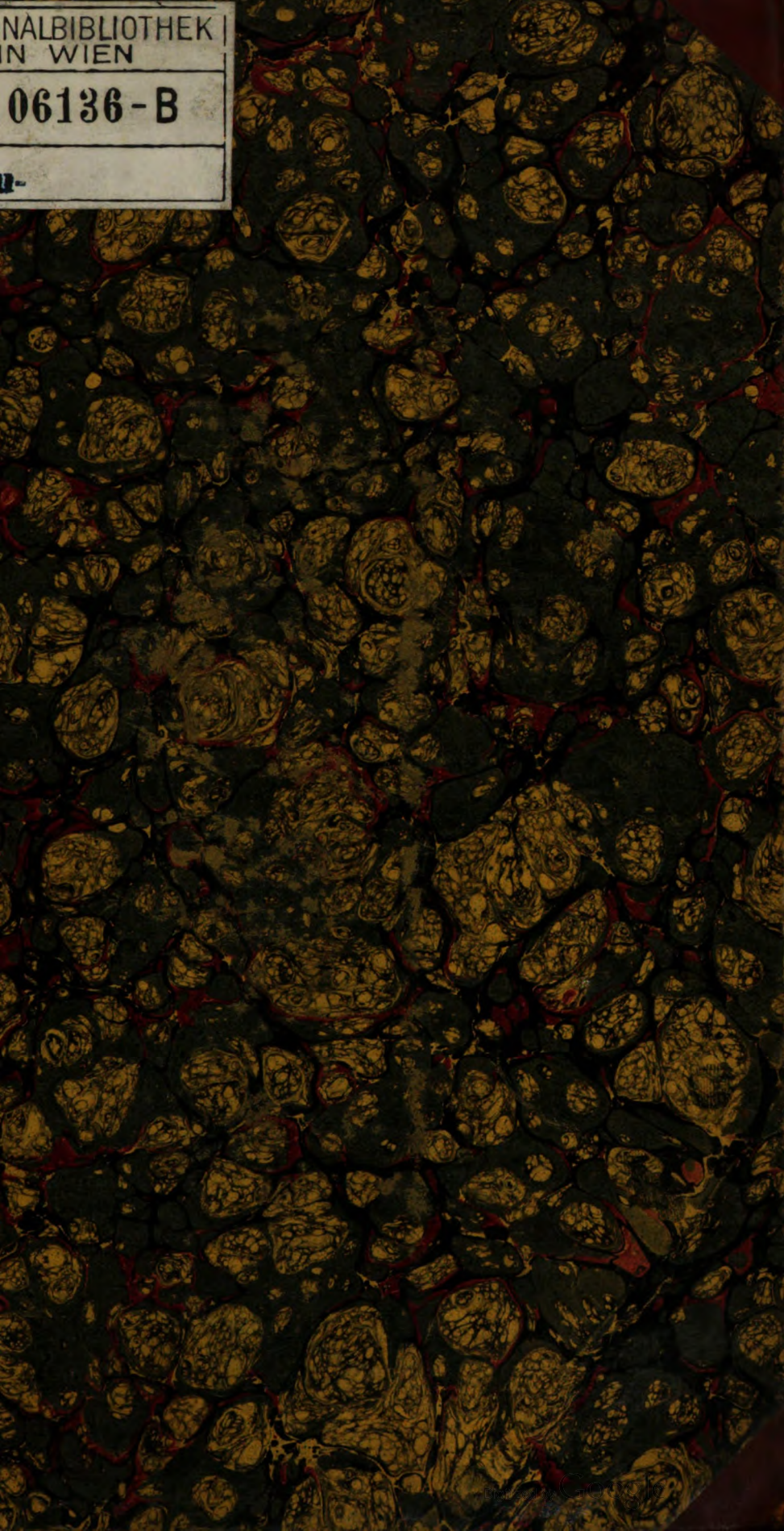


NALBIBLIOTHEK |  
N WIEN

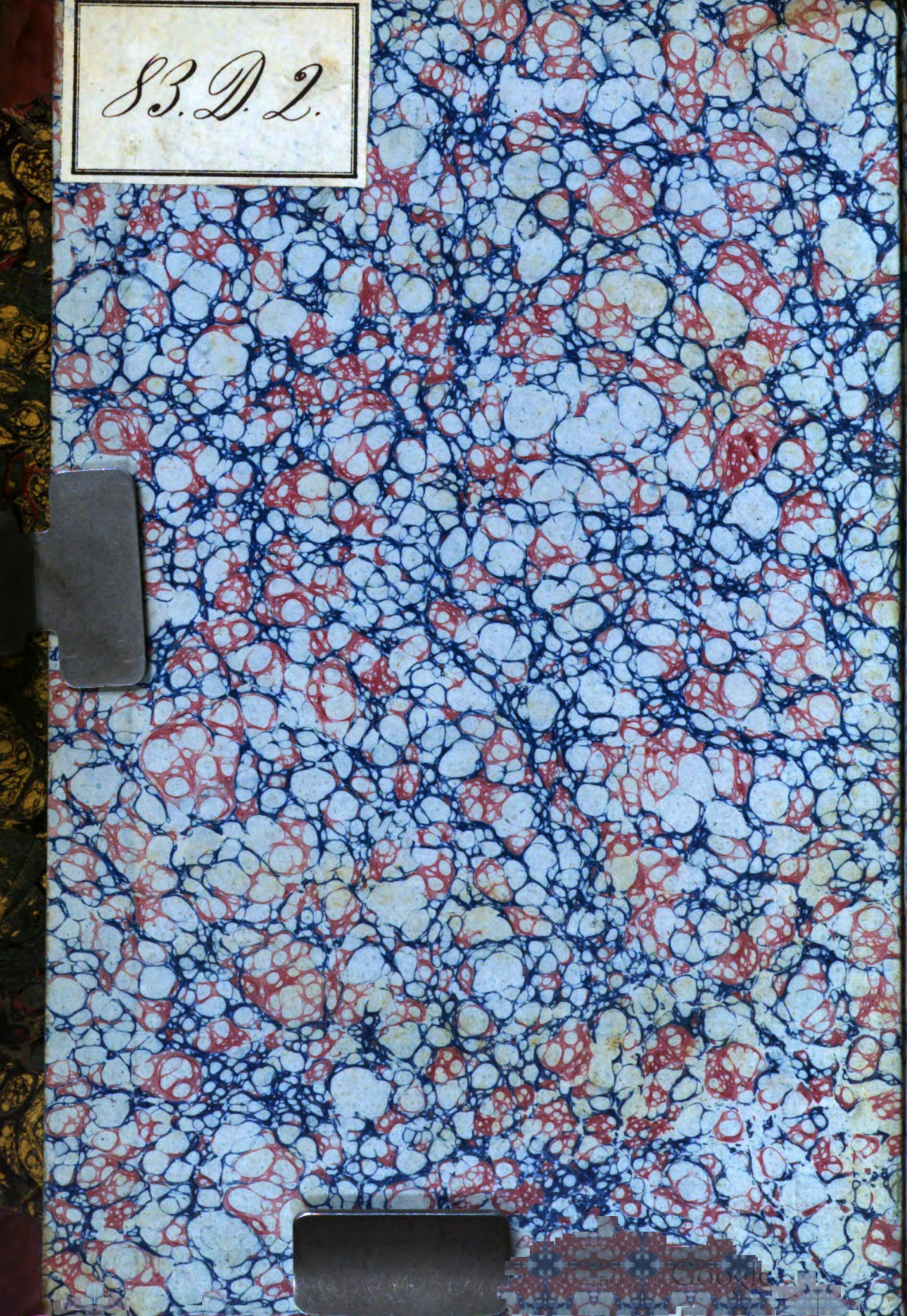
06136 - B

R-





83. D. 2.





Österreichische Nationalbibliothek



+Z226925803















**REVUE**  
DES  
**SOCIÉTÉS SAVANTES.**





**REVUE**  
DES  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

---

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.  
DOCUMENTS INÉDITS. — MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES DONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT.  
REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

---

**TOME TROISIÈME.**

---

**ANNÉE 1857. — 2<sup>e</sup> SEMESTRE.**

---

**PARIS,**  
**IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES**

**DE PAUL DUPONT,**

Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 45

**1857**

100133-B





# LA LANGUE D'OC

ET

## LES POÈTES LANGUEDOCIENS

DE NOTRE TEMPS.

---

La langue d'autrefois et la langue d'aujourd'hui. — Les *Fables* de M. Lucien Mengaud. — Les *Odes* de M. Daveau et le *Pèlerinage à Limoux*. — Les *Chants populaires*, de M. Vestrepin. — Les *Vers patois*, de M. Marcel Céren. — L'*Asinado*, de M. Debar.

### I.

Naguère, lorsque la réputation de Jasmin a trouvé des échos sur les rives de la Seine et que l'Académie française a voulu la consacrer par sa souveraine sanction, bien des gens, et des érudits, comme les autres, ont salué dans ce poète l'héritier direct des troubadours et se sont figuré entendre résonner sous ses doigts le luth de Bertrand de Borne, de Pierre Cardinal ou de Guillaume de Tudelle. Sans doute les patois méridionaux sont évidemment une dérivation très-immédiate de la langue romane chantée par les troubadours ; de plus, les mœurs, le caractère propre de cette région de la France n'ont pas subi des altérations très-profondes, mais la tradition poétique n'en a pas moins été rompue, et lorsqu'après un intervalle de quatre cents ans de silence, depuis les derniers chants des troubadours, Goudelin a voulu le premier restaurer sa langue natale et la relever du mépris dans lequel elle était tombée, il n'a pas cherché des modèles dans une littérature qu'il ignorait, croyons-nous. Il s'est laissé simplement

REV. DES SOC. SAV. — T. III. — N° 1. Juillet 1857. 1

aller au courant de ses inspirations personnelles et de ses idées, tantôt côtoyant l'antiquité dont son esprit était plein, tantôt subissant l'impression du moment, reflétant le milieu social dans lequel il vivait, sans aucune réminiscence, à quelque degré que ce soit, de devanciers inconnus.

La poésie méridionale n'a pas aujourd'hui davantage ressaisi la chaîne de la tradition, et si elle peut invoquer quelque ancêtre, nous tenons pour sûr qu'elle ne saurait remonter au delà de Goudelin dont elle procède. Seulement, comme le moyen âge, fouillé en tous sens par l'histoire, exploité par le roman et le mélodrame qu'il défraie encore, a été vulgarisé de nos jours et mis, si l'on peut dire, à portée de tous, il en est résulté que les poètes méridionaux ont reconnu les titres glorieux de leur ancien idiome et qu'ils ont pu se dire aussi troubadours, sans essayer autrement d'en ressaisir les vestiges. Les poètes méridionaux ont été, nous le pensons, aussi sincères dans leur erreur que le public qui les a crus sur parole; un rapide coup d'œil sur leurs œuvres et sur le caractère de leur langue suffira, nous le croyons, pour nous les montrer dans toute la vérité de leur physionomie particulière. Et d'abord, constatons l'état des idiomes méridionaux, tels qu'ils se parlent aujourd'hui, par rapport à l'ancienne langue romane.

Du douzième au treizième siècle, à la date où la langue romane devenait une langue littéraire et quasi savante, et promettait d'atteindre ses plus beaux développements, on la voit tendre essentiellement à l'unité, et posséder au moins cette unité dans ses désinences. La variété ne consiste plus que dans la terminologie, qui peut se présenter avec plus ou moins d'abondance, avec plus ou moins de richesses synonymiques, avec plus ou moins de douceur ou d'aspérité dans l'accent, selon que le poète appartient aux bords du Rhône ou de la Garonne, habite le rude climat des Cévennes ou les grasses plaines du Lauraguais; mais les règles fondamentales de la syntaxe et de la grammaire, en général, sont identiques; le nom et le verbe se produisent avec un caractère absolument pareil, et dans les nuances qui se font encore sentir entre les écrivains des diverses régions, il n'y a certainement pas les mêmes différences qui ont existé, par exemple, entre les dialectes helléniques. En 1220, à l'issue de la croisade contre les Albigeois, cette unité à laquelle la langue romane aboutissait par le concours simultané de tous ses poètes, fut soudainement interrompue et brisée lorsqu'ils durent suspendre leurs chants sous la dure loi de la conquête. Il ne fallut guère plus d'un siècle pour opérer la séparation entre les idiomes principaux qui avaient dé-

versé simultanément leurs alluvions dans un lit commun, et dans le premier monument qui se soit produit vers le milieu du quatorzième siècle, leur séparation était accomplie. Ce monument, le seul qui nous soit parvenu de cette époque, est une histoire de la croisade écrite en prose et calquée, selon toute apparence, sur le poème, à tort ou à raison, attribué à Guillaume de Tudelle. Et, chose remarquable, l'historien, qui semble en avoir de si près suivi le récit, n'a pourtant pas cherché à épurer sa langue, déjà corrompue au contact de ce poète, de peur apparemment de n'être pas compris par ses contemporains.

Dans sa préface du premier *Ramelet Moundi*, Goudelin regarde son langage toulousain comme une dérivation directe de l'idiome parlé par les Tectosages, et, bien qu'il soit forcé de convenir qu'un assez grand nombre de mots relèvent évidemment du latin, il fait néanmoins observer qu'il y en a encore davantage qui ne relèvent que d'eux-mêmes. D'où il conclut, sans plus de discussion, qu'ils sont gaulois et spécialement la propriété sans partage des fondateurs de Toulouse. Nous ne prenons l'assertion de Goudelin que pour ce qu'elle vaut ; mais ce qui nous frappe, c'est qu'il eût pu s'opérer une séparation aussi marquée dans la langue romane du moment qu'elle cessa d'être écrite, si cette séparation n'avait pas continué de subsister dans les langages vulgaires pendant qu'une littérature tendait à constituer son unité.

Dante, au *Traité des idiomes*, signale une division de trois rameaux distincts dans la langue romane ou provençale. La date où Dante écrivait était précisément le moment du plus grand abandon de la langue romane, et celui où la séparation de ses dialectes particuliers devait se faire sentir avec le plus de force. Cette division, indiquée par Dante, a persisté et s'est maintenue jusqu'à présent, et l'on peut désigner ces trois dialectes sous les noms de provençal, languedocien et catalan. Le provençal est de tous celui qui a conservé le plus d'affinités avec la langue des troubadours ; mais, malgré l'analogie de la désinence en *a* dans les noms féminins, on se sent encore assez loin du pur roman, tel qu'il se produisait sous sa forme littéraire du treizième siècle. Sans pénétrer plus avant dans la question, nous en avons assez dit pour montrer que les poètes méridionaux, provençaux, gascons ou autres, auraient fort à faire pour redevenir tout à fait troubadours.

Au reste, à part la beauté du langage qui a évidemment perdu depuis le treizième siècle, il ne nous semble pas que les poètes modernes soient inférieurs aux troubadours et qu'ils aient beau-



coup à leur envie. S'ils ont perdu de l'originalité première, si les littératures anciennes et contemporaines ont quelquefois déteint sur leur esprit, ce qui n'arriva pas chez les troubadours, on ne saurait pourtant nier qu'ils n'aient eu quelque bénéfice à ce contact ; et d'ailleurs la part de l'imitation qu'ils ont subie forcément, sans la rechercher, n'a pas étouffé en eux l'inspiration propre qui leur vient autant de la langue que des mœurs populaires dont ils sont les interprètes naturels. Il s'en suit que bien des idées et des sentiments qu'on verrait partout ailleurs avec indifférence s'imprègnent, dans le tour et l'expression qu'ils leur prêtent, d'une saveur agreste qui ne laisse pas d'avoir du charme, même pour le goût le plus délicat. Ce qu'on a appelé esprit gaulois, Villon, Rabelais, Mathurin Régnier et tout ce côté un peu trop négligé de notre littérature française, cet esprit malin, narquois, d'une jovialité inaltérable, cet esprit a survécu et s'est transmis avec la verdeur de la sève première dans le cycle poétique inauguré par Goudelin, et qui dure encore.

En cela, Goudelin aurait eu raison, plus que pour sa langue, de remonter d'un seul coup à la tradition des vieux Gaulois tectosages, fondateurs de Toulouse, sans s'arrêter aux troubadours auxquels, en effet, ni lui ni ses héritiers ne ressemblent guère. L'esprit gaulois se confond aujourd'hui avec l'esprit gascon qui en est devenu, nous le croyons, le type le plus fidèle. Et observons ceci, qui ne manque pas d'importance, c'est que, malgré la séparation des divers idiomes constitutifs de l'ancienne langue romane, malgré des dissemblances de caractère très-réelles entre les peuplades du Midi, l'influence de Goudelin et de son génie local s'étend partout et, comme le disait en son temps Pierre Cardinal, Toulouse impose encore son doux parler à tout poète de quelque endroit qu'il vienne et aussi, ajouterons-nous, sa gaieté franche et le sel de son ironie. Par cette considération que nous indiquons seulement et qu'il serait superflu d'approfondir, tant les faits surabondent pour nous autoriser à parler ainsi, nous bornerons notre examen aux quelques productions poétiques qui se rapprochent plus intimement de Goudelin par l'emploi plus ou moins exact de sa langue. Nous avons entre les mains un assez bon nombre de volumes, grands et petits, publiés depuis ces quinze dernières années à Toulouse ou dans quelques autres villes de la région du Midi, et en dehors des vers qui ont eu les honneurs de l'impression, nous en connaissons même beaucoup d'autres qui en seraient tout aussi dignes ; dans cette surabondance de richesses, nous ne ferons qu'un choix assez restreint ; de toutes ces fleurs, nous dégagerons seulement le parfum.

II.

Sans parler de Jasmin, qui a reçu des maîtres de la critique une mention qui doit suffire à sa renommée, le talent le plus original qui se présente à nous tout d'abord, c'est un fabuliste qui, sans s'être étudié à se pénétrer des modèles qu'il aurait pu rencontrer dans les autres langues et dans la langue française en particulier, s'est tout naturellement mis en possession d'un coin de ce champ où La Fontaine a dit que le dernier venu pouvait encore glaner. Ce n'est pas que les deux recueils de poésie par lesquels Lucien Mengaud s'est fait connaître soient précisément des recueils de fables, mais ce genre y domine, et l'on peut facilement se convaincre en les lisant, que les plus franches aptitudes de son esprit l'entraînent de ce côté.

On s'est beaucoup moqué dans le camp romantique, à l'époque où le romantisme avait une armée, de la définition des genres selon l'ancienne poétique; eh bien! remarquons ici combien ces délimitations des genres étaient raisonnables et fondées sur la nature. Voici un poète qui n'a certainement pas fait d'études classiques, et qui écrivant des fables, guidé par son seul bon sens et son goût instinctif, se conforme sans le savoir aux règles des maîtres. Croit-on que l'ode épique, avec ses débordements de vers de toute mesure, de strophes de toute dimension, ou le drame titanique superbement campé entre Shakespeare et Molière, aurait pu surgir aussi bien dans l'esprit de ce poète naïf et prime-sautier?

Né dans une condition inférieure, fils d'un pauvre vétéran de l'empire, l'enfance de Lucien Mengaud fut très-négligée, comme on peut le supposer, sous le rapport des études littéraires, et jamais la pensée ne lui fut venue, dans son humilité, d'ambitionner les faveurs de la muse. Ouvrier orfèvre, il s'escrimait de la lime et du marteau sans songer à rimer, et il avait déjà passé les premières fougues de la jeunesse quand la poésie chanta dans sa tête, il ne sait comment, peut-être au bruit grandissant de la réputation de Jasmin.

Les premiers vers qu'il laissa couler sur l'établi entre ses outils de travail enivrèrent ses regards étonnés par la facilité de leur essor; dès ce jour la vocation s'était déclarée, et sa main distraite laissa plus d'une fois échapper le marteau pour saisir la plume.

Les pièces qui ont marqué ses débuts, loin de témoigner de son inexpérience, sont peut-être des meilleures, tant il est vrai que la poésie est un don naturel que le travail féconde quelquefois, mais qui

reçoit de l'inspiration native son plus bel éclat, comme les eaux vives leurs vertus du voisinage de leur source. Parmi ces pièces, *le Papillon* doit être cité tout d'abord. C'est une création originale de tous points et qui, sans sortir du cadre classique de l'apologue, semble un peu le forcer et l'élargir.

Sous cette morale que la constance est la condition du bonheur, le poète introduit un petit drame qui en montre l'excellence par les dangers du vice contraire. C'est un volage ramené tout à coup par l'épreuve du malheur et par l'inaltérable sollicitude de celle dont il n'aurait jamais dû délaissier l'affection.

Quelques vers de cette charmante fable, cités dans le texte original, pourront donner une idée du goût délicat du poète et de l'harmonie imitative qu'il a su faire rendre à sa langue. C'est pour peindre l'essor capricieux du papillon et son humeur inconstante qu'il s'exprime ainsi :

« Dins un pradél tout mirgailat de flous,  
Un parpaillol, soulet boulatéjabo ;  
Enfadourlit de sas bélos coulous,  
Sus cap de flou moussu nou se paousabo.  
— Boli caousi, ça disio le farot ;  
Me cal parfum à douços alenados ;  
You soun poulit ; mas alos desplegados  
Diben charma, podi ruffi le pot :  
Del poumpoun d'or la coulou tant gaoujouso  
Nou m'amistouso ;  
Dins le pradél  
La pimpanélo  
Tant que sio bélo,  
L'y cluiqi. l'él,  
La balzamino,  
Ni l'églantino,  
Ni le lilas,  
Roso poulido,  
Paouc esplandido,  
M'agrandon pas.  
Margarideto, .  
Flou poulideto,  
De ma fabou,  
N'as pas l'aounou,  
Nou.

Atal parpailloulet dambé sas alos folos,  
Sas faribolas,



Fasio millo detours,  
Millo countours,  
Et d'un toun mespresayre,  
Nostre fringayre,  
Tout en se balançan  
Et s'enlayran,  
Disio que la lumiero,  
Qu'esclayro la terro entiéro,  
N'éro pas qu'un calel  
Al prep d'el (1). »

La fable intitulée *le Grillon et la Luciole* est encore une œuvre originale et vraiment de choix ; la pensée morale qu'elle contient est aussi puisée à la meilleure source, on sent bien que les influences contemporaines n'y ont eu aucune part.

Un étourdi grillon, pendant une nuit obscure, s'est aventuré fort loin de son trou, il demande du secours à une luciole qu'il rencontre, mais il n'en reçoit qu'un dédaigneux refus ; le lendemain, au retour du soleil, la luciole aveuglée par l'éclat du jour se trouve dans le même embarras, et le hasard veut que ce soit du grillon qu'elle implore assistance. Lui rendra-t-il la pareille ? non, il se contente de lui faire cette leçon que nous citerons dans sa langue pour n'y rien changer.

• Quand la néyt tournara quand tout sera dins l'oumbro,  
Tu brilleras labets d'amb'un noubel esclat :  
Aoujos toujours present ço que t'es arribat.  
Se qualque malhurous pendant uno néyt soumbro

(1) Au sein d'un pré jonché de fleurs seulet voltigeait un papillon ; infatigé de ses couleurs brillantes, sur nulle fleur Monsieur ne se posait.

Je veux choisir, se disait le faquin, je veux parfums aux suaves haleines, ne suis-je pas beau ? mes ailes déployées sont faites pour charmer et je puis bien être un peu dédaigneux. Du pompon d'or la couleur séduisante ne me tente guère, et dans le pré la paquerette, pour si gentille qu'elle soit, *je lui cligne l'œil*. Ni balsamine, églantine ou lilas, rose à peine épanouie, rien de tout cela ne me plaît ! Reine marguerite, fleur gracieuse, de ma faveur n'a pas l'honneur, non !

Ainsi papillon avec ses ailes folles, ses fariboles, faisait mille détours, mille contours, et d'un ton de mépris notre galant se balançant, s'élevant, se figurait que l'astre du jour qui éclaire la terre entière n'était auprès de lui qu'à peine un lumignon.

Demando toun secours, presento li ta ma ;  
Per tu n'en fara aoutan beléou le lendouma (1). »

Quelquefois le poète, voulant tracer une fable, a développé son idée jusqu'aux proportions d'un petit poème dont les personnages sont des animaux, ce qui n'empêche pas d'y reconnaître des hommes. On dirait d'une nouvelle branche poussée sur le vieux tronc gaulois du roman de *Renart*.

Une pièce intitulée *le Lion et le Petit chien* est de ce genre. On y voit un tableau très-saisissant des passions subversives qui ont agité notre société dans ces derniers temps, et une leçon qui conserve encore toute son actualité.

Toutes les autres fables éparpillées un peu au hasard dans les recueils de Lucien Mengaud mériteraient d'être mentionnées; elles ont toutes une franche allure, du trait, des grâces naïves; elles expriment un amour vrai de la nature, et l'on sent bien que le poète doit avoir quelque peu vécu dans la compagnie de la plupart des animaux qu'il met en scène. Ce n'est en quelque sorte que l'histoire de vieux amis dont il s'est fait le narrateur harmonieux.

L'ode, l'épigramme, la chanson, la boutade satirique ont tour à tour résonné sur son luth plébéien et, comme son maître Goudelin, il a su trouver dans des genres si divers des accents dignes d'être entendus.

Souvent par les nuits sereines, au sortir de l'atelier, une troupe d'ouvriers *dilettanti* fait retentir les rues d'un chant qui, plus que tous les autres, entraîne et transporte la foule. Ce chant populaire est un hymne à Toulouse où la poésie de Lucien Mengaud a reçu l'interprétation musicale d'un compatriote, heureux émule de Dalleryrac, Louis Deffès, connu aussi parmi nous avec distinction. Privés du concours de leur belle musique et des voix mélodieuses des chanteurs toulousains, ces vers mériteraient encore d'être cités. Le vif sentiment qui les a dictés y respire avec force.

Nous avons parlé de boutades satiriques: Lucien Mengaud n'a pas fait à proprement parler de satires, mais il laisse échapper de

- (1) Quand la nuit reviendra, quand tout sera dans l'ombre,  
D'un éclat tout nouveau tu brilleras encor ;  
Garde-toi d'oublier l'inconstance du sort !  
Si quelque malheureux pendant une nuit sombre,  
Réclame ton secours, vite tend lui la main,  
Autant il en fera pour toi le lendemain.

verve des traits qui n'ont pas moins d'acuité pour n'être pas prémédités. Il y a toujours un fond de malice dans cet esprit susceptible d'émotion; il ne lui en coûte pas d'essuyer une larme pour lâcher un bon mot, il ne lui faut qu'une occasion pour le faire éclater.

Dans les adieux à son livre qui terminent son premier recueil, parmi les conseils de la sollicitude paternelle donnés à ce fils aîné de son inspiration, il lui recommande surtout la modestie auprès des confrères illustres qu'il pourra coudoyer par le monde :

« Al prép d'aques moussus calo-te, se te play;  
Se te parlon, respoun d'une fayssou candido.  
En agissen atal t'en plandras pas jamay (1); »

Eh bien! vous allez voir qu'il n'est pas tout à fait la dupe de l'éclat passager de certaines réputations de hasard. Il continue :

« Aoutromen, moun amic, n'aourios pas de durado:  
T'arribario l'malhur que cregnen tous parels,  
Te le baouc expliqua... Més sa soulo pensado.  
Me fa naysse déjà las legrémos as els.

Y a certénis marchands que bendoun de candélos,  
De pebre, de saourets... Oh! las méchantos gens!  
N'an pas cap de pietat, et lours mas trop cruellos  
Esquissoun damba l'e dits commo seron de dents.

Un libre rebutat toumbo dins la boutigo  
D'aques ogres brutals : al miéy des cournichus,  
Sus un salle countouer ount tout bous afastigo,  
Le fan, hélas, serbi de cournets, de saçous (2). »

(1) Auprès de ces Messieurs garde, je te prie, le silence; s'ils te parlent, réponds d'une façon candide; en agissant de la sorte, tu n'auras jamais à t'en plaindre.

(2) Autrement, mon ami, tu n'aurais guère de durée; il t'arriverait le malheur que craignent tes pareils; je vais te l'expliquer... Mais sa seule pensée me fait déjà venir des larmes dans les yeux.

Il est certains marchands qui vendent des chandelles, du poivre, des harengs... Oh les méchantes gens! Ils sont sans pitié et leurs cruelles mains déchirent avec leurs doigts, comme feraient des dents. Un livre rebuté tombe dans la boutique de ces ogres brutaux, au milieu des cornichons, sur un sale comptoir, où tout vous soulève le cœur! Ils le font, hélas! servir de sachets, de cornets!

.....



Avec de si heureuses dispositions on pouvait présager à Lucien Mengaud un avenir qu'il n'a pas atteint. Est-ce sa faute? est-ce la faute du public? C'est, nous pensons, un peu la faute à tous deux et aussi des circonstances. Le public raffolait des vers du poète, mais il n'achetait guère ses livres; le poète raffolait des suffrages du public, mais il aurait voulu que le public l'aidât à subsister. Il me souvient d'avoir lu dans la préface de l'éditeur de l'un de ses petits poèmes, cette imitation libre d'une épigramme fort connue :

« Souvent son goût l'inspire,  
Il dtne de sa forge et soupe de sa lyre. »

L'éditeur voulait-il aussi faire une épigramme aux dépens du poète? car il avait éteint sa forge et la lyre ne lui rendait que de l'harmonie. Les circonstances d'une révolution aidant, il finit aussi par quitter la lyre dont tant de clameurs confuses dominaient la voix. On dit qu'en désespoir de cause, il saisit le pinceau et fit si bien qu'il en tira ses deux repas bon gré mal gré.

L'ancienne muse l'aura-t-elle laissé jouir en repos des fruits de sa nouvelle profession, ou des temps plus pacifiques ne l'auront-ils pas sollicité à chanter et à secouer ses ailes comme son grillon de la fable, après la nuit d'orage, au soleil du matin? Nous l'ignorons; mais il nous semblerait regrettable que quelques autres fleurs printannières ne vissent pas s'ajouter à ce joli bouquet de paquerettes et de roses.

### III.

Quand les Toulousains vous parlent des poètes actuels de leur langue, après avoir cité Lucien Mengaud, ils n'oublient pas Daveau. Coiffeur de profession comme Jasmin, Daveau vivait à Carcassonne, sa patrie, et il y rimait incognito quand un concours de la Société archéologique de Béziers vint l'arracher à son obscurité et appeler sur lui les bienfaits de la famille illustre qui perpétue avec tant d'éclat le nom de Riquet. Venu à Toulouse pour y occuper un emploi dans l'administration du canal du Midi, Toulouse l'adopta et l'a gardé dès lors comme sien.

Le talent de Daveau est essentiellement lyrique, et il est peut-être dommage qu'il se soit exercé dans une langue qui manque de l'élévation et de l'ampleur nécessaires à ce genre. Dans ses plus beaux temps, et quand elle tendait à épurer et à perfectionner ses formes, la langue romane ne paraissait pas devoir prendre ce caractère

que ses patois ont nécessairement encore moins ; les troubadours ne s'y trompèrent pas et s'appliquèrent surtout, sauf de rares exceptions, à faire éclater dans leurs chants ses grâces naïves et son harmonie. C'est donc là un grand inconvénient pour les poètes d'aujourd'hui, qui se sentent pris d'ardeur pindarique, et il en résulte que pour y satisfaire ils se voient forcément entraînés à l'imitation.

Daveau a reçu de loin un reflet du romantisme, qui s'est combiné un peu au hasard avec l'inspiration locale. Je ne voudrais pourtant pas faire penser qu'il y ait de l'imitation servile chez ce poète ; ce qu'il a reçu du dehors, il l'ignore ; peut-être ne l'aurait-il pas accueilli s'il avait pu s'en douter.

Au reste, cette imitation du génie poétique d'une autre langue n'est pas la seule, et ce n'est pas la plus grave à notre avis ; nous lui reprocherons aussi l'imitation du terme et de la construction grammaticale. Nous le savons bien, le poète n'est pas tout seul coupable de ces abus ; les classes qui parlent habituellement, dans le Midi la langue locale tendent incessamment à la rapprocher du français. Elles attachent même à ce rapprochement une certaine vanité, car le français n'est plus depuis bien longtemps à leurs yeux la langue conquérante ; c'est simplement le parler des gens comme il faut, des Messieurs (*das Moussus*) ; comme ils disent. Le poète n'a fait que s'abandonner au courant général, mais nous croyons que cela ne peut le justifier. S'il a voulu le maintien de sa langue en la choisissant pour exprimer ses pensées, il fallait tenter de la ramener à sa source ; s'il a voulu la langue des Messieurs, il fallait écrire en français (1).

A part ces réserves, il y a beaucoup à louer chez Daveau ; son

(1) Daveau a même pris des licences que ne se donnent pas les citadins les plus attiques du pays gascon. Nous voulons être sobres d'exemples, et nous prenons celui-ci entre beaucoup d'autres : « *Un homme sur lequel l'esprit d'al cel repaouso* » (Un homme sur lequel l'esprit du ciel repose).

Est-il possible d'être plus rigoureusement français quand on écrit dans le patois carcassais de la langue d'oc. C'est au point de courir le risque de n'être pas entendu sur les rives de l'Aude, surtout quand le poète s'imagina d'appeler cette rivière l'*Attax*, de son vieux nom romain, comme la fantaisie lui en a pris quelquefois.

Dans la construction que nous venons de signaler, le pronom *lequel* notamment ne peut rencontrer son équivalent dans la langue d'oc, et le poète fait une innovation téméraire en faisant *lequal*, ce qui demeure tout à fait son invention personnelle.

talent a de l'ampleur, de la force, et même de la grâce. Les odes sur Riquet et sur le passage de la mer Rouge, couronnées par la Société archéologique de Béziers, méritaient à tous égards la distinction qu'elles ont reçue. En quelques endroits, il y a même de l'humour dans son lyrisme. Sa pièce intitulée *Notro damo de Limoux* (Notre-Dame de Limoux) en fournit un charmant exemple.

C'est un pèlerinage exécuté en diligence ; on part dès l'aube à fond de train de Carcassonne, et l'on chemine à la garde de Dieu par monts et par vaux, au risque de se rompre le cou, mais au demeurant à travers un pays fort pittoresque. Puis ce sont des compagnons de route aux mines typiques, un village à sorcières, qu'on rencontre, et où par bonheur le coche n'a pas de relai. Enfin, la jolie ville de Limoux et l'antique chapelle où le poète ne laisse pas d'accomplir son vœu, sans doute fort dévotement, car c'est le but de son voyage.

C'est à cette pièce que nous emprunterons quelques vers, pour donner un spécimen de son style et de sa mise en œuvre. Le coche est lancé à toute vitesse à la poursuite d'autres voitures qu'on veut distancer. Le poète fait en courant cette description :

« L'albo qué clairejo  
Quitto les balouns.  
Le soulel daouréjo  
La presto das moumts ;  
Soun pel d'or safrano  
Lés rocs et la plano,  
Les rious et les prats.  
Rédoublan l'attaquo,  
Lé coché destraquo  
Les chabals roussats ;  
Et cugnats dé costo  
Rédoulan la costo  
Am'un trin de posto,  
En destimbourlats.

Al cap d'un gros moumen d'uno curso fourçado,  
Entourats de périls dé toutis les coustats,  
Attrapan les trousquis al pé de la mountado,  
Et rémercian lé Cel d'estré pas colcrébats (1). »

(1) Dans les vallons l'aube s'éclaircit, le soleil dore la crête des montagnes ; ses cheveux d'or couvrent d'une teinte safranée les rochers et la plaine, les ruisseaux et les prés. Nous redoublons de vitesse, le coche détraque les chevaux rompus ; pressés l'un sur l'autre, nous dégringolons la côte avec train de poste, d'un furieux galop.

Après un long moment d'une course forcée, de tous côtés entourés de



La pièce intitulée la *Capello dal castel* mériterait aussi une mention particulière ; c'est un délicat hommage rendu par le poète aux vertus hospitalières d'une noble protectrice.

Il est un autre poète proprement toulousain qui, sans avoir encore publié sous forme de volume ses inspirations éparses, est pourtant parvenu à vulgariser son nom et à répandre ses vers.

Dans les fêtes populaires des faubourgs et de la banlieue de Toulouse, parfois la foule s'attroupe autour d'un déclamateur en plein vent qui lui débite des poésies languedociennes faites pour la circonstance ; ce sont les vers du cordonnier Vestrepin ; on les achète pour un sou dans le modeste format d'un simple carré de papier, quand on ne les retient pas de mémoire. C'est ce public dépositaire de l'esprit de Vestrepin qui se charge de le transmettre et constitue l'édition complète de ses œuvres. On ne pourrait répondre que le dépôt soit transmis avec toute fidélité et arrive sans accident à la postérité la plus prochaine ; cependant, quelques-unes des pièces ainsi jetées au vent ont heureusement été recueillies dans des livres de leur langue et s'y sont fixées. Celle de l'*Orphelinet* (le Petit Orphelin), reproduite par Daveau, a eu cette chance ; chacun la répète volontiers en parlant de Vestrepin, et c'est, croyons-nous, son meilleur titre, quoiqu'elle ne soit pas sans reproche. Néanmoins, telle qu'elle est, nous en citerons ce passage, qui ne manque ni de sentiment ni de grâce :

- Quand baou quista dé bourdetto én bourdetto,  
Acos la fam que my fa galoupa :  
Al noum dé Dious, al noum dé sa maïretto,  
De lén én lén me bén un paouc de pa.  
Soun un éfan qué n'a pas mai de maïré ;  
Digus per you poulso pas un badal ;  
Soun aïssi-bas coumo l'aouzel en laïre,  
Qu'a tout perdut dinquios à soun nizal (1). »

périls, nous atteignons enfin les trousquis aux pieds de la côte, et nous remercions le Ciel d'en être quittes à ce prix.

(1) Quand je vais mendier par les campagnes, c'est la faim qui m'y fait courir. Au nom de Dieu, au nom de sa mère, de loin en loin, il me vient un peu de pain.

Je suis un enfant qui n'a plus de mère, nul ne prend plus garde à moi,

Voici un recueil qui n'est plus le fait d'un ouvrier. Son auteur est un avocat ; c'est écrit sur la couverture ; cependant, l'intitulé n'est pas ambitieux, il est même fort bucolique : *ma Musetto* (ma Musette), tel est le nom de ce recueil. Pourquoi le poète, M. Marcel Céren, nous fait-il tout d'abord une exhibition de son diplôme. Un diplôme, fort respectable en soi, n'a rien que nous sachions de très-pastoral. Goudelin, qui s'était voué à Thémis avant de sacrifier aux Grâces, se gardait bien d'en faire la confidence à ses lecteurs, et sans l'indiscrétion de son biographe Lafaille, nous ne le saurions pas. Cela dit, nous n'insisterons pas davantage ; après tout, les filles de mémoire sont sœurs, la poésie peut faire bon ménage avec l'éloquence.

Les vers de M. Marcel Céren portent l'empreinte d'un art plus étudié que ceux des autres poètes de sa langue. D'ailleurs, ce surcroît de science poétique n'altère pas la saveur locale ; les détails de mœurs qu'il a exprimés sentent le terroir tout comme chez Davéau et Lucien Mengaud ; il y a là des réminiscences personnelles, des impressions d'enfance auxquelles l'art le plus achevé ne saurait suppléer. Le recueil justifie son titre ; quoique tout n'y soit pas exclusivement pastoral, un chant de musette s'y fait entendre au fond de toutes les mélodies.

Mais l'avocat n'a-t-il pas déteint sur le berger à un degré quelconque ? C'est une question qu'on peut se faire, et à laquelle nous répondrons affirmativement. Il y a des longueurs d'exposition et des superfluités de rhétorique qu'un juge peut bien subir au palais dans l'intérêt de la vérité et de la justice, mais qu'un lecteur ne souffre pas impunément. Au reste, les mêmes abus se retrouvent chez d'autres poètes languedociens qui n'ont pas, comme M. Marcel Céren, l'excuse du diplôme.

Pour compléter notre appréciation sur M. Marcel Céren, nous dirons encore que l'originalité est un de ses traits distinctifs, et qu'il pousse cette qualité parfois jusqu'à l'excès, non par afféterie, pensons-nous, mais par l'entraînement naturel d'une imagination aventureuse. Il nous suffit d'indiquer ces défauts, nous n'essaierons pas de les prouver ; nous aimons mieux ne laisser qu'une bonne impression, et nous choisirons à cet effet un passage d'une fable où la couleur et le trait ne manquent pas, et dont la morale exprime un sens philosophique d'une certaine profondeur ; elle est l'équivalent de

et je suis ici-bas comme est en l'air l'oiseau quand il a tout perdu, même jusqu'à son nid.

cette juste maxime de l'apôtre : *non plus sapere quam oportet*. L'auteur s'adresse à un jeune savant en herbe, dévoré du désir d'accumuler de riches moissons, et il lui conseille de ne pas trop charger son esprit s'il veut en conserver l'équilibre. C'est pour démontrer la sagesse de son conseil qu'il raconte l'aventure d'une bande d'é-tourdis écoliers qui, chargeant à l'envi un petit bâtiment qu'ils avaient lancé sur le ruisseau d'un pré, le chargèrent si bien qu'ils le coulèrent.

Tous atroupés autour de la frêle embarcation qu'ils ont construite de leurs mains, ils se bousculent et se querellent dans leur ardeur maritime, et chacun de s'ingénier à quelque nouvelle invention.

Laissons la parolè au poète :

.....  
« Nou se poussedoun pus jettoun aoutant de crits  
Qué s'abion pus d'escolo ou s'abion pres un nitz :  
— Es pas lou tout, fa l'un, qu'appelloun Mascarillo  
Nous cal al bastimen fayré une pacoutillo ;  
Anén qué cadan dounc se fouillé lou poutchet,  
E qué n'en sortio tout d'inquos à n'un croustet.  
Et toutis d'apploudi, de se fouilla pla bité,  
Car d'y plaça quicon, boloun abe l'mérite.  
Mascarillo, entretan, lou premié qu'a parlat,  
S'abiso ambel coutel d'y fayre un petit mat ;  
Mais un pus abisat : — Que ma plume tant belo,  
Serbisco, ça diguet, et de mat et de belo ;  
Et sul cop, on la bey flouta sul bastimen,  
Que semblo défisa las oundos et lou ben.  
Lous escouliés rabbits d'une talo merbeillo,  
L'ardou de lou carga, may qué may sé rébeillo,  
J'anou lou premie ben, y plaço un petit tap  
Qué n'a pas lou poudé d'y fayré acata l' cap,  
Mais penden que fierots et rengats à la filo,  
Nostrés juoines marins lou regardoun que filo  
Un darnie, mal bengut, y bouta soun crayon  
Que lou surcangan trop, bou l'a fayt coula foun (1). »  
.....

(1) ..... Ils ne se possèdent plus et poussent autant de cris que s'il n'y avait plus d'école ou s'ils avaient pris un nid : Ce n'est pas tout, dit l'un qu'on nomme Mascarille, il faut faire une pacotille au bâtiment, que chacun donc se fouille la poche et en tire tout, même les vieux croutons, et tous d'applaudir et de se fouiller en toute hâte, car ils tiennent à fournir

Sans chercher beaucoup nous trouverions encore à Toulouse dans les professions libérales d'autres émules de Jasmin. Un docteur qui, à part le culte d'Esculape, s'est donné une mission toute pindarique en célébrant annuellement en vers gascons les jeux hippiques, aurait peut-être quelque droit à une mention dans ce dénombrement des célébrités poétiques actuelles du Languedoc ; mais plus d'une omission nous est imposée par les limites naturelles de notre article, et nous avons hâte de passer outre pour faire une petite excursion sur un territoire voisin, dans la riante et pittoresque ville de Lavaur.

#### IV.

Un savant et regrettable ami des lettres nous disait, au retour d'un voyage dans le Midi : « A Lavaur, j'ai retrouvé les bergers de Théocrite au naturel. » Les paysans dans la campagne y chantent, en effet, des couplets et des dialogues amoureux qui, tout en étant appropriés à leurs mœurs et à leurs habitudes de langage, n'ont rien de grotesque ni de blessant pour le goût. Quand vous demandez à ces paysans qui leur a enseigné ces chansons, ils vous répondent qu'on les connaît partout, c'est M. Debar qui les a faites.

Ce poète tout local, M. Debar, n'a jamais ambitionné les faveurs de la renommée, et si son nom est devenu populaire dans les campagnes de Lavaur, à la suite de ses vers, ce sont ses vers qui ont fait leur fortune tous seuls.

Architecte et de plus inventeur d'une nouvelle argile qui lui valut une médaille d'honneur à l'une de nos expositions industrielles de la capitale, potier si l'on veut comme Virgile à Mantoue, M. Debar charmait ses loisirs par la poésie, et une fois ses vers alignés, il les chantait pour leur donner de l'entrain, comparant les vers sans musique à des danseurs sans violon. Ses travailleurs les répétaient à la ronde et les échos agrestes ne les oubliaient pas.

chacun leur part du chargement. Mascarille, le premier qui a parlé, s'imagina de lui tailler un mât avec son couteau ; mais un plus avisé : — Que ma plume si belle, dit-il, serve à la fois et de mât et de voile ; et aussitôt on la voit flotter sur le bâtiment qui semble défier le vent et les ondes. Les écoliers, ravis d'une telle merveille, redoublent d'ardeur au chargement ; Janou le premier s'approche et place un petit bouchon que le vaisseau porte sans peine. Mais, pendant que tout fiers et rangés à la file nos jeunes marins le regardent filer, un dernier malvenu y pose son crayon qui, le surchargeant trop, le coule à fond. . . .



Doué d'un vrai talent poétique, M. Debar ne devait pas s'arrêter à ces essais fugitifs ; une fois la source ouverte, il la laissa couler en liberté et il aborda sans efforts un genre d'une plus haute portée et au niveau duquel son esprit fécond n'a pas cessé de se maintenir. Il composa un poème héroï-comique qui, par quelques points, peut rappeler le *Lutrin* de Boileau, sans en être l'imitation ou même la réminiscence lointaine. Ce poème intitulé : l'*Asinado* qu'on traduira, si l'on veut, par *Asinade*, conserve sous ses traits les plus piquants un usage naguère encore répandu dans notre Midi.

Si des époux d'humeur mal assortie donnaient au public le scandale de leur mauvais ménage ; s'il se contractait un mariage disproportionné d'âge ou de condition ; si quelque personne de considération s'exposait à un ridicule quelconque, et enfin dans une multitude de cas analogues, on s'en souvenait au carnaval et l'on faisait *courir l'âne*.

Ceux qu'on avait jugé mériter la leçon étaient invités à monter sur un âne enrubané et couvert d'oripeaux, et, placés en regard de la queue de l'animal, ils étaient promenés dans cette attitude mal-séante plusieurs fois autour de la ville au bruit des chansons satiriques et des clameurs de la foule. Quand on regimbait contre l'usage, ce qui arrivait quelquefois, on était exécuté par contumace, et l'on substituait au patient un mannequin fait à sa ressemblance qui, comme aggravation de peine, était impitoyablement brûlé une fois la promenade accomplie.

Cet usage était d'une antique origine ; les Visigoths, après avoir vaincu et pris Littorius, général romain, sous les murs de Narbonne, l'amenèrent à Toulouse, et au lieu de l'attacher chargé de chaînes à un char triomphal, ils lui firent *courir l'âne* avant de lui couper la tête, ce qui amusa beaucoup plus le peuple toulousain. Le poète, en forçant un peu la chronologie, a fait remonter l'usage jusqu'au déluge ; c'était son droit, comme on le voit.

Nous ne parlons de ce poème remarquable à beaucoup d'égards que d'après des souvenirs déjà fort lointains ; à l'époque où il nous fut communiqué, il était encore inédit, comme toutes les autres œuvres de son auteur ; nous souhaitons, pour l'honneur de l'esprit gascon, qu'il obtienne la publicité qu'il mérite et qu'il survive au poète autrement que par la mémoire des paysans de Lavaur. C'est à ce poème que nous aurions voulu emprunter notre citation justificative pour laisser une impression suffisante des qualités essentielles du talent de M. Debar, nous ne le pourrions pas avec exactitude ; mais pour n'obliger personne à nous croire de confiance, voici un

fragment où se révèle aussi bien le souffle poétique, et que l'auteur pourrait placer comme préface en tête de ses pastorales, s'il les produisait jamais en volume :

« Quand dins le mes de maï l'on bêï l'albo naisento  
Prepara d'un bel joun le depart radioux,  
Quand le gaiet zéphir dé soun alo battenta  
Fa diamenta le ros perléjat sus las flous ; »

« Quand le roussignolet uflo sa gargamelo,  
Quand le merlé tabès fioulo dins lé baloun ;  
Quand l'on aousits gemi la tendro toutourèlo,  
Quand l'on bêï lé soulel despléga sous rayons ; »

« Quand l'on bêï dins les prats dé jouinos pastourèlos  
Lé froun engarlandat d'inoucenço et d'amour,  
En gardan lour troupel, cincèros et fidèlos,  
Fa rediré à l'écho lour pensa sans détour ; »

Sus un luth de piboul, dins moun maïral lengage,  
A qui ni maï ni mens tout moun cantouleja (1). »

.....

Nous l'avons dit, le poète est fort modeste, mais nous avons au moins indiqué ses richesses, et l'on ne prendra pas sa profession de foi pour un aveu de pauvreté véridique.

## V.

Pour nous résumer, reportons un coup d'œil d'ensemble sur cet épanouissement singulier d'une littérature morte depuis cinq cents

(1) Quand on voit au mois de mai l'aube naissante préparer d'un beau jour le départ radieux ; lorsque d'une aile frémissante le gai zéphir fait rayonner comme des diamants les gouttes de rosée répandues sur les fleurs ; lorsque le rossignol prélude à ses accords, quand aussi le merle siffle dans le vallon, quand on entend gémir la tendre tourterelle, quand on voit le soleil déployer ses rayons ;

Quand on voit dans les prés de jeunes pastourelles, le front enguirlandé d'innocence et d'amour en gardant leurs troupes sincères et fidèles, faire dire à l'écho leur penser sans détour ;

Sur un luth de peupliers, dans mon maternel langage, voilà ni plus ni moins tout mon chantonnement.

.....

ans et qui semble vouloir reprendre sa place au soleil, quand la langue qui lui sert d'instrument s'en va et lui fait défaut, n'étant plus traitée qu'avec dédain par les populations qui la parlent encore faute de mieux. Chacun, à commencer par Goudelin, exprime la prétention de remettre en honneur ce doux langage qui est pour eux le dernier vestige d'une nationalité indépendante. Cette prétention est-elle sérieuse ? Est-elle autre chose qu'un thème convenu, une sorte de lieu commun tout local ?

Pourtant ce travail des esprits qui se produit avec tant d'ensemble et de persistance ne peut manquer d'avoir sa signification. Depuis deux siècles et demi, il n'y a pas eu de solution de continuité dans ce concert poétique qui semble vouloir encore se perpétuer. A Goudelin succéda immédiatement Gautié de Toulouse qui l'imita par la farce et la bouffonnerie grivoise qu'il exagéra (1). Après Gautié vint Barutel de Villefranche du Lauraguais qui excella dans le *chant royal*, espèce d'ode à refrain. Ensuite Gémarin de Lenta, dont le génie satirique refléta Martial à travers son maître gascon. A son tour, Guitard, fidèle à la tradition classique, donna une traduction de Virgile ; Valles le parodia, pensant que sa langue se prêtait mieux à cette manière de le traduire. Un savant bénédictin, dom Grimaud, qui avait fouillé dans les trésors négligés du vieil idiome, ne dédaigna pas de s'en servir pour écrire en vers la vie de saint Benoît. Despourrains chanta les Pyrénées dans des accents inspirés par l'amour du pays et que les pères répéteront toujours sur la montagne.

(1) J'omets de cette généalogie les poètes purement grivois ; il y en a eu un fort grand nombre, dont quelques-uns, presque contemporains de Goudelin, sont encore populaires. Rarement, dans la classe ouvrière, les repas des noces ou du carnaval se célèbrent sans les vers ou quelque anecdote du menuisier *Berduret* : c'est l'assaisonnement indispensable de ces réunions. Arrivé au dessert, et sous le stimulant des dernières libations, comme dans les festins homériques, chaque convive consulte sa mémoire, et il n'y en a aucun qui ne fasse jaillir du fond de son verre quelque bout rimé ou quelque couplet qu'on pourrait croire inventé tout exprès, tant la joviale malice des bons ateux a conservé d'actualité dans les mœurs du peuple toulousain. Il se produit quelquefois des versions contradictoires sur le même quatrain, chacun prétend posséder la seule vraie, mais il est bien difficile de savoir quel est celui qui a tort ou raison, les œuvres de *Berduret* n'ayant pour la plupart jamais été imprimées.

Tels que nous les avons entendu citer, à travers beaucoup d'inexactitudes, les vers de ce poète dénotent un certain cachet individuel qui explique sa popularité.

Cette liste serait bien longue si nous voulions marquer tous ceux qui ont pris rang dans la lignée en y ajoutant quelque lustre. Il nous suffit de constater les efforts incessants d'un génie local qui lutte pour sauvegarder et défendre son individualité et sa physionomie propre.

Nous le dirons cependant, cette lutte généreuse, nous la croirions impossible si elle se continuait à l'aide d'une langue déjà trop déchuë et que les communications ouvertes de toutes parts ne tarderont pas à supprimer.

Mais, sans perdre aucun de leurs avantages, et sans altérer les traits originaux de leur caractère, les poètes languedociens ne pourraient-ils pas, en adoptant la langue nationale, conserver une individualité qui n'aurait rien de disparate pour l'esprit français et contribuerait plutôt à lui infuser la gaieté et la saveur. La centralisation intellectuelle qui se fait dans la capitale a l'inconvénient de plier tous les talents sous une loi commune d'uniformité nécessairement contraire et fatale à l'invention. Arraché à sa province, le poète doit s'appliquer à étouffer dans son imagination tout ce qu'il avait pu y saisir de particulier et de vraiment typique, et à refléter des mœurs nouvelles qu'il conçoit mal et rend faiblement. Pour que Paris représente dignement la capitale d'une grande nation, il ne nous semble pas indispensable que la province s'abdique et néglige les germes de vie intellectuelle qu'elle peut porter dans son sein et faire fleurir. Les poètes languedociens en particulier auraient tort, nous le répétons, de s'opposer au mouvement centralisateur que les barrières d'un idiome destiné à tomber devant les nouvelles conditions d'existence de la société moderne. Ils ne doivent pas se méprendre sur la pensée qui présida à la création de ces statuts qui rendent dans les concours des jeux floraux l'usage de la langue française obligatoire (1). L'antique Académie, par une prévoyance singulière à une date déjà fort ancienne, comprit qu'il ne s'agissait plus de reconstituer et de maintenir un idiome que les populations du Midi seraient chaque jour forcées de désapprendre, mais seulement de faire survivre le génie local en lui conservant des encouragements et des couronnes. Greffée sur le tronc national dans toute la plénitude de sa séve, nous ne doutons pas que l'inspiration languedocienne ne puisse en augmenter la fécondité.

Jules Roussy.

(1) On croit généralement à Toulouse que l'introduction de la langue française dans les concours des jeux floraux est due à Clémence Isaure; ce qu'il y a de certain, c'est que cet usage remonte à une date analogue à celle où l'on place Clémence Isaure.

**LIVRES**

**MÉMOIRES ET COMPTES RENDUS.**

---

**FRANCE.**

---

**HISTOIRE DE LA VILLE DE CHALONS-SUR-MARNE, ET DE SES INSTITUTIONS, par M. Ed. de Barthélemy (1).**

**HISTOIRE DE LA VILLE DE CHALONS ET DE SES MONUMENTS, par M. Barbat (2).**

La Société académique de la Marne avait mis au concours, en 1853, l'histoire de la ville de Châlons-sur-Marne; deux ouvrages se sont partagé le prix que la Compagnie n'a point hésité à doubler. L'un des auteurs, M. Edouard de Barthélemy, notre collaborateur, présenta un travail « fait, selon les expressions de l'abbé Menard, rapporteur, selon les formes historiques; il discute les institutions, marque leur origine, leurs avantages, leurs abus ou leurs inconvénients. Pour cela, il affronte la lecture si laborieuse des vieilles chartes, déchiffre les titres et les inscriptions, et après avoir ainsi tout disposé, il entre nettement dans l'histoire de nos ancêtres, nous montre le pouvoir épiscopal et la commune marchant parallèlement, s'entrechoquant quelquefois, bien plus sou-

(1) 1 vol. in-8°. Châlons, chez Laurent. Paris, chez Didron. — Ce ouvrage a, depuis, obtenu la seconde mention honorable à l'Institut.

(2) 1 vol. in-4°, avec cent planches, Châlons, chez Barbat.

vent concourant ensemble au bonheur de la cité, et toujours se donnant la main, quand il s'agit de repousser par les armes les ennemis qui l'attaquent. Nous marchons dans cette voie, parfaitement tracée, jusqu'au dix-huitième siècle. » L'autre publication est très-différemment conçue. M. Barbat a écrit l'histoire de Châlons au moyen de ses monuments et de sa topographie : son livre, j'allais dire son album, est comme une vaste et curieuse galerie de tableaux rangés dans un bel ordre, et dans laquelle le lecteur marche en retrouvant les traces de ses pères : ces détails intimes, ces usages touchants ou bizarres, ces mœurs si bonnes, quoique mêlées de procédés un peu rudes, ces fêtes populaires, ces corporations si fières d'elles-mêmes et si jalouses de leurs droits, tout cela présente un recueil plein de charmes et devant lequel la critique doit être indulgente. Les deux ouvrages se complètent l'un l'autre, et devaient être tous deux récompensés sans que le mérite de l'un diminue en rien la valeur de l'autre.

De grands souvenirs se rattachent à la ville de Châlons-sur-Marne. C'est par elle que le christianisme a pénétré dans la Gaule Belgique ; Aurélien remporta devant ses murs la victoire qui le porta à l'empire ; plus tard, les luttes des barbares d'Attila et des derniers Romains ensanglantèrent les plaines cathalauniques, luttes terribles, au milieu desquelles intervint un évêque de Châlons, saint Alpin, dont la majesté désarmée arrêta le plus redoutable des conquérants. Châlons participa aussi d'une manière active à l'agitation de la période carlovingienne, et au douzième siècle, un légat du Saint-Siège vint présider, dans son enceinte, un concile qui prononça l'excommunication contre l'empereur Henri V. Enfin, à l'époque de l'invasion anglaise et pendant les guerres de la Réforme et de la Ligue, les Châlonnais firent constamment preuve du plus honorable dévouement à la nationalité française.

A la chute de l'empire romain, Châlons passa sous la domination de ses premiers évêques. Rome, en tombant, avait légué à l'Europe moderne le régime municipal, principe de la liberté locale, et le principe impérial, symbole de l'ordre politique. Mais dans le monde romain, la société chrétienne avait pris naissance et avait progressivement grandi au point qu'à la fin du quatrième siècle, le christianisme n'était plus une simple croyance, c'était déjà un gouvernement. Ce gouvernement, avec sa hiérarchie fortement organisée, résista seul à l'invasion des Barbares, et, dans le désastre de la dissolution de l'empire, parvint à constituer un état social nouveau. Ainsi s'explique la transition qui s'opère à cette époque dans Châlons, et

qui eut pour résultat de faire passer les villes du régime municipal romain sous le régime municipal ecclésiastique. L'ancienne *curie* se trouva dissoute, et le corps municipal se forma sous l'autorité directe du prélat. Plus tard, Libuin II, quarante-et-unième évêque, s'établit à Châlons en véritable souverain : il eut ses douze pairs, un chambellan, un maréchal, un sénéchal, un chancelier et d'autres officiers; il eut aussi des officiers de justice civile et criminelle, un bailli et un prévôt. Mais les Barbares avaient apporté dans le nouvel ordre social le sentiment de l'indépendance personnelle, sentiment qui n'excluait pas l'idée de la hiérarchie parmi les guerriers. Un chef était élu, seulement il n'était que le premier parmi ses égaux. De là l'organisation aristocratique qui devint plus tard cette féodalité qui couvrit comme un vaste réseau toute l'Europe et qui se substitua presque partout au pouvoir sacerdotal. La Champagne fut divisée en une foule de fiefs. Châlons, longtemps soustrait à l'autorité laïque, excita souvent la convoitise des puissants seigneurs de la contrée. Albéric, sire de Maëslain, se présenta devant ses remparts avec ses hommes d'armes et brisa la domination de l'évêque Hugues, qui fut même quelque temps retenu prisonnier.

Lorsque la féodalité fut établie, que les conquérants se furent attachés au sol, les villes saccagées recommencèrent à acquérir de l'importance, et faisant à leur tour contre les barons ce que ceux-ci avaient fait contre leurs suzerains, elles s'insurgèrent de tous côtés pour se constituer en *communes*. M. Ed. Barthélemy a été assez heureux pour trouver les origines de la commune de Châlons, inconnues jusqu'à lui, et il a parlé le premier de son établissement d'après des documents authentiques.

Nos rois furent souvent pris comme médiateurs entre les villes revendiquant leurs franchises et les seigneurs octroyant des chartes plus ou moins gracieusement. Ces rapports commencèrent à établir un lien entre les bourgeois et le souverain. A partir de cette époque, l'institution de la royauté contribua puissamment à la formation de la société moderne et à la fusion de tous les éléments sociaux en deux forces qui demeurèrent seules debout, le gouvernement et la nation. Dès l'année 1210, les bourgeois de Châlons voulurent faire supporter la taille et les autres impositions aux serviteurs du chapitre, et furent à cette occasion excommuniés par l'évêque. Pour apaiser la révolte, l'autorité locale eut recours au roi, qui condamna les habitants à une forte amende. Ce fait renferme toute une révolution, quelque imperceptible qu'il paraisse. Ce fut le premier pas fait sur une pente qui devait insensiblement amener à reconnaître,



d'une manière absolue, la souveraineté du roi. En effet, bien que des lettres patentes de l'année 1289 déclarent que les secours fournis à l'armée royale par les Châlonnais, et les dépenses supportées, pour le même motif, par les seigneurs temporels et les bourgeois, n'étaient qu'une pure libéralité, ces protestations n'étaient plus qu'une vaine garantie, et les rois ne cessèrent d'assurer leur suprématie unique sur la ville. L'avènement du pouvoir royal fut, du reste, très-favorable au développement et à la prospérité de Châlons. Henri II exempta pour toujours la cité et les faubourgs du « paiement aux tailles établies ou à établir à l'avenir, à cause de la loyauté et obéissance de ses habitants, » et il reporta cette portion de l'impôt sur les autres parties de la province. Le successeur de Henri III, passant par Châlons, fut frappé de la quantité de mendiants qui erraient par les rues; il en fit exprimer son mécontentement aux gens du conseil qui votèrent aussitôt un secours de cent écus, firent placer un tronc spécial dans chaque église et instituèrent une commission qui fut l'origine du bureau des pauvres, par les soins duquel la mendicité fut quelque temps après supprimée, officiellement du moins, à Châlons.

Châlons soutint vaillamment sa vieille réputation durant les guerres religieuses du seizième siècle, et résista à toutes les tentatives des princes lorrains quand la ligue eut succédé aux premières luttes des protestants. Henri IV reconnut cette noble conduite dans des termes qui sont, pour les Châlonnais, de véritables titres de noblesse : « Dès le commencement, dit-il dans les lettres patentes accordées en janvier 1595 pour décharger la ville du passage des gens de guerre, et pendant tous les troubles, nous avons reconnu entre nos chers et amés les habitants de notre dite ville de Châlons tant de fidélité, affection et devoir à se maintenir et conserver sous l'obéissance de cette couronne, que, pour aucune oppression, ruines, fatigue, empêchements et incommodités que nos ennemis leur ayent fait souffrir, ils ne s'en sont jamais voulu départir : en considération de quoy, ayant toujours embrassé leur conservation et voulant, autant qu'ils pourront le souhaiter, les bien et favorablement traiter, nous, etc. »

Pendant tout le dix-septième siècle les Châlonnais suivirent la même ligne de conduite; au dix-huitième, les villes de province n'ont plus d'histoire : réduites à la vie intérieure et pour ainsi dire à la vie de famille, elles emploient leurs ressources au développement matériel, au bien-être de la société locale. Des fondations de bienfaisance, des essais en faveur de l'instruction publique, des

constructions municipales, avec quelques rares velléités de résistance contre les empiétements de plus en plus absolus de l'autorité royale ; voilà ce que renferment les annales de toutes les villes de province à cette époque.

M. Ed. Barthélemy conduit l'histoire de Châlons jusqu'en 1789 seulement ; M. Barbat la poursuit jusqu'en 1852, sans reculer devant la difficulté de retracer les événements contemporains. Tous deux assurément ont fait chacun un ouvrage utile, mais on ne peut se dissimuler que le second, composé uniquement de planches, aurait singulièrement gagné en empruntant le texte du premier.

L'ouvrage de M. Ed. Barthélemy a soulevé à son apparition un certain étonnement local : on a reproché à son auteur une admiration trop exclusive pour les institutions féodales. Une pareille tendance serait effectivement un défaut. Le despotisme féodal a accompli son rôle, à l'égard du développement de l'humanité, sans régner sur les cœurs, parce que ce régime avait pour base moins les principes exacts du droit que la volonté personnelle de l'individu sur l'individu. L'auteur de *l'Histoire de la ville de Châlons et de ses institutions*, d'après une lecture attentive de son livre, ne regrette aucune de ces servitudes, exagérées, disons-le franchement, mais justement restées odieuses dans le souvenir du peuple ; et quand il a dit que l'établissement de la féodalité fut une phase « nécessaire et heureuse pour l'avenir, » il n'a entendu parler évidemment que de cette période où la féodalité, succédant à la vie errante, fut un progrès incontestable sur la barbarie, et où une société nouvelle s'éleva avec ses vertus et ses imperfections, mais en constituant néanmoins un progrès tellement incontestable, que tout adopta sa forme, même l'Eglise dans la possession des biens temporels.

La Société académique de la Marne persévère dans ses encouragements aux études historiques : cette année, elle a promis deux médailles d'or au meilleur travail sur une localité quelconque du département, et à la meilleure monographie de l'église Notre-Dame de Châlons ; il est triste de dire que voici trois ans que ces questions sont vainement mises au concours.

L.

**ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.** Mémoires présentés par divers savants. — 1<sup>re</sup> série. Sujets divers d'érudition, tome V. Paris 1857. Imprimerie impériale. 423 pages et 18 planches.

Le volume que vient de publier l'Académie des inscriptions et

belles-lettres contient des études sur l'état politique et religieux des îles Britanniques, au moment de l'invasion saxonne, par M. *Varin*; des observations sur la chronique de Cousinot, par M. *Vallet de Viriville*, et des souvenirs d'une excursion d'Athènes en Arcadie, par M. *Rangabé*. Comme on le voit, trois Mémoires seulement composent ce volume, mais trois Mémoires intéressants et remplis de curieux détails.

Nous voyons dans le premier qu'en 450, époque où les Anglo-Saxons pénétrèrent dans les îles Britanniques, ce pays était habité par les Bretons, par les Pictes et par les Scots. Les premiers seuls étaient chrétiens. M. Varin donne ensuite la chronologie des invasions des Pictes et des Scots et les étudie avec soin en consultant et discutant les autorités; il consacre son second chapitre à la situation géographique des Pictes et des Scots dans ses rapports avec ce qu'il appelle la période d'infestation continue.

Les observations sur la chronique de Cousinot n'offrent pas moins d'intérêt dans un autre genre. Cette chronique embrassait les règnes de Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Jean Le Fréron, écrivain du seizième siècle, la cite souvent, et les passages qu'il mentionne permettent de se faire une idée de ce qu'elle devait être. M. Vallet de Viriville a cru retrouver, dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, quelques analogies avec ce document malheureusement perdu. Ce manuscrit est intitulé: *Gestes des nobles Français descendus du roi Priam et de Jeanne la Pucelle*. Le Mémoire publié par l'Académie contient des détails sur Jean Cousinot, qui naquit vers 1370 et qui, après avoir été avocat au Parlement de Paris, s'attacha aux princes de la maison d'Orléans.

Le dernier Mémoire, celui de M. Rangabé, est rempli de descriptions curieuses; des dessins et des plans facilitent la lecture de ce morceau qui mérite d'être lu avec attention.

DE WATTEVILLE.

COMPTE RENDU DES SÉANCES. — *Séance du 5 juin 1857*. M. Guignaut, suppléant momentanément le secrétaire perpétuel, signale, parmi les ouvrages offerts à l'Académie, l'*Etude sur la grammaire védique : Pratiçakhya du Rig Veda*, par M. Ad. Regnier, membre de la Compagnie.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre où M. Fauche, élève de Burnouf et auteur d'une traduction du Ramayana, se porte candidat pour succéder à M. Dureau de la Malle.

M. Le Clerc rend compte de la délibération de la commission du concours, sur la question des *Narrations fabuleuses de l'antiquité*. Un seul Mémoire a été envoyé; l'auteur a étudié le sujet avec intelligence et conscience, mais n'a pu le développer complètement et suffisamment. La commission propose de ne pas décerner le prix et de proroger le concours. L'Académie adopte ces conclusions et proroge le concours jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1859.

M. Vincent lit une lettre de M. Carvalho sur les découvertes faites à Tortose, et soumet à l'Académie des dessins et *fac-simile* joints à cette lettre. M. Lenormant persiste à ne voir dans ces prétendues découvertes que des falsifications. M. de Longpérier appuie cette opinion. M. Vincent soutient au moins la bonne foi de M. Carvalho et l'authenticité de quelques médailles et inscriptions. MM. Lenormant et Longpérier, en admettant cette authenticité, rappellent que les inscriptions et médailles dont il s'agit sont connues et ont été déjà publiées. M. Egger plaide à son tour la bonne foi de M. Carvalho, ancien élève de l'École polytechnique de Paris, homme parfaitement honorable et au-dessus de tout soupçon, qui a pu être induit en erreur par les archéologues espagnols. M. Lenormant demande l'ordre du jour sur des communications qui ne sont pas dignes d'occuper l'Académie. Sur la proposition de M. Laboulaye, des remerciements seront adressés à M. Carvalho, qui sera averti officieusement de se tenir sur ses gardes à l'avenir.

M. François Lenormant achève la lecture de son Mémoire sur Alise. Le rapport de M. Alfred Maury à la Société de géographie, inséré dans le n<sup>o</sup> 4 de la *Revue* (pages 412 et 413), expose l'état actuel de la discussion qui s'est récemment ranimée sur la question de savoir si l'*Alesia* de Vercingétorix est Alise Sainte-Reine, dans la Côte-d'Or, ou Alaise, dans le Doubs. MM. Lenormant ont voulu aller explorer sur les lieux même le terrain d'Alise Sainte-Reine, non pas pour acquérir une conviction dès longtemps parfaitement établie dans leur esprit, mais pour la confirmer par de nouveaux témoignages. C'est le récit de cette exploration que M. Lenormant fils a lu dans deux séances de l'Académie. Les nouveaux arguments qu'ils ont recueillis, suffisants peut-être pour affermir une opinion déjà arrêtée, ne le seraient probablement pas pour donner la conviction à des esprits indécis. Leurs conclusions en faveur d'Alise Sainte-Reine sont d'ailleurs conformes à celles des hommes qui ont étudié la question sur le terrain même et parmi lesquels il convient de citer, comme particulièrement compétents à des titres divers, M. Coynart, officier d'état-major, et M. Ad. Joanne, auteur d'une collection consciencieuse et justement estimée.

M. Huillard Bréholles commence la lecture d'un Mémoire *sur un projet de réforme religieuse de l'empereur Frédéric II.*

*Séance du 12 juin.* — M. le secrétaire perpétuel lit une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant le dépôt des photographies représentant 300 tablettes grammaticales, astronomiques et judiciaires de Sardanapale V réunies à Londres. Ces photographies ont été rapportées par M. Oppert.

M. Feys offre à l'Académie un travail sur l'*art poétique d'Horace, considéré dans son ordonnance*, et demande que la Compagnie veuille bien désigner un de ses membres pour examiner ce travail. M. Le Clerc repousse cette demande comme contraire aux usages de l'Académie.

M. Quicherat offre sa brochure : *l'Alésia de César rendue à la Franche-Comté.*

M. de Longpérier fait hommage, au nom de M. Barbet de Jouy, des *Mosaïques chrétiennes des basiliques et églises de Rome du quatrième au seizième siècle*, ouvrage dont il vante l'exactitude et l'utilité pour l'étude des monuments, bien qu'on puisse regretter que l'auteur n'y ait pas joint les dessins des mosaïques.

M. Lenormant offre les *Œuvres complètes de Louis Papon*, poète lyonnais du seizième siècle, publiées aux frais de M. de Yéméniz.

Au nom de la commission du concours sur l'*origine et le caractère de l'architecture byzantine*, M. Lenormant fait connaître que les deux seuls Mémoires qui ont été envoyés, ayant été reconnus insuffisants, la commission propose de ne pas décerner le prix et de remettre la question au concours, en précisant ses intentions dans une note étendue.

L'Académie décide que le prix annuel ordinaire de l'Académie pour 1859 sera donné à une question sur les *antiquités orientales*. Sont nommés, au scrutin secret, commissaires pour proposer la question, MM. Hase, Le Clerc, Guigniaut, Egger.

M. Beulé lit un Mémoire sur le *Stéphanophore d'Athènes*. M. Beulé établit que ce Stéphanophore est Thésée, considéré par les Athéniens comme l'inventeur de la monnaie.

M. Huillard Bréholles achève la lecture de son Mémoire sur un *Projet de réforme religieuse de l'empereur Frédéric II*. Des lettres des papes et de leurs agents, de la correspondance de Frédéric II, de Pierre de la Vigne et des autres confidentes de l'empereur, M. H. Bréholles déduit la preuve que ce prince voulut, dans les dernières années de son règne, constituer à Naples une église indépendante de Rome, dont il eût été le souverain pontife, avec Pierre de

la Vigne pour administrateur et vicaire. Ce projet, s'il eût réussi, pouvait entraîner l'Allemagne, l'Angleterre, la France même. De là, suivant M. H. Bréholles, la politique implacable du saint siège envers Frédéric II.

*Séance du 19 juin.* — M. Lebas, président, annonce la mort de M. Fontanier, consul de France à Civita-Vecchia, correspondant de l'Académie.

M. Hase dépose les deux premières livraisons de la *Numismatique ibérienne*, par M. Boudard, de Béziers. L'auteur, dans une lettre d'envoi, déclare qu'il voit dans la langue basque le dernier vestige de la langue ibérienne, et demande l'avis de l'Académie sur cette opinion.

M. Ad. Regnier donne lecture du rapport de la commission du prix Bordin, sur la composition et le caractère des différents hymnes du *Rig Véda*. Un seul Mémoire a été présenté, qui, bien que contenant d'excellentes parties, ne paraît pas à la commission mériter le prix ; elle propose d'en récompenser le mérite par une somme de 2,000 fr. à titre d'encouragement. L'Académie adopte la proposition.

M. Guigniaut, au nom de la nouvelle commission du prix Bordin, soumet à l'Académie trois questions sur l'antiquité classique. Après une discussion où prennent part MM. Lenormant, Guigniaut, Laboulaye, Le Clerc et Rossignol, l'Académie adopte la question ainsi conçue : « Faire une étude historique et critique de la vie et des ouvrages de M. Terentius Varron, en insistant particulièrement sur les fragments qui nous restent des écrits de cet auteur, aujourd'hui perdus ».

M. Lenormant donne lecture d'une lettre à M. de la Saussaye sur la numismatique des Arvernes.

*Séance du 26 juin.* — M. Lenormant annonce la découverte de nouveaux fragments d'Hypéride.

M. le secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Caristie, de l'Académie des beaux-arts, les *Monuments antiques d'Orange*. M. Guigniaut dépose les livraisons 17 à 24 des *Voyages dans la péninsule arabique et l'Égypte moyenne*, par M. Lottin de Laval.

L'Académie décide qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Dureau de la Malle, et fixe au premier vendredi de novembre la discussion des titres des candidats.

Au nom de la commission du prix annuel, M. Renan soumet à l'Académie trois questions portant, comme l'Académie l'avait décidé, sur les études orientales. L'Académie adopte, au scrutin, la question sur le Coran.

M. Hase fait connaître les conclusions du rapport de la commission des antiquités nationales, rapport qui sera lu *in extenso* dans la prochaine séance. Voici les conclusions : Médailles de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, assimilées et accordées *ex æquo* à M. Deloche, pour son *Étude sur la géographie historique de la Gaule au moyen âge, et, en particulier, sur les divisions territoriales du Limousin*, et à M. Rossignol, archiviste de la Côte-d'Or, pour son *Étude sur une campagne de Jules César*.

Troisième médaille, partagée entre M. Fabre, auteur des *Études historiques sur les clercs de la Bazoche*, et M. Labarte, auteur des *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge*.

Comité secret pour le rapport de la commission des travaux littéraires.

Reprise de la séance publique. M. Reinaud lit un rapport sur la langue des Berbères. Ce rapport est fait au nom d'une commission que, sur la demande de M. le Ministre de la guerre, l'Académie avait chargée d'examiner un *Essai de grammaire de la langue kabyle* et un *Mémoire relatif à quelques inscriptions en caractères touarig*, par M. le capitaine Hanoteau, attaché au bureau politique des affaires arabes à Alger. Nous n'analyserons point ce rapport, qui a été imprimé dans le *Moniteur* du 6 août. La commission conclut que les manuscrits du capitaine Hanoteau sont dignes de tout l'intérêt de M. le Ministre de la guerre, et que la publication de ce travail serait un véritable service rendu à la science.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — La livraison du *Bulletin*, publié par la Société, présente d'abord deux notices fort intéressantes sur MM. de Villiers du Terrage et d'Hombres-Firmas. La première est due à M. Alfred Maury, et dire le nom de l'auteur c'est en faire l'éloge. M. de Villiers, mort au mois de mai 1855, était un des derniers survivants de cette glorieuse phalange de soldats lettrés de l'expédition d'Égypte, dont le nombre diminue, hélas ! chaque jour. M. Maury a fait connaître toutes ses études archéologiques et la part qu'il a prise aux travaux du regrettable M. Jollois. Les membres de l'Académie de Nîmes liront avec un intérêt particulier le récit des services rendus à la science par celui qui, alors qu'il était préfet du Gard, acheva le déblayement de l'Amphithéâtre, et à qui sont dus en partie les travaux de restauration de ce magnifique monument. La deuxième notice que renferme le *Bulletin* présente encore un grand attrait pour les mêmes académiciens. M. d'Hombres-Firmas fut, pendant plus de quarante ans, l'honneur de l'Académie,



et son nom est lié à celui des Gergonnes, des Lavernède, des Vincent qui ont honoré cette Société. On trouvera dans la notice présentée par M. Nicard une analyse des six volumes qui renferment l'œuvre de M. d'Hombres-Firmas (1), et dans lesquels se trouvent reproduites la plupart des études du même auteur déjà publiées par l'Académie de Nîmes.

On lira avec intérêt les extraits suivants des séances de la Société :

*Séance du 1<sup>er</sup> avril.* — M. Vallet de Viriville rappelle que la plupart des œuvres du peintre Jean Fouquet se trouvent aujourd'hui à l'étranger, notamment à Anvers, à Francfort et à Munich, et il s'attache à démontrer l'intérêt que présenterait pour la France, où les œuvres de ce grand artiste sont à peu près inconnues, une collection d'épreuves photographiques dans laquelle elles seraient reproduites. Une occasion se présente, dit-il, pour se procurer presque sans frais cette collection : le Gouvernement vient de confier à un voyageur la mission de parcourir la Belgique, la Hollande et l'Allemagne pour y faire des recherches dans l'intérêt des arts ; il suffirait de prier M. le ministre d'État de faire ajouter aux instructions remises à ce voyageur l'invitation de prendre des épreuves photographiques négatives de tous les tableaux de Jean Fouquet qu'il découvrira. La vente des épreuves positives, qu'on pourrait ensuite obtenir de ces négatifs, suffirait et au delà, suivant M. Vallet de Viriville, pour couvrir les frais de cette opération.

Après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres, la Société s'associe au vœu émis par M. Vallet de Viriville pour la publication des œuvres de Jean Fouquet ; mais elle n'adopte pas la mesure qui lui est proposée.

M. Beulé fait une deuxième lecture de son Mémoire intitulé : *La monnaie d'or d'Athènes*. Ce Mémoire est renvoyé à la commission des impressions.

M. Renier lit, à titre de communication, une notice sur quelques inscriptions récemment découvertes dans la province de Constantine, aux lieux connus aujourd'hui sous les noms de *Souk-Arras* et de *Madourouche*. Il prouve que la première de ces localités est l'ancienne *Tagaste*, patrie de saint Augustin, et la seconde l'ancienne *Madaure*, patrie d'Apulée, où le grand évêque commença plus tard ses études. Quelques rapprochements établis entre le texte des

(1) Recueil de Mémoires et d'observations de physique, de météorologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, 6 volumes in-8°.

inscriptions qui font le sujet de sa notice, et certains passages des œuvres de saint Augustin, lui servent à démontrer l'intérêt que présentent, non-seulement pour l'histoire de la province romaine de Numidie, mais aussi pour l'histoire de l'église d'Afrique, les documents de la nature de ceux dont il entretient la Compagnie. Il termine sa communication en exprimant l'espoir que les ruines de Madaure, qui, jusqu'ici, ont été à peine explorées, le seront bientôt avec toute l'attention qu'elles méritent, par les soins de la *Société archéologique de la province de Constantine*, Société dont les publications témoignent d'un zèle aussi actif qu'éclairé, pour ce genre de recherches.

*Séance du 15 avril.* — M. Nicard fait la communication suivante : « M. l'avocat Odet de Sion, en Valais, possède, parmi les objets d'art et de curiosité dont se compose sa collection, un fragment d'une ancienne tenture en toile de chanvre écrue ornée de figures et d'ornements, que l'on suppose avoir appartenu à l'ancien évêché de Sion, et qui paraît avoir été exécutée vers le milieu du quatorzième siècle, si ce n'est même un peu plus tôt. Cette tenture, dont M. Keller, antiquaire suisse auquel on doit plusieurs excellents Mémoires insérés dans le recueil publié par la Société archéologique de Zurich, a le premier signalé l'importance, mérite en effet de fixer l'attention des archéologues, principalement de ceux qui s'occupent de rechercher les origines de l'imprimerie tabellaire. Outre son ancienneté et l'intérêt des sujets qu'on y voit représentés, elle se recommande par la nature du procédé qui a été employé pour fixer sur la toile les sujets et les ornements. On regrette que, par l'effet du temps et de la négligence des anciens possesseurs, il n'en subsiste plus qu'un fragment; cependant sa hauteur atteint encore 0<sup>m</sup>,94, et sa longueur 2<sup>m</sup>,94.

« Les figures et les ornements qui la décorent paraissent avoir été exécutés à l'huile, avec des couleurs composées de noir de fumée et de craie rouge, les personnages sur fond noir et les ornements sur fond rouge, au moyen de planches de bois appliquées sur l'étoffe, par un procédé semblable à celui que l'on emploie encore de nos jours dans les impressions sur étoffe. C'est donc, comme il est facile de s'en assurer à la seule inspection de cette tenture, d'une véritable impression xylographique qu'il s'agit, et la preuve de ce fait curieux résulte, non-seulement de la parfaite ressemblance des figures, qui se trouvent répétées plusieurs fois à des intervalles ménagés exprès, et des traces évidentes du déplacement que les planches de bois qui ont servi à l'impression ont éprouvé dans leur applique, mais encore

et surtout d'une circonstance particulière qui mérite d'être signalée : par suite d'un<sup>e</sup> maladresse de l'ouvrier chargé de l'impression, quatre têtes servant d'encadrement ont été reproduites à l'envers, à peu près comme les figures obtenues à l'aide de la niellure et qui se trouvent reproduites la tête en bas ou dont les inscriptions sont renversées ; évidemment, une pareille bétise n'aurait pu être produite par le pinceau d'un artiste. »

*Séance du 6 mai.* — M. l'abbé Cochet, correspondant à Dieppe, communique cinq croix d'absolution, qu'il vient de découvrir dans le cimetière de l'ancienne paroisse de Bouteilles, près de cette ville, et il consulte la Société sur la lecture des inscriptions qui sont gravées sur ces croix.

**SOCIÉTÉ MÉTÉOROLOGIQUE DE FRANCE.** — M. Th. du Moncel a fait à la Société la communication suivante : « Bruits produits par les poteaux des lignes télégraphiques. » Il n'est guère de personnes qui, demeurant dans le voisinage des lignes télégraphiques, n'aient eu occasion d'entendre un bruit sourd, imitant tantôt les roulements d'un tambour éloigné, tantôt le bourdonnement d'une abeille, tantôt le défilement des engrenages d'un moulin, que produisent dans certaines circonstances les poteaux télégraphiques. Les paysans, en général, croient que ce bruit indique le passage de l'électricité. Mais, bien que ce fluide, dans les réactions moléculaires qu'il exerce, provoque sous certaines conditions quelques sons, ainsi que l'a constaté M. Wartmann, il ne faudrait pas croire que les bruits dont nous parlons aient pour cause le mouvement de cet agent physique. La meilleure preuve à donner contre ce préjugé, c'est que ces bruits existent, alors même que le courant électrique ne circule pas dans la ligne. Du reste, leur intensité dépend de beaucoup de circonstances : 1° de l'exposition de la ligne par rapport à la direction des courants d'air existants ; 2° de la hauteur des poteaux et de leur exposition ; 3° de la nature du sol dans lequel ils sont plantés ; 4° de l'altitude à laquelle ils sont élevés ; 5° de la distance qui les sépare ; 6° du nombre de fils soutenus par chaque poteau ; 7° de l'impétuosité du vent. En général, ces bruits atteignent leur maximum quand la direction de la ligne est perpendiculaire à celle des courants d'air, quand les poteaux sont très-hauts et que la ligne est dégagée de tous les obstacles qui peuvent s'opposer à la libre circulation des courants d'air, quand le terrain dans lequel les poteaux sont plantés est pier-  
reux, quand la ligne passe par le sommet d'une montagne, quand la longueur des fils, entre ces poteaux, est considérable, quand les fils

soutenus sont peu nombreux ; enfin, quand le vent est un peu fort. Ces faits prouvent que c'est à des vibrations extrêmement petites, produites par les courants d'air sur les fils des lignes télégraphiques, qu'on doit attribuer le phénomène dont nous parlons. Il se produit alors un effet analogue à celui qui se manifeste dans les harpes éoliennes ; seulement, comme la longueur et le peu de tension des fils, dans le cas qui nous occupe, ne permet pas aux courants d'air de produire des vibrations assez nettes et assez courtes pour qu'elles soient sonores, ces vibrations s'intègrent aux points de suspension des fils, et font à leur tour vibrer le poteau. C'est sans doute un phénomène analogue à celui des pendules sympathiques du capitaine Elicott. Cette expérience curieuse, qui montre tout le pouvoir des vibrations intégrées, consiste, comme on le sait, à placer deux pendules sur une même traverse rigide, et à mettre l'un d'eux en mouvement d'oscillation. Au bout d'un certain temps, les vibrations produites au point de suspension de ce pendule, et intégrées à travers la barre rigide, réagissent sur le second pendule et finissent bientôt par être assez fortes pour le mettre en mouvement. Rien n'est donc étonnant que les vibrations prolongées du fil d'une ligne télégraphique puissent mettre en vibration les poteaux eux-mêmes qui le supportent. Du reste, cette vibration des poteaux est facile à constater, car elle est sensible au toucher. En approchant l'oreille on entend même souvent des renforcements de vibrations qui se succèdent à des intervalles plus rapprochés que des pulsations, et qui laissent percer parfois des sons métalliques qui démontrent bien la part que prend le crochet de suspension des fils dans ce phénomène.

Dans certains pays de montagnes, et notamment sur la route de la Corniche, près de Nice, ces bruits sont quelquefois tellement intenses qu'ils s'entendent à une distance de plus de quinze pas. On se croirait alors dans le voisinage d'une usine où se trouverait un ventilateur à force centrifuge.

Du reste, pour que ces bruits s'entendent, il n'est pas besoin d'un grand vent, le moindre courant d'air suffit, pourvu qu'il agisse perpendiculairement sur le fil. C'est pourquoi il arrive souvent, dans les pays de montagnes où les lignes télégraphiques sont très-contournées, que l'intensité des sons produits varie d'un poteau à l'autre.

CONGRÈS DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.—*Session de 1857.*  
— Le numéro IV du vingt-huitième volume du *Bulletin monumental*

contient le programme des questions qui ont été traitées dans ce congrès. Ces questions, fort bien choisies, sont de nature à intéresser vivement tous les archéologues, et nous sommes certains de faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux l'extrait suivant :

**FORME ET DISPOSITION DES FONTAINES PUBLIQUES AU MOYEN AGE.**

Pour commencer l'énumération des monuments anciens qui ont été destinés à la distribution des eaux dans les villes et dans les campagnes, M. de Caumont cite un certain nombre d'édifices encore existants; puis remontant aux temps les plus reculés du moyen âge, il se demande si les tuyaux cylindriques en terre cuite, émaillée à l'intérieur, tels qu'on en a trouvé une très-grande quantité au Mans, où ils ont été attribués à l'époque de l'évêque saint Aldric; ceux que l'on voit près de Louviers et quelques autres de diverses localités ne montrent pas que, durant l'ère mérovingienne et durant l'ère carlovingienne, il y avait un assez grand nombre de fontaines publiques. Il est naturel, en effet, de penser que l'abondance des eaux conduites dans les cités sous la domination romaine avait créé des besoins, des habitudes que les siècles suivants durent s'efforcer de satisfaire par des travaux, quand les aqueducs antiques étaient devenus impraticables, ou que le déplacement des villes ne permettait plus aux sources anciennes d'y arriver. Ce serait alors qu'on aurait réparé les aqueducs ou qu'on aurait amené l'eau dans des tuyaux de terre cuite enchâssés dans un béton épais et imperméable, tels qu'on les trouve au Mans; quant aux bornes-fontaines ou aux monuments plus considérables qui recevaient l'eau pour la distribuer au dehors, M. de Caumont n'en a pas signalé; mais il a dit qu'elles devaient offrir des imitations de ce qui existait auparavant. Un des types les plus simples et les plus habituels a été, à toutes les époques, un réservoir muré recevant les eaux de la source, protégé par une espèce de portique ou de galerie voûtée.

L'arc qui donne accès au réservoir de la fontaine doit être à plein cintre; et, au douzième siècle, l'archivolte en fut quelquefois ornée de moulures, ainsi qu'il résulte des renseignements qui ont été recueillis; mais M. de Caumont n'a montré que des fontaines appartenant à la période ogivale.

Il a cité notamment les deux fontaines qui existent à un kilomètre de l'abbaye de Fontaine-Daniel (Mayenne), et qui dépendent du grand établissement industriel de M. Denys, membre de l'Institut des provinces.

Ces deux fontaines sont voûtées en ogive, les murs sont revêtus en pierre de taille; le réservoir est carré, et l'on peut y entrer par une ouverture ou porte.

De ces deux réservoirs, situés à quelques pas l'un de l'autre, l'eau se rendait à l'abbaye dans des tuyaux en terre cuite.

M. de Caumont a présenté ensuite l'esquisse de deux fontaines du département de l'Yonne, figurées, par M. Victor Petit, dans l'*Annuaire* de ce département, et qui offrent à peu près la même disposition que les précédentes.

Une autre fontaine intéressante, citée par M. de Caumont, existe à Gully, département du Calvados.

La source arrive dans un réservoir carré par deux ouvertures cintrées, au-dessus desquelles on remarque une petite niche triflée; le réservoir, à ciel ouvert, est encaissé de trois côtés par des murs qui ont conservé leurs tablage primitifs. De ce réservoir, l'eau se déverse à l'extérieur par deux canaux qui correspondent à chacune des ouvertures cintrées qui paraissent abriter leurs sources principales, fort abondantes et d'une grande limpidité.

M. de Caumont, après avoir cité plusieurs autres fontaines de la même famille qu'il a visitées dans diverses parties de la France, mentionne celle de Poitiers, connue sous le nom de Fontaine-Joubert, et présente le dessin qu'en a fait tout récemment M. de Longuemar, membre de l'Institut des provinces. C'est encore une fontaine voûtée ou en forme de grotte.

La source est abritée sous une arcade ogivale, couronnée d'un fronton au milieu duquel on voit l'écusson de Gaucher de Sainte-Marthe, maire de Poitiers en 1579.

Un autre écusson, placé au centre du pignon latéral, n'a pu être restitué; mais il doit remonter au seizième siècle, comme le petit monument élevé sur la fontaine.

L'écusson qu'on voit au fond de l'arcade, sous la voûte, est celui de René Citoys, qui était maire de Poitiers en 1663.

En avant de la voûte, se développe, à Poitiers comme à Sully, le réservoir qui reçoit les eaux de la source.

Après cette énumération de ces divers édifices que l'on peut appeler *fontaines-grottes*, M. de Caumont a passé aux fontaines à grands réservoirs octogones ou ronds isolés sur les places ou dans les carrefours, dont quelques-unes doivent remonter jusqu'au treizième siècle.

La plupart de ces réservoirs ont au centre un piédestal ou une vasque d'où l'eau sort pour venir se répandre dans le réservoir.

Au quinzième ou au seizième siècle, ces fontaines se sont multipliées ; on les trouve représentées fréquemment dans les vitraux et les peintures murales. Quelques-unes ont été fondues en métal.

Il faudrait des dessins pour faire connaître les principaux monuments de ce genre qui existent encore.

M. de Caumont s'est borné à citer les fontaines de Brunswick, de Nuremberg et plusieurs autres du seizième siècle, dans lesquelles on trouve des figures mythologiques.

Il a terminé son improvisation en engageant les délégués des Sociétés savantes à recueillir et à dessiner les différentes fontaines monumentales, antérieures au dix-huitième siècle, qu'ils pourront rencontrer, afin que l'on puisse bientôt connaître tous les types qui méritent d'être observés.

M. Parnot a présenté le dessin d'une fontaine qui existait à Meaux et qui offrait, sur un piédestal, au milieu d'une vaste vasque, l'image de la Vierge et de l'Enfant-Jésus.

Dans la séance qui a suivi cette communication, une nouvelle discussion s'est établie, au sujet de cette fontaine, entre MM. Victor Petit et Parnot. Nous allons reproduire textuellement le procès-verbal :

M. Parnot dit qu'il n'a rien absolument à ajouter aux observations qu'il a faites à la séance précédente, observations qui étaient motivées par la vue d'un dessin qu'on a tout lieu de croire exact, malgré le peu d'habileté d'exécution ; que ce dessin, qui a été montré au Congrès, est un calque fidèle du dessin original, et qu'enfin il est impossible de se méprendre ou de ne pas reconnaître le sujet représenté par l'artiste sculpteur. Celui-ci a surmonté la fontaine d'un groupe de la Vierge et de l'Enfant-Jésus, accompagnés par divers saints. M. Parnot ajoute que, selon lui et d'après le dessin, il n'est pas douteux qu'un filet d'eau sortait de chacun des seins de la Vierge et que l'Enfant-Jésus rappelait l'action du fameux *Mannequen-Piss*, de Bruxelles. D'ailleurs, cette fontaine a été décrite par un historien du diocèse de Meaux, dans un grand ouvrage qu'on peut encore consulter, et dans lequel on trouve le nom de l'artiste et aussi la date d'exécution de la fontaine, qui appartient à l'art de la renaissance.

M. Victor Petit, demandant à répondre brièvement au préopinant, témoigne le regret de n'avoir pas vu le dessin qui a été soumis au Congrès, lequel dessin, d'après l'indication de M. de Caumont, sera copié et gravé pour le *Bulletin monumental* et l'*Annuaire de l'Institut des provinces*. M. Victor Petit se demande si on ne peut pas révo-



quer en doute l'exactitude de ce dessin, si même il n'est pas entièrement imaginaire, ou si, du moins, on ne peut pas croire que le dessinateur s'est plu, par une étrange fantaisie, à ajouter les trois filets d'eau suspects.

MM. Parnot et Thiollet s'empresent d'assurer que dans le dessin les trois filets d'eau sortaient bien de la Vierge et de l'Enfant-Jésus; que le doute n'est pas possible.

M. Victor Petit, malgré cette affirmation, repousse comme imaginaire ce détail du dessin signalé au Congrès, et croit fermement que si l'art de la renaissance, notamment en Italie, s'est montré prodigue de filets d'eau, ces mêmes filets d'eau s'échappent exclusivement du corps des dieux et des déesses de la fable. Les admirables fontaines monumentales qu'on voit encore dans plusieurs villes d'Italie témoignent qu'à l'époque de la renaissance, les scènes mythologiques étaient seules reproduites ou représentées avec autant de matérialisme. M. Victor Petit termine en réclamant, comme une chose utile aux études d'iconographie chrétienne, une sorte d'enquête archéologique relativement à la fontaine de Meaux, dont il ne récuse pas l'existence, mais dont il repousse énergiquement les filets d'eau qui font seuls l'objet du débat.

M. le comte de Mellet, tout en comprenant et en approuvant la pensée du préopinant, croit cependant que le dessin de la fontaine de Meaux peut être très-exact. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un monument datant du seizième siècle, et qu'à cette époque les ecclésiastiques eux-mêmes ne se montraient pas bien sévères pour les œuvres d'art.

M. le comte de Bonneuil, qui a examiné avec attention le dessin communiqué par M. Parnot, fait remarquer que la statue de la Vierge est représentée vêtue pudiquement et la robe à peine entr'ouverte vers l'extrémité des seins.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN.  
— Nous avons remarqué dans le volume des travaux de l'année 1855-1856 le discours de réception de M. Lallemand, professeur au Lycée de Rouen; ce discours offre quelques passages dignes d'une sérieuse attention et d'autres qui nous paraissent de nature à être discutés. On en jugera par le résumé suivant.

En principe, dit M. Lallemand, tous les phénomènes de la nature dépendent des actions de certaines causes qui, agissant simultanément, rendent nécessaire l'expérimentation pour séparer les effets dus à chacune de ces causes en particulier. Les lois de la physique

expliquent un fait constaté ou sont insuffisantes pour l'analyser ; dès lors, ce fait acquiert pour le savant une importance relative à la recherche des causes. Mais, de ce que les rapports des phénomènes sont connus, leur explication n'est pas complète pour cela. Ils rentrent dans les causes connues ou s'en éloignent plus ou moins ; quant à la nature des causes elles-mêmes, on s'efforce de la trouver, et l'on est ainsi conduit aux hypothèses sur lesquelles on fonde les théories physiques. Pour qu'une théorie ait de la valeur, il faut que les conséquences qu'on déduit des faits sur lesquels elle s'appuie, soient entièrement d'accord avec l'expérience. Les théories servant à rassembler les phénomènes analogues, ramènent leur explication à celle d'un seul ; d'où il suit qu'une théorie est d'autant meilleure qu'elle embrasse un plus grand nombre de faits.

Une opinion de M. Lallemant, qui nous paraît de nature à être discutée, est celle-ci : c'est qu'une théorie peut être fautive et servir utilement la science, en ce qu'elle peut être l'expression exacte de certaines parties ; elle peut même mettre facilement en évidence le vrai qu'elle contient. A ce sujet, l'auteur cite la théorie de Volta et en fait ressortir le point capital, qui consiste en ce que les contractions musculaires sont dues à l'action des deux métaux. Volta se trompa sur ce mode d'action, mais il vit très-bien les effets que leur réunion exerce, et c'est ce qui fit donner par sa théorie des résultats surprenants. Il nous est impossible d'entreprendre ici la discussion que nous avons indiquée tout à l'heure ; dans le cas présent, nous livrons simplement les résultats, sauf à chacun de les envisager à sa manière.

Dans le même volume, on trouve un travail de MM. J. Girardin et Lévy, sur les *Recherches des causes d'un incendie*. L'importance de cette question, au point de vue industriel, nous a engagé à ne pas la passer sous silence. Il paraît, d'après les conclusions des auteurs de ce Mémoire, que cet incendie consistant dans l'inflammation des laines d'un atelier a été causé par des allumettes chimiques qui se sont trouvées en contact avec les laines à une température de 70°.

M. Pimont a communiqué à l'Académie plusieurs appareils de son invention pour éviter les pertes de chaleur dans les machines. L'économie qu'ils apportent chez MM. Dolfus Mieg et C<sup>ie</sup> est de 17,000 f. par an.

Le même inventeur est parvenu à appliquer sur les surfaces rayonnantes un enduit composé de matières ne conduisant pas bien la chaleur. Il appelle ce revêtement *calorifuge plastique* et *calorifuge feutré*. Le ministre de la marine a passé avec M. Pimont un marché pour une livraison de 100,000 kilos.

MM. Girardin et Malbranche ont examiné des pelotes trouvées dans l'estomac de jeunes poulains. D'après ces deux savants, le trèfle incarnat serait mortel aux poulains. Les pelotes contenues dans les organes de la nutrition de ces animaux seraient formées par la réunion de villosités qui existent sur les calices du trèfle incarnat.

Un autre travail important, surtout au point de vue agricole, est celui de M. J. Pierre, de Caen, et membre correspondant de l'Académie de Rouen. Il se propose de rechercher la valeur nutritive des fourrages.

On sait que la valeur nutritive d'un aliment dépend de la quantité d'azote qu'il renferme ; c'est le dosage de ce gaz que M. Pierre a entrepris pour tous les fourrages secs et verts, les graines des tubercules et racines, etc., qu'on emploie ordinairement. Le travail de M. Pierre peut être considéré comme le complément de ceux entrepris par MM. Boussingault, Payen, Dumas, etc.

On trouve encore dans cet ouvrage d'autres Mémoires qui méritent de fixer l'attention des hommes qui s'occupent d'agriculture. Ainsi, la culture du mûrier et l'éducation du ver à soie dans le nord de la France, par M. Cazin, est un travail sérieux. L'auteur veut prouver qu'il serait possible de donner, en France, un plus grand développement à la sériciculture, et que dans le Nord elle pourrait être entreprise avec succès.

A. BOILLOT.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX. — Séance du 28 mai 1857. M. Abria lit un travail sur la vitesse de la lumière dans les différents milieux.

« Cette question, a dit M. Abria, outre l'intérêt qu'elle présente par elle-même, a le privilège de toucher aux points les plus délicats de l'astronomie et des théories de l'optique; elle a été, dans ces dernières années, l'objet de travaux remarquables qui méritent une analyse rapide.

« Les phénomènes astronomiques ont fait connaître la vitesse de la lumière du soleil réfléchi par les planètes (*travaux de Roemer*, 1675); celle de la lumière émanée des étoiles (*travaux de Bradley sur l'aberration*, 1728); enfin, l'égalité de vitesse des rayons de diverses couleurs (*Astronomie d'Arago*, tome 1<sup>er</sup>, page 405). M. Fizeau est parvenu le premier à la mesurer à la surface de la terre (expériences faites en 1849 entre Suresnes et Montmartre), et il a

obtenu une valeur sensiblement égale à celle que donnent les observations astronomiques, 310,000 kilomètres environ par seconde.

« La détermination de cette vitesse dans les substances transparentes présente évidemment des difficultés d'un ordre particulier, et qui dépendent surtout de leur faible épaisseur. On a cru pendant longtemps, d'après des considérations théoriques fondées sur le système de l'émission, que la lumière se mouvait plus rapidement dans ces milieux que dans l'air ou dans le vide. Divers motifs déduits de la théorie des ondes tendent à établir que c'est le contraire qui a réellement lieu, et que la lumière est retardée dans son mouvement lorsqu'elle passe de l'air dans l'eau par exemple. Arago fit voir en 1838 que l'on pouvait décider la question par l'expérience ; mais ce physicien célèbre s'est borné à poser le problème, qui a été résolu séparément quelques années plus tard par MM. Fizeau et Foucault (1850). Entre les deux théories rivales qui, jusqu'à présent, ont été adoptées tour à tour pour l'explication des phénomènes de la lumière, l'expérience a prononcé en faveur de celle des ondulations : la vitesse de la lumière est moindre dans les milieux transparents que dans le vide. La théorie va plus loin : elle nous donne le moyen de déterminer la valeur absolue de cette vitesse, lorsqu'on connaît l'*indice de réfraction* de la substance.

« Si le milieu transparent au lieu d'être en repos est en mouvement, la vitesse de la lumière est modifiée dans le même sens que celle du corps, mais d'une quantité qui, jusqu'à présent du moins, paraît dépendre de la nature particulière de ce corps et des conditions dans lesquelles il est placé. Cette importante propriété de la matière, soupçonnée par Fresnel, a été mise en évidence par les expériences délicates de M. Fizeau (1851), expériences dont la haute portée justifie la récompense qui lui a été décernée par les classes réunies de l'Institut.

« La théorie des ondes, qui, jusqu'à présent, suffit à l'explication des phénomènes de l'optique, rend compte du fait remarquable de la *double réfraction*, c'est-à-dire de la bifurcation qu'un rayon de lumière éprouve en traversant certains cristaux, par l'inégale vitesse avec laquelle la lumière se propage dans les différents sens à partir du point d'ébranlement ; cette inégalité de vitesse est occasionnée par la distribution particulière des molécules du corps, plus rapprochées dans certaines directions, plus éloignées au contraire dans d'autres. S'il est aisé de comprendre que l'élasticité du fluide aux vibrations duquel on attribue les phénomènes de la lumière soit variable dans différents sens à partir d'un point donné, lorsqu'il s'a-

git de substances cristallisées, il faut avouer que la théorie a besoin d'être complétée en ce qui concerne la constitution des corps qui jouissent de la *polarisation circulaire*, ou de la *double réfraction circulaire*, phénomènes que l'on explique encore par l'inégalité de vitesse avec laquelle se propagent des mouvements s'effectuant suivant une courbe tantôt circulaire, tantôt elliptique.

« Quoi qu'il en soit, ces diverses considérations suffisent pour faire comprendre que cette question de la vitesse avec laquelle la lumière se meut dans différents corps, intervient dans tous les phénomènes de l'optique. Considérée dans les espaces célestes, la vitesse de la lumière nous permet de déterminer l'époque à laquelle se sont produits les phénomènes qui frappent aujourd'hui nos regards, et que nous rapportons à des mondes disparus peut-être à l'instant où nous les apercevons. Envisagée dans les corps qui sont à notre portée, elle nous fait connaître les particularités intimes de leur structure ; c'est elle qui conserve la trace des modifications qu'éprouve le rayon de lumière en les traversant, et qui nous fournit ainsi le moyen de remonter aux causes premières de ces modifications ; elle est notre guide le plus sûr dans la recherche de la constitution des éléments des corps, recherche qui est le but constant des investigations de la philosophie naturelle. »

• ABRIA. »

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE. — *Séance du 9 juin.* — M. de Roquemont signale à la Société les travaux de restauration exécutés à la cathédrale de Laon, qui viennent de révéler l'existence d'un grand nombre de pierres sculptées employées comme matériaux des fondations. Il appelle en outre l'attention sur la découverte faite aux archives du palais de justice de cette ville qui occupent la chapelle de l'ancien évêché, des cahiers dressés en 1789 pour les états généraux. M. de Roquemont pense qu'il serait facile de se procurer une copie de ce document qui peut contenir des renseignements intéressants.

M. Dusevel saisit, l'occasion de la communication qui est faite pour demander si, parmi les sculptures de la cathédrale de Laon, il existe aux baies des ouïes une main colossale de pierre dont Villars de Honnecourt, architecte du treizième siècle, a conservé le dessin dans un manuscrit que doit publier M. Lassus, architecte de la Sainte-Chapelle, et si le motif de cette sculpture a été interprété.

M. le secrétaire perpétuel est invité à écrire à Laon pour obtenir des renseignements à cet égard.

*Séance du 23 juin.* — Lecture est donnée d'une lettre de M. le préfet qui autorise la Société à faire enlever la mosaïque romaine découverte dans la cour de la gendarmerie à Amiens, et met à sa disposition, pour cet objet, sur les fonds du département, la somme de 200 fr.

M. Piette, de Laon, écrit à M. le secrétaire perpétuel, en réponse à la question qui lui avait été faite relativement à la main colossale sculptée sur la cathédrale de Laon : « La main dont vous m'entretenez dans votre dernière lettre existait en effet autrefois parmi les ornements extérieurs de la cathédrale de Laon, mais elle est détruite depuis un temps immémorial, et bien peu de personnes en gardent aujourd'hui le souvenir. Elle était placée à la base de la galerie qui unit les deux tours du portail et semblait être là comme un symbole de la protection divine qui s'étendait sur l'édifice tout entier. Aucun des historiens de Laon, aucune des monographies de la cathédrale ne fait mention de ce monument. Le premier ou plutôt le seul auteur qui en ait parlé est un Gérard ou Villars de Honnecourt, architecte qui vivait vers la fin du treizième ou le commencement du quatorzième siècle. Ce Gérard avait parcouru diverses provinces de France et dessiné et décrit les grands monuments qui lui avaient le plus frappé ; il parle avec enthousiasme de la cathédrale de Laon, et donne de ses tours une description fort pittoresque, sans oublier la fameuse main symbolique. On rapporte que c'est sous l'action des souvenirs et des impressions recueillies à Laon que, quelques années après sa visite, il éleva la cathédrale de Lausanne, dont les tours présentent, dit-on, une certaine analogie avec celles de notre basilique. Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire sur ce monument qui vous a préoccupé un instant et qui nous paraît revêtu de tous les caractères d'un symbole plutôt que de ceux d'une simple fantaisie. Les manuscrits de Gérard de Honnecourt sont enfouis dans les rayons de la bibliothèque impériale ; ils sont peu connus et consultés seulement à de très-rars intervalles par quelques architectes. Un de nos collègues de Laon, M. Fleury, connu par ses nombreuses et intéressantes publications historiques, fait en ce moment copier tout ce qui intéresse notre ville, planches et texte, et nous espérons que bientôt, grâce à son zèle, nous saurons parfaitement à quoi nous en tenir sur ce monument unique en son genre. »

COMITÉ DE NOYON. — M. Peigné lit quelques chapitres de son histoire inédite de l'abbaye d'Ourscamp. Après avoir retracé les vicissitudes de cette maison depuis 1789, et l'avoir montrée hôpital militaire sous la république, château et résidence aristocratique

sous le directoire, propriété de M. de Sainte-Poix, qui mit l'église en ruines afin de donner à son jardin du pittoresque, revendue et ravagée en 1814 dans les invasions, enfin depuis 1823 fabrique et usine, l'intéressant écrivain indique les sources où il a cherché à retrouver les traditions d'Ourscamp, traditions qu'il a voulu conserver avec le soin intelligent qu'il met à sauver les ruines même de l'abbaye. Il a feuilleté les archives de l'Oise, le cartulaire d'Ourscamp renfermant 1,007 pièces, le petit cartulaire de Gaignières, la collection des pierres tombales d'Oxford, la collection de Perz, une grosse d'un procès-verbal de visite de 1662, les histoires et chroniques locales, etc., etc. . . . . M. Peigné discute avec beaucoup d'érudition l'étymologie du mot Ourscamp. Après avoir relaté les diverses opinions qui tirent ce mot soit d'*Ursi campus*, champ de l'Ours, allusion à la fameuse légende de l'ours de Saint-Eloi, soit d'*Orci campus*, champ de l'Enfer, dédié au culte des divinités infernales, soit d'*Ursæi campus*, le champ d'Ursus, il incline pour cette dernière origine. Un disciple de saint Amand, qui a parcouru le pays, s'appelait Ursus; rien d'impossible qu'il eût bâti l'oratoire devenu plus tard la célèbre abbaye.

**CONGRÈS SCIENTIFIQUE DES SOCIÉTÉS DE L'YONNE ET DE LA NIÈVRE**, tenu à Avallon et à Vézelay, les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1857. — La Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne a l'habitude, chaque année, de se joindre à quelques-unes des Sociétés savantes, ses voisines, et de tenir avec elles une sorte de congrès provincial qui établit des relations plus suivies, des rapports plus intimes et de plus en plus sympathiques entre les hommes d'étude d'une même province et resserre les liens de confraternité qui ne doivent pas cesser de les unir.

Les savants de l'Yonne avaient fait choix, cette année, des villes d'Avallon et de Vézelay pour y tenir leur séance publique habituelle, en priant leurs confrères de Sens, de Dijon, d'Autun et de Nevers de venir les joindre.

Le 30 juin, le congrès s'ouvrit dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Avallon. On remarquait au bureau le savant iconographe, M. l'abbé Crosnier, protonotaire apostolique et grand vicaire de Nevers; M. Quentin, archiviste de l'Yonne, connu pour ses travaux historiques; M. Dey, l'un des vigoureux athlètes de la question d'Alise; M. de Boucaumont, ingénieur en chef de la Nièvre, etc.

La séance est ouverte par une allocution de M. Hottot, ancien sous-préfet d'Avallon qui s'était chargé du soin de remercier les



membres du congrès, au nom des Avalonnais, du choix qui avait été fait de leur cité pour la réunion générale de cette année.

Après lui, M. le baron Chaillou des Barres donne un compte rendu des travaux de la Société dont il est le président, pendant les dix années qui viennent de s'écouler depuis sa fondation. Par la grâce de son style et l'habileté avec laquelle il sait lier tant d'œuvres diverses qui font l'objet des dix premiers volumes des publications de la Société, il sait rendre intéressant pour tous un travail qui paraissait fort aride en lui-même, et démontre ce qu'il y a de consolant à rencontrer encore tant d'hommes s'adonnant aux sciences, « à une époque où l'amour de l'or et les calculs de l'agiotage dessèchent tant de cœurs et de cerveaux. »

M. Moreau, professeur au collège d'Avallon, lit ensuite une notice sur *la géographie physique de l'Avalonnais et d'une partie du Morvand*. Il s'occupe d'abord de la conformation du territoire, des cours d'eau, des chaînes de montagnes qui le sillonnent, des productions végétales et minérales du pays : puis il traite des formations géologiques et des soulèvements auxquels la Bourgogne, dit-il, doit ses côteaux de Vougeot et de Chambertin. C'est une espèce de plan d'étude que M. Moreau développera plus au long quelque jour, nous l'espérons.

Vient ensuite M. l'abbé Roguier, professeur au petit séminaire d'Auxerre. A propos de Saint-Germain de Paris, originaire de l'Avalonnais ou de l'Autunois, mais qui a fait ses études dans les écoles d'Avallon, M. Roguier fait connaître, par des inductions très-logiques des travaux de Saint-Germain, quelle était la direction des études dans cette ville aux cinquième et sixième siècles.

Après la savante notice de M. l'abbé Roguier, l'auteur de ce compte rendu lit une étude intitulée : *Esprit religieux et politique des Bourguignons pendant les troubles du seizième siècle*. M. Raudot, ancien représentant à l'Assemblée nationale, fait à son tour l'*Historique des institutions municipales d'Avallon à la fin du quinzième siècle*. Comme il arrive toujours à toutes les époques de révolution, il fallait du nouveau aux partisans du nouveau régime; c'était en 1590. Mayenne imagina de changer la forme de l'administration avalonnaise : un *maieur* remplaça l'ancien gouverneur de la ville. Celui-ci représentait le parti royaliste, et le maieur celui de la ligue. M. Raudot met en relief ces deux personnages dont les nobles caractères font la partie saillante de son travail. Il emprunte aux notes de l'auteur de *l'Esprit religieux et politique des Bourguignons* deux lettres également admirables par le style et

l'élévation de sentiments et d'idées, qui résument à elles seules les deux opinions représentées par le maieur et l'ancien lieutenant du gouverneur ou capitaine. Pleine de saillies piquantes, la notice de M. Raudot a eu les honneurs de la séance.

M. Challe, père, avocat et ancien vice-président de la Société de l'Yonne, prend la parole après M. Raudot et fait le récit du *siège d'Avallon*, en 1433, par les troupes du duc de Bourgogne, qui avait reconquérit cette place sur l'armée royale. Au contraire de M. Raudot, M. Challe se montre un admirateur exclusif du présent, ce qui a fait dire à un journal de la localité « M. Raudot est un optimiste du passé, M. Challe un optimiste du présent. »

Deux autres articles étaient encore à l'ordre du jour ; l'un, par M. Quartier, avait trait à l'histoire d'Avallon aux douzième et treizième siècles ; l'autre était une notice biographique par M. de Tryon-Montalembert. L'heure avancée de la séance n'a pas permis d'en faire la lecture.

La journée du lendemain fut consacrée à des excursions et à des études archéologiques. Les membres du Congrès ont visité successivement la jolie petite église de Pontaubert, de la fin du douzième siècle, celle de Saint-Père, où se trouvent des constructions de diverses époques, et enfin Vézelay. M. Cherest, avocat à Auxerre, a lu à propos de cette visite un savant mémoire dans lequel, en commentant les textes de la chronique de Vézelay, il a cherché à fixer l'âge des diverses parties de l'édifice. Ses conclusions ont donné lieu à une controverse à laquelle ont pris part M. Crosnier, M. Quentin et plusieurs autres membres. Un médaillon sculpté sur la clef d'une arcade semble indiquer une reconstruction après un incendie arrivé en 1120. Il représente une femme assise portant un étendard d'une main, et de l'autre une église romaine avec cette inscription : *Sum modo famosa, sed ero post hæc speciosa*. Après un examen scrupuleux de l'inscription, M. Quentin n'hésite pas à la croire relative à l'incendie de 1120.

Après ces deux jours exclusivement consacrés à la science, les membres des diverses Sociétés fêtèrent par un banquet, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de Vézelay, l'heureuse circonstance qui les avait réunis. Quelques-uns ne voulurent pas quitter l'Avallonnais, sans visiter le vieux manoir de Chastelleux, les ruines de Pierre-Pertuis et les vallées si pittoresques du pays.

BAUDOIN, architecte à Avallon.

---

## ANGLETERRE.

---

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE. — Nous reproduisons, d'après le recueil périodique publié par cette savante Compagnie, où il a été imprimé pour la première fois, un document curieux relevé sur les archives de l'archevêché d'York, dans le cours de laborieuses et longues recherches, par M. le docteur James Raine : c'est l'interrogatoire d'un individu accusé de sorcellerie et poursuivi par la juridiction archiépiscopale, dans les circonstances suivantes :

L'inculpé, nommé William Byg, était venu résider à Wombwell, dans la partie sud du Yorkshire, vers l'année 1465, et pendant deux ou trois années, il gagna sa vie en recherchant les objets perdus ou volés, par la divination, à l'aide d'un cristal magique. Malheureusement sa renommée se répandit trop, et, un jour, il se vit placé entre les mains du vicaire général de l'archevêque d'York, sous la charge d'hérésie. La crainte des amendes et du châtement qu'entraînait un si grave délit, lui arracha un aveu complet de son crime ; et, dans cette confession, il indique de quelle manière il pratiquait ses divinations, par quels procédés et avec quel succès.

Dans le cours de son interrogatoire, Byg rapporte aussi une circonstance qui n'est pas sans intérêt. Il déclara qu'il avait laissé, dans la chambre qu'il occupait à Greenwich, ses livres, des livres de magie, sans doute, après la mort du dernier duc de Gloucester, le célèbre et malheureux duc Humphrey, avec qui il semble ainsi avoir eu des rapports. Pourquoi maintenant Byg avait-il abandonné les environs de Londres ? on ne saurait le dire. Mais, en tout cas, il est probable que la persécution qui s'éleva alors contre ceux qui s'occupaient de sciences occultes, dont il était un des adeptes, fut une des causes qui l'obligèrent à quitter le voisinage de Londres pour se retirer dans un village écarté du Yorkshire.

Voici la peine qui fut prononcée contre le coupable : on le condamna à faire processionnellement le tour de l'église cathédrale d'York, tenant de la main droite une torche allumée, et portant de la main gauche, par un anneau ou carcan en fer, ses livres suspendus à une corde. Un papier, avec ces mots : *Ecce sortilegus*, fut fixé sur sa tête ; deux écriteaux pendaient sur sa poitrine et sur son dos, avec cette inscription : *Invoker Spirituum* ; enfin, ses épaules avaient un semblable ornement sur lequel était écrite cette terrible

désignation : *Sortilegus*. Dans cet appareil, il prononça le désaveu solennel de ses erreurs et le scella, pour ainsi dire, en jetant lui-même ses livres dans les flammes. Cette amende honorable fut successivement répétée dans les paroisses de Pontefract, de Barnsley, Doncaster et Rotherham, auxquelles s'étaient, sans doute, étendues ses pratiques.

On remarquera que, bien que la confession de Byg devant le commissaire ecclésiastique date du mois d'août 1467, il ne fit pas cependant sa pleine soumission avant le mois de mars de l'année suivante, soit par suite de l'étendue de la procédure, soit par une persistance prolongée dans ses erreurs. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'à cette dernière époque que Byg fut relevé de l'excommunication et subit le surplus de la sentence. On peut s'étonner de la douceur du châtiement pour un crime alors si grave ; mais on se l'explique par les relations que Byg aurait adroitement nouées avec plusieurs personnes d'un certain rang, que plus tard il aurait compromises dans sa propre procédure : c'est probablement ainsi qu'il sauva sa vie. La famille des Wombwell, entre autres, commençait alors à prendre de l'importance, et l'archevêque d'York, avec le sang princier de Neville coulant dans ses veines, aurait reculé à porter les mains sur un Fitzwilliam.

Voici le texte de l'interrogatoire de Byg, communiqué à la Société archéologique d'Angleterre par M. Raine :

In quadam causa hereticæ pravitatis et sortilegii.

Willelmus Byg alias Lech, de Wombwell Ebor. dioceseos, de heretica pravitate suspectus, juratus ad sancta Dei Evangelia per ipsum corporaliter tacta, coram venerabili viro magistro Willelmo Poteman legum doctore, in Christo patris et domini, domini Georgii permissione divina Ebor. Archiepiscopi, etc., vicario in spiritualibus generali, xxij. die mensis Augusti, Anno Domini millesimo cccc<sup>mo</sup> lxxvij, de fideliter respondendo requirendis ab eodem interrogatus et examinatus dicit, quod circiter duos vel tres annos ultime elapsos venit iste juratus ad villam de Wombwell, causa moram trahendi in eadem, et ibidem usque modicum ante festum natalis Domini ultimi preteriti moram traxit. Et dicit interrogatus quod cencies, a tempore quo ipse primo pervenit ad villam Wombwell, ad reducendum bona furtive subtracta, artem quæ sequitur occupavit, viz., primo juvenem quemdam annorum ætatis c̄itra xij usitavit statuere superi scabellum coram ipso Willelmo, et in manu pueri sive juvenis hujusmodi posuit, ut dicit, unum lapidem cristallum, ipsum cogendo di-

cere Pater Noster, Ave et Credo, secundum informationem istius jurati, et tunc verba proferre subsequencia : *Domine Jhesu Christe, mitte nobis tres angelos ex parte dextera qui dicant aut demonstrent nobis veritatem de omnibus hiis de quibus nos interrogabimus.* Et tunc, ut dicit, fecit juvenem hujusmodi prospicere in lapidem, et petiit ab eo quid viderit, et si aliquid viderit, juvenis retulit ipsi jurato, et quandoque ut dicit, juvenis hujusmodi vidit in lapide prædicto bona subtracta et quandoque subtractores bonorum in eodem lapide, et quandoque unum angelum, et quandoque duos angelos, et nunquam ultra. Et si primo viderit angelos apparentes, tunc verbis sequentibus usus est ipse juratus eisdem dicere : *Domini Angeli, ego præcipio vobis per Dominum et omnia sua nomina sancta, et per virginitatem, gratuite dicatis nobis veritatem et nullam falsitatem de omnibus hiis de quibus nos interrogabimus, et aperte sine dampno meo et omnium presencium.* Et tunc, ut dicit, fecit hujusmodi juvenem ipsos angelos sive angelum interrogare, sub hiis verbis : *Say me trewe, chylde, what man, waht woman, or waht childe hase stolne yis thynge, and shewe me thing in his hand ;* et tunc usus est specificare subtracta. Et tunc, ut dicit, juvenis ipse clare prospiciebat in lapide hujusmodi cristallino subtractores bonorum ac ipsa bona subtracta. Et si juvenis hujusmodi prius noverit personas hujusmodi subtrahentes, voluerit specificare nomina eorundem, sin autem voluit per manum suam designare in qua patria et qua parte ejusdem subtractores hujusmodi moram trahebant. Sed pro majori parte, ut dicit, ipsi qui aliqua bona habuerunt subtracta juvenem secum adduxerunt qui noverit partes suspectas in hac parte. Et ulterius dicit quod (si) juvenis hujusmodi post primam conjurationem nihil in lapide prospex(er)it, iteravit ipse, (viz. ipse juratus) ipsam conjurationem, dicentes : *Domine Jhesu Christe mitte nobis tres angelos, etc.* Et dicit, quod habuit ipse juratus firmam fidem de sciendo de hujusmodi bonis subtractis, si angelus vel angeli apparuerit vel apparuerint et juvenis hujusmodi loqueretur. Et dicit, quod vigesies juvenes hujusmodi nullam apparentiam in lapide viderunt, nec ipse juratus aliquo tempore. Et dicit, interrogatus, quod primo post adventum suum usque Wombwell ipse juratus per aitem suam recuperavit et reduxit, ad instantiam Johannis Wombwell, unum flammæolum ejusdem Johannis furtive per filiam suam propriam subtractam. Et dicit, quo alio tempore citra idem Willelmus xvij vel xix nobilia in auro et argento Johannis Steven, moram trahentis in quadam villa prope et juxta villam de Wombwell situata, ad majus per tria milliaria negligenter per ipsum perditam et omissam, ac per quam-

dam ancillam ejusdem Johannis inventa, ac per ipsam ab eo detenta et concealata, per artem prædictam eidem fecit restitui et per eandem deliberari, et habuit et recepit ipse juratus a dicto Johanne Stevens pro labore suo vjs viij<sup>d</sup>. Et dicit, quod circiter festum sancti Andreae ultimo præteritum venerunt ad istum juratum usque Wombwell quidam Bisshop et Pagett de Derthington, et alii viri quorum nomina ignorat ipse juratus de presenti, et nunciaverunt eidem jurato qualiter duo calices ab ecclesia de Derthington subtractæ fuerunt, desiderantes eum, quatenus vellet, eis suum auxilium in hac parte pro recuperatione eorundem exhibere. Quorum votis applaudit ipse juratus, ut dicit, et tunc habuerent, ut dicit, ipsum juratum ad quemlibet honestum virum nomine Fitzwilliam armigerum, et ab inde usque Derthington cariarunt, et in presentia ejusdem Fitzwilliam, necnon cujusdam Scurdwill et aliorum quamplurium, produxerunt prædicti Bisshop et Pagett duos pueros, et eos sedere fecerunt super ij herpicas, et artem suam prædictam in eis exercuit prædictus juratus, ut dicit, et alter ipsorum puerorum, ut dicit, vidit in lapide prædicto quemdam virum, sed quem nescit, ut dicit, habentem calicem argenteum in manibus suis, et aliter, ut dicit, diffamavit nunquam ipse juratus vicarium de Derthington seu aliquem alium super præmissis. Et dicit quod ipse juratus recepit a seniore Pagett xiiij<sup>d</sup>, et a juniore Pagett xx<sup>d</sup> pro labore suo in præmissis. Et alia quam plura bona diversorum hominum subtracta arte sua prædicta ad eorum proprietarios reduxit infra tempus sic prædictum. Et dicit quod præmissam artem didicit a quodam Arthuro Mitton a Leycistre, circiter annos tres ultra elapsos, sed habuit libros suos apud Greynwich cito post mortem ducis quondam Gloucester in camera ejusdem apud Greynwich, et dicit quod credit firmiter angelos prædictos citius apparuisse per lecturam suam super libros prædictos. Et dicit se credere modo ipsos fuisse malos angelos.

(Reg. Neville, fol. 69.)

Nous ne terminerons pas sans dire que M. le docteur James Raine s'occupe de la publication prochaine d'un travail très-intéressant, dans la poursuite duquel précisément il a eu occasion de trouver le document que nous venons de citer : c'est une histoire biographique des divers dignitaires de l'église d'York. Cet ouvrage qu'il se propose de faire paraître sous le titre de « *Fasti Eboracenses*, » avait été commencé par le révérend W.-N. Dixon, chanoine résidant d'York, mais sous la forme de simple nomenclature; la valeur en sera singulièrement augmentée par le développement que veut y donner M. J. Raine.

**SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE LONDRES.** — La séance anniversaire a eu lieu le 6 juin. On y a passé en revue les travaux de la Société : l'impression des inscriptions assyriennes et babyloniennes d'après les monuments du British Museum, sous la surintendance de sir Henry Rawlinson; les annales de Sennacherib et de Teglath Phalasar I<sup>er</sup>; les tablettes historiques de Sardanapale; le monument de Samas Phul et diverses légendes du Phul biblique. Il a été annoncé que la transcription de ces documents en caractères romains, avec traduction interlinéaire par sir Henry Rawlinson, serait faite aux frais de sir Henry, et qu'une partie de cette version serait insérée dans le journal de la Société, aux frais de la Société. Outre les recherches assyriennes, le rapport a parlé du récent examen, par une commission spéciale, de quatre traductions séparées et indépendantes d'une inscription de Teglath Phalasar I<sup>er</sup>, faite dans le but d'attester la validité de la base d'interprétation adoptée par les érudits en inscriptions cunéiformes.

L'opinion des examinateurs est que tout en accordant une grande confiance dans la base d'interprétation adoptée, il resterait beaucoup à faire avant qu'elle pût être considérée comme infaillible.

La bibliothèque de la Société s'est grandement enrichie par le don que lui a fait le général Bagnold de plusieurs manuscrits persans, parmi lesquels une copie d'*Answari Soheili*, écrite en 1519, quinze ans seulement après la mort de l'auteur.

Le président a ensuite mis sous les yeux de la Société quelques objets votifs bouddhistes, en or pur, envoyés par la cour des directeurs de la compagnie des Indes-Orientales. Ces objets ont été trouvés par des terrassiers occupés à un nivellement pour la construction d'une pagode sur les pentes orientales des hauteurs de Romgoon, en 1855. La valeur de cette trouvaille était estimée en Asie, intrinsèquement parlant, à 25,000 roupies, mais il est probable qu'elle est plus importante encore. Ce sont trois modèles de temples, dont le plus grand a un pied deux pouces et demi de haut sur huit de diamètre; un casque et un baudrier supportant des javelots, un gland, une petite coupe avec un rubis sur le couvercle, une sorte de boîte renfermant des ossements humains calcinés, et un rouleau d'inscriptions en caractères palis. Tous ces objets sont en or pur, et les ciselures sont des mieux réussies. Les inscriptions du rouleau font connaître qu'en l'an 1484, la reine de Pégu ayant élevé un temple et l'ayant magnifiquement doté, lui fit don de ces objets pour servir à l'ornementation. Elle pourvut à l'entretien des prêtres, leur bâtit un monastère et assura le service perpétuel du temple.

(*Literary Gazette.*)

**SOCIÉTÉ ROYALE DE GÉOGRAPHIE DE LONDRES.** — Voici le compte rendu sommaire du Meeting solennel que la Société de géographie de Londres, vient de tenir pour célébrer l'anniversaire de sa fondation. Sir Roderic J. Murchison, président, occupait le fauteuil.

Le rapport du secrétaire a rappelé les admissions et les décès et déterminé le nombre actuel des membres, qui est de 970.

Ensuite il a été fait mention des projets d'explorations dans l'Amérique britannique, au lac Supérieur, aux montagnes Rocheuses, au Pacifique et aux îles Vancouver. Mention a été aussi faite de l'expédition au Niger, sous le commandement du Dr Baikie, et du projet d'exploration de Borneo par le lieutenant de Crespigni, de la marine royale.

Sur la proposition de l'évêque de Saint-Asaph, le rapport a été universellement adopté.

Le président a décerné la médaille d'or de fondateur au très-honorable H. Labouchère, représentant M. A. C. Gregory, le commandant de l'expédition dans l'Australie septentrionale. En remettant la médaille, le président a donné une brève description de diverses expéditions faites par M. Gregory. L'Australie centrale était regardée comme un désert inhabitable, c'était une barrière interceptant toutes communications entre les colonies, hormis par les bords de la mer. Le parcours fait par M. Gregory dans ces lieux que personne n'avait visités avant lui n'a pas été de moins de 6 à 7,000 milles. Cette expédition a servi à déterminer le caractère de cette Australie méridionale qui peut devenir bientôt une importante colonie britannique.

M. Labouchère, en recevant la médaille, a exprimé combien vivement il ressentait l'honneur auquel on l'appelait en le chargeant de transmettre un si noble témoignage à M. Gregory.

La médaille d'or de patron a ensuite été décernée, par l'entremise du colonel Ernest, au colonel A. S. Waugh, surveyor général des Indes, pour ses travaux géodésiques, remarquables à tant de titres. Le colonel Ernest, sous lequel le colonel Waugh a servi, et qui lui a éventuellement succédé, a prononcé, en recevant la médaille, quelques paroles appropriées à la circonstance.

Après un vote de remerciements au président, les membres se sont retirés pour se réunir de nouveau, le soir, à Freemason'-Tavern, et célébrer, en véritables Anglais, le verre en main et le toast à la bouche, l'anniversaire de la fondation et la prospérité de la Société royale de géographie. (*Literary Gazette.*)

---



# VARIÉTÉS,

---

## LE MUSÉE D'ANGERS.

---

On a souvent déploré la dispersion des œuvres d'art comme une chose qui nuit aux études, en rendant les recherches longues, les comparaisons difficiles. Nous ne nions pas ces inconvénients, mais nous reconnaissons qu'il y en aurait de bien plus grands dans une concentration systématique. Ce système, qui a déjà trop prédominé peut-être, tendrait à dépouiller les départements, au profit de Paris, des monuments de toutes sortes qui se recommandent à l'attention des savants, des artistes et des historiens. Les départements ont résisté énergiquement à cette tendance ; ils n'ont cessé de s'occuper de l'accroissement de leurs collections publiques, et un grand nombre de celles-ci, justes objets d'orgueil pour les cités qui en sont dépositaires, ont acquis une importance considérable. Non-seulement elles sont des foyers initiateurs à l'art et à la science, mais elles attirent les étrangers, elles resserrent par là les liens de la grande famille. Qu'entre toutes les villes de l'empire, Paris soit la plus belle et la plus riche en séductions de toutes sortes, c'est une supériorité qu'on lui reconnaitra volontiers ; mais encore est-il juste que chaque ville conserve sa beauté propre, quelque joyau, présent des âges et du génie, qui la pare et arrête sur elle l'attention du voyageur. Et, grâce au ciel, il en est ainsi. On ne citerait pas un canton qui n'ait son monument historique, pas un musée de département qui ne possède des objets dignes d'attirer l'attention

de l'archéologue ou de l'artiste. Cette distribution d'œuvres d'art sur le sol français est, nous le répétons, un élément puissant de sociabilité ; elle nous fournit une démonstration de plus du besoin que nous avons les uns des autres, et de l'insuffisance de la ville la mieux partagée, si elle était réduite à ses seules ressources.

Quant aux inconvénients, ils sont réels lorsque les œuvres d'art sont enfouies dans une retraite inaccessible ou lorsqu'on ne sait dans quel endroit les trouver. Ce dernier cas seul est à craindre. Rien n'égale l'empressement avec lequel les villes des départements ouvrent leurs collections et leurs musées à la curiosité du voyageur. Il suffit donc, pour enlever à cette distribution d'œuvres d'art ou de monuments que le temps et les événements ont faite entre les villes de notre France, que l'inventaire de leurs richesses artistiques soit dressé avec exactitude. Un travail d'ensemble mettrait sous les yeux de l'artiste et du savant une sorte de statistique dont il est facile de voir l'utilité ; car, combien de richesses elle révélerait ! combien elle faciliterait les recherches !

Malheureusement, les matériaux d'un pareil travail sont dispersés. Plusieurs n'existent pas encore. C'est pour combler ces lacunes et pour fournir d'utiles documents à celui qui entreprendra la statistique des musées de province que nous publierons une série d'études sur les musées départementaux qui nous sont le mieux connus et sur ceux que leur existence désigne particulièrement à notre choix.

Nous commencerons par le musée d'Angers.

Le musée d'Angers n'est pas un musée hors ligne, mais il est certainement un des plus élégants et un de ceux dont une mise en œuvre intelligente fait le mieux valoir les richesses. Aidé par les notes excellentes que M. Louis Tavernier a publiées dans le *Journal de Maine-et-Loire*, nous allons en retracer brièvement l'histoire. Cette histoire est à peu près celle de la plus grande partie des musées de province. Nous noterons en passant les œuvres qui, successivement acquises, occupent le premier rang dans ses collections.

On sait qu'un des premiers actes de la Révolution de 1789 fut la suppression des communautés religieuses et la réunion au domaine de l'Etat de leurs biens qui devinrent biens nationaux. De cette disposition et de celles qui furent prises contre les biens des *suspects* et des *aristocrates* sont nés et les bibliothèques communales où l'on déposa les livres, et les musées départementaux où durent être conservés les objets d'art provenant des confiscations. A côté de ces établissements scientifiques étaient placées les Ecoles centrales auxquelles ils étaient destinés à fournir des instruments d'études.

Malheureusement le dépôt se fit mal. Le gaspillage dissipa entièrement dans beaucoup d'endroits, et notamment dans le département de Maine-et-Loire, les richesses que la confiscation avait entassées; mais l'idée d'une instruction publique gratuite, assistée de grands établissements artistiques et scientifiques, survécut à la tourmente révolutionnaire. Il en est sorti avec le temps ce que nous voyons : les bibliothèques, les musées départementaux et l'instruction nationale.

Le musée d'Angers doit ses premiers tableaux à la présence aux affaires de l'Angevin Larevellière-Lepeaux. Les envois, faits pendant le Directoire par le Gouvernement à l'Ecole centrale de Maine-et-Loire, consistent en 40 tableaux environ, parmi lesquels on en remarque plusieurs de très-importants, tels que : 1 Boucher; 2 Desportes; 1 Gérard : Joseph reconnu par ses frères; 1 Girodet : Romulus fait tuer Tatius; 2 Lagrenée aîné : Alexandre et la famille de Darius; Mercure confie Bacchus aux nymphes de l'île de Naxos; 1 Parocel; 1 Restout; 1 Thevenau; 1 J.-B. Vanloo; 1 Joseph Vernet; 1 Vien; 1 André del Sarte; 2 Philippe de Champagne; 1 Van der Meulen; 1 Van Dyck, etc. — La mort du marquis de Livois, en 1790, vint tout à coup accroître le musée d'Angers au point d'en faire un des plus importants de la province.

Pierre-Louis Eveillard, marquis de Livois, avait laissé une riche collection de tableaux qui dut être partagée entre des collatéraux. Deux lots furent faits : l'un, qui comprenait 172 numéros, fut remis aux descendants de la ligne masculine; l'autre, n'étant pas réclamé par la ligne maternelle, fut séquestré et mis au musée d'Angers, qui l'a conservé, au moins en grande partie. Ajoutons que, plus tard, la ville a fait droit à toutes les réclamations des membres de la branche maternelle, et qu'elle a payé tous les tableaux dont une mesure révolutionnaire l'avait rendue légitime propriétaire.

Au moment du partage de la galerie de Livois, une estimation fut faite des tableaux qui la composaient (1). Nous allons en relever quelques chiffres qui montrent, ou que l'estimation était inexacte, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'elle était conforme à des appréciations bien différentes alors de ce qu'elles sont devenues. — Un tableau du Guerchin : le Temps annonçant la Vérité, 250 francs; du Dominiquin : saint Charles, les bras croisés sur la poitrine, 48 francs; de l'Albane : tête de femme, 18 francs; de Fêti :

(1) Quelques-uns de ces tableaux, attribués aux maîtres, ne sont que de bonnes copies; mais le plus grand nombre sont des originaux.

la Charité romaine, 18 francs ; de Giorgione : l'Adoration des rois et une sainte Véronique, 72 francs ; de Breughels dit le *Velours* : la Forêt, 140 francs, et l'Automne, 40 francs ; de Rubens : Silène, ivre, soutenu par deux satyres, 240 francs ; de Jordaens : saint Sébastien, 100 francs, et le portrait de François, sculpteur flamand, 100 francs ; de Philippe de Champagne : portrait d'homme, 15 fr. ; de Gérard Dow : le Médecin aux urines, 140 francs ; de Mieris : Enlèvement des Sabines, 1,000 francs ; de David Teniers : un Tête-à-Tête, et la Mère difficile, 200 francs ; de Mignard : la Sainte-Vierge, 160 francs ; de Sébastien Bourdon : la Chasteté de Joseph, 250 fr. ; de Ch. Lebrun : Diomède mangé par ses Chiens, 50 francs ; de Watteau : Fête de campagne, 72 francs ; deux paysages de Lancret, 100 francs ; de Carle Vanloo : sainte Clotilde, 100 francs ; de Chardin, deux tableaux de fruits, 18 francs ; de Greugel : portrait de femme, 100 francs, etc., etc. — J'en passe, et des meilleurs. Tous ces tableaux font partie du musée d'Angers. Les chiffres de l'estimation étaient si sérieux qu'ils furent acceptés des deux côtés comme bases des réclamations des héritiers du marquis de Livois et servirent à fixer la valeur de la part de chacun.

De 1790 à 1857, le musée d'Angers a fait de belles acquisitions ; mais les ressources d'une ville de 50 mille âmes sont trop restreintes pour que son administration puisse employer chaque année une somme importante à des collections d'œuvres d'art. Aussi, le musée est redevable du plus grand nombre des tableaux et des statues qu'il possède à la munificence du Gouvernement et à celle des particuliers. Nous sommes heureux d'avoir à signaler ici ce que le patriotisme de quelques artistes angevins a fait pour leur ville natale et de recommander le noble exemple qu'ils ont donné.

Des envois du Gouvernement nous mentionnerons : en 1815, sept tableaux, de Mauzaisse, Trezel, Lordon, etc. ; en 1817, 27 petits tableaux des frères Piranesi ; en 1820, une toile de Michel-Ange, 4 tableaux d'Hennequin, une Vierge de Maratta, l'Annonciation de Solimène, l'Angélique et Médor, de Franque, etc., sans compter des œuvres de sculpture d'un grand intérêt, telles qu'une statue de Cortot, des bustes en marbre de Lange, de Falconnet jeune, de Fortin, de Broche, une statue en marbre représentant un jeune berger envoyé de Rome par M. David, etc.

Ce nom nous conduit naturellement à entretenir nos lecteurs d'une division du musée d'Angers qui est la plus digne peut-être d'attirer l'attention du voyageur : la *galerie David*, monument élevé à la gloire et au génie de l'artiste par la juste reconnaissance de sa

ville natale. Ici on ne sait qui mérite le plus d'éloges : de la cité qui a prêté aux débuts d'un pauvre sculpteur une généreuse assistance, ou du sculpteur qui, plus tard, a su si noblement payer sa dette.

David était né à Angers d'une famille pauvre. Il se distingua de bonne heure par ses dispositions pour les arts. En 1811, il remporta le deuxième grand prix de sculpture à Paris. Ce fut alors que la ville commença à donner à l'artiste, sans ressources, cette assistance qu'elle lui continua jusqu'à ce qu'il fut parvenu à la réputation qui devait le conduire rapidement à la fortune. En 1814, M. Hély d'Oïssel, préfet de Maine-et-Loire, transmet au maire d'Angers l'expédition d'un arrêté qui accorde, à titre d'encouragement, une somme de 500 francs au jeune David ; il termine sa lettre d'envoi en ces termes : « Il m'a été agréable d'accéder à vos désirs en faveur d'un jeune artiste dont les talents distingués rendront, je l'espère, son nom cher aux amis des arts. » M. David répond, en offrant à sa ville natale les ouvrages pour lesquels on lui a décerné des prix. Ce sont, 1° une figure de ronde bosse (Otryades) qui lui avait valu le deuxième prix l'année précédente ; 2° une tête d'expression ; 3° le bas-relief d'Epaminondas, qui avait remporté le premier grand prix. — Alors s'engage un combat de générosité : Angers accepte le présent, mais cherche à s'acquitter par un don de 1,200 fr. Cette somme permet à David de faire les frais d'un long voyage et de se rendre à Rome. Vers cette époque, il forma la résolution d'adresser à sa ville natale la copie de tous les ouvrages qu'il entreprendrait. Voici en quels termes il faisait connaître plus tard cette résolution au maire d'Angers, par une lettre datée du 26 novembre 1824 :

..... « Toutes les fois que je serai chargé de représenter les traits d'un homme célèbre, je m'empresserai d'envoyer à Angers une copie de mon ouvrage. C'est un bien faible tribut de mon éternelle reconnaissance pour tout ce que mes compatriotes ont fait pour moi. »

L'artiste a dépassé sa promesse ; il n'a pas seulement envoyé des bustes en plâtre, des copies ; il a donné des statues, des bustes en marbre et en bronze, des originaux. Chaque année, la ville d'Angers reçut le tribut de la reconnaissance du sculpteur devenu bientôt célèbre.

Nous insistons sur ces faits parce qu'ils nous paraissent des deux côtés également dignes d'éloges, et qu'il serait à souhaiter, dans l'intérêt des arts et des établissements scientifiques des départements, qu'ils trouvassent des imitateurs. David fut fidèle à la recon-

naissance, la ville à ses sympathies pour l'artiste. Mais ces sympathies, l'affection qu'inspiraient à ses concitoyens et que fortifiaient en eux de généreux procédés, ne les égarèrent pas. Angers refusa de donner à l'homme politique dont elle repoussait les idées et les espérances les gages de confiance que l'artiste réclamait d'elle ; elle trouva le moyen de s'acquitter en quelque sorte envers lui, sans faire ce qui aurait pu compromettre à ses yeux l'intérêt public et l'ordre constitutionnel. Dans le temps où elle refusait d'encourager et de soutenir la candidature du démocrate à la députation, elle discernait au statuaire un hommage aussi flatteur que mérité.

Depuis son départ pour Rome il n'avait pas cessé d'envoyer, chaque année, ses ouvrages ; le nombre en était devenu si considérable que la ville résolut de construire une galerie qui leur fût exclusivement consacrée. On l'inaugura le 17 novembre 1839. L'artiste eut la modestie de ne vouloir pas jouir en personne de l'honneur qui lui était décerné ; il n'assista pas à la fête qui fut donnée en cette circonstance. La galerie David est certainement un des monuments les plus intéressants à visiter pour celui qui veut étudier l'histoire de l'art au dix-neuvième siècle. Quel que soit le jugement qu'on porte sur les œuvres qu'elle renferme, on ne peut se défendre d'admirer ce que l'artiste a dépensé de travail et de génie (1). Nous avons sous les yeux un catalogue incomplet, puisqu'il porte la date de 1847, et que David a, depuis cette époque, beaucoup ajouté, et par lui-même et en vertu de ses dernières volontés, à ce qu'il avait donné. Eh bien ! à la date de 1847, le musée d'Angers possédait quatre cent vingt ouvrages : bustes, bas-reliefs, statues, médaillons, etc., collection inappréciable et unique.

Nous regrettons que le défaut de place ne nous permette point

(1) Nous avons parcouru un album que M<sup>me</sup> veuve David a donné au conservateur actuel du musée d'Angers. Il contient environ dix-huit cent cinquante dessins ou croquis, la plupart sans intérêt de composition, mais précieux, parce qu'on y voit la manière de procéder de l'artiste. Partout où il allait, en diligence, en bateau à vapeur, en chemin de fer, il observait : il faisait mieux, il dessinait. Le hasard mettait-il sous ses yeux une pose sculpturale, un groupement heureux, un geste vrai et puissant ? aussitôt il était jeté en deux coups de crayon sur le carnet. La nature était une source infinie d'études à laquelle il recourait sans cesse. Peu d'artistes ont été aussi laborieux que David ; peu de sculpteurs se sont conformés plus scrupuleusement au précepte d'Apelle : *nulla dies sine linea*.

d'énumérer ici les hommes célèbres, soit dans la politique, soit dans les lettres, soit dans les sciences, dont David a laissé les portraits. Nous nous contenterons de signaler la galerie David du musée d'Angers comme la plus vaste collection qui ait été formée des œuvres d'un seul homme, et comme le musée iconographique le plus intéressant et le plus curieux pour l'histoire d'une partie de la première moitié du dix-neuvième siècle, de 1815 à 1855.

Après avoir fait connaître les dons nombreux que la ville d'Angers a reçus de M. David, il serait injuste de ne pas mentionner ceux qu'elle doit à des artistes distingués. Nommons, au premier rang, MM. Badinier et le comte Turpin de Crissé, MM. Lenepveu, Appert, M<sup>lle</sup> de Châteauneuf parmi les personnes dont la générosité a enrichi le musée d'œuvres estimables.

Le logis Barrault (1), c'est le nom de l'élégante construction du quinzième siècle où le musée se trouve placé, — renferme aussi une bibliothèque publique disposée avec autant d'ordre que de goût, et un musée d'histoire naturelle très-intéressant. C'est un faisceau d'établissements dont la ville d'Angers peut être justement fière, parce qu'ils ne sont pas pour elle de stériles ornements ; ils entretiennent le feu sacré de l'art et de la science. En présence de leurs précieuses collections, les vocations se révèlent, s'éclairent, se fortifient. Nous n'avons cité que M. David ; d'autres artistes distingués sont sortis de l'école annexée au musée, d'autres en sortiront encore (2).

DAUBAN.

(1) L'inscription suivante, placée au-dessus de la porte d'entrée, présente l'historique de l'édifice :

Construit par les soins d'Olivier Barrault, trésorier de Bretagne et ensuite maire d'Angers, à la fin du quinzième siècle. — Habitation de Marie de Médicis, 1620. — Marie de Médicis y loge les Carmélites, 1625 à 1631. — Demeure du maréchal de Brezé et du duc de Rohan, gouverneurs d'Anjou, milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. — Grand séminaire, de 1695 à 1791. — Prison politique, de 1792 à 1793. — Ecole centrale, 1797. — Bibliothèque publique depuis 1804, et Musée depuis 1807. — Restauré, 1854.

(2) Quand un jeune homme appartenant à une famille sans fortune se fait remarquer à l'école municipale de dessin et de peinture par son aptitude pour les arts, le département ne manque jamais de l'envoyer, à ses frais, à Paris, pour y poursuivre ses études. Depuis plusieurs années, le département soutient ainsi des jeunes gens qui, sans doute, n'ont pas d'ambition plus grande que celle d'acquérir un solide et incontestable talent qui leur permette de s'acquitter glorieusement, comme l'a fait leur compatriote David.

# MISSIONS

## SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

---

*RAPPORT présenté à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, par M. Delacoulonche, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, sur l'histoire, les mœurs et les coutumes des peuples de l'ancienne Arcadie (1).*

Quelle différence pouvait-il y avoir entre ce gouvernement et celui de l'aristocratique Tégée? La comparaison serait curieuse, mais les renseignements manquent. Pausanias parle des anciens législateurs des Tégéates et du cippe sur lequel ils étaient représentés : il ne dit rien de leurs lois. Tous ce que nous savons, c'est que les habitants étaient divisés en quatre tribus. C'étaient, d'après Pausanias, les tribus Claréotide, Hippothoïtide, Apollonéatide, Athanéatide. Une inscription trouvée par M. Leake et mentionnée dans l'ouvrage de Bœckh nous donne les mêmes noms, mais dans un ordre différent et qui semble le véritable : Hippothoïtide, Athanéatide, Claréotide, Apollonéatide. La première tribu avait pris son nom d'Hippothous, fils de Cercyon : on voit d'où venaient ceux de la seconde et de la dernière. Quant à la tribu Claréotide, on disait qu'elle s'appelait ainsi à cause du partage par la voie du sort entre les fils d'Arcas.

(1) Voir les livraisons de mars, avril, mai et juin.



Peut-être comprenait-elle les habitants de l'ancien bourg de Tégée : peut-être était-elle établie dans la partie la plus vieille de la cité, sur ce lieu élevé consacré à Jupiter Clarius, et où se trouvaient un grand nombre d'autels. On a expliqué ce nom d'une autre manière : on a voulu voir dans la tribu Claréotide les citoyens d'une condition inférieure, qui ne cultivaient certains domaines (*κλήροι*) qu'à des conditions fixées d'avance, comme les *κληρωται* en Crète, et ce qui rend jusqu'à un certain point ce rapprochement vraisemblable, c'est que les principales villes de Crète, Cydonia, Gortys, passaient pour avoir été fondées par le fils de Tégéatès. Quoi qu'il en soit, la même inscription nous donne des renseignements précieux sur l'organisation intérieure de la cité. Ce n'était pas l'archonte ou le magistrat remplis ant des fonctions analogues, qui donnait son nom à l'année, c'était le prêtre *ιερεὺς*, probablement celui de Minerve Aléa. Les métèques, fort nombreux à Tégée en raison de l'importance de la ville, concouraient avec les citoyens dans les jeux publics. Ils étaient répartis entre les tribus différentes : il y avait les métèques de la tribu Apollonéatide, de la tribu Hippothoïtide, etc. Leurs noms, dans les inscriptions commémoratives des jeux, étaient cités après ceux des citoyens de la tribu à laquelle ils se rattachaient. (*V. Corp. Insc. Arcad. et Elis. 1513.*)

Cette absence de classe asservie et de classe dominante, cette égalité sociale qui devait empêcher l'aristocratie d'être oppressive, et faciliter partout l'établissement de la démocratie, eussent été pour l'Arcadie de précieux éléments de force. Mais ce pays, brisé, hérissé de montagnes, sillonné par des vallées étroites, sans vastes plaines, sans larges bassins de fleuves, était condamné à souffrir plus que tout autre du mal commun à la Grèce, le manque d'unité. Son histoire obscure et confuse ne pouvait être qu'une image de son sol même. Les habitudes de la vie pastorale devaient encore augmenter cette tendance à l'isolement. Ce qui frappe partout ailleurs, c'est une double propension à s'étendre au dehors, à se diviser au dedans. L'Arcadie, renfermée entre ses frontières naturelles, ne pouvait aspirer à aucune conquête. Elle se consuma plus que toute autre contrée en divisions, en querelles stériles, en guerres sans résultats et sans profit. La prédominance des villes sur les bourgs diminua le nombre des municipalités indépendantes, sans créer des Etats unis et puissants. L'effort de certaines cités pour soumettre leurs voisins échoua contre les éléments de discorde qu'elles trouvaient en elles-mêmes. Il y avait des peuples arcadiens : y eut-il une nation arcadienne? Oui, dans le même sens qu'il eut un corps hellénique. Les

habitants de ces divers Etats portaient tous le même nom. Ils avaient une même origine, des mœurs et une civilisation pareilles, des traditions et des fêtes communes. On accourait de tous les points de l'Arcadie aux fêtes de Jupiter et de Pan Lycéens, à celles de Minerve Coria, de Minerve Aléa, de Diane Hymnienne. Les villes, si jalouses de leur indépendance, étaient unies par des liens d'hospitalité et d'amitié réciproques. Dès les temps héroïques, il y avait eu une assemblée générale des Arcadiens : plus tard elles avaient formé des confédérations passagères autour de Mantinée et de Tégée. L'existence de nombreuses amphictyonies, sur lesquelles l'histoire ne nous a donné aucun détail, est un fait généralement admis de nos jours. En Triphylie, par exemple, nous savons que plusieurs villes avaient formé une association à la fois politique et religieuse. Le lieu où elles se réunissaient était le temple de Neptune Samien sur le cap Samikon. Les Macistiens desservaient le temple et étaient chargés de l'intendance des fêtes, de la notification des jours où elles seraient célébrées, de la proclamation de la trêve samienne. Rien de plus naturel que l'existence de pareilles amphictyonies dans une contrée qui avait d'ailleurs avec la Triphylie tant de rapports intimes. Rien de plus naturel que de considérer l'un des principaux temples, celui de Tégée, par exemple, ou celui d'Acacésium, comme ayant pu servir de point central à des réunions amphictyoniques ; et peut-être est-ce à quelque souvenir de cette sorte que les habitants de l'antique Lycosure durent d'être laissés dans leur patrie, lors de la fondation de Mégalopolis. En Arcadie, comme partout ailleurs, ces associations furent la conséquence d'un état de guerre incessante, de désordre et d'anarchie qui mettait aux prises les tribus voisines l'une de l'autre. Elles se distinguèrent des rapports d'amitié entre des peuples de même race, en ce qu'elles eurent un motif religieux qui se mêla, dès le principe, au motif politique, en ce qu'elles réglèrent les relations d'Etats indépendants, en dehors de toute vue d'agrandissement ou de résistance à un ennemi commun.

Les Arcadiens ne firent jamais partie de la grande amphictyonie de Delphes. Restèrent-ils de même étrangers à celles du Péloponèse ? Il en est une qui dut exercer une grande influence sur les peuples voisins, en raison de l'importance même de la cité qui en était le centre. Je veux parler de l'amphictyonie d'Argos. Ne put-elle pas s'étendre jusqu'à l'Arcadie ? Ne put-elle pas s'associer quelques-uns de ses Etats, surtout ceux de la frontière orientale ? M. Lebas l'établit en se fondant sur une inscription extrêmement remarquable trouvée à Argos, sur le toit d'une église.

Cette inscription contient une liste d'amendes infligées par Argos à un certain nombre de villes. Les mots les plus importants sont intacts. On y lit clairement les noms d'Aléa et de Stymphale. On y voit répétées trois fois ces lettres : ΤΟΚΟΙΝΟΝΤΩΝΑΡΚΑΔΩΝ. A quel titre la ville d'Argos pouvait-elle, de 271 à 146 (car c'est entre ces deux dates que M. Lebas place cette inscription), infliger des amendes considérables? Comment avait-elle le droit de juger et de condamner non-seulement des villes comme Stymphale et Aléa, mais encore la république des Arcadiens tout entière? Faut-il supposer qu'Argos était le tribunal suprême des Macédoniens dans le Péloponèse? Mais les historiens ne nous en disent rien. Les conseils amphictyoniques seuls avaient qualité pour porter contre des cités éloignées de semblables peines, et nous voyons précisément qu'Argos condamna Sicyone et Egine à une amende de 1000 talents, pour avoir fait, de concert avec Sparte, une incursion sur son territoire. Il faut donc admettre qu'il s'agit ici de l'amphyctionie argienne. Les rapports de cette ville avec Stymphale et Aléa nous sont attestés par Pausanias : ils furent tels qu'à une époque postérieure, suivant nous, à la réduction de la Grèce en province romaine, ces deux villes firent définitivement partie de l'Argolide. Quant à la république des Arcadiens τὸ κοινὸν τῶν Ἀρκάδων, il est facile de comprendre qu'après la bataille de Leuctres, elle ait pu, à l'instigation de Mantinée, entrer dans une association, à laquelle la chute de Sparte rendait toute sa vigueur. Plutarque et Pausanias ne nous laissent pas de doute sur l'antiquité de l'amphyctionie d'Argos. Les Messéniens et les Spartiates en faisaient peut-être partie dans les premiers temps. Suivant Sainte-Croix, Mycènes, Cléone, Sicyone et Corinthe doivent être comptées parmi les membres de la confédération. Pour nous, nous croyons, d'après les conclusions de M. Lebas, que les peuples de l'Arcadie orientale, sinon l'Arcadie tout entière durent s'y rattacher dès le principe. Ce furent Tégée, Mantinée, Aléa, Stymphale, et peut-être Phénée chez laquelle les Argiens allaient prendre le feu sacré pour les fêtes de Cérés à Lerne. Tégée, soumise aux Spartiates, s'en sépara lorsque l'influence d'Argos eut fait exclure Lacédémone de l'amphyctionie. Mantinée y resta, et l'alliance entre les deux villes se fonda sur une longue réciprocité de services et de bienfaits.

### 2° Industrie et Commerce.

L'Arcadie était un pays pauvre. Mais la pauvreté n'est pas lourde à porter pour un peuple de bergers et de laboureurs. Elle borne leurs désirs, mais elle pourvoit toujours à leurs principaux be-

soins. Elle n'a pas pour eux ce stimulant énergique qui fit de tant de rivages incultes, de tant d'îlots nus et stériles le centre d'un commerce et d'une industrie considérables. Les Arcadiens ne furent pas un peuple industriel. Sauf ce bonnet en peau dont il est parlé si souvent dans les auteurs et que l'on ornait de différentes manières, nous ne voyons pas qu'ils aient fabriqué eux-mêmes aucun objet connu dans le reste de la Grèce. Leur commerce fut exclusivement un commerce de matières premières et de productions du sol. Ils échangeaient leurs blés contre les produits des pays étrangers : ils livraient aux peuples plus industriels les richesses brutes que renfermait leur contrée et les recevaient travaillées, fabriquées, par le moyen des colporteurs qui venaient dans leurs montagnes.

Les premières relations commerciales des Arcadiens durent s'établir tout naturellement avec les villes maritimes de l'Argolide, qui arrivèrent, dès les temps héroïques, à un certain degré de prospérité et de civilisation. C'est par là que se firent en partie les émigrations arcadiennes. Agamemnon prêta des vaisseaux aux Arcadiens pour aller à la guerre de Troie. Le même fait dut avoir lieu bien des fois pour d'autres causes. Plus tard, l'Arcadie adopta le système des poids et mesures de Phidon d'Argos. Rien ne montre mieux la nature des rapports qu'elle entretenait avec les villes de la côte orientale. Appelés, par leur position même, à échanger les produits des peuples agricoles contre les commodités de la civilisation extérieure, ces villes acquirent encore plus d'importance par le voisinage d'Egine, dont le commerce prit bientôt de si grands développements.

A l'autre bout de la presqu'île, l'arcadienne Cyllène ouvrait un débouché facile et commode aux peuples de la vallée de l'Alphée et du Ladon inférieur. La tradition relative aux Eginètes, le départ des exilés messéniens qui quittèrent le Lycée pour aller s'embarquer dans ce port, attestent ses rapports avec l'Arcadie. (Paus., *Mess.*)

Le commerce d'Egine embrassa toutes les côtes de la presqu'île ; il pénétra dans l'Arcadie par Cyllène et par l'Argolide, et bientôt ses marchands firent de la région centrale du Péloponèse la base de tout leur commerce extérieur. Egine ne fournissait pas de bois de construction ; elle était toute nue, *ψιλή πᾶσα*, suivant les expressions de Strabon. Elle produisait à peine du blé ; elle ne renfermait ni mines, ni forêts, ni pâturages. L'Arcadie, au contraire, était un pays riche en bois, en grains, en minéraux, en troupeaux ; elle pouvait donner en partie à Egine le bétail et le blé dont celle-ci manquait pour nourrir sa population toujours croissante ; elle pou-

vait lui fournir plusieurs des matières premières nécessaires à son industrie et à sa marine. D'un autre côté, Egine fabriquait les marchandises, les ustensiles de ménage, les vases, les articles de mercerie et de quincaillerie, les objets d'un usage journalier, d'un prix modique, qui manquent surtout dans les pays de montagne et dans les pays agricoles. Ses bateaux en portaient des cargaisons entières dans les différents ports : là on chargeait des bêtes de somme, et des colporteurs se répandaient dans toutes les parties de l'Arcadie pour y faire un commerce de détail étendu. Nulle part on ne trouve, aujourd'hui encore, plus de médailles d'Egine. A Mantinée, à Phigalie, à Orchomène, sur vingt pièces que les habitants vous présentent, trois ou quatre au moins ont la tortue. On sait, en effet, que cette monnaie circula en Arcadie à l'exclusion des autres. Ce ne fut qu'après la fondation de Mégalopolis que les monnaies athéniennes y prévalurent.

Lorsqu'Egine eut perdu l'empire de la mer et que la concurrence d'Athènes eut détruit sa prospérité, le commerce de l'Arcadie se porta surtout du côté de Sicyone et de Corinthe. C'est à elle principalement que les Corinthiens faisaient allusion lorsque, avant la guerre du Péloponèse, ils disaient, en s'adressant aux alliés : « que les peuples de l'intérieur comprennent bien que s'ils ne défendent pas les habitants des côtes, ils auront plus de difficulté pour le transport de leurs récoltes et l'échange de ce que la mer donne au continent. » (Thuc., *Loc. cit.*)

L'Arcadie produisait presque tous les arbres connus. Les habitants en faisaient, disait-on, une étude particulière et leur donnaient des noms spéciaux. On y trouvait le thuya, l'andrachné, le smylax, le peuplier, le cyprès, le pin. Les Macédoniens distinguaient trois espèces de pins ; les Arcadiens ne connaissaient ni le pin stérile ni celui qui porte des fruits, mais seulement le pin sauvage. Les plateaux les plus élevés de la contrée, les montagnes depuis Cynætha jusqu'à Phénée, depuis Teuthis et Theisoa jusqu'à Méthydrum, étaient couverts de sapins. Moins renommés au temps de Pline que ceux de l'Apennin et des Alpes, préférés pourtant à ceux du Parnasse et de l'Eubée, les sapins de l'Arcadie n'étaient pas moins bons que ses aunes et ses peupliers pour la construction des vaisseaux. Le faux sapin y était rare ; les chênes, au contraire, se retrouvaient partout, ils couvraient les pentes des montagnes qui entourent la plaine de Mégalopolis, les passages qui conduisent de l'Arcadie dans la vallée de l'Eurotas, se mêlant ici aux poiriers sauvages, là aux châtaigniers et aux platanes. On en distinguait trois espèces : le

chêne à larges feuilles, le phagus φηγός, et une troisième espèce dont l'écorce était si poreuse et si légère qu'elle surnageait sur l'eau, et qu'elle servait aux pêcheurs pour soutenir leurs filets, aux pilotes pour indiquer l'endroit où ils avaient jeté leurs ancres. (Théoph., Pline., Paus., VIII.)

Les détails que Théophraste, Pausanias et Pline donnent sur toutes ces productions de l'Arcadie prouvent qu'elles furent à toutes les époques un de ses principaux objets d'exportation. Le commerce des plantes médicinales ne dut pas y être moindre, car le pays était aussi célèbre, à ce titre, que le Pélion, le Parnasse et la Laconie. Le moly, cette plante tant vantée par Homère, croissait sur le Cyllène, non loin de Phénée. La panacée, dont le nom indique l'usage universel, se recueillait, suivant Pline, à Psophis et autour des fontaines de l'Erymanthe. Les Arcadiens, sobres et vigoureux, vendaient d'autant plus volontiers toutes les plantes médicinales de leur pays qu'ils ne s'en servaient pas pour leur usage particulier ; leur seul remède, alors comme aujourd'hui encore, était, au printemps, le lait de leurs troupeaux. Les principales plantes citées par Théophraste sont, outre les deux que nous avons nommées, la centaurée, le dictame, l'astragale et la nymphæa.

La partie orientale de l'Arcadie était plus spécialement agricole. Les plaines de Phénée, de Caphyes, d'Orchomène, de Mantinée, de Tégée produisaient du blé, de l'orge et toutes les espèces de céréales. Lors du siège qu'en fit Agésipolis, Mantinée avait dans ses murs des provisions de blé considérables. Auparavant, elle en avait envoyé aux Argiens, alors en guerre avec les Spartiates.

La partie occidentale, arrosée par des sources nombreuses, πολυπίδαξ, « abondait en excellents pâturages, propres surtout aux ânes « et aux chevaux qu'on emploie comme étalons. La race des chevaux arcadiens était aussi bonne que celle des chevaux d'Argos et « d'Epidaure. » Quant aux ânes, Varron en fait l'éloge dans son *De re rustica*, et l'on sait par Plaute que les marchands de Pella, les plus fameux de la Grèce, au dire de Lucien, les recherchaient avec un soin tout particulier. (Strab., VIII, 8, 388.)

Mais le grand commerce de l'Arcadie, celui qui résultait de la nature même du sol et de la configuration du pays, celui qui donne aux mœurs et à la vie des habitants un caractère si original, c'était le commerce des troupeaux. Homère ne donne à l'Arcadie que deux épithètes, celles de πολύμηλος et de μήτερα μῆλων. C'est qu'en effet cette contrée était, dans les temps anciens, ce qu'elle est encore de nos jours, le pâturage du Péloponèse tout entier. Les deux époques prin-

cipales de la vente étaient le printemps et l'automne ; le printemps, parce qu'alors les jeunes agneaux étaient nés, et que les bergers se préparaient à monter sur les hauteurs ; l'automne, parce qu'alors ils redescendaient des montagnes pour chercher des pâturages moins exposés aux froids et aux neiges. Pendant l'été, les brebis et les chèvres couvraient les plateaux les plus élevés du Cyllène, du Lycée, du Mœnale et du centre de l'Arcadie. A l'approche de la mauvaise saison, on les conduisait d'abord dans les vallées voisines. Ils pouvaient passer tout l'hiver sur les bords du Ladon, du côté d'Héræa, où la température n'est jamais trop rigoureuse. Mais les plaines de Mégalopolis, de Tégée, de Mantinée, d'Orchomène étaient trop froides pour qu'ils s'y arrêtassent longtemps. Force était alors, comme aujourd'hui, de redescendre plus bas dans les vallées plus tempérées de l'Achaïe, de la Messénie, de la Laconie et de l'Argolide. J'ai vécu parmi les bergers arcadiens, dans les villages les plus élevés de leurs montagnes. Rien de moins sujet à changer, rien qui se ressemble plus à toutes les époques que la vie d'un peuple pasteur. Chaque chaumière a son troupeau ; l'enfant le garde pendant le jour, le père pendant la nuit, de crainte des voleurs. A la fin du mois d'octobre, on réunit ensemble toutes les têtes de bétail, on les met sous la garde d'hommes sûrs et fidèles, et les migrations annuelles commencent. J'ai vu descendre des hauteurs de Zatouna et de Dimitzana de longues caravanes gardées par des chiens féroces et par des bergers armés jusqu'aux dents. En avant, les chèvres ; au centre, les moutons et les brebis ; à l'arrière-garde, les chevaux et les ânes ; et je pensais qu'en Arcadie, plus que partout ailleurs, on est encore en pleine antiquité.

*3<sup>e</sup> Traits principaux du caractère arcadien ; mœurs et coutumes.*

Les Arcadiens étaient un peuple sobre ; leur pauvreté et le nom de mangeurs de glands qu'ils méritèrent si longtemps le prouvent assez. Cependant, pour eux comme pour tous les peuples qui vivent de peu, c'était un grand plaisir que de rompre avec leurs habitudes journalières. Sauf les Phigaliens, auxquels le voisinage de la Messénie donna, dit-on, l'habitude de s'enivrer, ils paraissent avoir été en général de l'avis de cet Arystas qui, admis à la table du roi Scutès et tout occupé d'un énorme plat de viande, disait à l'esclave chargé de verser le vin : « Donnez à Xénophon, il a le temps de boire ; moi, je ne l'ai pas. » Dans les festins offerts par les villes, et qui se composaient principalement de galette et de chair de porc, dans les sacrifices solennels en l'honneur des héros, où l'on immolait un grand nombre de bœufs, on buvait raisonnablement, on mangeait

beaucoup. Après le repas, on faisait des libations, sans se laver les mains, on se les essuyait seulement avec de la mie de pain; le pain qui avait servi à cet usage on l'emportait avec soi, et cela pour se préserver des terreurs nocturnes à l'approche des carrefours. Après les libations, on chantait un hymne. Les Arcadiens ne connaissaient d'ailleurs ni les joueuses de flûte ioniennes, ni les danseuses thessaliennes, ni les jongleurs, ni tous les gens de cette sorte que le luxe entretenait à grands frais à Athènes, à Corinthe et dans d'autres pays. Aussi faisaient-ils singulière mine lorsqu'ils se trouvaient à la table d'un riche citoyen de l'Attique ou d'un roi de l'Asie. Athénée raconte à ce sujet ce qui arriva à des députés arcadiens reçus par Antigone. D'abord, ils mangeaient avec un air triste et refrigné qu'ils prenaient pour de la bienséance; ils ne regardaient aucun des convives et ne se regardaient même pas entre eux. Puis, lorsque le vin eut circulé, et que les danseuses et les joueurs d'instruments parurent, ils ne purent plus se contenir; ils sautaient à bas de leurs lits; ils criaient comme s'ils eussent assisté à un spectacle merveilleux. (Athen., IV, 31. — Xen., *Anab.*, VII, 4, 21-24. — Pers. ap. Athen., XIII, 607.)

« La voracité était chez les Arcadiens un sujet d'admiration et de « louanges. » La raison en était (1) qu'on regardait un grand appétit comme le signe d'une organisation saine et vigoureuse. Nulle qualité n'était plus estimée chez eux que la force du corps: nulle gloire n'était plus enviée que celle du vainqueur au pancrace. Les amis et les tuteurs de Philopœmen l'engageaient à s'appliquer aux exercices des athlètes. Il refusa, parce que cette vie n'était pas compatible avec le métier des armes. Ce n'était pas là le sentiment du plus grand nombre dans la patrie d'Androsthène, d'Arrachion, de Protolaüs et de Marcydas. (Plut., *Phil.* — Athen., IV, 31.)

Le climat froid et rigoureux de l'Arcadie donnait au corps de la vigueur: il n'exerçait pas sur les esprits une aussi heureuse influence. Il lui ôtait de sa pénétration et de sa finesse. Il lui communiquait quelque chose d'âpre et de sauvage. Les habitants de ce pays avaient du sérieux, du sens, une certaine puissance, et même une certaine fécondité d'invention, qui devait leur faire trouver sur le champ de bataille des stratagèmes habiles. Trop souvent, aussi, ils s'engourdis-

(1) « L'usage était que les jeunes gens doués d'un plus grand appétit que les autres eussent plus de viandes, de gâteau et de pain. On les regardait comme plus forts, comme plus véritablement hommes. » (Athen., IV, 31.)



saient dans l'isolement et dans la monotonie de la vie pastorale. Leurs qualités et leurs défauts étaient ceux des peuples primitifs : ils étaient défiants, soupçonneux, et pourtant hospitaliers ; ils avaient, c'est l'Arcadien Polybe qui nous le dit, une certaine réputation de vertu, à cause de leurs mœurs, de leurs coutumes humaines, de leur piété envers les Dieux. Ajoutons-y la probité et cet amour de la patrie et de la liberté, qu'on retrouve chez tous les peuples montagnards. (Pol., IV, 20.)

On a souvent comparé les Arcadiens aux Suisses des temps modernes. Les points de rapprochement en effet ne manquent pas. Comme eux ils étaient attachés à leurs vallées et à leurs montagnes, et cependant ils se résignaient facilement à passer la plus grande partie de leur vie loin du sol natal. Comme eux ils tenaient passionnément à leur liberté, et cependant ils furent les premiers à aller chercher fortune dans le service étranger. C'est que l'attrait de l'or, l'espoir du gain, du butin et du pillage ont une puissance irrésistible sur les habitants d'un pays pauvre. Ils les conduisent quelquefois jusqu'à la trahison, jusqu'au crime, comme ces transfuges arcadiens que le luxe du grand roi séduisit, et qui passèrent du côté des Perses aux Thermopyles. Le plus souvent ils en font des mercenaires au service de toutes les causes et de tous les partis. (Hérod., VIII, 26.)

« Les esclaves, faites-les venir de Phrygie ; les troupes auxiliaires, « d'Arcadie. » C'était là un fait généralement reconnu dans l'antiquité, et nous ne voyons pas que la réputation du peuple tout entier en ait été plus mauvaise. Suivant Strabon et Hésychius, les Cariens vendirent de bonne heure leurs services à prix d'argent. Leur nom en devient infâme, et les épithètes de *καρικοί*, *καρτίμοιροι* devinrent proverbiales pour désigner un lâche. Il n'en fut pas de même pour les Arcadiens ; et cela tint aux qualités personnelles qu'ils apportaient sur le champ de bataille, à la constance dans les périls, à la patience au milieu des fatigues, à l'audace et à l'intrépidité dont ils donnèrent partout des preuves. (Herm. ap. Athen., I, 27.)

C'étaient là, du reste, des qualités ordinaires dans leur patrie. Les Arcadiens aimaient la guerre. Ils y étaient propres, car cette race d'hommes « endurcis aux fatigues, fortement constitués, pouvait « supporter les intempéries des saisons. » Ils passaient pour avoir inventé les combats corps à corps, l'armure et l'habit militaire que l'on désignait sous le nom de *Μαντινική*, l'escrime et le combat avec des armes pesantes (*έπλομαχα*). Ils avaient peu de cavaliers, ce fut toujours leur côté faible, mais un grand nombre d'hoplites, et plus tard des troupes légères, armées de petits boucliers de cuir, à

l'instar des peltastes. Leurs chefs étaient d'habiles tacticiens, ce fût là l'un des principaux mérites de Philopœmen. Polyen nous parle longuement des ruses et des stratagèmes de l'Arcadien Pompiscos.

4° (*Institutions générales et particulières.*) — *De la musique en Arcadie.*

La musique tenait une grande place dans la vie de ce peuple. Elle y apparaissait sous les trois formes qui la constituaient dans l'antiquité : la danse, le chant, l'art de jouer des instruments. Les danses arcadiennes étaient citées parmi les plus renommées. Athénée parle de celles de Mantinée, remarquables surtout par l'harmonie et la grâce des gestes. Suivant Xénophon, elles firent l'admiration des Paphlagoniens pendant l'expédition de Cyrus, et soulevèrent parmi les spectateurs des applaudissements unanimes. En dansant, les Arcadiens mêlaient leurs voix aux sons des instruments ; « dans « les banquets où ils se réunissaient, ils s'invitaient à chanter chacun « à son tour. » Leurs citharèdes et leurs joueurs de flûtes étaient célèbres. On venait de Sicile même leur demander des leçons, et c'est là ce qui attira à Mantinée Aristonicus de Tarente. On les appelait dans les différentes villes de la Grèce, jusque dans la Béotie, où le même art était cultivé avec tant de succès. Leurs noms retentissaient parmi ceux des vainqueurs dans les jeux pythiques et dans les jeux néméens. Cléonax de Tégée passait pour avoir inventé les nomes de la flûte ; Thaléas de Gortys, pour avoir introduit en Arcadie les chants nommés ἀποδείξεις. Echembrotus et Agélaüs avaient été vainqueurs aux jeux pythiques, pour le chant et pour la flûte ; le premier avait même dédié à Thèbes un trépied à Hercule, et l'on en voyait encore l'inscription au temps de Pausanias. Pyladès de Mégalopolis fut couronné aux jeux pythiques et aux jeux néméens ; on parlait de sa voix sonore et parfaitement appropriée à la belle poésie, il chantait habituellement les nomes de Timothée le Milésien. D'autres, au contraire, restaient fidèles à l'ancienne musique, comme Tyrtée de Mantinée, ou même préféraient au genre sérieux les parodies bouffonnes, comme Diocles de Cynœtha. (Athen., I, 40. — Xén., *Anab.*, VI, 1. — Pol., IV, 20.)

Comment ce goût de la musique devint-il en Arcadie, si général et si populaire ? Comment s'empara-t-il si puissamment de ces âmes rudes et grossières ? Il est une chose qu'il faut bien comprendre, c'est que dans ce pays, la musique ne fut pas seulement un délassement, un plaisir, mais avant tout et plus que partout ailleurs une loi de l'État, une institution sociale. En Crète et en Laconie, tous les exercices se faisaient au son des instruments, la flûte réglait la marche

des guerriers au moment du combat. Tous les enfants à Sparte apprenaient la musique sur le mode dorien, qui était grave et sévère. Les seuls jeux publics où la carrière fut ouverte à tous les concurrents étaient des jeux de musique, appelés Carnéens. C'est de ces deux exemples si célèbres, que paraissent s'être inspirés les antiques législateurs arcadiens, dont parle Polybe. Ils prescrivirent, et c'était presque le seul pays où le fait eut lieu, suivant l'historien, ils prescrivirent d'accoutumer les enfants, dès l'âge le plus tendre, à chanter les hymnes solennels, par lesquels chaque peuple célèbre ses héros et ses dieux. Ils imposèrent la musique comme une étude nécessaire, non-seulement aux enfants, mais aux adolescents, aux hommes jusqu'à l'âge de 30 ans. Avouer qu'on ignorait toute autre science, ce n'était pas chez les Arcadiens un sujet de honte, mais ils ne pouvaient pas dire qu'ils ne savaient pas chanter, puisqu'ils étaient obligés de l'apprendre, et, s'ils en convenaient, ils n'avaient aucune excuse à alléguer pour s'en dispenser. Les danses, les évolutions militaires au son de la flûte et en ordre de bataille, les concours périodiques sur les théâtres, dans les fêtes données aux frais de tous, où les enfants et les jeunes gens luttèrent entre eux, faisaient une partie essentielle et indispensable de l'éducation. Dans les combats, ils marchaient tantôt au son du pipeau, dont les accents étaient graves et mélodieux (*βαρυβρόμοι*), tantôt au son de la flûte, dont les notes aiguës et perçantes paraissaient surtout propres à exciter la colère (*λεπτάλει*). La loi, du reste, ne prescrivit pas la nouvelle musique. A Mégalopolis, on apprit les notes de Philoxène et de Timothée. A Mantinée seulement, on paraît avoir été plus sévère; on se borna à l'ancienne musique, plus propre à former les mœurs. (Polybe, IV, 20.)

« Ces institutions des anciens, dit Polybe, ne me semblent pas  
« devoir être attribuées à l'amour d'un luxe superflu. Ils voyaient  
« les travaux journaliers des citoyens, leur vie laborieuse et dure,  
« l'âpreté de leurs mœurs causée par le climat généralement froid  
« et rigoureux sous lequel ils vivent. Voulant donc adoucir ce qu'il  
« y avait dans leur nature de trop rude et de trop sauvage, ils  
« multiplièrent les réunions communes, les fêtes religieuses pour  
« les hommes et pour les femmes, avec les chœurs de danse, qui  
« réunissaient les jeunes gens et les jeunes filles. Mais surtout ils  
« introduisirent les coutumes dont j'ai parlé; et si les Cynathéens  
« ont surpassé tous les Grecs par leur férocité et leurs crimes, la  
« raison en est, suivant moi, qu'ils ont seuls abandonné ces institu-  
« tions, si heureusement imaginées par les anciens, si bien appro-

« priées à la nature de tous les habitants de ce pays. » (Pol., IV, 20.)

Ce passage de Polybe a préoccupé vivement les écrivains modernes. Montesquieu le rapproche des doctrines d'Aristote et de Platon, sur le même sujet. Mais dans les écrits des deux philosophes la musique n'est qu'un des moyens les plus efficaces de régler les mœurs. Ici c'est quelque chose de plus, c'est un système complet d'éducation morale; Polybe nous le dit, la musique suppléait à tout le reste en Arcadie. « Utile à tous les autres peuples, elle était « nécessaire aux habitants de cette contrée. » Le judicieux historien a peu de paroles plus profondes que celles-là. Chez les peuples que leur génie ingénieux et actif appelle à connaître de bonne heure tous les progrès de la civilisation, les lettres et les arts se développent et grandissent vite. La poésie se dégage de la musique, dont elle n'était, en quelque sorte, qu'un des éléments essentiels: Elle concourt avec l'histoire, avec la philosophie, avec les sciences morales, à régler les mœurs et à épurer les passions. Ce n'est plus le temps de ces législateurs des premiers âges, qui n'eurent d'action sur les générations encore rudes et incultes que parce qu'ils furent par nécessité, et tout naturellement, de grands musiciens. L'harmonie n'a plus de services aussi grands à rendre, elle n'opère plus ces prodiges que lui attribuent toutes les traditions des sociétés naissantes. Elle peut être utile encore, comme le dit Polybe, le plus souvent elle tombe au niveau d'un simple art d'agrément. Il n'en est pas ainsi chez ces peuples pasteurs qui, grâce à leurs habitudes d'isolement, grâce au caractère du pays qu'ils habitent, du climat sous lequel ils vivent, conservent toujours quelque chose de la rusticité des premiers siècles. Quelque bruit qui se fasse autour d'eux, ils ne sont pas encore si loin de cette époque où les hommes étaient à demi-sauvages, où les connaissances étaient nulles, où des nations entières ignoraient jusqu'aux premières notions de l'écriture, où le dépôt de la science était entre les mains d'un petit nombre de sages. Alors, il fallait inspirer aux hommes le respect pour les dieux, leur apprendre les lois, leur donner des préceptes de conduite et de morale. Comment réussit-on à le faire? Platon, Aristote, Plutarque nous le disent, des chants faciles et expressifs fixèrent dans la mémoire les lois et les préceptes. La jeunesse, accoutumée à les répéter, y puisait jusqu'à un certain point la notion du beau, le sentiment du devoir, du juste et de l'injuste. La philosophie n'existait pas encore, mais la musique était comme une sorte de philosophie sensible, qui réglait les mœurs, qui tempérant les passions par ses mélodies simples et austères. Telle nous apparaît

évidemment, et Polybe ne nous permet pas de nous y méprendre, l'influence de la musique en Arcadie. Elle était nécessaire à ces peuples, parce qu'elle leur permettait, dans une certaine mesure, de se passer de ces sciences morales, qui donnent à l'homme des principes et une règle de conduite. Ne pouvant avoir ni grands poètes, ni grands philosophes, ce pays de pasteurs et de chasseurs, d'athlètes et de soldats, devait avoir des musiciens. L'harmonie des voix et des instruments adoucit l'âpreté des mœurs, maîtrisa la fougue des passions: Élément principal de ces réunions, que les sages s'attachèrent à rendre aussi fréquentes que possible, la musique était avec la religion toute une éducation morale. Dans les festins, dans les fêtes, dans les cérémonies en l'honneur des héros et des dieux, sur le théâtre, au milieu des places publiques, elles firent sentir dans toute leur force la crainte de la divinité, les charmes de la société, les obligations sur lesquelles elle se fonde. C'est pour les Arcadiens de Polybe, que Montesquieu a dit, dans son *Esprit des lois*: « Je suppose qu'il y ait parmi nous une société de gens si passionnés pour la chasse, qu'ils s'en occupent exclusivement. Il est sûr qu'ils en contracteraient une certaine rudesse. Si ces mêmes gens venaient à prendre du goût pour la musique, on trouverait bientôt de la différence dans leurs manières et dans leurs mœurs. Leurs exercices, enfin, ne pourraient exciter en eux qu'un genre de passions, la rudesse, la colère, la cruauté; la musique, au contraire, peut faire sentir à l'âme la pitié, la douceur, la tendresse et le doux plaisir. » (Mont., *Esp. des lois*, IV, 8.)

5° *De la poésie pastorale en Arcadie.*

Les prescriptions des anciens législateurs popularisèrent, en Arcadie, l'amour de la musique. Elles ne le firent pas naître, car on le retrouve également dans tous les pays de pasteurs. Ici comme en Sicile, il fut singulièrement favorisé par les loisirs de la vie errante, par le besoin de trouver une distraction au milieu de la solitude, par l'impression que produisaient sur des esprits naïfs les spectacles de la nature. Diodore décrit avec complaisance les gorges riantes et fertiles des monts Héréens où naquit Daphnis. Il n'est aucun des traits de son paysage qui ne convienne admirablement à certains sites du Lycée ou des bords du Ladon. Là aussi on trouverait de fraîches vallées sillonnées par des ruisseaux limpides, ombragés par des chênes énormes, auxquelles s'entrelacent des vignes chargées de fruits, et Lucrèce pourrait y placer les premiers essais de la Muse bucolique. (Diod. Sic., IV, 84.)

Il se présente une autre question, celle de la poésie qui dut être

un des éléments essentiels de ces chants populaires. Toute musique pastorale suppose nécessairement une poésie pastorale qui naît avec elle, qui partage ses destinées, qui lui survit même quelquefois pour en perpétuer le souvenir. Nul doute qu'il n'en ait été ainsi en Arcadie. Sans remonter jusqu'à l'âge d'or, comme le faisaient les anciens, nul doute qu'elle n'ait eu de tout temps ses Daphnis, ses pâtres favoris de Pan ou de Mercure qui faisaient retentir les montagnes de leurs compositions rustiques. Elle n'eut pas de Théocrite; elle ne connut pas cette seconde phase où l'homme des cités découvre tout le charme de ces chants agrestes et trouve le moyen de leur conserver leur naïveté dans des vers travaillés avec art, à moins toutefois qu'on ne veuille voir quelque chose d'analogue dans les méliambes de Circidas dont il nous reste deux ou trois fragments; mais ce n'est là qu'une conjecture bien vague. Le plus vraisemblable, c'est qu'en Arcadie la poésie bucolique conserva toujours sa physionomie primitive; elle resta jusqu'à la fin le délassement favori des bergers et des chasseurs, l'expression naïve et grossière de leurs mœurs, de leurs habitudes de vie, de leurs occupations de chaque jour. Si nous n'avons aujourd'hui aucune de ces chansons populaires confiées pendant tant de siècles à la mémoire de ceux qui les répétaient et qui n'auraient pas su les écrire, nous pouvons du moins nous en faire une idée par ces βουκολιασμοι de la Sicile dont nous parlent les anciens, par ces τραγούδια des montagnards de la Grèce revenus à peu près au même degré de civilisation que les pasteurs de l'antique Arcadie. Ce dut être comme dans les premiers un mélange de simplicité, de naturel et de bouffonnerie emprunté à la vie réelle; ce dut être la même facilité d'improvisation que chez les autres, la même hardiesse d'images quelquefois triviales et basses, quelquefois admirables. Dans les fêtes qui réunissaient les populations dispersées, les Arcadiens s'excitaient à chanter, à se surpasser les uns les autres. Pouvaient-ils ne pas transporter aussi sur leurs montagnes ces luttes poétiques improvisées dont nous parlent Théocrite et Virgile? Sur le Taygète qui vit naître aussi une poésie pastorale, les hilotes, gardiens des troupeaux, célébraient les dieux dans leurs chants, et, lorsque après l'invasion de Xerxès, les femmes ne purent rendre les honneurs accoutumés à Diane Caryatis, ce furent eux qui vinrent chanter des hymnes devant la statue de la déesse. Les bergers arcadiens avaient aussi leurs hymnes sacrés: les fêtes des dieux pasteurs, de Pan Lycæus, de Diane Hymnia, de Mercure Cyllénien furent pour eux une source d'inspiration féconde; et ici, comme en Sicile, c'est peut-être au culte des dieux qu'il

faut rapporter les développements de la poésie bucolique. Dans le scoliaste d'Homère, dans Philostrate, dans Pausanias, dans Servius, on retrouve, grâce aux légendes qu'ils nous ont conservées, comme un écho lointain des chants qui retentissaient sur les bords du Ladon, lorsque les jeunes filles venaient danser autour du laurier de Daphné et y suspendre des guirlandes de fleurs. C'est là tout ce qui nous reste des essais de la muse arcadienne. La poésie, du reste, fut toujours l'accessoire : la musique demeura l'élément principal. Ce peuple fut avant tout un peuple de musiciens et de chanteurs. La douceur de leur mélodie, l'habileté avec laquelle ils s'accompagnent sur tous les instruments, voilà ce dont la postérité se souvenait, voilà le mérite particulier que leur reconnaissait Virgile. Les auteurs anciens ne nous citent aucun improvisateur semblable au Diomus de Sicile ; ils nous ont conservé les noms du citharède Dioclès et du joueur de flûte Anacus. Ce fut le caractère particulier de ces populations rustiques d'être moins sensibles à la poésie des mots et des idées qui s'adresse à l'intelligence qu'à celle des sons qui saisit l'âme en parlant immédiatement aux sens. A Athènes, la loi ordonnait de lire au peuple, pendant les Panathénées, les poèmes d'Homère et la Perséide de Chœrilos. En Arcadie, elle ordonnait à tous d'apprendre la danse et le chant. Cela seul marque la différence des deux civilisations. (Scol. Hom., *in Iliad.*, 1. 14. — Paus., VIII, 20. — Phil., *Vit. Apoll.*, 1, 16. — Serv., *in Virg. Eglog.*, III, 63.)

#### 6° *Des arts en Arcadie.*

Ce n'est pas que ce peuple fût incapable de sentir le beau sous toutes les formes qu'il peut revêtir. Élien nous a conservé un mot de Cercidas de Mégalopolis : « Je me réjouis de mourir dans l'espoir » d'aller rejoindre Pythagore, Hécatee l'historien, Homère et Olympos. » Un Athénien n'eût pas mieux dit.

Le goût des Arcadiens pour la musique prouverait seul qu'ils devaient aimer les arts. Nous en avons d'autres témoignages, ce sont les monuments, les statues, les objets précieux que renfermaient leurs principales villes. Les deux plus beaux temples du Péloponèse se trouvaient en Arcadie ; il ne reste de l'un que des débris méconnaissables ; mais l'autre, si miraculeusement conservé, est aujourd'hui encore la plus belle et la plus originale des ruines de la Grèce après les chefs-d'œuvre d'Athènes. Ce temple de Phigalie si élégant et dont le dorique éancé a presque toute la grâce de l'ionique, contenait une statue d'Apollon en bronze, de douze pieds de haut. Nous ne savons pas quel en fut l'auteur. Mais il fallait qu'elle

ne manquât pas de mérite, puisqu'on la jugea digne de figurer sur une des places de Mégalopolis. Aliphéra n'était qu'un bourg, et cependant il possédait une statue colossale de Minerve, ouvrage de deux artistes connus, Hypathodore et Sostrate de Chio. Suivant Polybe, on en admirait la beauté et la grandeur ; c'était un des travaux les plus renommés et les plus parfaits de ces statuaires. Mantinée avait une statue d'Esculape par Alcamène, une autre de Latone et de ses enfants par Praxitèle, un groupe de Junon, de Minerve et d'Hébé par le même artiste : elle montra plus tard la copie du tableau du Céramique où l'on avait peint le combat des Athéniens à Mantinée. Tégée passait aussi pour posséder un grand nombre de productions des arts. Le plus remarquable, après son temple même, était cette statue de Minerve Alcá en ivoire, faite par Endæus, qu'Auguste emporta plus tard pour décorer une des places publiques de Rome. A côté de la déesse, on voyait un Esculape et une Hygie en marbre pentélique, tous deux ouvrages de Scopas de Paros. Mégalopolis, enfin, qui prenait à Phigalie sa statue d'Apollon, fit exécuter un Jupiter Philius par Polyclète le jeune, un Jupiter Soter, ayant à ses côtés Diane Sotira par Céphissodotus et Xénophon d'Athènes. Damophon de Messène, l'un des artistes les plus célèbres de l'époque d'Alexandre, fit pour elle les statues de Cérés et de Proserpine assises sur un trône, et pour le temple d'Acacésium, celles de Déméter et Despœna, également assises, dont M. Quatremère de Quincy a donné une restauration. (Paus., VIII, *passim*.)

L'Arcadie qui avait recours à ces artistes étrangers ne manquait cependant pas de sculpteurs. La statue d'Androsthène à Olympie était de Nicodamos de Mœnale. Samolas de Tégée est nommé comme l'auteur des statues d'Azan et de Triphilus que ses concitoyens offrirent à Delphes. Les noms les plus célèbres sont ceux de Daméas et d'Athénodore, tous deux de Clitor, tous deux élèves de Polyclète d'Argos. Ils travaillèrent aux ouvrages commandés par les Spartiates après la bataille d'Ægos-Potamos. On citait de Daméas une Minerve et un Neptune, d'Athénodore un Apollon, un Jupiter et de belles statues de femmes. (Paus., VIII.)

7° *Des lettres en Arcadie.*

L'incomparable éclat de la civilisation athénienne fut un bienfait même pour l'inculte et grossière Arcadie. On a remarqué que l'émigration des Athéniens chassés par les Trente, les leçons des disciples de Socrate qui vinrent enseigner à Thèbes ne contribuèrent pas peu à tirer un moment les esprits béotiens de leur apathie et de leur somnolence. Les mêmes influences se firent sentir dans le pays qui



nous occupe, bien que les circonstances politiques ne fussent pas les mêmes. Grâce à Athènes, l'Arcadie, dans la dernière période de son indépendance, eut ses orateurs comme Hiéronymos, disciple d'Isocrate, qui répondit à Eschine devant le conseil des Dix Mille; elle eut ses philosophes sensés, pratiques, ennemis des spéculations, comme il convenait à des Arcadiens, mais propres à élever des hommes, et appliquant leurs études à la politique et au maniement des affaires; ce furent, par exemple, *Ænésias* le disciple de *Théophraste*, *Ecdémos* et *Mégalophanès*, d'abord disciples d'*Arcésilas*, plus tard maîtres de *Philopœmen* et législateurs des *Cyrénéens*. Malgré l'exemple de la *Mantinéenne Lasthénia*, *Philopœmen* ne lisait peut-être pas *Platon*, mais ce fut un bon citoyen. Les *Cyrénéens* n'avaient appelé chez eux que des Arcadiens de *Mégalopolis*, mais ils eurent de bonnes lois et une constitution excellente.

Grâce à Athènes encore, l'Arcadie eut d'autres poètes que ses bergers: *Philostéphanos* de *Mantinée*, *Cercidas* dont quelques vers cités par les anciens nous rappellent qu'il était en même temps législateur et disciple de *Diogène*. C'est tantôt un simple mot: « *λεβητοχάρων*, « fléau des marmites; » tantôt un proverbe: « L'âne a entendu la lyre et le porc la trompette; » tantôt une allusion à une fable d'*Ésope*: « Rappelez-vous la tortue ridée: la maison est le meilleur et le plus sûr des amis; » tantôt encore un précepte de morale: « Comment verraient-ils près d'eux la sagesse, ces hommes dont le cœur est agité par le jeu et par le vin si difficiles à effacer? » Ailleurs, enfin, ce sont des vers en l'honneur de son maître: « Il ne le voulut pas, cet antique citoyen de *Sinope* qui portait le bâton et le manteau double, qui mangeait en plein vent; mais il mourut en serrant ses dents et en retenant sa respiration. Car *Diogène* était véritablement fils de *Jupiter*: c'était un chien céleste. » Ces fragments, si courts qu'ils soient, ne démentent pas l'idée qu'on se fait d'un poète arcadien: nous sommes bien dans la patrie de ces gens qui lisaient *Homère* pour exciter leur courage plutôt que pour aiguiser leur imagination. (*Anthol.*, IV, 43. — *Stob.*, 58, 10, 11, 4, 43. — *Diog. Laer.*, VI, 76.)

Aussi préférerait-on aux œuvres des poètes le traité d'*Evangélus* sur la tactique et le récit des exploits d'*Alexandre*. L'histoire qui attachait si fortement les esprits en Arcadie était celui de tous les genres dans lequel ses écrivains pouvaient le mieux réussir. Les anciens nomment *Sophœnetus* de *Symphale*, chef de mercenaires et compagnon d'armes de *Xénophon*, qui composa ses mémoires; *Aréithus* de *Tégée*, *Ptolémée* de *Mégalopolis*, qui fit une histoire

de Ptolémée Philopator ; Acestodore également de Mégalopolis, écrivit plusieurs livres sur les villes. Il est à croire que dans tous ces historiens on devait retrouver quelque trace, si faible qu'elle fût, de cette honnêteté, de cet esprit pratique, de ce sens si juste et quelquefois si élevé qui caractérisent Polybe.

8° *Conclusion.*

Tous ces hommes, dont nous ne savons guère que les noms, sont postérieurs à l'époque à laquelle nous sommes arrivés ; mais ils ne firent qu'obéir à l'impulsion que leur avait donnée la génération précédente. Il est incontestable qu'au moment de la fondation de Mégalopolis (371), il y avait dans les principales villes de l'Arcadie, à Mantinée surtout, une classe d'hommes, de citoyens riches, éclairés, mûris par l'expérience et le malheur, et qui avaient profité des années d'exil pour aller puiser de généreuses inspirations dans l'entretien des principaux philosophes de la Grèce. Ils gémissaient des maux de leur patrie ; ils furent ambitieux pour eux et surtout pour elle. Ils voulurent qu'elle fût unie afin de devenir forte. Mais il est une pensée d'Aristote qui semble écrite pour les Arcadiens : « Les habitants des régions froides sont pleins de courage, mais ils manquent de vivacité et de finesse. Ils sont faits pour la liberté qu'ils savent conserver, mais ils ne sont pas habiles pour arriver à dominer sur leurs voisins et pour organiser un bon gouvernement. » Ce fut là le sort des Arcadiens. Ils avaient des qualités précieuses, mais secondaires. Ils n'étaient pas dépourvus de courage, et cependant ils avaient besoin d'être soutenus sur le champ de bataille. Ils étaient jaloux de leur liberté, mais ils ne savaient pas toujours employer les meilleurs moyens pour la défendre. Ils avaient plus d'égalité sociale que dans le reste du Péloponèse : ils ne redoutaient pas comme Sparte de révoltes d'hilotes. Mais cet avantage si grand ne leur servit à rien, grâce à leurs divisions intérieures et à leurs haines mutuelles. Ils furent convaincus d'impuissance toutes les fois qu'ils agirent par eux-mêmes. Vainqueurs avec les Spartiates, avec les Athéniens, avec les Thébains, ils furent battus lorsqu'ils voulurent se borner à leurs seules forces. Ils échouèrent dans leur projet de confédération arcadienne et, une fois entrés dans la ligue achéenne, ils en devinrent les plus fermes soutiens. (Arist., *Pol.*, VIII, 7.)

IX.

RÉSULTATS DE LA BATAILLE DE LEUCTRES POUR L'ARCADIE. — RECONSTRUCTION DE MANTINÉE. — FONDATION DE MÉGALOPOLIS. — CONFÉDÉRATION ARCADIEENNE (371).

Le coup qui frappait Sparte à Leuctres ébranlait en même temps tous les gouvernements aristocratiques de l'Arcadie. Aussi, lorsqu'à la première nouvelle du désastre, les éphores eurent ordonné une levée générale, se hâtèrent-ils d'envoyer leur contingent. Ce n'était là qu'un court moment de répit que leur laissait la surprise universelle. Les partisans de la démocratie furent bientôt revenus à Mantinée. Une assemblée générale, réunie sur-le-champ, décréta que l'on rétablirait l'ancienne Mantinée et que l'on élèverait de nouveaux remparts. En vain Sparte essaya-t-elle de retarder ce projet; en vain promit-elle que, si l'on voulait s'abstenir pour le moment de fortifier la ville, elle donnerait plus tard son agrément pour le faire sans tant de dépenses. Encouragés par Epaminondas, secourus par quelques-uns des peuples du Péloponèse, par les Éléens entre autres, qui donnèrent trois talents d'argent, les Mantinéens se mirent à l'œuvre. On savait maintenant le danger qu'il y avait à faire passer un fleuve au milieu d'une ville; l'Ophis fut rendu à son cours naturel. Seulement on creusa un fossé autour de l'enceinte, ou peut-être se borna-t-on simplement à utiliser celui qu'avait creusé Agésipolis, en y faisant passer les eaux du fleuve. Pas de citadelle intérieure: les citadelles servaient surtout aux tyrans; la démocratie s'en passait volontiers. Mais sur tous les points de l'enceinte, un mur en pierres, non plus en briques, épais et élevé, flanqué de cent dix-huit tours, percé de dix portes qui donnaient sur les routes de Tégée, de Pallantium, de Methydrium, d'Argos et d'Orchomène. Aujourd'hui encore il n'est pas difficile de se figurer Mantinée telle qu'on la rebâtit en 371. Les fondations des maisons anciennes, le tracé des rues principales sont encore apparents dans quelques endroits. On voit encore vers le milieu de l'emplacement occupé par la ville le mur de fondation d'un théâtre de 240 pieds de diamètre; trois assises de pierre d'une construction polygonale, très-soignée et qui rappelle celle de Messène, marquent partout l'enceinte des murs et la position des tours. Chaque entrée était soigneusement défendue par deux tours rondes: il y avait une double porte à franchir, comme l'indiquent les saillies du mur. Partout ailleurs les tours sont carrées. On en compte encore le

nombre, on en mesure encore l'épaisseur, elles ont 20 pieds sur la façade, 13 sur les côtés ; les remparts ont 10 pieds de largeur, la face extérieure en a 4, la face intérieure 2 ; l'intervalle rempli par des pierres brisées et du mortier est de 4 pieds. (Paus., VIII. — Xén., VI, 5, 5. — VI, 4, 18.)

Ce n'était pas assez de rebâtir une ville. Les malheurs récents, la tyrannie impérieuse de Lacédémone faisaient sentir à tous les besoins de l'unité. Les petits États si divisés, si jaloux de l'autonomie qui faisait leur faiblesse, avaient souffert plus que les autres, parce qu'ils avaient moins de ressources. Plus que les autres, ils avaient dû subir les nécessités de la guerre, fournir hommes et argent, subvenir aux approvisionnements des armées lacédémoniennes qui traversaient leur territoire. L'exemple d'Argos, qui avait fondé sa puissance sur la destruction de plusieurs petites villes, ne devait plus les effrayer autant que par le passé. Le moment était bien venu pour faire entendre des pensées de concorde et de patriotisme. Les démocrates de Mantinée, et à leur tête le riche et ambitieux Lycomède (1), formèrent le projet de réunir les Arcadiens dans un seul corps d'État, et de fonder une nouvelle cité centrale qui serait le siège d'un gouvernement fédéral. Mais, pour cela, il fallait avant tout s'entendre avec Tégée.

Le parti populaire, ennemi de Sparte, n'avait jamais été anéanti dans cette ville. Nous l'avons vu reparaitre dans toutes les circonstances favorables à sa cause, nouer des intelligences avec les Mantinéens, et essayer d'opérer des révolutions dans le gouvernement. La victoire de Leuctres avait ranimé ses espérances. Les deux factions étaient en présence : la faction populaire, représentée par Callibius, Proxénus et Timon ; la faction aristocratique, par Stasippus. Suivant Xénophon et Diodore, ce fut la question de la fondation de Mégalopolis, qui leur mit les armes à la main.

« Le parti oligarchique voulait le maintien de la république Tégéate et des anciennes lois. Après une tentative infructueuse auprès des magistrats, les partisans de Callibius et de Proxénus, persuadés que s'ils réunissaient le peuple, ils auraient le pouvoir, prennent les armes. Aussitôt la faction de Stasippus, qui n'était pas inférieure en nombre, s'arme de son côté. Un combat s'en-

(1) Diodore le fait naître à Tégée, Pausanias et Xénophon à Mantinée. Un peu plus bas Diodore parle d'un Lycomède de Mantinée. Il a donc évidemment commis une erreur.

« gage, dans lequel périt Proxénus avec une partie des siens. Les autres s'enfuient sans être poursuivis. Les amis de Callibius, retirés dans la partie des murs et près des portes qui regardaient Mantinée, restent tranquilles en face de leurs adversaires qui ne tentent rien contre eux. Depuis longtemps ils avaient envoyé demander des secours aux Mantinéens : cependant ils parlaient de paix et de réconciliation aux partisans de Stasippus. Mais, aussitôt qu'ils virent dans la plaine les Mantinéens envoyés pour les soutenir, les uns montent en toute hâte sur les murs, leur criant de se hâter ; les autres se pressent de venir ouvrir les portes. A cette vue, les partisans de Stasippus se précipitent vers les portes qui donnaient du côté de Pallantium, arrivent au temple de Diane malgré ceux de leurs ennemis qui les poursuivent, s'y enferment et attendent. Aussitôt leurs adversaires montent sur le haut du temple, arrachent le toit et les frappent à coups de briques. Dans cette extrémité, les autres les supplient de s'arrêter, et leur promettent de sortir. Une fois entre les mains de leurs ennemis, on les lie, on les entasse sur un chariot, on les ramène à Tégée. Là, après un jugement auquel prirent part les Mantinéens, on les mit à mort. Le reste des partisans de Stasippus avait pu se réfugier à Sparte, au nombre de huit cents environ. » (Xén., VI, 5.)

C'est alors seulement, et avec le concours actif des deux premières cités de l'Arcadie, que le projet de Lycomède put s'exécuter. Les Arcadiens s'étaient d'ailleurs assuré l'alliance de Thèbes et la protection d'Épaminondas. Ce dernier encourageait leur idée, et l'appuyait de tous ses efforts : mais il ne l'avait pas conçu le premier, comme l'ont prétendu quelques écrivains.

Un texte précis de Pausanias nous donne la date de la fondation de Mégalopolis : « Mégalopolis fut fondée dans la même année et peu de mois après la défaite des Lacédémoniens à Leuctres. » Il y eut d'abord, comme on peut le conclure de deux passages du même auteur, une assemblée générale où l'on déterminait quelles seraient les villes dont les habitants iraient peupler la cité nouvelle. Ce furent : 1° dans les pays de Mœnale, Aléa, Pallantium, Eutœa, Sumatium, Aséa, Apéréthée, Héliston, Oresthasium, Dipœa, Alycœa ; 2° dans le pays des Parrhasiens, Lycosure, Thocnie, Trapezonte, Prosée, Acaésium, Acontium, Macaria, Dasées ; 3° dans celui des Agytides, Scirtonium, Malœa, Cromes, Belimina, Leuctres ; 4° dans celui des Eutrésiens, Tricolonoï, Zætium, Charisia, Ptoléderna, Cnauson, Pæroria ; 5° dans les pays des Cynuréens, Gortys, Thisa, Lycoa, Aliphéra ; 6° dans celui des Orchoméniens, Theisoa, Méthydrum, Teu-

thys, avec la Tripolis ou les trois bourgs de Callia, Dipœna, Nonacris. En tout quarante villes, suivant Pausanias, qui n'en nomme pourtant que trente-neuf. Les 1,000 Thébains, envoyés par Epaminondas, formèrent peut-être la quarantième division de Mégalopolis. En même temps, on nomma des citoyens des villes les plus puissantes pour présider à la fondation nouvelle et pour la protéger. Il y en avait deux de Mantinée, Lycomède et Opoléas; deux de Tégée, Timon et Proxénus; deux de Clitor, Cléolaüs et Acriphius; deux de Mœnale, Eucampidas et Hiéronymos, que nous retrouverons plus tard opposés à Démosthènes; enfin, deux de Parrhasie, Pasicratès et Théoxénus. Quoique Phigalie ne soit pas nommée, on ne peut douter qu'elle ne soit entrée dans les projets des Arcadiens : ce qui le prouve, c'est qu'elle abandonna plus tard sa plus belle statue d'Apolon pour en décorer la cité naissante. Il en fut de même de Phénée et de Stymphale. Ce fut un habitant de cette dernière ville qui devint stratège des Arcadiens après Lycomède en 366. Pausanias ne cite que deux cités qui soient restées complètement en dehors de la confédération, Orchomène, rivale implacable de Mantinée, aigrie encore par les derniers événements et à laquelle on ôtait quelques-uns des bourgs de son territoire; Héræa, attachée depuis longtemps à la cause de Sparte, agrandie récemment par elle, et qui était encore sous le régime aristocratique, unie d'ailleurs aux Lépréates et à ce titre ennemie des Éléens, qui venaient de faire alliance avec l'Arcadie, et de se ménager l'appui de Mantinée par un don volontaire de trois talents. (Paus., VIII, 27. — Xén., VI, 5, 22. — Lebas, *Exp. de Mor.*, I, 69.)

L'enthousiasme était grand dans le premier moment. On formait de toutes parts les plus belles espérances. Les moins ardents n'étaient pas ceux que le décret obligeait de s'expatrier. « Deux sentiments remplissaient leur âme : le zèle du bien public et la haine de « Sparte. » Divisés jusque-là, ils n'avaient pu songer à lui résister : unis et rassemblés dans les mêmes murs, ils allaient pouvoir la tenir en échec.

Quatre cantons pourtant, et ce n'était là qu'un prélude de ce qui devait arriver plus tard, quatre cantons changèrent d'avis. C'étaient les plus anciens de l'Arcadie. Deux d'entre eux, les Lycæates et les Tricoloniens furent forcés malgré eux de s'établir à Mégalopolis; quant aux Trapezontins, les uns furent massacrés dans un premier moment de fureur, les autres s'exilèrent. Les Lycosuréens seuls, réfugiés dans le temple de Cérès et de Despœna, les deux déesses « que les Arcadiens vénéraient le plus » furent épargnés et continuèrent

d'habiter leur ville qui se vantait d'être la plus ancienne sous le soleil. Le reste des cités comprises dans le décret eut un sort différent, suivant leur position et le nombre de leurs habitants. Les unes furent absolument désertées : c'étaient celles qui se trouvaient les plus voisines de Mégalopolis. Les autres, telles que Gortys, Dipæna, Theisoa, Methydrium, Teuthis, Callia et Héliston, devinrent des bourgs de la ville nouvelle. Quelques-unes conservèrent assez d'habitants pour garder le nom de villes, et soutenir plus tard de longs sièges, Aliphera, par exemple, et Pallantium, qui devait tant s'agrandir sous les empereurs romains. (Paus., VIII, 7.)

Nous avons déjà parlé de la plaine du Lycée et du vaste plateau qui en occupe le milieu. Nulle position ne pouvait mieux convenir à une ville centrale, à une ville destinée à tenir Sparte en échec. De là on touchait à la fois aux grandes plaines de l'Est et aux vallées montagneuses de l'Ouest ; on commandait les défilés de la Messénie, on dominait l'un des principaux chemins de la Laconie dans l'intérieur du Péloponèse. De là pouvaient partir différentes routes qui reliaient la cité nouvelle aux points les plus importants de l'Arcadie et des pays voisins, à Héræa, à Messène, à Carnausium, à Sparte, à Methydrium, à Mœnale, à Phigalie, à Pallantium. C'est dans ce lieu marqué d'avance, en quelque sorte, en face du sommet sacré des Arcadiens, que l'on jeta les fondements de Mégalopolis.

La ville occupa les deux rives de l'Héliston, et se trouva divisée naturellement en deux parties : l'une sur les frontières des Parrhasiens, qui fut appelée proprement Mégalopolis ; l'autre, sur les frontières des Orestins, qui prit le nom d'Orestie. Selon toute apparence, il n'y eut, comme à Mantinée, ni citadelle, ni acropole ; le système de fortifications fut le même : une enceinte de murs avec des tours plus ou moins rapprochées. Cette enceinte était proportionnée aux espérances que l'on fondait sur la ville naissante. Lorsqu'on la reconstruisit un siècle et demi après, on la diminua, et elle avait encore 50 stades, 4 de plus que Sparte. L'agora était sur la rive droite du fleuve, entourée de temples et plus tard de portiques. En face, sur la rive opposée, se trouvait le théâtre, le plus vaste et le plus considérable que l'on eût construit jusque-là. Il touchait presque au Thersilium, édifice où se rassemblèrent les 10,000 députés arcadiens. Nous ne savons pas quels sont ceux des temples qui furent construits dans la première et dans la seconde période, et il ne faut pas oublier que la description de Pausanias ne s'applique qu'à la seconde Mégalopolis, bâtie vers 223. Toutefois, il est vraisemblable que l'idée primitive, qu'on ne fit que développer plus tard, fut de réunir

dans la ville centrale tous les cultes locaux de l'Arcadie. Aussi y voit-on comme sur le Lycée une enceinte consacrée à Pan et à Jupiter lycéens : Phigalie donna son Apollon Epicourios : Trapezonte ses statues de Junon, d'Apollon et des Muses qu'elle possédait depuis des siècles, et pour lesquelles elle avait tant de vénération. On éleva des autels ou des temples à l'Apollon Agéus de Tégée, à Mercure Acacésius, à la Junon Téléia de Stymphale, à la Diane Agrotera, d'Orchomène et de Mantinée. Le culte de Cérés et celui de ses filles mystérieuses, Despœna et Coré, ne fut pas oublié. Leur temple était le plus considérable de tous, et l'on honorait la mémoire de ceux qui avaient introduit les premiers leurs mystères. (Steph., *Byz. Megal.* — Pol., IX, 21, 2. — Paus., II, 27. — VIII, *passim.*)

Dans la pensée de ses fondateurs, Mégalopolis devait être tout à la fois le siège d'un gouvernement fédéral et une cité assez forte pour menacer Lacédémone. C'est à ce double point de vue que nous devons l'examiner.

Il est un fait constant, c'est que la nouvelle organisation fut l'idée et la conquête de la démocratie. Orchomène et Héræa qui gardent leurs gouvernements aristocratiques, restent en dehors de la ligue. Tégée n'y entre qu'après le triomphe complet de la faction populaire. C'est donc aussi les principes de la démocratie que nous devons retrouver dans la confédération arcadienne.

Le premier pouvoir établi par l'assemblée générale des villes est le conseil des Dix-Mille. Qu'était-ce que ce pouvoir? Dans l'assemblée générale des Achéens tout citoyen, âgé de 20 ans, pouvait venir voter. Mais Polybe nous le dit, jamais avant elle on n'était allé si loin dans le sens démocratique. Nous savons de plus que l'influence de Mantinée fut prédominante dans cette première période. Or, à Mantinée le vote par délégation était une chose établie depuis longtemps. Le même système dut prévaloir pour l'établissement du conseil fédéral. Le conseil des Dix-Mille fut une assemblée de citoyens élus, de délégués. En fixant ce chiffre, on voulut sans doute ne donner le droit de voter qu'à ceux auxquels de nombreux déplacements seraient possibles, et trouver en même temps dans le nombre des votants une garantie contre une réaction aristocratique. Toutefois, il est vraisemblable que ce mot d'assemblée des Dix-Mille marque plutôt le chiffre auquel elle devait monter régulièrement que celui qu'elle atteignit dans toutes les circonstances.

Les décisions du conseil étaient obligatoires pour toutes les cités. C'est le premier principe et le plus important dans un pays jusqu'alors si divisé, où chaque ville était si jalouse de ses lois nationales. Il



délibérait sur la paix et la guerre, contractait les alliances qui intéressaient le salut général, décidait du moment où l'on appellerait les contingents des alliés du dehors, fixait le nombre des troupes que chaque État devait fournir, la part des impôts que chaque cité devait payer pour l'entretien des éparites. Il avait encore le pouvoir de citer devant son tribunal les citoyens accusés de trahir la cause commune; mais c'était un principe de droit que personne ne serait emprisonné ou mis à mort sans un jugement. (Xén., VII, 4.)

Ce n'était pas un sénat, comme on l'a dit improprement, car il n'était pas permanent, et nous le voyons à partir d'une certaine époque convoqué tour à tour dans les différentes villes. Ce n'était pas non plus un corps d'hoplites formant l'armée du nouvel État et en même temps son pouvoir législatif. Ce qui le prouve, c'est la création même des éparites dont nous parlerons tout à l'heure. Ses attributions ne s'étendaient pas au delà de celles d'une assemblée délibérante : comme le grand conseil des Achéens, il se rassemblait à des époques déterminées d'avance et toutes les fois que les intérêts publics le demandaient.

Toute confédération suppose, à côté d'un pouvoir législatif qui ne siège pas d'une manière continue, un pouvoir exécutif permanent. Dans la ligue péloponésienne, c'était Sparte, c'était la ville qui avait l'hégémonie, qui remplissait ce rôle. Dans les deux fédérations qui partagèrent l'Arcadie pendant la guerre du Péloponèse, et qui se rattachaient l'une à Mantinée, l'autre à Tégée, c'étaient ces deux cités qui étaient chargées de faire exécuter les conditions de l'alliance. Mais ici il n'y avait pas de ville dominante ou reconnue comme telle, et voilà pourquoi on n'avait placé le siège du gouvernement nouveau ni à Tégée ni à Mantinée. Mégalopolis, composée d'un grand nombre de bourgs sans influence et sans gloire, avait cet avantage qu'elle conciliait toutes les défiances, qu'elle ne pouvait éveiller aucun soupçon. Elle devint le centre, mais non la tête de la confédération. Le pouvoir permanent, c'était le conseil des archontes (ἀρχοντες), suivant le nom que leur donne Xénophon. Quel était leur nombre? Les premiers archontes paraissent avoir été les citoyens chargés de présider à la fondation de la ville, et ils étaient dix. Ce nombre fut aussi celui des démiurges achéens. En Arcadie, on le subordonna sans doute au nombre des villes qui faisaient partie de la ligue, et l'on dut s'attacher dès le principe à ménager toutes les susceptibilités. Les fonctions des archontes semblent avoir eu quelque analogie avec celles des démiurges de l'Achaïe. Mais sur ce point les détails manquent. On sait seulement, d'après Xénophon, qu'ils entretenaient le

corps des éparites, qu'ils concentraient entre leurs mains et qu'ils administraient les fonds communs, les impôts fournis par chaque État. Le magistrat suprême était le stratège : il commandait les forces militaires, son titre l'indique : il présidait le conseil des Dix-Mille, et notifiait sans doute le jour de la convocation. (Xén., VII, *passim*.)

Lycomède, dont l'autorité était alors si grande, inspira encore à ses concitoyens l'idée d'avoir un corps de troupes permanent. Les textes des anciens sur ce sujet sont fort obscurs.

Dans Etienne de Byzance, on lit à l'article ἐπαρίται : « ἐπαρίται, « peuple de l'Arcadie : on ne sait plus où se trouvait leur ville. Voir « dans Xénophon, Androtion et Ephore. » Xénophon, dont le texte est beaucoup plus pur d'ailleurs, ne donne pas ἐπαρίται, mais ἐπαρίτους, ἐπαρίτων. Dans Hésychius enfin on ne trouve ni l'un ni l'autre, mais seulement ἐπαρόητοι. « C'était, dit-il, une troupe arcadienne très-« belliqueuse, des gardes entretenus chez les Arcadiens aux frais « de l'État. » (Hés., *ad verb.*)

Ces légères différences dans les mots ne sauraient être ici un obstacle : il est évident qu'il s'agit d'une seule et même chose. Quel était ce peuple de l'Arcadie dont on ne retrouve aucune trace dans les auteurs? Quelle était cette ville inconnue aux géographes anciens, et dont le nom était probablement Eparis (1)? Pourquoi prit-on ces Eparites pour en former l'armée permanente de la ligue? Étaient-ils originaires Arcadiens? Il semble à examiner de près les récits de Xénophon que ce furent des étrangers stipendiés. Dans ce cas faudrait-il croire que c'était quelque peuple réfugié en Arcadie, et qui avait conservé sa nationalité avec cette puissance propre au génie grec? M. Malte-Brun conjecture que ce pouvait être des Messéniens. Nous savons en effet qu'après la seconde guerre de Messénie, les plus pauvres de la nation exilée restèrent en Arcadie et s'y établirent. Quoi qu'il en soit, le texte d'Hésychius montre quelles étaient les doubles fonctions de ce corps. C'était une troupe d'élite dans les combats : c'était en même temps la garde du conseil fédéral et du conseil des archontes, s'il faut entendre dans ce sens les mots δημόσιοι φύλακες. Les détails que nous donnent l'histoire viennent à l'appui de cette interprétation. Lorsque les archontes citent les Mantinéens devant le conseil des Dix-Mille, ce sont des éparites

(1) Les Scirites, corps de troupes, qui avaient une place et une organisation particulières dans les armées lacédémoniennes, avaient pris de même leur nom du canton d'où ils étaient sortis : Sciritide, petit pays sur les confins de l'Arcadie et de la Laconie.

qu'ils envoient pour se saisir des coupables. Ils avaient tous les caractères d'une force permanente au service de la confédération : ils étaient stipendiés par elle. Chaque ville contribuait pour sa part. Une partie des trésors d'Olympie, nous le verrons plus tard, fut même employée par les archontes à cet usage.

On ne sait pas d'une manière positive quel était le nombre des éparites. Diodore parle pourtant d'un corps d'élite avec lequel Lycomède fit une expédition en Laconie. Ses expressions *τοὺς ἐπιλέκτους* s'accordent avec le *τάγμα μαχιμώτατον* d'Hésychius. Dans ce cas les éparites se seraient montés à 5000 : c'est là en effet le chiffre donné en deux endroits différents par Diodore de Sicile. (Diod., XV, 67.)

Nous l'avons déjà dit, Mégalopolis, siège du gouvernement nouveau, était destinée en même temps à devenir une cité puissante, capable de résister à Sparte, en concentrant en elle les forces des peuples autrefois disséminés dans les bourgs. Quelle était à ce point de vue sa constitution propre ? Sur quels principes reposait son gouvernement intérieur ? Les bourgades qui peuplèrent la grande ville donnèrent, suivant toute apparence, leur nom aux différents quartiers. Plus tard, nous le voyons d'après une inscription trouvée sur les lieux mêmes, cette dénomination de *κώμαι* fit place à celle de *φυλάι*, tribus : c'est ce qui était arrivé déjà à Sparte. Combien y avait-il de tribus à Mégalopolis ? Chaque bourgade formait-elle une tribu ? En réunit-on plusieurs dans une seule, suivant les affinités, les liens qui devaient exister entre les divers peuples ? C'est ce que nous ne pouvons déterminer. Rien de certain non plus sur la constitution de l'État, sur le gouvernement lui-même. Une tradition rapporte que, dans leur enthousiasme pour leur création nouvelle, dans l'ardeur avec laquelle ils travaillaient à l'organisation de la grande ville, les Arcadiens et les Thébains s'adressèrent au plus illustre philosophe de la Grèce, à Platon, et lui demandèrent des lois. Le philosophe refusa lorsqu'il eut appris qu'ils ne voulaient pas l'égalité. S'il y a quelque chose de vrai dans ces détails donnés par Diogène de Laërce, comment les expliquer ? On ne comprendrait pas d'une part que la constitution de Mégalopolis ne fût pas démocratique. La démocratie dominait alors à Thèbes, à Tégée, à Mantinée, dans toutes les villes qui présidèrent à ses commencements. S'agissait-il d'une égalité absolue, telle que la définit Platon dans sa République : « *ἢ ἰσογονία ἢ κατὰ φύσιν ἰσονομίαν ἀναγκάζει ζητεῖν κατὰ νομόν* » « Et dans ce cas, le gouvernement des Mégalopolitains fut-il une sorte de démocratie tempérée comme à Mantinée ? Polybe nous parle plus tard des dis-

cussions entre les riches et les pauvres, lorsqu'il fut question de rebâtir Mégalopolis. Ce qui semble le plus probable, c'est que ce gouvernement était un gouvernement démocratique en ce sens qu'il y avait une assemblée ouverte à tous les citoyens. Mais les Grecs ne reconnaissaient de démocratie parfaite que celle où tous les hommes, libres sans exception, sans distinction de rang et de fortune, étaient admis au partage de tous les attributs de la souveraineté. Peut-être n'en était-il pas ainsi dans la grande cité? L'état des bourgs de la Parrhasie, de la Mœnalie et des pays voisins, longtemps soumis à une aristocratie qui ne fut jamais tyrannique, expliquerait les privilèges que les classes riches auraient conservés. (Paus., VIII, 27. — *Exp. de Mor. Insc. Meg.*)

Plutarque pourtant nous dit que Platon envoya aux Arcadiens un de ses disciples Aristonymos. Les institutions qu'il établit ne pouvaient pas durer longtemps. Il y avait trop d'éléments de trouble et de désordre dans cette agglomération de quarante bourgades différentes. Trente ans après, à l'époque de Philippe, une autre législation était devenue nécessaire. Nous aurons occasion d'en parler plus tard. (Plut., adv. Col. XXXII.)

## X.

### LA CONFÉDÉRATION ARCADIENNE DEPUIS LA FONDATION DE MÉGALOPOLIS JUSQU'À LA BATAILLE DE MANTINÉE (371-362) — 1<sup>o</sup> MÉGALOPOLIS ET LA CONFÉDÉRATION JUSQU'À LA MORT DE LYCOMÈDE.

La fondation de Mégalopolis et la reconstruction des murs de Mantinée étaient pour Sparte deux menaces terribles, surtout après la bataille de Leuctres. Toutefois, elle avait été trop fortement ébranlée pour entreprendre sur-le-champ quelque chose de sérieux. Malgré les efforts des exilés de Tégée, ce ne fut qu'en 369 qu'elle reprit les armes contre l'Arcadie. Ce qui le montre bien, c'est que lorsque Agésilas se fut avancé jusque sous les murs de Mantinée, les habitants restèrent tranquilles, attendant les Thébains qui devaient incessamment arriver dans le Péloponèse. Plutarque, après avoir parlé de cette expédition, ajoute : *ἐκ δὲ τούτου παρῆν Ἐπαμινώνδας*, c'est-à-dire immédiatement après, au sortir de.... (Plut. *Ag.* — Paus., IV, 28. — Diod., XV, 63.)

Les Héréens envoyèrent des secours à Sparte conjointement avec les Lépréates. Orchomène qui, suivant Diodore, avait reçu un renfort de 1,000 Lacédémoniens, de 500 exilés de la Béotie et de l'Argolide,

qui, suivant Xénophon, et c'est là le plus vraisemblable, avait fait venir de Corinthe un corps de mercenaires sous le commandement de Polytropus, était alors menacée par les Mantinéens. Elle dut exciter les Spartiates à faire une diversion de son côté, promettant de réunir ses mercenaires à leurs troupes. C'était là aussi ce que voulait Agésilas. Il n'osait pas encore marcher sur Mégalopolis où il aurait trouvé les 1,000 Thébains envoyés par Epaminondas pour protéger les travailleurs. Il se dirigea sur la Tégéatide, et s'empara de la petite ville d'Eutæa, voisine de la frontière. Elle avait perdu une partie de sa population, qui était allée bâtir et peupler Mégalopolis. Le reste des hommes valides avait rejoint l'armée des Arcadiens confédérés : il n'y restait que des femmes, des enfants, des vieillards. Agésilas y séjourna, cherchant à se concilier les habitants par sa douceur et les protégeant contre ses propres soldats. De leur côté, les Arcadiens se rassemblent à Aséa, position bien choisie pour défendre les passages qui de la vallée des sources de l'Alphée mènent à la plaine de Mégalopolis. (Diod., XV, 62. — Xén., VI, 5, 11.)

Pendant les Mantinéens étaient sous les murs d'Orchomène. Diodore, qui semble placer ces faits après l'invasion d'Agésilas, nous apprend que Lyconède, le premier stratège des Arcadiens, commandait cette expédition et avait avec lui le corps des éparites. Un premier échec le força de se retirer : les hoplites orchoméniens et les mercenaires le poursuivirent. Polytropus se laissa emporter par son ardeur jusqu'à Elymia, sans faire attention que le reste des troupes était rentré depuis longtemps dans la ville. A cette vue, les Mantinéens se retournent, engagent le combat avec les mercenaires, en tuent un grand nombre, et parmi eux leur chef lui-même. Sans la cavalerie des Phliasiens, aucun n'aurait échappé.

Ne comptant plus sur Polytropus, Agésilas entre dans la Tégéatide, sans attaquer la ville où il aurait pu éprouver un échec, se porte de là vers la plaine de Mantinée, la dévaste et campe à 20 stades de la ville, à l'ouest, près des montagnes. Les Arcadiens, réunis à Aséa, marchent sur ses pas, entrent d'abord à Tégée, puis opèrent leur jonction avec les Mantinéens, sans que les ennemis s'y opposent. Des deux côtés on voulait éviter une bataille. L'armée confédérée se tint immobile, derrière ses murs, attendant les Thébains. Au bout de trois jours, Agésilas se retira (369).

A peine libres, les Arcadiens marchèrent vers Héræa. On brûla les maisons, on coupa les arbres, on dévasta le pays. C'est à partir de ce moment sans doute que la ville fut rattachée à la politique de la ligue, et que le gouvernement aristocratique y fit place à la démo-

cratie. Aristote nous parle de la démocratie Héréenne: « On abolit, « dit-il, la loi qui ordonnait de voter au scrutin dans l'élection des « magistrats. Les charges furent tirées au sort, parce que l'élection « faisait nommer des intrigants. » (Arist., *Pol.* — Xén., VI, 5, 22.)

L'arrivée des Thébains et d'Epaminondas força les Arcadiens de retourner sur leurs pas. Le moment était venu pour eux de tenter quelque chose de décisif, de venger de longues années d'oppression et d'injustices, de menacer directement Sparte en portant jusque sous ses murs la fumée d'un camp ennemi. C'était pour eux une guerre nationale. Aussi l'entreprirent-ils avec la plus grande ardeur. Jamais ils n'avaient mis tant de forces sur pied depuis les guerres de Messénie, depuis le temps où ils avaient dû courir à l'isthme pour le fortifier contre une attaque de Xerxès. Orchomène vaincue, Héræa ravagée, il n'y avait plus dans l'Arcadie une seule ville qui ne s'associât à l'expédition commune. Les Thébains hésitaient à s'engager dans la Laconie. Les alliés, et à leur tête des Arcadiens, les pressèrent instamment de pousser les choses jusqu'au bout. Ils faisaient l'éloge de l'armée Thébaine, exaltaient ses récentes victoires, montraient à Epaminondas la foule des alliés qui étaient venus se joindre à lui. En dehors des hoplites en effet, un grand nombre de gens armés à la légère ou même sans armes suivaient, attirés par l'espoir seul du pillage. Est-il besoin de dire que la plupart étaient des Arcadiens? (Diod., XV, 22, 5. — Xén., VI, 5, 23. — Plut., *Ages.*, 31.)

Diodore et Plutarque estiment que plus de 70,000 hommes envahirent la Laconie. Ils étaient divisés en quatre corps qui devaient prendre chacun une route différente et se réunir à Sellasie. Les Argiens devaient passer par les montagnes de la Tégéatide, les Thébains par Caryes. Quant aux Arcadiens, ils traversèrent la Sciritide, du côté d'OEus. C'était le passage le plus difficile, et il est probable qu'on le leur avait laissé parce qu'ils connaissaient mieux le pays et qu'ils pouvaient mieux profiter des circonstances favorables. Toutefois, si Ischolaus, le commandant des forces spartiates sur ce point, avait gardé les défilés, la lutte eût été longue et le succès indécis. Mais il resta dans le bourg d'OEus et les Arcadiens se hâtèrent de venir Py assiéger. Le combat fut d'autant plus acharné qu'il se trouvait des exilés de Tégée parmi les Lacédémoniens. Ischolaus succomba avec la plus grande partie de ses soldats. Cette victoire était déjà gagnée et par suite le passage libre, que les Thébains hésitaient encore à l'entrée de la Laconie. Aussi les Arcadiens, malgré ce qui avait été convenu, marchèrent-ils immédiatement vers Caryes pour rejoindre Epaminondas. Dans tout le reste de la campagne, ils

déployèrent leur valeur habituelle ; cette ardeur de pillage que Sparte avait cherché si souvent à exiter en eux, ils l'exercèrent cette fois à ses dépens. Pendant que les Thébains se fortifiaient dans leurs positions, en face de la ville, les Arcadiens s'échappaient du camp pour faire du butin. Les plus ardents à entreprendre l'expédition, ils furent aussi les premiers à en désirer la fin. Faut-il admettre, sur la foi de Théopompe, qu'il y eût de l'argent distribué ? Assez d'autres motifs se présentent sans celui-là. L'hiver approchait ; les vivres commençaient à manquer ; les frontières de la patrie étaient proches et il était temps de mettre son butin en sûreté ; le signal de la retraite était donné depuis longtemps par les volontaires. (Paus., IX, 4. — Théop. ap. Plut., *Agés.*)

Forcé de se retirer, Epaminondas voulut prendre du moins ses sûretés avec Sparte. Mille Thébains étaient déjà à Mégalopolis. Il laissa un harmoste à Tégée. Mais la trace de son passage, la plus terrible pour ses ennemis, ce fut la fondation de Messène et l'alliance intime qu'il établit entre elle et Mégalopolis, sa jeune sœur. Le jour où l'on posa les premières pierres, ce furent les Arcadiens qui fournirent les victimes. Tandis que les Messéniens invoquaient, en faveur de leur nouvelle patrie, Jupiter Ithomate et les Dioscures, ils prièrent de leur côté Pan et Jupiter Lycéens, autrefois témoins de la généreuse hospitalité accordée aux compagnons d'Aristomène. (Paus., IV, 27.)

C'était beaucoup pour la confédération que d'avoir vaincu avec Epaminondas. Il fallait faire plus ; il fallait vaincre seul et prouver qu'on pouvait se passer de Thèbes. Une expédition en Laconie n'effrayait plus : celle qu'on venait de terminer avait trahi la faiblesse de Sparte. Après le départ d'Epaminondas, les Arcadiens résolurent de marcher avec leurs propres forces. Le stratège Lycomède, à la tête des éparites, s'avança jusqu'à Pellène où, suivant d'autres témoignages, jusqu'à Asiné, s'empara d'un faubourg de la ville, massacra une partie de la garnison et revint en Arcadie avant que les secours envoyés par les Lacédémoniens fussent arrivés. (Diod., XV, 67, 2. — Xén., VII, 1, 7.)

Pendant Sparte fit de sérieux préparatifs et les vieilles habitudes reprirent le dessus. On envoya des députés en Béotie pour appeler une seconde fois Epaminondas. C'est alors qu'eut lieu la seconde invasion des Thébains dans le Péloponèse (368). Les Arcadiens se réunirent à leurs alliés. Mais la tentative infructueuse qu'ils firent sur Phlionte avant de rejoindre Epaminondas montre qu'ils n'avaient pas renoncé en ce moment même à leur nouvelle politique.

Cette politique était surtout l'œuvre d'un homme qui avait conçu pour sa patrie de grandes espérances. Je veux parler du Mantinéen Lycomède, du fondateur de la ligue, du premier stratège des Arcadiens. Sa physionomie a quelque chose de caractéristique et l'on s'y arrête avec d'autant plus de plaisir que c'est la première de ce genre qu'on rencontre sur son passage. Une nation, peu d'individus ; vingt peuples différents, deux ou trois hommes remarquables, voilà l'Arcadie. Remontez le cours de cette histoire si confuse et si obscure, vous ne trouverez jusqu'ici que les noms du héros Echémus, pour les temps héroïques, de Chiléos de Tégée, dans les guerres contre les Mèdes.

Riche et noble, puissant à ce double titre et plus éclairé que ses concitoyens, ambitieux, comme dit Xénophon, mais ambitieux surtout pour son pays, Lycomède fut l'émule d'Epaminondas et le précurseur de Philopœmen. Il avait uni les forces de l'Arcadie. Il profita de toutes les occasions qui se présentèrent pour l'agrandir. Lorsque les villes de la Triphylie, en haine des Eléens, se déclarèrent arcadiennes, il conseilla de ne pas céder aux réclamations des Eléens. Pour la relever de sa nullité politique, il voulait que sa patrie eût des alliés et non pas des maîtres. Il se préoccupait de l'autorité de plus en plus grande que s'arrogeaient les Thébains, de leur influence à Mégalopolis, à Messène, à Tégée ; des harmostes qu'ils avaient établis dans plusieurs villes, à l'exemple de Sparte ; de leur prétention à exercer partout le commandement au lieu de le partager avec les autres peuples. Déjà, peut-être, il cherchait à ménager aux Arcadiens d'autres alliances. En attendant, il les relevait dans leur propre estime, leur parlait de leurs titres à un rang considérable dans le Péloponèse, leur rappelait le proverbe si connu en Grèce et qui (1) disait de ceux qui travaillaient pour autrui qu'ils imitaient les Arcadiens.

« Eux seuls pouvaient dire que le Péloponèse était leur patrie,  
« puisqu'eux seuls étaient autochthones. La nation des Arcadiens  
« était la plus nombreuse, la plus endurcie aux fatigues de toute la  
« Grèce. Leurs soldats étaient les plus belliqueux entre tous ; car,  
« toutes les fois qu'un peuple avait besoin de troupes auxiliaires, c'é-  
« taient les Arcadiens qu'on préférait. Sans eux, les Lacédémoniens

(1) Suid. Lex. Ἀρκάδας μιμούμενοι· Παροιμία ἐπὶ τῶν ἐτέροις ποιοῦντων οἱ γὰρ Ἀρκάδες, μαχηώτατοι Ἑλλήνων γενόμενοι, ἰδίᾳ μὲν οὐδένα Ἐνίκησαν ἐτέροις δὲ συμμαχοῦντες πολλούς. Platon emploie ce proverbe dans l'un de ses dialogues.



« n'auraient pas pris Athènes. Sans eux, les Thébains ne se seraient  
« pas avancés jusque sous les murs de Sparte. Si vous êtes sages,  
« ajoutait-il, gardez-vous de marcher ainsi toujours à la suite des  
« autres. C'est en accompagnant partout les Lacédémoniens que  
« vous avez accru leur puissance. Maintenant soumettez-vous aveu-  
« glément aux Thébains, ne revendiquez pas une part du comman-  
« dement à votre tour et vous trouverez peut-être en eux de nou-  
« veaux Lacédémoniens. » (Xén., VII, 1, 23.)

De telles paroles remplissaient les Arcadiens d'orgueil. L'influence de Lycomède en devenait d'autant plus forte et le moment ne semblait pas loin où la division allait éclater entre les alliés.

Cependant les Lacédémoniens avaient repris l'offensive (367) avec leurs propres troupes et un corps de mercenaires venus de Sicile. Déjà Archidamus s'était emparé de Caryes, petite ville sur les frontières de l'Arcadie et de la Locomé, restée au pouvoir des Mégalopolitains depuis la première invasion d'Epaminondas. Déjà il avait envahi la Parrhasie et ravagé le territoire. Les Arcadiens n'appelèrent cette fois que les Argiens et les Messéniens. A l'approche des alliés, Archidamus se dirigea sur Midéa, tandis que les mercenaires se retiraient du côté de Sparte. Avertis du mouvement de ces derniers, les Messéniens essaient de les prévenir et de leur couper la route. Archidamus vole à leur secours. Les Arcadiens et les Argiens envahissent à leur tour la Laconie, afin de fermer le chemin aux Spartiates. Les deux armées se rencontrèrent au confluent des deux routes qui conduisent, l'une vers le pays des Entrésiens, l'autre vers Midéa. C'est à cet endroit, dans une plaine où la cavalerie lacédémonienne pouvait se déployer, que se livra la fameuse bataille sans larmes. La leçon fut rude pour les Arcadiens. Dès les premiers pas, ils étaient convaincus d'impuissance pour l'attaque. Xénophon dit qu'ils résistèrent à peine, Diodore, qu'ils laissèrent dix mille morts sur le champ de bataille (367). (Diod., XV, 70, 10. — Xén., VII, 1, 29.)

Mégalopolis restait à découvert : il fallait la mettre à l'abri d'un coup de main. « C'est après cette défaite, dit Diodore, que les Arcadiens fondèrent leur grande ville. » Mais évidemment l'historien se trompe : ce qui est vrai, c'est qu'alors on put, comme il l'ajoute lui-même, redouter de nouvelles attaques de la part des Lacédémoniens et que l'on se hâta de renforcer la ville qui, du côté de la Parrhasie, servait de boulevard au reste de l'Arcadie. On travailla avec plus d'ardeur au mur d'enceinte qui commençait à peine, qui n'était pas encore pleinement achevé lors de l'attaque de Cléomène

un siècle et demi après. Peut-être aussi augmenta-t-on la population de la ville en y faisant venir les habitants de la campagne, en y incorporant les citoyens d'anciens bourgs, qui n'avaient pas été complètement désertés. (Diod., XV, 72, 4.)

« Les Thébains ne s'étaient pas moins réjouis que les Spartiates « de la défaite des Arcadiens, tant leur orgueil leur était insupportable ! » Les dispositions des deux peuples l'un pour l'autre se montrèrent clairement, lorsque Thèbes rechercha pour elle et pour ses alliés l'alliance du grand roi. Comme les Eléens et les Argiens, la ligue arcadienne avait été invitée à nommer un député qui devait se joindre à Pélopidas et l'accompagner en Asie. Le conseil des Dix-Mille nomma Antiochus, de Mantinée, ancien vainqueur au pancrace. Antiochus, moins distingué que tous les autres par le grand roi, revint fort mécontent de son ambassade. « Le grand roi avait beau coup de pannetiers, d'échansons, de cuisiniers, d'huissiers ; quant « à des hommes qui pussent combattre contre les Grecs, il en avait « cherché sans pouvoir en trouver. Toute cette magnificence n'était « qu'une vaine parade. Le platane d'or tant vanté ne donnerait pas « d'ombre à une cigale. » (Xén., VII, 1, 32.)

Cependant Pélopidas avait obtenu pour sa patrie l'alliance d'Artaxerxès avec la reconnaissance de l'indépendance de Messène, l'ordre donné à Athènes de désarmer sa flotte, la menace d'être aussitôt attaquée à toute ville qui refuserait de s'associer au traité conclu entre Thèbes et la Perse. Déjà même un envoyé du grand roi était arrivé à Thèbes et les députés des villes étaient convoqués pour venir jurer l'alliance. Ils s'y rendirent, mais ils déclarèrent tous, et à leur tête l'Arcadien Lycomède, que leur mission était purement et simplement d'entendre les conditions de la paix ; que si Thèbes voulait les serments, elle n'avait qu'à envoyer des députés auprès des villes. Lycomède ajoutait que ce n'était même pas à Thèbes qu'on aurait dû se réunir, mais là où se faisait la guerre. A ces mots, les Thébains s'emportent et l'accusent de corrompre les alliés. Lycomède sort de l'assemblée avec tous les députés arcadiens. (Xén., VII, 1, 38.)

C'était une revanche pour la ligue et un grand échec pour Thèbes. Le traité demeurait non avenu, et l'attitude des députés arcadiens y avait surtout contribué (1). Aussi fut-ce pour prévenir une défection

(1) Xénophon dit ailleurs des Arcadiens et des Argiens : Οἱ δυνατώτατοι τῶν ἐν Πελοποννήσῳ Ἀρκάδες καὶ Ἀργεῖοι (VII, 2, 2.)

prochaine qu'Epaminondas fit son expédition d'Achaïe (366). Elle n'eut pas de grands résultats : sur les réclamations de la ligue, le général thébain établit partout la démocratie. Mais bientôt les exilés du parti aristocratique revinrent, firent alliance avec Sparte, et inquiétèrent les Arcadiens sur leurs frontières. OEnéus de Stymphale, alors stratège, se porta de ce côté, changea la constitution de Sicyone et y renversa la tyrannie d'Euphron. (Xén., VII, 3, 1. VII, 4, 41.)

Un fait plus important pour la confédération venait de s'accomplir. Il ne suffisait pas de résister à l'influence béotienne. Pour y échapper complètement, il fallait chercher ailleurs un point d'appui contre un État aussi puissant. Lycomède était Mantinéen. Les souvenirs et les traditions de sa patrie devaient le porter du côté d'Athènes : les intérêts véritables de l'Arcadie le lui conseillaient aussi. Il ne fallait plus qu'une occasion favorable, car les Athéniens, en haine de Thèbes, avaient depuis longtemps traité avec Sparte, l'ennemie principale de la ligue. Mais à cette époque ils commençaient à se lasser d'une alliance qui leur imposait beaucoup de charges sans profit. Lycomède tira habilement parti de cette circonstance. Il proposa à ses concitoyens de traiter avec Athènes : son éloquence persuada le conseil des Dix-mille. Elle triompha aussi des difficultés que lui faisaient les Athéniens. Ceux-ci hésitaient à devenir les alliés des Arcadiens, à cause de leurs engagements vis-à-vis de Lacédémone. Mais, réfléchissant ensuite qu'il était de l'intérêt des Spartiates, ainsi que du leur que la ligue pût se passer des Thébains, ils conclurent le traité. Ils s'engageaient à fournir de la cavalerie aux Arcadiens, dans le cas où ils seraient attaqués, sans pourtant envahir jamais la Laconie. (Xén., VII, 4, 6.)

La politique de Lycomède triomphait. Il revenait porteur de ce traité, qui pouvait avoir tant d'influence sur l'avenir du Péloponèse. Mais un hasard fatal le fit tomber entre les mains d'un parti d'Arcadiens exilés de la faction lacédémonienne, qui l'égorèrent sans pitié. Après lui, il ne se trouva personne pour reprendre ses projets (366) avec la même autorité, pour dominer, par son influence personnelle, les éléments de rivalité et de haine qui existaient toujours en Arcadie. L'influence de Tégée prévalut dans le conseil des Dix-Mille et surtout dans celui des archontes. La division s'introduisit dans la confédération. Le but était manqué : la ligue achéenne n'était plus qu'une tentative généreuse dont la ligue arcadienne devait s'inspirer plus tard.

*(La suite au prochain numéro.)*

# CHRONIQUE.

---

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

---

Le 16 juillet, a eu lieu, dans la cour de la Faculté de médecine de Paris, sous la présidence de M. le Ministre de l'instruction publique, l'inauguration de la statue de Bichat, la dernière et l'une des plus belles œuvres de David (d'Angers).

Voici le discours prononcé, à cette occasion, par M. le Ministre de l'instruction publique :

« Messieurs,

« Le congrès médical avait obéi à une bonne et haute pensée en décernant l'hommage d'une statue à la mémoire de Bichat. Il l'a poursuivie et réalisée avec cette constance qui caractérise les résolutions honorables, et qui ne se laisse distraire ni par le temps ni par les événements. Tel est le privilège de la science glorifiant ceux qui l'ont cultivée, suivant partout l'intelligence et le travail, et n'oubliant jamais leurs œuvres et leur nom. Aussi, Messieurs, je tiens en grand honneur le droit de présider cette solennité qui rassemble autour de la statue de Bichat toutes les célébrités de l'art médical, toutes les notabilités de la science et des lettres, et je suis heureux d'exprimer ainsi l'adhésion empressée du Gouvernement de l'Empereur à un acte généreux et national.

« Toutefois, Messieurs, ne craignez pas que j'abuse du droit que je viens d'estimer si haut. Je comprends qu'il ne m'appartient pas de faire l'éloge de notre illustre médecin français, et que je dois laisser cette pieuse tâche à ceux de ses confrères qui l'ont tant étudié et tant admiré pour devenir eux-mêmes les princes de la science et la gloire du pays. Seulement, je ne saurais fuir les impressions qui se-

ront celles de toute cette assemblée, et vous me permettrez de les manifester comme elles viennent à mon cœur et à ma raison.

« Bichat, si largement doué qu'il fût des plus vastes facultés, a dû ses succès à l'étude la plus opiniâtre, à une foi profonde dans la puissance du travail, et à l'alliance des recherches positives de l'observation avec tout ce qui développe l'esprit et le goût. Il me semble qu'en inaugurant la statue de ce physiologiste éminent, de ce hardi et intelligent anatomiste qui, dans sa part si courte de la vie, a pourtant fondé tant de découvertes et de progrès, il me semble, dis-je, que nous adressons un appel aux espérances et aux efforts de tous ceux qui se destinent à la carrière difficile, mais si utile et si honorée de l'art de guérir. Qu'ils méditent ces grands exemples du passé !

« A ceux qui se laisseraient des rudes épreuves du labeur, et qui, s'arrêtant en chemin, douteraient du succès couronnant toujours le dévouement studieux ;

« A ceux qui croient que la science médicale est tout entière dans le réalisme des observations matérielles, et qu'elle peut se passer, pour être large et féconde, du secours des études générales et littéraires ;

« A ceux, enfin, qui manqueraient de confiance dans les résultats sociaux de la profession la plus belle parmi les plus enviées, il semble, encore, que nous pouvons répondre : « Lisez les œuvres de « Bichat et regardez sa statue ! Il est mort à l'âge où d'autres commencent à peine à vivre, et pourtant, avec le courage, le travail, « l'amour ardent de la science et le goût pur des belles-lettres, il « s'est fait immortel, et déjà la postérité vient à lui et salue ses « images. »

« Oui, Messieurs, c'est là un magnifique exemple, une puissante révélation pour tous les jeunes hommes qui se pressent à vos savantes leçons et se préparent à l'avenir. C'est ainsi que les morts glorieux enseignent et encouragent les vivants.

« Je m'arrête, Messieurs, car je viens de dire la grande et consolante pensée qui surgit, pour tous, de cette solennité. Je laisse maintenant au savoir, à la renommée, le soin de vous raconter la vie et les travaux de l'homme dont la renommée et le savoir sont, pour la France, un noble et impérissable héritage. »

— La statue de Henri IV a été solennellement inaugurée à la Flèche le dimanche, 28 juin, en présence d'un immense concours de la population de la ville.

Cette œuvre d'art, due au talent du sculpteur, M. Bonnassieux, représente le roi populaire debout, couvert de son armure, tenant de la main droite l'édit de fondation du collège, et s'appuyant, de l'autre, sur son épée.

L'Empereur avait voulu s'associer à cette solennité. Sa Majesté s'y était fait représenter par l'un de ses chambellans, M. le marquis de Chaumont-Quitry, député nouvellement réélu dans le département

de la Sarthe, et descendant d'un des braves compagnons d'armes de Henri IV.

A midi, le maire et les autorités sont allés à l'entrée de la ville recevoir le délégué de l'Empereur ; parmi les personnes présentes, on remarquait MM. le marquis de Talhouet, député ; le général commandant le département, le colonel Lepic, le colonel de Robernier, commandant le prytanée ; de Bourqueney, receveur général ; la magistrature de la Flèche, les membres du conseil général et du conseil d'arrondissement. Le préfet de la Sarthe avait à ses côtés S. Exc. Méhemmed-Djemil-Bey, ambassadeur de Turquie, et le commandant de Chamberet, aide-de-camp de S. Exc. le maréchal Vaillant, ministre de la guerre.

Immédiatement après l'arrivée du représentant de l'Empereur, la cérémonie de l'inauguration a commencé. Des discours ont été prononcés par M. Latouche, maire de la Flèche ; par M. de Chaumont-Quitry et par Mgr l'évêque du Mans, qui avait voulu mêler la voix et les bénédictions de la religion à cette solennité nationale.

Après un remarquable discours de M. de Chaumont-Quitry, qui a été salué par les applaudissements les plus chaleureux, le cortège s'est rendu à l'église Saint-Thomas pour assister au salut et à la bénédiction de Mgr l'évêque.

A six heures, un banquet a réuni dans la grande salle de l'hôtel de ville M. le marquis de Chaumont-Quitry, Mgr l'évêque du Mans, S. Exc. l'ambassadeur de Turquie, ainsi que tous les hauts fonctionnaires et invités.

Dans la soirée, la ville a été illuminée, et un feu d'artifice représentant la statue de Henri IV a été tiré sur la promenade.

— Un de nos concitoyens, qui a plusieurs fois revendiqué avec succès pour notre vieille province de Picardie la gloire contestée d'avoir donné le jour à quelques-unes de nos plus hautes illustrations, nous adresse, à l'occasion de la mort de Béranger, la note suivante :

« Les lignes insérées en tête de la partie non officielle du *Moniteur* ont révélé ce matin au pays tout entier un grand deuil pour les amis de la gloire nationale.

« Sept villes se sont disputé l'honneur d'avoir donné le jour à Homère. Une époque viendra, et peut-être n'est-elle pas éloignée, où pareille rivalité s'élèvera au sujet de Béranger. En quel lieu le poète, qui osait chanter la gloire de la France et le génie de Napoléon au temps où le Cosaque venait baigner sa cavale aux ondes de la *Seine rebelle*, a-t-il pris naissance ? Les biographes le font naître à Paris, rue Montorgueil, le 19 août 1780,

Chez un tailleur, son pauvre vieux grand-père.

« Quoi qu'il en soit de l'induction qu'on ait cru devoir tirer de l'expression *moi, nouveau né*, qui suit ce vers de la chanson du

*Tailleur et de la Fée*, la Picardie sera fière d'avoir été le berceau de l'homme qui, par ses chants, sut sécher les larmes de la France envahie. Le père de P.-J. Béranger est né au sein de notre loyale et courageuse province, à Flamicour, près Péronne. C'est à Péronne que Béranger fut confié aux soins d'une tante paternelle ; c'est à Péronne qu'il fut élevé dans l'Institut patriotique fondé par le vertueux Ballue de Bellenglise, l'un des plus purs patriotes de 89 ; c'est à Péronne, enfin, qu'apprenti typographe chez Laisney, imprimeur, il reçut de son patron les premières leçons de l'orthographe et de la versification. Nous le revendiquons donc comme notre compatriote jusqu'à production officielle des preuves de sa naissance à Paris.

« A. JANVIER,

« Membre de la Société des Antiquaires de Picardie. »

(*Mémorial d'Amiens.*)

— On lit dans le *Journal de l'Aisne* :

« On nous adresse de Coucy les renseignements qui suivent sur les travaux de restauration des Ruines de Coucy en 1857 :

« Comme nous l'avons annoncé, dans les commencements de cette semaine, mardi dernier, se rendaient à Coucy M. Milon, entrepreneur des travaux de restauration, et M. Viollet-le-Duc, l'intelligent restaurateur des ruines, accompagné de son inspecteur M. Meurice.

« L'examen du monument et la recherche des parties les plus nécessitées à prémunir contre la ruine paraissent avoir donné lieu à la nature et à l'ordre suivant des travaux à opérer en 1857 sur les immenses ruines malades :

« Des remaniements préparatoires sont déjà entrepris au pied du donjon pour faciliter l'arrivage des matériaux et l'enlèvement des déblais du fossé de circonvallation dont la vidange va se poursuivre. De larges et solides échafaudages doivent se dresser entre le donjon et les chemins qui l'entourent pour faciliter la reprise de la lézarde du sud-ouest déjà arrivée à sa 54<sup>e</sup> assise en 1856.

« Les fouilles qui tendent à mettre les bases à nu pour en opérer la consolidation, vont attaquer à leur tour le pied de ce monument ; d'autres, ayant pour but de rechercher les richesses enfouies dans le sol, s'opèrent à leur tour dans la salle des Preux dont les déblais doivent se faire sur tout son rez-de-chaussée. D'autres fouilles vont également être commencées au centre du donjon pour rechercher s'il contient un étage en sous-sol, et résoudre ce point capital qui a déjà en sens opposé occupé tant d'historiens et d'archéologues, divergence que les fouilles vont éclaircir, et, nous l'espérons, sous peu de jours.

« L'art aura son tour, et l'on annonce, comme devant être également entreprises sans retard, la restauration de la porte d'entrée

des ruines, et la réédification entière du tympan de la porte du donjon, avec toutes ses arêtes sculptées, sa plate-bande primitive, et le beau fragment de sculpture qui la surmonte, offrant l'historique combat du lion qu'Enguerrand III fit placer à l'entrée du point principal de son monument militaire.

« D'autres travaux, également à l'étude, concernent particulièrement : le rétablissement à l'état primitif de la corniche du donjon; la restauration entière des fenêtres du troisième étage, provisoirement reprises en 1843; la couverture enfin du gigantesque monument, qui devra présenter un comble non moins immense, pour donner à cette œuvre rare une élévation et une forme colossale et grandiose, qui rappelleront aux habitants du pays une ombre du château baronal dont la puissance a attaché un souvenir impérissable à leur contrée. »

— La Société impériale et centrale d'agriculture s'est occupée récemment d'une question qui intéresse tous les cultivateurs, et en particulier ceux dont les champs ont été récemment frappés par la grêle : il s'agit des mesures à prendre pour tirer le meilleur parti des récoltes endommagées.

Nous résumerons rapidement les principaux points du rapport présenté à cette occasion au nom d'une commission composée de MM. Moll, Payen, Barral, Baudemont, Bella, Delafond et Dailly.

Quelques personnes considèrent à tort les fourrages atteints par la grêle comme pouvant exercer une influence fâcheuse sur les animaux auxquels ils sont donnés en vert. La grêle, par elle-même, ne communique aucune propriété malfaisante aux plantes qu'elle frappe; seulement, en déchirant les tissus, elle rend toutes les parties herbacées plus directement accessibles aux agents de destruction, et des altérations rapides peuvent en être la conséquence.

Si les céréales n'ont perdu que leurs épis et restent saines, elles peuvent être consommées en vert, avec les précautions ordinaires qu'exige l'emploi des fourrages en cet état. Si elles sont trop souillées de terre pour qu'on puisse les utiliser en vert, elles pourront être traitées comme les fourrages que l'on convertit en foin. Dans tous les cas, et quel que soit l'état où elles se trouvent, ces céréales sont propres à fournir une bonne litière. Pourtant, si elles avaient été tellement maltraitées qu'on ne pût les faucher sans de grandes difficultés et sans de grandes dépenses de main-d'œuvre, le seul parti à prendre alors serait de les rouler et de les enfouir dans le sol, qui serait ainsi tout préparé à recevoir une nouvelle culture.

Quant aux foins atteints par la grêle et récoltés dans ces conditions, rien ne s'oppose à ce qu'on les donne en vert aux animaux, qui s'en accommoderont plus volontiers si on a le soin d'y ajouter une certaine quantité de sel employé à un état très-divisé, et qui devra être réparti également dans toute la masse. Une proportion très-convenable est celle de 250 grammes par 100 kilogrammes de foin. Malgré cette addition de sel, il ne faut pas perdre de vue que les fourrages



avariés ne constituent jamais des aliments irréprochables, et que toutes les précautions doivent être prises pour prévenir ce que leur usage pourrait avoir de dangereux. C'est ainsi qu'on devra les associer à une plus forte proportion de racines et autres fourrages. Le mélange d'aliments variés, favorable dans tous les cas, est indispensable ici. Avant d'administrer les fourrages, il sera indispensable de les assainir, après dessiccation, par le battage au fléau, puis en les hachant et en les soumettant à un blutage énergique.

Parmi les plantes dont on peut faire choix pour suppléer aux récoltes endommagées, le sarrazin ou blé noir est celle qui offre le plus de chances de succès. Viennent ensuite les millets, qui constituent un aliment pour les habitants de certaines contrées de l'Alsace, de la Lorraine et des Vosges ; — les navets, qui réussissent parfaitement dans les terrains calcaires ; — les maïs hâtifs, qui réclament de très-bonnes terres ; — les pommes de terre, qui pourront encore fournir une bonne récolte si elles sont favorisées par le temps ; — le moutardon, qui, associé au sarrazin, constitue un excellent fourrage, — et enfin la betterave, qu'on peut faire consommer en vert aux animaux, même avant que la racine soit entièrement développée. Afin de hâter le plus possible la germination de la graine, il est bon de la faire tremper dans l'eau pendant un certain temps. La variété de betterave connue sous le nom de *disette* est celle qui doit être choisie de préférence. Tel est l'ensemble des mesures recommandées par la Société d'agriculture pour remédier aux accidents causés par la grêle dans certaines localités. (Moniteur.)

— Nous extrayons du *Journal d'Alençon et du département de l'Orne* les lignes suivantes sur une excursion de l'Association normande à Lonray :

« Au mois de juillet dernier, les membres de l'Association normande, au nombre de 250 à 300 personnes, partaient d'Alençon pour aller visiter le domaine de Lonray, passé, il y a environ deux ans, des mains de M. Tom Mercier dans celles de M. le comte de Séraincourt. La propriété de Lonray est aujourd'hui une remarquable ferme d'expérimentation appelée à exercer la plus heureuse influence sur l'agriculture du pays.

« Dans cette exploitation se trouvent réunis les plus beaux types des races bovines françaises et étrangères qui ont figuré au concours universel. A côté des races cotentines, normandes, bretonnes, flamandes, d'Aubrac, etc., on voit des spécimens des races d'Ayr, de Durham, d'Angus, du Jutland, bernoise, fribourgeoise, etc.; en tout 130 têtes constamment nourries dans l'étable et fabriquant par suite beaucoup de fumier.

« Les écuries de Lonray, très-bien disposées au triple point de vue de la santé des animaux, de la propreté et de la fabrication du fumier, renferment de 25 à 30 juments poulinières et un nombre égal de poulains, tous d'une grande valeur ; nous citerons seulement une pouliche d'un an, de Midwood et de Kingston (étalon dont on a

offre 90,000 francs et dont il n'y a plus en France que trois produits).

« Un vaste hangar sert à abriter un grand nombre d'instruments perfectionnés.

« Les travaux les plus remarquables que M. de Séraincourt ait entrepris sur son exploitation, qui ne comprend pas moins de 700 hectares, sont, sans contredit, ceux au moyen desquels l'engrais liquide formé par les eaux de lavage des fumiers d'écurie et d'étables mélangés avec les eaux ménagères et le purin qui découle d'un tas de fumier très-bien entendu, dans un réservoir situé au-dessous de la fumière, est conduit par des tuyaux en ciment de Boulogne, dans les terres qu'il s'agit d'engraisser. On fait les arrosages soit directement en pratiquant diverses *prises* d'engrais sur le parcours de ces conduits, soit en emplissant des tonneaux au moyen desquels on arrose les pièces trop éloignées des tuyaux de circulation. Par ce système, M. de Séraincourt tire de ses fumiers tout le parti possible.

« L'eau nécessaire à la préparation de l'engrais liquide et qui fournit en même temps à tous les besoins de l'exploitation, est prise à une source distante de 2 kilomètres, et circule dans un ancien aqueduc romain, auquel M. de Séraincourt a ainsi rendu son utilité première. Reçue d'abord dans un réservoir de 50,000 litres servant de château d'eau, elle peut être, suivant le robinet que l'on ouvre, envoyé soit dans la maison d'habitation pour les besoins du ménage, soit dans les auges où le bétail vient s'abreuver, soit enfin dans les étables ou sur les fumiers pour entraîner les parties salubres des engrais. Dans le jardin potager, parfaitement tenu, se trouvent des réservoirs alimentés par la même source et toujours remplis d'eau destinée à fournir aux besoins des plantes. Ces procédés si ingénieux de distribution et d'emploi des eaux sont surtout l'œuvre personnelle de M. de Séraincourt.

« Avant de quitter le domaine de Lonray, M. de Séraincourt a engagé les membres de l'Association normande à prendre part à un déjeuner dont il a fait les honneurs avec la plus gracieuse affabilité. »

— On écrit de Saint-Pétersbourg, le 9 juillet : « La Société russe de géographie a pris dans sa dernière séance quelques importantes décisions. Un dictionnaire géographique, qui comprendra tous les matériaux pour la géographie de la Russie, doit être publié sous la direction de l'académicien Koppen. Il doit être, en outre, dressé une nouvelle carte générale de la Russie (à l'échelle de : 1,680,000), et l'on doit encore soutenir une année (c'est la quatrième), l'expédition dans la Sibérie orientale, pour qu'elle puisse achever ses recherches. »  
(*Gazette d'Augsbourg*).

— La trente-troisième session des naturalistes et des médecins allemands aura lieu cette année à Bonn. La première séance générale est fixée au 18 septembre ; la quatrième et dernière au 24 du même mois.

La position de Bonn, dans une des contrées les plus favorisées des bords du Rhin, la beauté de ses environs, l'abondance de ses ressources scientifiques, la commodité et la facilité de ses moyens de communication par terre et par eau, recommandaient, pour la seconde fois, cette ville au choix des naturalistes et médecins allemands pour y convoquer les hommes de tous les pays de l'Europe qui cultivent les sciences naturelles et médicales.

— On lit dans le *Journal de l'Orne (d'Alençon)* : « Plusieurs objets nouveaux viennent d'être offerts à notre musée : par M. de Boyer de Sainte-Suzanne, sous-préfet de Mortagne, des fragments de poterie gallo-romaine, dont l'un avec inscription, trouvé à Mézières (Orne) ; un poignard et un fer de lance trouvés dans une tombe gallo-romaine, à Sainte-Céroïne (Orne) ; des fragments de briques et de tuiles également romaines que M. de Sainte-Suzanne a découverts dans la forêt de Bellême (Orne), et sur lesquels il a rédigé une curieuse notice ; puis par M. Hupier, doyen du conseil de préfecture, une collection d'oiseaux empaillés et divers échantillons minéralogiques.

« Par M. Lambert, entrepreneur de travaux publics, deux inscriptions commémoratives provenant de la démolition de l'ancienne abbaye des Bénédictins d'Alençon.

« Par M. Léon de La Sicotière, avocat, une inscription commémorative de la fondation de la chapelle du collège.

« Par M. Letellier, professeur, une grande quantité de fossiles. »

— On nous écrit de Saint-Etienne : « Le succès obtenu par la société chorale des *Enfants de la Loire*, au dernier concours de Melun, a amené la création d'une nouvelle société, l'*Orphéon de Sainte-Marie*. Au 1<sup>er</sup> juin, elle ne comptait que douze membres ; aujourd'hui elle en compte cinquante. Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, Saint-Etienne ne possédait aucune société chorale ; maintenant, on y trouve deux sociétés bien distinctes, une fanfare et quatre musiques d'harmonie. Un tel progrès mérite d'être signalé. M. A. Dard a été l'organisateur du nouvel *Orphéon de Sainte-Marie*. »

— On lit dans le *Courrier du Pas-de-Calais* du 18 : « La Commission des Antiquités départementales s'est réunie mercredi dernier, sous la présidence de M. d'Héricourt. Elle s'est d'abord occupée de la restauration de la belle croix de grès de Souchez, dont on a déjà commencé les travaux, et elle a décidé le mode d'arriver plus certainement au but qu'elle se propose : restaurer sans détruire. Nous ne reviendrons pas sur un monument dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises ; il nous suffira aujourd'hui d'indiquer que cette œuvre se poursuit activement et qu'elle sera sans doute terminée le mois prochain.

« M. l'abbé Van Drival a communiqué à la Commission un curieux reliquaire qui appartient à l'église de Saint-Nicolas, à Arras. On sait

combien M. Debray, curé doyen, auteur d'un ouvrage estimé sur l'ancienne cathédrale, attache de prix aux objets d'art. C'est à ses soins éclairés qu'on doit la conservation des tableaux qui ornent cette église, et notamment celui de Claes, qui, décrit déjà dans *les Rues d'Arras*, le sera d'une manière plus complète par M. l'abbé Van Drival. Ce reliquaire était autrefois porté par les curés de cette paroisse, notamment lors de la procession des Rogations. C'est un ovale d'environ vingt centimètres de hauteur, dont quatre trèfles forment une croix ; l'intérieur est en chêne creusé pour y placer une dent de Saint-Nicolas, ainsi que le prouve une légende en caractères du quatorzième siècle. Le chêne est protégé par une plaque d'argent couverte de riches filigranes et de nombreuses pierreries. Cette partie rappelle la belle croix de Clairmarais, si savamment décrite dans les *Annales archéologiques* par M. Deschamps de Pas. Le dessous est également en argent ; on voit au centre du médaillon un agneau nimbé et portant la croix. Nous n'hésitons pas à faire remonter au quatorzième siècle ce précieux objet d'orfèvrerie religieuse. Cette relique provient vraisemblablement de l'ancienne cathédrale. Rayssius, dans son *Hierogazophilacium*, mentionne dans le trésor de cette église une dent d'un saint inconnu à nos contrées, mais dont le nom défiguré pourrait être celui de Nicolas. On sait, en effet, que Philippe d'Alsace, comte de Flandre et d'Artois, a rapporté de la Palestine un grand nombre de précieux restes des saints, et l'on peut supposer qu'il en fit cadeau à la capitale de son comté.

« Ces questions seront discutées dans le travail que M. Van Drival doit faire sur ce reliquaire, et auquel sera joint un dessin fidèle qui permettra aux archéologues et aux artistes d'apprécier la valeur de ce joyau.

« On s'est ensuite occupé de la séance générale qui aura lieu dans les premiers jours du mois d'août ; MM. d'Héricourt et Godin ont été chargés de prendre les mesures nécessaires pour assurer le succès de cette solennité scientifique. Plusieurs travaux importants y seront communiqués. Nous pouvons dès à présent annoncer la fin du Mémoire de M. Grigny sur la construction des églises dans ce pays depuis le onzième siècle jusqu'à nos jours ; deux dissertations de M. Dancoisne, intitulées : 1° Notice sur une trouvaille de 9,000 petits bronzes romains, à Ficheux, près d'Arras, et 2° Description d'un groupe en bois représentant le sacre de Jean Breton, trentième abbé d'Hénin-Liétard. M. l'abbé Van Drival résumera les travaux de restauration exécutés à l'ancienne église collégiale d'Aire. Enfin, nous savons que plusieurs membres étrangers à notre arrondissement doivent compléter le programme de cette séance par le résumé des découvertes qu'ils ont faites. »

— De nombreuses et intéressantes exhibitions ont eu lieu dans la dernière séance de l'Institut archéologique de Londres, présidé par lord Talbot de Malahide.

Une longue série de portraits de la reine Marie d'Ecosse a été pré-

sentée. La collection s'enrichira encore de portraits que donneront le duc de Northumberland, le duc de Richemond, le vicomte Duncan, le comte de Warwick, sir John Richardson, etc. Le prince Albert a promis des portraits tirés des collections royales.

M. Westwood a présenté un vieux portrait de Shakespeare qui a quelque ressemblance avec celui de Chandos.

Le professeur Buckman a donné un compte rendu détaillé de l'érection à Cirencester d'un musée destiné à recevoir les nombreuses antiquités romaines découvertes dans ces derniers temps. Ce musée a été établi grâce à la générosité du comte Bathurst, et les remarquables dallages en mosaïque découverts dans le cours de ces dernières années, y ont été transférés par les soins du professeur Buckman.

Le duc de Northumberland a exhibé des sceaux d'argent originaux, gravés par Simon, représentant les armes et le portrait d'Algeron Percy, comte de Northumberland, lord grand-amiral en 1632, et un sceau de plomb trouvé dans la Tamise et portant l'effigie et le nom de Henry Percy, 13<sup>e</sup> siècle. Le duc a encore soumis à l'examen des membres un anneau d'or de la période romaine, trouvé à Gorbidge, et le portrait en miniature du duc de Buckingham, par Gerbier.

M. Neville a exhibé aussi des anneaux de sa riche collection, entre autres des spécimens anglo-saxons d'un magnifique travail. Une foule d'autres objets, dans le détail desquels il serait trop long d'entrer, ont encore été présentés dans cette séance intéressante.

(*Athenæum.*)

— On lit dans le *Courrier de l'Eure* : « Nos archives départementales viennent de recevoir un manuscrit d'un très-haut intérêt historique. C'est le Cartulaire de l'abbaye de Préaux. Ce précieux manuscrit a été écrit sur vélin au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle ; il renferme 474 pages et 640 chartes, dont la plupart concernent des localités de notre département. Il était en la possession de l'un de nos députés, qui en a fait don aux archives départementales.

— M. Henri Corbin, ingénieur-chimiste, vient de développer devant les membres de la Société française de photographie un procédé de collodion sur papier donnant des épreuves tout à fait comparables aux épreuves sur verre, et il a présenté de nombreux clichés à l'appui de sa communication ; ce serait un perfectionnement réel apporté à la photographie, puisque les glaces si coûteuses et si incommodes seraient dorénavant supprimées.

(*Moniteur du 20 juin.*)

## CONCOURS ACADÉMIQUES.

---

### SUJETS DE PRIX MIS AU CONCOURS. — PRIX DÉCERNÉS.

---

Dans sa séance publique de 1857, l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, a mis au concours de l'année 1858 les questions suivantes :

I. *Météorologie.* — « Résumer l'état actuel de nos connaissances sur les « grands phénomènes météorologiques, tels que la température, la pression, l'humidité et l'électricité de l'air, les courants de l'atmosphère et « de l'Océan, les quantités d'eau qui tombent annuellement en différents « lieux, leur répartition dans les saisons de l'année, l'humidité qui s'évapore à la surface du sol cultivé ou non cultivé, etc., et sur les influences « diverses que ces phénomènes exercent sur les êtres vivants ; en déduire « la direction particulière qu'il convient de donner aux observations pour « faire progresser cette partie de la science. »

Le prix consistera en une médaille d'or de 300 francs.

II. *Statistique.* — « 1<sup>o</sup> Retracer l'importance et le mouvement de la « consommation des diverses substances alimentaires dans la ville de « Bordeaux, en prenant pour la direction de ces recherches des travaux « du même genre exécutés à l'égard de la ville de Paris ;

« 2<sup>o</sup> Examiner quelles seraient les mesures susceptibles d'exercer sur « le prix des substances alimentaires et autres une influence favorable « aux intérêts des consommateurs. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

III. *Poésie.* — Sans mettre de question spéciale au concours, l'Académie continuera d'accueillir les pièces de poésie qui lui parviendront et décernera des récompenses aux auteurs qu'elle jugera dignes de les obtenir.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

Être écrites en français ou en latin ;

Être rendues au secrétariat de l'Académie (rue Saint-Dominique n<sup>o</sup> 1), avant le 21 octobre 1858 ;

Elles devront être affranchies ;  
Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître ;

Elles porteront une épigraphe ;

Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté, annexé à sa pièce à laquelle elle se rapportera ; ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, et qu'elle n'a été communiquée à aucune société académique.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, met au concours la question suivante :

« Rechercher les moyens de lutter avec succès contre les obstacles que « le morcellement indéfini des propriétés oppose aux améliorations « agricoles. »

Le prix, consistant en une médaille de 300 francs, sera décerné dans la séance publique du 28 janvier 1858.

Les ouvrages devront être adressés au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1<sup>er</sup> décembre 1857.

L'Académie des belles-lettres de Barcelonne vient de décider l'ouverture d'un concours public pour deux prix, l'un de la section d'histoire, l'autre de la section de poésie.

Le sujet du prix fondé est un Mémoire historico-critique sur l'adjonction du royaume de Sicile à la couronne d'Aragon. On devra exposer les causes qui ont porté Pierre III d'Aragon, II de Catalogne, appelé le Grand, à accepter l'héritage de Manfred et de Conradin, et apprécier l'influence de cet événement sur la condition politique et sociale de la Catalogne.

Pour le prix de poésie, il faudra présenter un chant épique sur la conquête de Majorque.

---

La solennité de la *Fête de Cujas*, qui avait été indiquée, par l'Académie de Législation, pour le dimanche, 2 août, est ajournée au premier dimanche de décembre.

Le sujet du prix fondé par le conseil municipal était : *Quelles modifications ont été apportées aux règles du droit romain sur la constitution de la famille par la jurisprudence des parlements de Toulouse, Bordeaux et Aix ?* L'Académie, sur le rapport fait par M. Demante, au nom de la commission chargée d'examiner les Mémoires, a décidé que, sans décerner le prix, une médaille d'encouragement de la valeur de 150 fr. serait accordée à chacun des auteurs de deux Mémoires : M. Clos, ancien magistrat, et M. Fonds-Lamothe, avocat à Limoux, l'un et l'autre membres correspondants.

Elle a également, sur le rapport de M. Bressolles, partagé le prix de l'année, dont le sujet était l'*Eloge de Portalis*, entre M. Girard de Vasson, président du tribunal de Napoléon-Vendée, et M. Lallemand, avocat à Nancy. Chacun des deux concurrents recevra une médaille d'or de 300 fr.

La commission chargée de juger le concours ouvert entre les docteurs lauréats des neuf Facultés de droit de l'empire (*prix du Ministre*), a décerné le prix à un élève de la Faculté de droit de Strasbourg.

# BIBLIOGRAPHIE.

---

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — Séances et travaux. Compte rendu par M. *Ch. Vergé*. 3<sup>e</sup> série, tome XX, 6<sup>e</sup> livraison, juin 1857. In-8° de 160 pages.

— Rapport sur le concours relatif à l'examen critique de la philosophie de Saint-Thomas d'Aquin (suite et fin), par M. *de Remusat*. 28 pages.

— Un pays d'Etat sous l'ancien régime. — Etude sur les institutions politiques, municipales et économiques de l'ancienne province du Languedoc (suite), par M. *F. de la Farelle*. 20 pages.

— Discours d'ouverture prononcé à la séance publique annuelle du samedi 2 mai 1857 par M. *Berenger*, président de l'Académie. 35 pages.

— Notice historique sur la vie et les travaux de M. *Lakanal*, par M. *Mignet*. 32 pages.

— Mémoire sur le traité de Galien intitulé des Dogmes d'Hippocrate et de Platon, par M. *E. Chauvet*. 30 pages.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES. — 18<sup>e</sup> année, 4<sup>e</sup> série, tome III, 5<sup>e</sup> livraison, mai-juin 1857. In-8° de 88 pages.

— Note sur un manuscrit français de la bibliothèque de Saint-Marc, par M. *F. Guessard*. 22 pages.

— Du rôle politique de Jean Maillart en 1358, par M. *Siméon Luce*. 12 pages.

— Du consul de mer et du consul sur mer, par M. *L. Blancard*. 12 pages.



— Documents relatifs au commerce des Génois sur la côte d'Afrique au moyen âge, par M. *L. de Mas-Latrie*. 14 pages.

— Un voyage à Calais, Guines, Ardres et Boulogne en 1520, par M. *Gustave Servois*, 6 pages.

— Bibliographie. 20 pages.

SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.. — Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies, juin 1857. In-8° de 80 pages.

— Les confins militaires de la grande Kabylie sous la domination turque (province d'Alger), par M. le baron *Henri Aucapitaine*. 49 pages.

— Voyages et aventures de M<sup>me</sup> Ida Pfeiffer, par M. *Eugène de Monglave*. 12 pages.

— Les Ouled-Soliman, ou généalogie des sultans du Fezzan, par M. *d'Eschavannes*. 18 pages.

— Etude critique et philologique sur le voyage nocturne de Mahomet et sur la légende des Sept Dormants, par M. *Pihan*. 10 pages.

— Le Raghou-Vansa, poème historique de Kalidasa, publié pour la première fois en français (suite), par M. *A. Philibert Soupé*. 10 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION. — Tome IV, n° 6, juin 1857. In-8° de 48 pages.

— Notice industrielle sur le poil de chameau, adressée à M. le président de la Société par M. *Frédéric Davin*. 5 pages.

— Sur la race bovine normande sans cornes, lettre adressée à M. le président de la Société par M. *Dutrone*. 5 pages.

— Note sur la conservation des oiseaux insectivores. par M. *L. Girou de Buzareingues*. 3 pages.

— Note sur le coq de bruyère, par M. *C. Millet*. 1 page.

— Sur l'éducation des Saturnies Mylitta et Cynthia, faite à Lannes, en 1856, par M. le docteur *A. Chavannes*. 7 pages.

— Rapport fait à la Société au nom de la cinquième section sur la culture de l'igname de Chine, par M. *Chevet*, rapporteur. 2 pages.

— Réponses au questionnaire relatif à l'élevage des sangsues. rédigé par M. de Quatrefages, par M. *Borne*. 6 pages.

— Extrait des procès-verbaux des séances, par M. *Aug. Duméril*. 17 pages.

SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE. — Bulletin. 2<sup>e</sup> série. Tome XIV. 1856-1857. In-8° de 176 pages et une planche.

— Etudes géologiques dans le département du Haut-Rhin, par M. *J. Kachlin-Schlumberger*. 88 pages.

— Mémoire sur la période quaternaire dans la vallée du Rhône, et la division en cinq époques distinctes, par M. *Scipion Gras*. 41 pages et une planche.

— Mémoire sur les émanations volcaniques, par M. *Ch. Sainte-Claire Deville*. 26 pages.

— Note sur la pierre ollaire, par M. *Delesse*. 7 pages.

— Observations faites dans les Alpes centrales de la Suisse, par M. *B. Studer*. 2 pages.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON. — Séance publique du 29 janvier 1857. In-8° de 160 pages.

— Discours de M. *Huart*, président. 13 pages.

— Discours de réception, de M. *Paul Laurens*. 16 pages.

— Réponse du président. 1 page.

— Pièce de vers, par M. *Alex. de Saint-Juan*. 4 pages.

— Le Druides. Etudes de mœurs gallo-romaines en Séquanie, par M. le vicomte *Chifflet*. 31 pages.

— Rapport de M. *Perennès*, secrétaire perpétuel, sur les travaux académiques de l'année 1856. 17 pages.

— Discours de réception de M. *Coquand*. 16 pages.

— Réponse du président. 2 pages.

— Poésies, par M. *Auguste Dutillet*. 9 pages.

— Projet d'une collection générale des sceaux de la Franche-Comté, par M. *Ed. Clerc*. 20 pages.

— Notice biographique sur M. le baron Destouches, préfet de Seine-et-Oise, ancien préfet du Jura, par M. *Armand Marquiset*. 18 pages.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE. — Bulletin historique. 6<sup>e</sup> année. 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> livraisons. 1<sup>er</sup> semestre de 1857. In-8° de 84 pages.

— Analyse des procès-verbaux des séances, par M. *H. de Laplane*. 19 pages.

— Le lieu de naissance de Godefroi de Bouillon, à propos du projet de lui élever un monument dans la ville de Boulogne-sur-Mer, de M. l'abbé E. Barbe, par M. *A. Courtois*. 8 pages.

— Le droit des Arsins à Saint-Omer, 19 novembre 1405. Peinture de mœurs au quinzième siècle, par M. *H. de Laplane*. 2 pages.

— Note sur un manuscrit relatif à l'abbaye de Watten, par M. *L. Deschamps de Pas*. 11 pages.

— Documents inédits. Pertes éprouvées par l'abbaye de Saint-Bertin durant les guerres des quinzième et seizième siècles. Communication de M. *de la Fons*, baron *de Melicocq*. 8 pages.

— Poligraphie audomaroise ou Génie zétesien. Discours de l'origine de la ville de Saint-Aumer et du port Icius. Notes et observations, par M. *A. Courtois*. 28 pages.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES de la ville de Draguignan. — Tome 1<sup>er</sup>. Avril 1857. In-8° de 66 pages.

— Réunion générale du 30 avril 1857 : compte rendu des travaux de la Société. 6 pages.

— Dénombrement des biens et droits de l'abbaye de Saint-Victor, à Marseille, par M. *Sardou*. 12 pages.

— Numismatique : médailles romaines, par M. *Gazan*. 12 pages.

— Géologie, par M. *Doublier*. 12 pages.

- Entomologie (lépidoptères), par M. A. *Second*. 3 pages.
- Observations météorologiques faites à Draguignan pendant le premier trimestre 1857. 6 pages.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE. — Revue africaine. N° 5. Juin 1857. In-8° de 96 pages.

— Rapport sur la situation de la Société depuis le 7 avril 1856, lu à la séance du 8 mai 1857, par M. A. *Berbrugger*. 5 pages.

— Antiquités du cercle de Ténès : vallée du Chelif et littoral. 11 pages.

— Recherches sur l'occupation et la colonisation de l'Algérie par les Romains. 1<sup>er</sup> Mémoire. Subdivision de Tlemcen, par M. O. *MacCarthy*. 24 pages.

— Itinéraires archéologiques en Tunisie (suite), par M. *Berbrugger*. 23 pages.

— Notes sur les tribus de la subdivision de Médéa, par M. F. *Pharaon*. 6 pages.

— Epoque de l'établissement des Turcs à Constantine, par M. *Berbrugger*. 4 pages.

— Notice sur le bey d'Oran, Mohammed-el-Kebir, par M. *Gorquos*. 14 pages.

— Chronique, par M. Ch. *Tissot*. 8 pages.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE. — Bulletin. N° 3. Mai et juin 1857. In-8° de 24 pages.

— Compte rendu des séances. 17 pages.

— Le Père Jean Vernimmen, par M. *Louis de Baecker*. 1 page.

— Une lettre du comte d'Egmont, par M. E. *de Coussemaker*. 2 pages.

— Liste des livres flamands permis et défendus au seizième siècle. 2 pages.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE POITIERS. — Bulletin. 2<sup>e</sup> série. N° 26. 1857. In-8° de 202 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE du département de la Gironde. — Annales. 12<sup>e</sup> année. 1<sup>er</sup> semestre 1857. In-8° de VIII-168 pages et une planche.

— Procès-verbaux des séances. 15 pages.

— Rapport sur la création d'une pépinière impériale forestière et d'une école de culture forestière sur le domaine de Geneste, au Pian, par M. *Clemenceau*. 16 pages.

— Vérification des engrais du département de la Gironde ; 2<sup>e</sup> rapport annuel 1856, par M. *Baudrimont*. 13 pages.

— Concours régional d'animaux de boucherie de Bordeaux, par M. Aug. *Petit-Lafitte*. 13 pages.

— Parasite de la vigne : aperçu de l'état actuel de la question, par M. *Dupuits*. 6 pages.

— Maladie de la vigne : manière de la prévenir par le soufre, par M. de la Vergne. 95 pages et une planche.

COMICE AGRICOLE DE LILLE. — Archives de l'agriculture du nord de la France. Tome 1<sup>er</sup>, nos 3 et 4. Mai et juin 1857. In-8° de 68 pages.

— Rapport de la Commission chargée de l'examen de la proposition des réformes à apporter au marché aux chevaux de Lille, par M. Loiset, rapporteur. 10 pages, 1 planche.

— Rapport sur le lait battu, par M. V. Meurein. 2 pages.

— Expériences dynamométriques sur la charrue, par M. Demesmay. 2 pages.

— Note sur le concours régional de Melun, par M. Heddebault. 5 pages.

— Aperçu rapide des travaux de la Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche, par M. Charles. 7 pages.

— Bulletin des séances du Comice. 15 pages.

— Chronique agricole, etc. 17 pages.

— Tableaux météorologiques des mois de mai et juin, par M. Victor Meurein. 10 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS du département de la Lozère. — Tome VIII. Livraisons de mai et juin 1857. In-8° de 44 et de 60 pages.

— Décret qui reconnaît la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère comme établissement d'utilité publique. 10 pages.

— Notes sur la vie et les travaux de Prost, par M. Ducros-Parisse. 3 pages.

— Revue agricole, par M. Th. Roussel, 16 pages.

— Des races bovines dans le département de la Lozère, par M. Th. Roussel. 23 pages.

— Concours régional de Mende, 20 pages.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-GARONNE ET DE L'ARIÈGE. — 3<sup>e</sup> série, tome VIII. Juin 1857. In-8° de 40 pages.

— De l'industrie des bêtes ovines dans les départements sous-pyrénéens, par M. Lafosse. 7 pages.

— De la découverte des sources, par M. Caze. 8 pages.

— Chronique agricole. 6 pages.

— Chronique agricole de l'Ariège : Situation de la végétation ; orage du 25 mai ; concours régional de Pau ; association agricole du sud-ouest, par M. Laurens. 16 pages.

## OUVRAGES DIVERS.

---

**BIBLIOTHÈQUE DES MÉMOIRES RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE pendant le dix-huitième et le dix-neuvième siècle, avec avant-propos et notes, par M. F. Barrière.** Tome XIII. In-12 de XVI et 491 pages. *Mémoires de M. le comte de Vaublanc.* Paris, 1857, chez Didot frères. (3 fr. 50.)

Les Mémoires du comte de Vaublanc, que vient de publier M. Barrière, sont surtout curieux en ce qu'ils font assister le lecteur à la partie épisodique de la révolution, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Appelé plusieurs fois dans nos assemblées délibérantes, M. de Vaublanc resta toujours fidèle à ses principes et soutint avec énergie le parti du malheureux Louis XVI. Proscrit à cause de son nom et de ses opinions, il échappa par miracle au supplice que son courage et son dévouement à la cause royale lui avaient mérité. M. de Vaublanc fut préfet sous l'Empire et ministre sous la Restauration, c'est assez dire que ses Mémoires fourmillent d'anecdotes curieuses et la plupart peu connues. On regrette seulement qu'il ne se soit pas étendu plus longuement sur les événements politiques dont il a été témoin dans la seconde partie de sa vie. Ces Mémoires s'arrêtent du reste à la révolution de 1830. Le volume est complété par un avant-propos de M. Barrière, qui fait faire connaissance au lecteur avec le comte de Vaublanc et l'époque à laquelle il a commencé sa carrière.

**PORTRAITS INTIMES DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE, études nouvelles, d'après les lettres autographes et les documents inédits, par MM. Edmond et Jules de Goncourt.** Paris, 1857. Dentu. In-12 de XII-272 pages. (3 fr.)

Donner seulement quelques traits de la vie intime des personnages dont ils parlent, tel est le but que les auteurs se sont proposé; ils ont voulu, ne pouvant recueillir tout l'être moral qui constituait leur héros, en retrouver du moins quelques traces, ou, comme ils le disent eux-mêmes, *un lambeau, une relique*. C'est là, en effet, une étude qui, de nos jours, est en grande faveur. Autrefois, on recherchait curieusement la vie active, les faits et gestes des hommes connus. Maintenant, au contraire, ce sont leurs idées, leurs mœurs, leurs aspirations que l'on veut retrouver, et l'historien s'élève à l'analyse, à la philosophie. « Mais où chercher les sources nouvelles d'une telle histoire ? Où la surprendre ? Où l'écouter ? Où découvrir les images privées ? Où reprendre la vie *psychique*, où retrouver le for intérieur, où ressaisir l'humanité de ces morts ? Dans ce rien méprisé par l'histoire des temps passés, dans ce rien, chiffon, poussière, jouet du vent ! — la lettre autographe. — » C'est aux lettres autographes que MM. de Goncourt ont eu recours, et elles leur ont permis de ressusciter quelques traits éteints du caractère et de la vie de certaines célébrités du dix-huitième siècle. Le

volume qui paraît aujourd'hui n'est qu'un avant-coureur, une sorte de prologue formant la tête d'une collection faite dans le même esprit, par le même procédé et tendant au même but. Le second volume est déjà annoncé. Les personnages par lesquels MM. de Goncourt ont commencé sont Louis XVI, Bachaumont, Beaumarchais, l'abbé Leblanc, Doyen, Camargo, Dulaurens, Théroigne de Méricourt, Watteau et M<sup>lle</sup> de Romans.

CONSEILS DE NABI EFENDI à son fils Aboul-Khair, publiés en turc avec la traduction française et des notes, par M. *Pavet de Courteille*, chargé du cours de turc au Collège de France. Paris, 1857, Imprimerie impériale. In-8° de IV-200 pages.

Nabi est un auteur classique chez les Turcs. M. de Courteille nous apprend qu'il occupe dans la littérature ottomane un rang élevé, non-seulement comme poète, mais encore comme prosateur. Le poème qui nous occupe est d'un style très-pur et très-simple. L'auteur s'élève et devient éloquent quand il parle de l'avarice et de la rapacité des pachas et qu'il fait le tableau des désordres que ces vices ont produits dans les diverses provinces. Il attaque également les derviches avec violence ; quant aux conseils qu'il donne à son fils, ils sont fort sages. L'éditeur a revu avec soin le manuscrit dont il s'est servi, il l'a collationné avec celui de la Bibliothèque impériale et a utilisé l'édition du Caire, qui, du reste, renferme beaucoup de leçons au moins douteuses. L'édition de M. de Courteille se compose d'une introduction, de la traduction, de notes et enfin du texte turc.

SCÈNES DE LA NATURE dans les Etats-Unis et le nord de l'Amérique, par *Audubon*, traduit de l'anglais par M. *Eugène Bazin*. Tome 1<sup>er</sup>. In-8° de 460 pages. Paris, 1857, chez P. Bertrand.

D'origine française. Audubon est encore peu connu parmi nous, bien que ce soit un des écrivains dont pourraient s'enorgueillir avec le plus de raison les Etats-Unis s'ils ne l'avaient pour ainsi dire repoussé loin d'eux. Naturaliste distingué, il vit tous les éditeurs américains refuser d'imprimer ses œuvres et fut forcé de s'adresser à l'Angleterre pour publier un ouvrage que Cuvier a signalé comme le plus beau monument que la science eût encore élevé à la nature. M. Eugène Bazin a entrepris de nous faire connaître, au moins par extraits, cet ouvrage si remarquable, en s'attachant plus spécialement aux descriptions pittoresques et aux scènes de mœurs prises sur le fait dans les parties encore à demi sauvages du Nouveau-Monde. L'œuvre d'Audubon, bien que privée de ses 400 planches et de la partie scientifique, forme un livre purement littéraire dont la lecture est des plus attachantes et des plus instructives.

ETUDES MÉDICALES sur quelques poètes anciens et modernes, par M. le docteur *P. Ménière*. 1 vol. in-8° de 118 pages:

Ces poètes sont *Juvénal*, *Horace*, *Martial* et *Plaute*. Dans la *Gazette médicale*, où ces études ont été publiées d'abord, elles ont pu avoir un semblant d'intérêt, parce qu'elles paraissaient morcelées, fractionnées en feuillets assez courts; mais ici, réunies en volume, elles n'offrent plus grand attrait. On n'y trouvera certainement pas ce que l'on y

pourra chercher. Que si c'est un médecin qui désire savoir l'opinion des poètes anciens sur la médecine, il ne trouvera là rien qui puisse le satisfaire ; que si c'est un érudit, il y verra que M. Ménière peut être un excellent latiniste, mais qu'il n'en a pas fait preuve, car il s'est constamment servi de traductions ; il les critique, il est vrai, mais cela est aisé, et son sens à lui, il ne le donne jamais. Si l'auteur compte faire pour les poètes modernes un travail analogue à celui qu'il a déjà publié pour quelques classiques, nous ne pouvons que lui conseiller de changer son titre, qui, par la partie que nous avons sous les yeux, devrait être : *Quelques mots sur quelques passages de quelques auteurs anciens, traduits, soit en vers, soit en prose, par divers écrivains.*

**MÉMOIRES HISTORIQUES** sur une partie de la Bourgogne, par l'abbé **Breuillard**. Avallon, 1857, chez M<sup>me</sup> Chamerot. In-12 de X-360 pages.

L'auteur indique en général les sources auxquelles il a puisé, afin que chacun puisse y recourir. Il prend les localités, endroit par endroit, et en retrace l'histoire jusque dans les temps modernes ; citant entre autres *in extenso* quelques actes importants dans lesquels certains seigneurs de la contrée relèvent leurs sujets des liens de servitude et de mainmorte, il a voulu, comme il le dit lui-même, démontrer qu'une grande partie de ces droits seigneuriaux, n'avaient rien que de légitime dans leur principe.

**DE LA FRANCE**, par **Henri Heine**. Paris, Lévy. In-12 de 383 pages.

M. Henri Julia, qui s'est chargé de la publication de ce volume, y a réuni les lettres écrites à la *Gazette d'Augsbourg* et déjà parues en 1832 en Allemagne, sous forme de volume, avec une préface de l'auteur. Ces lettres vont de 1831 à 1842 et contiennent des renseignements sur cette époque du règne de Louis-Philippe. Le nouvel éditeur y a joint des notes sur les événements des 5 et 6 juin, quelques fragments de lettres écrites de Normandie et huit lettres confidentielles adressées par Heine en février et mars 1838 à M. Aug. Lewald, directeur de la *Revue dramatique* de Stuttgart. Le volume se termine enfin par une critique du salon de 1831. Ce salon et les lettres à M. Lewald sont sans contredit la partie la plus intéressante du volume ; l'auteur y traite des questions littéraires et artistiques ; la peinture et le théâtre sont deux sujets sur lesquels il est fort curieux d'avoir l'opinion de Henri Heine ; il fait un parallèle animé entre la comédie allemande et la comédie française et apprécie les talents divers de V. Hugo et d'A. Dumas ; en général, il ne ménage personne, ce n'est pas son habitude, mais il rend souvent justice et ses éloges n'en ont que plus de valeur. Les peintres dont il parle sont MM. Schefier, Vernet, Delacroix, Decamps, Lessore, Schnetz, L. Robert et Delaroche.

**MÉMOIRE SUR L'HISTOIRE NATURELLE DU DROMADAIRE**, par M. **Vallon**, vétérinaire de 1<sup>re</sup> classe, directeur du haras d'étude de l'École impériale de cavalerie. In-8° de 277 pages. Paris, 1857, chez Dumaine. (Extrait du tome VII du Recueil des mémoires et observations sur l'hygiène et la médecine vétérinaire militaires.)

Dû à un homme spécial qui, par la nature de ses fonctions au haras

de Mostaganem, a été à même d'étudier avec grand soin les dromadaires, ce volume, est un ouvrage précieux à plus d'un titre. M. Vallon, en effet, est parvenu, à force de travail, à donner une monographie très-complète de la famille encore peu connue des Caméliens. Il a traité à fond toutes les questions qui intéressent à un si haut degré notre colonie d'Algérie, et il a rectifié les nombreuses erreurs commises par tous les auteurs dans l'histoire naturelle du dromadaire. Ce Mémoire est divisé en trois parties: la première comprend l'histoire naturelle, l'éducation, l'hygiène et l'emploi des dromadaires; la deuxième, l'anatomie et la physiologie; la troisième, enfin, la pathologie et la thérapeutique.

ETUDES ET LECTURES SUR LES SCIENCES D'OBSERVATION ET LEURS APPLICATIONS PRATIQUES, par M. *Babinet*, membre de l'Institut. In-12 de 294 pages. III<sup>e</sup> volume. Paris, 1857, chez Mallet-Bachelier.

Ce nouveau volume de M. Babinet se compose, comme les précédents, d'articles ayant déjà paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, en 1854 et en 1855. Il renferme six notices sur le diamant, les phares, la physique du globe, Quillebœuf, la Méditerranée et la pluralité des mondes. Ces notices sont écrites avec originalité, comme tout ce que fait l'auteur; elles sont amusantes et même instructives pour les gens du monde, à qui elles permettent de pouvoir se rendre un compte assez exact de quelques grands phénomènes. Nous citerons parmi les articles les plus intéressants ceux qui traitent du diamant, des phares et de la pluralité des mondes; dans ce dernier, M. Babinet nous fait connaître toutes les idées excentriques auxquelles cette grave question a donné naissance de l'autre côté de l'Atlantique. Cette partie de la notice n'est pas la moins curieuse.

VOYAGE ARTISTIQUE EN FRANCE, études sur les musées d'Angers, de Nantes, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Lyon, de Montpellier, de Toulouse, de Lille, etc., par M. *Léonce de Pesquidoux*. Paris, Michel Lévy. In-12 de 356 pages. (3 fr.)

Un grand nombre de villes de provinces possèdent des tableaux, des statues, des musées dignes de fixer l'attention: c'est pour faire connaître quelques-uns de ces musées que M. L. de Pesquidoux a publié le livre ci-dessus. Comprenant l'écueil inséparable des longues nomenclatures, et voulant en éviter la monotonie, l'auteur a réuni dans son travail avec l'analyse des œuvres principales des galeries qu'il a visitées, des critiques sages, des détails biographiques sur les artistes, des aperçus qui attestent des études sérieuses; enfin la description des monuments et des sites pittoresques qu'il a rencontrés sur son chemin. L'ouvrage ne puise pas tout son intérêt à cette variété de sujets. Il emprunte encore un charme tout particulier à la vivacité piquante du style. Dans toutes les bibliothèques artistiques, le volume de M. Pesquidoux est appelé à prendre place à côté des travaux de M. Viardot sur les musées européens.

ETUDE SUR J. SADOLET (1477-1547). Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par A. *Joly*. Caen, Hardel. In-8<sup>o</sup> de XIII et 222 pages.

« Poète, orateur, philosophe, homme d'Etat, évêque, cardinal, Sa-



dolet a parcouru tous les degrés auxquels pouvait conduire la culture des lettres, et cela dans une des plus curieuses périodes qu'ait vues l'humanité. Né à la fin du quinzième siècle, en pleine Renaissance, il voit, dans sa jeunesse, les Barbares envahir sa patrie, il la voit se relever avec Jules II et avec son successeur. Mêlé à toutes les splendeurs du règne de Léon X, il assiste à la naissance du Luthéranisme et essaie de le combattre, ou plutôt de le gagner par la parole. Il consacre sa vie au rapprochement des deux doctrines et meurt à point quand le rapprochement est devenu impossible..... Ce sera là l'ordre même dans lequel nous retracerons son histoire, etc., etc. »

Ces quelques lignes, empruntées à la thèse de M. Joly, résument l'ensemble de son travail. Bien que la vie, le caractère, les ouvrages de Sadolet aient été déjà maintes fois soumis à l'examen de la critique, M. Joly a trouvé l'art d'intéresser, de découvrir des faits nouveaux, de les exposer avec clarté, avec talent; et ses lecteurs admettront sans hésiter ses conclusions : à mesure que nous lirons Sadolet, la gloire de l'écrivain diminuera peut-être, mais l'homme grandira; l'homme vaut mieux que ses livres.

**ÉLÉMENTS DE CHIMIE**, contenant les applications de cette science à la médecine et à la pharmacie, par M. *Allan*, ancien préparateur à l'École centrale. In-8° de VII et 332 pages, avec 3 planches. Paris, 1857, chez P. Dupont.

Ce traité est clair et précis, mais excessivement élémentaire. L'auteur a, du reste, suivi la méthode d'exposition généralement adoptée. Il n'a cru devoir admettre que la théorie des équivalents et rejeter la théorie atomique; il regarde avec raison l'exposition simultanée de ces deux théories comme une source de confusion pour les élèves. L'ouvrage de M. Allan sera, nous le croyons, utile aux jeunes gens qui préparent des examens.

**LÉON MÉNARD**, sa vie et ses ouvrages, par M. *A. Germain*, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier. Montpellier, 1857. In-4° de 135 pages, avec portrait.

Léon Ménard, membre de l'Académie des inscriptions, naquit à Tarascon; son principal ouvrage est l'*Histoire de Nîmes*, qui vaut encore aujourd'hui à sa famille une pension de trois cents francs, payée par la ville. Il a publié, en outre, un roman de Callisthène, une histoire des évêques de Nîmes, les mœurs et les usages des Grecs, la réfutation du sentiment de Voltaire qui traite d'ouvrage supposé le Testament politique du cardinal de Richelieu, des pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, des Mémoires académiques, etc. Le livre de M. Germain est une étude consciencieuse et bien complète qui fait revivre dans son ensemble une figure peu connue. Il se vend au profit de la famille Ménard.

**ANCIENS EVÊCHÉS DE BRETAGNE**, histoire et monuments, par *J. Geslin de Bourgogne* et *A. de Barthelemy*. (Tome II. Diocèse de Saint-Brieuc.) Paris, Dumoulin. In-8° de 552 pages et 4 planches.

La commune, proprement dite, n'a jamais existé dans le diocèse de Saint-Brieuc, et ce n'était pas à l'hôtel de ville, mais bien à la paroisse,

que se traitaient les affaires civiles ou religieuses. Les auteurs ont commencé leur travail par l'histoire civile de Saint-Brieuc avant 1589, pendant la Ligue, et de 1598 à la révolution. Leur second chapitre est consacré à la justice : les régaires, la cour royale, les tribunaux spéciaux. Ils s'occupent ensuite des établissements publics et des Etats, surtout en ce qui concerne les sessions tenues dans la ville même. Le chapitre V contient une bonne étude sur le vieux Saint-Brieuc, ville et banlieue. Enfin, le volume se termine par deux chapitres consacrés l'un à la révolution française dans l'évêché de Saint-Brieuc, et l'autre à la chouannerie jusqu'à la fin de la guerre. La prise de la ville par les chouans remplit tout l'appendice. Cet ouvrage est un monument élevé à la gloire de la Bretagne ; c'est une histoire authentique et impartiale qui n'a pu être faite sans de nombreuses et pénibles recherches.

**HISTOIRE DE LA RÉFORMATION FRANÇAISE, par Puaux. Tome 1<sup>er</sup>.**  
Paris, Grassart. In-12 de IV-394 pages.

M. Puaux compte faire une histoire complète de la Réformation ; elle comprendra trois périodes bien distinctes : dans la première, il veut raconter les événements qui se sont produits depuis les origines de la Réforme jusqu'à l'édit de Nantes. Dans la seconde, ceux qui se sont accomplis depuis le 15 avril 1538 jusqu'au moment de la révocation et, dans la troisième, ceux qui ont eu lieu depuis le 22 octobre 1685 jusqu'à ce jour. Le volume qu'il publie aujourd'hui ne va que jusqu'en 1535. C'est le premier des quatre qui doivent composer la première partie de son histoire, pour laquelle il a du reste consulté un grand nombre de documents. Quant aux notes dont l'auteur a cru devoir enrichir son volume, nous aurions voulu les voir plus détaillées et surtout plus historiques ; nous espérons y trouver l'indication des sources et souvent des reproductions de pièces, mais nous avons été trompé dans notre attente. Peut-être se décidera-t-il à le faire pour les volumes suivants.

**ENTRÉES SOLENNELLES DANS LA VILLE D'ANGOULÊME depuis François 1<sup>er</sup> jusqu'à Louis XIV, recueillies et publiées avec de nombreux éclaircissements, par J.-F.-Eusèbe Castaigne.** Angoulême. In-8° de 153 pages.

C'est dans les archives et à la bibliothèque d'Angoulême, dont il est conservateur, que M. E. Castaigne a trouvé la plupart des documents qu'il publie sur les cérémonies observées à l'entrée solennelle des souverains et des grands seigneurs dans cette ville. Avant le seizième siècle, il est fait mention par les historiens de plusieurs cérémonies de ce genre ; mais les détails font complètement défaut. Depuis François 1<sup>er</sup>, au contraire, les récits officiels de la municipalité, les pièces imprimées, ont fourni à l'éditeur le moyen de publier un travail intéressant sur ce sujet. Les pièces publiées par M. Castaigne sont : 1° l'entrée de François 1<sup>er</sup> dans la ville d'Angoulême, le 30 mai 1526, et son séjour dans cette ville jusqu'au 4 juillet suivant ; 2° l'entrée de la reine Eléonore et des enfants de France, le 22 juillet 1530 ; 3° l'entrée de Charles IX, le 13 août 1565, et son séjour jusqu'au 18 du même mois ; 4° l'entrée de Philippe de Voluire, baron de Ruffec, gouverneur d'Angoumois, le 12 novembre 1573 ; 5° l'entrée de Louis XIII, le 1<sup>er</sup> octobre 1615, et son séjour jusqu'au 4 du même mois :

6<sup>e</sup> l'entrée de Louis XIV, le 25 juillet 1650, et son séjour jusqu'au 28 du même mois. Des éclaircissements placés en tête de chaque chapitre permettent au lecteur de connaître facilement les divers personnages et lui facilitent l'intelligence des pièces reproduites. Ce volume, imprimé avec soin et tiré sur papier de Hollande, fait le plus grand honneur à M. E. Castaigne.

**CONTES KOSAKS** de *Michel Czaykowski*, aujourd'hui *Sadyk-Pacha*. Paris, Dentu, 1857. De XXII et 299 pages. (3 fr.)

Bien que nous n'ayons point l'habitude d'annoncer dans ce recueil des ouvrages frivoles, et que la littérature romanesque soit étrangère à nos comptes rendus, nous avons cru, par plusieurs raisons, devoir faire une exception en faveur du charmant volume de Czaykowski. Depuis plusieurs années, en effet, l'on commence à s'occuper de la littérature russe ; grâce aux traductions, les noms de Poushchine, de Lermontoff, de Gogol, de Tourguenieff, de Sollohouh, sont devenus populaires parmi nous, et les œuvres de ces esprits distingués nous ont appris à connaître leurs compatriotes. Mais des Kosaks, qui s'en était occupé ? M. Mérimée seulement, dans une charmante étude ; mais aucun d'eux avant Czaykowski. Pour la première fois nous voyons donc les Kosaks peints par l'un d'eux, et nous pouvons étudier sur le vif leurs mœurs et leurs usages, connaître leurs aventures et leur histoire. La plupart des nouvelles de l'écrivain qui nous occupe ont pour base des événements historiques, et le conteur, par l'exactitude de ses récits, par la fidélité de ses descriptions, cherche plutôt à prendre les chroniqueurs pour modèles que les romanciers proprement dits. Mieux que certains ouvrages soi-disant historiques, mieux que bien des voyages, ces Contes feront connaître aux lecteurs les steppes et la vie que l'on y mène, ainsi que les hauts faits d'une nation qui a joué un rôle important dans l'histoire de la Pologne, de la Russie et de la Turquie.

**BIOGRAPHIE UNIVERSELLE** (Michaud) ancienne et moderne. Nouvelle édition. Paris, Desplaces, 1857. Gr. in-8<sup>o</sup> de 654 pages. (15 fr.)

Le nouveau volume de la *Biographie universelle* qui vient de paraître commence à Goadby, imprimeur et libraire anglais, et se termine avec le nom de Gryphiander, professeur de poésie et d'histoire à l'Université d'Iéna. Parmi les noms des collaborateurs qui ont travaillé à ce volume, nous remarquons ceux de MM. de Barante, Beuchot, Artaud, Boissonade. M<sup>me</sup> de Bolly, Ch. Lesseps, Fiévée, J. Janin, Jourdain, Silvestre de Sacy, Villemain, Walkenaër, etc., etc. L'un des articles les plus longs est celui consacré à Goëthe, le poëte de Weimar. M. Parisot, l'auteur de cet article, s'en est acquitté avec conscience ; mais effrayé sans doute par la grandeur de son sujet, il n'en a guère étudié que certaines parties, sans oser en embrasser l'ensemble. Nous citerons encore les articles Godoy, Goldoni, Goldsmith, etc., etc.

**INSTITUTIONS DE L'ART CHRÉTIEN**, par l'abbé *J.-B.-L. Pascal*. Paris 1857, Bray. 2 vol. in-8<sup>o</sup> de XX-586 pages.

Le livre de M. Pascal est un traité archéologique complet sur la peinture, la sculpture et la gravure religieuses, l'architecture, l'ornementation et l'ameublement des églises ; il s'appuie sur des documents puisés

aux sources de l'Écriture sainte, de la tradition catholique, des légendes et des attributs, et doit être de la plus grande utilité pour les artistes qui veulent reproduire des sujets religieux. L'auteur a divisé son ouvrage en cinq parties : 1<sup>o</sup> Détails historiques sur l'hérésie des iconoclastes, avec un aperçu de l'esprit de l'art chrétien dans les premiers siècles et dans le moyen âge ; 2<sup>o</sup> le cycle festival de N. S. ; 3<sup>o</sup> la Vierge et les fêtes qui lui sont consacrées ; 4<sup>o</sup> hagiographie générale, divisée par mois ; 5<sup>o</sup> architecture. Dans chacune de ces parties, M. Pascal pose des règles, cite la tradition, donne des exemples qu'il puise dans les œuvres des maîtres, approuvant, quand la vérité historique a été fidèlement observée, blâmant, au contraire, quand les artistes se sont éloignés de la tradition et ont fait de la fantaisie. En résumé, les deux volumes que nous avons sous les yeux sont un ouvrage sérieux ; c'est un manuel consciencieux où se trouvent réunis des renseignements dispersés dans un grand nombre d'ouvrages spéciaux, le plus souvent écrits en latin. L'auteur a voulu fournir un guide à la fois complet et accessible aux peintres, aux sculpteurs et aux graveurs, et comme l'a dit M. Lenormant dans son rapport à l'Académie des inscriptions : « il dit fort nettement tout ce qu'il veut dire : il cite consciencieusement les sources de l'érudition auxquelles il puise à pleines mains. » Aussi son livre est-il un bon livre, bien fait et d'une utilité incontestable.

DE L'INFLUENCE DES ARTS DU DESSIN SUR L'INDUSTRIE, par *Achille Hermant*. Paris, 1857. In-8<sup>o</sup> de 148 pages.

L'Institut avait mis au concours la question suivante : « Faire ressortir les produits qui distinguent l'industrie française sous le rapport du goût, et en rechercher les causes ; — présenter les moyens de conserver à notre industrie la position honorable qu'elle s'est acquise, de la fortifier encore et de diriger dans la voie du beau cette partie intelligente de la nation qui se livre aux travaux de l'industrie. » Le Mémoire de M. Hermant a été couronné. Suivant l'auteur, deux éléments concourent à la création des œuvres industrielles : la science et l'art. De là deux sortes de produits : les produits utiles et les produits de luxe, qu'il appelle les produits de l'industrie scientifique et ceux de l'industrie artistique. L'art, depuis le commencement des sociétés, a marché vers l'Occident. Aux temps passés, l'Égypte, la Grèce, l'Italie ont possédé tour à tour la royauté du génie ; la France, aujourd'hui, a saisi ce sceptre. En général, M. Hermant voit bien les effets, les résultats, mais les causes qui ont amené ces résultats, il les expose d'une façon souvent incomplète, pour ne pas dire plus encore ; ainsi il attribue le fini des objets de luxe, des bijoux, par exemple, à leur inutilité, qui rend l'ouvrier honteux de travailler à une tâche si inférieure et le porte à la relever et à l'anoblir en l'embellissant. Tel qu'il est cependant, avec son style souvent embarrassé, le livre de M. Hermant renferme des faits et des appréciations.

LES TRAGIQUES, par Théodore Agrippa d'Aubigné, nouvelle édition revue et augmentée, par *Ludovic Lalanne*. Paris, Janet, 1857. In-18 de XXXIX et 351 pages. (5 fr.)

Il s'est livré depuis quelques années de vifs combats autour du nom de d'Aubigné, et grâce à tout ce bruit, grâce à d'excellents travaux, sa réputation semble renaitre. M. Ludovic Lalanne a puissamment contri-

bué à arracher à l'oubli, ou pour mieux dire, à l'indifférence publique cet énergique écrivain, un des meilleurs d'une de nos meilleures époques littéraires. La nouvelle publication, dont nous venons de donner le titre, servira, on n'en saurait douter, à remettre d'Aubigné à sa véritable place, en popularisant un ouvrage devenu trop rare, et qui atteignait dans les ventes un prix élevé. Une excellente étude sur d'Aubigné, sur son époque, sur les tragiques, un glossaire, des notes nombreuses qui viennent à chaque instant éclaircir les obscurités que présente le texte, une table détaillée des noms propres cités dans l'ouvrage, telle est la part qui revient à M. L. Lalanne dans cette publication, qui pourra servir de modèle pour ces éditions nouvelles que l'on fait chaque jour des écrivains du seizième siècle.

TRAGÉDIES DE SOPHOCLE, traduites du grec, par M. *Artaud*. Paris, 1857. Charpentier. In-12 de XVI-460 pages. (3 fr. 50 c.)

Cet ouvrage en est à sa cinquième édition ; c'est là, sans contredit, une preuve incontestable de succès. En tête, M. Artaud a placé une notice biographique sur Sophocle ; mais ce qui fait surtout le mérite de son travail, ce sont les arguments qu'il a mis sous le titre de *notices* en tête de chaque pièce. Ces *notices* prouvent une érudition historique très-réelle, qui s'applique à éclaircir les situations et les faits qui souvent seraient obscurs, pour ne pas dire incompréhensibles, pour la plupart des lecteurs. Tous n'ont pas, en effet, comme M. Artaud, une connaissance approfondie du temps, des mœurs et du caractère national.

MÉLANGES LITTÉRAIRES, par *G.-V. Duval*. Paris, 1857. Imprimerie Simon Raçon. In-12 de 218 pages.

M. Duval est un Anglais qui a joué un certain rôle dans les colonies de sa patrie, et qui est mort honoré et estimé de tous. Sa veuve a recueilli ses œuvres littéraires et vient de les publier. La partie la plus importante de ce volume, celle qui mérite surtout de fixer l'attention du public, c'est le chapitre intitulé *Imitation des poètes*. M. Duval ne veut pas que l'on traduise ; il veut qu'un poète se serve du canevas d'un autre poète et rende des idées analogues sous une forme différente. Il a raison, sans doute, s'il ne parle que de la forme ; mais si le poète a pensé, si son poème est une œuvre descriptive ou un enseignement, alors l'imitation ne suffit plus. Quoi qu'il en soit, la thèse que l'auteur soutient mérite d'être lue. L'ouvrage se compose, en outre, d'une notice biographique sur Duval, par M. de Bourge, de notes de voyage extraites de sa correspondance, de poésies diverses en français, et de vers anglais réunis sous le titre de *Occasional pieces*. Ses vers sont plus faibles que sa prose ; mais si l'on considère que M. Duval était Anglais, on lui tiendra compte de ses efforts, et on lui reconnaîtra même un certain talent.

LA DIVINE COMÉDIE DE DANTE ALIGHIERI, traduction nouvelle, par M. *Mesnard* (le Paradis). Paris, 1857. Amyot. In-8° de 559 pages.

Le Paradis est la dernière partie de la divine Epopée, et M. Mesnard vient enfin de terminer la tâche honorable qu'il s'était imposée. Cette édition est faite avec un grand luxe. Elle contient la traduction

placée en regard du texte, strophe par strophe; des notes à la fin du volume servent à expliquer certains passages, à les commenter et contiennent souvent des éclaircissements historiques, ou des conférences avec divers poètes, notamment avec Ovide et Virgile.

TROIS DRAMES HISTORIQUES, par *Pierre Clément*, de l'Institut. Paris, Didier, 1857. In-12 de VII et 439 pages. (3 fr. 50 c.)

La biographie d'Enguerrand de Marigny, celle de Beaune de Semblançay que l'on trouve au commencement de ce volume, complètent les travaux remarquables de M. Pierre Clément sur les ministres qui ont marqué dans la direction des finances de la France. A ces études, l'auteur a ajouté le récit de la conspiration tramée contre Louis XIV dans sa toute-puissance, par le chevalier de Rohan. « La catastrophe finale de chacune des trois biographies, dit-il, m'a semblé donner au volume qui les renferme une sorte d'unité. » Le lien qui rattache ces trois noms est bien léger, on le voit; mais qu'importe! Ces biographies, écrites avec simplicité, sont remplies d'intérêt, d'émotions; de nombreuses erreurs historiques sont rectifiées, et des pièces curieuses, la plupart inédites, viennent en éclaircir les détails.

CATALOGUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE. Tome IV<sup>e</sup>. Paris, Firmin Didot. 1857. In-4<sup>o</sup> de 705 pages.

Le nouveau volume de cette publication, si digne d'intérêt, renferme 12,603 numéros; — 848 mentions nouvelles, — 3,162 articles à astérisques ou rappels. En tout, 16,613 mentions. Si l'on examine ces numéros au point de vue de la bibliographie analytique, on les trouve disposés dans l'ordre suivant :

Chapitre troisième (suite) : Histoire par règne (suite). Seconde République. Gouvernement provisoire. Pouvoir exécutif. Présidence. Second Empire (pages 1 à 344). — Chapitre quatrième : Journaux et publications périodiques et semi-périodiques. Section I<sup>re</sup>. Journaux (répartis sous dix-sept divisions). Section II. Publications des Sociétés historiques et archéologiques. Section III. Annaires. Le tome V renfermera l'histoire ecclésiastique et l'histoire constitutionnelle.

ELOGES HISTORIQUES, par M. *P. Flourens*. Paris, 1857, chez Garnier. In-12 de 436 pages (3 fr. 50 c.)

Ces Eloges, lus dans les séances publiques de l'Académie des sciences, jouissent d'une réputation justement méritée. Le célèbre secrétaire perpétuel avait commencé la série qu'il continue aujourd'hui par des notices sur Cuvier, Blumenbach, Geoffroy Saint-Hilaire, Blainville et Léopold de Buch; il avait placé en tête de son premier volume une étude sur l'histoire de notre ancienne Académie et sur Fontenelle. Dans le présent volume il débute par une introduction sur la méthode. Certes, on ne saurait mieux commencer un livre consacré aux botanistes; ces adeptes de la science la plus admirablement coordonnée. Le but de M. Flourens est de nous faire connaître les personnages les plus remarquables de la science, de nous montrer ce qu'ils ont fait de supérieur et d'original, de leur donner une physionomie qui leur reste et de rendre enfin inséparables de leur mémoire les vérités nouvelles dont ils ont enrichi l'humanité. Nul ne pouvait mieux s'acquitter de cette

tâche que M. Flourens ; il joint, en effet, à l'autorité scientifique nécessaire pour justifier et consacrer ses jugements, le talent indispensable pour les faire lire et les faire apprécier. Comme il le dit, un savant ne travaille que pour découvrir, *invenit et perfecit* ; aussi ce volume, consacré aux hommes qui se sont signalés par de grandes découvertes dans le domaine de la botanique, est-il une sorte de monument élevé à nos gloires françaises et les noms de Bernard et Laurent de Jussieu, de Desfontaines, de Labillardière, de Candolle, de Dupetit-Thouars, de Benjamin Delessert et de Peyssamel, connus déjà depuis longtemps par leurs travaux, ont-ils reçu, grâce à M. Flourens, cette vulgarisation précieuse qui fait d'un grand homme apprécié des savants, un homme connu du public.

VOYAGE DANS L'AMÉRIQUE CENTRALE, l'île de Cuba et le Yucatan, par *Arthur Morelet*. Paris, Gide et Baudry, 1857. 2 vol. in-8°, ensemble de 666 pages, plus une carte. (18 fr.)

Les rapports élogieux adressés à l'Académie des sciences par ses commissaires, MM. de Jussieu, Milne-Edwards, Valenciennes, ont fait connaître depuis longtemps les découvertes précieuses faites par M. Morelet dans son voyage en Amérique, et ont mis en relief l'importance scientifique de son expédition. Aussi n'insisterons-nous point sur ce côté de la question, qui, du reste, sera plus tard développé par l'auteur. De science pure, il n'en est donc point question dans les deux volumes qui viennent de paraître, mais bien d'aventures, de récits, de descriptions, de souvenirs de voyage, souvenirs qui acquièrent une valeur d'autant plus grande que les pays décrits par M. Morelet sont complètement inconnus. Le lecteur va pouvoir en juger par ce rapide abrégé de l'itinéraire suivi par notre voyageur. En quittant la Havane, M. Morelet gagna Campêche, d'où il se rendit à l'île de Carmen, principal entrepôt du commerce des bois de teinture. Après avoir séjourné quelque temps sur la côte, M. Morelet, remontant le *Rio-Usumasinta*, un des fleuves les plus considérables de l'Amérique centrale, visite les ruines mystérieuses de Palenque, traverse les forêts vierges qui couvrent ces régions inexplorées, finit par atteindre le Peten et le grand lac intérieur de ce district ; de ce point, il gagne Guatemala, pénètre jusqu'à l'Océan Pacifique, et traversant de nouveau l'Amérique centrale, après mille dangers, mille fatigues, il arrive à Balise, et peut regagner la Havane.

Les contrées parcourues par M. Morelet ont pendant longtemps échappé à la domination espagnole. Conquises les dernières, les premières elles ont recouvré l'indépendance ; jamais elles n'avaient été décrites. Cependant, la grandeur des intérêts qui s'attachent à l'immense question des voies de communication entre la mer des Antilles et l'Océan Pacifique, les événements politiques qui s'accomplissent sur la côte des Mosquitos, à Honduras, au Yucatan, les entreprises des fibustiers américains, tout doit appeler l'attention sur ces régions aujourd'hui ignorées, demain peut-être appelées à un rôle important. Un ouvrage, comme celui qui nous occupe, où l'on rencontre à chaque page des faits curieux, des renseignements nouveaux et utiles, sera accueilli avec faveur, on n'en saurait douter.

DES ADMINISTRATIONS DÉPARTEMENTALES électives et collectives,

par le baron *de Girardot*. Paris, 1857. Guillaumin. In-8° de IV-407 pages. (6 fr.)

M. de Girardot a voulu faire connaître l'administration proprement dite, l'administration des départements qui, de 1789 à 1800, est fort peu connue, par suite des grands événements qui ont naturellement absorbé l'attention du public d'une manière exclusive. L'auteur ne s'est pas seulement occupé de la France, mais bien encore de la Belgique, de la Savoie et d'une portion de la Haute-Italie, annexées à la République française. Il commence par établir que l'administration des départements n'a pas été constituée dès l'origine telle qu'elle est aujourd'hui. Deux principes, diamétralement opposés, ont présidé à son organisation : 1° réaction contre le passé, et suppression des anciennes provinces qui, par leur existence propre et indépendante du pouvoir central, étaient en opposition flagrante avec le principe d'unité nationale ; 2° d'autre part, création d'administrations électives qui échappaient à l'action du Gouvernement central, et n'en avaient elles-mêmes aucune sur les administrations des districts, émanées, elles aussi, de l'élection populaire. M. de Girardot, tout en reconnaissant le dévouement et le courage des administrateurs issus de l'élection, tout en rendant justice à leurs intentions et en admirant les luttes héroïques qu'ils ont souvent soutenues, conclut en disant : De 1789 à l'an VIII, avec des administrations électives et collectives, la violence, le désordre, le pillage, la misère partout. Avec le système actuel, la France a pu traverser la guerre étrangère, deux invasions, la famine, les disettes, la peste, cinq changements de gouvernements, et son admirable administration n'a jamais cessé de fonctionner et de pourvoir à tous les besoins, à toutes les nécessités.

Ce qui fait surtout le mérite de ce livre et sa valeur, c'est que l'auteur l'a écrit d'après les documents ; il a étudié les lois, les actes, les circulaires, les lettres, registres, etc., etc., et il n'a fait que résumer les renseignements qu'il y a trouvés.

---

**SOPHOCLIS TRAGŒDIE.** Recensuit et explanavit Eduardus Wunderrus. Vol. I, sect II, continens Œdipum regem, editio quarta.— Vol. II, sect. II, continens Ajacem, editio tertia. Gothæ et Erfordiæ sumptibus Hennings. Parisiis, Klincksieck, 1856 et 1857. 166 et 152 pages. In-8°. (2 fr. 75 c. chaque.)

Ces deux pièces font partie du tome IX° des poètes dans la grande collection d'auteurs grecs publiés sous la direction de Frid. Jacobs et Rost. Chacune d'elle est précédée d'un argument en latin indiquant le sujet de la fable, telle que l'a traitée Sophocle. Le texte, établi avec soin, est accompagné de scolies, de notes et de commentaires pour tous les passages douteux et difficiles ; enfin ce qui nous paraît une méthode excellente pour faire connaître à fond la métrique des Grecs, un tableau de quelques pages reproduit tous les mètres employés par le poète dans chaque pièce. Cette collection, qui répond parfaitement aux besoins de l'enseignement, tant pour le professeur que pour l'élève, nous semble tout à fait propre, par les conditions de prix, de format et le mode de publication, à favoriser les progrès des études classiques.

**BIBLIOTHECA GEOGRAPHICA.** Bibliothèque géographique. Catalogue des ouvrages parus en Allemagne depuis le milieu du siècle précé-



dent jusqu'à la fin de l'année 1856, sur la géographie et les voyages, y compris les cartes, plans et vues, publié par Wilhelm Engelmann. Avec un index détaillé des matières. Premier volume; partie générale: Asie, Afrique, Amérique, Australie, Europe. Partie spéciale: Aachen-Genthin. Leipzig, librairie de Wilhelm Engelmann. Paris, Klincksieck, 1857. 520 pages. In-8°. (14 fr. 75 c.)

Depuis plusieurs années, la librairie Engelmann a entrepris une série de bibliographies spéciales qui facilitent singulièrement les recherches de la science dans ses diverses branches. Celle qui concerne la géographie est une des plus curieuses et des plus importantes à la fois. Nulle étude n'a plus besoin de rassembler tous les documents antérieurs, et les progrès sensibles qu'elle fait journellement, en multipliant les matériaux, en rendent l'emploi plus long et plus pénible: aussi est-il regrettable que l'Angleterre, qui possède une littérature si riche en voyages et en découvertes géographiques, n'ait pas à nous offrir un travail analogue, ainsi que la Hollande qui déploie autant d'activité pour explorer et pour décrire, au point de vue scientifique, ses immenses et magnifiques colonies de l'Océanie, que pour faire prospérer ses établissements et pour étendre ses relations commerciales; nous aurions alors les annales complètes de la science, à partir d'une époque où elle a repris une ardeur analogue à celle que présente le seizième siècle, quoique les résultats soient moins grandioses et moins imprévus. La première division du volume, dont le contenu n'est pas suffisamment indiqué par le titre un peu vague de *partie générale*, comprend l'histoire et la bibliographie, la géographie physique et mathématique, les méthodes d'enseignement, manuels, dictionnaires; les mélanges, tels que journaux, annuaires, revues, annales; la statistique avec l'ethnographie et l'ethnologie, les atlas, globes, cartes et plans de toute sorte et les voyages en général. Puis, à la suite, les mêmes divisions s'appliquent successivement aux différentes parties de la terre: Asie, Afrique, Amérique, Océanie et Europe, avec l'indication des ouvrages qui s'appliquent plus spécialement à diverses contrées, tels que ceux qui s'adressent aux émigrants ou aux colons, ou qui traitent des moyens de communication, navigation, routes chemins de fer, etc. La partie spéciale, exclusivement consacrée à l'Europe, donne l'énumération des ouvrages qui concernent chaque pays, province, district, ville, jusqu'aux plus petites localités, rangés, selon l'ordre alphabétique, depuis A jusqu'à G. Le second volume contiendra la suite depuis le mot *Gènes* (Genua) jusqu'à Z, avec la préface, une table des matières et un index alphabétique. L'ouvrage forme ainsi un vaste répertoire d'études géographiques de la plus grande utilité; nous dirons presque indispensable à tous ceux qui cultivent cette science... et qui savent l'allemand.

GESCHICHTE DER POETISCHEN. — Histoire de la littérature poétique de l'Allemagne, par le baron *Joseph d'Eichendorff*. Paderborn, librairie de Ferdinand Schöningh. Paris, Klincksieck, 1857. 2 vol. in-8° de 302 et 228 pages. (8 fr.)

Les histoires littéraires se multiplient en Allemagne; mais depuis l'ouvrage de Gervinus et le Manuel de Wackernagel, sauf la différence du point de vue plus ou moins catholique ou protestant, aucune de ces publications n'apporte des aperçus nouveaux sur cette matière. M. Eichendorff, dans son premier volume, se modelant sur l'excellent

livre de M. Rosenkranz, trace à grands traits les diverses phases de la poésie allemande qu'il distingue par les divisions suivantes : I. L'ancien paganisme ; II. Lutte et transition ; III. La poésie chrétienne ; IV. Tendances séculière ; V. La poésie de la réformation ; VI. et la poésie de la philosophie moderne de la religion, dont la plus haute expression se trouve dans Schiller et dans Goethe. Circonscrites dans un espace aussi restreint qu'un chapitre de quelques pages, certaines époques ne sont représentées que par un petit nombre de noms ; d'autres, au contraire, renferment des nomenclatures assez longues d'auteurs et d'œuvres qui ne peuvent être appréciés en quelques mots. Le second volume forme, sous le titre général de nouveau romantisme, la septième division de l'ouvrage entier, et l'auteur accorde une notice spéciale à Novalis, Wackenroder, Frédéric et Guillaume Schlegel, Adam Müller, Steffens et Görres, Arnim, Tieck, Werner, Brentano, Schenkendorf, Fouqué, Uhland et Kerner, Kleist, Platen, Hoffmann, Immermann, Rückert et Chamisso. Dans cette dernière partie, il se propose plutôt de caractériser les tendances de la nouvelle école (pour la combattre au nom du catholicisme) qu'il ne cherche à faire apprécier chaque écrivain par ses productions ou par son talent ; voilà le motif qui amène certains noms qui n'ont jamais compté parmi les poètes et en fait exclure d'autres qui devraient y figurer ; de là des jugements vagues, peu justifiés, et des appréciations plutôt philosophiques et religieuses que littéraires. Le livre de M. Eichendorff peut intéresser le lecteur déjà complètement versé dans l'étude de la littérature allemande, mais il suppose cette connaissance acquise et il n'apprendra rien ou presque rien à celui qui cherche à s'instruire et ne lui offrira que des images confuses et des idées abstraites.

**DIE WISSENSCHAFTEN IM NEUNZEHNTEM JAHRHUNDERT.** — Les sciences au dix-neuvième siècle, leur état actuel, résultats des nouvelles recherches : revue pour l'instruction du public éclairé, publiée par une Société de savants, d'artistes et d'hommes spéciaux, sous la direction du D<sup>r</sup> *J.-A. Romberg*. Tome I et tome II. 3 livr. Leipzig, Romberg ; Paris, Klincksieck, 1856. XIV et 774, IV et 192 pages gr. in-8°. (8 fr. le volume.)

Malgré les nombreux éloges que la presse allemande s'est empressée de décerner à cette espèce d'encyclopédie, il nous paraît difficile d'en apprécier l'utilité. Elle renferme, cela est incontestable, un certain nombre de dissertations écrites par des hommes d'un savoir profond et d'un talent remarquable ; quelques-unes d'entre elles traitent de matières intéressantes, et peuvent servir à déterminer l'état de la science sur divers points ; mais leur réunion n'offre aucun ensemble rationnel, et même celles que l'on pourrait considérer comme les branches détachées d'une science ou d'un art se trouvent dispersées dans ces deux volumes comme si on avait voulu éviter de former un corps de doctrine complet ou de présenter un travail d'ensemble. Cependant, pour mettre le public à même d'apprécier la valeur scientifique de ce recueil, en dehors du défaut que nous venons de signaler, nous énumérerons les différents travaux fournis par les principaux collaborateurs. Le 1<sup>er</sup> volume renferme, à la suite d'une introduction historique les articles suivants : la peinture sur verre, son histoire, les artistes les plus éminents qu'elle a produits, ses procédés techniques. — Jahn : les planètes, les mines. — J. Schladebach : formation de la voix humaine

pour le chant. — V. Abendroth : les nouvelles armes et leur influence sur la tactique; la situation financière de l'Allemagne. — Geinitz : les houilles. — Riecke : les maladies du peuple; épidémies, épizooties, maladies des plantes cultivées. — Jahn : le soleil. — Abendroth : la fortification permanente; attaque et défense. — E. Lösche : couleur et lumière. — Schoëne : Influence de Lessing sur la dramaturgie allemande. — J. Schladebach : histoire de l'opéra jusqu'à Gluck. — F. Flemming : les déviations de l'épine dorsale; symptômes, causes, préservatif, traitement. — Jahn : le baromètre et son emploi. — Stheinaus : construction des vaisseaux. — Les grandes expositions industrielles. — Abendroth : fortification de campagne. — Grässe : histoire des cartes à jouer; affinités des traditions populaires. — W. Schwartz : système de l'art du chant d'après les lois de la physiologie. — Grässe : histoire des poupées et des automates. — W.-O. Helmert : développement historique de la télégraphie actuelle. — Sur le commerce des grains et leur renchérissement. — E.-A. Rossmäler : le vulcanisme. — E. Lösche : dilatation et désagrégation produites par la chaleur. — Abendroth : principes généraux de stratégie et de tactique. — A.-B. Marx : de la forme dans la musique. — Grässe : symbolique des couleurs. — M. Willkomm : vie sexuelle des plantes. — C. Reclam : la médecine actuelle, son développement, ses propriétés. — S.-H. Jahn : la lune. — Grässe : croyance aux esprits et aux revenants dans l'antiquité classique; histoire de la caricature. — E. Lösche, rayonnement et transmission de la chaleur. — G. Ackermann : histoire des ordres européens.

Comme on peut le voir par cette nomenclature, aucun ordre scientifique n'a présidé à la formation de ce recueil, il présente, cependant, des points curieux, que nous avons cru utile de signaler; nous ajouterons que les sciences naturelles y occupent la plus grande place, et que l'éditeur semble, en général, rechercher plutôt les singularités et les curiosités que la science grave et sérieuse. Un grand nombre de figures sur bois, intercalées dans le texte, en facilitent l'intelligence et ajoutent à la valeur de ce livre, qui a le mérite d'offrir une lecture intéressante et souvent instructive.

**DIE WANDERSACEN DER NEUSEELÄNDER.** — Les traditions des migrations des habitants de la Nouvelle-Zélande et le mythe de Maüi, par **C. Schirren**. Riga, Kymmell; Paris, Klincksieck, 1856. IV et 209 pages gr. in-8°. (5 fr. 35 c.)

Cette publication remplit une lacune considérable dans l'histoire de la Polynésie, en nous aidant à débrouiller le tissu incohérent d'histoires mensongères et de récits contradictoires sur les populations de la mer du Sud, qui ont cours depuis Tasman, qui découvrit ces contrées, et surtout depuis le premier voyage autour du monde du capitaine Cook, qui les fit connaître plus amplement. Déjà sir Georges Grey, autrefois gouverneur général de la Nouvelle-Zélande, et maintenant au Cap, avait jeté une vive lumière sur ce sujet par son livre (Mythologie polynésienne et anciennes traditions historiques de la race de la Nouvelle-Zélande, recueillies de la bouche de ses prêtres et de ses chefs, par sir G. Grey, Londres, 1855), qui forme la base des nouvelles recherches. Ces traditions nous racontent les migrations des peuples qui, les premiers, vinrent habiter le sol de la Nouvelle-Zélande, et entre autres le mythe de Maüi, c'est-à-dire la légende merveilleuse de la des-

tinée et des hauts faits de Maüi, fils de Makea-tu-tara et de Taranga, dont les descendants ont formé la population primitive de l'Archipel; aussi, la retrouve-t-on avec des variantes dans les autres îles de la mer du Sud, et notamment dans les groupes de Tonga, Samoa, Tahiti et Hawaï, avec le mythe de son ascension au ciel et celui de la séparation du ciel et de la terre. A la suite de ces récits, l'auteur cherche à traiter la question d'origine de ces diverses peuplades, sans pouvoir se décider en faveur d'une des trois hypothèses proposées jusqu'à ce jour; il discute la valeur des légendes, en s'attachant surtout à celle de Maüi, le prototype du héros des migrations, et en les comparant avec celles des divinités du Nord-Est, il arrive à cette conclusion, aussi importante pour l'histoire que pour l'ethnographie, que le culte du soleil peut être considéré comme la base de toutes les religions païennes dans cette partie du monde, assertion qu'il cherche à justifier, autant par ses raisonnements que par l'énumération des nombreux monuments qui viennent l'appuyer.

PYRGOTELES ODER DIE EDELN.—Pyrgoteles, ou les pierres précieuses des anciens dans le domaine de la nature et des arts plastiques, avec examen des anneaux servant d'ornements et de sceaux, principalement chez les Grecs et les Romains, par le docteur Jean-Henri Krause, enseignant à l'Université de Halle-Halle, Schwetschke. Paris, Klincksieck, 1856. Gr. in-8° de XXII et 302 pages, avec 3 planches lithographiées. (8 fr.)

Dans la première partie de son travail, l'auteur traite de la connaissance des pierres précieuses à l'état naturel, chez les anciens, et poussant ses recherches jusqu'au poème composé par Marbode, au onzième siècle, il réunit toutes les notions que nous ont laissées sur ce sujet les écrivains de l'antiquité, notamment Hérodote, Aristophane, Platon, Théophraste, Aristote, Isidore de Séville et surtout Pline, qui n'a pas trouvé d'égal, même chez les poètes, pour décrire les pierres précieuses avec leurs teintes les plus éclatantes ou leurs nuances les plus délicates. La seconde partie comprend les pierres dans le domaine de l'art que nous appelons glyptique, telles que les intailles, les camées et cette classe nombreuse de monuments que les guerres, les invasions, etc., ont dispersés dans tant de collections publiques et particulières. Après avoir vu naître cet art dans l'Orient, nous en suivons les progrès chez les Grecs, les Etrusques et les Romains, puis enfin dans l'empire byzantin, avec l'énumération des pierres les plus spécialement propres à cet usage, l'indication des procédés techniques pour les tailler, les polir, les graver et les enchâsser; enfin nous trouvons l'explication des principales figures et des sujets le plus fréquemment et le plus habilement reproduits, et à la suite une notice sur l'extension et l'importance qu'elles ont prise dans l'archéologie. Cette compilation, faite avec goût et intelligence, intéressera non-seulement les amateurs, mais encore les savants qui aimeront à trouver réunies toutes les notions relatives à cette étude.

*Le Rédacteur en chef, CH. LOUANDRE.*

# INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

---

## ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Séance publique annuelle du 7 août 1857.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le 7 août, sa séance solennelle de 1857, sous la présidence de M. Ravaisson qui a prononcé le discours suivant :

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres fut instituée d'abord sous le titre d'Académie des inscriptions et médailles. « Le feu roi Louis XIII, » dit Louis XIV dans les lettres patentes par lesquelles il en régularisa plus tard la fondation, « le feu roi avoit ordonné en 1635 l'établissement de l'Académie françoise pour porter la langue, l'éloquence et la poésie au point de perfection où elles sont enfin parvenues sous notre règne. Nous choistmes en 1663, parmi ceux qui composoient cette Académie, un petit nombre de savants les plus versés dans la connoissance de l'histoire et de l'antiquité, pour travailler aux inscriptions, aux devises, aux médailles, et pour répandre sur tous les monuments de ce genre le goût et la noble simplicité qui en font le prix. »

« La langue et la littérature françaises parvenues à un degré de perfection, et la France elle-même à un degré de splendeur qui rappelaient les plus beaux siècles de l'antiquité, restait à exprimer la grandeur du pays et du règne par les monuments publics qui devaient en perpétuer la mémoire, et à leur faire parler dans les inscriptions, devises et légendes, un langage que la Grèce et Rome n'eussent pas désavoué. C'était la tâche confiée par Louis le Grand à la nouvelle Académie.

« Ainsi, chargée d'écrire sous toutes les formes les annales publiques de la France, et, pour les écrire dignement, de s'inspirer de l'esprit des anciens, elle le fut bientôt, et par une conséquence naturelle, d'éclaircir, dans des Mémoires approfondis, toutes les obscurités des siècles passés, et de présider en même temps aux travaux d'art et aux fêtes même de chaque jour ; d'expliquer les antiquités accumulées dans ce qu'on nommait alors le Cabinet du roi, et de décrire les monuments encore subsistants de tous les temps de la monarchie française. De là le nom d'Académie des belles-lettres, qui devint plus tard le sien ; nom plus étendu dans sa signification que celui qu'elle avait reçu d'abord, et destiné à exprimer tout ensemble et les genres si divers de connaissances qu'embrassaient nécessairement ses études et les applications qu'elle devait en faire.

« Et pourtant, depuis que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a été fondée, sa tâche n'a fait de jour en jour que s'accroître. Le champ du passé, qu'elle était chargée d'explorer, s'est agrandi en tous sens ; des langues, des littératures, des civilisations inconnues se sont révélées ; des régions nouvelles se sont ouvertes pour l'histoire, l'archéologie, la philologie, où il a fallu pénétrer, et qui semblent s'étendre à mesure qu'on s'y avance. En même temps cette grande œuvre de l'histoire nationale pour laquelle l'Académie avait été expressément créée se développait sur des proportions toutes nouvelles. L'ordre laborieux des Bénédictins, qui, avec les ressources immenses dont il disposait, avait pris à sa charge une grande partie de cette œuvre, l'ordre a péri, et son héritage est incombé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; elle a dû, elle doit encore poursuivre l'achèvement du vaste recueil des *Historiens de France*, concurrence avec ceux des *Lois et des Ordonnances, des Chartes et des Diplômes*, et rédiger dans l'*Histoire littéraire* l'inventaire complet et l'analyse exacte de tous les produits du génie national.

« Ce n'est pas tout encore, et aux travaux à faire viennent s'ajouter les travaux à inspirer et à diriger.

« Toutes les Académies furent instituées d'abord pour travailler directement, et par elles seules, au perfectionnement des sciences, des lettres ou des arts. Plus tard, à mesure que l'on comprit mieux combien il restait à faire en dehors et à côté de ce qu'elles pouvaient faire par elles-mêmes, et combien, autour de ces ouvriers de la première heure, il en fallait appeler d'autres encore, tant la moisson était grande, le soin a été confié à ces corps de proposer, pour des travaux dont ils pourraient être juges et qui viendraient en aide à

leurs propres études, des concours solennels et de hautes récompenses.

« Il en a été ainsi, en particulier, pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et des ressources de plus en plus considérables ont été mises successivement à sa disposition pour ouvrir des concours sur des sujets relatifs aux études qu'elle poursuit, aux objets qu'elle se propose elle-même.

« Vous apprécierez une fois de plus, Messieurs, dans le compte que je dois rendre aujourd'hui du résultat de ces concours pour la présente année 1857, et de ceux qui sont ouverts ou qui vont l'être pour les années suivantes, quelle en est l'importance et quelle utilité la science et le pays en peuvent attendre.

« Le genre d'écrits aujourd'hui appelé du nom de *romans*, parce qu'au moyen âge des poèmes en langue romane ou vulgaire en furent l'origine, n'est pas aussi exclusivement propre à la littérature moderne qu'on se l'imagine d'ordinaire. Dans l'antiquité aussi la poésie donna naissance à des récits mythiques ou fabuleux, écrits en prose, qui formèrent une branche considérable de la littérature. L'Académie a cru utile qu'il en fût fait une étude d'ensemble qui manque encore à l'histoire littéraire, et elle a mis au concours en 1855, pour sujet du prix ordinaire à décerner cette année, un examen critique de *Romans de l'antiquité grecque et romaine*. — Mais, parmi toutes les espèces de romans que les anciens ont connues, il en est une surtout que le programme recommandait à l'attention particulière des concurrents : ce sont les romans qui se donnaient pour des récits véritables d'événements historiques, et qui souvent se sont mêlés, dans une proportion plus ou moins forte, à l'histoire, comme des affluents qui en ont grossi et troublé le cours.

« Tels furent les récits fabuleux de la guerre de Troie par les prétendus témoins oculaires Darès le Phrygien et Dictys le Crétois, qui eurent tant de crédit au moyen âge ; telles furent les histoires plus ou moins fantastiques d'Alexandre, dont les plus anciennes dataient du temps même du héros ; tels encore ces évangiles apocryphes qui vinrent se placer dès les premiers siècles du christianisme à côté du Nouveau-Testament, et dont l'influence subsiste, visible encore, dans bien des croyances très-répandues, et même dans plus d'un livre contemporain.

« Rechercher et explorer à fond ces sources diverses de tant d'erreurs et démêler dans l'histoire ce qui en est dérivé, ce serait assurément rendre aux sciences historiques un service important. C'est le résultat principal que l'Académie attendait de ce concours.

« Un Mémoire lui a été adressé où elle a trouvé de nombreuses recherches, une érudition étendue, une saine critique, mais qui lui a paru être un recueil à peu près complet des matériaux nécessaires pour l'ouvrage qu'elle avait demandé plutôt que cet ouvrage même. C'est avec l'espérance qu'en reprenant son travail sur nouveaux frais, l'auteur le rendra tout à fait conforme au vœu de l'Académie, qu'elle proroge le concours jusqu'à l'année 1859.

« L'Académie avait proposé pour sujet d'un autre concours, qui devait aussi être jugé dans l'année 1857, une *Histoire de l'architecture byzantine*, de ses origines et des changements qu'elle a subis jusqu'à la chute de l'empire d'Orient. Des deux Mémoires qui ont concouru, l'un a paru à tous égards insuffisant ; l'autre renferme des renseignements exacts et importants sur un grand nombre de monuments que l'auteur a étudiés sur les lieux à Constantinople, en Grèce, dans l'Asie Mineure, et justifie ainsi pleinement l'épigraphe qu'il a choisie : « *Vidi et memini*, » j'ai vu et je me souviens. Toutefois, ses descriptions auraient besoin, pour être pleinement intelligibles, d'être accompagnées de figures, et il n'en a donné aucune ; de plus, il n'a pas toujours soin de déterminer avec toute la précision possible, à l'aide des textes qui en font mention, fidèlement analysés, à quelles époques appartiennent les différents édifices dont il parle. Enfin quels sont les éléments, communs à tous ces monuments, qui autorisent à leur donner une même dénomination, à en faire un genre à part ? Et d'où ces éléments tirent-ils leur origine ? Ce sont des questions auxquelles l'auteur ne donne pas de solution précise. Or, c'était justement pour qu'elles fussent résolues que l'Académie avait ouvert le concours. Elle a donc cru devoir le proroger jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1859.

« L'architecture byzantine, dont Sainte-Sophie de Constantinople est le type le plus parfait, et Saint-Marc de Venise celui qu'on connaît le mieux dans notre Occident, n'a pas encore été définie nettement ; on ne sait pas bien encore quelle en fut l'origine ; on n'a pas fait une histoire suivie des modifications qu'elle a subies dans le cours des mille ans environ qu'a duré l'empire grec. Le style byzantin a-t-il des caractères qui le distinguent essentiellement des autres styles d'architecture employés du temps même de Constantin, ou avant lui, soit dans l'Occident, soit dans cet Orient où il établit le siège d'un nouvel empire ? Ces caractères consistent-ils dans la disposition générale des édifices, dans leur décoration, dans l'une et l'autre tout ensemble ? Au contraire, l'architecture appelée byzantine se réduit-elle à une continuation ou à une rénovation d'une



architecture antérieure, soit grecque, soit asiatique ? ou encore, tout en constituant un style vraiment original créé pour les besoins nouveaux de la religion chrétienne, le style byzantin a-t-il du moins trouvé des éléments préexistants, soit dans les régions où il a pris naissance, soit même ailleurs ? Enfin par quelles phases l'architecture byzantine a-t-elle passé ? quels changements a-t-elle subis du quatrième siècle au quinzième ? Ce sont là les problèmes à résoudre.

« Pour les traiter d'une manière complète, il faudrait satisfaire également à deux conditions très-différentes : d'une part, faire connaître avec exactitude et précision, soit dans leur ensemble, soit dans leurs détails, et les monuments de l'architecture byzantine et les autres dont il serait utile de les rapprocher ; de l'autre, discuter et éclaircir les passages des auteurs qui donnent les dates, soit de la fondation de ces divers monuments, soit des changements qu'ils ont pu subir à différentes époques. Peut-être est-il difficile d'espérer que ces deux éléments de la question, l'un architectonique, l'autre principalement historique et philologique, se trouvent également approfondis dans un même Mémoire. Mais au moins faudrait-il que celui qui y tiendrait le plus de place fût traité de manière à satisfaire pleinement aux conditions du genre. Artiste, il faut écrire avec une précision technique irréprochable, et aux descriptions joindre des figures propres à les faire parfaitement comprendre ; philologue, il faut citer dans la langue des originaux, discuter, éclaircir les expressions obscures et difficiles. A ces conditions seulement on répondra à l'attente de l'Académie, aux besoins de la science. Ajoutons qu'une question accessoire, mais importante et aujourd'hui très-controversée, est celle de savoir quelle influence l'architecture byzantine a exercée sur celle de l'Occident. Nous la recommandons aux concurrents au nom de l'Académie.

« Vous entendrez tout à l'heure, Messieurs, le rapport dans lequel la commission de l'Académie pour les antiquités de la France lui rend compte du concours de cette année ; je me bornerai donc à en proclamer les principaux résultats : les deux premières médailles ont été décernées à M. Deloche, pour des *Etudes sur la géographie de la Gaule au moyen âge*, et à M. Rossignol, pour sa brochure intitulée : *Alise, étude sur une campagne de Jules César*. La troisième médaille est partagée entre M. Fabre, pour ses *Etudes historiques sur les clercs de la Bazoche*, et M. Labarte, pour ses *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge*.

« Le prix fondé par M. le baron Gobert pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France avait été décerné,

l'année dernière, à M. Hauréau, pour le quatorzième volume qu'il a entrepris d'ajouter à l'Histoire du clergé de France ou *Gallia Christiana*, grand ouvrage, des plus importants pour l'histoire nationale, et qui, depuis la suppression de l'ordre des Bénédictins, ses auteurs, demeurait inachevé. A la première livraison que M. Hauréau avait présentée l'année dernière, il en a, depuis, ajouté une autre où se font remarquer les mêmes qualités qui avaient déterminé le suffrage de l'Académie. Les ouvrages présentés cette année n'ont pas paru pouvoir être mis en comparaison avec le travail de ce savant, soit pour l'importance du sujet, soit pour le mérite de l'exécution. L'Académie a donc jugé qu'il devait être maintenu, aux termes de la fondation, en possession du premier prix qui lui a été décerné l'an passé.

« M. Digot avait envoyé au concours une *Histoire de Lorraine*, en six volumes in-8°, où l'on a trouvé des recherches consciencieuses et intéressantes, principalement en ce qui concerne l'archéologie, ainsi que la statistique physique et morale de cette province aux différentes époques de son histoire. L'Académie décerne à l'auteur de ce très-estimable livre le second des deux prix annuels fondés par M. le baron Gobert.

« Un seul ouvrage a concouru cette année pour le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, celui de M. Cohen, intitulé : *Description générale des monnaies de la république romaine, communément appelées médailles consulaires*. C'est une des séries les plus importantes de la numismatique que celle de ces monnaies, « qui nous font connaître, comme le disait l'illustre Eckhel, les institutions, les annales, l'ancienne gloire de la ville éternelle, les noms et les images des dieux non-seulement publics, mais domestiques, les rites sacrés avec leur appareil, les lois sanctionnées par les magistrats, les diverses magistratures avec les honneurs qui leur étaient attribués, les effigies des hommes illustres, les édifices publics, tant sacrés que profanes, les formes et l'orthographe de l'ancienne langue latine, et qui, de plus, nous offrent souvent un travail élégant, digne du génie grec. »

« Cependant la difficulté qu'il y avait pour un grand nombre de ces médailles de les rapporter à leurs dates avait détourné longtemps les savants, et Eckhel lui-même, d'en faire une étude aussi approfondie que des autres parties de la numismatique. Ces difficultés ont été en partie levées par la sagacité de deux doctes Italiens, MM. Borghesi et Cavedoni, et l'on peut espérer que le jour approche où les monnaies consulaires pourront être enfin rangées dans l'ordre des

temps. Le moment est donc bien choisi pour présenter un tableau complet de la numismatique de la république romaine en harmonie avec l'état actuel de la science. C'est ce que M. Riccio avait fait, il y a quelques années, dans un ouvrage savant, mais dont les figures sont malheureusement très-imparfaites. Au contraire, les planches nombreuses de l'ouvrage de M. Cohen sont généralement très-bien exécutées, mais le texte laisse souvent à désirer. L'Académie n'a donc pu décerner le prix à M. Cohen, mais elle lui accorde une mention très-honorable.

« Les Védas sont les écritures sacrées, la Bible des Indous ; ce sont les plus anciens documents de cet idiome sanscrit dans lequel la langue grecque, la langue latine, les langues germaniques ont retrouvé leurs racines ; ce sont enfin, selon toute apparence, les plus anciens livres du monde. Et pourtant, c'est à peine si l'Europe commence à les connaître ; il y a trente ans, elle n'en possédait pas un seul manuscrit, et aujourd'hui encore tous les textes ne sont pas traduits dans les langues de l'Occident ni même entièrement publiés. Que de motifs pour en recommander l'étude, et avant tout celle du plus antique de ces monuments vénérables, du grand recueil de prières et d'hymnes en vers adressés aux divinités antérieures à celles du brahmanisme, qui porte le titre de livre de *Louange*, Rig-Véda !

« Avant d'approfondir les idées, il faut se rendre bien maître de la langue dans laquelle elles sont exprimées. — En conséquence, l'Académie avait proposé pour sujet du prix fondé par M. Bordin, et pour l'année 1857, un commentaire particulièrement exégétique et grammatical sur une partie du Rig-Véda, où l'on aurait soin d'exposer l'opinion du commentateur Sayana, dont les interprétations sont considérées par les brahmanes comme classiques.

« Un Mémoire a été déposé au secrétariat de l'Institut, portant pour épigraphe ces deux mots : *Labor improbus*. On y trouve un choix des hymnes du Rig-Véda fait avec beaucoup d'intelligence, une traduction de ces hymnes qui n'en rend pas seulement le sens avec exactitude, mais qui en reproduit d'une manière heureuse le caractère et le tour poétique, enfin un travail de critique et de discussion approfondi, soit sur le texte, soit sur les parties correspondantes des commentaires de Sayana. Malheureusement il y a dans ce travail, à côté d'excellentes parties, des inégalités, des marques d'inexpérience qui n'ont pas permis de le récompenser par le prix. Mais l'Académie ne l'en tient pas moins pour très-digne d'estime, et elle accorde à l'auteur, à titre d'encouragement, une somme de 2,000 francs.

« L'auteur est M. Hauvette-Besnault, agrégé de l'Université et bibliothécaire à l'École normale supérieure.

« Du compte rendu des concours jugés cette année par l'Académie, je passe maintenant à ceux qu'elle ouvre pour les années 1858, 1859 et 1860.

« Et d'abord, je dois rappeler qu'elle a proposé en 1855, pour sujet d'un concours dont le résultat doit être proclamé l'année prochaine, un travail intéressant au plus haut point notre histoire, puisqu'il devra consister à recueillir, à discuter et à mettre en œuvre dans un exposé suivi tous les faits relatifs aux peuples de la Gaule antérieurement à l'empereur Claude, en mettant à profit les progrès récents de l'archéologie, de la numismatique, de l'ethnographie et de la philologie comparée.

« Pour le prix annuel ordinaire à décerner en 1859, l'Académie met au concours une *Histoire critique du Coran*.

« Le Coran est, comme on sait, un assemblage de morceaux détachés, souvent très-disparates entre eux et même contradictoires, selon les impressions auxquelles obéissait l'âme passionnée de leur auteur.

« L'Académie demande aux concurrents de déterminer, autant que possible, les moments de la vie de Mahomet auxquels se rattachent les morceaux dont le Coran est composé, d'exposer les vicissitudes que traversa ce texte sacré, depuis les récitations du prophète qui en furent l'origine (Coran veut dire récitation) jusqu'au temps où il reçut la forme qu'il conserve encore aujourd'hui. Il ne s'agit point, comme on voit, d'examiner le fond des idées que contient le Coran : il s'agit uniquement de rechercher comment, sous l'empire de quelles circonstances il a été composé, et par quels états successifs il a passé, depuis le temps où Mahomet, à mesure qu'il recevait les révélations que l'ange Gabriel lui apportait d'en haut, les répétait à ses disciples, et où ceux-ci, selon l'occurrence, les consignaient sur des feuilles de palmier, des os de mouton, ou les confiaient à leur seule mémoire, jusqu'au travail de révision exécuté par ordre d'Aboubekr et d'Osman, travail qui fit de tant de fragments épars un livre tel que nous le voyons.

« Des essais déjà tentés dans le sens qu'indique ce programme prouvent que de pareilles études sont maintenant possibles, et en même temps ces essais n'ont pas paru à l'Académie être de nature à décourager des efforts ultérieurs.

« Le prix annuel fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, l'année prochaine, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1857.

« Trois médailles seront décernées aux meilleurs ouvrages sur les *Antiquités de la France*, qui auront été présentés au concours avant le 1<sup>er</sup> janvier 1858.

« Nous devons à M. Bordin l'institution de concours annuels, dont deux doivent être jugés à la fois dans l'année 1858. Je me bornerai à rappeler que l'Académie a proposé pour sujets de ces deux concours une *Histoire des Osques, avant et pendant la domination des Romains*, et des *Recherches sur les institutions administratives du règne de Philippe le Bel*.

« Pour le prix provenant de la même fondation, qui doit être décerné dans l'année 1859, le sujet mis au concours est une *Etude historique et critique de la vie et des ouvrages de M. Terentius Varron*. L'Académie demande aux concurrents d'insister particulièrement sur les fragments qui nous restent des ouvrages aujourd'hui perdus.

« Ce n'est pas assez, dit un ancien, d'appeler Varron le plus savant des Romains; il sut plus que n'avait su aucun Grec. » — « On trouve dans ses livres, dit un autre, une infinité de choses, ou plutôt tout s'y trouve. » Et en effet, religion, philosophie, histoire, antiquités, grammaire, poésie, rhétorique, navigation, agriculture, point de sujet qu'il n'eût traité et traité savamment. Malheureusement de tant de doctes écrits, deux seuls exceptés dont nous avons encore la meilleure part, il ne nous reste plus que de très-courts fragments; mais ces fragments sont une mine dont on n'a pas tiré encore, à beaucoup près, toutes les richesses qu'elle renferme, principalement pour la connaissance de la langue, des mœurs, du droit et de la religion des anciens Romains.

« Il a paru que le texte même des écrits de Varron pourrait aujourd'hui recevoir, grâce aux progrès de la critique, des améliorations importantes; et enfin que des études nouvelles pourraient jeter un nouveau jour sur la vie de cet illustre personnage qui fut mêlé quelque temps aux affaires publiques, et en particulier sur ses rapports avec ses grands contemporains, Pompée, Cicéron et César.

« Il me reste à annoncer une fondation de plus, due à la libéralité d'un amateur très-éclairé des arts de l'antiquité. — M. Louis Fould a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions une somme de 20,000 francs pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin*, contenant l'exposé de leurs origines, de leurs progrès, de leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.

« Le jugement du concours sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1860.

« Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur l'intérêt puissant et varié que présente une question qui embrasse l'histoire entière de l'art et de ses applications, depuis ses commencements jusqu'au temps où il atteint chez les Grecs ce qu'on peut appeler son apogée ; faisons remarquer seulement que des découvertes récentes fournissent, pour les traiter d'une manière satisfaisante, des ressources jusqu'à présent inconnues. Telles sont les découvertes qu'on a faites dans les ruines de l'Assyrie, oubliées depuis tant de siècles ; dans diverses parties de l'Asie Mineure, notamment la Lycie ; dans la Palestine et la Syrie, dans l'Étrurie, enfin dans diverses régions de la Grèce elle-même et des colonies. Grâce aux documents nouveaux qui en résultent, joints à ceux dont l'histoire de l'art avait précédemment fait usage et qu'ils éclairent d'une lumière nouvelle, on peut espérer de voir sortir du concours que nous annonçons un ouvrage qui réponde aux intentions du fondateur et aux espérances de l'Académie.

« Vous le voyez, Messieurs, à ceux qui veulent travailler avec nous au progrès des sciences historiques, nous avons maintenant bien des couronnes à offrir. Et, en effet, vous le voyez aussi par cette analyse seule des programmes de concours d'une année, que de routes ouvertes à l'érudition ! que de mines diverses et inépuisables, autrefois inconnues ou à peine effleurées !

« La matière proposée dès le principe à nos travaux est donc maintenant bien plus vaste. Qu'il me soit permis d'ajouter que le but semble placé encore plus haut.

« On se plaint aujourd'hui que toutes les maximes par lesquelles on avait coutume de se conduire soient contestées, toutes les autorités en qui l'on se confiait combattues et ébranlées. C'est qu'une trop longue expérience, accrue de celle de tant de peuples et de pays différents, ne nous permet plus désormais cette simplicité de foi, attribut de qui a moins vécu ou moins appris. De là les doutes, les incertitudes du présent. A une telle situation le remède n'est point de revenir à cet Éden d'ignorance première que plusieurs regrettent, mais qui nous est fermé pour jamais. Souvenons-nous plutôt, une fois de plus, de ce mot d'un grand homme : que si certaine science éloigne de la croyance, une science supérieure y ramène, ou pour mieux dire mène à une croyance plus haute. Et en effet, en philosophie, en religion, en politique, dans l'art et la littérature, ce n'est pas le seul objet auquel s'adresse réellement notre croyance, ce n'est pas la vérité qui périlite et qui succombe à l'épreuve de tant de comparaisons et de contradictions : ce sont seulement les formes

qu'elle revêt tour à tour; expressions, figures, qui se transforment sans cesse en des figures et des expressions différentes, et qui, de siècle en siècle, nous laissent mieux voir, par ces changements mêmes, le sens éternel qu'elles enveloppent. C'est là l'œuvre du temps; la science y vient en aide. En rapprochant et contrôlant les unes par les autres les opinions, les mœurs, les idées des pays et des siècles les plus éloignés, la science hâte le moment où de la multiplicité même des phénomènes, qui semblait faite pour confondre et décourager la raison, la raison, au contraire, voit se dégager et ressortir l'unité du principe qui les explique tous et dans lequel, elle-même, elle trouve enfin sa satisfaction et son repos.

« Plus sont nombreux les points qu'on a déterminés de la ligne que suit une planète dans sa marche, mieux le géomètre est en mesure de définir la courbe selon laquelle elle se meut, d'établir la loi de son mouvement, d'en pénétrer les causes. Mieux nous connaissons la marche qu'a suivie ce monde moral que raconte l'histoire, les déviations même et les perturbations auxquelles il est sujet, mieux nous démontrerons que lui aussi il n'erre pas au hasard, mais que son mouvement a sa règle, et la ligne qu'il décrit sa mesure et sa loi.

« Seulement, les corps célestes tournent, toujours les mêmes, d'un mouvement uniforme auquel il semblerait presque que suffit quelque fatalité mécanique. Le monde moral s'avance dans les espaces de plus en plus larges qu'il embrasse en son cours, d'une allure à la fois flottante et assurée, d'un mouvement régulier et varié tout ensemble. C'est le monde si vaste du droit, de la politique, de la science, de l'art, ce n'est rien autre chose sinon le développement des puissances de l'âme; l'âme, cette chose diverse et ondoyante que sollicitent et attirent tour à tour, dans tous les milieux qu'elle traverse, tant d'influences différentes et contraires, et qui pourtant a en elle, pour fond de son être et pour source de sa vie, ce qui est la règle, la loi, l'ordre même.

« Réduire le désordre apparent des événements et des choses à cet ordre supérieur qui le contient et le domine, voilà le but final aujourd'hui marqué à nos travaux, voilà notre tâche suprême, et en remplissant cette tâche, en préparant du moins, par nos efforts, le moment où elle pourra s'accomplir, nous ne ferons que nous acquitter plus fidèlement du soin confié à nos devanciers, d'arracher à l'oubli et à la destruction les événements et les œuvres des siècles qui ne sont plus. Retrouver en effet parmi tant de choses disparues, qui se sont démenties en apparence et anéanties les unes les autres,

la vérité éternelle en laquelle elles s'accordent, c'est changer, transformer ces choses mêmes; c'est les rappeler du néant à l'existence, et, en les rapportant au principe qui est leur raison d'être, les faire vivantes et immortelles comme lui. C'est donc réaliser dans son sens le plus vrai et le plus profond la pensée qui fit prendre autrefois pour emblème à cette compagnie la muse de l'Histoire, avec ce mot du poète : *Vetat mori*, elle ne laisse pas mourir. »

Après M. Ravaisson, M. Naudet, secrétaire perpétuel de l'Académie, a lu une *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Guérard*. Analyser l'excellent travail de M. Naudet, ce serait l'affaiblir et en amoindrir l'intérêt; d'ailleurs, les travaux de M. Guérard sont d'une nature qui touche de trop près aux études habituelles de nos lecteurs pour que nous ne reproduisions pas *in extenso* l'historique qu'en a fait M. Naudet et les appréciations si justes et si sûres du savant secrétaire perpétuel : nous donnerons la notice sur Guérard dans un des prochains numéros de la *Revue*.

M. de Longpérier succède à M. Naudet et lit le rapport suivant au nom de la Commission des antiquités de la France :

« Cette année, pour la première fois, l'Académie a dû appliquer la décision prise par elle relativement à la limite de temps fixée pour l'envoi des ouvrages destinés au concours. Le terme expirait au premier janvier; et plusieurs auteurs, pour ne pas s'être rappelé cette circonstance, ont tardivement adressé à l'Académie leurs livres qui, par suite de ce malentendu, ne devront être remis qu'en 1858 à la Commission des antiquités nationales.

« C'est une explication qu'il nous a paru essentiel de donner ici tout d'abord, afin de prévenir les regrets que pourrait faire naître dans l'esprit d'écrivains estimables le silence observé par la Commission à l'égard de leurs travaux.

« Malgré cette différence de trois mois qui a nécessairement restreint le nombre des concurrents, nous avons pu constater que le zèle de nos antiquaires ne se ralentit pas, que leur féconde activité se porte, comme par le passé, sur toutes les parties de notre histoire, et que leurs recherches se dirigent sur des points qui véritablement réclamaient de nouvelles investigations.

« Dans ce concours libre, où nul programme de l'Académie n'influe sur la nature des sujets traités, l'embarras est toujours grand pour la Commission lorsqu'il s'agit de choisir entre des ouvrages qui, parfois égaux en mérite, diffèrent néanmoins essentiellement par la matière, la méthode et la forme.

« Votre Commission s'attache surtout à distinguer les travaux les



plus utiles ; et parmi ceux-là elle met en première ligne, sans s'arrêter aux dimensions, les productions qui portent l'empreinte d'une étude soutenue et critique, d'une érudition solide et d'une intelligence réelle des besoins de la science.

« Là où elle reconnaît l'érudition, elle voudrait aussi rencontrer toujours la modération du langage qui n'atténue jamais la valeur des arguments. Au reste, on aurait tort d'invoquer, en faveur de polémiques particulières, les récompenses décernées par l'Académie qui n'entend en aucune manière condamner des écrits qu'elle n'a point eu mission d'examiner.

« Une autre observation générale, qui ne concerne pas plutôt le concours de cette année que ceux qui l'ont précédé, s'applique aux études philologiques, encore bien arriérées, il faut le dire, dans la plupart de nos départements. Les progrès si considérables que les travaux relatifs à la grammaire comparée ont fait faire à la linguistique paraissent n'avoir exercé presque aucune influence sur les écrivains qui s'occupent de nos idiomes provinciaux ; et il est peu de monographies géographiques ou historiques dont les prolégomènes ne soient déparés par des étymologies fondées sur des accouplements de mots que n'autorisent pas les lois grammaticales, ou sur le rapprochement de radicaux empruntés à des langues qui n'ont entre elles aucune affinité. C'est ainsi qu'on voit encore fréquemment expliquer des noms géographiques de la Gaule à l'aide d'éléments sémitiques, erreur fort naturelle chez des auteurs du siècle dernier, mais qui aujourd'hui ne peut plus paraître excusable.

« La commission a décerné, au nom de l'Académie, la première et la seconde médaille *ex æquo* aux ouvrages de MM. Deloche et Rossignol, inscrits sous les nos 24 et 26.

« M. Maximin Deloche, dont l'Académie couronnait l'année dernière un *Mémoire sur les Lemovices de l'Armorique mentionnés par César*, a continué de s'occuper avec une louable ardeur de la géographie des Gaules. Les études approfondies qu'il a été obligé de faire sur ce sujet pour l'édition du *Cartulaire de Beaulieu*, dont M. le Ministre de l'instruction publique lui a confié le soin, ont contribué encore à accroître et à préciser les connaissances spéciales qu'il avait acquises par ses travaux antérieurs. Un esprit juste et méthodique ne pouvait s'arrêter avec tant de persévérance sur une même question sans en tirer des données générales qui relient, qui enchaînent tous les résultats partiels obtenus par l'observation des faits. M. Deloche s'est rendu compte bien nettement des causes qui ont présidé à la délimitation des terres, de celles qui ont apporté des modifications dans les

divisions primitives. Aussi son introduction porte-t-elle le titre d'*Étude sur la géographie historique des Gaules*, et son tableau du pays limousin qui vient ensuite n'est-il que l'application et la démonstration des principes qu'il s'est posés.

« L'auteur a circonscrit le champ de ses recherches entre la fin de l'occupation romaine et le commencement du douzième siècle : huit cents ans pendant lesquels notre patrie a subi toutes les épreuves qui transformèrent le monde antique en nations nouvelles. Il traite d'abord des divisions territoriales qu'on peut appeler *laïques* — par opposition aux divisions ecclésiastiques, — et qu'il partage en trois grandes catégories distinguées par les termes de *régionales*, *administratives* et *irrégulières*, suivant qu'elles représentent : 1° les régions habitées par les différentes peuplades de la Gaule ou résultant des conditions physiques du sol ; 2° les circonscriptions dans lesquelles les officiers de divers rangs exerçaient l'administration de la justice ; 3° enfin, des districts qui n'appartiennent pas à l'ordonnance normale du pays, et ne se rencontrent que par exception dans certaines contrées.

« M. Deloche s'attache à montrer que si les grands *pagi* ou *civitates* correspondent très-exactement aux diocèses, les *pagi minores*, pays de l'ordre inférieur, ont pu, à travers les révolutions et les guerres désastreuses du moyen âge, conserver pendant longtemps leur individualité, mais non pas sans quelques modifications dans leurs limites et dans leur étendue. Les circonscriptions administratives qui devaient leur origine à l'organisation gouvernementale créée par les mérovingiens, et régularisée par le génie de Charlemagne, disparaissent à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, par suite des fractionnements incessants, capricieux, opérés par les deux grands propriétaires du sol, l'Église et la féodalité. Ainsi se constituèrent partout les comtés, vicomtés, les châtelainies et tous ces petits fiefs qui n'ont aucune parenté avec les subdivisions de la tribu gauloise.

« De son côté, la royauté, en établissant des sénéchaussées et d'autres juridictions sans avoir égard aux limites des peuples, et dans la seule vue de combattre les empiétements de la féodalité, contribua énergiquement à faire disparaître la trace des populations antiques.

« L'auteur nous montre ainsi les trois grandes puissances du moyen âge prenant une part presque égale à ce travail d'effacement et de fusion que l'on a cru et que l'on dit encore souvent avoir été accompli subitement à la fin du siècle dernier par l'établissement des divisions départementales.

« Les tableaux géographiques de la province du Limousin, dans lesquels l'auteur a présenté, suivant l'ordre chronologique, les diverses formes du nom de chaque localité, ne sont pas susceptibles d'être analysés ici. Qu'il nous suffise de dire qu'ils ont été composés à l'aide des textes les plus authentiques. Aux renseignements tirés des géographes de l'antiquité, des historiens et des chartes, viennent s'associer les documents épigraphiques et numismatiques. On reconnaît avec satisfaction chez M. Deloche un habile disciple des Guérard et des Le Prévost, savants maîtres qu'il suit avec résolution dans la voie de l'érudition consciencieuse.

« Sur le même rang que les patientes recherches de M. Deloche, la Commission a placé un Mémoire de M. Rossignol qui se recommande par d'heureuses qualités d'un ordre différent, sans doute, mais non moins incontestables. L'auteur d'*Alise, étude d'une campagne de Jules César*, défend avec une extrême vivacité une opinion qui, si elle était mal fondée, pourrait du moins revendiquer en sa faveur un préjugé qui remonte aux temps des Carlovingiens. Mais en fait d'erreurs historiques il n'y a jamais prescription, et c'est à un autre point de vue qu'il faut envisager la question débattue entre M. Rossignol et ses adversaires. Tous les historiens proprement dits, depuis Olivier de la Marche jusqu'à M. Amédée Thierry ; tous les géographes, depuis Sanson et Adrien de Valois jusqu'à d'Anville et Walckenaer, sont d'accord pour placer à Alise-Sainte-Reine, dans la Côte-d'Or, le site d'*Alesia Mandubiorum* où Vercingétorix perdit la dernière bataille qui décida du sort de la Gaule. La tradition, assurément, a de la valeur, principalement lorsqu'il s'agit de grands faits militaires dont le souvenir se conserve plus vivace que celui de tout autre événement, et surtout d'une action si éclatante qu'elle a fait dire à Velléius Paterculus : Les grandes choses que César accomplit au siège d'Alesia sont de celles qu'un homme ose à peine entreprendre, et que nul autre qu'un dieu ne saurait réaliser ; *circa Alesiam tantæ res gestæ, quantas audere vix hominis, perficere pene nullius, nisi dei fuerit*. Quand même les Gaulois eussent voulu ensevelir dans l'oubli les lieux témoins de leur défaite, les Romains, devenus maîtres du pays, n'ont pu manquer d'en perpétuer la mémoire. Mais les monuments ont une signification bien autrement positive que la tradition, et le sol d'Alise-Sainte-Reine livre depuis plusieurs siècles à ceux qui le fouillent des débris d'architecture et de sculpture de toute espèce : chapiteaux, fûts de colonnes, bas-reliefs, des fractions de voie romaine, des puits et des citernes, de petits ustensiles et des ornements de bronze, un nombre prodigieux de monnaies, soit gauloises, soit

consulaires, soit impériales du haut et du bas empire, parmi lesquelles celles de Tibère sont les plus nombreuses ; des monnaies d'or mérovingiennes dont un tiers de sou portant la légende ALISIA, et enfin beaucoup de monuments épigraphiques au premier rang desquels il faut citer la belle inscription celtique qui contient le nom d'ALISIA (1) : c'étaient là ces vestiges d'antiquité qui avaient, au temps de Charles le Chauve, frappé si vivement l'attention d'Heric, bénédictin poète de Saint-Germain d'Auxerre, et qui lui faisaient dire :

Nunc restant veteris tantum vestigia castri.

« Il demeure donc bien évident que là avait existé une ville assez considérable, nommée Alise par les Gaulois comme par les Mérovingiens.

« Cependant, au commencement de l'année dernière, une voix s'est élevée pour prouver que la tradition commune touchant le site d'Alesia était complètement erronée, que cette ville avait dû exister en Franche-Comté, au lieu dit Alaise, près de Salins, sur un plateau où, assure-t-on, l'on n'a jamais découvert la moindre trace de constructions antiques. M. Rossignol, et d'autres après lui, se sont chargés de démontrer que le terrain d'Alaise ne répond en aucune manière aux conditions d'une bataille et d'un siège telles qu'elles sont posées dans le récit de César. Cependant un paradoxe présenté au public d'une façon spécieuse et spirituelle a toujours quelques chances

(1) M. Rossignol a relevé des objections qui lui ont été faites au sujet de ce nom. On a remarqué que sa forme n'était pas identique à celle que donne César ; *Alesia* ne devrait pas, a-t-on dit, être confondu avec l'*Alisia* des inscriptions et des monnaies mérovingiennes, ni avec l'*Alise* moderne. Ceci équivaldrait à prétendre qu'*ecclesia* n'a pu devenir *église*. Mais il est à remarquer que non-seulement *Lexovii*, *Begorra*, *Lemovices*, *Nevernensis* ont produit *Lisieux*, *Bigorre*, *Limoges* et *Nivernais* ; mais qu'en comparant les monnaies gauloises, mérovingiennes et carlovingiennes avec les textes des anciens géographes et des chartes, on reconnaît les doubles formes *Burdegala-Burdigala*, *Ambeanis-Ambianis*, *Augustedunum-Augustidunum*, *Trecas-Tricas*, *Beteræ-Betiræ*, *Aulerci-Aulirci*, et cent autres. Il faut encore faire observer que si Pline et Diodore ont écrit *Alexia*, si l'on trouve *pagus Alsinsis* dans des chartes du huitième siècle, le nom de l'Alsace présente dans son histoire les mêmes vicissitudes, puisqu'il a été tour à tour *Alesatia*, *Alexacis*, *Alisatia* et *Elisacia*. *Alesia* et *Alisia* sont donc bien deux formes d'un seul et même nom.

de succès, et l'on ne doit pas s'étonner de l'ardeur avec laquelle M. Rossignol, un des membres les plus distingués de l'Académie de Dijon, s'est empressé de justifier la tradition qui place en Auxois l'Alesia de Vercingétorix.

« Votre Commission pense que ce savant s'est acquitté de cette tâche d'une manière complète, qu'il n'a négligé aucune source, aucun genre de preuves, et que le talent avec lequel il a expliqué les textes difficiles de César (1) doit lui assurer une part honorable dans l'estime des érudits. Il y a un siècle et demi, un Franc-Comtois, homme de beaucoup de mérite, affirmait que la capitale de l'Helvétie, l'ancien Aventicum de Ptolémée, n'avait jamais été en Suisse, mais bien en Franche-Comté, au fond du lac d'Antre ; et Dunod a eu beaucoup d'émules que nous pourrions citer. A toutes les époques des propositions de ce genre se sont offertes au monde littéraire, comme pour ranimer l'esprit de critique. On ne songerait pas à s'en plaindre si ces tentatives avaient toujours pour résultat de provoquer des réponses telles que le Mémoire de M. Rossignol.

« M. Fabre, qui partage avec M. Labarte la troisième médaille, s'est fait l'historien des *Clercs de la Basoche*, et il n'a négligé, pour honorer cette corporation, aucune des ressources capables de lui concilier l'attention et l'intérêt des lecteurs. On pourrait même lui reprocher de s'être laissé entraîner, par la chaleur de son plaidoyer, à élargir les cadres d'une association où il serait disposé à faire figurer plus d'hommes littéraires qu'elle n'en a produits. Non pas que la basoche ne comptât dans son sein bon nombre de gens intelligents et malicieux : — elle s'est sans cesse recrutée dans cette jeunesse populaire ou bourgeoise qui n'a jamais manqué d'esprit et qui ne craint point de le montrer ; — mais il n'en résulte pas que le théâtre du moyen âge ait autant d'obligations à la basoche que M. Fabre paraît le croire, et il n'est pas davantage démontré que Pierre Gringoire, Villon et Clément Marot aient appartenu à l'association des clercs du palais. Ceux-ci qui avaient, comme les autres corporations, une organisation complète avec sa juridiction et ses officiers, à la tête desquels l'élection plaçait un roi ou un prince, ne pouvant, malgré la hardiesse de leurs procédés, usurper les titres qui appartenaient au *palais*, donnèrent à leur confrérie un

(1) Voir, à titre de renseignement, l'*Examen critique de la traduction d'un texte fondamental dans la question d'Alise*, par M. Rossignol, conservateur des archives de la Côte-d'Or ; Dijon, 1857 ; in-4°.

nom tiré du mot *basilica*, synonyme de tribunal. C'est de là que s'est formé *basoche*.

« M. Fabre nous montre sous ses divers aspects cette vaste congrégation de clercs dont les officiers s'assemblaient gravement pour rendre la justice à leurs *supposts*,<sup>1</sup> examinant les causes de *clerc à clerc* ou d'un clerc contre un marchand qui devait trouver une faible garantie dans les toques de velours et les robes noires dont, au témoignage d'un de leurs historiens, ces magistrats improvisés s'affublaient pour *paraître avec plus de bienséance*, ce qui n'empêchait pas le parlement de leur défendre par arrêt de *faire aucune sédition, mutinerie et dissension, sous peine de prison et d'amende arbitraire*. La défense n'était pas inutile, car les basochiens fournissaient volontiers leur contingent à tous les mouvements qui éclataient dans nos villes, et avaient habituellement des démêlés avec les gens du prévost de Paris.

« M. Fabre pense que l'usage de composer des procès factices que l'on plaidait pour s'exercer, et qui mettaient en présence des personnages de l'ancien et du nouveau Testament ; que, plus tard, l'habitude où était la basoche de juger, à certaines époques de l'année, ce que l'on appelait les *causes grasses*, source de débats grotesques, conduisirent les clercs à donner des représentations dramatiques qui sont devenues célèbres ; et il en profite pour parler des autres compagnies, telles que les *Enfants sans souci*, les *Confrères de la Passion*. Il est ainsi amené à entrer dans beaucoup de détails sur l'origine du théâtre, détails qu'on aime à retrouver dans le livre de M. Fabre, car ils peignent en traits vifs et piquants les mœurs de nos ancêtres. Les *Études historiques sur les clercs de la Basoche*, écrites avec esprit, résument très-clairement les documents relatifs à tous les agents de la pratique judiciaire, et elles contribueront certainement à répandre parmi les modernes basochiens des notions intéressantes sur la littérature française au moyen âge, à laquelle l'honneur de la corporation se trouve ingénieusement associé.

« Il est à peine nécessaire de rappeler ici comment la mode, qui pendant les premières années de ce siècle s'était attachée d'une façon exclusive aux débris de l'antiquité classique, passant presque sans transition d'un excès à un autre, reporta sa faveur sur les œuvres du moyen âge, avec un feu qui ne se mesurait pas toujours au mérite des objets de sa nouvelle passion. A un engouement en quelque sorte aveugle succéda une disposition d'esprit plus délicate et plus réfléchie. Bientôt on sut établir des différences entre le beau

et le médiocre, entre l'utile et le superflu, et l'on demanda compte à l'histoire de l'intérêt qui s'était provisoirement et très-libéralement donné à tout ce qui n'était pas *antique*. Il se rencontra des hommes laborieux pour classer et expliquer les monuments du moyen âge accumulés dans les collections ou signalés dans les villes ; et lorsqu'on eut étudié les grands ouvrages d'architecture qui naturellement attirèrent d'abord l'attention, on en vint au mobilier intérieur et à tous les menus détails de la vie commune. Après les aperçus généraux, se présentent maintenant des monographies dont les auteurs sont tenus à une précision méthodique. C'est un ouvrage de ce genre que M. Labarte apporte au concours sous le titre de *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge*, titre qui ne donne pas une idée complètement exacte du travail, puisque le chapitre consacré aux émaux antiques est en quelque sorte épisodique et destiné à servir d'introduction à la description d'un procédé particulier de l'émaillerie.

« Si ce chapitre est court, il est cependant très-plein de faits qui appellent l'attention. L'auteur se propose d'y démontrer que l'invention de la peinture en émail incrusté sur excipient métallique se perd pour ainsi dire dans la nuit des temps ; que l'Asie fut le berceau de cet art, qui devait être cultivé dans les villes opulentes du premier empire d'Assyrie, antérieurement même à la guerre de Troie ; que les Phéniciens répandirent les émaux dans la Grèce, où ils étaient fort estimés du temps d'Homère, qui les désigne sous le nom d'*electrum*. L'art de l'émailleur, qui n'aurait jamais cessé d'être pratiqué en Orient, aurait eu nécessairement droit de cité à Byzance ; c'est là que les Italiens ont dû trouver des artistes et commander de précieux bijoux émaillés, dont ensuite ils se seraient appliqués à reproduire les brillantes figures. Mais ce système, dans sa première partie du moins, se fonde uniquement sur l'interprétation toute nouvelle donnée au mot *ἤλεκτρον*, interprétation qui, nous devons le dire, n'a pas eu l'assentiment de nos plus habiles hellénistes. Et, remarquons-le, jusqu'à ce jour les explorations de nos voyageurs en Asie, les fouilles nombreuses pratiquées sur une grande échelle en Assyrie, en Babylonie, en Phénicie, en Grèce, en Étrurie (qu'il ne faut jamais séparer de l'Orient), n'ont pas amené la découverte du moindre fragment de métal émaillé. L'*electrum*, si fréquent dans les textes, serait donc introuvable dans ces tombeaux et ces ruines, qui font revivre à nos yeux l'antiquité tout entière. D'un autre côté, les sépultures de la Gaule septentrionale et de la Grande-Bretagne nous restituent souvent des ornements de bronze émaillés de diverses

couleurs, que Philostrate semble avoir eus en vue lorsque, parlant, dans son *Traité des Images*, des ornements de métaux précieux incrustés (στικτοί) de couleurs qui décorent les chevaux des jeunes chasseurs de sangliers, il ajoute : « On dit que les barbares des bords de l'Océan étendent ces couleurs sur de l'airain ardent ; elles y adhèrent, se pétrifient, et le dessin se conserve. » (*Imag.*, lib. I, c. 27.) Philostrate écrivait à l'époque de Septime-Sévère ; il parle de la fabrication de l'émail, dont il ne sait pas même le nom, sur la foi d'autrui, et comme d'un art étranger à la Grèce, sa patrie, et à Rome, où il composait de curieux livres pour l'impératrice Julia Domna. M. Labarte, qui connaît bien ces faits, n'en tire pas les conséquences qui lui auraient peut-être apparu plus clairement s'il ne s'était pas fait de l'*electrum* une idée qui domine toute son œuvre. Au reste, il démontre très-bien que les émailleurs de Limoges n'ont pas reçu les leçons des artistes gréco-vénitiens qu'on a voulu leur donner pour instituteurs. Les émailleurs des bords du Rhin, aussi bien que ceux de la France occidentale, ont été sans doute les héritiers de ces barbares mentionnés par Philostrate. Quoi qu'il en soit, les nations étrangères donnèrent, comme d'un commun accord, aux émaux du moyen âge le nom d'*opus lemovicum*, travail de Limoges, appellation aussi usitée en Italie et en Angleterre que celle d'*Arras* pour désigner les tapisseries. C'est encore à Limoges que les peintures sur fond d'émail atteignirent, pendant les quinzième et seizième siècles, cette perfection qui fait aujourd'hui rechercher avec un si vif empressement les œuvres charmantes de Penicaud, de Courtois, de Raimond, de Léonard.

« Tous ceux qui liront le volume publié par M. Labarte reconnaîtront, comme l'a fait la Commission, que le soin consacré par cet antiquaire à la description d'une foule de précieux monuments émaillés antérieurs au quatorzième siècle, la patience avec laquelle il extrait et commente le texte des historiens et des inventaires, la clarté qu'il apporte dans l'analyse des procédés de fabrication, aussi bien que l'excellent choix de peintures émaillées mis sous nos yeux dans de belles planches, lui assignent une place distinguée parmi les historiens de l'art au moyen âge. M. Labarte, qui, dans ses nombreuses excursions à travers les musées d'Europe, a fait preuve de tant de persévérance, nous donnera certainement la suite de son ouvrage, et la Commission s'estimerait heureuse si l'auteur voyait dans la première distinction qu'elle lui décerne un encouragement à continuer ses recherches sur un art si glorieusement cultivé par les Français. »



M. Guigniaut lit, à son tour, le rapport de la Commission chargée d'examiner les travaux des membres de l'École française d'Athènes, que nous publierons dans un de nos prochains numéros.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archiviste paléographe, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion;

L'Académie déclare que les élèves de l'École impériale des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté du 5 décembre 1856, rendu en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Baillet (Auguste-Théophile);  
Sœhnée (Pierre-René-Guillaume);  
Desjardins (Gustave-Adolphe);  
Blancard (Marc-Marie-François-Louis);  
Bertrand (Jean-Gustave);  
Guigue (Marie-Claude);  
Regnier (François-Louis-Philippe);  
Pougin (Isidore-Paul);  
Crozet (Ernest-Edmond).

M. Reinaud devait terminer la séance par la lecture d'un *Mémoire sur les populations de l'Afrique septentrionale*. L'heure avancée n'a pas permis de faire entendre ce curieux travail.

F. L.

---

## SÉANCE ANNUELLE ET PUBLIQUE DES CINQ ACADÉMIES.

(17 août 1857.)

Les Académies réunies de l'Institut de France ont tenu, cette année, le 17 août, la séance publique prescrite par la constitution même de l'Institut et fixée par le décret du 14 avril 1855 à l'époque

où est célébrée la saint Napoléon. M. de Montalembert, qui présidait cette solennité, comme représentant de l'Académie française, a pris le premier la parole en ces termes :

« Au milieu des vicissitudes du temps et de la mobilité des hommes, c'est toujours un grand et consolant spectacle que celui d'une assemblée qui résume tous les labeurs et toutes les gloires de l'esprit. Ce spectacle nous rappelle à tous le grand honneur dont nous sommes investis et les grands devoirs qui nous sont imposés. Admis dans le premier corps littéraire et scientifique du monde, quelle que soit notre faiblesse individuelle, nous devenons tous solidaires de sa grandeur passée comme de sa destinée future. Il faut se le répéter, non par une puérole satisfaction d'amour-propre, mais par respect pour la responsabilité morale et nationale qui pèse sur nous. En venant une fois tous les ans constater devant le public l'unité de ce grand corps, nous proclamons par cela même l'unité de l'esprit humain, dont nous devons, dont nous voulons tous servir les progrès, développer l'empire, maintenir la dignité, la force et la liberté.

« L'unité de l'Institut, d'une part, l'indépendance relative des cinq Académies, de l'autre, réalisent ici moins incomplètement que partout ailleurs cette république des lettres, qui est la plus ancienne et la plus durable de toutes.

« La grandeur et la diversité de notre œuvre éclatent à tous les regards. Analyser les lois du langage et en fixer les règles, depuis les détails intimes de la grammaire jusqu'aux modèles achevés de l'éloquence ; fouiller la nuit des âges, y puiser ou y porter tout ce qui peut illuminer la vie et la pensée de nos aïeux, païens et chrétiens, des peuples de l'Orient comme de l'Occident ; continuer et enrichir les grandes collections entreprises par l'intrépide patience des bénédictins ; signaler, vérifier, classer, dans tous les règnes de la nature, les innombrables découvertes et les merveilleuses conquêtes des sciences physiques et mathématiques ; reconnaître, en professant et en pratiquant les beaux-arts, leur prééminence sur les arts purement utiles ; rappeler à un siècle trop enclin aux préoccupations des sens l'étude des phénomènes de l'âme, leur influence sur la destinée des peuples, les droits de la morale éternelle, les liens de la tradition avec tous les progrès légitimes ; toucher ainsi par le côté de la théorie et de l'histoire aux redoutables problèmes de l'économie sociale et de l'organisation politique ; puis veiller tous ensemble avec une scrupuleuse équité à la distribution des encouragements et des récompenses que la libre et intelligente munificence de nos concitoyens, plus abondante encore que celle de l'État, nous met à même de pro-

diguer aux jeunes et laborieux travailleurs dont nous espérons faire nos héritiers : telle est une partie de la tâche qui nous est prescrite.

« Toutes les aptitudes intellectuelles sont ainsi appelées à concourir, par un effort commun et une impulsion persévérante, à la production continue de la vérité. Ici l'idéal et le réel, le bon sens et l'imagination, la philosophie et la politique, la géométrie et la poésie, le génie de l'observation et l'enthousiasme de la pensée travaillent de concert à faire de l'intelligence la véritable cité du genre humain ; pourvu toutefois que, à travers les oscillations et les écarts, à travers les élans et les chutes, cette intelligence veuille graviter toujours vers la vérité suprême.

« Mais il ne faut pas se laisser aller à une contemplation trop prolongée de cette tâche glorieuse. Quand l'honneur de présider la réunion générale de l'Institut échoit à l'Académie française, celui qui parle en son nom est tenu surtout d'être court. Ainsi le veut un usage constant. Mon intention et mon intérêt sont de n'y point déroger. Mais, avant de donner la parole à ceux qui la prendront avec plus d'autorité que moi, j'espère que nul ne m'accusera d'une innovation téméraire si je me permets de consacrer un rapide souvenir à quelques-uns de ceux qui nous manquent, à d'illustres confrères qui ne reparaitront plus parmi nous.

« Je devrais sans doute ne rien dire de ceux qui ont appartenu à l'Académie dont je suis, puisque, dans peu de mois, leur mémoire recevra ici même une consécration publique ; mais comment passer sous silence celui dont la voix a tant de fois et avec tant d'autorité rempli cette enceinte. M. de Salvandy était l'âme de nos solennités académiques. Il aimait avec passion tout ce qui élève l'esprit et tout ce qui l'honore. Mêlé avec éclat aux longs orages et aux agitations fécondes de nos luttes politiques, il en avait compris les véritables conditions et il y avait grandi sans se faire d'ennemis. Chargé deux fois du gouvernement de l'enseignement public, il y avait témoigné une constante et généreuse sollicitude pour les progrès de la science et pour la gloire des lettres. Courageux et conciliant, bienveillant et chevaleresque, toujours loyal, toujours fidèle à la conscience, au devoir, il a montré comment on pouvait parcourir et honorer à la fois deux carrières, celle des lettres et celle du pouvoir.

« Mêlé comme M. de Salvandy à la vie publique et à l'administration universitaire, M. Thénard a dû surtout sa gloire à la science et sa popularité à l'enseignement. Quand on a été non pas son élève, mais son collègue, on s'explique facilement cette popularité par la noble franchise de son caractère, par l'éloquente bonhomie de sa

parole. Ses découvertes, ses travaux, les dangers qu'il a courus dans la recherche des secrets de la nature, font en quelque sorte partie de l'histoire moderne : il a été de ceux qui ont inauguré parmi nous cette transformation étonnante de la chimie qui sera une des merveilles de notre temps. Peu de vies ont été plus laborieuses, plus méritoires, plus constamment utiles que la sienne ; peu d'hommes ont plus donné que lui à la patrie, à la science, à la jeunesse.

« Douloureusement frappés dans la personne de ce grand expérimentateur, l'Académie des sciences et l'Institut tout entier l'ont été presque au même instant par la perte de M. Cauchy, le premier peut-être de nos géomètres et le plus hardi des voyageurs dans les océans infinis du calcul. Vous savez comment la politique troubla sa vie sans jamais troubler son humeur ; comment il sut sacrifier à sa conviction toujours ses intérêts, jamais ses principes ni ses amitiés ; comment il resta toujours infatigable et serein, voué à l'unique poursuite des conquêtes de l'abstraction et des richesses de l'analyse. Vous vous rappellerez longtemps cette grande taille, ce beau front, ce regard candide et lucide qui, après avoir sondé les profondeurs de la mécanique céleste, s'abaissait si volontiers sur le jeune et modeste étudiant, sur le pauvre, sur l'enfant, sur tous ses frères souffrants.

« Comment oublier, à côté de ces noms si grands dans l'ordre de la science, celui de l'homme qui dans l'art a marqué une place si haute et excité de si unanimes regrets ? Vous avez vu, à deux pas de ce palais, la réunion des œuvres de M. Paul Delaroche suffire pour attirer à elles seules une foule attentive et émue. Vous y avez jugé la marche toujours ascendante de ce beau talent, dont la dernière œuvre, encore inachevée, signalait un nouveau et religieux progrès. Vous y avez reconnu comment il a su éviter les deux écueils où vont s'engloutir les arts en décadence, et comment ce pinceau délicat a eu le rare et admirable privilège de ne se consacrer jamais ni à une image impure ni à une pensée servile.

« Plus éloignée de nous par la date de sa mort, mais plus chère encore à notre souvenir, la noble mémoire d'Augustin Thierry plane toujours sur cette assemblée, où son nom est habitué à recevoir des hommages périodiquement renouvelés. Aujourd'hui encore l'Homère de notre siècle et de notre histoire ne saurait être passé sous silence. S'il n'a pas toujours reconnu la vérité, s'il a quelquefois paré l'erreur et la passion du charme inimitable de son style, les mécomptes qui lui ont été communs avec tant d'autres et les calamités personnelles qu'il a si héroïquement subies ont dû désarmer les juges les plus

implacables et ne laisser place dans nos âmes qu'à l'admiration et à l'envie. Qui n'envierait, en effet, le courage encore plus que le génie de l'homme qui a pu dicter ce testament, qu'on ne se lasse pas d'admirer et de répéter : « Aveugle et souffrant sans espoir et presque sans « relâche, je puis rendre ce témoignage qu'il y a au monde quelque « chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que « la fortune, mieux que la santé même, c'est le dévouement à la « science. » Ainsi devait finir, après une longue vie usée au service de l'étude, celui qui resta toujours fidèle au programme qu'il s'était tracé à lui-même lorsqu'à vingt-quatre ans il gravait ces mots en tête de son premier essai : « Ne nous abaissons jamais à conspirer avec la fortune. »

« Messieurs, ces grands morts nous rappellent de grands devoirs. Il ne suffit pas à notre renommée d'avoir été leurs confrères, d'avoir vécu avec eux et après eux ; il nous faut encore vivre comme eux ; il nous faut, comme eux, aimer et servir la vérité. Tous ces hommes éminents se sont signalés, jusqu'à leur dernier jour, par leur infatigable ardeur, par la passion du travail, par la passion surtout des idées et des convictions, dont ils ont été les libres et glorieux serviteurs.

« La passion des choses élevées ! Voilà ce qui manque et semble devoir de plus en plus manquer à la société contemporaine, exclusivement absorbée par la poursuite et la préservation de la richesse ; et voilà pourquoi tout effort fait pour relever l'énergie de l'esprit est un service et un bienfait public. « Prenez garde, » disait Bossuet à l'Académie française, « prenez garde qu'une délicatesse « trop molle n'éteigne le feu des esprits. » Ce n'est pas la molle délicatesse qu'il faut craindre aujourd'hui, c'est la grossière mollesse d'un empirisme envahisseur qui enseigne aux générations défaillantes à abdiquer le goût et la morale, la raison et l'honneur, la conscience et la foi. Sous le nom de *réalisme*, mot moins barbare encore que la chose, cette influence mortelle infecte déjà la littérature, l'art et jusqu'à la philosophie. Quel contraste, Messieurs, entre ces productions du jour et les œuvres, rarement irréprochables, mais toujours marquées du sceau de l'enthousiasme et des aspirations généreuses, que nous avait values cette renaissance de la philosophie et de l'histoire, de l'éloquence et de la poésie, dont M. Royer-Collard, M. de Châteaubriand et M<sup>me</sup> de Staël ont été parmi nous les glorieux précurseurs ! Qu'il y a loin de ces grandeurs morales au culte exclusif des intérêts matériels remplaçant toutes les passions et tous les principes dont la France a si longtemps vécu !

« Messieurs, opposons à ce misérable déclin, que l'on ose vanter comme un progrès, les hautes et libres méditations de la pensée. Opposons à ces triomphes de Plutus les victoires pures et magnanimes de l'intelligence. Ne laissons pas l'esprit français, j'allais dire l'esprit humain, s'affaisser et s'abattre dans ce néant. Empêchons, s'il en est temps encore, l'art et le style, en se matérialisant et en se vulgarisant à l'infini, de signaler l'avènement de leur dégénération progressive. Faisons surtout rentrer, autant que nous le pouvons par nos exemples et nos vœux, faisons rentrer dans les âmes la loi du devoir et la recherche de la vraie grandeur ; prêchons-leur l'amour de la vérité, les généreux vouloirs, les convictions indépendantes et résolues, et ranimons ainsi cette sève divine de la raison et de la liberté qui menace de se tarir.

« *Sursum corda!* c'est le cri quotidien de la religion ; c'est aussi le mot d'ordre de toute vraie science, de toute littérature honnête, de tout art sincèrement consacré à la vraie beauté. C'est au fond la traduction de la primitive devise de la plus ancienne Académie de l'Institut : *A l'immortalité!* Il n'y a d'immortel ici-bas que l'effort de l'homme vers ce qui est plus grand que lui. Le reste n'est qu'illusion ou faiblesse.

« Que nos travaux incessants et désintéressés servent à la fois de leçon et d'encouragement à cette jeunesse qui nous remplacera si vite, et qui a besoin, comme nous en avons eu besoin nous-mêmes, d'être éclairée, fortifiée, soutenue dans la bonne voie. Dans ses rangs, que de mains laborieuses occupées à creuser chaque jour de nouveaux sillons dans le champ de l'étude ! Que de nobles luttes contre la pauvreté, contre les rigueurs ou les tentations du sort ! Combien d'obscurs et valeureux dévouements, que la gloire viendra peut-être un jour atteindre de ses feux et que couronne déjà le rayon de la conscience pure et satisfaite ! Mais aussi, il faut le dire, et notre affectueuse sollicitude pour elle nous arrache cet aveu, il est au sein de cette chère jeunesse une portion trop nombreuse, plus nombreuse qu'autrefois, qui semble déjà languir indifférente et énervée, les yeux détournés de tout but élevé, de toute responsabilité personnelle, tiède et défiante à l'endroit de tout ce qui s'élève au-dessus du niveau commun, idolâtre de la force et de la multitude qui en est le symbole. On la dirait fatiguée avant d'avoir combattu, découragée par des périls qu'elle n'a pas courus, affamée d'un repos qu'elle n'a pas mérité, et résignée aux fausses joies d'une sécurité éphémère. Souhaitons-lui les délicates fiertés et les nobles ambitions qui sont la marque assurée des âmes bien nées ; souhaitons-lui

ces poésies de l'adolescence et ces enthousiasmes de la jeunesse qui enfantent les sacrifices et transforment les mondes.

« Souhaitons-lui jusqu'à des passions, s'il le faut ; oui, des passions à dompter, à discipliner, à féconder, parce que tout vaut mieux pour elle que la décrépitude précoce et le scepticisme corrupteur.

« Jeunes et vieux, sortons tous de cette basse et servile condition des âmes. Ne soyons à aucun degré complices de l'engourdissement moral et intellectuel de notre temps. Ne laissons pas éteindre en nous le feu intérieur, la lumière et la chaleur, la volonté et la vie. Portons au delà de l'horizon des intérêts grossiers et frivoles un regard intrépide, et en rendant justice et hommage à toutes les gloires du passé, tâchons de respirer le souffle d'un meilleur avenir. »

Lorsque M. de Montalembert a rappelé les morts illustres dont l'Institut avait eu cette année à déplorer la perte, l'auditoire s'est associé à ses éloges et à ses regrets ; mais aux noms que M. de Montalembert célébrait dignement, le public en ajoutait un que tout le monde s'est étonné de voir, non pas oublié, mais omis, celui du poète que la mort a emporté dans toute la vigueur de l'âge. Quand même ni le talent ni les idées d'Alfred de Musset n'eussent été sympathiques à M. de Montalembert, l'équité exigeait, puisqu'on évoquait les illustrations enlevées à l'Institut, qu'un regret fût donné au poète dont les vers sont dans toutes les mémoires, et dont l'Académie française, au nom de laquelle parlait l'orateur, avait consacré la gloire en l'appelant dans son sein.

M. de Montalembert a attaqué avec vivacité les principes de notre siècle. Mais on se demande comment certaines tendances isolées peuvent servir à caractériser une époque ; personne ne se trompe sur le sens de pareilles attaques ; on sait faire la part des griefs personnels et du dédain que généralisent des passions dont l'ardeur est mal dissimulée. Tous les temps ont trouvé leurs détracteurs ; mais l'impartialité fait avant tout l'autorité des juges ; à ce titre il nous est permis de contester l'opinion de M. de Montalembert, dont l'éloquence, pour être applaudie, peut, à notre avis, dédaigner les artifices devenus vulgaires.

M. de Montalembert a repris la parole pour lire le rapport de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés pour concourir au prix de linguistique fondé par Volney.

Une médaille d'or de douze cents francs avait été proposée à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de philologie comparée laissé au choix des concurrents. La Commission a décerné cette récompense à M. Miklosich, auteur d'un important ouvrage sur la gram-

mairie comparée des langues slaves. Des mentions ont été accordées à M. Dieffenbach, pour un glossaire latin-germanique; à M. Léon de Rosny, pour un Mémoire sur l'origine et la nature de la langue chinoise; à M. Mary Lafon, pour un glossaire historique du dialecte du bas Quercy.

Puis, M. de Montalembert a annoncé qu'une autre médaille d'or, de la valeur de douze cents francs, est mise au concours pour être décernée, en 1858, à l'auteur du meilleur ouvrage de philologie comparée, ainsi que l'a décidé la volonté du fondateur de ce prix, le comte de Volney.

M. Lenormant, représentant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a lu un Mémoire sur l'arc de triomphe d'Orange. Laissant de côté la question d'art, supérieurement traitée dans un travail de M. Caristie, M. Lenormant s'est attaché à rechercher l'origine de ce curieux monument que l'opinion le plus généralement accréditée croit avoir été élevé pour perpétuer le souvenir de la victoire de Marius sur les Cimbres. Le mot *Mario*, inscrit sur l'arc de triomphe, a servi de fondement à cette opinion. Les recherches, les études des archéologues ont ébranlé la croyance générale et ont donné lieu de penser que le monument d'Orange est d'une date plus récente et doit consacrer la mémoire d'un important événement relatif à la Gaule. M. Léon Renier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et si connu par ses beaux travaux épigraphiques, a fait, en étudiant l'arc d'Orange, une découverte décisive: il a lu le nom de Sacrovir. C'est donc la révolte, dont Sacrovir fut un des chefs, qui donna lieu à l'érection de cet arc triomphal. Quant au mot *Mario*, M. Lenormant ne pense pas que ce soit le nom du célèbre général romain; remarquant que tous les noms inscrits sur le monument d'Orange sont au cas direct, il en conclut que *Mario* est le nominatif d'un nom gaulois.

M. Hittorf, de l'Académie des beaux-arts, a fait ensuite la biographie de M. Schinckel, architecte de Berlin, associé étranger de l'Académie, mort récemment.

M. Amédée Thierry, de l'Académie des sciences morales et politiques, a donné lecture de l'*Election d'un évêque au cinquième siècle*, travail dans lequel il a tracé le spectacle dramatique de cette société déjà à demi barbare où quelques esprits cultivés, comme Sidoine Apollinaire, déplorent la chute de la civilisation ancienne, tandis que des cœurs énergiques, tels que Simplicius, tentent de lutter contre le torrent qui va tout dévaster; où la masse flotte entre les souvenirs encore vivants du paganisme et les jeunes tendances du



christianisme ; où l'élection de la chaire pacifique de l'épiscopat est tantôt disputée les armes à la main comme le trône du Bas-Empire, tantôt revendiquée comme un droit par tel prétendant, qui est fils du dernier évêque, gendre de l'avant-dernier, tantôt mis à l'encan *comme un meuble en foire*, selon l'énergique expression d'Apollinaire, témoin de ces tristes et bizarres contestations.

M. Viennet a terminé la séance par une pièce de vers où il donne à chacun des ridicules du jour une gourmande assez inoffensive qui, comme il le prévoit, ne corrigera personne.

---

### ACADÉMIE FRANÇAISE.

Séance publique du 20 août 1857.

L'Académie française a tenu sa séance publique, le 20 août, sous la présidence de son directeur, M. Vitet. Le rapport de M. Villemain sur les concours pour les différents prix que décerne l'Académie française, le récit des actes de vertu jugés dignes des récompenses instituées par M. de Montyon, donnent à ces séances un intérêt qui les fait rechercher plus que celles des autres Académies. Cette année, un attrait de plus y était ajouté par l'annonce d'une pièce de vers que devait lire M. Legouvé, à qui le souvenir de son père et son propre livre sur l'*Histoire des femmes* ont fait une réputation qui attire aux séances où il doit parler un nombreux et brillant auditoire féminin. Aussi la salle d'assemblée était remplie autant que possible, et l'ancienne église du collège Mazarin était, cette fois encore, trop étroite pour le public qui se pressait aux portes.

M. Villemain a fait, avec le talent et l'autorité que tout le monde lui connaît, le rapport sur les concours pour les prix proposés par l'Académie. Nous reproduisons ce discours remarquable :

« Cette fête annuelle des lettres, où l'Académie est heureuse d'honorer des talents connus et de signaler des talents nouveaux, doit aujourd'hui commencer pour nous par un regret, je dirai presque par une excuse. Un sujet de poésie, proposé sous l'impression du sentiment public, un sujet qui justifiait l'émulation et qui a suscité du moins de nombreux efforts, n'a pas encore inspiré d'ouvrage dont l'Académie puisse vous entretenir. Sur cent cinquante poèmes destinés à célébrer la guerre d'Orient, deux seulement nous don-

ment, à travers trop d'inégalités, la promesse et comme le premier essai de l'œuvre que nous espérons.

« Par respect pour le sujet et par respect pour le talent, l'Académie ajourne le prix à un prochain concours. Elle n'a pas craint ce retard ; la gloire ne vieillit pas. La perspective d'une année de plus n'affaiblira pas l'éclat de quelques noms récemment illustrés ; elle n'éteindra pas les religieux souvenirs de reconnaissance et de deuil qui s'attachent à la mémoire de tant de braves Français, nobles victimes de la gloire nationale.

« *La guerre d'Orient*, ce grand événement, cette préoccupation dominante de la politique moderne, est, sous des points de vue divers, pour longtemps, à l'ordre du jour du dix-neuvième siècle. Ce n'est pas seulement, en effet, la guerre de la force, le déploiement mémorable de la puissance militaire et navale, c'est surtout la guerre de la civilisation, la marche conquérante et tutélaire de la science et des arts, de la religion et de l'humanité étendant leur influence sur ces beaux climats comblés de tant de dons par la Providence divine, et longtemps si misérables par la faute des hommes.

« Nul doute que, dans les hommages rendus à l'action victorieuse de la France, cette généreuse attente d'un progrès pour le monde, cette grande œuvre que l'Occident trouve à faire ou à surveiller en Orient, ne doive s'offrir d'abord à la pensée de l'historien et du poète. Cela même est une tradition de notre pays ; c'était le principe de l'immortelle expédition d'Égypte en 1798 ; c'était le motif de cet armement scientifique qui accompagnait l'armement guerrier, le doublait avec grandeur, et, à côté des noms du général en chef et de ses glorieux lieutenants, les Desaix, les Davoust, les Kléber, faisait briller les noms des Monge, des Berthollet, des Malus, des Fourier, de ces hommes dont l'Institut de France était le sanctuaire et l'empire.

« Dans un écrit sur la campagne d'Égypte, où Napoléon parle de lui-même en tierce personne, à la façon de César dans ses *Commentaires*, la dernière postérité lira cette phrase mémorable : « Il avait jeté les fondements, désormais solides, de la plus magnifique colonie ; il avait ramené les arts et les sciences à leur berceau. » L'événement a trompé cette espérance ; mais la noble vocation qu'elle attribuait à la France subsiste toujours, et n'a cessé d'agir sous d'autres formes. Héroïque et désintéressée dans la guerre, la France, depuis plus d'un demi-siècle, a tour à tour attaqué l'apathie de l'Orient par la conquête passagère de l'Égypte, par la libération permanente de la Grèce, par la possession chaque jour plus stable et

plus étendue de l'Algérie, enfin par le protectorat du Bosphore et de ses deux rivages. Elle continuera sans doute cette mission cosmopolite. La guerre n'est qu'un instrument. Le progrès moral des peuples, l'adoucissement du sort des peuples, le bien-être accru par l'ordre et le travail dans de fertiles contrées, le commerce réparant les maux destructeurs et civilisant le monde par les arts, c'est là ce qui doit sortir d'une guerre politique, et ce qui couronne la victoire elle-même ; c'est là ce qui doit être de jour en jour mieux compris, et ce qui sera bientôt mieux célébré.

« Ainsi puisse apparaître, pour le bien de l'humanité, l'ascendant de l'Europe savante et guerrière ! Que cette seconde moitié du dix-neuvième siècle, ouverte par de si rudes combats entre de grands peuples chrétiens, voie s'achever l'œuvre plus grande encore de la civilisation dans l'Orient ! Le génie de l'homme, chaque jour fortifié de découvertes nouvelles, est aujourd'hui le conquérant qui commande les travaux créateurs, qui rapproche les continents, qui réunit les mers. Alexandre, dont les armes changèrent le commerce du monde, avait eu la pensée de renouveler l'antique canal qui joignait la mer Rouge au Nil, et de communiquer ainsi d'Aden à sa ville d'Alexandrie. La mort ne lui en laissa pas le temps. Espérons que, de nos jours, l'esprit européen, qui ne meurt pas, osera, malgré quelques obstacles, par le triple pouvoir de la science, de la richesse et du bon sens public librement exprimé, rendre l'Égypte à la vie et aux arts, et qu'en ouvrant à la navigation l'isthme de Suez, il abrégera de moitié la route de l'Occident éclairé vers l'Orient barbare !

« L'Académie fait appel de nouveau à la méditation du penseur et du poète sur ces souvenirs de gloire si récents qui touchent à de si grands problèmes, qu'elle indique, sans y pénétrer.

« Elle s'est bornée à juger d'autres travaux qui demandaient moins d'efforts à l'imagination. Parmi les nombreux écrits de philosophie morale et d'histoire qu'avait appelés le *Concours Montyon*, elle a distingué d'abord deux ouvrages de formes très-différentes, mais empreints de cet amour du bien qui fait la dignité des lettres et leur premier droit à l'estime des peuples.

« Un de ces ouvrages répond surtout à la sollicitude principale de notre temps, à ce besoin des esprits prévoyants et des nobles âmes, à la pensée constante d'alléger le malheur ici-bas et d'améliorer le sort du plus grand nombre. Généreuse pensée, de si haute et si pure origine, qu'elle se mêlait, pour une grande part, même à la rédemption toute spirituelle, que le christianisme, il y a dix-huit siècles, venait annoncer au monde ! Ce que l'âme de Cicéron, élève

de la Grèce, avait appelé un vœu philosophique plutôt qu'un devoir, tout en y attachant le beau nom de *Caritas generis humani*, cette affection pour le genre humain, principe alors si peu connu, et que démentait si cruellement la dureté des mœurs romaines, devint, par l'apostolat évangélique, le plus vulgaire des préceptes et comme le signe infailible de la loi nouvelle.

« Une fois entré dans le monde et reconnu par le cœur de l'homme, ce principe de l'universelle charité ne cessa plus d'agir à travers tous les maux du despotisme, de la corruption servile, de l'invasion barbare, et dans le travail pénible du renouvellement des sociétés. Saisir et mettre en lumière les traits distincts de ce vaste tableau, faire servir l'érudition même à la bienfaisance pratique, c'était là, Messieurs, un beau sujet d'étude. C'est celui qu'a choisi M. Alexandre Monnier en écrivant l'*Histoire de l'assistance publique dans les temps anciens et modernes*.

« Si parfois, pour l'antiquité surtout, il a semblé confondre des choses profondément disparates, les largesses ambitieuses et les libéralités secourables, les accaparements de la démocratie et la part que la pitié de l'homme faisait au malheur, même dans une société violente et corrompue, s'il a rangé parmi les modes de l'assistance publique le *congiarium* et le *donativum*, ces primes que le pouvoir absolu jetait à la licence militaire, son livre n'en est pas moins rempli de notions précises et vraies. Deux grands points surtout y sont traités avec cette impartiale admiration qui étend les vues de l'esprit : c'est d'abord l'influence de l'Église sur le principe et le développement de la charité, les exemples et les leçons sublimes dont elle étonna le monde par les Ambroise et les Chrysostome, les créations tutélaires dont elle anima le moyen âge, en luttant de toute sa vertu contre l'accroissement des vices et des maux ; c'est aussi, vers le même but, l'action moins éclatante, moins vaste, mais utile et sage, de l'autorité civile et judiciaire pour régler, pour affermir l'œuvre de la charité, pour l'incorporer à l'Etat, pour en faire la dette première des sociétés modernes et la mesure de leur progrès moral.

« Par un mérite de science exacte et d'intentions élevées, le livre de M. Monnier se place avec honneur parmi tant d'essais qu'a fait naître la même question plus d'une fois proposée dans les programmes des Compagnies savantes. L'Académie, se rappelant les travaux qu'elle-même a couronnés sur ce sujet, et les noms si honorables de M. Chastel, de Genève ; de M. Schmidt, de Strasbourg ; de M. de Champagny, décerne une médaille de premier ordre à l'historien de l'*Assistance publique dans les temps anciens et modernes*.

« Sur le même rang d'honneur et de récompense elle a dû placer l'ouvrage plus étendu d'un écrivain moraliste, digne d'éloge à bien des titres, mais qui surtout a réussi dans l'art de donner à la curiosité un but salulaire, et d'instruire le grand nombre des lecteurs même peu préparés, en leur offrant un habile mélange d'amusements, de saines leçons, de surprises agréables pour l'imagination et de vérités sensibles à l'âme.

« Tel est le livre de M. Édouard Charton, les *Voyageurs anciens et modernes*, collection ingénieuse, distribuée avec art, savamment éclaircie et partout accompagnée de nouveaux détails. On a pour ainsi dire devant soi la découverte graduelle du monde; et à mesure qu'il se dévoile aux yeux de l'homme, on voit en même temps se dégager et ressortir les principes essentiels de la nature humaine, les vérités qui la dirigent, qui la soutiennent et qui la consolent.

« Attentif à ce but moral, l'abrégiateur de tant de récits, en remontant aux témoignages les plus antiques, a dû mêler souvent les historiens aux voyageurs. Il commence par des extraits d'Hérodote aussi bien que par les immortelles relations d'Hannon et de Néarque, pour descendre jusqu'à César, ce voyageur armé qui n'en était pas moins historien, et dont les Mémoires semblent le monument immortel des peuples qu'il avait vaincus.

« Dans cette moisson de l'antiquité, l'Académie a regretté de ne trouver sur l'ancienne Gaule nulle trace, nul souvenir des précieux *Fragments historiques* du philosophe grec Posidonius; elle s'étonne également que le savant rédacteur moderne n'ait rien emprunté de tant de détails originaux épars dans Strabon; mais elle a conçu la difficulté du travail entrepris, devant l'infinie variété des objets d'étude qu'allaient apporter la destruction du monde romain, le débordement des peuples du Nord, les entreprises aventureuses du moyen âge, les grandes navigations du quinzième siècle et le doublement de l'univers. Au milieu de cet amas de merveilles apparaissant à l'homme de la renaissance, qui voyait l'antiquité sortir de la tombe et le monde vivant s'agrandir, l'écrivain moderne s'est du moins proposé une noble matière d'observation : il a cherché l'homme dans le fonds immortel de son être moral. L'unité de cette pensée toujours présente donne au recueil de M. Edouard Charton un caractère non moins élevé qu'instructif. Le célèbre Locke, contredit sur ce point par Rousseau, avait curieusement cherché et prétendu trouver dans les coutumes étranges de quelques peuplades barbares la preuve qu'il n'existe pas pour le cœur de l'homme une morale primitive, et que les vérités sociales ne sont que des croyances formées par l'in-

térêt et l'habitude. Inquiet de ce dangereux paradoxe, le nouvel auteur qui, dans un passage d'Hérodote, avait relevé une fausse induction contre la tendresse innée des pères pour leurs enfants, porte partout le même scrupule, et ne censure pas moins justement diverses relations de voyages du dernier siècle trop marquées de l'esprit d'un temps qui prenait le matérialisme pour la profondeur de la pensée.

« Non-seulement M. Édouard Charton, dans ses judicieuses analyses, écarte de tout récit cette licence dont s'amusait Diderot, mais il rectifie la forme générale de cette étude, la rendant à la fois plus bienséante et plus vraie. Aux anecdotes honteuses pour ainsi dire dans l'histoire de l'espèce humaine, il oppose la réalité du sentiment intérieur, partout reconnaissable, même sous le voile de l'ignorance. Il montre que parfois les illusions les plus grossières, les égarements de la barbarie sont encore l'application erronée d'un principe vrai et d'un instinct moral, et qu'ainsi pour l'observateur les notions divines, l'idée de Dieu et l'idée du bien se retrouvent confuses et ensevelies dans l'homme dégradé par la vie sauvage, comme elles éclatent et rayonnent dans l'homme civilisé, dont elles sont et demeurent à jamais la vérité naturelle.

« A ce titre, Messieurs, et pour les curieux rapprochements, les déductions instructives que l'auteur mêle aux extraits bien choisis de tant de monuments originaux, l'Académie décerne à l'important et utile travail de M. Édouard Charton une médaille de même ordre que la précédente.

« De ces études de mœurs et d'histoire, si variées par l'objet, l'Académie a ramené volontiers son attention sur des Essais tout littéraires, œuvres de poésie, œuvres de critique : elles les a rapprochés dans sa préférence ; car le critique ami du vrai, dont les souvenirs choisis et délicats nourrissent la pensée, qui porte l'imagination dans le jugement des choses de l'art, qui sait avec passion l'antiquité et n'en goûte pas moins l'esprit moderne, ce critique touche au poète ; et ils s'instruisent l'un l'autre. Vous ne serez pas étonnés que l'Académie ait réuni dans un même suffrage le poète naturel et pur de la Vie rurale, celui que nous avons une fois couronné pour son drame de la fille d'Eschyle, et l'auteur facile et brillant d'un livre sur le *Génie comparé des anciens et des modernes*. C'est en effet l'amour de l'art, c'est la passion des lettres, c'est le sentiment de la nature et du beau, c'est l'éloquence de l'âme et l'émotion du goût qui règnent dans ces œuvres si différentes.

« Quand, il y a quelques années, l'Académie discernait à M. Au-

Iran une part de la couronne dramatique, pour quelques scènes animées d'un souffle original, où la victoire du jeune Sophocle sur Eschyle était décrite de manière à faire de la douleur du poète, vaincu dans son art, une passion digne de la tragédie, l'antiquité était encore en grande faveur parmi nous. Elle a perdu depuis; mais elle regagnera, nous en avons l'assurance. Si, dans une simple école ecclésiastique, sous l'inspiration d'un sage et éloquent prélat, zéléteur ingénieux de toutes les nobles études, nous voyons de jeunes enfants réciter, et même chanter avec âme le texte original des sublimes mélodies et des chœurs d'*OEdipe à Colone*, n'est-ce pas une preuve que dans la grande patrie de Corneille et de Racine, de Bossuet et de Fénelon, le génie de la belle antiquité ne peut jamais disparaître, ou qu'il reviendra toujours ranimer de sa flamme les études nationales ?

« Les vers de M. Autran appartiennent à cette génération poétique, encore nourrie du gracieux souvenir des lettres anciennes, et qui n'en cherche pas moins toute veine d'heureuse nouveauté. Poète du Midi, il a souvent l'accent mélancolique et grave des poètes du Nord. Epris des charmes de la nature, dont il a rendu les grands aspects, il peint avec une émotion vraie les scènes les plus agrestes et les impressions les plus naïves de la vie des champs. Avec lui, vous voyez passer dans les airs le vol et le babil de l'hirondelle; vous respirez l'odeur de la moisson des foins :

De la rapide faux l'éclair par instants brille;  
▲ travers la distance, il éblouit nos yeux;  
Par instants, une voix d'homme ou de jeune fille  
Arrive à notre oreille en sons clairs et joyeux.

Dans le calme du soir, il fait bon de l'entendre !  
Il fait bon d'aspirer, dans un air frais et doux,  
Ces odeurs de gazons, ces parfums d'herbe tendre  
Qui, du talus des prés, s'élèvent jusqu'à nous !

Le jour s'efface au loin; ses lucurs étouffées  
Meurent sur les hauteurs, s'éteignent sur les eaux;  
Et chaque vent qui passe apporte par bouffées  
L'enivrante senteur des herbes en monceaux.

« Voilà des vers naturels et nouveaux, sur des images bien choisies. Le poète, auquel ils échappent du cœur, n'est pas moins heureux à redire : *le lever du jour, le Travail des semeurs, l'Évangile de la mendicante, l'Hiver aux champs*; et, quand il donne

des conseils aux paysans, quand il les détourne de l'émigration vers la ville, on sent qu'il les connaît et qu'il les aime, et que son estime du travail et de la vie des champs cherche avant tout, dans une patriotique prévoyance, avec la première richesse de l'État, le foyer des mœurs pures et des vertus guerrières.

« A côté de ce recueil de nobles sentiments et de bons vers, l'Académie a placé, pour une récompense égale, la brillante étude d'un jeune écrivain, orateur dans une chaire publique, homme de goût dans la controverse, animant le savoir par l'esprit, et tirant d'une variété de souvenirs grecs, latins, anglais, un charme de plus pour sa parole élégante et toute française. La lutte, ou, si vous voulez, la comparaison du présent avec le passé dans les choses de l'esprit, est un incident qui s'est souvent renouvelé, sauf à changer d'objet et de héros. Pour nous, et dans la forme où cette question occupa le public lettré des deux derniers siècles, c'est le *parallèle*, insaisissable sur plusieurs points, de quelques génies de nos nations modernes avec ceux qui nous sont restés de la Grèce et de Rome. Le débat sur cette prééminence en elle-même serait assez vain : mais les questions infinies qui s'y rapportent, l'influence des mœurs sur le goût, du génie national sur le génie particulier, l'autorité de la tradition et la nécessité de l'invention, les vérités éternelles dans l'art, comme dans la morale, qui sortent de ce conflit et de cette successions d'efforts et d'heureuses pensées, c'était pour le critique savant, souple, divers, une thèse qui ne s'use pas. Parfois une métaphysique subtile pourrait l'obscurcir ; mais l'analyse, l'éloquence et l'ironie, l'érudition antique et les allusions modernes la rajeunissent, pour en faire une instructive et piquante lecture. Ce sont là quelques-uns des mérites qu'a distingués l'Académie dans l'ouvrage de M. Rigault : elle les couronne, à côté de l'œuvre d'un poète.

« Ce sont encore des études de poésie que récompense une autre de nos médailles. Et ici, Messieurs, dans ce sentiment d'intérêt et de respect que nous devons porter au plus difficile et au moins encouragé de tous les arts, nous avons à nous féliciter qu'une première justice rendue par nous au talent de M. Leconte de Lisle comme à celui d'un autre jeune poète, M. de Lacaussade, ait attiré sur tous deux les regards de la colonie française où ils sont nés. Enfant de l'île Bourbon, l'auteur des *Poèmes antiques*, couronné par l'Académie française, a reçu dès lors un témoignage annuel de l'estime de ses concitoyens. Cette estime ne peut que s'accroître avec le succès de ce poète, homme d'imagination et de patient



travail, cherchant les beautés fortes et délicates de l'art, pouvant s'égarer par crainte excessive des routes vulgaires, mais digne de s'élever aux grandes choses par une route nouvelle. C'est le but qu'il a parfois manqué et atteint parfois avec bonheur, dans de nouveaux Essais religieux et profanes, sous le titre de *Poèmes et Poésies*.

« Près de ces travaux de l'art et du goût, l'Académie a cru pouvoir admettre et récompenser un ordre d'études tout différent, un livre sans séductions, un travail de recherches épineuses, d'interprétations nouvelles et de curieux extraits, pour expliquer une part importante de nos annales publiques, l'*Histoire des conseils du roi dans les divers siècles de l'ancienne monarchie*, par M. Vidailan. C'est là, en effet, un grand côté de l'histoire politique, trop négligé par la plupart des narrateurs. Rechercher le bien que produit un principe de délibération et d'examen, au sommet de l'édifice social, comme à d'autres degrés, c'était sans doute un problème instructif. *Conseil du palais, conseil d'Etat, conseil d'en haut, conseil des parties*, ces noms divers rappellent bien des questions sur la forme et l'action du pouvoir, depuis Charlemagne jusqu'à Louis XVI. Malheureusement l'ouvrage est d'une difficile étude. Il abonde en documents originaux, en fragments précieux d'archives inédites, de registres oubliés ; mais l'attention se fatigue sous cet amas de matériaux incultes et de détails techniques. Le seul fil à suivre est un certain progrès de modération, d'équité, de justice qu'on sent naître de l'influence d'un débat sérieux et du besoin d'examen, même pour la toute-puissance. Par là ce livre plaira souvent au publiciste et au penseur, comme il intéressait vivement sous nos yeux un éminent jurisconsulte, notre célèbre confrère.

« On doit regretter seulement que l'auteur, préoccupé d'un amour de l'ordre qu'on ne voudrait pas nommer excessif, ait manqué d'égards à des noms que consacrent la vertu, les lumières et les plus augustes infortunes. Nous ne sommes pas habitués à regarder Turgot et Malesherbes comme d'aveugles et dangereux novateurs : et parmi les sujets de doute ou même de blâme que peut offrir le règne d'un roi, admiré surtout dans sa mort, nous ne plaçons pas quelques réformes salutaires, quelques actes mémorables de tolérance et d'équité, dont il avait marqué ses premières années, et que la France alors reçut avec enthousiasme. L'amour de l'humanité, le zèle de la justice fussent-ils quelquefois méconnus et punis dans ceux qui en donnent les premiers exemples, il en faut d'autant plus honorer la mémoire de ces nobles victimes, et pour ce qu'elles ont fait et pour

ce qu'elles ont souffert. Mais ces rigueurs injustes, ces partialités étroites, que suggère parfois l'étude des temps trop rapprochés de nous, l'auteur ne les a pas sur un passé plus lointain; et c'est à ce travail curieux et neuf, dans l'ordre général des faits, que l'Académie décerne une des médailles du concours.

« Une autre fondation, inaugurée l'année dernière par le nom justement respecté et le deuil durable d'Ozanam, permet à l'Académie de porter aujourd'hui son choix sur des travaux pour lesquels auparavant elle n'avait pas de récompense. Le prix annuel légué par feu M. Bordin pour un ouvrage de haute littérature peut s'appliquer à tout grand travail, non-seulement sur l'histoire de France, mais sur tout peuple étranger, dont il aura fallu d'abord étudier la langue, les mœurs, le génie pour bien comprendre ses annales et pour les reproduire, avec cette précision de recherches et cette vivacité de couleur qui fait lire un récit. Semblable ouvrage demande, ce qui est rare de nos jours, un dévouement de bien des années à la poursuite d'un même but, et la constance du travail dans une même pensée.

« C'est à ce titre que l'Académie a distingué l'*Histoire d'Espagne* par M. Rosseeuw Saint-Hilaire, sujet presque nouveau dans notre langue, livre commencé de bonne heure, puis transformé par l'auteur et conduit, dans une seconde édition, depuis l'Espagne romaine jusqu'à la paix mémorable de Passaw, en 1562. Vives impressions du pays, de ses aspects naturels, de ses habitants divers, analyse choisie de ses antiquités, attachante peinture de sa conversion chrétienne et des premiers *conciles* qui servirent de modèle à sa liberté civile comme de règle à sa foi religieuse, récits distincts et animés des invasions, des guerres civiles, étrangères ou mixtes, qui traversèrent ces belles contrées, sans y détruire le fonds du génie national, curieux et piquants indices de ce génie recueillis dans les usages, les légendes et les chansons du peuple, étude de la vie des conquérants arabes d'après les récits originaux qu'un savant espagnol, Conde, a rendu familiers à ses compatriotes; voilà, Messieurs, les points de vue principaux que parcourt l'auteur, qu'il agrandit ou qu'il renouvelle!

« La partie la plus connue de la même histoire, le caractère et la politique extérieure des princes ne l'a pas moins occupé: il a trouvé des couleurs vraies et simples pour peindre la grande âme d'Isabelle de Castille; et si dans le tableau du règne de Charles-Quint on peut regretter qu'avec son héros même il soit trop souvent sorti de l'Espagne, c'était l'écueil inévitable du sujet. S'il a joint à ce défaut de proportion une partialité parfois volontaire dans le récit des guerres

religieuses d'Allemagne, notre dissentiment à cet égard n'aurait pas justifié pour nous l'exclusion du livre. La vérité historique ne s'établit point par arrêt. Il suffit d'avertir l'auteur que, judicieux et éloquent lorsqu'il décrit les odieuses rigueurs qui écrasèrent en Espagne les premières apparences de la liberté religieuse, il oublie trop ailleurs à quel point la justice et l'humanité étaient souvent méconnues des deux parts, et les novateurs égaux en violence à leurs premiers persécuteurs. Son récit en cela est parfois trop passionné pour être toujours vrai. D'incontestables mérites couvrent ce défaut et font du travail entier une œuvre remarquable. L'Académie décerne le prix Bordin à M. Rosseeuw Saint-Hilaire.

« Il nous restait, Messieurs, à juger un dernier concours, que l'éclatante primauté du talent et du malheur avait, pour ainsi dire suspendu pendant longues années. La couronne historique de M. Augustin Thierry, bien que déposée après lui dans des mains dignes et savantes, est redevenue annuellement disponible et doit désormais entretenir une noble émulation, dont le but sera toujours présent et le triomphe souvent renouvelé.

« Le sujet vraiment patriotique, le travail habile et neuf qui, cette fois, a fixé le suffrage de l'Académie, est l'*Histoire du règne de Henri IV*. Rarement étude aussi profonde a mis dans une aussi vive lumière des événements complexes, des mœurs originales, un grand caractère, un esprit supérieur et ce mémorable exemple d'un homme puissant qui veut le bonheur des autres hommes, et qui consacre à ce devoir du trône son courage et son génie. Ces traits dominants de la physionomie de Henri IV n'étaient point méconnus, sans doute. On sait ce que la voix la plus écoutée du dix-huitième siècle avait dit de lui en vers et en prose : le nom de la *Henriade*, plus populaire que le poème n'est lu, a porté partout la gloire du vainqueur de la Ligue ; et quelques-unes des plus belles pages de Voltaire historien sont de vives peintures de la politique et des vertus de ce grand roi.

« On a souvent dit que les règnes suivants, et surtout la longue splendeur du règne de Louis XIV, avaient fait tort à la mémoire de Henri IV et diminué quelque peu l'éclat de son nom. L'éloquence et la poésie, si puissantes alors pour communiquer une gloire dont elles rayonnaient elles-mêmes, parlaient peu de l'ancien roi populaire, devant les victoires, les monuments, les fêtes des trente premières grandes années de Louis XIV régnant par lui-même. La même discrétion ou le même oubli continua durant les malheurs que, plus tard, Louis XIV supporta si noblement, et dont il arrêta le cours par une paix nécessaire et glorieuse encore.

« Il faut le rappeler cependant, Messieurs, la voix la plus forte du dix-septième siècle, cette voix de Bossuet, enthousiaste de la vraie grandeur encore plus que docile à la puissance, avait rendu témoignage au génie de Henri IV comme le fait la postérité : « Il est arrivé souvent, écrivait l'évêque de Meaux à Louis XIV, qu'on a dit aux rois que les peuples sont plaintifs naturellement et qu'il n'est pas possible de les contenter, quoi qu'on fasse. Sans remonter bien haut dans l'histoire des siècles passés, le nôtre a vu Henri IV, votre aïeul, qui, par sa bonté ingénieuse et persévérante à chercher les remèdes des maux de l'Etat, avait trouvé le moyen de rendre les peuples heureux et de leur faire sentir et avouer leur bonheur. Aussi en était-il aimé jusqu'à la passion, et dans le temps de sa mort on vit par tout le royaume et dans toutes les familles, je ne dis pas l'étonnement, l'horreur et l'indignation que devait inspirer un coup si soudain et si exécrationnel, mais une désolation pareille à celle que cause la perte d'un bon père à ses enfants. Il n'y a personne de nous qui ne se souvienne d'avoir ouï souvent raconter ce gémissément universel à son père ou à son grand-père, et qui n'ait encore le cœur attendri de ce qu'il a ouï réciter des bontés de ce grand roi envers son peuple, et de l'amour extrême de son peuple envers lui. »

« Touchant et immortel témoignage presque d'un contemporain ! Et si l'on songe que le témoin naïf qui parle ainsi des ouï-dire de son enfance était ce même Bossuet, dont les regards de jeune homme, à son entrée dans Paris, rencontrèrent le cardinal de Richelieu porté sur les bras de ses gardes, dans cette fastueuse litière d'où, vainqueur et mourant, il régnait encore et imprimait à toute la terreur de son pouvoir emprunté, ne sent-on pas combien cette justice rendue à toute la bonté de Henri IV, comme aux sentiments de la France, était instructive dans la bouche de l'évêque de Meaux donnant des avis à Louis XIV tout puissant ? Le souvenir de Henri IV ne reçut jamais plus bel hommage.

« Toutefois, Messieurs, aujourd'hui, dans l'état de la science, l'esprit solide et pénétrant qui, à la vue d'une foule de documents nouveaux, entreprenait d'écrire le règne de Henri IV, devait juger que le côté sensible, pour ainsi dire, de ce roi, que sa bonté de cœur, que les traits heureux et vifs de sa bienveillante nature ne suffisaient pas aux enseignements de l'histoire. Il y avait pour notre temps une autre étude à faire, non pas plus attachante, mais plus profonde. Chez Henri IV, l'homme, quelque brave, généreux, aimable qu'il apparaisse, était encore inférieur au roi ; ou plutôt, les

**dons si précieux de son caractère privé, cette abondance de cœur et de génie qui était en lui, ces dons que le malheur avait exercés, que la prospérité ne gâta point, s'accrurent admirablement de l'application constante qu'il en faisait au gouvernement politique, à la défaite et à l'apaisement des partis, à l'encouragement des services, au choix éclairé des hommes, à la conduite des affaires, à l'ordre intérieur et à la liberté du pays. Etre roi, c'est-à-dire bienfaisant et juste, même au milieu de la guerre civile, puis, selon qu'on le peut, faire succéder aux malheurs de cette guerre, aux abus de plusieurs mauvais règnes la paix publique, l'ordre des finances, l'allégement des impôts, l'ascendant au dehors, non pas seulement la tolérance, mais l'égalité religieuse, soumettre tout le monde aux lois et rendre bonne la condition du laboureur, telle fut l'ambition que, du premier jour, se proposait Henri IV, et qu'il poursuivit pendant dix-neuf années de combats et de règne.**

« Le récit complet d'une telle œuvre de souverain, récit animé par l'ardeur des recherches et la consciencieuse satisfaction des découvertes, voilà, sans doute, pour l'histoire, une inspirante et féconde étude ! Y chercherons-nous des côtés faibles ? L'auteur, écrivant avec simplicité, justesse et vigueur, a-t-il assez d'éclat et de coloris pour un sujet où brille encore parfois l'héroïsme chevaleresque du moyen âge, et qui rassemble comme en faisceau le feu des passions religieuses, la fierté des caractères, l'impétueuse hardiesse du seizième siècle et la grandeur personnelle de Henri IV ? Non, sans doute. Mais qu'on veuille bien lire avec attention le tableau, ou, si vous voulez, la forte analyse que l'auteur a tracée de l'état des partis et de leur dernier travail, de leurs sourds murmures devant la barrière qui s'élève, on reconnaîtra l'intelligence ferme et convaincue, le mâle accent de vérité d'un élève de Polybe, non pas seulement pour le récit exact des apprêts et des mouvements de guerre, mais pour l'explication des troubles de l'âme, des préjugés, des erreurs, des passions qui remuent la masse des hommes et montent ou retombent avec elle aux époques diverses d'une révolution ?

« Toute cette première partie du règne de Henri IV, la reprise de périls dont il est assailli, ses efforts croissants, sa victoire dernière, tout cela est décrit avec une expressive exactitude qui grave les faits sans les peindre. Il en est de même de ce qui suit la Ligue et de la guerre incidente contre l'Espagne ; mais le côté le plus original du livre, le titre distinctif de l'écrivain sera tout ce qui se rapporte au gouvernement intérieur, qu'on voit sortir de ce chaos de guerres civiles et étrangères, de factions et de sectes.

« A part ce que déjà l'auteur avait indiqué des grandes qualités de Henri pour gagner et gouverner les hommes, un livre entier de son ouvrage est particulièrement consacré à résumer les derniers effets de la victoire remportée sur la Ligue et le cours régulier des actes qui vont marquer enfin, par la main d'un grand prince, l'influence d'une royauté limitée, mais paisible et affermie.

« Ce sera la période de 1600 à 1610, époque mémorable où la transformation du mal au bien, partiellement essayée, même dans les années précédentes de troubles et de combats, s'accomplit, sans trêve et sans repos, sous les regards vigilants d'un roi secondé de quelques amis sages, de quelques grands serviteurs comme Sully, et soutenu par ce cordial appui que, de toutes parts, lui apportaient tous les hommes dignes de comprendre sa politique, ou du moins d'être touchés de ses bienfaits.

« Cette image d'une activité pacifique de dix années, cette puissance réparatrice portée par un homme de génie sur tous les points d'une société tour à tour violente et épuisée, ce respect des droits anciens et des libertés du pays dans l'effort même dont une main habile maîtrise ces restes d'habitudes désordonnées que laisse après soi l'anarchie, la grande œuvre de bonheur public enfin élevée, en quelques années, sur un sol si tremblant et si remué, c'est là sans doute un admirable ensemble qu'on voudrait embrasser d'une seule vue. Cet ensemble peut paraître trop subdivisé, trop morcelé dans les chapitres de l'auteur ; quelques détails même sembleront minutieux ; mais par combien d'autres sont-ils relevés, et combien le tout devient-il animé, à force d'être instructif et complet ?

« Le nouvel historien a voulu prouver sur Henri IV ce qu'un spirituel écrivain de nos jours avait affirmé de Louis XIV, que le grand roi fut un grand administrateur. Ce fait, aperçu par Voltaire qui voit ou devine tout, M. Poirson le met en relief, le suit dans les moindres détails et en jouit pour ainsi dire avec une chaleur de conviction et un amour du bien public qui a son éloquence. Lorsqu'en effet on parcourt sous des chiffres divers et nombreux toute la série des sages réformes, des interdictions et des prescriptions utiles, des créations fécondes qui marquèrent cette époque décennale si funestement interrompue par un crime, on s'unit de cœur au savant et loyal historien ; on lui sait gré de n'avoir rien omis, rien négligé, rien laissé perdre des titres même les plus modestes d'une gloire si grande, d'une gloire si humaine, si française, si digne de rester l'exemple du monde et le regret des peuples.

« L'Académie décerne à l'*Histoire du règne de Henri IV*, par M. Poirson, le grand prix fondé par le baron Gobert.

« La désignation presque uniquement honorifique, qui partageait entre M. Chéruel et M. Lavallée le second prix de la même fondation, est maintenue de nouveau. Ce choix réitéré recommande à l'estime publique la savante histoire de l'administration en France et l'intéressant épisode sur la maison de Saint-Cyr. D'autres travaux sur notre histoire viendront disputer dans l'avenir les récompenses fondées par le patriotisme du baron Gobert. On ne peut que se féliciter de ces généreuses prévoyances, destinées, sous tant de formes, à l'encouragement du talent. Cette année même, une de ces nobles réserves disponibles avec la sanction de l'autorité, mais qui ne pourraient suppléer sa sollicitude, le prix Lambert, est décernée à M<sup>me</sup> Louise Colet, dont les ouvrages ont quatre fois obtenu le prix de poésie.

« Sous la même sanction, l'Académie se voit autorisée à joindre de nouveaux sujets de recherches ou d'inspiration, de nouvelles primes d'émulation aux *Programmes* déjà publiés, dont elle attend l'heureux succès. Justement préoccupée de l'histoire de notre langue, cette vive représentation et ce premier monument du génie français, elle propose, par la fondation d'un prix spécial, une étude sur la langue et la diction de Corneille, analogue à celle qu'elle avait déjà demandée sur Molière; puis, d'après un précédent deux fois favorable, et dans les limites de l'approbation donnée à son vœu, l'Académie fonde de nouveau un grand prix, un prix de 10,000 fr. pour l'ouvrage dramatique, en trois actes au moins et en vers, représenté avec succès, qui réunira le mieux à l'utilité de la leçon morale le mérite de la composition et du style.

« Déjà deux fois, Messieurs, semblable épreuve a valu, non-seulement de bons ouvrages à la scène, mais, à l'Académie, des choix dont elle s'honore. C'est un heureux augure pour le concours nouveau qu'elle propose. »

De vifs applaudissements ont plus d'une fois interrompu ce rapport éloquent.

Après M. Villemain, M. Vitet, chargé du rapport sur les prix de vertu, a commencé par repousser quelques-unes des objections élevées contre ces récompenses par ceux qui craignent que la publicité donnée aux actes de vertu n'amointrisse la vertu elle-même, ou que des récompenses consistant en sommes d'argent ne soient des prix indignes de cette même vertu. M. Vitet a montré qu'en réalité l'argent donné par l'Académie ne profite pas à ceux qui le reçoivent directement et qui s'en dépouillent aussitôt pour le donner à des pauvres, se faisant ainsi eux-mêmes volontairement pauvres.

« Cette pauvreté volontaire, qui ne peut accepter les trésors de ce monde que pour les transmettre à d'autres, vous la trouverez, à des degrés divers, chez tous ceux que vous couronnez : le dédain du bien-être et l'oubli de soi-même, c'est le fond même de la vertu ; mais il est de ces âmes dont l'abnégation et le dépouillement prennent un tel caractère de persévérance et d'énergie qu'elles s'élèvent, on peut le dire, à la hauteur de l'héroïsme.

« Si je vous disais, Messieurs, qu'une femme d'une naissance honorable, accoutumée dès sa jeunesse aux douceurs de la vie, et possédant une fortune qui l'assurait de les goûter longtemps, prend un jour la résolution, non-seulement de mourir au monde, de se dévouer tout entière au soulagement des malheureux, mais de tout leur abandonner, tout, sans réserve, sans exception, le nécessaire comme le superflu ; si j'ajoutais que cette résolution s'est accomplie, que depuis quinze années tous les établissements charitables qui manquaient à la contrée ont été construits et dotés du seul produit de cette fortune devenue tout entière la propriété des pauvres, et que la donatrice, bientôt réduite à coucher sur la dure, s'imposant les mêmes privations, vivant de la même vie que les malheureux qu'elle soulage, mais ne se résignant pas à n'avoir plus rien à donner, s'est faite mendiante, seule et dernière chance de faire encore l'aumône, que penseriez-vous, dites-moi ? Ne vous semblerait-il pas que je parle et d'un monde et d'un siècle bien éloignés de nous ? qu'il me vient en mémoire quelque antique légende des premiers temps de notre foi ? Peut-être cherchez-vous de quelle sainte matrone, béatifiée par l'Eglise au nom des pauvres reconnaissants, j'ai voulu vous rappeler la vie ? Eh bien, Messieurs, ne cherchez pas : c'est de nos jours, à cette heure même, dans un chef-lieu de sous-préfecture d'un de nos départements, à Saint-Yrieix, en Limousin, que vous trouverez l'héroïne de cette moderne légende.

« Son nom, vous le saurez bientôt, pour peu que vous traversiez la ville ou le pays qui l'environne : l'orphelinat, la salle d'asile, l'ouvroir, l'école des jeunes filles pauvres, la maison des vieillards indigents sont là pour vous le dire ; et c'est surtout dans la reconnaissance, dans la vénération, dans un certain étonnement respectueux des populations que vous le trouverez profondément gravé. Le voyageur qui vient à Saint-Yrieix pour la première fois, s'il descend des voitures publiques, sera, selon l'ancien usage, qu'un nouveau mode de transport commence à rendre moins fréquent, entouré de malheureux sollicitant sa charité ; s'il ne remarque pas dans ce groupe une femme de cinquante ans, à l'aspect digne et



sévère, qui lui tend noblement la main ; s'il est distrait, s'il songe à ses affaires, s'il passe en écartant la pauvre femme, ou même en la repoussant peut-être, aussitôt il lira dans les regards des spectateurs, dans les yeux des femmes et des enfants surtout je ne sais quel avertissement qui semblera lui dire : Monsieur, prenez donc garde ; c'est M<sup>me</sup> Fleurat ! Et chacun à l'envi lui dira le mystère de cette charitable mendicité, chacun lui fera le compte des bienfaits qu'a versés sur la ville cette indigente incomparable, sans parler des trésors de patience et de bonté qu'elle y répand encore tous les jours. On lui racontera la gêne qu'elle endure, les humiliations qu'elle brave pour obéir à Dieu et servir son prochain ; en un mot, on lui en parlera comme on pouvait parler des saintes de leur vivant. Une sorte d'auréole semble entourer son nom ; chacun lui voue un culte intérieur, et ceux mêmes qui, dans les premiers temps, ne pouvaient croire à la persévérance de cette vertu surhumaine, depuis qu'ils l'ont vue toujours grandir et ne faiblir jamais, en sont les plus zélés, les plus fervents admirateurs.

« Ce nom encore obscur, bien qu'entouré de tant de bénédictions, doit retentir dans cette enceinte. L'Académie aime à se faire l'écho de ces acclamations unanimes de la reconnaissance populaire : elle est surtout jalouse de proposer au monde, en regard d'affligeants spectacles dont rougit notre temps, de tels exemples de grandeur et de pureté morale, exemples faits en vérité pour apprendre aux plus pessimistes à ne désespérer de rien. Le prix Montyon, le seul prix qui sera décerné cette année, est offert à M<sup>me</sup> Fleurat : ou, pour mieux dire, vous dotez de 2,000 fr. de plus les établissements charitables et les pauvres de Saint-Yrieix. »

Après avoir exposé les titres qui ont mérité à quelques autres personnes des médailles de première classe, M. Vitet continue ainsi :

« Ainsi, Messieurs, ce n'est, vous l'entendez, qu'après un long apprentissage, et sur des preuves répétées d'une héroïque abnégation, que vous décernez à cet homme le prix qui lui est dû. Vous en usez toujours ainsi ; vous cherchez avant tout ces nobles persévérances. Pour s'élever jusqu'à l'honneur d'être récompensé par vous, ce n'est pas trop d'une vie entière de sacrifices et d'oubli de soi-même. D'où vient donc que sans hésiter, certains d'avance d'être applaudis de tous, vous allez, pour la première fois peut-être, vous départir de vos prudentes règles et placer vos chevrons sur l'habit d'un enfant ; le mot de cette énigme vous sera bientôt dit.

« N'avez-vous pas tous souvenir qu'en décembre dernier, les

pilotes du port d'Agde aperçurent en mer, vers le déclin du jour, un navire d'environ cent tonneaux, la goëlette la *Reprise*, qui faisait voile vers le port ? La mâture semblait en désordre et les flancs du navire portaient la trace d'un choc violent, d'un récent abordage. Quand les pilotes approchèrent, ils virent avec étonnement que le bâtiment marchait tout seul, pour ainsi dire ; du moins le pont semblait désert ; ni capitaine, ni timonier, ni matelot. On n'apercevait qu'un mousse allant, venant de tribord à babord, passant de la barre aux amures et faisant à lui tout seul tout le service d'un équipage. Dans un coin du navire, on voyait bien aussi un pauvre homme couché, pâle et tremblant, hors d'état de se tenir debout. Bientôt la *Reprise* entra à Agde et la ville apprenait que trente-six heures auparavant, la nuit, par une de ces épaisses brumes qui font s'entreheurter les navires en pleine mer comme les passants dans nos étroites rues, ce petit bâtiment, étant au large, avait subi le choc d'un grand brick de fort tonnage ; que le capitaine, épouvanté, croyant sentir couler bas sa goëlette, s'était élancé sur le brick en s'accrochant aux cordages et appelant à lui tout son monde. Deux matelots et deux novices l'avaient aussitôt suivi. Pourquoi ce jeune mousse, de tous le plus agile, n'avait-il pas imité leur exemple ? C'est qu'il y avait à bord un malheureux incapable de se sauver. Perret, c'était le nom du mousse, s'était senti saisi de compassion : la vue de ce malade l'avait comme enchaîné et rendu immobile. L'enlever dans ses bras, il n'en a pas la force ; l'abandonner, le laisser mourir seul, c'est pour lui plus impossible encore ; il reste donc. Dans le premier moment, il en a fait l'aveu, lorsque les deux navires se séparèrent après un craquement effroyable, quelques larmes lui échappèrent ; il se crut à son dernier jour et recommanda son âme à Dieu. Mais au bout de quelques secondes, lorsqu'il vit que le bâtiment, malgré ses avaries, flottait toujours et pouvait naviguer, un courage surnaturel s'empara de ce jeune cœur. La mer était houleuse et le vent fraîchissait ; comment ses petits bras suffiront-ils à la manœuvre ? Cette réflexion ne lui vient pas ; il dispose les voiles, s'élance au gouvernail. Son pauvre compagnon ne peut lui prêter secours ; mais il est vieux marin. Perret l'écoute, le consulte, se laisse guider par lui. Soumis et confiant, ses yeux brillent d'espoir : il reverra sa mère, sauvera son camarade, sauvera son navire ; cette pensée double ses forces et d'un enfant de treize ans fait un matelot consommé.

« Je ne m'étendrai pas sur les péripéties de cette navigation. Le jour fut bien long à venir ! Le vent poussait à la côte d'Espagne ; il

fallait résister, pour s'écarter le moins possible du lieu témoin de l'abordage, seule chance de recevoir du secours. Ce brick, auteur du mal, voudrait peut-être le réparer ! Il reviendrait au jour naissant ; on se mettrait à sa remorque : voilà ce qu'on espérait à bord de la *Reprise*. Mais l'attente fut vaine. La journée se passa, et le brick ne vint pas. Il continuait paisiblement sa route, et entraît vers le soir à Marseille. Cependant la nuit tomba, et les fatigues redoublèrent. Le lendemain, trois bâtiments parurent à l'horizon : aucun d'eux ne voulut comprendre les signaux du petit navire. Par bonheur, le ciel fut plus clément : le vent tourna, souffla du sud. En manœuvrant avec prestesse, on pouvait être avant la nuit en vue d'un port de France. Dans de pareils moments, l'équipage le plus complet n'est que tout juste assez nombreux. Perret est seul, mais il se multiplie : il court de vergue en vergue ; toutes ses voiles, même les plus hautes, se développent coup sur coup, se gonflent sous la brise et poussent le navire comme par enchantement. Il était temps : l'effort était suprême ; notre navigateur était à bout de forces. A le voir, on ne le croirait pas : il est radieux, il aperçoit les côtes de Provence, qui peu à peu sortent des eaux et grandissent devant lui.

« Voilà, Messieurs, ce que vous saviez tous ; un fait de mer aussi extraordinaire ne pouvait demeurer inconnu ; mais savez-vous aussi en quels termes modestes, énergiques et simples, ce brave enfant, une fois à terre, raconta ce qu'il avait accompli ? Capitaine par intérim, il devait faire devant le tribunal de commerce son rapport de relâche. Dans ce rapport, qu'il faudrait mettre tout entier sous vos yeux, pas un mot de reproche à ceux qui l'ont abandonné, tout l'honneur de sa belle conduite attribué aux conseils de son vieux compagnon ; à chaque mot on sent une âme aussi honnête que forte, un cœur aussi chaud que sincère. Après cette lecture, on ne s'étonne pas d'apprendre que, depuis deux ans qu'il navigue pour le commerce, Perret n'a rien gardé pour lui du produit de ses salaires, qu'il a tout envoyé à Quiberon, dans la pauvre cabane où sa mère, à grand-peine, élève trois autres enfants. Cherchez un bon sentiment qui lui manque : compatissant au malheur, généreux, dévoué, docile à l'expérience, dur à la peine, intelligent et intrépide ! La récompense est-elle prématurée, et, sans désobéir à M. de Montyon, auriez-vous pu laisser en dehors du concours tant de bonnes et solides vertus ? »

Malgré la publicité déjà donnée par tous les journaux à cet événement dramatique, le récit qu'en a fait M. Vitet a profondément ému ses auditeurs et a provoqué d'unanimes applaudissements.

M. Legouvé a terminé la séance par la lecture de sa pièce de vers, *les Deux Misères*, qui a obtenu les acclamations les plus vives.

Voici les noms des personnes à qui ont été décernés des prix et des médailles de vertu :

Un prix de *deux mille francs*, à Zoé Chenu, veuve Fleurat, à Saint-Yrieix (Haute-Vienne);

Sept médailles de *mille francs* chacune :

- A Marie Beauget, à Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure) ;
- A Marguerite Maillet, à Baume-les-Dames (Doubs) ;
- A Pierre-Barthélemy Bladvied, à Capdenac (Lot) ;
- A Marguerite Durand, à Bayeux (Calvados) ;
- A Rose-Françoise Lepetit, à Valognes (Manche) ;
- A Stanislas-Pierre-Marie Perret, à Quiberon (Morbihan) ;
- A Marguerite Lacroix, à Murat (Cantal).

Vingt médailles de *cinq cents francs* chacune :

- A Félicité Bécler, à Châteauneuf (Ille-et-Vilaine) ;
- A Simon Bontemps, ouvrier orfèvre, demeurant à Paris, rue Saint-Antoine, n° 101 ;
- A Marguerite Catany, à Angoulême (Charente) ;
- A la veuve Choppart, dite Babet, à Paris, rue Cassette, n° 8 ;
- A Noël Fonta, instituteur à Roquefort (Ariège) ;
- A Marie Four, à Bourg-Argental (Loire) ;
- A Catherine Georgel, veuve Gérard, à Saint-Blaise (Vosges) ;
- A Barbe Guillet, à Nantes (Loire-Inférieure) ;
- A Marie Jacob, à Pierrefitte (Allier) ;
- A Anne Lehic, à Mesanger (Loire-Inférieure) ;
- A Marie Neveu, à Sedan (Ardennes) ;
- A Catherine Piézel, à Vezelize (Meurthe) ;
- A Rose Raffin, à Saint-Germain-des-Fossés (Allier) ;
- A Marguerite Taconé, à Nantes (Loire-Inférieure) ;
- A Pierre Terrat, au Logis-Neuf, à Allauch (Bouches-du-Rhône) ;
- A Etienne Vial, à Thuélin (Isère) ;
- A Marie Voisin, à Piacé (Sarthe) ;
- A Marie Fontbonne, à Lyon (Rhône) ;
- A Marie Odiné, veuve Toperieux, demeurant à Paris, quai de la Tournelle, n° 21 ;
- A Jean-Baptiste-Joseph Andanson, à Olonne (Vendée).

F. L.

## LIVRES

### MÉMOIRES ET COMPTES RENDUS.

---

#### FRANCE.

---

LES RUES DE TROYES, ANCIENNES ET MODERNES, revue étymologique et historique; par M. *Corrard de Bréban*, 1 vol. in-8°. Paris, Dumoulin, 1857, avec un plan.

M. Corrard de Bréban a précédemment publié, dans les annales de la Société académique de l'Aube, un Mémoire sur les anciennes enceintes et fortifications de la ville de Troyes. Il complète son travail aujourd'hui en livrant à l'impression une remarquable étude sur les rues de cette ville, étude qui devrait être imitée pour toutes les villes : il y a déjà un certain nombre d'années que M. Tarbé a écrit un ouvrage analogue, mais beaucoup plus étendu et beaucoup plus splendide, sur Reims : M. Barbet vient de le faire à Châlons-sur-Marne, comme MM. Godin, d'Héricourt et Prarond l'ont fait pour Arras et pour Abbeville ; j'espère que ce mouvement ne s'arrêtera pas ; mais il faut se hâter, car, comme le dit M. Corrard de Bréban, on est pressé par la rapidité avec laquelle les choses et même les noms antérieurs à la révolution disparaissent autour de nous, et rendent ainsi plus difficile toute concordance topographique.

Je ne puis songer à suivre dans cette notice le curieux voyage que M. Corrard de Bréban m'a fait faire en me guidant en quelque sorte par la main, me disant quels événements s'étaient passés dans telle rue, quelles transformations elle a eu à subir, quels grands

personnages l'ont traversée, à qui appartenaienit ces beaux hôtels ou ces humbles maisons : je ne puis cependant passer ce petit volume sous silence et ne pas le signaler aux savants d'une manière particulière, c'est-à-dire en m'effaçant devant son érudit auteur.

Troyes se divisait en quatre quartiers : du Belfroy (1), de Croncels (2), de Comporte (3), de Saint-Jacques (4), et se subdivisait en cent treize rues et une vingtaine de places. Les noms de ces rues, à Troyes comme partout ailleurs du reste, sont empruntés à trois sources principales : l'emplacement topographique, la biographie locale, les enseignes de la rue ou l'industrie exercée par ses principaux habitants. Mais au moyen âge l'enseigne du magasin était la marraine la plus habituellement consultée, quelque bizarre que puisse être la dénomination choisie : nous avons donc à enregistrer à Troyes la rue du Bœuf-Couronné, la rue de la Limace, la rue de l'Écritoire, la rue du Flacon, celle de la Grimace, la rue du Renard-Bardé, celle du Plat-d'Étain, celle du Porc-Epic, du Rat-Botté, du Renard-qui-Prêche. La biographie locale a fourni dans les temps anciens ou modernes, la rue Urbain IV, la rue de Barral, la rue Gambey, la rue Girardon, la rue Grosley, la rue Mably, la rue Maillard, la rue Mignard, la rue Pithou, etc. Parlerai-je de la rue Catin, de la rue des Enfants-sans-Souci, de la rue des Filles, de la rue des Mauvaises-Paroles, de la rue des Malparlants, de la rue Perdue, qui donnent une médiocre idée de la morale de nos ancêtres? Ne citerai-je pas encore, à cause de son nom vraiment poétique, la rue du Chant-des-Oiseaux? Mais maintenant je vais laisser parler M. Corrad de Bréban, dont les curieuses notes qui sont de véritables monographies en miniature.

La rue de la Cité, qui comprend aujourd'hui trois anciennes portions de rue, aurait dû seule conserver son nom, d'après l'auteur des *Rues de Troyes* : « Il signifie ici, comme dans presque toutes les villes anciennes, que c'était là le berceau, le municipale romain auquel le cours des ans a annexé successivement les bourgs et les clos qui avaient successivement pris naissance à l'abri des établisse-

(1) Ce nom s'explique par l'existence du beffroi de l'ancien château des vicomtes, devenu de bonne heure beffroi municipal.

(2) Du nom du village sis à sa proximité.

(3) M. Corrad de Bréban oublie d'expliquer cette étymologie.

(4) Du nom du prieuré clunisien autour duquel se forma ce bourg antérieurement à la ville.

ments religieux. La rue de la Cité mesurait exactement le diamètre de l'antique Augustobona de Ptolomé et des Itinéraires. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour expliquer la disposition de la vicinalité à Troyes et la rareté des rues transversales. En effet de ce centre, comme du *milliarium aureum* de Rome, rayonnaient les voies qui le mettaient en communication avec les cités voisines. Ces voies se garnissant d'habitations devinrent nos grandes rues, tandis que des besoins bien plus rares, bien plus tardifs, ont ménagé les communications qu'on pourrait appeler de ceinture.» C'est à la porte de la Girouarde, au commencement de cette rue que la légende et la tradition populaire ont placé saint Loup défendant la ville contre les Huns, au milieu des soldats francs. C'est de là qu'il aurait interpellé Attila frappant à cette porte et qu'il en aurait reçu cette réponse fameuse : « Je suis Attila, le fléau de Dieu. » Le récit historique n'est pas d'accord avec ces détails, mais il confirme l'immense service rendu à la cité par le prélat. Aussi, tous les ans, le jour de sa fête, la procession des religieuses de Saint-Loup s'arrêtait en cet endroit avec la châsse du saint pour y chanter l'hymne *Adeste cives*. Le clergé de la cathédrale a conservé ce pieux usage. » Non loin de là aussi et dans la portion de la rue anciennement appelée Saint-Pierre, parce qu'elle côtoie la face septentrionale de la cathédrale, la tradition place la maison où naquit sainte Mâthée. « Rien de plus populaire, dans le diocèse de Troyes, que la dévotion à cette sainte, surtout parmi les jeunes filles dont un grand nombre la prenait pour patronne. Le 7 mai, jour de sa fête, un immense concours de fidèles accourait des points les plus éloignés pour invoquer son intercession. Dès la veille, la vieille cathédrale était remplie par des pèlerins qui y passaient la nuit ; les autres, à défaut de logis, campaient sur les places et dans les rues. C'est à qui toucherait les reliques vénérées. Ce concours avait donné lieu à une foire ou *rapport*, établie principalement sur le parvis de Saint-Pierre et dans la grande salle du Palais-Royal. Les jeunes paysannes y dominaient, se tenant unies par les bras en formant de longues files blanches. Ces usages survécurent à la première révolution, et ne cessèrent entièrement que vers 1830. Nous avons pu voir encore, sur les places Saint-Pierre, et les viergeottes et les marchandes de gogues (bouquet) et quelques étalagistes, parmi lesquels des marchands de ferraille, achetant au poids des débris de métaux et de vieilles monnaies, offraient un souvenir bien dégénéré de nos riches changeurs. »

Non loin de là et en descendant au couchant, est la rue de la Montée-Saint-Pierre dont le nom s'explique de lui-même : c'est là

qu'était aux deux derniers siècles l'établissement des coches et des postes. M. Corrard de Bréban a recueilli à ce sujet quelques renseignements curieux à noter dans un temps où l'on ne sait plus marcher qu'à grande vapeur, et où on croit aller lentement quand on ne fait qu'une douzaine de lieues à l'heure : « N'oublions jamais, quand nous serons tentés de montrer quelque impatience pour un retard de quelques minutes, qu'aux termes de l'article 92 de l'ordonnance de police de décembre 1668, dont l'exécution laisse beaucoup à désirer, les coches ou carrosses publics devaient se rendre à Paris en trois jours l'été, en quatre l'hiver pour 9<sup>h</sup> à 7<sup>h</sup> 10 s. suivant les places ; qu'en 1757 ces carrosses en étaient encore à partir le dimanche matin, à huit heures, pour arriver dans la soirée du mercredi. Aussi tout le monde n'allait pas encore à Corinthe, c'est-à-dire à Paris.

« Pendant fort longtemps aussi les nouvelles ne parvinrent aux villes et aux délégués du pouvoir que par des courriers envoyés pour chaque affaire. Il en était de même pour les relations de ville à ville. Il fallait non-seulement payer les envoyés, mais les défrayer, ce qui faisait un lourd fardeau pour les budgets. Quant aux besoins des particuliers, il n'en était pas question. Plus tard l'Université de Paris obtint des privilèges pour des messageries correspondant avec les villes principales du royaume. Ce service, d'abord limité aux correspondances et aux effets des écoliers, s'étendit peu à peu au delà de ce cercle. Les villes en vinrent enfin à établir elles-mêmes des messagers privilégiés, non sans avoir quelques luttes à soutenir avec le monopole de l'Université. Nous voyons par les ordonnances de police, rendues entre 1602 et 1659, qu'il existait alors à Troyes trois messagers chargés de transporter à Paris les lettres et paquets ; les principaux articles de leur tarif étaient ;

Pour une lettre, 1 sol ;

Pour plusieurs, 2 sols jusqu'à six onces ;

Pour deux sacs de procès, 9<sup>h</sup> ;

Six deniers par écu ;

Pour un paquet, 18 deniers par livre ;

Pour une douzaine d'andouilles, 12 sols 6 deniers (1).

(1) C'est Odard Hennequin, évêque de Troyes au seizième siècle, qui a fait la réputation de ce produit de la charcuterie troyenne ; il les aimait beaucoup et en envoyait souvent à la cour. Le conseil de ville ne négligea pas ce moyen de séduction, et le compte municipal de l'année 1675 constate une dépense de 450<sup>h</sup> pour langues et andouilles adressées en présents à diverses personnes de qualité.



« Les messagers, que la poste a fait disparaître, devaient, d'après leur règlement, distribuer leurs paquets à domicile ; mais ils étaient d'une lenteur désespérante malgré de fréquents rappels, de sorte que les impatients devaient se transporter au lieu d'arrivée pour lire plus tôt leur correspondance ; ils en faisaient part à leurs amis, à charge de revanche, et cette lecture en plein air, ces échanges de nouvelles, occupaient très-agréablement les oisifs. »

Je demande la permission de citer à ce sujet un passage du Mémoire du docte Huet, le bienveillant et spirituel évêque d'Avranches : il est d'ailleurs bien placé, ce me semble, dans cette Revue, puisqu'il nous apprend l'origine de l'Académie de Caen : « C'est une vieille coutume à Caen, comme dans la plupart des autres villes anciennes et modernes, que les honnêtes gens sans emploi s'assemblent en quelque place de la ville pour se voir et s'entretenir des affaires publiques et des leurs particulières. Caen a retenu constamment cet usage de temps immémorial ; or, le carrefour de Saint-Pierre a toujours été le lieu de ce rendez-vous ; le concours y était plus grand au lundi, jour auquel la poste, qui est devenue depuis plus fréquentée, apportait les lettres du dehors et la gazette. Plusieurs personnes curieuses se trouvant dans cette place pour avoir le plaisir de cette lecture, et la rigueur du temps les incommodant quelquefois, M. de Brioux leur offrit sa maison située dans la même place ; on l'accepta et ce fut le berceau de l'Académie. »

La rue Saint-Loup devait son nom à l'abbaye dont l'église et les bâtiments furent démolis lors de la révolution ; du monastère dépendait un bailliage ou *grande mairie* qui s'étendait sur plusieurs paroisses rurales. Cette modeste juridiction eut, au milieu du dix-huitième siècle, l'honneur d'être exercée par un académicien justement célèbre, savant de bon aloi et jurisconsulte éminent, Grosley, l'auteur des *Recherches pour servir à l'histoire du droit français*. « J'acceptai alors, dit-il dans ses Mémoires, la grande mairie de Saint-Loup, le baillage de Chappes et celui de Vauchafin, où dans le temps même où j'étais le moins pécunieux j'ai constamment jugé le procès de rapport à vingt-quatre sols d'épices. Ces bailliages convenaient aussi à l'arrangement que je m'étais fait pour ma santé par l'occasion qu'ils me fournissaient de courir les champs à pied, lorsque je m'apercevais que le trop long séjour dans mon cabinet dérangeait la circulation des humeurs et du sang. Ces voyages, où je faisais quelque fois cinq ou six lieues à pied dans la même journée, rétablissaient l'équilibre, et c'est l'unique remède dont j'ai usé jusqu'à présent. »

La préfecture remplace l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains : tout à côté s'élevait l'église Saint-Jacques sur laquelle l'abbesse avait conservé tous les droits du curé primitif, percevant les droits et confirmant les marguilliers (1) qui prêtaient serment entre ses mains. En 1533, voici comment les choses se passèrent, suivant le procès-verbal, dressé le 7 mars, par Charpuy, notaire, après l'élection de deux marguilliers : — « Messieurs, dit l'abbesse, qui se nommait alors Marie du Moutier, vous jurez par la part que vous prétendez au paradis, quæ bien et fidèlement rendrez compte à moi ou à mon commis? » — « Madame, répondit le premier marguillier, je suis venu, avec mon compagnon, pour faire le serment, par devant une femme ; mais puisque mes prédécesseurs marguilliers ont goûté de cette pomme que je trouve si amère, il faut que j'en goûte comme les autres, dont me déplait. Mais, Madame, j'ai vu le double de vos chartes, par lequel il est dit qu'il faut que le serment se fasse en vos mains. Pour ce, s'il vous plait, tendez votre main. »

La rue de l'Eau-Bénite porte un nom dont M. Corrad de Bréban ne peut découvrir la cause ; elle s'est appelée la rue des Planches, la rue Mouilleron, et était célèbre dans la ville à cause du jeu de paume d'Anvers qui s'y trouvait : on comptait à Troyes un grand nombre de ces jeux de paume ou tripots. « Les particuliers riches en avaient aussi pour leur usage : il y en avait un à l'évêché, un autre aux bains publics. C'était un exercice cher à nos pères, mais dans les derniers temps, les abus survinrent. On en fit souvent des lieux de désordre et de débauche : l'autorité s'en émut ; le 24 juillet 1543, on alla jusqu'à faire défense d'établir de nouveaux jeux de paume. Le mot de tripot n'a plus été depuis lors employé qu'en mauvaise part. On encouragea par contre, autant que possible, les jeux de l'arbalète et de l'arquebuse par des privilèges et des faveurs toutes spéciales. »

La rue d'Orléans, anciennement de la Chaussetterie, fournit à M. Corrad de Bréban l'occasion d'une curieuse notice sur les raccommodeurs de la chaussure et sur divers autres corps de métiers : « Les savetiers formaient très-anciennement un corps d'état distinct. Depuis ils furent réunis aux cordonniers, mais à la condition très-rigoureusement observée d'infériorité dans leurs attributs. Au-

(1) M. de Bréban a commis une erreur sur ce point, disant que l'abbesse nommait les marguilliers ; il a évidemment voulu dire qu'elle les confirmait, puisqu'un peu plus bas il parle de leur élection. Avec un auteur aussi érudit on est minutieux et difficile pour trouver à critiquer.

cune chaussure entièrement neuve ne pouvait être livrée par eux. Elles devaient conserver le vieux cuir dans une certaine proportion. A Troyes, cette proportion était d'au moins un tiers.

« Dès 1223, la draperie occupait cette rue. La communauté des drapiers était une des plus anciennes et des plus nombreuses. Nous la retrouverons dans d'autres quartiers. Elle avait le privilège de se gouverner elle-même, On lit dans les statuts de mai 1360 ces mots remarquables : — « Bien qu'il n'y ait à Troyes ni corps, ni commune, elle est ville de loi sur le fait de la draperie (1). » — Les suppôts de la ganterie étaient aussi fort nombreux au moyen âge, leur privilège admettait l'emploi de toute matière, peaux de veau, de mouton, de cerf, de vair et de gris. Les chausseurs ou chaussetiers formaient d'abord un corps distinct des tailleurs. Ceux-ci taillaient les robes pour hommes et femmes. Ceux-là confectionnaient la partie de l'habillement qui enveloppait seulement la partie inférieure du corps et qu'on appelait les chausses. « Enfin dans le bas étaient les chaudronniers qui avaient donné leur nom à cette partie de la rue. Nous retrouvons ainsi la trace d'un usage très-familier au moyen âge, aussi favorable aux acheteurs qu'aux vendeurs et qui avait pour effet d'isoler les métiers bruyants, encombrants ou dégradants; cela existait d'une manière complète à Châlons-sur-Saône, d'après la topographie que Julien de Balleure, écrivain du quatorzième siècle, nous a laissée, et il devait en être de même dans la plupart des villes : « La police y est si bien observé, dit-il, qu'on eut dit que chacun y était logé par fourriers, selon la différence des professions. Les rues étaient distinguées par métiers (2). On y voyait la rue des Cloutiers, des Chaudronniers, des Tonneliers, des Rôtisseurs, des Prêtres et des Nobles. Le reste était pour les bourgeois, les marchands et les autres qui travaillaient sans ennuyer du bruit de leur voisinage. »

Troyes n'avait pas de quartier noble proprement dit, en revanche les ecclésiastiques étaient naturellement, en quelque sorte, cantonnés

(1) Il est fâcheux que M. Corrad de Bréban ait fait cette citation sans autres recherches, je la signale tout particulièrement au savant archiviste de l'Aube, M. d'Arbois de Jubainville.

(2) Cet usage existe encore dans quelques villes du midi de la France et en Espagne : les bijoutiers notamment sont tous groupés dans une même rue qui s'appelle invariablement rue de l'Argenterie : il y en a ainsi sept ou huit l'un auprès de l'autre à Perpignan, et à peine un ou deux dans le reste de la ville.

dans les rues des deux cloîtres Saint-Pierre et Saint-Etienne : les hôtels étaient disséminés dans la ville et quelques-uns avaient une véritable importance. Je citerai que ceux qui présentent quelque intérêt, et surtout ceux qui offrent des débris de la renaissance ; rue des Quinze-Vingts, les noms de Marisq et de Colbert ; rue la Monnaie, l'hôtel de Pleurs converti en élection, en 1630, ceux de Dinteville, du Vouldy, de la Croix-d'Or, les hôtels de Vienne et des Le Virlois rue du Bourg-Neuf, celui des d'Autruy, rue de Béri, celui des Carpentier, ancienne maison de l'abbaye de Clairvaux, rue de Croncels, enfin le magnifique hôtel de Vauluisant, dépendance de l'abbaye de ce nom au diocèse de Sens, et qui subsiste encore dans son intégrité : il appartient aux Hennequin, aux Molé, aux Dorigny et aux Mégrigny. M. Corrad de Bréban a recueilli le nom de presque toutes les enseignes usitées à Troyes aux quinzième et seizième siècles, et c'est une nomenclature assez curieuse : la Truie-qui-file, le Chapeau-Rouge, le roi David, la Fleur de lys, l'Ange Gabriel, le Petit-Dieu, les Trois-Belins, le Chapeau-Royal, l'Ours-Volant, l'Arbalète, l'Huys de Fer, la Dame, etc. ; tout cela est dans la seule rue Notre-Dame : on sait qu'à cette époque, ce n'étaient pas seulement les marchands qui mettaient des enseignes à leurs maisons, mais tous les bourgeois pour que, les numéros n'existant pas alors, ils pussent faire reconnaître leur domicile.

Je crois devoir montrer en finissant comment M. Corrad de Bréban entend la monographie d'une rue ; ce sera même une intéressante lecture, je crois, pour les lecteurs de la *Revue* : il s'agit de la rue du Petit-Credo, dans le quartier du Beffroi :

« Cette rue s'appelait, dans les temps les plus reculés, rue de la Loge, rue au-devant de la loge.

« Cette loge était l'auditoire où le prévôt tenait ses plaids. Elle occupait la partie nord de notre rue, s'appuyant sur l'Étape-au-vin. Elle a servi à certaines époques aux assemblées de ville.

« Les premiers prévôts de Troyes dont nous ayons les noms sont de 1175, mais l'institution remonte bien plus haut, car ils ont hérité avec les baillis des fonctions judiciaires des vicomtes.

« Le prévôt était un personnage considérable qui a droit de se plaindre d'avoir été tenu dans l'ombre par nos historiens ; si aux baillis étaient attribués un plus grand ressort, de plus grandes causes, celles concernant la noblesse, les cas féodaux, le domaine, l'état des personnes, le prévôt était, lui, le magistrat du peuple, le juge de toutes les heures et de toutes les matières civiles, criminelles, commerciales. Il méritait que les ordonnances de nos rois l'appelassent

*justiciarius noster*. Il était aussi dans l'origine le premier fonctionnaire financier dans la province, administrant et percevant les revenus des princes en s'en rendant le fermier. Dans les grandes occasions, entrées des rois, réjouissances publiques, le prévôt est toujours nommé à part dans les premiers rangs. On le représente à cheval, coiffé d'un capuce, vêtu d'une longue robe violette, son écritoire à sa ceinture. La marque de sa juridiction, le pilori, dit grand pilori ou pilori de Troyes pour le distinguer des justices seigneuriales, s'élevait non loin delà, en face de la rue de la Limace, en place des maisons 116 à 122 de la rue Notre-Dame.

« Les bâtiments de la Loge furent compris dans le grand incendie de 1524. Il paraît qu'on les rétablit d'abord au même lieu où ils sont mentionnés en 1536; mais, dès 1550, le prétoire était transporté rue du Chaperon, où nous le retrouverons, et la rue dont nous parlons s'appelait rue de la Vieille-Loge, rue où *souloit être la vieille Loge*. Depuis elle a porté les noms du Grand-Credo et du Petit-Credo. De 1670 à 1707, nous avons vu les deux noms employés concurremment. L'étymologie de ce dernier nom nous a présenté de grandes difficultés. Au quatorzième siècle, une famille de Lombards, qui avait avec Troyes quelques relations d'affaires, portait le nom de Credo. Nous nous demandâmes si quelque membre de cette famille n'aurait pas eu là sa demeure au voisinage des Changes. Mais depuis que nous savons que Reims avait aussi son Grand-Credo dans l'emplacement de la place Royale actuelle, nous inclinons à y voir l'affectation d'un quartier à quelque service public inconnu jusqu'ici. Quelques personnes de Troyes, remarquant le voisinage de la loge et du pilori, rattachent ce *Credo* à quelque amende honorable faite en public en cet endroit, telles que les lois en prononçaient en certains cas, notamment pour le fait d'hérésie; d'autres, que dans cette rue se trouvait quelque enseigne figurant les douze apôtres ainsi que leur symbole. Enfin, ajoute M. Corrad de Bréban dans une note, il a été établi qu'il y a tout au plus une huitaine d'années le petit corps de logis faisant face à la rue de la Harenderie était occupé par un logeur à l'enseigne du Petit-Credo. Mais l'enseigne se bornait à une inscription qu'on peut supposer avoir été empruntée à la rue. J'ai vu les titres de cette maison, ils sont muets. »

J'ai voulu citer tout ce passage parce qu'il renferme une petite énigme historique que la publicité pourra peut-être permettre de résoudre un jour. Quant au travail de M. Corrad de Bréban, je dirai en finissant que c'est une excellente monographie, savante et

attayante à lire, deux qualités trop souvent incompatibles, et qu'il est à désirer qu'elle ait de nombreuses imitations.

ED. DE BARTHÉLEMY.

---

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 3 juillet 1857.* — Ouvrages offerts : *Recherches sur les antiquités de la Russie méridionale et des côtes de la mer Noire*, par le comte Alexis Ouvaroff ; — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Petersbourg*, 6<sup>e</sup> série, *Sciences politiques, histoire, philologie*, tome VIII, in-4<sup>o</sup> ; — *Bulletin de la classe historico-philologique*, tomes XI, XII, XIII, in-4<sup>o</sup> ; — *Œuvres historiques et littéraires de Léonard Baulacre*, ancien bibliothécaire de Genève (1728-1756), recueillies et mises en ordre par Edouard Mallet, 2 vol. in-8<sup>o</sup>, offertes par la Société d'histoire de Genève ; — *C. Georgii Brunii poemata, partim jam antè, partim nunc primum edita. Landæ*, 2 vol. in-8<sup>o</sup> ; — *Compte rendu des séances de l'Académie royale de Berlin*, mai 1857, in-8<sup>o</sup>.

M. Noël Desvergers, correspondant de l'Académie, offre, de la part de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *Di Giambattista Vermiglioli, di monumenti di Perugia etrusca e romana, della letteratura e bibliografia Perugina*, par M. le comte G. Conestabile.

M. Jomard dépose, au nom de M. Maltebrun, qui en est l'auteur, un *Résumé historique des explorations faites dans l'Afrique australe, de 1849 à 1856, par le révérend docteur David Livingston*. M. Jomard rappelle que le docteur Livingston n'a pas seulement exploré des terres jusqu'alors inconnues, des mers dont on ne soupçonnait pas l'existence, mais qu'il s'est occupé d'étudier attentivement les mœurs, les coutumes, le langage des tribus qu'il a rencontrées sur sa route. La Société de géographie de Paris a décerné son prix annuel à ce laborieux et intrépide voyageur. Le résumé de M. Maltebrun, accompagné d'une carte, donne une connaissance succincte, mais aussi complète que possible, des itinéraires et des travaux de Livingston.

M. Egger offre un *Essai sur l'histoire de la littérature catalane*, par M. Gambouliu, professeur de rhétorique au lycée de Montpellier. M. Egger pense que ce travail mérite l'intérêt de l'Académie.

M. Fournel, auteur d'une *Etude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, et recherches sur les tribus berbères qui ont occupé le Maroc central*, se présente comme candidat au fauteuil devenu vacant par la mort de M. Dureau de la Malle.

M. Hase achève la lecture du rapport de la commission des antiquités nationales que nous avons publié ci-dessus, page 137.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport semestriel sur les travaux de la Compagnie. Nous en extrayons les passages suivants :

« Deux tomes, composant le vingt et unième volume de vos *Mémoires*, ont été achevés : le premier a paru dans le cours du mois de juin; le second sera mis en distribution dans quelques jours.

« Le vingt-troisième volume est commencé; sept feuilles sont en épreuves.

« La première partie du tome V des *Mémoires de savants étrangers*, 1<sup>re</sup> série, sujets divers d'érudition, a été aussi livrée au public.

« Les éléments de la *Table* pour la seconde décade de la nouvelle série de vos *Mémoires* (volumes XII à XXI) se sont accrus du dépouillement sur bulletins d'un tome tout entier, le second du dix-huitième volume.

« Dans la triple collection des *Historiens des croisades*, deux parties seulement ont pu s'augmenter de quelques feuilles rendues bonnes à tirer, savoir : une partie des *Historiens orientaux*, et celle des *Historiens occidentaux*, dont on imprime la table, sorte de travail qui ne peut marcher que lentement pour éviter les erreurs de détail. Du reste le volume est imprimé jusqu'à la six cent soixante-douzième page, et la copie entière est remise à l'imprimerie pour tout le reste. Le plus ou moins de célérité ne dépend plus que d'elle.

« La *Table des Chartes et Diplômes* compte huit feuilles in-folio de plus qu'à la fin du semestre précédent.

« Pour la seconde partie, destinée aux langues d'Occident anciennes et modernes, de la collection des *Notices et extraits de manuscrits*, le tome XIX a onze feuilles, tant déjà tirées que prêtes à l'être, et de la copie pour dix-neuf; et du tome XVIII, que doit remplir la collection des *Papyrus du Louvre*, œuvre posthume de notre regretté confrère M. Letronne, et dont le difficile travail d'édition est commis aux soins pieux autant qu'habiles d'un de nos jeunes confrères, neuf feuilles de texte et quarante-deux planches *fac-simile* sont tirées, une vingtaine de feuilles est en épreuves : l'imprimerie tient la copie en entier; on a lieu d'espérer que l'ouvrage paraîtra dans l'année.

« L'avancement de trois de vos publications les plus importantes, quoiqu'il ne cesse pas d'occuper les éditeurs, ne peut s'apprécier encore par l'impression.

« Votre commission de l'*Histoire littéraire de la France*, qui a donné, l'année dernière, le tome XXIII<sup>e</sup> de ce grand ouvrage, terminant le treizième siècle, continue ses travaux de recherches et de rédaction avec la même activité. M. Victor Le Clerc a commencé à lui communiquer, pour le volume suivant, de nombreux extraits du *Discours préliminaire sur l'état des lettres au quatorzième siècle*, qui servira d'introduction, conformément à l'exemple des Bénédictins et selon l'usage conservé après eux, à la période dont on va imprimer les annales.

« La préparation du vingt-deuxième volume des *Historiens de France*, interrompue quelque temps par une maladie de l'un des éditeurs, est reprise maintenant avec le zèle éclairé dont ils ont fait preuve; les matériaux de la première moitié du volume sont presque entièrement élaborés.

« Pour le *Recueil des chartes et diplômes* des règnes antérieurs à Philippe-Auguste, ce semestre a produit les copies de cent soixante dix-neuf pièces du fonds de l'abbaye de Fontevrault aux archives de Maine-et-Loire; de soixante-trois du fonds de l'abbaye de Psalmodi dans les archives du Gard; de deux cent cinq du fonds de Saint-Martin-des-Champs à la Bibliothèque impériale, et, dans la même Bibliothèque, le dépouillement de cinquante-cinq volumes du fonds de Baluze, dont tous les documents portent un caractère particulier d'authenticité.

« On a reçu des archives et des bibliothèques de plusieurs villes la communication de nouvelles pièces originales des temps carlovingiens, dont l'étude est si nécessaire pour contrôler la fidélité des textes conservés seulement par des copies. Il serait à désirer que toutes les villes qui possèdent de pareils trésors se montrassent aussi libérales dans l'intérêt de la science historique...

« Votre *commission des travaux littéraires*, à laquelle ressortissent toutes les publications de l'Académie, celles particulièrement de l'histoire de France, et qui en surveille si avantageusement les progrès, a pensé que le *Gallia christiana* ne pouvait manquer plus longtemps à l'héritage que vous avez accepté et honorablement porté jusqu'à ce jour, à titre de légataires universels des Bénédictins.

« Elle vous donne une nouvelle preuve de son zèle et de sa vigilance en vous proposant d'entreprendre, au nom de la compagnie, sans excéder les limites de vos revenus annuels et ordinaires, la continuation de ce monument, qui tomberait encore une fois abandonné, si vous n'y mettiez la main (1). »

(1) On sait que l'Académie a rejeté cette proposition.



Après la lecture de ce Rapport, l'Académie se forme en comité secret.

*Séance du 10 juillet.* — Lecture de la correspondance. — M. Henri Mathieu, en offrant son ouvrage *sur la Turquie et ses différents peuples*, annonce le projet d'aller faire un voyage dans la Hongrie, la haute Albanie et l'Asie Mineure, pour lequel il serait heureux que l'Académie voulût bien lui donner ses instructions. M. Lebas appuie le vœu de M. Mathieu. M. Guigniaut pense que la Commission chargée de préparer des instructions pour M. Lejean pourrait s'occuper, en outre, de la demande formée par M. Mathieu.

Sont présentés,

Par M. Giraud, pour le concours du prix Gobert, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans* ;

Par M. Choussy, pour le concours des antiquités nationales, *Essai sur l'in vraisemblance du règne commun et simultané de Louis III et Carloman pendant l'année 879.*

M. le ministre de la guerre offre à l'Académie le *Tableau de la situation des établissements français en Algérie, 1854-1855.*

M. d'Aigueperse offre *Nouvelle et dernière recherche sur l'emplacement de Lunna, station romaine entre Lyon et Mâcon.*

M. Minervi, correspondant de l'Académie, envoie *Bulletino-archeologico-napolitano*, n° 105, décembre 1856. In-4° ; — M. L. Pàris, le *Cabinet historique*, juin 1857.

Comité secret.

*Séance du 17 juillet.* — Ouvrages offerts : par M. Ch.-W. Wall, *Proofs of the vowel-letters in the text of the hebreu Bible*, 1 volume in-8° ; — par M. Garcin de Tassy, son ouvrage *Mantie uttaïr ou le Langage des oiseaux*, et deux ouvrages italiens sur la *divine Comédie* de Dante, par M. Caetani. M. de Tassy fait remarquer que Dante, comme Bossuet dans le *Discours sur l'Histoire universelle*, considérait la domination des Romains comme une préparation providentielle au christianisme. — M. Garrigou offre son *Histoire des populations pastorales de l'ancien consulat de Tarascon.*

L'Académie fixe sa séance publique annuelle au vendredi 7 août.

M. Lenormant achève la lecture de son Mémoire sur la monnaie des Arvernes. Ce travail sera publié dans la *Revue numismatique.*

*Séance du 24 juillet.* — Distribution de la 2<sup>e</sup> partie du tome XXI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

Ouvrages offerts : — *les Psaumes disposés suivant le parallélisme*, traduits de l'hébreu par M. l'abbé Bertrand, 1 vol. in-8° ; — *Antiquités de l'Orient, Monuments runographiques*, interprétés par E.-C.

Rafn et publiés par la Société royale des antiquaires du Nord ; Copenhague, 1856 ; — *Zoroastre, essai sur la philosophie religieuse de la Perse*, par M. Joachim Menant.

M. Reinaud lit un *Mémoire sur les populations de l'Afrique septentrionale*, qui est destiné à être lu en séance publique du 7 août.

M. Léon Renier présente une notice autographiée ayant pour titre : Inscription en l'honneur de C. Furius Sabinius Aquila Timesitheus, découverte, au dix-septième siècle, par Thomé, ancien échevin, et retrouvée dans la maison Lempereur, le 14 juillet 1857, par E.-C.-Martin Daussigny ; Lyon, in-4°.

Cette inscription, gravée par Spon et par Menestrier, puis perdue de vue, présente dans ces deux auteurs des incorrections qui peuvent être rectifiées au moyen de la notice de M. Martin Daussigny et d'un estampage exécuté par ce même archéologue. Ces rectifications, dit M. Renier, démontrent que la conjecture, présentée à ce sujet par M. Eckel, est parfaitement fondée et qu'il faut désormais reconnaître dans Furius Sabinius le père de l'impératrice *Furia Sabinia Tranquillina*. Le monument dont il s'agit a été élevé à Furius Sabinius au moment où il quitta les fonctions de procureur de la Gaule lyonnaise et aquitanique, c'est-à-dire pendant les deux ou trois premières années du règne de Gordien III.

M. Lenormant donne communication d'un *Mémoire sur l'Arc d'Orange*, qui doit être lu dans la séance publique des cinq Académies, le 17 août.

M. le secrétaire perpétuel annonce que l'auteur du *Mémoire sur les hymnes du Rig véda*, à qui la commission du prix Bordin a proposé d'accorder une somme de 2,000 francs comme encouragement, est M. Hauvette Besnault, bibliothécaire de l'École normale supérieure.

*Séance du 31 juillet.* — Hommage de la trente-deuxième livraison de l'*Histoire de la Peinture sur verre*, par M. Ferdinand de Lasteyrie.

Lecture, par M. le secrétaire perpétuel, d'un décret autorisant l'Académie à accepter de M. Louis Fould une somme de 20,000 fr. pour fonder un prix qui sera décerné à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure histoire des *Arts du dessin chez les peuples anciens jusqu'au siècle de Périclès*. Cette histoire doit comprendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture et les arts industriels qui s'y rapportent.

M. Jomard offre, de la part de M. Boucher de Perthes, le deuxième volume des *Antiquités celtiques et antédiluviennes*.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON. (Année 1856.) — *Description d'un nouveau genre d'édenté fossile renfermant plusieurs espèces voisines du glyptodon, suivie d'une nouvelle méthode de classification applicable à toute l'histoire naturelle et spécialement à ces animaux*, avec un atlas de douze planches lithographiées, par M. L. Nodot, directeur du Musée d'histoire naturelle de Dijon, membre résident de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de la même ville et de plusieurs autres Académies et Sociétés savantes nationales et étrangères.

Ce travail, qui forme un long et intéressant Mémoire, est une preuve des nombreuses difficultés que rencontre le naturaliste, lorsque, pour faire la monographie d'un fossile, il n'a à sa disposition que des ossements incomplets, entassés pêle-mêle. Il est aussi une preuve que, par la persévérance et un travail consciencieux, on arrive toujours, dans les sciences, à d'utiles résultats.

Les animaux dont il est ici question peuplaient, avant la création, les plaines de Buénos-Ayres et le Brésil. Les genres schistopleurum, glyptodon, hoplophorus, les tatous vivants, les oryctéropes, mégathériums, scélidothériums, mylodons, etc., de l'ordre des édentés, sont des animaux équilibrés verticalement; l'énorme queue dont ils sont pourvus est très-probablement destinée à soutenir l'animal sur ses pieds de derrière, tandis que les membres antérieurs sont employés à d'autres fonctions. Cette queue pouvait aussi les protéger contre les attaques d'animaux féroces; c'est ce que démontrent les queues claviformes des hoplophorus, lesquelles sont recouvertes de gros tubercules coniques et pointus. Le glyptodon est plantigrade aux pieds de derrière et onguigrade aux pieds de devant. Les ongles destinés à fouiller le sol sont déprimés de haut en bas dans le plus grand nombre des cas; ils sont aussi souvent creusés en gouttière et sont allongés.

« Cette similitude des pieds avec ceux des tatous, ainsi que de la cuirasse osseuse qui les protège tous les deux, exprime bien le rapport extérieur considérable qui existe dans l'organisation de ces deux animaux; quoique les dents et quelques parties de la tête soient très-différentes, l'on est conduit naturellement à admettre que le glyptodon et ses congénères participaient également d'une partie des mœurs et des allures des tatous qui fouillent aussi le sol, avec plus ou moins de facilité, suivant les espèces, pour y établir leur demeure ou d'étroits passages, à l'exception cependant des tolypeutes, dont le régime est exclusivement phytophage, comme celui des schistopleurums et des autres glyptodons. »

La structure et la forme des dents du glyptodon, du schistopleurum et de l'hoplophorus montrent que ces animaux devaient se nourrir principalement de substances végétales. D'ailleurs, on sait que les ruminants ont des incisives destinées à couper ou à arracher les herbes et les bourgeons; la plupart des édentés, au contraire, n'en ont pas. En outre, les genres glyptodon et schistopleurum n'ont pas à leurs molaires les aspérités aiguës que l'on rencontre sur celles des herbivores et phytophages. Il est donc à croire que ces animaux mangeaient non-seulement les tiges et les feuilles des plantes, mais encore les racines bulbeuses et les fruits des graminées. Leur organisation était en rapport avec ce genre de nourriture, car ils pouvaient atteindre jusqu'à une hauteur de trois mètres, en se portant sur le train de derrière, extrêmement solide, et en s'appuyant sur la queue qui était lourde et inflexible. Ne possédant pas d'incisives ni de trompe, ni de boutoir servant d'organe de préhension, le glyptodon et le schistopleurum avaient les lèvres et la langue disposées pour cette fonction. L'animal fouillait d'abord le sol avec ses membres antérieurs pour mettre à découvert les racines et les tubercules, puis il saisissait cette nourriture avec ses lèvres et sa langue, comme on le remarque chez presque tous les mammifères phytophages.

« Le glyptodon et ses congénères les schistopleurums et les hoplophorus aimaient à paître dans le voisinage des fleuves, des rivières, des lagunes d'eau douce et des étangs qui existent tout le long des ruisseaux nombreux, peu encaissés, qui sillonnent en divers sens les immenses plaines légèrement ondulées de l'Amérique du Sud. Ceci est démontré par les restes fossiles de ces animaux, qui ont été constamment rencontrés dans les pampas sur les bords du Rio del Sauce, branche du Saulis-Grande; près le lac Mirine, frontière des colonies portugaises; près l'Oropay Chico, province de Montevideo; sur les rives du Pédernal, affluent du Rio Santé, près Montevideo; sur les rives du Rio Seco, dans le Banda oriental; le long de la rivière Lujan; près Rio-Janeiro; près Buéno-Ayres; près Rio Natanza, à 20 milles de Buéno-Ayres, etc. Enfin, quelques espèces moins grandes vivaient aussi dans la vallée du Rio das Velhas, au Brésil, où elles se retiraient quelquefois dans les grottes de cette localité, comme sous un abri instinctivement recherché par le plus grand nombre des animaux. Cette préférence du glyptodon pour les bords des eaux provient évidemment de l'abondance et de la nature des végétaux qui se trouvent plus spécialement dans ces lieux toujours humides. »

C'est après avoir examiné toutes les parties osseuses de l'a-

nimal qu'il possède, que M. Nodot entreprend la description des mœurs et des allures du genre *schistopleurum*, des *glyptodons*, des *hoplophorus* et de tous les mammifères du même ordre. Nous venons de donner, sur les mœurs et la station de ces animaux, un extrait des parties les plus saillantes du Mémoire que nous avons sous les yeux. Il resterait à résumer sommairement la description de l'animal; mais ici, notre tâche surpasserait les bornes de cette Revue; c'est pourquoi nous nous contenterons de donner simplement quelques indications.

La caparace, composée d'un grand nombre d'osselets, est parfaitement solide et presque inflexible. Son aspect est celui d'une énorme tortue très-voûtée et manquant de plastron. La longueur du grand axe est de 2,05, en suivant la courbure du dos. Sa largeur est de 2,78.

La queue massive de l'animal est composée d'anneaux verticillés; cinq de ces anneaux seulement sont bien connus, mais leur nombre est de dix. Leur longueur totale est de 1<sup>m</sup>,11.

La tête était protégée en grande partie par un casque peu convexe, formé d'osselets articulés: elle était petite, et sa longueur totale est de 0,305.

Toutes les autres parties qui composent la charpente osseuse du *schistopleurum* de M. Nodot sont décrites avec le plus grand soin et avec une sagacité qui lui fait honneur. Nous passons à sa nouvelle méthode de classification.

*Classification des genres schistopleurum, glyplodon et hoplophorus*

— L'auteur déclare en commençant qu'il n'a pas la prétention d'établir une classification vraiment complète et définitive des animaux de cette tribu des édentés, et s'il cherche à légitimer les innovations qu'il propose, ce n'est que timidement, tout en les donnant comme « un essai d'un nouveau mode de classification philosophique de tous les êtres de la nature, et spécialement des cuirassés fossiles qui font le sujet de ce travail. »

Toutes les classifications de ces animaux données par les savants étant incomplètes ou désordonnées, M. Nodot a cru trouver dans l'ellipse une forme qui se prêtait à la solution complète du problème. Il divise cette courbe en deux parties symétriques par son grand axe; il suppose tous les genres composant un ordre, une famille, etc., disposés en regard l'un de l'autre sur des parallèles perpendiculaires au grand axe. S'il s'agit des édentés, l'une des moitiés de la figure renfermera les carnassiers et l'autre les phytophages; ce qui donnera deux séries. Les genres de ces divisions seront horizontalement

placés par symétrie. Les lacunes sont tout simplement comblées par la lettre *N*, elles indiquent la nécessité de nouvelles recherches. Aux foyers de l'ellipse, on place les genres d'animaux ayant un caractère de supériorité capable de les distinguer de tous ceux de la même tribu; ils résument nécessairement l'ensemble des caractères généraux des genres. Quant aux êtres qui établissent le passage d'un type à un autre, on les placera sur l'une des extrémités du grand axe de l'ellipse; l'oryctérope est dans ce cas. A l'extrémité opposée, on devra placer un autre animal ambigu « correspondant aux phytophages; c'est peut-être le genre pachythérium, édenté fossile malheureusement trop peu connu, qui, selon M. Lund, aurait les caractères des mégathéroïdes de la première tribu, et aussi des dasypoides de notre seconde tribu. »

Pour la recherche de l'ordre régulier des genres intermédiaires devant se grouper autour de l'ellipse, il faut partager la courbe en quatre parties en menant son petit axe. Ce dernier correspondra au milieu des deux séries principales de genres. Les genres en dehors de ce petit axe devront prendre progressivement les caractères des types, pour arriver finalement aux types des extrémités du grand axe.

« Ainsi, et pour nous résumer, le groupement sous forme elliptique dans trois colonnes verticales présente des avantages immenses qui ne peuvent se rencontrer d'après les autres modes de classification connus.

« Nous avons donc : 1° le groupement par le régime carnassier, par exemple; 2° les exceptions à *maximâ* et à *minimâ*; 3° les phytophages.

« Disposition qui permet d'exprimer également la hiérarchie entre les genres dont l'importance est très-variée : 1° ceux d'ordres supérieurs placés aux foyers de l'ellipse, genres qui reflètent les caractères des séries latérales de la figure; 2° les types exceptionnels ou ambigus faisant transition aux tribus voisines; 3° les genres sériaires ou moyens dont l'importance va décroissant du milieu aux deux extrémités de la série.

« En outre, on a l'indication *minimum* de la place des genres manquants, vivants ou fossiles, qui peuvent être découverts d'un jour à l'autre.

« Enfin, on a aussi les places réservées pour les découvertes futures de genres sériaires ou autres dans les trois colonnes. »

D'après le peu qui précède, on peut juger de l'importance du travail de M. Nodot. Les nombreuses recherches auxquelles il s'est

livré, les descriptions minutieuses qu'il donne, et les conséquences qu'il en déduit sur la station, les mœurs et les allures des animaux qu'il a étudiés, font de son Mémoire une pièce précieuse pour la science. La classification qui en est la suite nous paraît aussi simple que satisfaisante ; c'est le temps qui nous apprendra si sa bonté est aussi réelle que le pense son auteur.

— *Etudes zoologiques sur la famille des ichneumonides, par M. Brullé, membre de l'Académie de Dijon.*

L'auteur reconnaît trois séries dans cette famille, savoir : les *pimpla* et les *ophion*, les *cryptus* et les *ichneumon*, enfin les *xorides* et les *xylonomus*. Ce qui forme le sujet de cette première partie du travail de M. Brullé sont des tentatives pour caractériser ces trois séries. Il commence par l'examen des ailes, et trouve dans l'*aréole* ou petite cellule du milieu de l'aile de devant un élément essentiel pour la formation des séries. Quand elle manque, on en voit la place, ce qui tient au défaut de la nervure externe. L'*aréole* est triangulaire et entière dans les *pimpla*, dans les *orphon*, dans certains *ophions* ; ce triangle est irrégulier le plus souvent, ou bien il est très-réduit et disparaît même. Dans les *cryptus* et les *ichneumon*, l'*aréole* est un triangle tronqué, ou un carré, ou un pentagone. Enfin, dans les groupes de la troisième série, il n'y a pas d'*aréole*, et rien n'en accuse la trace. Ce caractère est dû à la disposition des nervures de l'aile, qui viennent, au nombre de quatre, se rencontrer à la place de l'*aréole*. C'est ainsi que M. Brullé caractérise les trois séries de la famille des *ichneumonides*, et c'est après avoir soumis à l'expérience cette considération de l'*aréole* qu'il lui a reconnu toutes les qualités d'un caractère essentiel.

— *Observations entomologiques, par M. Vallot, membre de l'Académie de Dijon, sur la chryside enflammée.*

M. Vallot explique ainsi qu'il suit la présence d'une larve d'*ichneumonide* dans un nid de *chryside enflammée*, trouvé dans une grosse pierre, et renfermant aussi une larve de la *chryside*.

« On sait que la *chryside enflammée* femelle, pour nourrir la larve qui doit sortir de l'œuf qu'elle pond dans son nid, commence par l'approvisionner de chenilles qu'elle frappe d'engourdissement afin de les conserver vivantes pour servir d'aliment à sa progéniture.

« D'après cette habitude, il est facile de se rendre compte de la rencontre dans le même nid d'une larve d'*ichneumonide* avec une de *chryside* ; il suffit de se rappeler que l'œuf dont est sortie la larve d'*ichneumonide* se trouvait dans l'une des chenilles dont la

chryside avait approvisionné le nid dans lequel elle devait déposer son œuf.

« Cette larve d'ichneumonide ayant exigé moins de temps que celle de la chryside pour acquérir son état parfait, s'est convertie plus promptement en chrysalide que la larve charnue et bien portante de la chryside, qui reste plus longtemps dans cet état. »

On trouve encore du même auteur les observations suivantes :

*Sur la Sirnolie vernale.* Espèce de muscide, fort incommode aux promeneurs, en février et mars. Ailes larges, corps brunâtre, anneaux de l'abdomen bordés d'une couronne de poils d'un blanc grisâtre ; longueur de l'insecte, 5 millimètres. On ignore où se tient sa larve.

*Sur la Musca vitripennis.* Elle se montre dans la canicule, en plein soleil. Cette mouche est petite ; elle tourmente aussi les bestiaux. On la connaît depuis fort longtemps.

*Sur l'Araignée diadème.* Cette araignée dévore sa toile. Pour s'en convaincre, il suffit de rompre les tissus ; alors l'araignée ramasse les fils, les réunit et les dévore.

*Sur l'Almendron.* On récolte cette amande à Mazo. D'après les comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris, elle nous est inconnue. M. Vallot a montré à l'Académie de Dijon des noix du Brésil ou châtaignes d'Amérique, que l'on connaît bien, et dont on a fait mention sous le nom d'*Almendras de Peru*. L'arbre *almendron* se trouve sous différents noms dans le dictionnaire des sciences naturelles ; son fruit s'appelle encore *juviais* et amande des Amazones.

A. BOILLOT.

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE. — Au mois de novembre 1855, M. Migneret, préfet du Bas-Rhin, étonné que, dans une contrée où abondent de curieux monuments des siècles passés, aucune association ne se fût encore formée pour en assurer la conservation, fit un appel aux notabilités littéraires, scientifiques et sociales du département, et leur soumit un projet de statuts d'une Société ayant pour objet de veiller à l'entretien et à la restauration des monuments que les âges antérieurs ont légués à l'Alsace actuelle. Ce projet fut accueilli avec faveur par cent cinquante personnes qui avaient répondu à l'appel du préfet, et, dès ce moment, fut constituée la *Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*. Bien que née dans un seul des départements de cette ancienne province, la Société a été heureusement inspirée en prenant ce titre, car le second département alsacien n'a



pas tardé à suivre l'impulsion du premier, et, quelques mois après son organisation, la Société comptait parmi ses membres un assez grand nombre de citoyens du Haut-Rhin.

La Société s'est donné pour mission de rechercher les monuments historiques de l'Alsace, d'en constater l'état et provoquer la conservation en intervenant auprès du Gouvernement, des communes ou des particuliers, afin d'obtenir les mesures nécessaires pour en prévenir la ruine. Au besoin, elle aide à ces mesures par des subventions, des frais de garde ou des travaux de consolidation qu'elle fait exécuter. Dans aucun cas elle n'entreprend des travaux de construction ni de restauration.

Le nombre des membres est illimité ; chacun paye une cotisation annuelle de dix francs, qui ne peut être augmentée sous aucun prétexte.

La Société alsacienne a été définitivement organisée au mois de février 1856 ; elle s'est mise immédiatement à l'œuvre. Depuis sa formation, elle a commencé à s'occuper du déblaiement et de la consolidation du vieux château de Hohkœnigsbourg, un des plus curieux vestiges du passé que possède l'Alsace. D'autres travaux conservatoires ont été entrepris au château de Lutzelbourg-Rathsamhausen. Une commission a été nommée pour examiner les travaux qu'il pourrait être utile d'exécuter près de l'enceinte gallo-romaine de Hohenbourg ou Sainte-Odile ; la même commission s'occupe du château de Guirbaden. Au commencement de cette année, la Société a fait pratiquer des fouilles dans des *tumuli* celtiques aux environs de Schlestadt.

Outre ces travaux matériels, la Société publie un bulletin dont il a déjà paru quatre numéros. Ce bulletin contient le procès-verbal de chaque séance de l'association et des notices plus ou moins développées sur les principaux monuments de l'Alsace. Nous remarquons, dans les quatre premières livraisons, les notices sur le château de Hohkœnigsbourg, par M. Spach, président, archiviste du département ; — sur les châteaux de Lutzelbourg-Rathsamhausen, par M. L. Levraut ; — sur les verrières de Sainte-Marie-Magdeleine, à Strasbourg, par M. l'abbé Straub ; — sur Rheinzabern et ses antiquités, par M. Jung ; — sur le château de Lœwenstein, par M. Jung ; — sur l'abbaye de Wissembourg, par M. Spach ; — sur le château de Guirbaden, par M. L. Levraut ; — sur l'architecture religieuse en Alsace, par M. l'abbé Guerberg, curé de Haguenau, etc.

Sur la proposition du préfet, le conseil général du Bas-Rhin a alloué à la Société une subvention de mille francs.

Assurée de pouvoir poursuivre le but qu'elle s'est proposé, la Société a désiré obtenir le patronage du ministère de l'instruction publique : elle a été autorisée par un arrêté du 15 juillet qui en a approuvé les statuts.

F. L.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE AGRICOLE DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.** — On remarque, dans le numéro de juin du Recueil excellent publié par cette Société, un travail de M. Ritter, sur le *rôle des influences locales en météorologie*. On lira avec fruit cette étude dont les principes peuvent être si utilement appliqués sur tous les points de l'Empire. Après avoir traité de la manifestation des influences locales et de la nature de ces influences, l'auteur présente, sur le mode de groupement des causes, des considérations que nous nous empressons de communiquer aux lecteurs de la *Revue* :

« S'il est vrai que la structure topographique, la nature géologique et la destination agricole de chaque portion du sol exercent une influence spéciale et déterminée sur les phénomènes atmosphériques, on comprend de suite que le mode d'association de ces divers caractères doit jouer un rôle important dans la distribution des météores à la surface du pays.

« Que, par exemple, dans la Côte-d'Or que nous étudions, les axes des montagnes soient orientés au hasard, que leurs flancs soient tantôt convexes, tantôt concaves, quelle que soit la nature du sol, que les terrains perméables ou imperméables soient juxtaposés ou se pénètrent les uns les autres sans la moindre régularité ; que toutes les cultures, enfin, soient développées indifféremment dans les montagnes et dans la plaine, dans les régions sèches et dans les régions humides ; qu'en un mot, il n'existe dans la physionomie de notre département aucun trait saillant et que l'on ne puisse y constater qu'un désordre profond, notre ciel dans lequel se reflétera cette irrégularité de la surface du sol ne sera qu'un tableau changeant dont chaque détail, il est vrai, sera déterminé selon les conditions bien définies, où rien ne sera arbitraire, mais dont cependant l'ensemble compliqué ne nous apparaîtra sans cesse que comme l'effet le plus imprévu du hasard.

« Si, au contraire, les axes de nos montagnes ne présentent qu'un nombre limité de directions, que leur configuration dépende de la nature du sol, que les zones de composition semblable se trouvent groupées en régions assez étendues, et qu'enfin, à chaque nature de

sol correspondent des caractères agricoles constants, nous devons trouver dans notre ciel la trace de toutes ces lois que nous constatons autour de nous : les régions topographiques, géologiques et agricoles seront aussi des régions spéciales au point de vue de leur influence météorologique.

« Une pareille harmonie entre les caractères du sol n'est pas une pure hypothèse : cette harmonie existe, comme l'ont démontré les belles recherches de notre collègue M. Belgrand, et l'étude comparée des diverses parties de la Bourgogne la met en évidence de la manière la plus frappante. Quelques mots vont nous permettre de caractériser rapidement la nature de ces intéressantes relations, que des cartes spéciales pourraient seules dépeindre d'une manière précise et complète.

« Je remarque d'abord que les axes principaux de nos lignes de faite et de nos vallées ne présentent guère que les deux directions magistrales N. N. E. et N. N. O. En ce qui concerne l'orientation de nos vallées, on peut dire que l'irrégularité ne se manifeste réellement que dans les détails secondaires et que le fait général, c'est, au contraire, le parallélisme de toutes nos lignes principales de saillie et de dépression, ce parallélisme se rattachant lui-même à celui des grandes failles qui, dans les cataclysmes antérieurs, ont donné à notre pays son relief actuel.

« Ce n'est pas non plus au hasard que la nature du sol varie d'un point à l'autre dans la Côte-d'or.

« La partie méridionale du Châtillonnais, le plateau du Duesmois et le bassin supérieur de la Tille qui constituent l'origine occidentale de la montagne de Langres, présentent un plateau calcaire à peu près continu d'une superficie d'environ 2,000 kilom. carrés, appartenant géologiquement aux étages oolithiques moyen et inférieur.

« Au nord, ce plateau est traversé par une ceinture de marnes oxfordiennes qui, entre Laignes et Montigny, occupe un espace de 300 kilom. carrés.

« A l'ouest, il est limité par 1,500 kilom. carrés de terrains argileux et marneux du lias qui constitue l'Auxois.

« L'Auxois lui-même est accolé à la lisière siliceuse du Morvan, qui, depuis Rouvray jusqu'à Arnay, présente une surface de 700 kil. carrés de granit et de porphyre, sur laquelle sont disséminés de nombreux étangs.

Au sud-est, le plateau calcaire s'abaisse progressivement jusqu'à une région tertiaire de composition toute différente et qui, sur une surface de 1,200 kilom. carrés, est formée de buttes marneuses et

argilo-siliceuses ; là, comme dans le Morvan, les étangs sont en grand nombre.

« Enfin entre ce pays bas tertiaire et l'Auxois liasique, s'avance, comme un promontoire vers le sud, le massif du mont Afrique qui, si accidenté qu'il soit, renferme cependant encore de grandes surfaces homogènes de calcaires et de marnes.

« Ainsi donc, dans la Côte-d'Or, les terrains de même nature, loin d'être morcelés à l'infini et d'une façon irrégulière, sont au contraire partout groupés en zones homogènes d'une étendue considérable et par conséquent dans les meilleures conditions pour exercer, par le contraste de leurs natures diverses, une influence sur la production des météores.

« Mais, lorsque la composition du sol change, il en est de même de ses propriétés physiques : les terrains, selon qu'ils sont siliceux, ou marneux ou calcaires, ne sont pas dans les mêmes conditions d'a-meublement, d'humidité, de température ; ils doivent présenter d'inégales aptitudes aux cultures diverses ; aussi les divisions géologiques du sol s'appliquent-elles, jusqu'à un certain point, aux régions agricoles.

« Ici, les terres de l'Auxois et les belles plaines d'alluvion du versant de la Saône sont plus particulièrement consacrées à la culture du blé.

« Ce sont les bois qui dominant sur notre plateau oolithique et dans les terres siliceuses du Morvan granitique et du pays bas tertiaire.

« Quant aux prairies, si elles occupent les zones submersibles d'alluvions modernes qui bordent toutes nos rivières, elles prennent un développement tout spécial dans les terrains détritiques, naturellement humides ; dans l'Auxois, on trouve des prés à toute hauteur au-dessus des cours d'eau, et, dans le Morvan, elles se ramifient à l'infini, tapissant les moindres plis d'un sol léger, constamment imprégné par des sources ou des suintements pérennes.

« Les vignes échappent davantage à cette localisation géologique ; sans être précisément indifférentes à la nature du sol, elles paraissent cependant exiger, avant tout, certaines conditions d'exposition ; on voit des vignes sur les talus calcaires de notre Côte, sur les flancs marneux de l'Auxois et du Châtillonnais, sur les buttes argileuses de notre pays bas ; mais toujours on les retrouve aux expositions S. S. E. et S. S. O., les seules du reste qui, chez nous, règnent sur de grandes étendues, par suite de l'orientation générale de nos montagnes.

« Ainsi, dans la Côte-d'Or, les sols de même nature sont groupés

en un petit nombre de zones étendues, et nous constatons que, dans chacune de ces zones, se sont spontanément localisées certaines cultures générales.

« J'ajoute que les différentes régions géologiques et agricoles ont aussi des caractères topographiques déterminés.

« Les montagnes convexes et bombées du Morvan ne ressemblent en rien aux croupes concaves de l'Auxois et du Châtillonnais, et ces croupes si bien accentuées contrastent elles-mêmes avec les ondulations presque insensibles du plateau calcaire du Duesmois ou avec les proéminences légères de la plaine tertiaire.

« Dans notre Morvan, les vallons comme les cours d'eau se subdivisent à l'infini et de la façon la plus irrégulière; dans l'Auxois, les rivières ont toutes une orientation commune; au fond de chaque vallée, coule une rivière principale sur laquelle s'embranchent latéralement des affluents tous comparables par leur importance et leur étendue, et qui frappent par la régularité de leur disposition.

« Sur notre plateau calcaire, la monotonie de la plaine n'est interrompue que par quelques crevasses au fond desquelles coulent l'Ource, la Seine, l'Ignon, le Suzon; mais rien, dans le paysage, n'accuse la présence de ces fentes, que l'on n'aperçoit qu'au moment même où l'on est sur le bord de leurs talus escarpés; nulle analogie entre cette plaine desséchée et les basses régions de la Vouge et de la Dheune, où reparaissent en grand nombre les cours d'eau avec les prairies et leurs encadrements de peupliers.

« Le simple aperçu qui précède aura suffi pour faire concevoir de quelle nature est cette harmonie, cette solidarité entre la nature géologique, la destination agricole et la topographie intérieure de chacune des régions de la Côte-d'Or.

« En un mot, de la composition du sol dépend, dans certaines limites, son aspect géométrique; mais de là dépendent également ses propriétés physiques essentielles, sa couleur, sa faculté de s'échauffer, sa perméabilité, et, comme ce sont ces propriétés qui, par leur inégale répartition, donnent lieu aux courants ascendants et aux ruptures d'équilibre de l'atmosphère qui engendrent les phénomènes météorologiques les plus locaux, on voit, comme conclusion générale de ce qui précède, que, dans la Côte-d'Or, le Morvan, le Châtillonnais, l'Auxois, le Duesmois, le pays bas, avec leurs aspects si divers, sont précisément des zones dont chacune, par ce seul fait qu'elle contraste avec ses voisines, peut et doit constituer un foyer d'influences locales particulières dont il reste à déterminer la nature et la puissance.

« Or, le jour où l'observation nous aurait permis de reconnaître le rôle que chacune des régions joue dans la production des météores, nous serions peut-être conduits à modifier successivement l'aspect du pays dans les limites de ce qui est possible aux associations humaines de divers ordres, et, en transformant des régions, aujourd'hui dangereuses météorologiquement en régions désormais inoffensives, nous pourrions espérer, sinon de nous préserver à jamais des fléaux météorologiques, comme les orages, la grêle, etc., du moins de rendre sensiblement plus rares leurs désastreuses apparitions. »

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE A MONTPELLIER. — Juillet 1857. — On sait que, depuis plusieurs années, certaines Sociétés, littéraires ou scientifiques, ont adopté l'usage de convoquer des réunions générales, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, appelant ainsi successivement, sur les différents points de la France, un mouvement de cette activité intellectuelle que l'on accuse Paris d'accaparer exclusivement.

« Ces efforts ne seront pas perdus, dit M. Donné dans un article du *Journal des Débats*, du 12 juillet 1857, et tous ces germes que les Sociétés savantes sèment dans les départements porteront leurs fruits. Les observateurs se multiplient, ils recueillent les faits, ils préparent les matériaux que les grands architectes de l'avenir emploieront à élever l'édifice de la science. Les ouvriers, les simples manœuvres, ceux qu'on appelle les *amateurs*, sont destinés à jouer un rôle de plus en plus utile dans le développement des sciences : nul doute qu'ils ne contribuent puissamment à l'avancement de plusieurs branches importantes de l'histoire proprement dite, de l'histoire naturelle, de la météorologie et même de l'astronomie; ils trouveront les faits que les Linné, les Cuvier, les Newton futurs réuniront en système et dont ils donneront les lois. Les antiquités de notre histoire, la distribution des êtres organisés à la surface du globe, la géographie botanique, cette science toute moderne et d'un si haut intérêt, l'histoire physique de notre globe imprimée dans ce grand livre, dont les couches géologiques sont les feuillets, les lois des phénomènes météorologiques, et les secrets encore impénétrables du ciel se révèlent peu à peu à l'aide d'observations multipliées, pratiquées sur tous les points par une foule d'amateurs acharnés à soulever un coin du voile. C'est la division du travail appliquée à l'étude de la nature, et elle ne produira pas moins de merveilles dans cet ordre de choses qu'elle n'en enfante dans l'industrie. Il

faudra toujours le génie pour grouper tous ces faits et les relier en faisceau, pour les dominer d'une vue d'ensemble et montrer le principe d'où ils découlent ; mais le génie tout seul ne suffirait plus aujourd'hui à la recherche, au classement et aux rapports de tant de faits. Il a besoin d'être secondé, et ce sont ces milliers d'ouvriers formés par ces Sociétés savantes, ces scrutateurs infatigables des monuments et des vieilles inscriptions, ces chercheurs de plantes, de pierres, de débris de l'ancien monde ; ces observateurs persévérants des phénomènes naturels qui lui viendront en aide. Et ainsi, dans les sciences comme dans les arts, le progrès sera plus rapide, nous gagnerons du temps, nous marcherons plus vite, ce qui est la grande affaire de notre époque. Où nous mènera cette rapidité ? Où nous conduira cette force qui nous pousse ? Nous élèvera-t-elle ? Nous précipitera-t-elle ? Vers quel but courons-nous avec tant de violence ? C'est ce qu'on ne peut dire ; mais nous sommes de ceux qui ont confiance dans les destinées que Dieu a faites à l'homme. »

Cette année, tous les botanistes de France avaient été appelés à Montpellier par la Société botanique de France ; aux botanistes se sont joints des entomologistes, car il y a un lien étroit entre les deux sciences cultivées par les uns et par les autres. Les compagnies des chemins de fer de Paris à Bordeaux et de Paris à la Méditerranée ont rendu facile la tenue du congrès en délivrant des billets d'aller et retour pour le prix modique de 25 fr., avec faculté de partir par une ligne et de revenir par l'autre. Aussi, combien d'étudiants de Paris ont saisi avec empressement cette occasion d'aller explorer une partie de la Flore méridionale et de faire, du même coup, presque le tour de la France.

La Société de botanique, sous la présidence de M. le comte Jaubert, a ouvert le congrès dans la salle des concerts, appartenant à la ville et mise à la disposition de la Société par l'administration municipale. Le maire a très-courtoisement offert aux savants une hospitalité que ceux-ci ont constamment trouvée empressée et bienveillante.

L'assemblée a nommé, suivant l'usage, un bureau spécial pour la session nouvelle. La présidence a été dévolue à M. Tchihatchef, conseiller d'Etat de l'empereur de Russie ; la vice-présidence à MM. Martins et Planchon, professeurs de botanique, l'un à la Faculté de médecine, l'autre à la Faculté des sciences de Montpellier.

M. le comte Jaubert, dans un discours d'ouverture, a donné le programme des excursions projetées, indiquant d'abord le port de Juvénal et les Prés aux laines, « où, grâce aux moyens de dissémi-

nation que le commerce ajoute à ceux de la nature, une foule de plantes de l'Orient, de l'Afrique et de l'Amérique se trouvent rassemblées; les champs et les guarrigues des environs de la ville, riches en espèces *montpessulanes*, à ravir d'aise le botaniste du Nord, subitement et pour la première fois transporté dans le Midi; Grammont, *locus mirabili plantarum varietate jucundus*, a dit Linné; Maguelonne et ses plages abondant en espèces maritimes, où M. Parès a observé si souvent les beaux phénomènes de mirage qu'il a décrits. Maguelonne, chère au botaniste; l'est aussi au philologue, pour avoir inspiré à M. Moquin-Tandon l'ingénieuse fiction qui a servi de cadre à ses études sur la langue des troubadours. Chemin faisant, on rencontrera dans les eaux saumâtres de Pérols une naïadée rare, l'*althenia filiformis*, dont la découverte et la description originaire appartiennent à Delille. Plus loin, à l'est, Aigermortes, sorte de Pompeï du moyen âge, et les marais de la Camargue. A l'ouest, Cette et sa montagne; Agde et ses roches volcaniques; Narbonne, patrie des *cistus*, et Sainte-Lucie, patrie des *statice*; au nord, Saint-Guilhem, le désert et le pic Saint-Loup, qui redresse si près de nous, à l'horizon, ses couches calcaires à 659 mètres au-dessus de la mer, etc., etc. »

Pour éviter les fatigues qu'auraient causées les trop vives ardeurs du soleil, le rendez-vous était donné à deux heures du matin. Nous empruntons à M. Donné le récit d'une course aux cabanes, sur les bords de la mer, combinée avec une grande pêche organisée par les soins de M. Gervais, doyen et professeur de la Faculté des sciences de Montpellier :

« Cette partie avait réuni les deux Sociétés, les entomologistes n'ayant pas moins d'intérêt que les botanistes à parcourir les dunes, aussi fertiles en insectes qu'en plantes, et les uns et les autres surtout étant curieux d'assister à la pêche, peut-être même d'en goûter le produit dans une immense bouillebaisse à laquelle elle devait servir. Pour beaucoup de Parisiens, la mer était chose nouvelle. Toute espèce d'intérêt s'attachait donc à cette partie, et les archéologues, eux-mêmes y trouvaient leur compte, puisque la journée devait se terminer par une visite aux ruines de la vieille abbaye de Maguelonne, ancien séjour des évêques de Montpellier.

« Par un soleil éclatant et une fraîche brise de mer, la troupe savante se dirigeait donc samedi dernier vers les cabanes habitées par les pêcheurs de Palavas. La plage a bientôt été envahie par les chercheurs de plantes et d'insectes, par les pêcheurs qui aidaient à tirer les immenses filets jetés à la mer, et qui ont ramené plus de



méduses que de poissons, et même par les baigneurs qui ont profité de l'occasion pour se plonger dans les eaux d'azur de la Méditerranée, déjà échauffées par le soleil du Midi. Ces scènes variées formaient un tableau des plus animés auquel la mer mêlait son harmonie et servait de fond. Après le déjeuner, qui ne réunissait pas moins de quatre-vingts convives, on s'est dirigé vers Maguelonne, les uns par mer, les autres en suivant la plage. Le propriétaire de ce domaine, habitant de Montpellier, attendait la compagnie pour lui faire un gracieux accueil et les honneurs de sa vieille église, dont M. Ricart, un de nos archéologues distingués, a retracé l'histoire dans une improvisation qui a vivement impressionné l'auditoire. »

Les excursions étaient de temps en temps en temps interrompues par des séances où l'on rendait compte de découvertes nouvelles. MM. les professeurs Martins et Planchon, M. Touchy, conservateur de la Faculté de médecine; MM. Tchihatchef, Jaubert; M. Durieu de Maisonneuve, directeur du jardin botanique de Bordeaux; M. Cosson, un des auteurs de la flore de l'Algérie; M. Schœnfeld, secrétaire de la Société botanique de France, etc., ont tour à tour captivé l'attention publique.

Les étudiants de Montpellier ont voulu fêter leurs condisciples de Paris et leur ont offert, dans la grande salle du Jardin des Plantes, un punch où des toasts ont été échangés au milieu de la plus franche cordialité.

« Enfin, la Société botanique de France a clos sa session de Montpellier par un banquet de souscription auquel ont pris part les représentants de la municipalité et plusieurs personnes éminentes de la ville. Ce banquet a eu lieu également dans la serre, élégamment disposée par les soins de M. le directeur du jardin. On s'est félicité mutuellement, les uns de l'honneur fait à la cité, les autres du bon accueil qu'ils ont reçu; on s'est serré la main et l'on s'est dit adieu en se promettant de se revoir, et il n'est pas, en effet, impossible que plusieurs d'entre nous se retrouvent un jour en pareille réunion, soit dans les montagnes des Vosges, soit dans les Pyrénées ou sur quelque point chéri des botanistes. »

F. L.

---

## ANGLETERRE.

---

**SOCIÉTÉ DES ARTS.** — *Séance du 28 janvier.* — Mémoire sur l'application des machines au service du génie militaire, par M. John Ander-

son, inspecteur du génie, à l'arsenal royal de Woolwich. L'auteur rappelle qu'à une époque encore récente, tous les travaux de construction des arsenaux militaires se faisaient par des machines à la main, et il signale les améliorations importantes que l'introduction sur une grande échelle des machines à vapeur a apportées dans ce service. Les chiffres suivants indiquent les efforts considérables par lesquels on s'est appliqué à mettre le grand arsenal de construction de l'Angleterre au niveau de toutes les éventualités. Aujourd'hui on y emploie 68 machines à vapeur représentant ensemble une puissance de 1,170 chevaux-vapeur, et donnant le mouvement à 16,540 pieds de transmissions. 18 forges mues par la vapeur, et 2,773 machines de diverses sortes complètent cette importante installation.

SOCIÉTÉ LINNÉENNE. — *Séance du 20 janvier.* — Communication d'un Mémoire de M. le professeur Lindsey sur la famille des orchidées dans l'Inde; ce travail forme la première partie d'une suite d'études sur le même sujet. Le fait principal qui, d'après cette première étude, résulte des observations de l'auteur sur une grande quantité de plantes de cette famille, serait la constatation du grand développement géographique des orchidées, contrairement à l'opinion qui les supposait localisées dans des limites fort restreintes. Ce dernier cas peut être celui de quelques individus spéciaux; mais M. Lindsey a reconnu qu'un grand nombre d'orchidées étaient aussi répandues sous les diverses latitudes que les plantes de l'acclimatation la plus étendue appartenant à d'autres genres.

INSTITUT ROYAL. — *Séances des 6, 8, 20, 23, 27, 30 et 31 janvier.* — Mémoire de M. Faraday sur les attractions magnétiques, sur leurs rapports et leurs influences réciproques. — Mémoire sur la nature générale du mouvement et de la sensibilité chez les êtres animés, par M. le professeur Huxley. — Mémoire sur les glaciers, par M. le professeur Tyndall. — Mémoire de M. le professeur Huxley sur les sens de l'odorat et du goût. — Mémoire sur les phénomènes du son, par M. le professeur Tyndall. — Milton considéré comme enseignant, par le Rév. M. Maurice. — Mémoire de M. le professeur Phillips sur le niveau moyen des mers et les variations qu'il peut subir par diverses causes probables. — Mémoire de M. Gladstone sur les phénomènes chromatiques manifestés par la transmission de la lumière.

SOCIÉTÉ DE NUMISMATIQUE. — *Séance du 18 décembre.* — M. Evans lit un Mémoire sur une pièce de monnaie très-rare dont il a fait ré-

celement l'acquisition et qu'il considère comme un type de schilling du temps d'Edouard VI. Le seul autre spécimen connu, du même genre, appartient aux British Museum. — Mémoire accompagné de dessins de M. Clives Bayley sur des monnaies du roi Bactrien Azes ou Azas. Le caractère de ces monnaies fournit quelques curieuses indications relativement à l'influence de la mythologie grecque sur un monarque bouddiste, et donne quelque lumière pour l'histoire de son règne.

**SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS.** — *Séance du 20 janvier.* — Lecture et discussion d'un Mémoire de M. Window sur l'établissement des télégraphes électriques sous-marins.

**SOCIÉTÉ DES ARTS.** — *Séances des 14 et 21 janvier.* — Mémoire sur le Honduras (Amérique centrale), son commerce, son histoire et ses ressources. — Mémoire de M. Squier sur la construction d'un chemin de fer dans le Honduras, pour relier les deux océans.

**SOCIÉTÉ ROYALE DE LITTÉRATURE.** — *Séance du 7 janvier.* — Communication d'un Mémoire de M. Squier sur l'emploi du système hiéroglyphique ou graphique de Mexico, à la suite de la conquête espagnole. L'auteur de ce travail, bien connu pour ses recherches archéologiques sur l'Amérique centrale, signale les particularités les plus importantes de cette curieuse méthode employée pour conserver le souvenir des événements historiques, et qui fut spécialement usitée parmi les missionnaires espagnols, afin de fixer dans l'esprit des Indiens, à l'aide d'un système figuratif qui leur était anciennement familier, leurs instructions, les légendes de l'Eglise et les mystères de la religion chrétienne. M. Squier distingue deux systèmes de représentation hiéroglyphique transmis par les anciens Mexicains : celui de Palenque, dans l'Amérique centrale, certainement le plus pur, et celui de Mexico, dans la vallée de l'Anahuac, qui présentait une certaine confusion. C'est ce dernier qui fut adopté par les missionnaires espagnols, et les travaux de Testera de Bayonne, de Sahagun, de Motolinia et de Peter de Gand attestent suffisamment l'usage considérable qu'ils ont fait de ce mode d'écriture locale. La plus grande partie des manuscrits mexicains actuellement en Europe et qui ont été publiés par les soins de lord Kingsborough sont le résultat de leurs efforts. — M. le cardinal Wiseman présente un ouvrage récemment publié à Rome, par M. le professeur Garucci, et qui contient la gravure d'une peinture découverte, il y a peu de temps, dans le

palais des Césars, sur l'Aventin. Elle représente Jésus-Christ sur la croix, avec une tête d'âne; un homme est placé auprès du Sauveur, et au-dessous on lit cette inscription en grec : *Alexamenos adore Dieu*. Ce travail, qui semble remonter à l'époque des Antonins prouve que, dès lors, le christianisme avait pénétré dans le palais impérial, en même temps qu'il fournit un nouveau témoignage des calomnies répandues par les ennemis de la religion nouvelle. Il est, en effet, bien connu que les Basiliens et les Gnostiques accusaient les chrétiens de rendre leurs hommages à un dieu à tête d'âne.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE. — *Séance du 17 janvier*. — Lecture d'une lettre de M. B.-H. Hodgson, datée du mois d'octobre, à Daryeeling, relative au nom proposé pour désigner un pic remarquable reconnu au nord-est de Katmandhu, et dont la hauteur, d'après l'évaluation du service général de topographie dans l'Inde anglaise, ne serait pas inférieure à 29,000 pieds (environ 8816<sup>m</sup>). Ce serait le point le plus élevé de la chaîne de l'Himalaya, et par conséquent du monde connu; il dépasserait, en un mot, l'altitude fournie par la plus haute des montagnes des Apennins placée sur le sommet du Mont-Blanc.

SOCIÉTÉ MÉTÉOROLOGIQUE. — *Séance du 27 janvier*. — Mémoire de M. Glaisher sur la détermination de la température moyenne de chaque jour, déduite d'observations faites à l'Observatoire royal de Greenwich, durant une période de 43 ans, finissant à 1856. L'auteur de ce Mémoire, après avoir exposé la marche qu'il a suivie, et le tableau graphique qu'il a dressé afin d'arriver à une constatation exacte de la température moyenne pour chaque jour de l'année, présente le résultat sommaire de ses observations: Tout d'abord, il signale certaines périodes anormales qui interrompent les séries régulières, en formant un phénomène d'autant plus curieux qu'il est difficile de lui assigner aucune cause physique. Ainsi, la température, à partir de son point le plus bas, en janvier, va en s'élevant jusqu'à la fin du mois, et alors elle subit de légères variations pendant la première quinzaine de février sans motif caractérisé; puis le mouvement ascensionnel reprend et se continue, sauf une interruption de quatre jours, du commencement de mars jusqu'au 10 mai, où se produit de nouveau une période irrégulière de quatre jours de froid. A la suite de cette dernière période, l'élévation de la température se poursuit, avec une marche régulière, jusqu'à la fin de juin, où on atteint la température maximum, la température de juillet, différant seulement de quelques dixièmes de degrés. A compter de cette époque, le mouvement décroissant s'accomplit très-régulièrement jusqu'à la

fin de novembre, où se manifeste une élévation soudaine et considérable. Cette dernière irrégularité passée, la décroissance de la température se continue sans interruption pour arriver à son minimum à la fin de l'année. Voici maintenant, pour chacun des mois de l'année, d'après le relevé de la température moyenne et pour toute la période, le jour le plus chaud et le jour le plus froid, ressortant de la longue série d'observations de M. Glaisher, et calculé à l'échelle de température de Fahrenheit : Janvier, le jour le plus froid de la période, pour ce mois, fut le 20 janvier 1838, où l'échelle était à  $10^{\circ},7$ , et le plus chaud, le 24 janvier 1834, à  $52^{\circ},7$ . — Février, jour le plus froid, 9 février 1836,  $12^{\circ},6$ ; le plus chaud, 9 février 1831, à 55. — Mars, le plus froid, 13 mars 1845, à  $22^{\circ},1$ ; le plus chaud, 31 mars 1815, à  $58^{\circ},6$ . — Avril, le plus froid, 1<sup>er</sup> avril 1836, à  $27^{\circ},8$ ; le plus chaud, 26 avril 1821, à  $63^{\circ},2$ . — Mai, le plus froid, 3 mai 1832, à  $36^{\circ},2$ ; le plus chaud, 15 mai 1833, à  $72^{\circ},4$ . — Juin, le plus froid, 7 juin 1814, à  $45^{\circ}$ ; le plus chaud, le 13 juin 1818, à  $76^{\circ},1$ . — Juillet, le plus froid, 20 juillet 1836,  $47^{\circ},7$ ; le plus chaud, 15 juillet 1825, à  $79^{\circ},1$ . — Août, le plus froid, 31 août 1833, à  $43^{\circ},2$ ; le plus chaud, 1<sup>er</sup> août 1825, à  $75^{\circ},3$ . — Septembre, le plus froid, 28 septembre 1824, à  $40^{\circ},7$ ; le plus chaud, 2 septembre 1824, à  $73^{\circ},5$ . — Octobre, le plus froid, 29 octobre 1836, à  $28^{\circ},4$ ; le plus chaud, 5 octobre 1834, à  $64^{\circ},5$ . — Novembre, le plus froid, 24 novembre 1836, à  $23^{\circ},4$ ; le plus chaud, 2 novembre 1834, à  $59^{\circ},7$ . — Décembre, le plus froid, 24 décembre 1830, à  $18^{\circ},4$ ; le plus chaud, 8 décembre 1848, à  $54^{\circ},9$ . — Mémoire de M. André Poey, directeur de l'Observatoire météorologique de la Havane, sur la nature et les effets de l'éclair, avec une explication des divers phénomènes qu'il a observés. Ce travail se divise en quatre parties consacrées : la première, à la nature physique de l'éclair; la seconde, aux effets de la fusion à froid, constatée par Franklin, et que l'auteur considère comme une action purement mécanique à laquelle la chaleur n'a aucune part; ainsi, en certains cas, l'éclair a la propriété de réduire en cendre, de pulvériser des corps solides, même des corps humains, sans qu'on reconnaisse aucun signe de la présence du calorique; la troisième partie traite de la combustion des corps inflammables; enfin, dans la quatrième partie, M. Poey examine les effets de l'éclair dans ses rapports avec la paralysie, et fait remarquer que, par des conséquences singulièrement opposées, tantôt il cause, et tantôt il guérit cette maladie. — Communication reçue du capitaine Washington, du service hydrographique, sur quelques observations relevées sur les côtes nord et est de l'Australie.

## ITALIE.

---

**ACADÉMIE ROMAINE D'ARCHÉOLOGIE.** — Dans la séance du 6 juin, l'*Académie romaine d'archéologie* a entendu la lecture du rapport de M. l'abbé Profili, secrétaire de la commission d'archéologie sacrée, sur les travaux et les découvertes opérées dans les catacombes de Rome, de 1853 à 1856. Le *Journal de Rome* analyse ce document important dont les lecteurs de la *Revue* aimeront à connaître les points principaux. Le rapporteur constate d'abord la découverte et la restauration de toute la partie centrale du cimetière des SS. Nérée et Achille située à droite de la voie Ardéatine. Dans la partie intérieure du second plan du même cimetière, ont été retrouvés, à travers les ruines, quatre grandes colonnes de marbre, des chapiteaux, des segments d'arcs en brique, derniers restes d'une vaste salle. Les grands travaux exécutés dans le cimetière placé à droite de la voie Appienne, ont été l'objet principal du rapport. Cette œuvre considérable, qui a amené la découverte d'objets très-intéressants, a nécessité le déblayement d'environ cent mille mètres cubes de terre et la construction de sept ou huit mille mètres de mur, elle a duré dix-sept mois; toute la partie centrale et historique du cimetière et notamment les cryptes de saint Sixte II, de sainte Cécile et de saint Eusèbe, se trouvent en ce moment à jour. — Le rapporteur a fait connaître ensuite les découvertes faites dans l'épigraphie, la peinture, la sculpture, etc... Il a cité parmi les cinq cents inscriptions environ, nouvellement retrouvées, l'inscription lue sur un fragment de sarcophage chrétien du consulat de Tacite (273 après J.-C.), les inscriptions contemporaines anciennement placées sur les tombeaux des quatre martyrs Anter, Fabien, Lucius et Eutyhianus. M. Profili mentionne parmi les peintures une fresque très-précieuse retrouvée dans le cimetière des SS. Saturnin et Transon, dont le sujet est l'histoire de Tobie; une fresque du cimetière de Saint-Agnès, dans laquelle on retrouverait l'image de la Vierge au milieu des deux princes des apôtres; la fresque du cimetière des SS. Pierre et Marcellin représentant les agapes chrétiennes; les fresques du cimetière de Callixte trouvées dans la crypte de sainte Cécile. Toutes ces fresques remontent à la première moitié du troisième siècle. La *Revue* tiendra ses lecteurs au courant des découvertes dont la Ville éternelle est chaque jour le théâtre.

---

# MISSIONS

## SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

---

*RAPPORT présenté à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, par M. Delacoulonche, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, sur l'histoire, les mœurs et les coutumes des peuples de l'ancienne Arcadie (1).*

### XI.

LA CONFÉDÉRATION ARCADIEUNE (suite) DEPUIS LA FONDATION DE MÉGALOPOLIS JUSQU'À LA BATAILLE DE MANTINÉE. — 2<sup>o</sup> DEPUIS LA MORT DE LYCOMÈDE JUSQU'À LA BATAILLE DE MANTINÉE 366-362.

Ce fut à l'occasion des guerres contre l'Elide que l'Arcadie se partagea de nouveau en deux camps.

Vers l'an 366, des exilés arcadiens, secrètement encouragés par les Eléens, s'emparèrent de Lasion. Après des réclamations restées sans réponse, les Arcadiens entrèrent dans le pays, livrèrent un combat près de la ville contestée et mirent en fuite un corps de 400 Eléens. Ce fut là l'origine de la guerre. La vraie cause était le vif ressentiment que les Eléens avaient conçu contre la ligue, depuis

(1) Voir les livraisons de mars, avril, mai, juin et juillet.

qu'elle avait refusé de lui rendre la Triphylie. (Diod., XV, 77, 19. — Xén., VII, 4, 14.)

Maîtres de Lasion, les Arcadiens entrèrent dans le pays des Acroïens, s'emparèrent successivement de Cyparissia, de Coryphasion et de Margana, et de là marchèrent sur Olympie. Après avoir fortifié le mont Cronius et y avoir établi une garnison, ils résolurent de faire une tentative sur Elis : peu s'en fallut qu'elle ne réussit, car ils pénétrèrent jusque dans l'agora. Les cavaliers éléens arrivèrent à temps et les repoussèrent. Après ce coup de main, le premier acte de l'aristocratie fut de chasser les chefs du parti populaire, qui avaient sans doute appelé les ennemis. Les exilés s'adjoignirent un petit corps d'Arcadiens et s'emparèrent de Pylos. Enthousiasmés par leurs succès et par le nombre de leurs partisans qui grossissait chaque jour, ils appelèrent une seconde fois les Arcadiens, leur promettant la reddition d'Elis.

Cependant les habitants de cette ville avaient demandé des secours aux Achéens. A l'approche de ces nouveaux ennemis, les Arcadiens se retirèrent, non par peur, mais pour tenter un coup de main hardi sur Pellène, pendant que les Pelléniens étaient à l'autre bout de la presqu'île. Ils s'emparèrent en effet du fort d'Oloros ; mais les Pelléniens firent diligence, et le reprirent presque aussitôt.

Une troisième invasion en Elide fut plus décisive. Les Eléens, battus d'abord entre Cyllène et Elis, se virent bientôt assiégés dans leur propre ville. Ils étaient perdus sans une diversion puissante que les Spartiates firent sur les frontières de l'Arcadie.

La lutte prenait des proportions considérables : d'un côté, les Eléens, les Achéens et les Spartiates : de l'autre, la ligue arcadienne soutenue par les Argiens, les Messéniens et les Thébains eux-mêmes, qui n'étaient pas mécontents de voir les peuples du Péloponèse se déchirer de leurs propres mains.

Archidamus s'était emparé de Cromnos (1), sur le territoire de Mégalopolis, à 40 stades de la Messénie, et y avait laissé trois cohortes. Les Arcadiens marchent sur cette ville, l'entourent d'un double retranchement, l'un contre les assiégés, l'autre contre les secours du dehors, et la soumettent à un blocus rigoureux. Les assié-

(1) Κρωμνος, πολίχνιον δ' ἐστὶν ἰδρυμένον πλησίον Μεγάλης πόλεως. (Callist., Fragm. 13, p. 15. Didot.) Pausanias l'appelle Κρωμοί : il le cite parmi les bourgs qui contribuèrent à former Mégalopolis (VIII, 27). Il donnait son nom à la Cromitide et était à 40 stades des frontières de la Messénie. — Steph. Byz. donne Κρωμνα.



gés n'avaient déjà plus que pour dix jours de vivres, lorsqu'Archidamus rentre dans l'Arcadie, ravage la Sciritide et les provinces voisines, afin d'attirer l'ennemi de son côté et de lui faire abandonner le siège. Voyant l'inutilité de ses efforts, il s'empare d'une colline qui dominait les retranchements des Arcadiens. Il s'ensuivit un engagement entre les deux partis. Les éparites firent bonne contenance, se serrèrent les uns contre les autres en rapprochant leurs boucliers, et quoique moins nombreux, soutinrent sans être entamés tous les efforts des Spartiates. Archidamus fut blessé : ses principaux compagnons tués. On conclut une trêve, et les Arcadiens élevèrent un trophée. (Callist. fr. — Xén. — Diod.)

Le combat recommença bientôt autour de la place. Cette fois les Lacédémoniens s'emparèrent des retranchements, et avertirent les assiégés de tâcher de sortir de la ville. Quelques-uns s'échappèrent : les autres tombèrent entre les mains des Arcadiens et de leurs alliés placés à toutes les issues.

Débarassés du siège de Cromnos, ceux-ci se tournèrent encore une fois contre les Eléens, qui avaient profité de leurs embarras pour reprendre Margana et Pylos. Ils se rapprochèrent des Pisates, revendiquèrent leurs anciens droits à la présidence des jeux, et comme on était au commencement de la 104<sup>e</sup> olympiade (1), ils les firent célébrer par leurs nouveaux alliés (364). Au milieu de la solennité, les Eléens se présentèrent en armes. Les assistants, accourus de tous les points de la Grèce, se rangèrent sur les collines voisines, afin d'être spectateurs du combat, comme ils l'étaient tout à l'heure des jeux. On en vint aux mains près du Cladeus. Les Arcadiens, quoique soutenus par 1,000 hoplites argiens et par 400 cavaliers d'Athènes, furent défaits et poursuivis jusqu'au théâtre et au temple de Vesta. Cependant ils restèrent maîtres d'Olympie et des trésors amassés dans le temple. (Diod., XV, 82.)

La guerre durait trop longtemps pour ne pas commencer à fatiguer les deux partis. En Arcadie, les citoyens, sincèrement attachés à leur patrie, cherchaient en vain à quoi elle pouvait aboutir. Heureuse ou malheureuse, n'aurait-elle pas pour résultat certain d'affaiblir la ligue et le Péloponèse tout entier? Thèbes poussait à la guerre : n'était-ce pas pour que les deux partis épuisés réclamassent son secours, et lui facilitassent les moyens d'établir sa domination? Déjà elle s'était créé un parti dans Mégalopolis et dans Tégée qui avait

(1) Les Eléens ne la portèrent pas sur leur registre : ils l'appelèrent anolympiade ἀνολυμπία. (Paus., VII, 22.)

reçu un corps de 300 Béotiens. Tout-puissants dans le conseil des archontes, depuis la mort de Lycomède, les citoyens de ces deux villes se faisaient du corps des éparites un instrument d'oppression. Une crise était imminente. Ce furent les Mantinéens qui la précipitèrent. (Xén., VII, 4, 34, sq.)

Depuis qu'Olympie était au pouvoir des Arcadiens, les archontes employaient une partie des trésors du temple à la solde des éparites. C'était un moyen de cacher toutes les dilapidations, et de s'attacher en même temps par des liens directs ces mercenaires devenus suspects aux bons citoyens. Les Mantinéens réclamèrent contre ce qu'ils appelaient une impiété, et envoyèrent en même temps la part de contributions qu'ils devaient pour l'entretien de l'armée permanente. Aussitôt les archontes les accusent de vouloir détruire la confédération, et les citent devant le conseil des Dix-Mille. Sur leur refus de comparaître, ils envoient contre eux des éparites, mais les Mantinéens ferment leurs portes et s'apprentent à résister.

Ils n'étaient pas les seuls à désirer la paix avec les Eléens, à murmurer contre l'emploi sacrilège des fonds du temple. Le conseil des Dix-Mille leur donna raison. Il interdit de détourner les deniers sacrés pour des usages profanes. C'était par là même prononcer la dissolution des Éparites. Prévoyant qu'après une guerre aussi longue on ne voudrait plus ou l'on ne pourrait plus les payer, une partie des mercenaires quittèrent le corps. Ils furent aussitôt remplacés par des citoyens qui faisaient volontairement ce sacrifice, afin de mettre un terme à la pression qu'ils exerçaient sur la ligue.

Mantinée l'emportait; mais le péril devenait grand pour ceux des magistrats qui se sentaient coupables d'avoir dilapidé les fonds sacrés. Aussi se hâtèrent-ils d'appeler Epaminondas, en apparence pour continuer la guerre contre l'Elide, en réalité, disaient-ils aux Thébains, pour empêcher que l'Arcadie ne passât encore du côté de Sparte. Le parti national, de son côté, n'en pressa que plus vivement la conclusion de la paix. Après tout, pourquoi garder le temple et la présidence des jeux? Leur conduite ne serait-elle pas plus juste et plus agréable aux dieux s'ils rendaient Olympie aux Eléens? D'ailleurs, la guerre une fois terminée, quel prétexte resterait à Thèbes pour continuer ses armements? Ces raisons décidèrent le conseil des Dix-Mille. On conclut un traité définitif avec les Eléens, et l'on envoya des députés aux Thébains, pour leur dire de ne pas entrer dans l'Arcadie, à moins d'y être invités.

Cette paix était la ruine de l'influence étrangère en Arcadie. Elle était odieuse aux Thébains et à tous leurs partisans, tels que les Épa-

rites dissous et les magistrats qui craignaient d'avoir à rendre leurs comptes. Ils essayèrent de s'en venger par un coup de main des plus audacieux dirigé surtout contre les Mantinéens.

Les députés des villes et un grand nombre d'Arcadiens, s'étaient réunis à Tégée pour la prestation des serments. Les archontes et l'harmoste thébain qui se trouvaient dans la ville avaient juré à leur tour. Partout la sécurité la plus profonde, partout des festins et des chants d'allégresse. Tout à coup on ferme les portes de la ville, et l'on se saisit des principaux citoyens. Malheureusement pour les auteurs du complot, il restait peu de Mantinéens, parce que leur ville était proche, et que la plupart étaient déjà retournés chez eux. Quelques fuyards vinrent bientôt leur annoncer cette nouvelle. L'émotion fut grande : Mantinée envoya aussitôt redemander ses citoyens et tous ceux que l'on avait fait prisonniers, s'engageant à les présenter devant le conseil des Dix-Mille, s'ils étaient accusés de quelque crime. Vaincu par l'indignation générale, l'harmoste thébain délivre les captifs, convoque une assemblée, et essaye de se justifier, prétendant qu'il avait reçu avis d'un complot organisé pour livrer Tégée aux Spartiates. Il ne pouvait plus désormais rester en Arcadie ; mais son départ n'était pas une satisfaction suffisante. Des députés allèrent en Béotie demander sa mort, au nom du conseil des Dix-Mille. Mais Épaminondas le justifia en alléguant que le dernier traité était une violation de l'alliance faite avec Thèbes, qu'il avait eu lieu sans son assentiment, quoiqu'elle eût pris part à la guerre.

Thèbes avait besoin de vaincre encore une fois pour relever son influence dans le Péloponèse. D'un autre côté, il était évident pour tous les patriotes qu'ils n'auraient plus qu'à subir le joug, s'ils n'acceptaient pas la lutte. Les Mantinéens sollicitèrent à la fois les secours d'Athènes et l'alliance de Sparte. Depuis quelque temps déjà, ils songeaient à se rapprocher de cette dernière ville, et c'est sans doute là ce qui motive le reproche que leur adresse Pausanias. En Arcadie, ils avaient pour eux tous ceux qui avaient formé la majorité dans l'assemblée fédérale et qui s'étaient montrés les partisans de la paix avec l'Élide. Les Tégéates, les Mégalopolitains, les Pallantins, les Aséates et toutes les petites villes du voisinage soumises à l'influence de Mégalopolis s'étaient rangées du côté des Thébains. Ainsi, la scission était complète : les vieilles haines entre Tégée et Mantinée avaient repris toute leur force, et l'Arcadie jouait encore une fois le rôle auquel elle était habituée depuis longtemps. Impuissante à former une confédération, assez forte pour lutter contre ceux des États de la Grèce dont l'ambition lui semblait redoutable, elle ne

s'unissait que pour secouer le joug d'une puissance prépondérante. C'est ainsi qu'elle avait combattu Sparte : c'est ainsi que, vaincue, elle s'était alliée à Thèbes. Aujourd'hui, elle se partageait entre les deux cités, et l'on retrouve toujours au fond des événements les plus décisifs pour son avenir le germe des haines et des rivalités qui l'empêchèrent de devenir une nation. (Paus., VIII, 8. — Diod., XV, 82. — Xén., VII, 5, 26.)

Épaminondas déploya tout d'abord une grande activité. Mantinée n'avait reçu encore aucun renfort de ses alliés, que déjà il était entré dans la Tégéatide par le Parthénus, et avait établi son camp dans Tégée même. Les troupes mantinéennes se retranchèrent derrière leurs murs, attendant les Spartiates. On savait qu'Agésilas était à Pellène, et qu'il déboucherait par la plaine de Mégalopolis. Aussitôt le général thébain conçoit un projet hardi : il s'engage dans les défilés de la Tégéatide et se dirige vers Sparte à marches forcées. Sans un Crétois qui prévint Agésilas, la ville était prise comme un nid d'oiseau. Épaminondas voulait faire un coup de surprise et non un siège. Il revint à Tégée avec la même rapidité de mouvements. Là, apprenant que les Mantinéens avaient marché vers la Laconie avec toutes leurs forces et que leur ville était absolument vide de défenseurs, il se décide à renouveler contre elle la tentative qui venait d'échouer contre Sparte. Il envoie sa cavalerie en avant, et se dispose à la suivre lui-même avec le reste de ses troupes. C'était le temps de la moisson. Les esclaves et les vieillards étaient occupés au dehors aux travaux des champs. Il ne restait dans la ville qu'un petit nombre de personnes. Tout à coup on aperçut les Thébains. Après un premier moment de terreur, on monta sur les murs, et on résolut de tenter une défense impossible. Déjà les ennemis étaient arrivés au temple de Neptune, à 7 stades de Mantinée. Mais voici qu'à leur tour des cavaliers apparaissent sur la montagne qui domine la ville, sur l'Alésius. C'étaient les Athéniens. Cette vue rend l'espoir aux habitants : à mesure que les Athéniens arrivent, ils les supplient d'engager tout de suite le combat, et de sauver ainsi leurs esclaves, leurs vieillards, leurs biens et tous ceux de leurs concitoyens. Hégélochus cède à leurs instances et marche droit à l'ennemi. L'engagement eut lieu près du bois Pélagus : la cavalerie thébaine dut céder et se replier en arrière. Elle s'arrêta dans la Tégéatide au pied du Mœnale, au sud de Scopé. Mantinée était sauvée.

Le moment était venu de concentrer ses forces et de livrer une grande bataille. Les Lacédémoniens et les Mantinéens, revenus sur leurs pas, rentrèrent à Mantinée et s'y réunirent aux Athéniens.

Leurs forces totales, y compris celles des Achéens et des Eléens leurs alliés, se montaient à 20,000 fantassins et à 2,000 chevaux. Les ennemis étaient plus nombreux : ils avaient 30,000 hoplites et 3,000 cavaliers.

Épaminondas prit position, non plus en travers de la plaine, comme Agis en 418, mais le long des montagnes à l'Ouest, depuis Scopé jusqu'à la plaine d'Alcimédon. Il semblait vouloir établir son camp plutôt que livrer bataille. Les Mantinéens s'y trompèrent : au moment où ils s'y attendaient le moins, ils le virent marcher sur eux avec toutes ses troupes.

Les Thébains étaient à l'aile gauche, ayant près d'eux les Arcadiens. Les Argiens occupaient l'aile droite. Au centre étaient les Eubœens, les Locriens, les Sicyoniens et les Messéniens. La cavalerie était répandue sur les ailes.

Dans l'armée opposée, l'aile gauche était occupée par les Athéniens ; après eux venaient les Eléens, les Achéens, les Lacédémoniens ; les Mantinéens étaient à l'aile droite avec tous leurs alliés d'Arcadie. C'était la seconde fois qu'ils jouissaient de cet honneur. C'était la seconde grande bataille qui se livrait sur leur territoire. Elle devait être la plus célèbre, « car jamais Grecs contre Grecs n'avaient mis en ligne un si grand nombre d'hommes. »

Après un engagement de cavalerie dans lequel l'avantage resta aux Thébains, les deux corps d'armée en vinrent aux mains. Épaminondas avait suivi sa tactique ordinaire. Il avait disposé ses troupes en ligne oblique, n'engageant que ses meilleurs soldats, portant tout le fort de l'action sur sa gauche, où les hommes étaient sur un grand nombre de rangs. Ce furent les Mantinéens et les Lacédémoniens qui eurent à combattre ce coin terrible. On se servit d'abord de la lance, puis de l'épée. L'acharnement était égal des deux côtés. Le Mantinéen Podarès tomba, après avoir fait des prodiges. Les Thébains Daïphantis et Iollidas furent tués. Épaminondas, blessé, fut porté à Scopé. Mais déjà on pouvait prévoir l'issue du combat. De part et d'autre l'aile gauche resta maîtresse du terrain (362). (Xén., VII, 5, 27.)

On éleva un double trophée. Les Mantinéens, comme c'était l'habitude après une victoire, décernèrent les prix de la valeur : le premier à Gryllus, fils de Xénophon, mort sur le champ de bataille, et dont les funérailles furent célébrées aux frais de l'État ; le second à Céphiosdore de Marathon, qui commandait la cavalerie athénienne ; le troisième à Podarès, dont ils honorèrent la mémoire comme celle d'un héros. (Paus., VIII, 8.)

Les deux partis, également affaiblis, se montrèrent également désireux de la paix. Une seule difficulté se présenta. Sparte ne voulait pas que Messène fût comprise dans le traité, car c'eût été par là même reconnaître son indépendance. Les Mégalo-politains, au contraire, et leurs alliés d'Arcadie, s'y employèrent de tous leurs efforts. Ils l'emportèrent. Tous les Grecs prêtèrent serment. Sparte, dont on avait repoussé les prétentions, resta seule en dehors de l'alliance commune (361).

## XII.

### L'ARCADIE SOUS PHILIPPE ET SOUS ALEXANDRE (360-323). — POLITIQUE ET INFLUENCE CROISSANTE DE MÉGALOPOLIS.

Peu décisive pour le reste de la Grèce « dans laquelle elle laissa « plus de confusion que par le passé, » la guerre avait eu pour l'Arcadie un résultat certain. Elle avait désorganisé la confédération à peine naissante. La paix faillit être non moins fatale à Mégalopolis. En 360, la cité nouvelle fut menacée comme d'une sorte de dissolution. (Xén., VII, 5, 27.)

Parmi les habitants des bourgs réunis dans la grande ville, un certain nombre, nous l'avons vu, n'avaient quitté qu'à regret leur ancienne patrie. Quelques-uns même n'avaient cédé qu'à la violence. Ces répugnances qui existaient déjà à l'époque où l'Arcadie tout entière travaillait avec tant d'ardeur à la fondation de Mégalopolis, durent s'accroître et se propager, à mesure que le temps amena ses déceptions habituelles. Il y avait d'ailleurs, il faut le reconnaître, quelque chose de violent et de factice dans cette incorporation soudaine de quarante bourgs, au sein des mêmes murs. Bien des intérêts durent souffrir : bien des fortunes durent être lésées. En attirant à elle tous les habitants des campagnes, Mégalopolis les forçait à négliger leurs biens, à laisser dépérir l'agriculture (1), à faire de leurs champs des pâturages. On ne crée pas d'un jour à l'autre une cité puissante. C'est l'affaire du temps et de la civilisation. Pour que les hommes s'attachent à une patrie nouvelle, il faut que des intérêts communs, des besoins réciproques les y retiennent. Toutes ces populations différentes, jetées dans les mêmes murs, suivant l'expression

(1) Τὴν τε χώραν οἱ γεωργήσαντες, ἐκλειοίπασιν ἐξ ἑκείνων ἐπὶ τῶν χρόνων, ἐξ ὧν εἰς τὴν προσαγορευθεῖσαν Μεγάλην πόλιν αἱ πλείστα συνωκίσθησαν. (Strab., VIII, 9.)

de Diodore, avaient eu bien des dissensions et des querelles intestines. Le nouvel État dut être bien agité dès sa naissance, et les soldats thébains ne servirent pas moins à le défendre de ses propres divisions qu'à le protéger contre les tentatives de Sparte. Dès l'origine, il dut y avoir deux partis, celui des bourgs voisins, des populations de la Parrhasie, par exemple, ou de l'Orestide, qui souffraient moins de leur transplantation, et qui s'étaient fait de Mégalopolis une seconde patrie : celui des peuplades plus éloignées qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour retourner dans leurs anciens bourgs. Tant que la confédération fut unie et que les soldats d'Épaminondas restèrent dans la ville, le premier de ces partis dut s'appuyer sur cette double autorité pour maintenir et peut-être pour opprimer l'autre. Les choses changèrent lors de la conclusion de la paix. L'harmoniste thébain avait quitté Tégée. Pamménès était parti de Mégalopolis avec ses hoplites. D'un autre côté, Mantinée, ennemie de Mégalopolis, depuis qu'elle s'était unie contre elle à Épaminondas, devait favoriser les projets des dissidents.

Un article du traité disait que chacun, après la guerre, retournerait dans sa patrie. Ce fut le prétexte dont s'autorisèrent une partie des habitants pour revenir dans leurs anciens bourgs. Les Mégalopolitains voulurent encore une fois les forcer de les abandonner. Des deux côtés on en appela aux peuples qui venaient de combattre les uns contre les autres. Mantinée et ses alliés de l'Arcadie et de l'Élide soutinrent les dissidents. Thèbes envoya aux Mégalopolitains Pamménès avec 3,000 hoplites et 300 cavaliers. On assiégea quelques bourgs : on soumit les autres, et les habitants furent ramenés dans Mégalopolis. (Diod. Sic., XV, 94.)

« Ainsi s'apaisèrent les troubles causés par cette incorporation « des bourgs. » On le conçoit cependant, il y avait une menace perpétuelle et un danger incessant dans ce mélange d'éléments divers, dans cette association tout à la fois volontaire et forcée de populations différentes, résidant sur un sol auquel ne les rattachaient ni les traditions de la religion, ni le culte des héros, ni la mémoire des ancêtres. Dès lors, on ne saurait s'étonner de cette décadence si rapide dont parlent Strabon et Pausanias. Si « la grande ville devint « un grand désert, » il n'est pas besoin de remonter, comme l'a fait ce dernier, jusqu'à la volonté des dieux qui se plaisent à renouveler la face des choses. (Paus., VIII. — Strab.)

Toutefois, avant d'en arriver là, Mégalopolis devait avoir de beaux jours. Tégée et Mantinée, épuisées par tant de luttes et d'efforts, restent désormais sur le second plan. La cité nouvelle se place sur le

premier. C'est là que se réfugie toute la vie morale et intellectuelle de l'Arcadie. C'est de là que sortent la plupart des historiens, des philosophes que nous avons déjà cités. C'est là que naissent Philo-pæmen, Lycortas et Polybe.

Il semble même qu'elle soit sortie de cette crise plus unie et plus forte, et qu'elle y ait puisé les moyens de résister à d'autres épreuves. Est-ce à cette époque que Cercidas promulgua ses lois ; et doit-on penser, d'après l'éloge qu'en font les anciens (1), qu'elles contribuèrent à donner plus d'unité à la ville ? Le fait est possible ; mais ce n'est là qu'une conjecture. Cercidas, tout en (2) modifiant le gouvernement, conserva la démocratie. Polybe nous le dit implicitement, lorsque justifiant plus tard la conduite du législateur, il ajoute : « Si dans des « vues d'ambition il avait supprimé les lois, ravi à ses concitoyens « la liberté, alors il serait digne de blâme. » Les mots *ἐλευθερίαν, νόμους ἀφηροῦντο*, ne nous laissent pas de doute. On ne définissait pas autrement la démocratie : c'était le genre du gouvernement sous lequel régnaient les lois. (Pol., *Hist.*)

Sparte était restée, malgré tout, l'ennemie implacable de l'Arcadie : elle venait de le prouver en refusant de jurer la paix : elle l'avait montré auparavant en menaçant sans cesse Mégalopolis et Messène. Mais la crainte de Thèbes l'avait jusque-là retenue. Elle agit avec vigueur le jour où elle vit les Thébains engagés dans la guerre sacrée.

La grandeur de ses préparatifs, les alliances qu'elle contracta, les prétextes qu'elle mit en avant pour engager la lutte, avertirent l'Arcadie. C'était la cause des Arcadiens exilés, des Éléens injustement dépouillés de la Triphylie que Sparte prétendait défendre : il ne s'agissait de rien moins pour elle que de détruire tous les résultats des succès et de la politique d'Épaminondas, d'abaisser comme autrefois la nation qui avait contribué le plus avec Thèbes à l'affaiblissement de sa puissance, de détruire Mégalopolis, et de se tourner ensuite contre Messène. La question se posait, pour les Arcadiens, comme au lendemain de la bataille de Leuctres. Ils retrouvèrent leur vieille haine contre Sparte, et avec elle les mêmes pensées d'union. Mantinée et Mégalopolis se réconcilièrent. La confédération resserra ses

(1) Ἄριστος νομοθέτης. (Steph. Byz. Mégal.)

(2) Cercidas paraît s'être fort occupé de policer les mœurs de ses concitoyens, et de développer à la fois chez eux le goût de la poésie et de la musique. C'est lui qui ordonna d'étudier à Mégalopolis les nomes de Philoxène et de Timothée. Son admiration pour Olympos ne l'empêchait pas d'apprécier la musique nouvelle.



liens : le conseil des Dix-Mille reparait dans toute la période suivante. De leur côté, les anciens alliés de l'Arcadie, Argiens, Sicyoniens, Messéniens, sentant combien leurs propres intérêts étaient engagés dans cette lutte, envoyèrent des secours considérables. Thèbes, malgré les guerres de Phocide, fit partir 4,000 fantassins et 500 cavaliers sous les ordres de Céphision. (Paus., VIII, 27. — Dém., *Or. pro Meg.*, 306.)

Archidamus avait, suivant l'habitude, commencé par envahir les frontières des Mégalopolitains (353). Ceux-ci se portèrent aussitôt vers Aséa et les sources de l'Alphée où ils espéraient le rencontrer. Mais déjà l'ennemi s'était dirigé du côté de Mantinée, vers les frontières de l'Argolide. Deux combats se livrèrent dans ce dernier pays, l'un à l'avantage des Spartiates, l'autre sans résultat décisif. Les Argiens et leurs alliés opérèrent leur retraite. Archidamus en profita pour envahir une seconde fois l'Arcadie. Après s'être emparé d'Héliston au nord de la Mœnalie, il ramena son armée dans la vallée de l'Eurotas. (Diod. Sic., XVI, 39.)

La guerre continua du côté de l'Elide. Les Thébains, unis aux troupes de Mégalopolis, battirent les Eléens près de Thelpusa, sur les bords du Ladon, et leur reprirent quelques villes de la Triphylie dont ils s'étaient emparés. Les Spartiates accoururent à leur secours et essayèrent eux-mêmes deux défaites successives. Un dernier combat se livra où la victoire se déclara enfin pour eux. Mais les deux armées étaient épuisées. On s'entendit pour la conclusion d'une trêve entre les Mégalopolitains et les Lacédémoniens. Les Thébains retournèrent en Béotie.

Quoique « on n'eût fait de part et d'autre rien de bien mémorable, » cette guerre tournait en définitive à l'avantage de Sparte, et lui rendait une partie de son influence perdue. A partir de ce moment, elle put inquiéter sans cesse Argos, Messène et Mégalopolis. Pour combattre ce retour apparent de fortune, les Arcadiens, comme toujours, avaient besoin d'alliés. La décadence de Thèbes devenait de plus en plus évidente depuis la mort de ses deux grands hommes. Ils acceptèrent avec empressement l'alliance de Philippe. (Paus., VIII, 27.)

Dès l'an 356, nous trouvons à la cour du roi de Macédoine incertain Chéron, de Mégalopolis. C'est lui que Philippe envoya consulter l'oracle de Delphes au sujet d'un songe qu'il avait eu peu de temps avant la naissance d'Alexandre. Ce fait seul suffirait pour attester que, dès le principe, il entretenait des relations avec l'Arcadie. Ambitieux et prévoyant, il comprenait tous les services que ce pays pou-

vait lui rendre. Thèbes et la Thessalie le garantissaient contre les dangers de la Grèce du Nord. L'Arcadie devait paralyser dans le Péloponèse tous les efforts de Sparte. Pausanias ne se trompe pas, lorsqu'il dit que la haine des Arcadiens contre Lacédémone, habilement entretenue par Philippe, ne contribua pas peu à l'accroissement de sa puissance. Elle fut un des principaux obstacles à ces congrès de tous les peuples qu'Athènes essaya sans cesse de former.

L'or exerçait une attraction toute particulière sur ces peuples pauvres. Le luxe du grand roi les avait plus d'une fois séduits, et, s'ils en médisaient comme le Mantinéen Antiochus, c'était lorsqu'ils n'avaient rien à en espérer. Philippe le savait : il répandit ses largesses en Arcadie comme ailleurs : il appela un grand nombre d'Arcadiens à ces fêtes qu'il donnait avec une royale magnificence. Que de gens, au retour, devaient, suivant les expressions de Démosthènes, envier à leurs magistrats les noms d'hôtes, d'amis, d'intimes de Philippe, applaudir à leur bonheur et ambitionner pour eux le même succès ! A l'admiration naïve qu'excitait le récit des pompes de Pella, on reconnaît les Arcadiens d'Athénée, les invités du roi Antiochus. Les prodigalités intéressées de la Macédonie « mirent tout sens dessus dessous » dans le pays. (Plut., Alex. — Paus., VIII, 27. — Dém., *De fals. leg.*, 344, 5 ; 345, 425.)

A côté de la foule ignorante et des hommes vendus, il y avait des citoyens dévoués aux intérêts de leur patrie et qui ne voyaient dans Philippe qu'un allié tout-puissant contre les Spartiates. C'étaient en général des Mégalopolitains et des Tégéates, des magistrats des deux villes qui, avec Argos et Messène, avaient le plus de craintes à concevoir, le plus de mal à attendre de Lacédémone. Démosthènes nous a conservé les noms des plus influents : Cercidas, Hiéronymos, Eucampidas. Nous connaissons déjà le premier, grand admirateur d'Homère et d'Hécatee, poète, philosophe, législateur. Les deux autres, originaires de Mœnale, avaient été désignés par leurs concitoyens, en 371, pour présider à la fondation de Mégalopolis, et s'étaient fixés dans leur nouvelle patrie. Hiéronymos avait été le disciple d'Isocrate. L'éloquence avait pris une importance toute nouvelle depuis la fondation de la ligue arcadienne. Lycomède était un homme passionné et convaincu. Ses discours avaient excité plus d'une fois l'enthousiasme général. Après lui, Hiéronymos devint l'orateur le plus écouté dans le conseil des Dix-Mille. En 349, au moment de la guerre d'Olynthe, il était au nombre de ces chefs de l'Arcadie, qui conseillaient hautement l'alliance avec Philippe. Eschine, qui ne s'était pas encore laissé corrompre, fut envoyé en am-

bassade auprès de l'assemblée fédérale. Il prononça plusieurs harangues pour animer les Arcadiens contre le roi de Macédoine. Mais tous ses efforts échouèrent devant l'influence d'Hiéronymos. « Les « uns attendaient avec indifférence l'issue de la lutte; les autres « prêtaient au conquérant leurs propres soldats. » OEsch., *De leg.* — Dém., *Pro Cor.* — Pol., II, 48.)

Bientôt on alla plus loin : on demanda l'intervention directe de Philippe dans les affaires du Péloponèse. Celui-ci commença par ordonner aux Spartiates de ne pas inquiéter Messène. C'est là ce qui motiva l'ambassade de Démosthènes auprès des Messéniens. Leur politique était trop étroitement unie à celle des habitants de Mégalopolis, pour que l'orateur athénien n'ait pas cherché à agir sur les uns comme sur les autres. On l'écouta, on l'applaudit peut-être. Mais ses tentatives furent en somme aussi infructueuses que celle d'Eschine. L'année suivante, l'année même où l'orateur prononça sa sixième philippique, le roi commença à réunir ses forces à celles de Messène, de Mégalopolis et d'Argos, pour tomber sur les Lacédémoniens. Il fit partir ses troupes étrangères, envoya des fonds : on l'attendit lui-même à la tête d'une nombreuse armée. (Dém., *Phil.*, VI.)

Les succès de Philippe dans la Grèce du nord (345-342) le rendirent encore plus populaire en Arcadie. Aux invitations à entrer dans le Péloponèse se mêlèrent ces témoignages d'adulation dont les peuples en décadence sont si prodigues : « Ce fléau a pénétré dans l'Arcadie; « il l'a bouleversée; et maintenant un grand nombre de ces hommes, « à qui la liberté devrait inspirer la noblesse des sentiments puisque « seuls [dans le Péloponèse] ils sont enfants du sol, s'engouent de « Philippe, lui décernent statues et couronnes et décident que leurs « villes lui seront ouvertes s'il met le pied dans leur contrée (342). » Au dehors, les mercenaires arcadiens n'étaient pas moins dévoués au roi de Macédoine. Cottyphos eut son rôle dans la comédie qui le mit à la tête de l'armée amphictyonique. Il ne se fit nommer général que pour se laisser convaincre d'impuissance et pour faciliter l'élection de Philippe (339). (Dém., *De fals. leg.*, 425. — *Pro Cor.*, 278, 79-80.)

Il y avait cependant un Etat qui résistait à l'entraînement général. Après la bataille de Chéronée, Diodore nous dit que les Arcadiens seuls de toute la Grèce refusèrent de reconnaître Philippe comme généralissime. Mais évidemment il ne s'agit pas ici de l'Arcadie entière : le conseil fédéral et la majorité des peuples s'étaient prononcés, dès l'origine, pour l'alliance macédonienne. Il ne s'agit que de Mantinée et des villes restées dans son parti. Ce qui le

prouve, c'est qu'avant de se rendre en Laconie, Philippe passa par le pays des Mantinéens et campa sur le mont Alésius, où l'on montrait plus tard une fontaine qui avait pris le nom de Philippus. « Il « venait, dit Pausanias, pour détacher les habitants des intérêts communs de la Grèce. » Du reste, son armée était considérable, ses dernières victoires rendaient toute idée de résistance impossible. Il ne trouva pas de mauvais vouloir positif : les Mantinéens obéirent à la nécessité. (Paus., VIII, 9.)

De là, Philippe se dirigea vers la vallée de l'Eurotas. Après avoir ravagé le pays, il en détacha les villes limitrophes et les territoires contestés pour les rendre aux Argiens, aux Messéniens, aux Tégéates et aux Mégalopolitains. Nul n'était plus généreux que le roi de Macédoine, lorsque son intérêt lui disait de l'être. Nul ne tenait moins à montrer sa puissance, lorsqu'il était sûr de l'avoir établie. Pas de garnisons dans les cités arcadiennes, pas de changements dans le gouvernement et dans les lois existantes. Il semblait qu'on eût tout gagné sans rien perdre. La politique d'Eucampidas, d'Hiéronimos, de Cercidas avait atteint un double but : « elle avait abaissé les Lacédémoniens, et dès lors tous les peuples du Péloponèse avaient pu respirer et concevoir quelques pensées de liberté. En recouvrant les villes et les pays que Sparte avait autrefois enlevés à l'Arcadie, elle avait augmenté les forces de la ligue. Après Chéronée, les Athéniens souffrirent ; les Arcadiens et les Messéniens, au contraire, recueillirent de grands avantages pour leurs pays. » Le judicieux Polybe a raison de le dire. L'intérêt du moment était sauvé ; mais à quel prix ? Au prix de l'abandon de la cause commune. La politique de Démosthènes n'en reste pas moins la seule vraie, la seule généreuse. Ce sera celle de Philopœmen en face des Romains. Il ne suffit pas de dire qu'Eucampidas, Hiéronimos, Cercidas ne se laissèrent pas acheter. S'ils ne furent pas corrompus, ils permirent à la corruption de faire librement son œuvre en Arcadie, comme dans le reste de la Grèce. On en vit les effets sous Alexandre. (Pol., XVII, 14, 2.)

Mégalopolis, il est vrai, avait une position toute particulière. Elle avait été fondée pour concentrer en elle les intérêts communs de la nation. Elle n'était en réalité qu'un sujet de division de plus. Son importance, toujours croissante malgré les obstacles qu'elle trouvait de toutes parts, lui avait suscité bien des rivalités et des haines. Sans racines dans le passé, sans alliance politique, excepté Messène, elle chercha ses points d'appui au dehors. Fondée en partie par une influence étrangère, elle se résigna sans peine à accepter l'alliance

toute-puissante de l'étranger. Elle fut pour la Macédoine ce qu'elle avait été pour Thèbes : un moyen de domination dans le Péloponèse. Elle représentait un esprit nouveau, et l'on ne peut lui refuser du moins le mérite d'avoir eu de la suite et de l'unité dans sa politique.

Il y avait un sentiment d'indépendance plus vivace dans les vieilles cités de l'Arcadie. Mais, pour le réveiller, il fallait que l'or de la Perse vint lutter contre celui de la Macédoine. Quelle décadence des mœurs publiques ! Que de corruption et de lâcheté ! Quelle promptitude à concevoir ! Que de défaillances au moment d'agir ! Rien de plus triste que ces tentatives de résistance que la peur fait échouer avant même qu'on les ait essayées. Alexandre monte sur le trône (336). La plupart des Etats de l'Arcadie se détachent de la Macédoine. Ils sont bientôt ramenés par les premiers succès du jeune roi. Des troubles l'appellent dans le nord de ses Etats. Thèbes se révolte, les divers peuples du Péloponèse, et, avec eux, presque tous les Arcadiens se rassemblent vers l'isthme. L'armée confédérée était commandée par l'Arcadien Astylos. Près de Corinthe, on reçut une double ambassade, l'une d'Antipater, nommé régent pendant l'absence d'Alexandre, qui ne fut pas écoutée ; l'autre, envoyée par les Thébains, qui fut accueillie avec la plus grande faveur. Cependant Astylos tardait à marcher en avant. Peut-être songeait-il au retour prochain d'Alexandre, et voulait-il vendre seulement ses services plus cher. Quoi qu'il en soit, il demanda dix talents avant de rien faire. Les Thébains s'adressèrent à Démosthènes qui avait reçu de l'argent du grand roi. Pendant ce temps, des hommes de la faction macédonienne les donnèrent à Astylos, qui se retira avec ses troupes. Bientôt Alexandre revint, s'empara de Thèbes et la détruisit de fond en comble. Les Arcadiens lui envoyèrent alors une ambassade pour le féliciter de ses triomphes : en cela, ils ne faisaient pas plus que les autres peuples de la Grèce. Mais ils ne s'en tinrent pas à si peu de chose. Ils décrétèrent la mort de tous ceux qui avaient conseillé l'expédition. (Diod., XVII. — Œsch., *De Cor.* — Din. *adv. Dém.*, 20.)

La place des Arcadiens étaient en Asie parmi les troupes auxiliaires et mercenaires d'Alexandre. Là du moins ils pouvaient montrer ce courage que le temps ne leur avait pas ôté. Quinte-Curce nous parle des insignes particuliers de leurs chefs. Daméas le Mégapolitain était un des officiers distingués du conquérant. (Q. Curt., VI. — Diod., XVIII, 70.)

Sparte pourtant entraîna ses voisins dans un effort plus sérieux (330). Etrangère aux dernières tentatives de révolte, elle résolut de

marcher contre Antipater, lorsqu'elle apprit la rébellion du gouverneur de Thrace et la défaite d'un général macédonien par les Barbares du Nord. Un premier succès près de Ferragus, forteresse de la Macédoine, décida en sa faveur l'Elide, l'Achaïe, l'Arcadie tout entière, moins Mégalopolis. Bientôt la guerre se concentra autour de cette dernière ville. Assiégée d'abord par les Achéens, les Étoliens et les Éléens, puis par les Spartiates, sous le commandement d'Agis, elle se défendit avec courage jusqu'à l'arrivée d'Antipater. Ce dernier amenait avec lui 40,000 hommes. Les Spartiates avaient 20,000 fantassins et 3,000 chevaux. Le combat se livra sous les murs de Mégalopolis. Les alliés furent défaits. Agis resta parmi les morts. Lacédémone fut obligée de faire sa soumission. Quant à Mégalopolis, elle reçut une indemnité de 120 talents des Achéens et des Étoliens. Elle exila un assez grand nombre de citoyens, et à leur tête un certain Polyœnetus, pour crime de trahison, dit Diodore. Peut-être s'entendaient-ils avec les Grecs et avaient-ils voulu leur livrer la ville. (Diod., XVII, 62. — OEsch., *De Cor.*, 165. — Q. Curt., VI. — Diod., XVIII, 56.)

## XII (*Suite*).

### L'ARCADIE SOUS LES SUCCESEURS D'ALEXANDRE (323-272).

Philippe et Alexandre avaient subjugué la Grèce par la force des armes. Ils n'eurent pas le temps d'organiser leur domination. Cependant, peu de mois avant sa mort, le conquérant prit une mesure significative. « Il résolut de rappeler tous les exilés des cités grecques, tant pour servir sa gloire que pour avoir dans chaque ville un grand nombre de citoyens engagés par la reconnaissance à s'opposer aux révoltes et aux mouvements des Grecs. » C'étaient plus de 20,000 hommes qui allaient rentrer dans leur patrie. Antipater avait vu juste en proposant à Alexandre de porter ce décret ; il le maintint lorsque le vainqueur de l'Asie fut mort, et les résultats ne se firent pas attendre. Partout où il n'y eut pas de garnison macédonienne, il y eut du moins un gouvernement oligarchique, et le pouvoir y appartint aux amis et aux hôtes d'Antipater. L'Arcadie, comme le reste de la Grèce, comptait de nombreux exilés rôdant autour de chaque ville, se réunissant quelquefois pour tenter un coup de main contre leur patrie. Leur retour amena partout des

changements dans le gouvernement. Mégalopolis même, dévouée dans tous les temps à la Macédonie, accepta d'autant plus facilement une aristocratie qu'elle venait de chasser Polyœnétus et les siens. Ainsi disparurent les dernières traces de la constitution établie par Lycomède : la ruine de la démocratie entraînait celle de la ligue arcadienne et du conseil des dix mille que nous avons retrouvé dans la dernière période. (Plut., *Alex.* — Diod. Sic., XVIII, 8.)

Antipater était un maître rigoureux et dur. Tant que l'Arcadie fut sous sa main, elle ne remua pas ; il fallut les querelles qui suivirent la mort d'Antipater, la lutte entre Polysperchon et Cassandre pour la faire rentrer dans les luttes qui ensanglantèrent la Grèce. (322.)

Antipater avait rappelé les exilés de l'oligarchie. Pour se créer des partisans, Polysperchon n'avait qu'à suivre la politique contraire. Il publia au nom d'Arrhidée un édit dans lequel il assurait la Grèce de son bon vouloir, rappelait les bannis de la cause démocratique, excepté Polyœnétus à Mégalopolis, rétablissait les formes politiques qui existaient du temps de Philippe et d'Alexandre, en un mot, rendait aux villes leur liberté. (Diod. Sic., XVIII, 56.)

Ce mot de liberté produisait encore un effet magique sur les imaginations grecques. Ce fut l'amorce habituelle de tous les ambitieux qui se disputaient alors la puissance. En Arcadie, comme ailleurs, on l'aimait encore, bien qu'on ne sût plus ni l'établir ni la défendre. Le décret de Polysperchon amena une réaction démocratique dans la plupart des cités. Stymphale, Orchomène, Mantinée, Tégée se déclarèrent pour lui contre Cassandre. Messène, jusque là l'alliée fidèle de Mégalopolis, se sépara d'elle dans cette circonstance. Polysperchon arriva bientôt dans le Péloponèse avec 25,000 hommes et 65 éléphants. Pour assurer le changement qu'il croyait favorable à sa puissance, il provoqua lui-même le massacre des partisans d'Antipater. Mégalopolis seule lui résista. La démocratie, dans cette ville, avait toujours été tempérée par certains privilèges réservés aux classes riches. Aussi le gouvernement aristocratique avait-il peu à faire pour s'y introduire. Il y acquit d'autant plus de force qu'il n'était pas le fruit d'une réaction violente. De là la fixité de la politique des Mégalopolitains et leur attachement inébranlable à la cause de Cassandre. (Diod. Sic., XIX. 35. — XVIII, 68, 69.)

Polysperchon avait résolu de faire le siège de Mégalopolis. L'énergie de la résistance se mesura aux forces des assiégeants. On rappela les habitants des campagnes, et Damis, l'un des anciens officiers d'Alexandre, eut 15,000 hommes sous ses ordres en comptant les étrangers et les esclaves. En peu de temps, ils eurent creusé un

fossé autour de la ville, apporté du dehors des pieux pour les palissades, réparé les parties de murs en mauvais état, fabriqué des armes, construit des mangonnaux. Tous les efforts des ennemis échouèrent contre tant d'activité et d'ardeur. Les Macédoniens avaient renversé sur un point le rempart ; on en éleva un second un peu plus loin en travaillant nuit et jour. Ils avaient compté sur leurs éléphants pour prendre la ville. On leur ouvrit des galeries étroites, dégarnies de combattants en apparence, mais dont le sol était couvert de planches armées de pointes acérées. Les Indiens y poussent leurs animaux : ceux-ci deviennent furieux par la douleur. Les archers mégalopolitains se montrent alors et accablent les ennemis de leurs traits. Fatigué d'un siège aussi long et aussi infructueux, Polysperchon partit, laissant devant la ville son fils Alexandre avec une bonne partie de ses troupes.

• Le siège continua ; mais Cassandre arriva à son tour dans le Péloponèse et dégagea sa fidèle alliée. De là il se porta sur Tégée, fit une convention avec les habitants, qui ne pouvaient pas songer à se défendre, et retourna en Macédoine où l'appelaient la mort d'Eurydice et le retour d'Olympias. Ses succès augmentèrent sa puissance. Il décréta une seconde expédition contre le fils de Polysperchon dans le Péloponèse. Argos, Hermioné, les villes de la Messénie entrèrent dans son parti. Alexandre ne conserva que l'Achaïe, Sicyone et Corinthe. Sparte et l'Arcadie, divisées entre les deux partis, demeurèrent seules libres de toute garnison. (316.)

La ligue de Séleucus, de Ptolémée, de Lysimaque et de Cassandre contre Antigone donna un allié à Polysperchon et à son fils. Après s'être concerté avec Alexandre, Antigone porta un décret rendant la liberté aux Grecs. Ptolémée, pour en détruire l'effet, en porta un exactement semblable. (Diod. Sic., XIX, 61, 4. — 62, 5.)

Cependant Alexandre était retourné dans le Péloponèse avec Aristodème, officier d'Antigone. De son côté, Ptolémée y avait envoyé un de ses généraux nommé Polyclète. L'Arcadie fut, comme toujours, le théâtre de la guerre. Apollonides, que Cassandre avait placé à Argos comme chef de la garnison, s'avança jusqu'à Stymphale et s'en rendit maître. Menacé, malgré ses succès, de perdre Argos, Cassandre vint en personne, ravagea le territoire de Corinthe et fit le siège d'Orchomène. Introduit dans la ville par la faction macédonienne, il y laissa une garnison. Les partisans d'Alexandre s'étaient réfugiés dans le temple de Diane Hyinnia ; on les en arracha pour les faire périr. Le fils d'Antipater déconcerte ses ennemis par sa rapidité ; il se porte sur Messène, échoue dans ses attaques contre



cette ville, revient (1) à Mégalopolis, où il laisse Damis avec le titre de gouverneur, et quitte le Péloponèse.

Alexandre et Aristodème profitent de son départ pour exciter les villes à chasser leurs garnisons et à reconquérir leur liberté; mais Cassandre a recours à d'autres moyens : il corrompt le fils de Polysperchon. Malgré cette défection, Antigone reprend le dessus. Ses succès en Asie, les progrès de ses lieutenants en Grèce décident la conclusion de la paix (311). En récompense de tant de maux, d'agitations stériles, de sang versé, de guerres qui désolaient son territoire, l'Arcadie n'avait, comme le reste de la Grèce, qu'une promesse illusoire d'indépendance. En réalité, elle échangeait les garnisons de Cassandre contre celles d'Antigone. (Diod, XIX, 63, 64.)

La lutte recommença bientôt. Polysperchon et Ptolémée agitèrent le Péloponèse en se faisant tour à tour les ennemis ou les alliés du fils d'Antipater (308). Antigone reprit contre lui son rôle de protecteur de la liberté grecque. Après de grands succès dans le nord de la Grèce, Démétrius, son fils, passa l'isthme (308). Maître de Corinthe, de Sicyone et d'Argos, il marcha contre Orchomène.

Cette ville était restée quelque temps entre les mains de Cassandre; puis, lorsque ce dernier avait traité avec Polysperchon, il la lui avait remise, et Strombicus y commandait en son nom. Démétrius demanda qu'on lui livrât le chef de la garnison; on ne lui répondit que par des injures. Il donna l'assaut, s'empara de la ville, fit mettre Strombicus en croix avec quatre-vingts de ses partisans, et incorpora dans son armée deux mille de ses mercenaires. Ce succès lui assura toute l'Arcadie. Ses ennemis s'enfuirent des villes du voisinage. Les commandants des forteresses, les chefs des garnisons se rendirent à lui. Argos et Mantinée seules résistèrent. Après la bataille d'Ipsus et la mort d'Antigone (301), elles profitèrent des échecs de Démétrius pour s'unir contre lui avec les Spartiates, sortis enfin de leur inaction. Il se livra à Mantinée (296) une bataille entre Archidamus, aidé des Mantinéens, et le fils d'Antigone. Archidamus fut défait. La fortune se déclara de nouveau en faveur de Démétrius. Roi de Macédoine en 294, « il était maître de la Macédoine, de la « Thessalie, et, par son fils Antigone Gonatas, d'une grande partie

(1) Il ne me paraît pas possible de comprendre autrement le passage de Diodore : Παρελθὼν εἰς Ἀρκαδίαν, Δάμιν μὲν ἐπιμαχτην τῆς πόλεως κατέλιπον, αὐτὸς δὲ παρελθὼν εἰς τὴν Ἀργεῖαν, κ. τ. λ. XXX, 64. — De quelle ville peut-il être question ici, si ce n'est de Mégalopolis? Evidemment une inattention du copiste a supprimé Μεγάλα; qui se trouvait devant πόλεως.

« du Péloponèse. » Depuis longtemps, d'ailleurs, il avait renoncé à ce rôle de défenseur de la liberté grecque que son père avait pris en s'alliant avec Polysperchon. Ce n'était plus seulement l'oligarchie, mais la tyrannie qu'il suscitait dans les villes du Péloponèse où il n'avait pas de garnison. Polybe nous le dit : c'est à l'ombre de la puissance macédonienne que s'élevèrent des usurpateurs dans la plupart des cités. Nous en verrons bientôt en Arcadie. (Plut., *Dém.* — Diod. XX, 103.)

Les ennemis de Démétrius firent un vigoureux effort. Ptolémée se transporta lui-même en Grèce et conclut un traité avec les Athéniens, les Lacédémoniens et leurs alliés du Péloponèse. Une inscription trouvée dans l'Acropole d'Athènes nous apprend que le but de cette alliance était de « combattre pour la liberté commune contre « ceux qui voulaient ruiner la Grèce, détruire les lois et la constitution des ancêtres. » Parmi les alliés des Lacédémoniens figurent, outre les Eléens et les Achéens, les Caphyens, les Orchoméniens, révoltés contre Démétrius, les Phigaliens, les Tégéates et les Mantinéens, que leur dernière défaite n'avait pas abattus. Les résultats de cette alliance furent désastreux pour le roi de Macédoine. En 287, son fils ne conservait dans le Péloponèse que quelques villes, comme Trozène, Epidaure, Corinthe. Il s'y maintint cependant ; mais déjà les cités de l'Arcadie avaient recouvré leur indépendance (280) ; les peuples de l'Arcadie étaient libres ou obéissaient à des tyrans particuliers. (V. *Journal archéol. d'Athènes*, publ. par M. Pittakis, n° 1.)

C'était le sort de Mégalopolis. Elle était tombée entre les mains de Démétrius, et peut-être fut-ce sous son influence ou sous celle de son fils Antigone Gonatas que la tyrannie put s'y établir. Aristodème était né à Phigalie, mais il avait été adopté par Tritæus, l'un des citoyens les plus considérables de Mégalopolis. Pausanias dit qu'il usurpa le pouvoir peu de temps après la bataille de Chéronée : Plutarque indique évidemment une époque plus éloignée. Quoique tyran, il parvint à se faire donner le nom de juste. Il est probable que son règne procura un peu de repos à Mégalopolis et qu'elle souffrit moins, au milieu de la confusion générale, des désordres auxquels étaient en proie toutes les villes du Péloponèse. Sparte se rendait de nouveau redoutable ; ce fut ce qui empêcha Aristodème d'envoyer des secours aux Grecs qui combattaient contre les Gaulois aux Thermopyles. Lorsque Pyrrhus entreprit l'expédition qui lui coûta la vie, il traita avec lui, le reçut dans Mégalopolis ; c'est là que les ambassadeurs lacédémoniens vinrent trouver le roi d'Épire (272). Les ressentiments entre les deux peuples en devinrent plus vifs, et amenè-

rent bientôt des hostilités déclarées. Les Spartiates envahirent le territoire de Mégalopolis, sous le commandement d'Acrotatus. Il se livra un combat terrible. Acrotatus périt avec un bon nombre des siens. Les Mégalopolitains vainqueurs élevèrent avec le butin fait sur l'ennemi un de leurs plus beaux portiques, le portique Myropolis qui donnait sur la place publique (267). Affermi par cette victoire, Aristodème régna quelques années encore. Il périt assassiné. Pausanias vit son tombeau sur la rive gauche de l'Héliston, non loin du chemin qui conduisait à Mœnale. Ce n'était qu'un tertre en terre (251). (Paus., VIII, 6, 27, 30. — Plut., *Pyrrh.*, *Agis.*)

### XIII.

L'ARCADIE ET LA LIGUE ACHÉENNE : PÉRIODE ACHÉENNE, DEPUIS LES COMMENCEMENTS DE LA LIGUE JUSQU'À LA MORT D'ARATUS.

(272-213.)

Dans le grand désordre soulevé de l'Adriatique à l'Indus par la mort d'Alexandre, l'Arcadie ne s'était pas appartenue en quelque sorte. Jouet de toutes les ambitions, de toutes les rivalités et de toutes les intrigues, elle avait subi, comme toujours et plus que jamais, les nécessités de sa position. Elle avait été le champ de bataille du Péloponèse. Lorsque l'Asie et l'Égypte cessèrent d'intervenir dans les affaires de la Grèce, et qu'on n'eut plus devant soi que les rois de Macédoine poursuivant le premier projet de Philippe, elle retrouva la conscience et la possession d'elle-même. Ce sol couvert de décombres et souillé de sang porta encore de bons soldats et de bons citoyens ; il donna même un grand homme. La ligue achéenne réussit mieux à l'Arcadie que la ligue arcadienne elle-même, et les derniers jours de la Grèce sont un des beaux moments de son histoire.

Deux hommes dont nous avons déjà parlé, Ecdémos et Démophanès, exilés par Aristodème et réfugiés d'abord à Athènes, puis à Argos, furent les amis et les confidents d'Aratus. Ils reçurent avec ardeur ses premières ouvertures et prirent la part la plus active au coup de main qui lui livra Sicyone. Ce fut après l'expulsion du tyran Nicoclès et avec l'appui d'Aratus qu'ils ourdirent eux-mêmes une conspiration contre Aristodème et qu'ils le firent assassiner (251).

Leur influence rétablit la démocratie à Mégalopolis. Philosophes et législateurs, mais surtout hommes d'action, ils rendirent deux grands

services à leur patrie ; ils furent les maîtres de Philopœmen, et c'est avec raison qu'ils « mettaient son éducation au nombre de leurs « actes publics. » Ils préparèrent Mégalopolis et par elle le reste de l'Arcadie à entrer dans la ligue achéenne. L'usurpation de Lydiadès et le rétablissement passager de l'influence macédonienne retardèrent ce moment ; mais le succès d'Aratus et la disposition générale des esprits forcèrent la main au tyran. (Pol., X, 22. — Plut., *Phil.* ; *Arat.*)

A quelle époque Lydiadès usurpa-t-il la tyrannie ? Sur ce point, nous n'avons pas de date certaine. Nous ne savons d'une manière à peu près positive que l'année de son abdication. C'est en 238, alors que les Achéens combattirent les Etoliens avec le secours de Sparte, que la politique d'Aratus l'emporta sur celle de Lydiadès, qui conseillait de rompre avec les Lacédémoniens ; c'est à partir de ce moment que ce dernier, comme nous l'apprend Plutarque, cessa d'être réélu stratège. Il l'avait été déjà trois fois : une fois dans l'année même où il déposa le pouvoir ; deux autres fois alternativement avec Aratus, ce qui reporte sa première nomination à l'année 243 ou 244. C'est donc vers le même temps qu'il faut placer son abdication et l'accession de Mégalopolis à la ligue achéenne. « A cette « époque, nous dit Pausanias, son pouvoir était affermi dans sa « patrie. » Ces expressions et celles dont il se sert ailleurs semblent indiquer un règne assez long. « Il était encore très-jeune, ajoute-t-il, lorsqu'il usurpa l'autorité. » Puis, lorsqu'il commença « à ré- « fléchir, lorsqu'il parvint à l'âge de réflexion, » il y renonça de son plein gré. Plutarque s'accorde avec Pausanias sur ce point que Lydiadès était fort jeune lorsqu'il devint tyran. Mais il ajoute qu'aussitôt il se dégoûta du pouvoir. (Paus., VIII, 27. — Pol., II, 44. — Plut.)

Polybe n'attribue son abdication qu'à des considérations de prudence et d'intérêt bien entendu. La Macédoine n'avait plus la même autorité dans le Péloponèse. Malgré ses satellites et la garnison qu'il avait dans la ville, le tyran n'était pas sans crainte ; les haines contre lui étaient vives, et l'exemple d'Aristodème pouvait lui servir d'avertissement. Aratus, d'ailleurs, commençait à rendre la vie dure aux tyrans. Ses succès, de plus en plus grands, laissaient voir que l'avenir appartenait désormais à la ligue achéenne. C'étaient là de puissants motifs pour décider Lydiadès. Ajoutons qu'il n'avait le cœur ni bas ni insensible, et que, malgré son origine obscure, il n'était pas un tyran vulgaire. Brave et généreux, poussé par la jeunesse et l'amour de la gloire, il n'avait d'abord rien vu de plus beau, de plus désirable que l'autorité souveraine. Quoi d'impossible à ce qu'il

ait été tenté plus tard par la pensée de jouer un rôle qui ferait admirer sa grandeur d'âme, et de se ménager dans la ligue une place capable de satisfaire son ambition ? Quoi qu'il en soit, il fit venir Aratus, déposa devant lui le pouvoir dont il était revêtu et fit entrer Mégalopolis dans la confédération des villes de l'Achaïe. (Pol., II, 44. — Plut., *Arat.*)

C'était là un fait des plus importants pour l'avenir de la ligue. L'accession de Mantinée suivit bientôt. Elle se fit en même temps que celle d'Argos ; car les deux villes étaient en pleine communauté de sentiments et d'idées politiques. Les autres cités furent entraînées par ce double exemple. Bien des raisons, d'ailleurs, devaient rapprocher l'Arcadie de l'Achaïe. Les deux peuples se vantaient d'être seuls autochtones. Il y avait entre eux communauté d'origine, rapports de races, sympathie réciproque fondée sur des traditions qui se conservaient à travers les siècles et que Rome elle-même devait faire valoir pour servir ses intérêts. Longtemps opprimées et contenues, les vieilles races pélasgique et achéenne se reconnaissaient en prenant la place de Sparte et d'Athènes déchues. Ajoutons que l'esprit politique de la ligue nouvelle était celui qui avait animé la confédération arcadienne elle-même. Seulement on y retrouvait encore à un plus haut degré « l'égalité, la liberté, en un mot, une « parfaite démocratie. » Les anciens citoyens « n'avaient aucun privilège sur ceux qui étaient associés nouvellement. Tout était égal « pour les uns comme pour les autres. La république, pour parvenir « où elle aspirait, employait deux moyens puissants : l'égalité et « la douceur. Entre les peuples du Péloponèse dont elle se composa, les uns se présentèrent d'eux-mêmes ; d'autres en plus « grand nombre eurent besoin qu'on leur fit voir l'intérêt qu'ils « avaient d'y être admis. Il fallut user de violence pour y attirer « encore quelques autres qui, aussitôt après, furent bien aises d'y « avoir été contraints. » (Pol., *id.*)

(243) Une chose prouve bien l'importance de Mégalopolis à cette époque, c'est l'autorité qu'elle prit tout d'abord et qu'elle conserva jusqu'à la fin de la ligue. Lydiadès apportait dans son nouveau rôle une activité inquiète et avide de succès. La gloire d'Aratus le gênait. Pour la surpasser, il se fit le promoteur d'une politique différente. Aratus avait un double but : détruire les tyrans, assurer la liberté des différents Etats. Il ne voyait qu'un moyen de réussir, c'était d'unir, soit à titre d'alliés, soit à titre de membres de la confédération, toutes les villes du Péloponèse, et dans cette conviction, il ménageait Sparte le plus possible. Lydiadès, au contraire, poussé

par son ambition et par la haine que tous les Mégalopolitains ressentait contre leur vieille ennemie, conseillait ouvertement de rompre avec Lacédémone. Admiré pour sa grandeur d'âme et pour ses talents, nommé stratège, il réussit à convaincre l'assemblée générale. L'opposition d'Aratus passa pour de l'envie. (Paus. VIII, 27. — Pol., II, 48.)

Le premier acte d'hostilité fut l'invasion du territoire de Mégalopolis par Agis et les Spartiates. Vainqueur dans un premier combat où il n'eut affaire qu'aux Mégalopolitains, Agis vint assiéger la ville, ébranla une des tours avec une puissante machine et prépara l'assaut pour le lendemain ; mais dans la nuit le vent Borée souffla avec une telle violence qu'il détruisit tous les travaux des assiégeants. Les assiégés sauvèrent encore une fois leur patrie et prirent leur revanche à Mantinée. (Paus., *ib.*)

Nous n'avons, sur le combat qui se livra près de cette ville, que la tradition locale conservée par Pausanias. Elle contient un fait faux, mais qui se propagea sans doute, parce qu'il donnait plus d'éclat à la victoire. On répéta qu'Agis était resté parmi les morts, comme on soutint avoir vu Neptune combattre dans les rangs des Arcadiens. Cette erreur une fois reconnue, le récit des Mantinéens n'en reste pas moins vrai dans la plus grande partie de ses détails.

Les Sicyoniens et les Achéens étaient au centre avec Aratus. Les troupes de Mantinée, composées de tous les hommes en état de porter les armes, formaient l'aile droite de l'armée sous le commandement de Podarès, descendant du héros qui avait combattu contre les Thébains. L'aile gauche était occupée par les autres peuples de l'Arcadie, chacun sous ses chefs particuliers : les Mégalopolitains commandés par Lydiadès et Léocydès. Une manœuvre habile leur assura la victoire. Aratus fit semblant de céder. Pendant que les Lacédémoniens le poursuivaient avec ardeur, les Arcadiens se développèrent en croissant sur leur droite et sur leur gauche, débordèrent les ennemis, les enveloppèrent complètement et les taillèrent en pièces. Les habitants de Mantinée montrèrent à Pausanias, au delà du temple de Neptune, un trophée en marbre élevé en mémoire de cette victoire (243). (Paus., VIII, 10 sq.)

La popularité de Lydiadès s'accrut par ce succès. Elle fut assez grande pour balancer pendant quelques années celle d'Aratus. Malgré l'opposition de ce dernier, il fut élu deux fois encore stratège. Mais dès le jour où il eut l'imprudence de se déclarer l'ennemi personnel d'Aratus, on commença à le suspecter. On se rappela son passé : on se demanda si son changement était sincère. Il fut tenu à

l'écart, et la politique de son adversaire reprit le dessus. On en reconnut les avantages, lorsque les Étoliens, encouragés par la Macédoine, se présentèrent à l'isthme (238). Sparte se réunit aux Achéens pour les repousser. (Plut., *Arat.*)

La concorde dura quelque temps (238-229). Mégalopolis, Tégée, Mantinée, Orchomène, Caphyes, Stymphale, Héræa, Clitor, tous les États de l'Arcadie, faisaient partie de la ligue. Quelques-unes de ces cités avaient encore des jalousies et des rancunes. Elles s'irritaient de l'importance de la cité qu'elles avaient fondée, et qui prenait à leur détriment le premier rôle. Mais elles étaient forcées de se contenir, parce qu'elles ne trouvaient pas de soutiens dans le Péloponnèse. Malheureusement pour l'Arcadie, Sparte ressuscita un moment avec Cléomène. La nation qui n'avait pas su rester unie pour former une confédération, se divisa encore au moment où le devoir de tous était de rester Achéens, au moment où Rome mettait le pied en Illyrie. (Paus., VIII, 7.)

Depuis quelque temps, Cléomène pratiquait de sourdes menées auprès des villes de la confédération. Dans tout le Péloponnèse, les espérances des pauvres étaient surrexcitées. Ce qu'on attendait de lui, ce n'était rien moins qu'un bouleversement social, que le partage des terres et l'abolition des dettes. Sûr de l'alliance des Étoliens, il se concilia encore, par ses intrigues, Tégée, Mantinée, Orchomène et Caphyes. La guerre commença. (Pol., II, 46.)

Les Achéens avaient d'abord résolu de rester sur la défensive. Mais lorsque Cléomène se fut emparé d'Athenæum, près de Bélemina, et eut entrepris d'en relever les fortifications, l'influence de Mégalopolis et de Lydiadès l'emporta. Ils décrétèrent la guerre et résolurent de la faire avec leurs seules forces.

Aratus marcha d'abord sur Bélemina. Des partisans de la ligue lui avaient promis de lui ouvrir les portes d'Orchomène et de Tégée ; mais le courage leur manqua au moment décisif. Pendant que Cléomène rentrait en Laconie sur l'ordre des éphores, il réussit à s'emparer de Caphyes. Mais bientôt les Spartiates revinrent, ravagèrent l'Argolide et prirent Méthydrum.

(*La fin au prochain numéro.*)

# CHRONIQUE.

---

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

---

M. Moquin Tandon a fait à la Société zoologique d'acclimatation le rapport suivant dans la séance du 26 juin dernier :

« Messieurs, une statue s'élève en ce moment dans la ville d'Etampes, en l'honneur du grand naturaliste Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire. Les Compagnies savantes de France et de l'étranger ont été invitées à s'associer à cet hommage si légitime dû à d'importantes découvertes et à de glorieux services. Notre savant confrère, M. Jomard, secrétaire de la commission du monument, vient de faire un appel aux sympathies de la Société impériale d'acclimatation.

« Parmi les titres nombreux d'Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, à la reconnaissance publique, il en est un qui nous intéresse plus particulièrement : c'est la fondation de la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle. Je n'ai pas besoin de vous dire que, bientôt imité dans toute l'Europe, cet établissement, si utile aux développements de la zoologie et de l'anatomie comparée, a servi encore plus aux progrès et aux bienfaits de l'acclimatation.

« Le conseil d'administration devait accueillir avec empressement la proposition qui vous est faite. Il s'est rappelé, d'ailleurs, la décision que vous avez prise, l'année dernière, relativement au monument élevé en l'honneur d'Olivier de Serres, le patriarche de l'agriculture française.

« En conséquence, le conseil a l'honneur de vous proposer :

« 1° De prendre part à la souscription ouverte, pour une somme de 200 francs, versée au nom de la Société en corps ;

« 2° D'ouvrir, au siège de la Société, une liste pour MM. les membres qui voudront souscrire individuellement. »



« En faisant un appel aux souscriptions particulières, le conseil désire beaucoup moins élever le chiffre de notre participation collective qu'augmenter par des adhésions nombreuses l'effet moral de votre souscription. »

Ces deux propositions ont été adoptées à l'unanimité.

— M<sup>sr</sup> Parisis, évêque d'Arras, a, dans un supplément au rituel, engagé les curés à consigner dans un registre de paroisse tous les faits religieux de quelque importance qui concernent la localité. M<sup>sr</sup> Giraud, dernier archevêque de Cambrai, avait rétabli cet ancien usage dans son diocèse, et avait demandé en outre que chaque curé ajoutât dans ce registre le résultat de ses recherches sur l'histoire de sa paroisse et de son église. De semblables instructions ont été données par M<sup>sr</sup> Malou au clergé du diocèse de Bruges; par M<sup>sr</sup> de Vesins aux curés du diocèse d'Agen. Les documents recueillis de la sorte deviendront plus tard de précieux matériaux pour l'histoire ecclésiastique de ces diocèses. Il est à désirer que cette mesure soit adoptée partout.

(*Revue de l'Art chrétien.*)

— On trouve le passage suivant, sur le drainage, dans l'ouvrage récemment publié par M. Barral :

« Les départements qui avaient le plus drainé jusqu'en 1856 sont : Seine-et-Marne, 8,000 hectares; Ain, 3,000; Nord, 2,300; Pas-de-Calais, 1,800; Calvados, 1,500; Oise, 1,200; Seine-et-Oise, 1,060; Maine-et-Loire, 9,000; Aisne, 900; Allier, 600; Gironde, 600; Loiret, 600; Mayenne, 500; Loire, 490; Haute-Garonne, 410; Ardennes, 400.

« Ces 16 départements ont drainé ensemble plus des trois quarts de la surface assainie, ou 25,360 hectares sur 32,000 environ.

« Viennent ensuite 10 départements, savoir : le Cher, la Côte-d'Or, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, l'Indre, la Meuse, la Moselle, la Nièvre, la Sarthe, le Tarn, ayant drainé entre 300 et 400 hectares.

« Sept départements, savoir : Loir-et-Cher, Haute-Marne, Morbihan, Orne, Saône-et-Loire, Tarn-et-Garonne, Yonne, ayant drainé chacun entre 200 et 300 hectares.

« Douze départements : Aube, Aude, Finistère, Gers, Indre-et-Loire, Jura, Marne, Meurthe, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Seine-Inférieure, Vosges, ayant drainé entre 180 et 200 hectares.

« Cinq départements, savoir : Charente, Eure-et-Loir, Hérault, Basses-Pyrénées, Haute-Saône, ayant drainé entre 50 et 100 hectares. Les 36 autres départements ont drainé moins de 50 hectares chacun et n'en sont encore qu'à des essais. »

— Les études historiques et les Sociétés savantes de la Savoie viennent de faire une grande perte dans la personne de M. *Menabrea*, conseiller à la cour d'appel de Savoie. M. Menabrea, ayant composé presque tous ses écrits en langue française, est déjà fort connu de ce

côté des Alpes, et il nous suffira de rappeler quels sont ses principaux ouvrages : *De la marche des études historiques en Piémont et en Savoie*, 1839 ; *Montmeillan et les Alpes*, 1841 ; *Recherches sur les institutions militaires du moyen âge*, 1848 ; *Mémoire sur l'origine, la forme et l'esprit des jugements rendus au moyen âge contre les animaux*, 1846 ; trois fascicules d'une histoire de Chambéry ; Mémoire pour servir à l'intelligence des discussions qui ont existé entre le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne et celui de S. M. l'empereur d'Autriche depuis le traité de Worms (1743) jusqu'en 1848 ; Mémoire historique sur Monaco, Menton et Roquebrune, etc. On cite parmi les ouvrages manuscrits laissés par M. Menabrea une *Histoire de la langue romane*, une *Histoire des Bourguignons* et une chronique de la duchesse Yolande, sœur de Louis XI, document découvert par M. Menabrea, et qu'il a accompagné de notices importantes et de réflexions historiques.

— Le succès du cours professés à l'Académie d'agriculture de Turin grandit chaque jour. On cite particulièrement les excellentes leçons de M. le professeur Noisette sur le régime des arbres à fruit. Le roi Victor-Emmanuel a accepté la dédicace des *Notions de botanique et de physique élémentaire appliquées à l'agriculture*, de M. le professeur D. Sacchi, membre de diverses Académies italiennes.

— On lit dans une correspondance piémontaise adressée à la *Revue de Florence* :

« Il s'est établi parmi nous, il y a peu de temps, une institution qui peut devenir très-utile à l'art, je veux parler de la *Société des artistes ingénieurs civils*, modelée sur les institutions qui, en France et en Angleterre, ont amené un développement extraordinaire de l'art de la construction et des arts mécaniques. Cette Société avait commencé à se former à Gènes le 15 décembre 1855, mais elle n'a d'existence légale que depuis le 17 février de la présente année ; c'est alors seulement qu'un décret royal a approuvé ses statuts. Son but est le progrès de l'art, et l'acquisition et la diffusion des connaissances spéciales nécessaires pour la profession d'architecte et d'ingénieur civil, et elle s'efforce de l'atteindre au moyen de relations avec les institutions créées à l'étranger pour la même fin et des correspondances de ses associés étrangers qui lui rendent compte de ce qui se fait de plus remarquable dans les autres pays. Elle se sert aussi des journaux techniques qu'elle se procure de tous côtés, et s'appuie avant tout sur les travaux assidus de ses divers membres. Le président, qui a fondé l'*Institut des ingénieurs*, appartient, comme architecte, à l'Académie des beaux-arts de Florence et correspond avec l'Institut des ingénieurs anglais, dont il est associé. Les membres, qui étaient d'abord cinquante-neuf, voient s'accroître leur nombre. Chaque jour arrivent à la Société les meilleurs ouvrages qui se publient sur l'art, sur les sciences mécaniques, sur les mathématiques et sur l'industrie ; ainsi les associés sont facilement au courant de

tous les progrès, des méthodes nouvelles, des applications utiles, et peuvent rendre au pays et à l'art les plus signalés services.

« Je pourrais vous parler de nombreux et importants Mémoires déjà recueillis dans les actes de l'Institut. Je citerai seulement ceux qui se rapportent au nouvel aqueduc Nicolaï, œuvre des plus surprenantes parmi toutes celles de ce genre qui ont été faites dans notre temps en Europe; ceux qui traitent du percement de l'isthme de Suez, sur les voies appennines, par les ingénieurs Parodi, Sarti et Pareto; et d'autres encore sur divers théorèmes qui servent de base à un nouveau traité des tournants et de leurs mesures et sur les perfectionnements introduits dans les ouvrages dont les fondations sont sous les eaux. On prépare d'autres travaux qui, en contribuant à l'avancement de la science et de l'art, montreront toujours mieux combien était digne d'éloges la pensée des fondateurs de cet Institut. »

— En 1847, l'Institut vénitien imagina d'ornez les galeries supérieures du palais ducal des bustes ou médaillons des hommes illustres de la Vénétie, formant ainsi un véritable panthéon vénitien. A l'ouverture du 9<sup>e</sup> congrès des savants italiens, vingt bustes et deux médaillons étaient placés. Mais l'entreprise fut arrêtée par les bouleversements politiques. Aujourd'hui l'Institut, voulant la poursuivre, a institué, à cet effet, une commission spéciale qui devra faire appel aux personnes riches, aux corporations, aux communes, et qui, il faut l'espérer, atteindra promptement son but.

— Une correspondance, adressée de Milan à la *Civiltà catholica*, donne, sur les relations établies par l'*Institut lombard* avec les associations scientifiques des différentes nations, quelques renseignements intéressants qui témoignent d'un redoublement de zèle de la part de cette Académie importante. Dans le dix-huitième siècle, l'Institut lombard, qui ne portait point encore ce nom d'Institut qui lui a été conféré récemment et après de nombreuses vicissitudes, n'était en relation qu'avec six Académies et ne recevait que vingt-huit journaux. Ce n'est que depuis peu de temps, et grâce aux soins de son ancien secrétaire, M. Veladini, qu'il a multiplié ses correspondances au point qu'il échange aujourd'hui ses publications avec cent vingt Académies et reçoit plus de cent journaux scientifiques. M. César Cantu est en ce moment secrétaire général de l'Institut. C'est assez dire le soin qui sera apporté à entretenir des relations si utiles. L'Institut reçoit en outre environ six cents ouvrages par an et il offre, dans son cabinet technologique, à l'étude de tous les amis des sciences, 233 modèles des machines les plus utiles et les plus récentes.

— Une opération très-curieuse s'exécute en ce moment à la préfecture de police. On enlève les médaillons peints sur la façade de la cour principale de l'ancien bâtiment, afin de les transporter dans le nouveau local.

Ces médaillons, placés entre les croisées, présentent une série de portraits exécutés par une main habile, et dont l'ensemble reproduit assez exactement le tableau des hautes juridictions ayant eu siège au Palais : la connétablie, représentée par Duguesclin et le duc de Bourgogne ; la cour des maréchaux de France, par Blaise de Montluc et Henri de Condé ; la grande chancellerie, par le cardinal du Prat, L'Hospital et Chiverny.

La connétablie était le tribunal du connétable, devenu plus tard celui des maréchaux. Les fonctions de connétable, comme chef de toutes les forces militaires du royaume, étaient de maintenir l'ordre public, de commander les armées, d'y faire observer la discipline et d'empêcher que les gens de guerre n'oppriment le peuple. Des fonctions aussi étendues et dont les détails étaient infinis dépassaient les forces d'un seul homme ; le connétable établit donc sous lui un certain nombre d'officiers pour les exercer avec lui et en son nom.

Telle est l'origine de la connétablie. Lorsque les connétales ou maréchaux de France se rendaient en corps au tribunal, dont ils étaient les présidents, ils étaient accompagnés de leurs gardes et portaient, ainsi qu'on le voit sur les médaillons, un petit manteau avec le chapeau orné de plumes. Ce costume était celui des ducs et pairs. A cette époque, les droits des pairs étaient très-étendus ; ils assistaient au sacre du roi, la couronne en tête, y faisant fonction royale, c'est-à-dire représentant la monarchie et soutenant tous ensemble la couronne du roi.

En qualité de plus anciens et de principaux membres du Parlement, ils avaient entrée, séance et voix délibérative en la grand' chambre et aux chambres assemblées. Dans leurs causes, tant civiles que criminelles, ils avaient le droit de n'être jugés que par la Cour *suffisamment garnie de pairs*.

Voici maintenant quelques détails sur la manière dont s'exécute l'opération dont nous venons de parler.

On commence par se rendre maître de la peinture en collant dessus, le plus exactement possible, de la gaze en plusieurs doubles. Quant ce cartonnage est entièrement sec, on fait dans la muraille, autour du médaillon, une entaille suffisante pour introduire un ciseau à l'aide duquel on détache avec précaution de la pierre la couche de mortier sur laquelle est ordinairement fixée la peinture.

A mesure que cette peinture se sépare du mur, on l'enroule sur un gros cylindre ; il ne reste plus qu'à la débarrasser du ciment et à l'appliquer à l'endroit où on désire la replacer. Quand cette dernière opération est terminée, on enlève le cartonnage, et, à l'aide des procédés connus, on restitue à la peinture son primitif éclat.

(Le Droit.)

# CONCOURS ACADÉMIQUES.

---

SUJETS DE PRIX MIS AU CONCOURS: — PRIX DÉCERNÉS.

---

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

*Sujets proposés pour les concours de 1858 et 1859.*

L'Académie rappelle qu'elle a mis au concours, pour l'année 1858, la question suivante :

« Recueillir, dans une exposition critique et suivie, tous les faits, tous les souvenirs relatifs aux peuples de la Gaule antérieurement à l'empereur Claude, en écartant les conjectures arbitraires et en mettant à profit les progrès récents de l'archéologie, de la numismatique, de l'ethnographie et de l'étude comparée des langues. »

Pour sujet du prix annuel ordinaire, qui devra être décerné en 1859, elle propose la question suivante :

« Faire l'histoire critique du texte du Coran : rechercher la division primitive et le caractère des différents morceaux qui le composent ; déterminer, autant qu'il est possible, avec l'aide des historiens arabes et des commentateurs, et d'après l'examen des morceaux eux-mêmes, les moments de la vie de Mahomet auxquels ils se rapportent ; exposer les vicissitudes que traversa le texte du Coran, depuis les récitations de Mahomet jusqu'à la récitation définitive qui lui donna la forme où nous le voyons ; déterminer, d'après l'examen des plus anciens manuscrits, la nature des variations qui ont survécu aux révisions. »

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de deux mille francs.

Le prix annuel de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche,

sera décerné, en 1858, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1857.

Trois médailles, de la valeur de cinq cents francs chacune, seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou imprimés dans le cours de l'année précédente, sur les antiquités de la France, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1<sup>er</sup> janvier 1858.

**Prix fondé par M. Bordin (ancien notaire).**

M. Bordin, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels, qui seront décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle avait proposé, pour sujet du prix à décerner en 1856, la question suivante remise au concours pour l'an 1858 :

« Faire l'histoire des Osques avant et pendant la domination romaine ;  
« exposer ce que l'on sait de leur langue, de leur religion, de leurs lois  
« et de leurs usages. »

Elle rappelle également qu'elle a proposé, pour sujet d'un autre prix à décerner en 1858, la question suivante :

« Recherches sur les institutions administratives du règne de Philippe  
« le Bel. »

Les concurrents devront s'attacher à réunir et à combiner entre eux tous les renseignements que pourront fournir les chroniques, les ordonnances, les chartes, les comptes et les autres documents contemporains.

Elle propose, pour le prix qu'elle décernera en 1859, la question suivante :

« Faire une étude historique et critique de la vie et des ouvrages de  
« M. Terentius Varron, en insistant particulièrement sur les fragments  
« qui nous restent de ses écrits aujourd'hui perdus. »

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de trois mille francs.

**Prix de M. Louis Fould.**

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure « Histoire des arts du dessin : leur origine, « leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.

« Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports  
« avec les premiers. »

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres, trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'an 1860.

A défaut d'ouvrage ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres de l'Institut regnicoles, sont admis au concours.

Les ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits, destinés à ce concours, devront être déposés francs de port au secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1860.

Ils seront écrits en français ou en latin.

#### CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours, pour lesquels les livres imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin, et parvenir francs de port au secrétariat de l'Institut avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année où le prix doit être décerné. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seraient exclus du concours.

L'Académie ne rend aucun des manuscrits qui ont été soumis à son examen; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

#### CONDITIONS DES PRIX EXTRAORDINAIRES FONDÉS PAR M. LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1858, l'Académie s'occupera, à dater du 1<sup>er</sup> janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1857, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par M. Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté (à ce concours) que des ouvrages nouveaux. »

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres, et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions de M. Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et

les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissete ; la Champagne, l'Île-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter, si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches ; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par M. Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1<sup>er</sup> janvier 1858, et ne seront pas rendus.

---

## ACADÉMIE FRANÇAISE.

### *Programme des prix proposés.*

#### Prix de poésie pour 1858.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix de poésie à décerner en 1857, *la Guerre d'Orient*. Ce prix n'ayant pas été décerné, le sujet est remis au concours pour l'année 1858.

L'Académie rappelle que la limite de trois cents vers ne doit pas être dépassée par les concurrents.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de deux mille francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 15 mars 1858, terme de rigueur.

#### Prix d'éloquence pour 1858.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1858, *l'Éloge de Regnard*.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de deux mille francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 30 novembre 1857, terme de rigueur.

#### Prix Montyon pour l'année 1858.

Dans la séance publique annuelle de 1858, l'Académie française décernera les prix et les médailles provenant des libéralités de feu M. de Mon-



tyon, et destinés par le fondateur à récompenser les actes de vertu et les ouvrages les plus utiles aux mœurs qui auront paru dans le cours des deux années précédentes.

**Prix de l'ouvrage le plus utile aux mœurs.**

Ce prix peut être accordé à tout ouvrage publié par un Français dans le cours des années 1856 et 1857, et recommandable par un caractère d'élévation morale et d'utilité publique.

Deux exemplaires de chaque ouvrage présenté pour le concours devront être adressés, francs de port, avant le 1<sup>er</sup> décembre 1857, au secrétaire de l'Institut. Ce terme est de rigueur.

**Prix extraordinaires, provenant des libéralités de M. de Montyon.**

**Prix proposés pour 1858, 1859 et 1862.**

L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix à décerner en 1856, la question suivante :

« Décrire le travail des lettres et le progrès des esprits en France dans la première partie du dix-septième siècle, avant la tragédie du Cid et le Discours de Descartes sur la Méthode.

« Rechercher ce que, dans l'érudition, la controverse, l'éloquence, cette époque intermédiaire conservait de l'esprit et des passions du seizième siècle, et ce que, dans le mouvement des idées et de la langue, elle annonçait de nouveau, et produisit de mémorable, antérieurement à l'influence de deux génies créateurs.

« Caractériser, par des jugements étendus, et d'après des études précises sur la vie et les écrits, ceux des hommes célèbres dans les lettres en général, dans l'Eglise, dans la magistrature, la politique, qui, pour suivant ou achevant leur carrière à cette époque, soit par de beaux essais d'art, soit par des œuvres savantes, soit par des monuments de la vie active, lettres, mémoires historiques, négociations, discours, ont contribué dès lors à l'avancement de la pensée et de la langue. »

Aucun Mémoire n'ayant été jugé suffisamment digne du prix, la question a été remise au concours pour l'année 1858.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de trois mille francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 30 novembre 1857, terme de rigueur.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour sujet d'un autre prix à décerner en 1858, la question suivante :

« Etude sur le génie historique et oratoire de Thucydide : faire connaître les caractères de sa composition et de son style par des analyses, par des traductions fidèles et expressives, par des rapprochements avec les historiens anciens et modernes, par l'examen des principaux jugements dont il a été l'objet; apprécier son influence sur plusieurs des grands écrivains de l'antiquité. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de trois mille francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours ne seront reçus que jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1858, terme de rigueur.

L'Académie propose, pour sujet d'un prix qui sera décerné en 1859, un « Lexique de la langue et du style de Corneille, à extraire de l'ensemble complet de ses œuvres. »

L'Académie, par une conséquence du travail de langue et de goût qu'elle a déjà obtenu sur Molière, propose le même travail sur le grand

Corneille. Elle désire que les œuvres de ce génie créateur, poèmes dramatiques, poésies lyriques et diverses, prose, soient l'objet de l'étude la plus attentive, sous le rapport du langage et des formes de diction. Elle recommande à cet égard les points suivants :

1<sup>o</sup> Observer toujours, dans les exemples cités, l'ordre chronologique des différents écrits, comme représentant l'état graduel de la langue et le progrès du génie de Corneille, sauf à tenir compte des corrections souvent heureuses introduites par l'auteur dans les dernières éditions du *Cid*, d'*Horace*, de *Cinna*, etc., etc.;

2<sup>o</sup> Etudier non-seulement les mots, mais les constructions, les tours anciens et indigènes et les expressions créées par le poète; faire de l'ensemble de ce travail un *index verborum et locutionum* qui permette d'apprécier complètement, avec l'état et le mouvement de la langue, durant la longue vie de Corneille, la part d'influence de ce grand génie et l'originalité puissante de son style;

3<sup>o</sup> Résumer les conclusions de cette étude et les observations générales qu'elle peut suggérer, dans un travail à part qui serait joint au *Lexique* demandé par l'Académie.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de quatre mille francs.

Les ouvrages envoyés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le 1<sup>er</sup> avril 1859, terme de rigueur.

L'Académie propose un prix de dix mille francs, à décerner en 1862, pour une œuvre dramatique en vers et en trois actes au moins, qui, représentée avec succès, réunirait le mieux à l'utilité de la leçon morale, le mérite de la composition et du style.

L'Académie s'occupera du jugement d'après lequel le prix sera décerné, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1862.

Les membres de l'Académie sont seuls exclus de ce concours.

#### CONDITIONS POUR TOUS LES CONCOURS DE L'ACADÉMIE.

Les ouvrages manuscrits destinés à concourir aux divers prix devront être déposés ou adressés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, avant le terme prescrit, et porter chacun une épigraphe ou devise qui sera répétée dans un billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur, qui ne doit pas se faire connaître. Si quelque concurrent manquait à cette dernière condition, son ouvrage serait exclu du concours.

Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui auront été envoyés aux concours; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils en ont besoin.

#### Prix fondés par feu M. le baron Gobert.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1858, l'Académie s'occupera de l'examen annuel relatif aux prix fondés par feu M. le baron Gobert, pour *le morceau le plus éloquent d'histoire de France*, et pour *celui dont le mérite en approchera le plus*.

L'Académie comprendra dans cet examen les ouvrages *nouveaux* sur l'histoire de France, qui auront paru depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1856.

Les ouvrages précédemment couronnés conserveront les *prix* annuels, d'après la volonté expresse du testateur, jusqu'à déclaration de meilleurs ouvrages.

**Prix fondé par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry.**

Le prix institué par feu M. le comte de Maillé-Latour-Landry, en faveur d'un écrivain ou d'un artiste, sera, dans les conditions de la fondation, décerné en 1858, par l'Académie, à l'écrivain dont le talent, déjà remarquable, méritera d'être encouragé à suivre la carrière des lettres.

**Prix fondé par feu M. Bordin.**

La fondation annuelle de *trois mille francs* instituée par feu M. Bordin, et dont l'emploi, sous la forme d'un prix unique, a eu lieu pour la première fois en 1856, sera spécialement consacrée à encourager la haute littérature :

Soit que l'Académie dispose de ce prix en faveur d'un ouvrage publié dans les deux années ou dans l'année précédente, et remarquable, quels qu'en soient l'objet ou la forme, par l'étendue des connaissances littéraires et le talent d'écrire ;

Soit que, dans d'autres cas préalablement annoncés, l'Académie ait jugé convenable de proposer le sujet même du prix par la mise au concours d'une question d'histoire ou de critique littéraire empruntée, soit à l'antiquité, soit aux temps modernes.

Pour la troisième application du prix, en 1858, l'Académie statuera exclusivement par l'examen comparatif des ouvrages imprimés dans les deux années précédentes, qui lui paraîtraient rentrer dans les conditions indiquées ci-dessus, et dont l'envoi, à trois exemplaires au moins, lui aurait été adressé par les auteurs avant le 1<sup>er</sup> janvier 1858.

**Prix fondé par feu M. Lambert.**

L'Académie a décidé que le revenu annuel de cette fondation serait, dans les limites de la pensée du testateur, convenablement affecté, chaque année, à tout homme de lettres ou veuve d'homme de lettres, auxquels il serait juste de donner une marque d'intérêt public.

---

La Société des Antiquaires de Picardie décernera, dans la séance annuelle et publique de 1858, une médaille d'or de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet relatif à *l'histoire ou à l'archéologie de la Picardie*, laissé au choix des concurrents.

Les Mémoires devront être adressés avant le 1<sup>er</sup> juin 1858, à M. J. Garnier, secrétaire perpétuel, conservateur de la bibliothèque d'Amiens.

---

# BIBLIOGRAPHIE.

---

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION. — Tome IV. N° 7. Juillet 1857. In-8° de 64 pages.

— Rapport fait par M. *Moquin-Tandon*, sur une proposition de souscription relative au monument à élever à la mémoire d'Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire. 2 pages.

— Rapport fait à la Société, par M. *Richard* (du Cantal), sur les espèces chevaline, asine, bovine et porcine de l'Algérie. 28 pages.

— Rapport sur les documents adressés d'Algérie en réponse au questionnaire sur l'autruche, par M. le docteur *L.-A. Gosse*. 13 pag.

— Questionnaire de pisciculture pratique, par M. *C. Millet*. 5 pages.

— Notice sur le quillay, arbre de l'Amérique du Sud, par M. *Charles Raymond*. 2 pages.

— Extrait des procès-verbaux des séances, par M. *Aug. Duméril*. 11 pages.

SOCIÉTÉ D'EMULATION DE CAMBRAI. — Tome XXV. — 1<sup>re</sup> partie. 1857. In-8° de 334 pages.

— Procès-verbal de la séance publique, sous la présidence de M. *Wilbert*; discours d'ouverture. 16 pages.

— Rapport de la section des beaux-arts, par M. *Ed. Dowa*. 6 pages.

— Notice sur le peintre Antoine Saint-Aubert, par M. *Dowa*. 8 pages.

— Reminiscences et confessions d'un ancien chirurgien de cor-

saires. Voyage aux Antilles, etc., de M. le docteur Cambray, par M. *Alc. Wilbert*. 14 pages.

— Biographie cambrésienne: Laurent Vos, chef de la maîtrise de l'église métropolitaine de Cambrai (1579-1580), par M. *C.-A. Lefebvre*. 14 pages.

— Rapport de M. *Alc. Wilbert* sur le concours de philosophie morale. 20 pages.

— De l'usage et surtout de l'abus du ridicule (Mémoire couronné en 1856). 33 pages.

— Mathurin de Ramillies, légende du Cambrésis; par M. *Ad. Bruyelle*. 9<sup>e</sup> pages.

— Rapport sur le concours de poésie, par M. *C.-A. Lefebvre*. 24 pages.

— La comtesse Mathilde, poésie, par M. *Ch. Lafont*. 7 pages.

— Analyses chimiques de M. *Feneuille*: de la présence de l'iode dans l'eau de l'Escaut; analyse d'une bière de Cambrai; analyse du fer titanifère de l'île de Milo; analyse du coprolithe des Ardennes; analyse d'un métal de cloche trouvé sur l'emplacement de l'ancienne église métropolitaine de Cambrai. 27 pages.

— Tremblement de terre à Cambrai, le 24 janvier 1857. Observations de M. Tordeux. 5 pages.

— Rapport de M. *Bruyelle* sur trois compositions musicales de M. Charles de Try. 3 pages.

— Le peintre Echevin; matériaux pour l'histoire des arts dans le Cambrésis, par M. *C.-A. Lefebvre*. 13 pages.

— Documents relatifs à l'histoire de Cambrai. 10 pages.

— Tombeau de Pierre d'Estourmel, par M. *Ch. Gomart*. 4 pages.

— Statistique religieuse, administrative, militaire, agricole, industrielle et commerciale de Cambrai, à la fin du dix-huitième siècle, etc., par M. *Amédée Combier*. 9 pages.

— Lettres inédites de Fénelon, recueillies par M. le docteur *Le Glay*, garde des archives du Nord, etc. 18 pages.

— Essai sur les négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche, durant les quatre-vingts premières années du seizième siècle, de M. le docteur *Le Glay*, par *Alc. Wilbert*. 26 pages.

— Nomenclature des lépidoptères ou papillons du Cambrésis, par M. *C.-A. Lefebvre*. 12 pages.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — Bulletin du 2<sup>e</sup> semestre 1857. In-8<sup>o</sup> de 72 pages, 1 planche.

— Description des reliquaires trouvés dans l'ancienne abbaye de Charroux (Vienne), par M. *A. Brouillet*. 10 pages, 1 planche.

— Notice sur l'origine de l'église Saint-Hilaire de Poitiers, par M. l'abbé *Auber*. 10 pages.

— Notes sur les plans, gravures, dessins relatifs au Poitou, existant à la Bibliothèque impériale et à celle de Poitiers. 7 pages.

SOCIÉTÉ DUNKERQUOISE pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, 1856-1857. In-8<sup>o</sup> de 378 pages.

- Discours prononcé à la séance publique, par M. *Delye*, président. 7 pages.
- Compte rendu des travaux de la Société, par M. *Perot*, secrétaire. 11 pages.
- Le Poète et la Muse, dialogue, par M. *Victor Derode*. 9 pages.
- Notice sur les monuments anciens de l'hippodrome à Constantinople, par M. *Petit*. 9 pages.
- La Poésie des dunes, par M. *Guthlin*. 3 pages.
- Résumé des observations météorologiques faites à Dunkerque en 1856, par M. *Bobilier*. 4 pages.
- Observation sur un cas de circulation veineuse anastomotique supplémentaire, par MM. *V. Petit* et *F. Duriau*. 2 pages.
- Disposition anormale des colonnes charnues du cœur, etc., par M. *F. Duriau*. 2 pages.
- Une année d'herborisation à Dunkerque, par M. *Ortille*. 18 pages.
- Note sur une tige phénoménale de betterave, par M. *Ortille*. 2 pages.
- Statistique dunkerquoise; recensement de 1856, par M. *Derode*. 9 pages, 2 tableaux.
- Chœur des Franks; le chant du dernier Barde gaulois; au bord de l'Océan, poésie, par M. *P. Guthlin*. 6 pages.
- Saint-Gilles, Saint-Eloi, Dunkerque; par M. *V. Derode*. 8 pages.
- Mémoire sur les archives de l'abbaye de Beaupré, par M. le docteur *Le Glay*. 21 pages.
- Une page de l'histoire d'Armentières: capitulation de 1645.
- Peste de 1646, par M. *Ortille*. 9 pages.
- Notes sur Fagny (écart de Breux), arrondissement de Montmédy (Meuse), par MM. *Ottmann* et *Ortille*. 12 pages.
- Une habitation gallo-romaine entre le village de Breux (Meuse), et son écart le hameau de Fagny, par M. *Ottmann*. 21 pages.
- Document inédit pour servir à l'histoire des guerres de Flandre et à celle de la ville et de la châtellenie de Bourbourg au dix-septième siècle, publié par M. *E. de Coussemaker*. 55 pages.
- Chanson populaire sur Jean Bart. 9 pages.
- Requête des Dunkerquois à la dame de Vendôme, par M. *Victor Derode*. 15 pages.
- Notice historique sur les anciens seigneurs de Capple, par M. *Louis Cousin*. 44 pages.
- Essai sur la nomenclature des grandes productions de l'architecture, depuis la naissance de cet art jusqu'au dix-septième siècle, par M. *A. Flament*, architecte. 57 pages.
- Documents historiques concernant Dunkerque et le nord de la France, extraits du Catalogue des cartes, plans et dessins du British Muséum de Londres, n° 3021. 6 pages.
- Notice sur une découverte de médailles à Wormhout, par M. *Louis Cousin*. 3 pages.
- Sur le mouvement commercial du port de Dunkerque, de 1755 à 1855, par M. *Victor Derode*. 4 pages et un tableau.

— **Annales dunkerquoises** : Naufrage du navire les *Trois-Sœurs* sur la plage à l'ouest de Dunkerque, le 29 janvier 1857, par MM. *Conseil* et *Victor Derode*. 11 pages.

**SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER.** — Bulletin du 1<sup>er</sup> semestre 1857. In-8° de 88 pages.

— Résumé des procès-verbaux des séances. 19 pages.

— Notice sur la législation civile et les jurisconsultes du Bourbonnais, par M. *Meplain* aîné. 25 pages.

— Note biographique sur le général baron Rabusson, par M. *Ph. de Sérévillle*. 4 pages.

— Essai sur la numismatique bourbonnaise, par M. le comte *George de Soultrait*. 31 pages.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE.** — Tome XIII. 2<sup>e</sup> trimestre 1857. In-8° de 72 pages, 1 planche.

— Lettre à M. le marquis de Lagoy sur la numismatique gauloise, par M. *E. Hucher*. 21 pages, 1 planche.

— Recherches historiques et techniques sur le percement de l'isthme de Suez, par M. *Martin*. 41 pages.

— Traduction de la dixième églogue de Virgile, par M. *Bethuis*. 3 pages.

**SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN.** — Tome VII. 2<sup>e</sup> livraison, 1857. In-8° de 48 pages.

— Les émailleurs limousins, par M. *Maurice Ardant*. 8 pages.

— Histoire abrégée de Limoges et du Limousin sous la domination romaine de Jules-César à Clovis, roi des Francs, par M. *Maurice Ardant*. 11 pages.

— Explication des planches formant l'atlas des antiquités de la Haute-Vienne, par M. *Maurice Ardant*. 9 pages.

— Notice sur l'église de Saint-Léonard, par M. *Félix Narjoux*. 4 pages.

— Procès-verbaux des séances. 12 pages.

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS de l'arrondissement de Valenciennes.** — N° 1<sup>er</sup>, juillet 1857. In-8° de 36 pages.

— Compte rendu des séances : section centrale ; comice de Saint-Amand ; section des sciences et manufactures ; section de musique. 9 pages.

— Rapport sur les travaux de drainage exécutés dans l'arrondissement de Valenciennes, en 1856 et pendant le premier semestre 1857. 5 pages.

— Rapport sur la caisse de secours des lauréats des concours de moralité, par M. *U. Feytaud*. 4 pages.

— Notice sur le village de Raismes, par M. *L. Cellier*. 8 pages.

— Biographie valenciennoise : Jean Bourgeois, précepteur de

l'empereur Maximilien, 1510-1558. — Jean Bayart, mathématicien et astronome, 1580. 2 pages.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE LA SARTHE. — Bulletin. Tome III, n° 3. Juillet 1857. In-8° de 36 pages.

— Procès-verbal des opérations du jury à la sixième exposition de la Société d'horticulture; liste des lauréats. 10 pages.

— Compte rendu de la sixième exposition de la Société d'horticulture de la Sarthe. 9 pages.

— Assemblée générale du 7 juin 1857; rapport sur les travaux de la Société; situation financière; modification des statuts de la Société. 9 pages.

— Culture de l'igname et du sorgho, par M. *Anatole Massé*; Observations de M. *Gombert*. 5 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE DE VAUCLUSE. — Tome VI, 7<sup>e</sup> livraison, juillet 1857. In-8° de 32 pages.

— Compte rendu des séances. 5 pages.

— Récolte des cocons; primes en faveur de la meilleure graine du pays, par M. le marquis *de l'Espine*. 3 pages.

— Concours régional agricole, à Avignon, en 1858. 3 pages.

— Rapport sur le vin de sorgho, par M. *Olivier*, 5 pages.

— Sur l'emploi des racines de sorgho, par M. *Bennet*. 2 pages.

— Concours régional d'Avignon; appel aux Sociétés et comices agricoles de la région, par M. le marquis *de l'Espine*. 2 pages.

— Sur l'amélioration de la race ovine, par M. *Vial*. 8 pages.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-GARONNE ET DE L'ARIÈGE. 3<sup>e</sup> série, tome VIII. Juillet 1857. In-8° de 68 pages.

— De l'industrie des bêtes ovines dans les départements sous-pyrénéens (suite), par M. *Lafosse*. 11 pages.

— Séance publique de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne; discours prononcé à l'ouverture de la séance, par M. *Caze*, président. 6 pages.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1857 lu à la séance publique du 12 juillet, par M. de *Limairac*, secrétaire général. 15 pages.

— Notice nécrologique sur MM. Magnès, de Saget et de Marsac, membres libres de la Société, lue à la séance publique du 10 juillet 1857, par M. le vicomte *de Panat*. 8 pages.

— Rapport sur le concours ouvert dans l'arrondissement de Muret, en 1857, pour la prime de 700 francs accordée par M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, etc., par M. *Martegoutte*. 9 pages.

— Rapport sur le concours des animaux reproducteurs, par M. *de Lacroix*. 4 pages.

— Chronique agricole, par M. *Frédéric Lignières*. 3 pages.

— Compte rendu des séances de la Société d'agriculture de l'Ariège, par M. *A. Mercadier*. 6 pages.

— Chronique agricole de l'Ariège, par M. *Laurens*. 7 pages.



## OUVRAGES DIVERS.

---

ANNUAIRE HISTORIQUE DE MARSEILLE, pour 1857, par *Marius Chaumelin*. 1<sup>re</sup> année. Marseille, 1857, in-8° de XVI-360 pages.

Presque toutes les villes de France ont leur annuaire. M. Chaumelin a voulu que Marseille ne laissât pas tomber dans l'oubli les faits qui se sont accomplis dans ses murs, et les noms des personnages plus ou moins importants qui ont pris part à son administration. Son annuaire est un recueil de documents sur l'histoire de Marseille en 1856; il y a ajouté la série des *Chroniques* hebdomadaires qu'il avait publiées dans le *Phocéen* pendant l'année qui vient de s'écouler. Pour compléter son œuvre, il publie dans le même volume, le tableau de quelques coutumes locales, la nécrologie des notables marseillais, le tableau de la navigation, les noms des magistrats et administrateurs en fonction au commencement de 1857, et enfin la liste des Sociétés savantes, littéraires et artistiques de la cité phocéenne.

MÉLANGES DE PHILOSOPHIE JUIVE ET ARABE, par *S. Munk*. 1<sup>re</sup> livraison. Paris, 1857, Franck. In-8° de 232 pages, plus le texte hébreu.

Cette première livraison, que M. Munk publie aujourd'hui, contient des extraits méthodiques *De la Source de vie*, de Salomon Ibn-Gébirol, dit Avicébron, la traduction de l'arabe en hébreu, par Behem-Tob-Ibn-Falaquéra, la traduction française de M. Munk, accompagnée de notes critiques et explicatives, une notice sur la vie et les écrits d'Ibn-Gébirol et une analyse de la *Source de vie*.

Ibn-Gébirol était un philosophe arabe, qui jouit d'une certaine célébrité auprès des théologiens du treizième siècle; il écrivit son livre en arabe au onzième siècle, et eut à cette époque, parmi les juifs, une grande réputation comme poète et comme philosophe. La *Source de vie* (Fons vitæ), son principal ouvrage, est basé sur ce principe que « toutes les substances spirituelles ont une *matière spirituelle*; la forme venant d'en haut sur la *matière* qui la reçoit en bas, c'est-à-dire que la matière est un *substratum* et que la forme est portée par elle. » Le but de l'ouvrage est d'exposer les idées de *matière* et de *forme*; il se divise en cinq livres : 1° matière et forme en général; 2° matière revêtue de la forme corporelle; 3° substances simples, intermédiaires entre Dieu et le monde corporel; 4° substances simples composées de matières et de forme; 5° matière et forme universelle. « La volonté, première hypostase de la divinité, plane sur tout ce qui existe, sur les substances simples comme sur les substances composées; elle est la source de laquelle émanent toutes les formes. » Le résumé de la doctrine d'Avicébron semble être que tout est matière et que tout a une forme, excepté peut-être la volonté, et encore n'est-il pas bien sûr que la volonté elle-même ne soit une matière. Nous ne terminerons pas cet article sans dire un mot des difficultés sans nombre que M. Munk a eu à surmonter pour donner un texte aussi correct que

possible. Le manuscrit unique sur lequel il a dû faire son travail est défigur  par des fautes et des omissions nombreuses, et souvent l' diteur a d  r tablir des passages entiers d'apr s la version latine, tr s-fautive elle-m me et remplie de transpositions. M. Munk s'est efforc  de r tablir, autant qu'il a  t  en lui, la version h braique telle qu'elle est sortie de la main d'Ibn-Falaqu ra, et qui peut parfaitement remplacer l'original arabe dont elle est  videmment le calque fid le. Nous croyons qu'il a r ussi, et son m rite est d'autant plus grand que les difficult s  taient plus nombreuses et semblaient plus insurmontables.

L'ABB  DE SAINT-PIERRE, sa vie et ses  uvres, avec des notes et des  claircissements, par M. G. de Molinari. Paris, Guillaumin, 1857. In-12 de 431 pages. (3 fr. 50 c.)

L'abb  de Saint-Pierre, membre de l'Acad mie fran aise, fut exclu de cette compagnie le 5 mai 1718, sur la d nonciation du cardinal de Polignac, pour avoir mal parl  de Louis XIV. Il avait dit en effet, dans son *Traite de la polysynodie* : « On pourra bien lui donner le surnom de Louis le Puissant, de Louis le Redoutable; mais les moins habiles ne lui donneront jamais le surnom de Louis le Grand tout court et ne confondront jamais la grande puissance avec la v ritable grandeur... » Le malheureux acad micien fut ray  de l'illustre compagnie sans avoir  t  entendu pour sa d fense; Fontenelle fut le seul qui vota pour lui. Son ouvrage capital, c'est le *Projet de paix perp tuelle*; il regardait le principe de l'utile comme le seul  talon auquel il convenait de rapporter les doctrines et les actions des hommes pour en appr cier sainement le m rite. En g n ral, ses  uvres, dans lesquelles on trouve des id es sont si mal  crites, si diffuses, si longues, qu'il est presque impossible de les lire. J.-J. Rousseau,   l'instigation de M<sup>me</sup> Dupin, voulut populariser ses travaux en les abr geant; mais, apr s quelques tentatives, il renon a   son projet, et l'abb  de Saint-Pierre n'eut point de commentateur, car personne ne voulut se charger d'une t che dont Rousseau ne s' tait point tir . M. de Molinari a essay  cependant de reprendre le travail abandonn  par le philosophe de Gen ve, en donnant un abr g  des  uvres de l'auteur du *Projet de paix perp tuelle*. Le volume qu'il publie contient une appr ciation et un pr cis historique de l'id e de la paix perp tuelle, la biographie de l'abb  de Saint-Pierre, une introduction, deux chapitres consacr s au *Projet de paix perp tuelle*, un abr g  de la *Polysynodie*, trois chapitres de projets divers, un chapitre intitul  : *Morale et religion*, un autre : *Vari t s*, et deux contenant les *Annales politiques*. Enfin, pour couronner la publication, M. de Molinari a donn  un appendice dans lequel se trouvent diverses pi ces pouvant se rapporter   l'ouvrage. L' diteur a voulu simplifier autant que possible le travail original, en respectant toutefois la pens e de l'auteur, se bornant   analyser ce qui lui a paru trop long, mais en alt rant le moins possible la forme et conservant toujours l'id e.

LA CORSE ET SON AVENIR, par M. Jean de la Rocca. In-8  de 500 pages, Paris, 1857, chez Plon. Prix, 6 fr.

M. de la Rocca a voulu appeler l'attention publique sur l'un des plus vastes d partements de la France et l'un des moins connus et des moins appr ci s. Il est parti de ce raisonnement, assez juste d'ailleurs, c'est qu'il conviendrait de coloniser d'abord les d partements pauvres

de notre pays avant d'aller fonder des centres de populations françaises à la Guyane, en Algérie, à Taïti, etc., etc. Peu de pays, du reste, ont été plus heureusement doués par la nature que la Corse, et présentent plus de produits variés que cette île. L'auteur de cet ouvrage en a donné un tableau détaillé, et par les renseignements divers qu'il a joints çà et là aux différents chapitres de son livre, il est parvenu à démontrer les avantages qu'il y aurait à coloniser la Corse et à y fonder de grands établissements agricoles et industriels.

**COURS THÉORIQUE ET PRATIQUE DE TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE**, par **M. E. Blavier**, inspecteur des lignes télégraphiques. In-12 de 467 pages, avec 130 figures intercalées dans le texte, et 6 planches. Paris, 1857. Chez Lacroix-Comon. (7 fr.)

M. Blavier est parti de ce principe, juste en lui-même, que la télégraphie constitue une véritable science, même pour les employés subalternes chargés de la mettre en pratique. Il a donc voulu les initier aux lois et aux propriétés de l'électricité, pour qu'ils pussent se rendre un compte exact des divers phénomènes qu'ils observent journellement, et pour qu'ils fussent en état de parer vivement aux nombreuses perturbations qui se produisent à tout instant. Nous croyons qu'il a pleinement réussi; nous pensons même que son ouvrage sera consulté avec fruit, non-seulement par les employés des lignes télégraphiques et par les candidats qui veulent entrer dans cette administration, mais même par les savants et par les gens du monde qui voudront se mettre au courant des progrès réalisés, en France et à l'étranger, dans cette branche des sciences physiques si universellement appliquée aujourd'hui. L'ouvrage de M. Blavier est divisé en huit parties: la première renferme toutes les notions de physique sans lesquelles il est impossible de comprendre la télégraphie électrique; la seconde contient l'exposé général de la télégraphie électrique; les troisième et quatrième sont consacrées à la description des appareils; dans les cinquième et sixième, l'auteur examine quelles sont les influences étrangères qui nuisent à la transmission du courant, et quels sont les moyens propres à rechercher ces influences; la construction des lignes et les modifications proposées pour divers appareils, ainsi que diverses applications de l'électricité, forment les septième et huitième parties. L'auteur a complété son ouvrage par de nouvelles notes, placées à la fin du volume, sur les théories de l'électricité et sur la construction des lignes télégraphiques en France termine cet ouvrage.

**MAINE DE BIRAN**, sa vie et ses pensées, publiées par **Ernest Naville**. Paris, Cherbuliez, 1857. In-12 de XXXV-423 pages.

Les Pensées de Maine de Biran publiées par M. Naville ne sont autre chose qu'un choix de fragments textuellement empruntés à son journal intime. Ce journal se compose d'un manuscrit assez volumineux portant les dates de 1794 et 1795, de quatre cahiers formant une série non interrompue, et dont la rédaction commence en février 1814, pour se terminer deux mois avant la mort de l'auteur, en mai 1824 et de quelques agendas de poche, ainsi que d'un grand nombre de feuilles volantes. M. Louis Naville avait préparé une édition complète des œuvres de Maine de Biran, il avait recueilli la plus grande partie de ses papiers

inédits et comptait publier le tout; mais la mort est venue le surprendre. M. Ernest Naville a continué l'œuvre commencée, et le volume des Pensées n'est qu'une faible partie du travail que l'éditeur espère mettre au jour. Ce livre est destiné aux gens du monde aussi bien qu'aux philosophes, tandis que l'édition complète, trop spéciale et trop sérieuse pour être appréciée de tous, ne pourra naturellement s'adresser qu'à un public beaucoup plus restreint.

POÉSIES COMPLÈTES DU CHANCELIER MICHEL DE L'HOSPITAL. Première traduction annotée, suivie d'une table analytique et précédée d'un nouvel essai sur l'esprit de l'Hospital, par *Louis Bandy de Nalèche*. Paris, Hachette, 1857. In-12 de XXXVI et 396 pages. (3 fr. 50 c.)

On ne connaissait guère jusqu'à ce jour, dans le public, les poésies du chancelier Michel de l'Hospital que par la traduction de rares fragments épars çà et là dans divers écrivains. Quelques érudits seuls, possédant le texte et sachant le comprendre, peuvent apprécier toute la valeur qu'offrent ces vers jadis si estimés, soit qu'on les envisage au point de vue littéraire, soit qu'on les étudie au point de vue historique. L'on doit donc savoir gré à M. de Nalèche d'avoir courageusement terminé la tâche qu'il s'était imposée sans se laisser rebuter par les difficultés du texte, par l'obscurité que présentent les allusions nombreuses à des incidents ignorés aujourd'hui, et d'avoir, par sa traduction élégante et fidèle, appelé de nouveau l'attention sur un monument curieux de la littérature du seizième siècle. Un essai sur l'Hospital envisagé comme homme d'Etat, comme législateur, comme philosophe, comme poète, des notes nombreuses et bien faites viennent faciliter la lecture de ce volume où l'on retrouve à chaque page la piété, la grandeur d'âme et l'amour de la patrie, de celui dont Montesquieu a pu dire : « Le chancelier de l'Hospital, tel que les lois, fut sage comme elles dans une cour qui n'était calmée que par les plus profondes dissimulations, ou agitée que par les passions les plus violentes. »

L'ESPRIT DES AUTRES recueilli et raconté par *Edouard Fournier*. Paris, 1857, chez Dentu. In-12 de 288 pages. (3 fr.)

Ce livre fait avec esprit et avec verve en est à sa troisième édition, et cela n'a rien de surprenant. M. Fournier y prend une à une les citations les plus usitées, rétablit les textes tronqués, et assigne leur véritable origine à des mots attribués la plupart du temps à quelque poète ou prosateur illustre qui ne l'a jamais écrit. En général, on a deux ou trois auteurs favoris auxquels on prête assez volontiers toutes les citations que l'on fait, et cependant bien souvent elles sont dues à un tout autre écrivain, quelquefois plus humble et moins connu, mais aussi quelquefois tout aussi célèbre et tout aussi illustre. M. Fournier a enrichi cette nouvelle édition d'un grand nombre de remarques qui ne se trouvaient pas dans les précédentes, ce qui fait de ce livre, en quelque sorte, un ouvrage tout nouveau.

*Le Rédacteur en chef, CH. LOUANDRE.*

TRAVAUX  
DES  
SOCIÉTÉS ORIENTALES  
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

---

La première Société asiatique fut fondée à Paris en 1822. Depuis cette époque déjà reculée, il s'en est formé un grand nombre tant en Europe que dans les autres parties du monde, et, grâce aux heureux rapports qu'elles ont établis entre elles, les études orientales sont parvenues de nos jours à un grand développement.

A Paris, il n'y a plus aujourd'hui que deux Sociétés qui s'occupent spécialement de l'Orient, j'entends de l'Orient conventionnel qui comprend toute l'Asie, l'Afrique et l'Océanie, sans en exclure même la partie orientale de l'Europe. La première de ces deux Sociétés, la plus exclusivement scientifique, porte le nom de Société asiatique et publie depuis sa fondation (juin 1822) un bulletin mensuel sous le titre de *Journal asiatique* ou *Recueil de Mémoires relatifs à l'histoire, à la philosophie, aux langues et à la littérature des peuples orientaux*.

Il comprend actuellement 58 volumes, répartis en cinq séries. Chaque année forme deux volumes in-8° d'environ 560 pages chacun et imprimés à l'Imprimerie impériale, avec le secours souvent fort utile des différents caractères orientaux que possède ce grand établissement public.

La première et la deuxième série du *Journal asiatique* se distinguent surtout en ce qu'elles sont plus particulièrement philologiques ou linguistiques, tandis que les trois autres sont plus exclusivement

historiques. L'archéologie tient une place importante dans la quatrième et la cinquième série, et le déchiffrement des inscriptions cunéiformes de Persépolis, de Khofsabad, de Ninive et de Babylone, y sont notamment l'objet de nombreux Mémoires. Plusieurs volumes sont remplis de *fac-simile* de ces monuments graphiques des anciens peuples de l'Asie Mineure et de la Perse. La rédaction de la cinquième série est passée récemment entre les mains de M. Jules Mohl, de l'Institut : grâce à la consciencieuse et intelligente direction de ce savant, les nouveaux volumes du *Journal asiatique* sont de beaucoup supérieurs à ceux qui les ont précédés, et c'est avec le plus grand succès qu'ils rivalisent avec les meilleures revues orientales de l'étranger. Parmi les articles les plus importants que renferment ces derniers volumes, je citerai seulement les suivants : un Mémoire de M. Belin sur une *lettre autographe de Mahomet* au gouverneur général de l'Égypte, découverte par M. Barthélemy dans les plats d'une vieille reliure arabe (l'authenticité de la pièce en question a été habilement soutenue par M. Belin et a été ultérieurement reconnue par plusieurs savants arabes auxquels il a été donné d'examiner l'autographe du prophète) ; une notice du Dr J. Hoffmann, sur les *principales fabriques de porcelaine du Japon*, extraite d'un curieux volume sur les produits du Japon ; un aperçu de *l'Algèbre chez les Arabes*, par Sédillot ; des *Fragments du livre gnostique intitulé Apocalypse d'Adam*, d'après deux versions syriaques, par E. Renan ; les *Extraits de l'histoire des médecins d'Ibn Ossaïbi'ah*, par le Dr B.-R. Sanguinetti ; les *Recherches sur l'histoire des sciences mathématiques chez les Orientaux*, par F. Woepcke ; l'*Essai sur l'inscription phénicienne du sarcophage d'Eshmoun-'Ezer, roi de Sidon*, par Munk ; les *Etudes sur la grammaire védique*, par Ad. Régnier ; l'*Inscription de Borsippa, relative à la restauration de la tour des langues, par Nabuchodonosor*, expliquée par le Dr J. Oppert ; une notice posthume d'Eugène Burnouf sur des *manuscripts zends de Londres et d'Oxford* ; les *Etudes philologiques*, de M. A. Chodzko, sur la *langue kurde* (dialecte soleïmanie) ; et un grand nombre d'autres Mémoires non moins dignes d'attirer l'attention des orientalistes, mais que, faute de place, je dois renoncer à mentionner ici.

Outre son journal, la Société asiatique continue à publier une série d'ouvrages inédits sur les sujets les plus intéressants de l'histoire et de la littérature orientales. Jusqu'à ces dernières années, elle éditait à ses frais des livres sur toutes les branches de l'orientalisme indifféremment ; aujourd'hui elle a rétréci les bornes du champ que lui avaient ouvert ses premiers membres, pour ne plus publier que des

textes orientaux avec traduction à mi-page et tous dans le même format, de manière à former une série continue sous le titre général de *Collection d'auteurs orientaux*. Le premier ouvrage, dont le conseil de la Société asiatique a décidé la publication, a été le récit des *voyages d'Ibn-Batoutah*, par MM. Deffrémery et le Dr R. Sanguinetti. Trois volumes en ont été déjà publiés, le quatrième est sous presse. Je dois mentionner aussi une édition arabe du *Traité de législation musulmane de Sidi-Khalil*, imprimée par les soins de M. Gustave Richebé, sous la direction de M. Reinaud, aux frais de la Société asiatique de Paris, à laquelle elle avait été demandée par le ministère de la guerre, pour faciliter l'exercice de la justice, suivant les lois françaises et arabes, en Algérie.

La seconde Société, qui fait de l'Orient l'objet de ses études et de ses investigations, est, à Paris, la Société orientale de France. Elle a été constituée en 1841 et elle publie, depuis cette époque, 12 numéros par an de son Bulletin, qu'elle intitule : *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies*. La collection complète forme actuellement 36 volumes in-8°, format raisin, avec plantes et cartes. La première série renferme beaucoup de documents intéressants empruntés en grande partie aux missionnaires chrétiens en Orient. La troisième est supérieure à la précédente : on y rencontre quelques très-bons Mémoires dus à des plumes bien connues dans l'orientalisme ; d'autres parties sont plus faibles. Somme toute, il faut reconnaître qu'avec quelques améliorations nouvelles dans la généralité des matériaux publiés par cette Revue, on trouvera en elle un organe d'autant plus utile pour les orientalistes que, s'adressant à des lecteurs du monde plutôt qu'à des érudits, elle fait connaître les travaux de ces derniers au delà du cercle étroit où les retenaient ignorés les dehors sévères des recueils purement scientifiques.

Il est une troisième Société, de fondation toute récente, que je ne puis passer sous silence en mentionnant les Sociétés orientales françaises. Elle publie tous les deux mois un Bulletin de format in-8° raisin, sous le titre de *Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne*, et tient ses séances à Alger depuis son origine (1<sup>er</sup> mars 1856). Les cinq numéros de cette Revue publiés jusqu'à présent renferment, comme articles de fonds, les Mémoires suivants :

1. *Inscriptions de l'amphithéâtre d'El-djem*, par Tissot ; *l'Ère mauritanienne*, par Berbrugger ; *Notes archéologiques sur les ruines de Djelfa*, par le Dr Reboud ; *Explorations du tombeau de la chrétienne*, par Berbrugger ; *de l'Esclavage musulman en France*, par le même ; *Biographie d'El-Hadj-Moussa*, traduction de Gorguon ;

II. *L'Afrique septentrionale en 430*, par Berbrugger; *Algeria romana* (subd. de Tlemcem), par O. Mac-Carthy; *Julia Caesarea* (inscriptions chrétiennes), par Berbrugger; *Inscriptions de Bougie*, par M. d'Avezac; *Mosaïque romaine des environs de Sétif*, par le Dr Bertherand; *Inscriptions de l'amphithéâtre d'El-djem*; *Coopération de la régence d'Alger à la guerre de l'indépendance grecque*, par de Voulx;

III. *Observations sur les ruines chrétiennes*, par l'abbé Godard; *Blé antique de Novi*, par Berbrugger; *Tombeau romain des environs d'Orléansville*, par Farochon; *Routes romaines au sud de la Bysacène*, par Tissot; *Thagaste*, par le capitaine Lewal, Berbrugger, etc.; *Ecrivains musulmans de l'Algérie*, par Cherbonneau; *Inauguration de la presse en Algérie*;

IV. *Généralités archéologiques*, par A. Berbrugger; *Aïn-Temouchent de l'ouest*, par le même; *Notice sur une tête en marbre (Juba II?)*, par de Lhôtellerie; *Numidie centrale*, par Berbrugger et l'abbé Godard; *Itinéraires archéologiques en Tunisie*, par Berbrugger; *le Rir'a de la subdivision de Miliana*, par Julienne; *Conquête du Soudan par les Marocains*, par de Slane;

V. *Rapport sur la situation de la Société*, par Berbrugger; *Antiquités du cercle de Ténès*; *Notes sur les tribus de la subdivision de Médéa*, par Pharaon; *Epoque de l'établissement des Turcs à Constantine*, par L.-J. Bresnier; *Notice sur le bey d'Oran, Mohammed-el-Kebir*, par Gorguos (1).

Passons maintenant aux Sociétés étrangères. La première d'entre elles, la Société royale asiatique de Londres, date de 1833; elle publie assez irrégulièrement depuis l'année qui suivit sa fondation (1834), le *Journal of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland*. Les frais considérables d'administration de ce corps savant l'empêchent d'imprimer à des époques fixes les livraisons de son Bulletin; mais en revanche sa bibliothèque et son musée permettent aux savants qui les fréquentent d'améliorer considérablement leurs travaux, par suite de la facilité qu'ils y rencontrent pour faire leurs recherches. — A la Société asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande est annexé un comité pour la publication de traductions d'ouvrages orientaux en langues européennes. Je souligne ce dernier mot parce que je crois qu'il est juste de rappeler ici, à l'honneur de ce corps savant, que, loin d'adopter les préjugés

(1) J'ai omis le titre des articles continués dans plusieurs numéros, afin d'éviter des répétitions inutiles,



nationaux qui font repousser des travaux rédigés en langues étrangères, il a toujours donné des preuves des meilleures dispositions à l'égard des savants français, allemands et autres, dont il a publié les ouvrages à ses frais. — On regrettera cependant que le Comité de l'*Oriental translation fund* ait ralenti le cours de ses impressions, ce qui sans doute provient de l'affaiblissement des encouragements qu'il recevait largement dans les premiers temps de sa fondation.

Bien que l'ordre géographique de la distribution des Sociétés asiatiques sur le globe nous sollicite à parler des autres réunions savantes constituées en Europe, nous croyons devoir passer de suite aux Sociétés de l'Inde et de la Chine, parce que celles-ci se rattachent directement à la Société asiatique de Londres, dont elles se qualifient elles-mêmes de simples branches.

La première de ces Sociétés orientales établies en Asie est la Société asiatique du Bengale dont le siège est à Calcutta, la ville la plus importante de l'Inde anglaise. Elle y publie ses Mémoires sous le titre de *Journal of the asiatic Society of Bengal*, avec des plans et des cartes. Le format en est in-8°. La collection forme 23 volumes, comprenant les années 1832 à 1856. Un index de 274 pages en a été rédigé et mis en vente au commencement de cette année. Le Journal de la Société asiatique de Calcutta n'est autre chose qu'une transformation des *Gleanings in science*, qui cessèrent de paraître par une décision du 7 mars 1832, époque à laquelle la direction de la nouvelle publication périodique de l'Académie du Bengale fut confiée à James Prinseps. L'histoire naturelle et les sciences météorologiques occupent une place importante dans les travaux de la Société de Calcutta, et l'on peut ajouter avec assurance que chaque branche de la science a des renseignements utiles et nombreux à recueillir dans ses Mémoires. — Nous ne pouvons donner l'analyse du dernier volume, une partie des numéros n'étant point parvenus jusqu'à nous.

Jusqu'à présent il n'existe encore en Amérique qu'un seul corps savant spécialement occupé de l'étude des peuples de l'Orient ancien et moderne : c'est la Société orientale américaine. Elle publie, depuis 1849, un *journal* de format in-8°, avec planches et cartes. La rédaction en est généralement très-intéressante, et, grâce à la savante et infatigable direction du secrétaire, M. Edward E. Salisbury, cette Revue est digne de rivaliser avec les meilleures publications périodiques des orientalistes européens. — Le cinquième volume du *Journal of the american oriental Society* nous est parvenu dernièrement. Il est datée de New-York, 1856; in-8° de 444 et XLIX pages. — Voici sommairement la liste des principaux articles qu'il contient : 1° Gram-

*mair de la langue syriaque moderne*, telle qu'on la parle dans Oroumia, la Perse et le Kurdistan, par D.-T. Stoddard ; 2° sur l'*Inscription nestorienne de Si-gan-Fou*, par M. A. Wylie ; 3° sur l'*Avesta*, ou *écritures sacrées de la religion de Zoroastre*, par William D. Whitney. Le cadre resserré de cet article me force d'omettre ici les titres des articles de peu d'étendue, bien qu'ils aient également beaucoup d'intérêt pour l'orientalisme. Nous avons été forcé d'en agir de même en nous occupant des autres Bulletins des Sociétés savantes européennes et étrangères.

La Société académique de Batavia, la seule Société orientale que nous connaissions jusqu'à présent en Océanie, a changé la forme de ses Mémoires, qui, depuis la fin du siècle dernier, s'imprimaient en format in-8°. Nous avons reçu le 23° tome de ses *Verhandelingen van het Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen*. Il forme un gros volume in-4°, accompagné de 25 planches lithographiées. Parmi les travaux qu'il renferme, nous citerons surtout : un *Voyage à Bima et Sombawa*, par Zollinger, avec renseignements sur l'histoire, les mœurs et la langue de ces contrées, ainsi que l'alphabet archaïque de Bima et un vocabulaire comparé de la Malaisie, de Sombawa, de Sangar et de Bima ; un *Mémoire sur Scienoides des îles de la Sonde*, par M. Bleeker ; sur la *Faune ictyologique* de la partie moyenne et orientale de Java, par le même ; la fin du *Rapport sur l'île de Bali*, par M. Friederich, renfermant des détails très-curieux sur les restes du culte et de la civilisation hindous à Bali ; un *Mémoire sur les antiquités javanaises*, par le même auteur ; enfin le texte kawi (en caractères javanais droits) et sa traduction en javanais moderne (caractères penchés) du mariage d'Ardjouna (*Ardjouna vivâha*).

Si l'Allemagne a été de longtemps devancée par la France et l'Angleterre dans la fondation d'une Société asiatique, on peut dire du moins qu'elle a été largement récompensée de ce retard par l'ardeur avec laquelle a été constituée et soutenue la savante Compagnie qui centralise de nos jours l'orientalisme dans toute la Confédération germanique et partout ailleurs où l'on parle également la langue allemande. Le premier volume du *Zeitschrift der Deutschen morgenlandischen Gesellschaft* date de 1846. La collection complète forme aujourd'hui 10 volumes in-8°, accompagnés d'une précieuse série de planches, de fac-simile et d'empreintes de médailles. Parmi les nombreux travaux que renferme l'année 1856 du *Zeitschrift der Deutschen morgenlandischen Gesellschaft*, nous citerons les suivants : sur *la tradition chez les Arabes*, par A. Sprenger ; sur *l'Archéologie et la linguistique himyarite*, par le D<sup>r</sup> Ern. Oslander ; *le Héros et poète*

arabe *Tâbit-ben-Djâbir de Fahm*, nommé Ta'abbata Charran, d'après sa vie et ses poésies, par Gustave Baur; sur *la Rime dans la poésie syriaque*, par Pius Zingerle; *Remarques sur l'édition de Firdousi* de M. Mohl, par M. Rückert; sur *les Inscriptions lyciennes et les langues antiques de l'Asie Mineure*, par Chr. Lassen; *de l'Origine sémitique de l'alphabet indien*, par le D<sup>r</sup> Weber; sur *l'inscription tumulaire d'Eschnuenazar*, par le professeur Const. Schlottmann; *Histoire de la dynastie des Hamdanides à Moussoul et à Alep*, par le professeur Freytag; *Inscriptions indiennes de Java et de Sumatra*, communiquées par le D<sup>r</sup> Friederich (de Batavia); *Rapport scientifique annuel pour l'année 1853*, par le D<sup>r</sup> Arnold; *Études égyptologiques* (chronologie égyptienne), par H. Brugsch; *Rapport scientifique annuel pour le 2<sup>e</sup> semestre de 1854 et l'année 1855*, par le D<sup>r</sup> Rödiger.

Il nous resterait à parler des travaux des Sociétés orientales de Madras, de Bombay, de Ceylan et de Hong-kong, mais malheureusement les numéros de leurs bulletins qui sont parvenus jusqu'à nous sont en trop petit nombre et d'une date trop peu récente, pour que nous puissions nous en occuper dans cet article. Nous ajouterons seulement que, dans un grand nombre de localités de l'Orient, on publie divers journaux qui sont les organes des orientalistes européens du pays; mais, comme il n'y a pas eu de Sociétés constituées parmi eux, nous croyons que ce n'est point le lieu de nous en occuper ici.

Quant au journal de la Société orientale de Constantinople, nous avons le regret d'annoncer qu'il n'en a paru qu'un seul numéro depuis l'origine (janvier 1852). Il renferme, comme articles de fonds, les Mémoires suivants: *Expédition de Basrah*, par Khaïri-Effendi, traduite par Ch. Schefer; *Fragments d'un voyage en Asie Mineure*, par le D<sup>r</sup> Mordtmann; *Introduction du Panacer* (journal arménien), texte et traduction par J. Hissarian; *Découverte du nom d'une ville inconnue de l'Ionie*, texte de J.-G. Latris, trad. de H. Cayol.

Dans un prochain article nous nous occuperons des travaux des orientalistes en province, et nous aurons à constater qu'un remarquable mouvement s'est depuis quelque temps manifesté sur divers points de la France.

V<sup>te</sup> L.-LÉON DE ROSNY,

L'un des secrétaires de la Société orientale de France,  
membre du conseil de la Société asiatique de Paris, etc.

---

# LIVRES

## MÉMOIRES ET COMPTES RENDUS.

---

### FRANCE.

---

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — Le 7 août a eu lieu la séance publique annuelle de l'Académie (Voir page 129).

*Séance du 14 août.* — M. Fouqué envoie, comme complément de son *Etude sur la Gallia christiana* et pour le concours des antiquités nationales, une brochure destinée à répondre à la « diatribe de M. Jeandet. » L'Académie ne jugeant que des ouvrages de recherches sur les antiquités de la France et non des ouvrages de polémique littéraire, n'admet pas au concours la « diatribe » de M. Fouqué.

M. Léon Renier offre à l'Académie la dixième livraison de ses *Inscriptions romaines de l'Algérie*.

Ouvrages offerts : *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*; — *Les noms celtiques qui se rencontrent dans Jules-César, avec leur véritable orthographe et leur interprétation*, par M. Glück, de Munich; — *Notizia dei vasi dipinti rinvenuti in Cuma, nel M DCCCLVI, posseduti da sua altezza reale il conte di Siracusa*, in-4°, et *Monumenta epigraphica pompeiana*, in-fol., par M. Joseph Fiorelli; — *Rapport adressé à l'Empereur, par le ministre de la guerre, sur la situation de l'Algérie au point de vue de l'administration des indigènes, en 1856*, in-8°; — *Chansons religieuses de Théodoric de Gruter, moine de Doesbourg, au quinzième siècle*, par Ed. de Coussemaker, in-8°; — *Recherches sur les monnaies des*

*comtes de Hainaut*, par Renier Chàlon, Bruxelles, 1857, in-8° ; — *Le cabinet historique*, par Louis Pâris, livraison de juillet 1857 ; — *Auzerre, ville municipale des Gaules*, par A. Déy, in-8° ; — *Épigraphie des trois martyrs Séverin, Exupère et Félicien, qui se lisait jadis sur une chapelle de l'église de Saint-Barnard*, à Romans, par Alf. de Terrebasse ; — *Revue de l'art chrétien*, livraison d'août 1857.

Lecture est faite, par M. Noël Desvergers, d'une *Relation de ses découvertes dans les ruines de Vulci*. Au mois de mai dernier, M. de Longpérier avait donné communication à l'Académie de deux lettres de M. Desvergers sur les fouilles exécutées à Vulci et sur les inscriptions et peintures qu'on y avait trouvées (Voir le tome 2 de la *Revue*, page 663). Aujourd'hui, M. Desvergers signale à l'intérêt de l'Académie la reproduction de ces peintures, faite par M. Alessandro François. C'est pour la première fois qu'on rencontre dans les sépultures étrusques des sujets tirés de l'histoire de la Grèce et empruntés aux poèmes d'Homère. Toute une paroi de la crypte de Vulci, d'environ 6 à 7 mètres carrés, représente le sacrifice humain offert par Achille après la mort de Patrocle et raconté par Homère dans le XXIII<sup>e</sup> livre de l'Iliade. Le nom de chaque personnage est inscrit en caractères étrusques, ce qui jette de nouvelles lumières sur l'interprétation de plusieurs mots de cette langue encore si peu connue. L'autre paroi de la crypte représente des scènes qui se rattachent aux traditions grecques. M. Desvergers pense que les caractères étrusques sont antérieurs à l'époque où l'art romain est venu en altérer la forme primitive. M. Desvergers se propose de présenter à l'Académie les vases trouvés dans ces fouilles dès que la restauration en sera achevée.

M. Desvergers présente encore à l'Académie les dessins d'un tombeau découvert, il y a quelques années, à Cervetri (ancienne *Cære*), et où sont creusés, dans le roc, trois lits avec un coussin figuré en pierre. On plaçait les corps sur ces lits au bas desquels d'autres lits étaient destinés à des personhages d'un rang inférieur. Tout l'intérieur de ce tombeau est orné de figures en relief et peintes de couleurs vives représentant des armes de toute espèce, des ustensiles de ménage et des objets de toute sorte.

M. Vivien Saint-Martin commence la lecture d'un Mémoire sur la *Géographie de l'Inde ancienne comparée avec les documents classiques*.

— Le 17 août, séance annuelle des cinq Académies (Voir page 149).

— *Séance du 21 août.* — Sont envoyés pour le concours des antiquités de la France : 1° *Etudes sur les documents antérieurs à l'année 1285, conservés dans les archives des quatre petits hôpitaux de la ville de Troyes*, par d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube; — 2° *Trésor des chants de Lorraine*, par Henri Lepage, archiviste de la Meurthe.

M. Bernard envoie, pour concourir au prix Volney, un manuscrit intitulé : *De l'origine et de la raison organique des mots de la latinité*.

Ouvrages offerts à l'Académie : *Rig-Véda Sanhita*, tomes II et III, par Wilson, in-8°; — *Journal asiatique*, juin 1857.

M. Vivien Saint-Martin continue la lecture de son Mémoire sur la géographie de l'Inde.

M. Léon Fallue lit une notice manuscrite sur *les villes gauloises LOTUM, JULIOBONA et CAROCOTINUM* appartenant au pays des CALÈTES.

D'après l'étude des localités, l'examen de médailles et objets antiques qui y ont été découverts, M. Fallue conclut que *Juliobona* est Lillebonne (ce qui n'est point contesté); *Lotum*, Caudebec, et *Carocotinum*, Harfleur.

M. Fallue lit une seconde notice sur *l'antique enceinte militaire de Bière* (Orne), et établit que cette enceinte était, non pas un camp romain, mais un camp de refuge formé, au cinquième siècle, par les populations du pays, pour se mettre à l'abri des incursions des Saxons et des Normands.

*Séance du 28 août.* — Lecture d'une lettre où M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que, conformément au vœu de la commission chargée d'examiner les travaux de l'Ecole d'Athènes, MM. Heuzey et Perrot sont autorisés à passer chacun une année de plus en Grèce.

M. Bousquet, de Marseille, envoie quatre exemplaires de son *Histoire de la cathédrale de Marseille*; M. l'abbé Cornet, une *Notice historique et liturgique sur les cloches*.

M. Ph. Lebas lit un Mémoire *Sur une inscription grecque, en vers, trouvée près du temple d'Erechthée*.

M. Mahmoud exprime le désir de communiquer à l'Académie un travail dont il est auteur. L'Académie décide que la communication sera admise.

Suite de la lecture du Mémoire de M. V. Saint-Martin sur la *Géographie de l'Inde*.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séances du 14 janvier et des 11 et 18 mars 1857.* — M. Félix Bourquelot a donné lecture, dans les séances ci-dessus indiquées, d'un curieux Mémoire relatif à la transformation des noms de plusieurs villes gauloises pendant la domination romaine. On sait, en effet, qu'à partir de la conquête de Jules César jusqu'au cinquième siècle de l'ère chrétienne, plusieurs de ces villes quittent leurs anciennes dénominations pour prendre celles des peuplades dont elles étaient les capitales. A quelle époque précise se rapporte cette transformation ? Dans quelles limites, sur quels points spéciaux, d'après quelles règles s'est-elle produite ? A quelle cause doit-on l'attribuer ? Tels sont les problèmes historiques que M. Bourquelot s'est proposé de résoudre ; la question méritait d'être discutée. L'auteur du Mémoire qui nous occupe l'a traitée avec une grande clarté d'exposition, une remarquable sûreté de critique ; on en jugera par les extraits suivants :

« 1° Les noms d'une cinquantaine de villes se sont changés, sous la domination romaine, en ceux des peuplades à la tête desquelles ces villes étaient, soit avant, soit depuis la conquête (1). Le nombre des *civitates* admises comme telles dans l'organisation administrative des Romains aux derniers temps de leur puissance en Gaule est loin d'être le même que celui des peuples gaulois existants à l'époque de Jules César. La géographie de Ptolémée, au second siècle de notre ère, constate déjà, sous ce rapport, un état de choses très-différent de l'ancien. Dans la notice des provinces, on voit tantôt une cité composée de plusieurs peuplades, tantôt une peuplade formant à elle seule plusieurs cités ; mais ce document n'offre, et c'est une particularité à noter, de noms de peuples appliqués à des villes, qu'autant que ces villes sont restées à la tête d'une circonscription importante, désignée comme *civitas*, sous la domination romaine.

« 2° Les noms des localités inférieures n'ont pas subi la même transformation que les capitales. Quand ils se sont modifiés, cette modification a eu lieu par d'autres règles et, dans la plupart des cas, à des époques ou contemporaines de l'invasion des barbares, ou postérieures à celle-ci.

« 3° Les villes du midi ont éprouvé dans leurs dénominations beau-

(1) Je dis une cinquantaine de villes. L'abbé Belley en signale 46 ; mais il faut retrancher sa liste et y ajouter quelques noms. Plusieurs villes ne nous sont connues que sous un seul nom, quoiqu'il soit probable qu'elles en ont eu deux.

coup moins de changements que celles du centre, du nord, de l'est et de l'ouest : *Nemausus*, *Arelate*, *Massilia*, *Vienna*, *Valentia*, *Narbo*, *Cabellio*, *Avenio*, *Vapincum*, *Tolosa*, *Beterræ*, etc., ont gardé la première forme nominale sous laquelle elles nous sont connues. On ne peut citer dans la Viennoise et dans la Narbonnaise, comme s'étant modifiées, que la *civitas Tricastinorum* (*Noviomagus*) et la *civitas Reiensium* (*Albece*). Il est bon de remarquer que, selon quelques érudits, *Tricastrum*, Saint-Pol-Trois-Châteaux, serait, non pas une ville des *Tricastini*, mais une ville des Cavares, et que la capitale des Tricastins, *Augusta Tricastinorum*, aurait été remplacée par Aoust, près de Crest, sur la Drôme.

« 4° Ailleurs que dans le midi et dans l'ancienne province romaine, dans les régions de la Gaule où la transformation des noms s'est opérée avec une sorte de généralité et d'uniformité, on voit subsister plusieurs noms de capitales : *Lugdunum*, *Rotomagus*, *Burdegala*, *Vindonissa*, *Noviodunum*, *Aventicum*, *Matisco*, *Cabilo*, *Eburodunum*, *Bagacum*, *Tullum*, *Vesontio*, *Tarvenna*, etc.

« 5° La transformation a porté indistinctement sur les noms de forme et d'origine gauloise, sur les noms romains, sur les noms hybrides, composés d'un mot celtique et d'un mot latin. Tandis que les noms gaulois de capitales ont généralement péri, les noms latins ou hybrides ont aussi disparu, sauf un petit nombre d'exceptions. *Cæsarodunum* est devenu *Turones*; *Cæsaromagus*, *Bellovacis*; *Augusta Rauracorum*, *Rauracis*; *Augustobona*, *Tricasses*; *Augusta Ausciorum*, *Auscii*; *Augusta Treverorum*, *Treveris*; *Juliomagus*, *Andecavis*; *Augustoritum*, *Lemovices*, etc.; d'Anvillè émet l'opinion que c'est en l'honneur d'Auguste que les villes ont reçu les noms de César et de Jules (1). Cette idée me semble difficile à admettre, quand je vois Autun prendre le nom de *Flavia* en l'honneur de Constantin, *Cularo*, celui de *Gratianopolis* en l'honneur de Gratien, etc.

« 6° Parmi les noms latins ou hybrides postérieurs à la conquête de César, qui ont subsisté, se présentent *Augustodunum*, *Aurelianis*, *Agrippina* ou *Colonia Agrippina*, *Dea Vocontiorum*, *Constantia*, *Gratianopolis*, etc. Le nom sous lequel César désigne la capitale des *Ædui*, *Bibracte*, disparaît au temps d'Auguste; il est chassé par *Augustodunum*, en face duquel se montrent en vain *Flavia Eduorum*, *civitas Eduorum*, *Ædui*, et qui s'établit définitivement, après une lutte prolongée avec *Ædui*. — *Gratianopolis*, nom de forme grecque qui, depuis le règne de Gratien, a remplacé celui de *Cularo*, men-

(1) *Mélanges géograph.* p. 31 et suiv.



tionné dans les inscriptions et dans la Notice des dignités, a fait définitivement Grenoble (1). — La ville de Die, située dans la Viennoise, et plus tard comprise dans le Dauphiné, *Dea Vocontiorum*, *Dea Augusta Vocontiorum*, n'a point pris le nom du peuple dont elle s'est trouvée le chef-lieu, et la Notice des provinces l'appelle *civitas Deensium*—*Colonia Agrippina Ubiorum*, *Colonia Claudia Augusta Agrippinensium*, *civitas Agrippinensium*, située dans le pays des Ubiens, est devenue Cologne.

« 7° A l'égard des noms gaulois ou romains qui se sont conservés, il faut noter : que *Tullum* et *Augustodunum* n'ont pris le dessus qu'après une longue lutte, la première avec *Leuci*, l'autre avec *Ædii* ; que la transformation de *Tarvenna* en *Morini*, quoiqu'elle n'ait pas tenu, est constatée par l'Itinéraire d'Antonin et la Notice des provinces.

« 8° La transformation des noms géographiques qui s'est opérée sur le sol de la Gaule pendant la durée de la domination romaine paraît avoir été circonscrite aux limites de cette importante province. On n'en trouve point de traces en Italie, en Espagne, dans la Grande-Bretagne, pays celtique comme la Gaule, conquis par les Romains presque en même temps que cette dernière. On ne retrouve dans les noms des villes bretonnes ni celui des *Trinobantes*, ni celui des *Silures*, ni celui des *Brigantes*, ni celui des Ordoviques, etc. *Cantabrigia* a fait Cambridge, *Eboracum*, Yorck, *Arvonnia*, Caernarvan, etc. En général, les noms celtiques se conservent ; mais si, d'un côté, les noms latins ne parviennent pas à s'établir, de l'autre, les noms des peuplades celtiques ne remplacent pas ceux des villes.

« Voilà donc un fait tout particulier à la Gaule, qui n'apparaît pas dans les parties méridionales de cette contrée, et qui, dans le reste du pays, s'opère d'une manière, non pas universelle et sans exception, mais d'une façon générale et jusqu'à un certain point régulière. Quelle est l'origine, quels sont les auteurs de ce fait ? Est-ce une œuvre administrative, une mesure inventée par le pouvoir régulateur des Romains, dans un intérêt d'assimilation, ou pour répondre à un besoin public ? Est-ce un produit de l'esprit et de la volonté des populations gauloises, qui, par un sentiment de nationalité, auraient transporté les noms des peuplades, engloutis dans la ruine de leurs libertés, aux villes qui, sous les Romains, avaient acquis une importance prépondérante ? Je ne le pense pas.

« Quant à l'intervention officielle de l'administration romaine, je

(1) Quelques personnes ont cru que c'était l'*Acusium* de Ptolémée.

n'en distingue aucune trace dans les anciens documents. De plus, si la transformation des noms était venue de l'administration, elle serait universelle et uniforme, au moins dans la partie de la Gaule où elle n'a été que générale ; les documents officiels, comme l'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne, constateraient cette uniformité ; elle ferait disparaître *Aventicum*, *Rotomagus*, *Bagacum*, etc., et elle laisserait subsister les noms que les conquérants eux-mêmes avaient imposés aux villes, et qui rappelaient des souvenirs tout romains, *Augustobona*, *Cæsarodunum*, *Juliomagus*, etc. ; elle se produirait tout d'un coup, et aussitôt après la conquête, dans la partie de la Gaule soumise par César ; enfin, on distinguerait l'intérêt qui a pu dicter à l'administration une semblable mesure, et cet intérêt est-il appréciable ? Tout ce que je puis admettre, c'est qu'un fait administratif, né de la conquête romaine, des circonstances résultant du nouvel ordre des choses, ont concouru à la transformation dont nous nous occupons. Je ne crois pas non plus que cette transformation puisse être attribuée à une sorte de renaissance gauloise, car on ne voit pas en quoi les noms des peuplades auraient été, à l'égard de l'indépendance, plus significatifs que ceux des villes, quand ces villes, comme *Bibracte* ou *Avaricum* ou *Gergovia*, avaient tenu en échec les conquérants. Pourquoi, d'ailleurs, les Rémois, par exemple, si dévoués, si fidèles aux Romains, si Romains, pour ainsi dire, dès le commencement, auraient-ils changé le nom de leur capitale, *Durocortorum*, si la transformation des noms, dans sa généralité, avait eu pour cause une réaction antiromaine ? Enfin, cette transformation, si elle était une œuvre gauloise, non-seulement embrasserait tous les anciens noms de villes, mais porterait sur tous les noms latins ou hybrides de création romaine ; *Augustodunum*, *Constantia*, etc., auraient disparu. »

Après le fragment qu'on vient de lire, M. Bourquelot examine l'opinion de l'abbé Belley, qui s'était, avant lui, occupé de la question, et, après avoir discuté le système de cet érudit, il conclut en ces termes :

« César, au moment où il succomba sous le poignard des conjurés, n'avait pas ou n'avait que très-imparfaitement organisé la Gaule. Jusqu'à la venue d'Auguste à Narbonne (l'an 28 avant J. C.), l'état des choses resta à peu près tel qu'il se trouvait lors de la conquête. En général, le pouvoir administratif respecta le système des anciens chefs-lieux, sauf peut-être à l'égard de Gergovie, qui fut transporté à *Augusto-Nemetum*, et de quelques autres. Il adopta les noms des

capitales gauloises, en remplaçant néanmoins quelques-uns d'entre eux par les noms de César, de Jules, d'Auguste, de Claude, etc., et il en modifia d'autres par des additions latines. A côté de *Durocortorum Remorum*, de *Samarobriva Ambianorum*, il y eut *Augusta Treverorum* et *Cæsarodunum Turonum*. Puis, soit parce que ces modifications, imparfaitement acceptées, jetaient dans les esprits une certaine confusion ; soit parce que les noms celtiques des villes, ayant un sens tiré des qualités naturelles du sol, les mêmes mots se reproduisaient pour différentes localités (*Noviomagus*, *Lugdunum*, *Condate*, *Noviodunum*, *Eburodunum*, etc.), et par conséquent manquaient de précision ; soit parce que les noms des tribus étaient plus connus et plus usuels que ceux des villes, d'abord très-peu importantes ; soit parce que l'*ordo*, qui siégeait dans la capitale, et qui, dans le principe, avait représenté la tribu, attira, pour ainsi dire, le nom de la tribu elle-même (1) ; soit parce que l'impôt romain étant compté par départements, les départements jouèrent nécessairement dans les actes administratifs un rôle nominal ; peut-être, par toutes ces raisons à la fois, les noms des villes furent peu à peu abandonnés.

« Pour marquer clairement, en nommant une ville, quel point de la Gaule elle occupait, sur quel territoire particulier elle se trouvait, quel rang elle tenait, il fallait nommer l'ancienne peuplade dont elle faisait partie. C'est ainsi que nous disons Saint-Denis en France, Vienne en Dauphiné, etc. Dès les premiers temps de la conquête, on réunissait souvent les deux noms ; cette réunion devint de plus en plus nécessaire, à mesure qu'on s'éloigna davantage des époques d'indépendance. Afin de désigner la ville d'Amiens, par exemple, on était obligé d'employer ces expressions : *Samarobriva Ambianorum* ; puis, quand le sens de *civitas*, cessant d'être tribu, peuplade, fut définitivement ville, on dut se contenter de dire : *civitas Ambianorum*, la ville, la capitale des Amiénois ; enfin, par la force des choses, le mot *civitas* lui-même, tombant comme était tombé celui de *Samarobriva*, il ne resta plus que *Ambianorum* et, par contraction, *Ambiani* ou *Ambianis*. Il en fut de même pour *Durocortorum Remorum*, pour *Lutetia Parisiorum*, etc. Un passage de Tacite, relatif à la colonie de Trèves, fait, ce me semble, bien comprendre l'emploi définitif des noms de peuple pour désigner les villes : *Cerialis*, dit l'historien, *postero die coloniam Treverorum ingressus est, avido milite*

(1) *Hist.*, l. IV, c. LXXII.

*eruendæ civitatis* (1). La colonie, la cité des Trévires, c'est *Treviri*, c'est la ville de Trèves. »

FÉLIX BOURQUELOT.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON (*classe des lettres*). Tome V. Lyon, 1856-57. — Le cinquième volume des Mémoires de l'Académie de Lyon contient les actes de cette société durant l'année 1856. Il mérite d'autant plus d'être signalé à l'attention de quiconque s'intéresse au mouvement intellectuel dans nos départements, que Lyon étant par excellence une ville de commerce et d'industrie, ceux qui s'y occupent d'études savantes et désintéressées y forment comme un courant à part qui ne se mêle pas plus au reste de la population que les eaux du Rhône ne se confondent avec celles du lac de Genève. Cette persistance à rester fidèle au culte des lettres est extrêmement honorable. L'Académie de Lyon n'a jamais failli à la mission qu'elle s'est imposée, et elle s'est toujours recrutée parmi les hommes les plus distingués de la province et quelquefois de la France entière. On l'a vu dans le discours prononcé par M. Bouillier (2), qui s'est attaché à rappeler les noms les plus illustres dont s'enorgueillit cette Compagnie ; Brossette, l'ami de Boileau ; Falconnet, l'un des derniers défenseurs de la physique de Descartes et plus tard membre de l'Académie des inscriptions ; Poivre le voyageur ; Patrin le minéralogiste, membre de la Convention ; les trois Jussieu, Bernard, Joseph et Laurent ; l'architecte Soufflot et le peintre Boissieu ; Buffon ; Racine le fils, qui vivait à Lyon comme directeur des gabelles ; Voltaire, Thomas, Ducis, Raynal, Servan, Laharpe, le ministre Roland, Camille Jordan, Ampère, Ballanche, etc.

Le premier Mémoire contenu dans le volume qui nous occupe est une étude sur le pays de Dombes, situé sur la rive gauche de la Saône, au-dessus de Lyon, et dont la principale ville était Trévoux. L'auteur, M. Valentin Smith, expose avec clarté la formation et l'état de la Dombes au moyen âge. Ce sujet, intéressant pour les Lyonnais, ne le saurait devenir pour nous que par les détails caractéristiques ; mais on ne saurait trop encourager ces études locales entreprises par les hommes que leur origine et leur résidence rendent plus propres que personne à les mener à bonne fin. C'est en

(1) Vopiscus, *in Floriano*, cite une lettre qui commence ainsi : Senatus amplissimus (salutem dicit) curiæ Trevirorum.

(2) Voir la livraison d'avril, page 435.

éclairant ainsi les coins les plus obscurs de la France qu'on peut espérer, par des rapprochements heureux et inattendus, de jeter plus tard des lumières nouvelles sur l'histoire de notre pays.

Je signalerais comme fort intéressante une dissertation de M. l'abbé Jolibois sur l'étude des antiquités ecclésiastiques, s'il n'était sage de se tenir en garde contre l'imagination de ce docte correspondant. M. Jolibois fait, nous le pensons, une trop large part aux hypothèses. Sur quel fondement, par exemple, avance-t-il que l'air si triste et si douloureux du *Dies iræ* est le même qui accompagnait les chants funèbres aux funérailles des guerriers athéniens morts dans la guerre du Péloponèse ? Sur quelle preuve solide peut-il appuyer cette opinion que l'habit actuel des ecclésiastiques ressemble si fort à celui des anciens Romains, et que la cuculle des moines, en particulier, n'est autre chose que la capote grossière dont se revêtaient, dans l'Italie païenne, les gens de la campagne, pour se préserver de la pluie et du soleil ? Il est plus facile de lui donner raison quand il assure que l'Eglise a sauvé une foule d'édifices antiques, en les appropriant au culte nouveau, et que, sans elle, ils auraient complètement disparu. Il est également vrai que les noms primitifs ont été quelquefois conservés et qu'il est encore possible de les reconnaître, malgré les modifications que le temps leur a fait subir. Malheureusement ce culte des souvenirs dépendait des personnes préposées à la direction de telle ou telle église, en sorte que, sur bien des points, les noms et les monuments n'ont laissé aucune trace.

Avec M. de Laprade, nous abordons les plus hautes et les plus générales questions de la littérature. Il s'agit de la poésie et du style au dix-huitième siècle. M. de Laprade promet d'être calme et impartial, quoiqu'il reconnaisse combien il est difficile de parler de cette époque sans se passionner pour ou contre. Y a-t-il réussi ? J'en doute fort, lorsque je le vois refuser au dix-huitième siècle non-seulement la poésie, sur ce point il a pleinement raison, mais le style. En admettant, ce qui n'est que justice, qu'il y a plus d'élévation et de grandeur chez les maîtres du dix-septième siècle, chez Pascal, Corneille et Bossuet, entre autres, est-il possible de méconnaître l'art du style chez Montesquieu, Buffon, Rousseau et Voltaire ? M. de Laprade, je le sais, ne va pas jusqu'à cet excès d'injustice ; mais, en constatant cette infériorité, n'aurait-il pas dû leur accorder plus d'éloges qu'il ne l'a fait, et surtout donner une place à part à Voltaire, en qui s'est incarné, si j'ose dire, le génie du style français ? On a bientôt fait de dire dédaigneusement que la clarté est leur qualité principale : n'est pas clair qui veut ; tel de nos écrivains,

parmi les plus estimés, n'a jamais pu introduire ce mérite dans sa prose ni dans ses vers. M. de Laprade, j'en suis sûr, en tombera d'accord avec moi. Pour en revenir au style, si on l'envisage au point de vue où se plaçait Buffon quand il écrivait sa fameuse définition, il est peu d'auteurs qui aient plus fortement empreint leurs ouvrages de leur personnalité que ceux du dix-huitième siècle. Leurs prédécesseurs du dix-septième sont en quelque sorte impersonnels ; ils ont du style plutôt qu'un style, c'est-à-dire qu'il faut entendre ce mot au sens général, à peu près comme lorsqu'on parle de la musique et des arts du dessin. M. de Laprade fait de l'ironie l'opposé de la poésie et l'arme des temps de servitude. Je n'y contredis pas ; mais est-ce une raison pour la flétrir ? L'ironie a ses titres de noblesse dans les souvenirs de Socrate et les écrits de Platon, où, je pense, elle n'est pas exclusive de la poésie. Comment peut-on dire que les esprits vraiment fiers, nobles, énergiques ne la pratiquent pas ? Que font-ils donc aux temps de servitude ? N'est-ce pas alors la seule manière qui reste de combattre, et ne vaut-il pas mieux y avoir recours que de courber la tête et d'attendre paisiblement le résultat de la lutte que les ironiques ont engagée ? On le voit, il n'est pas facile d'être juste envers le dix-huitième siècle, alors même qu'on en a l'honnête et ferme intention.

M. Martin Daussigny n'était pas exposé à de pareils dangers dans sa très-curieuse étude sur la découverte faite en 1854, à Lyon, dans le quartier du Jardin des Plantes, des restes d'une voie romaine remontant au temps d'Agrippa. On a retrouvé les ornières qui se croisent et indiquent la direction que suivaient alors les différentes voies, ainsi qu'un certain nombre de petits objets. Les fouilles ont fait découvrir plusieurs squelettes : une figurine d'ivoire et une épée qui se trouvaient auprès d'eux ont permis de reconnaître qu'ils remontaient au seizième siècle. A l'aide de l'Histoire de Lyon, l'auteur du Mémoire établit très-bien, autant que j'en puis juger, que ce furent être des victimes de la lutte entre les protestants et les catholiques, et probablement des protestants vaincus le 29 septembre 1567 à la porte Saint-Vincent. Je regrette qu'il ait négligé de rechercher si les femmes avaient pu prendre part à ce combat ; cela eût peut-être été nécessaire pour expliquer comment il a pu se trouver des squelettes de femmes parmi ceux dont les fouilles ont révélé l'existence. — Dans un autre Mémoire, M. Martin Daussigny étudie les perfectionnements apportés à la peinture à l'huile par Jean Van Eyyk, dit Jean de Bruges, au quinzième siècle.

D'autres travaux encore mériteraient une mention. Le docteur

**Pétréquin a fait l'histoire de la chirurgie à Lyon et analysé un poème médical du moyen âge, découvert par M. Littré. Il paraît que l'auteur anonyme était allopathe, à en juger par ce vers :**

*Si calor est causa, doceant te frigida curam.*

A part les fautes de quantité, comme celle qui précède, l'intérêt actuel de ce poème est dans une curieuse peinture des mœurs médicales au moyen âge ; les plus singulières questions y sont abordées : quelle doit être l'attitude du médecin en présence du malade ; s'il doit ou non éviter tout contact avec les femmes dans la maison où il est appelé ; comment il doit se conduire quand il est prié à dîner, etc. — M. Saint-Jean, le célèbre peintre de fleurs, a étudié l'influence des arts sur l'industrie lyonnaise ; M. Eichhoff, une légende indienne sur la vie future ; M. Gilardin, premier président de la cour impériale, la philosophie de l'histoire, dont il n'admet pas non-seulement l'existence, mais même la possibilité, comme si l'on pouvait affirmer sans témérité qu'à distance les hommes ne voient pas plus clairement l'histoire, de même que les tableaux ! Les travaux intéressants ne manquent pas, on le voit, dans le recueil des actes de l'Académie de Lyon, et cette Compagnie honorable peut à juste titre se montrer fière de son présent comme de son passé.

F. T. PERRENS.

**ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CHALONS-SUR-MARNE. — LETTRES PATENTES DE FONDATION. —** Le 4 juin 1756, quelques hommes amis de la littérature et de l'étude se réunirent pour fonder à Châlons une Société littéraire, et doter ainsi leur ville d'un établissement scientifique où l'on pût être au courant des progrès obtenus dans le monde intellectuel. Cette nouveauté fut, ce semble, accueillie avec faveur, car, dès le mois de décembre de l'année suivante, le conseil de ville donna à cette Société le boulevard de Mauvilain pour y disposer un jardin botanique. C'était la mode, d'ailleurs, d'avoir sa petite Académie, et la plupart des villes de province de quelque importance ne manquèrent pas de suivre ce mouvement et de se doter de ces associations où l'on commençait à étudier des questions locales de toute nature, complètement oubliées jusqu'alors. Il paraît que cette institution produisit à Châlons quelques bons travaux, ou au moins qu'elle plut à l'intendant de la généralité, car le roi octroya à la Société littéraire des lettres patentes, au mois d'août 1775, portant érection, à Châlons, d'une Académie des sciences, arts et belles-lettres, composée d'Académiciens

titulaires, honoraires, vétérans, d'associés et d'agrégés, jouissant des prérogatives de faire frapper médailles et jetons, d'avoir un sceau. Louis XVI ne laissa pas échapper cette occasion d'accorder aux Châlonnais une nouvelle preuve de sa reconnaissance pour leur dévouement constant à la cause royale, attribuant pour motif à ces lettres patentes le désir qu'il avait de « donner un nouveau témoignage de sa bienveillance pour une ville qui s'en est toujours rendue digne par sa fidélité et son attachement à la couronne. »

Voici, du reste, la copie de ces lettres, suivie des statuts de l'Académie, tels qu'ils furent enregistrés, en 1776, par le procureur général au parlement de Paris.

*Lettres patentes du roi,*

« **Portant érection de la Société littéraire de Chaalons-sur-Marne en Académie des sciences, arts et belles-lettres, données à Versailles, au mois d'août 1776, registrées au Parlement de Paris, le 8 mars 1776, lues et registrées à l'Académie de Chaalons, le 22 mai 1776.**

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre : A tous présents et à venir, salut. Ayant été informé, il y a déjà quelque tems, que plusieurs gens de lettres de notre ville de Chaalons-sur-Marne s'y étaient réunis, sous le titre de Société littéraire, à un nombre d'amateurs des sciences et des arts pour les cultiver et les perfectionner par leurs travaux réciproques, nous approuvâmes dès lors un établissement dont le but était si conforme au désir que nous avons toujours eu de favoriser le progrès des sciences et d'encourager ceux qui se livrent à des études utiles. Nous nous sommes fait rendre compte des différentes occupations auxquelles cette société s'est livrée, et nous avons vu avec beaucoup de satisfaction qu'elle s'est toujours appliquée à des objets relatifs à l'utilité publique ; que plusieurs de ceux qui la composent se sont déjà acquis par leurs travaux littéraires une réputation qui donne lieu d'espérer que cette Société, étant affermie et soutenue par notre autorité, contribuera à l'avancement des sciences et des arts dans notre royaume, et nous nous sommes déterminé d'autant plus volontiers à confirmer pour toujours cet établissement, que c'est donner à notre province de Champagne une preuve de notre protection spéciale, et un nouveau témoignage de notre bienveillance pour une ville qui s'en est toujours rendue digne par sa fidélité et son dévouement à notre couronne.

A ces causes, de l'avis de notre conseil, de notre grâce spéciale et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale,



nous avons approuvé et autorisé, approuvons et autorisons l'établissement d'une Académie dans notre ville de Chaalons-sur-Marne, sous le titre d'Académie des sciences, arts et belles-lettres, pour être, ladite Académie, composée de vingt Académiciens titulaires, d'Académiciens honoraires, de vétérans, d'associés libres ou correspondants, et d'agrégés pour les arts, conformément aux statuts et règlements ci-attachés, sous le contre-scel de notre chancellerie, que nous avons pareillement approuvée et dont nous ordonnons la pleine et entière exécution. Permettons à ladite Académie d'avoir un sceau avec telle marque, figure et inscription qui lui plaira pour sceller tous les actes qui émaneront d'elle, et de faire frapper à perpétuité, dans tel hôtel de nos monnaies qu'elle jugera à propos, les médailles destinées à servir de prix et de jetons avec telle marque, figure et inscription que les circonstances lui feront juger convenables, en se conformant à la loi des titres fixés pour ces objets. Voulons que notre très-cher et bien aimé cousin le duc de Bourbon, gouverneur et lieutenant général, pour nous, des provinces de Champagne et Brie, soit le protecteur de ladite Académie.

Voulons aussi que ladite Académie soit, pour le présent, composée des personnes dont la liste est pareillement attachée sous le contre-scel de notre chancellerie, lesquelles nous avons nommées et nommons pour cette fois seulement, laissant auxdits Académiciens la liberté de remplir, par la voie de l'élection, et conformément auxdits statuts, les places qui vaqueront à l'avenir. Ordonnons que lesdits Académiciens jouiront des mêmes honneurs, privilèges, prérogatives, franchises et libertés dont jouissent les membres des Académies établies dans notre ville de Paris.

Ci donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour de Parlement à Paris, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils aient à faire enregistrer, et le contenu en icelles garder et observer selon leur forme et teneur, car tel est notre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles, au mois d'aout, l'an de grâce mil sept cent soixante-quinze, et de notre règne le deuxième. Signé : Louis. Plus bas est écrit : Par le roi. Signé : Bertin. Et à côté est écrit : Visa, Signé : Hue de Miroménil. Et scellé de cire verte. Registrées, ce consentant le procureur général du roi, pour jour par les impétrants de l'effet et contenu en icelles et être exécutées selon leur forme et teneur, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en parlement, le dix-huit mars mil sept cent soixante-seize.

*Signé : DUFRANC.*

*Statuts et règlements*

de l'Académie des sciences arts et belles-lettres de Chaalons-sur Marne.

Article 1<sup>er</sup>. — L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Chaalons-sur-Marne sera composée d'Académiciens honoraires, de vingt académiciens titulaires, sans les vétérans, d'associés libres ou correspondants dont le nombre ne sera pas fixe, et d'agrégés pour les arts.

II. — Le gouverneur de la province en sera le protecteur né; l'évêque diocésain et l'intendant de la province en seront les présidents nés.

III. — Les officiers de l'Académie seront un directeur, un chancelier, un secrétaire et un trésorier.

IV. — Le secrétaire sera perpétuel; le directeur, le chancelier et le trésorier seront changés tous les ans, à moins que l'Académie, pour des raisons particulières, ne juge à propos de les continuer.

V. — Les assemblées ordinaires se tiendront dans une salle qui sera assignée à cet effet dans le nouvel hôtel-de-ville, et les assemblées publiques dans la grande salle des officiers municipaux.

VI. — Le directeur présidera aux assemblées; en son absence, il sera représenté par le chancelier; en l'absence de celui-ci, par le secrétaire, et en l'absence de ce dernier, par le trésorier. Si aucun de ces officiers ne s'y trouve, la présidence sera dévolue à l'ancien. Les simples titulaires se placeront, sans distinction d'état, comme ils se trouveront.

VII. — Le directeur portera la parole dans les séances ainsi que dans les visites et députations. Il annoncera les jours de vacances de l'Académie et ceux de sa rentrée; il maintiendra le bon ordre dans les assemblées; il recueillera les voix l'une après l'autre, et prononcera le résultat des délibérations. Il veillera soigneusement à l'observation exacte, tant des présents règlements généraux que des statuts particuliers qui seront arrêtés par l'Académie.

VIII. — L'Académie s'assemblera tous les mercredis, depuis quatre heures jusqu'à six, et si le mercredi est un jour de fête, l'assemblée sera remise au lendemain.

IX. — Lorsqu'il s'agira d'élection ou d'affaires concernant l'Académie, le directeur convoquera la compagnie par des billets cachetés qui indiqueront le sujet de la délibération. On ne pourra rien décider qu'il n'y ait au moins sept membres de l'Académie présents, et les décisions ne vaudront qu'à la pluralité des suffrages.

X. — Les Académiciens honoraires, les titulaires et les vétérans auront seuls voix délibérative, et les voix se recueilleront toujours par scrutin.

XI. — Les titulaires seront domiciliés à Chaalons, ou assez voisins de la ville, pour pouvoir plus facilement assister chaque semaine aux assemblées de l'Académie.

XII. — Nul ne pourra être proposé pour remplir une des places de l'Académie, s'il n'est de bonnes mœurs et de probité reconnue.

XIII. — Avant que de prendre séance en l'Académie, on fera au nouveau titulaire lecture des statuts qu'il promettra d'observer. Il en sera fait mention dans l'acte qu'il signera sur le registre.

XIV. — Tout académicien qui, sans cause légitime, négligera pendant six mois d'assister aux assemblées, et qui, après avoir été averti par le directeur, continuera de s'absenter pendant trois autres mois, sera déchu de plein droit de sa place de titulaire et elle sera déclarée vacante par une simple délibération de l'Académie.

XV. — Ce qui se passera dans chaque assemblée sera inscrit sur un registre par le secrétaire et sera signé de lui ; les délibérations importantes seront signées par le directeur, le chancelier et par tous les membres présents qui auront droit de suffrage.

XVI. — Le secrétaire gardera les titres, papiers et effets de l'Académie, expédiera tous les actes et écrira toutes les lettres qui ne seront envoyées qu'après avoir été communiquées au directeur, dans les cas ordinaires, et à la compagnie assemblée lorsqu'il sera question d'affaires intéressantes.

XVII. — Lorsque, pour cause de maladie ou pour quelque autre raison valable, le secrétaire ne pourra se trouver aux assemblées, il sera remplacé par celui d'entre les titulaires qu'il aura prié de le remplacer.

XVIII. — Le secrétaire ne pourra ni communiquer ni prêter aucun des livres ou autres effets de l'Académie, excepté aux membres qui la composent et sur leurs récépissés.

XIX. — Toute personne étrangère à l'Académie ne pourra être admise à aucune des assemblées ordinaires qu'après en avoir prévenu le directeur, et qu'en s'y faisant introduire par un des membres de l'Académie.

XX. — On n'élèvera, dans les assemblées, aucune dispute qui puisse altérer le respect dû à l'église et au gouvernement, et l'on en bannira également la licence et la satire.

XXI. — Tous les ans, le 25 août, fête de saint Louis, il sera célébré une messe solennelle, à l'issue de laquelle sera prononcé le pané-

gyrique du saint. Le même jour, l'Académie tiendra une séance publique : on y fera lecture des ouvrages qu'elle aura choisis entre ceux qui auront été lus par les académiciens dans les assemblées ordinaires. Il en sera laissé copie entre les mains du secrétaire pour en être fait usage, du consentement toutefois de l'auteur, dans les recueils que l'Académie fera imprimer.

XXII. — Les autres ouvrages, que les académiciens ou correspondants donneront au public, ne seront point censés avoués de l'Académie, s'ils ne sont approuvés au moins par deux examinateurs qu'elle aura nommés à cet effet.

XXIII. — L'Académie ne donnera son jugement par écrit que pour les ouvrages de ses membres ; si des étrangers lui demandent son avis sur leurs productions, elle ne le donnera que de vive voix.

XXIV. — L'Académie ne négligera rien pour se procurer, autant qu'il lui sera possible, la connaissance des inventions et découvertes utiles, surtout dans la province de Champagne, relativement aux sciences, aux arts et particulièrement à l'agriculture. Elle se chargera même de les publier et d'en rendre compte, chaque année, dans ses séances publiques, et fera connaître les auteurs de ces inventions et découvertes, excepté le cas où ces auteurs désireraient ne pas être nommés.

XXV. — Nul académicien ne pourra écrire pour la défense de l'Académie sans son aveu.

XXVI. — Les vacances de l'Académie commenceront le 25 août et finiront le premier mercredi après la Saint-Martin. Elle vaquera, en outre, pendant la quinzaine de Pâques.

XXVII. — Il sera expédié à l'Académie les privilèges nécessaires, soit pour faire frapper des médailles et des jetons à tel hôtel des monnaies qu'elle jugera à propos de choisir, soit pour l'impression de tous les ouvrages qui la concerneront, et elle aura la liberté de se choisir un imprimeur.

XXVIII. — Il sera permis à ladite Académie de se faire des statuts et règlements particuliers pour sa discipline intérieure, lesquels ne pourront être arrêtés que dans les assemblées composées des trois quarts au moins des titulaires, et à la pluralité des suffrages. Mais ces règlements ne pourront jamais s'écarter en rien des présents règlements qui doivent en être toujours la base ; les uns et les autres seront enregistrés dans le livre des délibérations de l'Académie.

XXIX. — Le présent règlement sera lu et enregistré, ainsi que les lettres patentes de Sa Majesté, à l'ouverture de la première

séance particulière que tiendra exprès l'Académie pour constater son établissement.

Registrés, ce consentant le procureur général du roi, pour jouir, par les impétrants, de l'effet et contenu en iceux, et être exécutés selon leur forme et teneur, suivant l'arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, le dix-huit mars mil sept cent soixante-seize.

*Signé* : DUFRANC.

A Chaalons, chez Seneuze, imprimeur du roi et de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Chaalons. »

L'Académie de Châlons ne cessa pas de fonctionner jusqu'à la révolution, et elle figure encore dans l'almanach royal de l'année 1792. Il paraît même qu'elle jouissait d'une certaine réputation, car plusieurs savants sont mentionnés, dans ce même volume, comme appartenant à cette Compagnie. Elle disparut dans la tourmente révolutionnaire; seulement à la fin du siècle fut reconstituée la Société d'Agriculture qui subsiste aujourd'hui, et qui, par le fait, compte plus de trois quarts de siècle d'existence.

ED. DE BARTHÉLEMY.

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION.** — Le rapport suivant a été fait à la Société dans la séance du 15 mai, par M. Chevet, au nom de la cinquième section, sur la culture de l'igname de Chine.

« Monsieur le président, la Société impériale d'acclimatation, voulant se rendre compte du résultat de la culture de l'igname de Chine dans les différentes parties de la France, a provoqué à ce sujet une sorte d'enquête, en demandant à tous ceux de nos confrères qui avaient reçu en 1855 les bulbilles envoyés par M. de Montigny des renseignements sur leur mode de culture et sur les produits qu'ils avaient obtenus. Un certain nombre de réponses ou de rapports plus ou moins étendus ont été adressés à la Société et renvoyés à l'examen de la 5<sup>e</sup> Section, qui m'a fait l'honneur de me charger de vous en rendre compte. Après avoir lu avec soin ces divers documents, j'ai cru devoir consulter encore quelques personnes plus spéciales, afin de m'entourer de tous les renseignements possibles.

« La culture de l'igname de Chine a, selon ma conviction, un avenir assuré comme culture maraîchère, tant pour l'abondance de ses produits que pour ses qualités culinaires.

« La culture de l'igname est facile, elle exige peu de soins. Sa rusticité s'accommode facilement des diverses natures de terrains ;

ne craignant pas les gelées, il se conserve parfaitement en terre, et jusqu'au mois d'avril en cave ou dans les celliers.

« L'igname de Chine se multiplie aisément par semis, bulbilles, boutures, tronçons du rhizome ou du collet qui, coupé à 8 ou 10 centimètres de long et replanté aussitôt après la récolte, donnera la même année un ou deux rhizomes beaucoup plus forts que celui que l'on avait récolté.

« L'igname doit être planté en lignes espacées de 40 à 50 centimètres, afin d'en faciliter la récolte, qui peut se faire à l'aide du fer de la charrue, fonctionnant entre les deux lignes, ou d'un crochet à dents longues et courbes. Si cette récolte offre quelques difficultés, l'abondance de la récolte sera un dédommagement bien suffisant, et nous avons lieu d'espérer que cette précieuse racine pourra entrer un jour dans le domaine de la grande culture ; l'industrie pourra la convertir alors en mille substances alimentaires.

« Les essais culinaires que j'ai faits sur l'igname de Chine, à différentes époques, m'ont démontré ses précieuses qualités. Employé sous formes de pâtes pour potages de luxe, ou pour différentes espèces d'entremets sucrés, ou enfin dans la cuisine économique, il n'exige aucune préparation difficile. La cuisson de l'igname s'obtient en quelques minutes à l'eau de sel, au four ou sous la cendre chaude.

« Les pauvres pourront en profiter aussi bien que les riches, et c'est ce qui m'encourage, Monsieur le président, en rendant hommage au zèle si dévoué de M. de Montigny, à venir solliciter de la Société impériale d'acclimatation un vote de remerciement pour nos collègues des départements qui ont donné leurs soins à la culture de cette plante précieuse : ce sera le juste complément des récompenses que la Société a déjà décernées à ce titre.

« Les essais infructueux constatés par l'enquête pour certaines localités n'ont toujours pour causes connues que la tardive distribution des bulbilles, faite en juin 1855, leur état de fermentation et la grande sécheresse qui s'est fait généralement sentir à cette époque.

« Malgré ces contre-temps, l'igname a donné une preuve de sa rusticité par les beaux rhizomes qu'il a produits chez plusieurs de nos confrères. »

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE DU BAS LIMOUSIN. — Vers le mois de mai 1856, M. Dundas, inspecteur de l'Académie de Clermont, en résidence à Tulle, conçut le projet de former une Société

historique et littéraire dans le département de la Corrèze, jusqu'alors dépourvu de toute institution de ce genre. M. Dunglas trouva appui et concours parmi les autorités et les plus notables citoyens du département ; il réussit à réunir, en peu de temps, un nombre suffisant d'adhérents pour que la Société pût tenir, le 18 mai 1856, une première séance où elle se constitua définitivement. La présidence en fut unanimement déférée au fondateur, qui prononça une allocution dont nous extrayons le passage suivant, où sont exposés le but et les projets de la Société :

« C'est moins à produire qu'à faire valoir les productions de nos devanciers que nous aspirons. Nous voulons être avant tout des *chercheurs*, mais des *chercheurs* qui ne gardent pas leurs trésors pour eux seuls, qui appellent tout le monde à en jouir. Ce sera là, Messieurs, notre spécialité, mais non pas notre unique occupation. Nous ne sommes pas tellement amoureux de l'antiquité que nous voulions proscrire les productions contemporaines, et si, parmi nos collègues, il en est qui veulent nous faire part de leurs productions littéraires ou scientifiques, nous les accueillerons avec reconnaissance. Notre titre n'est pas un cercle de Popilius. Bien loin de là, tout ce qui, dans le passé ou le présent, touche de près ou de loin au développement intellectuel du Bas-Limousin, nous le regardons comme étant de notre ressort. Mettons-nous donc à l'œuvre, Messieurs, et que chacun de nous étudie un coin de cette terre qui nous est chère à tant de titres ; qu'il nous en fasse connaître les souvenirs, les légendes, les chants populaires. Bientôt peut-être toutes ces choses auront disparu de la mémoire des hommes ; qu'on les retrouve du moins dans nos modestes annales. Arrêtons pour elles les ravages du temps ; ils ne se sont déjà que trop fait sentir.

« La langue que parlèrent nos pères est aussi menacée dans son existence. Poussée, refoulée par une heureuse rivale jusque dans les replis les plus reculés de nos montagnes, elle est en outre altérée par une infiltration insensible de tournures et de mots étrangers. Elle n'est déjà plus la langue des troubadours, pas même celle que l'on parlait dans les premières années du dernier siècle. Appliquons-nous à conserver le peu de monuments écrits ou parlés qu'elle possède, non-seulement par respect filial, mais encore parce qu'un jour viendra où l'on ira y chercher l'explication d'un grand nombre de faits de la langue française qui, sans elle, demeureraient intelligibles. Quelque profonde que soit aujourd'hui la séparation des deux langues, elles sont sœurs, elles eurent le même berceau qui fut aussi celui de la monarchie, et chacune conserve de nombreux traits de ressemblance avec l'autre.

« Enfin, Messieurs, notre pays, vous le savez, est couvert d'édifices qui se recommandent par leur site, par leur structure ou par les souvenirs qui s'y rattachent. Plusieurs d'entre eux menacent ruine ; chaque jour quelque pierre s'en détache. Nous n'avons pas la prétention de les retirer de leurs ruines, de les consolider, mais nous pouvons du moins les décrire, les reproduire tels qu'ils sont, à l'aide des arts que quelques-uns d'entre nous cultivent, les saisir, pour ainsi dire au passage. Ne négligeons pas cette occasion d'échapper à un reproche que nous faisons à nos devanciers, d'épargner à nos neveux un regret que nous avons souvent éprouvé nous-mêmes. »

Fondée par un dignitaire de l'Université, comptant dans son sein un grand nombre de fonctionnaires universitaires, entre autres M. le recteur de l'Académie de Clermont, à qui elle a conféré le titre de membre de droit, la Société de la Corrèze devait naturellement rechercher le patronage du chef de l'Université. La demande qu'elle a faite dans ce but a été accueillie : par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 10 janvier 1857, la Société historique et littéraire du Bas Limousin a été autorisée, et ses statuts ont été approuvés.

Cette Société publie un *Bulletin*, dont nous avons sous les yeux les deux premières livraisons, contenant les procès-verbaux de la Société et les travaux de plusieurs de ses membres. Parmi ces travaux, nous signalerons plus particulièrement une Biographie de Baluze, par M. Bonnélye, bibliothécaire de Tulle ; la première partie d'une Notice sur l'abbaye de Beaulieu, par M. l'abbé Roy Pierrefitte ; la Charte des franchises de Neuvic, traduite et annotée par M. Huot.

F. L.

**BRACONNOT, SA VIE ET SES TRAVAUX**, par M. J. Nicklès, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy.

Sauver un nom de l'oubli, en signalant à la reconnaissance publique les titres de celui qui l'a porté ; proposer en exemple une existence vouée au culte de la science, existence laborieuse, sans cesse aux prises avec des difficultés de toute nature et triomphant enfin de ces obstacles divers, à force de sagacité et de persévérance, c'est accomplir une noble tâche. Lorsque le sujet est un de ces hommes pleins de savoir et de modestie, qui n'ont jamais fait de la science un moyen, qui l'ont cultivée avec ardeur et succès dans le but unique de contribuer à ses progrès, et qui n'ont eu d'autre am-



bition que celle de l'enrichir de découvertes utiles, en un mot, qui ont aimé *la science pour la science*, alors le travail du biographe devient un acte de justice et de gratitude, un hommage rendu à la science elle-même, et c'est précisément le cas qui se présente pour le livre de M. Nicklès.

Le savant qui fait le sujet de ce livre, Braconnot, passa la majeure partie de sa vie à Nancy. Pendant près d'un demi-siècle, il fut membre de l'Académie de Stanislas. Il était juste que cette Société, dont il est une des gloires, chargeât l'un de ses membres de payer à la mémoire de l'illustre chimiste lorrain une dette sacrée, en rappelant au pays les services qu'il a rendus, les découvertes qu'il a faites sur différents points des sciences physiques et naturelles. Cette tâche incombait naturellement, et à juste titre, à M. Nicklès, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy. C'est dire qu'elle a été remplie scrupuleusement et avec distinction.

Nous ne suivrons pas le biographe dans les détails de son sujet, prenant Braconnot à sa naissance (1781), nous le montrant faisant l'école buissonnière et mille espiègleries au collège de Commercy, sa patrie; puis, plus tard, se livrant avec passion à l'étude de la botanique et bientôt à celle de la chimie; employé au service de santé de l'armée du Rhin, en 1795; étudiant en médecine à Paris, en 1802; faisant l'analyse d'une corne fossile au moyen d'instruments improvisés avec des verres cassés et des tuyaux de pipes en terre, expérience qui a servi de base au *bouillon antédiluvien* de Cuvier; publiant peu après un Mémoire sur la force assimilatrice des végétaux et établissant sur ses résultats un système de cosmogonie. Passons à des travaux plus sérieux. Le premier de ce genre a trait aux acides qu'on trouve dans les végétaux cryptogames; un autre, au sucre de betteraves. C'est vers l'époque à laquelle Braconnot s'occupait de ces questions qu'il s'attacha comme chimiste à la grande exploitation industrielle de Mathieu de Dombasle.

Requis, en 1814, de prêter son concours à l'Etat, il fut envoyé comme pharmacien en chef à l'hôpital militaire de Bosserville, où il accomplit bravement son devoir au milieu du typhus qui décimait l'armée.

En 1815, Braconnot entreprit une étude sur les corps gras. « Il avait entre les mains, dès cette époque, dit M. Nicklès, l'acide stéarique, qui ne fut réellement découvert qu'en 1820, par M. Chevreul; un pas de plus, il avait ce composé qui a donné le jour à une grande et belle industrie, celle de la bougie stéarique. »

Les recherches de Braconnot sur l'*extractif* méritent d'être citées. Il parle de ce produit avec beaucoup d'indépendance, critiquant Berzélius qui était partisan de cette substance, tandis que lui la regardait, à juste titre, comme un être de raison. Ce travail l'a conduit bien près de la reconnaissance de la morphine, de la codéine, de la strychnine, de la brucine, de la quinine, et n'a pas peu contribué à la découverte des bases organiques, en détruisant une erreur profonde accréditée dans la science à cette époque.

La plus belle découverte de Braconnot est, sans contredit, celle de la transformation du bois en sucre. Il en fit la communication le 4 novembre 1819 à l'Académie de Stanislas. « Ce fait, aussi nouveau qu'inattendu, dit M. Nicklès, était d'autant plus remarquable qu'il se réalisait par des moyens extrêmement simples. Prenez de la sciure de bois, ou mieux encore de vieux chiffons de chanvre ou de coton, traitez-les par l'acide sulfurique, puis ajoutez de l'eau ; faites bouillir et neutralisez par de la craie, le liquide surnageant est de l'eau sucrée. »

La nouvelle eut un grand retentissement comme fait considérable touchant aux intérêts matériels, et comme expérience ouvrant à la science une voie nouvelle.

« La sciure de bois transformée en sucre, et partant en alcool, en vinaigre, en éther, voilà en effet, dit le biographe, une merveille que chacun peut apprécier sans être chimiste ; mais la manière dont cette transformation s'opère était, pour l'époque, une autre merveille qui n'était accessible qu'aux seuls initiés. Par l'action que l'acide sulfurique exerce sur le ligneux, on remarqua, pour la première fois, un de ces phénomènes de contact dont on a trouvé tant d'exemples depuis ; car, en devenant sucre, la substance ligneuse ne perd rien, mais elle gagne... de l'eau. Avec du bois et de l'eau on fait donc du sucre, de même qu'on peut faire de l'alcool avec de l'eau et du gaz de l'éclairage. »

Le fait de la fixation des éléments de l'eau dans la transformation du ligneux en sucre conduisit Braconnot à des conclusions du plus haut intérêt scientifique. Regardant le bois comme de la gomme, moins de l'eau, il explique le moyen que la nature met en œuvre pour former les matières ligneuses. Ses études sur le *cambium* le mènent à des recherches non moins importantes relativement à l'action de la potasse et de l'acide sulfurique sur le bois. Il découvre l'*olmine* et l'acide qu'il nomme végéto-sulfurique, substances qu'il trouve plus tard dans divers produits végétaux.

Appliquant aux substances albuminoïdes et à la gélatine ses agents

de transformation, il prépare avec cette dernière une sorte de sucre, la *leucine* ; « il reconnaît que ces substances, ainsi que la gélatine, « se combinent avec les acides, sans oser conclure qu'il a entre les « mains des bases organiques, et, qui plus est, des bases organiques « artificielles. »

Nous ne pouvons passer sous silence la découverte de l'acide *pyrogallique*, qui est devenu très-important par le grand usage qu'on en fait dans la photographie sur papier, comme fixateur par excellence.

Un autre produit fort usité aussi en photographie et en chirurgie, le collodion, a été entrevu par Braconnot dans un dérivé de la *xyloïdine*, substance qu'il a découverte en étudiant l'action de l'acide azotique concentré par le ligneux. Ici encore, le chimiste a touché du doigt le coton-poudre.

« De 1806 à 1819, Braconnot a été le représentant le plus éminent « de tous ceux qui s'occupaient de recherches de chimie végétale ; « nul n'a publié plus de travaux, et aucun chimiste n'a fait, dans « cette voie, autant de découvertes intéressantes. »

Tantôt il constate la présence de l'oxalate de chaux dans les lichens (le procédé d'extraction de ce sel est devenu classique) ; tantôt il découvre l'acide *picrique*, la *légumine*, l'acide *équisétique*, la *populine*, etc.

De l'étude des végétaux, Braconnot passe aux substances animales. La bile, le suc gastrique, le lait exercent tour à tour la sagacité de l'habile chimiste.

Son infatigable ardeur se porte successivement sur des travaux de toute nature : analyses nombreuses d'eaux potables, recherches sur les causes de l'altération du vin, conservation des substances alimentaires, production du salpêtre, analyse du minerai de fer, recherches sur le nectar des fleurs, influence du sel sur la végétation, etc. Enfin, M. Nicklès énumère 112 travaux publiés par Braconnot, travaux de chimie végétale, de botanique, de géologie, de minéralogie, expertises médico-légales, etc.

Ce qui explique la multiplicité de ses œuvres, c'est l'activité fiévreuse de Braconnot, activité qu'il conserva jusqu'à la mort.

Le biographe n'es-t pas contenté d'énumérer, d'analyser parfois les nombreux travaux du chimiste lorrain, il est entré dans des détails touchants sur la vie intime de Braconnot ; il nous fait assister à l'ère nouvelle qui s'est ouverte pour les idées de son héros, et il explique ainsi la cause de cette transformation : « C'est que son « bonheur est maintenant complet ; le rêve qu'il poursuivait depuis

« près de trente ans est réalisé ; il demeure avec sa mère. Le laboratoire est installé près de la chambre d'habitation, et l'on travaille sous les yeux de sa mère ; et le soir, pour ménager la vue de son pauvre enfant, la bonne mère lui lit soit des mémoires de science, soit des œuvres littéraires ; elle connaît les projets de Henri, et sait au juste où il en est avec ses études. Dans ces moments d'abattement et de déception fort connus des chercheurs, elle sait le ranimer et le convier à de nouveaux travaux. Libre désormais de posséder son fils, elle ne le quittera plus des yeux ; elle aura les prémices de toutes ses découvertes ; elle sera la première à lire ses publications ; elle sera heureuse enfin. »

M. Nicklès nous montre Braconnot livrant ses découvertes à la publicité, ne songeant même pas à en tirer un parti lucratif, ne prenant jamais de brevet, donnant sans compter avec sa réputation ; modeste, timide jusqu'à l'excès, n'osant jamais adresser une réclamation au sujet des larcins scientifiques commis à son préjudice. Mais si modeste qu'il fût, il ne put se soustraire aux honneurs, aux décorations qui vinrent le trouver, sans qu'il les briguât jamais. Il fut nommé membre correspondant de l'Institut dès 1823, et put compter au nombre de ses amis Ampère et Gay-Lussac.

C. DECHARMES, *professeur au lycée d'Amiens.*

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.—*Séance du 5 mai.* — M. de Bellegarde demande si l'on a expérimenté contre l'*oidium* l'emploi du soufre en suspension, et si ces expériences ont été faites avec assez de suite pour que l'on soit édifié sur leur valeur. M. le président répond affirmativement. Il ajoute que la forme pulvérente de cet agent a produit les meilleurs effets ; que si quelqu'un doutait encore, il suffirait, pour le convaincre, de citer l'unanimité avec laquelle, dans toutes les contrées où la vigne a souffert, et se trouve exposée encore aux atteintes du fléau, on emploie le soufre sublimé. Les travaux de la Société avaient, bien longtemps avant que cette unanimité n'éclatât, préconisé la valeur curative du soufre contre l'*oidium*. Il croit utile, afin de prouver la bonne direction et l'importance pratique des travaux de la Société, de charger une commission de dépouiller ses Annales et de rappeler ce qu'elle a fait à ce sujet. Ce serait une sorte de revue qui, à d'autres points de vue encore, présenterait de l'intérêt.

M. de La Vergne appuie cette proposition. Il cherche à démontrer la nécessité de ce travail, en rappelant ce qu'écrivaient les publicistes

à l'époque où la Société d'agriculture de la Gironde proclamait l'excellence du soufre contre le parasite de la vigne. Il cite textuellement M. Marès, qui, dans les Annales de l'Hérault, écrivait en 1854 que le soufre n'était pas applicable quand les viticulteurs avancés de la Gironde l'employaient avec succès depuis près de deux ans. Il y a, ajoute l'orateur, dans la proposition de M. le président, plus qu'une question de science, il y a encore une question de justice à l'occasion de grands services rendus à l'agriculture par notre Société.

M. Mabit dit que l'ordre des faits dans lequel on paraît vouloir s'engager ne renferme pas, peut-être, le degré d'utilité nécessaire pour être pris en considération. Si c'est une question de priorité, il est peu digne d'une Société de revendiquer les droits qu'elle peut avoir. Une agrégation d'hommes réunis pour vulgariser ce que la science et la pratique enseignent de meilleur et de plus profitable à tous, ne doit pas se laisser dévier de ce but. Les questions de priorité sont des questions individuelles, dont les Sociétés peuvent être juges : elles ne peuvent et ne doivent pas prétendre à un autre rôle.

M. le président insiste, non point dans le but d'établir la priorité de la Société dans l'emploi et la recommandation du soufre contre l'*oidium*, ce qui ressort de la lecture de ses travaux depuis 1853 ; mais parce qu'une revue telle qu'il l'indiquait serait un élément d'instruction pour chacun de nous, oublieux le plus souvent de nos propres travaux ou des travaux utiles, qui nous sont communs.

La proposition est adoptée.

La commission chargée de l'expérience sur les instruments propres au soufrage des vignes demeure chargée de dépouiller dans les travaux imprimés de la Société tout ce qui est relatif à l'emploi du soufre contre l'*oidium*.

**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE LA VILLE DE DRAGUIGNAN.** — La jeune Académie de Draguignan fait chaque jour de nouveaux progrès dans la voie studieuse qu'elle s'est choisie. Le n° d'avril de son *Bulletin* contient un dénombrement des seigneuries, droits et biens qui formaient les dépendances de l'ancienne abbaye de Saint-Victor, à Marseille. Ce dénombrement, extrait des archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône, intéresse à la fois les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes, dans lesquels se trouvaient situés les biens de la riche abbaye. Un travail sur la numismatique locale, de M. le colonel Gazan, sera lu aussi avec intérêt ; le département du Var est en effet l'un des plus riches en anciennes monnaies. Nous reviendrons plus tard, et lors-

que l'œuvre sera terminée, sur les études géologiques de M. Doublier. Nous nous contenterons aujourd'hui de reproduire une curieuse notice sur un fait d'entomologie, que M. Second a publiée dans le *Bulletin* que nous avons sous les yeux ;

« Le 16 juin 1850, je rencontrai, aux environs de Draguignan, un papillon qui me parut remarquable par des caractères tout particuliers et tels que je n'ai pu le rattacher à aucune des espèces signalées par les auteurs.

« J'en donne la description, en m'attachant principalement aux signes distinctifs.

« L'envergure est de 45 millimètres ; antennes assez longues, terminées par une massue pyriforme ; palpes plus longs que la tête, minces et s'écartant au sommet, leur second article hérissé de longs poils, le troisième très-aigu ; yeux nus ; abdomen presque aussi long que les ailes inférieures ; nervures costales non renflées ; ailes légèrement dentelées.

« Le *dessus* des quatre ailes est de couleur bistre, passant au noir dans certaines parties ; elles sont traversées au milieu par une large bande qui n'en tient pas toute la longueur. Cette bande, de couleur orange chaud aux ailes supérieures, est sur les deux autres d'un jaune pâle ; sauf cette différence de teinte, elle est disposée de la même manière sur les quatre ailes. L'extrémité extérieure est terminée par une petite bande blanche qui tranche vivement sur le fond de couleur fauve et orange.

« On remarque aux ailes supérieures, et à un point assez rapproché de la base, six taches de couleur orange chaud, dont trois suivant une ligne interrompue, oblique, légèrement courbée et presque perpendiculaire au corps, et les trois autres d'inégales dimensions, partant du milieu de cette première ligne, forment avec elle un angle aigu.

« Sur les ailes inférieures, près de leur base, on distingue deux lunules d'un jaune pâle interrompues sur quelques points de leur circonférence.

« Le *dessous* des quatre ailes est bordé à la partie extérieure d'une large bande, jaune pâle, terminée en dedans par une ligne du noir le plus pur et qui court avec des sinuosités tout le long des ailes.

« Dans l'aile supérieure, cette ligne noire se prolonge sur ses deux autres côtés de façon à faire un triangle encadrant un fond de couleur ocre jaune foncé, sur lequel se détachent de petites lignes noires se dirigeant vers la base et une plus grosse allant en sens inverse ;

et enfin quatre petites taches jaune clair, qui semblent être la continuation de la couleur jaune pâle dont j'ai parlé d'abord, interrompue par la ligne noire.

« Dans l'aile inférieure, la bande jaune pâle est beaucoup plus large et occupe plus de la moitié de son étendue. Elle est coupée par cette ligne noire qui semble ne faire qu'un avec celle de l'aile supérieure, sauf qu'elle est plus étroite, plus festonnée et qu'elle se rapporte exactement à celle des *Mélitées*; elle est bordée à l'intérieur de cinq points orange chaud.

« Mais ce qui distingue ce lépidoptère de ceux de la même espèce, c'est une seconde ligne noire rapprochée de la base formée par de larges taches allongées, inégales et très-irrégulières, imitant assez la découpe d'une feuille de vigne, circonstance qui nous a fait donner à cet individu le nom de *Vinarea*.

« On voit, par la description que je viens de faire de ce papillon, qu'il est évidemment de la famille des *Mélitées*; mais faut-il le classer comme individu nouveau, ou est-ce une variété du *Dydima*?

« Je sou mets cette intéressante question aux connaisseurs, auxquels je suis prêt à donner tous les renseignements qu'ils peuvent désirer en outre de cette courte notice.

« Pour moi, tout en penchant pour la seconde hypothèse, je n'ai pu me former encore sur ce point une conviction entière et suffisamment justifiée, n'ayant pu, malgré d'actives recherches, ni trouver un second individu réunissant les mêmes caractères, ni obtenir la chrysalide de celui que j'ai rencontré. Or, on sait combien l'étude de la chrysalide est importante pour fournir des éclaircissements sur les diverses variétés de lépidoptères.

« Aussi n'ai-je publié ces données incomplètes qu'à la sollicitation de quelques amis, qui ont fait les mêmes efforts que moi pour se former une opinion sur ce précieux insecte, sans arriver à un résultat plus satisfaisant. J'espère que la publicité du présent bulletin pourra engager ceux de ses lecteurs qui s'occupent d'entomologie à adresser à notre Société leurs observations, qui seront toujours accueillies avec reconnaissance.

« A. SECOND. »

**SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX.** — La séance solennelle de la Société protectrice des animaux a eu lieu, dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le vicomte Valmer. C'est la septième que tient la Société depuis 1845, année de sa fondation, c'est la sixième sous le gouvernement actuel, qui l'a constamment soutenue et patronée.

Le compte rendu des travaux et la distribution des récompenses, tels étaient les deux objets de la réunion. La première de ces tâches était dévolue au secrétaire général, M. Duméril. Professeur et savant distingué, M. Duméril a résumé les questions de science appliquée dont la Société protectrice s'est occupée dans ces derniers temps, par exemple celle de la consommation de la viande de cheval, question dont la solution épargnerait tant de souffrances aux chevaux vieux ou infirmes; celle de l'attelage des bœufs au moyen d'un collier et non par les cornes, en partie résolue par la création d'une espèce bovine sans cornes, due à M. le conseiller Dutrône; celle de la conservation des oiseaux utiles à l'agriculture, celle des abus de la vivisection, etc.

A la suite d'un rapport spécial de M. le docteur Blatin, l'un des vice-présidents, M. le vicomte de Valmer a proclamé et distribué, avec son entrain et sa bonne grâce accoutumés, les récompenses que la Société décerne pour 1857. Comme dans les années précédentes, les applaudissements d'un nombreux auditoire n'ont pas manqué à des lauréats de tout rang, de toute condition, fournis par toutes les parties de l'Empire. Des savants et des hommes de lettres, des mécaniciens, des médecins-vétérinaires, des apiculteurs, des sergents de ville, des charretiers, des cochers, des palefreniers, des bergers, des garçons de ferme, des servantes, etc., sont venus recevoir des médailles pour des services divers rendus dans la même cause. Deux hommes illustres, deux membres de l'Institut, M. Geoffroy Saint-Hilaire et M. Michelet, n'avaient pas dédaigné de les partager avec d'humbles paysans (1).

(1) La Société a accordé, pour des travaux littéraires, une médaille de vermeil à M. J. Geoffroy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, président de l'Académie des sciences, président de la Société impériale zoologique d'acclimatation, professeur-administrateur du Muséum d'histoire naturelle, à Paris.

Des médailles d'argent à M. Godin, propriétaire-rédacteur du *Protecteur des animaux*; à M. Michelet (Ardent), membre de l'Institut, etc., à Paris; à M. le comte de Lastic-Saint-Jal, directeur du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot.

Une médaille de bronze à M. Jules Mareschal, homme de lettres, à Paris.

*Inventions ou perfectionnements ayant pour but de diminuer les souffrances des animaux.*

Médailles d'argent.

Caillicux, médecin-vétérinaire, à Caen (Calvados).



La séance avait été ouverte par un discours remarquable du président. Ce n'est pas d'hier que M. le vicomte de Valmer poursuit l'œuvre à la fondation de laquelle il a si puissamment contribué, et dont il n'a pas cessé d'être l'âme et la vie.

« En 1842, a-t-il dit au commencement de son discours, rapporteur d'une commission chargée d'étudier l'amélioration des races chevalines, je conclus par ces mots : « Tous les encouragements de l'administration, tous les enseignements de la science, tous les conseils de l'expérience, tous les sacrifices des propriétaires et des éleveurs seront impuissants tant qu'une loi répressive des mauvais traitements envers les animaux ne viendra pas garantir nos chevaux de la brutalité de leurs conducteurs, tant qu'on n'aura pas fait passer, dans les mœurs des habitants de nos campagnes, cette douceur, cette bienveillance que nos voisins du Nord accordent aux animaux. » Ce que nous disions alors, nous le répétons aujourd'hui avec la même conviction, avec quinze ans d'expérience de plus. »

Depuis quinze ans, cette idée a été féconde, certes ; elle a fait naître la Société protectrice des animaux, elle a provoqué la loi Grammont ; elle a réduit le nombre des scènes de cruauté dans les rues de Paris ; elle a inspiré l'ordonnance de M. Piétri sur le

Allier, mécanicien, à Paris.

Médailles de bronze.

Pénard-Masson, apiculteur, à Cormont (Aube).

Bazet, à Paris.

Vandecastelle, mécanicien, à Paris.

Vigand, chef de culture, à Petit-Bourg (Seine-et-Oise).

Ottmann, officier d'artillerie en retraite, à Strasbourg (Bas-Rhin).

Mentions honorables.

Benjamin, médecin-vétérinaire, à Paris.

Cyrille-Noël, pêcheur, à Bussang (Vosges).

Moysen, à Mézières.

Garnier, à Paris.

De Paddio, capitaine d'infanterie, à Reims.

Roux, à Lyon.

Louis Méresse, à Trosly-Loire (Aisne).

Médaille d'argent.

M. Dutrône, conseiller honoraire à la cour d'Amiens, propriétaire éleveur, à Trouseauville-Dives (Calvados), pour propagation de la race bovine sans cornes.

transport des veaux en liberté, et plusieurs autres mesures. Mais comme elle est loin d'avoir encore porté tous ses fruits ! « Dans beaucoup de départements, même voisins de Paris, a fait observer M. de Valmer, le transport des veaux se pratique encore d'après l'ancienne et hideuse méthode ; les chiens attachés à des charrettes traînent encore leurs maîtres, deux fois plus forts qu'eux ; les bœufs et les vaches sont encore attelés par les cornes ; le jeu de l'oie n'est pas encore défendu partout ; on crève les yeux à de malheureux petits oiseaux pour les faire mieux chanter, dit-on ; enfin, sous prétexte que les lapins sont faits pour être mangés, on les écorche tout vifs, dans certains marchés, non loin d'ici. »

En présence de cette barbarie toujours subsistante, on ne saurait donc trop reprendre la thèse, pourtant si évidente, des devoirs de justice et de compassion envers les animaux. M. le vicomte de Valmer, qui l'a développée tant de fois, a su la rajeunir, non par des raisonnements abstraits, mais par des exemples vivants, par des anecdotes curieuses, quelquefois attendrissantes, par des traits de sagacité, de finesse ou de dévouement des animaux.

La Société protectrice des animaux s'applique, avec une noble persévérance, à une œuvre difficile, dont l'utilité morale et matérielle ne saurait être contestée ; elle est dirigée par les hommes les plus honorables ; jamais, dans l'excès de son zèle, elle ne s'est laissée aller à une vaine sensiblerie. On ne peut que s'intéresser et applaudir à ses généreux efforts.

HENRI RICHELOT. (*La Patrie.*)

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG.—*Séance du 3 juillet 1857.* — *Présidence de M. Delachapelle.* — La Société reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Mémoires de la Société dunkerquoise* ; Notice sur M. Delalonde et sur l'Ermitage de Sainte-Anne de Domfront, par M. Latrouette ; Fontaines publiques de Caen, par M. J. Travers ; Esquisse historique sur Moscou et Saint-Petersbourg, au moment du couronnement de l'empereur Alexandre II, par M. A. Regnault, archiviste du conseil d'Etat, témoin oculaire ; *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, II<sup>e</sup> livrè, contenant les notes historiques sur les communes de l'arrondissement de Cherbourg, par M. de Pontaumont, et des documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne université de Caen, par M. Charma.

M. Denis-Lagarde donne lecture d'une note sur un dépôt de monnaies romaines du troisième siècle, trouvé le 16 avril dernier au hameau de la Luzerne, près de Bricquebec, en même temps que

quelques bijoux en or creux garnis de soufre intérieurement. Cette note est accompagnée d'un dessin représentant le principal fragment du vase en bronze où les monnaies étaient contenues.

M. Bertrand-Lachénée signale un cas complet de synanthie observé au Roule sur le *Taraxacum Dens-Leonis*, Desf. C'est la seconde fois qu'il constate ce phénomène sur cette espèce.

M. Ed. Jardin donne une esquisse rapide de la législation du moyen âge en ce qui concerne les prises maritimes, et de son état actuel. Le premier acte qu'il signale est l'édit de Charles VI, publié à Paris le 7 décembre 1400, qui établit la différence entre la piraterie et la guerre de corsaires, détermine les conditions pour qu'une prise soit valable, et trace les devoirs de l'amiral dans cette circonstance. Il cite ensuite les édits de 1517, 1543, et celui de 1584, publié par Henri III. Vint après l'ordonnance de Colbert de 1681, qui modifia beaucoup les anciens règlements, et qui fut complétée par les différents arrêtés de 1695, 1706, 1744, 1757, 1778. L'ordonnance de 1758 supprima le droit qu'avait l'amiral de prélever le dixième sur les prises faites, droit concédé par l'article 34 de l'édit de 1543, « afin que ledit amiral puisse mieux supporter les frais et dépenses qui lui conviendra faire à l'exercice desdits estats, charge et office, etc., en fournissant toutefois par lui une livre de poudre pour tonneau, un pavois et une lance à feu pour trois tonneaux. » L'arrêté des 17 floréal et 9 ventôse an ix, et celui du 2 prairial an XI résumèrent les règlements antérieurs; ils ont été modifiés et interprétés par des dépêches successives. Le dernier acte législatif relatif aux prises est du 10 mai 1853; il règle les droits des capteurs et les justifications qu'ils ont à produire.

M. Victor Le Sens lit une notice relative à l'emblème de la lune qui se trouve dans les sculptures de l'église Sainte-Trinité de Cherbourg. « A l'extérieur de cette église, dit-il, dans la frise qui décore le soubassement de la balustrade sud, on remarque, entre le deuxième et le troisième contre-fort, une figure portant un croissant sur la joue droite, et qui, à ce titre, représente la lune. » Cet emblème fut au moyen âge le symbole de l'Eglise, et M. V. Le Sens le constate par de savantes recherches archéologiques et par des extraits d'auteurs chrétiens, Philippe de Vitry, Antoine Godeau et Bossuet, dont l'opinion est une autorité souveraine. (*Phare de la Loire.*)

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE. — *Séance du 13 mars.* — M. de Coussemaker rappelle que, par suite de l'insertion au second volume des *Annales*, des instructions relatives aux dialectes flamands

et à la délimitation du français et du flamand dans le nord de la France, il convient au Comité de s'occuper sans retard de cet intéressant travail. M. le président propose qu'une commission soit nommée pour rédiger un questionnaire qui serait transmis à tous les curés et maires des communes des deux arrondissements, questionnaire qui serait rédigé de telle manière qu'il n'y aurait à répondre que par oui ou non aux demandes. L'utilité de cette mesure étant reconnue, le comité nomme MM. de Coussemaker, Derode et l'abbé Carnel pour composer cette commission.

M. de Coussemaker engage les membres du Comité à s'occuper de recueillir des notes sur les Flamands de France qui se sont distingués soit par leurs actions, soit par leurs travaux, soit de toute autre manière. Dans ces notes on comprendrait les traditions, tous les faits possibles, et les titres de leurs ouvrages imprimés et manuscrits. Pour sa part, l'honorable préopinant se charge de Bourbourg et de Bailleul ; M. Derode, pour ce qui regarde Dunkerque. En un mot, le but est que chacun des membres apporte sa part de documents au Comité, n'importe sur quel individu, et sans exclusion de localités.

M. le président part de ce point pour engager tous les membres à relire le programme, afin que chacun puisse activement s'occuper d'une partie des travaux qu'il y a lieu de ne pas perdre de vue. Par suite de cette invitation, M. Derode promet de lire des notes, à l'une des prochaines séances, sur les corporations, d'après les archives de la mairie de Dunkerque, et sur les gallicismes introduits dans le flamand. M. Bonvarlet annonce qu'il recueille des documents sur les corporations du pays.

· **ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.** — *Séance du 11 juin 1857.* M. Geffroy fait un rapport sur deux ouvrages adressés à l'Académie par l'Université de Christiania, intitulés : l'un *Saga* ou Histoire d'*Olaf I<sup>er</sup> Tryggvesøns* ; le second *Saga* ou Histoire d'*Olaf II le saint* (1). Ces deux ouvrages, dit M. Geffroy, imprimés en islandais ou norsk, c'est-à-dire dans la langue qui fut parlée par les nations scandinaves jusqu'au quatorzième siècle et qui se conserve encore aujourd'hui en Islande, sont les premières éditions exactes des deux sagas dont il s'agit. La première de ces

(1) *Olaf Tryggvesøns, ved Odd Munk. — Olaf den Helliges Saga, ved Snorre Sturlassen.*

sagas a été composée par un moine d'Islande, nommé Odd, entre les années 1170-1200, en latin. Le texte latin est perdu. On a conservé une traduction islandaise reproduite dans les Mémoires de l'Académie de Bordeaux. Le roi Olaf I<sup>er</sup>, né en 953, régna en Norwége de l'an 995 à l'an 1000. — La deuxième de ces sagas a été rédigée en islandais entre les années 1225-1235 par le plus illustre des anciens écrivains du Nord, le magistrat islandais Snorre Sturlesón, tué dans les guerres civiles de sa république en 1241. C'est à Snorre Sturlesón, épris des trésors poétiques de sa patrie, qu'on doit la *Nouvelle* ou *Jeune Edda*, recueil des chants des anciens scaldes, qui contiennent tout le système religieux de l'ancien paganisme du Nord. La saga d'Olaf II le saint n'est elle-même qu'un fragment de son grand ouvrage historique, intitulé : *Heimskringla*, dans lequel il a réuni les histoires des principaux rois de Norwége jusqu'à son temps, insérant quelquefois des pages entières des récits composés avant lui, tels, par exemple, que la saga d'Olaf I<sup>er</sup>, du moine Odd, mais résumant, contrôlant et critiquant ces récits.

Pour apprécier l'importance de ces anciennes sagas, qui nous exposent les mœurs du dixième et du onzième siècle dans un coin reculé du nord de l'Europe, il faut se rappeler que ces mœurs des peuples scandinaves se sont développées longtemps à l'abri de la double influence de la civilisation classique et du christianisme ; qu'elles étaient identiques, dans leur pureté primitive, à celles des peuples germains dont sont issues en grande partie les sociétés de l'Europe centrale et occidentale, particulièrement la nôtre, et que, par conséquent, il devient d'un intérêt incontestable d'étudier dans les monuments les plus anciens du Nord les coutumes, les sentiments, les idées qui ont servi plus tard d'instruments à la civilisation classique et chrétienne. Ces coutumes, ces sentiments, ces idées, par exemple les institutions du jury, du wehrgeld, du duel, des *conjuratores*, des épreuves judiciaires, nous apparaissent ici, sans altérations et sans voiles, dans toute leur lumière et toute leur énergie.

Du reste, ce n'est que par des détails, fort curieux et fort importants encore, que les deux sagas qui nous occupent peuvent contribuer à cette étude féconde. Leur principal objet est la prédication du christianisme, qui s'est fait en effet par les rois Olaf I<sup>er</sup> et Olaf II en Norwége. Ce sujet particulier ne manque pas assurément d'être intéressant par lui-même.

.....  
A dix-neuf ans, Olaf I<sup>er</sup> se fait roi de mer ; il aborde les côtes de

la Hollande, de l'Angleterre et de la France, et visite les îles voisines de ces côtes. Converti bientôt, selon les uns par un pauvre ermite des îles Sorlingues, selon d'autres baptisé à Rouen ou à Londres, il avait sans doute reçu les premiers principes du christianisme à la cour orientale de Vladimir. Dès les premiers jours de son règne, il se montre résolu à établir de gré ou de force le christianisme en Norwège. Avec un nombreux cortège de prêtres qu'il a amenés d'Irlande, et de guerriers, ses fidèles mais barbares compagnons, il parcourt son royaume, rassemblant partout le peuple, l'invitant à se convertir, comblant d'honneurs les plus dociles, effrayant ou punissant les rebelles.

Dans les contrées du Sud, restées sous les rois précédents moins étrangères aux idées nouvelles, le christianisme fut promptement accepté par l'assemblée générale; mais, dans les forêts du Nord, le culte odinique et l'ancienne religion finnoise s'étaient conservés dans toute leur rudesse; un zèle sauvage en souleva les habitants contre l'idée d'un nouveau culte. Le récit de ces persécutions et de ces révoltes est parsemé, dans la chronique d'Olaf 1<sup>er</sup>, d'une multitude de curieux épisodes. Deux chefs du Nord, Raude et Thorer, riches et puissants, avaient refusé de se convertir, et avaient armé une flotte contre Olaf. Le combat s'engage; les deux chefs sont défaits; mais Raude, qui est grand magicien, soulève une tempête et s'enfuit, pendant que Thorer, jeté sur la côte, est atteint, malgré son agilité, par le merveilleux chien *Vikia*, que le roi Olaf a rapporté d'Irlande, et périt sous les flèches du roi. Raude, cependant, réfugié dans une île voisine, excitait autour de ses rochers des orages continuels. Olaf attend inutilement huit jours pendant lesquels il convertit les habitants de la côte. A la fin, l'évêque Sigurd se résout à exorciser le démon qui agite les vagues. Revêtu de ses ornements pontificaux, il monte sur le navire d'Olaf, balance au-dessus de la mer l'encensoir fumant, étend sur les vagues la crosse pastorale, et asperge le navire d'eau bénite. Aussitôt dans tout l'espace qui s'étend jusque vers le rivage de l'île, la mer devient unie comme un lac, tandis que, de chaque côté, les vagues s'élèvent furieuses. Intact et paisible au milieu de la tempête, le navire gagne la baie prochaine. Olaf se rend à la demeure de Raude et le charge de fers, ainsi que ses compagnons d'armes. On le somme de se convertir, et comme il répond par des injures et des blasphèmes, on lui inflige un supplice extraordinaire : il est forcé d'avalier un serpent qui lui ronge le cœur et lui perce la poitrine. — Le vainqueur recueillit un riche butin; mais son plus grand plaisir, dit la

saga, fut de faire périr les serviteurs de Raude à mesure qu'ils refusaient de se convertir.

Le roi multiplia ainsi pendant longtemps les supplices, l'exil, la ruine des temples et des idoles, au péril même de sa vie ; il eut le courage de passer dans l'île de Moere, où était situé le plus fameux temple de Thor ; il y engagea avec le prêtre du dieu une discussion théologique, mais la rompit bientôt en renversant l'idole d'un coup de sa lance, pendant que ses compagnons égorgeaient le pontife au grand étonnement d'un peuple tremblant et immobile. Pour faire oublier cette violence, il célébra ses noces avec la fille de sa victime, qui tenta de le poignarder dès la première nuit. La violence et les armes ne réussissant pas, Olaf employa la ruse et la trahison : plusieurs prêtres païens furent invités à un festin, et la salle incendiée ; un d'eux put s'échapper ; on le reprit et on l'attacha sur un écueil, où la marée montante le noya lentement. De telles persécutions firent, il est vrai, beaucoup de convertis, mais aussi beaucoup de relaps ; le paganisme se réfugia dans l'ombre des forêts et dans les cavernes du Nord, qu'il peupla de mille êtres fantastiques, sylphes, démons, génies bons ou mauvais, génies des eaux, génies des bois, génies des montagnes, encore vivants aujourd'hui dans bien des souvenirs.

Ce zèle féroce fut enfin funeste à Olaf 1<sup>er</sup>. Il allait conclure un mariage avec une princesse suédoise, la fière Sigrid, quand celle-ci refusa nettement d'abjurer l'idolâtrie. Olaf irrité répondit qu'il ne voulait pas vivre avec une vieille sorcière païenne, et s'emporta jusqu'à frapper du gant sa fiancée. Celle-ci osa lui prédire que son outrage lui coûterait un jour le trône et la vie. En effet, mariée dans la suite au roi de Danemarck, Suénon, Sigrid l'excita contre Olaf, qui, trahi lâchement par un des siens, fut blessé sur son navire et périt, suivant la saga que nous examinons, dans les flots ; selon deux autres de ses biographes, moines islandais du douzième siècle, il s'échappa à la nage, visita en pèlerin Rome et la Terre Sainte, et mourut ermite en Syrie.

Tous ses moments n'avaient pas, il faut le dire, été donnés à la persécution ; il avait favorisé la marine, le commerce, et fondé, à l'embouchure du Nid, la ville de Nidaros pour servir d'entrepôt et de grenier à la côte occidentale de la Norwége. Ce fut plus tard la ville de Thronthiem.

— L'histoire d'Olaf II n'est pas, à beaucoup d'égards, très-différente. Voici comment il décida toute une province norvégienne voisine du pays de Thronthiem à accepter le christianisme. Il se

rendit dans cette province et y convoqua un thing ou assemblée générale, auquel assistèrent tous les paysans avec leurs magistrats. Il leur exposa que les provinces voisines ayant adopté la foi nouvelle, détruit leurs temples et leurs idoles, aboli leurs sacrifices, il souhaitait qu'eux aussi adorassent désormais le seul Dieu, créateur du ciel et de la terre, afin que le royaume n'eût désormais qu'une même croyance. — Après qu'il eût parlé, un des chefs du pays, nommé Gudbrand, se leva et dit : « Nous ne savons pas, ô roi, de qui tu nous parles, car voilà que tu appelles Dieu celui que personne ne peut voir et que tu ne vois pas toi-même. Pouvons-nous espérer quelque secours d'une divinité que nous ne pouvons voir ni toucher ? Notre Dieu, à nous, est tout autre. Nous ne vous le montrons pas aujourd'hui parce qu'il fait mauvais temps, et que la pluie le gênerait ; mais je crois que, quand tu le verras, tu seras effrayé en songeant à sa puissance. » Il fut convenu que le lendemain de bon matin le thing s'assemblerait de nouveau et qu'on éprouverait la puissance des deux divinités rivales. Là-dessus on se sépara.

Le lendemain, au point du jour, Olaf se rendit à l'endroit désigné. Il était accompagné, outre sa suite, de l'évêque revêtu de la chape, couronné de la mitre et portant d'une main la crosse pastorale. De leur côté, les paysans norvégiens avaient apporté en cérémonie au thing leur grand dieu, fait à l'image de Thor ; c'était une machine de bois ayant à peu près la forme humaine, avec de grands yeux et une bouche entr'ouverte, et reluisante d'or et d'argent. Ils la dressèrent debout au milieu de l'assemblée. Le premier, Gudbrand, prit la parole : « Eh bien ! dit-il à Olaf, où est maintenant ton Dieu ? Il porte la barbe basse, et ni toi ni cet homme cornu qui est à tes côtés (il désignait ainsi l'évêque, dont la crosse, se confondant à ses regards avec la mitre, lui semblait une corne), vous n'êtes pas aussi fiers aujourd'hui, parce que vous êtes en présence de notre Dieu qui gouverne toutes choses et qui vous regarde de ses yeux terribles ; je vois bien que vous osez à peine le contempler en face, et je vous avais bien dit que vous en auriez peur. Avouez donc sa supériorité et courbez-vous devant lui. Redoutable comme il est, je m'étonne qu'il ait tant tardé à punir vos dédains. » Quand il eut fini de parler, Olaf se leva et dit : « Tu t'étonnes de ne pas voir notre Dieu ? Un moment encore, il va venir ; nous l'attendons. Pour ce qui est du tien, je m'étonne que tu veuilles nous effrayer de ce dieu aveugle et sourd, qui ne peut rien pour toi ni pour lui-même, et j'ai grand-peur qu'il ne lui arrive quelque malheur à l'instant... Regarde là-bas vers l'Orient, voici notre Dieu qui vient environné



d'une grande lumière...» Le soleil perçait en ce moment l'horizon et inondait l'assemblée de ses rayons éclatants. Pendant que les paysans étonnés et dans une curieuse et naïve attente regardaient tous vers l'Orient, un des hommes du roi, armé d'une massue, abattit d'un coup leur idole. Elle se répandit à terre en mille morceaux, et de ses entrailles de bois pourri, qui recevaient les aliments dont ses adorateurs lui faisaient offrande, sortirent des rats, des vers et des crapauds, aux grands éclats de rire d'Olaf et de ses courtisans. Les paysans effrayés avaient d'abord pris la fuite ; mais Olaf avait, pendant la nuit, fait couler leurs embarcations et soustraire leurs chevaux. On les rappela au thing, et il leur dit : « Vous voyez à présent quelle est la puissance de votre Dieu que vous couvriez d'or et d'argent, que vous nourrissiez de pain et de viande : c'était de quoi engraisser rats, serpents et crapauds. Ramassez cet argent et cet or, et portez-le à vos femmes ; c'est du bien perdu que de l'appliquer sur ce bois inutile. Et maintenant, choisissez : faites-vous chrétiens à l'instant, ou bien préparez-vous à la bataille aujourd'hui même. Celui-là sera le vainqueur à qui notre Dieu voudra donner la victoire. » Gudbrand répondit : « Puisque notre dieu n'a pas su nous secourir, il est évident, ô roi, que le tien est plus puissant. Nous devons nous soumettre, et nous croirons en lui. » — Tous reçurent, en effet, le baptême. Olaf laissa dans le pays plusieurs prêtres qu'il avait amenés pour achever ce qui était si bien commencé. Gudbrand construisit sur ses propres domaines une église à laquelle il fit donation de terres considérables, et, sauf quelques révoltes, cette province fut désormais fidèle à la foi chrétienne et à la domination royale.

Voilà, Messieurs, si je ne me trompe, de curieuses peintures des mœurs et de l'histoire du Nord ; si vous y ajoutez une foule de renseignements non moins précieux sur les modifications que le christianisme ne pouvait manquer d'apporter aux institutions et aux mœurs, sur la résistance des coutumes païennes, sur les incertitudes des esprits faibles, sur les extases des esprits exaltés, en un mot sur tous les phénomènes intellectuels et moraux que doit faire naître un grand mouvement religieux, vous aurez une idée de l'intérêt qu'offre l'étude de ces monuments littéraires désignés par le titre général de *Sagas islandaises*, et vous me permettrez de vous féliciter, en ma qualité de nouveau venu, des relations que vous avez depuis longtemps déjà engagées avec l'Université de Christiania. Les livres dont je viens de vous entretenir sont bien peu connus en France ; les exemplaires même n'en sont pas communs.

Les Universités et les Académies du Nord, pourront être assurées qu'ici du moins nous nous efforcerons de leur faire bon accueil.

GEFFROY.

**ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE.** — Cette Académie a tenu sa séance publique annuelle le 7 juin. Le président, M. Filhol, a prononcé un discours sur « l'influence que l'étude des sciences exerce sur le caractère de ceux qui s'y consacrent. » M. Clos a lu le rapport de la commission sur le *grand prix* de l'année, qui a été décerné à M. Roumeguère. Les rapports sur le concours pour les médailles d'encouragement ont été faits par M. Brassine pour la classe des sciences, et par M. Barry pour la classe des inscriptions et belles-lettres. A la fin de la séance, M. le prince de Polignac a lu une étude sur le *Faust* de Goëthe avec la traduction en vers français du célèbre monologue qui sert d'exposition à la pièce du grand poëte allemand. Cette lecture a vivement intéressé l'assemblée, par le mérite incontestable du travail d'abord, et par le nom de l'auteur, qui reportait la pensée de l'auditoire vers l'un des plus grands événements politiques de l'histoire contemporaine.

**SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DE TARN-GARONNE.** — Cette Société s'est réunie, en séance publique, le 4 juin, dans la grande salle de l'hôtel de ville de Montauban. Le président, M. Em. Solleville, a prononcé un discours sur cette question : « La littérature, dans ses rapports avec la société, ne doit-elle être considérée que comme un exercice favorable au développement des facultés intellectuelles de l'homme, ou faut-il voir en elle un des éléments essentiels de la vie sociale? » Le rapport sur le concours a été fait par M. A. Débia, secrétaire. Plusieurs pièces de vers ont été lues : une satire, par M. Aza Delon ; une ode, par M. G. Garisson ; une autre ode sur l'*Harmonie*, par M. Siméon Pécontal, et le *Vieux chauffeur*, par M. Thieys. Le prix d'agriculture a été partagé entre MM. Fualdès et Caminiac Descombes. La question proposée était : « De l'emploi des machines en agriculture. » Le prix de poésie sur ce sujet, le *Retour de Crimée*, a été réservé. Le sujet mis au concours pour l'année prochaine est le *Progrès matériel* et le *Progrès moral*.

---

# VARIÉTÉS.

---

NOTICE HISTORIQUE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. GUÉRARD,

PAR M. NAUDET,

Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,

Lue dans la séance publique annuelle du 7 août 1837.

---

Dans un temps où la jeunesse paraît si impatiente de devancer le cours des ans par la confiance en ses propres lumières, et si résolue à faire prévaloir les entraînements de ses goûts et les témérités de ses espérances sur l'expérience et l'autorité du gouvernement paternel ; dans un temps où l'on est généralement enclin à demander tout d'abord au travail le bruit de la renommée, à la renommée les biens qui procurent les jouissances de la vanité avec une existence commode et sensuelle, c'est un bel et utile exemple à offrir au monde, non pas seulement à ceux qui entrent dans la carrière des lettres, que la vie d'un homme qui commence par une soumission patiente et courageuse aux volontés de son père dans une lutte avec la mauvaise fortune, et finit par une gloire modeste et durable, après avoir acheté le succès par une longue persévérance et n'ayant cherché dans la culture de la science que le moyen de s'y livrer sans partage et avec dignité.

Il y eut dans la nature et la destinée de M. Guérard des contrastes singuliers, d'où provinrent les rudes et douloureuses épreuves de sa jeunesse, mais aussi la vigueur morale de son âge viril, peut-être, hélas ! l'immaturité de sa fin : une âme ardente dans un corps frêle et maladif, des appétits de science, d'art, d'études libérales et désintéressées dans des circonstances domestiques qui lui imposaient la loi de pourvoir aux nécessités de la vie avant de se livrer aux satis-

factions de l'esprit, enfin une sensibilité prompte et passionnée aux impressions des objets qui flattaient ses nobles instincts, mais, à côté, une fermeté de raison qui l'arrêtait sur le penchant de la séduction et le contenait toujours sous le joug du devoir.

Lorsque M. Guérard naquit, en 1797, on pouvait souhaiter plutôt qu'espérer une reprise des travaux d'érudition : les grandes écoles (Académies et monastères) avaient été abolies, les traditions interrompues, les maîtres bannis : on avait refusé aux bénédictins la grâce d'être tolérés, non pas en qualité de congrégation, mais à titre de citoyens utiles ; c'est lui-même qui le raconte avec l'indignation d'un fils d'illustre famille qui protesterait contre les persécutions de ses ancêtres. L'Institut naissant à peine remplaçait les Académies, non sans porter encore un peu la marque de l'effervescence tumultuaire d'où il était sorti, jusqu'à ce qu'un puissant génie, qui comprenait l'ordre et les rapports des œuvres de l'intelligence, comme la règle de l'économie de l'administration publique, donnât à ce corps son organisation définitive et ses constitutions, sinon inviolables, du moins inviolées, tant qu'il fut debout pour les protéger. Plusieurs des membres survivants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres y avaient trouvé un asile précaire en se dispersant dans deux classes qui n'étaient point leur vrai domicile. L'exaltation, les grandeurs splendides et violentes des années qui suivirent, entraînaient hors de la voie des études graves et paisibles, quelquefois même en arrachaient les jeunes gens que des dispositions naturelles auraient pu y conduire jusqu'aux sommets où l'on rencontre la gloire.

C'est à Montbard que M. Guérard vit le jour, petite cité obscure, si elle n'avait servi de berceau à la mère de saint Bernard, et si elle n'avait été la patrie de Buffon et de Daubenton, noms immortels, sous l'éclat desquels le sien ne disparaîtra pas de la mémoire de ses compatriotes. Il fut présenté au baptême par le beau-frère même de Buffon, dont la veuve aimait à recevoir chez elle cet enfant à la figure belle et mélancolique, à l'œil intelligent, et elle le promenait dans ces allées de chênes et de marronniers à l'ombre desquels le grand naturaliste avait médité ses ouvrages. Élevé jusqu'à l'âge de dix ans dans la maison paternelle, il y reçut ses premières leçons de lecture d'une bonne religieuse chassée du couvent comme les autres, ses premières leçons d'écriture et de calcul d'un vieux maître d'école qui venait pour lui seul, ses premières leçons de latin d'un ecclésiastique vénérable, qui l'instruisait en même temps à prier. Ces commencements d'une éducation animée et tempérée tour à tour par les soins et les tendresses d'une vertueuse mère ne furent que

douceur, calme et bonheur : le seul temps de sa jeunesse entièrement exempt à la fois des souffrances du corps et des soucis de l'avenir ou du présent.

Montaigne rapporte que, persuadé de la puissance des premières sensations d'enfance sur le caractère de l'homme, son père s'appliquait à éloigner de lui toute émotion brusque, jusqu'à le faire éveiller au son des instruments. On pourrait dire que M. Guérard s'éleva de même au milieu des harmonies de la famille, sans avoir connu d'autre magnificence que celle des jardins de Buffon, d'autre richesse que celle des montagnes et des forêts voisines. Son âme en garda toujours comme un parfum des champs, un amour des beautés de la nature, et ce goût pour la culture des fleurs et des arbres, qui, dans ses dernières années, lui procurèrent les plus constantes distractions à ses maux. On ne s'en étonne pas lorsqu'on lit, dans un de ses ouvrages, cette description de sa ville natale : « Montbard, loin d'avoir l'aspect sévère de la capitale de l'Auxois, se présente de tous côtés sous les formes les plus douces et les plus gracieuses : aux tons bruns et sombres succèdent les teintes blanches et claires ; la nature du sol a changé, le granit est remplacé par le marbre, et l'on dirait, à l'air de bonheur qu'on respire, que le soleil verse la joie et la lumière sur toute la contrée. »

Horace accuse la jeunesse d'être de cire aux impressions du vice, et cependant celles des leçons et surtout des exemples de vertu ne sont pas moins fortes sur l'esprit de l'enfance. Chez M. Guérard, les habitudes de soumission facile à l'autorité des parents, à l'ordre du devoir, préparèrent pour la suite la docilité qui exige des sacrifices.

A dix ans, le premier chagrin, le départ de la ville natale et du foyer domestique pour le collège, l'effroi d'une séparation qui allait le jeter au milieu d'un monde étranger, et comme le pressentiment d'une autre, que trois ans plus tard une mort imprévue rendrait éternelle ; mais il fallait se résigner, et il se résigna. Pour lui commençait l'expérience du commerce des hommes, de la discipline égale pour tous, des obligations, des subordinations de la vie commune, du devoir sans adoucissement, de la justice sans complaisance, quelquefois de la sévérité qui cesse d'être juste, des préférences, des distinctions qu'on ne doit qu'à soi-même, au travail, à l'effort. Ces distinctions, il comprit qu'il les lui fallait mériter dès lors pour en acquérir d'autres qui se montraient en perspective au delà de l'horizon du collège.

En ce temps, la jeunesse grandissait au bruit des triomphes et dans des rêves de fortune et d'honneurs à conquérir ; bientôt après,

elle se troubla, elle s'agita au récit de nos désastres et dans les alarmes de l'invasion ennemie. Elle ne cultivait presque plus la science qu'en vue de la guerre, et l'École polytechnique lui semblait la première étape de son ambition. Le jeune Guérard, de même que les autres, tourna son ardeur de ce côté. Les souvenirs de ses montagnes, les idées d'une vie occupée et tranquille au pays, se perdaient dans les émotions belliqueuses ; il écrivait, en 1811 : « Je crois que je porterai les armes cette année ; je me suis déjà engagé dans le régiment des voltigeurs ; » il avait quatorze ans à peine. Trois ans plus tard, pendant la glorieuse agonie de 1814, moins emporté et plus affermi, il disait : « Je ne redoute pas l'état militaire, et dans ces circonstances je partirais volontiers. »

Le pauvre enfant comptait sans les entraves de sa faible constitution, et d'ailleurs sans la marche des événements qui ne l'attendraient pas. Déjà il avait manqué de succomber au saisissement de la douleur que lui fit la mort de sa mère. On lui avait caché jusqu'aux vacances la maladie avec sa fin déplorable. Il revenait apportant la chanson qu'il avait composée, comme de coutume, pour la fête de celle qu'il ne retrouva plus.

La catastrophe de 1815 interrompit son éducation, et sa santé profondément altérée hâta sa sortie du collège, sans lui laisser le temps d'achever son cours de mathématiques. Son père s'était trop signalé par un attachement sans peur au gouvernement déchu pour échapper aux disgrâces du nouveau règne, et les soupçonneux, qui ne manquent jamais à la suite du vainqueur, d'autant plus implacables lorsqu'ils sont transfuges du parti vaincu, ne lui permirent pas de se maintenir dans sa place de juge de paix à Montbard. De plus, le jeune frère de M. Guérard, né d'un second mariage, allait réclamer toutes les ressources paternelles, trop faibles pour se pouvoir partager, et lui désormais il devait se suffire à lui-même sans devenir maître de sa conduite, et demeurer sous l'empire d'une tutelle qui ne pouvait lui donner ni protection ni secours.

La recommandation d'un citoyen notable de Montbard lui procura un emploi de régent de mathématiques et de maître d'études à la fois dans un petit collège d'une petite ville. C'était pour lui, selon ce qu'il prévoyait, un esclavage plutôt qu'un état. Il tâcha de le supporter. Rien ne s'accordait moins avec ses besoins d'activité curieuse et de libre méditation, que cette fatigue d'attention continue sans fruit pour l'intelligence, cette captivité de surveillance assidue, semblable à celle du soldat romain attaché à la chaîne de son prisonnier. Il avait adressé plusieurs fois ses humbles doléances

à son père : « Le métier que l'on m'a forcé de prendre, écrivait-il, me déplait plus que jamais, et je ne puis le faire longtemps. » Mais son père croyait voir dans ces paroles seulement un caprice, une impatience de jeune homme, et non le chagrin qui tue. Cependant l'ennui, pesant sur son âme de tout le poids de la monotonie, finit par la flétrir et l'abattre. Incapable de se révolter comme de souffrir davantage, il s'abandonna au désespoir qui le consumait. C'était en 1818; le moribond de vingt ans écrivit à un de ses amis d'enfance ses tristes adieux, la confidence de ses détresses, et il lui légua ses livres, ses instruments de musique, « et son chien, le seul compagnon qui l'eût consolé un peu dans son exil. » On s'empressa de montrer cette lettre à celui qu'elle accusait tacitement sans proférer aucune plainte contre lui. Alors toute opposition cessa. Le père rappela son fils à Paris, où lui-même avait obtenu un emploi par la faveur d'une généreuse amitié.

Le voilà retiré de l'abîme; restait à trouver le port. Toujours l'urgente, l'inexorable nécessité de se créer des moyens d'existence, et devant lui la difficulté toujours renaissante et diverse qui l'arrêtait. Il lui sembla que l'Ecole de droit le conduirait à des professions lucratives et honorables. Mais que le chemin était long avant d'arriver au but ! Il fallut y renoncer. On lui parla de voyages scientifiques encouragés par le gouvernement, de jeunes gens attachés à des commissions spéciales dans ces voyages. Son imagination s'émut; ses souvenirs des herborisations de Montbard, avec les noms de Buffon et de Daubenton, se réveillèrent en lui souriant : s'il devenait naturaliste ? Il alla se présenter au célèbre Desfontaines, dont il n'était pas connu, mais qu'il intéressa par sa confiance naïve et par la vivacité de son esprit sérieux. Le savant lui donna les conseils d'un ami, d'un père, avec l'autorité de l'expérience : « Il ne s'agissait point d'herboriser à loisir, dans de belles campagnes, sous un ciel tempéré. Le voyageur devait endurer les fatigues et les maux des longues traversées et les chaleurs tropicales, et les rigueurs des saisons dans des pays âpres et dangereux. » Il avait réfléchi, prévu tout; son parti était pris, et, s'il fallait hasarder sa vie, le sacrifice ne l'effrayait pas. Heureusement, quand vint le temps de prendre l'engagement définitif, il y avait des conditions à remplir qui ne dépendaient pas de sa volonté et qui excédaient de beaucoup son pouvoir. Encore une déception, d'où il tomba cette fois dans les bureaux d'un banquier.

Nous reconnaissons la main qui l'y conduisit, une main à laquelle il ne résista jamais, qui le ramenait toujours à la triste réalité, et

qui lui imposait alors cette expiation de ses illusions trop faciles. Il la subit durant près de deux années. Ces tentatives réitérées et toujours infructueuses ont rappelé à ma pensée le tableau du poète latin qui nous représente les mortels errants dans les sentiers tortueux et dans les défilés obscurs de la vie, s'efforçant de monter pour trouver une issue, et retombant toujours, brisés contre les obstacles. C'est l'ambition qui les agite et les tourmente. Et pourtant qu'était-ce que l'ambition de M. Guérard? Travailler pour vivre, afin de vivre pour travailler.

Mais la fortune allait se rendre, sinon prodigue, au moins plus douce envers lui. Quel conseil tourna ses vues du côté de la Bibliothèque royale? quelle protection lui en ouvrit l'entrée? Je l'ignore, mais ce fut certainement celle d'un sauveur. Là il trouvait un avenir assuré avec l'approbation paternelle, l'estime due à ses mérites, un avancement promis à ses services, et des amitiés plus précieuses que l'avancement pour le savant futur. « Il se mit à l'ouvrage, comme dit son spirituel biographe, avec l'ardeur d'un surnuméraire; » toute proportion gardée, selon l'usage, du traitement avec le travail, c'est-à-dire en raison inverse du travail avec le traitement. Mais aussi, quelles compensations! La jeunesse, le pain du jour avec des heures de loisir, et de grade en grade le premier rang en espérances!

Il commença par une entreprise gigantesque. Dans les combles du département des manuscrits, se trouvait entassée, depuis près d'un demi-siècle, une masse énorme de vieux parchemins, environ quarante milliers pesant. Il offrit de débrouiller ce chaos et d'en faire sortir l'ordre et la richesse; richesse pour lui purement scientifique: on en pouvait tirer encore une autre. Tout le monde crut qu'il tentait l'impossible, ou du moins qu'il succomberait; il lui fallut arracher un consentement. Après avoir évalué les éléments de ce triage par mètres cubes et calculé le temps nécessaire par le contenu de chaque mètre, il passa tout en revue, feuille à feuille, classa tout, et ne faillit pas plus à sa promesse pour le terme du travail qu'il ne s'était trompé sur le nombre des pièces.

Triste et singulier rapprochement! Les deux extrémités de sa carrière dans cette bibliothèque, qu'il servit et honora pendant trente-trois ans, sont marquées d'accidents pareils: le dernier, fatal; tous deux, effets de cette même application à une tâche qu'il s'était imposée volontairement. En respirant la poussière humide et les émanations délétères de ces montagnes de parchemins, il contracta une maladie qui ne fut pas sans péril et surtout sans douleur. Cependant



cette opération ne l'avait pas absorbé tout entier. Il suivit en ce temps-là les leçons de l'École des chartes, qui eut le bonheur d'inscrire, la même année, sur sa liste, les noms de Guérard et d'Eugène Burnouf.

Il y avait chez M. Guérard, en même temps que l'étoffe de l'éru-  
dit, le souffle de l'homme de lettres, non pas jusqu'à la poésie,  
pour laquelle il eut un moment de faiblesse, et qui ne lui rapporta  
qu'un mécompte. Mais il avait été mieux inspiré dans le concours  
ouvert en 1824 par l'Académie française pour l'éloge du président  
de Thou, qui lui valut une première mention honorable. La prose  
était plutôt son fait, la prose de l'histoire.

Il se recommandait ainsi du triple témoignage de la Bibliothèque  
royale, de l'École des chartes et de l'Académie française, lorsqu'un  
de ses amis, reçu chez un vieillard d'un nom illustre, d'une grande  
opulence, d'un amour non moins grand pour les sciences histori-  
ques, devina la sympathie qui les unissait l'un à l'autre, s'ils venaient  
à se connaître. Faire agréer M. Guérard à M. le marquis de Fortia  
d'Urban comme auxiliaire d'un travail considérable n'était pas chose  
difficile. Leur première entrevue ressemble un peu à ce qu'Horace  
nous raconte de la sienne avec Mécène : d'un côté, une timidité qui  
paralyse la parole ; de l'autre, l'affabilité qui attire ; avec cette dif-  
férence toutefois, que le jeune homme ne voulait pas s'engager  
comme un client, et que le protecteur n'était pas un ministre, et  
qu'il n'encourageait les belles-lettres qu'avec sa fortune particulière,  
qui ne devait rien à la fortune publique.

Ils n'eurent point de peine à s'entendre sur les questions d'inté-  
rêt, l'un tout disposé à donner plutôt trop que moins, l'autre à  
demander moins qu'il n'avait droit de prétendre. Mais, dans l'exé-  
cution, l'accord sur certains points de doctrine et de méthode ne  
fut pas aussi prompt ; le chef et le rémunérateur du travail dut tran-  
siger avec son collaborateur. Admirable transaction, dans laquelle  
se manifestait la libéralité véritable, non pas celle du riche qui paye  
largement des services et des complaisances, mais celle de l'homme  
de cœur, qui respecte chez autrui la liberté de la conscience litté-  
raire et la foi à son opinion.

Le noble vieillard, qui n'avait du grand seigneur que l'élévation  
des sentiments et la politesse exquise des manières, et, comme  
distinction plus individuelle, une rare finesse de tact voilée de bon-  
homie, apprécia cette indépendance du caractère dans la dépen-  
dance de position, d'autant mieux que, sans trahir une présomp-  
tueuse confiance, elle se montrait respectueuse autant qu'inflexible.

sachant rendre à l'âge et au mérite les égards qui leur sont dus.

Leurs rapports devinrent de plus en plus fréquents et intimes ; il se forma entre eux une liaison qui les rendait nécessaires l'un à l'autre, surtout le protégé au protecteur, et M. Guérard se fit aimer (l'amitié commençant par l'estime) de toute la société choisie et savante qui fréquentait cette maison, où la solidité des conversations n'excluait ni la gaieté ni l'agrément. Le marquis de Fortia, pour rapprocher de lui plus constamment son jeune ami, lui donna en location, non pas gratuite, de peur d'effaroucher la délicatesse du locataire, mais à des conditions qui n'étaient pas sans doute celles des propriétaires d'aujourd'hui, dans le même enclos que son magnifique hôtel de la rue de la Rochefoucault, un pavillon entouré d'un jardin ; sorte de cohabitation qui facilitait leurs communications studieuses sans gêner la liberté d'aucun des deux. M. Guérard eut ainsi une demeure selon ses goûts, la solitude quand il lui plaisait, au sein de Paris, à proximité des établissements scientifiques, au milieu des arbres et des fleurs ; et M. de Fortia, dans sa prévoyance paternelle, voulut que le bénéfice de cette cohabitation, qui ne pouvait être dissoute que par la mort, se prolongeât encore, quand il ne serait plus, pour le survivant ; il lui assura l'usufruit viager du pavillon par une disposition expresse de son testament. M. Guérard eut le bonheur de pouvoir témoigner sa reconnaissance et son attachement au bienfaiteur encore pendant dix ans.

Sa vocation, quoiqu'il travaillât beaucoup et très-utilement, ne s'était pas encore décidée ; et son activité se partageait entre plusieurs objets divers. Outre ses fonctions de bibliothécaire, auxquelles il continuait de se livrer comme s'il eût été encore dans l'attente d'un traitement, et après l'impression des quatorze volumes de *l'Histoire du Hainaut* sous les auspices de M. de Fortia, il avait préparé, par une collation aussi diligente qu'habile des textes originaux, une partie du nouveau recueil des itinéraires anciens, dont M. de Fortia faisait aussi les frais, et il avait composé encore pour lui, dans l'édition in-8° de *l'Art de vérifier les dates*, quatre volumes d'histoire moderne, et, au milieu de toutes ces occupations, les beautés de l'éloquence et de la poésie, auxquelles il fut toujours très-sensible, l'attachaient à la littérature classique des Romains. Il méditait un ouvrage de philologie, et, selon son habitude, il s'y préparait par une immense lecture, la plume à la main, amassant d'amples provisions de matériaux avant de commencer l'édifice. Ce labeur, ou plutôt cette récréation de ses autres labeurs, le captivait par un charme dominant ; mais il s'abusait.

La Providence, pour nous conduire, se sert quelquefois des conseils d'un ami éclairé, pourvu que nous sachions profiter de ce bienfait. Un des conservateurs du département des manuscrits, Abel Rémusat, ce savant si étincelant de verve ingénieuse, qu'un maître de la critique appela un jour le Voltaire de l'érudition, cet habile orientaliste, dont le coup d'œil pénétrant et avisé ne négligeait pas les choses de l'Occident, avait pris en amitié M. Guérard ; deux esprits très-différents, mais qui s'entendaient à merveille ; Abel Rémusat l'avertit à point et lui montra la route qu'il devait prendre, et combien lui serait ingrat, s'il voulait s'y consacrer exclusivement, le genre d'ouvrage qui avait pour lui tant d'attraits. Dans ce champ moissonné, depuis trois siècles, par de si nombreux et de si doctes travailleurs, Français, Anglais, Italiens, Allemands, quels épis lui restaient à glaner, tandis qu'une ère nouvelle commençait pour l'école historique, et pour l'histoire de France en particulier ? Que d'erreurs anciennes à dissiper ! que de déclamations accréditées à détruire ! que de monuments précieux à mettre en lumière ! que de doctrines récentes à contenir, à combattre ou à corriger ! Quelle estime serait acquise à celui qui renouerait la tradition interrompue des D. Bouquet, des Martenne, des Mabillon, et qui ferait subir aux méthodes philosophiques, ou prétendues telles, le contrôle, ou seulement la comparaison de la science positive ! Et pour conclusion de ses conseils, il lui désigna le *Polyptique d'Irminon* à publier. M. Guérard, aussi instinctivement docile aux hommes dont il reconnaissait la raison supérieure que récalcitrant aux autorités suspectes, se mit sans retard à fouiller cette mine féconde, et toutes celles qui l'avoisinaient, et celles qui pouvaient y correspondre. Il se sentit comme saisi de ravissement, à mesure qu'il les parcourait, à la vue de cette multitude variée de documents sur les institutions, sur les mœurs, sur la vie du moyen âge, avec les trésors de connaissances qui en pouvaient naître sous une main industrielle. Ce fut le commencement d'un travail de près de treize années, la crise définitive de son talent, l'origine de son chef-d'œuvre.

Il renonçait à ses projets sur les auteurs latins, mais non pas à leur commerce ; il l'entretint toujours, soit comme délassement, soit comme exercice par régime d'hygiène intellectuelle. Je me souviens de l'avoir trouvé plus d'une fois un Virgile ou un Sénèque à la main, et voulant bien me mettre dans la confidence de ses réflexions sur les passages qu'il admirait ou les difficultés qu'il essayait de résoudre. Ce régime lui fit beaucoup de bien.

La science, quel qu'en soit l'objet, a besoin, pour se maintenir

grande, de l'association des études classiques, à égalité de rang et de droits. Les unes ne sauraient être amoindries sans que l'autre en demeure abaissée ; elle se prive, en les répudiant ou les opprimant, du feu sacré et des ailes qui l'emportent aux régions de la lumière, déchue alors, appesantie, semblable à ce vil Mammon que Milton représente rampant dans les enfers, accoutumé qu'il était déjà dans le ciel à tenir son front incliné et ses regards fixés sur le pavé d'or et la richesse de la matière. A ces études classiques M. Guérard dut les qualités qui font sa haute distinction entre ceux des contemporains qui ont écrit sur le moyen âge : cette manière d'exposition dégagée et précise, cette souveraine entente des proportions et de l'ordonnance générale, cette sagacité à saisir le nœud des questions et à déterminer les données des problèmes, cette sobriété du détail dans la plénitude de la démonstration, cette circonspection dans les déductions logiques, ce bon goût du savant qui veut l'être seulement dans la mesure des nécessités de la cause et non pour le plaisir de l'ostentation, cette élégance du style aussi éloignée d'une parure affectée que d'une maigre nudité, et résultant de la correction exquise et de la justesse native de l'expression dans une convenance parfaite de la forme avec la gravité du sujet. Aussi son exemple montre-t-il mieux qu'on ne pourrait dire la différence entre l'homme instruit qui lit bien et l'ignorant qui a beaucoup lu, entre la curiosité judicieuse de l'érudit qui sait choisir et combiner, et l'étalage maladroit du compilateur qui entasse tout ce qu'il trouve et imprime tout ce qu'il a copié, heureux encore, s'il ne se hasarde pas étourdiment à mêler dans son butin confus de langue d'oil des citations et des étymologies tirées du grec qu'il sait à peine lire et du latin qu'il n'entend pas.

Au moment où M. Guérard obéissait (je me sers de cette expression à dessein), car il lui fallut un effort de déférence pour obéir à une voix amie et se détacher d'un travail de prédilection, l'on était au fort d'un mouvement de rénovation dans la science et dans la méthode de l'histoire. Ce mouvement avait commencé sous la discipline d'une philosophie grave, spiritualiste, réparatrice, qui dissipait les influences de la philosophie moqueuse, sensualiste, agressive du dix-huitième siècle ; il s'achevait par les enseignements quotidiens, vivants et pratiques des révolutions et du gouvernement parlementaire.

Assurément la théorie de l'histoire n'était pas chose nouvelle, inouïe, née avec notre siècle. Les Romains avaient dit et proclamé près de deux mille ans avant nous que l'histoire devait être écrite pour raconter, et non pour argumenter : qu'elle était le miroir des

temps, le témoignage fidèle et impartial des faits. Mais on avait eu d'autres yeux pour voir les choses, un autre esprit pour les comprendre, une autre manière de les exposer. L'histoire, au siècle précédent, s'était inspirée d'une ardeur polémique, ou suivait une routine de traditions conventionnelles ; tantôt elle affectait un scepticisme dénigrant, tantôt elle professait la complaisance et la crédulité de l'historiographe. Au milieu de ces flots d'écrits contentieux ou déclamatoires, et superficiellement instructifs, s'était maintenue et fortifiée incessamment dans la paix du cloître, pure de toute contagion, inaccessible aux agitations et aux querelles du monde, dégagée entièrement de préventions jalouses comme d'ambitieuses prétentions, sans haine contre le présent et sans fanatisme pour le passé, une docte et sainte école, éclairée des doux rayons de la même sagesse que le vénérable Fleury, non pas le cardinal-ministre, mais l'auteur des *Discours sur l'histoire ecclésiastique* ; comme lui pieuse et tolérante, courageuse et humble, alliant comme lui une critique de bonne foi à une enquête infatigable, également attachée aux préceptes de la religion et aux lois de la vérité, appliquant tous ses soins à rechercher dans les profondeurs obscures où ils étaient cachés les matériaux et les instruments de l'histoire nationale pour les mettre sous la main des artisans habiles et de bonne volonté, capable elle-même de construire de simples et admirables monuments ; c'était la congrégation des bénédictins, les maîtres que M. Guérard s'était choisis.

Il les préconisa en toute occasion dans ses ouvrages, il aspirait à les imiter, il eut le rare bonheur de les surpasser quelquefois, et un bonheur encore plus doux pour lui que ses propres succès, celui de former des disciples à leur ressemblance.

Mais son enthousiasme ne l'entraînait-il pas trop loin, lorsqu'en 1829, dans des articles d'ailleurs plein d'érudition et de sel, il écrivait : « Depuis que les travaux des bénédictins ont cessé, il n'a paru aucun ouvrage véritablement progressif pour l'histoire de notre pays ? » A la vérité, on n'avait pas vu paraître jusque-là de rivaux ni de successeurs des bénédictins ; M. Guérard ne s'était pas fait connaître. Mais n'y avait-il pas aussi d'autres progrès à faire qu'en marchant à leur suite ? Si l'érudition élabore la substance de la littérature historique, en est-elle la perfection et la fin ? Dans les vastes régions de l'histoire, la route que les bénédictins ont tracée magistralement et assise sur un fond si solide, ne conduit-elle pas au delà dans d'autres voies, où triomphera la puissance d'intuition qui évoque de la lettre morte des vieilles légendes les figures des hom-

mes d'autrefois, leur rend la vie, le mouvement, la parole, tellement que nous les voyons? C'est l'œuvre de l'imagination, si l'on veut, non pas de l'imagination livrée à la fantaisie, mais illuminée par la science et fécondée par la méditation. Les documents recueillis par ces consciencieux investigateurs ne profiteront-ils pas encore à des intelligences capables d'embrasser un vaste horizon de lieux et de temps dans des connaissances générales et sérieusement acquises, et de juger les causes des actions, les lois des vicissitudes sociales, le jeu des institutions, mieux que les acteurs eux-mêmes, en considérant ce spectacle de haut et à distance, avec une sûreté de vues et une justesse de discernement que l'étude seule des livres ne donne pas sans la pratique des affaires, ou tout au moins sans l'expérience de la vie publique? Quarante ans de révolutions n'avaient pas été perdus pour le génie de l'histoire; il avait grandi dans ces rudes épreuves où la France avait traversé tous les excès de la liberté et du pouvoir absolu, de la gloire et des revers. L'éducation de l'historien, comme celle de l'orateur, se fait avec et par l'instruction de tout le monde. Comment un esprit si élevé et si sage ne voyait-il pas que le progrès réel et notable dans les idées de ceux qui lisent ne marche pas sans un progrès dans les facultés de ceux qui écrivent?

Quand M. Guérard dictait cet arrêt si sévère, Augustin Thierry avait imprimé ses *Lettres sur l'histoire de France*, et *Dix ans d'études*, et *la Conquête de l'Angleterre par les Normands*. On avait entendu les leçons, on relisait les ouvrages d'autres maîtres que je m'abstiens de nommer ici, parce qu'il faut leur épargner la pudeur de s'entendre louer. C'était entre ces autorités les plus éminentes qu'il choisissait pour les combattre corps à corps, prenant ses avantages dans la critique de détail et s'efforçant de donner l'alarme contre les nouveaux systèmes. On eût dit qu'à l'exemple de ces jeunes Romains qui signalaient leur débat dans la carrière de l'éloquence par une accusation d'éclat, il voulait, pour se faire un nom, s'attaquer à de grandes renommées.

Tel n'était pas le dessein, tels n'étaient pas les sentiments de M. Guérard. Il suivait l'impulsion de son guide aussi bien intentionné que spirituel, mais d'opinions très-positives et très-arrêtées, et dont les sympathies n'étaient pas plus acquises aux innovations dans les lettres que dans la politique.

Quoique M. Guérard n'eût pas encore atteint à la célébrité, ni son nom ni son mérite n'étaient ignorés en France, et même en Allemagne, du petit nombre de ces hommes dont le jugement sanctionne

les réputations faites, annonce l'avènement de celles qui commencent à poindre. Raynouard, de Sacy, D. Brial avaient pour lui la même estime qu'Abel Rémusat ; l'illustre éditeur des *Monuments de l'histoire d'Allemagne* le signalait comme le futur régénérateur de la science diplomatique en France, *quem futurum gloriæ suæ diplomaticæ vindicem Gallia jamjamque sperat et exspectat* (1). C'était prédire à coup sûr.

Enfin, après les longs jours de culture pénible et sans relâche, vint la saison des fruits, les prospérités, les succès continuels et toujours croissants. L'Académie des inscriptions avait proposé pour sujet de prix de l'année 1830 la question des divisions territoriales de la France au moyen âge.

Cette question le trouva tout préparé, riche de documents, en pleine possession de la méthode, maître de son plan. Mais, si bien préparé qu'il fût, comment exécuter en dix-huit mois l'œuvre qui, pour être achevée, eût presque demandé la vie d'un bénédictin ? Dans l'impossibilité de remplir le programme, il dut se borner à montrer qu'il en était capable, si le temps, qu'il faut compter pour beaucoup en ces sortes d'affaires, ne lui avait manqué. Il écrivit, au lieu d'un livre, un chapitre avec un discours d'introduction, mais tels qu'ils emportèrent les suffrages de l'Académie. Elle décerna la couronne, non pas à la perfection du Mémoire commencé seulement, mais au savoir de l'auteur suffisamment constaté.

Le lauréat devenait dès lors académicien désigné, et, deux ans à peine écoulés, il vint prendre séance dans les rangs de ses juges. Mais que cette joie était pour lui mêlée d'amertume ! Il occupait la place de celui auquel il rapportait l'honneur de son triomphe, et auprès de qui il lui eût été si doux de s'asseoir comme protégé et comme disciple encore.

Il semblait que le sort, nom qu'on donne souvent à la justice plus ou moins éclairée, plus ou moins bienveillante des hommes, voulût le dédommager de ses rigueurs passées en se pressant de le combler de ses dons. Dans l'intervalle du prix obtenu et de l'entrée à l'Académie, il avait été nommé professeur à l'École des chartes, en remplacement du savant et modeste abbé de l'Épine, et peu après, lorsqu'on entreprit la *Collection* des documents de l'histoire de France, il fut un des premiers collaborateurs choisis par le Gouvernement. Le Ministre qui avait conçu l'idée et fait adopter par les chambres le projet de la *Collection* était ce même professeur de la

(1) PERTZ, *Monum. Germ. hist.*, t. II, p. 650.

Sorbonne, auquel M. Guérard avait fait une si rude guerre. Le Ministre ne se souvint que de l'habileté de l'écrivain, et il le désigna pour éditeur des cartulaires. La nomination ne fut effectuée que par le successeur, et continuée par tous ceux qui suivirent. Les successions étaient rapides alors ; mais, dans cette mobilité du ministère, il n'y avait point de variation de jugement sur le mérite de M. Guérard.

Son professorat faisait alors une de ses principales occupations. Créée avec des ressources médiocres, puis délaissée presque aussitôt, rétablie ensuite, mais faiblement protégée, réduite à emprunter une hospitalité précaire en des lieux différents, partagée entre deux professeurs qui ne se concertaient point, et faisaient plutôt des leçons particulières à huis clos de lecture des chartes qu'un cours public et régulier de science diplomatique, l'École avait eu jusqu'alors une existence intermittente, incertaine, obscure. M. Guérard releva, étendit, régularisa cet enseignement, lui imprima une direction, en définît les objets, en montra l'importance, lui donna l'âme et la vie avec un foyer inépuisable aux rayons duquel accoururent de nombreux élèves. Et comment n'auraient-ils pas répondu à cette voix qui leur disait dès le premier début, dans un discours demeuré le manuel des maîtres comme des étudiants : « Nos études n'ont pas seulement pour objet la lecture et la critique des chartes, elles ont beaucoup plus d'étendue, et doivent embrasser : histoires, chroniques, biographies, notices, poèmes, sermons, bréviaires, diplômes, lettres, enfin tous les genres de monuments écrits ou figurés du moyen âge, surtout dans ce qu'ils ont de relatif à l'histoire, au droit public, aux lois et aux institutions, aux mœurs et aux usages, en un mot, à l'état de civilisation de la France et des principaux pays de l'Europe, pendant une période qui s'ouvre à la naissance de la monarchie française et se ferme à l'avènement au trône de François 1<sup>er</sup>. »

Il ne faillit pas à ses promesses, et fit honneur au nom des bénédictins, sous les auspices desquels il avait placé sa chaire. Pendant plus de vingt-cinq ans, ses leçons ne se répétèrent jamais, quoique son auditoire se renouvelât d'année en année. Il toucha tous les points de la science, et tout ce qu'il touchait, il voulait l'approfondir. Nulle connaissance pour les autres, comme pour lui-même, ne pouvait le satisfaire que précise et complète. Pénétré du respect qu'on doit à la jeunesse que l'on est chargé d'instruire, il ne se serait jamais permis, dans ses conférences, ni vues superficielles, ni assertions hasardées ; il ne livrait rien aux témérités de la conjecture, aux



imaginations de l'étude improvisée, non plus qu'aux entraînements de la parole irréfléchie. Avant toute exposition orale, il avait épuisé la matière par ses recherches, mûri sa pensée par la réflexion, presque fixé le discours par une rédaction écrite. Chaque partie de son cours formait ainsi un traité spécial, qu'un autre aurait pu croire achevé, mais que, malheureusement trop difficile pour lui-même, il n'a ni répandu par l'impression, ni même permis de conserver en manuscrit après sa mort. Il ne restera que les fragments recueillis par la mémoire et les soins pieux de plusieurs de ses disciples, qui nous font espérer qu'ils les publieront. Il a imprimé seulement quelques morceaux dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* et, dans nos *Mémoires*, son travail sur le capitulaire de Charlemagne, de *Villis*, supérieur par la sagacité historique, par l'ampleur et la diversité de la science, par le fini des détails, à tout ce qu'on avait écrit, soit en France, soit en Allemagne, sur le règlement du domaine privé, où le génie d'ordre du grand Empereur ne se fait pas moins admirer que dans son gouvernement de l'État.

M. Guérard fut non-seulement le promoteur, mais en quelque sorte le fondateur de l'Ecole des chartes, quand vint le jour où un ministre toujours prompt à embrasser les desseins généreux, non moins habile à les soutenir, M. de Salvandy, emprunta aux doctrines de M. Guérard ses meilleurs arguments pour rendre sensible à tous l'utilité de l'institution et pour obtenir des Chambres les moyens de lui procurer enfin un domicile stable et digne, une organisation complète, une garantie de durée, (en donnant aux professeurs une condition honorable, aux élèves un avenir.

C'était en quelque sorte une renaissance bénédictine, si telle renaissance pouvait se faire hors de la vie cloîtrée et dans nos habitudes d'activité un peu éparpillée et de distractions même involontaires. Nous en connaissons encore cependant, mais bien peu, de ces successeurs des bénédictins, un entre autres qui ne se prête point du tout au monde et sait se ménager une solitude silencieuse et animée dans le cloître de son cabinet et dans les entretiens de ses livres, d'où il ne sort que pour répandre à profusion dans nos séances et dans celles de la Faculté des lettres, qu'il préside, l'or et les brillants de sa spirituelle érudition.

On aurait pu penser qu'un tel professorat prenait tous les moments de M. Guérard ; l'Académie n'eut point de membre plus assidu, plus utile, soit qu'il participât à la continuation de quelques-unes des collections que la Compagnie publie aux frais de l'État, soit que, spontanément ou sur une invitation de l'assemblée, il fit connaître

des productions de notre ressort, par des analyses fidèles et des appréciations pleines de justesse, soit qu'il fût désigné, ce qui arrivait fréquemment, pour juger les concours, tâche d'autant plus épineuse que le juge est plus consciencieux et plus éclairé, soit encore qu'on lui commit le soin de rédiger des instructions pour les voyageurs, ayant une mission scientifique du ministère, ou des projets et des plans de publication pour l'Académie elle-même, qui a pris souvent en pareil cas une initiative profitable à la science et toujours ratifiée par le Gouvernement. Je me souviens d'avoir relu plus d'une fois le rapport sur la continuation des chartes et diplômes des rois de France, petit chef-d'œuvre de savoir et de bon sens, dans lequel il embrasse d'un seul regard les principales publications de l'Académie concernant notre histoire nationale, marque les liens qui les unissent, les particularités qui les distinguent, les développements dont chacune est susceptible, les limites respectives dans lesquelles elles doivent se contenir, les procédés de critique et d'information qu'elles doivent suivre, afin de se prêter secours et se compléter mutuellement, en évitant les empiétements et les redites. C'est ainsi qu'entre ses mains toute question s'agrandissait et se décidait avec autorité.

Il ne pouvait pas non plus se dérober aux nombreuses et pressantes sollicitations des auteurs d'entreprises particulières qui touchaient notre histoire. On doit à ces actes de complaisance plusieurs petits ouvrages toujours solides pour le fond, il ne construisait pas autrement, et d'une exécution parfaite pour la forme et pour la mesure, les notices sur sa ville natale de Montbard et sur les villes de Semur et d'Alise, l'excellent abrégé sur la condition des personnes et des terres, servant d'introduction à un livre intitulé : *Le Moyen Age et la Renaissance*.

Un sentiment généreux, sollicitation plus puissante chez lui que toutes les autres, lui dicta en dehors de sa ligne ordinaire, et par surcroît à son œuvre quotidienne, d'abord une notice biographique sur Gustave Fallot, et un autre écrit du même genre, presque un livre, inspiré par la sincérité de l'admiration, approchant de l'éloquence par la simplicité du récit, par l'émotion contenue du narrateur, d'autant plus méritoire qu'il le consacrait à un homme qu'un malentendu avait séparé de lui, quoique leurs âmes, fussent si bien faites pour s'entendre et pour sympathiser. Il fit pour sa propre satisfaction l'éloge (car que pouvait-il sortir autre chose de l'exposé lucide et vrai d'une telle vie et de tels travaux ?) l'éloge de celui qu'on n'avait pas à son gré estimé assez haut, grand par le savoir, grand par l'esprit et par le talent, grand surtout par le caractère, mais qui,

sachant bien dire et s'appliquant par-dessus tout à bien faire, n'avait pas songé à faire valoir ses actions et ses écrits ; qui avait eu de plus le malheur, comme tous les vieillards, de se trouver, pour ainsi dire, surpris et fourvoyé au milieu des triomphes d'une jeune école dont il n'acceptait ni toutes les prétentions ni toutes les théories, et qui, ne pouvant médire de lui, s'était vengée par n'en point parler du tout ; digne cependant de prendre son rang entre les maîtres les plus éminents du dix-huitième siècle et du nôtre par la pureté, le naturel, la souplesse énergique du style, et en même temps un vrai personnage de Plutarque, un républicain qui démontra, au péril de sa vie, l'illégalité du jugement d'un roi malheureux, en présence d'une assemblée démocratique, garda le culte de la liberté sous un monarque absolu, et ne se réconcilia avec la monarchie qu'au temps où elle prit les allures de la liberté : c'était l'éloge de Daunou.

Je n'ai pas encore parlé de l'œuvre capitale de M. Guérard, celle qui maintiendra son nom en honneur autant que les études sérieuses sur les commencements de l'histoire de notre pays et de l'histoire moderne se conserveront en France et dans l'Europe. Car M. Guérard est un historien des peuples de l'Italie septentrionale, de l'Allemagne, de l'Angleterre aussi bien que de la France, lorsqu'il expose le tableau de leurs communes origines au moyen âge ; ou, si ce titre d'historien paraît trop ambitieux, on ne refusera pas de reconnaître, dans l'éditeur des *Cartulaires* et du *Polyptyque d'Irminon*, avec les traités dont il les a enrichis, au moins le conseiller nécessaire de quiconque voudra écrire l'histoire, le maître le plus sûr de tous ceux qui voudront l'apprendre à fond.

Les chapitres des églises et les abbés dans leurs monastères furent, en même temps que les plus grands propriétaires du moyen âge, les administrateurs les plus intelligents et les plus réguliers, des modèles pour la conservation des archives et pour la comptabilité des revenus. Ils consignaient dans leurs cartulaires tous les titres de leurs possessions, fondations pieuses, ventes, achats, échanges et donations qui n'étaient pas la moindre part de leurs acquêts. Le polyptyque était à la fois le cadastre parcellaire, le livre censier, le rôle de population des propriétés de l'abbaye, et ces propriétés s'étendaient dans plusieurs provinces et couvraient de grandes parties de territoire. Dans le polyptyque étaient consignées la description détaillée, par province, par canton, par village, de tous les biens-fonds, personnes et choses, la contenance et la composition de chaque manse ou manoir, les noms, l'origine, la condition de l'homme et de sa compagne dans chaque ménage, le nombre et les servitudes

originaires des enfants, les qualités, les formes diverses des tenures, les redevances et charges réelles et personnelles des tenanciers, les arrondissements de juridiction intérieure, enfin toute l'existence, toute la constitution, toute l'industrie de ces populations rurales.

C'était rendre un assez grand service à la science que de publier, avec une parfaite correction, ces vieux textes si abondants en documents authentiques et d'un si multiple intérêt. Si l'éditeur les accompagnait d'un choix de beaucoup de pièces analogues et de même date, explicatives et complémentaires, exhumées de la poussière des chartriers et des archives, s'il y joignait des commentaires pour en interpréter tous les termes peu intelligibles ou ignorés, autant de signes cependant d'instruments et d'usages de la vie civile, et particulièrement de la vie agricole, il acquérait plus de droits encore à l'estime et à la reconnaissance du monde savant. M. Guérard fit tout cela, et pensa qu'il pouvait faire davantage et mieux. Il exprima la substance de ces livres précieux et de plusieurs centaines d'autres volumes où s'étaient accumulés les fruits du travail séculaire d'une succession d'érudits, et la substance encore de plusieurs milliers de titres épars, en manuscrit, qu'il découvrit lui-même; et de cette élaboration alimentée par une mémoire inépuisable, conduite par une intelligence supérieure, sortirent, soit sous le nom de *Prolegomènes du Polyptyque*, soit en forme de *Discours préliminaires* ou de *Préfaces* des cartulaires, des ouvrages didactiques, aussi remarquables par le langage que par le savoir. Avec lui, apprendre est facile, et toute connaissance acquise est sûre. Sans doute il ne s'était pas frayé une route inexplorée avant lui; Perréiot, Houard, de Gourcy, d'autres encore avaient traité des mêmes sujets, mais non avec cet ensemble, avec cette plénitude et cette réserve à la fois, avec cette méthode, avec cette netteté d'horizon qui marque si bien la limite où finit la lumière de l'assertion légitime, où commence le crépuscule de la conjecture. Personne plus que lui n'aurait eu la force, personne ne redoutait davantage de se hasarder dans ces régions douteuses. Je le suis sans fatigue tant qu'il veut me conduire, parce qu'il abrège le chemin en connaissant jusqu'aux moindres sentiers, aux moindres détours; je me fie en aveugle, ou plutôt en homme très-clairvoyant après l'avoir lu, à tout ce qu'il me dit sur les pouvoirs, l'administration temporelle, les justices et privilèges des églises, sur la topographie des pays du domaine de l'abbaye, sur la hiérarchie et les degrés de la liberté et de la servitude, sur les états différents des colons et la composition des familles, sur le système et les variations des monnaies avant et depuis Charlemagne, sur les

mesures agraires et toutes les sortes de mesures, sur le prix des choses, sur l'entretien des postes publiques relevées par le premier des Carolingiens, lorsqu'elles étaient tombées depuis deux siècles, dans les empires d'Orient et d'Occident.

Pour moi, M. Guérard est le plus excellent historien des faits dont l'histoire ne parle pas ordinairement et des personnes dont elle ne tient guère compte, savoir : les pratiques et les choses de la vie commune, les hommes qui passent inconnus sur cette terre, et dont la trace est effacée aussitôt qu'ils en disparaissent, ceux qu'on appelle le vulgaire, tout le monde, la presque totalité des générations qui se poussent comme les flots dans l'abîme.

Nous qui l'avons vu presque continuellement valétudinaire, nous nous demandions quel pouvait être le secret de cette activité si soutenue et si productive ; comment cette prodigieuse lecture, ces recherches si laborieuses, tant d'écrits de si longue haleine, d'une touche si ferme, d'une si vive clarté, se poursuivaient au milieu de jours presque sans repos et de nuits troublées par le malaise et les angoisses. Chez lui l'énergie de l'âme relevait le corps de sa détresse, et l'attachement au travail trompait la douleur, tandis que nous nous affligions de voir à quel prix le ciel lui faisait payer les avantages qu'il lui avait départis. Toute sa vie a été un combat, d'abord contre les gênes et les tristesses d'une condition nécessiteuse, ensuite contre des maux aigus et des infirmités prématurées. Et cependant qui-conque l'a bien connu dira qu'il fut heureux. Il fut heureux, non pas seulement parce qu'il jouissait de sa bonne renommée et de la conscience de l'avoir méritée, non pas seulement parce qu'il avait acquis par le travail et la sagesse la plus belle des fortunes, une aisance modeste, égale à ses désirs, non pas encore parce qu'il avait réalisé son rêve de félicité, semblable au vœu d'Horace, la possession d'un petit coin de terre, *angulus agri*, avec une jolie et simple habitation, desservie, non par les huit esclaves du domaine de la Sabinie, mais par l'humble servante du vieil Ennius ; il fut heureux parce qu'il fut bon. Si l'on savait quel trésor de jouissances il y a dans la bonté, tout le monde serait bon, pour le plaisir de l'être. M. Guérard avait au plus haut degré cette sorte d'égoïsme des âmes nobles et tendres.

Spontanément humain et affectueux, il trouvait une satisfaction journalière dans les retours d'affection prévenante et attentive de tout ce qui l'entourait. Tout être souffrant et maltraité, ou qui pouvait l'être, était pour lui un intérêt s'il pouvait le protéger ; un soulagement sensible si la protection réussissait. Il lui arrivait quelquefois, dans les rues ou aux champs, de rencontrer un furieux battant

à outrance des chevaux excédés ou rétifs ; il s'efforçait d'abord de l'adoucir, puis de lui montrer que la résistance venait de l'impuissance d'obéir ou de l'irritation causée par la violence : charmé s'il remportait cette victoire sur la colère par le raisonnement, même lorsqu'il avait fallu aider un peu à la force des raisons par la persuasion de l'argent. Dans ses courses, si le cocher, par un zèle peu désintéressé, hâtait trop le pas, il payait plus largement pour qu'on ménageât l'attelage. Formait-on quelque entreprise d'utilité commune, surtout pour les pauvres, il se mettait des premiers dans l'association, et il intriguait au besoin pour bien faire, de même que pour servir ses fils d'adoption, ses élèves.

Sa campagne l'enchantait, et il se plaisait à l'embellir. On riait et il laissait rire volontiers de sa manie de bâtir et de planter ; car on avait pu compter jusqu'à la troisième édition de ses bâtiments : celles des plantations ne se comptaient pas. Mais dans cette manie entraient pour beaucoup le désir d'être secourable. Le salaire du travail était plus selon ses sentiments et lui semblait plus convenable à la dignité de l'homme secouru que le don gratuit, que l'aumône, qu'il savait faire aussi à propos.

Sa campagne ! c'était là que, dans les intervalles trop courts de bonne santé, il recevait ses amis, deux ou trois camarades de collège, quelques-uns de ses confrères, plusieurs de ses élèves, qu'il aimait entre tous. Comme il se sentait alors content et dispos ! avec quel rajeunissement de gaieté, quel épanouissement de bien-être il goûtait les soins de cette hospitalité familière !

Il dut à la bonté de son cœur la plupart des plus doux instants de sa vie. Le devoir causa sa mort, ou du moins l'avança de plusieurs années. Il y avait quelque temps qu'il venait d'être nommé conservateur au département des manuscrits. Son prédécesseur immédiat avait laissé un exemple qui aurait excité son émulation, s'il avait eu besoin de ce stimulant. Il reprit les rangements commencés, il en imagina de nouveaux avec un zèle trop au-dessus de ses forces. L'hiver ne put interrompre ces travaux. A la campagne, les intempéries de la saison semblaient être sans atteinte sur lui : il y respirait, en liberté, comme un air natal ; mais le froid humide et glacial des galeries, où il persistait à surveiller ses travailleurs malgré les avertissements et les prières de ses amis, le saisit mortellement, et, après quelques jours de maladie, il succomba.

Ainsi nous fut enlevé avant le temps ce savant, cet homme de bien, qu'estimaient, que respectaient tous ceux qui le connurent ; que chacun aimait d'autant plus chèrement qu'on le connaissait mieux ;

qui fut pleuré des siens plus qu'à un célibataire il n'appartient ordinairement de l'être ; qui laisse un nom honoré avec un long souvenir dans la famille académique, et dont l'éloge est écrit par ses confrères eux-mêmes, sur la pierre de sa tombe, en ces mots :

**BENJAMIN-EDME-CHARLES GUÉRARD,**

**NÉ A MONTBARD, 15 MARS 1797 ; MORT A PARIS, 10 MARS 1854.**

.....  
Aussi estimable par l'intégrité de son caractère  
que par la sincérité scrupuleuse de son érudition,  
digne continuateur des Bénédictins,  
il trouva dans les polyptyques et les cartulaires  
une source nouvelle de documents historiques  
d'où il sut tirer des tableaux achevés  
de l'état des personnes et des choses  
au moyen âge.

Ses deux frères lui ont élevé ce monument.  
L'Académie des inscriptions et belles-lettres  
associe ses regrets à leur douleur.

# MISSIONS

## SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

---

*RAPPORT présenté à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, par M. Delacoulonche, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, sur l'histoire, les mœurs et les coutumes des peuples de l'ancienne Arcadie (1).*

Le nouveau stratège Aristomachos conçut le dessein d'envahir la Laconie. Les deux armées se rencontrèrent à Pallantium. Les Spartiates avaient 5,000 hommes ; les Achéens, 20,000 fantassins et 1,000 chevaux. Cependant Aratus, qui accompagnait le stratège, eut assez de pouvoir sur lui pour l'empêcher de livrer bataille. En vain Lydiadès l'accusa-t-il l'année suivante, et essayait-il de lui disputer le titre suprême, Aratus fut encore élu.

Cléomène avait marché au secours des Éléens attaqués. Au retour de son expédition, il rencontra l'armée du stratège près du Lycée et la battit complètement. Aratus passa un instant pour mort. Il profita de ce bruit pour tomber à l'improviste sur Mantinée. Maître de la ville, il défend à ses soldats de commettre aucune violence, convoque les citoyens, les exhorte à se rassurer, leur promet qu'ils n'auront à souffrir aucun dommage et qu'ils seront traités sur le même pied que les autres membres de la ligue. Étonnés de tant de géné-

(1) Voir les livraisons de mars, avril, mai, juin, juillet et août.



rosité, les Mantinéens font entrer les soldats dans leurs maisons, et les traitent comme des hôtes, comme des amis. Vains témoignages d'une reconnaissance que l'on ne savait plus pratiquer ! Mantinée, plus que toute autre ville, était en proie aux dissensions et aux discordes intérieures. Aratus, pour s'assurer la place, y mit une garnison : pour s'y créer un parti durable, il donna le droit de cité à tous les étrangers qui étaient venus s'y établir. Et cependant, la faction populaire ne tarda pas à dominer et à appeler Cléomène (228).

Pendant ce temps, les Spartiates avaient envahi encore une fois le territoire de Mégalopolis et s'étaient emparés de Ladocée. Les deux partis en vinrent aux mains sous les murs de la ville. Dès le commencement de l'action, une partie de l'armée lacédémonienne fut mise en déroute. Aratus, toujours prudent, retient ses troupes sur le bord d'un ravin profond qui empêchait de poursuivre l'ennemi. Lydiadès, indigné et n'écoulant que sa fougue habituelle, charge à la tête de la cavalerie, franchit l'obstacle, et pousse les Spartiates débandés. Mais bientôt il se trouve engagé lui-même dans un terrain fangeux, plein de vignes et de murs de clôture. A cette vue, Cléomène ramène ses troupes au combat. La mort de Lydiadès entraîne la défaite de la cavalerie achéenne, et la déroute de l'armée d'Aratus tout entière. Le roi spartiate, plein d'admiration pour son courage, se fit apporter son corps, le revêtit d'une robe de pourpre, lui mit une couronne sur la tête et ordonna qu'on le reconduisit en pompe jusqu'aux portes de Mégalopolis. (Pol., II, 51, 57. — Plut., *Arat.* — *Cléom.*)

Cléomène se multiplie après ce succès. Il prend Héroea et Aléa, ravaille Orchomène, fait une démonstration contre Mantinée (225). Deux fois déjà, il avait menacé Mégalopolis. Il s'avance encore jusque sous ses murs, dévaste la campagne et rassemble un butin immense. Pendant ce temps, les Mantinéens se révoltent et l'appellent dans leurs murs. Plutarque dit qu'ils se bornèrent à renvoyer la garnison laissée par Aratus. Polybe, qui veut justifier les Achéens de leur sévérité à l'égard de cette ville, leur reproche précisément de ne pas s'être arrêtés à ce parti, mais d'avoir massacré les 200 Achéens et les 200 mercenaires dont ils avaient réclamé eux-mêmes la présence. Le fait en lui-même n'est que trop possible. Dans ces temps où les villes changeaient si souvent de parti, les vengeances étaient cruelles, et l'on se hâtait, d'ailleurs, de donner des gages de dévouement aux vainqueurs.

Cléomène rendit aux Mantinéens leurs institutions et leurs lois. Après une tentative inutile contre Tégée, il traversa l'Arcadie, et

vint provoquer les Achéens sur leur territoire. Il les défit à Dymé et leur tua beaucoup de monde (224). La prise de Caphyes, de Phénée et d'un grand nombre de cités du Péloponèse fut la conséquence de cette victoire. Des trois villes de l'Arcadie qui étaient le plus sincèrement attachées à la ligue, l'une, Clitor, fut livrée par la trahison d'un certain Théarcès : les Clitoriens, pour sauver leur honneur, prétendaient qu'il n'était pas leur concitoyen, mais qu'il était venu d'Orchomène. Les deux autres, Stymphale et Mégalopolis résistaient seules, quoique rudement éprouvées. (Pol., II, 51, 55.)

Dans cette extrémité, la ligue se tourna du côté de la Macédoine. De bonne heure, Aratus avait songé à solliciter l'appui d'Antigone. N'osant pas faire lui-même cette proposition à l'assemblée générale, il avait suscité deux citoyens de Mégalopolis, ses hôtes et ses amis. Mégalopolis, plus exposée que les autres villes, parce qu'elle était la voisine de Sparte et son implacable ennemie, souvent abandonnée à elle-même par la ligue qui aurait dû la soutenir, avait plus de droit que personne à solliciter un secours étranger. Son ancienne liaison avec la Macédoine la disposait favorablement à une nouvelle alliance. Nicophanès et Cercidas obtinrent sans peine l'assentiment de leurs concitoyens. Ils parurent ensuite dans l'assemblée générale et demandèrent pour les Mégalopolitains la permission d'envoyer des députés à Antigone. Les Achéens y consentirent : les deux amis d'Aratus se rendirent sur-le-champ près du roi, et parlèrent non-seulement au nom de leur ville, mais au nom de la confédération entière. Ils sollicitèrent vivement des secours dans le cas où les Éoliens s'uniraient aux Spartiates et où la fortune serait défavorable aux Achéens (223). (Plut., *Arat.*)

Les choses étaient ainsi préparées lorsque les succès de Cléomène décidèrent la ligue à réclamer ouvertement l'intervention d'Antigone. Ce dernier fit ses conditions : il fut nommé généralissime des troupes de terre et de mer avec un pouvoir absolu. Un premier succès qu'il remporta à l'isthme força les Spartiates à se replier sur Tégée et sur Mantinée. Bientôt le roi entra sur le territoire de Mégalopolis, chassa les garnisons ennemies des forteresses de l'Œgytide et de la Belminatide, et les rendit aux habitants du pays. Quoique les Achéens se fussent joints aux Macédoniens, il usa de son pouvoir pour se substituer complètement à la ligue. L'allié devint un maître, et ce furent des garnisons macédoniennes qui occupèrent successivement Tégée, Orchomène, Mantinée. Antigone ne laissait aux Achéens que la liberté de la vengeance. Ils en usèrent bien rigoureusement à l'égard des Mantinéens. Les premiers et les plus

illustres des citoyens furent mis à mort ; les autres vendus ou réduits en servitude avec leurs femmes et leurs enfants. Un tiers de l'argent de la vente fut réservé aux Achéens, les deux autres tiers aux Macédoniens. Mantinée ne le cédait ni en ressources ni en population à aucun des peuples voisins ; et cependant la guerre, les révolutions, les massacres et les exils avaient tellement tari la source de toutes les fortunes, qu'on ne retira, suivant Polybe, que 300 talents du pillage de la ville et de la vente des citoyens. Mantinée avait été la plus misérable et la plus agitée des cités arcadiennes, avant d'en être la plus malheureuse. (Pol., II, 54, 58, 62. — Plut., *Arat.*)

Antigone termina la campagne en s'emparant sans coup férir d'Héræa et de Thelpusa sur les bords du Ladon. Puis il alla hiverner à Egium. Ce fut le moment que choisit Cléomène pour tenter un coup de main hardi, qui lui réussit complètement.

« Mégalopolis, nous dit Plutarque, n'était alors ni moins grande ni moins puissante que Lacédémone. » Polybe nous fait un tableau plus vrai de sa situation. Héroïque dans sa constance à combattre ses ennemis et à soutenir la même politique, elle avait perdu ses plus braves soldats près du Lycée et de Ladocée. Ses ressources étaient affaiblies : la grandeur de son enceinte dont parle Plutarque n'était qu'un danger de plus pour elle. Il fallait une garnison nombreuse et vigilante : elle n'avait qu'un petit nombre de défenseurs. Une surprise n'était pas impossible : Cléomène le savait bien. Trois mois auparavant, il avait failli réussir ainsi, et avait pénétré jusque dans le quartier Colæcos. En ce moment, tout le favorisait : ses précédentes défaites, ses intelligences avec quelques Messéniens réfugiés à Mégalopolis, le peu de soin avec lequel on surveillait les murs, à cause du voisinage d'Antigone, le départ des Macédoniens pour leurs quartiers d'hiver. (Pol., II, 55, 5. — V, 93.)

Cléomène part, se dirige d'abord vers Argos, puis se détourne brusquement du côté de Mégalopolis, fait déjeuner ses gens à Rhétium et marche droit à la ville par le chemin d'Héliconte. Il connaissait un endroit de la muraille entre deux tours que les habitants gardaient mal. Il arrive de ce côté, force les gardes, pénètre dans la ville et s'empare de l'Agora. Les femmes, les enfants, se réunissent en désordre : chacun ramasse ce qu'il a de plus précieux et se dispose à prendre la fuite. Un jeune homme de trente ans, dont nous rencontrons pour la première fois le nom, Philopœmen, rassemble les deux tiers des gens en état de porter les armes. A leur tête, il fait des efforts prodigieux pour chasser l'ennemi : il ne peut y réus-

sir ; mais il donne du moins aux habitants le temps de fuir : « il les dérobe à l'ennemi » en tenant tête aux assaillants et en attirant sur lui Cléomène. « Il sort le dernier à grand'peine, après avoir eu son « cheval tué sous lui, et blessé lui-même. » (Plut., *Phil.*)

Protégés par Philopœmen, les femmes et les enfants arrivèrent à Messène. Les habitants les accueillirent, et payèrent ainsi à quatre cent cinquante ans de distance la dette de reconnaissance que leur avaient léguée leurs ancêtres. La plupart des auxiliaires et de ceux qui avaient combattu contre Lacédémone avaient pris aussi la fuite. Il ne resta pas plus de 1,000 hommes dans Mégalopolis, et l'on fit peu de prisonniers ; parmi eux se trouvaient Théaridas et Cléandrides, deux des plus nobles et des plus puissants personnages de Mégalopolis. Sur la demande de Cléomène, ils se rendirent auprès des Mégalopolitains, réfugiés à Messène, et leur offrirent, de la part du vainqueur, de rentrer dans leur ville à la condition qu'ils abandonneraient la ligue achéenne pour devenir les alliés de Sparte. On allait accepter cette proposition ; mais Philopœmen s'éleva contre elle : « Cléomène ne voulait pas rendre la place, mais s'emparer de « la population afin de s'assurer la place même. Il ne s'amuserait « pas à rester les bras croisés à garder des maisons et des remparts « vides : il fuirait bientôt chassé par la solitude. D'ailleurs, c'était « par les armes et non par des traités que les Mégalopolitains devaient rentrer dans leur patrie. » Ces nobles paroles produisirent leur effet : on renvoya les députés de Cléomène ; peu s'en fallut même, suivant Polybe, qu'on ne les lapidât. (Pol., II, 61, 4.)

A cette nouvelle, la colère de Cléomène ne connut plus de bornes. Il ordonna la destruction des quartiers les plus considérables et les mieux fortifiés, le pillage de la ville, le massacre des habitants qui y étaient restés. On transporta à Sparte les statues et les tableaux les plus précieux. Suivant Phylarque, le butin s'éleva à 2,000 talents : mais Polybe croit ce chiffre fort exagéré. (Plut., *Cléom.* — Paus., VIII, 27. — Pol., II, 52.)

Pendant ce temps, les Achéens tenaient conseil à Egium. Tout à coup, Aratus monte à la tribune et reste quelque temps sans parler, fondant en larmes et le visage couvert de sa chlamyde. On le presse de s'expliquer. « Mégalopolis, dit-il enfin, vient d'être ruinée par Cléomène. » Les Achéens, consternés d'un désastre si imprévu, rompirent l'assemblée. (Plut., *Cléom.*)

Le malheur était grand : mais il était réparable. Cléomène avait renversé des maisons, détruit des murailles. Mais il n'avait pu trouver dans Mégalopolis ni un courtisan, ni un traître. « Y a-t-il eu, y

aura-t-il jamais, dit Polybe, rien de plus beau que la conduite des habitants dans cette circonstance ? » Cet hommage rendu par l'historien à ses compatriotes était mérité. Il leur restait, avec le souvenir de leur dévouement à la cause commune, leur courage, leur haine contre Sparte, des alliés puissants, et, mieux que tout cela, un grand citoyen qui venait de se révéler, et qui allait devenir un grand général. Les Mégalopolitains reconquirent leur patrie sur le champ de bataille de Sellasie. (Pol. II, 61.)

Après quelques mouvements de part et d'autre sur Tégée, sur les frontières de la Stymphalide et sur Orchomène, le roi spartiate était rentré dans la Laconie. Antigone y pénétra à son tour avec toutes ses forces : il avait 28,000 fantassins et 1,200 chevaux. Les Mégalopolitains avaient fourni tout à la fois hoplites et cavaliers : 1,000 des leurs, armés à la façon des Macédoniens, étaient sous le commandement de Cercidas. Philopœmen se trouvait parmi les cavaliers. (221.)

Cléomène, à la tête de 20,000 hommes, attendait les ennemis à Sellasie. Deux mouvements furent décisifs en faveur des Macédoniens : la charge de la phalange contre le corps de troupes qui occupait le mont Olympe : la charge de cavalerie exécutée par Philopœmen, malgré les chefs sous lesquels il était placé. Philopœmen devait, avec ses concitoyens, appuyer un corps nombreux d'Illyriens qui formaient la queue de l'armée. Ceux-ci se séparèrent de la cavalerie pour marcher contre les troupes d'Euclidas, frère de Cléomène. Euclidas profite de ce mouvement imprudent, et les fait entourer par ses troupes légères. Déjà les Illyriens sont en désordre. Philopœmen conjure les officiers du roi de faire avancer la cavalerie. Sur leur refus obstiné, il entraîne ses compagnons et fond avec eux sur l'ennemi : les troupes légères d'Euclidas commencent à leur tour à se débander et à fuir. Philopœmen ne pouvait les poursuivre avec ses cavaliers sur un sol inégal, coupé de ruisseaux et de ravins. Voyant que l'infanterie « allait décider du sort de cette bataille, et que le « fort du combat se passait là où elle était, » il met pied à terre et s'avance malgré la lourde cuirasse qui gêne ses mouvements. A ce moment, il est atteint d'un javelot qui lui perce les deux cuisses. Cloué sur la place, il trépigne de douleur et d'impatience. A force de remuer les jambes, il brise le trait par le milieu et fait retirer séparément les deux tronçons de la plaie. A peine libre, il met l'épée à la main, traverse les premiers rangs, animant tout le monde du feu de son courage. (Plut., *Phil.* — Pol., II, 66. — Paus., VIII.)

L'honneur de la journée restait à Philopœmen. « Ce jeune homme, dit Antigone après la bataille, a fait acte de grand capitaine. »

XIII (*Suite*).

L'ARCADIE ET LA LIGUE ACHÉENNE. — SUITE DE LA PÉRIODE ACHÉENNE :  
DEPUIS LA BATAILLE DE LA SELLASIE JUSQU'À LA MORT D'ARATUS  
(221-213).

Après la bataille de Sellasie, il y eut un sentiment général de lassitude dans tout le Péloponèse. Les deux partis désarmèrent par une sorte de convention tacite. L'Arcadie se retrouvait à peu près dans le même état qu'au commencement de la ligue. Seulement elle avait plus souffert. Ce n'était pas assez des maux passés. Les réformes de Cléomène à Sparte et ses promesses aux autres cités du Péloponèse avaient éveillé chez les classes pauvres des passions terribles dont les effets ne s'étaient que trop tôt révélés.

Orchomène, tant de fois prise et reprise, restait définitivement entre les mains d'Antigone. Il y plaça une garnison macédonienne, ainsi qu'à Corinthe. C'étaient, du reste, les deux seules villes qu'il conserva en son pouvoir. Elles lui suffisaient. Avec Corinthe, il avait toujours une entrée libre dans le Péloponèse : avec Orchomène, il pouvait surveiller activement l'intérieur du pays. (Pol., IV, 6, 6.)

Tégée, dans laquelle le roi de Macédoine s'était arrêté avant de quitter le Péloponèse, avait été rendue à ses anciennes lois (221).

Mantinée n'était plus la rivale de Tégée et d'Orchomène. C'est au crédit dont les Argiens jouissaient auprès d'Antigone qu'elle dut de renaître, mais sous un autre nom, qui lui resta jusqu'au temps de Plutarque. « Lorsqu'elle eut été donnée aux Argiens, et que ceux-ci, « résolu de la repeupler, l'eurent choisie pour y établir de nouveaux habitants, Aratus fit décréter pendant son commandement, « que dorénavant la ville prendrait le nom d'Antigonie. C'est donc « Aratus qui fut cause que l'aimable Mantinée, comme l'appelle « Homère, n'exista plus, et qu'à sa place on eut une ville qui porte « le nom de celui qui l'a détruite. » (Plut., *Arat.*)

Les Mégalopolitains avaient pris à la victoire de Sellasie une part assez grande pour qu'Antiochus leur en témoignât quelque reconnaissance. Il s'occupa aussitôt de la construction de la nouvelle cité. Il fit plus : pendant qu'on rebâtissait les murs, il envoya aux habitants Prytanis, philosophe illustre de la secte péripatéticienne. Mais l'infortune avait aigri les cœurs. Oubliées dans l'exil, les dissensions éclataient de nouveau sur le sol de la patrie. Les lois nouvelles n'apaisèrent pas le mal ; elles devinrent, au contraire, un sujet de débats et de querelles. A cela se joignaient encore les griefs récipro-

ques des pauvres et des riches, des pauvres qui demandaient de grands sacrifices pour la ville renaissante, des riches qui ne voulaient pas abandonner une partie de leurs biens. (Pol., V, 93. — T. Liv., XXXII, 2.)

Ce n'était là qu'une faible image de ce qui se passait dans d'autres cités de l'Arcadie. Les Cynœthéens habitaient, non loin des monts Aroania, au nord, une plaine marécageuse et insalubre. La rigueur de leur climat, jointe à leur peu de goût pour la musique, avait donné à leurs mœurs quelque chose de féroce et de cruel. Un jour, ils envoyèrent une ambassade à Sparte. Telle était l'horreur qu'ils inspi- raient à leurs concitoyens qu'on repoussait leurs députés des villes qui se trouvaient sur leur route. A Mantinée, on purifia les rues après leur départ : on promena des victimes autour des murs et dans les champs. A l'époque où nous sommes arrivés, Cynœtha était depuis longtemps en proie aux troubles les plus violents. Aux mas- sacres et aux exils s'étaient joints le pillage des biens, l'abolition des dettes, le partage des terres. A la fin pourtant la faction, qui favori- sait les Achéens, triompha, s'assura le pouvoir dans la ville, en se réservant la garde des murs, et fit venir d'Achaïe une assez nom- breuse garnison. (Pol., IV, 17, 5.)

Toutes ces cités, et avec elles Phénée, Clitor délivrée du traître Cléarcès, Stymphale inébranlable dans sa fidélité aux Achéens, se rattachaient, comme par le passé, à la ligue. Sur les bords du Ladon et de l'Alphée, à l'ouest, Héræa et Thelpusa avaient embrassé la même cause. C'était surtout en haine des Eléens, que leur alliance avec les Étoliens avaient rendus assez forts pour reconquérir la Tri- phylie et pour s'emparer même de Stratos dans le pays des Thel- pusiens.

La ligue étolienne, en effet, avait trouvé tout d'abord des amis dans Sparte, dans la Messénie et dans l'Elide. Par cette dernière, elle occupait sur la frontière arcadienne Stratos, Aliphéra, que le tyran Lydiadès avait cédée aux Éléens, Prophis, dont ces derniers s'étaient emparés et avaient fait en quelque sorte leur place d'armes. Mais son grand centre d'opération dans le Péloponèse était Phigalie, Phigalie défendue par ses montagnes et à deux heures de la mer, vrai repaire de maraudeurs, et à ce titre appréciée tout particulièrement par les pirates étoliens. Dès cette époque, elle était entre leurs mains. Il y avait dans la ligue étolienne des confédérés, des alliés, des sujets tributaires : les Phigaliens étaient des confédérés, comme l'indique le mot de *συμπολιτευομένη* dont se sert Polybe. (Pol., IV, 3-5.)

C'est de là que devaient partir les premières étincelles d'une nou-

velle guerre. Pleins de mépris pour la lâcheté et l'inertie de ces Achéens qui ne savaient que se mettre à l'abri sous les armes de la Macédoine, enhardis d'ailleurs par la mort d'Antigone et par la jeunesse de Philippe, les Étoliens envoyèrent à Phigalie un jeune homme fougueux et avide, Dorimachus. Sa mission était en apparence de garder les villes et le pays, en réalité de surveiller le Péloponèse. Après bien des incursions et des ravages en Messénie, Dorimachus s'entendit avec Scopas, stratège des Étoliens, et fit la guerre aux Messéniens et aux Achéens, sans consulter l'assemblée générale. Tout d'abord, il s'empara d'un fort nommé Clarius, sur le territoire des Mégalopolitains. La ville commençait à se repeupler : il paraît qu'elle fut attaquée et menacée encore une fois d'une destruction complète. Mais Timoxénus, le stratège achéen, et Taurion, le lieutenant du roi de Macédoine, arrivèrent à temps. Dorimachus et Scopas traversèrent le Péloponèse, ravagèrent quelques villes de l'Achaïe, et revinrent s'établir à Phigalie, d'où ils continuèrent leurs incursions dans les pays voisins. (Pol., IV, 5, 10.)

L'assemblée achéenne déclara la guerre aux Étoliens. Trompé par de vaines promesses, Aratus licencia ses troupes. Aussitôt Dorimachus, qui était à Rhium comme s'il eût voulu s'embarquer, revient sur ses pas, descend jusqu'à Olympie, et passe successivement par Héræa, Buphagus, Theïsoa et Methydrîum. Aratus, de son côté, exécute une marche parallèle : par Caphyes, Clitor, la vallée de l'Aroanius, les sources du Tragus et le mont Kastania. Les deux armées se rencontrèrent à Caphyes (221). Plus nombreux et mieux placés, les Étoliens triomphèrent (1) par la faute du général achéen. Les vaincus se retirèrent à Caphyes et à Orchomène. Les Mégalopo-

(1) Les Étoliens, arrivant de Methydrîum, se dirigèrent vers les hauteurs d'Oligyrtos. Aratus lança ses troupes légères pour harceler l'arrière-garde de l'ennemi, puis se porta en avant avec toute son armée, en inclinant sur une des ailes. Cependant les Étoliens avaient pu gagner les hauteurs. La supériorité de leur position leur assura la victoire.

De ce récit, il résulte qu'il y avait devant Caphyes une plaine : elle était sillonnée par une rivière (celle de Candili) et par des canaux destinés à porter les eaux dans les Catavothra. Aujourd'hui, l'aspect des lieux a complètement changé : Caphyes est sur les bords du lac. Il faut donc supposer que, du temps des anciens, il y avait de l'Est à l'Ouest une digue qui rejetait le lac du côté d'Orchomène, et laissait un assez grand espace libre entre les eaux et la ville. C'est ce que dit du reste Pausanias : « On a fait dans la plaine des Caphyens une levée de terre pour empêcher les eaux d'Orchomène d'endommager les champs cultivés. » VIII, 23.



litains, arrivés trop tard, creusèrent une fosse pour les morts et leur rendirent les derniers honneurs.

Déjà la ligue achéenne, habituée à ne plus compter sur elle-même, « tendait les mains vers la Macédoine ». Les Étoliens profitaient de tant de faiblesse pour étendre leurs brigandages et attirer de nouvelles cités dans leur confédération. (Plut., *Arat.*)

Peu de temps avant ces événements, les exilés Cynœthéens avaient demandé à leurs concitoyens l'oubli du passé et le retour dans leur patrie. Ceux-ci y consentent, après avoir consulté les Achéens. On renvoie la garnison : on se réconcilie ; on jure sur les entrailles des victimes et en attestant les dieux d'abjurer toute haine et tout sentiment de vengeance. Plusieurs des exilés sont revêtus de charges importantes. Quelques-uns mêmes sont nommés polémarches. C'était leur rendre la trahison bien facile. Ils le prouvèrent bientôt. L'un des devoirs de leurs fonctions était de fermer les portes, d'en garder les clefs pendant la nuit, et même de rester toute la journée près de l'entrée. Ils s'entendent avec les Étoliens, et le jour dit ouvrent la porte principale, après avoir éborgné ceux de leurs collègues qui se trouvaient auprès. Placés dans le voisinage, et munis d'échelles à l'avance, les ennemis accourent. Les uns s'élancent par la voie qui leur est ouverte, les autres s'occupent d'escalader les murs. Les habitants, surpris par un coup de main aussi inattendu, ne savaient de quel côté se tourner. La résistance était impossible. Les Étoliens commencent par massacrer les traîtres qui venaient de leur livrer la ville, et par piller leurs biens ; ils pénètrent ensuite dans les maisons, s'emparent de l'argent et de tous les objets précieux, mettent les habitants à la torture pour les forcer à livrer leurs richesses. Quand ils furent rassasiés de butin et de meurtres, ils laissèrent une garnison dans la ville et se dirigèrent vers le pays des Clitoriens. (Pol., IV, 17.)

Ils furent bientôt à Lusoi : les Lusiates composèrent avec eux, et leur abandonnèrent une partie des offrandes de Diane Hémérésia, pour empêcher le pillage du temple. Défendue de deux côtés par des torrents, de toutes parts par des murailles solides, flanquées de tours rondes, Clitor pouvait résister à toutes les attaques des Étoliens. Le courage de ses habitants ne lui fit pas défaut. Après plusieurs tentatives inutiles, les ennemis se retirèrent vers Cynœtha, emmenant malgré leurs conventions tous les troupeaux consacrés à la déesse.

Pendant leur absence, la ville avait failli retomber entre les mains des Achéens. Les anciens partisans de la ligue devaient à leur tour

égorger les polémarques, pendant leur sommeil du milieu de la journée. Aratus, posté dans les environs, s'avancerait de son côté avec les siens, dès qu'il verrait un des conjurés, couvert d'un manteau, s'arrêter sur un tombeau placé en face de la ville. Il arriva précisément que le jour fixé, un peu avant l'heure où le complot devait s'exécuter, un habitant de Cynœtha, qui possédait des brebis, sortit de la ville avec un manteau, et, marchant vers le tombeau désigné, s'y arrêta pour voir de quel côté était son troupeau. Aratus fit diligence, persuadé que c'était le signal. La tentative échoua, et les conjurés furent mis à mort. (Pol., IX, 17.)

Irrités contre les habitants et ne sachant que faire de leur ville, car les Éléens refusaient d'en prendre possession, et Philippe allait bientôt arriver, les Étoliens prirent le parti de la livrer aux flammes. Ils retournèrent à Rhium et de là dans leur patrie.

Le roi de Macédoine, en effet, se dirigeait vers l'isthme. Un congrès eut lieu à Corinthe (220) : les Arcadiens, avec tous les autres peuples, y exposèrent leurs griefs : la guerre fut résolue, et Philippe s'occupa de rassembler une armée.

Sûrs de l'alliance de l'Élide, d'Ambracie et de Sparte, les Étoliens résolurent d'agir pendant que le roi faisait ses préparatifs. Le Lacédémonien Lycurgue s'empara d'Athenæum, forteresse du territoire de Mégalopolis : Gortys ouvrit ses portes à l'Étolien Euripidas. Aratus hésitait encore, que ce dernier ravageait déjà le pays des Phénéates et des Stymphaliens avec 2,200 hoplites et 100 cavaliers. L'approche de Philippe le contraignit à se replier sur Psophis. (Pol., IV, 60.)

C'était un centre d'action tout aussi heureusement choisi que Phigalie. Fondée par les Arcadiens Azaniens, Psophis comptait parmi les plus vieilles cités pélasgiques. Elle montrait dans ses murs le tombeau d'Alcmæon : le plus connu de ses citoyens était cet Aglaüs, que la Pythie avait proclamé le plus pauvre et le plus heureux des hommes. Son histoire, confuse et obscure, n'avait été remplie jusque-là que par des querelles sans cesse renaissantes avec l'Élide. Dans une guerre où se trouvaient d'un côté les Éléens, de l'autre, les Arcadiens et les Achéens, elle acquérait naturellement une grande importance, car elle commandait les passages de l'Érymanthe, les communications du nord de l'Arcadie avec la vallée de l'Alphée, la plaine de Tritæa et le pays des Acroriens. Elle touchait aux frontières des trois pays, et pouvait les menacer également, suivant le parti qui la tiendrait en son pouvoir. Comme place forte, elle était très-facile à défendre. On donne aujourd'hui le nom de

Tripotami à l'emplacement de l'ancienne Psophis. C'est qu'en effet, elle était protégée à l'E. par l'Érymanthe, à l'O. et au S. par l'Aroanius, torrents impétueux, peu guéables pendant l'hiver, et qui réunissaient leurs eaux à quelques pas de la ville. Ses murailles larges et élevées couraient d'abord le long de l'Érymanthe, puis se détournaient en suivant l'Aroanius, et montaient au Nord sur une colline escarpée, où elles se confondaient avec le mur de l'acropole. Un seul côté au N.-O. était plus facilement accessible ; mais sur ce point la muraille était double, et de nombreuses tours carrées la mettaient à l'abri d'une surprise. (Pol., IV, 70.)

Philippe comprit sur-le-champ l'importance de cette position. Il se réunit à Caphyes aux troupes achéennes commandées par Aratus le jeune, et marcha droit sur Psophis. Il établit son camp sur une hauteur bordée par l'Érymanthe, « en face de la ville, et d'où il « pouvait sans danger voir ce qui s'y passait. » Malgré la force de la place, malgré l'hiver et les pluies qui avaient grossi les deux fleuves, il résolut de commencer le siège. Une tentative de ce genre, dans une saison aussi rigoureuse, remplit les habitants de stupeur. Ils commencèrent à se défier d'eux-mêmes et des autres, à craindre d'avoir des traîtres parmi eux. Déjà les mercenaires d'Euripidas songeaient à fuir. Cependant, le premier moment de surprise passé, on se prépara à la défense. Philippe passa le pont jeté sur l'Érymanthe, et fit attaquer vivement les murailles. Malgré une résistance acharnée, les habitants furent forcés de les abandonner aux ennemis et de se réfugier dans l'acropole. Ils auraient pu s'y retrancher et s'y défendre derrière ses tours nombreuses reliées entre elles par des murailles, et qui s'élevaient les unes au-dessus des autres. Mais les vivres leur manquaient. Ils firent leur soumission. Philippe laissa la place aux Achéens ; ceux-ci en sentaient si bien toute l'importance dans la guerre présente qu'ils y mirent une double garnison, l'une dans la ville même, l'autre dans la citadelle (219).

Après ce premier succès, Philippe pouvait librement entrer dans l'Élide. Il s'empara de Stratos, qu'il rendit aux Thelpusiens, descendit jusqu'à Olympie, rentra dans l'Arcadie par Héræa, où il rétablit le pont de l'Alphée, et vint mettre le siège devant Aliphéra.

Située sur une colline escarpée, Aliphéra avait de bons remparts, mais sa garnison était insuffisante. Le plan de Philippe fut bientôt conçu. Il dispose sur un grand nombre de points des soldats chargés de porter des échelles et les fait soutenir par des mercenaires : les Macédoniens restent en arrière, divisés en plusieurs corps. Au lever du jour, il leur ordonne de s'avancer tous à la fois vers la colline.

Les assiégés se divisent, se portent tour à tour sur chacun des points qu'ils croient menacés par un plus grand nombre d'ennemis. Pendant ce temps, Philippe lui-même, avec une troupe d'élite, gravit des roches escarpées, et s'approche du faubourg de la citadelle. A un signal donné, on applique deux échelles sur tous les autres points, et l'on s'efforce d'occuper les murs. Les habitants se portent aux endroits attaqués, et Philippe s'empare du faubourg, qu'il trouve presque abandonné. Comme à Psophis, les habitants se réfugièrent dans la citadelle, mais ils durent bientôt se rendre (219). (Pol., IV, 78.)

A cette nouvelle, les Phigaliens, qui commençaient à se fatiguer de l'alliance étolienne, et qui se sentaient menacés eux-mêmes, résolurent de prévenir la colère de Philippe par leur soumission volontaire. Ils prirent les armes et occupèrent le lieu où siégeaient les polémarques. Les pirates étoliens, qui restaient dans la ville pour ravager de là le territoire de Messène, songèrent d'abord à se défendre ; mais l'attitude des habitants leur ôtant tout espoir, ils se retirèrent avec leur butin. Cette fois, Philippe garda pour lui la ville : il y plaça Taurion avec un corps de Macédoniens.

Que devenait la ligue au milieu de tous ces triomphes du roi de Macédoine ? Elle s'affaiblissait de plus en plus : elle était réduite à l'impuissance, dès qu'elle n'avait plus à côté d'elle une armée macédonienne. Le désordre et la faiblesse étaient partout, dans les villes de l'Achaïe comme dans celles de l'Arcadie. Pendant une courte absence de Philippe, Tégée fut prise par les Spartiates. Plus de soldats, plus de mercenaires ; car on ne payait plus ou l'on payait mal les impôts. L'inertie et l'imbécillité du stratège Epéراتus augmentaient le mal. En vain Aratus, qui le remplaça, obtint-il de la ligue un décret qui ordonnait de mettre sur pied 8,000 hoplites et 500 cavaliers mercenaires, 3,000 fantassins et 200 cavaliers achéens, 500 chalcaspides et 50 cavaliers de Mégalopolis. En vain se rendit-il dans cette dernière ville pour faire cesser les dissensions auxquelles elle était en proie. Le calme, il est vrai, se rétablit à Mégalopolis, et les habitants parvinrent enfin à s'entendre pour la reconstruction de leurs murs. Les frontières de l'Arcadie furent mieux gardées. Lycus remporta même, à la tête des Achéens, quelques succès dans l'Elide, et la paix de Naupacte (217) donna à tous les partis quelques instants de calme. Mais déjà commençait la première guerre entre Philippe et les Romains (214). Déjà se montrait, à côté de la Macédoine vaincue, le grand peuple qui devait porter les derniers coups à la Grèce. Encore deux ou trois ans, et il

allait intervenir directement dans les affaires du Péloponèse. Aratus avait été surtout un bon citoyen. La ligue périssait faute d'un homme d'action, faute d'un général. (Pol., V, 30, 91, 93.)

#### XIV.

L'ARCADIE SOUS LA LIGUE ACHÉENNE. — PRÉDOMINANCE DE MÉGALOPOLIS SUR LES VILLES ACHÉENNES : PHILOPŒMEN (213-183). — RÉDUCTION DE LA GRÈCE EN PROVINCE ROMAINE (146).

C'est en 213 qu'Aratus meurt ; c'est à peu près à la même époque que Philopœmen rentre dans sa patrie. Antigone avait voulu l'attacher à son service après la bataille de Sellasie. Le héros avait refusé, et peu de temps après, il était parti pour la Crète. La réputation qu'il y avait acquise était telle qu'à son retour on le nomma commandant de la cavalerie achéenne. Philopœmen vit sur-le-champ d'où venait le mal. Pour rendre la vie à la confédération, il fallait lui rendre la confiance en elle même, en ses propres forces. Il fallait lui donner une armée ; il commença par lui donner une cavalerie. (Plut., *Phil.*)

Montures misérables, mauvais équipement, ignorance complète des manœuvres, manque de courage, provenant de la conscience de sa faiblesse, complaisance coupable des chefs qui ménageaient les jeunes gens des familles riches, afin d'en obtenir plus tard le titre de stratège ; rien ne manquait à la cavalerie achéenne pour en faire le corps le plus vicieux et le plus faible de la Grèce. Philopœmen déploya la plus grande sévérité ; il eut assez d'empire sur ces esprits indisciplinés pour la rendre possible et même efficace. Il parcourut les villes, multiplia les exercices, se plut à faire manœuvrer ses cavaliers dans les lieux où ils devaient rencontrer le plus de spectateurs. En peu de temps, ils devinrent si agiles, si prompts à exécuter les divers mouvements « qu'on eut dit un seul corps obéissant à la même impulsion. » (Plut., *Phil.*)

L'occasion vint bientôt pour eux de récompenser les efforts de leur chef. Les Étoliens, les Eléens et les Spartiates avaient fait alliance avec Rome (211), et la guerre avait recommencé entre Philippe et la ligue achéenne. Un combat se livra en Elide sur les bords du fleuve Larissus. La nouvelle cavalerie y prit la part la plus brillante. Darnophantes, hipparque des Eléens, périt de la main même de Philopœmen (208). A la nouvelle de cette défaite, Machanidas vint au secours de ses alliés, et les Achéens, trop faibles pour résister à deux ennemis à la fois, appelèrent encore Philippe.

En 206, Philopœmen fut nommé stratège ; il poursuivit ses ré-

formes et les appliqua cette fois à l'armée tout entière. Il changea les armes, substitua les boucliers ronds et les sarisses aux boucliers longs et aux javelines courtes, forma une phalange achéenne à l'instar de la phalange macédonienne, lui apprit à former des bataillons, à lier les boucliers, à combattre de pied ferme. La dernière étincelle de patriotisme s'était réfugiée au cœur de Philopœmen; elle réchauffa encore les âmes amollies et corrompues. Les jeunes gens, qui étaient tout entiers à l'amour des festins et du luxe, ne rêvèrent plus que combats et belles armes.

Huit mois avaient suffi à Philopœmen pour opérer tous ces changements. Lorsque Machanidas, maître de Tégée, s'avança hors de cette ville dans un appareil formidable, il entra lui-même à Mantinée avec sa nouvelle armée. (Pol., IX, 10.)

Le jour de la bataille (206), Philopœmen divise son armée en trois corps. L'aile droite, composée des troupes légères, des Illyriens, de la cavalerie des Tarentins, prend la route du temple de Neptune, à 7 stades de la ville. Les troupes légères devaient occuper l'Alésius, et avoir au-dessous d'elles les Tarentins et les Thoracites. La phalange, destinée à former le centre, sort par la porte voisine, tournée vers l'Orient. La cavalerie achéenne (aile gauche) sort par la porte attenante dans la même direction. Ces trois corps, occupant les positions qui leur avaient été indiquées, se trouvaient rangées sur une ligne droite parallèle à la ville, devant un fossé qui s'étendait depuis le temple jusqu'aux montagnes du district des Elisphasiens. (Pol., XI, 8, 4; 9, 2, 8. — Plut., *Phil.*)

Le fort de l'action porta d'abord sur les troupes légères et la cavalerie des Tarentins. Malgré la présence de Philopœmen, ils lâchèrent pied, et Machanidas s'élança à leur poursuite. Grâce à cette imprudente ardeur, rien n'était perdu pour les Achéens. Le stratège se replie sur sa phalange, comble les vides laissés par les fuyards en faisant exécuter un mouvement à droite, et coupe le tyran du reste de son armée. Les Spartiates sentent le péril que courent une partie des leurs, et engagent avec la phalange un violent combat le long du fossé. C'était là que devait se décider la victoire. Philopœmen charge Polybe de contenir Machanidas, lorsqu'il reviendra de la poursuite des troupes légères. Sûr du succès à son tour, il se met à la tête des siens, et passe le fossé sur les corps d'un grand nombre d'ennemis. A son retour sur ses pas, le tyran trouve tout changé; les Spartiates en déroute, les Achéens du côté du fossé que les siens occupaient d'abord; lui-même, cerné par les troupes qu'il croyait vaincues. Il ne lui restait plus qu'à fuir. Philopœmen le

frappa de sa propre main au moment où son cheval se dressait pour franchir d'un seul bond le fossé. 4,000 Lacédémoniens avaient péri.

Le grand résultat de cette bataille, ce ne fut ni la reprise de Tégée ni la reconnaissance poussée par Philopœmen jusque sur les bords de l'Eurotas, mais la confiance que les Achéens commencèrent à reprendre dans leurs propres forces, et l'influence de plus en plus grande que prit sur eux Philopœmen. Simple particulier, il avait plus de pouvoir qu'un stratège ; lorsque Nabis assiégea Messène, il se mit à la tête des Mégalopolitains, malgré le stratège Lysippe, et délivra la ville. Son nom était la terreur des ennemis. Au seul bruit de son approche, les Thébains qui assiégeaient Mégare prirent la fuite. Philippe, qui avait fait empoisonner Aratus, voulut aussi le faire périr.

C'eût été en effet porter le dernier coup à la ligue, et la forcer de nouveau à trembler devant lui. Ce retour de fortune, cette force et cette dignité qu'elle semblait reprendre n'étaient dû qu'aux talents et aux vertus d'un seul homme. On le vit bien, lorsqu'après la paix de 205 entre Philippe et Rome, le héros fut allé de nouveau combattre en Crète ; Nabis ne trouva plus devant lui aucun obstacle ; l'armée se désorganisa ; le stratège Cycliadès essaya en vain de retenir les soldats sous les armes. Mégalopolis fut si vivement pressée que les habitants ensemencèrent les rues de la ville. De toutes parts on accusait Philopœmen de « s'en aller, tandis que sa patrie luttait « en armes contre Nabis, et de fuir les combats ou de chercher des « ennemis lointains. » Le mécontentement allait jusqu'à l'ingratitude ; il ne pouvait qu'une chose, l'incurable faiblesse de la confédération mourante, la vérité de ce jugement porté plus tard : Philopœmen fut le dernier des Grecs. (Plut., *Phil.* — T. Liv., XXXI, 25.)

Cependant la seconde guerre de Philippe contre les Romains avait commencé (200-197). Les deux partis recherchèrent l'alliance de la ligue. Depuis longtemps Rome cherchait à se créer des partisans en Achaïe et en Arcadie. La vénalité servait le sénat comme elle avait servi Philippe. A Mégalopolis, si influente par elle-même et par l'ascendant que lui donnait Philopœmen, dans les autres cités, dans le conseil des démiurges, dans l'assemblée générale, il se trouvait des gens pour conseiller hautement de traiter avec les Romains. Leur parti était surtout représenté par le Mégalopolitain Aristænus et l'Achéen Xénophon. On les accusait d'être vendus, eux et cinq autres magistrats leurs collègues. Quoi qu'il en soit, Philippe vit que, pour rattacher à lui les esprits hésitants, il fallait faire des concessions. Aux Achéens, il rendit Orchomène, Héraea et la Tri-

phylie, dont l'occupation par les Macédoniens avait suscité tant de plaintes. Aux Mégalopolitains, qu'il sentait le besoin de se concilier d'une manière toute particulière, il rendit Aliphéra, l'un des bourgs incorporés autrefois dans la grande ville. Il avait d'ailleurs pour lui le stratège Cycliadès. Grâce à son influence, l'alliance de la Macédoine prévalut encore dans l'assemblée générale. (Pol., XVI, 12, 14. — T.-Liv., XXXII, 5, 19.)

Les choses changèrent lorsque T. Quintius se fut rendu maître d'Elaté, lorsqu'une flotte romaine se prépara à assiéger Corinthe. Cycliadès fut exilé (198) ; Aristœnus fut nommé stratège. Il se hâta de convoquer les membres de la ligue à Sicyone. On y entendit tour à tour les députés de Rome et de la Macédoine. L'assemblée était indécise, quoique les esprits inclinassent pour l'alliance avec les vainqueurs. Ce fut Aristœnus qui, suivant son habitude, se prononça le premier avec netteté. Cinq démiurges étaient d'un côté, cinq de l'autre. A la fin, les partisans des Romains l'emportèrent, parce que le démiurge Memnon finit par se ranger à leur avis. Le résultat n'était plus douteux. Les Dymæens, les Argiens et les Mégalopolitains quittèrent l'assemblée avant le vote. Personne ne s'en étonna et ne songea à les désapprouver. De la part des Mégalopolitains, c'était de la reconnaissance ; ils se rappelaient que c'était Antigone qui les avait rétablis dans leur patrie. (T.-Liv., XXXII, 19, 20.)

L'alliance des Achéens avec les Romains fut donc proclamée (198). Un décret ordonna en même temps de diriger toute l'armée achéenne vers Corinthe, que les Macédoniens occupaient. Nabis n'était plus à craindre pour le moment ; il venait, grâce à l'influence romaine, de conclure une trêve avec le stratège Nicostrate. Celui-ci remporta un succès assez grand sur le chef de la garnison de Corinthe, mais la victoire de Cynoscéphale (197) mit fin à toute résistance de la part de Philippe. Il dut faire la paix, et la Grèce fut dès ce moment entre les mains de Rome. Mais le sénat se sentait assez fort pour attendre. Dans le décret qui proclamait solennellement la liberté grecque, le nom des Arcadiens n'est pas prononcé, parce qu'ils se confondaient avec l'Achaïe. Cependant les concitoyens d'Aristœnus et de Philopœmen n'étaient pas oubliés. Mégalopolis garda Aliphéra. Malgré les réclamations des Eléens et des Etoliens, la ligué rentra en possession de Héræa et de la Triphylie. C'était là cet accroissement de puissance dont parle Polybe lorsqu'il veut justifier la politique d'Aristœnus. Quant à la sécurité qu'il regarde aussi comme un des bienfaits de la nouvelle alliance, les Romains ne la donnèrent aux Achéens que dans une certaine mesure et de manière à trahir



leur véritable pensée à cet égard. On combattit Nabis, mais on le laissa subsister. La ligue, qui s'était jetée dans cette guerre avec ardeur et qui avait envoyé 10,000 hoplites et 1,000 cavaliers sous le commandement d'Aristænus, fut tout étonnée de voir le général romain s'arrêter au milieu de ses succès et traiter avec le tyran. Il ne fallait pas que le Péloponèse fût trop calme; ses agitations faisaient sa faiblesse. (Pol., XVII, 13. — XVIII, 30. — T. Liv., XXXIII, 34.)

Désormais les Achéens étaient avertis. Au milieu de la décadence de la Grèce, l'alliance romaine était devenue un mal nécessaire; il fallait la subir, mais non l'accepter avec complaisance et comme une servitude. La vraie politique n'était pas celle qu'Aristænus exposait avec son éloquence ordinaire: « Vous ne pouvez rester les amis des Romains en leur montrant tout à la fois le caducée et la lance. Si nous sommes assez forts, marchons contre eux; sinon, obéissons, et que ce soit de bonne grâce. » De telles paroles ne s'accordaient que trop avec le langage que tenaient les serviles adulateurs du sénat, les traitres vendus à l'étranger, comme l'Achéen Callicratès. Il y avait un autre parti à prendre; c'était de se passer le plus possible d'un allié trop puissant, de lui imposer la modération en tâchant de s'en faire respecter, de ne se rendre à ses prétentions injustes que lorsqu'il serait impossible de faire autrement. Le destin voulait que la Grèce obéît tôt ou tard; mais fallait-il aller au-devant du destin ou se roidir contre lui de toutes ses forces? Fallait-il être « si pressé de voir le dernier jour de la patrie? » (Pol., XXV, 9.)

Telle était la pensée, le but de Philopœmen. Le héros était revenu dans sa patrie après la bataille de Cynoscéphale (195). Les Mégalo-politains, irrités de son absence, voulaient d'abord l'exiler, et c'est dans cette circonstance que Plutarque accuse Philopœmen d'avoir soulevé les bourgades voisines toujours en lutte contre la cité. Ces troubles s'apaisèrent, grâce à l'intervention d'Aristænus et des Achéens. Suivant toute apparence, Philopœmen prit part à la guerre contre Nabis, car le même historien nous dit que Titus était jaloux de sa gloire, et que ce fut un des motifs pour lesquels il accorda la paix au tyran. (Plut., *Phil.*)

Ce dernier avait bientôt recommencé la guerre. Déjà il s'était emparé de Gythium et avait ravagé les frontières de l'Arcadie. Philopœmen fut élu stratège pour la troisième fois (192). Des députés étaient partis pour Rome afin de demander au sénat quelle était la conduite à tenir. Il n'en convoqua pas moins une assemblée gé-

nérale à Sicyone. T. Quintius conseillait d'attendre l'armée et la flotte romaines. Parmi les Achéens, les uns pensaient qu'il fallait suivre cet avis, les autres qu'il fallait agir sur-le-champ. La multitude attendait que le stratège parlât. La pensée de celui-ci n'était pas douteuse ; mais, pour mieux décider ses concitoyens, il refusa de se prononcer : « Décrétez ce que vous voudrez, leur dit-il ; je « ferai en sorte que vous n'ayez à vous repentir ni de la paix ni de « la guerre. » On résolut ; et c'était ce que voulait Philopœmen, d'agir seuls et sans l'agrément des Romains. (T. Liv., XXXV, 25.)

Philopœmen avait déjà créé une armée. Comme Epaminondas, il voulut créer encore une marine, afin de combattre Nabis à la fois sur terre et sur mer. Cette tentative ne lui réussit pas ; il éprouva un échec à la hauteur de Gythium : son vaisseau amiral qui, depuis quatre-vingts ans, pourrissait dans le port d'Ægium, faillit sombrer sous lui. (Plut., *Phil.* — T. Liv., XXXV, 26.)

Il prit sa revanche sur terre. Immédiatement après sa défaite, il débarque ses troupes non loin de Gythium, marche sur le camp de Nabis qui faisait le siège de cette ville et massacre un bon nombre de ses soldats. Il remonte ensuite la vallée de l'Eurotas, en dévastant tout sur son passage, et s'arrête à Tégée, tout près de la frontière. Dans l'assemblée générale qu'il y convoqua, il proposa de marcher sans retard sur Lacédémone ; le succès enhardissait et la confiance renaissait dans les cœurs, comme après la défaite de Machanidas à Mantinée.

Philopœmen agit avec sa rapidité ordinaire. Surpris par Nabis dans un passage dangereux, il s'en tira, grâce à son habileté consommée et au secours que lui prêta Lycortas, le commandant de la cavalerie. Le tyran, attaqué dans son camp, fut vaincu et rejeté vers Sparte après des pertes considérables. A bout de ressources, il appelle les Etoliens à son secours. Ceux-ci l'égorgent et se partagent ses trésors. Les habitants, indignés, s'arment contre les pillards. Au milieu de ce désordre, Philopœmen arrive sous les murs de la ville et décide sans peine les habitants à entrer dans la ligue. Dans leur reconnaissance, ceux-ci voulaient lui offrir une partie des biens de Nabis. Il refusa et l'on dut se contenter de lui décerner une couronne (192). (T. Liv., XXXV, 27.)

Deux villes seules, Elis et Messène, restaient en dehors de la confédération. Diophane, de Mégalopolis, nommé stratège, s'occupait de les réduire. Il triompha sans peine d'Elis ; Messène opposa plus de résistance ; mais l'intervention de Flamininus et l'ordre qu'il donna aux habitants de se soumettre triomphèrent de son

mauvais vouloir. Ce fut sans doute après ces événements qu'on éleva à Diophane cette statue dont parle Pausanias. Elle se voyait à Mégalopolis devant le temple de la mère des dieux. L'inscription disait qu'il avait mérité cet honneur en réunissant le premier tous les peuples du Péloponèse dans la ligue achéenne. (Paus., VIII, 30.)

Les Arcadiens se trompaient ; Diophane, après tout, n'était qu'un soldat hardi, habile à manier les armes, d'une haute stature et dont tout l'extérieur avait quelque chose de formidable. Ce n'était pas à lui, mais à Philopœmen, que revenait la gloire de tous ces succès. Le héros poursuivait sa politique avec une sûreté et une énergie rares. Au moment de faire la guerre avec les Romains, Antiochus avait envoyé une ambassade à la ligue ; il comptait, pour l'attirer dans son parti, sur les sentiments de malveillance qui existaient entre Titus et Philopœmen ; mais celui-ci parla dans un sens opposé à celui des députés (191-190). (T. Liv., XXXV, 47.)

Il était de l'intérêt des Achéens de rester les alliés de Rome ; mais il fallait, autant que possible, la tenir à l'écart et ne pas réclamer son intervention dans les affaires du Péloponèse. Lorsque Sparte, inquiète de ses exilés et mal disposée, d'ailleurs, pour la confédération, essaya, pour la première fois, de s'en détacher, Diophane, avant de marcher contre elle, demanda le secours de Flaminius : « Malheureux, lui dit Philopœmen, garde-toi d'appeler les « Romains parmi nous ! » Voyant que Diophane ne tenait pas compte de ses paroles, il s'enferma dans Sparte, menaçait de la défendre contre le stratège et le consul, et la rendit soumise à la ligue. (Plut., *Phil.*)

Une autre fois, le sénat pria les Achéens de faire rentrer les bannis dans Sparte ; Philopœmen s'y opposa pour que les exilés n'eussent pas cette obligation aux Romains (191).

Les Lacédémoniens, qui se sentaient soutenus par Rome, firent bientôt une seconde tentative et commencèrent par attaquer les villes maritimes laissées aux exilés. Le consul, M. Fulvius, défendit aux Achéens de prendre les armes, sous prétexte qu'on devait d'abord en référer au sénat. Parmi les députés envoyés à ce sujet se trouvaient les Mégalopolitains Diophane et Lycortas, l'un partisan de la politique d'Aristœnus, l'autre ami et confident de Philopœmen. Tous deux parlèrent devant le sénat. On ne leur donna qu'une réponse ambiguë. Philopœmen, qui venait d'être nommé encore une fois stratège, en profita pour déployer la plus grande vigueur. En quelques heures, il arriva devant Sparte, y rétablit les exilés, fait mettre à mort quatre-vingts des citoyens qui avaient demandé aux

Romains de les soustraire à l'alliance achéenne. Ce n'était pas assez encore : il ordonne de détruire les murailles, abolit les institutions de Lycurgue, rend aux habitants de Mégalopolis le territoire de Belmina qu'un décret de Philippe, fils d'Amyntas, leur avait attribué, fait transporter une partie des citoyens en Achaïe, tandis que trois mille autres sont vendus à l'encan. La revanche était complète. Philopœmen avait fait oublier à sa patrie Cléomène ; Mégalopolis profitait surtout de cet affaiblissement de Lacédémone ; elle y gagnait un agrandissement de territoire, et l'argent des vaincus lui servait à rebâtir ses portiques et ses murs. Mais étaient-ce là les seules considérations qui avaient poussé Philopœmen ? Ne faut-il voir dans sa conduite qu'un effet de la haine du Mégalopolitain contre Sparte ? Il y aurait injustice à rabaisser à ce point la hauteur de ses sentiments. L'intérêt général de la ligue ne se séparait pas dans sa politique de l'intérêt particulier de son pays. Il fallait briser toutes les résistances et unir dans la même confédération toutes les forces du Péloponèse ; il fallait abattre sans retour cette ville réfractaire qui n'avait conservé de son ancienne grandeur qu'un vif sentiment de nationalité fatal au reste de la Grèce (189). (Pol., XXI, 17.)

Tous ses efforts tendaient à resserrer les liens de la confédération. C'est dans le même but qu'il fit déclarer par une loi que l'assemblée, au lieu de se tenir exclusivement à Ægium, serait convoquée successivement, et à tour de rôle, dans toutes les villes achéennes ; mesure excellente, réclamée depuis longtemps par ces cités, qui ne pouvaient reconnaître pour leur centre une petite ville sans passé et sans gloire ! Peut-être aussi était-ce par un légitime orgueil pour sa patrie, pour Mégalopolis, dont la prépondérance est incontestable dans toute cette période. Cette prépondérance ne tenait pas seulement à Philopœmen. Aristœnus, Diophane, Lycortas, Polybe, tous les hommes influents de cette époque, étaient Mégalopolitains. C'était encore Mégalopolis qui fournissait les soldats les plus intrépides et les plus endurcis. Ses chalcaspides et ses cavaliers étaient renommés chez les Achéens. Pendant que les anciennes cités languissaient, toute la vie de la Grèce semblait se concentrer dans « la plus récente de ses villes. » (T. Liv., XXXVIII, 30.)

Grâce à Mégalopolis, grâce à Philopœmen, la ligue reprit alors un éclat passager ; ce qui le prouve, ce sont les ambassades et les présents envoyés par les rois d'Orient. Ptolémée fit don aux Achéens de 200 talents et de 6,000 armes d'airain. Séleucus promit 10 vaisseaux longs, Eumène 120 talents, destinés à nourrir tous ceux qui

se rendaient à l'assemblée générale. On refusa ces offres intéressées ; mais Lycortas fut député auprès du roi d'Égypte pour renouveler l'ancienne alliance, et Diophane partit à la tête d'un corps d'Arcadiens pour secourir Attale.

Cette indépendance et cette activité blessaient profondément le sénat. Il avait reçu de Lacédémone et de l'Achaïe deux ambassades chargées l'une d'accuser, l'autre de justifier la conduite de Philopœmen. Il envoya à son tour Q. Cœcilius dans le Péloponèse. A peine fut-il arrivé qu'Aristœnus, alors stratège, convoqua le conseil permanent à Argos. Q. Cœcilius exposa les plaintes du sénat, surtout au sujet du traitement infligé aux Lacédémoniens. Le stratège garda le silence ; Diophane, plus explicite, reconnut qu'on avait mal agi non-seulement à l'égard de Sparte, mais même à l'égard de Messène. Après les réponses de Lycortas et de Philopœmen, Cœcilius demanda la convocation de l'assemblée générale de la ligue ; mais déjà on commençait à suspecter la politique des partisans de Rome. On attribuait la présence de M. Fulvius et l'ambassade de Quintus à l'opposition qu'ils faisaient aux projets de Philopœmen ; c'était grâce à eux que les Romains trouvaient en Achaïe un point d'appui. Ces pensées étaient celles de la majorité des démiurges. Aussi refusèrent-ils de se rendre aux désirs de Cœcilius, s'appuyant d'ailleurs sur la loi qui ne permettait de convoquer l'assemblée générale que pour décider de la paix et de la guerre ou pour entendre la lecture des lettres du sénat. (Pol., XXIII, 10.)

Philopœmen conseillait de résister aux Romains, mais non de les provoquer. Une ambassade partit aussitôt afin d'expliquer la conduite du conseil. Le sénat choisit cette fois, pour obtenir satisfaction, un homme plus énergique : Appius Claudius, comme pour mieux manifester ses intentions, se fit accompagner en Achaïe de deux exilés lacédémoniens, que Philopœmen avait autrefois ramenés dans leur pays (185).

Lycortas convoqua les Achéens à Clitor. Le premier acte de l'assemblée fut de condamner à mort les deux exilés. Bientôt Appius Claudius arriva. Le stratège prit la parole ; il commença par rappeler la liberté proclamée aux jeux isthmiques par Flamininus et termina en disant que si Rome, en Italie, frappait de la hache les sénateurs campaniens, la ligue achéenne pouvait, dans le Péloponèse, revendiquer un droit semblable contre les traitres. C'étaient là de nobles paroles ; mais la force était du côté des Romains. Lycortas l'avouait lui-même : « Nous vous respectons, avait-il dit dans son discours, et si vous le voulez même, nous vous craignons. » L'as-

semblée intimidée céda. Le but que se proposait Philopœmen était bien difficile à atteindre. Il ne se le dissimula pas, et c'est peut-être un des plus nobles traits de son caractère que d'avoir entrepris, avec tant de dévouement, ce qu'il savait devoir échouer. « Comme un bon pilote, il luttait contre les flots, » mais il se sentait entraîné. (T. Liv., XXXIX, 34. — Plut., *Phil.*)

Lacédémone échappait au joug de la ligue. Messène, encouragée par cet exemple, tenta aussi de se révolter contre elle. Philopœmen y protégeait le parti démocratique favorable aux Achéens; mais déjà le chef de l'aristocratie, Dinocratès, son ennemi acharné, revenait de Rome avec Flamininus pour opérer une révolution dans sa patrie. A la nouvelle de la rupture de Messène et d'un premier succès remporté par les soldats de Dinocratès, Philopœmen, âgé de 70 ans et stratège par la huitième fois, rassemble à la hâte un corps de cavalerie. Il marche à l'ennemi, le repousse; mais l'arrivée de nouvelles troupes envoyées par les Messéniens le force lui-même à la retraite. Au passage d'un défilé, il reste seul au milieu des ennemis; son cheval tombe: on se précipite sur lui, on le fait prisonnier. Sa mort, calme et belle comme celle de Socrate, ne tarda pas à être vengée. Les Achéens, rendus furieux par la douleur, envahissent la Messénie sous les ordres de Lycortas, la mettent à feu et à sang, s'emparent de la ville et massacrent les partisans de Dinocratès, pendant que celui-ci prévenait leur vengeance par un suicide. (Plut., *Phil.*)

Les funérailles de Philopœmen (183) furent celles de la patrie commune tout entière. Mégalopolis pleurait son grand citoyen; la ligue perdait en lui son plus intrépide défenseur; la Grèce, le dernier soutien de sa dignité.

On le vit bien à l'influence que prirent les traitres vendus à Rome. Quatre ans après la mort du héros, Callicratès était nommé stratège (179). Sa politique était bien simple. Il excitait le sénat à vouloir, à proclamer que ses désirs passaient avant les lois et les traités. Il lui signalait un certain nombre de citoyens suspects: Lycortas, Archon, Polybe; « s'ils se tenaient en repos, ce n'était pas par goût ni par nature, mais parce qu'ils attendaient les événements. » (Pol., XXVIII, 3.)

De quels événements voulait parler Callicratès? Sans doute de la guerre que Persée préparait contre les Romains. Lycortas proposa de rester neutre; mais on ne se sentait plus assez fort pour s'en tenir même à un rôle purement passif. Les démiurges et, parmi eux, cet Archon, qui excitait les défiances du sénat, prétendirent

qu'il fallait céder aux circonstances et ne pas donner à leurs ennemis une nouvelle occasion de les calomnier. On prit le parti d'agir avec les Romains. Archon fut nommé stratège et Polybe commandant de la cavalerie. Tant que la guerre contre Persée dura (171-168), la lutte se maintint entre les derniers représentants de la politique de Philopœmen et les partisans avancés des Romains. Ceux-ci l'emportèrent pourtant. Après les premières victoires de Q. Marcius, Polybe alla lui-même présenter au conseil le décret des Achéens qui ordonnait de lever une armée pour combattre à côté de leurs alliés. Plus tard Callicratès empêcha d'envoyer des secours aux frères de Ptolémée. Son triomphe fut complet après la bataille du Pydna (168). Sous prétexte de rechercher les partisans secrets de Persée, il étendit, avec l'assentiment du sénat, une véritable inquisition sur toute la surface du pays. Mille Achéens et parmi eux tous les anciens stratèges furent envoyés à Rome pour y être jugés. Leur crime était, disait-on, d'avoir aidé, par tous les moyens, le roi de Macédoine, de lui avoir fourni même de l'argent. (Pol., XXVIII, 6, 10. — Paus., VII, 10.)

Ce n'étaient pas des accusés, mais des otages que voulait le sénat. Les Achéens s'en aperçurent trop tard, et la Grèce tout entière fut plongée dans le deuil. Le jour de l'esclavage n'était pas loin. Déjà les meilleurs et les plus dévoués de la dernière génération libre étaient prisonniers sur une terre lointaine. On les y retint 17 ans (168-151), malgré les nombreuses ambassades et les réclamations incessantes des Achéens. Ils n'étaient plus que trois cents, lorsqu'on leur accorda enfin de rentrer dans leur patrie. Lycortas avait succombé, moins heureux que Philopœmen qui se réjouissait avant de boire de la ciguë de le savoir encore vivant. Polybe, que ses concitoyens avaient réclamé avec tant d'instance, existait encore ; mais le Mégalopolitain avait vu de près la puissance de Rome. Il ne s'agissait plus pour lui que d'employer son influence auprès des Scipion pour adoucir les maux de sa patrie.

Son retour ruina pour jamais le parti de Callicrates. On brisa les statues du traître ; on releva celles de Lycortas. Polybe devint l'intermédiaire nécessaire entre les Achéens et les Romains. Suivant toute apparence, il ne resta pas longtemps dans le Péloponèse. Mais soit de vive voix, soit par lettres, il engagea ses concitoyens à suivre la seule politique possible : ménager Rome et rester unis. Ce fut lui, sans doute, qui détermina la ligue à envoyer des troupes aux Romains dans la guerre contre Andriscos (149). Toutefois, ses conseils ne furent pas longtemps suivis. Après, son départ, l'in-

fluence des exilés l'emporta et précipita la ruine de l'Achaïe. (Pol., XXXVII, 1.)

Les démêlés avec Sparte continuaient comme par le passé. Rome intervint encore et profita de la circonstance pour porter un dernier coup à ses alliés. Le sénat décréta que Sparte, Argos, Héraclée, Orchomène seraient détachées de la ligue, parce qu'elles n'avaient pas une origine commune avec les Achéens et qu'elles ne s'étaient unies à eux que postérieurement. Les députés qui apportèrent cette décision furent accablés d'outrages : c'était trop d'humiliation et de honte. Trois hommes ulcérés par le malheur et par l'exil, les Achéens Damocritus et Critolaüs, le Mégalopolitain Diœus donnèrent à leurs concitoyens le courage d'accepter la guerre avec Rome et de succomber, du moins, les armes à la main. (Paus., VII, 14.)

La première bataille se livra à Scarphée. Les Achéens furent vaincus. Mille Arcadiens d'élite, échappés à la défaite, essayèrent en vain de rentrer dans leur patrie. A Chéronée, ils furent tous massacrés par Métellus et par ses soldats.

Critolaüs était mort. Diœus le remplaça comme stratège. L'Achaïe et l'Arcadie firent un effort suprême ; on réunit tous les hommes en état de porter les armes. On enrôla les esclaves, et la dernière armée de la Grèce se monta à 14,000 hommes. Elle fut anéantie à Leucopétra. Corinthe tomba entre les mains de Mummius (146). Diœus s'enfuit vers Mégalopolis ; il annonça lui-même la fatale nouvelle, égorga sa femme et ses enfants pour les soustraire à l'esclavage, mit le feu à sa maison et s'empoisonna lui-même. L'Arcadie avait perdu ses meilleurs soldats, armé ses esclaves, sacrifié ses derniers citoyens. Quoi qu'en dise Polybe, ce fut encore un honneur pour elle d'avoir fourni à la ligue son dernier stratège, à la patrie commune un homme qui fit bien des fautes, mais qui sut mourir pour elle.

La Grèce n'était plus, sous le nom d'Achaïe, qu'une province romaine (146). Les villes de l'Arcadie, comme toutes celles du Péloponèse, subirent la loi portée par la conquête. Leurs forteresses furent démantelées, leurs murailles détruites. Aujourd'hui encore, malgré les ravages du temps, malgré les générations qui se sont succédé sur ce sol, il semble qu'on les retrouve telles que les a laissées la main des vainqueurs. Ce sont les cités les plus obscures, celles qui prirent le moins de part aux derniers événements et qui n'étaient pas redoutables pour Rome, qui conservent les murailles les plus élevées, les débris les plus considérables : Lycosure, Gortys, Aliphéra, Psophis. A Tégée, on ne voit



plus d'enceinte ni d'acropole fortifiée. Quelques restes des murs qui descendaient de la citadelle vers la ville, voilà tout ce qu'on distingue sous les buissons de chêne vert d'Orchomène. A Mantinée, il semble que la destruction ait procédé d'une manière régulière : elle n'a renversé l'enceinte des remparts et les murs des tours que jusqu'à la troisième assise. On se montra plus sévère pour Mégalopolis. Ses fortifications, inachevées encore, furent complètement rasées. Le voyageur, qui retrouve à chaque pas des tronçons de colonne et des chapiteaux brisés, qui voit près de l'agora les murs de fondation des temples et des portiques, s'étonne de ne plus rencontrer aucune trace de cette vaste enceinte dont parle Pausanias.

Polybe n'avait pu empêcher les maux de sa patrie, mais il pouvait y porter remède. Il se hâta de passer d'Afrique en Achaïe à la nouvelle de la prise de Corinthe. Ami des Romains, il usa d'abord de son influence pour défendre les grands souvenirs et les intérêts les plus chers de son pays. Un Romain s'était fait l'accusateur de Philopœmen et voulait détruire ses statues ; Polybe défendit l'ami de son père et les statues furent sauvées. Les 10 commissaires de Rome en Achaïe avaient mis en rente les biens de Diceus, mais en réservant à Polybe le droit de choisir ce qui lui conviendrait. Polybe, respectant sa patrie dans un de ses citoyens morts pour elle, refusa de rien prendre. Il exhorta ses amis à ne pas acheter les biens de ceux qui avaient été condamnés comme complices de Diceus. (*Plut., Phil. — Pol., XL, 8.*)

Les lois, la constitution de chaque cité avaient été changées. Polybe fut chargé de parcourir les villes, de juger les différends, d'accoutumer les habitants au nouveau régime aristocratique. Il n'y avait plus de justice ; partout les désordres et le trouble. Ce fut lui encore qui établit une nouvelle procédure et les règles nouvelles du droit. Il aplanit toutes les difficultés, répara les pertes subies par chacun, fit rendre aux habitants des différentes villes la faculté de posséder des terres hors des limites de leur pays. Au bout de quelques années, il parvint même à obtenir pour eux toute la liberté qui pouvait se concilier avec la domination romaine. « Les anciennes assemblées furent rétablies pour chaque peuple. » (*Paus., VIII, 17. — Pol., XL, 40.*)

L'Arcadien Polybe fut ainsi le bienfaiteur de la Grèce entière. « La Grèce n'aurait pas succombé, disait l'inscription d'une de ses statues, si elle avait suivi ses conseils, et dans les jours de l'adversité elle ne trouva de ressources qu'en lui seul ». Mais ce fut surtout l'Arcadie qui profita de la confiance que lui accordait le sénat romain. Aussi l'honora-t-elle de nombreux témoignages de recon-

naissance. Mantinée, Tégée, Pallantium, Mégalopolis, le temple de Despoena, près d'Acacésium, avaient des statues de Polybe et des cippes sur lesquels il était représenté.

A défaut de la liberté, le joug de Rome donnait du moins la sécurité et le calme. Nulle contrée n'en avait plus besoin que l'Arcadie, car nulle n'avait plus souffert. C'est à elle surtout que l'on peut appliquer ce que Polybe dit des Péloponésiens en général : « Il arriva « je ne sais comment que les Arcadiens, à qui la nature semblait « avoir préparé, plus qu'à tous les autres, une vie douce et paisible, « n'en connurent jamais les bienfaits, et que, suivant les expressions « d'Euripide, ils ne laissèrent jamais reposer la lance. » (Pol., V, 101.)

Je suis, avec respect,

De Votre Excellence,

Monsieur le Ministre,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

DELACOLONCHE.

# CHRONIQUE.

---

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

---

On ne saurait trop encourager la création des musées départementaux, surtout aujourd'hui que les dilapidations ne sont plus à craindre. Aussi est-ce avec plaisir que nous constatons ici l'accroissement rapide du musée de Beaune. Ce musée est une fondation de la Société d'histoire qui s'est établie dans cette ville, le 22 mai 1851, par les soins de M. Jules Potet. Grâce au zèle de ses membres et de son secrétaire, M. Charles Aubertin, conservateur du musée, la Société a réuni, après deux années de recherches, une foule d'objets antiques, entre autres un hermès tricéphale trouvé récemment dans les terrains traversés par le chemin de fer ; trois magnifiques tombeaux gallo-romains, découverts en 1857 ; une statue de la déesse Rosmita. A côté de ces objets, vénérables débris de l'antiquité païenne, on remarque des curiosités modernes, qui rappelleront à nos descendants les glorieux souvenirs de l'époque contemporaine. Ce sont, entre autres, un drapeau pris à Alger, en 1830, sur la Casbah, et donné à la ville de Beaune par un de ses enfants, le général Marey-Monge, et un tableau pris dans la tour Malakoff et offert au musée par le général Courtot de Cisse, chef d'état-major de la 1<sup>re</sup> division de l'armée d'Orient. Outre les soins qu'elle donne au musée, la Société d'histoire et d'archéologie de Beaune s'occupe en ce moment de relever toutes les inscriptions historiques qui se trouvent encore dans cette ville.

— On lit dans *la Vérité*, journal de Lille, du 4 septembre :

« Voici une nouvelle brochure du docteur Le Glay qui vient d'être livrée à l'avidité des érudits. Il s'agit cette fois des archives de l'an-

cienne abbaye de Loos, fondée en 1137, sous la direction de Thierry d'Alsace et de la comtesse Sibylle d'Anjou.

« M. Le Glay, garde des archives du Nord, a un amour extrême pour ces trésors confiés à ses soins; il classe sans cesse, inventorie, rétablit des actes que l'on avait crus perdus ou que l'on avait transposés, rend à chaque abbaye, à chaque chapitre ce qui est son bien propre.

« Ainsi vient-il de faire pour l'abbaye de Loos; nous trouvons l'indication de près de 150 titres, plus celle des cartulaires et de registres, de plans divers, enfin quelques notes sur la bibliothèque.

« Ce sont autant de précieux renseignements pour les bibliophiles, les archéologues et les historiens, et grâce à de semblables travaux, on arrivera à rendre de grands services à ceux qui ont pour mission d'écrire l'histoire. »

— L'empereur du Brésil vient de donner à la Société impériale zoologique d'acclimatation un nouveau témoignage de sa bienveillance et de l'intérêt tout particulier qu'il lui porte, en nommant chevaliers de son ordre impérial de la Rose cinq membres de la Société : MM. Dumeril, le comte d'Eprémesnil, Guérin-Méneville, de Quatrefages et Richard (du Cantal).

— Les nombreuses Sociétés d'histoire, répandues en Amérique, ne cessent de se consacrer, avec un zèle digne des plus grands éloges, à la publication d'anciennes relations de voyage, d'anciennes chroniques et d'autres écrits et documents relatifs à la vieille histoire de leur pays. La *Société historique de New-York* vient, entre autres, de faire paraître la traduction des voyages que le Hollandais de Vries fit dans l'Amérique du Nord pendant les années 1632 à 1644, et celle des rapports de Wagenaar sur la colonie de New-Amstel, dans le Delaware, ainsi que le journal du père Douillettes sur les négociations ouvertes, en 1660, entre la Nouvelle-Angleterre et le Canada. Elle publie aussi les protocoles de la première assemblée législative de Virginie (1619), que jusqu'à présent on croyait perdus.

L'*Institut d'Albany* annonce la publication d'une série d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, tous rédigés d'après des manuscrits originaux, et devant porter le titre de *Historical Series of the Albany Institute*. Le premier volume renfermera : *A Relation of the beginning and progress of king Philip's indian war* (Histoire des commencements et des progrès de la guerre indienne du roi Philippe). Cet ouvrage, qui a été écrit, en 1675, par John Easton, sera accompagné d'autres documents sur les guerres des habitants de la Nouvelle-Angleterre avec les Indiens, documents dont les originaux se trouvent dans les archives de l'Etat de New-York. Le deuxième volume contiendra : les Affaires indiennes de la colonie de New-York, de 1678 à 1751 (*Records of indian affairs in the colony of New-York*), par Pierre Wrxall.

La législature de Rhode-Island a ordonné l'impression d'une col-

lection de documents relatifs à l'histoire coloniale de cet Etat. Le grand ouvrage de Schoolcraft, *sur l'histoire, la situation et l'avenir des tribus indiennes dans les Etats-Unis*, publié aux frais de la nation et envoyé à toutes les Sociétés savantes de l'intérieur et de l'extérieur, vient de se compléter par son sixième et dernier volume.

— On lit dans la *Revue africaine* :

« La Société d'agriculture d'Alger a décidé qu'elle publierait, tous les trois mois, un Bulletin renfermant les rapports qui auront été soumis à son approbation sur divers sujets de culture. Il contiendra, de plus, des avis aux cultivateurs sur les travaux des champs à pratiquer dans le trimestre suivant, de sorte que chaque Bulletin puisse servir de *memento* aux habitants des campagnes.

« Ces Bulletins seront disposés de manière à former un corps d'ouvrage et à devenir un jour le guide des cultivateurs algériens. »

— Une Société savante de la Nouvelle-Orléans avait proposé l'année dernière un prix de 100 dollars au meilleur Mémoire qui serait envoyé sur cette question : *Quels sont les plus sûrs moyens de détruire les souris ?* Elle vient d'adjuger le prix au docteur Francastols (de Saint-Louis), qui avait rédigé ce Mémoire laconique : « Multiplier le nombre des chats. »

(*Annales de la Flandre occidentale.*)

— La Société impériale d'acclimatation avait formé, dès son origine, en 1854, le projet de placer, dans nos différentes chaînes de montagnes, des yacks, des chèvres d'Angora et des Alpacas. Grâce au concours des Ministres des affaires étrangères, de la guerre et de l'instruction publique, le projet a été très-promptement réalisé, en ce qui concerne les yacks ou buffles du Thibet, et les chèvres d'Angora ; cette dernière race, en particulier, est maintenant répandue dans toutes nos chaînes de montagnes, excepté les Pyrénées, qui sont au moment d'en recevoir à leur tour. Mais pour les alpacas, il s'est rencontré une difficulté grave. Depuis que leur laine est devenue l'objet d'un commerce important entre l'Amérique et l'Europe, le gouvernement du Pérou a prohibé la sortie de ces animaux. M. le Ministre des affaires étrangères a bien voulu, depuis trois ans, demander à ce gouvernement, en faveur de la Société, une exception qui vient d'être accordée au consul général et chargé d'affaires de l'Empereur, M. Huet. La Société est autorisée à acquérir un troupeau de vingt-quatre têtes, et à le faire transporter en France. Si elle réussit dans l'acclimatation de l'alpaca, elle réalisera un vœu qui a été, il y a un demi-siècle, celui de l'impératrice Joséphine, et qui a même été sur le point d'être réalisé. Un troupeau avait été acheté dans ce but, au Pérou, par le gouvernement espagnol ; mais par suite de la guerre maritime, il est resté très-longtemps au port d'embarquement, et quelques individus seulement ont pu parvenir en Espagne.

(*La Patrie.*)

— Le Comité d'acclimatation des plantes formé dans le sein de la Société impériale d'économie de Moscou annonce à la Société impériale zoologique d'acclimatation de France le prochain envoi de quinze échantillons de semences nouvellement apportées de Mantchourie, par M. Maak.

— Dans la séance du 26 juin, M. le président de la Société impériale zoologique d'acclimatation a annoncé que le nombre de membres admis par la Société depuis le mois de décembre 1856 est de 289, et qu'il s'élève en totalité à 1,401, parmi lesquels la Société a eu l'honneur d'inscrire LL. MM. les rois des Belges et des Pays-Bas, l'empereur du Brésil, LL. AA. RR. les princes Albert d'Angleterre et Frédéric-Guillaume de Prusse. Quatre comités d'acclimatation ont été, pendant cette même période, créés et affiliés à la société à laquelle les liens de l'agrégation ont rattaché en outre treize sociétés, deux étrangères et onze françaises.

— Une découverte importante sous le rapport de l'histoire de l'art en France et de l'archéologie vient d'être faite à Varengville, au célèbre manoir d'Ango. Une fresque de plusieurs mètres de superficie vient d'être mise au jour par un peintre de Paris, M. Labeville qui avait entrepris la tâche longue et difficile de l'exploration totale des ruines de ce château.

Déjà ce savant artiste a relevé tout l'ensemble de son travail, afin de le publier; espérons donc que les encouragements, pour un succès si légitime, ne lui feront pas défaut.

Le manoir d'Ango est actuellement la propriété de M. Quevremont, banquier de Rouen. Ce château a été construit sur le domaine de Varengville, acheté par le célèbre armateur aux vieux seigneurs de Longueil. Ango et ses artistes italiens en ont fait un véritable chef-d'œuvre de l'art du seizième siècle.

C'est dans une galerie du rez-de-chaussée, aujourd'hui consacrée à l'enserrement des fagots, qu'on a retrouvé les lignes d'une fresque et quelques traces d'autres peintures du même genre. C'était, autant qu'on en peut juger, une suite de sujets tirés de la Bible.

La fresque, dont on a retrouvé les lignes, représente Moïse élevant le serpent d'airain. Le nom du peintre paraît avoir été écrit au bas; quelques lettres se montrent encore, à demi effacées, qui font supposer que ce nom était italien. La date est entière: 1544. La composition rappelle l'école florentine. Au pied de l'arbre sur lequel Moïse élève le serpent est une femme agenouillée d'un modelé magnifique.

La fresque a 2 mètres de long sur 1 mètre de hauteur à peu près. Elle est entourée d'ornements et placée entre deux hautes cartouches portant des paniers de fleurs et soutenant chacune un globe. Sur l'un de ces globes on lit le mot *Asia*, une des gloires commerciales d'Ango; l'autre est illisible et devait être *Africa* ou *America*. Du cadre sortent des figures ailées qui embouchent des trompettes.

Jean Ango, le plus riche négociant de l'Europe selon les Mémoires du temps, naquit à Dieppe vers l'année 1480. Le père d'Ango avait été heureux. L'Afrique, le Canada, Terre-Neuve lui avaient réussi. Il laissa des biens relativement considérables, et que son fils, à sa mort, put considérer comme deux fois lui appartenant, car la première partie de la vie d'Ango s'était laborieusement écoulée sur les navires de son père.

Nous apprenons que M. Labeville s'occupe de relever la fresque du manoir d'Ango afin de la faire graver à Paris. C'est un projet qui mérite d'être encouragé par tous les amis des arts.

(*Journal du Havre.*)

— On lit dans *la Sentinelle du Jura* du 23 septembre : « Nous avons rapporté, dans un de nos derniers numéros, la découverte très-curieuse qui a été faite récemment aux Commards, faubourg de Dôle, et qui nous porte au deuxième ou troisième siècle, à l'époque des invasions barbares. En voici une autre qui remonte à deux ou trois mois.

« Il s'agit d'une sibylle en marbre blanc, haute de 40 centimètres, trouvée à la suite des travaux du chemin de fer, près du chemin qui conduit à Champvans, non loin de l'ancienne Villa de Sayens, dont il ne reste plus vestige. Le bras qui ouvrait le livre du destin est brisé, mais le reste de la statuette est bien conservé et d'une main habile ; dans la tête on retrouve le type grec.

« Cette figure a été vue avec un grand intérêt par plusieurs antiquaires distingués ; elle remonterait, suivant eux, à l'époque où le paganisme régnait encore dans le pays ; il est vraisemblable qu'elle faisait partie d'un monument plus considérable. Si leurs conclusions sont justes, on peut dire que depuis longtemps on n'a trouvé d'objet aussi intéressant pour l'histoire locale. Cette sibylle a été recueillie et est venue enrichir la collection de la Bibliothèque publique de Dôle. »

— L'édition grecque de l'*Esperance* d'Athènes rapporte, d'après un journal de Lamia, en Phtiotide, un fait qui doit intéresser au plus haut degré le monde savant. On vient de découvrir, près du village d'Arnaoutli, non loin de Pharsale, un tombeau qu'on a reconnu être celui d'Hippocrate ; il paraît que l'inscription ne laisse aucun doute à cet égard. A l'intérieur du tombeau on a trouvé une bague d'or représentant un serpent, l'antique symbole de la médecine, une petite chaîne et une lame en forme de bandelette du même métal, en outre un buste en bronze qui est apparemment celui d'Hippocrate.

Ces objets, ainsi que la pierre tumulaire qui porte l'inscription, ont été livrés par des habitants turcs de l'endroit à Housni-Pacha, gouverneur actuel de la Thessalie, lequel les a, dit-on, immédiatement dirigés sur Constantinople.

(*L'Union* du 23 septembre.)

— M. Maroy, à qui le musée de Saint-Omer est déjà redevable de tant d'objets qui enrichissent ses collections, vient de lui faire cadeau, encore tout récemment, d'un beau plat de bronze allemand du seizième siècle.

Ce plat porte au centre un médaillon représentant le Christ victorieux sortant du tombeau et portant le Labarum. A ses côtés sont deux soldats dans l'attitude de l'étonnement et de la frayeur. Ce médaillon est accompagné de la légende suivante, placée en exergue :

CHRISTUS. IST. AVF.

ER. STANTEN. VO.

DEM. TO.

CL.

C'est-à-dire : *Le Christ est debout, se tenant (en triomphateur) sur la mort.* Les deux lettres C L sont peut-être la signature de l'artiste.

Autour du plat, sur le rebord, se voient sept médaillons contenant l'empereur d'Allemagne (reconnaissable à son écusson, portant l'aigle à deux têtes) et les six électeurs de l'empire, qui sont : les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, le comte palatin, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg.

Le roi de Bohême est aussi désigné par les auteurs comme septième électeur, mais avec le titre de surnuméraire, et c'est probablement pour cette raison qu'il ne figure pas ici.

Les médaillons sont séparés par des arabesques de feuillage d'un très-bon style.

Il est assez difficile de dire le motif qui a fait confectionner ce plat, qui nous paraît être le dessous d'une aiguière. Il n'est pas possible, d'après les figures des personnages, de déterminer quel est l'empereur qu'on a voulu figurer. Nous pensons néanmoins qu'on aura voulu faire plutôt un plat commémoratif représentant le fondateur de la maison régnante, le célèbre Rodolphe de Habsbourg, qui régna de 1273 à 1291, entouré des dignitaires qui l'élevèrent à l'empire.

---



# CONCOURS ACADÉMIQUES.

---

## SUJETS DE PRIX MIS AU CONCOURS. — PRIX DÉCERNÉS.

---

*Programme des prix proposés par la Société industrielle de Mulhouse,  
pour être décernés en 1858.*

### ARTS CHIMIQUES.

- « 1. Médaille d'argent, pour l'explication théorique de la fabrication du rouge d'Andrinople.
- « 2. Médaille d'argent ou de bronze, pour la découverte ou l'introduction d'un procédé utile à la fabrication des toiles peintes.
- « 3. Médaille d'or, pour un alliage métallique, propre à servir pour racles de rouleaux, et qui réunisse à l'élasticité et à la dureté de l'acier la propriété de ne pas être attaqué par les couleurs contenant des solutions de cuivre et de fer, en fortes doses. Ou indiquer un moyen galvanique ou autre pour empêcher l'action chimique des couleurs sur les racles d'acier.
- « 4. Médaille d'or, pour l'extraction du principe colorant de la garance, séparé des matières ligneuses et extractives, offrant au consommateur une économie notable dans son emploi en teinture, et produisant des couleurs aussi vives et aussi solides que celles de la garance elle-même et ses dérivés.
- « 5. Médaille d'or, pour une substance pouvant remplacer, sous tous les rapports, l'albumine sèche des œufs, dans l'impression des couleurs sur les tissus, et présentant une économie de 50 p. 0/0 au moins sur le prix de l'albumine.
- « 6. Médaille d'or, à celui qui aura livré aux fabriques du Haut-Rhin 2,000 kilogrammes au moins, ou la quantité équivalente en poudre, de racines de garance, récoltées la même année dans une seule propriété, en Algérie.

- « Médaille d'argent, à celui qui aura livré la moitié de cette quantité, dans les mêmes conditions.
- « Les envois devront être accompagnés de pièces justificatives signées des autorités locales, constatant la provenance de la garance envoyée.
- « 7. Médaille d'argent, pour un moyen plus certain et plus pratique que ceux qui ont été proposés jusqu'à présent, de constater :
  - « 1° La sophistication d'une huile ;
  - « 2° La nature des huiles mélangées ;
  - « 3° La proportion dans laquelle le mélange a été fait, avec une approximation certaine d'au moins trois centièmes; en remplaçant autant que possible les pesées par l'usage de liqueurs titrées. »

Le procédé proposé devra être d'une manipulation facile, non-seulement pour un chimiste expérimenté, mais encore pour tout industriel ou commerçant s'occupant d'achat d'huiles.

La Société industrielle ayant déjà couronné un Mémoire qui traite de ce sujet, a néanmoins remis la question au concours, parce qu'elle a pensé que le procédé oléométrique de M. Cailletet, de Charleville, ne possédait pas le cachet réellement pratique d'un procédé usuel.

Elle a donc voulu de nouveau appeler l'attention des chimistes sur cette question importante et délicate.

- « 8. Médaille de bronze, pour un Mémoire traitant de la composition de la cochenille ammoniacale et de la théorie de sa formation.
- « 9. Médaille d'argent, pour un Mémoire indiquant un moyen complet de blanchir la laine.
- « 10. Médaille de bronze, pour le meilleur Mémoire sur le blanchiment des toiles de coton écri.
- « 11. Médaille d'argent, pour une table des proportions chimiques des matières colorantes organiques. »

Ce travail devra donner, avec les proportions chimiques des principes colorants, celles des matières colorantes dans l'état où le commerce les livre; et, pour celles qui sont solubles, l'équivalent des décoctions à un degré aréométrique donné; tels que, 10 ou 20° A B<sup>6</sup>, pour le campêche, les bois rouges, le quercitron, le fustet, le cuba, les graines de Perse, la gaude, la cochenille, l'orseille, etc.

De ces proportions devraient pouvoir se déduire celles de tel ou tel mordant pour la composition des couleurs ou pour la préparation des lques, comme se calcule la composition de tout sel dont on cherche l'acide, connaissant la base.

- « 12. Médaille d'argent, pour un Mémoire relatif aux mordants organiques naturels de la laine, de la soie, du coton, etc.
- « 13. Médaille d'or, pour un moyen de préparer l'acide urique autrement qu'avec des sécrétions animales. »

En présence de l'application importante qui vient d'être faite des dérivés de l'acide urique à la teinture et à l'impression des tissus, la Société industrielle désirerait voir abaisser considérablement le prix de l'acide urique, et elle pense que le seul moyen d'y arriver d'une manière certaine serait de le préparer artificiellement et directement, au lieu de se borner à l'extraire avec plus ou moins d'économie des matières animales.

- « 14. Médaille de bronze, pour un Mémoire sur la fabrication des extraits des bois colorants.

- « 15. Médaille d'argent, pour une amélioration notable faite dans la gravure des rouleaux.
- « 16. Médaille d'argent, pour le meilleur système de cuves de teinture et de savonnage.
- « 17. Médaille d'or, pour une substance qui puisse servir d'épaississant pour couleurs, apprêts et parements, et qui ne soit ni de la gomme arabique du Sénégal, ni de la gomme adragante, ni une matière servant actuellement à l'alimentation de l'homme, ou provenant d'une matière servant à cet usage.
- « 18. Médaille d'argent, pour une instruction pratique, offrant le moyen de constater la bonne qualité d'un savon sans le concours de la pesée. »

**La Société industrielle demande :**

Si les observations sur la dissolution d'un savon dans l'eau chaude, consignées dans le rapport de son comité de chimie sur le prix N° 20 (1856-1857), pourraient donner un moyen de classer les savons ;

Si de ces observations, vérifiées sur des savons de diverses provenances, dont la préparation serait d'ailleurs connue, on peut déduire un caractère infaillible de bonne fabrication ; mais elle n'entend point restreindre la question à ces observations seulement, et elle offre la récompense à tout caractère certain, qui, n'exigeant pas de pesée, déterminerait d'une façon sûre la pureté d'un savon, et qui, observé sur une grande variété de produits comparés au type de Marseille, pourrait mériter toute confiance.

- « 19. Médaille d'argent, pour la théorie du coton impropre aux couleurs, désigné sous le nom de coton-mort. »

**ARTS MÉCANIQUES.**

- « 1. Médaille d'or, pour un Mémoire sur la filature de coton, N° 80 à 200 métriques.
- « 2. Médaille d'argent, pour la fabrication et la vente de nouveaux tissus dans le département.
- « 3. Médaille d'or de 500 francs (prix fondé par M. Nicolas Schlumberger, de Guebwiller), pour le meilleur Mémoire sur l'épuration des différentes espèces d'huiles propres au graissage des machines.
- « 4. Médaille d'argent, pour une amélioration à introduire dans la construction des cardes de coton, ayant pour but de supprimer ou de remplacer, par un mécanisme sûr et simple, l'opération appelée débouillage, opération onéreuse pour le fabricant, et surtout pernicieuse à la santé de l'ouvrier déboureur.
- « 5. Médaille d'argent, pour de nouvelles recherches, théoriques et pratiques, sur le mouvement et le refroidissement de la vapeur d'eau, dans les grandes conduites.
- « 6. Médaille d'or, pour un Mémoire complet sur les transmissions de mouvement.
- « 7. Médaille d'argent, pour les plans détaillés et la description complète de toutes les machines composant l'assortiment d'une filature de laine peignée, d'après les meilleurs systèmes connus aujourd'hui.
- « 8. Médaille d'or, de la valeur de 1,000 francs (prix fondé au moyen de la rente instituée par M. Emile Dollfus), pour celui qui, le premier, aura fait fonctionner en France une machine à vapeur rotative, présen-

« tant sous tous les rapports les mêmes avantages que les meilleures machines à vapeur connues.

« 9. Médaille d'argent, pour l'invention ou l'introduction dans le département d'une nouvelle machine à parer, offrant des avantages réels sur celles usitées jusqu'à présent.

« 10. Médaille d'argent, pour le meilleur Mémoire sur l'établissement et les avantages comparatifs des divers systèmes de chauffage des ateliers de machines à parer.

« 11. Médaille d'argent, pour le meilleur Mémoire relatif aux différences vitesses à donner aux pistons des machines à vapeur.

« 12. Médaille d'argent, pour un Mémoire résumant les meilleures dispositions à adopter pour la construction des chaudières à vapeur et de leurs foyers, ainsi que pour la combustion de la fumée.

« 13. Médaille d'or, de la valeur de 1,000 francs, pour l'invention et l'application avec avantage sur les procédés connus, d'une machine ou d'une série de machines, disposant toute espèce de coton longue soie, d'une manière plus convenable qu'avec les procédés actuels, pour être soumis à l'action du peignage.

« 14. Médaille d'or, de la valeur de 1,000 francs, pour l'invention et l'application avec avantage sur les procédés connus, d'une machine ou d'une série de machines propres à ouvrir et nettoyer toute espèce de coton courte soie, de manière à le disposer convenablement pour être soumis à l'action des cardes, des épurateurs, des peigneuses, s'il en existe pour les courtes soies à l'époque de l'invention, ou de toutes autres machines préparatoires analogues.

« 15. Médaille d'or, de la valeur de 1,000 francs, pour l'invention et l'application avec avantage sur les procédés connus, d'une peigneuse ou d'une série de machines peigneuses, pour le coton courte soie employé à la filature des N<sup>os</sup> ordinaires, et remplaçant avec avantage également le cardage ou l'un des deux cardages, et même, s'il est possible, en grande partie, le battage et l'épluchage, ou nettoyage du coton, comme le fait aujourd'hui la peigneuse Heilmann, pour les cotons longue soie et les filés fins.

« 16. Médaille d'or, pour le meilleur Mémoire sur les dispositions les plus convenables à adopter, pour la construction des bâtiments et l'arrangement des machines d'une filature de coton.

« 17. Médaille d'or, pour l'introduction, en France, du premier moteur calorique employant l'air comme agent, d'une force d'au moins dix chevaux. Cette machine pourra être appliquée à la navigation, à la locomotion, ou bien comme moteur fixe, et devra avoir fonctionné régulièrement pendant six mois au moins.

« 18. Médaille d'or, à l'établissement industriel du Haut-Rhin qui, à conditions égales, aura le plus complètement appliqué à l'ensemble de ses machines, les dispositions nécessaires pour éviter les accidents susceptibles d'être causés par celles-ci.

« 19. Médaille d'or, pour une machine à laver ou dégorger, pouvant dégorger parfaitement les pièces sortant de teinture en garance, et présentant des avantages sur les machines employées jusqu'à ce jour.

« 20. Médaille d'argent, pour un Mémoire sur le chauffage à la vapeur des ateliers, et en particulier des ateliers de filature.

« 21. Médaille d'argent, pour un mode d'emballage des filés en bobines ou canettes, plus économique que celui actuellement employé.

« 22. Médaille d'argent, pour des perfectionnements apportés dans la fabrication des cordes employées en filature, et particulièrement dans celle des cordes à scroll des métiers automates.

**PRIX NOUVEAU.**

« 23. Médaille d'or de la valeur de 1,000 francs, pour l'étude et la rédaction d'un projet complet de retenue d'eau, au moyen de digues ou barrages, appliqué à l'un des cours d'eau du département du Haut-Rhin, et susceptible d'atteindre le double but de contribuer à prévenir les débordements, et de former pour les temps de sécheresse une réserve d'eau, dont pourraient profiter l'agriculture et l'industrie. »

Le projet demandé devra être non-seulement complet, mais en outre reconnu d'une exécution possible. L'auteur aura donc à présenter un devis estimatif des travaux nécessaires, et à mettre en regard l'appréciation des avantages qu'en devront recueillir les intérêts spécifiés plus haut.

**HISTOIRE NATURELLE ET AGRICULTURE.**

- « 1. Médaille d'argent ou de bronze, pour une description géognostique ou minéralogique d'une partie du département.
- « 2. Médaille d'argent, à celui qui, jusqu'au 15 mai 1858, aura planté dans le département 4,000 pieds au moins de houblon à 1,3 mètre de distance l'un de l'autre, et en quinconce; et une médaille de bronze pour la plantation de 1,000 pieds d'après le même système.
- « 3. Médaille d'argent, pour l'application, dans le département du Haut-Rhin, du système de drainage, à une superficie d'au moins 3 hectares.
- « Médaille de bronze, pour l'application dudit système, dans le département du Haut-Rhin, à une superficie d'au moins 1 hectare.
- « 4. Médaille d'argent ou de bronze, pour l'introduction d'une ou de plusieurs cultures nouvelles dans le département du Haut-Rhin, et particulièrement pour les plantes alimentaires.
- « 5. Médaille d'argent ou de bronze, pour une amélioration agricole importante dans le département du Haut-Rhin, soit sous le rapport des procédés ou méthodes de culture, soit sous celui de l'emploi de machines aratoires plus avantageuses que celles déjà employées, ou enfin à tout autre point de vue.
- « 6. Médaille d'argent ou de bronze, pour le catalogue raisonné des plantes de l'un des trois arrondissements du département du Haut-Rhin, ou seulement d'un ou plusieurs cantons.
- « 7. Médaille d'argent, pour un travail sur la faune de l'Alsace.

**INDUSTRIE DU PAPIER.**

- « 1. Médaille d'or, à laquelle sera ajoutée une somme de 4,000 fr. (1), pour l'introduction en France d'une matière filamenteuse, à l'état de mi-pâte, pouvant servir à la fabrication du papier, soit en remplaçant les chiffons, soit en servant par mélange d'au moins 1/3 avec 2/3 de

(1) Prix fondé par MM. Zuber et Rieder, Boucher, Claudel-Maldamé, Ch. de Beurges, A. Morel, Société anonyme du Souche, Michaut frères, Kiener frères, Léon et Auguste Krantz, Jean Zuber père.

« chiffon, et produisant un papier au moins aussi bon que le papier fait  
« avec du chiffon pur, et ne revenant pas plus cher.

« 2. Médaille d'or, de 500 fr., pour le meilleur Mémoire traitant de la  
« décoloration du chiffon et de son blanchiment.

« 3. Médaille d'argent, pour le fabricant qui aura livré à la consom-  
« mation 500 kilogr. de papier ayant toutes les qualités requises pour la  
« photographie.

#### PRIX DIVERS.

« 1. Médaille d'argent ou de bronze, pour une amélioration importante  
« introduite dans quelque branche que ce soit, de l'industrie manufactu-  
« rière ou agricole du département du Haut-Rhin.

« 2. Médaille d'argent ou de bronze, pour l'introduction de, quelque  
« nouvelle industrie dans le Haut-Rhin, et pour les meilleurs Mémoires  
« sur les industries à améliorer ou à introduire dans le département. S'il  
« s'agit d'une industrie introduite dans le département, elle devra être  
« en activité depuis deux ans au moins. »

#### CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les étrangers sont admis à concourir, comme les nationaux. Les mem-  
bres du conseil d'administration et des comités de la Société industrielle  
sont seuls exclus.

Les Mémoires, dessins, pièces justificatives et échantillons, accom-  
pagnés d'un bulletin cacheté renfermant le nom, la devise et l'adresse de  
l'auteur, devront être adressés francs de port, avant le 15 février 1858,  
au président de la Société industrielle de Mulhouse.

Lorsque le cas l'exigera, la Société enverra des commissaires sur les  
lieux mêmes, pour examiner les machines ou les procédés se rapportant  
à un concours.

Le concurrent qui aura remporté un prix conservera la faculté de  
prendre un brevet d'invention ; mais la Société se réserve le droit de  
publier en totalité ou en partie les découvertes qui auront été cou-  
ronnées.

La Société ne restituera ni les Mémoires ni les dessins qui seront en-  
voyés au concours ; mais les auteurs pourront en prendre copie. Les mo-  
dèles seuls seront rendus.

# BIBLIOGRAPHIE.

---

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES, — *Séances et travaux, compte rendu par M. Ch. Vergé*. 3<sup>e</sup> série, tome XXI, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> livraisons, juillet et août 1857. In-8<sup>o</sup> de 304 pages.

— Mémoire sur Naigeon et accessoirement sur Sylvain Maréchal et Delalande (Suite), par M. *Damiron*. 38 pages.

— Rapport sur le concours relatif à l'administration de Colbert, par M. *Wolowski*. 27 pages.

— Un pays d'États sous l'ancien régime. Étude sur les institutions politiques, municipales et économiques de l'ancienne province de Languedoc (suite), par M. *F. de La Farelle*. 24 pages.

— Le comte Mollien, par M. *Michel Chevalier*. Les Finances et la Guerre pendant les premières années de l'Empire (1802-1808) : la guerre recommence ; dispositions financières de l'an XI ; l'Empire ; la campagne d'Austerlitz : grands embarras du Trésor ; opérations et projets de M. Ouvrard. 50 pages.

— Essai de statistique comparée sur le royaume des Pays-Bas, par M. *Kœnigswarter* (suite). 44 pages.

— Mémoire sur le Traité de Galien intitulé : des Dogmes d'Hippocrate et de Platon (suite), par M. *E. Chauvet*. 29 pages.

— Annonce des prix proposés pour les années 1857, 1858, 1859 et 1860. 22 pages. (Nous avons publié ces programmes dans la livraison de mai, pages 616 à 624.)

— De l'influence du moral sur le physique (suite), par M. le docteur *Foissac*. 25 pages.

— Rapport verbal sur les travaux relatifs au canal maritime de Suez, par M. le baron *Ch. Dupin*. 11 pages.

— Rapport verbal sur un volume de la statistique de la France, relatif au mouvement de la population en 1851, 1852 et 1853, par M. *Wolowski*. 8 pages.

— Rapport verbal sur un ouvrage de M. Villiaumé intitulé : Nouveau Traité d'économie politique, par M. *H. Passy*. 5 pages.

**BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES.** — 18<sup>e</sup> année, 4<sup>e</sup> série, tome III, 6<sup>e</sup> livraison, juillet-août 1857. In-8<sup>o</sup> de 104 pages.

— Essais critiques sur les historiens originaux du règne de Charles VII. Deuxième Essai. Jean Chartier, par M. *Vallet de Viriville*. 19 pages.

— Itinéraire d'Innocent III, dressé d'après les actes de ce pontife, par M. *Léopold Delisle*. 34 pages.

— Le dit de Poissy de Christine de Pisan. Description du prieuré de Poissy en 1400, par M. *Paul Pougin*. 20 pages.

— Bibliographie. 14 pages.

**SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.** — Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies. Juillet et août 1857. In-8<sup>o</sup> de 112 pages.

— Hariri, sa vie et ses écrits, par M. *Louis Delatre*. 24 pages.

— Etude comparative sur la langue berbère (suite), par M. le docteur *A. Judas*. 16 pages.

— Aventures et improvisations de Kouroglou, héros populaire de la Perse septentrionale (suite), par MM. *Alex. Chodzko* et *Ad. Breulier*. 21 pages.

— Un musée perse au Louvre, par M. *Charles Cournault*. 2 pages.

— Le Raghou-Vaïsa, poème historique de Kalidasa, publié pour la première fois en français (suite), par M. *Philibert Soupé*. 22 pages.

— Etude sur le Medracen et sur le tombeau de la Chrétienne (Algérie), par M. *Leclerc*. 11 pages.

— Notice sur la vie et les ouvrages de l'orientaliste suédois Mathias Norberg, par M. *Léon Gruet*. 10 pages.

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION.** — Tome IV, n<sup>o</sup> 8, août 1857. In-8<sup>o</sup> de 48 pages.

— Rapport adressé à la Société par M. *Richard* (du Cantal) sur les espèces chevaline, asine, bovine et porcine de l'Algérie (suite). 26 pages.

— Rapport sur les documents adressés d'Algérie, en réponse au questionnaire sur l'autruche, par M. le docteur *L.-A. Gosse* (suite). 4 pages.

— Sur l'éducation du *Bombix Cynthia* en Sicile, par M. le baron *Anca*. 5 pages.

— Essais d'acclimatation de plantes à Moscou, par M. *Nicolas Annenkow*, directeur du comité botanique d'acclimatation de la Société russe d'horticulture de Moscou. 4 pages.

— Extrait des procès-verbaux des séances, par M. *Aug. Duméril*. 6 pages.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE. — Revue africaine, n° 6, août 1857. In-8° de 120 pages.

- Commission de géographie comparée. 3 pages.
- Antiquités du cercle de Ténès (suite). 13 pages.
- Notice sur un hypogée de Cherchel, par M. de Lhotellerie. 4 pages.
- Observations sur cette notice, par M. Berbrugger. 2 pages.
- Epigraphie numidique, par M. A. Charbonneau. 7 pages.
- Notice sur le bey d'Oran, Mohammed-el-Kebir (suite), par M. Gorguon. 10 pages.
- Recherches sur la coopération de la régence d'Alger à la guerre de l'indépendance grecque, d'après des documents inédits (suite), par M. de Voulx. 10 pages.
- Chronique et Bulletin, par M. Berbrugger. 36 pages.
- Littérature orale des Touareg. Fables, par M. A. Hanoteau. 11 pages.
- Système phonique et orthographique pour la transcription de l'arabe, par M. L.-J. Bresnier. 9 pages.
- Concordance des Calendriers grégorien et musulman, par M. M.-L. Chaillet. 8 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE. — Compte rendu mensuel rédigé par M. Payen, secrétaire perpétuel. 2<sup>e</sup> série, tome XII, n° 6. In-8° de 96 pages.

- Rapport sur les moyens propres à atténuer les pertes causées par la grêle, présenté, dans la séance du 1<sup>er</sup> juillet, par M. Baudement. 5 pages.
- Rapport de M. Chevandier sur une lettre de M. le Tourneux, relative à la culture du mélèze. 4 pages.
- Communication de M. le docteur Montagne sur une nouvelle cause d'obstruction des tuyaux de drainage. 2 pages.
- De l'action du soufre sur la végétation. par M. Marès. 7 pages.
- Note sur la culture du fenugrec (trigonelle) en fourrage, par M. Chanoine. 13 pages.
- Note de M. Saint-Priest, membre correspondant du département de l'Ardèche, sur les éducations de vers à soie. 3 pages.
- Du Pe-tsaïe, ou chou de la Chine, comme plante potagère en Europe, par M. Laure. 3 pages.

SOCIÉTÉ PHILOMATIQUE DE BORDEAUX. — Bulletin, 2<sup>e</sup> série, 2<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> trimestre 1857. In-8° de 76 pages.

- Procès-verbal de la distribution solennelle des prix et médailles aux élèves des classes d'adultes; discours de M. Baudrimont, président de la Société; rapport annuel sur les classes d'adultes, par M. le directeur. 16 pages.
- Des turbines eulériennes sans vannage; moyens de les employer à l'actionnement direct des meules à blé; avantages qui ré-

sulteraient de leur substitution aux roues à cuves et aux rouets vولants, par M. *Louis Ordinaire de Lacolonge*. 18 pages.

— Souvenirs de l'Exposition universelle, par M. *Baudrimont* (suite). 4 pages,

— De la panification, par M. *Micé*. 28 pages.

SOCIÉTÉ HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES. — Recueil des 22<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> années. 1857. In-8<sup>o</sup>. de 480 pages

— Résumé analytique des travaux de la 22<sup>e</sup> année (1855), par M. le docteur *Lecadre*. 24 pages.

— Résumé analytique des travaux de la 23<sup>e</sup> année (1856), par M. le docteur *Bellevue*. 29 pages.

— Discours d'ouverture de la 22<sup>e</sup> année, par M. *Auguste Marie*. 7 pages.

— Psychologie physiologique, par M. le docteur *Maire*. 149 pag.

— Fragments d'une histoire des épidémies qui ont régné dans l'arrondissement du Havre, par M. le docteur *Lecadre*. 17 pages.

— Note sur le strabisme, par M. *Bénard*. 5 pages.

— Note sur une fissure congénitale du sternum, par M. le docteur *Derome*. 4 pages.

— Etudes sociales, hygiéniques et médicales sur les ouvriers employés aux travaux du port du Havre, par M. *Lecadre*. 25 pages.

— Rapport sur les essais du Vélocimètre faits à bord du vapeur *le Français* dans la rade du Havre, par M. *H. Dufaitelle*. 12 pages.

— Etude sur la physionomie de la France; topographie et singularités, par M. *Dousseau*. 25 pages.

— Un nouveau produit havrais: le vin d'Ingouville, par M. *E. Borély*. 8 pages.

— Le médailler du Havre, par M. l'abbé *Herval*. 10 pages.

— Les Archives du Havre: le duc Armand-Jean de Richelieu; — lettres de Louis XIV et d'Anne d'Autriche, par M. *E. Borély*. 15 pages.

— Note sur une pierre tombale et des vases du treizième siècle trouvés au Havre en 1856, par M. l'abbé *Cochet*. 11 pages.

— Etude sur la Normandie souterraine de M. l'abbé *Cochet*, par M. l'abbé *Herval*. 7 pages.

— Notice sur une comédie du temps de Louis XIII et considérations sur l'état de l'art à cette époque, par M. *J.-B. Millet Saint-Pierre*. 23 pages.

— Benvenuto Cellini, par M. *Cheron de Villiers*. 20 pages.

— Le Mont-Blanc, souvenirs et regrets (poésie), par M. *A. Dousseau*. 14 pages.

— Recueil de pensées ou quasi-pensées, dictons et boutades mis en rimes, par M. *J.-B. Millet Saint-Pierre*. 32 pages.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — Bulletin du 3<sup>e</sup> trimestre 1857. In-8<sup>o</sup> de 28 pages.

— De la peinture sur vélin et de l'application de l'or sur relief, par M. l'abbé *X. Barbier de Montault*. 5 pages.

— Un épisode des processions des Rogations à Poitiers en 1466, par M. *Redet*. 9 pages.

— Note sur des titres provenant de l'ancienne abbaye de Ville-salem, par M. *Redet*. 2 pages.

— Notice sur la paroisse de Saint-Loup (Deux-Sèvres), par M. *Touchard*. 7 pages.

— Note sur la découverte d'un traité de symbolisme du treizième siècle à la bibliothèque de Poitiers, par M. l'abbé *X. Barbier de Montault*. 2 pages.

— Compte rendu et chronique. 3 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BÉZIERS. — Bulletin. 15<sup>e</sup> livraison. 1857. In-8<sup>o</sup> de 80 pages et 2 planches.

— Deuxième note sur l'alphabet ibérien, par M. *P. Boudard*. 16 pages.

— Mémoire de la Société archéologique de Béziers pour réclamer la restitution d'un objet d'art appartenant à la Société. 13 pages.

— Rapport sur le concours de 1856, par M. *Carou*. 8 pages.

— Note sur les fouilles faites à Béziers dans les années 1855-1856, par M. *L. Bonnet*. 5 pages.

— Le prieuré de Cassan. Monographie locale, par M. *Alfred Crouzat*. 27 pages.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS du département de la Côte-d'Or. — Tome V, 1<sup>re</sup> livraison, 1857-1858. In-4<sup>o</sup> de XII et 65 pages, plus un appendice de 16 pages.

— Compte-rendu des travaux du 1<sup>er</sup> août 1856 au 1<sup>er</sup> août 1857, par M. *Vallot*. 12 pages.

— Examen critique de la traduction d'un texte fondamental dans la question d'Alise, par M. *Rossignol*. 65 pages.

— Appendice au rapport sur la colonne de Cussey, par M. *H. Baudot*. 16 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORLÉANAIS. — Bulletin n<sup>o</sup> 27, 2<sup>e</sup> trimestre 1857. In-8<sup>o</sup> de 56 pages.

— Rapport de M. *Cosson* sur une note relative à la restauration de l'église Saint-Euverte d'Orléans, 5 pages.

— Note historique sur le régiment de Navarre; règles pour les pensionnaires du Séminaire des RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur de l'abbaye de Pontlevoy, proche Blois, en 1722, communication de M. *Pelletier*. 10 pages.

— Rapport sur un travail de M. Desnoyers, relatif à des médailles découvertes à Cléry; note sur les fouilles de Cléry. 5 pages.

— Notice sur Bellegarde, par M. *Pillon*: le Château; l'Eglise. 17 pages.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE L'ALLIER. — Annales, tome II, n° 3, 1857. In-8° de 54 pages.

— Extrait des procès-verbaux des séances, par M. *A. Olivier*, 10 pages.

— Rapport sur les récompenses à accorder à des instituteurs primaires pour leur zèle à encourager les bonnes méthodes de culture, par M. *A. Olivier*. 4 pages.

— Rapport de M. *Sallard* au nom de la commission d'inspection des jardins de Moulins. 7 pages.

— Rapport présenté à la Société sur l'exposition de 1857, par M. le comte *Max de l'Estoile*. 4 pages.

— Observations météorologiques faites par M. *Doumet* à Baleine (Allier). 10 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. — N° 2, août 1857. In-8° de 36 pages.

— Compte rendu des séances : section centrale ; comice de Condé ; comice de Denain ; section de peinture. 8 pages.

— Rapport présenté par M. *Bonnier*, au nom d'une commission spéciale pour le concours départemental. 8 pages.

— Rapport sur le concours de peinture de 1857 ; par M. *L. Cellier*, aquarelle représentant l'ancien hôtel de ville de Valenciennes avant 1612. 7 pages.

— Notice sur le village de Raismes (2<sup>e</sup> partie), par M. *L. Cellier*. 9 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — Tome VIII. — Livraisons de juillet et août 1857. In-8° de 56 et 60 pages.

— Compte rendu des séances. 47 pages.

— Revue agricole, par M. *Théophile Roussel*. 10 pages.

— Congrès archéologique de France, à Mende. Programme des questions. 2 pages.

— Rapport sur le meeting tenu à Salisbury par la Société royale d'agriculture d'Angleterre, par M. *Théophile Roussel*. 29 pages.

— Des Sociétés agricoles en Angleterre, etc., par *le même*. 6 pages.

— Document extrait des archives du département de la Lozère, par M. l'abbé *Baldit*. 15 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE DE VAUCLUSE. — Tome VI, 8<sup>e</sup> livraison, août 1857. In-8° de 32 pages.

— Compte rendu des séances, par M. *Tamisier*. 7 pages.

— Lettre sur le soufrage de la vigne, par *J. N. Reynier*. 4 pages.

— Coup d'œil sur la question des vers à soie, par M. *Aug. Picard*. 7 pages.

— Des améliorations dans la production et l'emploi des engrais, par M. *Turrel*. 9 pages.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-GARONNE ET DE L'ARIÈGE. — 3<sup>e</sup> série, tome VIII. Août 1857. In-8° de 60 pages.

— Rapport sur la partie agricole de l'exposition universelle de 1855, par M. *Noulet*. 42 pages.

— Chronique agricole de la Haute-Garonne, par M. *Frédéric Lignierre*. 4 pages.

— Chronique agricole de l'Ariège, par M. *Laurens*. 13 pages.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE. — Annales, tome XIV, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> livraisons, 1857. in-8°. Ensemble de 304 pages.

— Séance générale du 22 décembre 1856 : discours de M. le vicomte de *Kerckhove-Varent*, président, et de M. *Van der Heyden*, secrétaire. 18 pages.

— Les ruines de l'abbaye de Villers, par M. *Oswald van den Berghe*. 10 pages.

— L'ancien prieuré de Sinnigh, du tiers ordre de Saint-Augustin, dans la province de Liège, par M. *Arnaud Schaepkens*. 5 pages.

— Analectes archéologiques, historiques, géographiques, etc., par M. *A.-G.-B. Schayes*. 50 pages.

— Notice historique sur le chapitre collégial de Sainte-Dymphne, à Gheel, par M. l'abbé *Stroobant*. 38 pages.

— Mémoire sur l'ancienne ville de Ghisteltes, par M. *Le Grand*. 68 pages.

— De l'influence exercée par les souverains pontifes sur le développement des sciences, des lettres et des beaux-arts, en Italie, depuis la renaissance jusqu'à nos jours, par M. *Ch.-J. van den Nest*. 50 pages.

— Mémoire sur l'ancienne maison de Ghisteltes, par M. *Augustin Grootjans-Hulpiau*. 20 pages.

— Notice historique sur la ville et la forteresse d'Ypres, par M. le capitaine *J.-G.-J. Demarteau*. 12 pages.

— Extrait des procès-verbaux et de la correspondance de l'Académie. 15 pages.

ACADÉMIE DES SCIENCES DE TURIN. — Mémoires, tome XVI. Turin, imprimerie royale, 1857. In-4°.

Ce volume, consacré entièrement à la reproduction des travaux de la classe des sciences morales, historiques et philologiques, contient quatre dissertations remarquables :

1<sup>o</sup> Considérations sur la doctrine de Socrate, par M. *Bertini*.

2<sup>o</sup> Des doctrines de l'ancienne école pythagoricienne contenues dans les vers dorés, par M. *Dominique Capellana*.

3<sup>o</sup> Documents génois inédits pour la généalogie historique de la maison souveraine de Savoie, depuis le douzième jusqu'au quinzième siècle, par M. *Edouard Mallet* (cette étude est écrite en français).

4<sup>o</sup> Observations sur l'hymne homérique à Apollon Délien, par M. *Capellana*.

## OUVRAGES DIVERS.

---

DESCRIPTION DES MÉDAILLES et antiquités composant le cabinet de M. le baron Behr, ancien ministre de Belgique à Constantinople, par *François Lenormant*. Paris, Hoffmann, 1857. In-8° de VIII-229 pages et 3 planches.

Le baron Behr a longtemps résidé en Orient et fait de nombreuses excursions en Asie Mineure. Il a donc pu recueillir un grand nombre de médailles qui lui ont permis de former une collection remarquable. M. Lenormant s'est chargé d'en dresser le catalogue pour la vente, qui a eu lieu les lundi 11 mai et jours suivants; il ne s'est pas borné à donner une simple nomenclature des objets mis en vente, mais il a ajouté des commentaires à l'occasion des monnaies qui lui ont paru intéressantes et qui soulevaient quelques questions controversées. Il a surtout insisté sur les monnaies à légendes phéniciennes, pamphyliennes et sinaïtiques, et surtout sur la série monétaire de l'île de Chypre. M. Lenormant a également modifié le mode de classement généralement adopté, qui consiste à suivre l'ordre géographique pour les monnaies antérieures, et l'ordre historique pour les monnaies des rois; il emploie, lui, le système d'Eckhel, par lequel on se sert d'un classement à la fois historique et géographique. Parmi les pièces les plus remarquables de la collection de M. le baron Behr, il faut citer le n° 74, monnaie d'argent de Lysimaque au type de Philippe II de Macédoine; le n° 138, tétradrachme d'Alexandre le Grand, frappée à Ephèse; le n° 285, monnaie d'argent de Théra, d'ancien style, etc.

LES MONUMENTS DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par M. *Hennin*, tome II. Paris, Delion, 1857. In-8° de CXXIII-303 pages.

Dans le nouveau volume publié par M. Hennin, volume qui a suivi de près l'apparition du premier, l'auteur entre dans le vif de son sujet. Après avoir donné une liste énorme des principaux ouvrages qu'il a consultés (cette liste occupe 123 pages), M. Hennin prend, règne par règne, tous les souverains qui ont gouverné la France et, pour chacun d'eux, il fait connaître tous les monuments gravés, ou peints ou sculptés, qui nous restent sur ces époques lointaines de notre histoire. Le volume que nous avons sous les yeux comprend les deux premières races et le commencement de la troisième. — Commencant en 481, il s'arrête à 1060, et fait désirer vivement de voir terminer un ouvrage si précieux pour les sciences archéologiques et historiques.

HISTOIRE DES CLASSES RURALES EN FRANCE et de leurs progrès, etc., par M. *Henry Doniol*. Paris, Guillaumin, 1857. In-8° de XV-457 pages. (7 fr. 50 c.)

Encore une histoire des classes agricoles qui vient après les ouvrages de MM. Guérard, Léopold Delisle, Dareste de la Chavanne, Leymarie,

Bonnemère. L'Académie des sciences morales, en donnant comme sujet de concours en 1852 l'histoire des classes agricoles en France depuis le treizième siècle jusqu'en 1789, a été un peu cause de ce grand nombre de travaux sur le même sujet. Le livre de M. Doniol, lui aussi, a eu pour point de départ ce concours. Une exposition confuse, des divisions obscures, quelques autres défauts, ont empêché l'auteur d'être couronné, bien que le savant rapporteur eût reconnu à ce Mémoire de sérieuses qualités. « C'est, dit-il, un ouvrage considérable....., où les actes et les contrats de tout genre qui révèlent la vie privée sont tour à tour invoqués à l'appui de vues souvent ingénieuses, où une attention constante et qui ne manque pas de profondeur est donnée au côté économique de la question... L'auteur, ajoute-t-il, pénètre plus avant que ses concurrents dans certaines parties obscures et un peu détournées du sujet, en sorte qu'il est en même temps et complet quant à l'ensemble, et curieux par des détails ailleurs ignorés ou négligés. »

Les qualités que le rapporteur avait reconnu au Mémoire, M. Doniol les a conservées au livre; quant aux défauts, il s'est efforcé de les corriger, et tout porte à croire qu'il a réussi.

LEÇONS SUR LES EFFETS DES SUBSTANCES TOXIQUES ET MÉDICAMENTEUSES, par M. *Claude Bernard*, membre de l'Institut. In-8° de VII-488 pages, avec 32 figures intercalées dans le texte. Paris, 1857, chez Baillière. (7 fr.)

M. Cl. Bernard n'a pas eu pour but, dans ce nouvel ouvrage, de présenter l'histoire physiologique ou toxicologique complète d'une substance déterminée. Les trente leçons qu'il vient de publier ont été faites au Collège de France, du 2 février 1856 au 27 juin suivant, et ont eu pour objet (à part la première, consacrée à la vie et aux travaux de M. Magendie) d'exposer une série d'études du savant académicien sur les effets d'un certain nombre de substances toxiques ou médicamenteuses. M. Cl. Bernard a considéré, suivant son expression, les agents toxiques comme les *réactifs de la vie*. Partant de cette idée neuve, l'auteur a donné à ses auditeurs des aperçus variés sur divers poisons ou médicaments pour signaler l'obscurité qui règne encore en ces matières. Les travaux de M. Cl. Bernard sont du reste trop connus et trop appréciés pour que nous ayons besoin de faire l'éloge de ce nouveau volume.

HISTOIRE DU PÉROU, par le P. *Anello Oliva*, traduit de l'espagnol sur le manuscrit inédit, par M. *H. Ternaux-Compans*. Paris, 1857. Jannet. 128 p.

Le P. Oliva, de la Société de Jésus, naquit à Naples; son manuscrit porte la date de 1631. C'est une histoire intéressante qui commence par une description du pays, et dans laquelle l'auteur raconte les faits et gestes des divers Incas, depuis Manco Capac, fondateur de l'empire du Pérou, jusqu'à Atau Valpa et Vascar, les derniers de tous, et la conquête par Pizarre et les Espagnols. La fin du volume est consacrée tout entière à la lutte des Indiens et à une analyse de quelques-unes de leurs coutumes et de leurs superstitions.

COURS COMPLET DE LITTÉRATURE MODERNE, par *Edouard Mennechet*. 2 vol. Paris, 1857. Langlois.

Edouard Mennechet avait fondé un cours de littérature élémentaire, et les deux volumes publiés aujourd'hui ne sont autre chose que des

leçons professées par lui devant un nombreux auditoire. Il avait l'habitude de lire son cours, et c'est ce qui a permis après sa mort de publier sans changement aucun le texte même du professeur. Du reste, le titre donné à son livre est trop restreint, car son premier volume renferme des études sur les poésies celtiques, scandinaves et bretonnes; sur la littérature romane; sur la littérature latine en France au moyen âge; sur la littérature française aux treizième, quatorzième, quinzième et seizième siècles; sur les littératures allemande du treizième au seizième siècle, espagnole au douzième, italienne au quatorzième et seizième, et portugaise au seizième siècle. Le second volume commence au seizième siècle et va jusqu'à la fin du dix-huitième. Le livre de M. Mennechet est un bon précis dans lequel il a évité avec soin tout ce qui aurait pu choquer dans un enseignement destiné à des femmes et à des jeunes filles; il a su, dans des sujets quelquefois scabreux, se maintenir dans des limites purement littéraires, en glissant sur les œuvres souvent légères de certains auteurs, tels que Villon et autres poètes du même genre.

MÉMOIRES DE HENRI DE CAMPION, Nouvelle édition, avec des notes. par M. C. Moreau. Paris, 1857. P. Jannet. In-12 de XXXII-439 pages. (5 fr.)

Les Mémoires de Campion commencent en 1616 et se terminent en 1660. Gentilhomme dévoué au duc de Beaufort, Campion, en écrivant ses souvenirs personnels, a relaté avec détail toutes les affaires, toutes les négociations auxquelles il a été mêlé de près ou de loin. C'est en quelque sorte un journal écrit au jour le jour, où l'on trouve raconté tous les événements plus ou moins remarquables de l'armée quand il y était, et de la cour lorsqu'il s'y est trouvé. Ce qu'il y a surtout de curieux dans ce livre, ce sont les affaires relatives à la maison de Beaufort. La fuite du duc en Angleterre, l'état de la cour après la mort de Richelieu, les tentatives faites par Mazarin pour s'attacher ce prince, la hauteur avec laquelle ce dernier repoussa ses offres, les conséquences de ce refus, les tentatives faites contre la vie du premier ministre, l'arrestation du duc de Beaufort, tout cela est exposé d'une manière vive, intéressante et animée. Les notes que M. Moreau a publiées avec cette édition complètent bien les récits de Campion, et les éclaircissent souvent d'une manière utile, en donnant des renseignements précis sur une foule de personnages peu connus.

DU RÔLE DE LA FAMILLE DANS L'ÉDUCATION, ou théorie de l'éducation publique et privée, par Th.-H. Barrau. Paris, Hachette, 1857. In-8° de XI-374 pages. (6 fr.)

L'Académie des sciences morales avait mis au concours la question du rôle de la famille dans l'éducation. Le livre de M. Barrau n'est autre chose que le Mémoire couronné par l'Institut. M. Guizot, qui a fait le rapport, a déclaré que ce Mémoire était un ouvrage plein d'intérêt, à la fois sensé et spirituel, religieux et philosophique, libéral et sincèrement respectueux envers tout ce qui a droit au respect. Au reste, l'auteur se montre observateur consciencieux; il connaît bien les divers systèmes d'éducation, et cherche à les faire concourir, chacun en ce qu'il peut avoir de bon, au développement moral, intellectuel et physique des enfants. Son livre est divisé en quatre parties: 1° le droit,



droits de la famille, de la société et de l'enfant ; 2° le devoir ; 3° les moyens ; 4° les applications pratiques. La troisième partie, celle qui traite des moyens, est peut-être la plus intéressante de toutes ; l'auteur y démontre l'insuffisance de l'éducation privée ; il étudie l'éducation publique, les collèges, etc., et considère la religion, le Gouvernement, l'administration, les lois et les mœurs dans leurs rapports avec l'éducation.

**MÉMOIRES ET JOURNAL DE JEAN-GEORGES WILL**, publiés d'après les manuscrits autographes de la Bibliothèque impériale, par *Georges Duplessis*, avec une préface, par Ed. et J. de Goncourt. T. I. Paris, Renouard, 1857. In-8° de XVII-584 pages.

Will, né en 1715, fils d'un bourgeois de Königsberg, fut peintre et graveur ; c'est surtout dans cette dernière spécialité qu'il s'est fait un nom, et ses œuvres sont fort recherchées maintenant. Ses Mémoires, écrits presque jour par jour depuis 1759, contiennent un grand nombre de renseignements précieux sur les hommes et les choses de son temps. On y trouve de curieux détails relatifs à la valeur des objets artistiques de son époque et sur les grands artistes dont il fut le contemporain et qui, pour la plupart, furent ses amis. Son intimité avec Greuze, notamment, lui a fourni des pages charmantes. M. G. Duplessis, en se faisant l'éditeur de Will, a suivi scrupuleusement le manuscrit qu'il avait sous les yeux, respectant jusqu'à l'orthographe souvent bizarre du peintre à demi-germain. Il a enrichi le volume qu'il vient de publier, et qui va jusqu'au 13 décembre 1774, de notes explicatives souvent fort utiles et qui éclairent des points quelquefois obscurs. Espérons que le second volume ne tardera pas à paraître.

**MONUMENTS D'ARCHITECTURE**, de sculpture et de peinture de l'Allemagne, depuis l'établissement du christianisme jusqu'aux temps modernes, publiés par *Ernest Forster* ; texte traduit en français, par *D. Ramée*. Paris. Petit in-folio. Chez Baudry. Avec 50 planches. (60 fr.)

La première partie de ce livre, consacrée à l'architecture, contient des notices sur la cathédrale de Spire, l'abbaye de Lorsch, celle de Limbourg sur la Lahn, Sainte-Marie du Capitole à Cologne, la cathédrale et l'église de Notre-Dame de Trèves, celle de Bâle, le château de l'empereur Barberousse à Gelnhausen, le château et la cathédrale de Meissen, l'Abrechtsburg, la chapelle double de Landsberg, l'église abbatiale d'Hecklingen, celle de Notre-Dame de Bon-Secours à Munich, et enfin, la cathédrale de Mayence. Ces notices, outre une partie spécialement archéologique, renferment un exposé historique fort détaillé et fort bien fait des accroissements et des vicissitudes de ces divers monuments.

Dans la partie relative à la sculpture se trouvent des documents sur la chaire de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, sur la porte dorée de Freiberg, sur le dyptique de Tuotilan à Saint-Gall, sur le dyptique du Trésor de la cathédrale de Bamberg, sur une plaque funéraire en bronze de la duchesse Sidonie dans la cathédrale de Meissen, sur les sculptures de la chaire de l'église de Wuhselbourg, et sur un certain nombre d'autres pièces curieuses conservées dans les églises d'Allemagne. Enfin, le chapitre de la peinture se rapporte à des fresques re-

marquables. En résumé, ce travail est bien fait, clair et méthodique ; la traduction en est, il est vrai, très-faible, mais les planches qui accompagnent l'ouvrage sont de la plus grande beauté, fort bien dessinées et admirablement gravées.

**PROBLÈMES DE MATHÉMATIQUES ET DE PHYSIQUE, avec les solutions raisonnées, par M. Menu de Saint-Mesmin.** In-8° de VII-328 pages. Paris, 1857, chez Hachette. Prix : 4 fr.

Cet ouvrage, destiné aux jeunes gens qui se préparent au baccalauréat ès sciences, ne renferme que des problèmes de mathématiques élémentaires et de physique plus élémentaire encore. La plupart de ces problèmes ont été donnés dans les Facultés des sciences, et particulièrement à la Sorbonne dans des examens. Ce volume pourra, nous n'en doutons pas, être consulté avec fruit par les candidats au grade de bachelier ès sciences, car les solutions données par l'auteur nous ont paru claires et faciles.

**HISTOIRE FINANCIÈRE DE LA FRANCE, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à l'année 1828, précédée d'une introduction sur le mode d'impôts en usage avant la révolution, suivie de considérations sur la marche du crédit public et les progrès du système financier, par M. Jacques Bresson.** 2 vol. in-8°, ensemble de VI-866 pages. Paris, 1857, 3<sup>e</sup> édition. Prix : 15 fr.

Cet ouvrage, dont la première édition fut publiée en 1828, est aujourd'hui assez arriéré, car l'auteur n'a apporté aucune modification aux nouvelles éditions. Il se compose d'une série de notices sur les surintendants et ministres des finances depuis Enguerrand de Marigny jusqu'au comte de Villèle ; ces notices renferment quelquefois des faits curieux et intéressants, mais depuis 1828 les sciences historiques ont progressé, et M. Bresson aurait dû tenir compte des progrès qu'elles ont faits. La même remarque s'applique à l'introduction de l'Histoire financière de la France, quoique cette partie de l'ouvrage soit peut-être la meilleure. Quant aux considérations sur la marche du crédit public et les progrès du système financier, qu'il nous suffise de dire qu'elles datent de 1828 et que, par conséquent, les chiffres cités par l'auteur et les conclusions qu'il en tire ne présentent plus qu'un intérêt fort médiocre.

**HISTOIRE DE LA SAINTE ÉGLISE D'ARLES, par M. l'abbé Trichaud.** Paris, chez Etienne Giraud ; Nîmes, chez Louis Giraud. (3 fr. 50 c.)

L'église d'Arles est la plus ancienne de France et a même la prétention d'être la seconde église catholique après Rome. Ce qu'il y a de certain, suivant l'abbé Trichaud, c'est qu'elle fut fondée par saint Trophime, disciple de saint Paul, dans le premier siècle de notre ère. Son histoire présente donc un grand intérêt. M. Trichaud l'a comprise, et encouragé par N. S. P. le pape, il s'est mis à l'œuvre. Son premier volume va de l'an 65 à l'an 502 et renferme le récit, souvent intéressant, de l'établissement du christianisme dans le midi de la Gaule.

**NOUVEAU MANUEL COMPLET DE TYPOGRAPHIE, par MM. A. Frey et**

*E. Bouchy*. Nouvelle édition. Paris, Roret, 1857. 2 vol. pet. in-12 de XII-536 pages; avec 7 planches.

La première édition de ce Manuel avait été publiée par M. Frey; celle dont nous rendons compte a été corrigée et revue par M. Bouchy. On peut cependant, malgré tout le soin apporté par les auteurs et par l'éditeur à la publication de ces deux volumes, adresser un grave reproche à l'ouvrage. Ce n'est pas un manuel, c'est un dictionnaire, et un dictionnaire où les mots techniques sont prodigués dans toutes les explications d'une manière fâcheuse. Aussi est-il à peu près impossible au lecteur, qui n'a pas déjà par-devers lui quelques notions pratiques de typographie, de comprendre un seul article de ce dictionnaire, du reste très-complet, trop complet même, car on y trouve de fort longs articles sortant un peu du cadre que les auteurs semblent s'être imposé. Ce Manuel est donc un ouvrage spécial à l'usage exclusif des typographes; à ce titre seulement, il pourra rendre d'utiles services aux personnes qui le consulteront.

ÉLÉMENTS DE GÉOLOGIE, par M. le docteur *Le Canu*, professeur à l'École supérieure de pharmacie de Paris. 2<sup>e</sup> édition. Paris, Baillière, 1857. In-12 de 223 pages.

Cet ouvrage est dédié par son auteur à ses petits-fils; il a voulu rédiger pour eux les éléments succincts de l'histoire de la terre. Nous croyons qu'il a réussi. Les éléments de géologie du docteur Le Canu forment un petit volume précieux pour les enfants. Il renferme des notions justes et vraies sur les diverses formations et sur les propriétés des roches et des minéraux. Ajoutons que des adultes mêmes pourraient y puiser des connaissances indispensables qui leur manquent.

GÉOGRAPHIE UNIVERSELLE DE MALTE-BRUN, entièrement refondue, etc., par *Th. Lavallée*. Tome VI, 2<sup>e</sup> partie. Furne, 1857. In-8<sup>o</sup> de 352 pages. (5 fr.)

Ce nouveau volume de la publication de M. Th. Lavallée est entièrement consacré à l'Afrique. Les premiers chapitres renferment la description de l'Égypte, de la Nubie, de l'Abyssinie; les chapitres suivants traitent de l'Afrique septentrionale, la régence de Tunis, l'Algérie, le Maroc; enfin dans la dernière partie du volume l'on trouve tout ce qui se rapporte à la Sénégambie, la Guinée, le Soudan, le Congo, la Cafrerie, le Zanguebar et les îles africaines de la mer des Indes. Citons comme entièrement neuves et comme très-remarquables les pages consacrées à nos possessions de l'Algérie.

MON SECOND VOYAGE AUTOUR DU MONDE, par M<sup>me</sup> *Ida Pfeiffer*, traduit de l'allemand, par M. *W. de Suckau*, in-12 de VIII-633 pages. Paris, 1857. Chez Hachette. (3 fr. 50 c.)

M<sup>me</sup> Ida Pfeiffer est bien certainement la plus étonnante et la plus intrépide voyageuse qui ait jamais existé. Avant d'entreprendre ses deux voyages autour du monde, elle avait déjà exploré la Terre-Sainte, l'Islande et le nord de la Scandinavie. Les relations qu'elle a publiées ont obtenu un grand et légitime succès en Allemagne; malheureusement elles ne sont connues chez nous que par des extraits donnés à de longs intervalles par les revues. Nous croyons que son second voyage

autour du monde, que M. W. de Suckau vient de traduire, ne sera pas moins goûté en France que de l'autre côté du Rhin. Partie de Londres, M<sup>me</sup> Ida Pfeiffer a visité successivement le Cap, les possessions hollandaise de la Malaisie, la Californie, les côtes occidentales de l'Amérique du Sud, les Etats-Unis, le Canada et les Açores. On peut juger par cet itinéraire de l'intérêt que peut offrir le récit d'un semblable voyage fait par une femme qui a l'habitude d'observer les mœurs, qui raconte ses impressions avec simplicité, et qui n'a eu qu'un seul but, faire connaître exactement ce qu'elle a vu et ce qui lui est arrivé.

**LE CATÉCHISME DE L'OPÉRATEUR PHOTOGRAPHE, TRAITÉ COMPLET DE PHOTOGRAPHIE SUR COLLODION**, par M. A. Belloc. In-8° de III-276 pages. Paris, 1857. Chez Dentu.

Ce catéchisme est un des meilleurs traités de photographie qui aient encore été publiés. L'auteur, du reste, a déjà fait paraître plusieurs ouvrages sur ce sujet; mais, ainsi qu'il le fait observer avec juste raison, ils sont déjà arriérés; car, dans un art dont les progrès sont aussi rapides et aussi incessants que ceux de la photographie, l'exactitude d'un jour peut quelquefois ne plus exister le lendemain. M. Belloc, dans son catéchisme, n'a eu que l'intention de faire connaître les procédés les meilleurs et les plus expéditifs à employer pour arriver à de bons et sûrs résultats. Nous pensons qu'il a atteint son but; ses explications sont claires et précises, et nulle expression trop technique ne vient les rendre obscures; on regrette seulement l'absence de planches.

**INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA LANGUE JAPONAISE**, par L. Léon de Rosny. Paris, Maisonneuve et C<sup>ie</sup>, 1857. In-4° de XI-96 p.

On n'avait eu jusqu'à présent, pour étudier la langue et la littérature japonaises, que la grammaire du P. Rodrigue et la *Bibliotheca Japonica*, de M. de Siebold. Mais ces ouvrages très-incomplets, très-difficiles à comprendre, manquant de méthode et de clarté, nuisaient aux efforts des orientalistes et ne pouvaient leur servir. Il y avait donc là une lacune, lacune d'autant plus sérieuse en ce moment, que, par suite des derniers traités, les barrières, qui fermaient si complètement le Japon aux Européens disparaissent chaque jour, et que nos relations avec ces terres inconnues vont devenir nombreuses et suivies. M. de Rosny l'a compris, et sa publication qui sera prochainement suivie d'une seconde plus importante encore, un Dictionnaire japonais français-anglais, a pour but de venir en aide aux études philologiques. L'*Introduction à l'étude de la langue japonaise* résume en quelques pages tout ce que l'on sait aujourd'hui sur cet idiome. L'auteur débute par un essai sur les origines de la langue japonaise, dans lequel il examine les diverses opinions émises à ce sujet. Dans deux chapitres consacrés au rôle des caractères chinois dans la littérature japonaise, il donne quelques notions élémentaires sur les textes sino-japonais, que jusqu'à présent, faute de notions suffisantes, on n'avait pu bien comprendre. Enfin il aborde la grammaire proprement dite, et il donne un aperçu des livres japonais; il termine par des exercices de lecture, et un index des mots chinois et sanscrits contenus dans son travail.

**TABLEAU DE LA LITTÉRATURE DU NORD AU MOYEN AGE, en Allemagne, en Angleterre, en Scandinavie et en Slavonie**, par F.-G. Eichhoff,

inspecteur de l'Académie de Paris. Paris, Didier, 1857. In-8° de 464 pages.

Ce volume n'est autre chose qu'une nouvelle édition d'un ouvrage publié en 1853. Les changements faits par l'auteur sont de peu d'importance; il a supprimé la préface, modifié une phrase à la page 450 et ajouté un deuxième appendice sur le rapport qui existe entre l'Edda, la Voluspa, le Havamal et les traditions primitives de l'Orient, et surtout les mythes de l'antique poésie indienne. Il cite à l'appui de son dire un certain nombre de maximes tirées du Ramayana, et termine par deux morceaux, écrits en vers latins sur le paradis et l'enfer indien. Du reste, l'édition nouvelle est identique à l'ancienne; nous n'avons pas à revenir sur le mérite de ce livre dont il a été rendu compte dans ce journal.

HISTOIRE DE L'AGRICULTURE DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'À LA MORT DE CHARLEMAGNE. DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DES GAULOIS, par M. Victor Cancalon. In-8° de XXV-474 pages. Paris, 1857, chez Guillaumin et à la Librairie agricole de la Maison rustique.

L'auteur de cet ouvrage s'est livré à de nombreuses recherches sur l'état de l'agriculture chez les peuples de l'antiquité, et principalement chez les Gaulois; mais il ne s'est pas borné à ce seul point, il a entrepris de traiter un sujet plus vaste. M. Cancalon a voulu reconstituer l'histoire des Gaulois depuis l'an 2200 avant J.-C. jusqu'à l'époque où nos ancêtres ont été connus des Grecs et des Romains. Il s'est aidé dans son travail de tous les renseignements qu'il a pu trouver dans les auteurs anciens; mais peut-être a-t-il trop abusé des étymologies pour baser, à propos d'agriculture, tout un système historique. L'auteur a donné trop de développement à la partie hypothétique de son ouvrage; l'histoire des Gaulois se perd dans la nuit des temps, et il n'est guère possible de la reconstruire. La partie agricole de ce volume renferme des faits curieux et intéressants, grâce surtout aux soins que M. Cancalon a pris de comparer l'état de l'agriculture chez les anciens avec l'état actuel.

HISTOIRE ET TRAITÉ DES SCIENCES OCCULTES, par le comte de Résie. Tome I<sup>er</sup>. Paris, 1857, chez Vivès. 642 pages.

Plein de faits et de renseignements curieux sur les traditions et les préjugés relativement aux sciences occultes, ce volume ne forme qu'une partie de l'ouvrage que M. de Résie se propose de publier et contient en abrégé l'histoire complète de la magie, de la sorcellerie et des pratiques cabalistiques aux diverses époques du monde et dans les divers pays de l'Europe. Cet ouvrage, tout incomplet qu'il soit encore, ne laisse pas que d'offrir un certain intérêt de curiosité à cause du grand nombre de documents qu'il renferme et des questions qu'il soulève.

ONTOLOGIE OU ÉTUDE DES LOIS DE LA PENSÉE, par M. l'abbé F. Hugonin. Paris, 1857, Belin. 2 vol. in-8°. (11 fr.)

Le premier volume de cet ouvrage a été publié, il y a déjà quelque temps; quant au second, qui paraît aujourd'hui, il est divisé en deux parties. La première est consacrée à la vérité ou à l'élément ontologique considéré dans la pensée, et à la théorie des essences ou des idées; l'auteur y passe en revue quelques-unes de nos idées, notamment

celles de la fin, de l'ordre, du beau, de l'absolu et du relatif, de l'éternité et du temps, de l'espace et de l'étendue, et termine par un chapitre sur la classification. Il s'occupe ensuite des axiomes qui, suivant lui, sont un jugement et un jugement analytique. Dans la troisième partie de son livre, qui est la seconde du volume, il considère l'élément ontologique comme loi de la volonté, et examine la loi morale dans son ensemble, pour passer ensuite à l'étude de quelques-unes de nos idées morales en particulier. Les principes ou axiomes lui fournissent son dernier chapitre après lequel il conclut. Pour lui, la pensée est notre point de départ : *cogito, ergo sum* ; elle n'est pas une des modifications subjectives de l'âme comme la sensation, mais elle suppose un objet et un sujet. « Tout acte de la pensée exige dans l'intelligence la présence d'un élément absolu, nécessaire, immuable, qui est à l'œil de l'âme ce que la lumière est à l'œil du corps qu'il perçoit immédiatement, et dans lequel il connaît toutes choses ; nous l'avons appelé élément ontologique. » Cette définition, qui paraît peut-être insuffisante, doit pourtant servir de base à tout le système de M. Hugonin. Car cet élément ontologique, qui est unique, est l'éternelle vérité ; il engendre toutes les idées ; dans ses rapports avec la volonté, il devient la loi morale ; il établit l'unité dans la pensée humaine ; il est le lien qui unit entre elles toutes les intelligences et toutes les volontés. « Sans lui, l'ordre universel est impossible, et l'harmonie des mondes incompréhensible, parce que, sans lui, l'unité ne peut ni exister ni se comprendre. »

NOUVELLE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE, publiée par MM. Firmin Didot frères, sous la direction de M. le Dr *Hæfer*. Tome XVIII. Paris, chez Didot, de 959 pages. Tome XIX, *id.* In-8° de 953 pages. (3 fr. 50 c. chaque.)

Le nouveau volume de ce grand ouvrage comprend depuis Florus jusqu'à Fryxell, l'historien suédois. L'ensemble de cette publication marche lentement, mais il faut reconnaître aussi que rien n'est plus long que de recueillir tous les documents nécessaires pour mener à bonne fin un travail de ce genre. Peut-être pourrait-on aussi demander plus de développement pour certaines notices d'une importance relative suffisante pour mériter une plus longue notice que celle que souvent on leur consacre ; mais, quoi qu'il en soit, il y a là de bons articles, parmi lesquels nous citerons ceux qui ont pour objet : MM. Flourens ; Fontenelle, par M. Artaud ; le comte Forbin, par M. Louvet ; Forcellini, par M. V. Leclerc ; Foucault, par M. Babinet ; Fréron, par M. Léo Joubert, etc., etc.

En tête du tome XIX, MM. Didot avertissent leurs souscripteurs qu'ils ne se renfermeront pas dans les 32 volumes annoncés par eux, mais que le nombre en sera porté à 45 environ. Ils annoncent en même temps que le tome XIX et le dernier volume seront distribués gratuitement. Ce tome commence à Fuad-Effendi et se termine à Geoffrin. Nous citerons, entre autres, les articles Vasco da Gama, par M. Ferdinand Denis ; J.-B. Gail, par M. Denne-Baron ; Gall, par le docteur Forsati ; Garasse, par M. Victor Fournel, etc., etc.

ÉTUDES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIES, par M. le baron de *Barante*. 2 vol. Paris, 1857, Didier. In-8°. (14 fr.)

Les deux volumes que M. de Barante vient de publier seront bientôt

suivis de deux autres qui compléteront son œuvre. Du reste, la plupart des articles qui composent le nouvel ouvrage que nous avons sous les yeux ont déjà paru à différentes époques ; ce sont des morceaux détachés, sans suite et sans liens entre eux, juxtaposés mais non réunis par une idée commune, mais qui ont une valeur sérieuse et réelle. Certaines de ces études consistent surtout dans l'analyse et l'examen de diverses œuvres historiques. Elles ne sont, la plupart, que des rapports présentés à la Société de l'histoire de France, dont M. de Barante est président, sur des publications à faire, sur l'époque à laquelle se rapportent des œuvres historiques dont elle voulait donner une édition, en appréciant leur caractère et leur mérite. Parmi les travaux se rapportant à cette dernière catégorie, nous citerons, entre autres, la notice sur Grégoire de Tours, l'introduction à la chronique du religieux de Saint-Denys, publiée par M. Bellaguet, et l'article sur le journal d'un Bourgeois de Paris.

**ESQUISSES HISTORIQUES SUR MOSCOU ET SAINT-PÉTERSBOURG à l'époque du couronnement de l'empereur Alexandre II, par M. A. Regnault.** Paris, 1857, Bertrand. In-8° de 307 pages.

M. Regnault a des éloges et des louanges pour toutes choses et pour tout le monde ; il a admiré les hommes et les chevaux, les monuments et les institutions, tout enfin. et si son livre pêche par le style, il renferme cependant un grand nombre de détails curieux. C'est une sorte de kaleïdoscope, une espèce de manuel officiel contenant à la suite les uns des autres tous les programmes de cortèges, revues, cérémonies, etc., que l'on affiche en général sur les murs et que l'on relie rarement en volume. Ce travail ingrat pour l'auteur offre un certain intérêt pour le public qu'il initie, en quelque sorte, à des cérémonies qui se sont passées loin de lui, il les fait mieux comprendre et mieux voir que les dessins les plus exacts. Quant aux esquisses historiques, elles consistent en quelques notes et en une nomenclature fort sèche, de quelques pages seulement, des souverains qui ont gouverné la Russie avant l'empereur actuel. Quoi qu'il en soit, on lira le livre de M. Regnault, et l'on ne sera pas fâché de l'avoir lu malgré la fatigue que cette lecture aura peut-être fait subir.

**MÉMOIRES ET JOURNAL SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE BOSSUET, publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes de l'abbé Le Dieu), par M. l'abbé Guetté.** Paris, Didier, 1857. T. III et IV, ensemble de 883 pages (12 fr.).

On a beaucoup et longuement discuté sur la valeur des écrits posthumes de l'abbé Le Dieu, sur les lumières nouvelles qu'ils pouvaient jeter sur l'histoire politique, religieuse ou littéraire de l'époque de Louis XIV. Sans entrer dans le vif de ce débat, bornons-nous à dire que ces deux nouveaux volumes terminent la publication de l'abbé Guetté, et renferment les tomes deux et trois du Journal, ainsi que le récit minutieux de tous les événements dont l'abbé Le Dieu a été le témoin pendant la période comprise entre 1703 et 1713. Pour terminer ce volume, l'éditeur a donné un éloge de Bossuet, par le chevalier Maffei, « non à cause de sa valeur littéraire, mais parce qu'il fut prononcé à Rome devant les cardinaux de la Propagande, et dans une

séance solennelle de l'Académie ecclésiastique.» « Ce discours, ajouté-il, est une preuve de la haute estime dont jouissait à Rome le grand défenseur des libertés de l'Eglise gallicane.»

**MARIA THERESIA.** — Marie-Thérèse et son époque, roman historique en trois parties, par *Franz Carion*, Leipzig. Brokhaus. Paris, Klincksieck., 1857. 3 vol. in-8° de 391, 420 et 448 pages. (20 fr.)

Si Walter Scott n'avait pas traité le roman historique avec cette supériorité de talent qui rend si attrayante la lecture de ses inimitables chefs-d'œuvre, on ne saurait assez lui en vouloir d'avoir fait éclore cette longue série de compositions insipides qui, pour justifier leur titre, empruntent à chacun des deux genres ce qu'ils ont de moins intéressant. Sous prétexte de roman, on dénature les caractères les plus complets, les plus nettement accusés, pour créer des êtres hybrides dont les traits chimériques se refusent à toute vraisemblance; sous prétexte d'histoire, on ôte au récit tout le piquant de l'imprévu en suivant la marche des événements qu'il est impossible de changer. Le roman de M. Carion, par le fond comme par les détails, peut être rangé parmi les plus ennuyeuses productions du genre; Marie-Thérèse, qui ne manque pas d'une certaine grandeur dans l'histoire, n'offre, par ses qualités mêmes, aucun intérêt dans le roman, et certes la guerre de Sept-Ans et les intrigues de l'Autriche vis-à-vis de la Bavière ne fournissent pas des épisodes plus amusants que les personnages de la cour de Vienne à cette époque.

**GRAMMATIK DER ROMANISCHEN SPRACHEN.** — Grammaire des langues romanes, par *Frédéric Diez*. Nouvelle édition revue. 1<sup>re</sup> Partie. Bonn, Ed. Weber. Paris, Klincksieck, 1856. In-8° de 481 pages. (10 fr.)

Les travaux de M. Diez sont classiques et indispensables à quiconque veut acquérir une connaissance un peu complète des langues néo-latines et de leur formation. La vive impulsion que ce genre d'études a reçue depuis quelques années a rendu nécessaire une seconde édition; elle s'est enrichie des résultats obtenus par les nombreuses publications de texte qui ont paru depuis la première. Le plan général de l'ouvrage, calqué sur la grammaire allemande de J. Grimm, qui doit servir de modèle pour toutes les recherches analogues, est resté le même; les améliorations ont porté principalement sur les notices relatives à l'histoire du développement de chaque langue, et des exemples plus nombreux sont venus renforcer les démonstrations. Le livre de M. Diez nous donne donc le dernier mot de la science, et il a le mérite d'être aussi utile à l'élève qui débute qu'au professeur déjà initié dans la science.

**PARIS IM DREIZEHNTEN JAHRHUNDERTE.** — Paris au treizième siècle, par *Antoine Springer*. Leipzig, librairie Herzel. Paris, Klincksieck, 1856. In-8° de 150 pages, avec un plan. (4 fr.)

Reconstruire la vieille ville du moyen âge, évoquer son passé et lui rendre la vie au moment même où *la reine des cités déployait ses beautés les plus attrayantes* à l'occasion de l'Exposition universelle, tel est le contraste piquant qui s'est offert à l'esprit de l'auteur et qui a donné naissance à ce petit volume. Quoique les embellissements continuels



aient enlevé pour la plus grande partie tout ce qui lui restait de sa physionomie du treizième siècle, il était facile à une érudition aussi sagace et aussi consciencieuse de reconstruire le vieux Paris, surtout lorsqu'il s'agissait encore plus de peindre sa vie proprement dite que de tracer le plan de ses rues ou dresser l'inventaire de ses monuments. Les sources ne manquaient pas : le Livre des métiers d'Etienne Boileau, les Rôles de la taille, le Recueil des Olim, le Cartulaire de Notre-Dame, formaient les titres principaux auxquels sont venus se joindre tous les renseignements épars dans les chroniques, les poèmes, les proverbes, les dits, les contes et les travaux plus modernes de Sauval, Félibien, Lébœuf, le Traité de la police de de Lamarre, mine inépuisable de renseignements sûrs et nombreux sur tous les sujets, et enfin les ouvrages tout récents de MM. Lenoir et Guilhermy. Des vues neuves et ingénieuses sur l'origine de Paris et sur les causes d'une grandeur qui semble ne pas connaître de limites, forment une introduction tout naturelle à la description de la ville, qui, bien que restreinte dans 90 pages environ, donne une image suffisante de l'époque. Les assertions les plus importantes sont justifiées par la citation des textes ou des notes qui forment un supplément assez considérable. Enfin un plan, peu détaillé il est vrai, offre les traits principaux de ce portrait et permet de suivre, en quelque sorte pas à pas, la description. Quelques fautes d'impression, telles que Melun, dans l'Orléanais, pour Mehun, Buechez pour Buchon, etc., sont les seules erreurs que nous signalerons à l'auteur pour une seconde édition ou pour la traduction qu'il se propose de publier.

**MARIUS UND SYLLA.** — Marius et Sylla, ou la lutte de la démagogie et de l'oligarchie. Tableau historique, par Fr. Dorothee Gerlach. Bâle, Schweighauser. Paris, Klincksieck, 1856. 48 p. gr. in-4° (2 fr. 50 c.).

M. Gerlach s'est proposé de nous peindre la lutte animée de ces deux ambitieux dont les rivalités hâtèrent la chute de la république. Mettant à profit la connaissance intime qu'il possède de l'histoire et de la littérature romaines, il a su tirer parti des plus minces matériaux pour nous donner le tableau fidèle, et en même temps vivant et passionné d'une époque sur laquelle il règne encore tant d'incertitude. Son récit jette un jour plus vif sur le caractère de ces deux personnages qui, sous le prétexte du bien public, ne reculèrent devant aucun moyen pour saisir le pouvoir et assurer leur triomphe ; il justifie pleinement la pensée de Salluste, qu'il a prise pour épigraphe : *Quicumque rem publicam agitare. . . . alii sicuti populi jura defenderent, pars, quo senatus auctoritas maxima foret, bonum publicum simulantes pro sua quisque potentia certabant.*

**UEBERBLICK DER GESCHICHTE.** — Coup d'œil sur l'histoire de la Russie occidentale, par S. de S., traduit du russe. Moscou, Arlt. Paris, Klincksieck. 1856. VI-53 p. gr. in-8°, avec 4 cartes (2 fr. 15 c.).

Les historiographes de la Russie, dit l'auteur dans sa préface, ont exclusivement porté leur attention sur la partie orientale de l'empire, sur l'état moscovite proprement dit, sans accorder la plus légère men-

tion à la Russie occidentale et à ses rapports avec la Pologne. Cette indifférence a laissé s'accréditer, sur l'histoire de ces contrées, une foule d'erreurs et d'inexactitudes qui ont cours, non-seulement chez les autres peuples de l'Europe, mais encore chez les classes éclairées de la Russie; aussi, profitant d'un séjour de plusieurs années, il a recueilli de nombreux matériaux, qu'il a coordonnés pour présenter les événements sous leur vrai jour et rectifier les idées fausses qu'ont mises en circulation des écrivains peu consciencieux. Sans méconnaître ses bonnes intentions ni son impartialité, il nous suffira de faire remarquer que son livre n'ajoute pas un fait nouveau à ce que nous apprennent les ouvrages qui traitent de l'histoire générale de ces contrées, sur lesquelles il a paru en outre de curieuses monographies, soit à l'étranger, soit en France, où l'on a publié, il y a quelques années, un travail intéressant sur les Cosaques de l'Ukraine et leur grand hettman Bogdan Chmel-nizki (qui est également présenté ici comme le libérateur de la petite Russie, gémissant sous l'oppression des magnats polonais). Les cartes forment la partie la plus intéressante de cette publication : la première donne un aperçu général des peuples qui, au neuvième siècle, occupaient l'est de l'Europe; la seconde représente les Polonais et l'empire russe, sous Jaroslaw au onzième siècle, la troisième offre au lecteur l'ensemble de la Russie moscovite et lithuanienne au quinzième siècle; la quatrième indique la situation des diverses races slaves en Europe, d'après les travaux de Schafarik.

THE CANADA EDUCATION DIRECTORY AND CALENDAR, ETC. — Annuaire de l'enseignement public au Canada pour l'année 1857-1858, publié par M. *Thomas Hodgins*, de l'Université de Toronto. Toronto, Maclear et C<sup>e</sup>. Paris, Stassin et Xavier.

Sous ce titre modeste, M. Hodgins donne un relevé très-exact de l'organisation de l'enseignement public au Canada. Après avoir exposé brièvement le plan général adopté par les pouvoirs publics pour la distribution de l'instruction dans les divers degrés, les ressources budgétaires à l'aide desquelles il est pourvu à ces services, le mode d'inspection des établissements primaires et supérieurs, M. Hodgins présente le tableau détaillé des écoles, collèges, Universités du Canada, ainsi que des écoles professionnelles. Il indique l'époque de fondation des principales institutions, le programme des études, le personnel enseignant, la durée des cours, etc. Enfin, à ces indications spéciales, il ajoute la liste des Sociétés savantes du Canada, et celle des décisions judiciaires les plus importantes rendues en matière d'instruction publique par les tribunaux du haut Canada. Ce n'est pas là, sans doute, dans le vrai sens du mot, une étude approfondie sur la situation de l'enseignement au Canada; mais c'est plus, certainement, que l'aride nomenclature d'un annuaire; il suffit de parcourir, avec quelque attention, le travail de M. Hodgins pour apprécier le système très-libéral d'instruction publique établi dans la grande colonie anglaise. Pour compléter, d'une façon qui nous semble indispensable, les renseignements contenus dans sa brochure, M. Hodgins aurait dû faire connaître par quelques chiffres le nombre des élèves qui profitent de ces moyens développés de culture intellectuelle, et les conditions pécuniaires d'admission propres à chaque établissement. Nous espérons qu'il comblera cette lacune dans son prochain annuaire.

ELISABETH DE VALOIS, QUEEN OF SPAIN, ETC. — Elisabeth de Valois, reine d'Espagne, et la cour de Philippe II, d'après de nombreux documents inédits des archives de France, d'Italie et d'Espagne, par M<sup>me</sup> Walker Freer. 2 vol. in-12. Londres, Hurst et Blackett. Paris, Stassin et Xavier.

M<sup>me</sup> Freer a déjà publié, et avec un succès que nous avons eu occasion de constater, les biographies de Marguerite de Valois, sœur de François I<sup>er</sup>, et de Jeanne d'Albret; aujourd'hui elle continue cette série intéressante par l'histoire d'Elisabeth de Valois, fille de Henri II. — Si cette princesse ne tient pas dans les grands événements de son siècle une place aussi importante que celle des deux femmes illustres dont M<sup>me</sup> Freer nous a précédemment raconté l'existence, elle méritait néanmoins, par ses aimables qualités, par le charme personnel de son caractère, par l'intérêt romanescque que la mort de Don Carlos attache à son nom, de venir à son tour prendre rang dans cette galerie de portraits, consacrée aux renommées féminines du seizième siècle. M<sup>me</sup> Freer a apporté à ce nouvel ouvrage toutes les qualités que nous avons signalées dans ses travaux antérieurs : un soin consciencieux, une recherche sincère, impartiale de la vérité. Mais, pour faire la part de la critique, nous devons ajouter que M<sup>me</sup> Freer manque toujours de cette vivacité de couleurs, de ce sentiment pittoresque, dans la mesure que comporte l'histoire, dont nous regrettons déjà l'absence dans la biographie de Jeanne d'Albret. Enfin, malgré son application à consulter tous les documents de nature à étendre ses informations, elle n'a guère pu fournir de nouvelles lumières sur des faits depuis longtemps soumis à de nombreuses investigations, notamment par M. Prescott dans son excellente Histoire de Philippe II. Cependant M<sup>me</sup> Freer a réussi à trouver quelques détails vraiment curieux sur la jeunesse et l'éducation d'Elisabeth de Valois, et sur sa vie intérieure. Les rapports d'Elisabeth et de Don Carlos devaient, naturellement éveiller toute la sollicitude de l'auteur : après un examen approfondi des faits, elle conclut en repoussant toute imputation de nature à ternir la réputation de la jeune reine constamment fidèle à son dévouement à son époux, et dont les sentiments pour le malheureux fils de Philippe II ne dépassèrent jamais les limites d'une compassion légitime. En résumé, et malgré des comparaisons qui rendaient sa tâche difficile, M<sup>me</sup> Freer a écrit un livre d'un sérieux intérêt, particulièrement pour la France, où nous ne doutons pas qu'il obtienne l'accueil bienveillant qu'il mérite.

NOBLEZA LITTERARIA. — Noblesse littéraire ou court résumé des privilèges de noblesse : 1<sup>o</sup> des professeurs publics ; 2<sup>o</sup> des maîtres des princes ; 3<sup>o</sup> de leurs précepteurs, par D. F. Antonio Martins Bastos, chevalier de l'ordre de Notre-Seigneur J.-C., maître de latin de S. M. et AA. RR. Lisbonne, 1857.

Le premier chapitre de cet intéressant ouvrage contient toutes les lois et privilèges accordés aux professeurs de l'instruction primaire, de l'instruction secondaire, et même à ceux des collèges royaux qui n'existent plus aujourd'hui, comme les collèges des Nobles et de *Mafrá*. On y trouve aussi des renseignements concernant la peinture, le dessin, la sculpture, et enfin, les lecteurs de l'Université de Coimbre, en qui semblent se résumer la considération et les honneurs accordés de tout temps aux autres professeurs de ce royaume.

Le deuxième chapitre est consacré aux professeurs des personnes royales.

Dans le troisième chapitre, D. Martins Bastos, s'occupant de ces précepteurs des personnes royales, des *ayos* des princes, examine quelle a été l'importance des fonctions confiées à ces professeurs et maîtres; il cite deux lettres de D. F. Aleixo de Menêzes et de D. Francisco de Haro, qui montrent la haute considération que les rois et les disciples royaux ont accordée aux personnes attachées à leur service, et, par une savante discussion appuyée sur des textes nombreux, il établit la signification et la synonymie des mots *amo* et *ayo*.

Ces trois chapitres sont suivis de deux cents pages des plus curieuses. Cette seconde partie se compose des *notices* sur les *ayos*, *ayas*, *amos*, *amas*, et *maestros* des rois, reines, princes et infants du Portugal, dont il a été question, ainsi que des personnes étrangères alliées à la maison royale de Portugal.

ŒUVRES INÉDITES DE FRANÇOIS GUICCIARDIN, annotées par M. J. Canestrini, et publiées par les soins des comtes Pierre et Louis Guicciardin. (*Prospectus*.)

Jusqu'à ce jour, on ne connaissait guère de Guicciardin que ses histoires. Grâce aux soins de ses descendants, l'illustre diplomate, le premier historien de l'Italie moderne après Macchiavel, pourra bientôt être étudié dans son œuvre tout entier. Les nouveaux écrits que MM. P. et L. Guicciardin ont choisis dans les archives de leur famille et qu'ils se proposent de publier à Florence chez les éditeurs Barbera et Bianchi se rapportent en partie à des sujets politiques et historiques, et en partie aux nombreuses ambassades dont Guicciardin fut chargé de 1512 à 1534. Les œuvres inédites tirées des autographes politiques ou historiques comprennent : *Considérations au sujet des discours de N. Macchiavel sur la première décade de Tite-Live*; *Souvenirs politiques et civils* (entièrement inédits); *de la Constitution de la République florentine et de son gouvernement* (dialogue); *Ecrits divers d'histoire, de politique et d'économie*. Quant aux manuscrits formant le portefeuille de Guicciardin, la partie la plus importante en sera seule publiée. L'intérêt de tous ces documents diplomatiques est assez indiqué par le titre même des volumes que les éditeurs comptent mettre au jour : *du gouvernement de Modène, Reggio et Parme*; *de la présidence des Romagnes*; *de la lieutenance générale en Italie*; *du gouvernement de Bologne*; *Correspondance des princes italiens et étrangers* (notes et lettres des papes, cardinaux, ambassadeurs, ministres les plus célèbres); *Correspondance de Guicciardin, pendant ses ambassades, avec les Médicis, avec ses amis, etc.....* Les éditeurs donneront aussi la *Légation d'Espagne*, augmentée et corrigée. Ils se réservent de publier une nouvelle édition des *Histoires*. Outre les préfaces et les notes, M. Canestrini joindra à cette publication un *Essai* sur Guicciardin, historien, publiciste et homme d'Etat. Cet *Essai* s'appuiera sur de précieux Mémoires autographes. Le premier volume in-8° a paru les premiers jours de juin, les suivants paraîtront à trois mois de distance.

Le Rédacteur en chef, CH. LOUANDRE.

# HISTOIRE

D'UNE

## GUERRE D'ÉRUDITION.

---

M. LENORMANT ET LA SOCIÉTÉ DU DÉPARTEMENT DE L'EURE (1).

---

Au milieu des préoccupations positives de notre temps, il existe un cercle d'hommes qui, absorbés par la science seule, s'intéressent aux questions qu'elle agite comme s'il s'agissait de leur propre bonheur. Pour ceux-là, l'âge et le lieu de fabrication d'une étoffe, la position d'un camp romain, la découverte d'un fragment antique sont comme des questions vitales. Aussi l'agitation fut-elle grande parmi les érudits de la capitale et de la Normandie, lorsqu'en suite d'une communication verbale à l'Académie des inscriptions et belles-let-

(1) *Découverte d'un cimetière mérovingien à la chapelle Saint-Éloi* (Eure), par Ch. Lenormant. Paris, 1854. In-8°.

*De la découverte d'un prétendu cimetière mérovingien.* Premier rapport fait à la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, et publié par son ordre. Evreux, 1855. In-8°, avec plans.

*De l'authenticité des monuments découverts à la chapelle Saint-Éloi,* par François Lenormant. Paris, 1855. In-8°, avec plans.

*De la découverte d'un prétendu cimetière mérovingien.* Rapports faits à la Société de l'Eure, et publiés par son ordre. Evreux, 1856. In-8°, avec plans.

*Des inscriptions tracées à la pointe sur les murs des maisons de Pompéi,* par François Lenormant. Paris, 1854. In-8°.

REV. DES SOC. SAV. — T. III. — N° 4, Octobre 1857.

25

tres, M. Ch. Lenormant vint lire à la séance publique des cinq Académies de l'Institut, le 25 octobre 1854, le récit des « vacances d'un antiquaire. »

Pendant ces vacances, mieux occupées que ne l'est le temps de travail de bien d'autres, M. Ch. Lenormant annonçait avoir trouvé un cimetière mérovingien, et subsidiairement :

Une colonne votive surmontée d'une statue de Caracalla déifié, et l'exèdre l'environnant ;

Une inscription constatant qu'en ce lieu était l'antique Gisacus, et non sur l'emplacement improprement appelé le vieil Évreux ; cette inscription spécifiant de plus que c'était là que saint Taurin avait été fouetté ;

Un baptistère avec sa cuve et son enceinte à ciel ouvert ;

Le passage conduisant de cet édifice à l'abside d'une chapelle mérovingienne placée en avant ;

Les murs de cette chapelle ;

Une crypte ou confession placée au-dessous de son sanctuaire ;

Un squelette dans cette crypte ;

L'épithaphe de la mère de saint Taurin ;

Celle de Suron, son disciple ;

Celle d'un certain Ingomer qui vivait sous le règne de Clovis, avec la mention que Clovis était consul ;

Le nom de saint Germain inscrit par lui-même sur les murs du baptistère avec l'année de sa visite ;

Le monogramme de Childebert ;

Le nom de Clodoald écrit en lettres runiques.

Tous ces débris, tous ces monuments, toutes ces inscriptions écrites sur la pierre ou sur des tuiles à rebords, auraient fait partie du baptistère ou auraient été trouvés dans les champs environnant le point central de la découverte, point situé non loin de la maison de campagne de M. Lenormant.

Tant de choses découvertes dans un si petit espace, et si concluantes pour fixer certains points obscurs ou contestés de l'histoire des premiers siècles de la Gaule chrétienne, émurent vivement les savants ou les simples érudits, ceux-là même qui s'intéressent de loin seulement à toutes ces choses du passé. On s'étonna, on douta même, sans autres preuves pour douter que la magnificence des découvertes elles-mêmes, et l'on attendit qu'une discussion vint corroborer ou détruire les faits avancés par le savant académicien.

L'examen se fit attendre, mais ses conclusions semblèrent accablantes. La Société libre de l'Eure nomma, en effet, une commission

qui ne vit dans le baptistère qu'un four à chaux; dans la crypte qu'un second four à chaux postérieur au premier, ne trouva point de cimetière, et récusait l'authenticité des inscriptions qu'elle ne put voir; mais elle n'expliqua ni la présence des ossements, ni celles des fragments antiques découverts.

C'est alors que M. François Lenormant, répondant à la Société de l'Eure, prit la défense de son père, chercha à mettre les adversaires en contradiction avec les traditions, l'histoire et les faits, en publiant à l'appui de son opinion la coupe et le plan des monuments, avec celui des lieux environnants.

Nouvelle réponse de la Société de l'Eure qui persiste dans son opinion première, discute de nouveau les faits, nomme un mystificateur qui aurait trompé M. Lenormant, et récusait toutes les preuves invoquées par cet érudit (1).

Il n'a point été répondu au second Mémoire de la Société de l'Eure qui a parlé la dernière sur cette question. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a laissé tomber cette affaire à laquelle elle avait commencé par donner du retentissement, de sorte qu'aucune conclusion n'a été posée entre les deux opinions contradictoires. Cette question vaut cependant la peine d'être approfondie et étudiée par des personnes qui, n'ayant pris part au débat ni pour ni contre, ne soient point intéressées dans l'un ou l'autre parti, et soient assez haut placées dans la science pour dire et imposer leur avis. C'est dans l'espoir de la voir reprise de nouveau et entièrement

(1) Les mystifications dont les érudits ont été l'objet ne datent point d'hier. Nous connaissons un savant qui avait convoqué plusieurs de ses collègues pour fouiller une tombe celtique. Quand les travaux furent commencés, on trouva un petit vase sur lequel étaient tracés des caractères grecs. Grand émoi de la part des assistants. L'érudit qui faisait la fouille s'empare du précieux vase; il fait un Mémoire; il prouve que les Grecs ont habité la contrée; qu'il y ont fondé de nombreux établissements, etc. Le Mémoire terminé, il reçoit une lettre en forme de dissertation dans laquelle on lui prouve à son tour que le mot grec, pour lequel il s'est mis en frais, n'est autre que son nom retourné. Mais hélas! le Mémoire avait déjà été envoyé à Paris. Les savants de la capitale étaient en train de discuter, et la trouvaille prit rang dans les fastes de l'archéologie, ce qui prouve une fois de plus qu'en fait d'antiquités, il ne faut accepter que ce que l'on peut vérifier soi-même. Nous ajouterons que, sur le vase dont nous venons de parler, comme sur les tuiles à rebord du cimetière de Saint-Éloi, les caractères étaient tracés à la pointe.

Ch. L.

éclaircie dans l'un ou l'autre sens que nous, très-indigne, nous allons chercher ici à résumer le plus exactement qu'il nous sera possible les dits et contredits de chacun, afin de préciser l'état de la question.

Un paysan du plus proche voisinage de la maison de campagne de M. Lenormant, voulant rebâtir la maison délabrée qu'il habitait, trace le plan d'une nouvelle construction, en dégagant le terrain dans la côte abrupte et les éboulements. Il découvre alors les assises d'un ancien édifice qui lui sert de carrière pour la future construction. « Il en arrache jusqu'au dernier moellon, » en fait un tas contre le sentier qui conduit à la maison de M. Lenormant et rebouche l'excavation qu'il avait faite.

C'est alors que M. Fr. Lenormant, c'était le 8 septembre 1854, aperçoit quelques débris antiques au milieu des décombres, fait part de la découverte à son père, et que ces messieurs trouvent « la tête et les fragments d'une statue antique, les débris d'une colonne monumentale qui servait à supporter la statue, les pierres chargées d'inscriptions d'un baptistère chrétien bâti avec les ruines du monument romain qu'il avait remplacé, et, sur le terrain d'un cimetière attenant, de nombreuses épitaphes, presque toutes tracées sur des tuiles à rebord. »

Voici les conséquences que M. Ch. Lenormant tira de ces débris et des soixante-dix inscriptions qu'il avait recueillies :

Serquinius, un Romain de la seconde Lyonnaise, peut-être un soldat de Marc-Aurèle, fonda la villa qui a laissé son nom au village de Serquigny, « où les restes de sa demeure n'ont cessé de fournir des matériaux aux constructions modernes. » « A deux kilomètres du centre de son habitation, au pied de la colline, sur les bords d'une belle source, il avait élevé la colonne monumentale » dont on a retrouvé les fragments. « Sur cette colonne, placée sans doute au milieu d'un exèdre, dont le baptistère postérieur aura reproduit la forme, se détachait en relief une tablette avec cette inscription : *Herculi-Mercurio*. » Cette divinité, qui semble appartenir à l'Olympe gaulois, n'avait point les attributs ordinaires d'Hercule, étant chaussée de bottines et vêtue d'une draperie légère. Mais elle présente les traits « idéalisés » de Caracalla encore jeune, que de nombreux monuments assimilent perpétuellement à Hercule. « Il est donc hors de doute que Serquinius éleva son monument à Hercule-Mercure, lorsque le jeune empereur avait atteint l'âge de la puberté, ce qui place l'époque *présumée* de cette dédicace aux environs de l'année 210 de notre ère. »

« Ainsi, nous avons un point de départ *assuré*, » dit M. Lenor-



nant qui présumait tout à l'heure ; cette tête d'Hercule qui n'a subi, pour ainsi dire, aucune injure, quoique taillée dans la pierre du pays, tendre, friable, sujette à se décomposer sous l'influence de la gelée, n'a pu subir, pendant de longues années, les intempéries d'un climat variable et souvent rigoureux ; elle dut être renversée peu d'années après son érection, et l'histoire vient corroborer les inductions tirées des faits matériels.

Il existe une vie de saint Taurin, dont la plus ancienne copie est du neuvième siècle, qui, traitée avec assez peu de révérence par les Bollandistes, prétend que le saint, après avoir abattu un temple de Diane dans la cité des *Aulerici Eburovices* (Evreux), aurait été mandé *in villa Gisaica*, par un certain Licinius qui l'aurait fait frapper de verges. Or, cette *villa Gisaica* on la croyait placée au lieu improprement appelé le Vieil-Evreux, cela d'après deux inscriptions trouvées dans ces ruines. Mais une des inscriptions trouvées par M. Lenormant change toutes les idées reçues avec une merveilleuse surabondance de preuves.

Cette inscription :

*Hic ubi Taur (inus) virgarum ve (rbere cæsus) est Gisaci vicu (s).*

prouve que Gisacus était près de la chapelle Saint-Eloi, et que saint Taurin y fut battu de verges. Ce Gisacus, qu'une seconde inscription désigne encore *ex vico Gisaco Aulercorum* « était situé sur la rive droite de la Risle, aux confins du territoire des Lexovii. La villa, dans laquelle Licinius procéda à l'interrogatoire de saint Taurin et ordonna son supplice, s'étendait sur l'autre rive, et le monument élevé par Serquinius en l'honneur d'Hercule touchait au bourg de Gisacus. » Il était donc, ce bourg, si nous comprenons bien, sur la rive opposée à celle de la villa. Continuant à étudier la légende de saint Taurin, nous le voyons fils du Romain Tarquinius et de la Grecque Euticia. Or, de *Tarquinius* à *Serquinius*, la différence n'est pas grande, non plus que d'*Eulicia* à *Eutychia*. M. Lenormant a trouvé le fragment écrit en grec de l'építaphe d'une Eutychia. Cette femme, c'est la mère de saint Taurin, que celui-ci fit ensevelir avec honneur, dit la légende. Elle dit aussi que Licinius, son bourreau, était son neveu du côté maternel, et l'histoire nous apprend que le seul Licinius consul (la légende dit personnage consulaire) vivait en 253. Nous sommes donc en famille, voici le père, Serquinius l'auteur de la colonne et de l'exèdre ; voici la mère, ou son építaphe ; voici le neveu, et voici enfin le compagnon du saint ; Suron, *Sur (o) fan (ulus) de (i)*, dont

les pèlerins révèrent la statue grossière placée à la chapelle Saint-Éloi, à quelques centaines de pas du baptistère, sur la propre propriété de M. Ch. Lenormant.

Maintenant, revenons au monument.

« Nous ne pouvons nous appesantir, écrit M. Ch. Lenormant, sur l'examen du singulier édifice construit à la place de l'exèdre de Serquinius. La cuve elliptique destinée à administrer le baptême par immersion, le mur à hauteur d'appui qui entoure la cuve et en épouse la forme, l'étroit et oblique passage qui y conduit, le rebord hémisphérique qui règne autour de l'ellipse ; l'absence bien constatée de coupole et même de toiture, et par conséquent l'existence, observée peut-être pour la première fois, d'un baptistère chrétien à ciel ouvert, tout cela constitue un ensemble dont la rudesse s'accorde avec la simplicité du christianisme naissant. Et en même temps, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la ressemblance qu'offre, pour la figure et même pour la dimension, notre cuve baptismale, creusée grossièrement dans un bloc de la pierre du pays, avec les baignoires de porphyre, du genre de celles qui se conservaient soit à la cathédrale de Metz, soit à Saint-Denis, et dont la dernière passait pour avoir servi au baptême de Clovis. »

« Après être entrés dans le baptistère de saint Taurin et l'avoir reconstruit, *en imagination*, tel qu'il existait peut-être il y a bien peu de temps, nous nous trouvons entourés des plus vieux et des plus vénérables souvenirs du christianisme. Notre attention est d'abord attirée par les inscriptions monumentales dont on avait décoré, dans un temps sans doute postérieur à la construction de l'édifice, le dehors et le dedans du recouvrement convexe de l'édifice. » C'est « sur la face extérieure » *Fiat Pax (intransibus)*. « Au fond du baptistère on lisait : *Christe spi(ritus), sus(cipe) or(at)ionem nostram*, et au-dessus étaient gravés les emblèmes des premiers siècles, la colombe, le vase eucharistique et le chrisme formant une croix au bas de laquelle sont suspendus l'*alpha* et l'*oméga*. »

« Alors se déroule la série des noms de ceux qui ont laissé, sur la cuve du baptistère ou sur le mur qui l'entoure, la trace de leur passage ou de leur vénération, » série qui se complète par les épitaphes du cimetière, « dont le caractère est généralement très-pur, » et « dans ceux même que l'on reconnaît pour avoir été tracés dans le sixième siècle, la pureté des éléments de l'écriture et la correction du style ont subi moins d'altération peut-être qu'à Rome même. » Les épitaphes métriques, qu'il n'est pas difficile de compléter, se distinguent par la pureté du langage et un certain degré d'élé-

« gance; » ce qui n'étonne point lorsque l'on reconnaît que ces inscriptions sont restituées, pour la moitié des mots et la totalité du sens, par la latinité de M. Ch. Lenormant lui-même, comme le prouve le distique suivant :

Ga(IIius hic tegitur juvenis) sub cl(ave sepulcri)  
servat(r corpus), spiritus a(stra colit).

Après les Romains viennent les Barbares.

« Un Baudulfus s'est inscrit sur une pierre de l'église attenante au baptistère, et dont on retrouvera sans doute les assises inférieures. » Enfin « on lit sur les pierres de notre baptistère le nom et en quelque sorte la signature du fils et successeur de Clovis, Childébert 1<sup>er</sup>, et du contemporain, du conseiller, de l'ami de ce dernier prince, saint Germain d'Autun, évêque de Paris. » « Le mémorial de saint Germain est en quatre lignes, d'un caractère cursif, remarquablement ferme et élégant pour l'époque. On lit : *Germanus..... fui anno .... regnante Childeberto*. La date est en grec, comme il convient à un homme élevé dans les écoles d'Autun, où toute tradition des études helléniques n'était point encore effacée. »

Avec cet autographe, saint Germain traça le monogramme de Childébert qu'il accompagnait lorsque ce prince alla en Aquitaine soutenir la révolte de Cramne, son neveu. Puis à côté se trouve le nom de Clodoald, son neveu, qui était sans doute du voyage, mais celui-ci écrit en caractères runiques, ainsi qu'un certain nombre « d'épigraphes tracées sur des tuiles à rebord, et le nom d'un Franc inscrit sur la vasque où il avait sans doute reçu le baptême. »

Une de ces inscriptions runiques, ainsi conçue : *Ingomer, fils de Hagen, en paix sous le règne de Clovis, consul*, prouverait que Clovis, ayant reçu de l'empereur Anastase les insignes du consulat, se serait paré de ce titre de consul en même temps que de celui de roi.

Certes, toute cette série de découvertes était de la dernière importance. Malgré ce fait, énoncé tout d'abord par M. Ch. Lenormant, que Boutel avait extrait « jusqu'au dernier moellon du baptistère; » malgré le mot « imagination » inséré huit pages plus loin, on croyait trouver sur place au moins quelques vestiges de ce baptistère, dénué il est vrai, mais assez bien caractérisé pour qu'on pût le « reconstruire, en imagination, tel qu'il existait peut-être » avec ses inscriptions monumentales.

La conviction qui, chez M. Lenormant, avait donné tant de relief

à sa phrase, s'était communiquée à ses lecteurs, de sorte que la Société de l'Eure, désireuse de visiter les découvertes du plus illustre de ses membres, fut bien surprise de ne rien trouver de ce qu'elle y croyait voir.

Suivant elle, le trou elliptique d'où Boutel avait extrait les pierres dont le tas avait formé le champ des explorations de M. Lenormant, n'avait point reçu sa forme d'une maçonnerie formée par ces matériaux. Ceux-ci, ne laissant voir aucune trace de mortier, n'auraient servi que comme remblais pour combler cette excavation, Mais qu'était celle-ci, et pourquoi la forme régulièrement elliptique que lui avait donnée Boutel? Celui-ci, suivant la commission, retirant les pierres taillées du sol où elles étaient enfouies, « formant une espèce de mur à sec, » fut obligé d'enlever en même temps le sol éboulé qui bouchait sans cesse ses excavations. Il arriva ainsi jusqu'au sol vierge. Celui-ci formait un trou à section elliptique, dont le grand diamètre était de 2<sup>m</sup>,40 et le petit de 2<sup>m</sup>. Au fond était un encuvement elliptique mesurant 1<sup>m</sup>40 sur 1<sup>m</sup>, épousant exactement la forme de l'enceinte extérieure, et profond de 0<sup>m</sup>,15, formes qu'il n'avait point cherchées. Un petit canal oblique, de 0<sup>m</sup>,45 de large, conduisait de cet encuvement vers la vallée. Il était formé de moellons et de fragments de tuiles romaines dont quelques-uns étaient encore en place. « Le terrain vierge qui bordait le canal et celui qui décrivait la forme du prétendu baptistère étaient brûlés ; les blocs de marne, noyés dans le sol, étaient effrités. » C'était, suivant la commission, un four à chaux, à fourneau elliptique, avec le canal nécessaire pour alimenter ce foyer d'air et de combustible.

M. F. Lenormant, dans sa réponse à la commission, prétend toujours que les moellons, trouvés en tas par lui et son père, tapissaient les parois de l'encuvement ; que les fragments de colonne composant ce mur sont encore couverts de mortier. Ce mortier prouve qu'ils servaient à former un mur, tandis que l'absence de trace de feu sur ces fragments indique que ce mur ne contenait point un four à chaux. Les traces de feu que l'on remarque sur les parois du trou seraient antérieures à la construction de ce mur, et la couche de charbon que l'on a trouvée au fond de l'encuvement ne serait autre chose que ce que l'on trouve d'ordinaire dans les ruines romaines de département de l'Eure. Enfin, M. F. Lenormant tire des conclusions, en faveur de l'opinion de son père, de « la description assez vague que donne le paysan des maçonneries et des traces qui en sont restées sur le fond de l'excavation. »

Ce mur, qui tapissait les parois de l'excavation, avait 0<sup>m</sup>,20 d'é-

paisseur. Il remplaçait, on le sait, l'exèdre entourant la colonne votive de Serquinius, exèdre orné de deux petites statues de génies à ses extrémités, ajoute M. F. Lenormant à la description plus simple déjà donnée par M. Ch. Lenormant.

Or, si nous mesurons les dimensions données par M. Lambert, architecte, dans la restauration qui accompagne le second Mémoire, celui de M. F. Lenormant, nous trouvons, pour le petit axe du baptistère :

Diamètre total.....	2 <sup>m</sup> ,00
A déduire, deux murs de 0 <sup>m</sup> ,20 chacun au minimum....	0 <sup>m</sup> ,40
<hr/>	
Reste, pour l'enceinte intérieure.....	1 <sup>m</sup> ,60
Petit diamètre de la cuve baptismale à déduire.....	1 <sup>m</sup> ,10
<hr/>	
Reste.....	0 <sup>m</sup> ,50
<hr/>	

Ce sont ces cinquante centimètres dont il faut prendre la moitié pour avoir l'intervalle laissé libre entre la cuve et le mur extérieur, soit 0<sup>m</sup>,25. Ainsi, quelles que soient la simplicité de la primitive église et la rusticité des constructions élevées par saint Taurin, un évêque aurait fait élever un baptistère pour y entrer, même avec un seul parrain et un seul clerc, par un couloir de 0<sup>m</sup>,45 de largeur, et il n'y aurait trouvé pour s'y mouvoir qu'un espace circulaire de 0<sup>m</sup>,25?

Nous avons pris pour le petit diamètre la longueur de 2 mètres donnée par M. F. Lenormant lui-même. M. Lambert l'augmente un peu dans son plan, de façon à donner 1<sup>m</sup>,90 au lieu de 1<sup>m</sup>,60 à ce petit diamètre intérieurement. On trouve alors 0<sup>m</sup>,40 pour l'espace circulaire. Celui-ci est-il suffisant ? Et que devient cet espace, si le mur extérieur, mur de soutènement en même temps, au lieu de cette épaisseur minime de 0<sup>m</sup>,20, est porté à 0<sup>m</sup>,40 comme le veut la commission, afin de pouvoir placer dans son épaisseur des fragments qui mesurent ces dimensions en tous sens ? Il est réduit à 0<sup>m</sup>,05, c'est-à-dire à rien.

Ainsi, pour résumer : l'excavation présente des traces de feu sur ses parois et sur le canal qui y conduit ; elle n'en présente point sur les pierres qui la garnissaient. Celles-ci tapissaient-elles son contour, ou étaient-elles placées dans son enceinte de façon à former un mur sans relations avec cette enceinte ? On n'en sait rien ; mais quand même ces matériaux auraient formé un mur d'enceinte, d'après leurs dimensions, d'après celles de la cuve dont M. Lenormant posséderait les fragments, il semblerait impossible d'admet-

re que cette enceinte eût été assez vaste pour contenir un seul homme.

Abordons maintenant un autre ordre de faits, et laissons parler la commission.

« Après le départ de M. Lenormant, Boutel ayant rencontré des pierres au niveau de la vallée, avait suivi leur direction et mis à découvert un canal voûté passant par-dessous le chemin qui conduit de Serquigny à la chapelle Saint-Eloi, et aboutissant à une enceinte circulaire maçonnée en moellons avec mortier d'argile. Les pierres étaient calcinées ; le mortier avait pris la consistance de la tuile ; de nombreuses vitrifications et une couche de cendres de 0<sup>m</sup>,03 à 0<sup>m</sup>,04 prouvaient qu'un feu très-vif y avait longtemps séjourné. Des portions assez notables de chaux éteinte nous ont fait croire que nous étions en présence d'un second four à chaux. L'intérieur du four était comblé ; au milieu des terres rapportées, à la hauteur de la voûte du canal, Boutel a trouvé un squelette entier dont il nous présente les ossements. Leur parfait état de conservation, la nature des terrains nous ont paru prouver suffisamment que l'inhumation de ce corps remontait à un petit nombre d'années. A côté se seraient trouvés une monnaie d'un Antonin, grand bronze très-fruste ; deux boucles d'oreilles composées d'un simple fil d'or dont les deux extrémités s'enroulent l'une sur l'autre. »

Entre ce trou circulaire, placé en contre-bas du prétendu baptistère et le canal qui arrive à celui-ci, la commission trouva un « *parement* circulaire formé de petits cailloux et de mortier complètement vitrifiés. »

M. Lenormant n'avait parlé qu'en post-scriptum de cette nouvelle découverte faite après son départ ; M. F. Lenormant y revient dans sa réponse à la commission, et, dans la coupe restaurée qui l'accompagne, il fait de ce second four à chaux de la commission une crypte à voûte surbaissée, dont un monument occupe le centre, et renferme le corps d'une sainte dont Boutel a découvert le squelette, recouvrant de sa tête « une inscription sur tuile en grec. » « Dans la couche de chaux inférieure était une tuile imbriquée portant une inscription latine. » Dans le « *parement* » circulaire vitrifié découvert par la commission, M. F. Lenormant voit « les fondations du mur de l'abside de la chapelle » bâtie sur la crypte et communiquant au baptistère par le passage oblique dont il a été parlé. Cette chapelle, dont il n'existe que ce fragment d'abside, avait même, suivant M. F. Lenormant, 5<sup>m</sup>,80 de long, et le plan lui donne 4<sup>m</sup>,60 de large. Une pierre portant le nom de *Baudulfus*, qui n'a point été

trouvée avec les autres, étant encore engagée dans une maçonnerie sur la propriété de Boutel, dans un endroit très-apparent, a semblé, par sa place exceptionnelle, provenir d'une église ou chapelle.

A cela, la commission répond « que la chaux trouvée n'était point en couche, mais disséminée par places ; que nulle part on n'a aperçu la trace d'une voûte pour clore la prétendue crypte ; mais qu'au contraire, au-dessus de la maçonnerie grossière de la base, l'excavation va s'élargissant en entonnoir ; que sa surface est couverte de vitrifications boursouffées, irrégulières, minces, empâtant du côté opposé à celui exposé au feu des débris de terre, de sable, d'argile de même nature que le reste du sol ; que ces vitrifications, de 0<sup>m</sup>,02 d'épaisseur, ne sauraient être les fondations du mur d'une église ; que la pierre portant le nom de *Baudustus* est dans l'intérieur de la maison de Boutel, forme l'angle d'un manteau de cheminée construite en 1831 avec des pierres achetées loin de là, dans une carrière d'où elles avaient été extraites.

Reste le squelette. Ses os sont encore gélatineux, dit la commission ; donc son inhumation dans ces déblais spongieux, facilement perméables, est encore récente. « Ces os ont séjourné plusieurs siècles dans un sol conservateur, » répond M. F. Lenormant s'appuyant sur l'avis d'un des plus savants médecins de Paris. Sur ce terrain, on pourrait discuter longtemps ; mais il reste les fragments antiques découverts avec le squelette, dont il faut bien cependant que la commission explique la présence.

Si, suivant la commission de la Société, il n'y a ni chapelle ni baptistère, existe-t-il au moins le cimetière mérovingien qui semble avoir été le prétexte plutôt que le motif de la communication faite par M. Ch. Lenormant à l'Institut ? Non, répond encore la commission ; les seules fouilles faites l'ont été dans la propriété de Boutel, n'importe par qui, et là elles n'ont amené que la découverte d'un seul squelette. Toutes les inscriptions trouvées par MM. Lenormant l'ont été ou dans les matériaux extraits par Boutel du prétendu baptistère, ou à fleur du sol dans un des prés environnant, et sans y faire une seule fouille. « Un jour que les membres de la famille Lenormant le parcouraient en divers sens, écartant l'herbe, les dames avec l'extrémité de leur ombrelle, les hommes avec leur canne, ils eurent le rare bonheur de rencontrer, l'une un vase antique, d'autres des inscriptions mérovingiennes ; un autre encore, toujours dans l'herbe et à fleur de terre, quelques débris d'ossements, avec une tuile portant le nom de *Gentianus*. »

Les inscriptions du baptistère, gravées dans la pierre, ne sont

nullement funéraires, tandis que celles trouvées dans les prés sont tracées sur des fragments de tuile et relatent toutes le nom de personnes qui y seraient inhumées. Quant à ces personnes, on n'a encore recherché ni trouvé la trace, soit de leur squelette, soit des armes, des vêtements, des vases qui accompagnent toujours la dépouille mortelle des Francs. Ainsi, jusqu'à présent, le cimetière non fouillé de M. Lenormant ne présente que des inscriptions, tandis que pas un de ceux fouillés avec tant de soin, soit par M. l'abbé Cochet dans cette même province de Normandie, soit en Allemagne, soit en Belgique, soit en Bourgogne, soit en Angleterre, ne présente une seule inscription parmi tant d'objets d'un art si caractéristique et si uniformément le même. Que penser de cette différence, si ce n'est que M. Lenormant a exploré superficiellement au sol les ruines de quelque établissement romain et non le champ de repos des Francs établis en place des conquérants dans un coin de la seconde Lyonnaise.

Mais les inscriptions ?

La commission les regarde comme apocryphes pour la plupart. Son premier motif est celui-ci : elle ne croit ni à la colonne de Serquinius, ni à l'Hercule-Mercure, ni au baptistère, ni à la crypte, ni à la chapelle, ni au cimetière ; elle ne peut donc admettre les monuments épigraphiques qui ont rapport à ces monuments supposés. Mais cela ne suffit pas, et c'est dans la nature même des inscriptions, qu'elle n'a jamais vues qu'en fac-simile, qu'elle puise ses motifs de conviction.

Ainsi, pour l'inscription votive de Serquinius, qui, suivant M. Lenormant, aurait été encastrée dans la colonne à imbrications dont on possède les fragments, les lettres de cette inscription seraient trop barbares pour l'art déployé dans les ornements de la colonne. Voici la plus importante :

Hic ubi Taur (inus) virgarum ve (rbere cæsus)  
est Gisaci vicu(s) campos qu(a) r(ivus) oberrat  
hic ubi Licini (sce) lerata (efferbuit ira)  
(mn)nere (perfunctus sacro Suro ætherea liquit.

Elle indique du même coup, et le martyr de saint Taurin, et la nature de son supplice, et le nom du bourreau, et le lieu de la scène ; je ne parle pas de Suron, dont M. Lenormant a introduit le nom dans sa restitution ; mais elle est en contradiction avec deux autres inscriptions trouvées depuis longtemps au vieil Évreux. L'une était dédiée *Deo* Gisaco, à la divinité topique, c'est-à-dire au dieu



qui personnifiait le lieu dont la seconde mentionne un citoyen, *Gisaci civis*. Or, à Luchon, à Artet, aux sources de la Seine, on a trouvé également des dédicaces à des divinités portant le nom du lieu où elles ont été trouvées. Et la constance de ce fait, qui peut se transformer en loi, établit bien Gisai au Vieil-Évreux, et non à Gisaila-Coudre.

On a trouvé étonnant que l'inscription où M. Lenormant voit la mention d'Eutychia, dont il fait la mère de saint Taurin, soit en grec, parce que celle-ci était Grecque elle-même.

Pour justifier l'inscription où saint Germain aurait relaté sur le mur du baptistère la visite qu'il y aurait faite, on s'est autorisé de l'autel de Ham, conservé à la bibliothèque de Valognes, mais sans aucun fondement, car les inscriptions monumentales de cet autel mérovingien relatent le nom de celui qui l'a consacré et la date de la consécration, et non une simple visite que lui auraient faite les personnages dont il porte les noms.

Quant au monogramme de Childebart, c'est la première fois que l'on aurait trouvé une inscription de cette nature ailleurs que sur une charte.

Enfin, les inscriptions en caractères runiques trouvées pour la première fois sur le sol de la Gaule ont bien semblé un peu extraordinaires. Ce sont des runes germaniques, dit-on, et non des runes scandinaves. Il serait peut-être plus juste de dire qu'elles sont l'une et l'autre, ou ni l'une ni l'autre. Ainsi *Konounk* de l'inscription où Clovis consul est mentionné serait scandinave, et l'auteur, en trouvant ce nom sur des monnaies norvégiennes, se serait contenté de l'écrire en runes. Le *in frid(ou)* de la même inscription serait germanique, au contraire, mais n'aurait point le sens que lui attribue l'inscription. Il signifierait bien *en paix*, à la condition que le mot « *paix* » signifie l'opposé de la guerre, et non le repos éternel, *æterna quies*.

Enfin, *son Hahn(s)*, fils de Haken, serait un germanisme moderne. En dernier résultat, M. Fabricius, le Danois, trouve ces runes fausses, suivant la commission; et M. Grimm, le German, s'en étonne, suivant M. Lenormant lui-même.

On a remarqué, de plus, que ces inscriptions, toutes incomplètes, donnent toutes, par un merveilleux hasard, le commencement des lignes et jamais la fin, et que dans ces commencements se trouvent toujours réunis les documents les plus importants.

La commission croit donc ces inscriptions l'œuvre d'un mystificateur et elle le nomme. Ce serait un nommé Rouillon, main-

tenant enfermé dans une maison d'aliénés, qui, depuis des années, étudiait dans la bibliothèque d'Évreux tous les volumes qu'elle renferme sur l'étude de l'antiquité et de l'épigraphie grecque, latine et scandinave.

Le nombre d'inscriptions et fragments d'inscriptions fabriquées par lui aurait été considérable. Ses découvertes devaient changer les idées reçues sur la géographie des environs d'Évreux. C'est lui qui avait inventé que Serquinius était le fondateur de Serquigny ; que saint Taurin avait été flagellé à Fontaine-la-Soret, au lieu de l'être au Gisay, que deux inscriptions, trouvées d'un côté tout opposé, placent au Vieil-Évreux. Dès l'année 1844, Rouillon professait ces opinions et parcourait les environs de Serquigny. Aura-t-il semé sur la route que devait souvent traverser M. Lenormant pour aller à sa maison de campagne de fausses inscriptions dans le sens des idées qu'il avait émises ? Ce seraient alors ces inscriptions qui auraient trompé M. Lenormant, dont quelques-unes flattaient les idées de celui-ci.

Ainsi, M. Lenormant père, pour expliquer la présence de deux cc dans la légende de certaines monnaies de Clovis, imitées de celles d'Anastase, aurait voulu y voir la mention de la dignité de consul dont Anastase envoya bien réellement les insignes à Clovis. M. Lenormant fut seul de son avis. On lui objecta que Clovis avait pu recevoir et revêtir, au jour de leur réception, ces insignes dans la cathédrale de Tours, mais qu'il y avait loin de là à se parer de ce titre sur les monuments, de préférence à celui de roi, ou concurrentement avec lui. Or, l'inscription funèbre de *Ingomer, fils de Hagen, en paix, (étant) roi Clovis consul*, arrivait juste à point pour donner raison au savant conservateur du cabinet des médailles.

D'un autre côté, M. F. Lenormant avait publié sur les graffiti de Pompéi un article fort intéressant : Rouillon lui donnait des graffiti à la douzaine, et c'étaient les premiers que l'on découvrait sur le sol de la Gaule.

Enfin, en flattant les opinions d'un savant et de son fils, le mystificateur avait le plaisir de contrarier un autre savant, M. Leprevost. Celui-ci soutenait et soutient encore que Gisay est au Vieil-Évreux, et depuis longtemps il résistait à toutes les tentatives de Rouillon pour capter sa confiance.

Mais à quelle époque Rouillon était-il libre de ses mouvements ? Pour que le mystificateur fût lui, il faudrait prouver sa présence à Saint-Éloi, vers l'année 1854. C'est ce que la commission n'a point assez clairement indiqué : elle prévoit même l'objection, car elle se de-

mande « si un second mystificateur n'aurait pas, dans le cours même des découvertes, tracé avec le *Baudulfus* de la cheminée de Boutel, le Clovis consul, le monogramme de Childebert, etc. ?

L'honorable M. Lenormant a-t-il été victime, en ce qui touche les inscriptions, d'une mystification nouvelle, comme semble le craindre la Société d'Evreux ; il est difficile de décider la question. Toujours est-il que les inscriptions avaient un air si moderne que M. Lenormant a répondu à l'observation d'un ami « que les inscriptions anciennes sortant de terre ont toujours cet aspect de nouveauté et de fraîcheur. » Mais enfin, ces inscriptions, hormis quelques amis, personne ne les a ni vues ni vérifiées ; elles n'ont passé sous les yeux de l'Institut qu'un soir d'octobre, à la fin d'une séance, dans une salle obscure, et ce n'est point assez.

Il est vrai que M. Le Blant les a publiées en fac-simile dans ses « Inscriptions chrétiennes de la Gaule ; » mais sans les discuter, sans même faire allusion aux graves objections que leur authenticité a soulevées. C'est donc l'ouvrage d'un ami et non celui d'un juge. D'un autre côté, la commission de la Société de l'Eure est trop engagée dans le débat pour être crue dans toutes ses affirmations ; d'ailleurs, elle admet certaines inscriptions chrétiennes, celles qui ne gênent pas trop son système, et rejette les autres. Il faudrait donc que des fouilles, conduites avec méthode, permettent d'explorer les environs du sol circonscrit sur lequel Boutel, la commission et M. Lenormant ont opéré, et que les inscriptions déjà trouvées fussent examinées avec soin avant que le temps vienne les vieillir, si elles sont récentes. Tant qu'une enquête scientifique faite avec l'exactitude et la sévérité d'une enquête judiciaire n'aura point été poursuivie sur cette question du cimetière mérovingien de la Chapelle-Saint-Éloi, il sera bien difficile de ne point approuver en partie les négations de la Société libre de l'Eure.

Alfred DARCEL.

---

# LIVRES

## MÉMOIRES ET COMPTES RENDUS.

---

FRANCE.

---

LA PAIX ET LA TRÈVE DE DIEU.

*Histoire des premiers développements du Tiers-Etat par l'Eglise et les Associations*, par E. Semichon (1).

Les historiens qui ont écrit sur les premiers développements du Tiers-Etat se sont en général très-peu préoccupés des causes qui ont préparé le grand fait de l'émancipation communale au onzième siècle. Dès qu'ils ont rattaché à un acte de tyrannie féodale l'insurrection qui éclate et l'octroi de la charte qui l'apaise, c'est assez. Ils ne vont pas plus avant. Et cependant lorsqu'on voit les paysans et les bourgeois naguères si humbles et si résignés sous l'oppression se redresser tout à coup en face de leur seigneur ; lorsqu'on voit non pas seulement les cités populeuses, mais les moindres bourgades, souvent même de très-petits villages l'obliger à reconnaître leurs privilèges et leurs franchises, et que ce mouvement se propage à la fois au Nord et au Midi, à l'Orient et à l'Occident, à l'étranger comme en France, il est impossible de ne pas assigner à ce fait universel une cause plus générale et plus profonde qu'un despotisme local et accidentel.

(1) Paris, Didier et C<sup>o</sup>, libraires-éditeurs, 35, quai des Augustins.

Mais où chercher cette cause? ceux-ci l'ont rattachée aux souvenirs des anciens municipes romains; ceux-là aux traditions des hildes scandinaves ou germaniques. M. Semichon nous paraît avoir démontré qu'elle se rattache tout simplement à *l'institution de la paix et de la trêve de Dieu*. Dans un pays comme le nôtre, où le catholicisme a eu une si large part dans le véritable progrès social, il est étrange que les historiens n'aient pas pris la peine de nous signaler quelle influence il avait pu et dû exercer sur la révolution communale du onzième siècle. Ce silence est de l'ingratitude, et le livre de M. Semichon nous apprend qu'il faudra désormais tenir compte au clergé non pas seulement d'avoir été le gardien des traditions littéraires, artistiques et scientifiques, mais encore d'avoir été à une époque barbare, quand le cri des faibles et des petits n'arrivait plus qu'à Dieu, l'instigateur et le propagateur de la résistance à l'oppression et d'avoir, au moyen des associations provinciales et diocésaines, préparé le triomphe des associations communales.

Aucune époque n'est plus triste ni plus sombre que la fin du dixième siècle; partout la guerre, le brigandage et l'anarchie. Il semble que toute idée d'ordre et de justice ait disparu de la terre. La vie de l'homme est moins en sûreté que celle des animaux. En vain le serf à sa charrue, le bourgeois dans les villes, le voyageur sur les grands chemins appellent de leurs vœux l'intervention d'une autorité qui veuille et qui puisse les protéger. Le seigneur féodal! il est le plus souvent l'auteur de tous leurs maux. Du donjon où il perche comme l'aigle dans son aire, il plonge au loin ses regards sur les carrefours des routes et lance ses hommes d'armes au pillage comme à la guerre. Le roi! il est à peine obéi dans ses propres domaines, et s'il s'avise de demander à quelque noble comte ou baron le serment qu'ils lui doivent, ceux-ci mettent la main sur la garde de leur épée et lui répondent fièrement : *qui l'a fait roi?* Aux désordres qu'engendrait l'anarchie s'ajoutaient d'effroyables fléaux : sur soixante-onze années, il y en eut quarante-huit de famines et d'épidémies; aussi la société désespérant d'elle-même se mit-elle à croire que la fin du monde était proche, et qu'elle n'avait plus qu'à s'envelopper de son linceul, lorsque le clergé, qui l'avait déjà sauvée dans des circonstances semblables aux cinquième et sixième siècles, vint la sauver une seconde fois.

Sans autres armes que la parole, sans autre autorité que celle qu'il tirait de la religion, sans autre influence auprès des masses que celle de sa sollicitude pour les faibles et les petits, il organisa

contre la formidable puissance des seigneurs une agitation pacifique. Dans cette société qui périssait par l'égoïsme, la violence et l'anarchie, il entreprit de rétablir l'empire de la charité, de la justice et de l'ordre, et il y réussit par les moyens les plus légitimes : les conciles et les associations de la paix et de la trêve de Dieu.

La réaction commença dès la fin du dixième siècle : en 989 le concile de Charroux, en 990 le concile de Narbonne fulminent l'anathème contre ceux qui pillent les biens de l'église ou ceux des pauvres et qui ravissent aux serfs les animaux nécessaires à la culture. Quatre-vingts conciles provinciaux dans le cours d'un siècle font entendre la même réclamation en faveur des faibles et la même menace contre les puissants. — En 994, dans le pays de Limoges, est consacré le premier *pacte de paix et de justice* ; en 1027, la première *Trêve de Dieu*, dans le synode de Tuluges en Roussillon.

Qu'étaient-ce maintenant que la paix et la trêve de Dieu? C'étaient comme le démontre M. Semichon, de véritables associations formées sous la présidence de l'évêque et dont les membres étaient liés par le serment. Elles s'étendaient d'abord à des provinces entières, puis elles se restreignirent aux limites du diocèse. Elles avaient à leur disposition, pour faire respecter les décisions des conciles et les serments des confédérés, une véritable milice et des impôts pour la payer. Elles portaient déjà le nom de *communes*. Le livre de M. Semichon abonde ici en détails intéressants qui nous font assister à leur naissance et à leur organisation, puis à leur développement et à leurs progrès, et enfin à leur transformation.

Au onzième siècle, la révolution communale éclate. Les communes municipales, dit M. Semichon, furent la seconde transformation des associations de la paix, comme les communes diocésaines avaient été la première..... C'est aussi une association liée par un serment, pour la défense des droits et des possessions de ses membres, pour le maintien de la sécurité publique, et afin que rien ne manque à la ressemblance, les premières communes municipales se nomment indifféremment communes ou *paix*; les jurés de la commune, *paiseurs*, hommes de la paix; la maison où ils tiennent leur délibération *maison de la paix*; on appelle *paix* le corps des officiers de la commune; le serment est dit *serment de la paix*; l'enceinte de la commune, *enceinte de la paix*. Si à toutes ces frappantes coïncidences nous ajoutons les rapports de temps et de lieu, que manquera-t-il à nos preuves?.. » Rien, assurément, répondront tous ceux qui liront es pages suivantes.

Passant au rôle de la royauté, M. Semichon s'exprime ainsi :

« Louis VI, dit-il, n'a pas imaginé les communes; il n'a pas même créé telle ou telle commune particulière; il a confirmé les unions de la paix, qui s'étaient formées dans ses Etats, comme dans tout le reste de la France. Cette politique lui assurait l'amour et l'appui du clergé, de toutes les villes, de tous les bourgeois, de tous les paysans de la France; elle lui donna bientôt une armée et des sujets longtemps avant de sauver à Bouvines Philippe-Auguste et la monarchie. » Ainsi Louis VI se met au onzième siècle à la tête des associations de la paix, à peu près comme au seizième siècle Henri III devait se mettre à la tête de la Ligue; mais l'un trouva sa force où l'autre devait périr.

M. Semichon expose ensuite les autres résultats importants que l'association, dont le clergé avait révélé au peuple la puissance, a produits dans l'industrie, les arts, la chevalerie, la guerre, et il termine par un excellent chapitre intitulé : *Résumé et conclusion*. Un appendice contient, outre des pièces justificatives, le développement de plusieurs idées que l'auteur n'a pu qu'indiquer en passant dans le cours de la discussion.

Le livre de M. Semichon nous paraît mériter l'attention sérieuse de tous ceux qui s'occupent d'études historiques : il a fait une œuvre originale par le point de vue nouveau sous lequel il envisage la révolution communale du onzième siècle. Il a fait un acte de justice en restituant au clergé ses plus beaux titres de gloire, et en le montrant dans son véritable rôle : celui de protecteur des opprimés contre les oppresseurs et des faibles contre les forts.

Jules GROULT.

---

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 4 septembre 1857.* — Après le dépôt d'un assez grand nombre d'ouvrages offerts par les auteurs à l'Académie, M. Boissier, commence la lecture d'un travail sur la question de savoir si *la tragédie latine a été représentée sous l'empire*.

*Séance du 11 septembre.* — L'Académie venait d'entendre la liste des ouvrages envoyés depuis la dernière séance, lorsque M. le secrétaire perpétuel a lu une lettre du fils de M. Boissonnade annonçant que son père a succombé le mardi précédent, 8 septembre, et qu'en conformité de ses dernières volontés, aucune convocation pour ses funérailles n'a été adressée à l'Institut. « L'Académie, pénétrée de « douleur en apprenant la perte de son illustre doyen, et consultée « par M. le président, ferme la séance et se sépare à l'instant même. »

*Séance du 18 septembre.* — Dès l'ouverture de la réunion, M. le président annonce que M. Quatremère est mort le matin même. « L'assemblée, saisie d'une douloureuse surprise en apprenant la mort de celui de ses membres qui allait occuper la première place sur sa liste à titre de doyen, et qui comptait entre les plus éminents par la science, renonce à son ordre du jour, sur la proposition de M. le président, et se sépare à l'instant. »

*Séance du 25 septembre.* — Dépôt d'ouvrages, entre lesquels on remarque : *Notice sur les Rubâ igât de Omar Khaiyâm*, in-8°, par M. Garcin de Tassy ; — *Notice biographique et littéraire sur M. J.-F. Boissonnade*, par M. Ph. Lebas ; — *Observations sur un article de M. Rossignol intitulé : Explication et restitution d'une inscription latine découverte à Mdaourouchs*, par M. L. Renier.

M. Egger lit un Mémoire sur *quelques textes grecs inédits retrouvés sur des papyrus qui proviennent d'Égypte*.

M. Boissier reprend et termine la lecture de sa dissertation intitulée : *La tragédie latine a-t-elle été représentée sous l'Empire ?*

Observant que les écrivains du temps de l'Empire se servent des mots *saltare, cantare tragœdiam*, au lieu de dire *agere tragœdiam*, comme font les historiens antérieurs en parlant des représentations scéniques du temps de la République, M. Boissier conclut que, sous l'Empire, les représentations n'étaient plus que des pantomines tragiques, ce qu'exprimait le mot *saltare tragœdiam*, et une sorte de tragédie lyrique, composée de monologues chantés par un seul personnage, ce qui indique *cantare tragœdiam*.

M. Naudet considère comme certain que, sous l'Empire, la danse avait remplacé la tragédie et même la comédie. Il croit que cette dernière a été encore représentée après Auguste, mais très-rarement.

M. Le Clerc cite quelques faits constatant que la *Casina* de Plante avait été représentée à Pompéi peu de jours avant l'éruption du Vésuve, qui détruisit cette ville.

M. Benloew continue la lecture, commencée dans la séance du 4 septembre, de ses *Recherches sur les noms de nombre dans les idiomes indo-européens*.

F. L.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS. — *Séance publique du 3 octobre 1857.* — L'Académie des Beaux-Arts a tenu, le 3 octobre, la séance publique de distribution des grands prix de peinture, sculpture, architecture et composition musicale. Cette solennité attire toujours à l'Institut une nombreuse assemblée, et l'affluence a paru, cette année, plus



grande encore que d'habitude. Les académiciens avaient déjà occupé leurs bancs, que beaucoup de dames attendaient encore de pouvoir entrer dans la salle.

A l'ouverture de la séance, M<sup>lle</sup> Henrion, MM. Jourdan et Bonnehé, tous trois artistes de l'Opéra-Comique, ont chanté la scène qui a obtenu le *deuxième premier grand prix* de composition musicale. Cette scène avait pour sujet *Clovis et Clotilde*, paroles de M. A. Bussion. A ceux qui demandaient pourquoi l'on exécutait d'abord le deuxième prix en réservant le premier pour la fin de la séance, les habitués de l'Institut répondaient que si l'on commençait par la meilleure composition, le public ne se résignerait pas à rester pour entendre celle qui n'est pas la meilleure.

Les *poèmes* d'opéras sont, on le sait, dispensés de poésie, d'élégance, même de correction et de sens. Il semble, cependant, que l'auteur de *Clovis et Clotilde* a abusé du privilège habituel, et l'on ne peut que s'étonner que des compositeurs trouvent des inspirations passables en travaillant sur un pareil texte. La deuxième composition a paru remarquable par l'éclat des instruments ; le public a trouvé quelques motifs heureux dans la première, qui a clos la séance après la biographie de David d'Angers, par M. Halévy.

M. Gatteaux a lu le rapport sur les envois des pensionnaires de Rome. Les prix ont été ensuite décernés (1).

Au moment où le nom d'un des lauréats d'architecture venait d'être proclamé, des sifflets sont partis de la tribune réservée aux élèves de l'École des Beaux-Arts. Cette grossière protestation a indigné le public, qui l'a couverte par des applaudissements réitérés. L'autorité militaire a fait évacuer la tribune.

Après la distribution des prix, M. F. Halévy, secrétaire perpétuel, a lu une intéressante biographie de David d'Angers, que nous reproduisons.

F. L.

« Vers la fin du siècle dernier vivait à Angers, dans une petite maison de la rue Saint-Aubin, un ménage honnête et laborieux : le père, habile sculpteur en bois ; la mère, couturière diligente dans le peu d'instant que lui laissait le gouvernement de quatre jeunes enfants, unique joie de la pauvre demeure. La Révolution vint agiter ces existences ignorées, et lorsque éclata la guerre de la Vendée, le

(1) Voir ci-après, page 196.

père, républicain ardent, s'enrôla dans une compagnie de volontaires.

Quand le moment du départ fut arrivé, lorsqu'un matin, aux premières lueurs de l'aube, la voix du tambour appela les volontaires, l'ouvrier patriote, devenu soldat, fit ses adieux ; mais il ne partit pas seul. Soit qu'il ait voulu avoir sa part des tendresses de la famille, soit qu'il ait voulu diminuer les charges de la pauvre mère, le cœur rempli d'amour et de dévouement, il prit dans ses bras son jeune fils et l'emporta avec lui.

Cet enfant qui entrait dans la vie d'une façon si étrange, c'était Pierre-Jean David.

Il traversa toute la Vendée, souvent porté aux bras de son père, quelquefois marchant à ses côtés, quelquefois confié aux soins d'un camarade, et voyageant assis sur un caisson ou endormi sur la paille d'une charrette.

Les fusillades sanglantes, les attaques nocturnes, les morts héroïques firent une impression profonde sur l'esprit de cet enfant ; et comme les soldats qui tombaient percés par le fer ou frappés par les balles mouraient au cri de *vive la République !* et comme il ne pouvait connaître les actes de courage qu'accomplissaient d'un autre côté ceux qui succombaient aussi pour leur foi, une flamme ardente, qui ne devait plus s'éteindre, s'alluma dans cette âme énergique et fortement trempée, et dès ce moment, ce jeune esprit, saisi d'étonnement à la vue de ce grand spectacle, voua un culte sincère et fidèle à cette divinité mystérieuse qu'il croyait seule capable d'inspirer de si sublimes dévouements, et qui remplissait de joie et d'enthousiasme ceux qui mouraient en invoquant son nom.

Après la campagne, ils revinrent au foyer, non sans que le père ait couru de grands dangers. Il souffrait encore d'une blessure ; il avait été un de ces prisonniers de Saint-Florent que la voix mourante de Bonchamp avait sauvés de la mort. Le fils devait un jour, quand les haines douloureuses seraient effacées, être appelé à donner un éclatant témoignage de sa reconnaissance, en élevant dans l'église de Saint-Florent une de ses plus belles statues, pleine de noblesse, d'une expression simple et touchante, à la mémoire de ce chef généreux. En même temps qu'il acquittait ainsi une dette sacrée, il obéissait encore à un autre sentiment : il dédiait ce monument aux premières impressions de son enfance, à ces puissantes émotions que le temps et l'étude avaient si fortement fécondées. Heureuse mission du poète, de l'artiste ! Sa voix s'élève et parle au monde entier, il célèbre les belles actions, il proclame la gloire, et

il éprouve cette joie secrète et profonde d'exhaler dans l'accomplissement de son œuvre ce pur ravissement que les belles actions inspirent aux grandes âmes.

Le soldat pauvre et blessé était donc de retour au foyer, rendant à la mère l'enfant qui venait de faire avec lui le cruel apprentissage de la guerre civile. Mais de douces et riantes leçons allaient succéder à ces terribles épreuves, effacer de tristes images et rappeler la charmante gaieté de l'enfance sur ce jeune front déjà obscurci ; le père rouvrait son atelier et reprenait ses travaux. Nous l'avons dit, il était habile dans son art, et l'on visite encore aujourd'hui un travail qu'il accomplit, quelques années après son retour, dans l'église Saint-Maurice d'Angers, dont la vaste boiserie est entièrement sculptée par ses mains.

C'est dans cette église que David reçut pour la première fois la lumière de l'art qui devait l'illustrer. Couché sur les dalles du chœur, il suivait d'un regard curieux et charmé le travail de son père, admirant les formes capricieuses et variées, les contours sveltes ou solides, sévères ou gracieux, que recevait le bois assoupli sous le ciseau. Son cœur battit d'une vie nouvelle ; il lui sembla qu'un air plus pur circulait dans cette enceinte paisible et solitaire, qu'un art merveilleux pour lui suffisait à animer. Il prit alors le crayon et l'ébauchoir, et, découvrant en lui-même des facultés qu'il ne soupçonnait pas et une incroyable facilité à accomplir ce qu'il avait jugé si difficile, il s'écria dans son naïf enthousiasme : « Et moi aussi je serai sculpteur ! »

Mais il ne put obéir à ses jeunes instincts qu'au prix d'une lutte pénible, lutte fréquente dans les familles, et qui a marqué les débuts de plus d'un artiste. La route où veut s'engager le jeune homme ardent et plein de confiance lui apparaît resplendissante d'éclat et de lumière ; mais le vieillard qui l'a parcourue l'a trouvée difficile, escarpée, remplie de ténèbres, et son autorité souveraine en interdit l'entrée, au nom de la triste expérience, au nom d'une tendresse prévoyante et justement alarmée.

Le combat fut long ; mais une volonté énergique triompha à la fin d'une résistance longtemps inflexible. Un jour, il avait alors douze ans, riche de 15 fr. amassés à grand'peine, il réussit à s'échapper de la maison paternelle et se mit en route pour Paris. Sa mère le rejoignit, pleura, et le ramena, triste, fatigué d'efforts inutiles, acceptant le pardon qu'on lui offrait, et regardant sa cause comme à jamais perdue ; mais, pendant la nuit, l'orgueil de cette jeune âme se révolta, et, comme Caton vaincu, il voulut se donner la mort : il

s'empoisonna avec de la belladone. De prompts secours le sauvèrent. Après une semblable épreuve, le père dut céder. David fut admis à suivre le cours de dessin de l'Ecole centrale d'Angers. Les lignes vraies, pures, fermes de son crayon, que guidait un vif sentiment de la nature, témoignèrent bientôt d'une vocation réelle, et apprirent à tous que la voix qui l'appelait ne l'avait pas égaré.

Il trouva, pour achever de détruire les craintes de son père, l'appui d'un homme dont il faut conserver le nom, puisque cet appui a valu à notre école un grand artiste de plus. Cet homme était M. Delusse, peintre distingué, professeur à l'Ecole d'Angers. Tout ce que la jeunesse de David promettait à l'avenir, il le voyait, et comprenant, après quelques années d'études et d'exercices, qu'un autre enseignement lui était devenu nécessaire, M. Delusse, qui n'était pas riche, lui prêta 50 fr., et le fit partir pour Paris, où il arriva au commencement de 1808, n'ayant plus pour unique ressource que 9 fr. qui lui restaient de l'argent que M. Delusse lui avait prêté. Il acheta un lit de sangle, loua un obscur réduit au dernier étage d'une maison du passage du Caire, et chercha du travail.

Livré à lui-même, le jeune homme prit sur-le-champ son parti ; il résolut de mener deux existences distinctes, qui cependant se compléteraient l'une par l'autre. Ouvrier, il gagnerait sa vie ; artiste, il s'instruirait. Il fit donc deux parts de son temps, mais non pour en passer

L'une à dormir et l'autre à ne rien faire,

Dans cette distribution, l'artiste se fit la part du lion. Il lui fallait des heures pour les leçons des maîtres, pour l'étude, pour les visites aux musées, tout brillants de conquêtes nouvelles. Ne voulant donc laisser au mercenaire que les instants destinés au gain du salaire indispensable, il fit son compte, supputa ses dépenses, et se taxa à 1 fr. par jour. Après ce débat, après cette expertise, après cette condamnation, l'artiste et l'ouvrier vécurent dans la meilleure intelligence.

L'empire brillait de tout son éclat. De nobles monuments s'élevaient dans la capitale. Percier et Fontaine construisaient l'arc de triomphe du Carrousel et s'occupaient du Louvre. David fut employé aux petits ornements de l'arc de triomphe et aux modillons de la corniche du Louvre qui regarde le pont des Arts. Plus tard, dans tout l'éclat de sa carrière, il exécuta, pour l'un des angles de la cour du Louvre, un beau bas-relief : *la Justice protégeant l'Innocence*. On peut donc compter David au nombre des artistes qui ont travaillé à

ce palais, objet de la sollicitude de tant de souverains, et dont il nous a été donné de voir enfin le rapide et brillant achèvement. Le vide est comblé. Le zèle infatigable de Visconti, celui de son habile successeur ont couvert le sol de portiques longtemps attendus, qui courent du Louvre aux Tuileries, qui unissent et confondent les belles lignes tracées par Pierre Lescot, Philibert Delorme, Jean Bullan, Claude Perrault, Percier, Fontaine, et reliant ainsi la chaîne des temps. Si les deux palais racontent les troubles, les triomphes, les catastrophes des siècles écoulés, les travaux nouveaux diront à la postérité que, sous un règne fécond, jaloux de l'honneur et de la grandeur de la France, tandis qu'une armée d'artistes et d'ouvriers, obéissant à une direction active et vigilante, élevait cette longue suite de galeries, d'autres enfants du pays, au prix d'héroïques et sublimes efforts, ouvraient à l'Europe l'avenir d'une paix glorieuse. Les batailles gagnées, les villes conquises, les merveilles de la paix que l'histoire inscrit dans ses annales, les grands monuments en consacrent la mémoire, en témoignant de la splendeur des empires.

L'artiste laborieux que nous avons laissé à de persévérantes études, l'ouvrier diligent que nous avons laissé à de modestes travaux, se préparait à ses succès futurs. Élève à la fois du peintre Louis David et du sculpteur Roland, il dessinait dans l'atelier du peintre, y puisait de fécondes et puissantes leçons de style, modelait de l'argile chez le statuaire, et continuait chez Bécлар, son compatriote, l'étude de l'anatomie, déjà commencée à Angers sous sa direction. « Dans trois ans j'aurai le grand prix, » avait-il dit à sa mère en la quittant; et le désir ardent d'accomplir cette promesse sacrée le soutenait dans ses veilles et dans ses travaux. Il voulait mériter la palme à la fois modeste et brillante qui couronne l'élève et lui ouvre les portes de cette ville toujours célèbre qu'appellent les vœux des artistes du monde entier, parce qu'on y respire l'éternelle poésie des ruines et des marbres antiques, des œuvres de la Renaissance, d'un ciel radieux de la plus belle lumière. Deux ans de séjour à Paris lui suffirent pour être admis au concours d'essai de sculpture. Les ouvrages qui lui valurent ces premiers succès furent remarqués. Pajou, le maître de Roland, s'intéressa au disciple de son élève; il sollicita pour lui un secours de la ville d'Angers, qui, sur cette demande, signée aussi par Roland, appuyée par tous les membres de la quatrième classe de l'Institut (c'était le nom que portait alors l'Académie des beaux-arts), s'empressa de lui accorder une pension. David, reconnaissant, confondit dans son affection et sa famille, et la cité qui

se souvenait de lui. Dès cette époque il s'appela David d'Angers, prenant le nom de sa ville natale comme un enfant reçoit le nom de son père d'adoption.

La sculpture est le plus calme, le plus grave des arts. Cette gravité convenait au caractère sérieux et solide du jeune artiste éprouvé par la pauvreté du foyer paternel, façonné aux grandes émotions par les agitations de son enfance. Cette misère qu'il avait vue de si près et qu'il ne pouvait encore soulager, les événements, toujours vivants dans son souvenir, qu'il avait vus sans les comprendre et qui lui apparaissaient maintenant avec leur terrible cortège de meurtre et d'incendie, laissaient au fond de son cœur un parfum d'amertume lent à s'effacer, une sorte de sauvagerie douloureuse, de tristesse instinctive que ne peuvent comprendre, parce qu'ils ne l'ont jamais subie, ceux que le sourire de la fortune a accueillis dès leur entrée dans le monde. Il est des âmes attristées que le bonheur n'éclaire qu'à demi, qui jettent un voile sur la joie la plus pure, comme il est de hautes avenues, au feuillage sombre, que les rayons du jour ne peuvent pénétrer. Le soleil glisse sur ces cimes orgueilleuses et laisse dans l'ombre leur obscure profondeur. Il n'est pas indifférent de remarquer que les premiers sujets que David eut à traiter, et qu'il traita de manière à exciter l'attention des maîtres et du public, convenaient à la disposition de son esprit, étaient sympathiques à ses sentiments. Une tête de la Douleur; le Spartiate Othryadès mourant, écrivant sur son bouclier : « Les Lacédémoniens ont vaincu les Argiens; » la mort d'Épaminondas, voilà les ouvrages qui méritèrent au jeune sculpteur, d'abord le prix de la tête d'expression, puis le second grand prix, et enfin le premier grand prix, qu'il remporta en 1811. Il avait alors vingt-deux ans. Il avait rempli sa promesse, mais sa pauvre mère n'était plus!

On doit s'intéresser aux travaux qui inaugurent la carrière d'un grand artiste. L'aiglon qui prend son vol d'une aile encore incertaine sait bien que plus tard il planera dans la nue. On remarque dans ces trois ouvrages, qui ne sont déjà plus des essais, les saines et vigoureuses qualités qui distingueront plus tard les œuvres de David. La tête de Douleur, issue de l'antique, et qui éveille le souvenir de la tête du Laocoon, révèle en même temps l'étude de la nature, et témoigne ainsi des doubles efforts du jeune artiste. La statue d'Othryadès est toute d'un jet, le style en est simple, le dessin en est beau. Si la main qui trace l'inscription peut paraître un peu ferme, l'autre main, appuyée sur la poitrine, comprime la blessure et semble demander à la mort le temps d'achever l'inscription commencée. Enfin

le bas-relief de l'Épaminondas est composée avec une grande intelligence et un sentiment profond du sujet. Le héros ne résiste plus à la mort dont l'ombre l'environne déjà. Il a appris sa victoire : « J'ai assez vécu, » dit-il, et il meurt au milieu des soldats et des chefs dont la douleur et l'amour entourent ses derniers moments, heureux de voir encore une fois son bouclier qu'un soldat lui présente à genoux.

Ces trois ouvrages, ainsi que les premiers travaux qu'il exécuta à Rome : une Néréide apportant le casque d'Achille, bas-relief qui n'est pas exempt de recherche et de quelque affectation étrusque ; une tête d'Ulysse, premier marbre sorti de ses mains, et la statue aussi en marbre d'un jeune berger, gracieuse figure où l'on retrouve l'étude simple et vraie de la nature, sont aujourd'hui au *Musée David*, à Angers ; car la reconnaissance de David pour sa ville natale n'a pas été stérile. Toute sa vie a été employée à lui en donner de précieux témoignages, et il y a fondé un musée auquel, par une juste réciprocité, ses compatriotes ont attaché son nom. Ce musée compte aujourd'hui près de quatre cents ouvrages donnés par David, statues, bas-reliefs, bustes, médailles, esquisses, ouvrages de son talent, ou copies de quelques beaux restes de l'antiquité ou du moyen âge, en marbre, en pierre, en bronze, en terre cuite, en plâtre. On peut dire que David pratiquait le culte de la reconnaissance. L'amitié occupait aussi une grande place dans cette âme qui, cependant réservée, hautaine et craintive à la fois, semblait se replier sur elle-même, comme pour se dérober à la vaine curiosité des indifférents. Il n'oublia jamais ni sa famille, ni son premier protecteur, M. Delusse, ni son maître Roland, dont il a écrit la biographie avec une affection filiale, ni le docteur Béclard, ni aucun des amis qu'il se fit à Rome, parmi lesquels nous citerons Canova, Drolling, Achille Le Clère, M. Abel de Pujol, M. Ingres. Nous avons déjà parlé de la statue de Bonchamp. Il a écrit de sa main sur un exemplaire de la gravure qui représente ce monument, et qui appartient à M. Achille Devéria : « Mon père était un des cinq mille prisonniers dans l'église de Saint-Florent dont Bonchamp a demandé la grâce à l'instant de mourir. En exécutant ce monument, j'ai voulu acquitter, autant que cela m'était possible, la dette de reconnaissance de mon père. » Il était animé d'un sentiment d'exquise délicatesse lorsqu'il déposait dans la galerie dont Angers lui est redevable les ouvrages qui lui avaient mérité ses premières récompenses et ses premiers travaux exécutés à Rome, consacrant ainsi au souvenir d'un bienfait, à l'amour de la cité natale, les prémices de son talent, les premiers-nés de sa nombreuse famille.

Nous avons pu voir des notes remplies d'intérêt, écrites par David pour son propre enseignement, sans aucune arrière pensée de publicité, sorte de compte rendu à lui-même des dispositions de son âme. La tournure de son esprit, sensible mais triste, ardent mais inquiet, s'y révèle à chaque ligne. Il applique à toutes choses le sentiment persévérant de son art, sentiment qui s'empare de son esprit, le domine tout entier et y vit, pour ainsi dire, incrusté dans une profonde et chaleureuse empreinte. Dans ces notes, tout lui est sculpture, et la sculpture seule lui est quelque chose ; il oublie tout le reste, il s'oublie surtout lui-même. Il revient souvent sur les exigences de l'art des temps modernes, qu'il compare douloureusement à la grandeur, à la simplicité de l'art antique. « Quel malheur ! s'écrie-t-il dans un accès d'humeur chagrine, quel malheur d'être obligé de passer sa vie à tailler des habits et des bottes, après avoir étudié le beau et s'en être imprégné le plus possible ! » Un événement indifférent, une rencontre fortuite, devient l'objet d'une curieuse observation, d'une étude vivement sentie : « J'ai vu ce soir, sur la place de la Bourse, dit-il, une jeune fille jouant de la harpe. Elle était placée juste au milieu du monument, qui lui servait de fond. La partie supérieure de l'architecture se trouvait dans l'ombre, le bas était faiblement éclairé. Aux pieds de la jeune fille une douzaine de petites bougies vues de loin semblaient autant d'étoiles. Les spectateurs étaient obscurs, opaques, tandis que cette belle créature était toute lumineuse. C'est l'image de la vie, où le commun des êtres reste dans l'ombre. Le génie seul rayonne par sa beauté morale. » Mais c'est son art, dont il porte haut le drapeau, qui l'occupe et le rappelle sans cesse. « Le marbre, nous dit-il, le marbre, par sa blancheur, a quelque chose de pur et de céleste. Les couleurs sont terrestres. Nous portons sur nos traits l'empreinte de la destruction ; la sculpture, au contraire, porte l'image de l'éternité. Plus une fleur est brillante, moins elle dure. La sculpture est la tragédie des arts. J'ai toujours pensé à la sculpture en voyant Hamlet sur la scène. L'homme qui lutte seul contre le malheur est héroïque. La sculpture est une religion ; elle ne doit pas se prêter aux caprices de la mode ; elle doit être grave, chaste. Quand elle se prête à la représentation des scènes familières, il me semble voir danser un prêtre. Les statuaires sont les ministres de la morale, les poètes, les grands-prêtres de la nature. » — « Michel-Ange, dit-il ailleurs, n'avait jamais assez de marbre pour faire les pieds de ses statues. On lui aurait donné le monde à tailler, son génie l'aurait encore dépassé. » D'autres remarques sont ingénieuses : « Dans les pays où la nature



a accentué ses productions, nous dit David, le sourcil, ce fronton de l'œil, est noir, pour qu'il soit vu de loin. C'est probablement pour ce'a que les statues grecs indiquaient si fortement l'os ou l'arête qui remplace le sourcil dans leurs ouvrages. Ils accentuent leurs formes, et rendent ainsi cette copie de la nature plus expressive et lui donnent une vie morale. Je crois que tout ce qui est utile est accentué. Quand on accentue les beautés dans le sentiment de la nature, c'est alors qu'on est créateur : il y a des figures dont il semble qu'on ait le type au fond du cœur. »

Il écrit quelque part : « Le modèle ne donne jamais le sentiment du su'et ; l'artiste doit chercher dans son cœur l'expression du mouvement. Quand l'artiste a longtemps étudié son art, qu'il s'est surtout exercé sur la nature prise sur le fait dans toutes les circonstances de la vie, les différentes positions sociales, dans les hôpitaux, les rues, les marchés, etc., il ne doit se servir que comme note seulement du modèle qui pose. La preuve évidente que l'expression du mouvement doit être l'inspiration de l'artiste, c'est que le juge, le public, n'a pas besoin de voir poser le modèle pour apprécier si le mouvement est bien compris. » Il raille quelquefois, mais sans amertume : « Un peintre, me montrant les muscles vigoureux de son bras, me disait : Il y a encore des tableaux là dedans ! Raphaël aurait montré son cœur. »

Malgré son admiration pour l'antique, il aime la sculpture gothique et il le dit dans ses confidences : « Plus je vois les monuments gothiques, plus j'éprouve de bonheur à lire ces belles pages religieuses si pieusement sculptées sur les murs séculaires des églises. Elles étaient les archives du peuple ignorant de l'époque. Il fallait donc que cette écriture devint si lisible par la vérité des expressions que chacun pût la comprendre. Les saints sculptés par les gothiques ont une expression sereine et calme, pleine de confiance et de foi. Ce soir, au moment où j'écris, le soleil couchant dore encore la façade de la cathédrale d'Amiens ; le visage calme des saints de pierre semble rayonner. »

Nous nous sommes égaré en parcourant le manuscrit de David, et nous avons de beaucoup anticipé sur les événements de sa vie ; nous l'avons laissé pensionnaire de l'Académie de France à Rome, ou plutôt en Italie, puisque, comme tous nos lauréats, il visite Florence, Venise, Bologne, Naples, Pompéi, Herculanium.

C'est pendant son séjour à Rome que, par des études suivies avec la ferveur que donne l'amour du beau et du vrai, il acquiert cette science profonde et intelligente du dessin qui est un des caractères

de son talent solide et magistral. Il copie la nature en s'inspirant des maîtres. Il traduit en bas-reliefs plusieurs des compositions du Poussin, grande et ingénieuse étude qui éclaire son âme, la nourrit des pensées du peintre français, et lui révèle le secret de cette poésie, de cette philosophie de l'art qui viendront plus tard animer et fortifier son ciseau.

David revint à Paris en 1816, et, après quelques jours donnés à ses devoirs envers ses maîtres, à son amitié pour ses anciens camarades, aux soins qu'il prenait sans cesse de sa famille, car il s'empressa d'envoyer à son père le fruit de son travail et de son économie, il partit pour l'Angleterre.

Ce qui l'attirait dans ce pays, ce n'étaient pas les merveilles de l'industrie ; ce qui l'amenait à Londres, ce n'était pas Londres, c'était encore son amour pour l'antiquité. Un Anglais célèbre par la violence de son admiration venait d'exiler au musée britannique le fronton du Parthénon. Il voulut voir ces ruines. Flaxmann, sculpteur fameux, vivait alors à Londres ; il eut hâte de se présenter à lui. Mais Flaxmann, ennemi déclaré de notre révolution, crut qu'on lui annonçait le peintre célèbre dont le jeune statuaire portait le nom, Louis David, récemment exilé de France, et il ferma sa porte. Cette terreur fut contagieuse ; David se trouva seul, sans amis, dépourvu des ressources qu'il avait espérées de son talent pour vivre quelque temps à Londres, et bientôt aussi pauvre qu'à sa première arrivée à Paris. On lui offrit tout à coup le moyen de sortir de cet embarras, en lui proposant un grand travail et une riche rémunération. Lorsqu'on vint demander à Callot de graver la prise de Nancy : « Je me couperais plutôt le pouce, » répondit l'artiste lorrain. Notre contemporain ne ressentit pas moins vivement la mortelle injure dont on venait le flétrir, car ce qu'on osait attendre de son génie, de son cœur loyal, de sa misère peut-être, c'était un monument élevé au désastre de Waterloo. Son cœur fut ulcéré, il partit le jour même. Sa détresse était si grande qu'il fut obligé, pour payer son passage, de vendre le modeste bagage qu'il avait apporté, empressé qu'il était de fuir cette ville alors inhospitalière à l'artiste français qu'on jugeait si mal, qu'on appréciait si peu.

Cette mésaventure ne l'empêcha pas de retourner plus tard à Londres ; mais cette fois sa renommée l'y avait précédé. Il y allait chercher les traits de Walter Scott, de Jérémie Bentham, d'autres hommes célèbres, et, entre autres, de ce même John Flaxmann qui naguère l'avait éconduit. Mais David avait oublié ; Flaxmann, de son côté, avait pardonné à David la terreur que son nom lui avait inspi-

ricé. Il courut aussi en Lombardie saisir l'image de lord Byron avant que le grand poète n'allât mourir en Grèce. C'est à cette même époque que Berlin, que Weimar le voient ardent à poursuivre son œuvre. Il rapporte de Weimar le buste colossal que lui inspire le grand nom de Gœthe. Il n'épargne ni son temps, ni son labeur, ni son talent pour cette riche collection de portraits qu'il nous a légués : splendide galerie iconographique où se pressent environ six cents ouvrages, bustes ou médaillons, où respirent, dans tout l'éclat de leur génie noblement exprimé, Chénier, Monge, Lacépède, Cuvier, Châteaubriand, Geoffroy-Saint-Hilaire, Casimir Delavigne, Larrey, Arago, Cherubini, Berton, Gérard, Béranger et tant d'autres, et nos gloires contemporaines, et celles du monde entier, devenu son tributaire.

On trouve dans ses notes un témoignage singulier de l'importance qu'il attachait à ce travail, de l'amour, de la passion qu'il y apportait. Nous demandons la permission de le reproduire dans toute sa naïveté :

« Je poursuis toujours ma galerie de contemporains célèbres, malgré les dégoûts qu'il y a à essuyer ; pour obtenir de faire un portrait, il faudrait pour ainsi dire se mettre à genoux devant l'homme qui brûle de l'avoir. Je suis étonné que ma timidité disparaisse lorsqu'il s'agit de pareilles choses. Je ne vois plus que l'œuvre, j'oublie l'auteur. Je deviens indulgent pour cette malheureuse carcasse humaine, esclave desmoind res accidents de l'atmosphère ou des piqûres de la civilisation. Je ne vois que le génie : c'est devant lui que je m'incline, car il est immortel ; la carcasse disparaîtra bientôt pour toujours. — Ces messieurs ne viendraient pas chez moi, je n'y tiens pas ; on me rencontre avec ma petite ardoise, courant comme si j'allais voir l'immortalité. Un statuaire est l'enregistreur de la postérité. Il est l'avenir ! — L'autre jour, l'abbé de Pradt m'a donné une séance dans une petite chambre d'introduction. Son domestique le coiffait, je ne le voyais qu'à travers un nuage de poudre qui m'étouffait. N'importe, mon cœur battait. Je suis sorti de chez lui tout couvert de poudre, mais j'avais son profil ! »

Il avait dit, dans une autre page : « J'ai toujours été profondément remué par un profil. La face vous regarde. Le profil est en relation avec d'autres êtres, il va vous fuir, il ne vous voit même pas. La face vous montre plusieurs traits, et c'est plus difficile à analyser. Le profil, c'est l'unité. »

A peine était-il de retour à Paris de sa première excursion à Londres, que le sort lui accorda une faveur inespérée. L'exécution d'une

statue monumentale lui fut confiée. Le sujet était grand et consacrait d'illustres souvenirs. C'était un de ces travaux qui font rayonner la joie dans l'âme de l'artiste et lui ouvrent l'avenir. Le grand Condé, jetant son bâton de commandement dans les lignes ennemies, tel était le programme qu'il avait à remplir. Roland avait été chargé de ce travail ; mais le vieux maître venait de mourir, et l'élève, justement apprécié, recueillit le précieux héritage. Il termina en 1820 ce beau marbre, aujourd'hui placé dans la cour d'honneur de Versailles, et qu'on a vu longtemps à l'une des entrées du pont de la Concorde. C'est une noble statue, pleine de vie et de mouvement, respirant la force et l'héroïsme. Le succès fut immense. Dès lors les travaux et les distinctions vinrent le chercher. Cinq ans après, il était chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie, professeur à l'École des beaux-arts ; une autre récompense l'attendait encore, qui touche vivement, qui pénètre de joie les âmes délicates : nos poètes l'ont chanté.

Si nous citons ici les nombreux ouvrages de David, on verrait les statues, les bustes, les bas-reliefs s'élançant en foule de son atelier, couvrir les places publiques, décorer les églises, briller au front des monuments. On verrait en Vendée le marbre de Bonchamp, dont nous avons parlé plusieurs fois ; dans la cathédrale de Cambrai, une excellente statue de Fénelon ; à Saint-Maurice d'Angers, un calvaire, bel ouvrage de son meilleur style, et une sainte Cécile ; dans la chapelle de Vincennes, les douze apôtres ; à Paris, au cimetière du Père Lachaise, les tombeaux du général Foy, des maréchaux Suchet, Lefèvre, de Gouvion-Saint-Cyr, du savant antiquaire Visconti ; à Nancy, le général Drouot, dernière statue qu'il ait pu achever ; à Aix, le roi René ; à Marseille, les sculptures monumentales et intelligentes d'un arc de triomphe ; à Rouen, le grand Corneille ; à Laval, Ambroise Paré, prononçant ces belles paroles : « Je le pensai, Dieu le guérit » ; à Montbéliard et au Jardin-des-Plantes, Cuvier ; Jean-Bart, à Dunkerque ; à Paris encore, aux Tuileries, Philopœmen, une statue assise de Talma ; au Panthéon, le grand travail du fronton ; à Philadelphie, Jefferson ; à Missolonghi, la jeune Grecque au tombeau de Botzaris, une de ses statues de prédilection. Il n'est pas possible, dans l'esquisse rapide que nous traçons ici de l'œuvre si varié, si riche, de David d'Angers, d'analyser les mérites divers de tant d'ouvrages ; disons seulement qu'ils témoignent d'un génie élevé et abondant, d'un talent riche d'idées, d'un style à la fois ferme, ingénieux et flexible, bien que se négligeant quelquefois dans quelques parties d'un œuvre

si considérable. Disons encore qu'un grand nombre de ses travaux ont témoigné aussi du dévouement et du désintéressement de l'artiste.

L'œuvre de David se compose de quarante-trois statues, colossales ou de grandeur naturelle; de vingt-cinq statues de moindre dimension, de quarante-sept bas-reliefs, d'environ cent bustes, et d'un nombre considérable de médaillons dont nous avons parlé. On comprend que nous n'ayons pu mentionner tant d'ouvrages. Mais nous ne pouvons passer sous silence deux beaux enfants de marbre, encore aujourd'hui dans son atelier. L'un est couché sur le sol, blessé, rendant à Dieu sa jeune âme; il meurt à douze ans sur le champ de bataille; c'est un modeste héros, le tambour Bara. L'autre plus jeune encore, un véritable enfant plein d'espoir et de vie, sourit à une grappe de raisin qu'il s'efforce d'atteindre, tandis que sous ses pieds un serpent qu'il ne voit pas menace cette jeune et tranquille existence qui commence à peine. Un souffle charmant de l'antique anime et fait palpiter cette gracieuse figure. Ces deux marbres et un projet de tombeau pour l'illustre Arago, son ami, suprême composition d'une main défaillante, peuplent seuls aujourd'hui l'atelier solitaire et en éclairent le silence.

Ces deux enfants sont nus, et en admirant ces chairs, ces muscles, ces veines où le sang circule, on s'associe aux regrets exprimés par David, aux douleurs qu'éprouvent nos statuaires modernes lorsqu'il leur faut étouffer sous de lourds vêtements la vie que Dieu a donnée aux créatures, et que, par le prodige d'un art puissant, ils savent faire jaillir de la froide argile, imprimer sur le marbre, imposer au bronze. « La statue d'un homme célèbre, dit David dans ses notes, c'est son apothéose. » En écartant de ce mot l'idée païenne qu'il comporte et que lui-même en écartait, en n'y attachant que l'idée de la personnification glorieuse d'un homme, la proclamation de sa supériorité, son exaltation pour ainsi dire par la beauté de l'image, la grandeur du style, l'élévation de l'œuvre, il faut convenir qu'il doit être difficile à un artiste de concilier l'expression de ses idées, de ses sentiments, avec la représentation du costume moderne, et de conserver, au milieu de ces difficultés, la liberté et le jet de l'inspiration. Aussi faut-il approuver celui qui cherche à s'affranchir de ces étroites entraves, à l'aide de fictions, d'alliances inattendues que le goût le plus sévère est heureux de pardonner. La statue du général Foy est nue, et le grand orateur semble se draper dans les plis du manteau de Démosthène, tandis que les bas-reliefs reproduisent fidèlement nos vêtements modernes. On trouve

dans l'œuvre de David d'Angers plus d'un exemple de ces mariages ingénieux. Le génie des temps modernes n'est pas non plus si pauvre qu'il ne puisse quelquefois enrichir le génie de l'art antique. David a sculpté sur le tombeau du maréchal Suchet une victoire ailée, grecque par le style comme par l'intention, écrivant sur un canon avec la pointe d'une baïonnette. L'artiste est poète, et il peut dire avec le poète :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

La sculpture de David parle ; elle est claire, féconde, remplie d'images. Veut-il caractériser la *navigation moderne* ? Elle ne se contente pas de tenir le gouvernail, ce symbole de tous les temps ; elle soulève le voile sous lequel se cachait le Nouveau-Monde. Le *Commerce* n'est plus cet antique Mercure, toujours jeune ; ses petites ailes n'y suffiraient plus. C'est un dieu immense, aux larges proportions ; il appelle à lui tous les peuples de l'univers, qui se pressent à ses pieds. Cuvier sonde d'un doigt puissant la profondeur du globe et en surprend les secrets ; Gutenberg est radieux, et dans son orgueil il s'écrie : « Que la lumière soit faite ! » Toujours le génie du poète dans l'âme du sculpteur.

C'est ici l'occasion de parler d'un charmant ouvrage de David qui n'existe plus aujourd'hui. Il avait représenté, dans une frise qui ornait la galerie du théâtre de l'Odéon, à Paris, plusieurs scènes des principaux ouvrages des maîtres de notre théâtre. Ces sujets si variés étaient traités dans le goût de l'antiquité, qui guidait son crayon et pénétrait jusqu'aux scènes de la comédie moderne qui semblaient le plus devoir s'en éloigner. Il nous montrait Molière arrachant à Tartufe le masque de la religion sous lequel il se cachait. Le plafond de la salle représentait les douze grands dieux de l'Olympe bannis de la Grèce et souriant à ces jeux nouveaux. Partout l'esprit moderne s'alliait à une touche antique. Heureusement les dessins originaux de David nous ont été conservés. Il les avait donnés à son ami Achille Le Clère, le savant architecte enlevé naguère à notre Académie.

Tant de travaux, dont plusieurs auraient permis à David de dire, comme le Puget : « Je suis nourri aux grands ouvrages, je nage quand je travaille, et le marbre tremble devant moi, pour grosse que soit la pièce, » tant de travaux nous conduisent jusqu'au jour où David crut voir accomplir le rêve de toute sa vie : 1848 était venu. Le forum remplaça l'atelier ; David, envoyé par le département de Maine-et-Loire à l'Assemblée Constituante, maire de l'arrondissement qu'il habitait à Paris, ne se servit de son influence qu'avec

des intentions bienveillantes. Il refusa toute distinction nouvelle, fit beaucoup de bien, fut utile à beaucoup d'artistes, et secourut de nombreuses infortunes. Il aimait sincèrement, avec une entière conviction, l'Académie, l'École des Beaux-Arts, l'École de Rome, parce qu'il aimait l'enseignement conforme à son génie et à ses idées, que les jeunes artistes venaient y puiser. Il eut occasion de défendre ces institutions, qu'il regardait comme un triple palladium des bonnes études, contre les attaques de quelques esprits aventureux. Hélas ! on attaquera toujours les Académies, à moins qu'on ne réponde toujours aux aspirants trop impatients ce que Racine dit au duc du Maine, encore enfant, qui désirait entrer à l'Académie française : « Monseigneur, quand même il n'y aurait point de place, il n'y a point d'académicien qui ne soit bien aise de mourir pour vous faire une place. »

Malgré l'éclat de son nom, David d'Angers ne fut pas appelé à l'Assemblée législative. Lorsqu'il quitta la France, le chagrin, le découragement qui opprimaient son cœur, et qu'il n'aurait pu bannir que par les salutaires excitations d'un travail continuel, le suivirent dans ses voyages. Il visita d'abord la Belgique ; puis, voulant retremper son âme aux sources du beau qu'il avait toujours aimé, il partit pour la Grèce, accompagné de sa jeune fille. De nouvelles déceptions l'y attendaient. Cette Grèce radieuse, qu'il avait si longtemps cherchée en France, il ne la trouva pas même sous le ciel d'Athènes ; à Missolonghi, il vit sa chère statue, sa jeune Grecque, qu'il appelait son enfant bien-aimé, délaissée mutilée. Plusieurs lettres écrites d'Athènes trahissent l'amère expression de ses désillusions. Il quitta la Grèce si souffrant, si affaibli, tellement différent de lui-même, que, lorsqu'il débarqua à Nice, ses amis, sa femme, son fils, qui l'attendaient sur le rivage, ne reconnurent pas dans un voyageur épuisé, dans un vieillard courbé par la maladie, celui qu'ils venaient embrasser.

Le grand poète que la France vient de perdre, Béranger, instruit de cette souffrance, demanda pour David un passe-port qui lui fut envoyé aussitôt. David revit sa maison, son cher atelier, puis alla demander aux eaux des Pyrénées la santé, qu'il ne devait pas retrouver. Il visita sa ville natale, jeta un regard sur ses œuvres réunies au musée qu'il avait fondé, et, déjà deux fois touché par la mort, il revint à Paris, prendre la place qui l'attendait au milieu de ces morts illustres dont il nous a laissé la noble et fière image. Il mourut dans la nuit du 6 janvier 1856, âgé de soixante-sept ans. Il était né le 12 mars 1789.

Plusieurs des passages des écrits qu'il nous a légués témoignent qu'il n'espérait pas toucher aux limites de la vie humaine. Un instinct secret l'avait averti qu'il ne lui serait pas donné d'atteindre à cette vieillesse pleine de sérénité que Dieu accorde quelquefois.

Nous avons souvent cité ces notes, parce que si on apprécie l'artiste dans son œuvre, on juge l'homme dans ces fragments ignorés où David déposait ses plus secrètes pensées. C'est sa statue qu'il a tracée à la plume. Il se montre tel qu'il se voit, représenté dans un miroir fidèle, son âme est triste, mais elle est fière. C'est surtout la dignité de son art qui le préoccupe. Il ne comprend pas l'art pour la forme seulement, il veut que tout y soit haut enseignement, magnifique symbole. La statue, c'est l'apothéose ; le bas-relief, une inscription monumentale, sobre et concise. Ce sentiment de son art qu'il applique à tout, lui dicte, lui prescrit ses opinions. Il aime Michel Ange, Puget, les grands artistes de la Renaissance ; mais il se retire à chaque instant dans l'antiquité ; on dirait que l'air qu'il y respire soit le seul qui rafraichisse son âme. Il interroge l'histoire, et comme il ne trouve que dans les sociétés antiques les conditions qu'il recherche pour l'honneur de la grande sculpture, il aime cette civilisation qui a produit les belles œuvres qu'il admire par-dessus tout, et qui lui paraissent remplir la plus noble mission de l'art, en traduire la plus sublime expression. Il regrette ces sociétés éteintes, et cherche à en ranimer la cendre. Il veut les faire revivre pour voir briller, tout éclatant de lumière, l'art qu'il vénère et qu'il adore. Ebloui des splendeurs du passé, il ne peut voir dans la sculpture qu'un art entouré d'institutions républicaines. Aussi vit-il parmi nous comme un Spartiate égaré dans les rues de Paris. Artiste, il cherche les jeux olympiques, et demande Jupiter et Minerve, non comme divinités, mais comme symboles, voulant pour toutes choses l'immortalité de la sculpture, et oubliant ainsi que l'homme vit dans le temps et non dans l'éternité. Ce caractère tout sculptural, il en a marqué la forte et vive empreinte sur ses ouvrages. Presque toujours l'œuvre sortie de ses mains a un grand aspect et frappe la pensée. David occupera une place importante parmi les artistes célèbres, qui depuis Jean Goujon et Germain Pilon jusqu'à nos jours ont illustré notre sculpture trop peu connue. Son nom vivra ; il brille déjà dans les annales de cet art qui n'avait pas attendu le jour de la Renaissance pour tracer un sillon lumineux dans l'histoire de nos monuments. »

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE D'HORTICULTURE.** — La correspondance horticole qui remplit la première partie de chaque numéro



de ce journal est toujours du plus grand intérêt. Viennent ensuite les rapports et comptes rendus sur les expositions, et enfin une revue bibliographique toute spéciale et qui s'attache particulièrement à faire connaître les travaux accomplis à l'étranger. Les lecteurs de la *Revue* pourront se faire une idée de l'exactitude des analyses présentées dans cette partie bibliographique du *journal*, par l'extrait suivant relatif à un ouvrage important, publié en Allemagne, sur l'époque convenable pour la transplantation des arbres. (*Monatschrift für Pomologie.*)

« Il est presque certain, d'après un grand nombre d'observations, que les racines des arbres prennent leur principal développement et se multiplient lorsque l'automne amène le temps d'arrêt naturel dans la végétation des parties situées au-dessus du sol. C'est notamment ce que M. Fischer dit avoir reconnu en arrachant des pruniers de plusieurs sortes à cette époque, comparativement avec d'autres qu'il a examinés à d'autres moments. Les racines situées dans la terre y trouvent un abri, pendant cette saison, contre la température déjà fraîche qui arrête la végétation de la tête des arbres, et elles n'éprouvent aucune action de la part des gelées qui de bonne heure font périr les feuilles. En outre, dit l'auteur, la sève y reste encore fluide et en activité, lorsque l'abaissement de la température l'épaissit tellement dans le tronc et les branches qu'elle ne peut plus y circuler, ni exercer son influence. D'ailleurs les racines ne peuvent plus alors envoyer de la sève vers les parties supérieures qui, de leur côté, ne l'appellent plus, le développement ayant cessé et la transpiration ne se faisant plus dans les feuilles qui sont déjà mortes ou tombées.

« Se basant sur ces faits et ces idées, M. Fischer a fait, depuis plus de quinze ans, des expériences pour la transplantation des jeunes arbres à la fin d'août et pendant tout le mois de septembre, lorsqu'ils avaient encore des feuilles très-fraîches qu'il a laissées en place. Ces expériences ont réussi, dit-il, au delà de ses espérances, et il affirme que les arbres transplantés à cette époque ont donné de bien meilleurs résultats que ceux qui l'ont été à la fin de l'automne ou au printemps. Un très-petit nombre seulement ont manqué et tous les autres ont végété au printemps suivant avec tout autant de vigueur que s'ils n'avaient pas subi de transplantation. Leur reprise s'est faite en très-peu de temps, ce qu'a indiqué la chute spontanée des feuilles qui a eu lieu souvent au bout de quelques jours. Inutile de dire que l'opération doit être faite avec soin et qu'après la plantation on doit donner un bon arrosement.

« Une modification au procédé de l'auteur pour les plantations de jeunes arbres faites de bonne heure, a été conseillée et mise en pratique avec succès par M. Schamal, de Iungbunzlau, pépiniériste très-avantageusement connu en Allemagne. Elle consiste à couper les feuilles jusqu'au pétiole qui reste en place.

« Par cette suppression du limbe des feuilles on arrête immédiatement la transpiration dont ces organes sont essentiellement le siège; par une conséquence toute naturelle, on empêche que les jeunes arbres transplantés ne dissipent ainsi en pure perte la sève contenue dans leur intérieur, qui est nécessaire à leur végétation et que cependant il leur est impossible de remplacer, tant que leurs racines n'ont pas pris possession de la nouvelle terre dans laquelle a été faite la plantation. Par ce même motif, on augmente considérablement les chances de reprise. D'un autre côté, la conservation du pétiole des feuilles a le même avantage que dans les greffes ordinaires en écusson. Les pétioles restés en place ne se détachent spontanément que lorsque la reprise a eu lieu, et, par conséquent, leur chute indique d'une manière tout aussi claire que commode le moment où, les racines s'étant établies dans la nouvelle terre et ayant commencé à entrer en végétation, le résultat de la transplantation est désormais assuré. Dans les expériences en grand nombre qui ont été faites à ce sujet par M. Schamal, le temps nécessaire pour la reprise des jeunes arbres, transplantés a été fort court, puisque au bout de huit jours les pétioles laissés en place indiquaient clairement qu'elle avait eu lieu. Au bout de ce court espace de temps, ils avaient perdu toute adhérence et se détachaient au moindre contact. En même temps, les yeux situés à l'aisselle de ces pétioles entraient de leur côté en végétation, et on les voyait s'enfler dès ce moment d'une manière très-notable.

« M. Fischer recherche et expose les avantages qu'on trouve à transplanter les arbres de bonne heure; les principaux sont de faire gagner du temps et de diminuer beaucoup les dangers qu'amène la mauvaise saison. On a cru jusqu'à ce jour qu'il ne fallait planter les arbres qu'après qu'ils avaient perdu leurs feuilles, ce qui n'a lieu qu'à la fin d'octobre ou au commencement de novembre. Or, à cette époque le temps est souvent assez mauvais pour qu'on ne puisse espérer de voir les racines effectuer leur reprise et que les arbres soient exposés à souffrir beaucoup. En outre, les jours sont très-courts, ce qui prolonge beaucoup tous les travaux. Au contraire, à la fin d'août et en septembre, les jours sont longs, le temps favorable; on peut mieux travailler la terre et faire en une journée au-

tant d'ouvrage que plus tard en deux. Mais le principal avantage des plantations faites de bonne heure, c'est que les arbres s'enracinent avant l'hiver, ce qui les met en état de résister beaucoup mieux au froid et de végéter ensuite au printemps absolument comme s'ils n'avaient pas subi de transplantation. Or, on sait que ceux qui sont plantés au printemps ne poussent que tard, faiblement, même qu'ils attendent souvent la seconde séve. On gagne donc beaucoup de temps, peut-être une année entière à planter de bonne heure. Cet avantage devient encore plus grand pour les sauvageons qui peuvent être greffés l'année suivante plus tôt et avec plus de chances de succès. »

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE LA MORINIE. — Bulletin historique, 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> livraisons. — Ce bulletin, qui comprend tous les procès-verbaux de la Société pendant le premier semestre de 1857, renferme divers comptes rendus, Mémoires, notes fort intéressantes. Nous mentionnerons comme notes curieuses les indications sommaires fournies par M. H. de Laplane sur le droit des Arsins à Saint-Omer; et après cette peinture très-vive des mœurs au quinzième siècle, la note de M. Deschamps de Pas sur un manuscrit relatif à l'abbaye de Watten, et enfin une communication de M. A. Germain qui envoie à la Société une analyse en latin d'un exercice littéraire, d'une sorte de pièce jouée pendant le dix-septième siècle (1686-1700), au collège des jésuites de Saint-Omer. La publication, par M. de la Fons de Mellicoq, de documents relatifs aux pertes que l'abbaye de Saint-Bertin a éprouvées durant les guerres des quinzième et seizième siècles, est une addition curieuse au grand et bel ouvrage que M. de Laplane a consacré à l'histoire de cette abbaye célèbre. On trouvera encore avec plaisir, dans les livraisons nouvelles du *Bulletin*. un poème de Guillaume de Le Hort, Audomarois, maître ès arts libéraux. Ce poème parut, en 1633, sous le titre de *Polygraphie audomaroise* ou *Génie zéléésien*. Il est composé de 112 sixains. Il est bon d'en remarquer la date : l'ouvrage de Guillaume de Le Hort parut trois ans avant le *Cid*, et il faut avoir lu ces œuvres indignes de Ronsard lui-même pour comprendre l'admiration qui éclata au moment où parut le chef-d'œuvre de la scène. De pareilles pauvretés expliquent ce qu'il y a de roide, d'inflexible dans le bon sens de Malherbe. A ce point de vue, la publication de la *Polygraphie* est encore un service. Nous extrayons de ce *Bulletin* un compte rendu du nouvel ouvrage de M. l'abbé Barbe, sur le lieu de la naissance de Godefroi de Bouillon. Cette bonne analyse est due à M. A. Courtois.

« La ville de Boulogne a formé le projet d'élever une statue à Godefroi de Bouillon, ou du moins un appel lui a été fait dans ce but.

« C'est ce projet qui a inspiré à M. l'abbé E. Barbe la pensée d'écrire son livre.

« Ce livre comprend deux parties : 1° une notice historique sur Godefroi de Bouillon et ses deux frères Bauduin et Eustache ; 2° une dissertation ayant pour objet d'établir que Godefroi est né à Boulogne.

« Ceux de nos lecteurs qui connaissent leur histoire de France auront sans doute de la peine à comprendre qu'un fait comme celui-là ait besoin d'être prouvé. Car tous les historiens ne sont-ils pas unanimes pour reconnaître que le héros de la première croisade était fils du comte de Boulogne Eustache II et d'Ida de Lorraine ; qu'il eut pour frères Eustache III, qui fut comte de Boulogne après son père, et Bauduin qui le remplaça lui-même sur le trône de Jérusalem ? N'avons-nous pas d'ailleurs deux chartes de Saint-Bertin qui constatent cette filiation ? L'une est de la comtesse Ida elle-même, en 1098, et l'autre d'Eustache III, son fils, en 1122.

« Or de ce fait seul que Godefroi de Bouillon était fils du comte et de la comtesse de Boulogne, résulte naturellement cette conséquence qu'à défaut d'un titre authentique constatant son lieu de naissance, ce lieu doit être réputé avoir été celui où son père et sa mère avaient habituellement leur domicile et leur résidence et par conséquent Boulogne-sur-Mer. Cette conséquence ne peut-être moins vraie en histoire qu'en droit où il a toujours été de principe que chacun suit l'origine de son père, *patris unusquisque originem sequitur*. Et lorsqu'à cette présomption légale de maternité, de patrie, vient se joindre le témoignage des historiens contemporains ou presque contemporains, entre autres celui de Guillaume de Tyr qui indique positivement et nommément Boulogne comme étant le lieu où est né ce grand homme, le doute est-il possible ? L'est-il, surtout, en présence d'une autorité bien plus compétente encore, celle de Simon, l'auteur du cartulaire où sont insérées les deux chartes dont nous venons de parler ? Simon était natif de Gand, mais il avait été élevé dès son enfance dans l'abbaye de Saint-Bertin par un moine nommé Lambert, alors chargé des fonctions d'écolâtre et promu à la dignité d'abbé en 1095. Simon, à cette époque, était déjà parvenu à l'âge viril, car Lambert l'envoya dans divers monastères de Flandre pour y rétablir la règle. Il devint plus tard abbé lui-même à la place de Lambert et mourut en 1148. Aucun autre

historien assurément ne pouvait être mieux placé pour être bien informé. Or Simon, en transcrivant dans son cartulaire la charte de la comtesse Ida que nous avons citée, sentit son cœur battre à ces noms de Godefroi et de Bauduin qui étaient alors dans toutes les bouches, et il écrivit au bas de cette charte ces vers latins que nous traduisons (1) :

Il l'échut, de nos jours, Téroanne, une faveur  
Dont tu dois reporter à Dieu l'immense honneur.  
C'est dans ton évêché qu'il choisit, de Solyme  
Pour princes et pour rois, ce couple magnanime,  
Godefroi, le premier, puis son frère Bauduin  
Qui régna le second aux rives du Jourdain.  
Enfants du comte Eustache, Ida leur noble mère,  
Pour ton saint peuple, ô Christ, les mit à la lumière.

« N'est-ce pas assez dire que le lieu de naissance de Godefroi de Bouillon et de Bauduin était Boulogne, alors compris dans le diocèse de Téroanne? Et ces vers de Simon, déjà homme fait à l'époque où commença la première croisade, le contemporain de la comtesse Ida, qu'il a pu voir plusieurs fois dans sa retraite à l'abbaye de la Capelle avec laquelle celle de Saint-Bertin avait de fréquentes relations (2), ces vers ne prouvent-ils pas que la naissance du roi de Jérusalem dans la ville de Boulogne était, à cette époque contemporaine, un fait notoire en Occident aussi bien qu'en Orient et dans le comté de Flandre comme dans le Boulonnais?

« On ne comprend donc pas, au premier abord, la nécessité d'une dissertation pour établir un fait aussi évident.

« Mais ce qui nous paraît si clair à nous, comme aux Boulonnais,

- (1) Contigit in nostris quiddam, Taruanna, diebus  
Unde deo laudes immensas reddere debes;  
Qui dignando tuos elegit parochianos  
Quos Jherosolime reges dedit et patriarchas  
Primo Godefridus, Balduinus vero secundus;  
Ejusdem frater post hunc regnavit : uterque  
Filius Eustachii comitis, quos nobilis Ida,  
Christe, tuæ genti feliciter edidit omni.

(2) L'abbaye de *La Capelle* s'élevait à un kilomètre environ du Pontsans-Pareil, près de l'endroit où est aujourd'hui la ferme *des Caples* qui en était une dépendance, sur l'ancien territoire de Marek, dont une partie a été distraite pour former la commune des Attaques.

ne l'est pas autant aux yeux de ceux qui sont plus éloignés. Et il s'est établi à cet égard une étrange méprise, on va en juger.

« Godefroi portait le titre de duc de Basse-Lorraine dont il avait hérité, jeune encore, de son oncle maternel Godefroi-le-Bossu, et pour ne pas être confondu, sans doute, avec son oncle paternel Godefroi de Boulogne, chancelier du roi de France et évêque de Paris, il ajouta à son nom celui de Bouillon, l'une des villes du domaine dont il avait hérité et qu'il avait dû néanmoins conquérir à la pointe de l'épée. Ce double titre a naturellement fourni l'occasion à l'un des généalogistes de la maison de Lorraine de mettre en avant que le héros de la première croisade avait été élevé par sa mère dans cette contrée réunie depuis au Brabant-Wallon. De l'éducation à la naissance il n'y a qu'un pas, qui n'a point tardé à être franchi. Et, en effet, comme le fait remarquer M. l'abbé E. Barbe, « plus tard, vers 1475, l'auteur de la Grande Chronique belge « (*Magnum Chronicon belgicum*), chanoine régulier de Saint-Augustin, près Neuss, dans l'électorat de Cologne, a reproduit les « mêmes assertions, en y ajoutant de nouvelles méprises. » Il ne se borne pas à dire que Godefroi fut élevé, mais il affirme que lui et ses frères Eustache et Bauduin « naquirent en Brabant, à Baisy, « près du château de Genappe. » C'est le lieu indiqué par le premier généalogiste et par un second qui a copié le premier. Nous ne ferons pas remarquer combien il est peu vraisemblable qu'Ida de Lorraine ait fait le voyage, alors très-long et très-périlleux, de Boulogne à Baisy, tout exprès pour y faire ses couches et y élever ses enfants loin du domicile conjugal et de son époux; de semblables rêveries, mises en avant plusieurs siècles après l'époque contemporaine, ne se discutent pas et ne peuvent être prises au sérieux. « Cette idée de la naissance de Godefroi de Bouillon à Baisy, une « fois mise en circulation, s'accrédita sans peine dans un pays qui « devait être naturellement tout disposé à l'accueillir. » Les habitants de Baisy, en particulier, se trouvèrent trop flattés d'un pareil honneur pour ne pas y croire. Et comme, paraît-il, ces braves gens tiraient autrefois leurs eaux d'un petit ruisseau qui était leur puits commun, ils ont supposé, par une série de déductions fort logiques, que, puisque Godefroi de Bouillon était né dans leur village, il devait y avoir été baptisé, que s'il y avait été baptisé, ce ne pouvait être qu'avec l'eau de leur ruisseau, et que si c'était avec cette eau, leur ruisseau pouvait être considéré à juste titre comme étant les fonts de baptême de Godefroi de Bouillon. C'est en effet le nom qu'ils ont donné à ce ruisseau. Cette dénomination qui n'est, comme on

vient de le voir, que l'ingénieuse conséquence d'un sorite, est passé depuis des siècles à l'état de tradition populaire, et depuis des siècles aussi les chroniqueurs belges répètent les uns d'après les autres que le chef des premiers croisés est né à Baisy où l'on montre des fonts qu'on prétend avoir servi à son baptême.

« Vinrent ensuite les savants qui, inventoriant toutes ces richesses historiques, s'en servirent pour démontrer scientifiquement comme quoi Godefroi de Bouillon est né en Belgique et commé quoi ce fait repose à la fois sur l'histoire et la tradition. L'un d'eux, M. le baron de Hody, procureur du roi à Bruxelles, va plus loin encore ; il détermine l'endroit précis du ruisseau de Baisy où s'est fait le baptême ou du moins celui où l'on a puisé l'eau qui y a été employée. C'est la partie de ce ruisseau qui avoisine l'emplacement de l'ancien presbytère. « Il est probable, dit sérieusement ce magistrat, que le jeune Godefroid a été baptisé dans la source de la prairie; en tous cas l'eau qui fut employée à son baptême en provenait certainement, puisqu'à cette époque, vu l'exiguïté des églises semblables à celles de Baisy, c'était au presbytère même qu'on baptisait les nouveau-nés (1). »

Aussi, la ville de Bruxelles, la capitale du Brabant et de la Belgique, s'est-elle empressée d'élever une statue au héros belge Godefroi de Bouillon. Les Boulonnais et M. l'abbé E. Barbe lui-même, s'il n'en a pas été informé depuis qu'il a publié son livre, n'apprendront peut-être pas sans quelque surprise que, par un arrêté du 17 février 1855, le ministre de la justice du royaume de Belgique a autorisé la fabrique de l'église de Baisy-Thy à élever un monument funèbre consacré à rappeler la mémoire du héros de la première croisade. Voici l'inscription qui sera placée sur ce monument :

A LA MÉMOIRE DE GODEFROI DE BOUILLON,  
DUC DE LOTHIER ET MARQUIS D'ANVERS,  
PREMIER ROI DE JÉRUSALEM,  
NÉ A BAISY, EN BRABANT,  
MORT EN PALESTINE, LE XVII JUILLET MC.

« Les armoiries du royaume de Jérusalem et celles du duché de Lothier figureront sur le socle du cénotaphe, c'est le *Messageur des*

(1) *Description des tombeaux de Godefroi de Bouillon et des rois latins de Jérusalem*, Bruxelles, 1855.

*sciences historiques* (année 1855, première livraison) qui nous l'apprend.

« Passe encore si ces contrefaçons historiques ne franchissaient pas la frontière ; mais, le croira-t-on ? des historiens français, même du premier ordre, tels que les auteurs de la *France littéraire*, Michaud, dans son *Histoire des croisades* ; Michelet, dans son *Histoire de France*, et plusieurs autres de moindre réputation ont préféré adopter cette version belge !

« Conçoit-on maintenant l'opportunité d'une dissertation ?

« La ville de Boulogne est dans la position d'un paisible propriétaire qui a toujours joui de son héritage sans trop s'occuper de ses titres et qui se trouvant en butte à une audacieuse revendication fondée sur des titres faux, se voit dans la nécessité de chercher, de recueillir les siens et de les faire valoir pour justifier son droit à la propriété et sa longue possession.

« Elle ne pouvait rencontrer un meilleur défenseur que M. Barbe. Il ne se borne pas à se maintenir sur le terrain du possesseur et sur la défensive. Mais, après avoir longuement et patiemment recueilli une masse de documents de toute nature, et s'en être fait comme une redoutable armée capable de briser toute résistance, il s'élançait hardiment sur le terrain même où l'ennemi s'est retranché ; il lui livre tout d'abord une bataille générale et le culbute. Puis, non content de ce succès, il l'attaque en détail dans chacun de ses retranchements. Peu content même de prendre, pour ainsi dire, d'assaut toutes ses redoutes, il les démolit pierre à pierre. Il va plus loin encore, il broie toutes ces pierres, une à une, et il ne les abandonne que lorsqu'il les a si bien pulvérisées qu'il n'en reste plus le moindre vestige. Ce n'est qu'après avoir complètement rasé ainsi le terrain de son adversaire que, revenant sur le sien, il y établit la ville de Boulogne d'une manière si solide que désormais elle ne peut plus avoir à craindre aucun danger sérieux.

« Ce travail de M. Barbe est on ne peut plus intéressant et instructif à cause des documents qu'il y a réunis sur la question. Il n'est pas moins satisfaisant pour l'esprit sous le rapport de l'exactitude presque mathématique de l'argumentation et du caractère à la fois toujours sérieux, toujours digne et néanmoins toujours incisif de la dialectique et de la diction. Jamais l'auteur ne tire plus de conséquences d'une citation que n'en comportent ses termes, et il pousse si loin à cet égard l'exactitude, on pourrait même dire le scrupule, il est tellement soigneux de ne jamais donner à ses conclusions plus d'étendue que n'en comportent littéralement ses pré-



mises, que le lecteur est quelquefois tenté de lui en faire un reproche et de lui dire : La cause est entendue, vous avez vingt fois raison, vous pouvez lâcher votre adversaire, il est bien mort, il ne se relèvera plus.

« Quant à la notice historique sur Godefroi de Bouillon et ses frères, elle est également tracée d'après les documents contemporains. C'est, comme narration, un modèle qui réunit la concision à la clarté, c'est, en un mot, une page de bonne histoire.

« Nous dirons enfin, pour résumer notre appréciation, que ce travail de M. Barbe fait autant d'honneur à son érudition, à sa logique et à la manière dont il sait tenir la plume, qu'à son patriotisme comme enfant de Boulogne et comme Français.

Les lecteurs de la *Revue* trouveront aussi avec plaisir, dans l'un des prochains numéros, la reproduction de la note de M. de la Plane sur le droit des Arsins.

#### A. COURTOIS.

ARCHIVES DE L'AGRICULTURE DU NORD DE LA FRANCE. — Comice agricole de Lille. — Les publications des Sociétés d'agriculture se complètent l'une par l'autre, et les expériences faites sur un point de la France rectifient souvent les opinions des agronomes les plus éloignés du théâtre même de l'exploration. Il serait grandement à désirer que chaque région agricole possédât un *bulletin* rédigé dans la même forme et d'après des principes analogues à ceux qui sont généralement adoptés par les plus savantes Sociétés d'agriculture. Le Comice agricole de Lille a voulu rendre, pour sa part, ce service à la science agronomique. Chaque numéro des *Archives de l'agriculture du nord de la France* contient des observations très-utiles sur l'état des récoltes, la constitution médicale et l'état météorologique. Viennent ensuite les procès-verbaux fort intéressants du Comice agricole, puis divers rapports ou Mémoires. Nous publions le rapport de M. Demesmay relativement à l'expérience dynamométrique sur la charrue. Les résultats sont trop importants pour qu'une simple analyse eût suffi :

« Des expériences ont eu lieu dernièrement en présence des membres du Comice pour déterminer, à l'aide du dynamomètre du général Morin, la dépense de forces réclamée par un *brabant* et par une charrue à avant-train, produisant tous deux dans la même terre, avec la même vitesse et sur une même longueur, un labour de 20 centimètres de profondeur et de 25 centimètres de largeur. Les rouleaux de papier fournis par l'instrument ont été pesés l'un et

l'autre d'abord entiers, puis après avoir été découpés selon les inflexions tracées par le crayon du dynamomètre, et l'on a pu conclure l'effort moyen réclamé dans les deux cas. Cet effort a été pour le *brabant* de 178 kilogrammes et pour la charrue à avant-train de 231 kilogr., encore n'a-t-on pas tenu compte dans l'estimation de ce dernier chiffre des efforts partiels dépassant 375 kilogr., par la raison que l'instrument ne donne pas d'indication au delà de cette limite.

« Pour tous ceux qui ont été témoins des expériences, il a paru évident que si deux chevaux sont nécessaires pour conduire le *brabant*, il en faudrait trois pour conduire la charrue à avant-train, produisant le même travail, et le labour a été beaucoup plus régulier dans le premier cas que dans le second. Outre les expériences faites en présence du Comice, il en a été fait d'autres avec deux *brabants* de poids différents et dans une terre plus compacte; l'un de ces *brabants* pesait 62 kilogr., l'autre pesait 84 kilogr., mais son versoir était fort allongé, à peu près comme dans les charrues anglaises; on a trouvé un effort de 222 kilogr. pour le premier *brabant*, et de 207 kilogr. pour le second.

« Déjà Mathieu de Dombasle avait reconnu que le poids d'une charrue influe peu sur la force qu'elle exige; ici le poids supplémentaire de la seconde charrue a beaucoup moins augmenté le tirage que la meilleure forme de son versoir ne l'a diminué, et bien que pesant 19 kilogr. de plus que la seconde, elle a réclamé une force de traction moindre de 15 kilogr.

« Toutes ces expériences ont eu lieu en faisant parcourir aux chevaux 75 centimètres par seconde. Quand on exige d'eux une vitesse plus grande pour le même travail, l'effort développé devient plus considérable. Aussi, quand on compare deux instruments, faut-il leur imprimer une même vitesse, sinon le dynamomètre ne donnerait que des indications inexactes sur leur valeur relative.

« Le bon sens de nos cultivateurs a depuis longtemps reconnu la supériorité du *brabant* sur la charrue à avant-train, le dynamomètre ne leur a pas été nécessaire pour cela. D'ailleurs il ne faut pas oublier qu'un *brabant* qui appuie fort sur son patin, exige la même force de traction qu'une charrue à avant-train et n'a plus sur elle aucun avantage. »

Nous signalerons encore à nos lecteurs, dans la livraison qui nous occupe, une analyse substantielle des 15 volumes de Mémoires publiés par la Société vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE. — *Séance du 8 juillet.*  
— Après diverses communications verbales concernant quelques objets d'antiquité, l'assemblée a entendu successivement la lecture d'une notice de M. P. Delabigne-Villeneuve sur l'hôtel habité à Rennes par la famille Descartes, depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième ; puis, la suite du travail de M. Bertrand sur la mythologie d'Homère et le rôle assigné par l'illustre poète aux dieux dont le culte florissait chez les peuples hellènes.

Enfin, une communication très-curieuse de pièces inédites relatives à la conspiration de Poncallec (1718-20), faite par M. A. de la Borderie, a rempli la fin de la séance.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS. — Le volume que nous avons sous les yeux, le dernier de ceux qui ont paru, mérite à tous égards de fixer l'attention. Il contient des études variées et intéressantes, et l'on voit que la littérature, l'histoire, la science, sont cultivées avec une égale ardeur, dans cette ville si riche en grands souvenirs et en précieux monuments du passé. Reims, qui se souvient d'avoir été la vieille et fidèle alliée de Rome, garde avec un grand respect le culte des lettres et des antiquités romaines. Les dieux détrônés de l'Olympe, Iul et les déesses mères, trouvent place encore dans les Mémoires de son Académie ; mais le présent a aussi dans ses Mémoires une part importante. Nous croyons être utiles à nos lecteurs en plaçant aujourd'hui sous leurs yeux un travail remarquable dû au professeur de chimie de la ville de Reims, M. Maumené. Ce travail intéresse l'une des branches les plus importantes de notre industrie nationale, et la rédaction de la *Revue* saisira toujours avec empressement l'occasion de donner de la publicité aux études de ce genre, qui ne portent pas toujours tous les fruits qu'elles pourraient porter, faute d'être suffisamment connues.

NOUVEAU PROCÉDÉ D'EXTRACTION DU SUCRE DE TOUTS LES VÉGÉTAUX (1), par M. E.-J. Maumené, professeur de chimie de la ville de Reims. — I. Les procédés d'extraction du sucre des végétaux sont aujourd'hui bien imparfaits encore, puisque, malgré tous les perfectionnements, chimiques ou autres, on n'obtient pas, en

(1) Ce Mémoire est le développement d'une note insérée dans le tome XXII, page 1, des *Travaux de l'Académie de Reims*.

moyenne, plus de la moitié du sucre contenu dans la betterave, et plus du tiers de celui que renferme la canne. — 1,000 kilogr. de betteraves contenant en réalité 100 kilogr. de sucre proprement dit, n'en fournissent pas ordinairement plus de 50 à 55 dans les meilleures maisons, et 1,000 kilogr. de cannes, où il existe 200 à 210 kilogr. de sucre, ne rendent pas plus de 60 à 65 kilogr. dans les conditions les plus avantageuses.

II. Parmi les causes nombreuses d'un déficit aussi regrettable, il en est une dont la science possède le secret, mais dont on n'a pas apprécié jusqu'ici la véritable importance : c'est l'altération lente du sucre par l'eau froide, altération d'où résulte une formation croissante de sucre interverti.

Dans les betteraves, dont je m'occuperai d'abord, cette formation est doublement fâcheuse : d'une part, elle est une perte de sucre cristallisable, perte qui devient très-grande, à la fin des campagnes, dans les racines le mieux conservées, et dont la réparation est impossible ; en outre, la production du sucre interverti est la source principale et presque unique des difficultés singulières et jusqu'à présent mal expliquées du travail des jus.

Il est aisé d'en fournir la preuve.

III. Je commencerai par citer les faits relatifs à l'action de l'eau froide sur le sucre. On doit cette importante découverte à M. Biot qui en a fait tant d'autres. Ce savant illustre a vu les dissolutions sucrées, dont il observait la faculté rotatrice, cesser peu à peu leur action dextrogyre et donner, après un temps plus ou moins long, tous les signes d'une inversion complète (1). A son instigation, M. Bouchardat fit une étude spéciale de ce phénomène et confirma les premiers aperçus de M. Biot. Plus tard, sans connaître ces faits, j'ai eu l'occasion de faire les mêmes remarques (2) ; enfin, de son côté, M. Béchamp est parvenu au même résultat (3). Ainsi le sucre le plus pur, dissous dans l'eau parfaitement distillée, ne se conserve point : il se change complètement à la longue en sucre interverti (4). Voici des nombres :

(1) *Répertoire de pharmacie*, novembre 1851.

(2) *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 6 novembre 1854.

(3) *Comptes rendus*, 19 février 1855.

(4) J'ai pris la précaution de laver le sucre, finement pulvérisé, avec de l'alcool absolu, pour enlever la matière grasse.

NATURE DU SUCRE.	POIDS du sucre dans 100 cc.	Primitive. Date.	ROTATION						NOMS des OBSERVATEURS.	REMARQUES.	
			Temp.	Longr. du tube.	Sens de rotation.	Au bout de	Temp.	Longr. du tube.			Sens de la rotation.
Canne.	?	Juin 1853.	?	?	?	140 mois. 15 août 1844.	?	104m,5	0	Bouchardat.	
Le même.	?	id.	?	?	?	192 mois. 1 <sup>er</sup> juin 1851.	?	id.	26 ↘	id.	Pas de cristallisation. Acides formique et acétique.
Canne.	?	?	?	?	?	26 mai 1840.	?	78	0	Kane chez M. Biot.	Dépôt de glucose sur du sucre cristallisé.
Le même.	?	?	?	?	?	15 août 1834.	+ 45°	101,5	29 ↘	Bouchardat.	Inversion presque complète.
Le même.	?	?	?	?	?	31 mai 1851.	+ 45	id.	23 ↘	id.	RETOUR VERS ↗
Candi blanc, origine inconnue	16,35	4 janv. 1854.	+ 41°	200m	100° ↗	9 mois. 6 oct. 1854.	+ 42,6	200	22 ↗	Maumené.	Moisissure légère.
autre id. id.	16,35	id.	id.	id.	100° ↗	id.	id.	id.	23 ↗	id.	id.
Sucre en pain, origine inconnue.	16,35	id.	id.	id.	96,5° ↗	id.	id.	id.	31,5 ↘	id.	id. un peu plus forte.
autre id. id.	16,35	id.	id.	id.	96,5° ↗	id.	id.	id.	88 ↗	id.	id. légère.
Canne. origine inconnue	16,35	16 mai 1854.	+ 15°	id. ?	23,68° ↗	8 mois 1/2. 3 févr. 1855.	+ 4,5	id. ?	7,5 ↗	Béchamp.	id. au bout d'un mois.

IV. Cette altération a-t-elle lieu dans la betterave?

A priori, nous pouvons, je crois, répondre affirmativement. En effet, la racine enlevée de terre et débarrassée des feuilles, ainsi que du collet, cesse de vivre et devient un *flacon d'eau sucrée*. Le sucre y est soumis à l'influence de l'eau froide, et assurément cette influence n'est pas diminuée par les matières étrangères, dont une, au moins, peut devenir un ferment très-actif.

Mais consultons l'expérience, et nous la verrons décider en faveur de la théorie. Une betterave restée saine et à l'abri de toute meurtrissure au milieu d'un tas conservé dans la cave, a été examinée le 18 avril 1855, environ six mois après l'arrachage. Séchée tout entière dans le vide par l'acide sulfurique, elle a pesé 59 grammes. Traitée à plusieurs reprises par l'alcool à 85 centièmes, elle a fourni, après concentration dans le vide au moyen de la chaux, 13g,78 de sucre cristallisé; la solution alcoolique distillée nous a donné 27g,36 d'un résidu soluble dans l'eau, visqueux, d'une mélasse en un mot, et le saccharimètre a montré dans ce résidu 25g,70 de sucre interverti calculé d'après le pouvoir  $\frac{38}{100}$   $\nearrow$ . Cette betterave avait à peine germé; on en traite de beaucoup plus avancées dans les fabriques. — Ainsi le sucre n'est pas à l'abri dans la racine la plus saine; en six mois il peut être aux  $\frac{2}{3}$  interverti. — Je crois inutile de rapporter d'autres résultats, un peu moins tranchés, mais concordants.

V. Cette modification du sucre, trop peu connue, présente un intérêt extrême: d'abord elle nous oblige à reconnaître une erreur générale et pourtant très-profonde; on ne pourra plus maintenant confondre une betterave saine, mais vieille, avec une betterave *intacte*; sans aucune meurtrissure et en dehors de l'action des ferments, la racine s'altère de plus en plus à mesure qu'on s'éloigne du moment de la récolte. Le sucre cristallisable disparaît peu à peu: l'influence de l'eau et du temps suffit pour l'intervertir. On ne songera donc plus à le trouver en proportion d'un dixième, dans une betterave vieillie, comme le premier jour.

VI. Ensuite la production du sucre interverti, nous donne la clef des difficultés singulières de la cuisson des jus. Le théorie de cette opération est aujourd'hui l'un des plus frappants exemples du contraste souvent offert, dans les études humaines, par la grandeur des efforts et la petitesse du succès. Je ne l'examinerai pas en détail: il suffit de rappeler en peu de mots les points essentiels.

Comme chacun sait, à mesure que le jus (déféqué parfaitement, je suppose) est soumis à l'évaporation, on le voit se colorer plus ou

moins fortement, et il est impossible, en général, de le concentrer entièrement sans le filtrer une ou plusieurs fois sur du noir. On attribue cette coloration à une décomposition du sucre cristallisable et on accorde, sans hésiter, le pouvoir d'opérer cette décomposition même à la chaux dont on connaît bien pourtant l'innocuité à l'égard de ce sucre. Plusieurs chimistes, il est vrai, parlent de la destruction du sucre *incristallisable* : mais ceux-là même n'ont pas établi de différence entre les deux sucres et ont cru pouvoir expliquer la perte du sucre cristallisable en admettant sa décomposition par des influences dont aucune n'a été démontrée directement.

VII. Je puis expliquer aisément cette altération toujours renaissante des jus ou sirops, cette coloration brune continuellement reproduite par la chaleur et dont on ne triomphe qu'à force de noir. Elle est due à l'action de la chaux, non pas sur le sucre proprement dit, ce qui est impossible, mais sur le sucre *interverti* (qu'il ne faut pas confondre avec le sucre *incristallisable*). On sait combien ce sucre interverti reçoit facilement l'action de la chaux ou des autres bases alcalines, et on peut reproduire avec un des saccharates, provenant de cette action, tous les phénomènes observés pendant la cuite.

M. Dubrunfaut a signalé le premier les circonstances de la formation des saccharates de chaux avec le sucre interverti et la facile destruction des deux séries de sels, ainsi obtenus, par l'influence de la chaleur, de l'air et de l'eau (1). Je me bornerai à citer un des résultats : on délaie du sucre interverti dans l'eau pure et on ajoute de la chaux en bouillie ; la chaux se dissout d'abord, et au bout de quelques minutes, le liquide à peu près éclairci se prend en masse avec un dégagement de chaleur prononcé. J'ai, de mon côté, reconnu ces faits et plusieurs autres que je publierai bientôt : je me contenterai de faire observer que la masse cristallisée en aiguilles fines, dont il vient d'être question, peut être exprimée, puis séchée hors du contact de l'air, et donner ainsi un saccharate entièrement blanc (2). L'action de la chaleur sur ce sel est très-

(1) *Répertoire de pharmacie*, août 1849.

(2) Le sucre interverti a été préparé de la manière suivante : 500 gram. de sucre candi, lavé à l'alcool, ont été dissous dans 2 litres d'eau : la liqueur a reçu 1 cent. cube d'acide HCL. 7 HO et, en 4 heures, au bain-marie bouillant, l'inversion a été complète. On enlève HCL. par le poids équivalent d'AgO : on filtre, on ajoute quelques gouttes d'acide H2S en dissolution aqueuse ; on filtre de nouveau et on fait évaporer le liquide au bain-marie. Souvent en 2½ heures les cristaux de glucose commencent à se montrer.

grande : il ne faut pas plus de 40° à 45° au-dessus de 0 pour le modifier d'une manière complète et le rendre entièrement noir : ainsi la chaleur du soleil, en se concentrant naturellement dans un flacon ou dans un tube rempli de sel, le change entièrement en un produit brun-noir qui est le kalisaccharate de chaux obtenu par M. Péligot. A plus forte raison l'eau bouillante le colore-t-elle promptement ; mais il faut, dans tous les cas, un temps plus ou moins long pour amener une modification complète ; et si, après un commencement d'altération, après le développement d'une couleur brune très-foncée, on fait disparaître cette coloration par le noir d'os, on peut, en le faisant bouillir de nouveau, reproduire une seconde action et un second développement de couleur, etc., etc. absolument comme dans l'évaporation d'un sirop.

VIII. Cette altération a lieu, pour le sucre interverti pur, sous la seule influence des sels calcaires à acides organiques (malate de chaux, etc.), quand la température dépasse 100°. Aussi ne paraît-elle pas diminuée quand on sature le mélange de saccharates calcaires (formés par le sucre interverti) au moyen de l'acide carbonique, et quand on ajoute même une petite proportion de malate calcaire. — C'est encore ce qui a lieu dans les jus de betteraves.

IX. L'action de la chaux sur le sucre interverti peut même se produire avec les carbonates calcaires. Un peu au-dessous du 100° l'acide carbonique se dégage et le kalisaccharate brun noir se développe comme avec les saccharates purs.

X. Il faut si peu de matière pour donner une couleur brune très-foncée à de grands volumes de liquide, qu'il est impossible de cuire sans coloration un jus de betteraves déféqué de la manière la plus parfaite, quand ce jus renferme la plus petite proportion de sucre interverti.

XI. Nous pouvons maintenant indiquer sans peine le remède si longtemps cherché, pour éviter la coloration des cuites. Ce remède consiste à ne pas laisser produire de sucre interverti dans les jus. — Or, il serait impossible d'éviter sa présence en conservant les betteraves comme on le fait aujourd'hui : malgré tous les soins, ce sucre prend naissance, et en grande proportion, à mesure de l'avancement des campagnes. Les faits cités plus haut le prouvent, et on le voit bien, dans les fabriques, par la longue expérience des mauvais résultats obtenus avec les racines conservées.

Il faut donc agir le plus tôt possible sur la betterave pour empêcher toute altération du sucre cristallisable qui s'y trouve seul au moment de maturité.



XII. Cette seconde partie du problème est facile à résoudre comme la première. En effet, puisque les betteraves entières ne peuvent conserver leur sucre, il ne faut point songer, évidemment, à y introduire un agent préservateur ; c'est dans leur jus que nous devons placer la sauvegarde contre toute altération du sucre, et cette sauvegarde, nous la trouverons dans la chaux avec tous les avantages désirables.

Nous devons entrer, à ce sujet, dans quelques détails. La mobilité des éléments du sucre disparaît à l'instant, quand on le mélange avec la chaux en proportion suffisante pour former un saccharate. — Beaucoup de chimistes se sont occupés de cette question. Daniell ayant vu le sucre changé en une matière gélatineuse dans une solution de saccharate calcaire au bout de neuf à douze mois, on avait d'abord admis une action décomposante de la chaux sur le sucre (1). Mais après l'examen de M. Pelouze, l'erreur de Daniell fut reconnue (2). Plus tard, M. Braconnot décrivit les altérations d'un saccharate conservé durant quatre années, et dans lequel le sucre avait produit des acides acétique, malique, oxalique (3). M. Dubrunfaut fit connaître ensuite un fait contraire : il possédait du saccharate de chaux conservé depuis vingt-cinq ans, et dans lequel le sucre n'avait pas subi la moindre altération (4). M. Bouchardat rapporte encore les faits suivants : une solution de sucre de cannes dans quatre parties d'eau avec un excès de chaux, fut exposée dans un flacon bien bouché, pendant soixante-trois jours, à la température de 60° ; au bout de ce temps le liquide surnageant, saturé par l'acide sulfurique, a donné *des cristaux* de sucre. Une pareille solution conservée à froid pendant plus de huit mois, saturée et évaporée, a donné des cristaux (5).

De toutes ces publications, une seule est catégorique pour établir l'inaltérabilité du saccharate de chaux : c'est celle de M. Dubrunfaut. Celle de M. Bouchardat prouve une conservation sans démontrer qu'elle soit complète. Les expériences de Daniell, de M. Bec-

(1) *Annales de chimie et de physique*, 2<sup>e</sup> série, x, 219.

(2) Je cite ici l'assertion de M. Kulhmann (*Ann.* 2<sup>e</sup> série, LIV, 223), sans avoir pu trouver le travail de M. Pelouze où la rectification du Mémoire de Daniell serait insérée. M. Pelouze, dans ses recherches sur la betterave, admet qu'un excès de chaux décompose le sucre, d'après Daniell et M. Becquerel (*Ann.* 2<sup>e</sup> série, XLVII, 409).

(3) *Ann.* 2<sup>e</sup> série, LXVIII, 337.

(4) *Comptes rendus*, 7 avril 1851.

(5) *Répertoire de pharmacie*, août 1849.

querel et de Braconnot sont défavorables : mais les premières ont été faites avec du sucre impur ; il en a été très-probablement de même dans celles de Braconnot, et quant à M. Becquerel, il a fait agir l'électricité, ce qui nous permet de passer outre.

Les expériences de M. Dubrunfaut elles-mêmes laissent, je crois, encore à désirer pour établir la conservation parfaite du sucre uni à la chaux dans une solution aqueuse : en effet, ce savant ne dit pas quel sucre a été mis en usage, quelle chaux lui était unie, et on pourrait sans injustice mettre en doute le résultat, en l'attribuant à quelque matière étrangère. Ces motifs m'ont fait étudier la question avec le plus grand soin, et, si je ne me trompe, j'ai le premier donné la preuve de la complète inaltérabilité du saccharate calcaire, en montrant, dans mon travail du 6 novembre 1854, que le mélange 16,35 grammes de sucre et 12 grammes de chaux, tous deux bien purs, dissous dans assez d'eau pour atteindre le volume de 100<sup>cc</sup>, a donné 35°  $\nearrow$  en octobre, exactement comme en janvier de la même année. J'ai fait depuis cette époque plusieurs observations analogues : je ne crois pas utile de les rapporter.

XIII. La stabilité du sucre en présence de la chaux et de l'eau ne peut donc pas être contestée pour le cas où la dissolution ne renferme aucune autre matière, mais il fallait savoir encore ce que deviendrait le saccharate dans une liqueur chargée de corps étrangers, comme le jus de betteraves. *A priori*, je n'ai rien vu de suspect : la chaux formant avec le sucre une combinaison très-stable et le saccharate ayant seulement, en outre, le contact de substances dont l'alcali détruit la vie organique, j'ai pensé qu'un excès de chaux aurait uniquement pour effet :

1° D'empêcher la production de tous les ferments, ce qui est bien connu :

2° D'opérer, tout au plus, une combustion lente des produits azotés en formant de l'ammoniaque et des *résidus* capables de s'unir à la chaux ;

3° De dégager l'ammoniaque de sels ammoniacaux :

4° De mettre en liberté la potasse et la soude des sels qui en renferment.

Aucune de ces conditions n'est mauvaise : la première est un gage assuré de conservation : la seconde et la troisième concourraient indirectement au même but, l'ammoniaque libre ayant presque autant de puissance que la chaux, pour obvier à l'inversion du sucre ; la dernière n'a rien de plus important.

XIV. Fort de ces considérations et du résultat obtenu par

M. Kullmann sur du jus déféqué (« On peut conserver le jus déféqué dans des vases fermés... » *Ann.* 2<sup>e</sup> série, LIV, 323), j'ai entrepris de conserver les *jus bruts* avec une entière confiance, et la réussite la plus complète a justifié et même dépassé mon espoir: Je puis aujourd'hui présenter à l'Académie les résultats les plus satisfaisants d'une expérience déjà longue, même dans des proportions industrielles.

XV. J'ai d'abord préparé des jus de betteraves blanches et rouges, en y ajoutant des quantités de chaux comprises entre 5 pour 100 et 1/2 pour 100 (1). Les liquides enfermés dans des flacons bouchés en liège ont été livrés à eux-mêmes; ceux que je mets sous les yeux de l'Académie remontent à plus d'une année (18 mars 1855). Ils ont subi toutes les variations de température de cet été qui en a offert de très-grandes; en outre, les uns ont reçu l'action de la lumière; d'autres ont été conservés dans une obscurité profonde. De ceux qui contenaient depuis 5 jusqu'à 2 1/2 pour 0/0 de chaux, aucun n'a présenté la moindre altération de son sucre. Tous ont subi la modification curieuse et prévue des matières azotées, ou la *défécation à froid*; il s'y est formé peu à peu un dépôt blanc insoluble, composé de chaux et des résidus non étudiés de ces matières. Tous ont laissé dégager de l'ammoniaque peu sensible dans certains flacons en raison des faibles masses employées. Au bout d'un temps si considérable, leur odeur est parfaitement celle du jus récemment préparé (après avoir soufflé pour chasser l'ammoniaque). Les essais chimiques ou physiques s'accordent à prouver leur conservation parfaite et leur amélioration s'ils sont en partie déféqués. Après la saturation de leur chaux et la défécation complète dont je parlerai plus loin, l'action rotatoire est la même que les premiers jours, à très-peu de chose près; elle m'a paru plus grande ↗, en général, mais au plus, d'un demi-degré, ce qui s'accorde avec la disparition des matières albuminoïdes. L'évaporation, même à feu nu et à très-grand feu, ne les colore pas; il ne se fait point d'écume sensible sur le sirop obtenu sans noir; enfin la cristallisation commence avec le refroidissement et laisse une faible proportion de mélasse, facile à séparer, dépourvue de couleur brune et formée presque uniquement des sels de potasse et de soude (2).

XVI. Je me hâte d'ajouter à ces résultats ceux qui sont obtenus

(1) La chaux a été employée éteinte, en poudre, dans presque tous les cas.

(2) J'ai rendu témoins de ces résultats un grand nombre de fabricants, à Reims, à Paris et à Lille.

dans plusieurs fabriques en opérant sur une très-grande échelle. A ma demande un certain nombre de fabricants ont commencé des essais; je citerai avec grand plaisir et par date :

- MM. Devivaise, à Anizy-le-Château (Aisne);
- A. Perier, à Flavy-le-Martel (id.);
- Thery père et fils, à Seraucourt (id.);
- Bonzel frères, à Haubourdin (Nord);
- Crespel-Lecreux et C<sup>ie</sup>, à Quesnoy-sur-Deule (Nord);
- Lefebvre frères, à Mons-en-Pevèle (id.).

Chez MM. Thery la quantité de jus mise en expérience dépasse 48 hectolitres, la conservation remonte au 19 janvier de cette année; elle a été pratiquée dans des bacs en tôle et en bois. — La défécation à froid s'est opérée comme dans mes flacons :

MM. Perier et Thery m'écrivaient à la date du 3 février....  
*« J'ai reconnu qu'ils exhalaient toujours une odeur ammoniacale, mais que cependant leur apparence était bonne et satisfaisante. Ils ressemblent absolument à des jus déféqués... Vous remarquerez que le dépôt tombe comme dans les défécations. »*

XVII. En grand, l'odeur ammoniacale est très-prononcée et il en résulte un avantage digne de remarque. Les citernes ou autres réservoirs de jus n'ont pas besoin d'être hermétiquement fermés : l'ammoniaque empêche l'accès de l'air et de l'acide carbonique; les jus ne montrent à leur surface aucune trace de carbonate de chaux. — On ne saurait imaginer l'étonnement, la stupéfaction de presque toutes les personnes qui ont assisté à ces expériences, tant on est habitué jusqu'à présent à regarder la conservation d'un jus brut comme absolument impossible.

XVIII. L'inaltérabilité des jus ainsi démontrée, nous devons suivre désormais une marche nouvelle pour la fabrication. Dans l'impossibilité de conserver les betteraves entières, il faudra bien évidemment adopter la méthode de conservation des jus. On est conduit par tout ce qui précède aux indications suivantes :

On râpera les betteraves le plus promptement possible après l'arrachage fait en pleine maturité : on y ajoutera la chaux nécessaire pour former le saccharaté le plus basique (C<sup>12</sup> H<sup>11</sup> O<sup>11</sup> 3 CaO d'après M. Peligot), et même un peu plus de cet alcali pour en obtenir la plus grande action sur les matières étrangères (le jus renferme, terme moyen, 10 à 10,5 p. 0/0 de sucre, et seul cristallisable; j'ai vérifié cette détermination, obtenue par tous les chimistes, à cause de son extrême importance dans l'étude du nouveau procédé; de nombreuses expériences faites avec l'alcool et la chaux

dans le vide m'ont fourni 10,64 en moyenne. — La proportion de la chaux devant être à peu près la moitié de celle du sucre, sera donc 5 p. 0/0 de la betterave ou du jus. — Le jus chaulé, au sortir des presses, pour conserver la pulpe, sera mis en réserve dans des citernes et abandonné à lui-même.

XIX. Le jour où l'on voudra procéder à l'extraction du sucre, on terminera la défécation (si elle n'est pas complète) d'une manière bien simple. On fera monter, par exemple, 10 hectolitres de jus à 5 p. 0/0 dans une chaudière où l'on saturera les 9/10 de la chaux par un acide capable de la précipiter exactement; il ne restera plus ainsi que le 1/10 de la quantité d'alcali primitive (à très-peu près), c'est-à-dire 1/2 p. 0/0 du jus, comme dans une défécation ordinaire. On portera lentement au bouillon : le dépôt et les écumes se produiront comme d'habitude en laissant un jus limpide. — On peut employer l'acide carbonique, le phosphorique et à la rigueur le sulfurique, etc. Les deux derniers seraient versés doucement et en ajoutant vivement la liqueur pour éviter toute inversion contre laquelle on sera du reste protégé par l'excès de chaux. L'acide carbonique est le plus avantageux; il donne un carbonate pulvérulent, dense, à très-peu près insoluble : il ne peut exercer aucune action sur le sucre : enfin il est facile de le manier sans danger. Pour l'employer, on fera monter seulement 9 hectolitres de jus dans l'appareil de saturation et on en précipitera complètement la chaux : alors on versera le dixième hectolitre et on fera chauffer au bouillon.

Le jus ainsi déféqué pourra être évaporé *d'un seul coup et sans noir*, et le sirop versé dans les bacs pour cristalliser.

XX. Reste la question économique :

Au premier abord on croirait devoir la distinguer entièrement de la théorie, mais, après examen, on trouve une liaison tellement intime entre les indications scientifiques et leurs conséquences industrielles que l'Académie me permettra, je l'espère, de lui soumettre mes appréciations sur un sujet d'une aussi grande importance.

XXI. Il n'est pas difficile d'apercevoir les avantages de la nouvelle méthode. La conservation de la matière première étant parfaitement assurée, les fabricants trouveront d'abord deux avantages certains. Le premier sera de pouvoir extraire depuis le commencement jusqu'à la fin des campagnes la même proportion du sucre cristallisable contenu dans la betterave. Le second sera de porter cette proportion à peu près au maximum, c'est-à-dire à la presque totalité du sucre dissous dans les jus.

Le premier avantage est évident : car le travail restera bien entièrement le même d'un bout à l'autre des campagnes, même quand on prolongerait leur durée jusqu'à l'année entière, ce qui est parfaitement possible dans cette méthode et rendrait la fabrication continue.

Le second avantage n'est pas moins réel ; mais il a besoin d'être expliqué. Dans la méthode actuelle, la perte du sucre cristallisable ne résulte pas seulement de l'inversion qui ne peut être évitée dans les racines conservées et de la destruction du sucre causée par les ferments. Elle vient ensuite de la nécessité d'employer une masse énorme de noir pour décolorer le kalisaccharate brun dont la formation reste également inévitable au sein d'une liqueur chargée de sucre interverti. L'emploi du noir entraîne une perte considérable de sucre proprement dit : car les lavages n'en font point sortir du sucre intact, mais bien du sucre plus ou moins interverti. Le fait est bien connu, du reste, et je n'en exagère point la portée en fixant de 1 à 2 p. 0/0 du jus la perte de sucre due à cette cause. Dans ma méthode, le noir pourra être supprimé, presque entièrement au moins, de l'avis même des fabricants chez lesquels ont eu lieu les premières expériences et il en résultera une très-forte augmentation du rendement, comparé même à celui des premières et meilleures journées de campagne dans la méthode actuelle. En outre, la défécation commencée dans les citernes, déterminant la séparation d'une partie des matières étrangères, surtout des matières azotées ou mucilagineuses qui passent jusque dans la mélasse, et qui communiquent aux sirops une viscosité très-nuisible à la cristallisation du sucre, les jus conservés présenteront encore un avantage notable sous ce rapport : leur mélasse se réduira aux sels de potasse et de soude, et à la petite proportion de sucre dont il est impossible de les séparer (1). En m'appuyant sur ces considérations, je crois pouvoir affirmer que le rendement, après conservation, atteindra la presque totalité du sucre des jus. Il n'y aura plus de perte, ni par inversion, ni par les ferments. Il ne s'en produira que de très-faibles par l'emploi du noir et le travail des dépôts calcaires. — 188 de betterave contenant 10 de sucre, on sait que le jus retient généralement 9 : on fait une part assez large aux chances de déperdition du nouveau travail en les évaluant à

(1) On exagère cette proportion en général. Les chlorures alcalins, qui ont une véritable action sur le sucre, cristallisent avec lui ; les autres sels cristallisent seuls ; il reste peu de produits déliquescents quand il n'existe pas de sucre interverti.

1,2, et le rendement serait ainsi de 8 1,2 au lieu de 5 ou 5 1/2 au plus obtenus par la méthode ordinaire.

XXII. Avant d'aller plus loin, je dois faire observer que la proportion de chaux fixée à 5 p. 0/0 n'est pas toujours nécessaire. La conservation des jus a été presque aussi complète avec 3 et même 2 centièmes d'alcali, comme l'Académie peut le voir. Ces proportions suffiraient pour un jus dont le travail ne serait pas retardé plus de trois ou six mois. Les 5 centièmes sont indispensables pour une conservation indéfinie. Le dépôt calcaire offre parfois un volume apparent considérable (1,6 de celui du jus chaulé). On peut craindre que son maniement présente des difficultés ; mais il n'en est rien. Ce dépôt s'égoutte très-aisément sur un filtre, sans pression. En grand l'égouttage pourra être obtenu soit par un filtre placé dans les citernes, soit par les turbines, les sucettes, ou par des moyens analogues. Le dépôt ne retient pas de sucre après un égouttage complet.

XXIII. J'examinerai maintenant les difficultés d'exécution et leur véritable portée.

La première est de râper les betteraves immédiatement au sortir de terre ; mais cette difficulté n'est pas grande ; l'arrachage commence en octobre et dure souvent au delà du 15 décembre. C'est une période de deux mois à deux mois et demi ; trois mois même, pendant laquelle on n'a pas à craindre l'altération du sucre dans les racines laissées en terre. Les fabricants peuvent s'entendre avec les cultivateurs pour recevoir en deux mois et demi la provision de betteraves dont le râpage se fait aujourd'hui en cinq mois ou cinq mois et demi. Ils pourront, sans beaucoup de peine, arriver à produire les jus au moment même de l'arrachage, ou, tout au moins, deux ou trois jours plus tard. Dans les plus mauvaises circonstances, c'est-à-dire dans le cas où les racines viennent de contrées éloignées, il sera possible de réduire à quinze jours l'intervalle compris entre l'arrachage et la mise en jus ; or, cet intervalle même n'entraînerait pas une inversion notable du sucre. — D'ailleurs il serait facile de râper les betteraves sur place et de faire voyager les jus. L'importance des achats à grande distance est toujours considérable, et rendrait ce moyen réellement avantageux.

En second lieu, l'obligation de faire en deux mois et demi, par exemple, le râpage auquel on consacre maintenant cinq mois, entraîne l'acquisition d'un matériel double de râpes et de presses pour le fabricant désireux de tout faire lui-même. Cette difficulté peut se réduire à une question d'argent ; elle n'est rien en pré-

sence du résultat donné par le travail immédiat : j'en tiendrai compte un peu plus loin.

Une autre question d'argent bien plus gênante, c'est la condition nécessaire d'établir de vastes citernes pour entreposer les jus. Ces liquides représentent une valeur énorme : pour une fabrication de 10,000,000 de kilogr. ce serait plus de 300,000 fr. (1). La crainte d'une perte totale en cas de fissure paraît un obstacle sérieux, et la dépense de construction est en outre à ne pas négliger. — En y regardant de près, cette difficulté n'est cependant pas la plus grande : d'une part, on peut facilement disposer les citernes de manière à n'avoir aucune crainte de fuites. On y fera de nombreux compartiments et on entourera l'ensemble d'une galerie latérale et de petites voûtes pratiquées sous leur aire, dans lesquelles on pourra donner un coup d'œil chaque jour et constater la moindre fissure : le remède sera de transvaser simplement le jus du compartiment où l'on trouverait une fuite dans un autre compartiment étanche. — D'un autre côté, la dépense (pour les citernes de 100,000 hectolitres) varierait de 60 à 100 mille francs, suivant les localités. Cette somme, toute forte qu'elle soit, n'est pas assez grande, à beaucoup près, pour arrêter un instant celui qui tiendra compte des avantages : on va le voir tout à l'heure.

La quantité de chaux à employer paraît une quatrième difficulté ; je crois devoir en dire quelques mots. — D'abord c'est une dépense : heureusement la somme est insignifiante, à 5 p. 0/0 même, pour 10,000,000 de kilogr., c'est le prix de 500,000 kilogr. de chaux ou  $500 \times 20$  fr. = 10,000 fr. dont il faut déduire ce qu'on emploie déjà dans la méthode actuelle, c'est-à-dire environ 1 p. 0/0 ou 1/5, ou 2,000 fr. — Restent 8,000 fr. — Si la conservation n'est pas très-longue, on emploiera seulement 2 et 3 p. 0/0 au lieu de 5. La dépense excédante sera donc réduite à 2,000 ou 4,000 fr. La séparation du dépôt dans les citernes ou les chaudières de défécation, le pressage, celui des écumes entraîneront une petite augmentation de main-d'œuvre sans occasionner d'autre embarras à cause de l'habitude acquise dans tous ces travaux.

Il se présente une cinquième condition à examiner : la défécation exigera plus d'acide carbonique ou autres, et ce sera encore un sujet de dépenses. Je crois qu'on fera bien de cuire la chaux dans les fabriques et de recueillir l'acide carbonique dans des gazomètres de toile imperméable (comme on le fait pour le gaz de l'é-

(1) Le jus chaulé revient de 30 à 35 francs les 1,000 kilogr.



clairage). On réaliserait ainsi deux avantages : d'abord on se procurerait l'acide carbonique à bon marché, car on en aurait pour rien, de cette manière, et au moins les deux tiers ou les trois quarts de la proportion exigée (1). De plus, on l'aurait à peu près pur, ce qui faciliterait beaucoup l'absorption et donnerait une grande économie de temps et de main-d'œuvre (2). En somme, la dépense serait faible; elle le paraîtra surtout en tenant compte de la proportion employée déjà par les fabricants qui ont adopté le travail à l'acide carbonique, puisque cette proportion est d'au moins 1 1/2 p. 0/0.

L'usage du noir donne encore lieu à une remarque. J'ai dit et je crois très-fermement qu'on pourra s'en passer : comme on l'a vu plus haut, les fabricants eux-mêmes, après avoir été témoins de mes expériences, ont admis sa suppression en *très-grande partie*, et s'ils ont regardé comme très-difficile de le mettre entièrement de côté, ce n'a pas été pour remédier à une coloration; il ne s'en produit pas; mais pour faire disparaître une trace de matière mucilagineuse et un peu de sels calcaires dont le noir débarrasse le jus avec une évidente puissance. — Or, le charbon d'os dans ces conditions n'est pas nécessaire; on peut le remplacer par tout autre corps poreux, le charbon de bois ordinaire, par exemple, l'argile calcinée, etc., etc.—Pour faire comprendre l'intérêt bien réel qui s'attache à la suppression du noir animal, je prie qu'on veuille bien se reporter à mes observations consignées dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (23 octobre 1854). — De toute manière, il faudra très-peu de substance absorbante pour enlever aux sirops de *conservation* leur mucilage, ce qui est le plus important : et la suppression du noir, en la portant seulement aux 9/10, sera une économie des plus importantes.

Cet avantage n'est pas le seul : on n'aura plus de dépenses à faire désormais pour emmagasiner les betteraves, pour faire et défaire des silos, etc.; toute cette main-d'œuvre sera le sujet d'une économie considérable.

(1) Théoriquement, la cuisson de la chaux donnerait l'équivalent d'acide carbonique; mais on en perdrait dans cette préparation et il en faudrait un petit excès pour la défécation. J'évalue le déficit à 1/4 ou 1/3 environ.

(2) Dans la préparation de l'acide carbonique au moyen de la combustion du coke en vases fermés, on obtient un air chargé seulement de dix à douze centièmes d'acide carbonique réel.

Enfin, on pourra faire disparaître une grande partie du matériel actuel ; les filtres ne devront plus être aussi nombreux à beaucoup près : il en sera de même des fours à noir et de leur matériel. Il ne faudra plus autant de bacs pour les bas produits ; et, sur ce point, l'économie sera encore très-forte.

XXIV. Il est facile maintenant de montrer avec beaucoup d'approximation combien seront grands, en définitive, les avantages de la nouvelle méthode. Je vais évaluer successivement les dépenses et les bénéfices et en présenter la balance dans un tableau.

#### DÉPENSES NOUVELLES.

1° Pour doubler le matériel de râpage, il faut : une râpe et ses accessoires, — 8 presses et leurs accessoires, — agrandir (en général) l'atelier des jus. — On peut admettre : 2,000 fr. pour la râpe, 12,000 pour les presses, 2,000 pour les sacs, 4,000 pour agrandir l'atelier, en tout 20,000 fr., soit 25,000.

2° La quantité de chaux en excédant sur le travail actuel sera en moyenne  $\frac{2+5}{2}$  — 1 centième du jus ou  $\frac{2+5-2}{2 \times 100}$

$\times 10,000,000$  kil. c'est-à-dire 250,000 kil. à  $\frac{20 \text{ fr.}}{100} = 5,000$  fr.

3° J'évaluerai les citernes au maximum : soit 100,000 fr. (1).

4° En admettant qu'on recueille l'acide carbonique provenant de la calcination de la chaux, il suffirait de deux gazomètres de cinq cents mètres cubes chacun : je les évaluerai à 4,000 fr. l'un, compris les supports en charpente, soit 8,000 fr. — J'ajoute 2,000 fr. pour les tubes de communication, soit, en tout, 10,000 fr.

5° Aux dépenses proprement dites, il faut ajouter un gain annulé, celui de la vente des mélasses dans la méthode actuelle. Les mélasses forment aujourd'hui le quart au moins du sucre contenu dans les jus, c'est-à-dire environ 250,000 kilogr. On n'en aura pas 30,000 kilogr. par le procédé de conservation. Il faut donc compter une perte de 200,000 kilogr. et à 20 fr. les 100 kilogr., prix moyen, c'est un déficit de 40,000 fr.

(1) Depuis la rédaction de ce Mémoire j'ai fait un devis de dix citernes en matériaux de la plus belle qualité, avec deux routes sous chaque citerne et galerie latérale autour de l'ensemble qui serait en outre entièrement couverts de hangars. Le devis, en supposant les matériaux le plus chers à Reims, atteint 300,000 fr. Dans le Nord, un devis fait par un fabricant ne dépassait pas 70,000 fr.

**BÉNÉFICES.**

1° 300 à 350 mille kilogr. de sucre, à 70 fr. les 100 kilogr. produiront 210,000 à 245,000 fr.

2° La suppression presque complète du noir entrainera : une diminution de dépenses annuelles d'environ 40,000 fr. pour l'achat du noir neuf; la destruction d'au moins quatre fours sur six et de leur matériel, soit environ une somme de 10,000 fr. La plus grande partie de la main-d'œuvre pour le lavage et la révivification, soit à peu près 3,000 fr., la dépense de combustible, au moins 15,000 fr., seront aussi supprimées.

3° La main-d'œuvre de mise en silos et démise ne devra plus être comptée : à 2 fr. au moins les 1,000 kilogr. ce sera une économie de 20,000 fr.

4° On pourra supprimer une grande partie du matériel actuel : ainsi les filtres pourront être supprimés dans la proportion de trois sur quatre, ou même quatre sur cinq. Les moyens de communication, tubes, monte-jus, etc., diminueront. Les chaudières de cuites pourront être moins nombreuses. Il faudra moins de bacs pour les bas produits : j'admets pour le tout 50,000 fr.

On arrive ainsi au tableau suivant :

**BÉNÉFICES ANNUELS.**

1° 350,000 kil. de sucre à 70 fr. (100 kil.)	245,000 fr.	} 320,000 fr.
2° Noir neuf achat supprimé.	40,000	
Combustible pour révivifier supprimé.	15,000	
Main-d'œuvre	id. 3,000	
3° Main-d'œuvre des silos	id. 20,000	
4° Matériel supprimé, fours, 10,000 fr.		
Filtres, chaudières, etc.	50,000	
Total	60,000 amortiss <sup>t</sup>	6,000

**DÉPENSES OU GAINS ANNULÉS.**

1° Citernes	100,000 fr.	} 58,500	
2° Râpes et presses, etc.	25,000		
3° Gazomètres.	10,000		
	135,000 amortiss <sup>t</sup>		13,500
4° Mélasse supprimée.			40,000
5° Chaux.		5,000	

**BÉNÉFICE NET ET ANNUEL. 270,500 fr.**

XXV. Tel est le résultat. — Sans prétendre à une rigueur absolue, rigueur impossible en ces matières, je crois pouvoir présenter hardiment ces nombres comme une indication très-rapprochée. Le tableau montre quelle marge énorme on peut parcourir avant de renoncer à des bénéfices dont la source est indiquée d'une manière incontestable. J'appelle avec confiance l'attention de l'Académie et du public sur tous ces points.

XXVI. Il est presque superflu d'ajouter que cette méthode de conservation peut s'appliquer à tous les végétaux ; cela va de soi. — Pour les cannes il semblera peu utile de chercher à les conserver : on les arrache, en général, au moment de les porter au moulin. Mais on peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux les mettre en jus et les chauler pour les garder en citernes, afin de produire la défécation à froid qui serait bientôt presque complète et permettrait d'en augmenter le rendement. Je n'ai pu faire à cet égard aucune expérience, mais il y aurait de l'intérêt à examiner la question.

XXVII. Je crois devoir faire encore une remarque. On a voulu souvent extraire le sucre des jus végétaux en se fondant sur l'insolubilité du saccharate calcaire dans une liqueur bouillante. Tous les efforts ont échoué : rien de plus facile à comprendre. On a traité le plus souvent des betteraves dont on méconnaissait l'âge ; on a dû obtenir le plus souvent le saccharate du sucre proprement dit et celui que forme le *glucose* du sucre interverti, et la séparation d'un pareil mélange ne pouvait donner aucun bon résultat. — Les jus conservés ne renfermant pas de sucre interverti pourront se prêter à ce genre de travail : j'en ai fait l'expérience en ajoutant de la chaux au jus déféqué et le filtrant sans le laisser refroidir, comme a fait M. Péligot.

XXVIII. Enfin je dois dire que la conservation des jus peut rendre un grand service aux fabricants d'alcool. En effet, la betterave altérée, surtout après les gelées, éprouve presque toujours, non-seulement l'inversion, mais les fermentations lactique, butyrique, etc. C'est ce que j'ai vu cette année dans le Nord, sur une très-grande échelle. Or, il n'est plus possible d'obtenir de l'alcool en grande quantité dans ces conditions, et celui qu'on obtient présente un très-mauvais goût.

XXIX. En terminant, je demande la permission d'ajouter un mot sur les procédés où l'on a essayé jusqu'ici de faire jouer un rôle utile au saccharate de chaux.

On voit aisément, par ce qui précède, combien les résultats de-

vaient être faibles ainsi que l'expérience l'a montré. En effet, le fabricant qui râpe des betteraves au bout de trois ou quatre mois, tire de ces racines, même conservées *saines*, un mélange de sucre cristallisable et de sucre interverti, d'autant plus riche de ce dernier que les racines sont plus vieilles. Or, la formation du saccharate sur le sucre cristallisable n'a presque pas d'avantage dans ces conditions; car le sel ou les sels analogues formés par le sucre interverti sont les seuls altérables, et plus on emploie de chaux, plus on les décompose et on les colore. — Ainsi mise en usage, la chaux n'est pas utile, tant s'en faut, elle est on ne peut plus nuisible, comme la pratique le montre surtout à la fin des campagnes.

La formation du saccharate n'a de valeur que lorsqu'on la détermine au moment même de la maturation des végétaux, *quand tout le sucre cristallisable est formé et ne se trouve accompagné d'aucune parcelle de sucre interverti*. — Alors le sucre est soustrait par la chaux à toute action inversive ou destructive, et peut être conservé: de plus, les sirops peuvent être cuits sans coloration. — Il faut donc, de toute nécessité, si l'on veut renoncer aux illusions, ne pas chercher par les procédés dont je parle ce qu'ils ne pourront jamais fournir, un plus grand rendement avec de vieilles betteraves.

XXX. En résumé :

1° Le sucre ne peut être conservé intact dans les betteraves, les cannes ou les autres végétaux mis *entiers* à l'abri de toute altération mécanique, parce que l'eau seule le change à la longue en sucre *interverti*, même à froid.

2° La stabilité du sucre est parfaite dans les jus végétaux lorsqu'on y ajoute autant de chaux que le sucre peut en dissoudre, c'est-à-dire environ la moitié de son poids (5 à 6 p. 0/0 dans les betteraves, 9 à 11 dans les cannes, etc.). — La conservation peut se prolonger au delà de plusieurs mois avec un peu plus de chaux qu'il n'en faut pour obtenir le saccharate le moins basique: par exemple, avec 2 à 3 p. 0/0 de chaux dans les jus de betteraves, etc., etc.

3° Il est impossible d'obtenir de bonnes cuites avec des sirops chargés de sucre interverti.

4° Le seul moyen de régulariser le travail et de faire cesser l'état actuel, où l'on perd la moitié du sucre des betteraves et les deux tiers de celui des cannes, est de transformer au moment de l'arrachage le sucre en saccharate de chaux basique qui présente, au bout de neuf mois et même d'un an, comme mes expériences le

montrent, le même degré saccharimétrique. — On mettra le jus chaulé dans les citernes et on aura ainsi, pendant toute la campagne ou pendant toute l'année, un liquide toujours identique, renfermant du sucre cristallisable, intact et pouvant fournir ce sucre par la seule action de l'acide carbonique ou de ceux qui peuvent jouer le même rôle. — On pourra renoncer à peu près au noir d'os, parce que l'absence du sucre interverti causera celle de toute coloration ; les sirops pourront être évaporés à feu nu et le rendement sera augmenté de plus des  $\frac{3}{5}$ .

Mon procédé réalise ce grand progrès.

E.-J. MAUMENÉ.

CONGRÈS PROVINCIAL TENU A AVALLON PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LA BOURGOGNE. — *Esprit religieux et politique des Bourguignons pendant les troubles du seizième siècle.* — Mémoire lu par M. Baudouin dans la séance publique le 30 juin 1857 (1). — La plus glorieuse époque de l'histoire d'un peuple est sans contredit, pour ce peuple comme pour l'homme privé, celle où il traverse le temps des épreuves sans faillir aux devoirs que lui imposent la défense de la foi, de la société et des lois de son pays. Si, pour conserver ses croyances religieuses, il a fait sans hésitation le sacrifice de ses biens et l'hommage de sa vie, la gloire qu'il a acquise dans la lutte est impérissable comme sa mémoire.

Cette gloire, les Bourguignons l'ont conquise, pour ne point la perdre, dans les guerres du seizième siècle. Elle est leur titre de noblesse, et je veux, messieurs, profiter de la réunion de ce Congrès, auquel ont été convoquées toutes les Sociétés savantes de notre province, pour dérouler devant vos yeux les annales de nos pères, en les passant rapidement en revue ; ne pouvant, dans cette notice entrer dans les détails des discussions et des cinq guerres civiles qui remplirent la deuxième moitié du seizième siècle, j'entreprends d'en esquisser rapidement l'histoire, en ne m'attachant qu'aux points saillants qui font ressortir le noble caractère du peuple bourguignon et son admirable résistance aux idées et aux tendances de ces temps de malheurs, me proposant de vous offrir plus tard une histoire aussi complète que possible des révolutions religieuses et politiques du seizième siècle dans notre province, travail dont ce Mémoire offre l'analyse et le plan.

En se livrant à cette étude, on voit les Bourguignons, dès l'apparition des doctrines de Luther et de Calvin, protester contre leurs

(1) Ce Mémoire a été communiqué à la *Revue* par l'auteur.

erreurs et se soulever contre les propagateurs de ces nouveautés subversives, longtemps avant que ces novateurs eussent osé les présenter au sein même des assemblées délibérantes. Cependant, disons-le, en Bourgogne comme ailleurs, les richesses territoriales du clergé avaient excité la convoitise des masses. Les disciples du protestantisme surent exploiter ce sentiment. Mais si les Bourguignons prirent part un instant à la guerre de tribune que cette convoitise alluma dans le pays, les baillages de la province ne s'en rendirent pas tous complices et cette guerre d'ailleurs ne dura pas au delà d'une année. Nos pères en comprirent aussitôt les conséquences et réparèrent leurs erreurs en combattant l'hérésie dès qu'elle se montra ouvertement.

Dans les séances des 20, 21, 22 et 23 mars 1561, des états de Bourgogne réunis à Dijon en assemblée préparatoire pour les Etats généraux convoqués à Saint-Germain-en-Laye, le tiers état de la province, entraîné par l'éloquence d'un député auxerrois, Jacques Bretagne, avait voté le séquestre des biens du clergé, proposé un syndicat pour les administrer et prendre sur leurs revenus les sommes nécessaires à l'amortissement de la dette publique et aux autres besoins du Gouvernement, ne réservant que le tiers de leur produit, comme on l'a fait deux cents ans plus tard, en 1789, pour l'entretien des églises et le traitement des ministres du culte. Ces propositions faites par Bretagne, qui cachait la hardiesse de ses opinions religieuses sous le titre d'homme *bien zélé et affectionné à l'honneur de Dieu*, avaient obtenu la majorité dans l'assemblée, et leur promoteur fut élu député pour les soutenir, devant les états de Saint-Germain, au mois d'août suivant. Mais les baillages du duché ne donnèrent pas tous leur adhésion. Celui d'Avallon, entre autres, rédigea des remontrances entièrement différentes. Tout en faisant des propositions réglementaires à l'égard de ceux des ecclésiastiques qui ne remplissaient pas leurs devoirs et en prononçant des peines sévères contre eux, divers baillages émirent le vœu qu'on épargnât un peu le clergé dans l'assiette des impôts et qu'on le rétablît dans ses anciens privilèges.

Aux états généraux de Saint-Germain, Bretagne obtint le même succès qu'à Dijon ; ses propositions furent accueillies par les députés du tiers état du royaume, et il fut encore chargé de les présenter au roi. Ce fut alors qu'il se montra ouvertement calviniste ; qu'il demanda des temples pour les protestants et un concile national duquel il excluait les théologiens catholiques, comme y *ayans intérêts particuliers*. Mais il donna aussi par là l'occasion aux Bourguignons

de réparer en quelque sorte la faute qu'ils avaient commise en le chargeant de les représenter et de montrer fermement et ouvertement leur attachement à la foi catholique. A Dijon, il fut fait opposition au paiement des honoraires de Bretagne comme député ; à Autun, il fut chassé de la vieirie.

Une réunion de prélats avait été convoquée à Poissy, en même temps que les états de Saint-Germain, pour l'examen des propositions à présenter au concile de Trente. C'est cette assemblée que les députés protestants voulaient convertir en concile national et qui prit le nom de colloque de Poissy.

On connaît les débats qui y furent provoqués par le Vézélien Théodore de Bèze ; mais Vézelay n'appartenant pas à la Bourgogne et, d'ailleurs, Th. de Bèze n'étant que le représentant des calvinistes de Genève qui avaient été invités à s'y faire représenter, je ne m'y arrêterai pas, quoique la réplique fût donnée à Bèze par l'archevêque métropolitain de la Bourgogne, le cardinal de Tournon.

Pendant que l'on discutait à Saint-Germain et à Poissy, et même avant ces débats, des émeutes avaient eu lieu à Dijon, à Beaune, à Châlon-sur-Saône, à Auxerre, malgré les édits royaux contre les attroupements et les défenses faites aux prédicateurs de se permettre des termes injurieux en matière de religion. Le Gouvernement ne croyant plus possible d'empêcher les réunions des protestants rendit un édit de tolérance le 17 janvier 1562. Les larges concessions que cet édit faisait aux protestants effrayèrent les catholiques, et les parlements ne l'enregistrèrent pas sans difficultés. Après une résistance de trois mois, celui de Paris se détermina à son entérinement, sur un ordre exprès du roi, et le rendit obligatoire dans le comté d'Auxerre qui en ressortissait. Quant au parlement de Bourgogne, auquel était soumis le reste de la province et qui avait reçu semblable lettre de jussion, fort de l'intervention des États et de la Chambre des comptes qui formèrent opposition à l'enregistrement, il refusa d'enregistrer, et l'édit de tolérance fut une lettre morte pour toute la partie du pays dépendant de sa juridiction.

Les protestants étaient peu nombreux dans la province et jamais la réforme n'eût causé d'hésitation, si des ambitieux ne l'avaient prise pour prétexte de leur rébellion. Malheureusement, Condé et Coligny s'en étaient déclarés les chefs et les protecteurs. Ils levèrent des armées pour l'imposer à la France et furent ainsi les premiers auteurs des guerres qui ruinèrent le pays pendant les dernières années de la branche des Valois.

Je ne sais par quelle distraction, les historiens ont pu dire que



grâce à l'active vigilance de Tavannes, lieutenant général de la Bourgogne, ce pays échappa aux premières luttes de la guerre civile. Le signal d'un soulèvement général avait été donné par Coligny pour le 7 mai 1562, jour de l'Ascension. Depuis cette époque jusqu'au 19 mars 1563, jour où fut publiée la paix d'Amboise, ce ne sont, le long de la Saône particulièrement, que spoliations d'églises et de monastères, villes prises par Montbrun, général huguenot du Dauphiné, qui s'était élancé dans la Bourgogne aussitôt les premières insurrections, puis reprises par Tavannes, aidé de la population catholique des localités. Montbrun est chassé de la Bourgogne avant le mois de septembre 1562 ; ensuite Dantelot traverse le Châtillonnais et l'Auxerrois avec une armée de reîtres et de lansquenets qu'il amène d'Allemagne pour les conduire à Orléans, et ravage tout sur la route.

Pendant, par toute la Bourgogne les catholiques se lèvent avec ardeur et obtiennent la victoire. Les huguenots du pays sont repoussés et bannis, leurs biens confisqués, leur mémoire flétrie par arrêts du parlement, lorsque se signe le traité d'Amboise. Ce traité, accordant gratuitement aux révoltés ce qu'on leur avait disputé les armes à la main, rencontra encore la résistance des Bourguignons.

Aux humbles remontrances des états et des parlements, le roi répondait par des sommations sans effets et suivies de nouvelles remontrances. Il fallut deux lettres interprétatives de l'édit, accordant pied à pied quelques-unes des réclamations de la Bourgogne, jusqu'à celle, enfin, consentie par le roi et conçue en ces termes dans lesquels l'édit fut enregistré, le 21 juin, par le parlement, et le 9 juillet par la cour des comptes : « *La cour a faict et faict inhibition et deffense à tous les subiects de sa majesté, de faire ni souffrir aulcung presche ny exercice d'autre religion que la catholique et romaine en tout le ressort (du parlement de Bourgogne) jusqu'à ce que la ville de Lyon ait été remise en la vraye et pure obéissance de la majesté du roy et en tel estat qu'elle estoit avant les guerres.* »

Après quatre années d'une paix qui ne fut pas exempte d'agitations et de rixes partielles, la guerre civile éclate de nouveau. Les protestants *secrètement avertis de se remuer à meisme jour*, dit Lanoue, leur historien, prennent les armes le 25 septembre 1567. Bientôt les huguenots s'emparent aux deux extrémités de la Bourgogne de Mâcon et d'Auxerre et d'autres villes moins importantes, comme Marigny, Saint-Gengoux, etc., mais ils échouent devant Beaune et Cravant ; ils brûlent les bourgs de Bois-Sainte-Marie, dans le Mâcon-

nais, le village d'Irancy, dans l'Auxerrois, celui de Domecy, sur le Vault, dans l'Aunois, pillent les monastères isolés et sans défense, et font partout butin des trésors des églises.

Tavannes mit promptement des troupes en campagne. Celles sous le commandement de Saulx de Ventoux chassèrent les huguenots de Marigny et de Saint-Gengoux, battirent Poncenac leur chef sur le pont de Joucy ; puis, se réunissant à Louis de Gonzague qui revenait d'Italie avec trois mille hommes, reprirent Mâcon et expulsèrent enfin les huguenots de la partie haute de la Bourgogne. Auxerre resta en leur pouvoir jusqu'à la paix signée à Longjumeau et publiée en Bourgogne au mois d'avril 1568. Mais cette paix fut encore de courte durée, et peut-on bien, d'ailleurs, lui donner le nom de paix ? A Auxerre, 120 à 140 huguenots de l'escorte d'un convoi destiné à la solde des reîtres qui allaient rejoindre le prince Casimir à Epoisse, pour quitter le royaume sous sa conduite, furent tués dans ce mois même de la publication de l'édit et leur caisse pillée. Il y eut aussi des meurtres de protestants à Dijon et à Châlon.

Les huguenots étaient organisés comme un véritable pouvoir dans l'Etat, ayant pour chefs Louis de Condé, Gaspard et François de Coligny, ce dernier plus communément connu sous le nom de d'Andelot. Ils entretenaient des armées sur le pied de guerre, levaient des impôts sur leurs partisans et avaient leurs mots d'ordre et leurs signes de ralliement. A cette organisation redoutable Tavannes voulut leur opposer en Bourgogne une organisation semblable. L'association qu'il forma entre les villes de la province pour se défendre mutuellement, mais qui n'est pas encore la ligue, alarma Condé et ses adhérents, et leur servit de prétexte pour reprendre les armes. Toute la province se vit donc de nouveau menacée et se mit en état de défense. En effet, en 1569 et 1570, la guerre civile recommença.

Je ne veux point, Messieurs, abuser de votre bienveillante attention et vous faire suivre les marches et contre-marches de l'une et de l'autre armée, toutes les deux grossies de troupes étrangères. Ce sont à peu près les mêmes faits que dans les guerres précédentes. Quant à l'édit de paix qui termina cette campagne, comme il n'accordait pas aux protestants les mêmes avantages que celui d'Amboise, il ne rencontra pas la même opposition. Cependant la haine que les Bourguignons portaient à l'ennemi de leur foi s'accrut en raison directe des malheurs qu'ils avaient éprouvés pendant ces longues guerres. C'est sous l'influence de cette disposition des esprits qu'eut lieu la Saint-Barthélemy.

Depuis près de deux ans, le comte de Charny succédait à Tavannes qui avait reçu du roi le bâton de maréchal. Conformément à l'édit de paix et aux récentes ordonnances royales qui en prescrivait la stricte exécution, il venait de faire opérer un désarmement général de la ville de Beaune où les manœuvres des huguenots jetaient une vive inquiétude, lorsqu'il lui arriva deux messagers de la cour, le comte Courmarin et le seigneur de Saint-Miran. Ceux-ci lui remettent deux lettres de créance signées du roi, par lesquelles le monarque lui recommande de suivre les instructions que ces seigneurs lui donneront de sa part, sans rien laisser pressentir de leur nature. Après qu'il en eut pris lecture, les messagers lui commandent verbalement de faire massacrer les protestants de la province, en indiquant pour cette exécution le 24 août, jour de la fête de Saint-Barthélemy.

Charny n'osant croire, avec raison, qu'un ordre pareil pût émaner du monarque, convoqua le conseil de la province. Pierre Jeannin, l'un des conseillers, opinant le premier, comme étant le plus jeune, fut d'avis qu'il *fallait mander ces deux jeunes seigneurs et savoir d'eux séparément, s'ils voudraient donner créance et signer, à quoi ils firent réponse qu'ils ne le pouvaient faire.* Sur ce refus Jeannin propose l'ajournement, disant *qu'un bon serviteur doit différer l'exécution d'ordres prononcés dans la violence d'un mauvais jour, pour la remettre à un lendemain plus calme*, et que le roi n'avait pu donner des ordres semblables *avec mûre délibération.* Cet avis prévalut dans l'assemblée, et le comte de Charny, prenant sur lui toute responsabilité, différa l'exécution du massacre ordonné verbalement par les deux gentilshommes dont il eut à se féliciter d'avoir suspecté la bonne foi, car deux jours après il recevait une lettre datée du matin même de la Saint-Barthélemy, par laquelle le roi lui rendait compte de ce qui s'était passé à Paris, dans la nuit précédente, par émotion populaire, sans rappeler, par un seul mot, les prétendus ordres qu'il avait donnés, et recommandait de veiller avec le plus grand soin à ce que rien ne vint troubler la tranquillité de la province (1).

En 1593, le duc de Mayenne est nommé gouverneur de la Bourgogne après la mort de son oncle le duc d'Aumale, tué au siège de la Rochelle: le comte de Charny continue d'administrer la province comme lieutenant général, ayant sous lui Guillaume de Ta-

(1) Cette lettre fait partie de la collection Fontanieu à la Bibliothèque impériale.

vannes, fils de Gaspard, mort depuis le mois de juin de la même année. L'année suivante, c'est ensuite Henri III qui succède à Charles IX.

Sous le règne de ce nouveau roi éclatent encore des conspirations et la guerre, mais avec des ambitions nouvelles de la part même du duc d'Alençon, depuis duc d'Anjou, frère de Henri III.

Le temps me presse : je ne fais que mentionner cette guerre et je passe à la paix. L'édit de paix qui fut signé à Sancy, près Sens, plus favorable encore que tous les autres aux protestants, souleva, de l'aveu même de Marguerite de Valois dans ses Mémoires, un mécontentement tellement général, que Henri III, pour l'apaiser et pour aviser, de concert avec les députés de la nation, aux moyens de pacifier les esprits, convoqua presque aussitôt les états de Blois. Charles de Malain, seigneur de Messery, député du bailliage de l'Auxois, prononça un discours dans lequel il exposa que la tranquillité ne pouvait renaître dans le royaume *tant qu'il y aurait diversité de religion*, qu'il fallait en répudier une, et que si les états osaient établir un parallèle entre la religion de saint Louis et celle des réformés, *ils aviseraient celle des deux qui ne devait être reçue, regardant, d'ailleurs, l'édit de pacification comme nul et sans considération, fait contre les lois du royaume et sans le vouloir des états*. Cette opposition eut pour résultat de faire modifier l'édit de pacification.

Mettant même de côté la sainteté de la cause que défendaient les Bourguignons, ne regardons pas leur résistance comme un esprit de révolte contre l'autorité royale. Ce n'était que l'exercice d'un droit consenti et juré par tous les rois dès leur avènement au trône depuis la réunion de la Bourgogne à la couronne de France. Ce droit était une barrière contre les tendances du despotisme, de même que l'autorité donnée au roi était une garantie contre les envahissements démagogiques. Le respect réciproque de l'un et de l'autre et leur libre exercice constituaient le gouvernement monarchique d'alors et faisaient sa force.

J'arrive maintenant à la proposition de ligue présentée aux Bourguignons en 1577 par Henri III, qui voulait par là prévenir l'effet d'une association formée par les princes de la maison de Lorraine.

Les Bourguignons repoussèrent cette proposition, en déclarant que leur dévouement *au service du roi et à la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine ne pourroit être retenu par un lien plus ferme que celui de leur devoir, sans qu'il fust besoin d'adiuster un nouveau serment pour unir leur volonté, signer ar-*

*tics et faire aucune association entre eux, et protestant vouloir continuer toute leur vie dans cete voie.*

Après le meurtre du duc de Guise, le duc de Mayenne, qui s'était déjà conduit en gouverneur infidèle et en sujet rebelle à Dijon, à Auxonne, à Beaune et à Auxerre, le duc de Mayenne, réfugié en Bourgogne, y met partout des garnisons à sa dévotion, avant même que l'on connût le meurtre de François de Guise et de son frère le cardinal. Puis il lève des troupes pour combattre son souverain, et demande aux élus généraux de la province les fonds nécessaires à cette nouvelle levée, se servant pour cela de l'autorité du roi qu'il trahit. Mais les élus, qui suspectaient Mayenne, résistent autant qu'il est en leur pouvoir. Ils refusent pendant trois jours, malgré les menaces que fait le duc de s'en prendre à leurs personnes. Le 14 janvier 1589, il fait emprisonner le receveur des tailles, Nicolas des Barres, qui refuse de livrer sa caisse sans une décharge des élus généraux, auxquels Mayenne donne une heure pour se décider. Les élus, voyant que leurs remonstrances ne profitaient de rien envers ledit sieur, et ne pouvans résister à sa volonté et contraintes, parce qu'il avait la force en main, consentent enfin à l'impôt demandé.

Ce résultat obtenu, le duc de Mayenne se dirige sur Paris pour prendre possession du gouvernement provisoire d'alors, car le roi était déclaré déchu par les Parisiens. Il laisse en Bourgogne le comte de Grancey, seigneur de Fervagues, avec des instructions pour commander en son nom. Celui-ci agit à son tour contre le Parlement et la Cour des comptes. L'un et l'autre résistèrent; cependant une partie du parlement finit par faire sa soumission; l'autre, reconnaissant qu'elle ne pourrait plus exercer la justice en liberté, donna l'exemple de la retraite au parlement de Paris, et se retira à Flavigny, qui s'était déclaré pour le roi, et plus tard à Semur, afin d'y tenir ses séances sous la présidence de Bénigne Frémoyot, nommé premier président par Henri III.

Quant à la Cour des comptes, les magistrats présents à Dijon furent invités, le 23 mars 1589, à 8 heures du matin, à se rendre à la chambre pour y entendre une proposition de Fervagues et y satisfaire avant les dix heures du matin de la même journée. Il s'agissait d'une prestation de serment divisée en trois articles, dont deux étaient destinés à faire passer le troisième, le plus significatif. Je les reproduis ici *in extenso* pour en faire apprécier la portée :

*Le premier que considère l'honneur de Dieu, la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, que nous avons déjà jurée à la présentation qui fut faite de l'édit de l'union ;*

*Le second regarde le bien et repos de la province, auquel nous sommes obligés naturellement ;*

*Le troisième est pour l'obéissance que nous devons à son gouverneur, à quoy nous sommes abstraincts par le commandement de Dieu.*

La chambre fut d'abord unanime pour le rejet, ou au moins la modification du 3<sup>e</sup> article ; mais les membres ne se croyant pas assez nombreux pour trancher, au nom de tout le corps, une affaire qu'ils regardaient comme capitale, firent proposer à Fervagues de l'ajourner au lendemain. Celui-ci refusa d'accorder aucun délai, et à midi on dut remettre en délibération la réponse à faire à la sommation du lieutenant de Mayenne.

Dans cette deuxième séance, on fut d'avis, comme on l'avait été dans la précédente, *de jurer ces articles, en ajoutant, dit le procès-verbal de la séance, à celui où il est parlé de l'obéissance due aux gouverneurs, que ce soyt soubz le nom, auctorité, honneur et obéissance que nous devons au roy.* Puis l'on envoya cette décision à Fervagues. Il y répondit avec menaces, en refusant l'amendement de la chambre et en exigeant le serment pur et simple, et *sans aucune modification*, disant que *le parlement ayant voulu faire semblables restrictions*, il avait été *contraint* de prêter le serment demandé *sans y ajouter ny diminuer*, et que la chambre des comptes *ne pouvoit faire moins* que le parlement ; que, d'ailleurs, il allait se rendre lui-même dans l'assemblée pour faire connaître ses dernières volontés. Alors nouvelle délibération, avec cette conclusion : *attendu la force de laquelle estoient menacés tous les officiers, les dits articles seront jurés, sous les protestations, néanmoins, qu'il n'y eust aucune chose contraire au service et auctorité du roy, et où le sieur de Fervagues ne se voudroit contenter du dit serment conditionné ; Attendu les menaces qu'ils seroient jurés purement, demeurant seulement sur le registre secret les protestations que tous les officiers de cette chambre faisoient, que ce n'estoit de volonté qu'ils juroient les dictz articles. Ains (mais) pour raison de la contrainte, force et perte de leur vie et moiens desquelz ils estoient menacez.*

Cette protestation est à peine rédigée que Fervagues entre dans la salle et vient s'asseoir au milieu d'eux. Il demande le résultat des débats, réclame de nouveau le serment, en ajoutant qu'il saurait reconnaître ceux qui refuseraient de signer. Le président, se levant alors, déclara *que la dite chambre luy avoit fait entendre sa résolution par ses députez, à laquelle tous les officiers demeuroient fermes ; et parlant, qu'ilz ne pouvoient jurer les ditz articles en autre forme que le tout dernier est fait, soubz l'autorité du roy.*

En vain Fervagues insista-t-il, en vain fit-il avec hypocrisie protestation de son dévouement au roi, il lui fallut se contenter du serment amendé par la chambre.

Ainsi s'établit la ligue en Bourgogne ; les Bourguignons cédèrent à la force sans rien perdre de leur attachement et de leur fidélité à leur roi légitime. Ce n'était pas seulement dans les États, dans le Parlement et dans la Cour des comptes que ces sentiments avaient leurs racines ; alors que de nouveaux États du pays furent composés de députés élus par l'intrigue, ou plutôt choisis et imposés aux électeurs par l'intimidation et la force, ces nouveaux États prirent en vain des arrêtés contre les villes royalistes, comme Flavigny, Semur, Saint-Jean-de-Losne, Auxonne ; ils furent contraints de les étendre contre les campagnes elles-mêmes, *baillant tous avertissements et secours qui leur est possible aux troupes royalistes.*

Quelques-uns cependant embrassèrent avec ardeur le parti de Mayenne. Mais, tandis que des âmes vénales s'élevaient au pouvoir en faisant litière du devoir et de l'honneur, il est consolant d'en rencontrer d'autres, comme Tavannes et Frémyot, aussi courageux que fidèles, aliénant leur patrimoine pour soutenir leur prince légitime, qui n'avait plus que cette ressource pour défendre la couronne (1).

Je ne veux pas ici vous faire l'histoire de la ligue. Vous connaissez les malheurs que cette guerre civile causa à la France ; il faudrait un volume pour narrer ce que souffrirent nos pays. J'ai voulu simplement faire connaître l'esprit religieux et monarchique de la Bourgogne pendant ce temps de longues épreuves.

Après plus de cinq années de cette nouvelle guerre, grâce au noble courage de nos pères, qui avaient à combattre en même temps l'usurpation et l'hérésie, la cause de Dieu est triomphante, le roi converti, la ligue désarmée, et la France, pacifiée par Henri de Bourbon, reprend parmi les peuples le rang supérieur que Dieu lui a marqué dans ce monde.

BAUDOIN, *architecte, à Avallon,*

Membre de la Société des sciences historiques de l'Yonne  
et de plusieurs autres Sociétés savantes.

(1) Après la mort de Henri III, la ligue avait cependant pris un peu plus de faveur et était devenue plus populaire en Bourgogne, quoique les villageois, pour la plupart, ne cessassent d'avertir les troupes royalistes de l'approche des armées ligueuses, en mettant les cloches des églises en branle lorsqu'ils ne pouvaient le faire autrement.

ANGLETERRE.

---

**SOCIÉTÉ DE CHIMIE.** — Lecture d'un Mémoire de MM. Lawes et Gilbert sur la composition du blé, de la farine et du pain, dans lequel les auteurs rendent compte d'une série de travaux d'analyse poursuivis depuis la récolte dans le champ, jusqu'à la manutention en boulangerie, sur des blés fournis par les récoltes successives de 1845 à 1854. Ils font d'abord observer que c'est en 1846, année qui a donné les produits arrivés à la plus parfaite maturité, qu'on rencontre l'azote en plus faible proportion dans le blé, et c'est, au contraire, en 1853, où les épis étaient le plus maigres, qu'on trouve l'azote en plus forte proportion : le signe d'une maturité complète de l'épi serait donc, à leur avis, la moindre proportion d'eau, de cendres et d'azote. En ce qui concerne la nature et les effets de l'engrais, il leur semble que les blés qui ont reçu un engrais de matières minérales et azotées sont ceux qui offrent à la fois le meilleur produit et la plus faible proportion d'azote. La cendre du blé, bien que variant assez fortement de caractère pour les épis maigres, paraît avoir en général une grande fixité de composition, d'ailleurs indépendante de la nature de l'engrais : toutefois, ils ont remarqué que la proportion de la chaux s'élevait en raison directe de la maturité de l'épi. Quant aux résultats de la mouture, ils ont constaté que le son donnait dix fois autant de cendre, et une fois et demie autant d'azote que la farine de ménage. Les auteurs du Mémoire évaluent la proportion des parties aqueuses dans le pain de 36 à 38 p. 100, et ils estiment que 100 livres de farine produisent, en conséquence, 138 livres de pain en moyenne. Leurs expériences leur ont, en outre, montré que la déperdition de matière sèche sous l'action de la fermentation est très-faible, certainement au-dessous de 1 p. 100, et ils admettent à 1/3 p. 100 la présence des parties azotées dans le pain. On sait que les meuniers et les boulangers apprécient la qualité de la farine selon le plus ou moins d'amidon qu'elle contient : contrairement à l'opinion de Liebig et de la plupart des chimistes, MM. Lawes et Gilbert croient devoir tenir pour exacte cette base d'appréciation ; en d'autres termes, ils pensent que le pain qui renferme le moins de parties azotées en a toujours en quantité suffisante, et que la condition essentielle pour la nutrition réside, avant tout, dans les éléments carbonifères. D'après de nombreuses analyses de diverses sortes de farines, dans lesquelles le gluten a été



séparé à l'aide d'un procédé mécanique, il paraîtrait à MM. Lawes et Gilbert que, tout à la fois en Europe et en Amérique, à mesure qu'on descend du nord au sud, la proportion du gluten s'augmenterait graduellement, et on devrait en conclure, d'après le criterium de haute maturation adopté par les auteurs de ce Mémoire, que les épis les plus mûrs croissaient sous les latitudes les plus froides. Le docteur Marcat a, du reste, combattu les conclusions de MM. Lawes et Gilbert, relativement au peu d'importance qu'ils accordent aux éléments azotés; il pense, au contraire, que la puissance nutritive est en raison directe de la présence de l'azote, et que plus le pain est azoté, moins il en faut pour une bonne nutrition.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Lettre de M. Thomas Maclear, de l'Observatoire royal du cap de Bonne-Espérance, sur les observations astronomiques faites par le docteur Livingston. — Notes sur la géographie de l'empire birman ou d'Ava, avec une nouvelle carte du pays, par M. le capitaine Yule, du corps des ingénieurs du Bengale. Dans ce travail, M. le capitaine Yule, après avoir établi l'état actuel des connaissances sur la géographie de l'empire birman et des contrées adjacentes, signale diverses erreurs dans la cartographie de ces pays et indique les autorités d'après lesquelles il a dressé ses propres cartes. Les divers changements qu'ont subis les limites politiques de cette partie de l'Asie, depuis le commencement du seizième siècle, sont présentés dans une suite de cartes qui marquent les divisions politiques du territoire à quatre époques principales : 1500, 1580, 1822 et 1856. Une série de belles vues photographiques complète les renseignements de ce Mémoire intéressant; dans cette même séance, on a lu également un rapport de M. Yule sur la mission récente du major Phayre à Ava.

SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE. — M. P.-L. Sclater lit un Mémoire intitulé : *Nouvelles additions à la liste des oiseaux reçus de Bogota*, formant un supplément aux communications précédentes faites sur le même sujet. Ce Mémoire mentionne le nom de cinquante-deux nouvelles espèces d'oiseaux reconnues par M. Sclater, comme habitant l'intérieur de la Nouvelle-Grenade; en les ajoutant aux espèces déjà mentionnées par M. Sclater dans des Mémoires antérieurs, le nombre des oiseaux appartenant à l'ornithologie spéciale de cette contrée s'élèverait à cinq cent dix. Deux de ces espèces qui ne semblent pas avoir été décrites jusqu'ici seraient désignées sous le nom de : *Anabates striaticollis* et de *Sclercorus brunns*. — Com-

munication d'un Mémoire de M. Gauld, de Boston (États-Unis), sur le « *nautilus umbilicatus*, de Lister. » — M. Frater produit un second spécimen de son *Juda eytoni* qu'il a reçu des îles Macarthey, sur la rivière de Gambie, par l'entremise du docteur Hoole, secrétaire de la Société des missionnaires wesleyens.

SOCIÉTÉ DES ARTS. — Mémoire de M. Bashford, de Surdah (Indes-Orientales), relatif à diverses expériences faites sur le ver à soie dans le but d'améliorer et de développer la production de la soie dans le Bengale. Après avoir rappelé que depuis vingt années il se consacre à l'étude de la fabrication de la soie au Bengale, afin d'arriver à un filage aussi beau et aussi favorable au tissage que celui des soies de France et d'Italie, travaux qui ont valu à M. Bashford la médaille de la Société des arts pour la qualité de ses soies, supérieure, non-seulement à la fabrication habituelle des soies du Bengale, mais même des soies de Chine, et qui approche de très-près les qualités moyennes de l'Italie, l'auteur du Mémoire présente quelques renseignements sur les diverses espèces de ver à soie du Bengale, et il fait notamment remarquer que, tandis qu'il faut dans l'Inde 10,000 cocons pour une livre de bonne soie, en France on obtient la même quantité avec 2,500 cocons. Aussi, afin d'accroître la production et pour opérer une sorte de croisement avec les espèces du Bengale, M. Bashford a importé un grand nombre d'œufs de France, d'Italie et de Chine ; mais ses tentatives suivies pendant trois années n'ont donné aucun résultat sérieux, et il croit devoir faire appel aux naturalistes pour s'édifier sur la possibilité d'atteindre le but qu'il poursuit, et sur les meilleurs moyens d'y parvenir. En terminant, M. Bashford indique sommairement la méthode d'élevage des vers à soie adoptée par les indigènes au Bengale.

---

# MISSIONS

## SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

---

**RAPPORT adressé à Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, par M. Victor Langlois, chargé d'une mission scientifique en Sardaigne.**

Monsieur le Ministre,

Chargé par Votre Excellence d'une mission scientifique, je me suis rendu en Sardaigne, afin de rechercher dans les archives et les bibliothèques de Turin les documents ayant trait aux rapports qui ont existé, au moyen âge, entre l'Arménie et la République de Gênes.

Mon but, en faisant ces recherches, était de compléter, autant que possible, l'ensemble des diplômes et chartes qui composent le *Cartulaire d'Arménie sous les rois Roupéniens et Lusignans*, ouvrage qui doit faire suite à la collection des auteurs arméniens que M. Dulaurier et moi avons entrepris de publier sous le titre de *Bibliothèque historique arménienne*.

C'est à Turin, surtout, Monsieur le Ministre, que devaient principalement se porter mes recherches; car c'est aux archives royales que la plupart des documents historiques, provenant des dépôts de l'ancienne République génoise, ont été transportés. Aussi, dès mon arrivée à Turin, me suis-je mis en rapport avec le commandeur M. A. Castelli, député du royaume et directeur général de l'*Archivio Reale*, par l'entremise de notre ministre plénipotentiaire, M. le duc

de Gramont, auquel j'avais été recommandé d'une manière toute spéciale par Votre Excellence, et par M. le comte Walewski, ministre des affaires étrangères.

Les archives royales, dites archives de la cour, sont déposées dans les dépendances du palais du roi, et occupent d'immenses salles situées à l'extrémité de la grande galerie qui forme tout un côté de la *piazza Castello*. Elles sont rangées dans un ordre parfait, grâce aux soins et à l'activité qu'a déployés, dans ces dernières années, le commandeur Castelli, secondé dans son administration par des paléographes habiles, placés sous sa direction.

Avant de rendre compte à Votre Excellence de mes investigations et des résultats obtenus, qu'Elle me permette d'abord de Lui exposer, en quelques mots, l'état des relations politiques et commerciales qui existaient, au moyen âge, entre l'Arménie et la république de Gênes.

Les Génois furent les premiers navigateurs de l'Occident, qui, à l'époque des Croisades, entrèrent en relations officielles avec la cour d'Arménie. Dès le mois de mars de l'année 1201, Nicolas Doria, ambassadeur de la République et amiral de la flotte génoise en Orient, vint en Arménie avec une escadre, et obtint du roi Léon II un privilège commercial, en vertu duquel il fût permis aux Génois, établis dans la Cilicie, de s'y livrer au commerce d'importation et d'exportation ; de construire dans la ville de Sis, capitale du royaume, et sur un terrain que le roi leur avait concédé, une église, un fondouc, un tribunal (*curia*), et des maisons d'habitation.

Vers le même temps, le roi octroyait aux sujets génois deux autres terrains dans les villes de Mamesdia (*Missis*) et de Tarse, avec la permission d'y fonder les mêmes établissements qu'à Sis (1). Quelques années plus tard, en 1215, les Génois obtinrent le renouvellement de leurs privilèges. Enfin, Léon II, qui tirait de grands avantages du commerce que les étrangers faisaient dans ses Etats, et qui voulait les y fixer, leur accorda à perpétuité, par une nouvelle charte, scellée d'une bulle d'or et signée de cinabre, comme la première, une rue (*vicus*) dans la ville de Tarse, et un second terrain pour y bâtir une église, des bains, un four, et établir un jardin pour y faire des plantations. L'année suivante, en 1216, les Génois, par l'intermédiaire du roi d'Arménie, obtenaient du prince d'Antioche, Raimond Rupin ou Roupène, neveu et pupille de Léon II, un

(1) Privilège de 1201. Archives de Gênes, *Liber Jurium*, t. I, f° 231, et Archives de Turin, *id.*, f° 230, v°.

privilège commercial fort étendu, et l'exemption de certains péages dans ses Etats (1).

Dans un autre privilège accordé par Léon III aux Génois (2), en 1288, on ne remarque aucune concession territoriale ; mais une série de conditions plus ou moins onéreuses, et qui semblent leur avoir été imposées afin d'entraver leur commerce au profit des Vénitiens, dont les comptoirs avaient pris aussi un grand développement en Arménie, vers cette époque, en concurrence avec ceux des Pisans et des Génois, leurs rivaux.

C'est seulement sous le règne d'Héthum II, fils et successeur de Léon III, que nous voyons Benoît Zacharia obtenir, en 1289, une concession nouvelle en faveur de la république de Gênes (3).

Sous le règne de ce prince, qui ne fut qu'une longue suite de guerres intestines et étrangères, le commerce de Gênes avec l'Arménie se fit avec moins d'activité ; et cependant, les Génois qui, à cette époque, étaient tout puissants sur mer, pouvaient facilement avoir le monopole du commerce. Nous savons, par le témoignage d'un historien arménien, le prince Héthum de Gorighos, plus connu sous le nom de moine Aython (4), qu'en 1293, douze galères génoises combattirent, devant Lajazzo (Aïas), contre trente-deux galères et tarich vénitiennes, et leur prirent vingt-quatre navires.

Vers le commencement du quatorzième siècle, le commerce des Vénitiens et des Pisans prit un très-grand développement en Arménie ; et c'est aussi, à dater de cette époque, que les documents se taisent sur les rapports de la république de Gênes avec le royaume d'Arménie. Cependant, B. Pegolotti, auteur d'un traité du commerce de l'Orient avec l'Occident au moyen âge, affirme, dans son livre intitulé : *Pratica della mercatura*, que de son temps, c'est-à-dire vers le milieu du quatorzième siècle, les Génois, de même que les autres peuples navigateurs de l'Occident, étaient exempts de droits d'entrée et de sortie, en vertu des privilèges qu'ils avaient obtenus des rois d'Arménie.

Les Génois ayant été le premier peuple marchand qui ait obtenu des privilèges en Arménie, le nom de *Génois* était donné, en gé-

(1) Biblioth. de l'Université roy. de Gênes, *Liber Jurium*, t. I, f° 75.

(2) Archives de Turin, Lib. Jur., f° 234. Genova, *Materie politiche*, etc., Mazzo, 5.—Notices et extr. des manuscrits. T. XI, p. 97 et suiv.

(3) Caffaro, *Ann. génoises*, liv. X, col. 596 du t. VI des *Rer. ital. scr. de Muratori*.

(4) Tables chronol. d'Héthum ; édit. du père Aucher (en arménien), pag. 77-86.

néral, à tous les marchands occidentaux qui venaient trafiquer avec l'Orient. De nos jours encore, les habitants de l'Asie Mineure, de la Syrie, et en général, de toutes les contrées où des vaisseaux génois portaient les trafiquants pour acheter et vendre les produits du commerce de l'Orient et de l'Occident, qualifient de *djénevis-kalessi* (châteaux génois), toutes les constructions militaires élevées pendant la période des Croisades, et les temps qui suivirent l'entier anéantissement des possessions chrétiennes en Orient.

Ces renseignements, bien que fort abrégés, étaient nécessaires pour faire juger de l'importance des matériaux que j'ai recueillis à Turin, et dont je vais m'occuper.

Et d'abord, j'aurai l'honneur d'entretenir Votre Excellence du *Liber Jurium reipublicæ januensis*. Ce recueil est une copie notariée exécutée en 1304, à Gênes, sur l'original latin qui est conservé aux archives de l'Université royale de cette ville. Il contient tous les actes de donations, privilèges, concessions, renouvellements, etc., passés entre les Génois et les puissances, tant occidentales qu'orientales ; c'est, en un mot, le cartulaire de la république génoise. L'importance de ce recueil est telle, que le gouvernement sarde en a ordonné la publication : et lors de mon passage à Turin, l'impression touchait à sa fin. Le *Liber Jurium* fait partie de la magnifique collection intitulée : *Historiæ patriæ monumenta*, qui sont, à l'histoire de la Sardaigne, ce que le *Recueil des historiens de France*, des Bénédictins, est à notre pays.

J'ai parcouru, avec beaucoup de soin, tous les documents arméniens contenus dans le *Liber Jurium*, et j'ai recueilli, soit dans les manuscrits de ce recueil, soit dans les deux volumes déjà imprimés, d'assez nombreuses variantes.

Voici la série des diplômes et privilèges accordés par les rois d'Arménie aux Génois.

**Années**

1201. — mars. — Privilège accordé par Léon II à la république de Gênes.
1215. — 15 mars. — Confirmation, par Léon II, du privilège de 1201, avec addition de plusieurs articles.
1216. — février. — Privilège de Raimond Rupin, accordé aux Génois en présence et sous la garantie de Léon II.

1288. — 24 décembre. — Privilège de Léon III aux Génois (texte latin).

La collection sur laquelle devaient principalement porter mes recherches est celle que l'on conserve aux archives de Turin, et qui

est connue sous le nom de *Genova : Materie politiche, trattati, concessioni, privilegi*, etc. Elle forme 14 liasses ou mazzi qui n'étaient point encore classées, il y a quelques années, lors du voyage de M. de Mas-Latrie, qui les a intitulées : *Carte sparse*. J'ai trouvé dans ces liasses plusieurs documents d'une grande importance pour mes études. Ce sont :

- 1° Les copies notariées qui se trouvent dans le *Liber Jurium* ;
- 2° Les documents relatifs aux contestations élevées entre des marchands arméniens et la république génoise, au sujet du commerce ;
- 3° La charte originale de 1288, par laquelle Léon III accorde aux Génois des privilèges, et arrête le tarif des droits de douane (original arménien).

Je vais entrer maintenant dans le détail de quelques-unes de ces pièces, en faisant précéder cette étude d'éclaircissements sur les causes qui faillirent amener une rupture entre les deux gouvernements de Gênes et d'Arménie, à la fin du treizième siècle.

Dans le courant de l'année 1268, surgit une complication qui faillit troubler l'union et l'amitié qui régnaient entre les Arméniens et les Génois. Voici à quel sujet : Luchetto de Grimaldi, navigateur génois, ayant eu, à Gorighos, une difficulté avec le capitaine d'une galère chargée de marchandises appartenant à des trafiquants arméniens, syriens et autres, s'empara par la force, et contrairement au droit des gens, de la galère et des marchandises qu'elle renfermait. Les marchands, ainsi dépouillés, portèrent plainte contre Luchetto de Grimaldi devant le tribunal du roi, qui, en raison de l'acte d'hostilité qui lui était dénoncé, abrogea tous les traités existants entre l'Arménie et la république de Gênes, jusqu'à ce qu'une entière satisfaction ait été donnée aux marchands établis à Gorighos.

Le gouvernement génois, informé de cet événement et ne voulant pas rompre des relations d'une aussi grande importance pour le commerce de la république ; sachant d'ailleurs que Venise et Pise profiteraient des avantages que cette rupture leur offrirait, s'empressa de députer un commissaire, qui débarqua à Lajazzo muni de pleins pouvoirs pour arranger le différend et donner satisfaction aux plaignants. Jacques Palavicino, c'était le nom du commissaire génois, se mit directement en rapport avec les officiers du roi et les marchands dépouillés ; et, après les avoir indemnisés largement, il obtint une quittance notariée, et rétablit les rapports d'amitié et de commerce qui unissaient précédemment Gênes et l'Arménie.

Les pièces relatives à ce procès existent, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, dans la collection intitulée :

*Genova, Materie politiche*, etc. ; on y trouve, par ordre chronologique, les documents suivants, que j'y ai copiés :

Années.

1268. — 22 octobre. — Transaction entre différents marchands, sujets du roi d'Arménie et des princes chrétiens et musulmans d'Orient, qui renoncent, par leurs mandataires, à exercer tout recours ultérieur, en raison de la prise d'une galère à Gorighos, d'une part ; et, d'autre part, la république de Gènes, qui s'engage à payer aux réclamants 14,900 livres génoises, dès que les souverains respectifs des marchands lésés, auront ratifié la transaction.
1270. — 3 octobre. — Procuration du podestat de Gènes, à Jacques Palavicino, pour traiter avec le roi d'Arménie, au nom de la république, l'affaire du pillage de la galère précitée.
1271. — 6 octobre. — Quittance des marchands lésés à Gorighos, lesquels reconnaissent avoir reçu entière satisfaction de Jacques Palavicino, agissant au nom de la république de Gènes.
1271. — 7 octobre. — Déclaration de Jacques Palavicino, certifiant avoir entièrement satisfait les marchands des pertes qu'ils avaient éprouvées.

Un autre document, d'une grande importance, que j'ai vu parmi les pièces des liasses intitulées : *Genova, Materie politiche*, etc., est le diplôme original par lequel Léon III, roi d'Arménie, accorde, en 1288, un privilège aux Génois, et arrête les droits de douane pour l'entrée et la sortie des marchandises.

Cette pièce, qui a été publiée par Saint-Martin dans le tome XI des *Notices et extraits des Mss.*, est rédigée dans le dialecte arménien, en usage en Cilicie au moyen âge. Elle est écrite en caractères minuscules, sur parchemin, et se compose de 46 lignes ; elle est signée de la main même du roi Léon, qui, comme ses prédécesseurs, souscrivait en cinabre les actes importants émanés de sa chancellerie, à l'exemple des empereurs de Constantinople. J'ai décalqué cette pièce, qui est fort curieuse, non-seulement au point de vue philologique et historique, mais encore sous le rapport paléographique, attendu que c'est le seul diplôme original qui nous soit parvenu de cette époque.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les principaux documents, inédits



en grande partie, que m'ont fournis les archives de Turin. J'aurais voulu visiter aussi celles de Gênes, mais j'en ai été dissuadé par le savant directeur de l'*Archivio reale*, qui m'a assuré que les Archives de la Banque de Saint-Georges, à Gênes, si précieuses pour l'histoire des relations commerciales et politiques de la république avec les États d'Orient et d'Occident, au moyen âge, étaient dans un complet désordre, et que prochainement on s'occuperait de leur classement.

Outre les archives de la cour, à Turin, où se sont surtout portées mes investigations, j'ai recherché dans la bibliothèque du roi s'il n'y aurait point quelques manuscrits, chartes ou pièces détachées qui pussent offrir quelque intérêt quant à l'objet de ma mission. La Bibliothèque du roi se trouve, comme l'*Archivio*, dans les dépendances du palais, sur la *piazza Castello* ; elle se compose de 45,000 volumes tant imprimés que manuscrits ; le cabinet des médailles en fait partie.

La Bibliothèque du roi est rangée et classée avec un soin parfait. Son illustre fondateur, le roi Charles-Albert, en a donné la direction à un savant dont le Piémont est fier à juste titre, le chevalier Domenico Promis, membre de l'Académie royale des sciences, collaborateur et ami de M. le commandeur Cibrario, dont la réputation, comme savant et comme homme d'Etat, est européenne. MM. Cibrario et Promis sont les auteurs de la Numismatique de la maison de Savoie, et du magnifique ouvrage qui a pour titre : *Seeaux des princesses et princesses de la maison de Savoie-Carignan*.

Le cabinet des médailles du roi est surtout riche en monuments numismatiques, appartenant à l'histoire de la Savoie et du Piémont. Les pièces italiennes y abondent, ainsi que les monnaies des Croisades, parmi lesquelles on remarque plusieurs pièces rares et inédites que M. Promis se propose de publier prochainement.

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque royale, j'ai remarqué beaucoup d'ouvrages turcs, arabes et persans, provenant de la collection formée à Constantinople par M. le baron Tecco, aujourd'hui ministre de Sardaigne en Espagne, et qui a séjourné longtemps en Turquie avec le titre d'envoyé extraordinaire. Mais le manuscrit qui a le plus particulièrement fixé mon attention, est un ouvrage moderne, in-folio, sur papier, composé à la fin du dernier siècle par un religieux, le Père Semino Nicolita. Il a pour titre : *Memorie sopra il commercio de Genovesi negli scalie marittimi e terre del Levante, dal secolo X fra al secolo XV ; compilate per ordine del direttorio esecutivo della Ligure republica nel settembre 1798 , 2° della Ligure*

*republica*. Ce manuscrit, comme Votre Excellence peut s'en faire une idée par la lecture du titre, est du plus haut intérêt pour l'histoire du commerce des Génois avec l'Orient, pendant les cinq siècles qui précèdent, comprennent et suivent les expéditions des Croisés en Orient ; aussi tous les auteurs modernes qui ont écrit sur le commerce de l'Italie avec les États de l'Asie se sont-ils inspirés des recherches du Père Semino Nicolita, qui avait entre les mains les documents conservés dans les archives de Gênes, et dont beaucoup sont aujourd'hui, sinon perdus, du moins égarés pour longtemps peut-être. Le manuscrit dont il s'agit m'a été très-utile pour mes études, et j'en ai fait de nombreux extraits qui entreront dans l'introduction du *Cartulaire d'Arménie*.

L'exploration des principaux dépôts littéraires de Turin terminée, la tâche qu'a bien voulu me confier Votre Excellence se trouvait remplie ; mais la curiosité, qui toujours excite l'explorateur à courir après l'inconnu, m'a fait découvrir, dans une visite à l'*Armeria reale* de Turin, l'un des monuments les plus curieux et les plus importants conservés dans cet établissement.

Votre Excellence sait déjà que l'*Armeria reale* est un des musées d'artillerie les plus riches qui existent en Europe, tant à cause du goût qui a présidé au classement des armes rares qui s'y trouvent, qu'en raison de la magnifique galerie qui les renferme. Ce musée est situé, comme les archives et la bibliothèque, dans les dépendances du palais du roi ; il a été tout récemment remanié par les soins et sous la direction d'un des hommes de guerre les plus célèbres comme les plus honorés du Piémont, le major général Actis, aide de camp de S. M. le roi Victor-Emmanuel.

Parmi les objets dignes d'un véritable intérêt qui y sont conservés, je citerai à Votre Excellence une selle qui a servi à Charles-Quint ; les armes des princes de la maison de Savoie-Carignan, au milieu desquelles on ne peut voir sans émotion l'épée que Charles-Albert portait dans ses campagnes d'Italie ; celle que Napoléon avait à la main à la bataille de Marengo ; des armes ayant appartenu à Tippou-Saïb ; une aigle romaine ; un bouclier et un poignard attribués à Benvenuto Cellini ; enfin les drapeaux que les villes d'Italie offrirent à Charles-Albert en 1849, etc.

Mais c'est surtout la collection d'armes orientales, indiennes, turques, arabes et persanes, qui mérite un examen approfondi ; et c'est dans cette riche et belle collection que j'ai remarqué une lame qui me paraît devoir fixer l'attention de Votre Excellence. L'arme dont il s'agit est un sabre arabe du genre de ceux connus en Europe sous

le nom de *damas*, et que l'on voit figurer communément dans les trophées d'armes orientales. La poignée et le fourreau ont disparu, sans doute en raison de la richesse de leur ornementation. Il ne reste plus de cette arme que la lame, qui fut apportée de Constantinople par le baron Tecco qui l'acquit, avec l'étendard de Mahomet II, d'un marchand qui était parvenu à se faire céder, par un gardien du *tur-beh* du conquérant de Byzance, et moyennant un *batschich*, quelques-uns des objets conservés dans cette chapelle funèbre (1).

Ce sabre porte, sur l'un des côtés, une ornementation entièrement byzantine, deux cierges surmontés d'un médaillon représentent la Vierge et l'enfant Jésus nimbés, vus de face et à mi-corps, exactement dans le même style que sur les monuments religieux byzantins et sur les médailles des derniers empereurs grecs de Constantinople. Un peu au-dessous, on remarque deux anges soutenant une couronne, et trois rubis, enchassés avec art, dans l'acier de l'arme. Sur le côté opposé de la lame, on lit une inscription grecque monostique, précédée d'une croix, dont voici le texte avec la traduction :

† CYBACIA EYAH THTE ΛΟΓΕ ΘΕΟΥ ΠΑΝΤΑΝΑΞ — ΤΩ ΗΓΕΜΟΝΙ  
ΚΑΙ ΠΙΣΤΩΤΩ ΘΕΝΤΙΚΩΝ ΣΤΑΝΤΙΝΩ.

Σὺ βασιλεῦ ἀήττητε λόγε θεοῦ παντάναξ, [βοήθει] τῷ ἡγεμόνι καὶ πιστῷ αὐθέντῃ Κωνσταντίνῳ.

« O toi, roi invincible et Verbe de Dieu, maître de toute chose,  
« [sois secourable] au chef et fidèle autocrate Constantin. »

Bien que cette arme portât une légende grecque et fût ornée d'emblèmes chrétiens, elle n'avait point encore reçu sa véritable attribution. Le nom de Constantin qui termine l'inscription, la figure de la Vierge, la couronne portée par deux anges, et la provenance même de l'arme qui, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, était conservée dans le tombeau de Mahomet II, ne m'ont pas permis un seul instant de douter que le sabre que je viens de décrire, n'ait appartenu au dernier empereur de Constantinople, Constantin XIV, Dracosès, qui tomba mort sur la brèche, en défendant sa capitale assiégée et prise par les Turks Ottomans, en 1453.

La légende grecque n'offre pas de difficultés à la lecture : c'es

(1) Cf. *Revue Archéologique*, XIV<sup>e</sup> année, page 292 ; 1857. Planche 312.

une invocation au Christ, dont le nom est sous-entendu, ainsi que le mot *βοηθει* qu'il faut restituer et qui sert à compléter la pensée de l'auteur. Quelques personnes ont objecté que le mot *αυθεντης* n'avait point été pris ici avec le sens qui lui convient, et que *αυθεντη* n'était point un datif, mais bien l'impératif d'*αυθεντω* qui voudrait dire ici *protéger, garantir*, etc. Il suffit de répondre à cette objection que le mot *αυθεντης*, avec le sens que nous lui avons donné, est justement le titre que Constantin XIV portait pendant son règne, et Chalcondyle et Michel Ducas, qui n'en emploient jamais d'autre en parlant de ce prince, disent que Constantin ne fut jamais sacré empereur, et qu'il n'avait d'autre titre que celui d'*αυθεντης*, mot qui est passé dans la langue turque sous la forme *Efendy*, avec la signification de *Seigneur*.

Tel est, Monsieur le Ministre, le résultat succinct des recherches que j'ai faites tant aux archives générales de Turin qu'à la bibliothèque du roi et à l'Armeria. Si j'ai pu remplir ma mission avec quelque succès, il est juste de dire que l'honneur n'en revient point à moi seul, et que j'ai dû aux puissantes recommandations de Votre Excellence et de M. le comte Walewski, d'être parfaitement accueilli et secondé par les personnes avec lesquelles j'ai été mis en relation durant mon séjour à Turin.

Rappeler les noms de MM. Cibrario, Castelli, D. Promis, Barucchi, l'abbé Baruffi, le major général Actis, c'est assez dire à Votre Excellence de combien de lumières j'étais entouré. Qu'il me soit permis, Monsieur le Ministre, de remercier ici ces savants pour le concours empressé qu'ils m'ont prêté, et de témoigner toute ma reconnaissance à M. le duc de Gramont, alors ministre à Turin, à M. le comte de Souza, chargé d'affaires d'Espagne, et aux autres membres du corps diplomatique, pour les témoignages de bienveillance qu'ils ont bien voulu me donner.

Je termine en priant Votre Excellence de vouloir bien faire insérer le Rapport que je viens d'avoir l'honneur de Lui soumettre dans la *Revue des Sociétés savantes* publiée par son département; je La prie aussi d'agréer tous mes remerciements pour l'honneur qu'Elle m'a fait en me confiant une mission scientifique en Sardaigne.

Je suis, avec respect,

De Votre Excellence,

Monsieur le Ministre,

Le très-humble et très-dévoué serviteur,

VICTOR LANGLOIS.

Paris, 20 juillet 1857.

*RAPPORT lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance publique du 7 août 1857, au nom de la commission chargée d'examiner les travaux envoyés par les membres de l'École française d'Athènes, par M. Guigniaut (1).*

Messieurs,

Le rapport que je viens lire ici publiquement devant vous, et qui, depuis sept années déjà, suffit à l'émulation comme à la récompense des travaux des membres de l'École française d'Athènes, ne sera que le complément et en partie la justification de celui que j'eus l'honneur de vous faire l'an dernier. La commission, en vous rendant par mon organe un compte détaillé des savantes recherches de M. Lebarbier dans les bibliothèques de l'Orient, n'avait pu vous entretenir que d'une manière tout à fait sommaire des Mémoires de MM. Boutan, Delacoulonche et Heuzey, remis alors, depuis quelques jours seulement, dans nos mains. Elle s'en était formé toutefois, sur une première impression, une opinion diversement favorable, qu'elle se hasarda à vous communiquer, mais en se réservant de la vérifier plus tard et de l'établir par un examen plus approfondi. Ce sont les résultats de cet examen, ce sont les motifs réfléchis et développés de cette opinion que je dois vous présenter aujourd'hui, comme la base nécessaire du jugement que le Gouvernement attend de vous, chaque année, sur les travaux, sur les progrès de ces jeunes adeptes des hautes études classiques qu'il envoie se perfectionner et mûrir sous l'influence toujours féconde du sol de la Grèce, sous son ciel éternellement privilégié et dans la familiarité intime et présente de ses grands souvenirs.

C'est dans les derniers mois de 1855 et dans le cours de 1856 que MM. Boutan, Delacoulonche et Heuzey, les deux premiers dans leur troisième année d'études, l'autre dans sa seconde année, ont exécuté les explorations et rédigé les Mémoires soumis à notre appréciation. L'Académie sait déjà par quelles raisons, dues aux circonstances de la guerre d'Orient, M. Boutan, qui, en 1855, nous avait envoyé une bonne description de l'île de Lesbos, qui s'était proposé depuis de visiter en Asie Mineure la région de l'Olympe de Bithynie, question digne d'un travail de troisième année, s'est vu, jusqu'à un certain

(1) La commission était composée de MM. Hase, président; Guigniaut, secrétaire; H. Wallon, Brunet de Presle, E. Egger, avec la coopération de M. Ph. Le Bas, vice-président de l'Académie.

point, forcé de se replier sur le Péloponèse et sur la question relativement secondaire des villes et des places de l'ancienne Tryphylie d'Elide. Toute restreinte qu'était cette question, elle avait ses difficultés pour la topographie, elle pouvait avoir son intérêt pour l'histoire de la Grèce. Les positions de plusieurs de ces places antiques n'étaient pas encore nettement déterminées; leurs ruines si remarquables, et en particulier celles d'*Epéum*, n'avaient pas été complètement décrites ni dessinées; enfin leur nombre, si disproportionné au premier abord avec la faible étendue de ce canton montagneux, resserré entre l'Arcadie et la mer, de la Néda à l'Alphée, gardait quelque chose de problématique et presque de mystérieux qui piquait la curiosité de l'érudit et le provoquait à de nouvelles recherches. D'autres y avaient savamment présumé, surtout O. Müller et M. E. Curtius; mais il restait beaucoup à apprendre peut-être pour qui, après avoir exploré à fond les localités et interrogé les débris du passé, demanderait à la tradition aussi bien qu'à l'histoire le secret des grandes choses qui, là comme ailleurs, s'étaient faites en Grèce avec de petits moyens.

M. Boutan, se renfermant strictement dans les termes de notre programme, et comparant les données des historiens et des géographes anciens avec les relations des voyageurs modernes, avec les indications plus ou moins critiques de la carte de l'état-major français, de celle de M. Kiepert, et avec ses propres observations, a donné à son travail et au Mémoire de quatre-vingt-quinze pages in-4° qui en est résulté, un caractère exclusivement topographique. Nous ne lui demandions pas davantage, et il nous a pris au mot, peut-être par souvenir de nos remarques sur la partie historique de sa description de l'île de Lesbos, qui nous avait paru, telle qu'elle était, former un accessoire peu en harmonie avec le corps de son ancien Mémoire. Entré dans la Triphylie par cette pittoresque vallée de la Néda, qui la sépare de la Messénie et que M. Beulé ne lui avait point laissée à décrire, M. Boutan cherche en vain, dans l'angle sud-est du pays, la ville minyenne de Nudion, qu'y place hypothétiquement M. Kiepert, mais dont une page d'Hérodote a seule gardé le souvenir, sans aucun indice de sa position. Plus loin, et en se rapprochant du coude et de l'embouchure du petit fleuve, que l'on traverse sur un pont d'une seule arche en ogive et d'origine franque, il signale, non pas les vestiges helléniques, disparus, ce semble, depuis la visite de Dodwell et du colonel Leake, mais la situation, clairement désignée par les anciens, de Pyrgos ou Pyrgi, autre place des Myniens, destinée, comme son nom l'indique, à défendre le passage de la rivière et l'accès de la plaine qui borde la mer.

Ni l'existence ni la position de Lépréum ne peuvent être l'objet d'un doute ; elle a laissé dans l'histoire une trace lumineuse, sur le sol des ruines importantes, que, d'après les distances données par Strabon, on ne peut rapporter qu'à cette ville, mynienne encore d'origine et qui commandait le sud de la Triphylie. Ces ruines sont celles qui couvrent la colline escarpée et allongée de l'est à l'ouest, située au-dessus du village actuel de Strovitzi, et que couronnèrent successivement, sur deux plateaux distincts, les deux acropoles ou les deux enceintes dont l'une rappelle d'une manière frappante les fortifications de Messène élevées par Epaminondas ; l'autre, par ses dispositions générales et par la partie polygonale de ses assises, peut bien remonter jusqu'aux Minyens, quoiqu'elle ait été remaniée plus tard et à plusieurs reprises. M. Boutan a donné de cette place et de tous les vestiges de constructions antiques qui peuvent s'y rattacher, de près ou de loin, une description fort développée, que nous avons lieu de regarder comme exacte, mais qui gagnerait beaucoup en intérêt et en évidence s'il l'avait accompagnée d'un plan, détaillé surtout, ainsi qu'il était en mesure de le tracer.

Notre jeune voyageur paraît s'élever avec raison contre l'opinion avancée par Strabon, dans un passage rempli d'incertitudes et de difficultés, d'après laquelle Macistos, l'une des principales cités des Minyens, sinon la première de toutes, n'aurait été, sous ce nom ou sous celui de Platanistos, qu'une ville de peu d'importance, à une courte distance de Lépréum. Puillon-Boblaye et M. Kiepert l'ont placée, en conséquence, au village de Mophitza, à trois kilomètres vers le N. N. E., ce qui est bien rapproché. En outre, ni là ni ailleurs, aux environs immédiats de Lépréum, on ne retrouve de ruines helléniques. Il faut s'avancer jusqu'à une heure et demie de marche au N. O., de colline en colline, pour reconnaître, avec notre jeune voyageur, un peu au sud de Sarténa, sur un piton rocheux et sauvage, entouré de plaines fertiles qui s'étendent jusqu'à la mer, un Palæo-Castro, où il croit avoir découvert une acropole des plus petites, dit-il, mais des plus antiques et des plus curieuses qui existent en Grèce. Cette acropole, dont il donne une description détaillée, et où tout est conservé, murs extérieurs, tours, maisons même, jusqu'à la hauteur d'un mètre et plus, remonterait, suivant lui, à l'époque pélasgique, antérieure à celle des Minyens ; l'architecture qu'on y remarque n'a rien d'analogue que ce qui se retrouve dans la partie la plus ancienne d'Epéum, et M. Boutan est porté à penser que ces ruines peuvent être celles de la cité homérique de Chaa, telle que la représente Strabon, non loin de Lépréum et dominant la

plaine d'Æpasium, arrosée par le fleuve Acidon ou Acidas, où se retrouve le ruisseau qui se rend à la mer en passant près des ruines, comme l'Acidas coulait près de la ville de Chaa et du tombeau de Jardanus. Il y aurait beaucoup à dire sur ces attributions géographiques, aussi bien que sur la vraie leçon du passage d'Homère, sur lequel Strabon s'appuie ; néanmoins, l'idée mise en avant par M. Boutan n'est pas sans vraisemblance, et, dans tous les cas, la localité observée par lui et les ruines qu'il a décrites le premier sont dignes de l'attention des savants. Seulement, il est à regretter, ici plus qu'ailleurs, qu'il n'ait pas joint un plan à sa description.

Cette question de Chaa ou Phéia, au surplus, tient à un problème des plus controversés chez les anciens et chez les modernes, celui qui concerne la position, ou même l'existence, la réalité de la Pylos de Triphylie, dans laquelle, au lieu de celle de Messénie, Strabon veut trouver la fameuse Pylos du vieux Nestor. Il y a bien pour cela quelques probabilités, quoi qu'en dise M. Boutan, qui, du reste, n'hésite pas à admettre la Pylos triphylieenne, la plaçant, avec Puillon-Boblaye et M. Curtius, d'après les indications de Strabon, à 30 stades environ de la mer, et directement à l'ouest du mont Minthé, près du village actuel de Piskini. Ce fut encore, dans la suite des temps, une dépendance du territoire de Lépréum, et c'est ce qui l'a fait supposer plus voisine de cette ville. Par delà commençait la Triphylie septentrionale, avec le fleuve Anigrus, les sources sulfureuses appelées Nymphes Anigriades et la montagne volcanique du Lapithas, qui s'en va former à l'ouest le défilé de Kaiafa, entre la langue actuelle de ce nom, au sud, et celle d'Agoulénitza, encore plus considérable, au nord. C'était, vers la mer, la clef de l'intérieur du pays, où sont les restes du fort moderne de Clidi, nom qui exprime le fait, où, dans l'antiquité, s'éleva la grande forteresse qui commandait la Triphylie entière et protégeait le temple de Neptune Samien, centre à la fois religieux et politique des six villes minyennes. M. Boutan croit avoir reconnu dans le défilé même, et non loin du fort turc, un débris possible de ce temple, consistant en un mur hellénique dont il ne reste plus que les fondations, se reliant à la chaussée actuelle ; mais il convient de bonne grâce que ce mur peut avoir servi à un tout autre usage. Quant à la citadelle, nul doute que ce dût être Samicum, la même que l'Aréné d'Homère au temps des Néleïdes, comme le soupçonnait déjà Pausanias ; la même aussi que Macistos, nom que lui imposèrent les Minyens lorsqu'après s'être emparés de cette ville, originairement pélasgique, ils en firent le chef-lieu de leur amphictyonie ou de leur confédération.



C'est là une conjecture hardie de M. Curtius, adoptée sans hésitation par M. Boutan, et qui, en identifiant Macistos avec Samicum, sans parler d'Aréné, tranche toutes les difficultés topographiques et historiques, résultant de leur distinction, laquelle n'aurait été qu'une méprise des géographes, peu au courant de ces révolutions de peuples et de noms. Nous n'avons point à discuter ici cette conjecture, fort séduisante, trop séduisante peut-être, dans sa simplicité, ni à nous étonner de voir le nom de Samicum, supposé le plus ancien et remplacé par deux autres, reparaitre et prévaloir jusqu'aux derniers temps. Qu'il nous suffise de dire que M. Boutan, qui regarde les belles et fortes ruines de l'enceinte de Samicum comme un ouvrage des Minyens, et les rapporte à l'époque de la transformation de l'architecture cyclopéenne ou pélasgique, devenue polygonale et tendant à la régularité hellénique, a joint quelques remarques judicieuses aux descriptions exactes des membres de la Commission scientifique de Morée et à celle de M. Beulé, grand admirateur de Samicum.

Après Macistos, supposée ainsi la même que Samicum, M. Boutan revient aux villes homériques et place successivement au N. et au N. O. de la grande cité minyenne, le long de la lagune d'Agoulénitza, Crouni et Chalcis, sans se faire illusion sur leur peu d'importance et sur l'incertitude des positions qui leur sont assignées. Epitalium, citée par Polybe, et plus au N. encore, paraît bien, comme le pense Strabon, être identique à Thryon ou Thryoessa, qu'Homère qualifie de « gué de l'Alphée ; » mais elle n'a pas laissé plus de traces que les précédentes. Bolax, également connue de Polybe, doit-elle se retrouver dans Volantza, ainsi qu'est tenté de le croire M. Leake sur un simple rapport de Sons ? Cela est plus que douteux, à défaut de ruines et d'indications précises. Au village de Makrysia, à la petite mais profonde rivière qui se rend de là dans l'Alphée, semblent attachés au contraire, par la nature elle-même, les riants souvenirs de la retraite de Xénophon, Scillunte, et du Sélinus qui l'arrosait, en face d'Olympie. Ce frais vallon, riche en bois, riche en prairies, en gibier, en troupeaux, qu'a vu M. Boutan, lui paraît répondre mieux qu'aucun autre, sur cette frontière de la Triphylic, au tableau simple et gracieux que nous a laissé l'historien des Dix-Mille, du séjour qu'il avait consacré à Diane ; mais le temple élevé par lui à la déesse, mais son tombeau et sa statue que l'on montrait à Pausanias ont disparu depuis longtemps. Non loin de là était le mont Typæum, cette roche tarpéenne de la curiosité féminine, comme dit M. Boutan, d'où l'on précipitait jadis les femmes assez

hardies pour braver la loi qui leur interdisait le spectacle des jeux olympiques. Enfin, au coude de l'Alphée, plus à l'E. et sur la colline escarpée de Palæo-Phanari, devait exister entre l'embouchure du Leucymnias et celle du Parthénus, qui en sont aujourd'hui les seuls témoins, la citadelle de Phrixa, qui faisait partie de l'hexapole mynienne et reçut, dans la suite, le nom de Phaistos, analogue au nom actuel.

La dernière ville de cette hexapole, qui fit la forte et un moment la gloire de la Triphylie, avant que se la disputassent les Eléens et les Spartiates, était celle des ruines importantes de laquelle nous avons demandé une étude et une description toutes spéciales, c'est-à-dire Epéum, dont le nom grec diversement modifié depuis l'*Aipy* d'Homère, reproduit par Stace, peut et doit même se ramener à cette transcription latine. M. Leake avait placé Epéum à d'autres ruines qui, si elles existent, furent, selon toute apparence, celles, soit de Hypana, soit de Tympaneæ ou Typaneæ, voisines, entre Phrixa et Pylos. Ces villes ne sont guère plus connues que Stylangion, mentionnée encore par Polybe, et qu'on ne sait où chercher. Quant à Epéum, Xénophon nous dit qu'elle était située entre Macistos et Héræa d'Arcadie ; et précisément à moitié chemin de ces deux villes, non loin de la frontière arcadienne, au point qui, commandant le principal défilé des montagnes, couvrait l'intérieur de la Triphylie et défendait les passages qui y conduisent, de la mer comme de l'Alphée, se trouvent, au N. du village d'Alvéna, sur le plateau long et étroit de la haute colline qui domine celui de Platiana, des ruines merveilleusement conservées, que l'on désigne dans le pays sous le nom banal d'Helleniko, et qui portent tous les caractères d'une citadelle des Myniens. Le plan que, cette fois, nous en a donné M. Boutan, et qu'il explique dans un commentaire étendu à la fin de son Mémoire, fait parfaitement comprendre la construction de ces singulières acropoles, composées de plusieurs enceintes juxtaposées, qui décrivent tous les mouvements, toutes les inégalités du terrain, et qui forment comme autant de places distinctes, quoique liées entre elles, dans une même et grande place de guerre. C'était le génie de cette antique architecture militaire de la Grèce, qui avait pour principe d'imiter la nature en la complétant ; c'était aussi le besoin des petites sociétés de ces temps-là, qui forçait de multiplier les défenses sur un petit espace, dans l'état de guerre permanent qui était le droit commun.

Nous ne suivrons pas M. Boutan dans le détail de cette dernière partie de son Mémoire, à laquelle nous n'avons que des éloges à

donner. Il a voulu en faire un travail tout à fait personnel, et cependant il aurait gagné quelque chose à consulter les travaux antérieurs au sien, surtout celui de M. Ross, dont il ne paraît pas avoir eu connaissance. Peut-être a-t-il un peu trop multiplié, sur son plan, les plateaux distincts et les enceintes correspondantes de l'acropole d'Epéum. Il en compte jusqu'à sept, que M. Curtius, par exemple, réduit à quatre. Mais, quand même il y aurait là, dans les termes de l'énoncé de notre jeune compatriote, quelque chose d'excessif, comme il y a dans son dessin une inexpérience qu'il avoue avec ingénuité, ce ne serait pas une raison de révoquer en doute l'exactitude de ce dessin, fait sur les lieux et successivement, quartier par quartier, en présence de ruines d'une si belle conservation et d'un caractère si original.

En résultat, M. Boutan nous a donné, de la Triphylie, une topographie plus détaillée et plus complète que rien de ce que nous possédions jusqu'à présent. Il n'a pas résolu toutes les questions ; mais qui pourrait se flatter de les résoudre ? En revoyant ce Mémoire, il aura à en serrer davantage le tissu, à en faire disparaître des longueurs quelquefois un peu vagues, à fortifier la discussion de quelques points, à rectifier un certain nombre de citations, à en ajouter d'autres qui sont essentielles, à porter sur le tout, pour le fond comme pour la forme, le coup d'œil exercé du philologue et du professeur. A ces conditions, nous sommes d'avis que la publication de son travail fera un nouvel honneur à l'Ecole française d'Athènes.

Nous avons cru devoir analyser le Mémoire de M. Boutan avec quelque étendue, non-seulement pour ce qu'il nous donne, mais pour ce qu'il nous promet. Nous serons moins longs sur les travaux, plus considérables pourtant, de ses deux collègues, MM. Delacoulonche et Heuzey, car nous risquerions, en les analysant, d'être plus tenté de les reproduire que de les critiquer. Ces deux jeunes gens, l'un de troisième, l'autre de seconde année, ont eu deux idées également heureuses, d'abord de s'associer pour une exploration en commun, au grand profit de l'un et de l'autre, comme leur en avaient donné l'exemple, il y a sept ou huit ans, MM. Beulé, Mézières et Bertrand, dans leur voyage du Péloponèse ; ensuite, de choisir, dans notre programme annuel, deux sujets qui se liaient entre eux naturellement et qui pouvaient s'éclairer d'une mutuelle lumière, l'étude de la région de l'Olympe de Thessalie, et celle du berceau de la puissance macédonienne, des bords de l'Haliacmon à ceux de l'Axius. Ce double voyage terminé, après un partage arrêté d'avance entre les deux voyageurs dans l'emploi de leurs matériaux, et qui avait

donné à chacun d'eux une direction propre d'observations, ils ont rédigé séparément deux Mémoires, qui compteront, nous l'annonçons dès l'an dernier, nous ne craignons pas de l'affirmer aujourd'hui, parmi les meilleurs qu'ait encore produits l'Ecole d'Athènes. M. Heuzey a pris pour sa part le sujet le plus simple, le moins difficile peut-être, le moins compliqué d'histoire et de critique, mais non pas le moins neuf ni le moins intéressant. Nous avons proposé, il y a déjà trois ans, d'explorer la contrée comprise entre le Penée, le golfe Thermaïque, l'Haliacmon, et les chaînes qui séparent l'Epire de la Grèce orientale ; de chercher à pénétrer dans les hautes vallées du mont Olympe, de décrire surtout, dans ces parties de la Thessalie et de la Macédoine, les localités que M. le colonel Leake n'avait pu visiter. Si M. Heuzey n'a pas pu, à son tour, en 1855, quand le nord de la Grèce et particulièrement la région du Pinde étaient infestés par les bandes armées, partir de cette chaîne pour s'élever vers celle de l'Olympe, du moins il a embrassé l'Olympe lui-même dans son ensemble et dans toutes ses parties, et son étude, fortement pénétrée de la grandeur du sujet, n'en a eu que plus d'unité, de solidité et de charme. Nous ne disons pas trop en parlant ainsi, car, après plusieurs lectures et un examen attentif, nous demeurons tous sous l'impression que nous avait faite d'abord cet excellent travail. L'auteur, dans une vue générale de l'Olympe, commence par indiquer les trois régions bien distinctes dans lesquelles se décompose ce grand massif montagneux, accompagné de ses nombreuses ramifications ; il en marque les trois principaux passages, qui le mettent en communication avec la Grèce et avec la Macédoine ; il montre comment son rôle, si important dans l'histoire, fut déterminé par sa structure topographique, et quel fut ce rôle à différentes époques. Mais il faut citer ici les derniers mots de cette introduction pour mettre en évidence l'esprit général du Mémoire, et justifier d'abord nos éloges à ce point de vue.

« Cette position forte et avancée au premier seuil de la Grèce, dit M. Heuzey, explique bien le rôle que l'Olympe a joué dans l'histoire, et comment il y apparaît, à certaines époques, pour rentrer ensuite dans l'obscurité. Jamais il n'a eu plus d'importance qu'au temps des invasions primitives, alors que toutes les tribus qui devaient plus tard former le peuple grec se pressaient dans ses défilés et campaient sur ses pentes. Lorsque les populations se sont écoulées vers le midi, emportant avec elles la civilisation, il n'est plus, pendant quelques siècles, qu'une limite lointaine entre des pays demi-barbares : la porte de la Grèce est alors aux Thermopyles.

Mais pendant ce temps il ne laisse pas que d'être habité par des peuplades, débris probables de tribus antérieures, qui n'en gardent pas moins un caractère diversement original : ce sont, d'un côté, les Piériens, reste de ces Thraces qui ont tant contribué à la culture religieuse et morale de la Grèce primitive ; de l'autre, les Perrhèbes, fils des fameux Pélasges de la Thessalie, laboureurs et constructeurs. C'est une ressemblance avec le Caucase qui, placé aux frontières de l'Europe, sur le grand chemin des invasions, conserve loin de nous de si curieux débris des races les plus antiques et les plus diverses. L'Olympe réparait naturellement, à l'époque de la puissance des Macédoniens, et devient le principal théâtre de leurs guerres contre les Grecs et surtout contre Rome. Sous l'empire romain on l'oublie de nouveau ; il sépare inutilement des contrées également pacifiées et soumises, et il faut descendre jusqu'au moyen âge, au temps où de nouvelles invasions inondent les provinces grecques, pour retrouver dans les historiens les noms de ses forteresses et de ses passages. Enfin, après la conquête turque, il est célébré comme le dernier asile des populations vaincues et la patrie des Klephtes : dans l'Olympe, disent les chansons populaires, autant de Klephtes que de buissons. »

Il y a dans ce passage et dans plusieurs autres de ce Mémoire, avec une intelligence remarquable de l'histoire primitive, un sentiment vrai de l'influence des lieux sur les destinées des peuples, et du lien mystérieux de la nature avec la marche de la civilisation. Ce sentiment est d'autant plus louable qu'il est exempt de toute déclamation, qu'il se fonde sur une étude patiente des faits géographiques et historiques dans leurs rapports mutuels, dont il est l'expression la plus élevée à la fois et la plus légitime. C'est sous son inspiration que M. Heuzey décrit, dans un détail précis sans être minutieux, toute cette contrée prédestinée de l'Olympe, avec les vestiges quelconques qu'elle a pu conserver de son histoire passée. Partant de la vallée de Tempé, où s'était arrêté, en 1852, M. Mézières, qu'il tient à honneur de continuer, il parcourt d'abord tout le versant occidental, qui est une partie de l'ancienne Perrhèbie ; puis, revenant un peu en arrière, et refaisant la route des armées romaines pour se rendre compte de leurs marches, il traverse le bas Olympe ; enfin, descendu dans la romantique contrée de la Piérie, il remonte le long du versant oriental et trouve sur son chemin l'occasion naturelle de visiter les hautes régions de la montagne, d'en escalader les sommets, consacrés aujourd'hui encore par la croyance des peuples, de peindre ces plis, ces rides de l'Olympe

qui n'ont pas cessé d'exciter une terreur superstitieuse, de décrire ces longues coupures, ces défilés célèbres qui repassent de la Piérie dans la Perrhèbie et livrèrent plus d'une fois la Grèce aux Barbares. Nous voudrions en vain suivre le jeune voyageur dans ses excursions diverses et pleines d'un intérêt varié, à Pythium, devenu l'église des Saints-Apôtres, et chez les Valaques qui se sont établis au voisinage, en se repliant de la Thessalie sur les plateaux du monastère d'Hagia-Triadha, c'est-à-dire de la Sainte-Trinité et dans tout le bas Olympe, où il signale les nombreux vestiges de ce mouvement de renaissance hellénique qui prit un si grand essor aux dix-septième et dix-huitième siècles, et fut noyé dans le sang par le féroce Ali-Pacha, avant d'être étouffé sous les ruines dans la guerre de l'indépendance. Puis, en descendant les pentes orientales sur lesquelles roula comme un ouragan, dans la guerre de Macédoine, l'armée romaine du consul Q. Marcius Philippus, nous aimerions à visiter avec lui les restes d'Héracléum à Platamona, où la base d'une statue porte le nom de Ménandre, en caractères d'une très-bonne époque, mais sans satisfaire d'ailleurs la curiosité excitée par ce nom. Au-dessus, dans des gorges mystérieuses, nous chercherions, à Leftokarya, le sanctuaire des Muses de Libèthres, et les souvenirs de Dionysos et d'Orphée près du monastère d'Hagios Dionysios. Nous irions de là aux ruines de Dium, retrouvées par le colonel Leake à Malathria, aujourd'hui à demi-effacées, mais qui témoignent encore, d'une manière frappante, du succès de la politique d'Archélaüs, fondateur de Dium, pour y naturaliser la religion, la civilisation et les arts de la Grèce, et pour en faire, comme dit justement M. Heuzey, la ville d'apparat et de réception des rois de Macédoine, s'assimilant le plus qu'ils pouvaient aux Hellènes, ne fût-ce que pour les mieux séduire. Mais il faut nous arrêter au pied de l'Olympe central, de ce grand et prestigieux massif de plus de 3,000 mètres de haut, que M. Heuzey, après l'avoir escaladé, après en avoir fouillé les replis, a peint de main de maître, et de manière à faire envie à l'habile et savant baron de Stackelberg, qui nous en a laissé de si belles vues prises à distance. Nous nous bornerons à dire que notre voyageur finit comme il a commencé, en décrivant partout les lieux aussi bien que les ruines de toutes les époques, en évoquant, pour les expliquer, tous les souvenirs de l'histoire, non-seulement classique, mais byzantine, en relevant les inscriptions, en dessinant les débris des monuments qu'il a pu découvrir, quelquefois même des monuments entiers, par exemple une chambre sépulcrale ornée de peintures, et d'un assez beau style gréco-romain, qu'il a trouvée en

fouillant l'un des grands tumulus des environs de Pydna, ville placée par lui justement près du cap Atheradha et de l'étang salé de Touzla, reste de son ancien port. N'oublions pas une découverte beaucoup plus importante et tout à fait neuve, faite dans la région N. O. de l'Olympe, sur l'une des dernières pentes des monts Piériens, près de la rive droite de l'Haliacmon. Ce sont des ruines considérables, dispersées dans les trois villages de Palatitza, de Barbaes et de Koullis, et qui marquent évidemment l'emplacement d'une ville antique. Il y a là d'innombrables débris de tout genre, des murs, des traces de maisons, des tombeaux, les restes d'un aqueduc souterrain, mais surtout des tronçons de colonnes en quantité, et des églises presque entièrement construites de ces matériaux anciens, ou bien s'élevant, comme celle d'Hagia Triadha, sur les fondations et en partie sur les colonnes et les murs d'un temple probablement romain. M. Heuzey a donné de ces ruines une description détaillée et précise, qui ferait honneur à un architecte de l'Ecole française de Rome ; mais ce n'est pas assez, il y faudrait un plan technique et des essais de restauration des monuments antiques, dont tous les éléments subsistent, selon lui, et dont il ne pouvait se charger. Chose singulière ! il n'a pas rencontré dans les ruines une seule inscription qui l'éclairât sur le nom de cette ville révélée par lui, quoique des monnaies des rois de Macédoine, des empereurs romains, de ceux de Bizance, s'y trouvent fréquemment. Il conjecture avec assez de vraisemblance que ce devait être Valla ou Ouallé de Pline et de Ptolémée.

Une carte générale très-soignée, des dessins topographiques partiels, des plans, des vues, des détails de monuments, surtout de cette église d'Hagia Triadha, dont nous venons de parler, enfin quarante-cinq inscriptions grecques ou romaines, copiées plus soigneusement, il faut le dire, qu'habilement expliquées, et dont la plupart sont des actes d'affranchissement d'esclaves, forment de précieux appendices à ce Mémoire, qui ne compte pas moins de cent cinquante-cinq pages in-4°, et qui prélude dignement à celui dont il nous reste à vous entretenir.

Le soulèvement de la chaîne de l'Olympe, ce vaste massif qui couvre la Grèce et fut le second berceau de ses populations, eut pour contre-coup dans les temps géologiques, et a pour contraste depuis les temps historiques, la profonde dépression du golfe de Thessalonique ou de Therma, et la grande et basse plaine de Macédoine, dans un coin de laquelle s'éleva le peuple essentiellement politique qui devait dominer la Grèce et, par le génie de la Grèce,

renouveler le vieil Orient. Tel est le cadre du sujet que s'était réservé M. Delacoulonche, dans le voyage à deux et dans le partage de travail dont j'ai parlé. Ce sujet convenait parfaitement à la nature de son esprit, à la maturité de ses études, au Mémoire de troisième année que nous attendions du jeune professeur qui nous avait donné, il y a deux ans, la description de l'Arcadie et un essai sur son histoire. Dès son entrée en matière, M. Delacoulonche montre à quel point il a compris la question nouvelle qu'il avait à traiter, question de géographie politique et historique aussi bien que de géographie physique et de topographie comparée.

« La contrée, dit-il, renfermée entre la Vistrizza inférieure et le bas Wardar (l'ancien Haliacmon et l'ancien Axios), entre les monts Turlo et Doxa (ancien Kitarion et ancien Bermius) à l'ouest, les monts Nidsché (ancien Bora), Peternick, et les ramifications du Païk au nord et à l'est, a son importance et son intérêt historiques. Elle fut le berceau d'un grand peuple, elle fut le centre et le cœur de la Macédoine, lorsque ce pays s'étendait depuis l'Olympe jusqu'au Rhodope. Réunie plus tard aux régions voisines pour former une province romaine, envahie successivement par toutes les peuplades barbares qui descendaient des bords du Danube, elle résista aux nouveaux conquérants et resta longtemps la limite occidentale de l'empire de Byzance. Aujourd'hui elle n'est plus qu'une dépendance du pachalick de Salonique. Mais elle reste ce que la nature l'a faite, une belle et vaste plaine, de quinze lieues de long sur onze de large, aussi riche que celles de Monastir et de Sérès, sillonnée par de nombreux cours d'eau qui forment dans sa partie la plus basse un lac semblable à ceux de Beschick et de Takinos, ouverte au milieu sur un golfe profond et sûr, enveloppée de l'est à l'ouest par un cercle de montagnes dont les plateaux inférieurs s'étagent en gradins immenses comme pour porter des villes populeuses, arrosée enfin au sud et à l'est par deux grands fleuves, navigables dans cette partie de leur cours, entre lesquels serpente le canal d'écoulement du lac, l'ancien Lydias, maintenant encore, comme du temps d'Euripide, « le père et le dispensateur de tous les biens pour les habitants de la vallée. »

« Ce large et fertile bassin se divise, de nos jours, en trois régions distinctes : le Roumlouck ou pays habité par les Grecs, le long de la mer et de l'Haliacmon ; la Slavitsie ou pays habité par les Slaves, au-dessus du Roumlouck ; enfin, plus au nord encore, au delà des ramifications qui rattachent le Païk aux montagnes de l'ancienne Edesse, le Moglena ou la contrée des brouillards, habité par



les Bulgares apostasiés. Ces dénominations ne sont pas récentes : elles datent évidemment des grandes invasions slaves et bulgares ; elles remplacèrent les noms, depuis longtemps oubliés, des quatre districts entre lesquels se partageait autrefois le pays. Ces districts, d'après le témoignage des anciens, étaient l'Emathie, la Bottiée, la Cyrrestide et l'Almopie. Comparez-les aux trois régions dont nous venons de parler, il semble que la Slavitsie comprenne toute la Cyrrestide et la plus grande partie de l'Emathie, sauf Citium et Beroëa ; que le Moglena corresponde exactement à l'Almopie ; que le Roumlouck lui-même ne soit autre chose que la Bottiée d'Hérodote, avec cette différence qu'il ne remonte pas jusqu'à l'emplacement de la Pella macédonienne, tandis qu'à l'ouest il se prolonge jusqu'à la moderne Niausta, sur les pentes du Bermius. »

Voilà par quel tableau méthodique et lumineux M. Delacoulonche ouvre et domine à la fois, comme d'un point élevé, la série entière des études de géographie comparée et d'archéologie qui forment la première partie de son Mémoire. Ajoutons que ce tableau, il l'a reporté avec une exactitude scrupuleuse et dans tous ses détails sur une carte de grande échelle, où, en prenant pour base les cartes anciennes et modernes de Kiepert, il les a maintes fois rectifiées, soit par des observations sur le terrain, soit par le raisonnement critique. Et maintenant il se met à décrire, en adoptant de préférence les divisions anciennes, mais en les rapprochant toujours des divisions modernes, et en comparant soigneusement les diverses nomenclatures des lieux, tous les cantons de cette contrée physique, toutes les localités de ce théâtre de l'histoire, si restreint par l'espace, mais si riche et si grand par les souvenirs, d'après l'exploration personnelle et complète qu'il en a faite, d'après la vérification des textes et celle des monuments. Nous l'y suivrons bien moins encore, en ce moment, que nous n'avons pu suivre M. Heuzey dans les hautes vallées et sur les crêtes de l'Olympe. Mais nous les avons suivis, cependant, l'un et l'autre, dans la lecture attentive et répétée de leurs Mémoires, dans la discussion dont ils ont été l'objet au sein de notre commission, et nous pouvons dire avec assurance que celui de Delacoulonche, quoique de beaucoup le plus étendu, n'est ni le moins étudié dans les détails, ni le moins judicieusement ordonné dans l'ensemble, ni écrit du style le moins pur et le moins élégant dans sa simplicité nécessaire. Nous y avons remarqué, en Emathie, la description du plateau de Vodéna, où fut l'ancienne Edesse, métropole religieuse et politique des Macédoniens, que M. Delacoulonche soutient fortement, contre l'opinion de M. Tafel, avoir été identique à Æges, mal à pro-

pos confondue par le savant philologue allemand avec *Ægæa*. Quelques beaux vestiges de l'antiquité, quelques inscriptions subsistent à Vodéna ; mais les tombeaux des rois de Macédoine, qui se faisaient enterrer à Edesse, ont complètement disparu. Les ruines de Scydra, celles de Kition ou Citium surtout sont décrites par le jeune voyageur avec étendue et précision ; mais ses descriptions valent mieux que ses essais d'interprétation des inscriptions qu'il a recueillies, et dont deux sont importantes pour l'histoire des cultes macédoniens. En général, et c'est un éloge que nous lui devons, M. Delacoulonche a donné une grande attention aux traditions religieuses et aux cultes locaux des pays qu'il parcourait ; non-seulement il en a relevé, copié les inscriptions trouvées par lui, mais il a dessiné, autant qu'il le pouvait, les plus beaux restes de l'antiquité figurée encore existants. Ainsi, à Berœa, au pied du Bermius, dans le canton des anciens Bryges, frères des Phrygiens de l'Asie Mineure, il a pris le dessin d'un torse de femme d'un style plein de grâce, une Vénus très-probablement, qu'il regarde comme le monument le plus remarquable en ce genre qui subsiste aujourd'hui en Macédoine. Dans la Bottiée, dont M. Delacoulonche, par une solide explication des passages d'Hérodote et de Thucydide qu'O. Müller avait détournés de leur sens naturel, a pu rétablir les vraies limites, la description du fameux Borboros, le lac ou le marais actuel de Yénidsché, nous a frappés avant tout. Sur ses bords fut bâtie Pella, la seconde capitale de la Macédoine, en communication avec le golfe Thermaïque par le Lydias, alors navigable pour les vaisseaux. L'auteur du Mémoire a fort bien expliqué et représenté sur sa carte les changements qui se sont faits, depuis les temps anciens, dans le cours inférieur des trois fleuves qui débouchent dans le golfe, tantôt réunis, tantôt séparés, à travers les basses plaines d'alluvion de la *Campania*, comme la désignent, du premier coup d'œil, les Romains. Dans l'intérieur, la vieille cité macédonienne d'Ichnæ, avec son culte remarquable de Thémis, associé à celui d'Apollon, avec ses ruines près de Messir-Baba actuel, a excité l'attention de M. Delacoulonche, mais bien plus encore Pella, en avant d'Hagious Apostolous, annoncée par ses grands tombeaux que visitèrent successivement Barbié du Bocage, Cousinéry, M. Leake, qu'a décrits, après eux, notre jeune voyageur, ainsi que divers fragments antiques, entre autres une statue mutilée de Diane, des stèles avec inscriptions, etc., bien faibles restes des innombrables monuments, des chefs-d'œuvre de la statuaire et de la toreutique dont Philippe et Alexandre s'étaient plus à embellir leur ville de prédilection. A Bagnia paraissent exister quelques vestiges des

bains de Pella ; à Yénikeûi on a cherché vainement sa forte citadelle, l'îlot qui la portait au milieu du lac ayant depuis longtemps disparu sous la vase, ainsi que le canal qui prolongeait le Lydias pour le faire communiquer avec la ville. M. Delacoulonche essaye cependant de rétablir jusqu'à un certain point le plan de cette grande ville, si tôt et si complètement déchuë ; il conjecture l'emplacement du théâtre dans la partie haute, aux environs de l'église actuelle des Saints-Apôtres, où fut découvert par Cousinéry le bas-relief, perdu depuis, représentant un choragium ; il suppose qu'à l'église même pouvait être le temple de Minerve Alcidès, dans la maison du soubaschi celui de Diane, attesté par le torse qu'on y a trouvé. Ce qui paraît sûr, c'est que des fouilles (quand viendront-elles?) seraient productives ; ce qui est plus probable encore, c'est que les ruines de Pella sont moins à Pella même que dans les villages des environs. La ville moderne de Yannitza ou Yénidsché, en est elle-même presque entièrement bâtie.

Nous passons sur les descriptions de la Cyrrestide et de l'Almopie, qui n'ont pas été visitées avec moins de soin par M. Delacoulonche que la Bottiée et l'Emathie, qui n'ont pas donné lieu à des rectifications géographiques ou topographiques moins sûres, par exemple celle de la Via Egnatia, qui faisait, comme il le prouve très-bien, un grand détour à gauche et au nord, après les tumulus de Pella, et avant de rejoindre le pont de l'Axius. Nous voulons dire un seul mot de la partie ethnographique et historique du Mémoire, dont nous devons savoir d'autant plus de gré à l'auteur que nous ne l'avions pas positivement demandée. Ses recherches sur les premiers habitants de l'Emathie et de la Bottiée, sur l'origine des Macédoniens, sur la fondation du royaume de Macédoine, ne nous ont pas semblé suffisamment approfondies ; elles auront besoin d'être vérifiées, ainsi que toute l'histoire du pays antérieure au règne de Philippe, père d'Alexandre, en tenant compte de divers écrits modernes que n'a pas connus l'auteur du Mémoire, entre autres celui de M. Otto Abel (*Makedonien vor König Philipp*, Leipzig, 1847), et qui ont singulièrement modifié les idées mises en circulation par O. Müller. En complétant cette partie historique, que M. Delacoulonche n'a pu conduire que jusqu'à Justinien, et qu'il se proposait de mener jusqu'à nos jours, il aura l'occasion nouvelle de la reprendre et de la refondre. Nous ne doutons pas qu'alors elle ne devienne le digne pendant de la partie topographique et archéologique. Sur celle-ci, nous n'avons qu'une réserve importante à faire. Elle a pour annexe un nombre considérable d'inscriptions grecques, ro-

maines, byzantines, très-consciencieusement copiées, mais qu'il sera néanmoins nécessaire de revoir et de contrôler ; à plus forte raison les interprétations qui en sont données, soit dans cette annexe, soit dans le texte même du Mémoire, où plusieurs ont été judicieusement employés.

Ce ne sont pas là des taches, ce sont tout au plus des ombres qu'il sera aisé de faire disparaître, et qui étaient vraiment inévitables dans un travail si étendu, si divers, dans un Mémoire de plus de deux cents pages petit in-folio, rédigé en quelques mois. A l'époque où il a été envoyé, ainsi que le précédent, auquel s'appliquent les mêmes observations, les membres de l'école d'Athènes n'avaient pas encore obtenu le délai dont ils peuvent disposer désormais pour la rédaction des résultats de leurs recherches. Nous n'en sommes que plus heureux de voir le progrès que marquent déjà, dans leurs études d'épigraphie et d'archéologie, des travaux tels que ceux de MM. Delacoulonche et Heuzey. Si un complément d'expérience dans la pratique de ces études spéciales, difficiles, s'y laisse encore désirer, du moins nous est-il prouvé, de plus en plus, que nos jeunes disciples en sentent le besoin, qu'ils en apprécient l'importance pour la connaissance solide et approfondie de la géographie, de l'histoire et de l'art des anciens.

Nous vous demandons, Messieurs, de nous autoriser à signaler comme nous le faisons ici, d'une manière toute particulière, à M. le Ministre de l'instruction publique, les deux Mémoires que nous aurions voulu pouvoir vous faire connaître plus complètement. Dans notre opinion, ils sont supérieurs à la plupart de ceux dont nous avons eu l'honneur de vous rendre compte jusqu'à présent, et ne peuvent manquer de porter plus haut encore, soit en France, soit dans le reste de l'Europe savante, le renom de notre école d'Athènes. Nous pensons, de plus, qu'il est dans l'intérêt de la science elle-même que ces Mémoires, après une dernière révision, soient l'objet d'une publication spéciale, faite sous les auspices du ministère et sous la direction de l'Académie.

M. Delacoulonche, ainsi que M. Boutan, est de retour en France depuis un an déjà, et y a repris une chaire de rhétorique qu'il occupait dès avant son départ pour Athènes. Quant à M. Heuzey, qui prépare en ce moment un Mémoire sur l'Acarnanie, pour son travail de troisième année ; à M. George Perrot, qui a exploré avec soin l'île de Thasos, pour payer sa dette de seconde année, nous croyons qu'il y a lieu, vu les nouvelles conditions d'époques mises par l'Académie à l'envoi et à l'examen des ouvrages qu'elle est chargée de

juger, de prier M. le Ministre d'autoriser ces deux membres à résider une année de plus à l'école. M. Heuzey a mérité cette distinction, qui, après M. Beulé, n'avait point été refusée à M. Lebarbier, et qui leur réussira, à l'un comme à l'autre, nous l'espérons ; M. Perrot a mérité cet encouragement. Leur présence à tous deux, d'ailleurs, est nécessaire pour maintenir la tradition, l'esprit de l'Ecole d'Athènes, pour le communiquer à leurs collègues plus jeunes, MM. Thenon et Hinstin, à plus forte raison aux jeunes gens, moins expérimentés encore, qui pourraient aller, cette année, recruter leur petit nombre (1).

L'Ecole française d'Athènes, qui fut fondée à la fin de 1846, sous l'inspiration d'une de ces pensées élevées et généreuses qui étaient familières à M. de Salvandy, de si regrettable mémoire, compta d'abord huit membres et devait se recruter dans les sciences comme dans les lettres, pour aider à leur commun progrès, sur la terre qui fut leur berceau commun. Depuis plusieurs années, elle n'en compte guère que quatre ou cinq. Et cependant, respectée par la révolution, adoptée, dotée et placée sous votre tutelle scientifique, en 1850, par celui qui devait être l'Empereur, sur la proposition de M. de Parieu, aujourd'hui notre confrère de l'Académie des sciences morales et politiques, plus d'une fois encouragée par M. Fortoul, que nous avons perdu, mais toujours petite par le nombre et par les ressources, elle n'a pas cessé, dans le cours de cette période décennale aujourd'hui révolue, de grandir par les travaux, par les services, par la considération publique. Elle a prouvé ainsi, comme la Grèce elle-même et comme Athènes, sa patronne, ce qui s'est vu plus d'une fois dans le monde, que les plus belles choses peuvent se faire avec les plus faibles moyens, et que la vraie grandeur des institutions aussi bien que des hommes est dans l'esprit qui les anime.

---

(1) L'autorisation réclamée a été accordée par décision du 19 août 1857.

# CHRONIQUE.

---

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

---

Une découverte intéressante pour la numismatique vient d'avoir lieu dans le village de Neuviaille, commune de Puy-Saint-Gulmier, canton de Pontaurmur. Le hasard ayant fait trouver un statère au milieu d'un champ de bruyères, le propriétaire fit fouiller aux alentours, et ses recherches amenèrent la découverte de neuf pièces anciennes, savoir : six statères gaulois en bas or ou electrum, un quinaire d'or de l'empereur Majorien, une monnaie gauloise fruste en argent, et un denier de la famille Carisia.

Les statères gaulois sont anépigraphes ; l'absence de légende doit les faire classer après les imitations des monnaies grecques au nom de Philippe qui circulaient dans la Gaule, et qui étaient les monnaies primitives, mais avant celles qui portent le nom du héros de l'indépendance gauloise, Vercingétorix. Il est à présumer que l'enfouissement des six statères aura eu lieu au commencement des guerres contre les Romains.

Ce qui donne à cette trouvaille un haut intérêt, c'est la présence d'une monnaie de l'empereur Majorien, qui régnait au commencement du cinquième siècle. Cela établirait l'existence prolongée d'une mansion ou de toute autre étape près d'habitations gauloises placées sur la voie romaine d'Augusto-Nemetum chez les Lemovices, voie dont M. Mathieu, dans son excellent ouvrage, donne précisément le tracé.  
(*Moniteur du Puy-de-Dôme.*)

— Un avis inséré dans divers journaux de la capitale fait savoir au public qu'à dater du 1<sup>er</sup> novembre le *Cercle des Sociétés savantes*,

quai Malaquais, 3, ouvrira ses salons aux cours, conférences ou assemblées que l'on désirerait y tenir.

— Le lundi 12 octobre a eu lieu le concours annuel du Comice agricole de l'arrondissement de Pau. La distribution des prix s'est faite dans cette ville sur la place Napoléon. La séance a été ouverte par un remarquable discours de M. Dariste, sénateur, président du Comice.

— Un membre de la Société d'agriculture de Rozoy, M. le comte de Greffulhe, cultive avec succès le moha de Hongrie. Voici l'expérience qu'il a faite à son domaine de Boisboudran, et dont il a rendu compte à ses collègues.

Le moha a été semé sur un chaume de blé fumé en juin. Le terrain avait été labouré en février, pour recevoir de l'avoine, et ce n'est qu'au 1<sup>er</sup> mai suivant que le semis a eu lieu; alors les 42 ares 21 centiares qui ont servi à l'expérience étaient couverts de fanes; il fut donné un tour seulement de herse-bataille, et la graine, semée à la volée, fut enterrée à la herse et roulée ensuite. Comme il ne s'agissait que de faire un couvert pour le gibier, aucun autre soin n'a été donné à cette culture.

Au 1<sup>er</sup> juillet, la plante avait atteint 40 centimètres de hauteur en moyenne, et aurait pu être donnée aux bestiaux; le semis était très-épais, et aurait produit au moins 700 bottes de 5 kilogrammes chacune par hectare. Il en fut donné une petite quantité pour essai aux chevaux et aux vaches; les uns et les autres la mangèrent avec avidité. Au 15 juillet, l'épi a commencé à paraître sur les plus fortes tiges, et l'épiage était complet au 15 août. A cette époque, le moha avait atteint une hauteur de 60 centimètres; mais le rendement en fourrages n'eût pas été plus considérable, attendu que les plus belles fanes étaient tombées et desséchées.

La maturité de la graine n'a eu lieu que vers la fin de septembre; ce retard doit être attribué au semis fait le 1<sup>er</sup> mai sur un terrain mal préparé, au lieu du 1<sup>er</sup> avril, époque où la graine doit être semée.

Les oiseaux de basse-cour, et le faisan en particulier, sont très-friands de la graine de moha.

L'auteur de la communication a fait un autre essai, moitié sarasin, moitié moha; les deux graines ont parfaitement levé ensemble. C'est une nourriture parfaite pour la volaille.

Il a été semé 7 kilogr. 1/2 de graine sur les 42 ares 21 centiares, environ 18 kilogrammes à l'hectare. Cette quantité est bien suffisante.

Si cette culture était faite dans de bonnes conditions, sur chaumes de blé bien pulvérisés, on pourrait obtenir 1,000 bottes de fourrage vert, et de 3 à 4 hectolitres de bonne graine en la laissant venir à maturité, et cela même sur des terres médiocres, louées 30 fr. l'hectare.

En résumé, d'après M. de Greffulhe, cette culture est utile à propager ; le fourrage est excellent pour les solipèdes et les ruminants, et la graine est très-bonne pour la nourriture des volailles.

— La Société nationale savoissienne d'instruction mutuelle, sous la direction de M. de Cavour et de M. l'intendant général Magenta, vient de créer et d'ouvrir à Chambéry une exposition permanente des arts et de l'industrie. Son but est de donner du retentissement aux inventions nouvelles, d'exciter l'émulation des artistes et des producteurs, de réunir les divers produits de toutes les provinces de la Savoie, de favoriser le progrès dans tous les genres de travail.

— Un Comité central des arts et de l'industrie vient de se constituer à Turin ; il se compose de MM. Manucci, Gregorio Sella, Felice Rignon, Vincenzo Rossi et Pietro Avondo ; il a publié une invitation pour une grande réunion des industriels piémontais, qui aura lieu à Turin, le 15 octobre prochain, dans les salons de la direction du *Giornale delle arti e delle industrie*.

— Le musée d'Amiens vient d'acquérir une pierre sépulcrale, trouvée récemment près de l'ancienne abbaye de Saint-Acheul ; c'est l'épithaphe d'une religieuse nommée Floreda. Son nom est séparé de sa qualification *santimonialis* par un monogramme du Christ, entouré de deux cercles concentriques, où se trouve un zigzag, ornement qu'on voit déjà sur les antiquités franques et qui est fréquemment employé dans la sculpture romane. Le mot *santimonialis*, dans le sens de *religieuse*, est d'une haute antiquité chrétienne ; on le trouve employé par saint Augustin. La suppression du C indique qu'à l'époque où remonte cette inscription, on prononçait en France *santus* pour *sanctus*, selon l'usage italien. — M. l'abbé Corblet pense que cette pierre remonte au huitième siècle.

(Revue de l'art chrétien.)

— En passant à Vitry-le-Français, S. M. l'Empereur, informé qu'un comice agricole devait se réunir le lendemain dans cette ville, a remis 1,000 francs à M. le sous-préfet pour ce comice.

— *L'Indépendant de la Moselle* rend compte de la découverte suivante :

« La municipalité de Metz fait creuser en ce moment de profondes tranchées dans le sens de la rue Serpeniose, pour y établir des égouts. Ces travaux ont amené, à une profondeur de dix pieds, la découverte de majestueux débris d'un monument romain. Ce sont des chapiteaux de colonnes, des corniches, d'énormes blocs de pierre blanche très-résistante, le tout disséminé au milieu de tuiles à rebords, sous une couche épaisse de cendres et de détritits calcinés et noirâtres.

« Nous avons bien là sous les yeux des témoins du pillage d'At-



tila. Ce temple ou ce palais (nous ne savons lequel en l'absence de toute inscription) se trouvait sur la grande artère qui traversait Metz dans toute sa longueur, parallèlement au cours de la Moselle, et continuait, de la cour Scarpone à la porte Moselle, la voie romaine allant de Reims à Trèves.

« La porte Scarpone se trouvait non loin de la belle voûte courbe qui conduit actuellement au chemin de fer ; la porte Moselle était établie sur la hauteur, près de l'église Sainte-Ségolène. »

— Un concours régional auquel dix autres départements sont appelés à prendre part aura lieu dans le chef-lieu du département de Vaucluse du 3 au 6 mai 1858. Tous les agriculteurs, éleveurs de bestiaux, fabricants d'instruments aratoires, etc., sont invités à se préparer pour cette grande solennité et à faire en temps utile les déclarations nécessaires pour les produits qu'ils ont dans l'intention d'exposer.

Déjà la commission instituée pour visiter les fermes du département qui concourent au prix d'honneur de 8,000 francs est arrivée à Avignon et se livre, dans le département, à l'examen des demandes dont les propriétaires se sont fait inscrire comme aspirant à cette prime.

— On vient de découvrir dans des bois situés près du mont de Choisy, à peu de distance de Noyon, un précieux fragment d'une statue de l'Apollon gaulois. L'*Ami de l'ordre* de Noyon donne à ce sujet les détails suivants :

« C'est la partie supérieure comprenant le buste complet d'une sculpture en demi-bosse d'une grandeur naturelle qu'on a découverte gisante, renversée la face contre terre, cachée sous le sol par une couche épaisse d'humus. Le monticule ou la butte, faite de main d'homme, et présentant 30 mètres de diamètre et 7 de hauteur, au sommet de laquelle un autel dont on a retrouvé des débris, entre autres un entablement avec tailloir et filets, a dû servir aux cérémonies religieuses des Gaulois vers la fin du troisième siècle ou le commencement du quatrième, comme l'indiquent les poteries, tuiles et fragments d'instruments en fer. Comme aucun vestige d'ossements n'y a été retrouvé, M. Peigné-Delacourt, auquel est due la découverte de ces vestiges, pense que c'était un monceau (*acervus*) de terre qui portait chez les Celtes le nom de *tom*, d'où est venu celui de *tumulus* chez les Latins, analogue à ceux en pierre qui portaient le nom de *Cuirns*.

« Le caractère de la statue témoigne qu'il s'agit ici de l'Apollon Bellen. Le dieu est jeune ; sa figure est à la fois belle et sérieuse, sa tête est ornée d'un bandeau d'où s'échappent des cheveux gracieusement bouclés. Au-dessus de son front, deux flammes qui se projettent à droite et à gauche ont cette apparence d'ailes qui porta Jules César à confondre cette divinité avec le Mercure de l'Olympe. Le manteau est attaché sur l'épaule droite, un repli couvre la poi-

trine et laisse à nu le cou, dont les formes anatomiques sont admirablement dessinées.

— Le dimanche 12 octobre a eu lieu, à Etampes, l'inauguration de la statue de E. Geoffroy Saint-Hilaire. Cette statue, qui s'élève sur la place du théâtre, est l'œuvre d'un enfant du pays, M. Elie Robert. Des discours ont été prononcés par M. le préfet de Seine-et-Oise, M. le maire d'Etampes et les délégués de l'Institut, au nombre desquels se trouvaient MM. Duménil, Moquin Tandon, Milne Edwards et Jomard.

— On lit dans une correspondance particulière adressée de Grenoble au *Constitutionnel* :

« L'affluence nombreuse qui se pressait aux premières séances du congrès scientifique n'a pas diminué aux séances suivantes. La curiosité publique est vivement excitée par les travaux de cette société savante, et chaque jour, avant l'heure de la séance générale, les bancs réservés au public sont occupés par un auditoire d'élite, dans les rangs duquel on voit les femmes les plus distinguées de la ville.

« La question posée sur les causes des fréquentes inondations de ces années dernières et sur les moyens d'y remédier a été résolue par une délibération de la section d'agriculture, qui a été votée à l'unanimité en séance générale.

« Une journée a été employée par le congrès à une excursion archéologique et géologique à Sassenage, dont le château montre en bas-relief, sur sa porte principale, la figure de la fée Mélusine, moitié femme et moitié serpent, de qui descend, selon la légende, la famille de Béranger, qui possède cet antique manoir.

« La section de littérature et beaux-arts avait dans son programme une question sur la décadence du théâtre. M. Soupé, professeur de rhétorique au lycée de Grenoble, l'a traitée dans une pièce de vers étendue, intitulée *Molière*. Renvoyée à la séance générale, cette œuvre poétique, pleine d'éclat, de bon sens et d'esprit, y a été lue par l'auteur, et des applaudissements prolongés ont constaté la vive sensation qu'elle avait produite sur l'auditoire.

« Les monuments de Grenoble ne sont pas nombreux. Mais il en est un que son antiquité recommande à la vénération des amis de l'art : c'est la crypte de l'église de Saint-Laurent. L'église a été refaite au onzième siècle. Mais la crypte, qui date des temps mérovingiens, a été conservée intacte. On doutait de cette date si reculée ; mais elle se trouve irrévocablement fixée par l'étude qu'en a faite le congrès, qui a constaté dans les ornements des chapiteaux les mêmes détails symboliques qu'on trouve dans les catacombes de Rome, et, dans la forme des absides, la même disposition que dans le très-petit nombre d'églises souterraines qui datent authentiquement du cinquième ou du sixième siècle. »

Dans sa séance du 11 septembre, le congrès scientifique a choisi Auxerre pour lieu de réunion en 1858 et Limoges en 1859.

— La Société d'encouragement pour l'industrie nationale, dans le but d'exciter les ouvriers à se distinguer dans leur profession et d'encourager ceux qui se font le plus remarquer par leur bonne conduite et les services qu'ils rendent aux chefs qui les emploient, a pensé que le moyen le plus propre à amener ce résultat était d'accorder des récompenses aux contre-maitres et ouvriers employés dans les établissements agricoles et manufacturiers qu'une longue expérience aurait fait reconnaître comme ayant servi avec zèle, activité et intelligence. En conséquence, elle a pris l'arrêté suivant :

1<sup>o</sup> Il sera décerné tous les ans, dans la séance générale du premier semestre, des médailles de bronze aux contre-maitres et ouvriers des grands établissements agricoles et industriels de toute la France.

2<sup>o</sup> Chaque médaille, à laquelle seront joints des livres pour une somme de 50 francs, portera, gravés, le nom du contre-maitre ou de l'ouvrier et celui de l'atelier ou de l'exploitation agricole où il est employé.

3<sup>o</sup> Le nombre de ces médailles sera de vingt-cinq au plus à chaque distribution ; si la Société ne jugeait pas que vingt-cinq concurrents fussent dignes de ces distinctions, elle diminuerait le nombre de ces récompenses, pour ne les accorder qu'à ceux qui les méritent.

4<sup>o</sup> Les contre-maitres et ouvriers qui voudront obtenir ces médailles devront se munir de certificats convenablement légalisés, attestant leur moralité et les services qu'ils ont rendus, depuis cinq ans au moins, aux établissements agricoles ou manufacturiers auxquels ils sont attachés. Ces certificats devront être appuyés non-seulement par le chef de la maison, par le maire, les autorités locales, les Sociétés d'agriculture et d'industrie, mais encore par les ingénieurs civils ou militaires en activité ou en retraite, et les membres de la Société d'encouragement qui résident sur les lieux ou qui les fréquentent.

Les certificats devront réunir la plus grande authenticité et seront envoyés à la Société avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

5<sup>o</sup> Le contre-maitre ou l'ouvrier ne pourra être ni le parent, ni l'allié, ni l'associé par acte des propriétaires de l'établissement ; il devra savoir lire et écrire ; il faudra qu'il se soit distingué par son assiduité à ses travaux, son intelligence, et les services qu'il aura rendus à l'exploitation rurale ou à l'atelier. A mérite égal, la préférence sera accordée à celui qui saura dessiner et qui aura fait faire des progrès à l'art qu'il exerce ; enfin les certificats, en attestant que ces conditions sont remplies, donneront sur le candidat tous les détails propres à faire apprécier ses qualités.

*Nota.* Les pièces destinées à constater les droits des ouvriers et contre-maitres seront adressées au secrétariat de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, rue Bonaparte, n<sup>o</sup> 44, à Paris ; elles devront être remises au 31 décembre de chaque année.

(*Moniteur universel.*)

# CONCOURS ACADÉMIQUES.

---

## SUJETS DE PRIX MIS AU CONCOURS. — PRIX DÉCERNÉS.

---

### ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS DE L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.

L'Académie des beaux-arts a décerné, dans la séance publique annuelle du 3 octobre 1857 les prix suivants :

*Peinture.* — (Sujet : la résurrection de Lazare.) — Premier grand prix : M. C.-F. Sellier, de Nancy. — Second grand prix : M. L.-H. Leroux, de Verdun. — Deuxième second grand prix : M. Bonnat, de Bayonne. — Mention honorable accordée à M. Ulmann, de Blotzheim (Haut-Rhin).

*Sculpture.* (Sujet : Ulysse blessé.) — Premier grand prix : M. J. Tournois, de Chazeuil (Côte-d'Or). — Second grand prix : M. J.-A. Delorme, né à Sainte-Agathe (Loire). — Mention honorable accordée à M. E. Delaplanche, né à Belleville (Seine).

*Architecture.* — (Sujet : une Faculté de médecine.) — Premier grand prix : M. J.-E. Heim, de Paris. — Second grand prix : M. E. Moreau, de Paris.

*Paysage historique.* — (Sujet : Jésus et la Samaritaine). — Premier grand prix : M. J. Didier, de Paris. — Second grand prix : M. C.-O. de Penne, de Paris.

*Composition musicale.* — (Sujet : Clovis et Clotilde, cantate). — Premier grand prix : M. A.-C.-L. Bizet, de Paris. — Deuxième premier grand prix : M. C.-J. Colin, de Cherbourg. — Second grand prix : M. P. Faubert, de Toulouse. — Mention honorable accordée à M. E.-M. Cherouvrier, de Sablé (Sarthe).

Prix de M<sup>me</sup> veuve Leprince, destiné aux lauréats des beaux-arts : à MM. Sellier, Tournois, Heim.

Prix Achille Leclère, destiné au deuxième grand prix d'architecture : M. Moreau.

**Prix Deschaumes** : MM. Rouyer, architecte; Burion, auteur de la *can-tate Clovis et Clotilde*.

**Prix Maillé-Latour-Landry** : M. Chatrousse, sculpteur.

**Prix Georges-Lambert** : M. L. Lamothe, peintre d'histoire.

**Prix Bordin** : M. Léon Vaudoyer.

**Prix Trémont** : MM. Perraud, statuaire; Elwart, compositeur de mu-sique; Simyan, statuaire; Deffès, compositeur de musique.

**Prix Abel Blouet** : M. Heim, architecte. — Grande médaille d'émula-tion pour le plus grand nombre de succès : M. Heim.

**Prix Caylus et de Latour** : Durand-Durangel (demi-figure peinte); men-tion honorable à M. Lechesne (tête d'expression en sculpture).

Grandes médailles d'émulation pour la peinture et la sculpture : MM. Saintin, peintre, et Delaplanche, sculpteur. — Accessits, peinture : MM. Durand-Durangel, Romagny, Leroux; sculpture : MM. Moreau, Hiolle, Lechesne.

*Sujets de prix mis au concours pour les années 1857 et 1858.*

**Prix Bordin.** — L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix qu'elle devra décerner en 1858, la question suivante :

« Histoire de la sculpture statuaire et d'ornementation, en France, de-puis le sixième siècle jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

« Déterminer, par l'appréciation des monuments de sculpture, les ca-ractères qui distinguent les différentes époques de l'art; indiquer les « causes des diverses transformations.

« Faire connaître les artistes dont les travaux, dans les diverses épo-ques, ont eu le plus d'influence sur leurs contemporains; indiquer, « autant qu'il est possible, les ouvrages qui existent encore et ceux qui « sont détruits. »

L'Académie propose pour sujet du prix qu'elle décernera en 1859 la question suivante :

« Histoire de la peinture en France depuis le dixième siècle jusqu'à la « fin du dix-huitième.

« Comprendre dans ce travail :

« Les miniatures qui décoraient les manuscrits, en remontant, pour « cette partie de l'ouvrage, jusqu'au cinquième siècle;

« La peinture sur verre et sur émail;

« Une appréciation de l'influence qu'ont exercée les écoles étrangères « sur la peinture française, et une étude sur les caractères généraux de « cet art en France aux principales époques. »

Les ouvrages destinés à ces deux concours devront être adressés, *francs de port*, au secrétariat de l'Institut, avant le 1<sup>er</sup> mai 1858 et le 1<sup>er</sup> mai 1859, termes de rigueur.

Chacun de ces prix consistera en une médaille d'or de la valeur de *trois mille francs*.

Les manuscrits devront porter une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus du concours. L'Académie ne rendra aucun des manuscrits qui auront été soumis à son examen, mais les au-teurs auront la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

Les étrangers pourront prendre part aux concours, pourvu que leurs Mémoires soient écrits en langue française.

# BIBLIOGRAPHIE.

---

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — Séances et travaux, compte rendu, par M. *Ch. Vergé*. 3<sup>e</sup> série. T. XXI, 9<sup>e</sup> livraison. Septembre 1857. In-8° de 76 pages.

— Rapport verbal sur le compte rendu de la justice criminelle en Angleterre pendant l'année 1855, par M. *Moreau de Jonnés*, suivi d'observations, par MM. Guizot et Bérenger. 15 pages.

— Mémoire sur le traité de Galien, intitulé : *des Dogmes d'Hippocrate et de Platon*, par M. *Emmanuel Chauvet*. 48 pages.

— Mémoire sur l'application de l'armée aux travaux publics, par M. *Michel Chevalier*. 32 pages.

— Deuxième Mémoire sur la physiologie de la pensée, par M. *Lé-lut*. 23 pages.

— Mémoire sur la poétique d'Aristote, par M. *Barthélemy Saint-Hilaire*. 42 pages.

— Rapport verbal sur un ouvrage de M. Viquesnel, intitulé : *Voyage dans la Turquie d'Europe*, par M. *Mignet*, suivi d'observations, par MM. Moreau de Jonnés et Baude. 3 pages.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES DE TOULOUSE. — 5<sup>e</sup> série. Tome 1<sup>er</sup>. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties. In-8° de 308 pag.

— Sur quelques points de la théorie des équations différentielles linéaires, par M. *E. Brassinne*. 6 pages.

— Des termes qui complètent la formule générale de la mécanique analytique dans le cas du frottement, par M. *E. Brassinne*. 4 pages.

— Théorème de calcul intégral, par *le même*. 2 pages.

— Note sur une inscription inédite découverte à Toulouse, par M. *Barry*. 13 pages.

— Note sur les commencements de l'Université de Toulouse et sur une pièce relative à ces premiers temps, par M. *Gaiien-Arroull*. 18 pages.

— Révision comparative de l'herbier et de l'histoire abrégée des Pyrénées, de Lapeyrouse, par M. *D. Clos*. 86 pages.

— Sur quelques formules très-générales qui se présentent dans la théorie des nombres premiers, présentées à l'Académie des sciences de Toulouse par M. le prince de *Polignac*. 27 pages.

— Du procédé ou de l'appareil de Mitscherlich pour reconnaître la présence du phosphore dans les cas d'empoisonnement par les allumettes chimiques, comparé à l'appareil de Marsch pour la découverte de l'arsenic dans les analyses de chimie légales, par M. *Couse-ran*. 6 pages.

— La Satire Ménippée, étude historique et littéraire, par M. *Fer-dinand Delavigne*. 20 pages.

— De l'emploi de l'eau comme organe de transmission et de modification de mouvement à de grandes distances, par M. *Guibal*. 6 pages.

— Sur une nouvelle méthode pour la préparation du chlore, par M. *Laroque*. 3 pages.

— Discours d'ouverture de la séance publique du 7 juin 1857, par M. *Filhol*, président. 9 pages.

— Rapport sur le concours de 1857, par M. *D. Clos*. 7 pages.

— Rapport de la Commission des médailles d'encouragement (classe des sciences), par M. *Brassinne*. 9 pages.

— Rapport de la Commission des médailles d'encouragement (classe des lettres), par M. *Barry*. 5 pages.

— Notice historique sur M. Belhomme, membre de l'Académie, par M. *Du Mège*. 10 pages.

— Note sur les figures de la flore des Pyrénées et sur deux planches, nouvellement découvertes, appartenant à cet ouvrage, par M. *C. Roumeguère*. 3 pages.

— Compte rendu des séances de l'Académie pendant l'année 1857, par M. *Urbain Vitry*, secrétaire perpétuel. 48 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES NATURELLES DE CHERBOURG. — Tome IV. 1856. In-8° de 374 pages et 7 planches.

— Anatomie des plantes aériennes de l'ordre des orchidées, par M. *Ad. Chatin*. 14 pages.

— Recherches chimiques sur l'*oïdium aurantiacum* ou moisissure rouge qui se développe sur le pain, par M. *Besnou*. 30 pages.

— Essai sur l'histoire naturelle de l'archipel de Mondana ou des Marquises, par M. *Ed. Jardin*. 16 pages.

— Remarques sur la nomenclature générique des Algues, par M. *Aug. Le Jolis*. 20 pages.

— Synopsis du genre Arthonia, par M. le D<sup>r</sup> *Nylander*. 20 pages.

— Genus familiæ Apidarum Aeriades quod synopsi monographica exponit, par M. le D<sup>r</sup> *Nylander*. 8 pages.

- Liste des Desmidiées observées en Basse-Normandie, par M. *Alph. de Brébisson*. 50 pages et 2 planches.
- Instructions sur la récolte, l'étude et la préparation des algues, par M. le D<sup>r</sup> *Ed. Bornet*. 34 pages.
- Description de trois lichens nouveaux, par M. le D<sup>r</sup> *Ed. Bornet*. 10 pages et 4 planches.
- Caractères de divisibilité des nombres entiers, par M. de *Lap-parent*. 22 pages.
- Moniteur électrique pour la sécurité des chemins de fer, par M. *Th. du Moncel*. 14 pages et 1 planche.
- Pyroscape sous-marin du docteur *Payerne*. 8 pages.
- Notes sur le gisement de quelques roches du département de la Manche, par M. *Bonissent*. 8 pages.
- Appareil destiné à puiser de l'eau de mer à des profondeurs connues, pour en étudier la salure et la densité, par M. *Emm. Liais*. 8 pages.
- Résumé des observations udométriques, diurnes et nocturnes faites à Cherbourg pendant l'année 1856, par M. *L.-L. Fleury*. 4 pages.
- Détermination de la trajectoire des bolides, par M. *Emm. Liais*. 20 pages.
- Compte rendu des séances de la Société. 45 pages.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS du département de l'Oise. — Mémoires. Tome III. 1857. In-8° de 180 pages et 7 planches.

- Section d'archéologie. — Notice sur M. le vicomte Héricart de Thury, membre honoraire de la Société du département de l'Oise, par M. *Danjou*. 16 pages.
- Etude historique et littéraire sur Ive de Chartres, par M. *S. Devic*. 40 pages.
- Essai sur l'emploi des masses de verdure avec l'architecture, par M. *Danjou*. 5 pages.
- Pierre tombale de Witasse de la Tournelle, femme d'Ansout d'Argenlieu, par M. *Barraud*. 3 pages et 1 planche.
- Notice sur une mitre dite de Philippe de Dreux, conservée au musée de Beauvais, suivie d'une note sur des étoffes anciennes fabriquées en Sicile, par M. *Mathon*. 15 pages, une planche et figures dans le texte.
- Monnaies du quinzième siècle, par M. *Ponthieux*. 4 pages.
- Pierre de La Roque à Mogneville, par M. *Barraud*. 1 page.
- Description des vitraux des hautes fenêtres du chœur de la cathédrale de Beauvais, par M. *Barraud*. 37 pages.
- Fonts baptismaux Du Hamel (canton de Grandvilliers), par le même. 1 page.
- Section des sciences. — Essai monographique sur les pisidies françaises, par M. *A. Baudon*. 52 pages et 5 planches.



ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE. — Tome VI, 1<sup>re</sup> partie, 1857. In-8° de 256 pages.

— Séance de rentrée du 10 décembre 1856. 2 pages.

— Mémoire de M. *Sacase*, secrétaire perpétuel sur la baillée des roses au parlement de Toulouse. 14 pages.

— Discours de M. *Fourtanier*, nommé président de l'Académie. 7 pages.

— Mémoire de M. *Bressoles* sur le Traité des lois de Cicéron. 40 pages.

— Mémoire de M. *Caze* sur la répression du vagabondage et de la mendicité. 35 pages.

— Rapport de M. *Boutan* sur le traité des preuves de M. Bonnier. 10 pages.

— Mémoire de M. *Fons* sur les coutumes non écrites relatives aux gains de survie dans les pays qui forment le ressort actuel de la cour de Toulouse. 32 pages.

— Rapport de M. *Carol* sur un Mémoire de M. Enjubault, intitulé : Considérations sur la situation morale de la France d'après les statistiques criminelles. 6 pages.

— Mémoire de M. *Molinier* sur la condition des débiteurs à Toulouse, selon deux chartes du douzième siècle. 38 pages.

— Rapport de M. *Caze* sur un Mémoire de M. le comte Portalis, intitulé : De la guerre considérée dans ses rapports avec les destinées du genre humain, les droits des nations et la nature humaine. 5 pages.

— Rapport de M. *Rodière* sur une dissertation de M. Girard de Vasson, relative à la règle *non bis in idem*, et sur un ouvrage de M. Berthould, intitulé : Questions et exceptions préjudicielles en matière criminelle. 7 pages.

— Rapport de M. *Caze* sur un ouvrage de M. Bascle de La Grèze, intitulé : Etudes sur la révision du Code forestier. 1 page.

— Mémoire de M. *Astre* sur les procureurs au parlement de Toulouse. 3 pages.

— Mémoire de M. *Cabantous* sur les conditions essentielles pour l'existence et le développement du droit administratif. 11 pages.

— Rapport de M. *Carol* sur un Mémoire de M. Dubédat, ayant pour titre : Les magistrats à l'Assemblée nationale. 17 pages.

— Rapport de M. *Demante* sur le *corpus legum* de M. Haënel. 6 pages.

— Etude sur le Traité du déguerpissement de Loyseau, par M. *Auzies*. 2 pages.

ACADÉMIE DE STANISLAS. — Mémoires 1856. In-8° de LXXXIV et 414 pages, plus une planche et 25 pages d'un alphabet chinois phonétique.

— Considérations sur quelques points de l'histoire de la médecine : discours de réception, par M. *Léon Parisot*. 15 pages.

— Souvenirs d'un voyage en Egypte ; discours de réception, par M. *L. Lacroix*. 41 pages.

- Réponse du président aux récipiendaires. 21 pages.
- Eloge de M. le baron Henrion de Pensey, par M. *Paillart*. 39 pages.
- De l'ægilops triticoïdes et de ses différentes formes, par M. *D.-A. Godron*. 22 pages.
- Note sur deux nouvelles séries d'acides organiques homologues, et sur la constitution de l'acide pyrotérébique, par M. *Chautard*. 4 pages.
- Résumé des faits relatifs à l'action de l'éther et du chloroforme sur la circulation, sur la respiration et sur l'appareil musculaire, par M. *Edmond Simonin*. 25 pages.
- L'âge d'or est-il dans le passé? par M. *Charpillet*. 17 pages.
- Eloge du général Drouot, par M. *J. Levallois*. 17 pages.
- Note sur l'exil d'Ovide, par M. *Guibal*. 7 pages.
- Propagation des sciences européennes dans l'extrême Orient : nouveau syllabaire ou alphabet chinois phonétique, par M. *Ferdinand Schütz*. 59 pages.
- Appareil pour servir à la démonstration de la flamme, par M. *J. Nicklès*. 4 pages, 1 planche.
- Des chants populaires dans la Grèce antique, par M. *Ch. Benoit*. 57 pages.
- Résumé des observations météorologiques et médicales faites à Nancy, pendant l'année 1856, par M. le Dr *Simonin* père. 7 pages.
- Une remarque bibliographique, par M. *Clesse*. 9 pages.
- Hermias, par M. *Stiévenart*. 14 pages.
- Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot, par M. *E. Meaume*. 107 pages.
- Alphabet chinois phonétique, par M. *Ferdinand Schütz*. 25 pag.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE. — Compte rendu mensuel rédigé par M. *Payen*, secrétaire perpétuel. 2<sup>e</sup> série, tome XII, n<sup>o</sup> 7. In-8<sup>o</sup> de 80 pages.

- Rapport de M. *Milne Edwards* sur des insectes envoyés par M. le professeur *Bonnet*, membre correspondant à Besançon. 1 page.
- Rapport de M. *François Bella* au nom de la section de grande culture, sur un catéchisme agricole à l'usage de la jeunesse bretonne, suivi d'une comptabilité agricole, par M. H. *Querret*. 2 pages.
- Rapport fait par M. *François Bella*, au nom de la même section, sur les propositions de M. *Masson*, concernant l'utilisation des étangs par l'alternation de la culture et des évolages. 3 pages.
- Note sur un Mémoire de M. *Davainne* concernant le blé niellé, présenté à la Société au nom de l'auteur, par M. Dr *Montagne*. 5 pages.
- Compte rendu des séances. 60 pages.

ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, COMMERCE, BELLES-LETTRES ET ARTS du département de la Somme. 1856-1857. 3<sup>e</sup> livraison. In-8<sup>o</sup> de 140 pages.

— Discours d'ouverture de M. le directeur pour la séance publique de 1856. 14 pages.

— Compte rendu des travaux de l'Académie, par M. *Anselin*, secrétaire perpétuel. 11 pages.

— Sur le percement de l'isthme de Suez, par M. *Daveluy*. 16 pag.

— Théocrite, aperçu biographique et littéraire, par M. *H. Dauphin*. 22 pages.

— Du morcellement des propriétés rurales et des moyens proposés pour en arrêter le progrès, par M. *A. Bouthors*. 13 pages.

— Éloge de M. J.-B.-G. Barbier, par M. *Tavernier*. 25 pages.

— Un mot sur Boileau, à propos d'un jugement de Voltaire, par M. *Saint-Albin Berville*. 7 pages.

— Contre l'abus du tabac, par M. *Alexandre*. 16 pages.

— La Cavalcade de 1857, dialogue entre deux statues (en vers), par M. *E. Yvert*. 12 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE. — Tome VIII. 2<sup>e</sup> livraison d'août 1857. In-8<sup>o</sup> de 88 pages.

— Séance publique annuelle du 26 août 1857 : Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1856, par M. *Théophile Roussel*. 30 pages.

— Rapport sur la pépinière départementale, par M. *Laurens atné*. 4 pages.

— Rapport sur l'École de tissage de la ville de Mende, par M. *Lambert-Pasque*. 5 pages.

— Note sur le congrès archéologique de France et assises scientifiques du Gévaudan, tenus à Mende les 24, 25 et 27 août 1857. 2 pages.

— Observations sur la distribution des espèces végétales pharénogames dans le plateau et les deux versants de la Margeride (Lozère), présentées aux assises scientifiques du 27 août 1857, à Mende, par M. l'abbé *J.-R. Ranvier*. 28 pages.

— Fable et vers en patois, par M. l'abbé *Baldit*. 14 pages.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-GARONNE ET DE L'ARIÈGE. — 3<sup>e</sup> série, tome VIII. Septembre 1857. In-8<sup>o</sup> de 40 pages.

— De Toulouse et de ses environs immédiats, par M. *Leymerie* 16 pages.

— Chronique agricole de la Haute-Garonne, par M. *Frédéric Lignières*. 9 pages.

— Procès-verbal de la séance du 23 août, sur la réunion de la Société d'agriculture de l'Ariège et de l'association hippique à Foix : Compte rendu par M. le docteur *Lafontaine*. 3 pages.

— Discours prononcé à la même séance, par M. *Laurens*, président. 11 pages.

---

## OUVRAGES DIVERS.

---

**LEÇONS DE MÉCANIQUE PRATIQUE.** — Notions géométriques sur les mouvements et leurs transformations, ou *Eléments de cinématique*, par M. A. Morin, général de division d'artillerie, 2<sup>e</sup> édition. Paris, Hachette, 1857. In-8° de 11 et 294 pages, avec fig. intercalées dans le texte. (5 fr.)

Le général Morin, en publiant les leçons de mécanique pratique qu'il a faites, il y a quelque temps, au Conservatoire des arts et métiers, n'a eu d'autre but que de fournir, dans un cadre restreint, aux jeunes gens et aux ouvriers, les éléments de cette science, qui a reçu de M. Ampère le nom de cinématique. Comme le fait très-bien remarquer l'auteur, l'étude des méthodes pratiques, des tracés géométriques, des mouvements et de leurs transformations, forme une introduction indispensable à l'étude de la mécanique proprement dite. Ces tracés, ces considérations géométriques constituent la mécanique de l'ouvrier, tandis que tout ce qui se rapporte aux forces, au travail, aux effets des machines, est du ressort de l'ingénieur. L'ouvrage du savant membre de l'Institut est clair et précis; un certain nombre de figures intercalées dans le texte en facilite la lecture; ajoutons enfin qu'il n'a eu recours qu'à des formules de mathématiques élémentaires, ce qui met ce travail à la portée de tous les élèves du Conservatoire des arts et métiers. Ce volume, du reste, bien que formant à lui seul un ouvrage complet, n'est que le premier des leçons de mécanique pratique publiées par l'auteur il y a quelques années et dont presque toutes les parties ont eu l'honneur d'une réédition. C'est assez dire que ces leçons ont été appréciées à leur juste valeur par le public.

**TRAITÉ DE PHYSIOLOGIE**, par M. F.-B. Longet, membre de l'Académie impériale de médecine. In-8° de 284 pages, ouvrage accompagné de planches et de figures dans le texte. Tome 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> partie, fascicule II. **DIGESTION.** Paris, 1857, chez V. Masson.

Le traité de physiologie de M. Longet était depuis longtemps épuisé lorsque l'auteur a entrepris d'en donner une seconde édition mise au courant de la science. Déjà un fascicule sur les *mouvements*, la *voix*, la *parole* et les *sens en général*, a permis d'apprécier cet ouvrage. Le fascicule II dont nous nous occupons est consacré en entier à la digestion; ce travail nous a paru intéressant et traité d'une manière complète; nous avons remarqué surtout un chapitre curieux sur la faim et la soif. Espérons donc, comme nous l'annoncé l'éditeur, que cet ouvrage sera terminé l'année prochaine. Ce sera un grand service rendu par M. Longet aux étudiants et même aux médecins.

**HISTOIRE DE FRANCE** depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, par Henri Martin. Tome IX. Paris, Furne, 1857. In-8° de 564 pages. (5 fr.)

A plusieurs reprises, déjà, nous avons eu occasion de mentionner l'*Histoire de France* de M. Henri Martin. Le nouveau volume qui vient

de paraître renferme une partie importante de l'histoire du seizième siècle, il est consacré en entier au récit des guerres de religion, et comprend toute la période qui s'étend depuis 1560 jusqu'à 1585.

**ESSAI HISTORIQUE SUR L'ABBAYE DE SAINT-BARNARD et sur la ville de Romans**, par M. Giraud, membre correspondant du ministère de l'instruction publique. Lyon, chez Louis Perrin. 2 vol. in-8°, ensemble LXIII—673 pages.

Charier et Valbenais, historiens du Dauphiné; Maupertuis et Charvet, historiens de l'église de Vienne, et d'autres encore, se sont occupés de Romans et de l'abbaye de Saint-Barnard. M. Giraud, comme il le dit lui-même, n'a repris ce sujet que parce qu'il avait en ses mains une copie du cartulaire de Romans, pièce inédite du plus haut intérêt pour l'histoire locale. L'auteur a consacré son premier volume à l'histoire de l'abbaye de la ville de Romans, depuis sa fondation vers le milieu du neuvième siècle jusqu'au commencement du treizième; il s'occupe de l'origine de l'abbaye, de ses désastres, de sa restauration, du rôle qu'elle a joué au moyen âge, etc. En tête, il a placé l'éloge historique de saint Barnard, archevêque de Vienne et fondateur des abbayes d'Ambronay et de Romans, composé par dom Claude Estienne, religieux d'Ambronay. Dans le second volume, il a publié le cartulaire même de Romans, tel qu'il lui est parvenu. Le texte que possède M. Giraud est loin d'être complet; il ne contient que la copie du premier quart et l'analyse des trois autres; il se compose de 197 pages in-folio, écrites de la main de Moulinet, architecte du district de Romans à la révolution. A cette pièce si importante, M. Giraud a joint des notes destinées à éclaircir les difficultés qu'elle pourrait présenter. Ces notes sont placées à la suite de chaque charte. Enfin, il a terminé cette première partie de sa publication par une table alphabétique des noms de personnes et de lieux contenus dans le cartulaire, et par une nomenclature de quelques subdivisions territoriales des *Pagi majores* ou diocèses de Vienne, de Valence, de Lyon, de Viviers au neuvième, au dixième et au onzième siècles. L'édition que nous avons sous les yeux est une édition de luxe magnifiquement imprimée, chez Perrin, sur papier vergé, avec des caractères de choix, et enrichie de planches gravées et de *fac simile* de la plus belle exécution.

**RECHERCHES SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE P. CLAUDE-FRANÇOIS MENESTRIER.** — A Lyon, chez N. Scheuring. 1856. In-8° de XXX—375 pages.

Cet excellent volume, avec lequel nous sommes fort en retard débute par une notice sur le collège de la Très-Sainte-Trinité « ou le P. Menestrier puisa dès son enfance les vastes connaissances dont il a remplis ses écrits. » Viennent ensuite les recherches proprement dites sur la vie du Père, la description raisonnée de ses ouvrages, la réimpression de quelques opuscules peu connus, et enfin toute une série de lettres, pour la plupart dignes d'intérêt, de Guichenon, de Salvaing de Bois-sieu, de Cl. Le Laboureur, de Chorier, de G. de la Pize, etc., etc. N'oublions pas, avant de terminer, d'insister sur le mérite typographique de cet ouvrage imprimé avec un luxe de bon goût qui, une fois de plus, fait le plus grand honneur aux presses de M. Louis Perrin.

**DICTIONNAIRE DES CARDINAUX** (3<sup>e</sup> et dernière encyclopédie théologique, tome XXXI). Tome unique. Migne, 1857. Grand in-8° à double colonne de 912 pages. (9 fr.)

Sous ce titre assez singulier, M. l'abbé C. B..., auteur anonyme de l'ouvrage qui nous occupe, a consacré à tous les cardinaux, sans exception, une courte notice, en s'étendant davantage sur ceux qui ont joué un grand rôle dans la politique, dans les lettres ou dans l'Eglise. On ne trouve point dans ce dictionnaire, l'auteur nous en avertit dans sa préface, les cardinaux créés par les anti-papes. Mais tous se retrouvent dans une liste chronologique placée à la fin du volume et qui sert à faciliter singulièrement les recherches. Malgré quelques inexactitudes qu'il était bien difficile, pour ne pas dire impossible d'éviter, ce travail sera fréquemment consulté, on ne saurait en douter, par tous les hommes qui se livrent aux recherches historiques, et la lecture de ce dictionnaire montrera une fois de plus « la part immense qui appartient au sacré collège dans les grands hommes des six derniers siècles et fera ressortir l'influence civilisatrice de l'Eglise. »

**LETRES SUR L'AGRICULTURE**, par M. *Victor de Tracy*. In-12 de VII—227 pages.

Une partie des lettres de M. de Tracy ont paru jadis dans le *Journal des Economistes*; dans cette édition, l'auteur en a ajouté deux nouvelles qui servent de conclusion à son livre. Le but de M. de Tracy a été d'engager les propriétaires à prendre en main l'exploitation de leurs terres et de développer les avantages incontestables qu'il en résulte et pour eux et pour les populations agricoles qui les entourent. La longue expérience de l'auteur lui a permis de traiter son sujet à fond dans les douze lettres de son volume; son idée prédominante est vraie et raisonnable. Nous souhaitons, sans oser l'espérer, qu'elle atteigne son but.

**TRAITÉ D'ANALYSE CHIMIQUE A L'AIDE DE LIQUEURS TITRÉES**, par *Frédéric Mohr*, traduit de l'allemand par M. *C. Forthomme*, professeur au lycée de Nancy. In-8° de XVI—428 pages, avec 104 planches intercalées dans le texte. 1857. Paris, chez Mellier, et Nancy, chez Grimblot.

Les analyses chimiques par la voie humide sont tellement rapides et donnent des résultats si précieux dans la pratique pour doser commercialement les diverses substances employées chaque jour par l'industrie, qu'un traité sur cette branche de la chimie était attendu avec impatience. Gay-Lussac, que l'on peut, avec juste raison, nommer l'inventeur de ce nouveau mode d'essai, avait l'intention de publier un ouvrage spécialement consacré à la description de toutes les analyses par la voie humide ou analyses volumétriques; mais la mort vint enlever trop tôt cet illustre chimiste pour lui permettre de mettre au jour une œuvre qui aurait été accueillie comme un bienfait. Il était réservé à un savant prussien, M. Mohr, de réunir en un seul ouvrage toutes les applications médicales, industrielles, métallurgiques, etc., des procédés si ingénieux découverts ou perfectionnés par Gay-Lussac, en un mot de réaliser la pensée conçue par un savant français. L'ouvrage de M. Mohr nous a paru bien fait, clair, net et précis, on doit savoir gré à M. Forthomme

de l'avoir traduit et de l'avoir ainsi mis à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs. Nous ne pouvons mieux terminer qu'en citant l'opinion de l'un des membres les plus connus de l'Académie des sciences sur ce traité. « Le livre de M. Mohr, dit M. Pelouze, qui réunit et décrit ces nouvelles méthodes, dont plusieurs lui appartiennent, sera partout accueilli avec intérêt; » un tel jugement dispense de tout éloge.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ANATOMIE, par MM. L. et P. *Batissier et E. Salmon*, avec un atlas de 60 planches, contenant 250 figures coloriées. 1<sup>er</sup> fascicule. In-8° de XV— 468 pages avec 30 planches. Paris, 1857, chez Vial.

Cet ouvrage doit avoir dix chapitres, et la première partie, qui seule a paru, en renferme six. On peut donc, déjà, juger parfaitement de la valeur de ce traité. Du reste, comme le disent les auteurs dans leur préface, cette publication est plutôt un *manuel de l'élève à l'amphithéâtre* qu'un traité d'anatomie proprement dit. Néanmoins, cet ouvrage pourra rendre service aux étudiants et même aux praticiens, car le style en est clair, les descriptions concises, et, bien qu'élémentaire dans la forme, il nous paraît complet quant au fond.

LEÇONS SUR LES FONCTIONS INVERSES DES TRANSCENDANTES ET SUR LES SURFACES ISOTHERMES, par M. G. *Lamé*. In-8° de XXVII—321 pages. Paris, 1857, chez Mallet-Bachelier.

La théorie des transcendentes elliptiques et de leurs fonctions inverses, employée si généralement de nos jours aux recherches ayant pour but d'étendre le champ des mathématiques appliquées, est due à Euler. Cette théorie, perfectionnée par Abel, et généralisée par Jacobi, a été appliquée par M. Lamé à des recherches analytiques sur la chaleur. C'est le résultat de ses travaux qu'il livre aujourd'hui au public, pour qui le nom seul de l'auteur est une garantie suffisante; les ouvrages de M. Lamé sont trop connus et trop bien appréciés pour que nous ayons besoin de nous étendre longuement sur cette nouvelle publication.

LES COURRIERS DE LA FRONDE, en vers burlesques, par *Saint-Julien*. Revus et annotés par M.-C. *Moreau* (tome I). Paris, 1857. P. Jannet. XXXI-392 pages. (5 fr.)

M. Moreau, l'éditeur des *Courriers de la Fronde*, est un des hommes qui connaît le mieux cette époque; il a déjà publié, dans les documents de la Société de l'histoire de France, la *Bibliographie des Mazarinades* et un choix de ces pièces satiriques; le nouvel ouvrage qu'il fait paraître aujourd'hui peut être regardé, jusqu'à un certain point, comme un complément du précédent. L'anecdote prédomine. La Fronde, quoiqu'elle semble au premier abord n'être qu'une lutte d'intérêts personnels et mesquins, de vanités froissées et d'ambitions déçues, n'est pas un pur caprice de grands seigneurs ambitieux, d'orgueilleux magistrats, de bourgeois mécontents. D'après M. Moreau, placée entre deux grands règnes, elle se lie intimement à l'un et à l'autre, marquant le point précis où le premier s'est arrêté, par le ressort des résistances qu'il avait comprimées, annonçant, expliquant, par ses retours comme par ses élans, le mouvement du second. Réaction contre le gouvernement de Louis XIII, elle a été une préparation du gouvernement de Louis XIV.

Les deux courriers publiés dans ce premier volume contiennent une foule d'anecdotes sur l'époque, sur le parlement, sur les grands personnages, sur toutes choses, en un mot, et presque sur tout le monde. Les notes que l'éditeur y a jointes sont nombreuses et fort détaillées ; elles faciliteront beaucoup la lecture et l'intelligence du texte souvent obscur, s'il n'était accompagné d'une explication suffisante.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES COMMUNES, OU RECUEIL MÉTHODIQUE DES LOIS, DÉCRETS, ORDONNANCES, ETC., QUI RÉGISSENT CETTE MATIÈRE, par M. *Braff*, sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, 2 vol in-8°, ensemble de VI—902 pages. Paris, 1857, chez A. Durand. Prix, 12 fr.

Personne n'était mieux en position que M. *Braff* de faire un ouvrage complet sur l'administration financière des communes. La nature de ses fonctions le mettait à même de puiser aux sources officielles, et par suite d'exposer avec clarté et méthode l'ensemble des instructions et de la jurisprudence administrative qui régissent cette partie importante de nos institutions publiques. Cet ouvrage dénote chez son auteur une connaissance approfondie du sujet difficile qu'il a traité, et sera d'une grande utilité aux nombreux fonctionnaires qui s'occupent d'administration communale. M. *Braff* a divisé son ouvrage en trois parties : la première renferme tout ce qui est relatif au *budget*, la seconde est consacrée aux *comptes*, et la troisième à l'*exécution du budget* ; enfin, un appendice réunissant divers modèles de pièces et divers textes de lois complète cet ouvrage, si éminemment utile. N'oublions pas de mentionner dans cet appendice un état donnant la situation financière de toutes les villes ayant plus de 100,000 fr. de revenus. Cet état curieux n'existait pas encore et peut servir de base certaine à des travaux intéressants.

HISTOIRE AMOUREUSE DES GAULES PAR LE COMTE DE BUSSY-RABUTIN, édition nouvelle, par *Aug. Poitevin*. 2 vol. in-12, Paris, 1857. Delahays. (5 fr.)

Il y a peu de temps M. *Janet* publiait une charmante édition de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, et M. *Delahays*, en commençant sa collection par ce volume n'a pas eu la main heureuse ; car, après la préface et les notes de M. *Boiteau*, il était difficile de faire mieux. L'introduction est faite sur les *Mémoires de Bussy-Rabutin*. M. *Poitevin* a trouvé *Bussy* dans sa jeunesse, méchant par étourderie et par vanité, et dans sa vieillesse, méchant par calcul et par intérêt ; toujours rancunier, insupportable pour tous, cœur sec, homme vaniteux, pétri d'orgueil, bouffi de sottise et poète plus que médiocre, calculant froidement en toutes choses, songeant partout et toujours à la réussite et au profit ; entreprenant, audacieux par calcul ; écrivain de talent mais n'ayant ni le génie pittoresque de *Brantôme*, ni sa verve piquante, ni l'imagination étincelante de *Boccace*, ni la gaieté railleuse de *Tallemant*. Tel est en résumé le portrait que M. *Poitevin* nous fait de *Bussy*, il est rare de voir un commentateur faire si bon marché de son héros ; cette édition a l'air d'un nouveau pamphlet contre ce malheureux *Bussy*, déjà persécuté de son vivant.

M. *Poitevin*, en citant les éditions qui ont paru avant la sienne, parle de celle de M. *Janet*, mais il ne l'a pas ouverte sans doute, car il



ajoute : « Jusqu'à présent les éditeurs s'étaient bornés à publier le texte sans aucune note. » Il n'aurait certainement pas écrit cette phrase s'il avait lu celles de M. P. Boiteau d'Ambly, aussi ce dernier ne saurait-il prendre pour lui cette autre phrase épigrammatique de M. Poitevin : « Nous n'avons pas voulu, comme quelques-uns, lutter d'esprit avec notre auteur. »

A la suite de l'édition de M. Delahays se trouve *La France galante*, roman satirique du dix-septième siècle attribué à Sandras des Courtils.

HISTOIRE DES ETATS-UNIS, par *Grégoire Jeanne*. Tome II (Colonisation). 1 vol. in-12 de 231 pages. Paris, Chamerot.

Lors de la publication du premier volume de cet ouvrage, il y a près d'un an, nous indiquions dans ce Recueil que l'auteur avait résumé, dans son ouvrage, le petit nombre de renseignements que l'on possède sur les tribus autochtones de l'Amérique du Nord. Le second volume est consacré tout entier au récit des premières expéditions des Européens, des premières tentatives de colonisation. Mais, au lieu de mettre à profit les excellentes publications de la Société des Antiquaires du Nord et de consulter les *Sagas* qu'elle vient de publier récemment, M. Grégoire Jeanne a eu le tort de se servir uniquement des articles de M. Leouzou-le-Duc, pour nous raconter les tentatives si curieuses des Irlandais, les expéditions de Bjarne, d'Eric le Roux, de Therfinn Karlsefne et de tant d'autres. Nous aurions préféré de beaucoup qu'il eût eu recours aux sources originales. Les expéditions des deux Cabot, celles de Cabral, de Cortereal, de Jean Ponce de Léon, de Ferdinand de Soto, enfin le récit des aventures de nos glorieux compatriotes Carlier, Roberval, Laudonnière, Dominique de Gourgues, terminent cet intéressant volume.

LETTRES A M. H. MARTIN, Réfutations des faits relatifs à Jeanne d'Arc et au Sire de Gaucourt, par le marquis de *Gaucourt*. Paris, 1857, Garnier frères. In-12 de VIII-136 pages.

De tous côtés les réclamations, les rectifications viennent assaillir M. H. Martin, et, par suite du succès même de son ouvrage, on attache une importance extrême à relever les erreurs que l'historien a pu commettre. Voici un nouvel écrivain qui entre en lice, M. le marquis de Gaucourt, qui, au nom de ses aïeux, au nom de la vérité historique, vient réfuter une partie du tome sixième de l'Histoire de France. Le style de cette brochure est vif, un peu cavalier même, mais les faits allégués par l'auteur sont irréfutables, car il appuie uniquement son dire sur les témoignages des contemporains. Les premières lettres sont consacrées à une querelle toute personnelle. M. de Gaucourt soutient et prouve que son ancêtre, « le sire de Gaucourt, n'a jamais été hostile à Jeanne d'Arc, qu'il n'a pas été un instrument ni un complice de La Trémoille; qu'enfin il n'a pas été un courtisan s'occupant d'intrigues, mais un brave et loyal chevalier. . . . . » Dans la seconde partie, il discute quelques propositions émises par M. H. Martin sur la mission de Jeanne d'Arc, et qui sont tout à fait en désaccord avec le caractère que nous lui connaissons et avec les faits admis par ses interrogatoires et par les témoignages des divers procès. Comme la brochure de M. d'Arbois de Jubainville, celle qui nous occupe devient un annexe indispensable de l'Histoire de France de M. H. Martin, qui, nous devons l'espérer, pourra mettre à profit, dans une future édition, les rectifications qui accueillent son histoire.

**JOH. HEINR. HUMMEL.** — Jean-Henri Hummel, doyen à Berne (1611-1674). Esquisse biographique et caractéristique du dix-septième siècle, d'après les sources manuscrites, et publiée par les soins de la Société historique du canton de Berne, avec le concours de la Société artistique bernoise. Berne, Huber et Cie; Paris, Klincksieck. 1856, IV—40 p. gr. in-4° avec portrait (1 fr. 75 c.).

Jean-Henri Hummel naquit, le 29 septembre 1611, à Brugg-sur-l'Aar, où son père exerçait la modeste profession de cordonnier. C'était un homme d'un caractère ferme et droit, d'une piété exemplaire; par ses qualités il sut gagner l'estime de ses concitoyens, qui le nommèrent membre du conseil; mais il resta fidèle à son état, et voulut seulement donner une éducation plus soignée à son fils, qu'il envoya de bonne heure fréquenter les écoles. Malheureusement, l'étude de l'hébreu dégouta tellement celui-ci, qu'il eût préféré retourner au travail manuel de son père, si son parrain, le pasteur Wyss de Schinznach, n'eût réussi à lui faire abandonner ce projet et ne l'eût ramené à ses livres. Après avoir étudié avec succès la théologie dans les écoles de Berne, Groningue, Londres, et enfin à Genève, il retourna dans son pays, où il obtint d'abord la place d'instituteur à Aarau; de là il revint à Brugg comme pasteur, puis il fut envoyé comme adjoint à Berne, où il finit par occuper la première dignité ecclésiastique du canton jusqu'à sa mort, qui arriva le 8 mars 1674. Ce n'était pas sans doute un de ces génies éminents qui captivent l'admiration de la postérité; mais dans sa sphère modeste il se distingua par une remarquable capacité et la pratique de toutes les vertus qui se rattachent à sa profession. Son biographe, le professeur Fetscherin, a su heureusement les faire ressortir, ainsi que son mérite littéraire, et les traits nombreux qu'il a puisés dans sa vie universitaire et dans l'exercice de ses fonctions offrent un tableau curieux et intéressant d'une époque dont nous éloignent tant aujourd'hui les progrès des sciences et de l'industrie; il a ainsi rempli avec bonheur et talent le programme que lui avait imposé la Société historique de Berne. Elle s'est proposé d'offrir à la jeunesse bernoise, dans ses feuilles de nouvel an, une histoire complète de la ville et du canton, et de retracer le portrait des citoyens qui se sont distingués par leur mérite et leur vertu. C'est une sage et noble pensée, et le début inspire un vif désir de la voir persévérer dans cette voie utile.

**HÉLIAND.** — Héliand, vie et doctrine du Christ, d'après l'ancien saxon, par K. Simrock. Elberfeld, Friderichs. Paris, Klincksieck. 1856. 275 p. in-8°.

Le poème de Héliand (le Sauveur) peut être considéré comme un des plus anciens monuments de la langue germanique, si l'on en excepte l'Harmonie des Évangiles d'Offried; quelques fragments de poésie très-courts, des formules et des gloses; aussi a-t-il été déjà l'objet de plusieurs publications importantes, et il s'en prépare encore dans ce moment deux éditions qui reproduisent le texte ancien; mais, malgré les glossaires et les grammaires qui les accompagnent, elles ne s'adressent qu'au nombre de lecteurs fort restreint qui comprend l'idiome des huitième et neuvième siècles. L'habile traducteur des *Nibelungen*, de l'Edda et des *Minnesinger*, a voulu en faciliter la lecture à la masse du public moins érudit; sa plume élégante a fidèlement reproduit toutes les beautés de l'original, et grâce à lui, le plus ancien et le plus beau

poème religieux de l'Allemagne sera intelligible pour tout le monde et cessera d'être apprécié exclusivement par les philologues et les savants.

**SPECIMEN** *literarium continens priorem partem prosopographiæ Aristophaneæ, quam..... scripsit Tiallingius Halberstma. Deventre et Leyde Brill. Paris, Klincksieck. 1856. XII—128 p. grand in-8°. (3 fr. 50 c.).*

Ce serait ajouter un curieux chapitre à l'histoire de la comédie attique, que de dresser le catalogue des diverses personnalités qu'Aristophane a mises en scène et livrées à la raillerie du public, en relevant toutes les allusions qui frappent des personnages qu'il désigne clairement ou qu'il laisse deviner. Malheureusement, nous ignorons la plupart des faits et des circonstances sur lesquels portent les traits qui excitaient les rires de la foule, et nous ne pouvons apprécier qu'imparfaitement la verve et la finesse de l'éminent poète comique d'Athènes. La nouvelle dissertation ne comblera pas la lacune que nous signalons ; mais l'étude consciencieuse de M. Halberstma sur son auteur favorise de résultats satisfaisants, bien qu'incomplets, et signale heureusement son début dans la carrière littéraire. Le premier chapitre, qui traite des tragiques en général, passe rapidement sur Thespis et Phrynichus pour s'arrêter plus à loisir sur cette grande trilogie de la tragédie grecque, dans laquelle Aristophane ne s'attaque qu'à Euripide, laissant de côté, par prudence, le vieux Sophocle, dont le souvenir récent était encore si cher au peuple. L'auteur nous apprend peu de chose sur Jophon, Cephisophon et Mnesiloque ; il s'étend davantage sur Agathon, mais ne fait plus guère ensuite que citer Carcinus, Philoclès, Morsime, Melanthe, Theognis, Melete, etc. Les autres chapitres sont consacrés aux auteurs comiques, aux différents poètes, aux philosophes, aux devins et à ceux qui ont exercé un art quelconque. Selon la méthode hollandaise, le travail se termine par de nombreuses corrections de texte qui concernent non-seulement Aristophane, mais la plupart des autres classiques grecs et latins. L'importance des matériaux ainsi rassemblés, la valeur scientifique d'un grand nombre de conjectures et de restitutions de textes douteux font vivement désirer que quelque jeune philologue cherche à en tirer parti, soit dans un travail d'ensemble, soit dans une étude spéciale, consacrée à quelques-uns des écrivains de l'antiquité.

**GLOSSARIUM ITALICUM**, in quo omnia vocabula continentur ex Umbri-  
cis, Sabinis, Oscis, Volscis, Etruscis, cæterisque monumentis quæ  
supersunt collecta, et cum interpretationibus variorum explicantur, cura  
et studio *Ariodantis Fabretti*. Turin, 1857, impr. royale.

Depuis le seizième siècle, et surtout depuis que l'abbé Lanzi a si bien accredité l'étude des anciennes langues de l'Italie, le nombre des travaux sur ce sujet a été si considérable que le classement des résultats philologiques obtenus devenait indispensable. A quoi se réduisent les monuments qui nous restent de la langue des Ombriens, des Sabins, des Osques, des Volscs, des Etrusques et des anciens habitants du Latium et de la partie septentrionale de l'Italie ? Rechercher les caractères distinctifs de chacun de ces dialectes provinciaux et leurs rapports réciproques, afin de mieux fixer l'origine des nations de la Péninsule, c'est ce qu'on ne pouvait faire aujourd'hui qu'en parcourant de volumi-

neux et très-nombreux ouvrages. M. Fabretti a voulu faciliter le travail par son *Glossaire*. On trouvera dans ce volume in-4<sup>o</sup> de cent feuilles à deux colonnes toutes les anciennes inscriptions appartenant aux diverses contrées de l'Italie. Chaque mot des dialectes sera expliqué par des comparaisons et des étymologies. C'est non-seulement un trésor d'épigraphie, mais aussi de paléographie et de grammaire. On reçoit les souscriptions à l'imprimerie royale de Turin et chez M. Vieusseux, à Florence.

LIVORNO CONSIDERATO. — Livourne considérée dans sa condition présente et dans son avenir, principalement en raison du percement de l'isthme de Suez et du grand-central italien ; lecture faite à l'Académie impériale et royale des *Georgofili*, dans la séance du 1<sup>er</sup> juin 1856, par M. F. Bonaini, surintendant général des archives grand-ducales. Florence, 1856. In-8<sup>o</sup> de 56 pages, avec 8 tables synoptiques et 2 planches.

ATTI DELLA PROVINCIALE. — Actes de l'Académie provinciale des beaux-arts à Ravenne. Ravenne, impr. du séminaire archiépiscopal, 1856. In-8<sup>o</sup> de 335 pages.

Les événements politiques ont empêché cette Académie de publier ses *Actes* de 1848 et 1849. Elle fait paraître aujourd'hui le résumé de ses travaux en 1850, 1851, 1852, 1853 et 1855. La mort de son directeur, M. J. Sarti, l'a empêchée de publier ce qui devait se rapporter à l'année 1854. Les études contenues dans le présent volume mériteront l'attention des historiens et des archéologues autant que celle des artistes. Dans un discours prononcé en 1850, M. Visconti a montré, par l'exemple de Fabio Calvi de Ravenne et de Raphaël, combien la science peut servir l'art. Calvi, qui traduisit, sur la prière du grand peintre, le livre de Vitruve, aida puissamment Raphaël de son érudition en esthétique. C'est la méthode guidant le génie. M. Cappi, secrétaire de l'Académie, a présenté un rapport sur la Société des fouilles que M. Sarti essaya d'établir à Ravenne, il y a environ vingt-cinq ans. On trouve dans ce rapport l'indication des principaux objets d'études que devrait entreprendre une Société des fouilles établie à Ravenne. Le travail serait immense et des plus fructueux, car Ravenne a été justement appelée la Rome des premiers siècles du moyen âge. Viennent ensuite une dissertation archéologique du regrettable M. Canina, un discours de M. Cappi sur la translation d'une fresque de Guido Remi, et les éloges de Dionigi Strocchi, par M. Ghinassi, et de Sarti, par M. Cappi. Le volume est complété par le rapport d'une commission sur un tableau de l'école Bolognese, qu'on attribue à Annibal Caracci et qui représente le génie des beaux-arts.

*Le Rédacteur en chef, CH. LOUANDRE.*

## PHYSIQUE DU GLOBE.

---

# LA MÉTÉOROLOGIE

DANS

LES MÉMOIRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

III.

SOCIÉTÉ MÉTÉOROLOGIQUE DE FRANCE. — SOCIÉTÉ DES SCIENCES  
NATURELLES DE CHERBOURG.

La première chose dont il faille s'occuper est le choix de l'emplacement de l'observatoire ; le thermomètre doit surtout le fixer d'après ce qui a été dit sur cet instrument. En France, on devra se placer le plus possible en rase campagne et au N. O. dans la plupart des localités. D'ailleurs, un observatoire de ce genre doit remplir à peu près les mêmes conditions qu'un observatoire astronomique. L'auteur cite la plaine de la Beauce comme satisfaisant aux diverses conditions nécessaires à l'organisation d'un bon observatoire météorologique.

Voici les instruments énumérés par M. Renou dont doit être muni un observatoire complet :

Thermomètres pour déterminer la température de l'air ;  
— — le rayonnement nocturne ;  
— — l'intensité de la chaleur solaire ;  
— — la température du sol à la surface  
et à diverses profondeurs ;  
— — la température des caves, des  
puits, des sources, des eaux  
de pluie, de la neige ;

Thermomètre à boule mouillée, pour déterminer l'humidité de l'air ;

Hygromètre condensateur de M. Regnault ;

REV. DES SOC. SAV. — T. III. — N° 5. Novembre 1857. 33

Appareils pour déterminer directement le poids de la vapeur d'eau  
contenue dans l'air ;  
Hygromètre à cheveu ;  
Baromètre ;  
Sympiézo-mètre ;  
Thermomètre hypsométrique ;  
Pluviomètres à diverses hauteurs ;  
Appareils à recueillir la neige et à évaluer la rosée ;  
Bassin d'évaporation ;  
Girouette ;  
Anémomètre ;  
Appareils pour déterminer la direction, la vitesse et la hauteur  
des nuages ;  
Électromètre ;  
Ozonomètre ;  
Cyanomètre, ou tout autre instrument propre à déterminer la  
quantité de lumière émise par tout le ciel ou son degré de  
pureté ;  
Instruments propres à mesurer des angles dans les phénomènes  
d'optique atmosphérique ;  
Polariscope ;  
Appareils propres à constater les mouvements de la croûte ter-  
restre et les tremblements de terre ;  
Appareils pour recueillir et analyser l'air et les eaux de pluie,  
brume, brouillard, rosée, neige, grêle ou givre ;  
Appareils magnétiques ;  
Appareils mécaniques, électriques ou photographiques, enregis-  
trant d'une manière continue tous les phénomènes météoro-  
logiques ;  
Lunette ;  
Pendules, chronomètres, dipléidoscopes, ou autre procédé d'avoir  
l'heure exacte dans l'observation des tremblements de terre,  
des étoiles filantes, des météores lumineux, etc.

Outre ces appareils, M. Renou recommande les moyens de se pro-  
curer de la glace, la construction d'une tour que l'on garnirait  
d'instruments, des ballons captifs, des machines à diviser, des cathé-  
tomètres, microscopes, etc. On doit encore avoir tous ces appareils en  
double, afin d'éviter des interruptions dans les observations. Il est  
impossible, est-il dit dans le Mémoire, à un petit nombre d'observa-  
teurs, de suivre tous ces instruments ; aussi, son auteur promet-il  
plus tard des instructions sur les appareils photographiques et au-

tres, en y comprenant les instruments magnétiques. Il serait facile maintenant de donner les instructions relatives aux appareils photographiques appliqués au magnétisme ; car, depuis que M. Brooke est venu organiser ses appareils à l'Observatoire de Paris, M. Le-verrier, directeur de cet établissement, a, comme nous l'avons vu, communiqué à l'Académie des sciences, les descriptions détaillées de ces mêmes appareils. La question de savoir si ces instruments atteindront le but qu'on en attendait, peut être posée en présence des résultats qu'ils ont fournis.

La vérification des instruments est un point capital qui doit, avant tout, occuper l'observateur. C'est pour cela que M. Renou entre dans des détails nécessaires sur les précautions à prendre avec chacun d'eux.

*Thermomètres.* — Le meilleur moyen d'avoir des thermomètres à indications exactes est de les diviser en parties d'égale capacité ; de cette manière on évite les difficultés de la lecture sur des tubes trop capillaires et dont les degrés sont généralement tracés avec des divisions extrêmement fines. De plus, on évite la correction que le temps rend nécessaire par suite du déplacement du zéro.

La définition que l'on a donnée jusqu'ici du point marqué 100° sur le thermomètre est insuffisante. En effet, la pesanteur varie avec la latitude et l'altitude, d'où une même hauteur du baromètre en divers lieux n'indique pas la même pression. M. A. d'Abbadie a défini le point 100° celui que le thermomètre centigrade doit marquer dans la vapeur d'eau bouillante à la latitude de 45° au niveau de la mer, le baromètre réduit à 0° ayant la hauteur de 760<sup>mm</sup>. La formule qui donne la hauteur du baromètre, pour chaque lieu, lorsque l'ébullition de l'eau donne 100° est

$$760^{\text{mm}} + 1,98 \cos. 2 l + 0,0015 h,$$

$h$  étant l'altitude. La détermination de ce point exige des précautions particulières, mais on facilite la construction de cet instrument au moyen de tables calculées à l'avance. Dans tous les cas, il faut avoir des thermomètres étalons, afin de vérifier les points extrêmes 100° et 0°, cette dernière division étant, comme on le sait, sujette à changer.

Les thermomètres à alcool peuvent, comme ceux à mercure, être construits avec une échelle arbitraire ; mais la dilatation de l'alcool ne s'accorde pas avec celle du mercure, et il faut déterminer la correspondance des divisions. C'est ce qui fait que ces derniers thermomètres ne doivent être mis en usage que dans les localités où la température peut s'abaisser jusqu'à — 38° ou — 40°, point de la congélation du mercure.

« Ici se présente une grave difficulté ; c'est la graduation du thermomètre jusqu'à  $-60^{\circ}$  ou  $-70^{\circ}$ , destiné à indiquer les plus grands froids de la Sibérie ou du nord de l'Amérique ; on ferait bien, je crois, de convenir qu'on graduera le thermomètre à alcool toujours de la même manière ; par exemple, on établirait la concordance à  $-20^{\circ}$ , et, en s'appuyant sur les deux points  $0^{\circ}$  et  $-2^{\circ}$ , on prolongerait la table de comparaison aussi bas qu'on le voudrait, et de cette manière on pourrait toujours ramener ces degrés à d'autres par le calcul, surtout si les observateurs ont donné en même temps la concordance de leur thermomètre à alcool avec l'étalon à mercure dans toute l'étendue de  $-20^{\circ}$  à  $+30^{\circ}$ . »

Les extrêmes de la température doivent être déterminés avec le thermomètre de Rutherford et celui de Walferdin. On doit remplir le thermomètre à minima avec de l'alcool incolore et le fermer à  $-20^{\circ}$  afin d'empêcher la volatilisation du liquide. On incline l'instrument de quelques degrés et l'on dirige en haut la partie coudée de la chambre après l'avoir gradué sur la tige arbitrairement. Le thermomètre à maxima se fait avec un thermomètre à mercure renfermant un peu d'air et dont la graduation est connue. On satisfait à la première de ces conditions en prenant les précautions nécessaires.

Nous ne parlerons pas des autres thermomètres qui existent en grand nombre et dont quelques-uns peuvent être utilisés avec succès. Le thermomètre à air mérite une attention spéciale, et M. Renou se réserve d'en parler à l'article du baromètre.

A l'égard de la détermination de la température de la localité où l'observatoire est établi, on peut employer deux méthodes : la première consiste à suivre la marche ordinaire en cherchant à trouver à chaque instant l'erreur du thermomètre ; la seconde est de s'arranger pour que l'instrument ne puisse donner que la température de l'air. M. Liass a mis le premier de ces procédés en pratique, en s'affranchissant des radiations extérieures par l'observation de trois thermomètres ayant des pouvoirs excessifs différents. Cette méthode étant sujette à plusieurs objections, M. Renou préfère la deuxième méthode, pourvu que l'on ait soin de tenir le thermomètre dans l'obscurité et dans un courant d'air artificiel, conditions que l'on réalise facilement.

« Lorsqu'on veut déterminer les maxima et minima, ou obtenir des courbes photographiques continues, il faut que les thermomètres soient en repos ; on emploiera alors des enveloppes de plus grande dimension, dans lesquelles on fera passer l'air au moyen d'un ventilateur ou d'une hélice. » Puis l'auteur entre dans la description de la



disposition à donner à l'appareil. Nous croyons qu'elle est sujette à quelques modifications capables de la simplifier, mais comme cela nous entraînerait un peu loin, nous choisirons une autre occasion pour en parler.

Les procédés de M. Walferdin doivent être préférés par les observateurs qui ne peuvent noter que le minimum et le maximum de la température. La meilleure position à donner à leurs instruments est de les poser sur des poteaux à plusieurs mètres au-dessus du sol, en les garantissant avec des toiles cirées à 20 centimètres l'une de l'autre et au sud. Pour tous ces thermomètres, ainsi que pour ceux destinés à mesurer la température au-dessus du sol et à diverses hauteurs, M. Renou renvoie aux descriptions de M. Walferdin.

Les indications que l'on obtient au soleil changent avec l'instrument dont on fait usage et la distance au sol ou aux murailles ; c'est pourquoi il serait important de dissiper le vague qui plane encore sur ces observations.

La température du sol se détermine facilement, en couchant un thermomètre horizontalement, après avoir recouvert son réservoir d'une couche de terre de un ou deux millimètres d'épaisseur ; seulement, il est important de remarquer que l'on ne doit opérer ainsi qu'en rase campagne, là où les rayons solaires ne sont arrêtés par aucun obstacle. Quand on veut mesurer la température du sol à une profondeur de plusieurs mètres, on introduit le thermomètre dans un trou soudé et tubé en fer, en le bouchant pour empêcher l'air de s'y renouveler.

À côté de l'instrument, et jusqu'au niveau de son réservoir, il faut enfoncer un tube de même calibre et de même graduation ; ces deux indications ont une différence qui est la correction à faire pour obtenir seulement la température du réservoir. On peut encore, lorsqu'il s'agit de grandes profondeurs, employer un tuyau en tôle zinguée, dans lequel on entre le thermomètre enveloppé de laine et de bois blanc qu'il faut retirer pour les expériences. Ce procédé a l'avantage de n'éprouver que des variations très-lentes de température. Quand on a lu l'instrument, on le replace en fermant l'ouverture.

« Les observations de température du sol à diverses profondeurs ont encore moins de valeur que toutes les autres à l'intérieur des villes, car on s'y trouve presque toujours sur un sol artificiel, fouillé dans tous les sens, percé de puits, pénétré d'eaux ménagères ou d'arrosages et de matières organiques en décomposition, chauffé par les maisons, garanti du vent par mille obstacles, ne recevant le soleil qu'un certain nombre d'heures par jour, etc., etc. »

La température des puits s'obtient en plongeant un thermomètre dans unseau d'eau, de manière à ce qu'il puisse donner son indication en deux minutes ; mais quand ils ont une très-grande profondeur, on emploie les thermomètres à déversement de M. Walferdin renfermés dans des manchons en verre pour les garantir de la pression.

Pour compléter les observations thermométriques, il y aurait encore beaucoup à dire, mais notre but n'étant que de donner un compte rendu abrégé, nous continuerons à suivre M. Renou pas à pas, afin d'enregistrer ce qu'il y a de plus essentiel dans ses excellentes instructions. Il fait remarquer avec juste raison que l'on observe peu les températures des rivières. Les extrêmes de leur variation diurne sont en retard d'au moins une heure sur ceux de l'atmosphère ; il faut donc en prendre les températures à sept heures du matin et à trois heures du soir ; on connaît ainsi la valeur de cette oscillation et la moyenne très-approximativement. Le même thermomètre sert à les comparer à celles de l'air. Pour opérer, on conseille un vase d'un litre que l'on a soin d'agiter dans l'eau avec le thermomètre ; on place ensuite l'instrument dans le vase en le tenant dans l'eau, et on enlève le tout pour en faire la lecture. Il serait aussi fort utile de constater les températures des sources ; il y aurait à noter leurs variations de mois en mois, à indiquer leur volume, et à faire la description topographique et géologique des lieux où elles naissent.

*Hygromètres.* — M. Regnault ayant publié, en 1845, un travail complet sur l'hygrométrie, M. Renou se contente de donner quelques détails nécessaires dans ce genre d'observation. Il cite deux procédés susceptibles de donner les résultats exacts. L'un consiste dans l'absorption de l'humidité de l'air pour la peser, et l'autre dans la détermination du point de rosée, ou de la température à laquelle l'air s'abaisse, pour être saturé par la vapeur d'eau qu'il contient au moment de l'expérience.

Le premier procédé est facile à mettre en usage : on remplit des tubes en U avec de la ponce imbibée d'acide sulfurique concentré. En pesant les tubes avant et après l'expérience, on a une différence qui représente le poids de la vapeur d'eau que l'air contenait. Ce procédé est soumis, comme tous les autres, à des précautions qu'il ne faut pas négliger de prendre.

L'hygromètre condensateur de M. Regnault donne un moyen d'employer le second procédé, mais il nécessite une grande habileté de la part de l'observateur. Le psychromètre d'August est plus communé-

ment employé ; on lit un thermomètre à boule sèche pour avoir la température, et un autre à boule recouverte de mousseline mouillée. On calcule alors l'humidité de l'air ou l'on s'en dispense par l'usage des tables de M. Hæghens (t. I de l'*Annuaire de météorologie*). Ce procédé a l'inconvénient de nécessiter l'emploi de deux thermomètres exactement pareils, et, en outre, le thermomètre mouillé donne des indications variables avec la vitesse du vent. Néanmoins, on peut obtenir des résultats suffisamment exacts, en opérant avec discernement.

L'appareil que M. Doyère a décrit est destiné aux voyageurs. Il exige aussi l'emploi de deux thermomètres ; les boules doivent être semblables, mais l'une, plus longue que l'autre, est enveloppée d'une mousseline dont la base plonge dans un petit godet rempli d'eau. On imprime à l'instrument un mouvement de rotation et on note les températures. Ceux-ci étant soumis aux mêmes influences d'erreur, on obtient à peu près les résultats de l'appareil précédent. Pour calculer l'humidité relative, la tension et le poids de la vapeur d'eau, on se sert des courbes de M. Doyère, qui sont à la suite des tables de l'*Annuaire*.

« Tous ces inconvénients sont évités en employant les appareils destinés à donner la vraie température de l'air ; on place pour cela un thermomètre à échelle arbitraire semblable à celui qui donne la température de l'air, près de lui et à sa suite relativement au courant d'air, de manière que le thermomètre sec ne puisse recevoir, dans le mouvement, des gouttelettes d'eau projetées. Pour rendre absolument exactes les moyennes mensuelles, on emploie alternativement, par exemple de trois en trois jours, chaque thermomètre sec et mouillé. Les thermomètres étant dans un courant d'air à peu près constant, l'indication du thermomètre à boule mouillée ne peut indiquer que l'humidité de l'air. On peut employer à volonté l'appareil tournant ou l'appareil fixe ; mais dans ce dernier on est plus sûr d'entretenir le thermomètre complètement mouillé. On conçoit, en effet, qu'il ne faut pas s'exposer à avoir une boule qui commence à sécher, le thermomètre marquerait beaucoup trop haut ; la manière de mouiller le thermomètre sera indiquée par les expériences qu'il faudra nécessairement entreprendre avec l'appareil à absorption directe, car il faut que les tables soient refaites dans ces nouvelles conditions. »

Quand la température de l'air est au-dessous de zéro, il faut prendre certaines précautions pour connaître son degré d'humidité ; on n'est même pas certain d'avoir des résultats exacts pour les températures voisines de zéro.

M. Renou pense que le meilleur moyen de tirer parti de l'hygromètre à cheveu, presque généralement abandonné, est de le comparer tous les jours à l'hygromètre condensateur. C'est le moyen, en effet, de former la table de l'hygromètre.

*Baromètre.* — Tous les baromètres employés sont à mercure ; il y en a de deux espèces, à syphon ou à cuvette. 12 ou 15<sup>mm</sup> de diamètre du tube sont nécessaires pour le baromètre à syphon. On lui adapte toujours un thermomètre, afin de pouvoir réduire les indications à 0°. Tout le monde connaît le baromètre de Fortin, qui est le meilleur de tous ; en le munissant d'un vernier donnant les dixièmes de millimètre, on peut estimer la hauteur de la colonne à 0<sup>mm</sup>,01 ou 0<sup>mm</sup>,02. « Le moyen pratique le plus simple d'avoir un bon baromètre est de le construire à peu près exact et de le comparer avec un étalon parfaitement exact lui-même ; il sera même bon de régler son baromètre de manière que sa correction soit moindre que 0<sup>mm</sup>,01 ; . . . » La construction d'un étalon pour la vérification des baromètres exige des soins spéciaux, et leur comparaison est assez délicate pour qu'il soit nécessaire de connaître tous les détails pratiques de ces opérations. C'est pourquoi nous renvoyons aux instructions mêmes de M. Renou et aux ouvrages spéciaux les praticiens que cela peut intéresser.

Les observations barométriques faites dans l'intérieur des villes sont aussi bonnes qu'ailleurs ; il est utile de placer l'instrument dans une salle dont la température soit peu variable, et à l'abri du vent qui pourrait s'introduire par une fenêtre ouverte.

M. Renou recommande l'usage du sympiezomètre en astronomie pour la correction relative aux réfractions moyennes. On sait que pour cet instrument, qui est en même temps un baromètre et un thermomètre, on pourrait éviter la correction relative à la dilatation du verre, en introduisant dans sa boule, comme le recommande M. Liais, la vingtième partie de son volume de mercure, afin de compenser cette dilatation.

Enfin, nous terminerons ce qui est relatif au baromètre en transcrivant un passage du Mémoire de M. Renou, parce que nous croyons qu'il est d'une grande portée dans les observations futures.

« Le sympiezomètre devient un baromètre quand on l'entretient à une température constante : par exemple, dans la glace fondante, ce qui n'est praticable que dans une glacière, et ne peut être regardé comme un moyen pratique. On obtiendrait le même résultat en l'enfouissant dans le sol à 25<sup>m</sup> de profondeur ; en suivant sa marche au moyen d'un appareil électrique ou photographique ; on pourrait aussi.

comme l'a indiqué M. Gaudin, l'enterrer à deux mètres seulement et tenir compte des petites variations de la température au moyen d'un thermomètre descendant jusqu'à la même profondeur. La différence des indications du sympiezomètre à température constante et de celui placé dans un courant d'air et dans l'obscurité, donnerait la température de l'air. Ce système d'observation pourrait bien un jour remplacer le thermomètre et le baromètre, car il offrirait de grands avantages dont voici les principaux : grande simplicité ; indication de la variation du volume de l'air, indépendamment de toute théorie et de toute détermination autre que celle de la dilatation du verre, qui n'y entre que pour une correction minime ; grandeur aussi considérable qu'on le veut des divisions correspondant à celles du baromètre et du thermomètre ; invariabilité du zéro, le changement de volume de la boule étant négligeable devant la grande dilatabilité de l'air ; degrés de température en rapport avec les véritables quantités de chaleurs perdues ou gagnées par l'atmosphère, ce qui a une grande importance, surtout vers  $-60^{\circ}$  ; grande facilité pour le tracé photographique ; enfin, indication des extrêmes de la pression et de ceux de la densité de l'air au moyen de corps légers placés à droite et à gauche de l'index de mercure, ou au moyen d'index en émail, si c'est de l'alcool ou un autre liquide qu'on emploie. »

*Pluviomètres.* — M. Renou donne le modèle d'un pluviomètre très-simple, applicable généralement dans tous les pays. On soude à un cylindre un entonnoir en zinc à bord presque tranchant ; la hauteur de la pluie que reçoit le cylindre est décuplée si la section de celui-ci est dix fois plus petite que celle de l'entonnoir, qui est vertical en dedans. Le récipient est armé, sur le côté, d'un tube en verre coudé deux fois pour se réunir à lui au moyen de deux anneaux de caoutchouc. Il y a une échelle divisée en millimètres pour faire la lecture ; le support est une boîte en bois percée d'une ouverture circulaire pour adapter le pluviomètre. On vide l'instrument en faisant écouler l'eau par un petit trou percé à côté de celui du fond de l'entonnoir. Le récipient doit avoir 25 centimètres de hauteur et le diamètre de l'entonnoir 20 centimètres. Quand il tombe plus de 25 millimètres de pluie, l'eau qui s'élève alors dans l'entonnoir est versée en partie dans un vase pour la jauger. On doit mettre dans l'appareil la quantité d'eau nécessaire pour qu'elle affleure le zéro de l'échelle, afin d'avoir directement la hauteur de la pluie qui est tombée. Pour éviter la rupture du tube lorsqu'on observe en hiver, il suffit de tenir le pluviomètre vide ; dans tous les cas, il faut des tubes de rechange. Mais, en mettant de l'eau salée dans

l'instrument, on empêche la congélation de l'eau ou du moins on abaisse considérablement ce point; on donne au récipient une hauteur de 0<sup>m</sup>,50 quand il faut mesurer des pluies abondantes; bien souvent même, l'appareil est débordé, et il faut le modifier d'après les indications de M. Fabre. On adapte un siphon au pluviomètre en le faisant descendre jusqu'au zéro à l'intérieur et un peu plus bas au dehors. On met le haut du siphon au niveau du haut de l'échelle, et, lorsque l'eau a monté jusque-là, le siphon s'amorce et vide le récipient jusqu'au zéro. On peut savoir combien de fois le récipient s'est vidé en employant un compteur. Au bout d'un bras de levier muni d'un ressort, on place au-dessous du siphon un petit vase cylindrique percé d'un trou; le vase descend au moyen de l'eau fournie par le siphon, et, quand l'écoulement est terminé, le vase remonte après s'être vidé. Dans ce mouvement, il fait tourner d'une dent la roue du compteur, lequel marque 25 millimètres d'eau de pluie avec une échelle de 25 centimètres. Quand on ne peut observer que rarement, on modifie encore l'appareil de la manière suivante :

« On réduit le pluviomètre à un entonnoir terminé par un petit tuyau d'une longueur suffisante pour conduire son eau dans un vase d'une substance quelconque, imperméable et d'une capacité telle qu'il ne soit jamais exposé à déborder pendant l'absence de l'observateur; on enterre ce récipient en lui faisant un petit puits garni de pierres ou mieux de briques, et on l'abrite le mieux possible; à côté de lui on place un vase tout pareil dans lequel on met une quantité d'eau bien exactement jaugée. Lorsqu'on vient faire l'observation, on jauge l'eau recueillie en se servant d'un récipient de pluviomètre ordinaire; l'évaporation étant la même dans deux vases semblables, et d'ailleurs très-faible, on ajoute à la lecture faite la hauteur d'eau évaporée; la même jauge peut servir quand on a cinq ou six pluviomètres en expérience. Si on opère en haut d'un édifice, après avoir fermé le récipient et le vase à moitié plein d'eau qui l'accompagne, on les enferme dans une même boîte garantie de la pluie et du soleil, et placée d'ailleurs, si c'est possible, dans un intérieur. »

Il est facile de déterminer la quantité d'eau qui mouille les parois des instruments en ramenant le pluviomètre à zéro et en humectant les parois de l'entonnoir avec une petite éponge; on estime l'eau employée en centimètres cubes avec une échelle graduée, et on la réduit en hauteur sur la surface du pluviomètre.

M. Renou donne la description d'un pluviomètre fort simple qu'il

croit préférable à tous les autres instruments de ce genre. Voici en quoi il consiste : on construit une trémie évasée avec des plans inclinés de  $0^m,20$  et des bords dépassant le sol de  $0^m,15$  à  $0^m,20$  ; le rebord qui la limite a quelques centimètres de hauteur et une bordure externe de  $0^m,50$  de largeur, ayant la même pente que les plans de l'aire ; celle-ci est un carré de 5 mètres de côté, enduite d'asphalte ou recouverte de feuilles de zinc très-minces. Pour empêcher les oscillations de la surface de l'eau, on entoure l'aire avec du buis ; on adaptera au carré un tuyau en zinc se rendant dans une citerne où l'eau arrivera. Cette citerne, en zinc aussi, aura un mètre carré, et la hauteur de la pluie sera ainsi multipliée par 25. A côté, on placera un pluviomètre de  $0^m,20$  de diamètre pour obtenir la différence des résultats donnés par les deux appareils.

On recommande l'emploi des pluviomètres à diverses hauteurs, en se ménageant un accès facile vers l'instrument ; il faut d'ailleurs, pour la comparaison des deux instruments, les alterner de temps en temps.

Quand on veut établir des instruments pluviométriques au sommet des montagnes, on éprouve des difficultés assez grandes ; le jaugeage de la neige ou de la grêle ne peut être effectué qu'après la fusion. On reçoit l'eau à l'état solide ou liquide dans un cylindre de 2 mètres de hauteur, et dans lequel on met du sel marin pour empêcher l'évaporation et la congélation. Pour fondre la neige, il faut avoir soin de couvrir l'instrument avant de l'approcher du feu. Quand la neige tombe en très-grande quantité, on la recueille dans un vase cylindrique de 50 ou 60 centimètres de hauteur et dont la surface est à 2 mètres au-dessus du sol et dans l'isolement. Le tassement de la neige varie suivant les circonstances, ce qui fait que sa hauteur varie depuis dix fois jusqu'à vingt fois celle de la quantité d'eau qu'elle représente. La grêle étant ordinairement mêlée de pluie, il est très-difficile de la mesurer ; la forme de la grêle est tantôt celle d'une sphère, tantôt celle d'un secteur sphérique ; mais quand elle dépasse 2 ou 3 centimètres, elle présente des formes très-variées.

« La détermination de la rosée est très-difficile, car elle varie suivant la nature des corps qui la reçoivent ; il faudrait, pour avoir des résultats comparables au phénomène naturel, la recevoir sur plusieurs appareils, au niveau du sol et recouverts de terre, sable, gazon, etc., et peser ensuite ; malheureusement le poids considérable de ces substances et le faible poids de la rosée mettent un grand obstacle à cette détermination. En recevant la rosée sur une

même substance, du coton, par exemple, on a des nombres comparables entre eux, et voilà tout ; peut-être vaudrait-il mieux la recevoir sur une étoffe très-mince, imperméable, appliquée le plus exactement possible sur le sol. Il n'y a, dans tous les cas, qu'en pleine campagne qu'on puisse faire des expériences sur ce phénomène qui joue un si grand rôle en agriculture, surtout dans le nord de l'Afrique. »

On détermine la température de la pluie en la recueillant dans un vase fort mince et en métal, de façon à la réunir dans un très-petit récipient où l'on place un thermomètre très-petit.

L'eau de la pluie s'analyse dans des vases en platine ; on pourrait se servir de cuivre doré. MM. Barral, Boussingault et Chatin se sont occupés de cette question, et leurs Mémoires se trouvent dans les comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris.

Il est regrettable que l'organisation actuelle des observations météorologiques ne puisse pas permettre de tracer sur la surface de la France des lignes d'égale hauteur de pluie. Ce n'est qu'après une longue série d'observations et l'établissement d'appareils dans un grand nombre de localités qu'on pourra chercher à résoudre cette question. Il est évident que les observations pluviométriques sont d'une grande utilité pratique ; les crues des fleuves sont un des points principaux qui doivent fixer l'attention des observateurs, et il est clair qu'on ne peut les prévoir ou les prédire que par une étude attentive de l'eau fournie par l'atmosphère ; elles dépendent aussi de la nature du sol, et l'on comprend dès lors quelle activité est nécessaire pour arriver aux résultats qui, seuls, permettront de mettre notre pays à l'abri des catastrophes produites par les inondations.

*Evaporation.* — On admet que la quantité d'eau évaporée est proportionnelle à la surface du bassin découvert dans lequel elle se trouve. Cependant, comme on n'a ainsi qu'une approximation, il serait utile de rechercher les différences qui peuvent se présenter en faisant des expériences comparatives. Un bassin cylindrique de 20 centimètres de diamètre et de 10 ou 15 centimètres de profondeur serait bon pour les observations ordinaires, il faudrait l'entourer d'un grillage en fil de fer pour empêcher les oiseaux d'y venir. Pour l'abriter de la pluie et du soleil, on étendrait des planchettes ou des toiles cirées presque horizontalement. Il est facile d'avoir chaque jour la mesure de la quantité d'eau évaporée en déterminant ce qu'il faut ajouter pour ramener le niveau au contact d'une pointe en platine ou dorée. Le tube gradué qui sert à cette



fin peut être divisé en centimètres cubes, mais il faut alors former une table de la correspondance des graduations avec les hauteurs dues à l'évaporation. Pour les observations faites à des intervalles de temps éloignés, on entretient les bassins à un niveau constant en faisant usage d'un récipient plein d'eau et renversé ; il est armé d'un tube de communication avec le bassin et qui s'arrête au niveau que l'on entretient. « Ce récipient peut être gradué de manière à servir de jauge. Comme il ne ramène pas le niveau à sa hauteur exacte, on agit sur l'air intérieur, par aspiration ou compression, au moyen d'un tube à robinet ; on fait alors la lecture de la hauteur d'eau que le récipient a perdu pour ramener le niveau de l'eau dans le bassin à l'affleurement exact de la pointe. » La détermination précise des niveaux des bassins nécessite des précautions qu'il est impossible de négliger ; quand elle est effectuée avec tous les soins qu'elle comporte, on peut s'en servir pour obtenir la hauteur de la pluie tombée sur une grande surface.

Dans les ports de mer, les observations donneront certainement des résultats différents de ceux obtenus pour l'eau douce ; mais, dans tous les cas, il sera impossible de les rendre entièrement comparables au phénomène naturel. Ici, l'intensité du vent généralement forte, l'agitation de la surface de la mer, ainsi que la température à peu près constante et la presque saturation de l'air à sa surface, sont autant de causes qui viennent apporter des discordances notables.

*Girouette.* — « On peut construire une girouette très-mobile en fixant une plaque de tôle d'assez grande dimension, par exemple de 1 mètre de longueur sur 0<sup>m</sup>,50 de largeur, à un axe maintenu vertical par deux colliers assez lâches et pivotant sur une agate polie ; si, de plus, cette girouette est bien équilibrée, un peu élargie à l'extrémité pour donner plus de prise au vent, elle marque parfaitement, à chaque instant, la direction du vent dans l'endroit où elle est placée. » On fixe à l'axe un cercle gradué en trente-deux parties, et l'on donne à la feuille de tôle et aux divisions une disposition convenable pour que l'observation faite à la lunette donne la direction du vent par la division qui se projette sur l'axe. Cette girouette a des inconvénients résultant de sa mobilité, de ce qu'il faut l'observer d'un point fixe et de ce que les observations de nuit ne sont possibles qu'au moyen d'un éclairage. Les courbes que l'on construit pour donner la direction du vent changent avec la hauteur et sont loin d'offrir la simplicité qu'on obtiendrait si l'on pouvait construire des appareils moins mobiles.

*Effort et vitesse du vent.* — Le moulinet de *Woltmann* est l'instrument qui, jusqu'ici, a été le plus généralement mis en usage pour trouver la vitesse du vent. Les ailes de ce moulin à vent ont quelques centimètres et ont une vitesse de rotation qui varie avec celle du vent. C'est par le nombre de tours qu'elles font dans un temps donné qu'on estime la vitesse du courant, et, par conséquent, ce n'est qu'une vitesse moyenne que l'on peut obtenir. M. Renou propose l'emploi d'un ballon qui serait, à très-peu près, en équilibre avec l'air et marchant dans le sens horizontal. En l'attachant à un fil de soie d'une longueur déterminée, il n'y aurait qu'à mesurer le temps qu'il mettrait à parcourir la longueur du fil.

*Nuages, classification, direction, hauteur.* — « Pour être complète, l'indication de l'état du ciel devrait contenir l'aspect, l'étendue, la direction, la vitesse, la hauteur et l'épaisseur des différentes couches de nuages ; comme on n'a pas trouvé jusqu'ici le moyen de déterminer ces hauteurs dans tous les cas et à heure fixe, il faut s'attacher surtout, quant à présent, à classer les nuages d'après leur aspect, qui est en rapport avec leur hauteur et leur température. »

Les *cirrus* (nuages de neige) sont les plus élevés ; leur forme est allongée et palmée. On les appelle *cirro-stratus* quand ils occupent toute l'étendue visible du ciel. Ils forment deux systèmes de bandes parallèles dont le sens est à peu près celui de leur mouvement. C'est sur eux que le soleil et la lune dessinent si souvent des *halos*, ou bien des auréoles blanches.

Les nuages de vapeur, offrant aussi les bandes des cirrus, se nomment *cirro-cumulus* : ils sont pommelés et forment par leur réunion le *cirro-cumulo-stratus*.

Le soleil et la lune forment, à travers d'autres cirro-cumulus, des irisations bleues et rouges contournant les nuages. Ils sont moins communs que les précédents et s'étendent jusqu'à 25° du soleil. Quelques raisons font penser qu'ils sont formés de vapeur subitement congelée.

Quand la vapeur a une teinte grisâtre, elle forme des *nuages élevés* assez semblables aux nuages ordinaires et renfermés entre deux surfaces horizontales. Leur hauteur va jusqu'à 3,000 mètres et ils entourent le soleil et la lune de couronnes irisées.

Si les nuages de vapeur sont terminés par une surface horizontale en dessous et par des mammelons en dessus, ils constituent les *cumulus*. Ils se montrent principalement dans le courant du jour et s'étalent souvent de manière à devenir un stratus élevé, à moins qu'ils ne s'isolent et se dissipent à l'entrée de la nuit aux époques

des giboulées. La formation des cumulus correspond à une baisse du baromètre et leur dissolution à une hausse.

Les nuages blancs ou gris, rassemblés en couches compactes, sont des *cumulo-stratus*. D'autres nuages blancs se tiennent souvent au-dessous des cumulus et peuvent avoir des directions différentes à celle des premiers; on propose la dénomination de *nuages bas*, qui leur conviendrait parfaitement.

Si les nuages touchent le sol, on est plongé au milieu d'eux et on les nomme *brouillards*.

Les brouillards peu épais, ou plutôt cette vapeur assez légère qui altère sensiblement la transparence de l'air, sans cependant empêcher la vue de s'étendre assez loin, est ce qui constitue la *brume*.

La direction des nuages se donne en degrés, mais il n'est pas facile de donner une appréciation juste; il faut avoir fait un grand nombre d'observations de ce genre pour arriver à des résultats seulement approchés. Tous les procédés indiqués jusqu'ici sont défectueux; voici celui que propose M. Renou :

« Sur un miroir carré, on trace un cercle avec des divisions en degrés, et pour cela il suffit d'y coller un anneau de papier sur lequel on trace les divisions à la main au moyen d'un rapporteur un peu grand; on oriente le miroir qui devient fixe; on déplace une pointe mobile de manière que l'œil voit l'un des points remarquables du nuage passer au centre du cercle; en observant par quelle division il en sort, on a immédiatement sa direction. On peut sans inconvénient réduire le miroir à une dimension moindre en n'ayant qu'un demi-cercle gradué; alors il suffit qu'on puisse le placer dans une direction diamétralement opposée, ce qui est très-facile avec deux repères. »

Il est évident qu'en plaçant la pointe à une hauteur égale au rayon du cercle, le temps que mettra le nuage à parcourir ce rayon représentera celui qu'il met à franchir une distance égale à sa hauteur.

Pour mesurer exactement la hauteur d'un nuage par le calcul, il faudrait pouvoir se transporter très-rapidement d'un point à un autre qui lui serait distant de 1 kilomètre; une base ainsi prise permettrait d'arriver facilement au résultat cherché. Mais, jusqu'à présent, on n'a pu exécuter un semblable transport, et il ne paraît pas qu'on s'en occupe suffisamment. Quand il y a des montagnes qui dépassent la surface inférieure des cumulus, on a des points de repère qui permettent d'obtenir la hauteur des nuages avec facilité, mais ce procédé est trop restreint pour s'en contenter.

On sait que l'on mesure souvent et directement la vitesse des cu-

mulus au moyen de la vitesse de leur ombre projeté sur la surface du sol. Mais, pour que cette méthode fournisse de bons résultats, il faut avoir une grande carte de la localité avec de nombreux repères pouvant être observés à 40 ou 50 mètres au-dessus du plan de projection de l'ombre.

La mesure de la hauteur des nuages pendant la nuit, au moyen de l'éclairage électrique, ne paraît pas chose facile à exécuter, quoi qu'en dise M. Renou ; cependant, il serait bon de faire quelques tentatives en suivant les indications de cet ingénieux physicien. Il propose également les ballons captifs pour mesurer la hauteur de la base des nuages ; ce procédé est certainement très-praticable ; mais, comme M. Renou le dit lui-même, on ne voit pas jusqu'ici comment on pourrait déterminer la limite supérieure des nuages, quand elle nous est cachée.

*Électricité atmosphérique.* — La difficulté de construire des instruments propres à connaître l'électricité de l'atmosphère a été jusqu'ici le principal empêchement pratique. Pour avoir des observations utiles, il faudrait employer partout des appareils identiques, afin de rendre les observations comparables. « Nous ne saurions mieux faire que de renvoyer aux instructions sur l'électricité atmosphérique, par M. Quetelet, *Annuaire météorologique de France*, t. II, p. 161. »

*Ozone.* — M. Schoenbein est le premier qui ait reconnu dans l'oxygène de l'air des propriétés chimiques qui se développent sous l'influence de l'électricité ; on le désigne alors sous le nom d'*ozone*. L'iodure de potassium est un des corps qu'il décompose à la température ordinaire, et c'est lui qui sert à doser l'ozone répandu dans l'air. L'iode, mis en liberté par la décomposition de l'iodure de potassium dissous, forme, avec l'amidon qui est dans la liqueur, de l'iodure d'amidon d'un bleu violet. La réaction se produit en trempant du papier à filtrer dans la dissolution et en l'exposant à l'air après l'avoir fait sécher. C'est d'après l'intensité de la coloration du papier, que l'on juge la quantité d'ozone contenue dans l'atmosphère. On a une échelle de teintes graduée en dix parties, depuis la première, qui est blanche, jusqu'à la dixième qui est du violet le plus foncé.

M. Renou fait une remarque extrêmement importante, c'est qu'aux époques où le choléra a sévi, on a constaté que le papier préparé ne donnait aucune indication. « Ces observations, très-imparfaites encore, appellent de nombreuses expériences, car on ne sait pas encore quel rôle jouent dans la coloration du papier ioduré la température, l'humidité, l'électricité atmosphérique et les différentes matières qui souillent l'air, telles que les fumées, le carbonate d'ammoniaque, etc.

La quantité de lumière émise par le ciel, les arcs-en-ciel, les halos, les crépuscules, le mirage, les aurores boréales, les tremblements de terre et les étoiles filantes, sont autant de phénomènes sur lesquels M. Renou donne quelques détails ou pour lesquels il renvoie aux différents Mémoires écrits sur ce sujet. Quelques-uns de ces phénomènes sont assez rares et assez courts, pour qu'on ne soit pas surpris du peu que l'on connaît sur leurs causes et du petit nombre de renseignements que l'on possède dans les observations qui en ont été faites. C'est aux observateurs à perfectionner leurs moyens d'investigation et à se montrer attentifs lors de leurs apparitions.

*Choix des heures d'observation.* — « Il n'y a qu'un système qui soit complet, qui réponde aux exigences de tous les instruments, à tous les besoins, et qui n'oblige à recourir à aucun autre lieu d'observation : c'est celui des observations horaires de jour et de nuit ; il est indispensable pour les observations météorologiques de premier ordre ; il fournit des observations correspondantes, soit directement, soit au moyen d'une interpolation simple et facile, à celle de tous les lieux d'observation, quelles que soient les heures auxquelles on y observe et leur différence de longitude avec l'observatoire principal. »

Les observations se font ordinairement de trois en trois heures dans les observatoires secondaires et même dans des observatoires qui passent pour être de premier ordre. Il est bon de commencer à 1 heure du matin, afin que la série comprenne les heures principales, qui sont 4 heures du matin, 10 heures du matin, 4 heures du soir et 10 heures du soir.

*Résumés, moyennes.* — Malgré tout l'arbitraire qui existe encore dans les dispositions à prendre relativement aux résumés à faire des observations et aux moyennes, il est cependant quelques précautions nécessaires pour éviter la confusion qui se remarque trop souvent dans les registres de météorologie. M. Renou entre à cet égard dans des détails positifs et qui peuvent servir de bases à tout observateur consciencieux. Après avoir recommandé de faire précéder les *maxima* des *minima* et de donner les hauteurs barométriques en fractions du mètre, il conseille d'indiquer au moins deux fois par jour l'état du ciel. C'est pour cela que l'on trouve dans son Mémoire des définitions précises tendant à établir de l'uniformité.

Les jours sereins sont ceux où le quart du ciel au plus est occupé par des nuages. Le jour n'est entièrement serein que lorsqu'on n'a pas aperçu de nuages ; il est nuageux si les nuages ont couvert le ciel depuis un quart jusqu'à trois quarts. Quand les nuages n'ont cessé de couvrir le ciel en entier, le jour est entièrement couvert.

La rosée répandue dans la campagne caractérise les jours de rosée, et le thermomètre à *minima*, descendant au-dessous de zéro, indique les jours de gelée ; dans les jours de gelée complète, le maximum reste au-dessous de zéro.

Dans les observations des jours de brouillards, il faudra en noter l'intensité et indiquer, sur le nombre de jours de pluie, ceux qui auront donné moins de 1 millimètre d'eau, ainsi que ceux dans lesquels on aura recueilli 1 centimètre au plus. Les jours de neige et de grêle sont faciles à noter, ainsi que ceux d'orage. Pour ces derniers, on entrera dans quelques détails sur la proximité de la foudre et sur les circonstances de sa production.

Les moyennes doivent être mensuelles en faisant commencer l'année au 1<sup>er</sup> décembre. Les moyennes journalières seraient préférables ; c'est ainsi qu'on les fait à Bruxelles, où l'on a reconnu que la température de chaque jour était à peu près représentée par le sinus de la longitude moyenne du soleil.

Quant aux interpolations, on n'a rien de mieux à faire que de consulter le Mémoire de M. Bravais sur la manière de représenter les variations diurnes ou annuelles des éléments météorologiques par les lignes trigonométriques.

Enfin, le Mémoire de M. Renou se termine par diverses considérations fort utiles dans lesquelles il insiste sur la nécessité de réduire les indications de certains instruments à ce qu'elles seraient au niveau de la mer. Il donne divers procédés pour la détermination du méridien ou d'un azimut quelconque. A ce sujet, il décrit le moyen indiqué par M. Faye pour avoir l'heure exacte sans instrument : on place, à un ou deux mètres au-dessus du sol, un disque horizontal de quelques centimètres de diamètre, étant couché sur le dos et l'œil exactement situé dans la verticale du centre ; les étoiles zénithales viennent s'y placer à divers moments. La moyenne des passages d'une même étoile derrière le disque et à l'autre bord donne l'instant de son passage au méridien.

Le Mémoire de M. Renou doit être considéré comme donnant des instructions indispensables aux personnes qui veulent faire des observations météorologiques. Si les explications que nous avons données paraissent longues au premier abord, on ne doit pas tarder, en y réfléchissant un peu, à reconnaître que le travail entier de M. Renou serait peut-être encore insuffisant pour beaucoup d'observateurs. C'est qu'en effet la question qu'il s'est posée est la base sur laquelle repose l'avenir de la météorologie ; on ne saurait donc entrer dans trop de détails sur un sujet aussi important.

A. BOILLOT

## LIVRES

# MÉMOIRES ET COMPTES RENDUS.

---

## FRANCE.

---

### TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

#### HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. — Tome XXIII.

Cette grande histoire littéraire de notre France a été commencée par les Bénédictins dans leur abbaye de Saint-Vincent, du Mans, en 1733. Ces patients et rudes pionniers de la science, après quarante années de recherches opiniâtres, étaient arrivés au douzième siècle, dont ils venaient de commencer les annales, quand, en 1763, ils s'arrêtèrent, lassés eux-mêmes et découragés par les difficultés de leur gigantesque entreprise. Interrompu pendant quarante-quatre ans, l'immense et précieux travail courut grand risque de n'être jamais achevé. Enfin, en 1807, l'Institut, pressé par les sollicitations de l'Europe savante, se chargea d'en reprendre la publication; et, depuis cette époque, il n'a pas cessé de fournir de zélés coopérateurs à cette œuvre qui n'a d'égale chez aucun peuple pour l'étendue comme pour la difficulté.

Neuf volumes avaient été publiés par les savants Bénédictins. Depuis 1807, quatorze autres volumes du même caractère et du même format que les précédents, successivement ajoutés à la collection, embrassent la majeure partie du douzième et le treizième

siècle, tout entier. Dans les septième et huitième volumes, il ne s'agit guère que des anciens poètes de la France, et c'est du huitième et dernier publié que nous allons nous occuper ici.

Depuis l'origine de l'ouvrage, les détails sur chaque siècle étaient précédés d'une vue originale de l'état des lettres. Le douzième siècle, à son tour, avait eu son discours préliminaire dû, comme les précédents, à la plume savante de dom Rivet, le principal auteur des neuf premiers volumes laissés par les Bénédictins. L'Institut, avec une sagesse qui l'honore, a respecté l'exemple de ses devanciers, et Daunou, l'un de ses membres les plus érudits, a ouvert, en 1824, par un discours remarquable, les annales littéraires du treizième siècle.

Nous ne dirons rien de ces deux grandes compositions de dom Rivet et de Daunou ; elles sont à la hauteur de l'entreprise, et comme telles, elles sont jugées. Nous ne les rappelons ici, au début de notre examen, qu'à titre de réserve pour certaines considérations que nous nous permettrons de formuler plus tard sur le discours d'ouverture promis par les auteurs au quatorzième siècle.

Le vingt-deuxième volume de l'histoire littéraire de la France comprenait les troubadours ; le vingt-troisième est tout entier consacré aux trouvères. Ainsi que le disent les auteurs de ce dernier volume, l'imagination de nos poètes du treizième siècle était d'une singulière fécondité. Malgré la perte d'un grand nombre de leurs productions qui rend à jamais impossible l'histoire complète des lettres au treizième siècle, l'abondance et la variété des œuvres qui nous restent suffisent pour faire apprécier la grandeur de cet âge littéraire et le premier éclat que répandirent les lettres profanes dans notre pays.

Les productions des trouvères offrent sept genres principaux : la *Poésie narrative* ; — les *Lais* ; — les *Fabliaux* ; — les *Débats* ou *Disputes* ; — les *Poésies morales*, de diverses espèces, auxquelles se rattachent les *Dits* sur les vertus, les vices, etc., et leur vaste composition de l'*Image du monde* ; — les *Poésies historiques*, de l'an 1201 à 1300 ; — et enfin, les *Chansons*, cet écho de l'esprit français, où se succèdent les saillies de la satire et de la galanterie, et jusqu'aux « plus nobles élans de l'ardeur guerrière et du véritable « amour. »

Nous allons jeter un coup d'œil rapide sur ces divers genres, dont quelques-uns ont disparu de notre littérature, soit qu'ils aient été délaissés par les âges suivants, soit qu'ils se soient fondus en des genres nouveaux.



LE ROMAN DE LA ROSE.

Dans le genre de la poésie narrative au treizième siècle, le XXIII<sup>e</sup> volume de notre histoire littéraire ne rapporte aux trouvères que le fameux roman de la Rose. Ce roman a été entrepris vers l'an 1220, sous le règne de Philippe-Auguste, par Guillaume de Lorris, trouvère du Gâtinais, à l'âge de vingt-cinq ans ; il a été continué et achevé, vers l'an 1280, par Jean de Meun, trouvère de l'Orléanais. La partie de cette œuvre, qui appartient à Guillaume de Lorris, comprend quatre mille soixante-dix vers.

Le roman de la Rose a pour objet de raconter les peines et les plaisirs de ceux qui aiment. Guillaume de Lorris ne s'est proposé de faire que l'histoire ou plutôt la physiologie de l'Amour. Si l'on en croit le trouvère gâtinais, le droit de se livrer à cette passion n'appartient pas à tout le monde, mais seulement aux gens riches, bien élevés, exempts d'ambition, d'avarice et d'envie, et surtout libres de disposer de leur temps. L'amour n'étant possible, selon lui qu'avec le loisir et la richesse, Guillaume de Lorris a été conséquent avec son principe, en excluant de l'empire amoureux les villageois et les bergers, les cabanes et les chaumières. En dérogeant ainsi aux traditions littéraires de l'antiquité, on dirait qu'il a voulu faire pièce aux idylles de Théocrite et aux bucoliques de Virgile. Le roman de la Rose est, si je puis m'exprimer ainsi, un bouquet d'allégories qui, les unes et les autres, tiennent la place et jouent le rôle des divers personnages de nos romans ordinaires. C'est ainsi que la jeune femme qu'il aime y est représentée par un bouton de rose, frais et parfumé entre tous, et que l'auteur fait intervenir dans les dialogues, les récits et les péripéties dramatiques de son œuvre, toutes les passions bonnes ou mauvaises du cœur humain qui se soutiennent, se heurtent ou se combattent suivant les temps et les lieux jusqu'au dénouement.

Voici en quelques lignes la donnée de ce fameux roman dégagée de ses métaphores. — Un bel amoureux pénètre dans un palais magnifique, entouré de jardins, d'ombrages, de vergers, de parcs. Il y trouve la femme qu'il a rêvée ; il cherche à lui faire partager son amour ; mais il est repoussé durement. Cependant, l'objet aimé n'est pas tout à fait insensible ; et bientôt peut-être il eût été doucement accueilli, sans l'arrivée inattendue d'une vieille duègne, venue, on ne sait d'où, pour enfermer la dame adorée dans une tour impénétrable.

C'est là que finit la partie du roman qui appartient à Guillaume

de Lorris. Mais poursuivons avec Jean de Meun, le continuateur du roman.

L'amoureux, que rien ne rebute, supplie tant et si bien la duègne qu'il obtient d'elle la faveur de pénétrer auprès de la belle prisonnière. Puis, un beau jour, la vieille tourière disparut tout à coup, comme elle était venue; et la dame, une fois libre, s'enfuit où son cœur l'appela.

Comme on le voit, l'action est on ne peut plus simple. Si les auteurs de ce roman s'étaient bornés à le dérouler tel quel avec les développements naturels dont il est susceptible, quinze cents ou deux mille vers eussent suffi à sa composition. Mais ils se sont livrés l'un et l'autre, surtout Jean de Meun, dans le cours de leur récit, à une foule de détails inutiles, d'inventions puérides, de considérations souvent étrangères au sujet. C'est ainsi que Guillaume de Lorris s'est donné une peine superflue, quoiqu'infinie, à construire une forteresse redoutable pour sauvegarder la vertu de son héroïne contre les hardies tentatives de l'amant; et n'était l'intérêt que peut avoir le lecteur à apprendre, par la description minutieuse de ce château-fort, tous les moyens de défense inventés par la puissance féodale de l'époque, ce pénible travail du romancier n'aurait que le mérite d'un hors d'œuvre compliqué. Quant à Jean de Meun, nous croyons avec M. Paulin Paris, l'auteur de cette partie du 23<sup>e</sup> volume de notre histoire littéraire, qu'il n'a vu dans la continuation du roman de la Rose qu'une occasion « de donner carrière à son érudition, à ses opinions philosophiques, au libertinage de son esprit. »

Cette œuvre hardie de la muse française à son berceau obtint, dès les premières années de sa publication, une grande célébrité qui s'accrut même dans le quatorzième siècle, et plus tard encore de l'estime dont l'honorèrent Pétrarque en Italie et Chaucer en Angleterre. Christine de Pisan et Gerson, le chancelier de l'église de Paris, contribuèrent de leur côté à la vogue de ce roman, celle-ci par les épîtres satiriques qu'elle lança contre le poème dès l'an 1399 pour venger son sexe des grossières attaques de Jean de Meun, et celui-là par un réquisitoire en bonne forme contre la morale relâchée que préconisait le roman. Ce ne fut pas tout. Jean Joannes, prévôt de Lille, ayant pris en main la défense du livre, Christine de Pisan releva le gant et soutint de nouveau la thèse du chancelier de Paris devant Isabeau de Bavière, reine de France, et devant l'un des premiers magistrats du pays, Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris. Le secrétaire du roi et celui du dauphin se mirent de la partie, et la querelle dura plusieurs années au grand avantage du poème.

Ainsi, combattu et défendu à outrance, le roman de la Rose jouit d'une vogue toujours croissante. Cela nous explique le grand nombre de copies manuscrites que nous ont laissées les copistes des quatorzième et quinzième siècles, et dont soixante-sept appartiennent à nos bibliothèques. Puis Clément Marot, en 1526, pendant sa captivité à la prison du Châtelet, enchérit sur la sympathique estime de Pétrarque pour le célèbre roman, et se consola par sa lecture de la perte de la liberté. Enfin, une foule d'éditions ont eu lieu de ce livre depuis le quinzième siècle jusqu'à nos jours; et la dernière et meilleure de ces éditions, en tout conforme à l'exemplaire revu et annoté par Clément Marot, est celle de Méon, en 1814.

Nous n'avons à nous prononcer ici ni sur la valeur des débats provoqués par Christine de Pisan et le chancelier Gerson, ni sur l'importance littéraire que peuvent faire supposer en faveur du roman de la Rose la multiplicité des copies manuscrites des quatorze et quinzième siècles et des éditions qu'on en a faites aux seizième et dix-huitième siècles, le glossaire et la préface historique de Lenglet du Fresnoy, les commentaires de Lantin de Damerey, le glossaire rectifié de Méon, et l'excellente étude de M. Raynouard, publiée dans le *Journal des Savants*. Nous nous bornerons à esquisser le travail analytique et raisonné de M. Paulin Paris sur le roman qui nous occupe.

Comme on le pense, le savant académicien ne pouvait reproduire en entier le poème. Il a fait un choix judicieux et suivi de ses parties les plus saillantes pour que l'intelligence du lecteur y pût trouver suffisamment de quoi se former une opinion de l'œuvre. Ça et là, entre les citations qu'il donne, et, de distance en distance, il commente l'ouvrage, explique les passages cités déjà, les relie avec ceux qui vont suivre, et, chemin faisant, analyse, critique, blâme ou loue, dans le fond comme dans la forme, dans le style comme dans les idées, ce tissu d'allégories d'abord charmantes et délicates sous l'inspiration de Guillaume de Lorris, puis téméraires, raisonneuses, satiriques, méchantes et quelquefois grossières sous la plume ardente de Meun. « Guillaume de Lorris, dit M. Paulin Paris, a voulu faire et a fait un poème d'amour, en souvenir d'une passion qui lui était chère. Il s'est inspiré d'un petit nombre d'auteurs latins, Macrobie, Tibulle, Catulle, Ovide. Les conseils de son personnage allégorique, l'Amour, sont de la meilleure compagnie; bien opposés à ceux d'Ovide dans l'*Art d'aimer*, ils sont remarquables de charme et de gracieuse élégance. » En somme, Guillaume de Lorris ne paraît pas

avoir mis la dernière main à son ouvrage. « Mais, ajoute M. Paulin Paris, et nous partageons son opinion, l'auteur de ce poème, tel qu'il est, malgré les inconvénients du genre allégorique, mérite une place parmi les meilleurs versificateurs, sinon parmi les meilleurs poètes du moyen âge. Son style est précis, clair, abondant; ses développements sont mesurés; ses personnages parlent bien; il semble redouter les jeux de mots, les pensées subtiles; sa parole, constamment chaste, ne laisse aucune prise à l'impiété, au libertinage ou à la malice. » Jean de Meun est un tout autre homme. Au lieu de continuer l'histoire d'un véritable amoureux commencée par Guillaume de Lorris, il s'est mis à parler de tout, excepté du véritable amour. Le personnage allégorique, l'Amour, jouait le rôle le plus important dans le travail de Guillaume; ce rôle, sous son continuateur Jean de Meun, appartient à dame Raison, façonnée aux idées morales et philosophiques de l'auteur; et dame Raison ne devient un personnage important que parce qu'elle a mission d'étaler l'érudition du romancier. C'est ainsi qu'elle fait passer sous nos yeux Cicéron avec son livre de *Senectute* pour blâmer la jeunesse qui ne recherche que le plaisir; Socrate, Diogène, Héraclite et Tite-Live, avec son histoire de Virginus, pour arriver à parler de la force d'âme qui triomphe des caprices de la fortune: Suétone, Claudien, Boèce, pour nous rappeler la mort de Néron, la défaite de Crassus, la captivité de Sisingambis, la victoire de Charles d'Anjou sur Manfred et la captivité du jeune Conradin. Puis elle nous transporte dans l'âge d'or, et nous arrache presque aussitôt à ce gracieux tableau pour nous débiter une satire violente contre le mariage. C'est un jaloux, venu on ne sait d'où, qui est chargé de nous apprendre que *toutes* les femmes sont infidèles de *fait* ou d'*intention*. C'est cette déclaration qui explique la guerre déclarée par Christine de Pisan au roman de la Rose.

Mais Jean de Meun ne s'en tient pas là; il aime les digressions, et il s'en serait permis d'interminables sur la malice des femmes, l'alchimie, etc., sans la rencontre fortuite de Dame Nature avec laquelle il se met à deviser tranquillement de l'astronomie, de l'influence des planètes sur la destinée de chaque homme, et de la noblesse. Puis enfin, survient un certain Génie qui, après une étrange allocution sur les destinées humaines, lance dans les airs le flambeau de l'amour; la Rose, qui est la belle prisonnière de la tour, est atteinte par la flamme; et tout est dit.

En somme donc, en ce qui concerne la deuxième partie du roman de la Rose, nous trouvons, avec M. Paulin Paris, du coloris, de l'élégance et de la clarté dans le style de Jean de Meun, de la vivacité

d'esprit, de l'indépendance dans les pensées, mais en même temps des digressions interminables, des épisodes mal amenés et de regrettables écarts dans les expressions et dans les idées. Enfin, il n'a pas eu de plan arrêté; « l'art de la composition n'est pas le sien, ajoute « M. Paulin Paris; il disserte de tout, comme Montaigne, avec une « égale liberté de pensée, quelquefois la même force d'expression « et toujours le même désordre. Mais l'auteur des *Essais*, dès le « début, nous avertit du moins de la liberté de ses allures, tandis « que Jean de Meun, qui, en reprenant un poème sagement conduit « jusque-là, s'était engagé à régler sa marche sur celle de son ingé- « nieux devancier, mérite certainement le reproche d'avoir manqué « à ses promesses. »

#### LAI S DU TREIZIÈME SIÈCLE.

Maintenant, du genre de la *poésie narrative* passons à cet autre genre littéraire qu'on appelle le *Lai*.

« Il serait difficile, dit M. Paulin Paris, d'établir une classification rigoureuse entre les titres de tant de petits poèmes qui sont parvenus jusqu'à nous. Quelques-uns, quoique compris dans la dénomination générale de *Fabliaux*, portent le titre de *Lais*, comme le *lai d'Aristote*, de l'*Oiselet*; d'autres celui de *Dits*, comme le *dit du Ruffet*, de la *Dent*, des *Perdrix*. Et cependant, il n'existe pas moins entre les uns et les autres une certaine distinction. »

M. Paulin Paris, dans les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> volumes de l'histoire littéraire, en s'occupant des lais primitifs, avait cru entrevoir dans la forme originelle des légendes armoricaines un certain rapport avec les traditions mythologiques de l'antiquité; et les lais de diverses provenances portant en général la double empreinte légendaire et mythologique, il attribue à ce genre littéraire une origine bretonne, et, au nom de l'ancienne narration armoricaine, il conclut à la distinction du *Lai* d'avec tous les petits poèmes qui ne sont pas marqués au même coin. Si l'on considère en effet que les *Dits*, par exemple, sont un enseignement moral, une espèce de petit sermon rimé, et les *Fabliaux* un simple récit traitant une face quelconque de la vie humaine, nous ne pouvons les confondre avec les *Lais* qui portent tous un caractère féerique, sans en excepter les quatorze lais de Marie de France, dédiés à Guillaume, comte de Flandres, et dont il a été parlé dans les 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> volumes. « Les lais peuvent donc être re- « gardés comme de petits poèmes intermédiaires entre les grands « poèmes narratifs et les simples contes. » Mais il ne s'ensuit pas

pourtant que le lai soit d'origine bretonne, ainsi que le croit M. Paulin Paris, et, dans cette question délicate, les conjectures du savant académicien, malgré leur valeur réelle, ne sauraient encore être pour nous une certitude.

Les lais rapportés dans ce 23<sup>e</sup> volume de notre histoire littéraire sont en fort petit nombre. Le treizième siècle est sans doute fort peu riche en poésies de ce genre ; et, comme nous l'avons vu, la division de l'histoire littéraire portant sur chaque siècle, d'après le plan primitif des Bénédictins, leurs savants continuateurs ne pouvaient empiéter sur le domaine des autres âges sans tomber dans la confusion. Quel que soit donc le lot d'une époque en productions de telle ou telle sorte, il ne nous reste qu'à en accepter le legs sous bénéfique d'inventaire, et c'est ce que nous faisons.

Les lais du treizième siècle que nous possédons se réduisent aux lais de *Haveloc*, d'*Ignaurès*, de *l'Ombre*, aux quatorze lais de Marie de France, dont il a été parlé dans les précédents volumes, et aux cinq lais d'auteurs inconnus, rappelés dans ce volume et qui sont : les lais du *Désiré*, du *Conseil*, de *Mélion*, du *Trot*, de *Nabaret*. Le fond de ces cinq derniers contes est on ne peut plus gracieux. Celui du *Désiré*, « agréablement versifié, offre un mélange assez heureux « de vieilles croyances superstitieuses, et quelques points de ressemblance avec *Lanval* et *Graciant*, de Marie de France. »

Le lai du *Conseil* est plein d'esprit et d'agrément. En voici la substance : — Une dame, mariée à un vieillard riche, consulte un chevalier sage et bien appris sur le choix qu'elle doit faire entre trois amants qui la sollicitent, l'un preux, riche et mal élevé, l'autre courtis, riche, mais peu brave, et le troisième pauvre, mais preux, discret et sage. — Le conseiller se contente de les excuser tous les trois, et s'attache à rappeler les devoirs d'un amant véritable. — Une dame, dit-il, n'a rien de mieux à faire que de répondre à l'amour qu'elle inspire ; la jeunesse est faite pour la joie, la vieillesse pour le repentir ; et Dieu n'est inflexible que pour ceux qui désespèrent de ses bontés. Puis notre bon apôtre fait un magnifique tableau du bonheur qu'on éprouve en aimant. — La dame, à l'écouter avec complaisance, oublie les trois amants en question, prend sa ceinture, et, sans s'expliquer, elle charge le conseiller de la donner à celui qui lui paraît le plus digne d'être préféré. —

Comme bien on le pense, notre chevalier se sert lui-même :

— « Je la prens, fet il, à l'estrine . . . .  
« Si me doins, dame, à vostre ami. »

Et la dame d'y consentir sans peine ; et quelque temps après, le vieux mari étant mort, la belle et sensible veuve, sans consulter « son lignage » épousa le pauvre mais sage chevalier :

« Son ami prist et épousa,  
« Ainsi li biaux parlens dona  
« Au chevalier ce mariage. »

Ce charmant conte fut justement estimé au treizième siècle.

Le lai de *Melion*, qui rappelle *Bisclaveret* de Marie de France, peut se résumer dans cette moralité : « Il faut bien se garder de suivre « tous les caprices d'une femme. »

« Ne doit on croire tos ses dits. »

Enfin, celui du *Trot*, « inspiré sans doute par une légende du chroniqueur Hélinand, » a peut-être fourni à Boccace, ajoute M. Paulin Paris, l'idée de son enfer des beautés cruelles. Le lai est remarquable par la description minutieuse de toutes les parties du costume du chevalier Lorois, héros du poème, de celui des dames, et par la peinture du supplice infligé aux femmes insensibles, « à ces Danaïdes « du moyen âge. »

#### FABLIAUX, TROUVÈRES ET JONGLEURS.

Dans la classification des genres adoptée par les auteurs de l'histoire littéraire, après les lais viennent les fabliaux, ces contes en vers faciles et populaires, qui sont peut-être le plus riche héritage que nous ait légué le vieil esprit français. Les fabliaux partagent avec les chansons le caractère éminemment national qui les distingue. L'abondance, la liberté, le naturel, l'originalité de nos aïeux, dans cette sorte de poésie familière, n'ont été surpassés par aucune nation. Nous ne devons rien, sur ce point, à la littérature étrangère, et, en revanche, elle nous doit de nombreux emprunts.

Sur tout cela, nous sommes parfaitement d'accord avec M. Victor Le Clerc, auteur de cette partie du 23<sup>e</sup> volume ; mais nous avons ne pas partager du tout la préférence qu'il accorde, à propos des fabliaux, à la vieille littérature du Nord sur celle du Midi. Sur quoi le savant académicien fonde-t-il son opinion à cet égard ? Il ne conteste pas que les troubadours n'aient précédé les trouvères ; il n'essaie pas non plus de comparer les œuvres des uns et des autres, ni de décerner le prix du mérite. Seulement, il détermine le nombre des fabliaux

du Nord, et conclut que les productions des jongleurs, qui peuvent remplir huit ou dix volumes imprimés, sont beaucoup plus considérables que celles des troubadours et de tous autres poètes de l'une ou de l'autre contrée de l'Europe.

Quoi qu'il en soit, les fabliaux (et nous ne parlons que de ceux des trouvères, les seuls contenus dans ce 23<sup>e</sup> volume,) sont de fidèles peintures des mœurs du temps. Néanmoins, les conteurs paraissent, pour la plupart, avoir puisé aux sources antiques ou orientales, aux livres saints ou profanes, à l'ancien et au nouveau Testament, à la littérature latine, dans Pétronne et la Matrone d'Éphèse, dans Horace, Ovide et la fable d'Apulée, dans la vie des Pères, les dialogues de saint Grégoire, etc. ; dans une foule de contes indiens, arabes ou persans que les croisades avaient apportés en Occident ; dans le *Syntipas* grec et le *Sendabar* hébreu.

Mais si nos conteurs se sont inspirés des narrations d'un autre âge et d'une autre langue, leurs fabliaux, où percent les vrais accents de la langue française, le naturel, la facilité, la clarté, l'enjouement, l'esprit vif et libre, toutes qualités qui, à des degrés divers et sous d'autres formes, n'ont cessé de recommander aux autres nations le théâtre, l'apologue, les romans et les journaux français, leurs fabliaux, disons-nous, paraissent avoir été à leur tour une mine féconde pour les écrivains étrangers, en Italie pour Boccace et son *Décameron*, l'Arioste et sa *Joconde*, Barberino et ses *cento novelle antiche*, le Pogge et le curé Arlotto dans leurs *Facéties* ; en Angleterre, pour Chaucer, dans ses *Contes de Canterbury* et son *Meunier de Trunpington*, et pour Parnell, dans son *Ermite* ; en Allemagne, pour Adolphe de Eschenbach, dans ses *Facéties latines* ; pour Tyll Eulenspiegel, dans son *Liber vagatorum* et son *Democritus ridens*.

En Espagne même, quoiqu'on y fût plus porté pour les apologues orientaux, don Juan Manuel, dans ses *Entretiens du comte Lucanor*, paraît avoir connu les récits de nos jongleurs.

Le savant auteur de la partie des fabliaux, dans un travail analytique de la plus grande érudition, ne s'est pas borné à nous faire l'historique de ces imitations étrangères, dont nous n'avons fait ici que donner le sommaire. Il s'est mis à poursuivre les traces des fabliaux à travers les âges qui nous séparent du treizième siècle, dans leurs diverses transformations en contes populaires par la voie de la transmission orale ou par les ouvrages en langue vulgaire, ainsi que cela avait eu lieu déjà pour les poèmes de chevalerie, et jusqu'au moment où ils se perdirent dans la foule des traditions communes et sans nom, où nos conteurs plus modernes les ont re-



cueillis. C'est ainsi qu'il nous en fait reconnaître des vestiges dans les contes du chevalier de Latour-Landri, dans les *joyeux dévis* de Bonaventure des Perriers, dans les historiettes de moines de Rabelais, dans les *contes d'Entrapel* de Noël du Fail, dans le *Moyen de parvenir* de Béroalde de Verville, dans les contes du sieur d'Ouille, dont son frère Boisrobert amusait Richelieu, et même dans le *Georges Dandin* de Molière, qui vient primitivement du texte latin de Pierre d'Alphonse ou Pierre d'Anfol.

M. Victor Le Clerc ne s'est point contenté de ces recherches sur l'origine et la filiation des fabliaux, depuis les conteurs primitifs jusqu'à leurs imitateurs de tous les pays. Il a passé en revue les différents auteurs des fabliaux, et généralement de tous les genres poétiques dans les diverses phases de leur état social, du *trouvère* au *chantère*, du *chantère* au *jongleur*, et de celui-ci au malheureux ou misérable qui occupait le degré le plus infime de l'échelle sociale, au *ribaud*:

« Néanmoins, dit-il, il y avait deux classes principales de ces dis-  
« penseurs publics des plaisirs de l'intelligence : les *trouvères* ou  
« ceux qui s'exerçaient dans tous les genres de l'invention poéti-  
« que ; — les *jongleurs*, qui récitaient les poésies des autres en les  
« accompagnant de la musique et du geste, mais qui, souvent aussi,  
« composaient à leur tour dans les genres les plus simples. » Il est  
vrai aussi que, plus tard, la manie de conter en vers ou d'entendre  
conter s'étant emparée de toutes les provinces qui ont formé depuis  
l'unité de la France, une foule de gens se mirent à faire ou colporter  
des fabliaux.

C'est d'après les textes mêmes de leurs poèmes et de leurs chants que le savant écrivain s'est livré à un examen raisonné de leur existence et de leurs mœurs, du rang qu'ils occupaient dans la société de leur temps et de cette société elle-même. Dans l'impossibilité où nous sommes de le reproduire en entier, nous allons en résumer les traits principaux.

Dans la multitude de gens qui faisaient ou colportaient des fabliaux, « il n'était pas possible que les règles et l'honneur même de  
« la profession fussent toujours respectés. » Dans le principe, les *trouvères* se croyaient avec raison bien au-dessus des *jongleurs*. Ils étaient les poètes du premier rang, et, à ce titre, par un esprit de fausse dignité qu'ils ne respectèrent pas toujours, ils n'acceptaient en récompense des rois et des grands que des parures ou des présents honorables. Pour les *jongleurs*, au contraire, toutes les gratifications étaient en argent. Ces derniers, à la vérité, étaient

fort excusables ; ils étaient pauvres, tandis que leurs confrères en poésie, les trouvères ou ménestrels, étaient pour la plupart des chevaliers, des cadets de famille, des clercs, etc. Brunetto Latini les dépeint en ces termes : « Le rire, le jeu, voilà la vie du jongleur « qui se moque de lui-même, de sa femme, de ses enfants, de tout « le monde. » « Il peut bien se moquer aussi de la fortune, tantôt « propice, tantôt contraire, ajoute M. Victor Leclerc ; mais il est « impossible de ne point démêler dans cette joie quelque se- « crete inquiétude et le rire toujours un peu triste de ceux qui vi- « vent de la gaieté publique. »

De même qu'à la suite des trouvères et au-dessous de ces vrais poètes, il se produisit des jongleurs, de même au-dessous des jongleurs on vit s'élever les ribauds, cette race de truands, de chanteurs français qui, dès l'an 1288, se firent chasser des places publiques de Bologne, où ils laissèrent après eux une suite innombrable d'imitateurs italiens. Les jongleurs et les ribauds, à la vie errante et besogneuse, qui ne se contentaient pas de se proclamer les premiers chanteurs ; et se vantaient, en outre, d'exceller à saigner les chats, à ventouser les bœufs, etc., comme on le voit dans la dispute des *Deux Trouvères ribauds*, ne furent presque partout que les interprètes des vrais trouvères ; et ceux-ci, loin de se distinguer toujours des premiers par la conduite et par les mœurs, se confondirent plus tard bien souvent dans la foule des ménestrels ambulants, des colporteurs du bien d'autrui. Aussi, peu à peu, les noms de trouvères et de jongleurs, qui n'inspiraient d'abord, surtout les premiers, aucune défiance, tombèrent dans le discrédit ; on en fit presque une injure dans la suite, et le décri public n'a pas cessé depuis de s'attacher au nom de jongleur.

La licence des mœurs et du langage de tous ces *chantères* les fit souvent proscrire par les conciles et par les rois. Cependant, il faut reconnaître que quelques-unes de leurs œuvres, dans lesquelles ils disent la vérité aux puissants de l'époque, portent un honorable caractère d'indépendance et d'originalité, comme dans le *Jongleur d'Ély*.

Les auteurs de la plupart des fabliaux qui nous sont parvenus sont anonymes, et il est difficile de recueillir sur eux des indices chronologiques dignes de foi. M. Le Clerc pense toutefois que les petits poèmes rappelés dans le vingt-troisième volume appartiennent au treizième siècle. Quant aux fabliaux, dont les auteurs nous sont connus, ils ont été classés dans ce volume par ordre alphabétique des noms et des poètes, au nombre de soixante-six, non com-

pris Gautier de Coinsi. Les principaux sont : *le Bourgeois d'Abbeville*, par Bernier ; — *les Trois Aveugles de Compiègne*, par Courtbarbe ; — *le Meunier d'Arleux*, par Enguerrant d'Oisi ; — *le Prêtre teint*, par Gautier ; — *la Veuve*, par Gautier le Long ; — *les Trois Chevaliers et la Chemise*, par Jacques de Baisieux ; — *la Bourse pleine de sens*, par Jean le Galois ; — *la Mule sans frein*, par Païen de Maisières, etc. Nous nous arrêtons ici devant les titres de quelques autres fabliaux.

Aux fabliaux, il convient d'ajouter « un certain genre de contes « que, pour les distinguer de tant d'autres narrations fabuleuses, « les critiques ont appelés contes dévots, » dont l'origine est fort ancienne, ainsi que le témoignent *le Pasteur*, d'Hermas, qui est une gracieuse alliance du génie grec et de l'inspiration orientale ; *l'Itinéraire* ou le voyage de saint Pierre, etc. Ces contes ont été imités par nos trouvères dans *la Cour de Paradis*, de Raoul de Houdem ; dans *le Salut d'enfer* et *la Bourgeoise de Rome* (ces deux derniers d'auteurs inconnus), dans *le Harpeur de Rochester*, etc., et dans le meilleur comme le plus célèbre de tous, *l'Ermite conduit par un ange dans le siècle*, « cette narration pieuse, ce fragment d'homéride « qui, après avoir circulé en Orient, en Italie, en Espagne, après « avoir été reproduite en France par Bluet d'Arbères, et en Angle- « terre par sir Percy Herbert, James Howel, Henri Moore, Thomas « Parnell, est arrivée de main en main jusqu'à Voltaire, qui ne s'est « pas douté que, dans son épisode de *Zadig*, il transcrivait une « vieille légende répétée depuis des siècles. »

Aux fabliaux et contes dévots se joignent également les Dits satiriques, qui s'attaquent aux classes les plus considérables, et qui ne reculent devant aucune hardiesse. Parmi ces contes dus à la malice de nos pères, nous pouvons citer celui que le critique anglais a intitulé *The Bishop and the priest*, parce qu'il n'a point osé et que personne n'oserait copier le titre du manuscrit, — *le Curé qui mangea les mères*, — *le Prêtre qui dit la Passion*, — *la Souris aux étoupes*, — *Gombert et les Deux clercs*, — imités par Chaucer dans son *Meunier de Trumpington*, par Boccace, et enfin par Lafontaine dans le *Berceau*.

La verve cynique de nos aïeux s'est attaquée également aux moines, mais elle s'est montrée à son égard moins violente qu'à l'égard du clergé séculier.

La société laïque, dont l'élite comptait dans ses rangs les plus généreux protecteurs des trouvères, nous semble, au premier aspect, avoir été plus ménagée dans les contes que les diverses classes

du monde ecclésiastique. On y réserva en effet quelques beaux rôles aux puissants seigneurs de la hiérarchie féodale, et on n'osa même presque jamais y faire intervenir les rois et les princes, quoique saint Louis ait été l'objet de deux contes bienveillants en langue latine. En l'état actuel des recherches, les chanteurs populaires nous paraissent s'être bornés à raconter, sur leurs puissants patrons, nobles, chevaliers et grandes dames, certains caprices bizarres de quelques seigneurs, beaucoup d'aventures galantes, mêlées à un petit nombre de souvenirs vraiment chevaleresques. Parmi les fabliaux qui s'occupent de la noblesse, nous remarquons celui du *Pauvre mercier*, qui nous apprend les arrêts aussi hardis que fantasques d'un seigneur justicier ; — *la Plantez*, qui est comme une date de la prise d'Acre par Malek-Seraf, en 1291, fabliau où perce la liberté que commencent à prendre les vilains avec les jeunes nobles ; — *la Vieille qui oint la palme au chevalier*, charmant conte qui nous offre l'exemple d'un bon seigneur, juste et compatissant, et dont voici la substance : « Cette vieille à qui le prévôt avait saisi ses deux vaches, parce qu'elles étaient allées paître dans le pré du châtelain, apprend de sa voisine Hersan qu'elle fléchira le prévôt *se la paume li avait ointe*. Mieux vaut s'adresser au maître, dit-elle ; alors elle prend un morceau de lard, et comme le chevalier se promenait, les mains derrière le dos :

La fame par derrière vait  
Lo lart par la paume li trait.  
Quant cil sant sa paume lardée,  
Si a la vieille resgardée :  
Bone fame, que fais tu ci ?  
— Sire, par amor Deu, merci ;  
Si me fu dit c'à vos venisse,  
Et que la paume vos oinsisse ;  
Et se je ce faire pooie,  
Mes vaches qui tes r'averioie, etc.

Le bon chevalier lui fait rendre ses vaches, et lui donne même le pré, sans s'inquiéter, à ce qu'il semble, si son prévôt se faisait « graisser la patte, » comme c'était dès lors l'usage :

Chascuns à prendre s'abandonne ;  
Povres n'a droit, se il ne done.

Les nobles dames du temps ont, de leur côté, fourni matière à la multitude infinie des histoires amoureuses que les *fableors* venaient

leur réciter. Dans le nombre de ces annales, quelquefois gracieuses et assez conformes à l'idée qu'on se fait des temps chevaleresques, mais souvent aussi trop peu dignes de leur vieille renommée de délicatesse et de courtoisie, on peut citer : *les Trois Chevaliers et la Chemise*, par Jacques de Boisieux, charmant conte où l'on respire tout l'enthousiasme, mais toute la folie des aventures guerrières et amoureuses, et qui avait charmé sainte Palaye dans ses Mémoires sur la Chevalerie ; — *le Dit de la gageure* ; — *le Chevalier* qui voulut être *confesseur* de sa femme, mais à qui son déguisement en moine fit voir qu'il avait tous les torts, et que sa femme n'en avait aucun.

Cependant, il faut reconnaître que, dans les nobles dames, il s'en trouvait de fidèles à leurs maris, ainsi que le témoigne le gracieux fabliau intitulé par Senecé : *Filer le parfait amour*, où la vertueuse Camille, en l'absence de son époux qui est allé combattre sous Charlemagne, fait prisonnier un amant téméraire et l'oblige à *filer*, sous peine de mourir de faim.

En résumé, dans la plupart des fabliaux qui nous représentent les usages de la société des puissants seigneurs, on ne peut méconnaître que les mauvaises mœurs l'emportent sur les bonnes. « Les rapports des nobles époux entre eux n'y ont quelquefois pas moins d'apreté et d'amertume que dans les classes les plus humbles. » — On les voit se quereller et même se battre comme de simples roturiers, ainsi que nous le démontrent *le Vartel aux douze femmes*, — *une Femme pour cent hommes*, etc., etc. Enfin, de tous les récits d'amours chevaleresques, le chef-d'œuvre, justement célèbre, est ; *de Guillaume au faucon*, petit poème où brillent la grâce et la naïveté du langage, où le trouvère adresse de douces réprimandes aux femmes vaniteuses ; « charmant fabliau qu'on dirait fait pour la société choisie de nos plus beaux siècles ! »

Des classes élevées les rimeurs de fabliaux passèrent à la classe moyenne. Les bourgeois, qui se rapprochaient des conteurs par la modestie du rang et de la naissance et qui, par cette raison, leur devaient être mieux connus, furent souvent traités par eux sans pitié ni réserve. Ces amuseurs publics, qui n'avaient en vue que le profit, ne s'étaient adressés à la générosité de la bourgeoisie qu'après avoir épuisé celle des ordres élevés ; et la parcimonie bourgeoise, dont s'accoutumaient mal leurs habitudes d'avidité et de dissipation, devint pour leur verve satirique une mine inépuisable. Comme on le pense, la rigoureuse économie des petits marchands n'était point du goût dissipateur des jongleurs. Aussi, les diverses professions mercantiles passèrent-elles sous les fourches caudines de leur ma-

lignité, dans maints fabliaux, tels que : *le Mercier*, où le marchand fait l'énumération et l'éloge de tout ce qu'il vend, *sans en excepter les dès à coup sûr* interdits par la prévôté; — *Estulla* (ou le mari facile à tromper), où la licence des mœurs se montre déjà moins voilée; — *la Saineresse*, où l'on apprend que les femmes, pour tromper leurs maris, profitaient de la tâche que l'usage leur attribuait de certaines opérations chirurgicales, comme la saignée par les ventouses, et de la faveur d'un déguisement professionnel; — et une foule d'autres contes qui nous donnent, l'un le tableau des désordres des familles, l'autre un exemple de discorde et d'obstination conjugale, celui-là, plus moral, la punition de l'ingratitude des enfants envers les auteurs de leurs jours.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux vilains, cette classe d'hommes la plus malheureuse de toutes et pourtant la plus énergique et la plus originale, que les trouvères ou plutôt les rimeurs de dernier ordre, jongleurs et ménestriers, ne se soient plu à conspuer, soit pour flatter les seigneurs qui les payaient, soit par la peur qu'on avait de cette classe opprimée. Conteurs impitoyables, infidèles échos des passions de leurs seigneurs, ils ne firent point la part des conséquences funestes de la servitude sur l'esprit et le moral des malheureux courbés sous le joug. Aussi, le sarcasme le plus brutal pesa-t-il sur les vilains de ce temps-là, dans *le Vilain mire*, imité par Molière dans *le Médecin malgré lui*; — dans *Brunain la vache au prêtre*, où l'un des caractères du vilain, celui de parler en proverbes, nous apparaît comme dans celui-ci qui termine le fabliau : *Tels cuide avancier, qui recule*; — dans *le Meunier d'Arleux*, où sont dépeintes les mauvaises mœurs des habitants de la campagne; — et dans maints autres dont le cynisme et le détail ne peuvent se reproduire.

(*La fin prochainement.*)

F. DUCROS.

---

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES D'AIX. Tome VII. Aix, Illy, 1857. In-8° de 430 pages.

L'Académie d'Aix promet rarement, mais quand elle a promis, elle s'acquitte et bien vite. Il y a peu de jours, elle annonçait la publication d'un nouveau volume de Mémoires, et voilà que ce volume a déjà paru. Ainsi qu'on pouvait le prévoir, il contient peu d'études locales, et comme la *Revue*, désireuse de garder sa spécialité, ne peut analyser longuement des travaux d'un intérêt général, nous devons passer plus rapidement que nous n'aurions voulu sur de

remarquables études de MM. Castellan, Tavernier et Zeller. Le travail dans lequel M. Castellan a caractérisé l'influence de la société sur la littérature et de la littérature sur la société chez les Hébreux est un fragment d'un grand ouvrage qui fera honneur à l'Académie d'Aix. Avant d'arriver à la littérature hébraïque, l'auteur avait étudié avec non moins de soin la littérature égyptienne. Dans l'étude que contient le VII<sup>e</sup> volume de l'Académie, il ne s'agit nullement d'un commentaire plus ou moins des grands travaux exécutés sur les lettres hébraïques, et notamment du beau livre de Herder, c'est ici une œuvre toute nouvelle, originale et pleine de curieux rapprochements entre l'état social et la littérature, auquel cet état a donné naissance. Nous pourrions faire le même éloge de l'étude de M. Tavernier sur Julien. M. Tavernier a voulu appeler du jugement trop favorable que M. Beugnot a porté sur le célèbre empereur. La 2<sup>e</sup> partie de ce travail paraîtra dans le prochain volume de l'Académie.

M. Zeller est trop connu pour qu'il soit utile de s'étendre ici sur les qualités solides qui le distinguent. On en trouve une nouvelle preuve dans son étude sur César, Auguste et Tibère. Nous aurions désiré pouvoir donner par extrait quelque partie de ce remarquable travail ; mais, pour être bien compris, il doit être vu dans son ensemble, et nous renverrons au volume de l'Académie d'Aix. Avant de passer aux études locales que ce volume renferme, encore un mot d'éloge à M. Zeller. Il ne s'agit ici que d'une simple question de forme, mais la forme a son importance. *L'étude politique et morale sur l'empire et les empereurs romains* est la reproduction de leçons faites à la Faculté des lettres d'Aix. Nous avons vu avec grand plaisir que M. Zeller avait représenté ces leçons sous leur forme primitive. C'est un bon exemple pour les professeurs qui publient leurs leçons. Quelques-uns de ces messieurs, voulant donner à leur travail la forme du livre, se contentent d'enlever le *Messieurs* traditionnel et quelques phrases obligées d'introduction auprès de l'auditeur, subterfuge maladroit, car le style oratoire, si différent du style de la science pure, se retrouve à chaque instant et fatigue le lecteur qui ne se rend pas compte toujours et des répétitions qu'une leçon exige et de l'ampleur de la période et de l'éclat des métaphores et des tours. Des hommes qui ont obtenu, dans l'enseignement, les plus grands succès, ont laissé leurs leçons à l'état de discours.

Deux études scientifiques de M. Guiet, un rapport et une correspondance du Dr d'Astros, l'un des plus aimables poètes provençaux

de ce temps ; deux notices biographiques de M. Mouan ; une excursion à la ville des Beaux, par M. L. Méry, tels sont les travaux relatifs à la science locale que renferme le volume de l'Académie. Le récit d'une excursion aux Beaux, présenté par l'historien de la Provence, est, comme il fallait s'y attendre, plein de l'esprit le plus charmant. Mais que M. Méry nous permette de le dire, si c'est beaucoup pour le volume de l'Académie, c'est bien peu par rapport à ce qu'on est en droit d'attendre de l'auteur de l'*Histoire de Provence*, de l'infatigable éditeur des *Archives du corps municipal de Marseille*, de l'un des écrivains qui connaissent et qui aiment le mieux le beau pays de Provence qui les fête et leur rend bien cette affection. M. Mouan est clair, précis, exact dans ses notices, et il a toujours quelque chose de nouveau à apprendre à ses lecteurs. Ses notices sur de Latour, un Dignois rimant malgré Minerve, et sur Blegier, un homme d'esprit qui faisait les beaux jours d'une société littéraire formée à Aix pendant le dix-septième siècle, sont remplies de faits intéressants. On peut en dire autant de son étude sur du Laurens, magistrat du seizième siècle, sur lequel, grâce à un manuscrit de la bibliothèque mésane, il a pu nous donner les détails les plus curieux. C'est une véritable étude de mœurs. D'autres parleront ici des travaux scientifiques de MM. d'Astros et Guier ; mais comme M. d'Astros reste toujours littérateur, je pourrai signaler un fait curieux que renferme un de ses rapports. La chloroformisation, l'éthérisation passent pour des découvertes bien récentes ; leur nom barbare porterait à le croire. Eh bien, s'il faut en croire M. d'Astros, ou plutôt le poète Dubartas, l'invention ne serait point aussi moderne. « Dubartas, arrivé à la création de l'homme, ou plutôt à celle de sa compagne, voulant rendre ce qui est dit dans l'écriture : que Dieu endormit Adam, tira une de ses côtes et en forma le corps d'Eve, le fait précéder d'une comparaison que voici :

Comme le médecin qui désire trancher  
Quelque membre incurable, ayant que d'approcher  
Les glaives impiteux de la part offensée,  
Endort le patient d'une boisson glacée,  
Puis sans nulle douleur, guide d'usage et d'art,  
Pour sauver l'homme entier, il en coupe une part. »

On pourrait extraire ainsi du nouveau volume de l'Académie diverses notices piquantes ; mais le lecteur saura les trouver, et il ne nous ne reste plus, pour être complet, qu'à signaler deux poésies de MM. Rambot et Bonafous ; et à propos de ces poésies, nous ne



pouvons que féliciter les Académies du midi de la France de rester ainsi fidèles à la gaie science, tout en faisant encore une large part à la science positive. La Provence, en effet, ne pourrait, sans renier complètement son passé, oublier la muse au doux langage, qui fit sa gloire dans les vieux temps, et dont on peut surprendre encore quelques lointaines inspirations chez les poètes provençaux qui parlent le français du dix-neuvième siècle.

A. SILVY.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 2 octobre 1857.* — Lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, annonçant la candidature de M. Gaultier de Claubry pour l'École française d'Athènes. M. de Slane déclare sa candidature au fauteuil vacant par la mort de M. Quatremère. Envoi, pour le concours des antiquités de la France, d'un ouvrage intitulé : *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, par M. Mathieu, ancien professeur au lycée de Clermont.

M. Villemain offre à l'Académie, au nom de M. Miller, le second volume de Manuel Philœ, accompagné de notes savantes et philologiques. M. Egger présente, comme dignes de l'attention de l'Académie, deux ouvrages de M. de Cougny, le premier, *de Prodicò Ceio Socratis magistro et antecessore* ; l'autre, *Guillaume du Vair, étude d'histoire littéraire*. M. Reinaud fait hommage de son travail sur *l'État de la littérature des populations chrétiennes arabes de la Syrie*. M. Garcin de Tassy fait également hommage de son livre : *La poésie philosophique et religieuse chez les persans, d'après le Mantir Uttair, ou le langage des oiseaux de Farid-Uddin-Attar*.

Après le dépôt de diverses publications offertes par les auteurs, M. Renan lit quelques fragments d'une lettre de M. Ernest Desjardins sur la question d'Alise. M. Desjardins, qui s'est rendu à Alaise, se prononce, d'après l'examen de la localité, pour l'attribution à cette ville du siège soutenu par Vercingétorix. M. Desjardins prépare un Mémoire plus complet qu'il adressera à l'Académie. On sait quelle lutte ardente est engagée entre plusieurs savants sur cette question, qui restera probablement irrésolue et peut-être insoluble.

M. le président fait remarquer que, par suite du décès de MM. Boissonnade et Quatremère, deux places sont vacantes dans la commission des travaux littéraires et une dans celle des médailles. L'Académie décide qu'elle pourvoira aux deux premières dans la séance du 9, et ajourne la nomination à la troisième.

M. Egger lit une note sur la découverte faite par M. A. Cougny,

professeur au lycée de Bourges, dans la bibliothèque de cette ville, de quatre morceaux grecs et de quatre exercices du genre appelé *progymnasmata*, que ce professeur croit pouvoir attribuer au sophiste Aphthonius. Tout en contestant l'exactitude de cette attribution, M. Egger pense que la découverte de M. de Cougny mérite encouragement, et que les textes retrouvés sont dignes d'être imprimés.

M. de Witte, correspondant de l'Académie, est admis à lire un Mémoire sur une coupe peinte de la fabrique de Brylos, représentant le jugement de Paris.

M. Benlœw, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, achève la lecture de ses *Recherches sur les noms de nombre dans les idiomes indo-européens*. Remontant à l'origine des noms de nombre chez les nations de race sémitique et chez les nations de race japhétique, M. Benlœw est arrivé d'abord à conclure que ces noms, avant de prendre la signification abstraite que nous leur donnons, ont représenté des images empruntées à la nature physique ; puis il a reconnu que chez les deux races un seul nom a la même origine, c'est celui du nombre *sept*, qui a passé des nations sémitiques aux nations japhétiques. Tous les autres noms de nombre diffèrent essentiellement dans les langues sémitiques et dans les langues japhétiques ; mais, dans la série des langues de chacune des deux races, ces noms ont une analogie frappante. Poursuivant plus loin ses recherches, M. Benlœw a voulu découvrir le sens originel des noms de nombre ; il l'a trouvé, ou du moins l'explique ingénieusement par les mœurs, les inclinations, les nécessités physiques et morales qui, profondément différentes chez les deux races, donnent par là la raison de la diversité des termes employés. De ses investigations étendues à toutes les langues du globe, M. Benlœw croit pouvoir déduire : que les sémites ne comptaient pas au delà de 100 ; que les premiers indo-européens allaient jusqu'à 1,000, et que la terre dut être à peu près inhabitée pour que les émigrations sémitiques, qui devaient être composées de troupes fort peu nombreuses, aient pu envahir la Grèce, l'Italie et la Gaule ; enfin, que la race sémitique était douée d'une faculté de développement bien supérieure à celle de la race japhétique.

*Séance du 9 octobre.* — Après l'offre de divers ouvrages, M. Vincent fait le dépôt d'un paquet cacheté portant pour suscription : *Sommaire d'un Mémoire contenant des recherches critiques, historiques et géographiques sur l'emplacement d'Alesia*, par M. Maissiat, agrégé à la Faculté de médecine de Paris. Le paquet est déposé au secrétariat.

L'Académie s'occupe de la nomination de deux membres pour

compléter la commission des travaux littéraires. M. Jomard est élu en remplacement de M. Boissonnade ; M. Mohl, en remplacement de M. Quatremère.

Sur le rapport fait par M. Guigniaut, au nom de la commission de l'École française d'Athènes, l'Académie déclare M. Gaultier de Claubry digne d'obtenir le titre de membre de cette École.

M. Renan lit le commencement d'un *Mémoire sur Sanchoniaton*. M. Vivien de Saint-Martin continue la lecture de son *Mémoire sur la géographie de l'Inde* ; M. Mahmoud commence celle de son travail *sur le calendrier arabe antérieur à l'islamisme et sur l'époque de la naissance de Mahomet*.

*Séance du 16 octobre.* — Lecture de lettres de MM. Drach et Hauvéau, qui se présentent comme candidats à un des fauteuils vacants.

M. Cahen annonce sa candidature à la chaire d'histoire du collège de France.

Dépôt de divers ouvrages, entre autres d'une lettre de M. Desjardins à M. Renan sur l'*Alesia* de César.

M. Ravaisson présente à l'Académie le tome 1<sup>er</sup> des *Ennéades de Plotin*, traduites pour la première fois par M. Bouillet, et appelle sur ce travail l'attention de la Compagnie.

M. Ernest Renan continue la lecture de son *Mémoire sur Sanchoniaton*, puis M. Mahmoud celle de ses recherches *sur le Calendrier arabe*.

*Séance du 23 octobre.* — MM. Minoïde Mynas et Ed. Charrière se portent candidats aux fauteuils vacants.

Dépôt d'ouvrages offerts, entre autres de trois publications de M. R. de Coynart sur la question d'*Alise*.

L'Académie décide que, dans la séance du 27 novembre, elle examinera les titres des candidats qui aspirent à remplacer MM. Boissonnade et Quatremère.

M. Renan continue la lecture de son *Mémoire sur Sanchoniaton* ; M. Vivien Saint-Martin achève celle du sien sur la géographie de l'Inde. Nous en rendrons un compte détaillé lorsque ce travail aura été imprimé dans les Mémoires des savants étrangers.

*Séance du 30 octobre.* — Sont annoncées les candidatures de MM. Alexandre, Maury, Munck, Levailant de Florival, Hipp. Bauche aux fauteuils vacants. M. Villemain annonce que M. Fr. Michel a découvert vingt-quatre lettres inédites en français du président de Thou, et un manuscrit très-authentique du treizième siècle, contenant la plus ancienne version des Psaumes. M. Le Clerc annonce, de son côté, que le même M. Fr. Michel a trouvé en Angleterre le manuscrit

des œuvres de Chardry, poète français de la fin du seizième siècle, que l'on ne possède pas à Paris,

MM. Renan et Mahmoud continuent la lecture de leurs Mémoires.

ACADÉMIE DES SCIENCES. — *Esquisse d'une carte géologique du Dauphiné à l'échelle de  $\frac{1}{250,000}$ , par M. Ch. Lory.* — « Le travail que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie est fait, autant que possible, en dehors de toute opinion arrêtée sur les questions encore si controversées auxquelles donne lieu la géologie des Alpes. Les divisions représentées par les 26 teintes de cette carte sont loin d'avoir toutes la même valeur théorique; quelques-unes peut-être sont synchroniques entre elles et ne sont que des modifications des mêmes étages; mais elles m'ont paru avoir une importance réelle sous le rapport de leur distribution topographique et des gisements de matières exploitables. J'indiquerai brièvement le tableau de ces divisions.

« I. *Alluvions modernes.* Dépôts formés dans les vallées actuelles, sous un régime à peu près identique à celui qui subsiste encore, et souvent par remaniement d'alluvions anciennes; lits de déjections des torrents actuels ou d'anciens torrents qui ont coulé dans des conditions analogues, etc.

« II. *Série quartenaire*, ou des dépôts erratiques et diluviens; comprenant, par ordre d'ancienneté croissante: les blocs erratiques et amas de débris à cailloux polis et striés, non stratifiés; le *lehm* de la vallée du Rhône, *terre à pisé* des environs de Lyon; les terrasses d'alluvions anciennes des bassins du Rhône, de l'Isère, du Drac, de la Durancé, au milieu desquelles les vallées actuelles sont creusées, souvent à plusieurs centaines de mètres de profondeur; les nappes de *diluvium alpin* du bas Dauphiné, remplissant de hautes vallées creusées dans les plateaux tertiaires, et particulièrement celle qui s'étend de l'est à l'ouest, de Voiron à Saint-Rambert, et qui semble être le premier lit d'écoulement des cailloux roulés des Alpes dauphinoises dans le bassin du Rhône.

« III. *Série tertiaire*, dans laquelle nous distinguons :

« 1° Le terrain de transport ancien des plateaux du bas Dauphiné, antérieur au creusement des vallées remplies par les précédents, et s'étendant en une nappe à pente continue, des hauteurs de Chambatan, au-dessus de Saint-Marcellin (735 mètres), jusque sur les collines de Viègne (350 mètres); il est formé de sables et d'argiles dépourvus de calcaire, contenant souvent du minerai de fer en grains,

et de cailloux parfaitement arrondis de quartails ou de roches granitiques, sans mélange de calcaires; il repose sur les plateaux tertiaires et aussi, près de Vienne, sur des collines de gneiss et de grès bouillier;

« 2° Les poudingues du bas Dauphiné, dans lesquels sont intercalées des marnes à coquilles d'eau douce et les couches de lignite de la Tour-du-Pin, d'Hauterive, de Pommier, etc.; les cailloux de ces poudingues sont toujours parfaitement arrondis, *impressionnés*, et réunis par un ciment sableux analogue à la molasse; mais ces poudingues sont supérieurs à la molasse, et les marnes bleues avec lignites s'arrêtent vers l'est au pied de la faille qui détermine le relief des montagnes de la Chartreuse, au-dessus de Voreppe et de Saint-Laurent-du-Pont;

« 3° La molasse marine, passant souvent, surtout dans ses parties supérieures, à l'état de poudingues à cailloux impressionnés; coquillière surtout dans ses parties inférieures;

« 4° La molasse d'eau douce, formée de calcaires lacustres et d'argiles bigarrées, avec des amas de gypse et de lignite, généralement inférieure à la molasse marine, mais intercalée dans celle-ci aux environs de Crest (Drôme), comme l'a indiqué M. Sc. Gras (*Statistique minéralogique de la Drôme*, 1835);

« 5° Le groupe des sables bigarrés et argiles plastiques de Dieuffert, Lus, etc., souvent accompagnés de calcaires siliceux à coquilles d'eau douce; formation lacustre indépendante de la molasse, *premier terrain d'eau douce* de M. Gras;

« 6° Le terrain nummulitique des Hautes-Alpes qui, dans le Dévoluy, sert de base aux précédents.

« IV. *Série crétacée*; des teintes spéciales indiquent les divisions suivantes:

« 1° Groupe de la *crête*, dont les assises correspondent très-bien par leurs fossiles à celles du bassin parisien, mais en s'arrêtant à un terme plus ou moins inférieur de la série; les couches les plus élevées sont: dans la Drôme, des couches à *Galerites vulgaris*, Ag., *Micraster cor-anguinum*, id., *Ananchytes gibba*, Lam., et au-dessus encore l'horizon des fossiles d'Uchaux, *Trigonia scabra*, Lam., *Acteonella levis*, d'Orb., etc.; dans le Dévoluy, des couches à *Ostrea vesicularis*, Lam.; au Villard-de-Lans, des couches à *Ostrea vesicularis* et *Orbitoides media*, d'Orb.; dans la Chartreuse, des couches à *Belemnites mucronatus*, Lam., *Ananchytes ovata*, id., *Baculites*, etc.

« 2° *Gault*, toujours très-mince, argilo-sableux, avec fossiles

moulés en *phosphate de chaux*, souvent dénudé, et alors ses fossiles sont remaniés à la base de la craie chloritée, accompagnée d'une assise de lumachelles très-constante à sa base ;

« 3° Marnes *aptiennes* à *Belemnites semi-canaliculatus*, Bl. ; manquant dans le bassin de l'Isère, mais très-développées au midi de la Drôme ;

« 4° Étage néocomien supérieur, formé des calcaires à *Chama ammonia* et des couches à *Orbitolines* alternant avec eux ;

« 5° Étage néocomien inférieur, présentant, du nord au sud, le passage des caractères qu'il a dans le Jura à ceux qu'il revêt dans les Basses-Alpes ;

« V. *Série jurassique*. 1° Étage corallien, distinct seulement dans les chaînons qui rattachent le Jura aux Alpes, à l'ouest de Chambéry et jusqu'à l'Échaillon, près Voreppe ;

« 2° Étage oxfordien, calcaire de la Porte de France de Grenoble et marnes inférieures, y compris les schistes à *posidonies* des bassins de l'Isère et du Drac ;

« 3° Étage oolithique inférieur, bien développé au nord du département de l'Isère, où il forme un plateau qui se rattache au Jura, mais paraissant manquer dans les Alpes ou s'y confondant avec la partie supérieure du lias ;

« 4° Lias ; dans l'impossibilité de distinguer les subdivisions de ce terrain, si développé dans les Alpes, nous avons réuni sous une même teinte tous les schistes argilo-calcaires et les calcaires compactes des Alpes centrales, où on n'a trouvé jusqu'ici que des fossiles liasiques. Aux frontières du Piémont, dans le Queyras, etc., ce terrain revêt des caractères métamorphiques, comme M. Élie de Beaumont l'a montré et figuré sur la *Carte géologique de France*.

« En relation avec le lias se présentent, dans le Briançonnais et la Savoie, de puissants dépôts de grès à anthracite, qui paraissent bien positivement compris entre les assises calcaires ; nous avons essayé de représenter l'étendue occupée par ces grès, indépendamment de toute idée théorique sur leur liaison et leurs alternances avec les calcaires.

« Sur l'autre versant des Alpes centrales, aux environs de La Mure, dans l'Oisans, etc., on trouve d'autres grès à anthracite qui reposent constamment sur les roches métamorphiques anciennes ; ils sont recouverts, en stratification discordante, par le lias moyen, bien caractérisé aux environs de La Mure ; nous les distinguons des précédents par une teinte spéciale.

« Les grès multicolores des environs d'Allevard ; que M. Fournet

a proposé de rapporter au taras, m'ont paru devoir aussi former provisoirement une division particulière.

« Enfin, sous une même teinte, se trouvent groupées, avec les roches de cristallisation des Alpes (granites, gneiss, etc.), les roches métamorphiques plus ou moins schisteuses, renfermant souvent des assises de calcaire saccharoïde qui constituent l'axe des Alpes occidentales et les massifs de l'Oisans. Ces roches, sur lesquelles reposent, sans liaison, les grès à anthracite ou le lias, comprennent probablement une partie de la série paléozoïque.

« Les roches plutoniques sont groupées sous trois teintes distinctes : 1<sup>o</sup> les spilites, intercalées dans le lias; 2<sup>a</sup> le porphyre vert du Chardonnet, dans les grès du Briançonnais; 3<sup>o</sup> les serpentines, variolites de la Durance et euphotides, intimement liées entre elles, en gros filons traversant soit les terrains de cristallisation, soit le lias. »  
(Comptes rendus de l'Académie des sciences.)

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE D'HORTICULTURE. — La distribution des récompenses pour l'exposition de 1857 a eu lieu dans la salle de la Société d'encouragement, rue Bonaparte, sous la présidence de M. le premier vice-président Payen, qui a ouvert la séance par le discours suivant :

« Messieurs,

« Je ne voudrais pas, assurément, retarder par un long discours la distribution des récompenses qui vont couronner la dernière exposition en constatant vos brillants succès; et pourtant ce m'est un devoir en même temps qu'un véritable plaisir, de vous présenter en peu de mots les principaux faits de cette grande exposition, de vous dire quelle est la situation actuelle de la Société, ses récents progrès, puis de signaler à votre attention, à votre zèle infatigable, les destinées futures vers lesquelles doivent tendre vos persévérants efforts.

« Et d'abord, il faut que vous sachiez par quelles circonstances imprévues nous avons dû renoncer, il y a peu de jours, à l'éclat que nous espérions donner à cette distribution solennelle.

« Nous avons invité S. Exc. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics à nous faire l'honneur de présider la séance; M. le Ministre, toujours si bienveillant pour la Société, s'est trouvé, en cette occasion, empêché par un honorable scrupule, dont chacun de vous, Messieurs, comprendra l'exquise délicatesse: dans plusieurs circonstances antérieures, il s'était vu dans l'impossibilité

d'accéder au désir de la Société impériale et centrale d'agriculture, notre sœur aînée. Son Excellence n'aurait pas voulu éveiller une juste susceptibilité, lors même que les grandes affaires de l'Etat lui eussent permis de se rendre à nos vœux. En présence d'un pareil motif, votre conseil n'a pas dû insister ; d'un autre côté, nous avions appris par une lettre de notre digne président, M. le comte de Morny, en voyage jusqu'à la session prochaine, qu'il ne pouvait que nous promettre d'assister à la séance s'il était de retour vers l'époque fixée pour la distribution des récompenses.

« D'autres désappointements d'une gravité réelle nous étaient apparus imminents, dès l'origine de l'exposition, par suite de difficultés qui, toutefois, n'ont eu qu'une issue heureuse.

« La direction des Beaux-Arts, dans un sentiment d'extrême sollicitude pour les grands intérêts qui lui sont confiés, craignit que la statuaire n'eût à souffrir d'être installée dans un jardin ; de là des objections réitérées contre lesquelles nous n'aurions su que faire, en définitive, malgré la juste et tenace insistance de la commission spéciale et de son président, si les obstacles n'eussent enfin complètement disparu devant la volonté puissante de Celui qui sait voir ce qui est beau et bien.

« Et cette fois, l'événement devait promptement justifier la mesure adoptée, car à peine l'installation était-elle réalisée que les artistes en reconnurent les favorables effets ; tellement qu'à l'époque de l'interruption ordinaire de l'exposition des beaux-arts, en vue de modifications dans le classement des objets, les sculpteurs sollicitaient à l'envi le déplacement de leurs œuvres rangées dans les galeries supérieures, pour les voir figurer au jardin de l'exposition, où tous les objets de la statuaire ressortaient d'une manière remarquable sur le fond de verdure dans lequel ils se trouvaient comme encadrés.

« A quelque point de vue que nous envisagions l'exposition des produits de l'horticulture faite par la Société impériale et centrale dans la nef du Palais de l'Industrie, concurremment avec l'exposition des beaux-arts, nous n'avons qu'à nous féliciter de ses magnifiques résultats.

« Cette exposition horticole a embrassé deux périodes distinctes : la première, à tous égards la plus importante, commença le 20 mai et fut close le 7 juin. Elle a donc duré dix-huit jours, pendant lesquels plus de 60,000 personnes l'ont visitée. Au dire des hommes les plus compétents, elle a été jugée la plus riche de toutes les expositions précédentes qui avaient eu lieu à Paris, soit pour le nombre et la



beauté, soit pour la vigueur et la végétation des plantes ; et celles-ci étaient venues non-seulement de toutes les parties de la France, mais encore de l'étranger.

« Parmi ces dernières, la Russie; cette fois, a pris part au concours : elle y était représentée par un magnifique lot de palmiers appartenant au prince de Troubetzkoy.

« 260 exposants ont répondu à notre appel en envoyant 443 lots, non compris la remarquable collection des produits nombreux et variés de l'Algérie.

« Les hardis pionniers de la civilisation et des cultures perfectionnées dans toute l'étendue de notre fertile colonie algérienne tenaient à grand honneur d'obtenir les récompenses décernées par l'Ét<sup>e</sup> des horticulteurs de la métropole.

« Ils recevront, par la bienveillante entremise de leur illustre représentant, M. le maréchal Ministre de la guerre, une médaille d'or attribuée à l'ensemble, et vingt-six médailles d'argent votées en faveur d'un égal nombre de collections distinctes.

« Ce sera pour chacun d'eux un puissant motif d'émulation et un encouragement à de plus grands efforts. Ces fécondes relations avec la mère-patrie vont acquérir désormais une activité nouvelle, grâce à cet agent merveilleux de la science contemporaine qui établit avec l'Afrique française, à travers les eaux de la Méditerranée, une correspondance tellement rapide que, dans deux heures, les détails de cette séance pourront être publiés en Algérie.

« Votre jury a décerné en outre aux exposants français et étrangers 28 médailles d'or, parmi lesquelles figurent au premier rang celles de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, de S. A. I. le Prince Jérôme Napoléon, de S. Exc. le Ministre de l'agriculture, de M. le préfet de la Seine et de nos gracieuses dames patronesses qui, toujours empressées de favoriser la culture des fleurs, accordent à leurs rivales un généreux secours. Je suis heureux d'être en cette occasion votre organe, en leur offrant l'hommage de notre respectueuse et vive gratitude.

« Le surplus de nos récompenses se compose de :

« 28 médailles de vermeil, dont deux offertes par S. A. I. la princesse Mathilde ;

« 85 médailles d'argent de 1<sup>re</sup> classe ;

« 92 — de 2<sup>e</sup> classe ;

« Et 2 médailles de bronze ajoutées au don de S. M. l'Empereur.

« 9 médailles en argent ont été décernées en outre à de vieux jardiniers qui, par leurs honorables travaux et leur parfaite moralité, se sont rendus dignes de ces hautes distinctions.

« La deuxième phase de notre exposition coïncidant avec l'exposition des beaux-arts, en constituait la partie ornementale ; sa durée avait été d'abord limitée entre le 15 juin et le 15 août ; les exposants et votre commission comptaient sur cette base pour régler leurs travaux et remplir les obligations que nous avons acceptées.

« Cependant, à deux reprises, une prolongation de quinze jours nous fut annoncée à la veille de l'expiration de chacun des délais ; le temps manquait pour vous consulter ; mais, sans hésitation aucune, nous avons cru nous rendre les interprètes de votre volonté en acceptant encore cette tâche imprévue, et pour la remplir à la satisfaction générale, nous avons été heureux d'obtenir le concours dévoué de la commission spéciale des horticulteurs et des membres du jury, dont quelques-uns, à notre grand et sincère regret, ne font pas encore partie de notre association.

« Les membres de la commission de l'exposition et tous nos honorables jurés ont, avec la plus haute intelligence, laborieusement et consciencieusement rempli leurs difficiles fonctions ; pendant plus de trois mois et demi que l'exposition a duré, ils se sont montrés dignes de toute votre gratitude, et vous me permettrez de leur en offrir, en votre nom, le témoignage, en leur décernant la médaille d'argent votée par le conseil d'administration en leur faveur.

« Une question importante a été soumise à des délibérations approfondies dans le sein du conseil, aux approches de la clôture de notre propre exposition : devons-nous consentir au prélèvement sur nos recettes d'un droit qui nous paraissait exagéré, et qui nous enlevait une partie des ressources indispensables pour assurer un domicile à la Société ? Deux voies étaient ouvertes à la défense de nos intérêts ; celle de la conciliation a dû être tentée d'abord : chargé de la négociation, j'ai été heureux d'obtenir une réduction de moitié, laissant seulement à notre charge la part que nous nous sommes empressés d'offrir à titre de concours aux bonnes œuvres de l'Assistance publique.

» En définitive, Messieurs, si notre exposition a été des plus laborieuses, elle a été de toutes aussi la plus fructueuse et la plus brillante.

« Ses résultats viendront en aide à la réalisation de l'utile projet de l'établissement d'un domicile fixe, indépendant, digne de recevoir la Société impériale et centrale d'horticulture et sans lequel notre institution fût restée incomplète.

« C'est ainsi que se réalisent et se développeront graduellement les avantages que nous avons espérés de l'union de tous les horticulteurs.

teurs en un centre commun autour duquel déjà se sont groupés plus de 2,000 membres.

« On s'aperçoit aujourd'hui que rien ne nous détourne plus du but que nous poursuivons tout en combinant nos efforts ; car à aucune époque on n'a vu régner dans nos réunions plus de cordialité, de sentiments affectueux, ni plus d'empressement, de zèle sincère et libre à la recherche de la vérité, dans l'examen des nombreux produits soumis à votre appréciation. Aussi vos remarques bienveillantes et vos décisions toujours bien motivées sont-elles généralement accueillies avec le respect et la confiance qu'elles méritent.

« Cependant, permettez-moi de vous dire en quelques mots encore ma pensée tout entière : après avoir conquis cette heureuse position, après avoir établi notre association sur une base plus large, plus fixe, plus indépendante, il vous restera heureusement beaucoup de choses à faire. En raison même de la hauteur à laquelle vous serez parvenus, vous verrez autour de vous l'horizon s'étendre, vous pourrez alors reconnaître que la plupart des grandes questions agricoles qui s'agitent en ce moment ne peuvent se résoudre sans votre concours.

« La première condition, en effet, pour réaliser en France les progrès de l'agriculture que réclame impérieusement le développement de l'aisance générale, de la consommation intérieure et des relations internationales, c'est d'attirer et de fixer plus longtemps les hommes d'intelligence et de fortune dans les campagnes, et c'est à l'aide de l'horticulture que l'on doit y parvenir.

« Ce sera surtout en leur inspirant le goût des fleurs, en montrant les avantages de l'introduction des meilleures espèces et variétés d'arbres à fruit dans leurs cultures, l'intérêt qui s'attache aux essais horticoles sur les plantes alimentaires, que l'on fera naître en eux le désir de se livrer à ces occupations salutaires, à ces jouissances pures qui ne laissent aucune amertume après elles, qui soutiennent les forces et la santé.

« Notre Société, afin de donner plus d'autorité à ses conseils, devrait sans doute disposer d'un jardin définitivement consacré à ses cultures expérimentales ; nous y parviendrons, Messieurs, en ménageant bien et développant encore nos ressources, c'est-à-dire en persévérant avec le même zèle dans la voie de progrès où nous sommes entrés.

« Les choses, en attendant, se préparent d'elles-mêmes, et l'heure arrivera bientôt où votre influence devra naturellement se faire sentir et venir en aide à l'agriculture enrichie par l'industrie manufacturière.

« Déjà, en effet, l'introduction des industries agricoles : sucreries indigènes, distilleries, huileries, féculeries, a pu répandre au milieu des populations rurales des notions scientifiques, des habitudes d'ordre et de travail qui se propagent et peu à peu dissipent les graves inconvénients de l'oisiveté durant les saisons rigoureuses. Mais ce n'est pas assez, il faut faire succéder à ces lucratifs et fatigants travaux les plaisirs du jardinage, encore trop exceptionnels ; il faut qu'au centre des grandes cultures, de toutes les fermes, de toutes les industries agricoles, on établisse des jardins, des vergers ; qu'on les améliore en s'inspirant de vos méthodes et de leurs magnifiques résultats. Le premier rôle dans cette propagation générale de l'horticulture appartient évidemment à la Société impériale et centrale, qui saura ainsi justifier son titre, et l'on peut compter, pour accomplir cette grande tâche, sur votre zèle actif, éclairé, qui ne s'est jamais démenti ».

**SOCIÉTÉ MÉDICALE HELLÉNIQUE DE PARIS.** — Nous avons déjà eu l'occasion de signaler à nos lecteurs la fondation d'une Société médicale hellénique dans notre capitale. Nous avons indiqué quels avantages la Société médicale d'Athènes pouvait retirer de cette succursale établie parmi nous pour y suivre les travaux et les inventions de la science moderne. Un obstacle tout matériel était malheureusement venu entraver, à son début, le zèle des membres de cette association et ajourner leur réunion ; une souscription destinée à pourvoir aux divers frais de la Société n'avait pas eu un succès suffisant pour permettre une installation immédiate, de sorte qu'on s'était vu forcé d'ajourner le moment des réunions à une époque indéterminée. Une circonstance imprévue est venue heureusement aplanir tous les obstacles et placer la Société hellénique dans les conditions les plus favorables : un riche compatriote, Crétois de naissance, et résidant à Saint-Petersbourg, M. Démétrius Benardahis, a doté la Société d'une subvention annuelle de 2,000 francs. Cet acte patriotique n'est pas le seul qui honore M. Benardahis et le recommande à la reconnaissance de tous les Hellènes. Il vient en ce moment de faire tracer le plan d'un monument qui sera le musée de la ville d'Athènes. La dépense de cette construction ne s'élèvera pas à moins de 300,000 fr. Jusqu'ici le temple de Thésée avait servi de musée à la ville d'Athènes, mais l'exiguïté de ses proportions obligeait de laisser au dehors, exposés le plus souvent aux intempéries et aux dégradations, quantité de marbres précieux que le riche sol de la Grèce restitue tous les jours. Le nouveau monument est donc d'une très-

grande utilité et rendra bien cher à tous les Grecs le nom de son fondateur. Il faut ajouter que M. Benardahis n'a pas borné à ses munificences ; outre la pension annuelle affectée à la Société médicale hellénique, il s'en est imposé d'autres au profit des étudiants grecs près nos Facultés de Paris qui promettent le plus.

Nous dirons en terminant que la Société médicale hellénique, définitivement constituée, tiendra désormais régulièrement ses séances dans le local qu'elle a choisi à cet effet, rue de Seine, 87. Nous ferons connaître à nos lecteurs ses travaux les plus importants.

Jules Roussy.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE. — Cette Société vient de publier la livraison de ses *Mémoires* qui termine le tome troisième. Nous y remarquons, outre une notice sur M. Héricart de Thury, membre honoraire de la Société académique, par M. Danjou, une longue *étude historique et littéraire* sur saint Yves ou Ive, évêque de Chartres au douzième siècle, par M. Devie ; une note sur la  *Pierre tombale d'une dame de la famille d'Argenlieu*, avec une planche représentant cette pierre ; une description très-détaillée des  *vitraux des hautes fenêtres du chœur de la cathédrale de Beauvais*, par M. Barraud ; des notices sur des *monnaies du quinzième siècle*, trouvées à Secqueville, près de Formerie ; sur la  *Pierre de la Roque*, à Mogneville ; sur les  *fonts baptismaux* du Hamel.

La section des sciences contient un travail fort étendu de M. le docteur Baudon, sur les mollusques bivalves appelés *Pisidies*, travail accompagné de planches exécutées avec soin.

Nous empruntons à cette livraison la notice suivante sur une *mitre dite de Philippe de Dreux*, conservée au musée de Beauvais. Cette notice se rattache au savant travail de M. de Linas, sur les *vêtements sacerdotaux*, publié dans la *Revue des Sociétés savantes*. (Tome II, livraisons de janvier et février, pages 63 et 184.)

« En 1855, une partie de la collection d'un amateur de Beauvais ayant été vendue aux enchères, à Paris, la Société Académique de l'Oise fit l'acquisition, pour son musée, d'une mitre ancienne, à laquelle se trouvait attaché un papier portant ces lignes : « Cette  
« mitre, de forme moyennement antique, était clouée dans toute la  
« hauteur de l'une des armoires de la sacristie de l'église cathédrale  
« de Beauvais. Les dévastateurs révolutionnaires de 1792 et année  
« suivante l'abandonnèrent comme objet de trop peu de valeur. Les

« bandelettes fleurdelisées dont cette mitre est ornée sembleraient  
« annoncer qu'elle serait la meilleure de celles dont Philippe de  
« Dreux parle dans son testament, et qu'il laisse à son église. Cette  
« mitre aurait environ 700 ans d'existence; elle peut être de quel-  
« que valeur pour un amateur d'antiquités. Sortie des ruines de  
« l'église de Beauvais, le 18 mai 1800. »

« Cette note, écrite au commencement de ce siècle, indique que  
cet insigne épiscopal était regardé depuis longtemps comme ayant  
appartenu au petit-fils de Louis-le-Gros, Philippe de Dreux, qui fut  
évêque de Beauvais depuis l'année 1175 jusqu'en 1217. La forme  
de la mitre, les fleurs de lis qui en font le principal ornement  
semblent confirmer cette assertion, et si les quelques fils d'or qui ont  
été employés pour former ces fleurs de lis n'ont pu exciter la con-  
voitise des dévastateurs, il est fort heureux aussi qu'elle n'ait pas  
été jointe aux châsses, aux vêtements sacerdotaux, aux livres, etc.,  
de la cathédrale, qui, amoncelés un jour pendant la tourmente ré-  
volutionnaire sur la place située devant l'un des portails, furent li-  
vrés aux flammes, véritable auto-da-fé sacrilège.

« L'historien Louvet (1) nous a transmis le texte du testament de  
Philippe de Dreux. « L'an 1217, dit-il, le lendemain de la feste de  
« tous les Saints, ce Prelat fit son testament, par lequel il fit de  
« grandissimes largesses et liberalitez, tant à l'Eglise de Beauvais  
« qu'és autres du diocèse : lesquelles se recognoissent par la teneur  
« d'iceluy qui en est telle : *Ego Philippus Dei patientia Beluacensis*  
« *episcopus, disponens de rebus meis : primo loco principaliter*  
« *debitis meis persolutis, do, lego Ecclesie B. Petri Beluacensis;*  
« *præter textum aureum, quem jam dederam, meliorem crucem*  
« *auream meam, et calicem unum aureum, et nauem argenteam, et*  
« *Missale, et ordinarum tecta argento, et meliora sandala, melio-*  
« *rem mitram, et omnes pannos sericos quæ dependere solent in Ec-*  
« *clesia et XV cappas sericas, et decem infulas et octo dalmaticas,*  
« *et quinque libras, etc.* »

« Ce document que G. Hermant regarde « comme un monument  
« perpétuel de l'opulence de Philippe de Dreux, cet évêque plus  
« célèbre par la grandeur de sa naissance et par l'éclat de ses  
« avantages militaires que par les grands exemples de sa sainteté, »  
fait à peine connaître son immense fortune; la traduction que Louvet  
en donne diffère de celle qui se trouve dans G. Hermant; ce dernier  
historien dit avoir traduit l'original du cartulaire du chapitre de

(1) *Histoire et Antiquitez du Diocèse de Beauvais*, tome II, p. 344.

l'église de Beauvais, et il prétend que la traduction de son prédécesseur, c'est-à-dire celle de Louvet, est tronquée, mutilée et peu correcte ; nous lisons dans son histoire (1) : « Philippe, par la pa-  
« tience de Dieu, évêque de Beauvais, dans la disposition que je fais  
« de mes biens après que mes dettes seront payées, qui est la chose  
« principale par laquelle j'ai intention que l'on commence, je donne  
« et lègue à l'église de Beauvais, outre le texte d'or que je lui avais  
« donné, ma meilleure croix d'or, un calice d'or, une navette d'ar-  
« gent, un Missel et un Bref couvert d'argent, mes meilleures san-  
« dales tissées de peaux, *ma meilleure mitre* avec tous les draps de  
« soie qui tapissent ordinairement cette église, quinze chappes de  
« soie, dix chasubles, huit dalmatiques, cinq livres, etc. »

« L'expression *meliozem mitram* semble bien, dans le testament de Philippe de Dreux, désigner la plus belle et la plus riche de celles que possédait cet évêque ; mais est-ce bien celle-là qui se trouve au musée de Beauvais ? La désignation de *meilleure mitre*, qu'on trouve dans la note citée plus haut, et dont l'auteur semble ne s'être rapporté seulement qu'à la tradition, ne saurait s'appliquer à la plus belle et à la plus riche de celles qui ont appartenu à Philippe de Dreux ; on ne trouve pas assez de richesse dans les ornements pour la considérer comme la *mitra preciosa* ; car on sait que tout évêque possédait au moins une mitre de cette espèce dont il se servait dans les grandes solennités, presque toujours cette coiffure avait dans sa contexture des lames d'or et d'argent, et était enrichie de pierres précieuses.

« On distingue encore deux espèces de mitres, la *mitra auriphrygiata* qui était brodée, sans pierres précieuses, sans lames d'or et d'argent, mais ornée d'une réunion de petites perles ou d'une étoffe de soie blanche mêlée d'or, ou bien d'une simple étoffe en or sans lames et sans perles ; la troisième variété appelée *mitra simplex* est faite d'un simple damas ou autre étoffe en soie, sans ornement, ou même d'une toile blanche de lin.

« La mitre nont nous parlons doit être regardée plutôt comme une mitre brodée, c'est-à-dire inférieure à la mitre précieuse, et nous semble d'une trop grande simplicité pour avoir appartenu à un prélat issu du sang royal.

Suit la description de ce précieux ornement : « Cette mitre, dit l'auteur, est formée d'un tissu de soie damassé, originairement de cou-

(1) *Histoire civ. et ecclés. de Beauvais et du Beauvaisis*, tome II, p. 668 et suiv.

leur blanche, mais maintenant jaune grisâtre, et d'une étoffe de soie violette qui a perdu de la richesse de ses tons; des fleurs de lis sont brodées en fils d'or sur cette soie violette renforcée elle-même par un gros canevas; un petit fil de couleur jaune pâle arrête les contours de chaque fleur de lis, et en brodant ces emblèmes royaux on a cousu les tissus ensemble, puis le tout a été maintenu à l'intérieur par un morceau de vélin épais formant pour ainsi dire le corps de la mitre; une doublure de soie rouge garnissant tout l'intérieur cache ce vélin (1) et sert en même temps de bordure en tournant tout à l'entour de la mitre.

« Cette mitre a 23 centimètres de hauteur au milieu et 9 centimètres sur les côtés; sa largeur à l'entrée de la tête est de 28 centimètres.

« L'absence de fanons pendants ne prouve pas que ces accessoires n'ont jamais existé, il est présumable qu'ils en ont été détachés, et ils devaient être faits en tissu damassé doublé de soie rouge et bordés d'une frange violette. Les rubans destinés à attacher les anciennes mitres primitives autour de la tête devinrent inutiles dans la forme nouvelle, et ne furent plus qu'un souvenir de l'ancienne forme; on les élargit pour en faire de simples ornements qu'on laissa pendre par derrière, et ce sont aujourd'hui les fanons.

« Cette expression de mitre est fort ancienne; elle a servi d'abord à désigner une coiffure commune aux deux sexes (2) et qui a subi beaucoup de modifications selon les époques, mais dans ce cas bien différentes de la mitre épiscopale: on connaît peu la forme de la coiffure des évêques avant le dixième siècle, mais c'est vers cette époque que la mitre a été regardée comme un insigne ecclésiast-

(1) Le parchemin ou vélin était employé dans la confection des mitres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; une mitre en parchemin peint se trouvait dans le trésor de l'abbaye d'Ognies près de Namur. où on croyait que l'évêque de Toulémais, Jacques de Vitry, l'avait rapportée en y venant finir ses jours. La citation suivante à grande distance la rappelle. — 1536 : *Une mitre de taffetas ou satin blancq, paincte a l'ung des lez de la passion, et a l'autre lez du jugement.* (Inventaire de Charles-Quint).

DE LA BORDE (*Glossaire du moyen âge*, 1853).

(2) Sans aller retrouver dans un ornement de tête d'Aaron cité dans l'Exode l'origine de la mitre, nous nous bornons à copier cette phrase d'Isidore (liv. 19, ch. 31 de ses origines) : *Mitra est pileum phrygium caput protegens, quale est ornamentum capitis devotarum; sed pileum virorum est, mitra autem fœminarum.* Saint Optat dit aussi que la mitre était le voile ou bonnet que portait les vierges consacrées à Dieu.



tique. Depuis que ces prélats ont commencé à se l'approprier, sa forme en a été modifiée bien souvent. On peut trouver le commencement de la forme de la mitre dans une coiffure ronde en drap d'or, ornée de deux riches rubans, ou bien, comme dit Cl. de Vert (1), « dans un bonnet de soie muni de cordons servant à le « serrer autour de la tête. » Ce bonnet, garni de deux cartons, se terminant légèrement en pointes, l'un par-devant et l'autre par-derrrière, afin de le maintenir sur la tête, serait arrivé peu à peu à la forme qui a été donnée de nos jours à la mitre épiscopale. La mitre conservée au musée de Beauvais semblerait occuper une place intermédiaire entre cette disposition primitive (2) et la coiffure actuelle de nos évêques, ornée de deux pointes d'une hauteur démesurée; car, sans blâmer cette mode des chasubliers de donner aux mitres une si grande proportion, il nous semble qu'il serait plus raisonnable de revenir peu à peu aux formes sacramentelles, et si

(1) Explication des cérémonies de l'Eglise. Tome second.

(2) On ne trouve pas une coiffure particulière aux évêques avant le dixième siècle. Dans l'épître de Polycrate, rapportée par Eusèbe, il est dit que saint Jean étant prêtre de J.-C., portait pour cela une lame d'or sur sa tête, de même que le grand-prêtre des Juifs. *Joannes qui fuit sacerdos Dei laminam gestans*. Saint Jacques, évêque de Jérusalem, avait cette même distinction. « Je ne sais, dit Grandcollas, si c'est à l'imitation de cette lame que sont venues les mitres des évêques, qui étaient une espèce de couronne qu'ils portaient sur leur tête pendant la célébration des saints mystères. » Eusèbe donne des couronnes aux évêques. *Amici Dei sacerdotes, qui sacrâ tunica talari induti estis, et cœlesti gloriæ coronâ decorati*. Les évêques se saluaient souvent par leurs couronnes; ainsi saint Augustin parlant aux Donatistes (Ept. 147) : *Per coronam nostram nos adjurant vestri, per coronam vestram vos adjurant nostri*. Ce n'est pas là l'énorme mitre que les peintres placent souvent par anachronisme sur la tête de ce Père de l'Eglise auquel saint Jérôme écrivait : *Precor coronam tuam*. Cette couronne, qu'on voit encore dans d'autres auteurs sacrés, était-elle un ornement ou exprimait-elle la dignité royale et sacerdotale? Nous trouvons aussi que le pape Célestin permit à saint Cyrille d'Alexandrie et à ses successeurs de porter la mitre en célébrant, *ut cum Phrygio celebraret*, et le clergé, selon l'ordre romain, se découvrait à l'Evangile en ôtant la couronne : *Hora Evangelii omnes baculos deponunt et coronam, neque aliud operimentum super capita eorum haberi*. Des bonnets, qu'on appelait peut-être couronnes, parce qu'ils étaient ronds, puis barettes, étaient donc communs à tout le clergé, et ne constituaient pas une marque distinctive des évêques, qui se couvraient la tête avec le capuchon fixé au birrus ou à la chasuble.

dans l'Église les traditions se sont conservées sans altération à travers tant de siècles, il n'en fut pas de même des vêtements sacerdotaux ; en effet, ils ont tellement varié de forme qu'on en comprend parfois assez difficilement l'emploi ou la disposition : cette dégénérescence ou plutôt cette transformation qui s'est opérée surtout depuis plusieurs siècles vient autant de l'ignorance que du désir de modifier les costumes. L'art religieux, en se relevant de la décadence où il semble être tombé, viendra donner une appropriation plus sévère et mieux comprise des étoffes dans la fabrication des vêtements ainsi que dans leurs formes ; la mitre ne sera pas exclue de cette rénovation qui commence, et à cause de cela la reproduction de celle acquise par la Société d'archéologie de Beauvais offre en plus de l'intérêt historique, l'indication de l'usage d'une mitre moins incommode sur la tête, ayant des proportions justes, naturelles ; et puis, du reste, quel inconvénient un évêque trouverait-il à porter une coiffure semblable à celle de saint Thomas de Cantorbéry (1) ?

« Lorsque M. W. Burges présenta à ses collègues, membres de l'Institut archéologique de Londres, le dessin qu'il avait fait de cette mitre lors de son séjour à Beauvais, il s'appuyait sur la note qui y est jointe pour affirmer qu'elle avait appartenu à Philippe de Dreux ; cette croyance qui s'est perpétuée par la tradition et qu'on lit sur la note, fait donc remonter jusqu'au douzième siècle ce curieux spécimen d'une classe de vêtements liturgiques dont bien peu, même à des époques plus récentes, ont pu être préservés de la destruction ; des doutes s'élevèrent dans l'esprit de quelques membres de cette Société, et l'un d'eux, M. Francks, a fait remarquer que la forme des fleurs de lis assigne à cette mitre au moins un siècle plus tard que celui de Philippe de Dreux. « Cet emblème « royal rend aussi vraisemblable, ajouta-t-il, que cet objet aurait « pu être donné par un autre qu'un prélat ; car, les rois, des per-  
« sonnages de haute noblesse donnaient souvent ou léguaient par

(1) La section d'archéologie du Comité de la langue, de l'histoire et des arts en France ayant reçu un dessin de la mitre de Philippe de Dreux, constata, dans sa séance du 26 novembre 1855, qu'une analogie frappante existait entre cette mitre et celle conservée dans le trésor de la cathédrale de Sens, et qui a appartenu à Thomas Becket. Elle a été gravée dans l'*Album du Musée de Sommerard*, x<sup>e</sup> série, pl. 26, et dans les *Dresses and Décorations* de M. Shawr, vol. I, pl. 13.

« testament leurs étoffes les plus précieuses pour qu'elles fussent « converties en vêtements épiscopaux (1). »

« On pourra dire aussi que des étoffes léguées par Philippe de Dreux pour être transformées en habits sacerdotaux, ont servi un siècle plus tard à former cette mitre, que des fleurs de lis ont été brodées sur cette coiffure pour rappeler la générosité du donateur, et on serait d'autant plus autorisé à le supposer, que le damas laisse voir des fleurs de lis disséminées dans les dessins de ce tissu. En lisant dans le testament de ce prélat ces lignes : *De pannis sericis meis et de aurisquiliis meis, volo quod fiant cappæ et infulæ* (2) *de quibus singulæ abbatix et minores Ecclesiæ conventuales habeant singulæ singulas infulas*, on voit que ce riche évêque a voulu que des étoffes de soie et d'or soient employées à confectionner des chappes, des chasubles, et peut-être des mitres qui alors ne furent pas toujours à l'usage spécial des évêques. Ainsi, les cardinaux ont porté la mitre comme les évêques; mais en 1244, Innocent IV, trouvant que ses prédécesseurs avaient prodigué cette marque de distinction en la concédant à des abbés et à des chanoines, leur fit prendre un bonnet d'écarlate; ensuite les évêques se plaignirent que le nombre des abbés mitrés était considérable. Saint Bernard lui-même criait plus fortement que les évêques contre cet abus, et malgré ces plaintes, « les abbés ne laissèrent pas de soupirer après « la mitre, et quelques-uns de ses propres enfants oubliant les le- « çons et les exemples de leur Père, ont aussi demandé et obtenu

(1) Je crains que l'observation de M. Francks ne vienne détruire, dit M. Burges, l'hypothèse que cette mitre ait été la propriété de Philippe de Dreux. Quant à son deuxième argument, nous trouvons un témoignage singulier à l'appui de sa conjecture, témoignage contemporain en entier dans l'histoire de Martin Hapart, et qu'on peut lire dans le nouveau Recueil des Contes, Dits et Fables des treizième, quatorzième et quinzième siècles, par Achille Jubinal. Paris, 1839, vol. II, p. 204.

Il ne a riens de Saint Michiel  
Fors les parois  
Et l'image que le biau Rois  
Fist parer de ses vieux orfrois.

(2) Ducange dit que le mot *infula* se prenait dans trois sens différents : 1° tantôt il signifiait chasuble, et c'est le cas actuel ainsi que dans le premier paragraphe du testament cité plus haut, *decem infulas*; 2° les fanons de la mitre; 3° il désignait ce qui servait à recouvrir la tête, et peut-être dans quelques cas il indiquait la mitre elle-même.

« ces sortes de distinctions, dont il a témoigné tant d'horreur (1). » Dans l'ordre des Prémontrés, les abbés ne portaient ni mitres ni gants, de peur disaient-ils, de concevoir de l'orgueil et de la vanité en portant des ornements qui ne conviennent qu'aux évêques.

« On voit, par le règlement que Clément IV fit pour ceux qui jouissaient de cette faveur, que dans les conciles et les synodes les abbés ne portaient qu'une mitre garnie d'orfrois seulement, sans perles, sans pierreries, sans lames d'or ou d'argent, et que les ecclésiastiques ayant ce même privilège avaient une mitre blanche toute simple et sans ornements, afin de les distinguer des évêques qui, dans ces assemblées, avaient la *mitra preciosa* sur la tête. Des nombreuses étoffes laissées par Philippe de Dreux, quelques-unes ont pu servir à confectionner des mitres distribuées après sa mort.

« La mitre dont il est question (si elle a réellement appartenu à ce prélat) a pu être du nombre des objets dont la distribution fut abandonnée aux exécuteurs testamentaires et offerte par eux à l'église cathédrale : *Do... ea quæ non sunt ordinata superius ut vascula argentea supellectilla, annuli, zonæ aureæ, panni serici et alia si quæ sunt per ordinatores distribuentur secundum formam prædictam et disponentur* (2).

« Il existe encore une ancienne mitre, d'une conservation parfaite, d'un autre évêque de Beauvais, c'est celle de Jean de Marigny, élu évêque et comte de cette ville et pair de France en 1312, et qui mourut archevêque de Reims en 1351 ; elle se trouve actuellement en la possession de M. l'abbé Jouan, vicaire général d'Evreux ; elle est aussi dépourvue de ses fanons pendants. M. Didron en donne la gravure dans ses *Annales archéologiques*, tome XIII, page 68. Sous le point de vue de l'art de la broderie au moyen âge, elle offre un bien grand intérêt, car c'est un vrai spécimen de ce genre de travail. Dans ces temps les vêtements de soie brodés et historiés, comme la mitre de Jean de Marigny, ont joui d'une grande vogue à

(1) *Traité historique de la Liturgie sacrée*, par L.-A. Bocquillot, Paris, 1701.

(2) Il arrivait souvent que l'évêque léguait par son testament sa plus belle mitre à l'église cathédrale. Dans les inventaires des trésors de l'église Saint-Paul de Londres et Saint-Pierre d'York, nous voyons des preuves de cette générosité des prélats à leur mort. Quant aux mitres d'une valeur moins grande, elles provenaient des dons de la petite noblesse ou de personnes d'une condition inférieure. (Note de M. W. Burges)

cause de leur prix excessif; ainsi M. Quicherat, dans son *Histoire du costume en France*, nous apprend que Philippe-le-Hardi avait telle pièce brodée de ses armes qui lui avait coûté 800 livres (environ 30,000 fr. de notre monnaie actuelle).

« Les anciennes mitres qu'on retrouve maintenant dans les musées ou dans les trésors des cathédrales sont en petit nombre; la rareté de cet ancien habillement épiscopal attire l'attention tant pour les broderies que pour les étoffes dont ils sont composés; nous ajouterons que la forme des trois mitres, celles de Philippe de Dreux, de Jean de Marigny et de saint Thomas de Cantorbéry, est presque identique, quoique n'étant pas de la même époque.

« Quant aux étoffes qui ont été employées à la confection de cette mitre, elles étaient probablement d'origine française (1). Les manufactures d'où l'une d'elles est sortie avaient suivi certainement, pour son exécution, un modèle de l'art byzantin que les tisserands orientaux ont popularisé à travers l'Europe, ainsi que leurs successeurs lors de la domination de la Sicile. Au moyen âge, une partie des tissus précieux et surtout les soieries venaient de Byzance et de l'Orient, et c'est principalement sur le commerce de ces marchandises que Venise fonda le colosse de ses richesses et de sa puissance navale; puis cette ville s'étant livrée à la fabrication, elle imita à s'y méprendre les étoffes de Damas, et ce nom est resté à des produits qui n'avaient plus qu'un faible reflet de l'Orient. Pour les dessins de ces tissus, bien qu'on ait pris pour des symboles hiéroglyphiques les diverses figures de volatiles et d'animaux représentés dans le tissu à l'aide des procédés de tissage, c'est une erreur, ce sont tout simplement des ornements exécutés dans l'Orient ou en Europe sans aucune attribution. »

MATHON.

ACADÉMIE DES ARTS, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE DE MACON. — Cette Société vient de publier les tomes II et III de ses *Annales*. Dans le deuxième volume, nous remarquons une *Notice sur l'abbaye de Saint-Rigaud*, par M. l'abbé Cucherat, travail étendu et consciencieux auquel l'auteur a joint, comme pièces justificatives,

(1) Au onzième siècle, dit M. Delaborde, la France fabriquait déjà elle-même des étoffes et des tapis dans le genre byzantin. Les Flandres et l'Artois s'étant emparés de ce travail, le gardèrent longtemps. On lit dans le Livre des Mestiers d'Est, Boileau, 1269 : *Quiconques veut estre tapicier de tapis sarrazinois à Paris, estre le puet franchement.*

copie de treize chartes inédites, la plupart tirées des archives de Saône-et-Loire, où l'existence lui en a été signalée par M. Ragut, un de ses confrères à l'Académie de Mâcon; — des lettres et poésies inédites de Senecé, communiquées par M. Emile Chasles; — une lettre inédite du naturaliste Dombey, adressée à Thouin, jardinier en chef du Jardin des Plantes de Paris; — les deux discours de réception de MM. Ernest Desjardins et Emile Chasles, professeurs du lycée de Mâcon; le premier avait pris pour sujet les origines de l'esprit français, le second une étude sur ce qu'on appelle habituellement l'esprit de salon.

Dans le tome III, nous trouvons à signaler une intéressante dissertation de M. Ernest Desjardins sur le voyage d'Horace à Brindes. Le jeune professeur suit pas à pas, vers par vers, l'itinéraire décrit par le poète, et donne des renseignements détaillés sur le pays traversé par Horace et sur chacune des localités mentionnées dans son récit. Cette dissertation est accompagnée de trois cartes géographiques; — une notice de M. E. Desjardins sur le peintre de paysages Jules Joyant, né, en 1803, à Paris, où il est mort en 1854; — un autre travail de M. Desjardins sur PARME, les *Antiquités*, le *Corrége*, la *Table alimentaire*; — une biographie ou plutôt une apologie de Ch. Lacretelle, par M. Lenormand, secrétaire perpétuel de l'Académie; — une dissertation de M. l'abbé Martigny sur *l'usage du flabellum dans les liturgies antiques*, avec deux planches représentant un *flabellum* et reproduisant des miniatures qui en montrent l'emploi.

Outre ces travaux principaux, les deux volumes des *Annales* contiennent les procès-verbaux des séances, un grand nombre de rapports et de communications qui attestent une grande activité de travail sur les différentes matières comprises dans le programme de l'Académie de Mâcon.

F. L.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'ALLIER. — Nous venons de parcourir les livraisons du *Bulletin* de cette Société depuis le mois d'août 1855 jusqu'au mois de juin 1857 inclusivement. Les résumés des procès-verbaux des séances de la Société, les comptes rendus annuels de ses travaux, constatent que les membres de cette association savante et littéraire s'occupent avec une grande activité de tout ce qui intéresse l'ancien Bourbonnais, sans négliger de se tenir au courant du mouvement intellectuel dans les autres parties de la France. Le *Bulletin* renferme, en outre, des travaux originaux des membres de la Société d'émulation. Nous citerons entre autres de curieuses *Notices*

*sur la législation et les jurisconsultes du Bourbonnais*, par M. Méplain, juge au tribunal de première instance de Moulins; des pièces rares ou inédites extraites des archives de l'Allier, par M. Chazaud, archiviste; des articles critiques et descriptifs sur les fouilles et les antiquités du Bourbonnais, par MM. Esmonnot et Tjdot; un *Essai sur la numismatique bourbonnaise*, par M. G. de Soultrait. Nous signalerons surtout, en dehors des travaux relatifs aux choses d'intérêt purement local, une étude *sur les rôles des mères dans les tragédies de Corneille, Racine et Voltaire*, par M. Legagneur, proviseur du lycée de Moulins, étude où l'auteur fait preuve d'un grand sens littéraire et expose des appréciations très-élevées dans un excellent style. Nous citerons encore, dans un genre différent, mais dans un même ordre d'intérêt général, un morceau intéressant et plein de curieuses recherches *sur les progrès de l'autorité royale en France*, par M. Grozieux-Laguérenne. Ajoutons que les articles d'archéologie sont accompagnés de planches, exécutées avec soin, qui complètent heureusement le texte. Le *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier* est assurément une des meilleures publications de nos Sociétés savantes.

F. L.

**ACADÉMIE DU GARD.** — Le 29 août dernier, l'Académie du Gard a tenu, en présence du conseil général et du conseil municipal, la séance annuelle, dans laquelle le secrétaire perpétuel, M. Nicot, a rendu compte des travaux de l'Académie pendant l'année 1856-1857. Après quelques mots d'éloges et de regrets donnés aux membres que l'Académie a perdus dans le cours de l'année révolue, M. Nicot a passé en revue les travaux de ses confrères. Nous extrayons de ce résumé les passages qui peuvent intéresser nos lecteurs :

« Je dirai d'abord, que parmi les lectures qui ont le plus utilement occupé nos séances, nous avons entendu une lumineuse dissertation sur un des plus anciens monuments de l'archéologie chrétienne : un cippe avec bas-reliefs, dont il était difficile d'indiquer l'âge et la signification. Le problème a été très-heureusement résolu par M. Pelet qui marche d'un pas si assuré, vous l'avez dès-longtemps reconnu, dans la brume confuse, dans le labyrinthe obscur des recherches archéologiques. Ces voiles épais qui couvrent le passé, sa main entreprenante et hardie a encore essayé de les soulever, de les déchirer, en éclairant les doutes d'un savant architecte de Paris, M. Jannior, sur les dispositions intérieures de notre amphithéâtre. Bien étudié maintenant dans ses parties destinées

aux naumachies et à l'écoulement des eaux, il ne présentera plus rien d'incertain dans ses vastes substructions, et on pourra désormais se rendre un compte exact du système suivi dans l'établissement du mur d'enceinte de nos arènes.

« Pareillement doué d'une activité infatigable et d'un savoir aussi profond que varié, M. Germer Durand a traduit et interprété diverses inscriptions, et nous a dernièrement fait part de ses souvenirs archéologiques des monts Albains. Je n'ai pas besoin d'en louer la précision et le coloris. L'assemblée va être appelée à en juger...  
.....

« M. Maurin nous a lu une étude sur Tullia, fille de Cicéron, que ce grand orateur aima jusqu'à vouloir la diviniser. Les grâces de l'esprit de cette célèbre Romaine, ses qualités aimables et viriles à la fois, la peinture de la société où elle vivait, nous ont paru retracées avec un zèle de recherches actif et consciencieux, et sous une forme grave et brillante, où l'expression se maintient toujours au niveau de la pensée.

« C'est ce double mérite que nous avons encore reconnu dans deux productions nouvelles de M. Boissier ; la première, relative à la tragédie latine ; la seconde, à M<sup>me</sup> de Sévigné. L'un et l'autre allient, nous aimons à le répéter, la profondeur du savoir à la vivacité des couleurs.

« Nous avons à mentionner aussi, parmi les compositions sérieuses, une nouvelle édition, un nouveau perfectionnement de l'histoire des Baux, par M. Jules Canonge ; des considérations sur un nouvel impôt et d'autres sur les mariages précoces, favorablement accueillies par le conseil d'Etat, que le secrétaire de l'Académie a offertes comme témoignage de sa bonne volonté.

« Nous avons surtout à signaler quelques œuvres de M. de Lafarelle, savoir : une appréciation développée du livre récent de M. de Tocqueville (*Ancien régime et Révolution*) et une étude philosophique et religieuse intitulée : *le Spiritualisme chrétien*.

« Ce que j'ai hâte de dire, c'est que ce n'est pas seulement le mérite des recherches philosophiques et des idées religieuses et l'exposition des plus hautes spéculations de l'esprit humain que nous avons eu à louer dans notre éloquent et docte confrère, il s'est montré observateur sagace, annaliste érudit, et en quelque sorte, praticien expérimenté, quand il a retracé en termes si clairs et si positifs l'histoire du Languedoc et sa puissance productive dans l'industrie séricicole. »



**SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE-ET-LOIRE.** — La Société académique n'a pas pour but de venir augmenter le nombre des Sociétés savantes du département de Maine-et-Loire, qui en compte déjà six ; elle se propose, au contraire, d'amener la fusion de toutes ces Sociétés en une seule. C'est une pensée qui est déjà venue plus d'une fois à l'esprit des Sociétés actuelles, car on comprend que cette union donnerait de plus puissants moyens d'action que la division présente. Mais diverses considérations, personnelles en quelque sorte, ont fait échouer toutes les tentatives antérieures. Les fondateurs de la nouvelle Société croient pouvoir mieux réussir en offrant à leurs devanciers une espèce de terrain neutre où chacune peut venir, sans froissement d'amour-propre, se réunir aux autres. Le premier numéro des *Mémoires de la Société académique*, que nous avons sous les yeux, nous apprend que la Société grammaticale et littéraire a déjà accompli sa fusion avec la Société académique ; que la Société de médecine n'est plus retenue que par quelques difficultés de détail qui sont probablement résolues maintenant, et que la Société industrielle, sans avoir encore donné son adhésion au fait de la fusion, l'a admise en principe. Les trois autres Sociétés ne se sont point prononcées.

La concentration des forces est, sans doute, un excellent principe ; mais l'application en est subordonnée à bien des conditions diverses dont les juges les plus compétents sont les intéressés eux-mêmes. Si la Société académique parvient à faire reconnaître que, pour le département de Maine-et-Loire, la fusion vaut mieux que l'état actuel, nous suivrons avec intérêt, dans cette nouvelle phase d'existence, le mouvement littéraire et scientifique d'un département où les travaux intellectuels ont toujours eu de nombreux et zélés partisans.

F. L.

**ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS.** — En reproduisant dans le numéro d'octobre l'important travail de M. Maumené sur l'extraction du sucre de tous les végétaux, nous disions que Reims, au milieu de ses importantes préoccupations industrielles, restait fidèle aux souvenirs du passé ; voici deux études qui justifient cette appréciation et qui nous paraissent de nature à intéresser toutes les personnes qui s'occupent de l'histoire des traditions primitives ; les questions traitées par M. Lorin, ont, à diverses reprises occupé les érudits ; c'est pour nous un motif de plus pour les reproduire ici, puisqu'elles résument, en l'éclairant d'une lumière nouvelle, un problème d'érudition longuement et vivement débattu.

**LES DÉESSES, MÈRES OU MAIRES, *Dea Mairæ*, par M. Lorin.** — Je ne prétends pas faire ici une dissertation en forme sur les Déeses Mères, cette question ayant été traitée à fond par divers savants recommandables ; je me bornerai à quelques observations secondaires.

On s'accorde assez généralement à dire que les Romains tenaient des Phéniciens, par l'entremise des Grecs, le culte des divinités qu'ils adoraient sous le nom de *Deæ Matres* ; mais est-il bien démontré que ces divinités soient les mêmes que les *Deæ Mairæ* ? Ces dernières se trouvent mentionnées sur plusieurs monuments qui, en général, ne remontent pas au delà du second siècle de notre ère, et dont la plupart se rencontrent dans les pays du Nord. Elles y sont représentées le plus ordinairement au nombre de trois, d'une figure agréable, vêtues d'une longue robe, et portant souvent des fruits, soit à la main, soit dans leur giron. Dans quelques-uns de ces monuments, leurs statues ou bas-reliefs sont accompagnés de cornes d'abondance.

Je passe maintenant à l'étymologie du mot *Mairæ*.

1° Selon l'opinion la plus généralement reçue, et qui a été adoptée entre autres par le savant abbé Banier et par G. Vachter (*Glossar. Germ.*, col. 1017), les *Deæ Mairæ* ne sont autres que les *Deæ Matres*. D'après cette hypothèse, les peuples du Nord auraient reçu ce culte soit immédiatement des Phéniciens, soit plutôt des Grecs et des Romains. Du mot *μητρες* ou *Matres*, ils auraient, à raison de leur ignorance des langues grecque et latine, fait le barbarisme *Matræ*, et enfin *Mairæ*, par suite, dit l'abbé Banier, de la prononciation vicieuse encore en usage dans quelques provinces de la France, où l'on dit *Maire* pour *Mère* ; assertion qui, soit dit avec tout le respect dû à la mémoire de l'abbé Banier, ne me paraît pas très-juste. En effet, je n'ai trouvé dans aucune langue septentrionale ou celtique de traces du mot *Maire* pour *Mère*. Cette altération du mot *Mater*, mère, est, je crois ; bien postérieure à la date des monuments consacrés aux *Deæ Mairæ*. H. Canngieter paraît également disposé à se ranger de l'opinion de ceux qui considèrent le mot *Mairæ* comme une corruption du latin *Matres* que les Gaulois et les Germains avaient, dit-il, approprié à leur langue. « Græci et Romani *Nymphas* « appellabant, Galli et Germani (in utrorumque numero Batavi, situ « Galli, origine Germani) *Matres, Matronas*, romana voce, et sua « ex græco et romano corrupta, *Mairas* nominabant (*De dea Buro-* « *nina*, p. 40, 41). »

2° D'autres écrivains, le P. Ménestrier, D. Martin, G. Keysler, etc., distinguant les *Dea Mairæ* des *Deæ Matres*, ont dérivé leur nom

soit du grec *Μαίρα*, lune, soit du grec *Μοῖραι*, nom des Parques. Ceux qui adoptent cette dernière étymologie se fondent sur ce que les *Deæ Mairæ* sont, comme je l'ai dit plus haut, représentées le plus souvent au nombre de *trois*. Mais, comme l'observe très-judicieusement l'abbé Banier, dans sa savante dissertation sur les *Déeses Mères*, la figure agréable que l'on donnait aux *Deæ Mairæ*, leur costume décent et grave, les fruits qu'elles portaient, les cornes d'abondance représentées soit à leurs pieds, soit comme annexes de leurs monuments, tout cela n'a pas le moindre rapport avec la manière dont les anciens figuraient les Parques. Ensuite, le nombre *trois* n'est rien moins que décisif, puisque ce nombre était commun à plusieurs autres divinités grecques, les *Grâces*, les *Furies*, etc. J'ajouterai que le nombre *trinaire* est également un nombre sacré chez presque tous les peuples du monde. On trouve des traces de ce respect religieux pour le nombre *trois* chez les Hindous, les Mongols, les Chinois, les anciens Péruviens, les plus anciens peuples du Nord, et jusque chez les Djallonkis, nègres de l'intérieur de l'Afrique, qui, au rapport de M. Mollien (*Voyage en Afrique*, t. II, p. 66), adorent un fétiche composé de *trois* bâtons liés ensemble et de couleurs différentes, blanc, noir et rouge.

3° Ceux qui aiment les origines orientales pourraient dériver le nom de *Mairæ* du chaldéen *Mera*, maître, seigneur, au féminin *Merahé*, dame, maîtresse; mais je ne vois pas comment ce mot serait passé des Chaldéens aux peuples du Nord.

4° Malgré les autorités que j'ai rapportées plus haut, je crois devoir accorder la préférence à l'étymologie proposée par mon paternel ami, feu M. de Fougens. Ce respectable et savant académicien (*Trésor des origines*, spécimen, article *Cauchemar*) pense que le nom des *Deæ Mairæ* est formé du monosyllabe *Mær*, femme, fille, vierge, commun à plusieurs anciennes langues du Nord et de l'Orient, et que l'on pourrait considérer, jusqu'à un certain point, comme analogue du grec *μυραξ*, jeune fille, jeune homme.

Personne n'ignore le respect que les peuples du Nord, spécialement les Gaulois et les Germains, avaient pour leurs épouses et pour les femmes en général. César et Tacite rendent témoignage de ce fait. Prêtresses des Dieux et prophétesses, elles tenaient un rang distingué dans les conseils; nouvelles amazones, nous les voyons, sous le nom de *Skiold-Mær* (femmes du bouclier), accompagner les hommes dans les combats, et, sous celui de *Skald-Mær* (femmes scaldes ou poétesses), chanter les exploits auxquels elles

avaient pris part (1). Il n'est donc pas étonnant qu'on les ait en quelque sorte divinisées. En effet, le mot *Mære* a été employé pour désigner une divinité topique : anglo-saxon *Wudu-Mære*, la nymphe de la forêt, l'écho, etc. (2). Or, nous voyons, d'après le passage de Canngieter rapporté plus haut, que les *Deæ Mairæ* appartenaient à la classe de divinités désignées par les Romains sous le nom de *Nymphæ*.

Les *Mairæ* ou *Mæhr*, après avoir été considérées comme des Déeses ou Fées bienfaisantes, devinrent, aux yeux des païens convertis au christianisme, des démons malfaisants, des magiciennes. On trouve encore chez les Grecs modernes des traces de cet ancien culte des *Mairæ*, de la qualité de Magiciennes qu'on leur attribua par la suite, et même de la dénomination de *Mær*, *Mæhr*, par laquelle on les désignait. « Les jeunes Locriennes, dit M. Pouqueville, se « rendent encore à la grotte de Vénus pour consulter les *Mires* ou « bonnes déesses, à qui elles apportent des gâteaux de miel, afin de « savoir si elles leur accorderont des époux (*Voyage en Grèce*, « chap. 88, t. II, p. 242). » Ces présents, que M. Pouqueville assure avoir vus plusieurs fois, consistent en un gâteau de froment, une coupe remplie de miel, et quelques grains d'encens déposés sur une petite nappe de coton. (*Ibid.* chap. 107, t. IV, p. 82.)

Le même auteur ajoute que ces peuples ont encore une autre superstition qu'ils nomment *la visite des Mires*, ou des *bonnes Dames*. « Le cinquième jour après l'accouchement, dit-il, on ouvre « la cabane pour recevoir les *bonnes Dames*, qu'on ne voit jamais, « afin qu'elles enlèvent la fièvre de lait de l'accouchée. Mal- « gré cette attentive bonté, il faut se garder de la laisser seule, « dans la crainte qu'elles ne lui tordent le cou ; car ces fées, quoique « débonnaires, étant des *Vierges* surannées, envient aux épouses « le bonheur de la maternité (*IDEM, Ibid.*, ch. 132, t. IV, p. 419). » Il n'est donc pas, je le répète, hors de toute vraisemblance de retrouver dans ces *Mires*, *bonnes Dames* ou *Vierges*, les *Mæhr* des anciens septentrionaux. Je dois observer au reste que M. Pouqueville tire le nom des *Mires* des Grecs modernes du grec *Μοῖραι*, les Parques.

Ce mot septentrional et celtique *Mær* fut, lorsque la langue latine s'introduisit chez les peuples du Nord, latinisé en celui de *Mairæ*,

(1) Voy. Ol. WORMICEL, *Fasti Dan.*, lib. I, cap. 6, p. 14, 15. — H. Spelmann, *Gloss. archéol.* art. *Moer*, p. 415, etc., etc.

(2) Voyez G. WACHTER, *Gloss. Germ.*, col. 1017, etc.

datif plur. *Mairabus*, dont quelques artistes ou sculpteurs romains, qui ignoraient la langue de ces peuples, firent le mot barbare *Matrabus*. Ceux qui connaissaient mieux cette langue remplacèrent ou traduisirent le septentrional *Mæhr* par le mot équivalent *Matronæ*, femmes, dames, qui se trouve dans un assez grand nombre d'inscriptions, notamment dans celle du bas-relief découvert à Amwiller, près de Wachlendorf, conservé à Effel, et qui est rapporté par Gruter (1) : « *Matronis* Vacallinehis, Tiberius Claud. Maternus, Im-  
« perio ipsarum. L. M. (2). »

On peut donc conjecturer : 1° que les *Deæ Mairæ* doivent être distinguées des *Deæ Matres* (Déeses Mères) ; que le culte des *Deæ Matres* peut bien avoir été introduit dans les régions du Nord par les Romains qui l'avaient reçu des Phéniciens, mais que celui des *Deæ Mairæ* est particulier aux peuples septentrionaux et celtiques ; que ce culte doit son origine au respect religieux que les peuples du Nord, spécialement les Gaulois et les Germains, avaient pour les femmes.

2° Qu'on les invoquait comme des *Nymphes*, des *Fées* ou divinités subalternes et topiques, c'est-à-dire protectrices spéciales de tel ou tel lieu.

3° Qu'adorées plus particulièrement dans les campagnes, elles présidaient à la multiplication ou à la conservation des fruits de la terre, et que, lorsqu'on les invoquait dans les villes, elles y étaient plus spécialement considérées comme déesses tutélaires des marchés, où elles faisaient régner l'abondance.

4° Que le nom de *Mairæ* n'est que la latinisation, si j'ose m'exprimer ainsi, du *Mær*, *Mæhr* des langues celtiques et septentrionales, mot qui signifie *femme*, *dame*, *filie*, *nymphe*, et qui se retrouve dans les langues de l'Orient : persan *Mæri*, jeune fille, vierge ; Hindous *mæhria*, femme, etc. La désinence *abus* au lieu de *is* pour le datif pluriel, peu commune dans la langue latine, serait encore un indice de cette origine barbare du culte des *Deæ Mairæ* (3).

(1) xci, 3.

(2) Voyez, pour d'autres inscriptions où les divinités topiques sont désignées par le mot *Matronæ*, Ch. POUGENS, *Doutes et conjectures sur la Déesse Nehalennia*, p. 22 et suiv.

(3) Consultez : G. KEYSER, *Dissert. de mulier. fatidic. vet. celt. speciatim de Matribus*. — IDEM, *Ant. sept. et celt.*, p. 269, 448. — L'abbé BANIER, *Dissert. sur les Déeses Mères* : Académie des insc., Mém., t. VII, p. 35 et suiv. — H. CANNÉGIÈRE, *De gemma Bentiackiana*, item de

· LA FÊTE HIUL OU IUL. — Le mot *Iul*, ainsi que ses divers analogues, est, comme on le sait, employé chez divers peuples du Nord anciens et modernes, pour désigner la fête où nous célébrons la naissance de Notre-Seigneur, et que nous nommons en français *Noël* (1).

Cette solennité, qui était accompagnée de nombreux et copieux repas, durait douze jours, et se terminait à l'Épiphanie (2), ce qui a peut-être donné lieu à nos festins du jourdes Rois.

Les opinions diffèrent relativement à l'origine de la fête *Iul*, sur laquelle Vérélius a donné de longs et savants détails dans ses notes sur l'*Hervarar-Saga*, p. 52 et suiv. Selon quelques écrivains, elle n'a été instituée que postérieurement à l'établissement du christianisme chez les peuples septentrionaux (voy. J. IHRÉ, *Gloss. Suiogoth.*, part. 1, col. 1,002 et suiv.); mais on s'accorde à reporter beaucoup plus haut l'institution primitive de cette fête. Quelques savants prétendent qu'elle fut établie vers l'an 51 avant Jésus-Christ, en l'honneur de *Jules César*, qui, ayant vaincu les Bretons et conclu un traité avec les Cimbres, exigea que chaque année on célébrât une

*Isida Tornaco inventa, nec non de dea Buronina*; Traj. ad Mœn., 1764, in-8°.

(1) Island. *Iol*; Finnois ou Lapon *Ioula*; Suiog., *Iul* ou *Hiul*; Saxon *Gehul*; Dano Saxon *Jol*, *Jul*, *Juel*; Anglo-Saxon *Gheol*, *Gheola*, *Yeule*, etc. Walter Scott donne quelques détails sur la manière dont se célébrait cette fête chez les anciens Danois. Voy. *Marmion*, ch. 6, n. 1. Les Anglais célébraient et célèbrent encore avec beaucoup de solennité les fêtes de Noël, sous le nom de *Christmass*, et dans quelques villages du nord de ce royaume, ainsi qu'en Écosse, sous l'ancien nom de *Youl* ou *Yeol*. Ils nomment *Yul-log* ou *Christmas-log* la bûche de Noël, que l'on allume en grande cérémonie la veille de cette fête dans quelques villages, principalement ceux du nord, où les anciens usages se sont conservés. Le peuple attache même à cette bûche de idées superstitieuses, à peu près comme on en attachait chez nous aux tisons du feu de la Saint-Jean. Les enfants, le jour de la fête, parcourent les rues en chantant :

*Ule, Ule,*  
Three puddings in a pule,  
Crak nuts and ôry *Ule* !

Consultez, sur les cérémonies qui accompagnaient cette fête de Noël, et qui l'accompagnent encore dans quelques villages, WASHINGTON IRWING, *Sketbook*, p. 143 et suiv.

(2) Voy. OL. WORM. *Fas. Dan.*, lib. I, chap. 14.

fête en son honneur, à l'époque où le soleil entre dans le signe du Capricorne. D'autres ne voient dans cette solennité qu'une imitation des Saturnales qui, ayant été célébrées par les Romains dans les pays septentrionaux qu'ils avaient momentanément soumis, furent prises par ces peuples pour une fête de Jules César, et à laquelle ils donnèrent en conséquence le nom de cet empereur. A la vérité, Jules César étant né dans le mois de *Quintilis (Juillet)*, cette date ne se rapporte nullement avec celle de la fête *Iul* ; mais ceux qui adoptent l'opinion que j'expose ici expliquent cette erreur par l'ignorance dans laquelle étaient naturellement les Bretons et autres peuples soumis par les Romains sur ce qui concernait leurs vainqueurs (1).

J. Ihre, *Gloss. Suiog.*, part. 1, col. 1,004, rejette avec mépris cette conjecture, et observe que Jules César n'a jamais étendu ses conquêtes en Scandinavie et chez d'autres peuples, dans la langue desquels la fête en question est désignée par le nom de *Iul* ou *Hiul*. D'ailleurs, en supposant que la crainte ou l'adulation eussent déterminé les vaincus à instituer une fête en l'honneur de Jules César, est-il probable que ces peuples lui eussent conservé son nom après avoir secoué le joug des Romains ?

Il me paraît donc plus raisonnable de croire, comme c'est l'opinion presque générale, que cette fête doit son origine au culte que rendaient au soleil les peuples du Nord, avant qu'ils n'eussent été éclairés par les lumières du christianisme, culte assez naturel et qui a été répandu chez presque tous les anciens peuples du globe (2). La fête *Iul* a un rapport frappant avec celle que l'on nommait *Mids vetrer blod*, ou *Mith vetrar blot* (le sang ou le sacrifice du milieu de l'hiver) (3), si même ces deux fêtes n'ont pas été originairement identiques.

Cette solennité de *Iul* était destinée à célébrer l'époque où le soleil, après avoir atteint le solstice d'hiver, revient sur ses pas et commence à triompher de la mauvaise saison. Si l'on croit quelques

(1) Voy. BUCHANAN, lib. V ; JOHANNES, MAGNUS, lib. IV, cap. 13 ; OL. WORM., *Fast, Dan.*, lib. I, c. 1, p. 17 et suiv.

(2) Il est assez remarquable que les *Papagos*, peuplade païenne du Mexique, célèbrent à Noël, c'est-à-dire au solstice d'hiver, une fête en l'honneur du soleil. On trouve sur cette fête, qui est accompagnée de mascarades et d'un festin, des détails fort intéressants dans l'ouvrage de M. Féry, intitulé : *Voyage et aventures au Mexique* ; Paris, 1847, in-12, chap. 3.

(3) Voy. J. IHRE, *Gloss. Suiog.*, part. 2, col. 175.

savants septentrionalistes, l'origine en remonterait aux géants cananéens. « *Iol* solemnia, longe ante Christum natum, vel predicatum, « fuisse celebrata urgent qui historiis veteribus aurem præbuerunt, « idque apud ethnicos, imo giganteum genus valuisse (GADM. ANDR. « *Lex. Island.*, p. 133). » « Legerunt alii, etiam multo ante Cæsarem, « apud giganteum genus a Cananitis transfugis oriundum festum hoc « fuisse hoc nomine familiare. (*Ibid.*, p. 134). » Selon G. Hickee (*Not. in calend. Anglo-Sax.* ; ant. septent., t. I, p. 212), elle fut introduite dans le Nord par les anciens Angles, qui arrivèrent en Angleterre avec les Jutes et les Saxons.

M. le major Tod attribue également l'introduction de la fête *Iule* aux Jutes et aux Gètes, amenés des climats plus doux de l'Asie centrale par *Odin*, *Wodan* ou *Woden* qui, selon lui, n'est autre que *Boudha*. « Ils adoraient, dit-il, le soleil, et son symbole, le cheval « (*Hi*, *Hiwot* en sanscrit), qu'ils lui sacrifiaient dans la grande fête « du solstice d'hiver, trouvant convenable (selon Hérodote, lib. II) « d'offrir le plus vif des êtres créés au plus vif des êtres non créés (1). « Ainsi, continue-t-il, quand les Gètes ou *Yuts* émigrèrent pour la « Scandinavie, ils y portèrent leur grande fête et le *Hiel* (le jour où « le soleil achève sa déclinaison méridionale et retourne pour les « réjouir de ses rayons).....

Selon une ancienne chronique de Norwége, ce fut le roi Haquin I<sup>er</sup> qui, vers le milieu du dixième siècle, engagea les Norwégiens à fixer au 25 décembre, l'époque de la fête *Joel* ou *Iul* (2). Cette so-

(1) Nous retrouvons chez les anciens Perses la même coutume de sacrifier un cheval au soleil, et Ovide assigne la même cause à ce sacrifice :

. Placat equo Persis radiis hyperiona cinctum :

Ne detur celeri victima tarda Deo.

*Fast.*, lib. I.

Voyez aussi PHILOSTRAT., *de vit. Apol.*, lib. I ; JUSTIN, lib. I. — XENOPHON, *Anab.*, lib. IV, nous apprend que le cheval était également consacré au soleil chez les Arméniens. — Consultez BRISSON, *de reg. Pers.*, lib. II, p. 159 ; J. SELDEN, *de Diis Syris*, syntagm. 2, cap. 9, p. 249, 250, etc.

(2) Voy. GUNDENUND ANDR., *Lexic. Island.*, p. 133. Haquin I, fils d'Harald Haarfager (aux beaux cheveux), naquit en 915. Adelstan, roi d'Angleterre, chez qui son père l'avait envoyé, le fit baptiser. Il paraît néanmoins qu'il ne professa pas d'abord ouvertement la religion chrétienne, sans doute pour ne point indisposer contre lui ses peuples, dont une partie obéissait à son frère et tenait d'ailleurs opiniâtrément au culte de Thor. Haquin mourut, en 960 ou 961, d'une blessure qu'il reçut dans



lennité, dans laquelle on offrait des sacrifices sanglants, et même, si l'on en croit quelques écrivains, des victimes humaines (1) se changea alors en un simple festin accompagné de réjouissances.

Passons maintenant à la revue des diverses conjectures des savants sur l'étymologie du mot *Iul*. Je ne reviendrai pas sur l'opinion de ceux qui le dérivent du nom de *Jules César*, cette étymologie ayant été discutée plus haut.

I. *Origine grecque.* — Selon Isaac Pontanus, la fête *Iul* ou *Juel* tire son nom du grec *ιουλος*, hymne, en l'honneur de Cérés (1). L'étymologie proposée par Is. Pontanus ne pourrait offrir quelque vraisemblance que si la fête *Iul* avait eu lieu au temps de la moisson. Or, on a vu plus haut qu'elle se célébrait à une époque bien différente. Cette opinion a été victorieusement réfutée par plusieurs savants, notamment par G. Wachter (*Gloss. Germ.*, art. *Jenner*).

II. *Origines orientales.* — Gudm. André, après avoir dérivé le mot *Iol*, dans le sens de l'hébreu *ioul*, *parvulus*, ajoute que, dans le sens de *solennité célébrée par les païens*, on pourrait le dériver du mot *ioubel*, son prolongé des trompettes, d'où le *Jubilé* des Juifs, qui avait lieu vers la fin de l'automne, et qui a pu être imité par les païens du Nord dans leur fête *Iul* (Voy. GUDM. ANDRÉ, *Lex. Island.*, p. 133, 134). — D'autres étymologistes dérivent le mot *Jol*, *Iul* de l'hébreu *Gowl*, *Gawl*, *exultavit*, *lætatus es*. — Comme on l'a vu plus haut, le major Tod assigne à la fête *Iul*, *Hiul* une origine orientale, et observe qu'à l'exemple des peuples de l'Orient, dont ils descendaient, les Gètes de la Scythie, ainsi que les nations scandinaves, germaniques, etc., considéraient le cheval comme l'emblème du soleil. Ce savant en conclut que c'est aussi dans les langues de l'Orient qu'on peut espérer de retrouver la racine du nom de la fête *Hiul*, qu'il dérive du sanscrit *hi*, cheval, d'où s'est formé, dit-il, le grec *ιππος* et du monosyllabe scythique *el*, d'où le grec *ηλιος*, soleil. Ainsi le mot *Hi-el* ou *Hiul*, *Iul*, signifierait : le *cheval du soleil*,

un combat où périrent huit de ses frères. Son cousin, le skalde Eyvind, composa en son honneur une ode dont Mallet nous a donné la traduction (*Edda*, p. 305), et, chose assez remarquable, quoique Haquin fût chrétien, l'auteur le fait parler en païen, et termine en disant que « le roi « Haquin habitera avec les Dieux, tandis que son peuple s'abandonne à « la douleur. »

(1) Voy. SIMON PELLOUTIER, *Recherches sur les temps sacrés des anciens Gaulois et des Germains*, à la suite de l'*Histoire des Celtes*, t. VI p. 228.

ou le *cheval sacrifié au soleil*. Si l'on admet l'origine orientale de la fête *Iul*, cette étymologie serait très-vraisemblable.

III. *Origines septentrionales ou celtiques*. — La fête *Iul* ayant été plus spécialement célébrée chez les peuples du Nord, c'est dans la langue de ces peuples que la plupart des étymologistes ont cherché de préférence la racine du mot *Iol*, *Iul*. Quelques-uns le dérivent de l'islandais *Göle*, hurlement, *Göla*, hurler (voy. FR. JUNIUS, *Etymol. anglic.*, art. *Yeol*), conjecture peu satisfaisante ; d'autres du cambro-breton *Joli*, prier (voy. *Edda Sæmund.*, part. 2, *Spect. gloss.*, p. 689) ; d'autres, enfin, du cambro-breton *Gwell*, *Gwill*, fête (voy. FR. JUNIUS, *loc. cit.*). — Selon Loccenius (*Antiq. sueogoth.*), le mot *Iul* est formé du suigothique *Jola*, *genio indulgere, comessari* ; d'où le composé *Jola-bod*, invitation à un festin (voy. aussi VERELIUS, *Not. in Hervararsaga*, cap. 4). Le savant professeur d'Upsal, J. Ihre (*Gloss. suiog.*, part. 1, col. 1004), et G. Wachter (*Gloss. germ.*, art. *Iul*, col. 794, 795), pensent que le verbe *Jola* pourrait, au contraire, tirer son origine de la fête *Iol* ou *Iul*. G. Wachter ajoute que l'on peut former aussi de ce mot l'anglais *Jolly*, gai, joyeux ; français *Joli*, qui, comme on le sait, a, chez nos anciens écrivains, la même signification de *gai, joyeux* ; mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette dernière assertion. — Georg. Hickes (*Not. ad calend. Anglo-Sax., Antiquit. sept.*, t. I, p. 313) indique comme racine du nom de la fête *Iol*, *Iul*, le monosyllabe *Ol*, bière, cervoise, et par extension festin, d'où le composé *Brudol*, festin nuptial, etc. ; opinion qui, jusqu'à un certain point, rentrerait dans la précédente. On sait, en effet, que, chez les anciens peuples du Nord, dont la tempérance et la sobriété n'ont jamais été les vertus favorites, les fêtes étaient constamment accompagnées d'amples libations de bière, leur breuvage de prédilection. G. Hickes ajoute, à l'appui de cette étymologie, que, dans quelques anciens calendriers septentrionaux, les fêtes de Noël (*Iol*, *Iul*) sont indiquées par une *corne* ou *vase à boire*. L'*I* initial n'est, selon lui, qu'une particule intensive, qui est remplacée chez les Saxons par la syllabe initiale *ghe*. La fête *Iul* serait donc, dans cette hypothèse, *le festin* par excellence. Toutefois, comme l'observe judicieusement J. Ihre, il n'est guère probable que la fête *Iul* ait tiré son nom de cette circonstance, les festins et les réjouissances qui l'accompagnaient, ainsi que toutes

(1). Voy. OL. WORMIUS, *Fast. Dan.*, lib. I, c. 7, p. 22 ; G. HICKES, *Antiq. sept.*, t. I, p. 211, 212 ; G. WACHTER, *Gloss. germ.*, col. 782, 783 ; J. IHRE, *Gloss. suogoth.*, part. 1, col. 1, 014, etc., etc.

les autres fêtes, n'en étant que l'accessoire. L'étymologie proposée par G. Hikes a été adoptée, sauf quelque modification par l'auteur d'un des glossaires placés à la suite de l'*Edda de Semund*, qui semble indiquer que le mot *Jol* pourrait être composé des mots *Jaw*, nom du soleil considéré comme Dieu, et *Ol*, festin; *Jaw-Ol*, *Jol*, *Jul*, festin en l'honneur du soleil (1).

Selon G. Wachter (*Gloss. Germ.*, art. *Jennes*, col. 782, 783; *Ibid.*, art. *Jul.*, col. 794, 795), la fête *Jul* étant plus particulièrement consacrée au soleil, doit tirer son nom de celui de cet astre. En conséquence, il dérive le mot *Jol*, *Jul* du cambro-breton *Haul*, soleil; armor. ou breton *Eaul*, *Eol*, id.; Mæsogoth. d'Ulphilos *Uil*, id.; grec *ηλιος* (poët. *ηελιος*); id., île des amis *Elaa*, id.; ancien persan *EI*, id. (2). Quoique cette étymologie soit assez satisfaisante, il serait peut-être plus rationnel de donner la préférence à celles qui se rapportent à l'époque précise de cette fête, laquelle avait lieu, comme on l'a vu plus haut, lorsque le soleil est arrivé au solstice d'hiver. C'est ce qui a déterminé quelques étymologistes à dériver le mot *Hiul*, *Jul* du suio Goth. *Hwila*, se reposer; Finnois et Lapon *Juolo*, repos, tranquillité; Danois, *Huele*, id., etc., parce qu'à cette époque le soleil semble *se reposer* pour recommencer une nouvelle course vers l'équateur (3). D'autres indiquent comme racine du nom de la fête, *Hiul*, *Iul*, l'ancien septentrional *Hjul*, roue; Island. *Hjol*, *Hwell*, id.; Anglo-Saxon *Heoll*, *Hweol*, id.; Anglais *Wheel*, id.; Belge *Wiel*, id., etc., d'où peut-être le français *Vielle*, instrument qui se joue en faisant tourner une roue; le soleil, disent-ils, semblant alors se retourner sur lui-même comme une roue. Ce qui vient à l'appui de cette conjecture, c'est qu'au rapport d'Ol. Rudbeck (*Atlant.*) les révolutions du soleil sont, dans les anciens almanachs septentrionaux, indiquées par une *roue*, signe qui est employé aussi dans un ancien almanach runique norvégien, pour désigner les fêtes de Noël. Consultez l'ancien ménologue saxon, cité d'après un

(1) Voy. *Edda Sæmund*, part. 1, p. 598, art. *Jolnar*.

(2) Voy. ISIDORE SCOILLE, *Orig.*, lib. XIV; ADRIEN RELAND, *Diss.* 8, *de vet. ling. Persic.*, t. II, p. 177, etc.

(3) G. HICKES attribue cette étymologie à Ol. Wormius. J'observerai que Wormius dérive du danois *Huil*, repos, non le mot *Hiul*, *Jul*, fête, mais le nom du mois de *Giuli* ou *Quili*, qui répond à notre décembre et janvier. Consultez OL. WORM., *Fast. danic.*, lib. I, cap. 14; G. HICKES, *Antiq. sept.*, p. 211 et suiv. Les habitants de l'île de Chypre donnaient également le nom de *Iule* au premier mois de l'année, qui commençait le 24 décembre et se continuait en janvier.

manuscrit de la bibliothèque Cottonienne, par G. HICKES, *Antiq. septent.*; LEIBNITZ, epist. 19 ad Sebast. Korth. § 2. Opera, ed. Dutens, t. VI, p. 317; IDEM, *ibid.* epist. 33, § 2, p. 338; LOCCEN. *Antiq. suiog.*, lib. I, cap. 5; *Edda Sæm.*, part. 2; spec. gloss., art. *Jola aptan*; *Promenades d'un Français en Suède*, t. I, p. 201, 202, etc. — Selon J. Ihre (*Gloss. suiogoth.*, part. 1, col. 1006, 1007), le mot *Iul* est formé du cambro-breton, *Chwill*, conversion, retour sur soi-même, mot qui se retrouve dans l'arabe *Awala*, *Hhwala*, tourner, retourner, changer, revenir, et que les astronomes employaient pour désigner les révolutions du soleil. Il observe, à l'appui de cette opinion, que, chez les anciens Saxons, les mots *Giuli*, *Geola* étaient les mots qui correspondaient à décembre et janvier. Décembre se nommait *Erre-geola* (ante-*Julius*, prior *Julius*), et janvier *Æfter-Jula*, ou *Æftera geola* (posterior *Julius*). Ils devaient ce nom, ajoute J. Ihre, à la révolution du soleil. « Menses *Julii*, a « conversione solis in auctum diei, quia unus eorum præcedit, alius « subsequitur, nomina acceperunt. » (*Vener. BEDA de rat. temp.*, cap. 13.)

Je me résume. De tout ce qui précède, on peut, je crois conclure :

1° Que la fête *Hiul* ou *Iul* a été instituée par les peuples du Nord ou par les anciens peuples de l'Asie, dont ils descendent, pour célébrer l'époque où le soleil, commençant, pour ainsi dire, une nouvelle marche rétrograde, triomphé des frimats, et vient rendre à la terre des jours plus longs et une température plus douce ;

2° Que, lors de l'établissement du christianisme dans le Nord, l'Eglise, par une sage condescendance, toléra cette solennité païenne qui avait d'abord été accompagnée de sacrifices sanglants, convertis par la suite en festins et en réjouissances, et que l'on substitua au culte idolâtre du soleil la célébration de la Nativité de Notre Seigneur, vrai soleil de justice, celle des solennités chrétiennes qui se rapprochait le plus de l'époque où se célébrait originairement la fête *Iul* ;

3° Que le nom de cette fête, soit qu'on le dérive de l'ancien septentrional *Hiul*, roue, soit qu'on lui donne pour racine le cambro-breton *Chwill*, conversion, retour sur soi-même, sert à indiquer la révolution solaire qu'elle était destinée à célébrer.

Th. LORIN.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE. —  
*Séance du 5 novembre 1857.* — M. Léon de Bastard donne communication de cinq lettres inédites de l'abbé Lebeuf, adressées au

doyen Fenel, au père Chamillard et au père Soucié. Ces lettres autographes sont généreusement offertes à la Société par M. de Bastard. M. le président remercie cet érudit de ce don, précieux pour la Compagnie à tant de titres. Une de ces lettres contient la description et même un croquis de la fameuse inscription :

AUG. SACRVM. DEAE  
ICAUNI  
T. TETRICIVS. AFRICAN.  
D. S. D. D.

qui se voyait encore, au siècle dernier, dans les anciens murs romains d'Auxerre. Cette inscription que, le premier, Lebeuf a fait connaître, et dont il parle en maints endroits de ces ouvrages, révèle l'existence et le nom de la déesse topique de ces contrées. Jusqu'à présent, les recherches faites pour découvrir cette inscription sont restées sans résultats. Mais la lettre de Lebeuf donne des indications nouvelles et précises sur la partie du mur romain où elle se trouvait. Nos archéologues vont de nouveau se mettre en campagne, et tout fait espérer qu'ils retrouveront l'autel et les fragments de la statue dédiée à la déesse *Yonne*.

M. Camille Dormois a adressé quelques détails sur la découverte de nombreuses monnaies d'or françaises et étrangères des quinzième et seizième siècles qui se trouvaient enfouies dans une cave à Molesmes, canton de Laignes, sur les confins de l'arrondissement de Tonnerre.

On procède ensuite au dépouillement du scrutin secret ouvert pour l'élection du président en remplacement de M. le baron Chailou des Barres. — Le nombre des votants était de 30. M. Challe père, ayant obtenu 28 voix, est proclamé président.

M. Quantin invite aussitôt M. Challe à prendre possession du fauteuil.

Le nouveau président adresse à la Compagnie quelques paroles de remerciements, puis demande la permission de rendre compte du congrès scientifique de Grenoble auquel il a assisté en septembre dernier.

A ce sujet, M. Challe rappelle que, l'année prochaine, au mois de septembre, le congrès scientifique doit tenir sa 25<sup>e</sup> session à Auxerre, et il espère que la Société voudra bien prêter son puissant concours aux personnes chargées de l'organiser. Un arrêté de M. de Caumont, organisateur du congrès, a nommé secrétaire général M. Challe père, qui s'est adjoint MM. Quantin et Lepère. Déjà les secrétaires

généraux se sont mis en relation avec les présidents des Sociétés scientifiques et d'agriculture de l'Yonne. Il s'agit maintenant de nommer des commissions chargées d'assister les secrétaires généraux dans la rédaction du programme des questions qui seront discutées pendant la session du congrès.

La Société, se rendant aux vœux de M. Challe, désigne les membres de ces diverses commissions.

---

## RUSSIE.

---

TRAVAUX DE LA SECTION ORIENTALE DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ARCHÉOLOGIE. (Trudy wostotschnago. i. t. d.) 1<sup>re</sup> partie. 1855. En russe. — La Société impériale d'archéologie de Russie avait jusqu'à présent publié simultanément dans ses Mémoires (Sapiski) toutes les dissertations qui concernaient les antiquités classiques, nationales ou celles de l'Orient; la section orientale de cette Société ayant voulu rendre ses travaux particuliers plus accessibles aux personnes vouées spécialement à ces études, a pris récemment la résolution d'extraire à l'avenir des recueils les recherches qui concernent l'Orient, et de les faire réimprimer à part. Elle n'a pu cependant réaliser ce projet qu'à partir du 6<sup>e</sup> volume de la collection, quoique les cinq premiers renfermassent un grand nombre de travaux et de recherches relatives à la numismatique et à l'archéologie orientales; mais, pour suppléer en quelque sorte à cette lacune, elle a fait dresser une table des titres des articles insérés dans ces cinq volumes, avec l'indication du tome et de la page où ils se trouvent. A la suite viennent les extraits des procès-verbaux des assemblées générales de la Société (de 1846 à 1851), contenant des notices sur les découvertes qui ont été faites dans le domaine de ces sciences. La première partie ne contient qu'un seul Mémoire, celui de M. Tisenhausen sur les monnaies Samanides, qui a remporté un prix (pages 1 à 237), avec les additions de M. Saweljew, secrétaire de la section (p. 238 à 265).

L'auteur de l'écrit couronné commence par exposer les résultats généraux des recherches qui concernent les monnaies cufiques, et traite particulièrement la question qui s'y rattache si étroitement, du commerce entre le nord-est de l'Europe et le sud-ouest de l'Asie au moyen âge. La plus grande partie des monnaies qui ont été trouvées

dans les fouilles se composent de Dirhems des émirs Samanides qui, pendant plus d'un siècle, ont possédé indépendantes du chalifat les plus belles contrées de l'Orient musulman. Le trafic qui a amené en Europe une si grande quantité de monnaies frappées par ces souverains a dû principalement partir du Maverannehr, du Chorasan, du Charesm et des autres contrées qui se trouvaient sous la domination samanide, fait que viennent confirmer complètement les témoignages écrits. L'Arabe Masoudi, qui vivait dans la première moitié du dixième siècle, c'est-à-dire dans la période la plus florissante de ce commerce, dit, en parlant des Bulgares : Il en part journellement (c'est-à-dire du pays des Bulgares du Volga) des caravanes qui se rendent au pays de Charesm, qui fait partie du Chorasan, ou qui reviennent de Charesm. Le nombre immense de *Dirhems Samanides* trouvés dans le nord de l'Europe accrédite l'opinion que les marchands européens les préféraient à toutes les monnaies des autres dynasties en circulation alors dans le commerce. Cette circonstance donna lieu sans doute à la fabrication de faux Dirhems que l'on trouve assez fréquemment mêlés avec les vrais. D'après Tornberg, cette industrie était exercée par les peuples barbares (Turcs) qui habitaient sur les frontières des Etats Samanides.

L'histoire des Samanides a déjà été l'objet de recherches antérieures. M. Tisenhausen en fait un exposé concis avec l'indication des meilleurs sources connues, et il y a joint une description des principales villes et contrées de leur empire. Leur résidence était Boukhara, célèbre alors par sa prospérité et sa science, et patrie d'Abou-Abdallah Mohammed el Boukhari (né au neuvième siècle de notre ère), auteur d'une grande collection de sentences traditionnelles du prophète, intitulée El-Djami el Sachich (le collecteur digne de foi). Samarkande, la Marakanda des Grecs, capitale du territoire de Sozdiane, se composait d'une citadelle, d'une ville et d'un grand nombre de faubourgs non murés. Il s'y faisait un trafic considérable d'esclaves, et on y fabriquait un papier à écrire semblable à celui que les Chinois seuls, selon Kaswini, savaient préparer. Jakout et Kaswini parlent des douze portes de cette ville et disent qu'entre chacune d'elles il y avait une distance d'une parasange (de 8 à 9 kil.) environ, bien que la ville actuelle n'en ait pas treize de pourtour. La plupart des monnaies se frappaient probablement à Binket ou Schasch, dans le voisinage de laquelle était une mine d'argent. Au nord du vaste territoire qui portait le nom de cette ville s'étendait celui d'Ilak, célèbre également par ses mines d'or et d'argent, et à l'est de Schasch celui de Fergana, le Chanat actuel de Kokand, la par-

tie la plus orientale du Mawerrenehr. Parmi les autres localités, nous citerons encore Hérat qui, appartenant actuellement à l'Afghanistan, vient de reprendre une grande importance politique. La principale mosquée de cette ville était beaucoup plus fréquentée que toutes les autres de l'empire ; sa situation ravissante s'exprimait par le dicton suivant : Le Chorasane est le nacre de l'univers entier et Hérat en est la perle.

Après avoir donné la topographie exacte des lieux où l'on a trouvé des Dirhems Samanides en Russie et à l'étranger, l'auteur traite de la matière, de la forme, et en général de tous les caractères de ces monnaies, et en fait un choix qu'il décrit dans l'ordre chronologique ; ce travail se termine par les additions de M. Saweliew. On y a joint trois tables : 1° celles des noms propres et des titres qui sont énoncés sur les monnaies Samanides ; 2° celle des lieux de fabrication ou ateliers monétaires, avec répétition de la date de tous les Dirhems décrits et rangés d'après le lieu de fabrication ; 3° celle des différentes lettres, mots, signes et sentences qui se trouvent sur ces monnaies. A la suite de ce Mémoire viennent les analyses des procès-verbaux des séances dont nous donnons quelques extraits.

En septembre 1846, un des membres a lu une dissertation sur une armure tatare que l'on conserve au musée impérial de Zarskoïe Selo ; elle appartenait probablement à un des chefs de la Horde d'or, et c'est la seule de cette espèce qui nous soit parvenue complète. La cotte de mailles était garnie de plaques de fer sur la poitrine, le dos et les manches ; il s'en trouve également aux genoux et aux bras ; sur ces dernières, on voit des inscriptions arabes argentées, tandis qu'elles sont dorées sur la poitrine : ce sont sans doute des versets du Coran qui ont été gravés sur le métal, mais que l'action de la rouille a rendus illisibles. Le caractère général de cette armure et l'exécution artistique semblent indiquer le quinzième siècle. Les anneaux de la cotte de mailles sont très-serrés et offrent une grande résistance aux coups ; mais la pièce la plus remarquable est un casque d'acier richement décoré de dentelures, de spirales dorées, d'ornements damasquinés et de pierres précieuses ; il était muni devant et derrière d'un camail en mailles, garni également de bandes de métal ; vis-à-vis les yeux les anneaux sont moins serrés pour ne pas gêner la vue. On faisait usage d'armures semblables dès la plus haute antiquité ; sur le fameux monument de Tacht-Roustem, de l'époque Sasanide, le cavalier (peut-être Roustem lui-même) porte une coiffure de ce genre, qui descend jusqu'au milieu de la poitrine. En avril 1847, M. Saweliew, entre autres ouvrages offerts



à la Société, a signalé celui du colonel d'état major Ivanin, qui traite de l'art militaire et des conquêtes des Mongols. L'auteur, par une étude approfondie des guerres de ces peuples, a acquis la conviction qu'ils possédaient une stratégie et une tactique particulière, et que ce n'est pas seulement à la grandeur de leurs armées, mais à leurs connaissances dans cet art, qu'il faut attribuer leurs immenses conquêtes, opinion qu'il fonde sur de nombreuses recherches dans tous les textes orientaux qui ont été traduits, et sur les observations qu'il a faites dans les steppes des Kirghises, lors de l'expédition entreprise contre Chiva. — En avril 1850, M. Saweliew a mis sous les yeux de la Société le dessin d'un miroir en métal, avec inscription arabe, trouvé dans les ruines de Saraï et faisant partie, soit d'un diadème, soit, comme paraît le croire M. Saweliew, d'un bracelet, de travail tatar, avec un sceau enchâssé portant également une inscription. Le miroir, de dix pouces de circonférence environ, porte, répétée en six petits cercles, une inscription en caractères cufiques du neuvième au onzième siècle, qui signifie : Honneur, puissance et longue vie à son possesseur. Le diadème (si c'en est un réellement) se compose d'anneaux enlacés en or pur, garni d'une cornaline à chaque extrémité ; l'une d'elles est polie ; sur l'autre, qui semble avoir servi de sceau, est gravée à rebours une sentence arabe en caractères cufiques du treizième au quatorzième siècle, qui signifie : Je cherche celui qui me désire, et je fuis celui qui m'évite. — Dans la séance de février 1851, l'objet de la discussion a été une petite feuille d'or, avec dessin et légende, trouvée dans le gouvernement de Kasan. A l'une des extrémités, on a pratiqué un trou ; sur le milieu, on voit dans un carré long une figure grossière représentant un chien qui marche, avec la queue levée, comme sur différentes monnaies de la Horde d'or, sur les monnaies russes-tatares de Wasilic-Dmitriewitsch et sur un grand nombre de types purement russes de divers princes ; sur les quatre côtés court une inscription en lettres arabes.

Cette feuille d'or est un talisman ou amulette tatar telle qu'on en porte encore actuellement dans l'Orient musulman ; les légendes consistent d'ordinaire en versets du Coran, en sentences pieuses ou en formules de prières, avec addition de diverses expressions cabalistiques, inintelligibles déjà par elles-mêmes, mais encore plus dénaturées par l'ignorance. Ces talismans s'écrivent sur du papier, se gravent sur le métal, sur la pierre, ou se brodent sur toutes sortes d'étoffes. On les porte suivant leur destination, au cou, au bras ou bien à la ceinture ; quelquefois on les suspend au cou des animaux,

domestiques et des oiseaux. Les gens riches les conservent dans de magnifiques cassettes ou dans des bourses, ou bien les font enchâsser dans des bagues. Ce sont ordinairement des monuments de l'art calligraphique, d'une écriture microscopique ; un chapitre étendu, quelquefois même le Coran en entier, peut se renfermer dans une noix ou dans le châton d'une bague. Il y a diverses méthodes pour la préparation des talismans et la conjuration des esprits ; selon le cas, les rédacteurs laissent le Coran de côté et n'écrivent que des paroles cabalistiques et le nom des esprits dont on regarde la coopération comme indispensable pour la circonstance. Sur celui dont il est ici question, on lit une invocation aux esprits ; les lettres mal formées et l'orthographe vicieuse font peu d'honneur au magicien qui l'a confectionné ; on ne lit avec certitude que les deux premiers mots : Esprits, chérubins. — Dans la séance de mai de la même année, le président a communiqué un court rapport concernant les antiquités de la presqu'île de Magynschlack, sur la côte nord-est de la mer Caspienne. Le colonel Iwanin, déjà cité, a envoyé à M. Saweliew, du fort Nowopetrowsk, des dessins de tombeaux, des copies d'inscriptions et des monnaies trouvées dans des fouilles. Tous ces monuments appartiennent déjà à l'époque musulmane ; mais ils dénotent un certain art tout à fait étranger aux habitants actuels de ces contrées, qui vivent en nomades. Suivant l'opinion de M. Saweliew, les plus anciens peuvent remonter aux schah de Charesm ; mais pour la plupart ils appartiennent à la période de la Horde d'or. Sans doute il régnait autrefois un certain degré de civilisation, d'industrie et d'activité commerciale sur cette péninsule, où le drapeau russe flotte aujourd'hui dans la solitude. Jakout, écrivain du treizième siècle de notre ère, cite Magynschlack comme une forteresse importante sur les frontières les plus reculées du Charesm ; c'était sans doute un des entrepôts entre Charesm et Isil. Cette période florissante de Magynschlack nous est encore attestée par les nombreux débris de fortifications, d'édifices, de tombeaux et de citernes profondes, construites en pierres de taille. Les monnaies d'argent qu'on y a trouvées remontent au règne de Djanibek I<sup>er</sup>, qui fut chan de la Horde d'or, vers le milieu du quatorzième siècle.

Les inscriptions des monuments sont si mal conservées qu'on ne peut en lire aucune dans son entier. L'extérieur des tombeaux est digne d'observation ; ils sont tous en pierre de taille, avec des figures gravées en creux ou sculptées en relief ; leur hauteur varie de 14 à 18 pieds (2 à 4 sagènes) ; ils sont dirigés du nord-ouest au sud-est, et se composent habituellement de trois degrés ou trois lits de dalles de

même épaisseur, mais celle de dessous est plus longue et plus large que les deux autres. Dans celle de dessus on a creusé un enfoncement où, selon le dire des Kirghises, on verse la graisse qui, à certains jours, est brûlée en l'honneur des morts. D'autres tombeaux ont la forme de trapèzes, de pyramides tronquées, d'autres ressemblent à des barques : sur les côtés on a gravé, outre les inscriptions, des sabres, des lances, des fusils, des marteaux, des perches et toutes sortes d'outils ; sur l'un d'eux on voit un cavalier poursuivant une panthère avec deux chiens. (Archives d'Erman.)

---

### ITALIE.

---

ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE. — Bien que les travaux théologiques ne soient point du domaine de la *Revue*, nous croyons devoir mentionner les études de l'Académie de la religion catholique de Rome. Dans sa séance du 4 juin, cette assemblée a écouté avec la plus grande attention une longue et remarquable dissertation du R. P. Papardo del Parco, général des Théatins, sur l'idée chrétienne de la civilisation. L'auteur s'est attaché particulièrement à démontrer l'hétérodoxie des théories de Gioberti à ce sujet. Dans la séance du 25 du même mois, le R. P. Trullet a présenté d'heureuses observations sur les dangers de l'esprit d'indépendance et d'orgueil. C'est le développement d'une pensée qui se retrouve dans presque toutes les pages des livres saints, que tous les grands esprits ont reconnue et exprimée, et qu'on ne saurait trop répéter dans notre temps.

---

# VARIÉTÉS.

---

## NOTE DE LEIBNITZ SUR L'ACHÈVEMENT DU LOUVRE.

M. le comte Foucher de Careil, à qui M. le Ministre de l'instruction publique a confié une mission scientifique en Allemagne, a communiqué à Son Exc. un document qui n'est pas sans intérêt pour nos lecteurs. C'est un manuscrit inédit de Leibniz, découvert par M. de Foucher dans une bibliothèque d'Allemagne, et qui peut servir à l'histoire de la fondation du Louvre. Leibniz, pendant son séjour à Paris (1672-1676), y avait fait la connaissance de M. Perrault, de l'Académie des sciences. Dans le manuscrit découvert par M. de Careil, Leibniz rapporte une conversation qu'il eut avec M. Perrault au sujet de la fondation et des divers plans du Louvre. Nous publions d'autant plus volontiers ce document qu'il ajoute quelque chose à ce qu'on savait déjà sur l'histoire de ce monument célèbre qui, commencé il y a plusieurs siècles, n'a été achevé que sous le règne de l'Empereur Napoléon III.

---

Mons. Perrault, le medecin de l'Academie royale des sciences, auteur du Vitruve françois, m'a conté aujourd'hui (22 janvier) quantité de choses remarquables touchant le bastiment du Louvre.

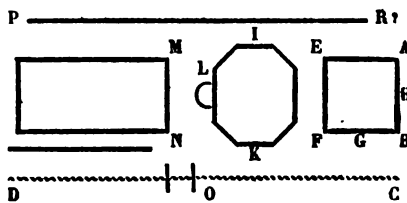
Mons. Colbert, ayant pris la surintendance des bastiments pour achever le Louvre, fit faire des desseins par les habiles architectes de France. Mons. de Veau, premier architecte du roy, en donna un comme pour servir de base; les autres le controlerent, firent des remarques là dessus et donnèrent leur dessein. Mons. Colbert en tira de luy meme l'essence, ayant écrit 4 feuilles d'écriture menue de sa main pour en faire rapport au roy. Mons. Perrault, frère du medecin, qui est a present le controlleur general des bastimens et jardins de France (il y en a 4 qui servent par quartier), et qui exerce sous Mons. Colbert l'intendance des bastimens etait en ce temps connu de Mons. Colbert et prestait la plume a une Academie des belles lettres dont Mons. Colbert était le protecteur et de laquelle estaient Monsieu Chapelain scavantissime pour le greo et qui a traduit Xenophon, Mons. Charpentier et quelques autres. Mons. Perrault y faisant fonction de secretaire, où l'on travaille à des medailles, devises et autres choses pour la gloire du roy, il dit a son frere le medecin pourquoy il ne faisait pas aussi quelque dessein luy qui avoit travaille longtemps à l'architecture; il s'en defendit, mais a la fin il en fit un; il desseigna d'une maniere douce et agreable bien qu'en ce temps les architectes ne desseignait pas si bien et n'achevait pas, n'y finissant pas, se contentant de leurs traits et de donner les ombres par leur marche de lavis. Mons. Perrault le controlleur ayant montré ce dessein à Mons. Colbert, il luy plut fort et Mons. le Brun qui avait méprisé tous les autres s'arresta fort a celui-ci. Mons. Colbert demandant de qui il estoit, il luy dit qu'il estoit de son frere dont Mons. Colbert demanda qu'il le vint trouver, luy montra tous les autres desseins et les luy donna avec les escrits et avec le sien qu'il en avait tiré pour luy en dire son sentiment. Mons. Perrault fit un petit traité où il establit des maximes et une espece de systeme; il remarqua les defauts de tous les desseins, et fit voir qu'il y avoit remedié avant que de voir les autres desseins. Mons. Colbert en fut fort satisfait. Et on estoit sur le point de s'y arrester. Mais il arriva une chose qui pensa renverser tout. Car Mons. Colbert considerant les fautes que tant d'architectes français avaient fait, et qu'un medecin leur avait fait la barbe, se mit en teste qu'il fallut que tous ces gens fussent des ignorants et qu'il falloit consulter aussi des architectes étrangers. On parla au nonce pour écrire à Bernini; on luy envoya le plan du Louvre avec ce qui estoit deja et toutes les sujestions, et on luy demanda son avis pour la maniere de l'achever. Bernini, au lieu d'envoyer un dessein du Louvre comme il pouvait estre perfectionné, envoya un dessein d'un pa-

lais tout nouveau, ce qu'on ne voulait, et s'excusa qu'il ne pouvait pas juger du Louvre sans l'avoir bien veu. Enfin on le fit venir avec grand peine et frais. Mons. Colbert cependant ne parloit plus à Mr Perrault de cette affaire, et gagné par les fanfaronnades de Bernini, arresta tout avec luy suivant son dessein.

Bernini, après avoir reçu de grands présents, et ayant compté plus de 50,000 écus, s'en retourna, ayant laissé un certain Matheo Masthei, architecte très habile pour conduire l'exécution du bastiment. Bernini estoit déjà de 80 ans, il n'estoit pas effectivement un architecte si consommé qu'il se vantait. Son dessein estoit plein de fautes assez grossières. Quand il estoit à Paris, il meprisoit tout ce qu'on luy monstroit, il trouvoit miserable tout ce que les Francois avoient fait. Et quand il voyoit un tableau ou une statue d'un Italien, ou antique il s'y arrestoit. Cependant Messieurs Perrault estoient bien mortifiés de se voir ainsi rebutés; ils prirent la resolution de faire voir par un memoire à Mons. Colbert non seulement les defauts du dessein de Bernini, mais son adresse ou plustot sa malice, par laquelle il prétendoit d'engager le roy si avant insensiblement, qu'on seroit obligé a la fin d'abattre le Louvre et de le faire tout de nouveau; car outre qu'il faisoit faire un mur par dedans qui cachoit l'architecture du Louvre comme il estoit, il avoit fait tout en sorte que le nouveau bastiment avoit des vides ou le vieux avoit des yeux ou fenestres. Ainsi on auroit trouvé en executant son dessein qu'il falloit abattre tout; ce qui auroit degouté tout le monde et le roy même, et on l'auroit laissé là entierement, peut estre meme que cela estoit un effet de la jalousie italienne qui enviait a la France un bastiment aussi prodigieux que le Louvre; car estant abattu il auroit peut être jamais esté rebasti. Mons. Colbert ayant leu et bien considéré ce memoire, fit venir Matheo Masthei et le questionna sur certains points ou faits qui estoient allégués dans ce memoire; et trouvant qu'il les avouoit, Mons. Colbert dit il est assez. Quelques jours après le modelle qui se voit encore au Louvre fut achevé et le roy vint avec toute la cour pour le voir. Mons. Colbert se hasta pour s'y trouver avant le roy. Le roy vint un moment après. Mons. Colbert le tira a costé et luy conta toute l'histoire en luy faisant voir les raisons. Cependant toute la cour regardoit le modelle et disoit, voila qui est beau, parce qu'il falloit attendre que le roy eust parlé. Le roy enfin le voit aussi, il ne dit mot pour le louer ni pour le censurer, se contentant de questionner Mattheo sur l'effet que tout devoit faire. Le lendemain, Mattheo fut bien surpris de se voir congedié avec tous ses murasori. On le récompensa et on le paya fort

honnestement. Ces Italiens estant partis, Mons. Colbert dit nous voilà seuls. Comment ferons nous. On offrit à Mons. Perrault le medecin la charge de premier architecte du roy, car on n'estoit point satisfait de Mons. de Veau. Il refusa et il dit qu'il n'estoit pas architecte de profession et qu'il ne vouloit pas non plus abandonner toute autre chose pour l'amour de l'architecture. Il proposa qu'on establît plustot un conseil d'architecture pour cet effet, sous la direction de Mons. Colbert dont il seroit. Cela fut fait. Mons. Perrault, Mons. le Brun et M. Veau et quelques autres en estoient. Ils ne pouvaient s'accorder sur le dessein.

Enfin Mons. de Veau abandonna le sien et consentit à celui de Mons. Perrault de sorte qu'il n'y avait que deux qui restaient à comparer, celui de Mons. Perrault et celui de Mons. le Brun. On les fit dessaigner tous deux par un meme peintre d'une meme grandeur. Chacun donna ses raisons par escrit. Le roy (suivant le sentiment de Mons. Colbert) prefera celui de Mons. Perrault. Ayant fait examiner tous deux en plein conseil, en présence de Monsieur, frere du roy, Mons. le prince et les conseillers d'Estat. Et c'est ce dessein sur le quel on travaille a present. Il y a le devant du Louvre; il pensait le quarré dont le commencement du costé de la riviere sera l'appartement du service de la reine; sur le devant meme l'appartement de ceremonie de la reine; plus bas du costé de la riviere sera l'appartement de service du roy de sorte que l'appartement de service du roy et de la reine sont tournés vers le midi, car le roy demeure principalement a Paris l'hyver et par consequent le midy est le plus agreable en hyver.



*AB* devant du Louvre, *CD* courant de la riviere de Seine, *ABEF* quarré du Louvre, *FG* appartement de service du roy, *GB* appartement de service de la Reine, *BH* appartement de ceremonie de la reine, *EF* sale des soirées en bas, gardes en haut, dans les coins

l'aile est soutenue de colonnes. **JK** octogone sale d'audience, etc. : il y aura une salle d'une prodigieuse grandeur, **L** chapelle dont un dome comme le val de Grace mais plus grand, Ce sera comme la paroisse du Louvre : **MN** rue qui separe les Tuileries du Louvre : **N** porte, **O** pont de pierre sur la riviere : **MN** bibliotheque du roy à main droite, un peu a costé salle des peintures : **MNP** Tuileries : **PR** rue St Honore : la ligne **PR** de 700 toises (1).

Mons. Perrault le medecin est aussi auteur du dessein de l'arc triomphal, il en avait fait plusieurs ; on en choisit celui qui cousta le moins. Il avait proposé une belle pyramide toute massive, percée par dedans d'un escalier étroit qui tourne en vis jusqu'en haut. Il y aura en haut un globe de cuivre de trois toises de diametre tout massif, la hauteur sera deux fois celle de la tour de Nostre Dame. Il me montra des devises pour les 4 faces qui représenteront les 4 parties du monde, un aigle regardant le soleil avec ces mots *me sustinet unus!* pour l'Europe pour signifier l'Empereur seul capable de regarder ce soleil. Cela est aussi honorable à l'empereur qu'au roy. Asie représentée par un phenix qui signifie l'Empire ottoman avec ce mot : *me suspicit unum.* Afrique par un Elephant qui salue le soleil (Roy d'Ardres). Amerique par un dragon, *draco Hesperidum pomis sive auro incubans*, avec ce mot *quas servat mihi debet opes, debet soli qui produxit, id est in Galliam omnes America divitiarum transfunduntur præter regis destinata in Americam.* Mons. Perrault me montra quantité d'autres devises de la façon, comme : *Dum ludit metuendus*, Mons. le Dauphin. C'est un dauphin qui joue dans les vagues et qui est *prænuntio tempestatis* pour dire que Mons. le dauphin est déjà à craindre aux ennemis de la France quoiqu'il ne paraisse qu'enfant et innocent. On a mis cette devise sur les banderoles du regiment des gardes de Mons. le Dauphin. *Inspiciendo* une devise ou il n'y a qu'une autruche qui ne fait éclore qu'avec ses yeux en regardant fixement comme les naturalistes rapportent. Cette devise est pour Mons. Colbert comme surintendant. — *Je ne brusle que pour la guerre*, une meche allumée signifie M. le duc de Longueville, celui qui fut tué au passage du Rhin. *Ducendis Regibus aptae* pour l'abbé de Beaumont precepteur du roy par après archeveque de Paris qui avoit 7 étoiles dans ses armes. L'allusion est aux trois rois de l'Orient que l'Etoile menoit. *Il ne cache point ma flamme*, une Etné

(1) Nous ferons remarquer que les lettres de renvoi du manuscrit ne sont pas toutes reproduites sur le plan; mais les indications sont suffisantes pour reconnaître la disposition.



qui jette flamme pour une mariée qui fait gloire de son amour au lieu que les autres feux sont cachés.

*Devise de l'observatoire* : Sic itur ad astra l'une lunette d'approche.

*Nullum non moveo lapidem* représente une grande pierre du Louvre élevée sur une machine : il est souscrit ; *prefectus regionum officiorum* 1675 pour dire que c'est Mons. Colbert surintendant des bastiments qui fai remuer tout pour le bien du roi et de l'Etat.

Il y avoit quantité d'autres de moindre sorte, comme une flamme qui s'eteint estant renversée avec un mot qui dit que le trop grand feu de l'amour s'étouffe en soy-meme.—Voici la devise de Mons. Perrault lui-meme : c'est une lanterne sourde avec ce mot : *non ut videor*, parce que la lanterne sourde fait voir les autres sans decouvrir celui qui voit. Cela est pour un philosophe qui se contente de voir clair dans les sciences, et dans les secrets de la nature, quoiqu'il ne soit pas veu ny connu.

Mons. le Brun croyoit que le dessein du Louvre de M. Perrault quoique beau seroit d'une execution très difficile. Mais Mons. Perrault a trouvé un très habile entrepreneur ce me semble Preaux ou Preat qui est admirablement exact, les pierres sont bien taillées, tout est avec une beauté admirable. Et le roy le voyant dit en présence de plusieurs : « si Versailles pouvoit estre basti comme cela. » On remarqua que le roy estoit en quelque facon jaloux de la beauté du Louvre, car il regarde le Louvre comme le bastiment des rois de France, mais Versailles comme le sien.

---

# MISSIONS

## SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

---

*RAPPORT à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des  
cultes, sur une mission scientifique en Italie.*

Monsieur le Ministre,

M. Hippolyte Fortoul, le prédécesseur de Votre Excellence, m'avait fait l'honneur de me charger, par arrêté du 31 mars 1856, d'une mission scientifique en Italie, dont la durée était fixée à trois mois, à partir du 1<sup>er</sup> août. Cette mission comprenait deux objets distincts :

« 1° *A Parme*, faire une étude complète sur la *Table alimentaire* et en tirer des éclaircissements sur l'organisation de l'assistance publique dans l'empire romain et sur les divisions de la cité romaine ;

« 2° *A Rome*, puiser dans les découvertes archéologiques les éléments d'un travail sur la *topographie de l'ancien Latium, de la Sabine et de l'Étrurie méridionale.* »

Je viens de m'acquitter de la première partie de ma mission, et j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à Votre Excellence sur l'ensemble des résultats que j'ai obtenus, me réservant de produire, dans un Mémoire plus détaillé, tous les documents que j'ai recueillis

et de développer les considérations auxquelles ils peuvent donner lieu.

Le travail que j'avais présenté à la Faculté des lettres de Paris, pour les épreuves du doctorat, au mois de février 1855, et portant ce titre *De Tabulis alimentariis*, était le résultat d'une première étude, commencée à Parme en 1852 et poursuivie, en France, dans le courant des années 1853 et 1854, sur l'*Institution alimentaire*, et, en particulier, sur la célèbre *Table de bronze du palais Farnèse*, désignée vulgairement sous le nom de *Table alimentaire* ou sous celui de *Table trajane*. C'est ce travail, modifié par les observations et les critiques des éminents professeurs de la Sorbonne, qui devait servir de point de départ à mes nouvelles recherches. Je crois donc qu'il ne sera pas inutile de rappeler très-sommairement ici l'objet de cette première étude et d'indiquer les progrès que la science a faits sur ce point dans ces derniers temps, en marquant la faible part que je puis revendiquer dans les résultats obtenus jusqu'à ce jour pour l'éclaircissement de cette intéressante question. Ce rapide exposé fera mieux ressortir les points sur lesquels devaient porter mes travaux dans le duché de Parme.

Bien que la découverte de la Table trajane remonte à l'année 1747 et que les savants les plus autorisés de l'Italie, tels que Muratori et Maffei, eussent tenté d'en donner une explication, ce n'est guère que depuis quelques années que l'on a la pleine intelligence de l'institution trajane, c'est-à-dire de l'établissement de l'assistance publique dans les villes de l'Italie. Grâce aux remarquables travaux publiés sur cette question depuis 1809, grâce surtout à ceux de MM. Borghesi et Henzen, la lumière s'est faite sur ce point, jusqu'alors ignoré, de l'économie politique des Romains. La découverte du monument de Campolattaro (1832), semblable à celui de Parme, a été l'occasion de savantes dissertations (insérées dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*) qui ne laissent plus de doute dans l'esprit de personne sur le mécanisme de cette belle institution que les écrivains de l'*Histoire-Auguste* n'avaient fait que mentionner. On sait aujourd'hui que, par cette heureuse application du crédit foncier, Nerva, et, après lui, Trajan étaient parvenus à créer une rente perpétuelle en faveur des enfants pauvres des colonies et des municipes de l'Italie. On sait que la *Table alimentaire* de Parme n'est autre chose qu'un contrat par lequel l'empereur Trajan prête une somme de 1,116,000 sesterces à cinquante et un propriétaires des cités de Véléia, de Plaisance et de Parme, qui hypothèquent leurs terres pour une somme égale et s'engagent à verser

annuellement l'intérêt, à 5 p. 0/0 du capital emprunté dans la caisse des secours publics; enfin, que cette somme était consacrée à l'alimentation des enfants pauvres de la cité de Vélécia, dont le nombre s'élevait à 300. Ainsi, par la prévoyante sollicitude de l'empereur, la propriété trouvait un secours important (l'intérêt à 5 p. 0/0 étant peu élevé en comparaison de l'intérêt commercial qui était de 12 p. 0/0), la misère publique était soulagée et le capital se conservait intact; admirable institution qui substituait aux prodigalités intéressées des premiers Césars un mode sage et régulier dans la munificence impériale, et qui étendait et perpétuait le bienfait sans que la source en pût être tarie!

Le travail que j'avais eu l'honneur de soumettre aux lumières de la Sorbonne se divise en quatre parties :

La première est l'*historique* des deux Tables alimentaires. A cet exposé se trouve jointe la bibliographie des ouvrages publiés jusqu'à ce jour sur les deux inscriptions. Cette première partie renferme quelques lacunes que j'espère pouvoir combler aujourd'hui.

La seconde partie n'est qu'une dissertation historique sur l'institution elle-même, sur son origine, son application, ses développements sous Trajan et ses successeurs, et sur sa décadence dans le cours du troisième siècle. Je m'étais efforcé, toutefois, d'indiquer le lien qui pouvait exister entre le bel établissement des Antonins et la charité chrétienne. Mais M. Wallon a montré, à la séance publique du doctorat, que les lois de Trajan sur l'assistance n'avaient aucun rapport avec la divine organisation de la charité, et qu'il fallait placer vers la première moitié du troisième siècle, non pas la décadence, mais la ruine complète de l'institution alimentaire, par l'excellente raison que les terres, ayant subi une dépréciation considérable, par suite des guerres civiles qui désolaient l'empire et surtout l'Italie, il aurait été impossible aux propriétaires de remplir leurs engagements vis-à-vis de l'empereur et de prélever 5 p. 0/0 sur le produit de fonds qui ne rendaient certainement pas la moitié de cette somme; car c'est sans doute à cette époque qu'auront été faits les premiers contrats emphytéotiques, par lesquels étaient affermés gratis les *latifundia*, à la charge, pour le preneur, d'ensemencer les terres dont il devenait détenteur. Je dois donc modifier mon travail sur ce point et substituer au système erroné que j'avais suivi l'opinion du savant auteur de *l'Esclavage dans l'antiquité*, opinion que partage M. Borghesi, et dont il m'a fait l'honneur de m'exposer lui-même les raisons. — Pour toute la partie purement historique de mon travail, je me suis presque borné à reproduire la brillante dissertation de M. Henzen,

publiée en 1845 (*Annales de l'Institut de correspondance archéologique de Rome*). J'y avais seulement ajouté quelques réflexions sur l'*assistance privée* telle qu'elle nous apparaît en Italie, surtout d'après la lettre de Pline à Caninius (VII-18); car l'*assistance privée* est le point de départ de l'établissement impérial, et c'est à cet usage que Nerva et Trajan ont évidemment emprunté l'idée et le mécanisme même de leur institution. Pour cette partie de mon travail, j'ai eu recours aux doctes conseils de M. Capmas, professeur à la Faculté de droit de Dijon; pour ce qui concerne la hiérarchie des magistratures alimentaires, j'ai consulté les travaux de MM. Borghesi et Henzen; enfin, le savoir et l'expérience de M. Léon Renier m'ont offert aussi de précieux secours sur ce point.

Dans la troisième partie, j'ai donné une explication analytique de la Table trajane elle-même. Ce qui m'est vraiment personnel dans ce travail se borne à quelques explications de détail. Je crois avoir établi, par exemple, que le mot *populus*, si souvent employé dans l'inscription, ne signifie pas seulement les *itinera* mentionnés dans les *Agrimensores*, ainsi que l'avait cru M. Henzen, mais bien tout ce qui appartenait au public, à la cité, comme les grandes voies, les chemins vicinaux, les terres communes, etc., explication que je n'ai donnée d'ailleurs qu'après l'avoir soumise à l'approbation de M. Léon Renier. M. Borghesi a adopté mon interprétation (1).

On voit figurer dans la Table trajane, outre le nom des cités de Véléia, de Plaisance et de Parme, sur le territoire desquelles était située l'immense majorité des fonds, celles de Libarna et de Lucque, fort éloignées de Véléia; de là, les erreurs dans lesquelles étaient tombés les savants italiens du siècle dernier, qui avaient saisi avec empressement l'occasion de revendiquer pour leur pays une partie des fonds mentionnés dans l'inscription. Le Toscan Lami, par exemple, s'est efforcé de prouver qu'une partie de ces terres était située dans le territoire de Lucque. Pitarelli, d'Asti, a dispersé ces mêmes fonds dans toute la Cisalpine et jusqu'aux pieds des Alpes. Ce dernier système avait été reproduit par M. Walkenaer dans sa *Géographie des deux Gaules*; car le monument de Parme et les travaux auxquels il avait donné lieu avant 1815, en Italie et en Allemagne, étaient demeurés presque inconnus en France, quoique M. Millin, ainsi que me l'a fait observer le savant doyen de la Faculté des lettres de Paris, eût fait mention de la *Table alimentaire* elle-même, transpor-

(1) Lettre que M. Borghesi m'a adressée de Saint-Marin, le 3 octobre 1856.

tée à Paris en 1797 (rendue à Parme en 1815). M. Walckenaer possédait dans sa riche collection les ouvrages de Pitarelli et de Lama sur la Table de Parme. On peut douter qu'il connût les autres publications faites sur cette matière : c'est, proprement, une analyse de la partie géographique du travail de Pitarelli qu'il a présentée dans la partie de son livre qui concerne la Cisalpine. D'après ses conseils, je me suis occupé, pour la première fois, en 1850, de la cité de Véléia, et, comme je publiais à cette époque un *Dictionnaire* et un *Atlas* élémentaire, en 7 feuilles, sur l'*Italie ancienne*, j'ai dressé une carte, fort hypothétique, de la situation des *pagi* ou cantons mentionnés dans la Table alimentaire, n'ayant d'autres éléments que l'analyse de M. Walckenaer et le grand atlas de Bacler d'Albe.

A mon arrivée en Italie, en 1852, lors de ma première mission scientifique (1), M. l'abbé Gazzera, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Turin, m'instruisit du peu de crédit dont jouissait Pitarelli comme savant. Il m'engagea à aller à Parme, où je pourrais voir le monument lui-même. M. le commandeur Lopez, directeur du Musée des antiques de la Pilotta, me convainquit bientôt, tant par ses doctes conseils que par les travaux qu'il me mit entre les mains, de l'erreur que mon savant maître et moi avions commise sur la foi de Pitarelli, dont le système est entièrement abandonné aujourd'hui. Le chanoine Cara, qui s'était occupé de la partie géographique de la Table alimentaire, avait montré, vers la fin du siècle dernier, qu'on ne saurait raisonnablement disperser, dans toute la Cisalpine, des fonds de terre figurant sur un contrat trouvé à Véléia, contrat dont le but était de secourir les misères de cette cité. Il proposa donc de grouper autour de la ville elle-même, prise comme centre, tous les cantons énumérés dans la Table, avec les fonds de terre qui en dépendaient. Pour les *pagi* de Plaisance et de Parme, cela ne présentait aucune difficulté, puisque ces deux cités étaient limitrophes de Véléia ; mais il n'en était pas de même pour Libarna et Lucque. — Dans mon travail de 1854, sans m'écarter du système de Cara, j'ai cherché à établir que les terres des *Lucenses* et des *Libarnenses* étaient enclavées dans le territoire de Véléia, et qu'elles devaient avoir été *vectigales* ; c'est-à-dire terres possédées primitivement par ces deux cités, et affermées, à perpétuité, à des conditions qui donnaient aux *actores* (fermiers) tous les droits du propriétaire, sauf vis-à-vis de la cité elle-même : droit de la représenter en justice pour défendre les intérêts du domaine, droit de le

(1) Arrêté en date du 24 août 1852.

vendre, de le laisser à ses enfants ou autres héritiers, sans que la cité propriétaire pût s'y opposer. Elle n'avait, d'ailleurs, aucun intérêt à le faire, la redevance étant inhérente à la condition de la terre elle-même. Cette obligation constituait le *vectigal* ; il n'était donc nullement personnel, mais frappait la terre seulement et était imprescriptible. Nous voyons en effet, par les écrivains et les inscriptions, que des cités de l'Italie possédaient des terres vectigales jusque dans l'île de Rhodes, sans que cet éloignement dût avoir aucun inconvénient. J'en ai tiré la conséquence que les terres de Lucque et de Libarna étaient des enclaves du territoire de Véléia, et que ces fonds devaient avoir été, dans l'origine, des *terres vectigales* dépendantes de ces deux cités. Toutefois, ma conclusion pourrait paraître trop absolue et cette question sera soumise à un nouvel examen. M. Lopez m'a fait remarquer, par exemple, dans la 43<sup>e</sup> obligation du contrat, que les mots *coloni Lucences* ne devaient pas désigner la cité de Lucque, mais des particuliers fixés dans le territoire de Véléia, et qui avaient conservé, de leur origine même, le surnom de *Lucenses*. Ce qui prouve, d'ailleurs, mon erreur sur ce point, c'est l'expression *Respublica Lucanorum*, employée, dans cette même obligation, pour désigner une terre limitrophe du domaine des *coloni Lucenses* ; or, il n'est pas probable que l'on ait fait usage, dans le même titre, de deux mots différents pour désigner le même propriétaire.

Dans cette partie de mon travail, j'ai abordé l'étude purement géographique de la *Table*, et j'ai trouvé d'abord, non pas cinq cités mentionnées dans l'inscription, mais six. La sixième, dont aucun des écrivains qui se sont occupés du monument de Parme n'a parlé, se trouve cependant exprimée en toutes lettres dans la ligne 99<sup>e</sup> de la 3<sup>e</sup> colonne : ANTIATE.ET.VELEIATE.PAG.FLOREIO, etc. — Comme les noms des cités précèdent toujours ceux des *pagi*, il ne peut s'agir ici que d'un domaine situé sur le territoire des deux cités d'Antium et de Véléia ; or, Antium n'est pas la ville volsque connue sous ce nom, mais la cité de Gênes, appelée *Antium* par le géographe Scylax, ainsi que l'a remarqué M. Walckenaer (*Géographie des deux Gaules*, t. II, part. II, chap. IV, p. 109). Cette explication a été adoptée par MM. Pezzana et Lopez. M. Borghesi ne l'accepte que comme une hypothèse ; mais il considère comme certain que le mot ANTIATE désigne une cité.

J'ai posé en principe, d'après Cara, qu'il fallait grouper les *pagi* près de la cité dont ils dépendaient de manière à former par leur réunion un ensemble compacte ; j'ai ajouté que les cités possédaient toutefois des terres éloignées de leur territoire principal et que ces

terres devaient être attribuées à un ou à plusieurs *pagi* déjà existants. A l'époque des conquêtes de Rome vers les Alpes, il est probable que les colons envoyés dans les pays nouvellement soumis n'étaient pas tous pris à Rome, mais que les anciennes colonies devaient en fournir un certain nombre. Dans ce cas, on aurait donné au *pagus* d'où les colons étaient tirés le nom de la cité dans laquelle ils s'établissaient : c'est ainsi que l'on trouve, parmi les *pagi* de Véléia et de Plaisance, les noms *Albensis*, *Statiellius*, *Bagiennius*, *Vercellensis*, qui présentent une frappante conformité avec les villes d'*Alba-Pompeia* d'*Aquæ-Statiellæ*, d'*Augusta-Bagiennorum* et de *Vercellæ*. Cette explication est conjecturale, il est vrai ; mais je crois avoir démontré, en donnant le vrai sens d'un passage de Strabon, que Plaisance possédait encore des terres dans le territoire de Verceil au premier siècle de J. C. (*De Tabulis alimentariis*, p. 65.)

Une des plus grandes difficultés qui aient arrêté ceux qui se sont occupés de la *Table alimentaire* est la suivante. Dans chacune des obligations du contrat, on voit figurer d'abord les noms des propriétaires, puis l'estimation totale de leur domaine dans son ensemble (exprimée en sesterces) ; puis l'énumération détaillée de tous les fonds dont se compose ce domaine, avec l'estimation partielle de chacun de ces fonds ; enfin, la somme hypothéquée sur ces valeurs ; or, presque jamais l'addition des estimations partielles ne donne un résultat qui coïncide avec le chiffre de l'estimation d'ensemble ; cependant, ce sont les mêmes terres, estimées, dans les deux cas, par le propriétaire avec la même formule ; et ces différences se trouvent répétées trop souvent pour qu'il soit possible de les imputer à une erreur du graveur. J'ai proposé l'explication suivante : l'inégalité dont il s'agit provient sans doute de ce que le domaine, estimé dans son ensemble, présentait en effet une valeur différente de celle qui était donnée à ce même domaine estimé en détail. Ne voyons-nous pas aujourd'hui les propriétaires tirer souvent d'une terre aliénée par portions une somme plus considérable que s'ils l'eussent vendue en bloc à un seul acquéreur ? Or, si le prix de la vente diffère, selon que la propriété est livrée en un seul ou en plusieurs lots, il faut en conclure que la valeur réelle du domaine est différente aussi, suivant qu'on le considère en entier ou divisé. La même chose avait lieu chez les Romains, et cette diversité d'estimation indique peut-être que, si le propriétaire était disposé à vendre ses terres, il entendait obtenir tel prix du détail, tel de l'ensemble. Mais une autre difficulté se présente : c'est que la différence entre les deux estimations est tantôt en plus, tantôt en moins, au détail et à l'ensemble. Antonius



Priscus, par exemple, estime l'ensemble de ses terres à la valeur de 233,080 sesterces, et la somme des estimations partielles de ces mêmes terres ne s'élève qu'à 221,488 sesterces. J'ai encore expliqué cette différence, inverse de la précédente, par l'exemple de ce qui se passe de nos jours. Nous voyons que, dans les contrées stériles, remplies de landes, il arrive précisément le contraire de ce que nous remarquons dans les pays fertiles. Quand le sol est productif, les petites propriétés donnent de meilleurs résultats à l'exploitation rurale que les grandes. Le morcellement est alors un bienfait pour la richesse agricole du pays. Dans les pays ingrats, au contraire, les petits cultivateurs ne peuvent tirer aucun parti de leurs terres, tandis que le grand propriétaire utilise son vaste domaine en le faisant planter d'arbres, par exemple ; une couche artificielle se forme, avec le temps, sur le sol, qui commence à produire, tandis que les petites gens, qui ne peuvent faire les mêmes dépenses, gardent stérile un champ qu'ils ont reçu stérile. Il suit de là que l'estimation partielle de la terre dans les contrées pauvres doit être moins élevée que celle de l'ensemble, car elle se vendra moins cher en détail qu'en bloc. Cette observation m'a conduit à une autre qui m'a semblé donner quelque force à mon hypothèse. En m'aidant des rares indications géographiques que me fournissaient les inscriptions locales et l'analogie, souvent frappante, qui existe entre les noms modernes et les noms anciens mentionnés dans la Table alimentaire, j'ai remarqué, par exemple, que les cantons ou *pagi*, *Albensis*, *Domitius*, *Herculanius*, qui ne pouvaient être éloignés de Véléia, d'après les indications de proximité fournies par le texte même du monument se trouvaient dans les contrées les plus arides et les plus montagneuses ; et c'est précisément dans ces *pagi* que l'estimation d'ensemble du fonds de terre l'emporte sur l'estimation partielle. J'ai observé de plus que le *pagus Florentius*, qui devait être aux environs de *Florentia* (la moderne Fiorenzuola), et que devait traverser la voie Emilienne, comme semble l'indiquer le mot *populus*, très-fréquemment employé dans l'énumération des propriétés limitrophes aux domaines de ce canton, donnait des résultats partiels beaucoup plus élevés que les valeurs d'ensemble. Or, ce *pagus* était situé dans la contrée la plus fertile du Parmesan ; pour le *pagus Ambitrebis*, qui était, comme son nom l'indique, sur les deux rives fertiles de la Trébie, mais qui devait s'étendre aussi sur les sommets improductifs formant, en partie, la ceinture du bassin de cette rivière, j'ai observé que l'estimation partielle est tantôt plus élevée que l'estimation d'ensemble, tantôt moindre : ce qui s'accorde parfaitement avec la

nature, tantôt riche et verdoyante, tantôt âpre et désolée de cette contrée. Cette explication a été acceptée comme une hypothèse, il est vrai, mais comme une hypothèse très-probable, par MM. Borghesi, Henzen et Lopez.

J'ai cherché ensuite à retrouver la position, et, s'il était possible, les limites de quelques-uns des *pagi*, aussi bien que l'emplacement des *fundi*. J'avais, pour me guider dans ces recherches : 1° les inscriptions de *Minerva Cabardia*, qui nous indiquent, par le lieu même où elles ont été trouvées, la position exacte du fonds *Cabardiacus*, dans le *pagus Ambitrebius* ; 2° des noms aussi significatifs que celui même d'*Ambitrebius* et de *Vellejus* ; 3° la concordance des noms modernes des hameaux et des métairies, avec les noms anciens des *fundi*, ressemblance dont il ne faut pas abuser, toutefois ; car on trouve, en Italie surtout, un très-grand nombre de noms semblables ; 4° l'estimation du fonds de terre, indiquant, si mon hypothèse est vraie, que tel *pagus* est situé dans un canton fertile, stérile ou *mixte*, selon que l'estimation du détail l'emporte sur celle de l'ensemble, ou que le contraire a lieu, ou bien que les deux estimations sont balancées ; et 5° de bonnes cartes modernes. — Mais, avec ces éléments, je n'ai pu fixer d'une manière certaine que la position de sept *pagi* sur les trente-deux qui sont mentionnés dans l'*inscription*. Quant aux limites que j'ai assignées à quatre d'entre eux, je conviens qu'elles sont très-arbitraires, sauf peut-être pour le *pagus Ambitrebius*.

La quatrième partie de mon travail traite de l'inscription des Ligures-Bébiens : je n'ai pas à en parler ici.

Telle était, Monsieur le Ministre, dans mon ouvrage publié en 1854, la part de chacun et la mienne. C'est ce travail que j'étais chargé de compléter, cette année, en Italie.

Je diviserai le Rapport que j'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence sur mes travaux dans le duché de Parme en cinq parties : 1° l'*estampage* de l'Inscription ; 2° les additions que j'ai faites à la bibliographie ; 3° les renseignements recueillis touchant l'inscription elle-même ; 4° ce qui est relatif au plan de Véléia et les conjectures qu'ont pu me suggérer mon séjour dans le pays et les études faites sur les lieux ; 5° l'énumération des objets les plus curieux trouvés à Véléia et les dessins que je rapporte de quelques-uns d'entre eux ; 6° mes recherches géographiques sur les divisions des cités de Véléia et de Plaisance.

1. *Estampage de l'Inscription alimentaire*. — Mon premier soin, en arrivant à Parme, a été d'obtenir l'autorisation de faire un estampage de l'Inscription trajane pour le mettre à la disposition de Votre

Excellence ; car il n'existe pas de reproduction fidèle du plus considérable, et j'ajouterai du plus important de tous les monuments épigraphiques connus. Or, l'estampage est le seul moyen d'obtenir un véritable *fac-simile*. Aucun autre procédé ne saurait nous donner les signes divers qui se rencontrent sur la plaque de bronze et nous garantir l'exactitude du texte lui-même. M. de Lama a sans doute employé beaucoup de temps à faire un dessin en réduction de la Table de bronze, dessin auquel on a improprement donné le nom de *fac-simile*, car M. Lopez et moi y avons constaté de nombreuses erreurs. Le texte que j'ai publié est, à peu près, exempt de fautes. J'avais mis un grand soin, en 1852, à comparer l'original avec la copie imprimée de M. de Lama, la plus exacte qui eût paru jusqu'alors ; mais, malgré toute mon attention, j'ai reconnu depuis qu'une faute m'était encore échappée, et peut-être n'est-ce pas la seule. On a consenti à me laisser essayer les différents procédés qui m'étaient connus pour obtenir la reproduction la plus exacte possible. — Je prie Votre Excellence de souffrir que je saisisse cette occasion d'exprimer officiellement ici toute ma gratitude à M. le commandeur Lopez, pour son excessive complaisance, aussi bien que pour les importantes communications qu'il a consenti à me faire et les précieux conseils dont il a bien voulu m'honorer ; j'aurai, d'ailleurs, à signaler plus d'une fois, dans le cours de ce Rapport, les services considérables qu'il m'a rendus. Il ne m'a pas fallu moins de soixante-dix heures de travail pour obtenir un estampage complet de la Table alimentaire. Les difficultés de l'exécution ont été telles pour moi qu'elles m'expliqueraient comment on n'a jamais fait le *fac-simile* de ce monument, depuis plus de cent ans qu'il est découvert. Le résultat que j'ai obtenu, après plusieurs essais rendus infructueux par les aspérités du bronze, présente non-seulement avec fidélité les caractères de l'inscription, mais, si je puis ainsi parler, la physionomie du monument lui-même.

II. *Bibliographie*. — Mes recherches à la bibliothèque du Palais Farnèse ne m'ont révélé l'existence d'aucun ouvrage imprimé de quelque importance que je n'eusse mentionné dans mon travail ; mais M. le commandeur Angelo Pezzana, le conservateur, a bien voulu me communiquer de précieux manuscrits concernant, sinon l'Institution trajane, du moins la cité de Véléia.

Je dois mentionner, 1° le grand manuscrit de Costa : *Raccolta dei monumenti di antichità che, col mezzo dei regi scavi, si sono tratti dalle viscere della città dei Velati, con qualche riflessione del conte canonico teologo della Piacentina chiesa*, ANTONIO COSTA, regio

*prefetto e direttore de Musei di S. A. R. — Tomo primo, riguardante le scoperte del MDCCLX.*

Pour comprendre tout l'intérêt qui s'attache à ce manuscrit, il faut se rappeler que l'infant D. Philippe, duc de Parme et de Plaisance, avait eu la pensée, en 1760, de faire fouiller le sol, à l'endroit même où la Table alimentaire avait été découverte par deux laboureurs, au-dessus de la *Pieve de Macinesso*. Comme le nom de Véléia était mentionné, dans ce monument, plus souvent que celui des autres cités, il était possible que l'on découvrit, en ce lieu même, quelques vestiges de l'ancienne ville que Strabon et Pline ont citée dans leurs écrits, et que Clavier déclarait *introuvable*. Peut-être a-t-on fait à l'Infant l'honneur d'une idée qui a bien pu lui être inspirée par son habile ministre Dutillot, grand ami des arts, et le plus capable de tous ceux qui ont administré le duché dans le siècle dernier. M. Costa, chanoine de Plaisance, qui, avec son collègue, M. Roncovieri, avait réuni à grand'peine les fragments dispersés de la Table de bronze (vendue au poids, à Borgo-S.-Donnino et à Crémone, par ceux mêmes qui l'avaient trouvée), l'avait offerte à l'infant Don Philippe pour qu'elle fût placée au Palais Farnèse. Il fut nommé directeur des fouilles, qui commencèrent le 14 avril 1760. Les travaux furent poussés avec activité pendant toute cette année, et l'on ne tarda pas à découvrir le *Forum* d'une cité romaine, dans un état de conservation admirable, et qui ne peut se comparer qu'à celui des rues de Pompéi ; puis on mit au jour la basilique, les portiques, des édifices divers, des aqueducs, des inscriptions, des statues de marbre et de bronze, entre autres le célèbre *Hercule-ivre*, etc. M. Costa avait auprès de lui un artiste habile, M. Permòli, qui faisait les dessins des objets les plus remarquables au point de vue de l'art, ou les plus intéressants au point de vue de l'archéologie. On les envoyait, à mesure, à Parme, où, par les soins de M. Dutillot, ils étaient soigneusement placés dans le musée de la Pilotta.

Le manuscrit dont il s'agit renferme : 1° la *Préface*, qui n'est autre chose que l'historique des fouilles pendant le courant de l'année 1760 ; — 2° un *catalogue* des dessins contenus dans ce volume ; — 3° un *journal* des fouilles où sont mentionnées jusqu'aux plus minimes découvertes ; — 4° les remarquables *dessins* de Permòli, dont la plupart sont d'une fidélité facile à constater en les rapprochant des objets mêmes conservés au Musée ; — 5° une *Dissertation* de M. Costa sur les plus curieuses inscriptions trouvées pendant l'année 1760.

Ce qui fait le prix de ce manuscrit, ce sont surtout les dessins de

Permoli, qui sont d'autant plus intéressants qu'ils n'ont jamais été publiés, et que beaucoup d'objets trouvés à Véléia ne figurent plus au musée de Parme. Quelques-uns ont été perdus ; d'autres, distraits de la collection pour être offerts à M. de Caylus. J'ignore ce qu'ils sont devenus depuis ; mais il est probable que les possesseurs de ces antiquités, non moins curieuses que celles du Musée Borbonico, ignorent, pour la plupart, une *provenance* que le recueil de Costa peut seul constater (1).

Quant aux dissertations épigraphiques et archéologiques de l'auteur, elles m'ont paru trahir une inexpérience complète de ces études. Le chanoine Costa avait accepté une mission évidemment fort au-dessus de ses forces et pour laquelle il n'avait aucune préparation sérieuse. L'ignorance qui paraît dans ses dissertations n'est pas moindre que l'incurie que ses successeurs ont montrée dans la direction des fouilles ; car, pendant les années suivantes, on ne prit pas même le soin de transporter les terres enlevées à une distance suffisante, et une notable partie des premiers travaux, à l'ouest du *Forum*, fut recouverte par les déblais.

C'est vers cette époque que l'on chercha la cause de la disparition de l'ancienne cité romaine. Aucun écrivain n'avait parlé de ce fait extraordinaire. En examinant avec attention les lieux voisins, on comprit bientôt qu'entre les deux sommets qui dominent les ruines, le mont Rovinazzo et le mont Moria, il avait dû exister autrefois un lac, au fond d'une espèce de cratère de forme circulaire, dont une partie subsiste encore aujourd'hui. Les couches de terre situées au nord du lac, c'est-à-dire du côté même de Véléia, minées par l'action des eaux, ont dû se détacher un jour et couvrir de leurs décombres la ville entière. Les noms de *Rovinazzo* et de *Moria* ne sont même, à ce qu'il semble, qu'un souvenir populaire de ce tragique événement. Ainsi Véléia a péri par l'eau, comme Herculanium et Pompéi ont péri par le feu.

Le second volume *manuscrit* de Costa porte ce titre : *Raccolta di varj pezzi di antichità stati dissotterrati col mezzo dei R. scavi uniliata a S. A. R. il sig. Infante delle Spagne, D. Filippo Borbone, duca di Piacenza, Parma, Guastalla ; dal conte canonico teologo della Piacentina chiesa, Antonio Costa, R. prefetto e direttore de di lui musei. Tomo secondo, riguardante le scoperte degli anni MDCCLXI e MDCCLXII.*

(1) Plusieurs objets envoyés de Parme, à M. de Caylus, sont aujourd'hui à Paris dans la collection des petits bronzes du cabinet des médailles (Bibliothèque impériale).

Ce volume comprend : 1° une *dédicace* à l'infant Don Philippe ; — 2° le *journal* des fouilles pendant les deux années 1761, 1762 ; — 3° le *catalogue* des dessins ; — 4° un *plan de Véléia*, indiquant la circonscription des fouilles de chacune des trois années 1760, 1761 et 1762, et l'endroit où les objets les plus intéressants ont été trouvés ; — 5° les *dessins* de Permòli.

Le troisième volume du même ouvrage *manuscrit* renferme les dessins des objets trouvés pendant les années 1764 et 1765 ; mais cette dernière partie du recueil n'a pas dû être faite en entier sous M. Costa, car il perdit son emploi de directeur des travaux dans le courant de l'année 1764, à l'époque de la disgrâce de Dutillet, son protecteur.

Les trois volumes de ce recueil, faits avec le plus grand soin comme exécution calligraphique et sous le rapport des dessins, ont été offerts à l'infant Don Philippe et étaient destinés à l'impression ; mais, à l'avènement de l'infant Don Ferdinand, on ne donna pas suite à ce projet de publication qui devait entraîner des frais considérables, surtout pour la gravure des planches. Le savant P. Paciaudi, conservateur de la bibliothèque de Parme, ne demeura pas étranger à l'opposition que rencontra M. Costa. Il prouva sans pègne que les dissertations insérées dans cet ouvrage ne méritaient pas l'honneur de la publicité, et le manuscrit resta à la bibliothèque. M. Moreau de Saint-Méry, administrateur général du duché de Parme pour la France, de 1802 à 1806, emporta à Paris le travail inédit de Costa et de Permòli ; mais il le renvoya à Parme, sur les instances de M. Angelo Pezzana.

Il existe quatre autres manuscrits de Costa : 1° le *brouillon* de celui que je viens de citer, avec les croquis et les projets qui ont servi à Permòli pour exécuter les dessins, plus soignés, du recueil destiné à l'infant Don Philippe. Ce manuscrit est à la bibliothèque du musée des Antiques ; — 2° la répétition du premier volume du même ouvrage, écrit de la main de Costa (brouillon). Il se trouve à Plaisance et me fut communiqué par M. Bonora, archiviste de cette ville ; — 3° une quatrième répétition de ce même premier volume, écrit avec soin, mais en plus petit format (bibliothèque de la Pilotta) ; — 4° une explication donnée par M. Costa de la *Table* dite *législative* ou *Table de la loi Rubria*, qui fut trouvée dans le forum de Véléia.

Je dois aussi à M. le commandeur Pezzana la connaissance d'un recueil de différents ouvrages, articles (imprimés ou manuscrits), dessins, etc., qui ont été réunis par les soins de feu le président Bertoli et acquis, à sa mort, par la bibliothèque de la Pilotta. Ce

recueil, en un seul volume grand in-f<sup>o</sup>, renferme : 1<sup>o</sup> des ouvrages imprimés qui m'étaient déjà connus et que j'ai mentionnés dans la *bibliographie* de mon travail (1854) ; — 2<sup>o</sup> une brochure *imprimée* (petit in-8<sup>o</sup>), sans date et sans nom d'auteur (14 pages), et dans laquelle le système de Pitarelli est combattu par de très-bonnes raisons. On voit, à la fin de la quatorzième et dernière page, ces mots, écrits sans doute de la main du président Bertioli : *Dal sig<sup>o</sup> Giulia, D<sup>o</sup> in medicina* ; — 3<sup>o</sup> un texte, imprimé, de la *Table législative*, par *Poggi* (1 seule-feuillé) ; — 4<sup>o</sup> divers fragments d'inscription (manuscrits) ; — 5<sup>o</sup> le *calque* découpé de la figure principale d'une jolie mosaïque (inédiée) trouvée à Véléia, aujourd'hui détruite en partie (j'ai pu prendre un dessin de ce qui reste des bordures sur les lieux mêmes ; cela me permettra, avec le calque du recueil Bertioli, de la restituer en entier) ; — 5<sup>o</sup> deux lettres, *manuscrites*, de *Poggi* : 26 et 28 pages ; la date de l'une est le 2 septembre 1793 ; — 6<sup>o</sup> *dessins*, très-imparfaits, de quelques objets trouvés à Véléia ; — 7<sup>o</sup> *cartes géographiques* modernes du duché de Parme (manuscrites), parmi lesquelles il en est une qui donne, mais sans indication de limites, quelques-uns des vicariats des diocèses de Parme et de Plaisance ; ce qui prouve que, dans la pensée du président Bertioli, on devait trouver, dans les divisions des vicariats, des indices précieux pour reconstruire les *pagi* des anciennes cités ; — 8<sup>o</sup> un dessin, *fac-simile*, non calqué, et, par conséquent, d'une exactitude douteuse, de la *Table trajane* (travail inachevé ; le tiers, à peu près, est fait) ; — 9<sup>o</sup> un très-beau dessin, au crayon, de la statue drapée trouvée à Véléia, et désignée sous le nom de statue d'Agrippine (sans tête, *marbre*), par Pietro Martini, de Parme, 1765) ; — 10<sup>o</sup> quatre pages d'impression, sans nom d'auteur, avec ce titre : *Copia di una lettera scritta ad un lettore pubblico dell'università di Bologna, da un cittadino Parmigiano. Parma, 21 giugno, 1761. — Bologna, stamperia, di Roberto Belvedere*. L'auteur de cette lettre parle avec une sorte d'enthousiasme du résultat des premières fouilles faites dans la basilique de Véléia.

M. le commandeur Pezzana, qui a bien voulu m'indiquer différents passages que j'ignorais et qui sont relatifs à la *Table alimentaire*, dans des ouvrages, d'ailleurs étrangers au sujet lui-même, m'a signalé, en outre, deux omissions plus importantes dans la partie bibliographique de mon travail : 1<sup>o</sup> *Corezzioni degli errori del Muratori intorno la sua edizione della tavola trajana*, dal sig<sup>o</sup> *abbate Mazza*. Cet ouvrage est cité par M. Pezzana lui-même dans *Le Memorie degli scritti e lett. Parmigiani* (p. 315, V, t. VII) et

par M. de Lama. — 2° Le même dom André Mazza, abbé des Bénédictins et conservateur de la bibliothèque de la Pilotta à la fin du siècle dernier, a écrit, en 1789, une lettre demeurée inédite (dont le manuscrit est dans la bibliothèque de Parme), adressée au P. Affò. Je dois à l'extrême obligeance de M. Pezzana d'en posséder une copie. Cette lettre est d'un très-grand intérêt parce qu'elle prouve qu'en 1789, des savants, comme le P. Dom André Mazza, avaient une idée très-juste de l'institution trajane; elle renferme, de plus, une remarquable et éloquente réfutation du système de Pitarelli et des erreurs de Cara.

J'ai trouvé ensuite, dans les archives manuscrites que M. Lopez a mises à ma disposition, de curieux renseignements sur l'histoire des fouilles de Véléia.

En 1764, le chanoine Costa a été remplacé dans la direction des travaux par Ambrogio Martelli. Les fouilles furent continuées comme en témoigne la correspondance officielle de ce dernier, de 1764 à 1765. Interrompues ensuite jusqu'à l'année 1776, elles furent reprises et poursuivies, de nouveau, jusqu'en 1781, inclusivement (lettres de 1776 à 1781). A. Martelli avait pour dessinateur un certain Buzzini qui doit être l'auteur du plan, gravé, de Véléia publié en 1765 (très-inexact). — En 1778, il faut placer une lettre du ministre Canossa (20 octobre), adressant au P. Paciaudi, directeur du Musée, la liste des objets récemment trouvés à Véléia.

Les travaux n'ont été repris que sous les Français, lorsque M. Moreau de Saint-Méry était administrateur général. On conserve, dans les archives, les rapports qui lui sont adressés par Bonzi, directeur, et Rocca, surintendant des fouilles. Ces rapports indiquent très-clairement la portion de Véléia qui a été découverte à cette époque. Les travaux furent poursuivis pendant les années 1803, 1804 et 1805. — En 1806, M. Moreau fut rappelé. Sous l'administration de M. Nardon, le premier préfet du département du Taro, puis sous le gouvernement militaire et transitoire de Junot et de Pérignon, enfin, sous les deux préfets, MM. Dupont et Delporte, les fouilles de Véléia furent abandonnées.

De 1816 à 1827, sous Marie-Louise, on trouve, comme directeur, un certain chanoine nommé Casapini dont la correspondance ne présente pas d'intérêt parce qu'il n'y eut pas de travaux entrepris.

En 1827, M. Lopez, beaucoup plus capable que M. Casapini de remplir l'emploi de directeur, en accepta les fonctions gratuites sans vouloir que son prédécesseur fût privé de son titre et des avantages qui y étaient attachés et dont il eut la jouissance jusqu'en



1841, époque de sa mort. M. Lopez dirigea donc, seul, tous les travaux. Sa correspondance remplit tout l'intervalle de 1828 à 1857. Elle est surtout intéressante pour les années 1841, 1842, 1843 et 1846, pendant lesquelles on reprit les travaux si longtemps interrompus. Ils n'amènèrent cependant aucun résultat très-important; mais on trouva des inscriptions, des fragments curieux de poteries dont je n'ai vu nulle part ailleurs de types analogues, enfin des monnaies en grand nombre. La correspondance de 1847, époque de la dernière visite que M. Lopez fit à Véléia, relève quelques inexactitudes dans les plans dessinés avant lui. Elle indique de plus que le travail topographique est à refaire presque en entier et qu'il n'existe pas de plan exact de Véléia.

J'ai trouvé encore, dans la bibliothèque du Musée des antiques, un carton de dessins comprenant différents projets manuscrits des plans du *forum* et de la ville. J'ai remarqué surtout, outre la carte gravée en 1765 et le plan manuscrit de Costa, cité plus haut : 1° un plan manuscrit de Buzzini, dessiné par Goffrini. Il a sans doute servi d'élément à celui qui a été construit sur une plus grande échelle et qui figure sur un des murs de la bibliothèque du Musée des antiques; — 2° un plan manuscrit indiquant seulement les fouilles faites sous M. Moreau de Saint-Méry (25 août 1804), par Giuseppe Roca, géomètre; — 3° un plan manuscrit mis au net par le géomètre Benassi, 1816, avec les environs de Véléia, par le même; — 4° différents projets de Voghera qui est mort avant d'avoir publié son travail (d'ailleurs inexact); — 5° différents brouillons faits sous M. Casapini; — 6° les deux éditions de l'ouvrage, très-inexact, d'Antolini, 1819 et 1823, avec planches (je les ai citées dans ma bibliographie en 1854). Cette publication est la plus complète qui ait paru sur la topographie de Véléia; mais les mesures sont fausses presque partout, le plan des édifices est arbitraire. M. Antolini était architecte et fort peu archéologue. Il paraît s'être préoccupé surtout de faire des *restitutions*; aussi son ouvrage pourrait-il servir de *projet* s'il s'agissait de réédifier Véléia; mais il ne saurait donner la moindre idée de la disposition réelle des ruines telles qu'elles sont aujourd'hui. Il faut même croire que ces plans ont été dessinés par ses élèves et loin de sa surveillance, car il est impossible de donner une plus grande part à l'invention dans un genre d'étude qui en comporte si peu.

Il existe encore à Plaisance un autre plan manuscrit de Véléia, dressé par un architecte italien, M. Péraud. M. le comte Pallastrelli en possède le double. Je n'ai pu voir ni l'un ni l'autre; car je n'ai

été instruit de leur existence qu'à l'instant où j'allais quitter Plaisance et lorsque mon travail était déjà fait à Véléia.

Je dois signaler à Votre Excellence, en terminant cette liste, quelques ouvrages manuscrits qui m'ont été communiqués par M. le comte Pallastrelli. Je ne mentionnerai qu'en passant une carte hypothétique de la position des *pagi* de la Table alimentaire, par Nicolli, auteur de deux ouvrages que j'ai cités dans ma bibliographie et dans lesquels se trouvent des explications géographiques et philologiques relatives à l'inscription trajane. Cette carte manuscrite est tellement confuse que je n'ai pu me rendre compte du système adopté par l'auteur. Mais il est une autre communication de M. le comte Pallastrelli qui a une grande importance à mes yeux. C'est une carte manuscrite de l'année 1605, donnant les divisions du diocèse de Plaisance avec les limites des vicariats. J'ai obtenu du possesseur de ce document la permission d'en prendre le calque. J'aurai l'honneur d'exposer bientôt à Votre Excellence quel intérêt peut avoir cette carte pour les recherches relatives aux anciennes divisions des cités de Plaisance et de Véléia. Je dois enfin à la confiante hospitalité de M. Pallastrelli la connaissance de deux ouvrages manuscrits dont il est l'auteur, qu'il se propose de publier incessamment et dans lesquels il traite subsidiairement, mais avec une certaine étendue, les questions qui se rattachent à l'étude de la *Table alimentaire*. L'un de ces travaux a pour objet l'histoire des monnaies de Plaisance. L'auteur a fait de savantes recherches sur la valeur du sesterce, dans ce pays, à l'époque de Trajan. Votre Excellence appréciera le motif qui m'empêche de toucher à cette question et de modifier ce que j'ai dit à cet égard en 1854, tant que l'ouvrage de M. Pallastrelli ne sera pas publié. D'ailleurs les résultats généraux obtenus par M. le comte Borghesi, sur ce point, sont de nature, quant à présent, à satisfaire les plus exigeants. — L'autre ouvrage est une petite monographie, très-curieuse, sur un personnage dont parle Tacite comme étant natif de Verceil, et que le scoliaste fait naître à Plaisance. M. Pallastrelli rappelle que, d'après la *Table alimentaire*, il existait un *pagus Vercellensis* dans la cité de Plaisance, ce qui a pu, selon lui, occasionner l'erreur de Tacite et ce qui justifierait l'opinion du scoliaste. J'ai eu l'honneur de lui représenter, en tenant compte de ce que l'hypothèse dont il s'agit avait d'ingénieux, que Tacite et le scoliaste pouvaient bien ne s'être trompés ni l'un ni l'autre ; car il est hors de doute que Plaisance possédait des terres très-voisines de Verceil, ainsi que je l'ai établi à la page 65 de mon travail en latin (*de Tabulis alimen-*

*tariis*), me fondant sur un passage de Strabon qui me paraît décisif. — M. Pallastrelli a bien voulu me permettre de prendre copie de la petite carte manuscrite qui doit accompagner sa brochure et qui indique les lieux modernes (voisins de sa villa de Centovera) correspondant avec les fonds du *pagus Vercellensis* mentionnés dans la *Table*.

III. *De l'institution alimentaire*. — J'aurai l'honneur de faire remarquer à Votre Excellence que, bien qu'une partie de ma mission portât sur les recherches relatives à l'institution elle-même, qui est assurément le point le plus important de toutes ces études, il y a peu de choses à ajouter aux travaux de MM. Borghesi, Henzen et des autres savants, d'après lesquels j'avais traité cette question dans la deuxième division de mon travail. Ce n'était guère que dans les conversations que je pouvais avoir avec eux qu'il m'était permis de puiser de nouvelles lumières. Ce secours ne m'a pas manqué auprès de MM. Pezzana et Lopez, à Parme, — Pallastrelli, à Plaisance, — Borghesi, à Saint-Marin, — Henzen, Visconti et de Rossi, à Rome. Mais les conseils de ces hommes éminents ou distingués, sans rien modifier aux faits déjà acquis à la science, me permettront seulement, après une étude plus approfondie des inscriptions concernant les magistratures alimentaires, d'ajouter quelques détails nouveaux à ceux que j'ai donnés sur l'organisation et le mécanisme de cette grande institution. Déjà M. Léon Renier m'avait prêté l'appui de son expérience sur ce point délicat de la question. Ce n'est qu'en France que je pourrai compléter, à loisir, cette partie de mon travail sur l'administration alimentaire; car l'objet de l'institution et son histoire ne laissent rien à désirer aujourd'hui; c'est donc dans le Mémoire que je prépare sur *la Table alimentaire et la cité de Véléia* que ces nouvelles additions pourront trouver place.

(*La suite au prochain numéro.*)

---

# CHRONIQUE.

---

## SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

---

L'Académie des beaux-arts, dans sa séance du samedi 14 novembre, a procédé à l'élection d'un académicien libre, en remplacement de M. le comte de Pradel. Sur 41 votants, la majorité était de 21.

M. Achille Fould a obtenu 33 voix ; M. Ernest Vinet, 7 ; M. de Mercey, 1.

En conséquence, M. Achille Fould a été proclamé membre de l'Académie des beaux-arts.

— On lit dans *la Patrie* :

« Tous les amis du progrès apprendront avec satisfaction qu'un tardif tribut de reconnaissance va être rendu à la mémoire de Galvani et de Volta. Ces deux hommes de génie doivent, à juste titre, être considérés comme les bienfaiteurs de l'humanité, car non-seulement la science leur doit une grande partie de ses progrès, mais encore l'industrie leur est redevable d'une source inépuisable de richesses.

« Sur la proposition motivée de M. Rebold, inventeur du système d'application universelle de l'électricité, l'*Académie universelle des arts et manufactures de Paris* a, dans sa séance du 26 août dernier, présidée par M. le duc de Bellune, émis le vœu qu'il fût érigé une statue de marbre à chacun de ces grands hommes. Une souscription est ouverte à cet effet.

« L'auteur de la proposition a demandé à Son Excellence M. le Ministre d'Etat l'autorisation nécessaire en pareil cas.

« La commission chargée de poursuivre la réalisation de ce vœu se compose de :

MM. le duc de Bellune, président ;  
Le Roy, ingénieur civil ;  
Rebold, auteur de la proposition ;  
Docteur Broussais ;  
Candelot, officier de l'Université ;  
D'Olincourt, architecte des prisons de la Seine ;  
Rambosson, rédacteur de *la Science pour tous* ;  
Lecoururier, rédacteur du *Musée des sciences* ;  
Grandier, directeur de l'*Alliance universelle* ;  
Lechêne, statuaire du Gouvernement. »

— M. de Quatrefages a lu à l'Académie des sciences, dans la séance du 2 novembre, une note sur les sangsues algériennes, et les documents qui font l'objet de cette note ont été fournis par l'administration de la guerre. Ils sont appréciés par M. de Quatrefages tout à fait isolément et sans rien préjuger au sujet de leur mérite relatif ou de toute question de priorité, par rapport aux nombreux Mémoires communiqués à l'Académie sur l'élevage et la multiplication des sangsues, et qui devront être plus tard l'objet d'un rapport d'ensemble.

Cette note a pour objet de démontrer, contrairement à l'opinion la plus généralement accréditée jusqu'ici, que les sangsues de l'Algérie, connues dans le commerce sous le nom de *dragons*, sont, au point de vue du service médical, comparables aux autres espèces qui figurent sur le marché de la France. Cela résulte surtout de la comparaison qui a été faite entre ces sangsues conservées et importées en France par le procédé de M. Vayson, et les sangsues bordelaises réputées les meilleures.

M. de Quatrefages résume dans les conclusions suivantes les considérations très-détaillées dans lesquelles il est entré à ce sujet d'après les documents qu'il a reçus du Ministre :

1° La sangsue algérienne, dite dans le commerce *dragon d'Alger*, est aussi bonne pour le service médical que la sangsue bordelaise.

2° L'Algérie peut devenir un des principaux centres de production.

3° La pêche des marais de l'Algérie devrait être réglementée ; en particulier, elle devrait être interdite à l'époque des pontes pour prévenir l'épuisement.

4° Les marais domestiques de M. Vayson remplissent toutes les conditions d'un excellent appareil de transport et de conservation pour les sangsues.

5° Il serait vivement à désirer que l'administration de la guerre fit continuer les expériences commencées par M. Tripier, au Gros-Caillou, sur la revivification des sangsues. »

— On lit dans le *Journal d'agriculture pratique pour le midi de la France*, numéro d'octobre, un rapport de la commission chargée

d'examiner les propositions tendant à ce que la Société d'agriculture de la Haute-Garonne se fasse affilier à la Société impériale zoologique d'acclimatation. Nous remarquons dans ce rapport le passage suivant :

« Toulouse étant le grand centre de la région pyrénéenne, a dit M. N. Joly, en s'adressant aux membres de la Société de la Haute-Garonne, est par là même indiqué comme l'un des centres régionaux de la Société d'acclimatation, et soit qu'il vous convienne d'instituer un Comité, soit que vous préféreriez vous faire agréger ou affilier à la Société mère, vous serez également les bienvenus, lorsqu'il vous plaira de vous adresser à nous. » Et plus loin. . . « Je vous le répète, et sous toutes les formes, vous serez les bienvenus. »

Encouragée par cette gracieuse assurance, et désireuse de voir notre Société tout entière prêter son utile concours à la Société impériale zoologique d'acclimatation de Paris, votre Commission vous propose d'adopter les mesures ou plutôt le projet que voici :

« La Société d'agriculture de la Haute-Garonne,

« Voulant appliquer à ce département les principes posés par la Société impériale zoologique d'acclimatation de Paris, principes qui ont pour but de concourir :

« 1° A l'introduction, à l'acclimatation et à la domestication des espèces d'animaux utiles et d'ornement;

« 2° Au perfectionnement et à la multiplication des races nouvellement introduites ou domestiquées;

« 3° A l'introduction et à la multiplication des végétaux utiles;

« Demande à être affiliée à la Société d'acclimatation, et à être admise à jouir des avantages attachés à ce titre.

« Elle aura part, en conséquence, à la répartition des animaux et des végétaux mis en expérience par la Société impériale d'acclimatation; elle recevra gratuitement le *Bulletin* des travaux publiés par cette Société.

« En outre, le prix d'abonnement à ce bulletin sera réduit à 7 fr. (au lieu de 12) quand cinquante membres au moins en feront la demande.

« Afin d'assurer le concours que la Société d'agriculture de la Haute-Garonne offre à la Société d'acclimatation de Paris, et auquel l'oblige son titre de *Société affiliée*,

« Elle charge une Commission, composée de douze membres pris dans son sein, de s'occuper plus spécialement de tout ce qui se rattache à l'exécution des principes posés par la Société de Paris.

« Cette Commission prendra le titre de *Commission d'acclimatation*, et sera présidée par M. Joly, membre résidant de la Société d'agriculture, et professeur de la Faculté des sciences, et délégué de la Société d'acclimatation.

« Toutes les demandes faites à la Société d'acclimatation sur le rapport de la Commission, seront adressées à cette Société par l'intermédiaire du secrétaire général de la Société d'agriculture, et les envois que celle-ci recevra seront transmis à la Commission qui

préparera la distribution des graines, bulbilles, tubercules ou plants de végétaux, ou des œufs d'oiseaux, de poissons ou de vers à soie, envoyés par la Société d'acclimatation.

« La répartition définitive de ces graines sera faite par la Société entre ceux de ses membres qui désireront les soumettre à des expériences. Il pourra aussi en être distribué aux personnes étrangères à la Société, pourvu qu'une assez grande quantité ait été mise à la disposition de celle-ci, et moyennant une rétribution qui sera ultérieurement fixée. »

— L'Association des artistes-musiciens, fidèle à sa double mission d'art et de bienfaisance, a célébré jeudi, 19 novembre, à onze heures, la fête patronale de Sainte-Cécile, en faisant exécuter par 600 musiciens sous la direction de M. Tilmant aîné, dans l'église paroissiale de Saint-Eustache, une grand'messe solennelle de M. Ambroise Thomas, membre de l'Institut.

— Le département de Tarn-et-Garonne vient de perdre un de ses agronomes les plus distingués, M. d'Hébray de Pouzals, membre du conseil général, membre non résidant de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres, et maire au Mas-Grenier. Cette perte sera vivement sentie par tous ceux qui connaissaient M. d'Hébray et savaient apprécier son caractère, son activité et son dévouement aux intérêts agricoles de nos contrées.

— Les *Archives de l'agriculture* du nord de la France publient dans leur sixième numéro le programme des prix que décernera le comice agricole de Lille dans la séance publique et solennelle du 9 septembre 1858. Ce programme contient trente-deux articles, entre autres : concours départementaux d'animaux reproducteurs et exposition agricole ; — concours de labourage ; — concours de machines à battre ; — dessèchements ; — rouissage du lin ; — constructions rurales, etc.

— La rédaction du journal le *Centre africain* a pris l'initiative d'une fondation utile, celle d'une *Société centrale africaine* dont le siège est à Paris. Le but de cette Société est de concourir à la colonisation de l'Algérie, aux progrès de la civilisation dans tout le continent africain, et à la propagation des connaissances qui s'y rattachent, au développement des ressources et à l'amélioration morale et matérielle des populations qui habitent l'Afrique ou qui en sont originaires.

Le nombre des membres est illimité. La cotisation, fixée à 5 fr. par trimestre, donne le droit de recevoir le journal et les publications de la Société.

Au moyen des adhésions qui ont déjà été recueillies, la Société peut être considérée comme définitivement constituée.

Les sympathies de la Société historique algérienne sont acquises

à cette nouvelle création, comme à toutes celles qui ont ou auront pour objet de régulariser et de fortifier le mouvement civilisateur en Algérie, et de populariser notre belle colonie, trop peu connue encore au delà de la Méditerranée.

— On lit dans l'*Indépendant de Metz*, du 2 novembre :

« L'Académie impériale a tenu, jeudi dernier, sa séance de rentrée, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Suzanne.

« M. de Bouteillier a donné lecture d'une étude archéologique et historique sur le retranchement de Guise.

« M. Jacquot, ingénieur des mines, a fait part à l'assemblée d'un travail fort savant et fort important sur les mines de cuivre et de plomb existantes dans le département de la Moselle.

« M. le baron de Gérard a lu un projet d'amélioration des distractions populaires, où l'on retrouve la hauteur d'observations et les sentiments philanthropiques dont M. le procureur général a déjà donné tant de preuves dans notre localité. »

— On lit dans l'*Opinion du Midi*, de Nîmes, du 1<sup>er</sup> novembre :

« Ce n'est pas aujourd'hui sans une vive douleur que nous avons le regret d'annoncer la mort d'une des individualités les plus populaires de notre cité. M. Jean Crespon, le savant fondateur de notre muséum d'histoire naturelle, est décédé samedi soir à la suite d'une cruelle agonie qui avait eu pour prélude une maladie supportée avec une stoïque résignation. Une existence laborieuse consacrée tout entière à la science dont il fut un des plus modestes, un des plus courageux volontaires; la publication, en 1841, de l'*Ornithologie du Gard* et surtout celle de la *Faune méridionale*, ouvrage d'érudition, plein d'observations et d'ingénieux aperçus, qui a placé Jean Crespon à un rang distingué parmi nos naturalistes; son admirable dextérité en matière de taxidermie, art ingrat et souverainement délicat, qu'il professait en maître et qui lui avait valu depuis trente ans les plus honorables encouragements de la presse et du monde savant, honorant à la fois dans la personne de notre compatriote le talent de l'artiste et la sagacité d'un naturaliste consommé; enfin, la création, dans le jardin de la Fontaine, du muséum d'histoire naturelle dont les salons sont toujours visités par les étrangers et par les Nîmois, tels sont, en quelques mots, les titres de notre compatriote à une célébrité méridionale, lentement et consciencieusement acquise au prix des plus pénibles efforts et des plus constants sacrifices.

« Avons-nous besoin d'ajouter que le nom de notre modeste compatriote restera attaché à l'établissement fondé par lui, et qu'il se perpétuera dans le souvenir des habitants d'une cité qu'il a dotée d'un des plus riches établissements de zoologie? Sous l'impression encore récente d'une fin prématurée, qui a eu pour suprême consolation les bénédictions de notre sainte religion, nous n'avons pas ici à assigner une place à notre compatriote dans le mouvement scien-



tifique de notre ville, d'autres peut-être se chargeront de ce soin ; nous avons voulu seulement payer un dernier tribut de sympathie et de regrets à la mémoire de l'homme laborieux, du naturaliste distingué qui est allé grossir la liste, hélas trop nombreuse, des victimes et des martyrs de la science !

« R. VALLADIER. »

— Aux termes d'une ordonnance royale du 30 septembre, il est établi à Madrid une Académie royale dénommée des sciences morales et politiques, égale, en catégorie, aux quatre existantes : Académie espagnole, de l'histoire, des arts nobles et des sciences exactes, physiques et naturelles. L'Académie royale des sciences morales et politiques se composera de trente-six académiciens. Ce nombre devra toujours être complet. Pour cette seule fois, la reine nommera la moitié des académiciens, qui, réunis sous la présidence d'un candidat nommé par elle, procéderont au choix des dix-huit académiciens.

L'Académie choisira elle-même, ultérieurement, les membres dont elle se composera. Le président sera nommé par la reine.

(*Gazette de Madrid* du 1<sup>er</sup> octobre.)

— La commission instituée à Turin pour juger le concours dramatique a proposé au Ministre de décerner les prix pour 1857 à MM. Giacomelli, Gherardi del Testa et Botto. La nouvelle comédie de M. Ferrari, intitulée *Satire et Parini*, a été admise au concours de 1858.

— L'Académie de Parme a fait au gouvernement, qui l'a approuvée, la proposition d'ériger une statue en marbre à la mémoire du Corrége. Cette statue sera exécutée sur le modèle en plâtre fait par le professeur Ferrarini. Une souscription nationale est ouverte pour réunir les fonds nécessaires à l'érection de ce monument.

— Les historiens et antiquaires allemands, auxquels s'était joint le doyen des poètes de l'Allemagne, le vénérable Uhland, se sont réunis, cette année, à Augsbourg. Le 15 septembre, premier jour de cette réunion, a été marqué par l'inauguration solennelle de la statue de Hans Jacob Fugger, offerte à la ville d'Augsbourg par le roi de Bavière. La statue, œuvre du sculpteur Brugger, de Munich, est placée sur un piédestal de marbre avec cette inscription : « Hans Jacob Fugger. Il encouragea les sciences et les lettres. » Une autre inscription porte : « Elevé par Louis 1<sup>er</sup>, roi de Bavière, duc de Souabe. 1857. »

## CONCOURS ACADÉMIQUES.

---

SUJETS DE PRIX MIS AU CONCOURS. — PRIX DÉCERNÉS.

---

L'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille décernera, en 1858, un prix de 500 francs à l'auteur du meilleur travail relatif à l'*Archéologie* ou à l'*Histoire de Marseille*.

L'Académie, en laissant aux concurrents le choix du sujet, n'entend pas néanmoins admettre toute sorte de Mémoires ; ce qu'elle demande surtout, ce sont les résultats de recherches faites dans les anciennes archives de Marseille. Elle propose comme exemple la monographie ou la restitution d'un ancien monument, l'histoire d'une institution, d'une corporation civile ou religieuse, une question de numismatique du moyen âge, une question de topographie générale ou partielle du vieux Marseille.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Académie le 31 janvier 1858, au plus tard.

L'Académie décernera également, en 1858, un prix de poésie de 500 fr. Le sujet sera *La Sainte-Baume*.

Rien n'est plus populaire en Provence que la Sainte-Baume et les souvenirs qui s'y rattachent. C'est là que, suivant une pieuse tradition, la Madeleine vint, après les grandes scènes du Calvaire et de la Résurrection, pleurer les égarements de sa vie ; dans cet asile solitaire, Madeleine pénitente consacra trente années au repentir, à l'expiation et à la prière ; tout en ce lieu vénéré excite l'émotion, inspire le recueillement, tout y réveille le sentiment chrétien. D'illustres pèlerins visitèrent de tout temps la Sainte-Baume, dont la célébrité ne fit que s'accroître lorsque fut érigée, par la munificence de Charles II, roi de Sicile et comte de Provence, la magnifique Eglise de Saint-Maximin, vrai chef-d'œuvre d'architecture ogivale, et dans laquelle étaient gardées les saintes reliques de la Madeleine. La révolution dévasta la Sainte-Baume, qui subit de nouvelles profanations en 1815 ; mais rien n'a pu effacer les profondes empreintes de la tradition.

Les poèmes présentés au concours devront être inspirés par les souve-

nirs, les légendes, les faits historiques se rapportant à la **SAINTE-BAUME**.

Le dépôt en sera fait au secrétariat de l'Académie le 31 janvier 1858, au plus tard.

L'Académie décernera, en 1859, un prix de 1,000 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire contenant « une Etude historique sur le bailli de Suffren; ses guerres, ses victoires et leurs conséquences. »

Tout n'a pas été dit sur l'histoire du bailli de Suffren. Indépendamment des faits généraux et connus de tous, il est des aperçus qui n'ont point encore été suffisamment examinés; des documents inédits se rattachant aux événements mémorables auxquels le bailli de Suffren a pris part, existent dans les archives du ministère de la marine; il conviendrait de les explorer. Il serait bon de rechercher et de bien établir quels furent les rapports de la France avec l'Inde au dix-huitième siècle, et quelle influence eurent sur ces rapports les guerres et les victoires du bailli de Suffren. L'Académie désire que les Mémoires qui lui seront présentés soient écrits surtout à ces divers points de vue et répondent aux questions qui viennent d'être indiquées.

Les Mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Académie le 30 septembre 1858, au plus tard.

Les ouvrages présentés au concours devront porter une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté contenant le nom de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que si l'ouvrage auquel il sera joint remporte le prix proposé.

Les membres résidants de l'Académie ne sont point admis au concours. Le concours serait interdit aux auteurs qui se seraient fait connaître ou dont le nom aurait été révélé avant le jugement de l'Académie.

Les ouvrages seront adressés à l'un de MM. les secrétaires perpétuels.

---

Dans ses séances publiques annuelles des mois d'août 1858, 1859 et 1860, l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen distribuera les prix dont les sujets sont indiqués ci-après :

**POUR 1858. — PRIX DE POÉSIE.**

Un prix de 300 francs à l'auteur du meilleur Conte en vers sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Cette pièce aura au moins 100 vers.

**PRIX GOSSIER. — POUR 1858.**

Un prix de 750 francs à l'auteur du meilleur Mémoire sur les artistes normands et les œuvres d'art en Normandie au dix-septième et au dix-huitième siècle.

**POUR 1859. — ENCOURAGEMENTS AUX BEAUX-ARTS.**

L'Académie décernera des médailles d'encouragement aux artistes nés ou domiciliés dans un des cinq départements de l'ancienne Normandie, qui, depuis le mois d'août 1856, se seront le plus distingués dans les beaux-arts, à savoir : la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure, la lithographie et la composition musicale.

**POUR 1860. — PRIX DES SCIENCES.**

La Flore des plantes phanérogames du département de la Seine-Infé-

ricure a été faite, mais la Flore des cryptogames est fort incomplète, surtout celle des côtes maritimes ; l'Académie, reconnaissant l'importance de ce travail, veut en hâter l'exécution en proposant un prix de 300 francs sur le sujet suivant :

« Tracer la Flore cryptogamique des côtes maritimes de la Seine-Inférieure. »

#### PRIX BOUCTOT.

Un ancien négociant, M. Bouctot, a fait, en faveur de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, un legs destiné à fonder des prix annuels de chacun 500 francs, qui devront être accordés, au nom du testateur, aux œuvres que la Compagnie aura provoquées, reçues et jugées dignes de cette récompense.

L'Académie s'est, en conséquence, empressée de choisir trois sujets de prix qui seront décernés, s'il y a lieu, aux mois d'août des années 1858, 1859 et 1860, savoir :

#### POUR 1858. — PRIX DES SCIENCES.

« Histoire physique et chimique comparative des huiles d'olive, d'arachide et de sésame, de manière à indiquer des moyens efficaces, prompts et faciles, pour reconnaître les mélanges de ces trois sortes d'huiles, non-seulement pour les qualités qui servent à l'alimentation, mais aussi pour celles qui portent les noms d'huiles tournantes, d'huiles de fabrique. »

#### POUR 1859. — PRIX DES LETTRES.

« Études littéraires sur les femmes nées en Normandie, qui se sont fait un nom dans les lettres au dix-septième et au dix-huitième siècle. »

#### POUR 1860. — PRIX DES BEAUX-ARTS.

« Tableau dont le sujet aura été pris dans l'histoire de Normandie. »

Les artistes devront faire parvenir leurs œuvres à l'Académie avant le 1<sup>er</sup> mai 1860, avec une lettre d'envoi dans laquelle sera renfermé le billet cacheté contenant leur nom. Après le jugement du concours, les tableaux seront rendus à leurs auteurs, mais celui qui aura obtenu le prix devra remettre à l'Académie une esquisse de son œuvre.

#### OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS, EXCEPTÉ CEUX QUI CONCERNENT LES BEAUX-ARTS.

Tous les Mémoires devront être manuscrits et inédits.

Chaque ouvrage portera en tête une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le président, en séance particulière, et l'un de MM. les secrétaires donnera avis au lauréat de son succès assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires devront être adressés, francs de port, avant le 1<sup>er</sup> mai de l'année où chaque concours doit avoir lieu.

# BIBLIOGRAPHIE.

---

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — Séances et travaux, compte rendu par M. *Ch. Vergé*, 3<sup>e</sup> série, tome XXII, 10<sup>e</sup> livraison, octobre 1857. In-8° de 160 pages.

— Election d'un évêque de Bourges au cinquième siècle, par M. *Amédée Thierry*. 24 pages.

— Mémoire sur la poétique d'Aristote, par M. *Barthélemy Saint-Hilaire*. 14 pages.

— Rapport sur un ouvrage de M. Munk, intitulé : Mélanges de philosophie juive et arabe, par M. *Ad. Franck*. 14 pages.

— Histoire de la morale, par M. *Adolphe Garnier*. 3<sup>e</sup> Mémoire, Xénophon. 35 pages.

— Mémoire sur la division du sol, par M. *Wolowski*. 18 pages.

— Le comte Mollien, par M. *Michel Chevalier* (suite). M. Mollien, ministre du Trésor ; Liquidation du passé ; Création de la Caisse de service ; Campagne de Prusse. 32 pages.

— Rapport verbal sur un travail de M. Clément Juglar ayant pour titre : Des crises commerciales et monétaires de 1800 à 1857, par M. *H. Passy*. 4 pages.

— Rapport verbal sur un ouvrage de M. Eugène Rendu intitulé : De l'éducation populaire dans l'Allemagne du Nord, et de ses rapports avec les doctrines philosophiques et religieuses, par M. *Lélut*. 2 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION. — Tome IV, n<sup>o</sup> 9, août 1857. In-8° de 48 pages.

— Rapport fait à la Société sur les races ovine et caprine de l'Algérie, par M. *Albert Geoffroy Saint-Hilaire*. 25 pages.

— Introduction de la pisciculture en Espagne. Extrait d'un rapport au conseil royal d'agriculture, d'industrie et du commerce de Madrid, etc. 5 pages.

— Note sur l'olivier de Crimée, par M. *O. Tuysuzian*. 7 pages.

— Note sur le bœuf musqué, par M. *E. de Bray*. 3 pages.

— Extrait des procès-verbaux des séances du Conseil, par M. *Guérrin Méneville*. 7 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS. — Tome X. 1856. In-8° de 272 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1855, par M. *de Laprairie*, président. 6 pages.

— Aperçu du Cartulaire de l'abbaye de Prémontré, par M. *Daras*. 1 page.

— Description de l'église de Chaudardes, canton de Craonne, par M. *Clouet*. 5 pages.

— Rapport fait à la Société sur un ancien rituel ou cérémonial de la cathédrale de Soissons, par M. l'abbé *Poquet*. 40 pages.

— Description des deux salles capitulaires de l'abbaye de Prémontré ; appréciation historique sur les diverses époques de construction, par M. *Daras*. 13 pages.

— Note sur la position de *Noviodunum Suessionum*, par M. *Clouet*. 16 pages.

— Notice biographique sur M. Claude Delettre, curé de Berny-Rivière, député du clergé du bailliage de Soissons aux Etats généraux de 1789, par M. l'abbé *Poquet*. 6 pages.

— Dissertation sur l'époque de la destruction du château d'Albâtre à Soissons, par M. *Clouet*. 14 pages.

— Réponse aux observations de M. *Clouet* sur la destruction du palais d'Albâtre, par M. *de Laprairie*. 8 pages.

— Observations de M. *Laurendeau* sur le même sujet. 16 pages.

— Compte rendu d'une excursion archéologique faite dans les environs de Laon ; visite des églises d'Urcel, de Laval, Nouvion, Presles, Vorges et Bruyères, par M. l'abbé *Poquet*. 21 pages.

— Etude sur la position de Braine sur la Vesles, par M. *Clouet*. 9 pages.

— Renseignements sur les archives historiques, et particulièrement sur les cartulaires des abbayes et cathédrales du département, par M. *Daras*. 17 pages.

— Description d'un sceau ou cachet trouvé, en 1856, dans le jardin d'une maison de Soissons, par M. *Laurendeau*. 2 pages.

— Notice biographique sur Mathieu Herbelin, religieux de Prémontré, par M. *Prioux*. 21 pages.

— La Forêt de Guise, ses monuments druidiques et gallo-romains : 1° enceinte druidique de Couloizy ; 2° dolmen du Châtelet ; 3° dolmen de Courtieux ; 4° médaille gauloise du Châtelet. Stations gallo-

romaines : la ville des Gaules, Champliou et son donjon ; l'oppide et les châteaux de Saint-Pierre-en-Chatres ; le donjon de Martimont, Chelles, chaussée romaine, par M. *Clouet*. 6 pages.

— Note sur une découverte de monnaies faite à Verneuil-Courtonne, par M. *Daras*. 6 pages.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE. — Revue africaine, n° 7, octobre 1857. In-8° de 80 pages.

— Lella Mar'nia, par M. *A. Berbrugger*. 3 pages.

— Antiquités du cercle de Ténès (suite). 9 pages.

— Itinéraires archéologiques en Tunisie. II<sup>e</sup> partie, de Tunis à Nefta, par M. *A. Berbrugger*. 14 pages.

— Notice sur le bey d'Oran, Mohammed el Kebir : des Espagnols pendant l'occupation d'Oran, par M. *A. Gorguos*. 18 pages.

— Notes sur les tribus de la subdivision de Médéa, par M. *Florian Pharon*. 8 pages.

— Amants célèbres de l'histoire arabe, par M. *A. Gorguos*. 7 pag.

— Chronique et Bulletin, par M. *A. Berbrugger*. 19 pages.

COMMISSION HISTORIQUE DU CHER. — Mémoires. Premier volume, 1<sup>re</sup> partie. 1857. In-8° de X-226 pages et 22 planches.

— Règlement de la commission, 6 pages.

— Description, d'après la teneur des chartes, du trésor donné par Jean, duc de Berry, à la Sainte-Chapelle de Bourges, avec une introduction, des notes, etc., par M. *Hiver de Beauvoir*. Chapitre I<sup>er</sup>, Reliquaires et Joyaux ; appendice au chapitre I<sup>er</sup>, Bijoux du duc Jean ; chapitre II, Ornaments d'église ; chapitre III, Livres ; appendice au chapitre III, Librairie du duc Jean, 229 pages.

— Description des monuments funéraires gallo-romains, de Baugy, par M. *Berry*. 16 pages et 19 planches

— Crypte de Dun-le-Roy, par M. *Moreau*. 5 pages ; 2 planches.

— Notices historiques sur les confréries d'archers, arbalétriers et arquebusiers de la ville de Bourges, par M. *Boyer*. 47 pages.

— Notice sur des sépultures gallo-romaines du faubourg Charlet, à Bourges, par M. *de la Chaussée*. 4 pages ; 1 planche.

— Lettre de Charles VIII au bailli de Berry (1484), publiée avec un Commentaire, par M. *Boyer*. 9 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE de Toulouse. — Compte rendu des travaux de l'année 1856-1857. In-8° de 190 pages.

— Séance publique annuelle : discours de M. *Filhol*, président. 12 pages.

— Compte rendu des travaux de l'année académique 1856-1857, par M. *Augustin Dassier*, secrétaire général de la Société. 100 pages.

— Eloge de M. le D<sup>r</sup> Duffourc, par M. le D<sup>r</sup> *Fourquet*. 24 pages.

— Rapport sur les maladies qui ont régné à Toulouse pendant l'année 1856-1857, par M. le D<sup>r</sup> *Despaignol*. 16 pages.

— Rapport sur le concours ouvert en 1857 par la Société, présenté au nom d'une commission, par M. le D<sup>r</sup> *Faurès*. 23 pages.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MÉDICALES DE LA MOSELLE. — Exposé des travaux pendant l'année 1856. In-8° de 350 pages.

— Séance générale annuelle tenue le 30 juin 1857. Discours de M. le D<sup>r</sup> *E. Legrand*, président : des causes de la scrofule à Metz, notamment chez les indigents de la 5<sup>e</sup> section. 27 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1856-1857, par M. le D<sup>r</sup> *Degott*, secrétaire. 18 pages.

— Rapport de la Commission des prix sur un Mémoire manuscrit qui a été adressé à la Société. 7 pages.

— Rapport statistique fait à la Société sur la constitution médicale et la mortalité de la ville de Metz, pendant l'année 1856, par M. le D<sup>r</sup> *Alfred Puel*, rapporteur de la Commission de constitution médicale. 37 pages.

— Recherches historiques, chronologiques et médicales sur les maladies endémiques, épidémiques et contagieuses qui ont régné à Metz et dans le pays Messin depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. le D<sup>r</sup> *Félix Marchal*. 23 pages.

— Communication de deux observations d'éclampsie terminées par la mort, etc., etc., par M. *Dufourq*. 4 pages.

— Communication de M. le D<sup>r</sup> *Warin* sur les kystes de l'ovaire. 10 pages.

— Rapport sur l'emploi du biscuit, adressé à M. le général commandant la 5<sup>e</sup> division militaire, par M. le docteur *H. Scoutetten*. 5 pages.

— Extraction d'un corps étranger dans l'articulation du genou, etc., par M. le docteur *Méry*. 7 pages.

— Des indications du sulfate de quinine, dans certaines formes de maladies aiguës, par M. le docteur *Beauvoil*. 82 pages.

— Contribution à l'histoire médicale de l'armée d'Orient, par M. le docteur *Eugène Grellois*. 95 pages.

SOCIÉTÉ LIBRE DES PHARMACIENS DE ROUEN. — Bulletin des travaux de l'année 1857. In-8° de 56 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société, de 1853 à 1857. 10 pages.

— Mémoire sur la décadence de la pharmacie, présenté à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce par la Société libre des pharmaciens de Rouen. 12 pages.

— Lettre adressée à MM. les membres de la Société de médecine de Rouen, par M. *A. Malbranche*. 5 pages.

— Fourniture de médicaments aux Sociétés de secours. 4 pages.

— De la transformation de l'ægilops en triticum, par M. *A. Malbranche*. 8 pages.

— Rapport sur les produits chimiques de l'exposition de l'industrie départementale de 1857, par M. *Letellier*. 14 pages.



**COMICE AGRICOLE DE LILLE.** — Archives de l'agriculture du nord de la France. Tome I, n° 6. Août 1857. In-8° de 72 pages.

— Distribution publique et solennelle des primes et médailles obtenues aux divers concours en 1857 : discours de M. *J. Lefebvre*, président ; comptes rendus, etc. 25 pages.

— Programme du concours de 1858. 22 pages.

— Bulletin des séances, communications. 13 pages.

— Tableau météorologique du mois d'août, par M. *Victor Meunier*. 5 pages.

**SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.** — N° 3. Septembre 1857. In-8° de 24 pages.

— Compte rendu des séances : section centrale ; comice de Valenciennes. 6 pages.

— Concours agricole de Condé. 15 pages.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.** — Tome VIII. Septembre 1857. In-8° de 48 pages.

— Compte rendu de la séance du 26 septembre. 20 pages.

— Des monnaies frappées en Gévaudan, et particulièrement à Banassac, sous la dynastie mérovingienne et quelques mots sur l'origine de la puissance temporelle des évêques de Mende, par M. *Théophile Roussel*. 22 pages.

— Observations faites dans le canton du Massegros et sur les rives du Tarn, par M. *Casimir Portalé*. 2 pages.

**SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-GARONNE ET DE L'ARIÈGE.** — 3° série, tome VIII. Octobre 1857. In-8° de 40 pages.

— Rapport fait au nom d'une commission chargée d'examiner les propositions de M. N. Joly, tendant à ce que la Société de la Haute-Garonne se fasse affilier à la Société impériale zoologique d'acclimatation de Paris. 7 pages.

— Considération sur le drainage, par M. *de Papus*. 3 pages.

— Sirop et cassonade de Sorgho, par M. *Simounet*. 4 pages.

— Question des engrais liquides, par M. *J.-A. Barrau*. 10 pages.

— De l'ensemencement du blé en lignes au plantoir, par M. *Fauré*. 3 pages.

— Comice agricole de Pamiers : procès-verbal de la séance du 8 octobre 1857 ; concours d'animaux reproducteurs, par M. *Vigarozy*. 3 pages.

— Chronique agricole de l'Ariège, par M. *Laurens*. 9 pages.

## OUVRAGES DIVERS.

**HISTOIRE DES RÈGNES DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI**, par *Thomas Basin*, évêque de Lisieux, publiée par *M. J. Quicherat*. Tome III. In-8° de XLIII-399 pages. Paris, veuve J. Renouard. (9 fr.)

Longtemps attribuée à Amelgard, la chronique de Thomas Basin paraît enfin restituée à son véritable auteur, et l'on peut maintenant apprécier ce document si important sur une des époques les plus curieuses de notre histoire. Les écrivains qui s'occuperont désormais du quinzième siècle et de Louis XI pourront largement puiser dans cette édition dont il est inutile de faire l'éloge, puisqu'elle a été publiée sous la savante direction de *M. J. Quicherat*.

**RECHERCHES SUR L'ANGUILLULE DU BLÉ NIELLÉ**, considérée au point de vue de l'histoire naturelle et de l'agriculture, par *M. le docteur Davaine*. Grand in-8° de 80 pages et 3 planches. Paris, 1857, chez Baillière.

La maladie du blé, connue sous le nom de nielle, est causée par un vers parasite qui possède la singulière propriété de revenir à la vie par l'humidité, après être resté plus ou moins longtemps (souvent plusieurs années) dans un état de mort apparente. L'on ne possédait que des notions fort imparfaites sur cet animal qui occasionne quelquefois des pertes considérables à nos agriculteurs. C'est pour combler cette lacune que *M. le docteur Davaine* a entrepris les recherches dont nous nous occupons. Ce travail consciencieux sera également apprécié des naturalistes et des agriculteurs auxquels il révélera des faits curieux d'une utilité pratique incontestable. On doit donc des remerciements à l'auteur de ce savant Mémoire qui, du reste, a été couronné par l'Académie des sciences.

**OPUSCULES ENTOMOLOGIQUES**, par *M. E. Mulsant*, sous-bibliothécaire de Lyon et professeur au lycée. Septième cahier. Grand in-8° de VIII-192 pages et 2 planches. Paris, 1857, chez L. Maisson.

Ce septième cahier est la suite des nombreux travaux que *M. E. Mulsant* a publiés sans relâche depuis dix-huit ans sur l'Entomologie française ; il renferme divers Mémoires dont plusieurs sont consacrés à la description d'espèces nouvelles de coléoptères. Quelques-uns de ces Mémoires ont été faits avec la collaboration de *MM. Ch. Rey, Guillebeau, V. Mayet, Godart, V. Mulsant, P. Perroud*. Une notice intéressante sur la vie et les travaux de *Jean-Théodore Doublier*, savant modeste et peu connu, termine ce volume qui, nous en sommes convaincus, sera apprécié par les entomologistes.

**ETUDES DIPLOMATIQUES**, par *M. le vicomte H. de Bonneval*. In-8° de VIII-350 pages. Paris, 1857, chez F. Didot.

Dans les Etudes qu'il vient de publier, *M. de Bonneval* a voulu démontrer que la diplomatie exige des vues élevées, une prudente réserve, et non l'emploi perpétuel de la ruse, comme le public est trop

enclin à le croire. L'auteur a voulu également donner un aperçu rapide de l'histoire de la diplomatie et prouver que la France est toujours, par sa politique et par ses armes, le pays de Charlemagne, de Henri IV, de Louis XIV et de Napoléon.

Cet ouvrage est divisé en cinq chapitres : les trois premiers sont consacrés à l'origine de la diplomatie, à son histoire et à la discussion de la véritable origine de la diplomatie moderne que l'auteur fixe au traité d'alliance offensive et défensive contre la France, signé à Venise le 31 mars 1495. Le quatrième chapitre renferme une analyse sommaire des traités intervenus entre Louis XIV et les diverses puissances de l'Europe ; le cinquième, enfin, est relatif aux règnes de Louis XV et de Louis XVI. Quelques réflexions sur le traité de Paris de 1856 terminent ces Etudes dont on doit savoir gré à l'auteur. L'ouvrage, ainsi qu'on peut s'en convaincre par l'exposé que nous venons d'en faire, est une sorte d'abrégé de la remarquable Histoire générale des Traités de paix, du comte de Garden, M. de Bonneval reconnaît, du reste, y avoir puisé de précieux renseignements.

**TRAITÉ D'ORGANOLOGIE VÉGÉTALE COMPARÉE DE LA FLEUR**, par M. Payer, membre de l'Institut. 1 vol. in-4° de VIII-748 pages, avec 154 planches. Paris, 1857, chez V. Masson.

L'étude des diverses phases par lesquelles passent les organes d'une plante avant d'arriver à son entier développement, en un mot l'organologie végétale, est une science toute française. M. de Mirbel en est le créateur. Depuis, MM. Guillard frères et Duchartre ont publié, à diverses reprises, d'excellentes observations sur cette partie importante de la botanique. M. Payer a entrepris de donner un Traité complet d'Organologie végétale comparée de la fleur. Cet ouvrage nous a paru intéressant et surtout exempt d'idées préconçues ; il se fait remarquer par une belle exécution typographique et par un atlas de planches dessinées et gravées avec le plus grand soin.

**LEXICON BIBLICUM** in quo explicantur vulgatæ vocabula et phrases quæcumque propter linguæ hebraicæ græcæque peregrinitatem injicere moram legenti possunt, auctore *Ignacio Weitenauer*. J.-J. Périssé, 1857. In-8° de 412 pages.

Le lexicon Biblicum de Weitenauer est un bon livre, mais il est naturellement incomplet comme tous les ouvrages de ce genre ; il renferme, sans doute, l'explication d'un grand nombre de mots ; mais il en est un grand nombre d'autres aussi que l'auteur, faute de place, a dû passer sous silence. L'épithète de Biblicum vient de ce que ce vocabulaire s'applique exclusivement à des exemples tirés de la Bible. On y trouve des rectifications de texte, des mots rétablis dans leur véritable orthographe ou dans leur véritable sens, des explications historiques et l'indication d'une foule d'hébraïsmes, etc., etc.

**VOYAGE EN TURQUIE ET EN PERSE**, exécuté par ordre du Gouvernement français, par X. *Hommaire de Hell*. Tome III. Paris, 1857. Bertrand. 1 vol. in-8° de 368 pages.

Le nouveau volume de M. Hommaire de Hell, l'intépide et savant voyageur, n'est pas moins intéressant que les deux précédents. Plein

de faits, d'anecdotes et de descriptions, il offre un intérêt soutenu pour tous; les voyageurs, les savants, et ceux-là même qui ne lisent que pour se distraire, liront cet ouvrage avec plaisir. Le livre se termine par cette phrase, qui en est en quelque sorte la conclusion : « Jeudi, 24 août. . . : Journal interrompu par la mort de M. Hommaire de Hell, qui eut lieu le 29 août. » C'est là, en quelque sorte, le sceau de cette œuvre, entreprise avec amour pour l'avancement de la science, et terminée par la mort du courageux explorateur. Ce volume contient le journal pendant le séjour à Tauris, le voyage de Tauris à Téhéran, la description de cette ville, son aspect général, les mœurs et les habitudes de ses habitants, etc., etc., le voyage au Mazandéran, et enfin, l'arrivée à Ispahan, dernière étape de M. Hommaire de Hell.

LES OUBLIÉS ET LES DÉDAIGNÉS, figures littéraires de la fin du dix-huitième siècle, par *Ch. Monselet*. Paris, 1857. Poulet-Malassis. 2 vol. in-12 de VII-320 et 295 pages. (5 fr.)

L'intention de M. Monselet a été, comme il le dit lui-même, de chercher, en dehors de l'Académie et de l'Encyclopédie, le trait d'union qui rattache la littérature d'autrefois à celle de nos jours. Il n'a pas voulu refaire l'histoire ou la biographie des grands écrivains du dix-huitième siècle; c'est aux personnages plus humbles, mais non moins curieux, à ces figures à demi-effacées, peu connues, et pour la plupart oubliées, qu'il a voulu s'arrêter. Il a choisi ceux chez lesquels on pouvait retrouver le plus de traits de mœurs de cette époque mal connue dans son déshabillé, et a cherché, en les mettant en scène, à nous faire pénétrer en quelque sorte dans la vie littéraire intime du dix-huitième siècle. Parmi les noms qu'il a exhumés de la sorte, il en est de connus, mais il en est aussi que bien des lecteurs verront dans son livre pour la première fois. Et si Linguet, Mercier, Olympe de Gouges, Baculard d'Arnaud, Grimois de la Reynière ont tous une certaine notoriété, il n'en est certainement pas de même du cousin Jacques, de Garjy, de Dorvigny, de Plancher Valcour, etc. Les portraits de M. Monselet sont curieux et bien faits; ils nous montrent de toute pièce des individualités effacées, et nous font entrer dans le vif de certaines existences à nous inconnues.

DICIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET STATISTIQUE des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, par *M. A. Rousset*, avec la collaboration de *M. F. Moreau*. Tome V (département du Jura). In-8° de 578 pages. Lons-le-Saulnier, 1857, chez Robert.

Ce Dictionnaire présente certainement un grand intérêt pour les Franch-Comtois par l'exactitude des renseignements qu'il donne sur les moindres hameaux de cette belle province; mais il n'en offre pas une moindre aux voyageurs et aux historiens par les descriptions de ce pays pittoresque et par les détails nombreux qu'il renferme sur tous les faits historiques qui s'y sont accomplis. Toutes les communes de la Franche-Comté sont classées par département, et, dans chaque département, par ordre alphabétique. Le tome cinquième (département du Jura) commence par la notice d'Ougnay et finit par celle de Septmoncel. Nous citerons parmi les plus intéressantes celles de Poligny et des Rousses, où une poignée de Français arrêta, en 1815, pendant toute

une journée, le corps autrichien du général Frimont, fort de vingt-cinq mille hommes, en lui faisant essuyer une perte de quinze cents hommes. Une notice curieuse sur Septmoncel, village perdu sur les sommets du Jura, termine ce volume, qui a dû coûter à son auteur de longues et pénibles recherches.

ETUDES SUR LA GÉOGRAPHIE BOTANIQUE DE L'EUROPE, et en particulier sur la végétation du plateau central de la France, par M. *Henri Lecoq*. Tome VI. In-8° de VII-480 pages. Paris, 1857, chez Baillière.

On ne pourra guère juger cet ouvrage, dont nous avons déjà parlé que lorsque l'auteur en aura terminé la publication. Ce sixième volume se fait remarquer, comme les précédents par l'esprit de recherche et d'investigation de M. Henri Lecoq. Les notices les plus longues et les plus développées sont celles des familles des rosacées et des ombellifères.

SUGER ET LA MONARCHIE FRANÇAISE AU DOUZIÈME SIÈCLE (1108-1152), par A. *Huguenin*. Paris, 1857, Dezobry. 375 pages.

Le livre de M. Huguenin a le tort de venir après celui de M. Combes, intitulé : *Suger, histoire de son ministère et de sa régence*. Ce dernier, plus concis, plus sobre de détails, renfermait ce qu'il y avait de plus intéressant à tirer de la vie et des actes de l'illustre abbé de Saint-Denis. M. Huguenin a élargi son cadre, mais c'est souvent, peut-être, aux dépens de l'exactitude; il a admis plus d'un fait douteux, et en délayant son sujet il l'a rendu un peu long et un peu confus. Ainsi il commence à la naissance de Suger, et malgré tous les nuages qui entourent ce fait, il le raconte avec des détails circonstanciés, ainsi que l'enfance et la jeunesse de son héros, qu'il suit pas à pas à travers toute sa carrière jusqu'au moment de sa mort. Peut-être enfin M. Huguenin n'a-t-il pas assez cité son devancier, et pour mieux faire, se contente-t-il souvent de faire autrement. Cet ouvrage, du reste, il faut le reconnaître, renferme des parties sérieusement étudiées.

VIE D'ANTOINE DU PRAT, par le marquis *Du Prat*. Paris, 1857, Techener. In-8° de XV-458 pages.

M. Du Prat commence par un chapitre dans lequel il s'étend avec complaisance sur les aïeux du chancelier, son grand oncle; il cite tous les ancêtres authentiques et la généalogie de tous les personnages illustres qui, sans être de la même famille, ont un nom identique ou même se rapprochant de celui de Du Prat. Il revient à plusieurs reprises, et toujours avec de nouveaux détails, sur les alliances et l'origine de sa race, tout en déclarant qu'il ne veut en aucune façon mettre la noblesse au-dessus du mérite personnel, ni prétendre qu'il soit plus noble d'être le fils inutile et quelquefois dégénéré de ses pères, que le fils toujours illustre de ses œuvres; il veut simplement, dit-il, rendre à la vérité l'hommage qu'elle exige, pour conserver à l'histoire les faits qui lui appartiennent. M. le marquis Du Prat a voulu être aussi le fils de ses œuvres, et dans ce but il a tenté, c'est lui qui nous l'apprend, l'histoire d'un souverain par celle de ces ministres. Ce volume, d'après cela, semblerait n'être que le commencement d'une série d'ouvrages sur les différents hommes d'Etat du règne de François I<sup>er</sup>. Quoi qu'il en soit, il

fait l'histoire complète de l'administration du chancelier Du Prat, il nous le montre réglant les finances, dirigeant les embellissements de Paris et secondant le roi en toutes choses ; peut-être même l'auteur cherche-t-il un peu trop à diminuer les mérites de François 1<sup>er</sup> pour faire valoir d'autant plus son héros d'affection. On trouve à la fin de son livre un appendice contenant des lettres, des chartes et des ordonnances originales, dont la plupart ont été déjà publiées.

**TRAITÉ DE PALÉONTOLOGIE** ou Histoire naturelle des animaux fossiles, par M. F.-S. Pictet. Seconde édition. Tome IV et dernier. In-8° de XVI-768 pages. Paris, 1857, chez Baillière.

Ce dernier volume de l'ouvrage du savant professeur de l'Académie de Genève renferme la fin de la description des mollusques, celle des zoophytes, et les applications de la paléontologie à l'histoire du globe. Un fort bel Atlas de 110 planches in-4° complète cette nouvelle édition que l'auteur a revue et corrigée avec soin, et qui se trouve ainsi mise au courant de la science.

**TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ASTRONOMIE PHYSIQUE**, par M. J.-B. Biot, membre de l'Institut. Tome V. In-8° de XX et 533 pages, avec un atlas de 13 planches. Paris, 1857, chez Mallet-Bachelier.

Ce cinquième volume du *Traité élémentaire d'astronomie physique* du savant membre de l'Académie des sciences contient les lois des mouvements planétaires, déduites des observations qui ont servi à les établir. M. Biot ne se borne pas seulement à exposer les phénomènes astronomiques, tels qu'on peut aujourd'hui le faire immédiatement, grâce à la perfection de nos instruments et à nos connaissances acquises, il a voulu résumer, avec une précision fidèle, les travaux des inventeurs, et montrer clairement la marche des idées, la succession des efforts par lesquels ces derniers sont progressivement arrivés, de l'appréciation empirique des mouvements planétaires, à leur intelligence théorique. Son ouvrage est donc tout à la fois un traité d'astronomie et une histoire de cette science. A ce double titre il doit être avidement recherché par les nombreux lecteurs, qui, non contents de connaître l'état actuel de la science, désirent savoir tout ce que l'on doit aux grands observateurs des siècles passés. Dans un avertissement placé en tête du cinquième volume de son ouvrage, M. Biot déclare qu'il a été puissamment aidé par son petit-fils, M. Lefort, et que, grâce à ce secours, il a pu terminer ce volume, alors que ses forces lui faisaient craindre de ne pouvoir le publier. Un atlas de 13 planches dessinées et gravées avec soin complète ce volume, qui se fait remarquer, comme tous les autres ouvrages du même auteur, par la simplicité de son style et par la clarté de ses démonstrations.

**COURS D'ANALYSE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE**, par M. Sturm, membre de l'Institut, publié par M. E. Prouhet. Tome 1<sup>er</sup> de XXVIII-409 p. Paris, 1857, chez Mallet-Bachelier.

Cet ouvrage posthume, de l'un des professeurs les plus remarquables d'une école qui en compte un si grand nombre, est précédé d'une notice sur la vie et les travaux de son auteur. M. Prouhet, qui a bien voulu se charger de publier, conformément aux vœux de Charles Sturm, le cours

d'analyse de l'École polytechnique, est l'auteur de cette notice que nous avons déjà signalée à l'attention de nos lecteurs, en rendant compte du Bulletin de bibliographie, d'histoire et de biographie mathématiques de M. Terquem. Nous ne nous étendrons pas longuement sur l'ouvrage de M. Sturm, ses travaux ont acquis une trop juste réputation pour qu'il soit nécessaire de nous appesantir sur un cours fait par un homme qui, suivant l'expression de M. Liouville, était un second Ampère. Le premier volume du Cours d'analyse renferme les trente-six premières leçons de l'illustre professeur.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CALCUL TRANSCENDANT, par M. J. Tetmayer de Pzerwa. In-4° de IV-48 pages. Paris, 1857, chez Mallet-Bachelier.

M. Tetmayer de Pzerwa vient de publier sous ce titre une brochure destinée, suivant lui, à jeter un jour tout nouveau sur les conceptions les plus élevées des sciences mathématiques, et notamment sur toutes les questions d'analyse infinitésimale. Sa théorie, en effet, ne tend à rien moins qu'à remplacer les calculs différentiel et intégral. Nous laissons à de plus compétents que nous le soin de trancher la question posée par M. Tetmayer de Pzerwa, entre les nouveaux principes qu'il a émis et ceux que Leibnitz nous a légués.

TRAITÉ D'ÉLECTRICITÉ ET DE MAGNÉTISME, par MM. *Becquerel*, membre de l'Institut, et *Edmond Becquerel*, professeur au Conservatoire des arts et métiers, tome III. — MAGNÉTISME ET ÉLECTRO-MAGNÉTISME. In-8° de 412 pages, avec 13 planches et 272 figures intercalées dans le texte. Paris, 1856, chez F. Didot.

Les travaux que MM. Becquerel ont entrepris sur l'électricité et le magnétisme, leur développement et leurs applications, datent déjà de loin et ont fait faire de nombreux progrès à cette branche de la physique. Le troisième volume de leur Traité, qu'ils viennent de livrer au public, est spécialement consacré au magnétisme et à l'électro-magnétisme. Ce volume se compose de quatre livres et d'un appendice. Le premier livre traite du magnétisme, le second du magnétisme terrestre, le troisième renferme l'électro-dynamique et l'électro-magnétisme, le quatrième, enfin, les applications diverses de l'électro magnétisme, télégraphes, horloges, métiers, sonneries électriques, etc., etc., machines électro-motrices. Nous avons remarqué parmi ces applications la description des procédés ingénieux employés pour mesurer la vitesse des projectiles. L'appendice renferme trois notes, l'une relative au dégagement de l'électricité par frottement, la seconde à la production de la chaleur pendant l'induction magnétique, et la troisième aux effets produits au contact des eaux douces et des terres adjacentes. Ce volume, on le voit, termine dignement un ouvrage qui fait le plus grand honneur à MM. Becquerel.

MONOGRAPHIE DE L'ABBAYE ET DE L'ÉGLISE DE SAINT-REMY DE REIMS, par l'abbé *Poussin*. Reims, 1857. In-8° de 279 pages.

Après avoir parlé de l'origine de l'église de Reims et de ses premiers apôtres, l'auteur entreprend l'histoire de saint Remi; il raconte, d'a-

près Grégoire de Tours, sa naissance et son épiscopat, fait ressortir sa science et sa sainteté, et s'occupe, dans un paragraphe spécial, des donations qui lui ont été faites; enfin, il termine cette sorte d'introduction par le récit de la mort et par la description de la sépulture et du tombeau du saint. M. l'abbé Poussin passe ensuite à l'histoire de l'abbaye, à celle de l'église du même nom, il décrit d'une manière détaillée le monastère et l'église, et donne un inventaire du mobilier et des trésors de l'église de Saint-Remy, tant de ceux disparus que de ceux encore existants. Cette partie n'est certainement pas la moins curieuse de ce livre qui se termine par des pièces justificatives fort intéressantes. C'est, en résumé, une bonne monographie, faite avec soin et aussi complète que possible.

VARIÉTÉS HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES, revues et annotées par M. *Edouard Fournier*. Tome VII. Paris, 1857. Jannet. In-12 de 367 pages. (5 fr.)

M. Fournier continue avec persévérance cette collection curieuse à plus d'un titre, et qui, si elle peut être critiquée dans ses détails, n'en formera pas moins, par son ensemble, un recueil intéressant pour les érudits. L'histoire du poète Sibus, notamment, cette histoire lamentable de la misère, pleine de verve et toute remplie d'indications précieuses sur la vie privée des écrivains du temps, est certainement un des morceaux les plus curieux du recueil. L'édit du roi pour contenir les serviteurs et servantes en leurs devoirs renferme les mêmes mesures que l'arrêté actuellement en vigueur, et par lequel les domestiques, artisans et ouvriers sont astreints à avoir un livret. Cet édit, daté de Toulouse (21 février 1565), n'a pas été reproduit depuis, et peut, par conséquent, passer en quelque sorte pour inédit. Une pièce singulière, et qui nous initie à de certaines coutumes disparues de nos jours, c'est celle intitulée : Institution de l'Ordre des Chevaliers de la Joye, sous la protection de Bacchus et de l'Amour, établie à Mézières, le 18 janvier 1696. Le respect des dames et la gaieté, tel est, en peu de mots, le code de galanterie que les chevaliers s'engageaient à observer jusqu'à leur mort.

DAS BADISCHE LAND. — Le pays et le peuple badois, dépeints par le docteur Jos. Bader, assesseur aux archives du grand-duché à Carlsruhe. Fribourg en Brisgau. Etablissement littéraire. Paris, Klincksieck. 1853-1856. 2 vol. XX-360 p., XIV-292 p. gr. in-8° (à 4 fr. 35 c. le volume), aussi sous le titre de « Mes voyages et pérégrinations dans ma patrie par J. Bader, etc., » 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> série.

M. Bader, dans une série d'excursions à travers le grand-duché, veut retracer pour ses compatriotes l'histoire du pays et de la maison régissante de Bade, en joignant à la description de chaque localité qu'il visite tous les renseignements topographiques, statistiques et biographiques qu'il a pu se procurer sur les lieux. Pour arriver à ce résultat, il a compulsé les bibliothèques, les archives publiques ou privées, les collections, les registres de paroisse, les chroniques locales, les correspondances, tous les matériaux enfin que son titre et ses fonctions le mettaient à même de consulter. Il a écrit ainsi un manuel de l'histoire du pays, aussi intéressant pour les habitants que curieux et utile pour



les nombreux touristes qu'attirent tous les ans les sites pittoresques de cette riante contrée. Les itinéraires publiés vont : de Carlsruhe à Salem par Fribourg et Stokach; de Fribourg à Istein; de Salem à Schaffouse par Mersbourg et Constance; de Carlsruhe dans les environs de la ville, à Bulach, Ettlingen, Durlach, Baden-Baden, etc.; de Schaffouse à Carlsruhe, par Vieux-Brisac et Kehl; de Carlsruhe à Thiengen, par Rastatt, Offenbourg. L'auteur est loin, comme on le voit, d'avoir rempli son cadre, et nous souhaitons que les encouragements du public lui permettent de terminer le plus promptement possible la tâche patriotique qu'il s'est imposée.

QUAESTIONUM EUBOICARUM CAPITA SELECTA; SCR. DR. CORR. BURSIAE. Lipsiæ, Breitkopf et Haetel Parisiis, Klincksieck. 1856. II-50 pag. grand in-8° (1 fr. 35 c.)

A part quelques districts décrits par Ulrich et Rangabe, l'île d'Eubée n'avait pas encore été de nos jours explorée dans son ensemble, lorsque le docteur Bursian entreprit de la visiter dans l'été de 1855; du résultat de ses recherches il vient de publier deux fragments qui donnent une idée favorable de l'ensemble de son travail. Le premier traite des plus anciens habitants de l'île dont le nom Eubée, Euboia (qui désigne de fertiles pâturages), se retrouve dans une montagne voisine de Mycènes, ce qui semble indiquer une origine commune entre les Argiens et les premiers conquérants, les Abantes, qui avaient établi au centre une espèce d'hégémonie. Comme Thraces, ils se rattachaient à la race ionienne, ainsi que les Phrygiens, les Dardaniens, Mysiens, Cariens et Lyciens. Aristote le fait venir de la ville d'Abae en Phocide; mais Bursian cherche plutôt leur siège primitif dans l'Asie et les regarde comme des Cariens qui auraient émigré à Argos et de là dans l'île de Chalcis avec des bandes d'Ioniens qui, partis de l'Attique, sous la conduite de leurs chefs, fondèrent Erethries et Chalcis, deux cités parvenues promptement à un haut degré de splendeur. L'île était habitée antérieurement par des Curètes, qui s'enfuirent en Etolie, et par des Dryopes venus de la Lycie, dont l'auteur étudie minutieusement les émigrations, les résidences, les monuments et les divinités. La seconde partie est consacrée à la topographie du sud de l'île, depuis Styra jusqu'à Carystos, qui se compose aujourd'hui de cinq bourgades habitées par des Albanais; la ville ancienne occupait l'emplacement actuel des jardins; trois lieues plus loin, sur un des rameaux de l'Ocha, on arrive au village de Planistos, où l'on rencontre des inscriptions grecques et d'anciennes murailles qui paraissent avoir servi de substruction à l'arène et au péribole du temple de Neptune; enfin, au sommet de l'Ocha, on trouve un temple antique, qui a été décrit et reproduit par Gerhard dans ses *Monuments et recherches*, 1855. Ce fragment fait désirer vivement la publication du travail d'ensemble.

HISTORISCHE NOTIZEN UBER DIE GLOCKENGIESSERKUNST. — Notices historiques sur l'art du fondeur de cloches au moyen âge, recueillies pour la plupart d'après les inscriptions des cloches du diocèse de Münster, par B. Zehe, conservateur diocésain et chapelain de l'évêque. Münster, Regensberg. Paris, Klincksieck, 1856. 16 p. gr. in-8°.

Le douzième siècle est l'époque la plus reculée à laquelle on puisse faire remonter les cloches les plus anciennes du diocèse de Münster, en

y comprenant une partie du Bas-Rhin. A partir de là, l'auteur nous fait connaître, dans l'ordre chronologique, celles qui se distinguent le plus par la pureté et l'éclat du son, en indiquant autant que possible le nom de l'ouvrier et le lieu où elles ont été fondues. Il arrive ainsi à des résultats importants pour l'histoire de cette industrie, peu connue jusqu'à ce jour. On admettait généralement que l'art du fondeur n'avait atteint sa perfection qu'à la fin du dix-septième siècle, avec les frères Emony, qui habitaient les Pays-Bas, tandis que les monuments nous donnent la preuve qu'il faut reculer d'environ trois cents ans son plus grand développement, et que les dernières années du moyen âge et le commencement du seizième siècle en furent réellement l'époque florissante, au moins dans ces contrées, car les cloches les plus sonores qui se trouvent dans la circonscription indiquée appartiennent à cette date. Ce travail, qui n'est que rudimentaire, au dire même de l'auteur, offre des matériaux précieux pour l'histoire de l'art et de l'industrie, et mériterait un plus grand développement.

THE NATURAL HISTORY OF IRELAND. — Histoire naturelle de l'Irlande. Vol. IV, par M. W. Thompson. Londres, Bohn. Paris, Stassin et Xavier.

Le 4<sup>e</sup> volume de l'ouvrage de M. Thompson, que nous annonçons aujourd'hui, et qui est publié depuis la mort si regrettable de l'auteur, forme le complément de son grand travail sur l'histoire naturelle de l'Irlande. Les premiers volumes parus concernaient l'ornithologie; celui-ci, édité par les soins de M. Patterson, à qui M. Thompson en avait remis le manuscrit, est relatif aux mammifères et aux poissons. Nous n'avons pas à insister sur le mérite scientifique de cette publication, dont la réputation est faite; nous nous bornerons à dire que ce dernier volume, s'il n'a pas un aussi vif intérêt que ceux consacrés aux oiseaux, se recommande par les mêmes qualités sérieuses, par une exécution également consciencieuse, et par des renseignements tout nouveaux sur la distribution et les habitudes du règne animal en Irlande. Parmi quelques faits curieux et certainement peu connus que signale l'auteur, nous remarquons notamment l'absence totale de reptiles en Irlande, singularité qui doit sans doute s'expliquer par des conditions de climat et de sol, mais dont la cause cependant n'est pas entièrement éclaircie; le crapaud y est encore inconnu, et c'est seulement depuis un siècle, environ, que les grenouilles se sont introduites dans certains districts. Ainsi, M. Thompson raconte que sa grand'-mère, encore jeune fille, alla dans une localité voisine pour voir une grenouille montrée comme une curiosité. La portion relative aux poissons des eaux irlandaises est particulièrement complète.

Le travail de M. Thompson, qui forme une addition importante à l'histoire naturelle des Iles Britanniques, est précédé d'une esquisse biographique, dans laquelle M. Patterson a retracé avec intérêt la vie si bien employée du naturaliste spécial de l'Irlande, et ses efforts persévérants pour l'exécution de cette œuvre de science et de patriotisme à la fois.

A HISTORY OF THE UNITED STATES, ETC. — Histoire des Etats-Unis d'Amérique, d'après un plan adapté à l'enseignement de la jeu-

nesse, par M. *Charles-A. Goodrich*. Boston, Hichling, Swan et Brown. Paris, Stassin et Xavier. 1 fort volume in-12.

Malgré la place considérable que l'Union américaine tient aujourd'hui dans la politique et dans les relations commerciales des deux mondes, son histoire ne nous est que médiocrement familière ; ce n'est pas, sans doute, qu'on manque sous ce rapport d'ouvrages d'un mérite reconnu, et il suffit à cet égard de citer le livre justement renommé de M. Bancroft ; mais les développements étendus que ces livres comportent ne les rendent peut-être pas accessibles au plus grand nombre des lecteurs, et on pouvait désirer un précis qui, dans des proportions convenables, donnât un résumé exact des faits. Le travail de M. Goodrich, conçu au point de vue de l'enseignement élémentaire aux Etats-Unis, nous semble atteindre parfaitement ce but : il ne faut lui demander ni beaucoup de critique, ni même des appréciations d'une extrême impartialité ; mais c'est du moins un récit très-clair et très-méthodique de tous les événements qui constituent l'histoire politique de la grande fédération de l'Amérique du Nord, depuis l'établissement des colonies anglaises jusqu'à nos jours. Après avoir indiqué la formation originaire des divers Etats de l'Union, l'auteur expose les causes qui ont amené la grande lutte de l'indépendance, qu'il raconte avec assez de détails, tout en se limitant, pour lui laisser tout son intérêt. Il signale ensuite les développements intérieurs, les accessions d'Etat, les faits économiques les plus essentiels qui ont suivi le traité de 1783, par lequel fut définitivement fixée la situation nationale des colonies émancipées, et mentionne sommairement les diverses présidences qui se sont succédé depuis celle de Washington jusqu'à nos jours ; enfin, comme appendice, il reproduit le texte de la déclaration solennelle de 1776, qui fut le véritable point de départ de la révolution américaine, celui de la constitution du 17 septembre 1787 et des modifications qui y ont été ultérieurement apportées. C'est, comme on le voit, un tableau complet des annales de l'Amérique du Nord, et bien que l'ouvrage de M. Goodrich soit spécialement affecté à l'enseignement de la jeunesse, nous croyons qu'il convient également aux lecteurs d'un âge plus avancé, curieux de connaître, sans une étude très-approfondie, les traits principaux de l'histoire des Etats-Unis.

**BIBLIOGRAFIA DELLA DALMAZIA.** — Essai sur la bibliographie de la Dalmatie et du Monténégro, par M. *J. Valentinelli*, membre de la Société slavo-méridionale. Zagabria (Agram), 1855. Ljudevito Gaj. In-8° de plus de 300 pages.

La littérature serbe n'a pas encore été l'objet d'études complètes. Elle mériterait cependant l'attention par le nombre considérable des œuvres littéraires qu'elle a produites et dont elle ne cesse de s'enrichir. De nombreuses Sociétés littéraires travaillent, en ce moment même, à mettre en lumière non-seulement les principaux ouvrages de la littérature serbe, mais aussi tous les documents qui peuvent servir à l'histoire des populations jugoslaves. M. Valentinelli qui, en 1842, avait publié un *Specimen de Dalmatia, et agro Labeatium*, vient d'étendre ses recherches bibliographiques, et s'il n'a pas épuisé le sujet, il offre aux amis de l'histoire et des littératures slaves un répertoire bien ordonné des principaux ouvrages relatifs à la Dalmatie et au Monténégro. Une analyse succincte fait connaître les ouvrages décrits. Le titre des livres en langue serbe est seul traduit en italien. Celui des ouvrages allemands, français,

latins, anglais est rapporté dans ces langues mêmes. L'ordre suivi par l'auteur est à la fois géographique et chronologique, et toutefois des groupes particuliers sont formés pour chaque matière. C'est ainsi qu'on trouve réunis sous un même titre tout ce qui se rapporte à Dioclétien qui passa à Salona les dernières années de sa vie, sur saint Jérôme, protecteur de la Dalmatie, né à Stridonia; aux littérateurs célèbres de Raguse, etc. Ce livre ne peut manquer d'exciter l'intérêt en faveur du sujet qu'il traite. M. Cicogna a publié, dans les Actes de l'Institut impérial et royal vénitien des sciences, lettres et arts (t. I, 3<sup>e</sup> série, 1855-1856), un rapport sur cet ouvrage.

OPERE MINORI DI DANTE ALIGHIERI, vol. II. — Florence, Barbera, Bianchi et C<sup>ie</sup>. In-8° de 465 pages.

Cette importante publication, dont nous avions annoncé le premier volume, est continuée avec le plus grand soin. Le deuxième volume contient la *Vie nouvelle*, le traité *De vulgari eloquio* et le *De aqua et terrâ*.

RACCOLTA DI CRONISTI. — Recueil de chroniqueurs et historiens lombards inédits, vol. II. Milan, François Colombo, 1856. In-8°.

Ce second volume d'une collection très-curieuse doit comprendre : 1<sup>o</sup> *Le procès des conjurés de Brescia* (1512), publié et annoté par M. Fred. Odorici; 2<sup>o</sup> la *Chronique de Mantoue* (1445-1484), d'André Schivenoglia, transcrite et annotée par M. Charles d'Arco; 3<sup>o</sup> la *Relation des choses arrivées à Pavie* (1524-1528), de Martin Verri, publiée et annotée par M. Jos. Muller; 4<sup>o</sup> *Fra Paolo Belintano da Salò*, et son dialogue de la peste, par M. Odorici; 5<sup>o</sup> la *Chronique de Sabbioneta*, de Nicolas de Dondi (1580-1600), transcrite sur le manuscrit autographe existant dans le recueil du chev. Charles Morbio, et annotée par M. Jos. Muller. — *Le Procès des conjurés de Brescia* et le commencement de la *Chronique de Mantoue* ont paru.

STORIA ESTETICO CRITICA. — Histoire esthétique critique des arts du dessin ou l'architecture, la sculpture et la peinture considérées dans leurs relations et leurs développements historiques, esthétiques et techniques, leçons prononcées à l'Académie des beaux-arts de Venise, par M. Pierre Selvatico. Venise, Naratovitch, 1856. In-8°. II<sup>e</sup> vol., fasc. XV et dernier.

29<sup>e</sup> leçon. Les élèves des Caracci et du Caravaggio, et le baroque dans les arts. — 30<sup>e</sup> leçon. Les conditions de l'architecture italienne de 1530 au commencement du dix-septième siècle. — 31<sup>e</sup> leçon. Les conditions de l'architecture italienne après Palladio jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle. — 32<sup>e</sup> leçon. Coup d'œil sur les écoles de peinture en dehors de l'Italie; conclusion de tout l'ouvrage; quatre leçons placées comme appendice traitent des *modes* du dessin et de la peinture à fresque et à l'huile des peintres des quinzième et seizième siècles, comparés à ceux qui sont usités chez les modernes. — Cet ouvrage paraît à propos au moment où l'Académie de Montpellier vient de terminer la publication de l'ouvrage de M. Renouvier sur les *modes et les manières des graveurs*.

*Le Rédacteur en chef*, CH. LOUANDRE.

## ARCHÉOLOGIE.

---

# L'ARCHITECTURE ROMANE.

(COURS DE M. J. QUICHERAT.)

---

Les études archéologiques tiennent une si grande place dans les Mémoires des Sociétés savantes, elles ont été l'objet de tant de travaux estimables, que tout ce qui s'y rattache doit trouver auprès de nos lecteurs un favorable accueil : c'est par ce motif que nous publions aujourd'hui un compte rendu du cours dans lequel M. Quicherat a retracé devant les élèves de l'École impériale des chartes l'histoire des origines de l'architecture romane. Le savant professeur a étudié la question d'un point de vue nouveau : il a rectifié de nombreuses erreurs, indiqué des faits jusqu'alors inconnus, et nous ne doutons pas que ces leçons, si nettes et si précises, ne soient lues avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'étude des arts au moyen âge.

Les basiliques construites du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle, dit M. Quicherat, n'avaient pour couvertures que des combles de bois, tenus en communication directe avec les intérieurs. Cette circonstance offrait un grave inconvénient : l'ancienne liturgie comportait un luxe inouï de luminaire, de tentures, d'ameublement ; il arrivait fréquemment que, dans le tumulte des grandes fêtes, une des innombrables lampes suspendues de tous les côtés, aux arcades, aux entrants, mit le feu à quelque'une des tentures, et dès lors l'incendie était irremédiable ; la flamme gagnait rapidement les fermes du comble, la toiture tout entière s'effondrait,

les supports intérieurs éclataient et tout le vaisseau n'était bientôt qu'un amas de décombres. Lorsque les Normands se répandirent dans les Gaules avec l'idée systématique de détruire les églises, rien ne leur fut plus facile que d'accomplir ce sinistre dessein. Il leur suffisait de mettre le feu à la menuiserie de l'intérieur, et, sans user de la pioche ni de la hache, ils voyaient l'édifice entier disparaître en peu de temps.

Au dixième siècle, quand le territoire fut enfin fermé aux invasions, on songea à relever les églises anéanties, et l'on chercha à apporter un remède aux catastrophes qui s'étaient si fréquemment renouvelées ; quelques architectes imaginèrent de construire les parties de l'église où étaient renfermés les autels et les reliques des saints, de telle sorte que le feu, prenant au reste de la construction, n'atteignit point immédiatement ces objets précieux. Pour cela, ils s'avisèrent de voûter le chœur et les bras du transept ; c'était une opération difficile, mais qui pouvait s'exécuter sans qu'on eût recours à des pratiques nouvelles. Le chœur et les bras du transept présentaient les dispositions dans lesquelles les Romains, et après eux les barbares, avaient su construire leurs voûtes : c'étaient des vaisseaux de proportions réduites et qui n'étaient pas en communication directe avec les autres pièces de l'édifice, comme la grande nef l'était avec les bas-côtés ; les murs sur lesquels devait s'appuyer la voûte étant les clôtures mêmes de l'église, rien n'empêchait de les épaissir autant que cela était jugé nécessaire. L'application de la voûte au sanctuaire des églises était un premier expédient qui ne devait pas tarder à en appeler un autre ; le remède qu'on avait essayé d'apporter au danger du feu était tout à fait inefficace ; il était bien difficile de porter secours au sanctuaire quand la nef n'était plus qu'un vaste foyer d'incendie. On en vint bientôt à vouloir voûter la construction entière : conception hardie pour l'exécution de laquelle les procédés connus de l'art devenaient insuffisants. Il est à croire que les premiers qui se mirent à l'œuvre dans cette pensée ne se rendirent pas compte des difficultés qu'ils allaient avoir à surmonter ; s'ils en avaient eu l'idée, aussi pauvres de moyens qu'ils étaient, ils auraient probablement reculé devant une si grande tâche. En l'essayant, ils ne préparèrent rien moins qu'une révolution dans l'architecture. L'église, voûtée en pierre, allait cesser d'être un produit de l'architecture romaine, pour devenir un produit de l'architecture romane.

Ce fait capital dans l'histoire de l'art a été signalé par Raoul Glaber, dans son chapitre *De innovatione ecclesiarum in toto orbe* (*Histor.* liv. III, ch. iv). Voici comment s'exprime l'historien du

onzième siècle : « Comme la troisième année après l'an mil était sur le point de commencer, on se mit par toute la terre, et particulièrement dans les Gaules et en Italie, à renouveler les vaisseaux des églises, quoique la plupart fussent assez somptueusement établis pour se passer d'une telle opération. Mais chaque nation chrétienne rivalisait à qui aurait le temple le plus remarquable. On eût dit que le monde se seconait pour dépouiller sa vieillesse et revêtir une robe blanche d'églises. Enfin, presque tous les édifices religieux, cathédrales, moûtiers des saints, chapelles de village, furent convertis en quelque chose de mieux. » Ces termes sont assez nets pour qu'on en induise l'apparition d'une architecture nouvelle ; ce quelque chose de mieux qu'on avait trouvé consistait, non à mieux décorer les églises, mais à les mieux construire, sans quoi il n'aurait pas été nécessaire de jeter par terre celles qui existaient déjà et qu'on trouvait suffisamment somptueuses. L'architecture romane date donc du commencement du onzième siècle ; elle est à la fois le résultat et le signe matériel de ce grand mouvement d'espérance qui remplaça, après l'an mil, le désespoir des époques précédentes. Elle annonce le moment où les hommes, rassurés sur la durée du monde, eurent l'ambition de bâtir pour l'éternité.

Le problème que s'étaient posé les constructeurs de l'an mil consistait à introduire des voûtes sous les combles de la basilique. Le genre de voûte le plus simple, celui en même temps qui a dû se présenter comme le plus convenable pour couvrir la longueur des nefs, est la voûte cintrée ou en berceau. La voûte en berceau est une construction de pierres jetée sur le vide entre deux murs parallèles, et qui affecte la forme d'un demi-cylindre creux. Les éléments de cette voûte sont des pierres taillées en coins, qu'on appelle *voussoirs* ; la clef est la série des voussoirs placés au sommet de la construction. Le berceau doit être construit sur un *cintré*, sur une forme de bois qui présente en relief la forme qu'il reproduira en creux. La construction s'effectue simultanément des deux côtés du cintré, jusqu'à la pose de la clef ; la clef une fois en place, la voûte est faite ; le cintré peut être abattu.

Voilà le berceau abandonné à lui-même sur ses pieds-droits, c'est-à-dire sur les murs qui le supportent ; aussitôt commence à s'exercer une force redoutable qu'on appelle la *poussée*. La poussée est la résultante des forces qui sollicitent les voussoirs à tomber selon leur position plus ou moins verticale : lesquelles forces, contenues par la forme et par la disposition des mêmes voussoirs, se transforment en une pression circulaire de la clef aux impostes, et finalement en

un effort qui rejette par dehors le sommet des pieds-droits. Ceux-ci doivent donc être en état de résister à la puissance incessamment dirigée contre eux, c'est-à-dire que les murs qui supportent un berceau ont besoin d'une épaisseur bien plus considérable que les murs qui supportent seulement un comble de charpente. Une autre conséquence qu'on peut apercevoir à première vue, c'est que cette épaisseur devra augmenter en raison directe et de la largeur de la voûte, et de la hauteur où elle sera portée. Or, dans les basiliques, la hauteur du comble était portée à 15 ou 20 mètres, et la largeur de la grande nef à 12 ou 15. Il eût fallu des murs épais comme des remparts pour résister à une voûte exécutée dans de semblables conditions ; mais, d'autre part, la nécessité d'entretenir la communication entre la grande nef et les bas-côtés limitait l'épaisseur dont ces murs étaient susceptibles.

En vain, pour obtenir la solidité, les premiers architectes romains sacrifièrent l'espace, la sonorité, la lumière. On reconnut bientôt que les premières constructions sorties de leurs mains n'étaient pas nées viables. Ils avaient cru bâtir pour l'éternité ; dès l'opération du décentrement, la plupart de leurs voûtes tombèrent par terre ; si quelques-unes purent tenir sans échafaudage, ce fut pour s'abîmer bientôt après ; pour toutes, la ruine ne fut qu'une affaire de temps. A la tribulation des incendies succéda celle des écroulements : les chroniques du onzième et du douzième siècles sont pleines de ces accidents. Il ne nous reste donc pas d'églises romanes primitives, à part cinq ou six, conçues dans des proportions tout à fait exceptionnelles. Des autres, qui furent élevées en si grand nombre, il ne reste que des fragments qu'on a pu conserver et enchâsser dans des constructions postérieures, mais en les défigurant toujours par cette opération.

Le problème que s'était posé la génération de l'an mil était-il donc insoluble ? Fallait-il renoncer à établir une couverture de pierres entre l'intérieur de la basilique et ses combles ? Il semble que plusieurs constructeurs du onzième siècle aient été de cette opinion ; car on voit des églises, commencées dans le système roman, qui n'ont de voûtes qu'aux bas-côtés, soit qu'on ait renoncé à en construire sur la haute nef, après que les pieds-droits eurent été portés à leur hauteur, soit que la voûte ait été essayée et qu'on l'ait déposée ensuite pour éviter une ruine immanquable. C'est le cas de l'église de Jumièges, et aussi, probablement, de l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris. La grande nef de ce vieil édifice, qui a été bâtie sous le roi Robert, et dont la disposition primitive n'a pas changé, fut voûtée



seulement au dix-septième siècle, n'ayant eu jusque-là qu'un comble de bois.

Mais la timidité de quelques-uns n'arrêta pas le courage des autres. Dans la plus grande partie de la Gaule, les constructeurs s'opiniâtrèrent à voûter la grande nef des églises, et, comme ils avaient reconnu qu'ils n'y arriveraient pas en se conformant à la pratique ordinaire, ils se mirent en quête de moyens nouveaux. Ceux-ci regardèrent de plus près ce qui restait des constructions antiques ; ceux-là, qui étaient allés en Terre-Sainte, se rappelèrent les monuments qu'ils avaient vus dans leur voyage ; d'autres firent appel à leur imagination ; et de cette recherche résultèrent des expédients au moyen desquels on vit s'exécuter ce qui n'avait été jusqu'alors qu'à l'état de conception. C'est entre l'an 1020 et l'an 1060 que se produisirent les inventions dont je veux parler ; elles sont très-nombreuses, variées presque à l'infini, appliquées dans une mesure différente selon les lieux. Tel architecte s'est contenté d'un seul de ces artifices, tel autre les a combinés presque tous ensemble. L'exemple de celui qui avait réussi formait des imitateurs, sans préjugé de doctrine ni tyrannie d'école. On copiait ce qu'on trouvait bien, la cathédrale du diocèse de préférence à tout autre modèle, mais avec la liberté d'y ajouter ou d'en retrancher : de là l'extrême variété de physionomie que présentent les églises romanes.

Les Romains n'avaient jamais eu à établir de voûtes dans les conditions qui formaient le programme des architectes romans ; néanmoins, ils avaient dû quelquefois exécuter des berceaux, étroits à la vérité, mais montés sur des pieds-droits d'une grande élévation, par exemple dans les amphithéâtres, pour couvrir les corridors intérieurs qui font le tour de l'arène. Dans ce cas-là, pour consolider la voûte de la dernière précinction, il leur est arrivé (par exemple dans les arènes de Nîmes) de la soulager par des arcs construits sous sa fabrique, ces arcs faisant fonction de chevalets à l'égard du berceau. En effet, ils assument sur eux toute la poussée du berceau à l'endroit où ils sont établis, et de plus ils la réduisent presque à rien dans leurs intervalles. La force qui rejette les pieds-droits en dehors ne s'exerce donc plus d'une manière sensible qu'aux points où les arcs retombent. Or, on y a pourvu en ayant soin de placer leurs retombées derrière des étagements de fausses colonnes, qui forment la décoration extérieure des amphithéâtres, et qui mettent le mur, par l'épaississement qu'elles produisent, dans une meilleure condition de résistance.

Ce sont de pareils arcs, qu'on appelle des *arcs-doubleaux*, que les

architectes romans imaginèrent d'exécuter sous la voûte de leurs grandes nefs, et cela, bien entendu, en les portant à la mesure requise par leur destination nouvelle. Entre chacune des travées, ils effectuèrent la construction d'une série de gros arcs, sur lesquels porta le berceau. De leur côté, ces arcs eurent pour appui un pilastre ou une demi-colonne conduite jusqu'à leur naissance, à partir des fondements de la construction ; et ainsi l'on obtint l'effet singulier de ces grandes projections verticales qui s'en vont du sol à la voûte dans l'intérieur des églises du moyen âge.

Ces pilastres ou demi-colonnes, qui sont les pieds-droits des arcs-doubleaux, forment un épaissement sur les murs de la nef, mais pas assez puissant pour neutraliser la force suivant laquelle les arcs-doubleaux poussent dessus. Afin d'établir l'équilibre, on mit un autre épaissement par derrière, l'équivalent des fausses colonnes qui garnissent l'extérieur des amphithéâtres : c'est ce qu'on appelle *contre-fort*.

L'arc-doubleau prit place également sous les voûtes des tribunes latérales et sous celles des bas-côtés ; et là aussi on lui donna pour pieds-droits ou des pilastres, ou des demi-colonnes, et par dehors, pour contenir les retombées intérieures, on mit encore des contreforts.

Le doubleau fut introduit ensuite sous les maîtresses arcades et sous les autres cintres de l'édifice. A cause des épaisseurs à traverser, les grandes arcades devaient être construites de plusieurs chaînes de voussoirs ; c'étaient, à vrai dire, de petites voûtes ; on en facilita la construction et on améliora les conditions de solidité par le système du doublement. On doubla également les baies du *triforium*, par lesquelles les tribunes s'ouvraient sur la grande nef ; on boucha même complètement le cintre de ces baies par un mur de remplage, un tympan, que l'on fit porter sur des colonnettes reliées l'une à l'autre par des arceaux.

Le système du doublement fut appliqué de même aux grandes portes d'entrée. Au lieu de percer directement les murs de face, on fit la baie incomparablement plus petite par dedans que par dehors. La différence fut rachetée par une série de retraites qui devinrent les pieds-droits d'autant d'arcs superposés, et ceux-ci eurent tous leurs impostes à même hauteur ; de sorte que la baie définitive ne s'ouvrit qu'après une succession de rétrécissements qui la rendirent tout autre que ce qu'elle avait promis d'être. En disant la baie définitive, je ne m'exprime pas bien, car le vide ne règne pas encore, lorsque la série des retraites est épuisée. Les constructeurs romans opéraient

sous l'impression d'une terreur si grande, les accidents dont ils avaient été témoins les rendaient si craintifs, qu'ils n'osèrent pas livrer à elle-même la dernière baie de leurs grandes portes ; ils la remplirent aussi d'un tympan qu'ils firent porter sur un linteau, et, pour la sûreté de ce linteau, ils jugèrent nécessaire de l'appuyer sur un mur de refend qu'ils appelèrent *trumeau*, d'un vieux mot qui signifiait jambe.

Si petites qu'étaient relativement les ouvertures des fenêtres, quelques-uns furent assez timides pour ne les percer aussi que par succession de retraites. La méthode la plus commune, qui n'est qu'un léger perfectionnement de celle-là, a été de les ébraser, de conduire selon des plans biais tout à la fois le cintre, les montants et l'appui, de manière à ce que la baie, plus large en dedans que par dehors, déversât dans les nefs une plus grande quantité de lumière. Les dimensions restèrent telles, pendant toute la durée de l'architecture romane, qu'on n'eut jamais besoin de mettre des membrures intérieures. Il n'y eut de pareilles membrures qu'aux baies en forme de fenêtres dont sont percés les clochers et les tours.

Enfin, il n'est pas jusqu'à l'œil-de-bœuf traditionnel des frontons qui n'ait été aussi accommodé au nouveau système. Son double cintre eut ses retraites, et son ouverture, portée à un diamètre jusqu'alors sans exemple, fut consolidée par un remplage de colonnettes qu'on disposa comme des rayons ; et ainsi fut inauguré cet ornement si original de l'architecture du moyen âge, que nous appelons *rose*, qu'autrefois on appelait *roue*.

Telles sont les conséquences du premier artifice imaginé pour atténuer la poussée des voûtes. On s'en sert pour consolider les vides pratiqués dans les murs que cette poussée fatigue, et dès lors apparaît un système de construction différent de tous les systèmes connus. Plus de percements directs, plus de lignes simples : tout se double, tout se multiplie ; c'est un chaos de saillies, de membrures, de renforcements où l'œil se perd, quand on n'en sait pas la raison, et comme l'effet le plus puissant de toutes ces choses nouvelles est dans le sens de la hauteur, la tendance de l'édifice à l'élancement est exagérée encore par ses profils ; une architecture verticale a succédé à celle qui tirait sa beauté des lignes dirigées dans le sens de l'horizon.

L'artifice des arcs-doubleaux était loin d'être le dernier terme de l'allègement que l'on pût procurer à la voûte en berceau. D'autres procédés se présentèrent à l'esprit des architectes du onzième siècle, parmi lesquels il faut placer en première ligne la brisure des cintres.

L'élément le plus considérable de la poussée, dans le berceau comme dans l'arcade, est fourni par la clef, la pièce la plus verticale et, par conséquent, celle qui a le plus de tendance à tomber. Donc, si le berceau était débarrassé de la clef, sa poussée serait moindre. Obtenir ce résultat est la chose du monde la plus facile : on n'a qu'à prendre un rayon plus grand que la moitié de l'espace à couvrir, et à décrire de deux points équidistants sur la ligne des impostes deux segments de cercle ; ces segments se couperont et produiront un cintre pointu ou brisé à son sommet. Le berceau construit suivant ce cintre n'aura pas de clef ; au lieu de clef, il présentera dans toute sa longueur un angle d'autant plus aigu qu'on aura opéré avec un plus grand rayon.

En traitant leurs voûtes de cette façon, un certain nombre de constructeurs romans trouvèrent l'avantage, ou de diminuer de beaucoup l'épaisseur des clôtures, ou de les écarter davantage. Sous le berceau brisé, ils disposèrent des arcs-doubleaux également brisés : cela amena une nouvelle diminution de la force exercée par la voûte contre ses pieds-droits. Enfin, en perçant de la même manière les grandes arcades qui mettaient la nef en communication avec les bas-côtés, d'une part ils soulagèrent les gros piliers, et de l'autre ils gagnèrent en hauteur, à cause de l'élévation du cintre brisé. Une partie du vide qui avait été perdu en largeur.

J'appelle *brisé* le cintre décrit de deux centres, et en cela je m'éloigne de l'usage, général aujourd'hui parmi les archéologues, qui est de donner à ce cintre le nom d'*ogive*. Mais *ogive* n'a pris cette acception que par l'effet d'une méprise que la science ne saurait consacrer. Son sens véritable est tout différent : il désigne un membre capital de l'architecture du moyen âge, qui n'a d'analogue dans aucune autre architecture, et qui ne pourra plus être dénommé si on lui ôte le nom que ses inventeurs ont créé pour lui. J'expliquerai tout à l'heure ce que c'est que l'ogive et la croisée d'ogives. Qu'il me suffise pour le moment d'indiquer que la locution « croisée d'ogives » a donné le change, dans le siècle dernier, à je ne sais quel littérateur de bas étage, qui s'est imaginé que croisée était là le synonyme de fenêtre, et qu'il fallait entendre une fenêtre amortie d'un cintre brisé, comme sont celles de tant d'églises. D'autres sont venus ensuite qui ont aggravé l'erreur en généralisant, en faisant d'ogive la dénomination de tous les arcs brisés, et le malheur a voulu que ce mauvais exemple entraîna les savants qui créèrent l'archéologie du moyen âge, il y a une trentaine d'années. Que n'interrogeait-on les gens du métier ou les livres ? Tous les traités d'architecture et de stéréoto-

mie, tous les dictionnaires français, sans exception, enseignaient et enseignent encore la véritable acception d'ogive. La fausse n'a été introduite dans le Dictionnaire de l'Académie qu'en 1836.

Au reste, ce n'était pas là la seule erreur à laquelle devait donner lieu le cintre brisé. On l'a considéré comme le trait caractéristique de l'architecture qui a succédé au roman, laquelle, pour cette raison, on appelle *ogivale*. Mais la prétendue ogive se trouve dans des églises antérieures à l'an 1050, notamment en Provence et en Limousin. Il est vrai que, sous l'empire de l'art roman, la brisure n'a jamais affecté que la voûte et les grandes arcades; on ne la rencontre ni aux fenêtres, ni aux baies du triforium, ni aux portes, tandis que ces mêmes parties ont toutes la brisure à partir du treizième siècle. Qu'importe cela? on peut dire que le cintre brisé est l'arc normal de l'architecture depuis le treizième siècle, mais non pas qu'il est spécial à cette architecture, ni qu'il la caractérise par opposition au roman ni que sa présence indique un monument postérieur à 1150 ou 1200. La dénomination d'architecture ogivale consacre donc une erreur de fait, outre qu'elle renferme un contre-sens.

On a beaucoup disserté sur l'origine du cintre brisé. Suivant le plus grand nombre, il aurait pris naissance en Orient. C'est une opinion que tendent à confirmer les observations récentes de beaucoup de voyageurs. Des édifices arabes du neuvième et du dixième siècle ont la brisure à leurs arcs; les Persans l'ont pratiquée bien avant les Arabes, dès le temps des rois Arsacides, c'est-à-dire au commencement de notre ère. Cela néanmoins n'autorise pas à placer en Orient le berceau de notre architecture du moyen âge. Nos églises ne sont filles ni des mosquées ni des palais persans, parce qu'elles ont des arcades percées comme celles des mosquées et des palais persans. La conformité d'un détail n'entraîne pas la conformité de constitution. Enfin, il ne faut pas dire que c'est à l'époque des croisades que le cintre brisé a été importé chez nous, puisqu'il existe dans des constructions antérieures à l'époque des croisades. La fréquence des pèlerinages en Ter. e-Sainte à la fin du dixième siècle et au commencement du onzième explique comment nos constructeurs ont pu avoir connaissance du procédé et s'en servir dès l'an mil.

J'ai fait voir le berceau fractionné dans son prolongement et dans sa monté. Il peut l'être aussi dans sa portée. Alors il cesse d'être le berceau; il se transforme, il devient la *voûte d'arêtes*.

La voûte d'arêtes est le plus merveilleux artifice de construction dont les hommes aient jamais eu l'idée. Elle nous vient de l'antiquité, peut être des Etrusques, peut-être des Romains. Elle peut se

définir, un berceau traversé de distance en distance, à des intervalles aussi rapprochés que possible, par d'autres berceaux de même diamètre et de même cintre. La pénétration ayant lieu perpendiculairement à l'axe du berceau, il en résulte que les pentes de celui-ci sont abattues et qu'à la place de cette massive cambrure que formait la voûte cylindrique, on a une couverture presque réduite à la forme plate, une suite de compartiments formés chacun de quatre triangles cylindriques qui s'assemblent par leurs sommets et se touchent sur leurs côtés par une arête saillante.

L'avantage d'une construction de ce genre est immense, et pour les effets intérieurs de l'édifice, et pour les conditions de résistance dans lesquelles il doit être placé relativement à sa couverture. L'abattement des pentes du berceau permet de tirer la lumière en bien plus grande quantité et à la hauteur même du cerveau de la voûte. Quant à la poussée, s'exerçant toujours suivant sa loi, mais interrompue par la rencontre des arêtes, elle s'accumule sur celles-ci et coule en quelque sorte dans leur direction; de façon que, pour l'ensemble de chaque compartiment, il n'y a plus que quatre poussées linéaires, et qu'il suffit d'opposer aux quatre points où elles aboutissent, des massifs d'une force suffisante pour les contenir. Dès lors l'épaisseur des clôtures entre les massifs peut être réduite impunément.

Ce genre de voûte, qui répondait si bien au problème à résoudre pour la couverture en pierre des églises, avait cependant un côté défavorable. Sa construction présente une extrême difficulté; chaque compartiment dépend d'une clef commune, taillée en croix, sur laquelle doivent s'enclâsser les quatre arêtes; ces arêtes retiennent par leurs faces latérales les voussoirs qui composent la superficie des quatre triangles cylindriques. Il faut exécuter les pièces avec une précision mathématique, ne pas se tromper sur les inclinaisons ni sur les courbures. Cela n'est rien aujourd'hui avec les procédés fournis par la géométrie descriptive; mais l'application de la géométrie à la construction était inconnue des constructeurs romains: aussi peut-on dire d'une manière générale qu'ils n'employèrent la voûte d'arêtes que pour les bas côtés. Là ils pouvaient se dispenser d'une précision rigoureuse à cause de l'exiguïté des espaces à couvrir. Ils construisaient le cintre qui présentait en relief la forme de la voûte; ils appareillaient leurs voussoirs par tâtonnement et s'en remettaient au mortier pour corriger les défauts de coupe; quelquefois même ils exécutaient le tout en simple blocage.

Quant à des voûtes d'arêtes exécutées sur les grandes nefs, elles sont rares et on ne les trouve guère que dans le diocèse d'Autun et

dans la circonscription des archevêchés des bords du Rhin. J'en parlerai néanmoins, parce que j'arriverai par là à une simplification du système, qui, au contraire, a été beaucoup employée et qui a fini par remplacer les autres procédés.

Pour exécuter la voûte d'arêtes, les architectes du onzième siècle trouvèrent qu'il y avait avantage à conserver le système des doubleaux, grâce auquel ils pouvaient isoler les compartiments et rompre leur solidarité; il n'y eut plus de difficulté que celle qui résultait de l'exécution séparée de chaque compartiment.

A ce premier expédient un autre ne tarda pas de s'ajouter. D'abord, les constructeurs, ne concevant pas le bénéfice de la substitution de la voûte d'arêtes au berceau, n'avaient pas diminué l'épaisseur de leurs clôtures. On comprit plus tard qu'il y avait là une réduction importante à opérer : on alléga la muraille sous chacune des pièces latérales de la voûte (ce qu'on appelle les *lunettes*), ne laissant subsister l'épaisseur ancienne qu'à l'endroit où aboutissaient les poussées des arêtes. Alors on vit de nouvelles saillies prendre place à chaque travée, derrière les pieds-droits des doubleaux et ceux des arêtes, saillies qui montent jusqu'à la voûte et contourment les cintres des lunettes. C'est ce qu'on a appelé les *formerets*. Doubleaux et formerets se présentent comme un cadre d'arcs sur lequel chaque compartiment d'arêtes est posé.

Voilà la voûte d'arêtes déjà bien changée de ce que les anciens l'avaient faite. Une innovation de plus, et elle fut complètement transformée.

On avait allégé le berceau en établissant des arcs-doubleaux sous son cintre : on eut l'idée d'alléger la voûte d'arêtes par un artifice analogue, en remplaçant les arêtes par des arcs en croix. Dès lors toute difficulté de construction disparut, la solidarité entre les pièces des compartiments étant détruite; et les quatre poussées diagonales s'amoindrirent, étant conduites sur des membres solides au lieu de l'être en porte-à-faux. La voûte de chaque travée reposa sur une carcasse composée de doubleaux, de formerets et d'arcs en croix, de sorte que, la carcasse construite, on n'eut plus qu'à couvrir avec des pans de voûte de petite dimension les vides laissés entre les bras de la croix et son cadre d'arcs. Plus de voussoirs à tailler, plus de cintres à construire; les plus petits matériaux suffirent, l'ouvrage s'exécuta sur l'échafaud avec le secours d'un simple calibre.

C'est à ce système d'arcs en croix qu'on a donné au moyen âge le nom d'*ogives*, *arcs ogifs*, *croisée d'ogives*, en latin *arcus augiri*

vraisemblablement parce qu'on les considérait comme une augmentation de solidité pour la voûte. Et maintenant jugez s'il est permis d'appliquer cette dénomination aux arcs brisés, si le nom d'un membre ayant une fonction si spéciale peut désigner la forme d'un contour. Cela répugne d'autant plus au bon sens, que les premières ogives ont toujours été traitées en plein cintre, et qu'elles ont longtemps gardé cette forme même dans l'architecture où la brisure affecte tous les autres arcs. Ayons donc le courage de résister à un usage condamnable, et n'appelons ogive que ce qui doit être appelé de ce nom.

Au onzième siècle s'est montrée la croisée d'ogives ; au onzième siècle encore elle a été combinée avec le système de la brisure. On a brisé les arcs-doubleaux et les formerets, non pas les ogives qui n'avaient pas à être réduites dans leur développement à cause des grands espaces que leur direction diagonale les forçait d'embrasser. La membrure de la voûte se composa en conséquence d'un cadre d'arcs brisés traversé par des arcs en plein-cintre, et la conséquence fut que la brisure affecta les pans superposés à chaque canton de la croix. La couverture de chaque travée fut divisée en huit pièces, la poussée n'exista plus, à proprement parler, que pour les arcs de la membrure, et l'art roman atteignit dans la construction des voûtes le dernier terme de légèreté où il lui était donné de parvenir.

Après avoir ainsi exposé la formation des membres de l'architecture romane, le savant professeur complète sa doctrine en parlant des coupoles et de la couverture du chevet, et termine par la classification géographique des églises romanes construites dans les limites de l'ancienne Gaule.

Aug. KRÖBER.

---



## LIVRES

# MÉMOIRES ET COMPTES RENDUS.

---

### FRANCE.

---

#### TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

#### HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. — Tome XXIII.

#### II.

Les détails que nous avons donnés dans notre précédent article montrent que le fabliau est, de tous les genres littéraires du treizième siècle celui que les trouvères ont le plus exploité. Toutes les classes de la société féodale y ont été représentées dans leurs ridicules et dans leurs vices et avec le caractère qui leur appartenait en propre. Les fabliaux sont donc une saisissante peinture de mœurs, et comme telle, l'histoire intime de ce temps; et ce ne serait pas émettre un paradoxe que d'avancer que, les fabliaux en mains, on puisse presque se dispenser de recourir à l'histoire proprement dite de ce siècle. Aussi nous paraît-il fort naturel que M. Victor Le Clerc en ait voulu faire une étude approfondie. Si, à notre tour, nous nous sommes longuement étendu sur ce chapitre, c'est que son incontestable importance nous en a fait comme une prescription qui porte en elle son excuse.

#### DÉBATS ET DISPUTES.

Un autre genre qui n'est pas sans un certain mérite, c'est celui des *débats et disputes*, où l'on met en présence et en conflit des êtres

inanimés ou des êtres abstraits. M. Emile Littré, l'un des auteurs du 23<sup>e</sup> volume de l'histoire littéraire, a passé en revue un certain nombre de compositions qui suffisent, selon nous, pour donner une idée de ce genre. Nous allons en indiquer les plus importantes : *le Débat entre un juif et un chrétien*, en vers alexandrins et à rimes plates, sorte de discussion théologique où le juif est vaincu et par suite demande le baptême ; — *le Mariage des sept arts et des sept vertus*, où dame Grammaire se marie avec *Clergie*, et marie ensuite ses six filles « extraites d'elle et engendrées », qui sont : « *Dialectique, géométrie, arithmétique, musique, rhétorique et théologie* », avec *ausmone, abstinence, confession, orison* (oraison), *obédience et amour* ; le débat consiste dans les raisons que chacune d'elles donne de son choix, le tout en quatre cent dix vers ; *la Bataille des sept arts* dont le sujet principal est un conflit entre la logique qui a son siège à Paris et la grammaire à Orléans, entre Donat et Platon, entre Aristote et Priscien ; conflit qui se prolonge avec des succès divers jusqu'à certaines propositions pacifiques qui échouent, parce que le logicien dépité, qui pourtant avait commencé ses études par la grammaire, n'en sait plus assez pour venir à bout de sa mission.

Li gars n'en sot venir à chief  
Si s'en revint à grant meschief.

Puis, l'astronomie s'en mêlant, les champions de la grammaire sont dispersés par la foudre ; — *la Bataille des vins*, où interviennent toutes sortes de vins, notamment, ce qui est singulier, les vins d'Argenteuil, d'Aubervillers ; l'eau, à son tour, voulant prendre part à la lutte, le dieu d'amour apparaît qui, après avoir pesé mûrement le pour et le contre, clôt le débat et renvoie tous les champions, en disant que « tous pains sont bons et tous vins, et que chacun a sa spécialité de bonté. »

Et si vous di en loiauté  
Que chascun s'especiauté  
A de bonté qu'autre n'a mie.

On ne saurait trouver dans *les débats et disputes* ni l'invention ni l'originalité qui font le mérite des fabliaux. Mais on ne doit pas méconnaître l'intérêt que nous offrent ces petits poèmes par les renseignements qu'ils nous donnent sur l'esprit de controverse de l'époque, aussi bien que sur les usages et les habitudes de la vie privée de nos ancêtres. Et en somme, comme le dit avec raison M. Littré, « quand on a parcouru ces pièces, on a vu d'un peu plus près quel-

« qu'un des recoins de ce moyen âge qu'on étudie aujourd'hui avec  
« tant de soin et à si juste titre. »

POÉSIES MORALES.

Nous allons maintenant aborder un autre genre de compositions littéraires, les *poésies morales*, cette fois encore avec M. Victor Le Clerc, leur historien.

De même que les troubadours, les trouvères, qui ne respectaient rien, n'ignoraient pas qu'ils avaient à se faire pardonner bien des choses dans leurs fabliaux ; à leur exemple aussi, ils cherchèrent à racheter leurs licences par un grand nombre d'enseignements moraux et même religieux.

Dans les précédents volumes de l'histoire littéraire on a déjà fait connaître une grande partie des poésies morales du treizième siècle, et notamment la plus célèbre entre toutes, intitulée *le Castoïement*. Il n'est donc question dans le volume dont nous nous occupons que des petits poèmes du même genre, omis jusqu'à présent ou recueillis depuis la dernière publication.

Ces productions poétiques sont loin de nous offrir le même intérêt que les précédentes. Ce n'est pas que notre esprit se refuse à applaudir aux pensées justes, élevées et vraies qu'elles renferment, bien au contraire ; mais nous avouons, et nous sommes en cela d'accord avec M. Victor Le Clerc qu'une étude approfondie de ces poésies ne saurait être d'un grand profit pour la science, par cette raison que les unes et les autres, par le fond comme par la forme, ne jettent qu'un bien pâle rayon de plus sur la société du treizième siècle.

La plupart des poèmes, classés sous le titre général de *Poésies morales*, sont en quatrains alexandrins monorimes qu'on apprend pendant longtemps par cœur dans les familles et dans les écoles où ils tenaient lieu de livres. C'étaient, le plus souvent, des formules rimées pour l'éducation de l'enfance et dont quelques-unes sont devenues proverbiales.

M. Victor Le Clerc a cité un certain nombre de ces poésies morales, où les trouvères ont déposé un moins grand nombre de leurs pensées et maximes propres que de celles plus ou moins bien interprétées de Socrate, Platon, Aristote, Caton, Horace, Virgile, Sénèque, Lucien, Perse, Boèce, etc. Nous ne rappellerons ici que les suivantes qui suffisent pour donner une idée du genre et de la portée de ces compositions : *Un Enseignement à Pseudomme*, espèce de revendication en faveur de l'égalité morale entre tous les hommes ; — *de Triacle et de Venin*, leçon de vertu à l'usage de bien des gens : — *Le Cha-*

*pel à sept fleurs*, charmante offrande allégorique et gracieux sermon que l'auteur inconnu adresse à une jeune fille qui l'avait prié de lui faire un chapeau de fleurs ; puis de vrais sermons rimés en longs couplets de grands vers sur les vices du siècle, les horreurs de l'enfer et les joies du paradis, comme dans le sermon de *Guichard III sire de Beaujeu, la Chantepleure et Pleure chante*, véritable homélie adressée à ceux qui chantent en ce monde et pleureront dans l'autre ; — *C'est de cointise*, dirigé contre l'amour effréné de la parure ; — et une foule d'autres enseignements rimés qui ne sont « qu'un amas des plus étranges similitudes, où l'on cherche dans toutes les créatures du ciel et de la terre autant de leçons pour le pécheur, et où l'on prétend, selon l'expression d'alors « moraliser » le monde entier. »

L'histoire littéraire s'étend peu sur les Dits, ces poèmes libres dans leurs formes, qui se rattachent, ainsi qu'on l'a vu, au genre des poésies morales. Les plus anciens dits n'offraient souvent que des nomenclatures sèches et prosaïques, comme ceux *des rues de Paris, des cris de Paris*, sans invention et sans style, et n'ayant que la qualité de témoignage historique. Plus tard, Rutebeuf et d'autres trouvères de la fin du treizième siècle en élargirent le cadre, et s'en servirent pour signaler les abus du monde, les vices et vertus de certaines classes d'hommes, et les employèrent à la fin à des allégories morales.

Parmi les poètes qui ont cultivé cette forme de compositions, cités par M. Paulin Paris, auteur de cette partie de notre histoire littéraire, nous remarquons plus particulièrement Baudouin de Condé dans les pièces *le Garde cors* (ancien nom de la blouse ou saie gauloise, suivant une miniature placée en tête du manuscrit) où le trouvère détourne les hauts barons de l'habitude d'une vie retirée ; — *des Hiraus*, Dit riche de détails sur les mœurs générales et surtout sur celles des ménestrels et des hérauts d'armes, ces juges des blasons et des armoiries dans les tournois du moyen âge, *Hiraus*, vêtus de toile selon la coutume, aussi méprisables, dit le trouvère, que les jongleurs déguenillés dont tout le savoir-faire est de mal jouer du tambourin, de la trompette et de la double flûte ; — *de Gentillece* où le cœur est déclaré premier titre de noblesse ; — *de Tynes* où l'on fait un vain appel à une nouvelle croisade, car, dit le poète, le temps est passé des actions généreuses et désintéressées ; les barons ne se croisent qu'avec promesse d'argent ou parce qu'ils en ont pris injustement à leurs vassaux, et tout cela suivi d'une exhortation à reprendre la route de Tunis. — *Don Bageller*, en

cing cents vers, le plus beau, le mieux versifié des poèmes de Baudoin de Condé, où il est dit, entre autres conditions et devoirs de véritable prud'homme, que tout chevalier doit porter honneur aux dames, être doux, modeste, discret, propre dans ses habits, pur dans ses pensées, vainqueur au premier tournoi où il se montre afin d'obtenir le nom de bachelier, et surtout à la bravoure unir la générosité; — et cela, suivi d'une fort belle description d'un tournoi.

M. Paulin Paris nous a paru un peu sévère dans le jugement qu'il porte sur ce trouvère. Nous accordons que la morale de Baudoin soit languissante et froide, que sa versification soit étrange par la rime et les mots à double sens dont il a abusé. Mais, en somme, il est juste de reconnaître que ce trouvère avait d'excellentes idées, un jugement sain, une grande facilité, un style imagé, et que ses œuvres sont semées d'allusions utiles à l'étude de l'histoire de son temps.

Mais les trouvères ne se bornèrent pas à rimer des enseignements moraux sous la forme de *poésies morales* ou de *dits*; ils abordèrent toutes les variétés du genre didactique.

Avant d'analyser leur plus vaste composition en ce genre, intitulée *l'Image du monde*, M. Victor Le Clerc a d'abord fait une appréciation rapide de quelques compositions moins importantes, entre autres de *la Chace dou cerf* où l'art et la langue de la vénerie nous sont enseignés; de *Ch'ès li jus des esquiès*, étrange assemblage des détails techniques du jeu des échecs, de leçons morales, avec « entortillement » de mots, de phrases et de rimes. » Cela fait, M. Victor Le Clerc à l'aide d'habiles recherches, s'est livré à une savante dissertation sur l'idée première de « ces essais d'enseignements sans limite, de ces abrégés de toutes les sciences avec lesquels nos écrivains du moyen âge ont commencé à propager en langue vulgaire dans la foule les connaissances enfouies longtemps dans l'ombre des cloîtres, depuis le fameux traité *de universo* composé par Raban Maur vers le milieu du neuvième siècle, l'ouvrage élémentaire *Imago mundi* d'Honoré d'Autun en 1120, jusqu'au *Speculum majus*, monument encyclopédique de Vincent de Beauvais, des premières années du treizième siècle.

L'auteur de *l'Image du monde*, qui parut en 1245, avait donc plusieurs modèles sous les yeux. Mais son nom ? Sans pourtant l'affirmer, M. Victor Le Clerc induit du texte même du poème qu'il se nommait Gautier et que Metz en Lorraine était son pays; qu'il avait été élève de l'Université de Paris, qu'il connaissait tout ce qu'on pouvait connaître alors en occident de la philosophie grecque, qu'il était surtout versé dans les sciences naturelles recommandées depuis un siècle en France et en Angleterre par les travaux d'Honoré

d'Autun, de Guillaume de Conches, d'Adélarde de Bath, qui avaient dû laisser quelques disciples dans les grandes écoles.

Il nous serait impossible, vu le cadre restreint d'un compte rendu, de suivre M. Le Clerc dans son étude analytique de cet ouvrage qui ne contient pas moins de 3,500 vers de huit pieds, et dans une foule de réflexions intéressantes sur l'état de la science et des idées philosophiques de cette époque. Nous nous bornerons à en consigner ici les éléments principaux.

La division adoptée par l'auteur est précise et simple. Le poème est divisé en trois parties ou livres.

La première partie, en quatorze chapitres, est une espèce de cosmogonie, où, après la traduction en vers des premiers récits de la Genèse et quelques réflexions sur le libre arbitre, il est parlé des sept arts libéraux dans lesquels se personnifie le génie presque divin de l'homme, roi de la création, et, çà et là, dans l'éloge des arts de « clergie », éclatent de vives sorties contre les riches ignorants qui ont beaucoup de livres et auxquels est déjà appliqué l'apologue du coq et de la perle. Le huitième chapitre de cette cosmogonie n'est que la traduction fidèle du grand ouvrage de Plin, l'*Histoire naturelle*; du IX<sup>e</sup> chapitre au XIV<sup>e</sup>, il est question des quatre éléments, *fu, air, aigue et terre*, des antipodes, de la rapidité du mouvement céleste, de la rondeur de la terre et du monde exposée d'après Platon et Chalcidius.

Dans la deuxième partie composée de dix-neuf chapitres, où l'*Imago mundi* d'Honoré d'Autun est son guide, notre trouvère Gautier a fait une sorte de traité de géographie, en donnant à cette science l'étendue que lui ont conservée plusieurs géographes et en y comprenant l'étude physique du globe.

Quant à la troisième et dernière partie qui est formée de vingt-deux chapitres, c'est un traité d'astronomie dans lequel Virgile, le poète du siècle d'Auguste, est considéré comme le premier astronome du monde, ce dont personne ne se serait douté.

Tout en tenant compte à Gautier de Metz du peu de ressources que lui offrait une langue encore peu faite pour le style élevé, on reconnaît à chaque page que l'auteur manque de hardiesse et que son œuvre est froide. L'art et la régularité lui font souvent défaut. Dans son penchant pour le merveilleux et son empressement à saisir tous les épisodes qu'il rencontre, il oublie l'ordre et la proportion, et tombe souvent dans une obscurité telle qu'il est difficile de le suivre. Il y a pourtant de l'unité dans chacune des trois parties de l'ouvrage, et à la correction générale du style s'ajoute un certain nombre de traits heureux.

Tel est le jugement motivé que porte M. Victor Le Clerc sur cette grande composition, œuvre d'un vérificateur habile et instruit plutôt que d'un poète, et au sujet de laquelle il termine son étude par cette réflexion d'une grande justesse : « Il est à croire que ces imitations « un peu tardives de l'antiquité, de ces âges poétiques où les muses « présidaient aux sciences, seront accueillies désormais avec moins « de faveur, et que l'on craindra de plus en plus de trouver dans « de tels ouvrages, comme il est arrivé quelquefois, ou des poètes « qui ne savent pas assez, ou des savants qui ne sont pas assez « poètes. »

#### POÉSIES HISTORIQUES.

Si la muse hardie de nos trouvères s'est méprise sur les difficultés d'une alliance de la poésie avec les sciences naturelles, elle nous semble avoir été mieux inspirée en s'essayant dans un autre genre, dans la *poésie historique*. Elle y a jusqu'à un certain point réussi; et, n'eût-elle aucun droit à nos éloges au point de vue du rythme et du style de ses œuvres, nous ne saurions nous dispenser, sans injustice, de reconnaître l'importance des témoignages que nous y recueillons au profit de la vérité historique de ce temps.

C'est ainsi que M. Victor Le Clerc, dans l'introduction qui précède les poésies historiques des trouvères, apprécie la haute portée de ces compositions. Une partie de ces poésies nous est parvenue sans nom d'auteur; mais, « dit avec raison le savant historien, on se ferait « une idée incomplète de la société française de ces temps-là, si l'on « ne voulait connaître que les vers qui portent le nom de quelque « poète, sans tenir compte de ces pièces légères qui semblent nous « transmettre moins l'opinion d'un homme que celle de la foule; es- « pèce de gazettes rimées, qui peuvent bien mentir aussi, mais qui « nous apprennent du moins de quels mensonges s'amusaient nos « aïeux. »

Aussi les auteurs de l'histoire littéraire de la France ont-ils eu la sage pensée de recueillir et de consulter toutes les pièces, grandes et petites, qu'ils ont trouvées de ce genre, originaires de France ou d'Angleterre, peu importe, l'idiome étant alors le même pour les deux nations.

Il n'en est pas dans le nombre qui, de l'an 1201 à 1300, ne contiennent des documents de l'histoire de tous les jours, alors récités sur les places dans la langue du peuple, et conservés depuis dans les recueils des jongleurs. Humble tribunal sans doute que ce public vulgaire devant lequel les puissants de la terre comparaissaient dans

des complaintes, des saluts d'heureux événements, des récits de guerre et de tournois, mais aussi dans de sévères leçons ou de piquantes railleries! Humble tribunal, en vérité, mais dont les jugements, à la portée de tout le monde, étaient publics et bien souvent aussi chantés, pour la plus grande propagation de l'éloge ou de la satire!

Il est impossible, en suivant, dans le 23<sup>e</sup> volume de notre histoire littéraire, l'analyse de ces diverses pièces nées des événements de chaque jour en France, en Angleterre, en Italie, en Egypte, en Palestine, et qui ne sont qu'un appendice aux grands poèmes de chevalerie, aux romans d'aventures, aux lais, fabliaux, disputes, dialogues, enseignements, complaintes, dits, pastourelles, chantés ou récités jusque dans les derniers rangs du peuple, il est impossible, disons-nous, de ne pas reconnaître la vivacité, l'originalité du mouvement intellectuel de ce siècle, et en même temps, au milieu des grandes choses que leur a inspirées la foi, la verve, la malice, l'esprit et le caractère d'indépendance de nos aïeux.

Parmi les poèmes historiques, analysés dans ce volume, nous remarquons celui de la conquête d'Irlande par Henri II, roi d'Angleterre en 1172, (d'un auteur inconnu); — un poème sur la guerre de Henri II contre son jeune fils révolté, et ses alliés le roi d'Ecosse et le roi de France Louis VII, composé en 2,071 vers presque tous de douze pieds et en couplets monorimes, par Jordan Fantosmes, disciple de Gilbert de la Porée, dans un style précis et vigoureux, sans digression inutile et avec un rigoureux ordre chronologique des faits, à la plupart desquels le poète avait assisté et dont certains détails familiers ajoutent beaucoup aux chroniques contemporaines: — *La Vie de Saint Thomas le martyr* (Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry), composée par Garnier, clerc-picard de Pont-Sainte-Maxence, et, suivant le poète, après enquêtes et entretiens familiers sur ce sujet avec des gens du pays, contemporains de Thomas; poème d'un style simple, clair, précis, quelquefois vif, hardi, énergique, rimé sans effort, et qui contient sur la vie de son héros d'intéressants détails qu'on ne trouve dans aucun légendaire latin; annale minutieuse des petites choses, il est vrai, mais qui paraît être le reflet fidèle de l'opinion d'une partie du clergé de France sur cette grande lutte entre le temporel et le spirituel, entre le roi d'Angleterre Henri II et l'archevêque de Cantorbéry, entre l'héritier de la royauté normande et le serviteur de la cause anglo-saxonne. — *L'histoire*, en vers de huit pieds, *du Mont-Saint-Michel*, par Guillaume de Paer qui, entre autres choses, nous apprend qu'au septième siècle



une vaste forêt du nom de *Coquelonde* occupait la place des sables entre Saint-Michel et Avranches, nous raconte ensuite avec exactitude tous les faits et gestes des trois premiers ducs de Normandie, Rollon, Guillaume et Richard, et s'étend avec complaisance sur tous les miracles dont l'abbaye du Mont-Saint-Michel a été le théâtre. A propos de ce poème aussi élégamment écrit que le comportait alors notre langue, M. Paulin Paris, après avoir brièvement résumé la fusion lente et successive des divers dialectes de nos provinces dans la langue nationale qui se formait de tous ces éléments à la Cour de France, émet cette réflexion pleine de sens et de justesse, que l'ouvrage de Guillaume Paer, dans ses formes encore indélicates et dans les finales sèches de son langage, est le berceau du bon français de nos jours.

Nous passerons sous silence une foule de récits et de plaintes sur les fêtes des tournois, ainsi qu'un grand nombre d'histoires bouffonnes qui, si elles ne nous apprennent que peu de choses vraiment historiques au fond, n'en portent pas moins l'empreinte saisissante de notre caractère national.

Dans les productions rimées de ce dernier genre auxquelles les auteurs de l'histoire littéraire ont donné le titre général de *Fatrasies*, du nom que les appelaient eux-mêmes les trouvères, l'esprit railleur de nos pères s'est donné pleine carrière. Latin, français, mélange de l'un et de l'autre, alternés ou non dans un seul ou plusieurs vers, ils ont employé les deux langues au service de leurs facéties.

#### LES CHANSONS.

Arrivons enfin au dernier genre essayé par nos trouvères, aux chansons.

M. Paulin Paris, auteur de cette partie du vingt-troisième volume de l'histoire littéraire, après avoir rappelé tout d'abord dans une rapide introduction ce qui avait été déjà dit dans les précédents volumes sur la division de ces agréables compositions en *saluts*, en *complaintes d'amour*, *pastourelles*, *jeux-partis*, *serventois*, *motets*, *retroenges*, *lais*, *virelais*, *rondeaux*, revient sur la véritable signification littéraire que comporte le lai. Puis, reconnaissant l'impossibilité d'assigner un rythme propre, une forme déterminée aux œuvres de ce genre que nous offre le treizième siècle, et citant à cet égard les opinions contradictoires de Legrand d'Aussy, de Lévesque de la Ravalière, de Barbazan et de l'abbé de la Rue, il conclut avec ce dernier que les lais composés en français sont d'origine bretonne quant au fond, que les trouvères les ont transportés dans

notre langue, que les ménestrels à leur tour ont introduit dans la mélodie française les notes de prédilection des harpeurs bretons, et qu'ainsi est né le véritable lai français.

Il a été déjà question des lais qui ont été classés par le même académicien dans le second genre littéraire des poètes du treizième siècle. Pourquoi dans cette première étude n'a-t-il pas été dit un mot des lais notés qui se rattachent au dernier genre dont nous nous occupons, aux chansons? Une observation à cet égard eût été alors indispensable; et si elle eût été faite, une certaine confusion ne régnerait pas dans l'esprit du lecteur à propos de cette sorte de compositions dont l'étude et l'examen paraissent achevés. Cet oubli s'explique par l'intention, bien marquée de l'historien, d'attribuer aux trouvères une part de paternité dans l'idée première de la chanson, du « gai savoir » des troubadours. A défaut de preuves suffisantes, nous ne croyons pas que l'on puisse accorder aux trouvères l'honneur que M. Paulin Paris revendique pour eux. Ce qui résulte de plus péremptoire de l'argumentation qu'il a tentée en leur faveur dans son introduction, c'est que l'art des chanteurs du Midi, des troubadours, gagna les provinces du nord vers le milieu du douzième siècle, que les ménestrels de ces dernières contrées l'appliquèrent tout d'abord aux compositions des trouvères, et notamment aux lais qui, formés dès lors de dix ou douze couplets rythmés et notés pour le chant, tinrent lieu des poésies chantées de la Provence et de l'Aquitaine. Puis, les trouvères et les ménestrels ne se contentèrent bientôt plus du lai; et de la traduction ils passèrent à l'imitation des *saluts* ou *complaintes d'amour*, des *jeux-partis*, des *pastourelles*, qui furent bientôt à leur tour suivis de nouvelles créations. Voilà ce qui nous paraît le plus vrai.

Le nombre des chansonniers connus ou anonymes du treizième siècle s'élève à plus de cent soixante. L'incertitude des notions recueillies sur la vie des auteurs et sur la date de leurs compositions a nécessité pour les historiens la nomenclature par ordre alphabétique des poètes dont les noms sont connus, et à la suite, l'indication des pièces anonymes.

La plupart des poètes chansonniers étaient de la Picardie. Cela s'explique par la protection et l'encouragement que les trouvères obtenaient au concours du Puy d'Arras, concours littéraire fondé sous ce nom par les soins des bourgeois de cette ville lettrée.

Pour constater ce fait historique, il a fallu déterminer l'importance et le degré de véracité des manuscrits, démontrer les erreurs et les fausses interprétations. C'est ce qu'a fait M. Paulin Paris dans une

longue dissertation sur cette obscure matière, et dans une explication du plus haut intérêt sur la jonglerie et la ménestrandie. Cette étude et les recherches qui l'accompagnent nous fixent à certains égards sur le caractère particulier de chacune des variétés de la *chanson*, de ce genre littéraire exploité par nos pères du treizième siècle, et sur le mérite de ces diverses compositions. Cependant, nous nous croyons fondé à faire les réserves suivantes à propos des *descorts* et des *serventois*. Les *descorts* des troubadours, dit M. Paulin Paris, ont été imités par les trouvères sous le nom de *jeux-partis*, et, comme il n'y avait aucun retour de refrain, aucune répétition de phrases musicales, ils semblent en cela offrir de grands points de ressemblance avec les *lais*. Qu'induire de cette remarque du savant académicien ? Que l'origine bretonne précédemment attribuée par lui au *lai chanté* est fort compromise par cette argumentation dans laquelle, à son insu, l'opinion contraire, émise par nous à cet égard, trouve un point d'appui inattendu. Quant aux *serventois*, ajoute M. Paris, ils différaient peu, pour la forme, des autres chansons ; au fond, c'était une sorte d'allocution soit aux puissances du ciel, soit aux personnes du monde. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que les *serventes* des troubadours étant antérieurs aux *serventois*, ces dernières compositions des trouvères n'en étaient que des imitations.

Cela dit, nous suivons avec agrément M. Paulin Paris dans la minutieuse analyse qu'il nous fait des chansons du treizième siècle, relevée çà et là par d'ingénieux aperçus, de fines observations sur le caractère et la vie des auteurs, les mœurs et les idées de la société de ce temps. Bon nombre de ces compositions de nos vieux poètes nous ont frappé à plusieurs titres ; nous ne citerons ici que les deux suivantes : l'une, de Bestourné, dont voici la morale : « Il « ne convient pas de chercher fortune ailleurs, quand on a chez soi « femme gracieuse et belle. Si vous violez le premier votre foi, vous « devez savoir qu'une femme sait se venger ; » l'autre, intitulée *la Châtelaine de Saint-Gilles*, en 35 couplets, chacun de sept vers, suivis d'un refrain ; le dernier mot de chaque refrain rimant avec le 7<sup>e</sup> vers du couplet auquel il se rapporte, pour recommencer ensuite le couplet suivant. — Charmante composition d'un anonyme qu'on peut comparer avec ce que notre poésie légère offre de plus achevé, et qui paraît imitée d'un poète provençal.

Parmi les chansonniers de cette époque, les principaux sont : Colin Muset, ménestrel et trouvère, le devancier et l'émule de Rutebeuf ; — rimes pures, vers harmonieux, goût sûr ; — Doëtte de

Troyes, « chanteresse et trouvère, » dit Fauchet ; — Gilebert de Berneville, protégé du comte d'Anjou, auteur de 29 chansons et de plusieurs jeux-partis ; — Guillaume le Vinier, élégance de versification, recherches heureuses du rythme ; — Perrin d'Angecourt, auteur de 29 chansons ; — et, entre autres grands noms de races princières ou féodales, Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre ; — Messire Alart de Caus ; — Messire Bouchart de Malli ou Marli ; — le châtelain de Coucy, Jean de Briennes, roi de Constantinople ; — Raoul, comte de Soissons ; — Quesnes de Béthune ; — Hugues de Lusignan ; — Philippe de Nanteuil ; — Raoul de Ferrières ; — Thibault de Blason ; — Richard de Fournival, le fondateur de la bibliothèque d'Amiens, qu'il dota à cette époque de deux cents et quelques manuscrits.

Ainsi que nous l'avons vu, la *chanson* clôt la liste des genres poétiques cultivés par les trouvères du quinzième siècle. C'est également par l'étude analytique de quelques-unes de ces compositions que se terminent l'histoire littéraire du même siècle et le vingt-troisième volume de cette histoire.

Il nous reste à nous, maintenant, à formuler notre opinion sur le mérite de cette publication.

L'œuvre commencée par les Bénédictins de Saint-Maur était une entreprise gigantesque, sans modèle dans le passé, et, dans le présent, sans rivale. L'Institut, en en confiant, dès 1807, la continuation à quelques-uns de ses membres, ne s'est dissimulé ni l'importance ni les difficultés de la tâche. Il ne s'agissait pas seulement de faire pour le travail interrompu des patients religieux ce que Jean de Meun, par exemple, a fait pour le roman de *la Rose* de Guillaume de Lorris ; il importait surtout, pour l'achèvement d'un monument historique de cette proportion, de suivre en tous points, dans ses savantes lignes, le plan large, hardi, grandiose des illustres fondateurs de l'œuvre.

La tâche était grande, lourde, difficile, nous l'avons dit et nous le reconnaissons ; mais enfin elle n'était pas impossible. Eh bien ! nous n'hésitons pas à déclarer que le zèle et la volonté n'ont pas suffi aux continuateurs de l'histoire littéraire de la France pour s'élever à la hauteur de leurs devanciers. Et pourquoi ne le dirions-nous pas ? Les travaux déjà publiés ne parlent-ils pas d'eux-mêmes, et maintes lignes échappées çà et là, dans le cours de ce volume, à la plume fatiguée des auteurs, ne trahissent-elles pas leurs pénibles préoccupations à cet égard ? Dans l'appréciation d'une œuvre de cette importance, toute transaction entre la bienveillance et l'impar-

tialité serait fatale. L'incontestable mérite d'une juste critique est d'arrêter à temps les hautes intelligences engagées dans une voie dangereuse ; et la critique serait coupable au premier chef, si, dans de telles circonstances, elle se départait des obligations rigoureuses de sa mission. Et, pour n'appliquer, en hypothèse, les funestes effets d'un pareil relâchement qu'à l'œuvre dont nous nous occupons, par une logique impitoyable, après avoir dénaturé le plan et le but des savants Bénédictins dans les premiers travaux de continuation de leur entreprise, on arriverait insensiblement à faire du dix-huitième siècle, par exemple, une histoire littéraire dont la distribution n'offrirait plus aucun lien de parenté avec le plan primitif.

Les modifications et changements apportés dans l'ordonnance du travail des Bénédictins nous donnent, en effet, beau jeu contre leurs continuateurs de l'Institut. Prenons au hasard, dans les volumes publiés par les savants religieux, le septième volume, par exemple, de l'histoire littéraire. Voici, en sommaire, le fond, l'ordre et la distribution de l'œuvre : pour le fond, à la suite du titre d'*Histoire littéraire de la France*, on lit (et les Bénédictins n'ont point fait une vaine promesse) que l'ouvrage traite « de l'origine et du progrès, « de la décadence et du rétablissement des sciences parmi les « Gaulois et les Français ; du goût et du génie des uns et des autres « pour les lettres en chaque siècle ; de leurs anciennes écoles ; de « l'établissement des Universités en France ; des principaux collèges ; des Académies des sciences et belles-lettres ; des meilleures « bibliothèques anciennes et modernes ; des plus célèbres imprimeries et de tout ce qui a un rapport particulier à la littérature ; — « avec les éloges historiques des Gaulois et Français qui s'y sont « fait quelque réputation ; le catalogue et la chronologie de leurs « écrits ; des remarques historiques et critiques sur leurs principaux « ouvrages ; le dénombrement des différentes éditions ; le tout justifié par les citations des auteurs originaux. »

Le tome VII comprend les soixante-huit premières années du onzième siècle.

Pour l'ordre et la distribution, nous voyons, 1° sous le titre d'*Avertissement*, un exposé savant et raisonné de l'état intellectuel à chaque époque de la période de temps embrassée par le volume ; — 2° une table des citations contenues dans le tome, avec les éditions dont on s'est servi, par lettre alphabétique ; — 3° une table de ce qui est contenu dans le volume ; — 4° un état des lettres en France au onzième siècle (ce qui est réellement et proprement dit l'*histoire littéraire*) ; — 5° les auteurs et leurs œuvres, — et pour

la plupart, 1° histoire de leur vie ; 2° celle de leurs écrits ; — 6° une table chronologique par année, avec un résumé précis, court, rapide du mouvement intellectuel ; — 7° une table des auteurs et des matières, avec cette indication précieuse que le chiffre romain se rapporte à l'avertissement, et l'autre au corps de l'ouvrage ; (de telle sorte qu'à propos d'un auteur et d'un écrit quelconque, le lecteur peut se reporter à l'instant à tous les endroits du volume où il est parlé de l'un et de l'autre).

C'est là, sans aucun doute, une division savante dans son ensemble et dans ses détails.

Voyons maintenant de quelle manière ont procédé les continuateurs des Bénédictins, dans le 23° volume, par exemple : 1° un **AVERTISSEMENT** de neuf pages à peine ; 2° une table de citations ; 3° une table des notices ; 4° les diverses compositions des trouvères par analyse et citations, et chaque genre précédé, en général, d'un aperçu insuffisant sur le mérite, la portée et la raison de ces compositions ; 5° additions et corrections ; 6° une table des auteurs et des matières ; 7° une table générale des écrivains du treizième siècle.

Comparons. L'avertissement du volume qui nous occupe n'est qu'une simple explication, une justification de la méthode des historiens dans l'accomplissement de leur tâche. Il y a bien loin de cela avec les avertissements des Bénédictins, avec les discours préliminaires du P. Dom Rivet, en tête de chaque volume, et la magnifique introduction de Daunou à l'histoire littéraire du treizième siècle. La table des citations est moins intelligible et moins complète. L'étude sur les diverses compositions des trouvères, qui est le fond même de l'œuvre, n'est et ne saurait être cette histoire littéraire de la France telle que l'ont admirablement commencée les Bénédictins. Nous y cherchons en vain, comme dans le travail des religieux de Saint-Maur, ce tableau, pour ainsi dire vivant, parlant, éloquent, des conceptions, des enfantements, des développements, des transformations, du déclin et des résurrections qui ont successivement marqué le passage de l'intelligence humaine à travers une période de temps donnée. Nous n'y trouvons, en somme, qu'une analyse plus ou moins habilement faite des œuvres, et çà et là, de rares éclaircissements sur les auteurs cités ; c'est un recueil de comptes rendus des écrits recueillis de ce siècle, et rien de plus.

L'œuvre des Bénédictins, au contraire, est une histoire véritable, précise, claire, éloquente, des lettres d'une époque ; c'est un tout complet des idées, des faits, des écrits et des auteurs qui défilent tour à tour et successivement sous nos yeux, dans l'ordre de leur temps

et de leur nature, isolés ou groupés suivant leurs affinités ou leurs répulsions, suivant les influences exercées ou subies dans le milieu moral, politique, social et religieux du siècle. Voilà, en vérité, de l'histoire et de l'histoire vraie où chaque détail, chaque rameau de l'arbre généalogique de la science portent l'empreinte de la haute pensée qui l'entreprit.

Il y avait assurément pour les continuateurs des religieux de Saint-Maur de nombreux et puissants obstacles à surmonter. Mais ne tenaient-ils pas en héritage de leurs illustres devanciers méthode, outils et matériaux ? Pourquoi ne s'en sont-ils point servi de la même manière ? C'est une question que nous posons sans la résoudre, en nous bornant à constater qu'en bien des points les derniers volumes sont restés loin de leurs devanciers.

FRANÇOISE DUCROS.

LA NORMANDIE SOUTERRAINE, par M. l'abbé *Cochet* ; 1 volume in-8°, avec figures. Dieppe 1854.

SÉPULTURES GAULOISES, ROMAINES, FRANQUES ET NORMANDES, par le même ; 1 vol. in-8°, avec figures. Dieppe, 1857.

Bien que séparés par un long intervalle de temps, ces deux ouvrages de M. l'abbé *Cochet* doivent être rapprochés par l'identité des matières dont ils traitent. Si, dans le premier, l'infatigable archéologue a fait au public le récit des différentes fouilles qu'il a pratiquées dans le sol normand, dans le second, coordonnant les faits qu'il a observés, il décrit pour chaque époque les résultats de ses découvertes ; de sorte que les matières y étant classées méthodiquement, suivant la période à laquelle elles appartiennent, ce dernier livre nous semble plus important que le premier.

La clarté qui résulte de la méthode adoptée, la facilité qu'y trouve le lecteur pour faire les recherches dont il a besoin récompenseront M. l'abbé *Cochet* de ce premier travail d'élaboration auquel il a soumis sa pensée, et qu'il nous semblait avoir peut-être un peu négligé jusqu'ici.

Les sépultures gauloises n'ont offert rien de bien caractéristique à M. l'abbé *Cochet*. Pour attribuer à l'époque celtique les ossements que l'on a trouvés dans la craie, au-dessous des terrassements qui protègent le château dit de *Robert le Diable*, à Moulineaux, on n'a d'autre indice que la grossièreté des vases qui les renferment et la présence d'un bois de cerf qui accompagne une épée en fer et pliée. Ces vases auraient été façonnés à la main sur une forme en

bois, polis extérieurement au moyen d'une doloire, et comme leur forme d'ovoïdes pédiculés, légèrement étranglés au-dessous du bord, aurait empêché de dépouiller le moule intérieur, on suppose que celui-ci aurait été brûlé pendant la cuisson du vase. Tout ce système n'est-il pas bien compliqué? Pour dénier ainsi toute industrie aux peuplades qui auraient inhumé là leurs morts, n'est-on pas forcé de leur en reconnaître une supérieure à celle qui eût consisté simplement à se servir de la roue pour fabriquer leurs poteries? Ce moule intérieur, d'un profil assez compliqué, disparu par la cuisson, le tour seul aurait pu le produire, et alors que d'accessoires divers! établissement fixe, outils d'acier; tandis que l'épée pliée, mais non rompue, trouvée dans ces sépultures, semble prouver que le fer malléable et ductile était seulement connu à cette époque. Une peuplade peut se passer d'objets fabriqués au tour, mais elle ne peut se passer de vases pour cuire ses aliments. La fabrication de ceux-ci doit être la première de ses industries, et le tour élémentaire nécessaire à cet art doit y avoir été appliqué avant que d'être assez perfectionné pour servir au travail du bois.

L'époque gallo-romaine, qui a laissé en Normandie de si nombreux et de si importants vestiges de son architecture et de ses arts, a fourni aussi une ample moisson à ceux que le hasard a conduits sur les champs d'inhumation des anciens maîtres du monde. Mais comme nous ne nous proposons point pour but d'étudier cette partie de l'archéologie si connue, nous n'envisagerons les cimetières gallo-romains que par opposition aux tombes franques, et nous laisserons un moment parler M. l'abbé Cochet.

« Chez le Gallo-Romain, pas de corps d'hommes, mais des os brûlés réduits en petits morceaux, soit par l'activité des flammes, soit par la main qui les déposa dans l'urne. Parmi ces urnes, depositaires d'ossements calcinés, les unes sont de plomb, décorées d'ornements et d'inscriptions en relief; les autres sont en verre, rondes comme au Bois-des-Loges, pomiformes, carrées ou octogones. Les autres, enfin, sont en terre de toutes formes et de toutes couleurs, parfois blanches, parfois rouges, le plus souvent grises ou noires. Dans ces urnes on trouve, de temps à autre, des cuillers en argent, des épingles en or, des fibules de bronze, des styles, des tablettes à écrire, des monnaies, des bagues, des coupes de verre, des gobelets en cristal, des fioles lacrymatoires et de petits vases en terre.

\* A côté de l'amphore cinéraire sont rangés, comme pour l'accompagner et pour lui faire honneur, des cruches et des assiettes de terre, des plateaux de verre, des soucoupes et des bols de terre dite



de Samos ; en un mot, des vases qui ont contenu des offrandes ou des parfums, des assiettes pour la nourriture, des lagènes ou cruchons pour la boisson.

« Cette terre est fine, légère, moulée avec adresse et tournée avec goût ; les ornements en sont dessinés avec art et intelligence ; on reconnaît une main exercée et savante dans les moindres détails de la décoration comme de la forme. La couverture est généralement solide et appliquée avec entente. Parfois les vases en terre et en verre possèdent des lettres, des caractères, des signes, des initiales, des noms même ; mais ces caractères sont tous romains et semblent empruntés aux siècles d'Auguste, de Trajan et d'Antonin. Tous les mots sont pris dans la langue latine de la plus belle époque : les noms d'artistes, la désignation des officines indiquent un art avancé et une civilisation perfectionnée. Généralement les médailles sont bien conservées et semblent sortir de l'atelier monétaire ; la plupart sont de ce haut empire qui porta si loin la civilisation dans les Gaules.

« Vous le voyez, il y a ici l'union d'une grande richesse et d'une élégance exquise : l'art y donne la main au bon goût. Tout est marqué au coin d'une vie calme, heureuse et confortable ; les croyances sont chargées d'idées matérielles ; on suppose à l'âme des goûts, des habitudes et des ressouvenirs de la terre. Cette société délicate a l'horreur de tout ce qui rappelle la dissolution et les vers ; ses membres se montrent fâcheux même à l'endroit du tombeau. Cependant ils tiennent à une longue durée matérielle, et s'ils demandent au feu de purifier leurs restes, c'est afin de les conserver plus longtemps.

« Chez le Franc, au contraire, il en est bien autrement pour les idées, les croyances et les habitudes. Ici tout est rude comme la nature de ce peuple, tout est dur et cru comme chez les barbares. C'est l'état de nature avec quelques traditions romaines, avec les premiers germes du christianisme, cette civilisation de l'avenir.

« Aux pieds était un vase en terre blanche, rouge, grise ou noire, ne contenant rien et paraissant n'avoir jamais rien renfermé de solide, mais tout au plus de l'eau froide et peut-être chaude ; car quelques-uns de ces vases ont subi l'action du feu ; ils sont ou noircis par la fumée ou calcinés par les flammes. Il y en a qui ont une anse : jamais je n'en ai vu deux ; les vases à anse ont un bec, les autres n'en ont pas. Parmi ceux qui sont sans anses, et ce sont les plus nombreux et les plus beaux, plusieurs sont hémisphériques comme nos bols : la plupart affectent une forme qui n'est plus usitée aujourd'hui, mais qui se rapproche assez de nos sucriers.

« La terre en est généralement très-grossière, surtout la terre rouge. Quelques-uns sont très-épais ; d'autres sont fins et légers, vêtus d'une couverte noire qui n'est qu'une application de plombagine ou de mine de plomb.

« Quant aux dessins qui les décorent, ils sont essentiellement barbares, sans goût comme sans science. S'il y a un art, c'est l'art romain dégénéré. Ce sont des formes rudes et grossières qui vont bientôt être transmises à l'architecture et former ce style roman que nos pères conserveront jusqu'au onzième siècle. Ce n'est qu'en contemplant les imbrications, les moulures à compartiments, les nattes, les rubans, les entrelacs, les brisures, les losanges, les gaufrures, les chevrons, les billettes, les damiers, les zigzags, les frètes, les nébules, les étoiles, les têtes de clous et les créneaux de l'architecture romane que l'on peut se faire une idée approximative de l'ornementation de ces vases, comme c'est seulement dans les manuscrits carlovingiens et anglo-saxons que l'on peut retrouver l'analogue des enroulements et des dragons qui ornent les fibules et les plaques de ceinturons (1). »

Si l'ustion, en outre des caractères généraux signalés par M. l'abbé Cochet, est un moyen facile de différencier les tombes qui appartiennent aux deux civilisations gallo-romaine et franque, il est une époque de transition où cette ustion disparaît avant que le paganisme soit vaincu. Le christianisme est dans les villes, mais l'ancienne croyance végète encore dans les campagnes. L'empire romain et la monarchie mérovingienne vivent ensemble, voisins ou superposés ; l'un meurt et l'autre naît, et « l'on sent bien que la lutte est chez les morts comme elle est, chez les vivants, dans le tombeau comme dans la vie. »

C'est vers le quatrième siècle que M. l'abbé Cochet fixe parmi nous le commencement de l'usage général de l'inhumation des corps ; « mais cette inhumation, que quelques-uns soutiennent n'avoir jamais cessé tout à fait, même pendant l'âge de feu, conserve presque tous les traits distinctifs de la sépulture païenne des Romains. Ainsi, le Gaulois du Haut-Empire s'entourait d'assiettes où l'on mettait la nourriture, de cruches et de lagènes remplies de vin. Il en est à peu près de même chez le Gallo-Romain ; la pièce de monnaie, le *naulus* de Caron l'accompagne toujours (2) ».

Depuis l'année 1854, où fut publiée « la Normandie souterraine, »

(1) *La Normandie souterraine*, p. 114 et suiv.

(2) *La Normandie souterraine*, p. 28.

pendant l'intervalle de trois années qui sépare ce livre de celui que M. l'abbé Cochet vient de mettre au jour, bien des faits ont été mieux précisés et définis, et bien des points obscurs ont été éclairés d'une vive lumière, par suite de découvertes identiques faites simultanément par plusieurs explorateurs et par notre archéologue normand lui-même. Ainsi il est permis de distinguer quelles étaient les armes des chefs et quelles étaient celles des simples guerriers francs.

Ceux-ci, à leur ceinture de cuir, ornée de clous, terminée par une garniture de bronze, et fermée par une boucle ou une agrafe, portent un sabre ou un scramasaxe tranchant d'un seul côté, lourd et épais, creusé de deux profondes rainures vers le dos, puis un couteau dans sa gaine. La lance ou framée, dont le fer a la forme d'une feuille de laurier, garnie quelquefois à sa base de deux crochets recourbés, accompagne la hache ou francisque. Il n'y a point de trace de coiffure. Quant au vêtement, il devait se composer de braies descendant jusqu'à la cheville, d'un sayon en lin ou en drap gaufré, le tout recouvert d'un manteau agrafé au moyen d'une fibule sur l'une ou l'autre épaule.

Avec la dépouille des chefs on rencontre l'épée, longue et tranchante des deux côtés, l'angon à pointe quadrangulaire, placée à l'extrémité d'une longue tige de fer qui était emmanchée d'une hampe en bois, et le bouclier, dont l'umbo saillant et évidé en dessus sert à loger la main qui le tient. Le poignard, plus grand que le couteau, remplace celui-ci et pend à la ceinture avec tous les ustensiles de toilette et d'usage journalier.

Des éperons, des ossements de cheval, des fragments de harnais indiquent, en outre, que ces chefs étaient des cavaliers.

Parmi ces objets, il en est un que l'on est étonné de rencontrer à la ceinture d'un guerrier : c'est la balance, dont la présence ne s'explique que par cette supposition de M. de Poligny, qu'elle désigne un officier monétaire. Ceux-ci, chargés de percevoir les impôts en pièces rognées, en lingots, en bijoux, ne les envoyaient au roi que sous forme de triens neufs dont ils vérifiaient le poids. Aussi, le peson trouvé à Envermeu avec la balance pèserait le poids des sols d'or du sixième siècle, de sorte que ce poids servirait à dater la sépulture dans laquelle il a été trouvé, résultat singulier auquel, certes, on ne s'attendait guère. Le guerrier porteur de balances avait aussi à sa ceinture un objet métallique plus ou moins riche, recourbé à chaque extrémité, et garni d'une boucle à son centre, qui a longtemps exercé la sagacité de l'abbé Cochet et des archéologues ses

émules, et dans lequel il a enfin reconnu la garniture d'une aumônière. Nous ne demandons pas mieux que de souscrire à cette explication, qui semble probable ; mais nous eussions désiré qu'un dessin figurant une restauration complète de l'ensemble de l'aumônière, suivant les idées de M. l'abbé Cochet, vint montrer aux yeux ce que l'esprit a peine à concevoir jusqu'ici sans ce secours graphique.

Un autre objet qui a longtemps fait chercher et errer les archéologues, c'est le seau que l'on rencontre dans les tombes les plus riches, dans celles que l'on croit appartenir à des chefs. Ce seau, dont on ne trouve plus que la garniture, fut d'abord pris pour une couronne, et M. l'abbé Cochet partageait encore cette opinion en commençant d'écrire la *Normandie souterraine*. Vers la fin de son livre, M. Cochet était arrivé au doute, puis enfin aujourd'hui il est tout à fait incrédule à l'égard des couronnes. Pour expliquer cette méprise, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur la forme de ces seaux : une garniture circulaire en bronze retient, à leur partie supérieure, les douvelles qui le forment, tandis que d'autres cercles les maintiennent à différentes hauteurs. La partie inférieure de cette garniture est ornée de dents de scie qui descendent sur les douvelles ; enfin, deux appendices qui y sont rivés servent à fixer une anse mobile en bronze. Que l'on suppose maintenant que le bois soit presque entièrement disparu avec les cercles inférieurs, que l'anse se soit détachée, et que la tombe ayant été violée tout y soit bouleversé, cette garniture étant mise sens dessus dessous, les pointes en l'air, aura l'apparence d'une couronne dont le bois, pourri, usé, ramolli, noirci, rendu flexible et racorni, fera assez l'effet d'un cuir destiné à garantir la tête contre le contact du métal. Si l'anse est placée, en outre, au-dessus des deux oreillons qui la fixaient jadis, mais en sens contraire, on aura précisément l'aspect d'une de ces couronnes fermées, à appendices latéraux descendant de chaque côté de la tête, que montrent les monnaies et les ivoires byzantins, ainsi que les manuscrits carlovingiens. La méprise sera bien plus pardonnable si les ouvriers se sont avisés, comme cela est arrivé à M. Houben, antiquaire à Xanten, sur les bords du Rhin, de coiffer de cette prétendue couronne le crâne d'un mort, et de poser celui-ci sur un disque de métal, prétendant avoir trouvé le tout en cet état.

Jusqu'ici on n'a pas plus trouvé de couronne chez les Mérovingiens que de coiffure militaire, quoique l'on ait voulu pendant quelque temps faire un casque de l'umbo des boucliers. En effet, la coiffure civile ou militaire est très-rare, même dans les miniatures de l'époque

carlovingienne. La prétendue couronne mérovingienne est donc un seau. Mais à quoi servait-il ? M. l'abbé Cochet croit avoir senti une forte odeur de bière ou de boisson fermentée, qui aurait persévéré, même après la dispersion du vase qui la contenait lorsqu'il a trouvé ces fragments énigmatiques, et j'aimerais mieux voir dans ce seau un vase destiné à contenir de l'eau bénite, comme le vase unique en terre que l'on rencontre dans les autres tombes mérovingiennes.

Après avoir examiné avec le plus grand soin toutes ces questions neuves et intéressantes qui se rattachent à l'archéologie franque, M. l'abbé Cochet passe aux sépultures normandes, en franchissant, sans en parler, l'époque carlovingienne, à moins qu'il ne comprenne sous la même dénomination de Francs les peuples qui vivaient sous Pépin, sous Charlemagne ou sous leurs successeurs. Il y a là, ce me semble, une lacune qui doit exister moins dans les faits que dans les idées peut-être préconçues, car il est impossible que, parmi tant de tombes explorées, il ne s'en soit pas trouvé qui appartiennent à des individus morts aux neuvième et dixième siècles. Cette observation, que je soumets à M. l'abbé Cochet, ne devrait-elle pas rapprocher d'un siècle ou deux certains monuments que l'on attribue à des époques plus reculées ? Telle est, du moins, la déduction que je tire de la longue présence sur notre sol des Francs-Carlovingiens et de l'analogie que je trouve entre ce que les miniatures de cette époque nous montrent d'eux et ce que les tombeaux nous révèlent.

Vers le onzième siècle, les usages funéraires changent en Normandie. Plus d'armes, plus de vêtements, plus de bijoux qui accompagnent la dépouille du mort ; quelques vases seulement, les uns vides, ayant été destinés à contenir de l'eau bénite ; les autres percés de trous, renfermant quelquefois des charbons, et ayant servi à brûler de l'encens. Ces vases sont de toutes les formes, de toutes les dimensions, les uns fabriqués exprès pour l'usage auquel on les destine, les autres adaptés après coup à cet usage. Généralement d'une terre grossière, grossièrement fabriqués, ils donneraient une triste idée de l'état de la mécanique pendant le moyen âge, si les pavés vernis qui nous restent de cette époque n'étaient là pour nous montrer à quel degré de perfection les ouvriers avaient su porter cette branche de la fabrication, sous l'inspiration des architectes qui présidaient à la construction et à la décoration des édifices sacrés.

Avec les vases dont nous venons de parler, M. l'abbé Cochet a rencontré souvent de ces croix de plomb qui semblent indiquer, — sur les miniatures qui représentent des inhumations, non pas cette grande croix qui timbre de la tête aux pieds et de l'une à l'autre épaule le

suaire dans lequel le cadavre est descendu dans le tombeau, de pierre, de maçonnerie, de terre cuite ou de bois, déjà enfoncé dans le sol, — mais cette croix plus petite, placée sur la poitrine, et que l'on peut reconnaître sur les miniatures dès le dixième siècle. La première semble peinte sur le linceul ou cousue en étoffe d'autre couleur que lui, tandis que si la seconde peut aussi bien être d'étoffe rapportée que de couleur, elle peut aussi rappeler les croix de plomb trouvées dans les cimetières normands. Sur cette croix on inscrivait une formule d'absolution dont la forme se retrouve dans le rituel du diocèse de Rouen. Une seule présentait le prénom du défunt dans une inscription en trois vers léonins d'une lecture tellement difficile qu'il n'aurait pas fallu moins, suivant M. l'abbé Cochet, que la réunion de toute l'École des chartes, professeurs et anciens élèves, pour la déchiffrer.

L'exactitude des recherches, la pénétrante sagacité des explications ne sont point les seules qualités qui distinguent M. l'abbé Cochet. L'archéologie est devenue pour lui comme une idéale évocation du passé. Comme le laboureur de Virgile, il contemple avec un poétique étonnement les ossements qui dorment sous la terre, *grandia ossa* ; il refait le passé avec les restes des morts ; il s'enthousiasme pour tous les débris qui lui rappellent la vieille civilisation franque, et l'émotion de l'homme échauffe toujours chez lui la rigueur du savant. Son livre, chose rare, est écrit avec chaleur et sincérité, et l'auteur n'instruit pas seulement ses lecteurs, il les attache et leur inspire le goût des études auxquelles lui-même a rendu tant de services.

ALFRED DARCEL.

HISTOIRE ANECDOTIQUE DES RUES, PLACES ET AVENUES DE VERSAILLES,  
DEPUIS L'ORIGINE DE CETTE VILLE JUSQU'À NOS JOURS, par M. J.-A.

Leroi, conservateur de la bibliothèque de la ville de Versailles  
2 vol. in-8°. Bernard, éditeur. Versailles, 1857.

Versailles est une ville dont l'histoire ne ressemble à celle d'aucune autre ville française. Il y a deux siècles, Versailles n'existait point ; il y a un siècle, son nom rivalisait en Europe avec celui de Paris et peut-être l'effaçait ; aujourd'hui, Versailles n'est plus qu'une ville de grands souvenirs historiques.

Lorsqu'on voit, debout encore dans Paris, tant de somptueuses demeures léguées à notre temps par les dix-septième et dix-huitième siècles, on s'étonne de n'en pas rencontrer de semblables à

Versailles, qui fut, pendant ces deux siècles, la résidence préférée du roi et de la cour. Ses rues, si vastes, si spacieuses, si soigneusement tracées, ne sont bordées que de maisons sans caractère, sans grandeur. Cette pauvreté architecturale nous avait toujours frappé, et nous en avions vainement cherché l'explication ; car si la Révolution a enlevé la cour à Versailles, elle n'y a rien détruit, et l'industrie commerciale n'est pas venue s'y substituer à l'aristocratie disparue.

Le livre de M. Leroi nous a fourni cette explication, qui n'est pas un des moins curieux renseignements recueillis par ce patient explorateur du passé de Versailles.

C'est en 1624 que Louis XIII vint fonder un château à Versailles, village alors fort inconnu et bien chétif, dont les limites ne dépassaient guère le petit groupe de rues que l'on appelle encore le *Vieux Versailles*. Louis XIII aimait cette résidence ; il y établit successivement un marché franc, trois foires annuelles, une infirmerie, et légua des rentes pour y fonder une école. Louis XIV, sorti de minorité, retrouva pour Versailles l'affection de son père et résolut, plus tard, de l'habiter. Après avoir commencé les vastes constructions du palais, qui est encore aujourd'hui le seul ornement de Versailles, Louis XIV songea à créer une ville autour de sa royale résidence ; il en dressa le plan dès 1670, donna aux seigneurs de sa cour des terrains pour y bâtir des hôtels, et rendit une ordonnance qui faisait don en toute propriété, à tous ceux qui bâtiraient, du terrain où s'élèveraient leurs maisons, et les exemptait pour dix ans du *logement par craie*. Ces derniers mots, que nous ne comprenons plus, conféraient alors une grande faveur, car voici ce qu'était le *logement par craie*. Chaque fois que le roi allait en voyage, ses marchands des logis ou fourriers parcouraient la ville où le prince devait s'arrêter, et faisaient, sur certaines maisons, une marque avec de la craie. Cette marque signifiait que la maison ainsi indiquée devait être mise à la disposition des personnes de la suite du roi. On comprend tout ce qu'avait d'onéreux un pareil honneur dans les localités que le roi visitait souvent. Le privilège concédé à Versailles avait donc une valeur bien réelle ; Louis XIV le maintint jusqu'en 1699. Toutefois, cette gracieuseté avait une compensation ; il fallait, pour bâtir, avoir obtenu préalablement « un brevet de permission » et le plan des maisons qui sera signé du surintendant et ordonnateur général des bâtiments, arts et manufactures de France. » Or, tant que dura le règne de Louis XIV, toutes les constructions dans Versailles furent soumises à un plan uniforme. Dans les rues affec-

tées au commerce (rues de la Paroisse, Duplessis, Satory, etc.), les maisons contiguës devaient être de hauteur égale et de décoration semblable. Aucune de ces maisons ne subsiste plus. Dans les voies publiques réservées aux gens de cour (Place d'Armes, Avenues de Sceaux, de Saint-Cloud, rues des Réservoirs, de la Surintendance, etc.), les bâtiments consistaient en pavillons isolés formant avant-corps sur les murs des cours, avec porte cochère de chaque côté. Mais, logis de seigneurs ou habitations bourgeoises, toutes les constructions devaient être en briques et en pierre ou simuler la brique et la pierre, parce que c'est de ces matériaux qu'était bâti le château du côté de la ville. En outre, toutes les maisons durent n'être élevées que d'un étage avec mansardes, pour ne point masquer la perspective du château, et être couvertes en ardoises pour présenter un aspect plus agréable aux regards qui s'étendraient du château vers la ville.

De si minutieuses et si gênantes prescriptions n'étaient pas faites pour encourager les constructeurs, malgré la dispense du logement par craie. Aussi Louis XIV fut-il obligé, pour attirer des habitants à Versailles, de leur accorder l'exemption de toutes dettes et hypothèques, sauf envers les fournisseurs de matériaux.

Les conditions ainsi imposées par le bon plaisir royal expliquent comment aucune habitation importante ne s'éleva dans Versailles sous le règne de Louis XIV. Les seigneurs attachés à la cour avaient un appartement au château ou un petit pavillon dans la ville ; mais leur véritable résidence était à Paris, et c'est là qu'ils revenaient quand leur service ou les devoirs d'étiquette les laissaient libres de s'éloigner du roi. Louis XV et Louis XVI ne maintinrent pas les rigoureuses exigences de Louis XIV ; mais les habitudes étaient prises. C'est de ces deux règnes cependant que datent la plupart de celles des maisons de Versailles qui se font remarquer par leur étendue, on ne peut dire par leur architecture. Les édifices publics même manquent de goût et de noblesse.

On croit généralement que Versailles fut créé tel que nous le voyons aujourd'hui, par Louis XIV lui-même, et que le règne du grand roi fut l'époque la plus florissante de cette ville. On se trompe grandement. Que l'on suive, dans le livre de M. Leroi, les agrandissements successifs de Versailles, et l'on verra que, si le palais fut élevé complètement, ou à peu près, par Louis XIV, l'accroissement de la ville eut lieu principalement sous Louis XV. Ce fut alors que le quartier du vieux Versailles, devenu plus tard le quartier Saint-Louis, s'étendit aux dépens d'un terrain où l'on élevait et conservait



pour les chasses royales une certaine quantité de cerfs et autres animaux, ce qui l'avait fait appeler le *Parc aux Cerfs*. Cette dénomination, appliquée quelque temps au nouveau quartier, acquit, dans les dernières années de Louis XV, une honteuse célébrité. Disons, dès maintenant, que la maison qui porta ce nom en dernier lieu a été, de la part de M. Leroi, l'objet de minutieuses recherches et l'objet de très-curieux renseignements. Au temps de Louis XIV, la population de Versailles n'était que de 30,000 habitants; il y en avait 80,000 en 1789.

Jusqu'au règne de Louis XVI, Versailles n'eut pas d'administration municipale. La cité était une dépendance du château et, comme telle, placée sous l'autorité directe du roi qui, cependant, avait délégué son autorité, pour ce qui regardait la ville, à un gouverneur avec un baillage exerçant la justice et une partie de la police. En 1787 seulement, Louis XVI accorda à Versailles un corps municipal. M. Leroi reproduit (tome I, pages 14, 20) le texte du règlement fait, à cette occasion, par le roi. C'est un document curieux qui semble annoncer le système électif que, deux ans plus tard, la Révolution devait étendre à toute la France.

Un des premiers soins de Louis XIV, quand il eut fixé sa résidence à Versailles, fut de pourvoir à l'éclairage de la ville. Le système adopté alors était peu compliqué : on élevait, de distance en distance, devant certaines maisons, des lanternes contenant une chandelle. Les lanternes étaient entretenues au moyen d'un impôt réparti sur les propriétaires. Restait à assurer le service de l'allumage. C'était plus simple encore. La ville était divisée en dix quartiers, dans chacun desquels un bourgeois, appelé *quartinier*, était chargé de vérifier si les lanternes étaient en bon état et allumées aux heures fixées par le bailli. L'allumage était fait par un certain nombre de bourgeois, conformément à un règlement dont M. Leroi donne le texte et dont les dispositions, excellentes peut-être au point de vue du service public, étaient des plus vexatoires pour les bourgeois. Ainsi le règlement détermine pour chaque mois l'heure de l'allumage, et cette heure varie deux fois dans le mois, suivant les phases de la lune. Pendant ces deux périodes, l'éclairage a lieu par *petites chandelles*, et pendant l'autre par *grandes chandelles*. Le règlement entre dans les plus minutieux détails pour la conservation des chandelles, prescrit de n'en allumer qu'une à la fois, de peur que les autres ne se consomment avant d'être posées, menace de peines sévères ceux qui laisseraient se détériorer les chandelles par négligence ou les détérioreraient eux-mêmes par fraude; il permet aux bour-

geois allumeurs de se faire suppléer dans leur service, pourvu que ce soit par des personnes âgées de vingt ans au moins, auxquelles la chandelle sera délivrée chaque jour, et dont ils resteront garants et responsables. Nous citons textuellement quelques articles de ce document, d'autant plus curieux qu'il concerne une ville toute royale.

« Vous observerez exactement de ne point ôter, des lanternes que  
« vous allumerez, les bouts des chandelles qui auront été éteintes  
« pendant la nuit, que l'après-midi du jour suivant, afin de donner  
« le temps aux commissaires de police et quartiniers de faire leurs  
« visites pour connaître la cause de l'extinction desdites chandelles.

« Vous ne manquerez pas de mettre les grandes chandelles dans  
« les grandes bobèches, et les petites chandelles dans les petites  
« bobèches, bien droites et non penchées ; car si l'on trouve quel-  
« qu'une des lanternes que vous devez allumer brûlée, les répara-  
« tions en seront faites à vos frais et dépens, et vous serez aussi  
« condamné à une amende envers le roi.

« Vous élèverez les lanternes que vous allumerez doucement et  
« d'égale hauteur. S'il arrivait qu'il y eût quelque lanterne qui ne  
« pût être allumée faute de pouvoir être descendue par le défaut  
« des boîtes ou poulies, vous porterez la chandelle le même soir  
« chez le commissaire de police de votre quartier, afin qu'il donne  
« les ordres nécessaires pour qu'elle soit mise en état d'être allu-  
« mée le lendemain.

« Vous aurez attention de bien fermer les portes desdites lan-  
« ternes ; et si quelqu'une se trouve ouverte, cassée, arrachée et  
« enlevée, on vous en imputera la faute, et le rétablissement des-  
« dites lanternes sera fait à vos frais et dépens, et d'ailleurs vous  
« serez condamné à une amende envers le roi.

« .... Lorsqu'il y aura quelques carreaux cassés aux lanternes,  
« vous en donnerez avis au commissaire de police et quartinier de  
« votre quartier, aussitôt que vous vous en serez aperçu, afin qu'ils  
« les fassent réparer.

« Vous observerez exactement tout ce que dessus pour éviter les  
« peines portées par les règlements de police, sur lesquelles vous  
« êtes averti qu'il n'y aura aucune grâce ni tolérance.... »

Ce n'était pas, on le voit, une sinécure que la charge d'allumeur à Versailles, et l'on ne doit pas s'étonner qu'une ville où les habitants étaient soumis à de telles vexations se soit montrée favorable à la destruction du régime qui les lui avait imposées. Il est juste de dire cependant qu'à partir de 1774 les réverbères furent substitués

aux lanternes à chandelles. Mais ce n'était pas seulement la charge d'allumeur qui rendait l'ancien régime peu sympathique aux Versaillais. Les travaux de construction, puis d'entretien du palais et de ses dépendances, la présence d'une cour brillante avaient attiré et maintenaient à Versailles une nombreuse population d'ouvriers et de domestiques, parmi laquelle il n'était pas aisé de conserver une discipline exacte. Souvent la paix publique était troublée par des rixes, par des émeutes au sujet des subsistances, et ces troubles tournaient toujours au préjudice des habitants qui, d'ailleurs, tiraient peu de profit du séjour de la cour, puisque les seigneurs qui la composaient n'habitaient point Versailles, au moins pour la plupart. De là vient l'enthousiasme de Versailles pour la Révolution.

M. Leroi a recherché avec soin tous les souvenirs qui se rattachent aux voies publiques de Versailles; il a trouvé une mine féconde de renseignements intéressants, d'anecdotes curieuses dans un journal tenu par Narbonne, premier commissaire de police de cette ville, manuscrit formant vingt-cinq volumes in-folio, que l'on conserve à la bibliothèque publique de Versailles. Il reconstruit avec soin les quelques résidences historiques que le temps a détruites, ou plutôt que le caprice des hommes, la spéculation ont fait disparaître; il cite avec soin les maisons habitées par les députés des trois ordres aux Etats généraux, celles où sont nés les personnages illustres dont Versailles est la patrie, Hoche, Ducis, l'abbé de l'Epée; celles où ont demeuré, où sont morts d'autres personnages célèbres, comme André Chénier, Lenostre, Labruyère.

Parmi ces noms que M. Leroi recommande à la reconnaissance des Versaillais, il en est un qu'on chercherait vainement, dit-il, dans les biographies les plus complètes, c'est celui de Francine, nom aujourd'hui parfaitement inconnu, et que devrait porter la principale rue de Versailles, si la récompense se mesurait toujours au service. En effet, ce nom oublié est celui de l'homme qui a créé tous ces merveilleux jeux d'eau, dont le féérique spectacle attire chaque année des myriades de visiteurs à Versailles. Francine était d'origine italienne. Son grand-père Francini avait été appelé de Florence à Paris par Marie de Médicis, et avait fait toutes les pièces hydrauliques du château neuf de Saint-Germain-en-Laye. Le fils de Francini, Jean-Nicolas, qui se fit nommer de Francine, fut chargé de retrouver et retrouva les eaux de Rungis, dont il dirigea la conduite à Paris, pour laquelle Jacques de Brosse construisit l'aqueduc d'Arcueil. Son fils Pierre organisa à son tour les pièces d'eau de Versailles, et en dirigea le service pendant tout le règne de Louis XIV.

Mais la foule et Versailles même ne se souviennent que de Mansart, l'architecte du château, peut-être un peu de Lenostre, le créateur du parc. Tout le monde a oublié Francine, tout le monde, excepté M. Leroi.

Conservateur de la bibliothèque publique de Versailles, M. Leroi ne pouvait oublier ce bel établissement, un des mieux installés, des mieux tenus et des plus riches de France, puisqu'on y compte plus de 60,000 volumes. Nous aurions désiré que M. Leroi, qui le connaît mieux que personne, en eût détaillé plus longuement les richesses. Signalons-y avec lui une collection musicale peut-être unique, car elle contient une grande partie des œuvres dramatiques et religieuses des compositeurs français depuis Louis XIV jusqu'à nos jours.

Indiquons encore dans le livre de M. Leroi une relation de l'autopsie du corps de Louvois, qui détruit l'accusation d'empoisonnement portée et répétée par Saint-Simon, et des renseignements d'un triste intérêt sur les journées de septembre. M. Leroi sait-il que ces documents ont déjà été imprimés à la suite du récit de Journiac de Saint-Méard ? Il a toutefois eu raison de les reproduire pour honorer la mémoire de Hyacinthe Richaud, alors maire de Versailles.

Nous savons par expérience ce que coûte de peine et de travail un ouvrage comme celui dont nous venons de parler, aussi ne saurions-nous assez féliciter les écrivains qui entreprennent ainsi de recueillir et de faire revivre les vieux souvenirs de nos villes, aujourd'hui surtout que la physionomie en est si rapidement transformée. Nous regrettons toutefois, à la fin du livre de M. Leroi, l'absence d'une table alphabétique des noms cités, qui faciliterait singulièrement les recherches et d'un plan de l'ancien Versailles : avis pour une seconde édition.

Frédéric Lock.

**RECUEIL DE L'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX. 1857.** — De tous les Mémoires ou recueils académiques qui se publient en France chaque année, il n'y en a pas qui produisent une aussi abondante floraison poétique et marquent un culte plus soutenu pour la littérature proprement dite que celui de l'Académie des jeux floraux. Fidèle à ses antiques statuts, l'Académie continue à se donner pour mission le maintien de la *gay science* que ses premiers fondateurs s'étaient proposé et qu'ils accomplirent dans leur temps. On ne saurait garantir sans doute que les efforts de la docte assemblée aboutissent toujours aux plus heureux résultats ; si l'inspiration faiblit, si le

génie est absent, elle ne peut pas l'insuffler, *invita Minerva*, mais elle n'en prépare pas moins ses récompenses et ses couronnes, et loin d'en diminuer le nombre, elle l'augmentait naguère par l'introduction de l'œillet parmi les violettes et les lis de sa corbeille printanière. L'Académie des jeux floraux est généreuse; elle honore de la publicité de son recueil toutes les pièces qui ont simplement concouru avec quelque avantage. C'est ainsi qu'elle complète son bouquet, et lui conserve une apparence de prodigalité et d'abondance qu'il n'aurait pas par moments, s'il se trouvait réduit aux œuvres d'élite, ou du moins acceptées comme telles.

A ces richesses venues du dehors, l'Académie ajoute les siennes, c'est-à-dire les discours et communications de ses propres membres, ce qui fait aisément parvenir son recueil aux proportions d'un volume in-8°. Nous ne porterons pas un coup d'œil rétrospectif sur les recueils antérieurs, il y aurait là une histoire curieuse à écrire, car l'Académie des jeux floraux date de loin; pour l'instant le recueil actuel doit suffire à notre tâche.

Parmi les vers des concurrents qui se sont montrés dans la lice avec des chances inégales, nous rapportant à l'ordre établi par l'Académie dans la distribution des matières, nous signalerons d'abord une ode intitulée *le Destin*, par M. Aiguesparses, maître répétiteur au lycée de Brest. Cette œuvre n'est pas d'un art achevé, mais le souffle d'une inspiration vraie y circule. Lorsque tant d'autres ne sont que les échos sans conscience du bruit qu'ils rendent, on aime à écouter une voix où vibre l'expression de la pensée. Les aspérités ou même les incorrections du langage ne sauraient surprendre dans un début; mais nous croyons que, telle qu'elle est, l'ode de M. Aiguesparses peut faire espérer mieux.

Une idylle, intitulée *l'Homme pris par un Lièvre*, a obtenu un prix réservé, peut-être eût-elle mérité davantage et l'Académie ne l'aurait-elle pas jugée indigne du prix du genre, n'était son ton léger et badin qu'on n'admet pas volontiers dans ces concours. L'auteur de cette pièce est M. Léon Duponnois, professeur de seconde au lycée de Mâcon; il serait difficile de trouver dans le recueil des vers plus aisés et plus piquants. M. Duponnois, qui est Champenois comme *le Bonhomme* et qui s'en souvient, a emprunté au sol natal quelque chose de sa gaieté franche et de sa joviale malice.

M. Pécontal, connu dans les concours des jeux floraux, et déjà *cher à l'Académie*, dit le secrétaire perpétuel dans son rapport, avait donné cette année une élégie pleine de suavité et de douce émotion, sous le titre de *l'Ange et la Mère*; cette pièce, imitation heureuse et

fidèle d'un passage de *la Maison de Sapience de Jehan le Saulnier*, n'a obtenu qu'une mention honorable. L'Académie n'accorderait-elle pas ses couronnes aux imitations? C'est ce que nous nous sommes demandé; s'il en était ainsi, il semble cependant qu'elle n'admettrait pas au concours les pièces de ce genre; le rapport ne justifie pas d'ailleurs notre supposition, il ne reproche pas à M. Pécontal une imitation qui a dû paraître légitime à l'Académie.

Quant on a lu toute la partie poétique de ce concours, on est certainement convaincu que l'art des vers n'est pas chez nous près de tomber en désuétude, et si l'abondance pouvait compenser la qualité, on pourrait croire que le présent n'aurait rien à regretter du passé. Quoi qu'il en soit, c'est toujours un heureux symptôme que de voir les esprits s'adonner aux arts pacifiques et poursuivre une ambition aussi innocente.

La prédilection marquée de l'Académie pour la poésie ne lui a pas fait négliger l'éloquence; elle n'a cessé, au contraire, d'encourager ce genre de talent, en lui décernant pour prix l'une de ses plus belles fleurs: l'églantine d'or. Un sujet de discours est annuellement proposé par l'Académie, et s'il n'y a pas tous les ans des concurrents assez heureux pour mériter la couronne offerte à leurs efforts, il est du moins certain que les œuvres qui se produisent là sont, à beaucoup d'égards, supérieures aux compositions poétiques qui ont une si grande part dans cette lice ouverte aux luttes de l'esprit. Peut-être l'Académie, comme simple concession au temps présent, ferait-elle bien d'accorder un peu plus de place à la prose; l'éclat de ses fêtes ne pourrait qu'y gagner, et la poésie demeurerait encore assez bien dotée pour n'avoir pas le droit de se plaindre de ce léger préjudice.

Ces idées nous sont naturellement suggérées par l'état du concours de cette dernière année. Si nous comparons, en effet, le discours de M. Achille Janot, qui a remporté le prix du genre, avec les nombreuses pièces de vers que l'Académie a dû accueillir, faute de mieux, nous trouvons notre vœu surabondamment justifié. L'Académie avait proposé la question suivante: *La littérature de notre temps a-t-elle un caractère qui lui soit tout à fait propre? Peut-on dire, au contraire, qu'elle procède plus ou moins directement de celle de nos trois derniers siècles, ou qu'elle incline à s'en rapprocher?*

Le sujet était vaste, difficile, périlleux. Il fallait, pour le traiter convenablement, des connaissances sûres et précises sur notre histoire littéraire, un goût éclairé, un sens critique véritable pour apprécier chaque chose avec mesure, au milieu de la conflagration de passions à peine calmées, et sous l'influence de ce scepticisme en

matière d'art qu'elles ont laissé après elles ; il fallait enfin remonter aux causes d'épanouissement ou de déclin, d'exubérance de sève ou d'allanguissement, et rechercher le secret de ces causes dans les événements politiques ou dans les évolutions successives de la pensée philosophique. M. Achille Janot a fait tout cela ; il a fourni cette tâche à la satisfaction de l'Académie, et du public aussi, pensons-nous. Si quelque chose laisse à désirer, c'est la conclusion ; on sent que c'est là le terrain brûlant, *ignes suppositos cineri doloso*. Que de doutes, en effet, ont dû s'élever dans l'esprit de M. Achille Janot, quand il s'est agi de répondre oui ou non à la question de l'Académie, car les deux thèses étaient également soutenables et pouvaient s'appuyer sur de nombreux exemples ! Il est certain que le style historique ou critique tend visiblement aujourd'hui à reprendre les errements des deux siècles précédents ; nous ne prétendons d'ailleurs marquer qu'un désir, non un résultat obtenu ; mais que ce désir, cette tendance existe, cela ne peut être contesté. D'un autre côté, si l'on jette les yeux sur les œuvres dramatiques, sur les écrits de pure imagination, n'importe le genre, et sans en excepter la poésie proprement dite, ou si l'on veut, la chose versifiée, on conviendra qu'ici les tendances sont multiples, sans néanmoins vouloir aboutir à une heureuse réaction. M. Achille Janot a opté pour le oui, et nous gagerions qu'il a deviné en cela la secrète pensée de l'Académie.

Cet espoir d'une renaissance prochaine était naguère éloquemment exprimé au sein de la docte assemblée, réunie en séance publique, par l'un de ses membres les plus distingués, M. le comte de Belcastel. Ce discours, plein d'aperçus ingénieux et d'un ton élevé, a pour objet de montrer le travail comme l'unique route du vrai beau. C'était pour saluer la bienvenue d'un nouvel élu, M. Delavigne, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, que M. de Belcastel développait cette théorie ; on aurait pu la croire la profession de foi du récipiendaire lui-même. M. Delavigne, de son côté, a esquissé dans son discours l'histoire de la poésie au moyen âge et dans les temps qui ont précédé la renaissance, ce qui lui a fourni plus d'une occasion de rappeler les titres glorieux de l'Académie des jeux floraux, dont le nom se rencontre partout dans nos annales littéraires. Ce discours a rencontré les plus vives sympathies de la part d'un public fier de ses nobles traditions. M. Delavigne a depuis longues années acquis droit de cité à Toulouse ; il remplaça avec éclat, dans sa chaire d'éloquence française, M. Hippolyte Fortoul, dont les succès rendaient périlleux à tout autre l'abord de cette chaire.

M. Dugabé, depuis longtemps connu dans le barreau de Toulouse et que l'Académie compte parmi ses mainteneurs, a répondu aux remerciements de M. Delavigne avec la finesse d'esprit qui le caractérise. Il a rappelé les titres qui recommandaient M. Delavigne aux suffrages de l'Académie, et il n'a pas négligé de signaler le beau livre publié naguère par ce professeur sur Corneille et la tragédie sacrée. M. Dugabé a montré les côtés vraiment originaux de cette intéressante étude et toutes les idées salutaires qui s'en dégagent.

La réception de M. l'abbé d'Huilé de Saint-Projet, directeur et professeur de philosophie au petit séminaire de Toulouse, a été encore l'occasion de trois remarquables discours que nous trouvons insérés au recueil. Disons ici que l'Académie des jeux floraux ne procède pas tout à fait pour ses réceptions comme l'Académie française dont elle n'a pas emprunté les usages, étant son aînée. Dans l'Académie des jeux floraux, l'éloge du membre défunt n'est pas confié à un récipiendaire, mais à un mainteneur désigné à cet effet. Le discours du récipiendaire a d'abord pour objet de remercier l'Académie de son élection d'où il passe à un sujet littéraire de son libre choix ; un mainteneur prend ensuite la parole pour répondre aux remerciements du récipiendaire et motiver par son éloge l'élection qui l'a appelé à venir occuper le fauteuil vacant. Celui qui était dévolu à M. l'abbé d'Huilé de Saint-Projet avait été laissé vide par la mort de M. Hippolyte Fortoul. L'Académie, par un sentiment d'affectueuse délicatesse envers la mémoire du mainteneur qu'elle venait de perdre, pensa ne pouvoir mieux acquitter la dette de ses regrets qu'en chargeant du soin de les exprimer celui dont il s'était plu à cultiver les relations avec une assiduité plus constante ; c'est à M. le marquis de Tauriac que revenait de droit l'honneur de cette tâche ; il eût été difficile de la mettre en de meilleures mains.

M. le marquis de Tauriac est un de ces rares esprits en qui la tradition se concilie sans efforts avec les progrès et les idées libérales de l'âge moderne ; il n'a pas répudié le passé, il l'a seulement accepté sous bénéfice d'inventaire, et a pu de la sorte, sans préjudice, y recueillir quelque chose de cet art exquis de la conversation française qu'on imite difficilement, quand il ne vous vient pas par droit de succession et comme un bien patrimonial. Son éloge de M. Fortoul suffirait pour faire reconnaître chez M. le marquis de Tauriac les qualités que nous signalons, s'il ne les avait pas déjà produites en d'autres circonstances. Son style a cette noble simplicité qui est aussi bien à sa place dans une Académie que dans un salon d'élite. L'ensemble des œuvres littéraires de M. Fortoul, son enseignement dans



sa chaire de Toulouse, sa vie politique, les actes importants de son ministère, enfin les particularités de caractère de l'homme privé, tout cela se trouve résumé avec tact et mesure par M. de Tauriac, dans ce discours où se révèle partout à l'émotion de l'accent le sentiment profond d'une amitié durable.

M. Hippolyte Fortoul, lors de sa réception, avait traité une question fort délicate à cette date (1843), les rapports de l'esthétique et de la théologie, ou plutôt il avait montré la théologie comme la vraie source du beau. M. l'abbé d'Huilé, à son tour, a choisi le même sujet ; il a su seulement se créer une nouvelle route pour arriver au même but. Ce discours écrit d'un style élégant et pur contient des idées d'une haute portée, et qu'on serait heureux de voir prendre pour règle aux artistes et aux écrivains en peine de ressaisir les traces de cette inspiration qui enfante des chefs d'œuvre. Toutefois, M. l'abbé d'Huilé, trop préoccupé de son point de vue, a peut-être un peu manqué de justice envers l'art antique, et c'est ce qui a fourni à M. Pagès, mainteneur chargé de répondre à ses remerciements, l'occasion d'exprimer à cet égard une théorie plus modérée qui restitue à l'antiquité l'admiration qui lui est due, sans préjudice pour les temps modernes.

Le recueil se termine par quelques communications poétiques faites par des mainteneurs en séance particulière. Nous y remarquons une idylle de M. Décampe, ancien recteur de l'Académie de Lyon. Ces vers où respirent les douces vertus qui font l'honneur et le charme d'une existence vouée à l'étude et aux œuvres chrétiennes pourraient aisément être attribués à un disciple immédiat d'un maître de la grande époque ; M. Décampe qui, pourtant, n'ignore rien, semble n'avoir jamais entendu les bruits tumultueux des écoles si diverses qui se sont succédé depuis lors ; il serait impossible de découvrir dans son style d'une si parfaite transparence la plus légère empreinte de tant d'influences auxquelles nul ne peut se flatter d'avoir échappé.

M. Jules de Rességuier qui appartient aussi bien à Paris qu'à Toulouse, et à l'école moderne autant qu'à l'ancienne, a traité en beaux vers et avec infiniment d'esprit et de sentiment cette question qui a, sans nul doute le cachet du temps présent : *les sages qu'on appelle fous*.

M. de la Jugie, poète élégant et plein de grâce, a fourni au recueil tout un bouquet de sonnets ; il y en a un sous ce titre : *Le sonnet est grec*. L'idée est ingénieuse ; M. de la Jugie retrouve le principe du sonnet dans la combinaison harmonieuse du triangle et du quadrilatère inventée par l'architecture grecque.

Sous le titre d'une nouvelle année, M. Adolphe de Puibusque a fait entendre à l'Académie les leçons de la plus saine morale philosophique embellies de tous les charmes de la langue des muses.

Enfin, M. Florentin Ducos, auteur d'une épopée toulousaine en vingt-quatre chants, ce qui n'est pas son seul titre à la reconnaissance de ses concitoyens, a fourni au recueil un conte divertissant. Quoique l'Académie aime de préférence, comme nous l'avons déjà remarqué, les sujets sérieux, elle ne laisse pas d'accueillir à l'occasion les compositions légères et égayées d'un confrère dont le dévouement et les services lui sont trop connus. Un jour que Cicéron s'était égayé dans le sénat aux dépens du stoïcisme, Caton sans se fâcher se contenta de dire, au sortir de la séance : *Habemus consulem facetissimum.*

Jules Roussy.

---

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 6 novembre.* — M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique qui invite l'académie à présenter deux candidats pour la chaire de persan, vacante par le décès de M. Quatremère, à l'école des langues orientales vivantes. L'élection de ces candidats est fixée au vendredi 13 novembre.

MM. Defrémery et L. Delisle se portent candidats, le premier pour la chaire de persan, le second pour une des places d'académicien.

Présentation par M. Hase d'une dissertation où M. Weinkacoff essaie d'établir que Tacite est l'auteur du traité de *Causis corruptæ eloquentiæ*.

M. Guigniaut offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Alf. Maury, le second volume de l'*Histoire des religions de la Grèce antique*. « Ce livre, dit M. Guigniaut, est le fruit d'une immense érudition et le travail d'un esprit éclairé. »

Après le dépôt de différents ouvrages, l'Académie procède, en comité secret, à l'examen des titres des candidats à la succession de M. Dureau de la Malle.

Lorsque la séance publique est reprise, M. Renan achève la lecture de son *mémoire sur Sanchoniaton*.

M. Renan est d'avis que les fragments connus sous le nom de Sanchoniaton ne sont pas, comme quelques-uns le croient, l'œuvre apocryphe de Philon de Byblos ; que ces fragments ont été originellement écrits en langue phénicienne et traduits plus ou moins li-

brement par Philon de Byblos. Il pense, sans pouvoir l'affirmer expressément, que le nom de Sanchoniaton, conforme d'ailleurs aux analogies sémitiques, est le nom de l'auteur réel de ces fragments qui vivait vers l'époque des Séleucides. Il reconnaît dans l'ensemble des fragments un fond d'idées phéniciennes, mêlées à des idées égyptiennes, grecques, juives, persanes. Quant au degré de confiance que méritent ces vestiges de Sanchoniaton, M. Renan se tient dans un doute que motive l'incertitude sur l'origine des documents employés par l'écrivain.

*Séance du 13.* — M. Lajard allègue des raisons de santé pour se dispenser de venir prendre part à la nomination du successeur de M. Dureau de la Malle.

M. Miller se porte candidat au fauteuil de M. Boissonnade. MM. de Mortreuil et de la Quérière annoncent leur candidature au titre de correspondant.

M. Sémichon envoie son livre sur *la paix et la trêve de Dieu* pour le concours des antiquités nationales.

M. de Witte présente pour le concours de numismatique le *musée du prince Basile Kotchoubey*, par M. le commandeur de Koehne.

M. le duc de Luynes fait hommage de la seconde partie du premier volume du *Cartulaire de l'abbaye des Vaux de Cernay*, publié à ses frais par MM. Merlet et Aug. Moutié.

Après le dépôt de divers ouvrages, l'Académie procède à l'élection d'un membre en remplacement de M. Dureau de la Malle. Le scrutin donne, sur 34 votans, 18 suffrages à M. Alfred Maury, et 16 à M. Delisle. M. Maury est déclaré académicien.

L'Académie s'occupe ensuite de la désignation de deux candidats pour la chaire de persan de l'école des langues orientales. Sont désignés : MM. Defrémery, comme premier candidat ; Scheffer, comme deuxième candidat.

M. Egger communique une inscription grecque copiée sur la base d'un buste de femme qui lui paraît appartenir au premier siècle de l'ère chrétienne.

M. Sidi Mahmoud continue la lecture de son travail sur le *calendrier arabe*.

*Séance du 20.* — M. Pauthier se porte candidat au fauteuil de M. Quatremère. MM. Dubeux et Val. Parisot se portent candidats aux présentations que l'Académie est ou sera appelée à faire pour les chaires d'Hébreu et de littérature slave au collège de France.

Envoi de plusieurs ouvrages pour le concours des antiquités nationales. Dépôt d'ouvrages offerts à l'Académie.

M. de Monmerqué rend compte de l'inauguration de la statue de Mme de Sévigné à Grignan.

M. Ph. Lebas lit un Mémoire *sur un fragment de piédestal en marbre trouvé à l'ouest du Parthénon.*

M. Sidi Mahmoud achève son Mémoire sur le *calendrier arabe.*

M. Ernest Desjardins commence la lecture d'un Mémoire sur diverses antiquités latines.

*Séance du 27.* — Installation de M. Alfred Maury. Envoi de plusieurs ouvrages pour le concours des antiquités nationales.

M. Jomard offre, de la part de M. Rossignol, l'empreinte en plâtre de l'inscription trouvée à Alise-Sainte-Reine, et où figure le nom d'ALISIA.

Comité secret pour la discussion des titres des candidats aux deux fauteuils vacants.

F. L.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE. Présidence de M. Dumas. — *Séances des 14 et 28 octobre 1857.* — La teinture et l'impression sur tissus font un immense emploi de la racine de garance; aussi, depuis quelque trente ans, depuis que la science chimique a cherché à éclairer les mystérieuses opérations de l'industrie, bien des essais ont-ils été tentés pour extraire et isoler la substance qui donne à la précieuse racine ses propriétés tinctoriales. C'est en effet chose connue de chacun que dans les bois de teinture la faculté de teindre appartient à un suc renfermant un composé particulier, de telle sorte qu'il suffit de laver et de presser le bois d'une certaine manière pour qu'il ne reste plus qu'un corps ligneux privé de toute matière colorante. Plusieurs fois le problème parut résolu, mais il ne l'était qu'imparfaitement, et c'est il y a quelques mois à peine que MM. Verdeil et Michel ont pu trancher cette question dont la solution a été le but de tant d'efforts.

M. Dumas, dont l'esprit éminent sait si bien distinguer la découverte réelle du procédé inutile, a voulu communiquer lui-même à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale les résultats des travaux accomplis par MM. Verdeil et Michel pour extraire, au moyen d'une méthode aussi précieuse que facile, la matière colorante de la racine de garance.

Leur procédé donne à la teinture et à l'impression sur tissus une régularité et une simplicité auxquelles on n'avait pu parvenir jusqu'ici; et, notons-le tout de suite, ces avantages ne sont achetés aux dépens ni de la solidité ni du bon marché des produits. MM. Verdeil et Michel se sont proposé de concentrer la matière co-

lorante sous un petit volume et de la débarrasser des matières étrangères qui la souillent dans la racine, et l'empêchent de donner des résultats constans. Dans l'impression, en effet, ces matières étrangères exercent une action sur les blancs, les réserves du tissu, et les colorent de teintes sales qu'on est forcé d'enlever ensuite au moyen de lavage au chlore et à l'eau de savon. La découverte de la méthode qu'ils ont suivie n'est pas due au hasard, elle n'a pas été faite en un jour ; c'est par une suite de procédés rationnels, dont l'étude a duré plus de deux ans, qu'ils sont parvenus à des résultats positifs ; aussi, aujourd'hui, ne se présentent-ils pas seulement avec des expériences de laboratoire, mais avec les produits d'une fabrication régulière, entreprise dans quelques-unes de nos plus grandes usines.

Voici en quoi consiste ce procédé : on prend la racine sèche, telle que l'envoient les producteurs d'Avignon, du Haut-Rhin, de la Hollande, etc. On l'arrose avec une eau légèrement acidulée ; celle-ci pénètre dans la racine, la gonfle et la ramène à l'état d'humidité qu'elle possède lorsqu'à l'état frais elle vient d'être extraite du terrain où elle est cultivée. Après avoir été ainsi traitée, cette racine est écrasée entre deux cylindres, comme l'est la canne pour la fabrication du sucre ; cette opération est répétée jusqu'à deux ou trois fois. La pulpe ainsi obtenue est mise en contact avec une eau alcaline qui dissout la matière colorante, à laquelle Robiquet a donné le nom d'alizarine, et laisse insoluble la partie ligneuse de la racine. Ce contact est répété jusqu'à ce que le bois soit épuisé de toute sa matière colorante, que l'on extrait d'ailleurs plus complètement en soumettant le tout à la presse. En ajoutant alors une quantité déterminée d'acide à cette solution alcaline, on rend la matière colorante insoluble ; elle se précipite en un dépôt boueux encore fort impur, et renfermant beaucoup de substances étrangères ; celui-ci est séché, puis enfin, et c'est là le point le plus remarquable de cette invention, traité par l'esprit de bois qui dissout la matière colorante et ne dissout qu'elle. Cette solution, évaporée ensuite dans un alambic, donne d'un côté un extrait sec de garance, presque uniquement formé d'alizarine ; de l'autre, tout l'esprit de bois employé, qui peut ensuite rentrer en travail.

En exposant ces résultats, M. Dumas a fait ressortir combien les industries s'enchaînent les unes aux autres ; il y a cinquante ans, eût-on proposé de dissoudre la matière colorante de la garance dans l'esprit de bois, qu'une semblable proposition eût paru ridicule et folle ; c'était en effet alors un produit de laboratoire, une curiosité

scientifique. Mais depuis que la carbonisation du bois en vase clos, la fabrication du vinaigre de bois ont pris un si grand développement, l'industrie produit chaque jour des quantités considérables d'esprit de bois, et ce n'est plus la matière qui manque, ce sont les emplois qui lui font défaut.

Les avantages que présente l'extrait préparé par MM. Verdeil et Michel sont énormes et d'ailleurs faciles à saisir. La racine de garance renferme en effet 3 1/2 pour 0/0 de matière colorante; si donc on suppose l'extraction de celle-ci établie sur les lieux de culture, on voit quelle économie de transport on réalise. En outre, la pureté de cet extrait permet d'opérer en une minute les teintures qui jusqu'ici exigeaient deux et trois heures; cette même pureté fait que la matière colorante se fixe seule sur les parties mordancées; qu'aucune matière étrangère ne vient salir les blancs, et que par suite ceux-ci restent parfaitement réservés; enfin l'extraction de la matière colorante permet d'égaliser les qualités de garance de diverses provenances, en n'amenant sur le marché que la substance utile; fournissant par là des résultats constants aux teinturiers et imprimeurs sur étoffes, et évitant par suite des contestations souvent fâcheuses et regrettables.

— Plusieurs fois déjà nous avons entretenu nos lecteurs des beaux résultats obtenus par M. André-Jean, par sa méthode d'éducation des vers à soie; méthode patronée par la Société d'encouragement, et mise à exécution pour la première fois à ses frais. M. Alcan a appelé dans la dernière séance l'attention sur deux rapports de MM. les préfets de la Drôme et de l'Isère, constatant les excellents produits donnés par cette méthode dans leurs départements si essentiellement séricicoles; M. Dumas a ajouté qu'il avait reçu du département du Gard des renseignements analogues. Il a fait remarquer ensuite que l'industrie de la soie possède déjà, à la fin de cette campagne, plus de mille onces de graines provenant des vers élevés et améliorés par M. André-Jean. Si donc la campagne prochaine produit les mêmes résultats que celle de 1857, l'industrie séricicole se trouvera bientôt en possession de plus de 20,000 onces de graine provenant des éducations de M. André-Jean, et cette quantité sera de nature à influencer d'une manière sérieuse sur le marché. La Société aura donc alors non-seulement exécuté une expérience physiologique, mais elle sera arrivée à un succès grand et pratique: elle aura sauvé l'industrie de la soie, comme elle a sauvé l'industrie viticole, en préconisant et récompensant l'emploi du soufre.

— Quelle que soit l'activité industrielle de notre époque, quelque

soin qu'elle mette à rechercher l'emploi de toutes choses, il est encore sur notre sol si fécond bien des objets auxquels elle n'a point pensé, et que nous voyons chaque jour devenir la base d'applications neuves et utiles. Cette tendance aux recherches ne saurait être trop encouragée, surtout lorsque l'utilisation des substances nouvelles est intelligente et possible. A ce point de vue, un grand intérêt doit s'attacher aux études faites sur l'emploi de l'algue marine dans les constructions, par M. Lagout, ingénieur du corps impérial des ponts et chaussées. L'algue marine, que nos lecteurs connaissent bien, car c'est elle qui, sous le nom de zostère, crin végétal, sert à la confection de coussins et sommiers, se trouve en masses incalculables dans les étangs d'eau salée qu'on rencontre sur nos côtes, principalement dans la Provence et le Languedoc. C'est une substance qui n'a aucune valeur pour ainsi dire, et dont le coût représente juste le prix de son extraction, plus celui du transport. On voit de là quel intérêt doit présenter son utilisation. Or, celle-ci est facile, grâce aux remarquables propriétés de cette substance.

L'algue marine, en effet, après avoir été dessalée, est très-mauvaise conductrice du calorique : par conséquent elle garantit également du froid et du chaud. Pressée dans une certaine épaisseur, elle garantit du bruit. Elle est incombustible, ou du moins brûle sans flamme ; elle n'attire en aucune façon l'humidité ; enfin elle repousse les insectes. Que faire donc de cette substance ? Dans les pays chauds, une sorte de matelas en algue, placé entre les tuiles et le plancher, garantira les étages supérieurs de ces horribles chaleurs qui les rendent souvent inhabitables. Dans les camps militaires, des baraques, des abris légers en algue maintenue par des chaies de roseaux garantiront le soldat contre les intempéries des saisons aussi bien que contre l'invasion des insectes. Le paysan, en plaçant sous les tuiles de sa chaumière un lit d'algue marine, se mettra à l'abri des vents, de la chaleur et de l'humidité. Tels sont les premiers emplois que propose M. Lagout pour l'algue marine, et certes le peu de valeur de cette plante, ses propriétés caractéristiques d'incombustibilité et non conductibilité de la chaleur, en vont faire un agent bien précieux pour les constructions spéciales. Déjà M. Lagout a appliqué son système, et avec grand succès, dans les stations entre Narbonne et Carcassonne, sur le tronçon du chemin de fer du Midi dont la direction lui était confiée.

Sa Majesté l'Empereur, toujours désireux d'apprécier *de visu* les découvertes qui peuvent intéresser l'industrie en général, et les classes laborieuses principalement, a daigné recevoir M. Lagout, il

y a quelques jours. Après s'être fait rendre compte des avantages et des difficultés que peut présenter l'emploi de l'algue marine, l'Empereur a ordonné que des expériences fussent faites pour la construction de baraques militaires par ce système.

— Il ne s'écoule jamais un temps bien long sans que les journaux rapportent quelque nouvel incendie survenu dans les caves de liquoriste, de fabricant de vernis, etc. Presque toujours ceux-ci sont dus à l'inflammation de bouteilles dont les ouvriers s'occupaient à transvaser le contenu. MM. Plisso et Devers ont imaginé un appareil bien simple qui pare de la façon la plus certaine à ces terribles dangers. Au lieu de remuer, de renverser les bouteilles pour les vider, ils les laissent droites, et se servent d'un siphon formé d'un tube recourbé en verre dont la courte branche plonge dans le liquide.

Un ajustage en caoutchouc embrasse le goulot, et il suffit, au moyen d'en petit tube de même substance qui s'y trouve adapté, de souffler dans la bouteille pour que le liquide remonte dans le tube et que le siphon se trouve amorcé. Une fois en cet état, il laisse le liquide s'écouler de lui-même; et cette marche tranquille et commode de l'opération, évitant les soubresauts et les projections, supprime les principales causes d'incendie.

— M. P.-E. Laviron a présenté à la Société un instrument ingénieux qu'il désigne sous le nom de fumivulse ou pompe-fumée, destiné à donner à tous les appareils de chauffage un tirage parfait et régulier et qui peut également servir de ventilateur. Cet appareil est à force centrifuge, il est placé au sommet de la cheminée et est formé d'un premier cône posant sur sa pointe et entouré à demeure de huit volants verticaux, à l'extrémité desquels sont disposés des cônes très-évasés ayant au centre un orifice d'appel pour recevoir la fumée; le tout est entouré d'un chapeau pour le mettre à l'abri du coup de vent. Sous l'influence du souffle le plus léger, cet appareil se met en rotation, détermine une aspiration par la cheminée et produit un tirage parfait. L'appareil de M. Laviron a été renvoyé à l'examen de la Commission des arts économiques.

(*La Patrie.*)

A. GIRARD.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — La deuxième assemblée générale annuelle de 1857 a eu lieu sous la présidence de M. Daussy, membre de l'Institut, dans la salle de la Société d'encouragement, rue Bonaparte.

Après un savant discours d'ouverture prononcé par le président,



M. Alfred Maury, secrétaire général, a présenté le rapport annuel des travaux de la Société et du progrès des sciences géographiques pendant l'année 1856. Dans ce travail, élégamment écrit et qui a captivé constamment l'intérêt de l'auditoire, M. Alfred Maury a passé successivement en revue tous les ouvrages qui jalonnent, pour ainsi dire, la marche de la science géographique, et il a su mettre en lumière avec beaucoup d'à-propos leur mérite respectif.

En parlant des voyageurs qui ont sillonné les mers du Nord à la recherche de sir John Franklin, l'orateur a dit que peut-être un jour ces intrépides explorateurs inspireront aux Esquimaux, devenus plus civilisés, quelques poèmes, où les noms du grand navigateur anglais et de ceux qui allèrent à sa recherche s'offriront entourés de la même auréole merveilleuse que les héros des épopées homériques. »

« A ce nom s'en attachera aussi un autre bien plus illustre. La renommée l'avait depuis longtemps porté jusqu'aux confins de l'univers; mais la gloire qui s'y attache n'était pour les habitants des contrées glacées qu'une tradition lointaine et étrangère. Un prince, dont l'active curiosité conçoit tous les jours de nouveaux sujets d'exploration, a voulu montrer dans la Scandinavie, aux Feroë et au Groënland, un pavillon qui n'y apparaît que rarement. Le vapeur la *Reine-Hortense* a transporté dans les régions arctiques le prince Napoléon et une commission scientifique dont il s'était fait accompagner. La présence d'un Napoléon a excité un vif enthousiasme et fait presque une révolution chez ces misérables pêcheurs du Groënland, ces pauvres habitants de l'Islande, dont le prince a voulu recueillir les sagas et les antiquités. »

Plus loin, M. Maury a appelé l'attention de l'assemblée sur les voyages d'une femme que la Société de géographie a tenu à honneur d'inscrire parmi ses membres, nous voulons parler de M<sup>me</sup> Ida Pfeiffer, qui a accompli seule et avec les plus faibles ressources deux fois le tour du monde. M<sup>me</sup> Pfeiffer, vient de partir pour une nouvelle exploration, et elle a récemment quitté Madagascar. Bien que les conditions dans lesquelles voyage, on pourrait presque dire se promène cette femme extraordinaire, ne lui permettent pas de rendre à la science tous les services dont elle serait capable, on n'en doit pas moins une reconnaissance réelle, une vive admiration à son intrépidité. La relation de ce que l'on pourrait appeler ses Mémoires a au moins le mérite de populariser le goût des voyages et de la géographie, et de faire naître chez quelques-uns la pensée d'explorer des contrées inconnues. M. Maury a terminé en payant un juste tribut de regrets à la mémoire des membres que la Société a perdus pendant l'année qui vient de s'écouler.

La parole a été donnée à M. E. Lamanski, secrétaire de la Société impériale géographique de Russie, qui est entré dans des détails intéressants sur la partie nord-ouest de l'Asie centrale, sur les relations commerciales de la Russie avec les khanats de Boukhara, Kiva et Kokans, ainsi que sur les mœurs et usages de leurs habitants.

Cette lecture a été suivie d'une communication de M. Jomard, relative à une relation de voyage à l'oasis de Jupiter Ammon, par M. James Hamilton. L'heure avancée n'a pas permis d'entendre M. de la Roquette qui se proposait de lire un Mémoire de M. H. de Saussure sur le volcan de San Andres, au Mexique.

A la fin de la séance, MM. de Saulcy, membre de l'Institut, Barbié du Bocage et de Froidefonds des Farges ont été nommés membres de la commission centrale, en remplacement de MM. les généraux Aupick et Auvray, et de M. Isambert, décédés.

(*Le Moniteur universel.*)

**BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE. — 2<sup>e</sup> semestre 1856.** — Il y avait au commencement du onzième siècle, c'est-à-dire après la terrible crise de l'an mil, dans le monastère de Saint-Pierre-le-Vif à Sens, un jeune novice, nommé Odoramne ou Odoramne, d'un esprit vif et subtil, ardent à l'étude, passionné pour les arts et qui semblait devoir être l'honneur de l'abbaye dont Rainard venait de prendre la direction. Ayant recueilli de nombreux fragments de sculpture provenant d'un temple païen et découverts en creusant les fondations de l'église destinée à remplacer la cathédrale Saint-Etienne, il s'appliqua à les imiter et les chroniqueurs contemporains nous apprennent effectivement qu'il exécuta un Christ mourant sur la croix d'une très-belle facture et un puits remarquable par ses ornements. Peu après Odoramne vit les soldats du roi Robert dévaster le monastère et un étranger remplacer son protecteur Rainard, qui ne put survivre à ce désastre : en même temps il voulut écrire quelques traités théologiques et se vit accusé d'hérésie, quoiqu'il demandât à s'expliquer et promit de reconnaître ses torts involontaires si on lui montrait « le guet-apens que ses péchés lui avaient mérité. » Personne ne voulut l'entendre et il se décida à quitter Saint-Pierre-le-Vif pour se réfugier à l'abbaye de Saint-Denis où il fut reçu avec un tel empressement, que plusieurs années après il écrivait aux moines : « Si tous mes cheveux étaient changés en autant de langues, je ne pourrais pas encore vous exprimer suffi-

samment la reconnaissance que je vous dois. » Au bout d'un certain temps, cependant, pendant lequel la renommée d'Odoranne grandit considérablement, les religieux de Saint-Pierre eurent honte de leur conduite et le rappelèrent, quand ils surent que le roi le leur envoyait chargé de faire exécuter une splendide chasse pour saint Savinien, à l'intervention duquel la reine Constance avait efficacement recouru. Robert vint assister à la translation de ces reliques.

Odoranne cependant demeura obscurément dans le monastère, s'occupant cette fois de musique et continuant la rédaction de sa curieuse chronique : ses travaux historiques remplirent le reste de sa vie qu'il termina en 1046, âgé de soixante ans.

Quelques mois auparavant, Odoranne avait eu la précaution de rassembler toutes ses œuvres ; voici les principales : Vie de la reine Théodechilde et Notice sur la fondation de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. — Chronique de l'an 675 à l'an 1032. — Lettre au moine Erard sur la médecine *homœopathique*, remarquons ce détail, et sur diverses matières. — Lettre sur les tons en musique. — Traité sur la musique. — Sept lettres ou traités divers. — Quelques pièces poétiques.

Le manuscrit d'Odoranne a lui-même une histoire : il demeura à Saint-Pierre jusqu'en 1630, époque à laquelle il disparut. Une copie contemporaine en existait dans la *librairie* de l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire ; quand elle fut dilapidée par le cardinal de Châtillon, en 1562, une moitié en fut acquise par Paul Pétau, conseiller au parlement de Paris : l'œuvre d'Odoranne en faisait partie : le fils de Paul Pétau vendit cette bibliothèque à la reine Christine qui la légua au pape : ce riche dépôt est actuellement au Vatican.

M. Challe a fait une bonne œuvre en mettant au grand jour, dans le *Bulletin de la Société de l'Yonne*, cette pieuse et digne figure monacale : « Artiste éminent, dit-il en finissant, à une époque où les arts étaient tombés dans un oubli profond, homme de science dans un temps où la science était méprisée, sculpteur, historien, poète, musicien, jurisconsulte, théologien, naturaliste, Odoranne embrasse dans l'ardeur de ses études presque tout ce qui constituait alors le cercle des connaissances humaines. » Mais M. Challe n'a pas seulement « signalé à la reconnaissance de la ville de Sens sa plus ancienne illustration artistique, littéraire et scientifique, » il a écrit une excellente notice historique, car il a soin de tenir les lecteurs au courant des événements qui se sont accomplis à Sens et aux environs au temps où vivait Odoranne.

M. Quantin, l'un de nos plus infatigables érudits de province, a

raconté dans le même Bulletin un épisode des guerres civiles au seizième siècle à Avallon. M. de Saulx-Tavannes, — depuis plus connu sous le seul nom de maréchal de Tavannes, — avait mis pour gouverneur à Avallon M. de Vezanne, en lui recommandant de lui procurer le plus d'argent possible : cependant il paraît que les fonds ne venaient pas assez vite ou ne suffisaient pas et, à bout de ressources pour payer les troupes royales, il envoya, en août 1562, au lieutenant du bailliage l'ordre de lever l'argenterie des églises, accompagné de cette lettre curieuse : « Monsieur le lieutenant, je vous envoie une commission pour saisir l'argenterie des églises de vostre ville : ne faillez incontinent de l'exécuter selon sa forme et teneur et m'advertissez dedans six jours après la réception de ceste en ce que vous y aurez fait et n'y faites faute. Et à tout je prieray Dieu, Monsieur le lieutenant, de vous tenir en sa sainte garde. De Châlons, ce xiv<sup>e</sup> jour d'aoust 1562, vostre bien bon amy. Tavannes. — J'ay entendu que vous sçavez bien où sont les dictes argenteryes, je vous prie y donner ordre le plus soudain qu'il vous sera possible. »

Ces ordres étaient nets et précis : le 18 août, maître Filsjehan, lieutenant au bailliage, se fit montrer tout le trésor du chapitre et en dresser un procès-verbal que publie M. Quentin ; Pierre Marchand, trésorier de M. de Tavannes, donna, le 21 septembre suivant, quittance de la somme de 268 liv. 16 sols à compte sur celle de 430 liv. 4 sols 7 deniers, montant de l'estimation du trésor que les chanoines aimèrent mieux racheter « pour ne pas scandaliser le peuple en désolant des lieux sacrés et ecclésiastiques. » Pour ce reste dû, le chapitre implora vainement la générosité de M. de Tavannes en lui faisant connaître les pertes énormes qu'il avait eu réellement à subir, mais ce fut vainement et il fallut vendre une coupe de bois pour sortir d'embarras : les chanoines adressèrent à ce sujet, au parlement de Dijon, un long procès-verbal qui retrace vivement les épisodes de cette époque agitée, la misère du chapitre et la physiologie de l'église collégiale d'Avallon. C'est par là que M. Quentin termine son travail. Il publie ensuite une courte note sur un cimetière romain récemment découvert à Augy, sur les bords de l'Yonne.

M. Lorin a inséré également, dans le Bulletin de la Société, une note sur les murs d'Auxerre au sujet de l'éboulement arrivé dernièrement.

Je ne ferai également que citer la suite de l'histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau, publiée par M. Déy dans ce recueil, comprise entre l'année 1395 et l'année 1453 : il y a cependant un

curieux chapitre à indiquer, celui relatif à Jacques Cœur qui acheta, comme on le sait, cette petite cité, le 15 février 1450 à la succession des princes de Montferrat, derniers propriétaires.

Enfin je finirai par la biographie de Claude Salomon, écrite par l'un de ses parents du même nom. Claude Salomon, issu d'une famille honorable de la bourgeoisie d'Auxerre, naquit le 30 décembre 1710; il fut destiné à l'état ecclésiastique et parvint, en 1740, dans sa ville natale, à la cure de Saint-Regnobert, église aujourd'hui détruite : je ne suivrai pas son biographe dans les intéressants détails qu'il fournit : l'abbé Salomon fut singulièrement mêlé aux débats jansénistes sous deux évêques distingués, Mgr de Caylus et Mgr de Condorcet : prédicateur éloquent, il sut conquérir à Auxerre une place considérable et mourut, le 8 avril 1788, emporté par une épidémie dans laquelle il avait admirablement payé de sa personne.

L'auteur de cette biographie a rempli un devoir louable en la publiant et rendu un hommage mérité à la mémoire d'un homme de bien.

ED. DE BARTHÉLEMY.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DES BEAUX-ARTS, DE LA FLANDRE MARITIME DE FRANCE. — M. de Baecker, un des fondateurs de la *Société dunkerquoise* et du *Comité flamand* à Dunkerque, a fondé à Bergues (Nord) la *Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime*. Cette nouvelle Compagnie, à peine fondée, a été autorisée le 28 février 1856, par arrêté de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, et des membres de l'institut de France en ont accepté le titre de correspondants. Parmi les Sociétés savantes qui sont entrées en relation avec celle de la Flandre maritime, on remarque les académies royales des Pays-Bas et de Belgique.

Après un an d'existence, la Société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime a publié le premier volume de ses *Mémoires*. Ils se composent d'un travail de M. Gassmann sur la bataille d'Hondschoote, et d'une étude sur les sagas du Nord, par M. Louis de Baecker.

Jusqu'à présent nous ne connaissions que la version des écrivains français sur la bataille d'Hondschoote; M. Gassmann a voulu faire connaître la version hanovrienne, c'est-à-dire celle des vaincus et l'a traduite de l'allemand. Il importe donc de signaler ce travail à quiconque s'occupe de l'histoire moderne de la France.

Quant aux *Sagas du Nord* de M. de Baecker, elles ont été appréciées en ces termes par la *Revue du Nord* :

« Qu'est-ce qu'une saga ? La saga, c'est la tradition orale, c'est le merveilleux recueilli aux premiers âges des sociétés, où l'homme était plus vivement impressionné devant les objets physiques dont il grossissait les qualités qui le frappaient d'admiration ou d'effroi.

« La saga est la tradition orale, le contraire de l'histoire, marchant par d'autres routes et voyant par d'autres yeux.

« L'Orient n'a pas été seul à inventer ces fictions brillantes, poétiques, qui composèrent sa première littérature ; les nations du Nord ont eu leurs légendes et non pas certes moins bien curieuses que celles créées sous un ciel moins inspirateur peut-être. M. Sébastien Rhéal en a publié un recueil, traductions en vers de chants nombreux où le bulbul oriental soupire à côté de la ballade scandinave.

« M. Louis de Baecker, que ses attractions spéciales ont voué tout particulièrement à tout ce qui se rattache à l'histoire du pays qu'il habite, souvenirs historiques et monuments, M. de Baecker ne s'est occupé que de chants du Nord, parmi lesquels il a fait un choix.

« D'abord il nous retrace l'origine de la saga, puis il nous donne le conte flamand des *sept Vainqueurs de la reine du Mississipi* ou *Edda*, que les auteurs de la féerie la *Châle blanche* semblent avoir voulu imiter. Puis, il nous raconte la *saga de Sigfrid*, celle de *Lyderik de Buk*, celle du *chevalier au cygne*, s'efforçant de montrer leur commune origine et les rapports ou ressemblances. La *saga du chevalier au cygne* est particulièrement attachante.

« La partie principale du volume est consacrée à la *saga de Gudrune*, le pendant des *Nibelungen*, l'*Odyssée germanique* à côté de l'*Iliade germanique*.

« La *saga de Gudrune*, est un poème du treizième siècle, jusque-là inédit en français. Il se compose de trois parties principales ; dans la première se trouve la naissance de Hagen, son enlèvement par le griffon, sa délivrance et son retour ; dans la seconde, l'enlèvement de Hilda, fille de Hagen, par Hettel, le combat entre les deux princes et leur réconciliation ; dans la troisième se déroule le poème proprement dit, c'est-à-dire la vie si pure, si dévouée de Gudrune, la noble jeune fille.

« Ce poème, qu'on dirait écrit par un fils d'Homère, tant le caractère des deux épopées est semblable, ce poème est un tableau fidèle d'un passé exubérant de jeunesse, de mœurs rudes mais nobles.

de traits de courage et de sauvagerie, mais de fidélité, de moralité et de chasteté, de ces mœurs qui firent l'admiration des Romains vainqueurs des Barbares et dont les annalistes latins, Tacite à leur tête, nous ont transmis le souvenir.

« M. de Baecker fait précéder le poème d'un travail critique plein d'intérêt et d'érudition, dans lequel il cherche à fixer le lieu d'action des héros de la Gudrune, la base historique des faits qui y sont rapportés, puis il examine la valeur littéraire du poème.

« Enfin, M. de Baecker étudie de nouveau une question qu'il a déjà touchée dans son livre *de la Religion du nord de la France*, la question de l'écriture runique, et il cite aussi un curieux passage d'un traité de musique du douzième siècle.

Ch. de FRANCIOSI.

---

### ALLEMAGNE.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES DE VIENNE. — *Classe d'histoire et de philosophie.* — Compte rendu des séances.

*Séance du 7 janvier 1857.* — M. le Dr Pfizmaier présente à l'Académie trois Mémoires provenant de feu M. le baron de Hammer-Purgstall destinés à figurer dans le *Recueil de l'Académie*, et intitulés : Extraits des ouvrages encyclopédiques des Arabes, des Persans et des Turcs. 1° du Durret et tadsch (perle de la couronne) de Mahmoud Schirasi. Le Mémoire qui traite des sept conditions nécessaires pour obtenir la science commence par la troisième : l'amoindrissement des affections mondaines : la femme, les enfants et la patrie.

A ces dix conditions se rattache la troisième introduction, qui comprend les conditions nécessaires à l'instituteur, qui sont également au nombre de dix. L'extrait se termine par le commencement d'une autre introduction sur le domaine de la science en général et ses différentes branches et ramifications.

2° De la septième dissertation des Frères de la Pureté qui traite de la division des sciences. — Les dissertations des Frères de la Pureté de Ben-Rifaa au nombre de cinquante forment un ouvrage qui traite des quarante-deux sciences différentes. L'extrait en question qui est emprunté à la septième dissertation expose la division des sciences en trois classes principales : 1° sciences d'exercice ou de discipline ; 2° de législation ou positives ; 3° philosophiques ou sciences véritables ; à la suite vient l'énumération des quarante-deux sciences que nous venons d'indiquer. L'extrait se termine par un nombre considérable de sentences et de proverbes : 1° sur la science,

2° sur l'éducation, 3° sur la sagesse, 4° sur les savants. Le même membre communique des essais de traductions, en vers, des poésies à la louange de Damas, contenues dans le Berk-ol-Motelik.

— M. le professeur Pfizmaier donne lecture d'un Mémoire sur le royaume Ou.

A l'époque où vivait Confucius et lorsque la suprématie des fils du ciel n'existait encore que de nom et que de puissants royaumes en Chine aspiraient par la grandeur de leurs entreprises à la domination universelle, deux d'entre eux, Ou et ensuite Youe, demeurés jusqu'à presque ignorés, se révélèrent avec un éclat qui attira toujours en croissant l'admiration du monde entier. Le royaume d'Ou, situé dans la partie méridionale de la province actuelle de Kiang-Sou et fondé à son origine par des barbares, s'éleva sous l'influence civilisatrice de Wou-Tschin, ministre fugitif du royaume de Thsou et par l'ambition de princes audacieux, à des exploits qui rejetèrent dans l'ombre tous les événements des temps antérieurs. Il renversa presque subitement le vaste et puissant empire de Thsou, soumit les autres États au Nord du Yang-Tse-Kiang et pénétra victorieux au nord-est par Lou, jusqu'à Thsi. Ces succès furent dus principalement aux qualités personnelles de ses princes entreprenants, d'un général originaire de Thsi nommé Sun-Wou et de Ou-He Siu, ministre fugitif de Thsou. Une fausse politique que fit prévaloir malgré ce dernier un autre ministre nommé Pe-Poei, entraîna Fou-Tschai, dernier roi de Ou, dans une lutte dangereuse avec le royaume de Youe, nouvellement fondé dans le sud, et dont le souverain, parti du dernier degré de l'abaissement, parvint à détruire l'empire d'Ou (473 ans avant J.-C.) et s'appropri pour longtemps la suprématie à laquelle aspirait ce dernier. L'auteur du Mémoire a puisé ses matériaux dans des histoires, des chroniques et des biographies chinoises dont il donne la nomenclature et y a consigné le résultat de recherches importantes sous le rapport politique, stratégique et géographique.

*Séance du 14 janvier.* — M. Valentinelli, bibliothécaire de la Marciana à Venise, adresse en manuscrit son travail intitulé : *Catalogus codicum manuscriptorum de rebus Forojulensibus in Bibliotheca D. Marci Venetiarum*; il est renvoyé à la commission historique, qui est chargée de l'examiner et d'en disposer.

— Lecture de M. Nöldeke sur le *Kitâb Jamint d'Abou Nasr Mouhammad Ibn Abd al gabbâr al Outbt.* — Quoique M. de Sacy, se soit étendu longuement sur cet ouvrage, si célèbre dans tout l'Orient, dans le tome IV, des notices et extraits, p. 325, comme son travail n'est qu'une analyse assez détaillée, il est vrai, mais faite



seulement sur une traduction en persan qu'il a eue à sa disposition, l'auteur du Mémoire a cru qu'il ne serait pas inutile de revenir sur ce Traité, en mettant à profit deux excellents manuscrits du texte original qu'a le bonheur de posséder la Bibliothèque impériale de Vienne, ainsi que deux anciennes traductions persanes, et un riche commentaire qui s'y trouve joint, afin de faire mieux connaître, au moyen de fragments et d'extraits, la version primitive et la valeur de ces traductions. On ne sait de la vie de l'auteur que quelques détails dispersés dans son livre. Il était d'une naissance illustre, de pur sang arabe, et il occupa sous Sabouktigin et sous Mahmoud des emplois importants et même des postes de confiance. On ignore l'époque de sa mort, et Haggi Chalfa ne donne aucun renseignement à ce sujet. Sa gloire se fonde sur son ouvrage intitulé : *Le récit des actions de Jamin addaoula va amtn almilla Abou l'qâsim Mahmoud ibn Sabouktigtin, le Gaznavide*, connu aussi sous le nom de : *Histoire d'Al Outbi*.

Après une description minutieuse des manuscrits employés, viennent des fragments du texte arabe, accompagnés d'une traduction allemande, qui se termine par l'indication que l'ouvrage de Outbi, d'après la *Bibliotheca sprengeriana*, aurait été déjà imprimé en 1847, à Dihli, circonstance qui ne nuit en rien au travail de M. Nóldeke, en raison de la difficulté que l'on éprouve en Europe à connaître et à se procurer les publications qui se font en Orient.

*Séance du 21 janvier.* — Jeux de Noël de la Hongrie, en langue allemande, présentés par M. le professeur Schröer, de Presbourg.

Il s'est conservé dans quelques localités de la Hongrie, et notamment à Kremnitz, à Vornderberg et à Oberufer, près de Presbourg, des espèces de représentations scéniques d'un caractère tout à fait populaire et différant par là notablement des mystères, qui sont presque toujours l'œuvre d'ecclésiastiques ou de gens lettrés. Elles se composent de trois parties : un jeu de Noël, un jeu de Paradis offrant des analogies avec le jeu d'Adam, publié récemment par M. Luzarche, et un jeu de Carême, qui se représentaient à la suite l'un de l'autre, quelquefois même à deux ou trois reprises dans la même journée. M. Weinhold en a recueilli quelques-uns qu'il a fait paraître dans l'annuaire de Weimar (t. III, p. 394). L'étude de ces monuments fait connaître qu'ils se sont formés en quelque sorte par couche; quelques scènes appartiennent encore au quinzième siècle, d'autres ne remontent qu'au milieu du seizième, et ils paraissent avoir été introduits en Hongrie au dix-septième seulement. Le mode de re-

présentation différerait essentiellement des grands mystères du moyen âge et des spectacles modernes. Les auteurs qui portaient le nom de chanteurs, dirigés par un chef, appelé maître chanteur, semblent avoir formé une corporation à l'imitation des *Meistersänger*, auxquels on ne saurait attribuer ces compositions. M. Schröder en a recueilli plusieurs qu'il se propose de publier avec notes et introduction. L'Académie, à qui il présente son travail, consent à contribuer aux frais de cette publication.

*Séance du 4 février.* — M. Miklosich communique un Mémoire sur les racines de l'ancienne langue Slovénique. — Il existe dans les langues indo-européennes deux classes de racines : verbales et pronominales; des premières dérivent les noms et les verbes, des secondes toutes les différentes particules. M. Miklosich a relevé toutes celles que renferme l'ancienne langue slovénique; à cette occasion il examine souvent les autres langues slaves; mais il ne cite les radicaux manquant au Slovénique qu'autant qu'ils lui fournissent des conclusions pour ce dialecte. Il examine si chacun d'eux dans une langue slave quelconque a donné naissance à un verbe primaire ou non, et pour parler la langue de Grimm, s'il faut le rapporter à un verbe fort, perdu ou conservé; et à ce sujet, partout il remarque à quelle classe de conjugaison appartient le verbe immédiatement dérivé d'une racine. Il a fait entrer dans son catalogue toutes les formes qui servent à la composition des mots en les ramenant au type d'où est parti le dérivé, et selon les divers changements qu'elles subissent, il les a rangées en dix-neuf classes.

*Séances des 11 et 18 février.* — M. Ferd. Wolff donne lecture d'un Mémoire sur la découverte récente de deux livres populaires la *Reine Sibille* et *Huon de Bordeaux* en langue néerlandaise.

De ces deux livres le premier avait complètement disparu sans laisser de trace; le second n'était connu que par le titre qui se trouve cité dans un index d'ouvrages prohibés par l'évêque d'Anvers en 1621, dans ces derniers temps, M. Campbell en avait découvert un exemplaire, d'Amsterdam 1644, dans la bibliothèque de La Haye; depuis, celle de Vienne a fait l'acquisition d'une édition beaucoup plus ancienne (Anvers, Guillaume Vorsterman, probablement du commencement du seizième siècle), qui mérite non-seulement une description spéciale comme rareté bibliographique, mais encore une analyse détaillée en raison de l'importance de ces ouvrages pour l'histoire du cycle carlovingien et celle des légendes du moyen âge en général. A cette occasion M. Wolff donne les résultats des recherches les plus récentes sur la tradition de la reine Sibille, son origine,

sa diffusion et ses rapports avec d'autres cycles et notamment ses points de contact avec les romans carlovingiens, et désigne la France comme le point de départ de la plupart des versions postérieures dans les fragments d'une *chanson* de geste qui n'a point encore été reconnue ; il donne ensuite l'analyse de la version espagnole en parallèle avec le livre néerlandais, et indique les pièces de théâtre dont elle forme le sujet. Dans un premier supplément il traite de la Saga d'Oliva qui s'y rattache, d'après un texte norvégien et un de Feroë publiés récemment, et indique la source primitive dans une chanson de geste restée inédite jusqu'à présent : dans un second, il rappelle le passage de la *Gran conquista de Ultramar* attribuée à Alphonse X, qui se rapporte à cette légende de Sibille et à d'autres fragments de poèmes germaniques du moyen âge sur Karle Meinit.

Ce Mémoire fera partie du Recueil de l'Académie.

— Sur un Miroir des Allemands, et sa comparaison avec le Miroir des Saxons et le Miroir des Souabes, document pour l'*Histoire des sources du droit en Allemagne*, par le docteur Julius Ficker.

L'Allemagne, au moyen âge, était, sous le rapport du droit, régie presque en entier par deux Codes, le Miroir des Saxons et celui des Souabes, qui offraient d'assez nombreux rapprochements pour qu'on pût supposer ou qu'ils dérivèrent d'une source commune, ou que l'un d'eux procédait directement de l'autre, sans que jusqu'à présent la question d'antériorité pût être tranchée en faveur d'aucun d'eux ; mais les recherches récentes qu'a provoquées la publication du Catalogue des livres de *Droit allemand*, par M. Homeyer, ont fait découvrir dans la bibliothèque de l'université de Vienne une troisième compilation demeurée inconnue jusqu'à ce jour, et qui sous le nom de Miroir des Allemands, offre de frappantes analogies avec les deux autres traités. Un examen attentif du texte, a fait connaître à M. Ficker que ce Miroir forme un intermédiaire entre le Miroir des Saxons et le Miroir des Souabes. Le premier, rédigé en 1230 par l'échevin Eike, de Reggow, a été transporté, vers le milieu du treizième siècle, à Augsbourg, et il a servi de type à la rédaction anonyme du Miroir des Allemands dont procède à son tour celui des Souabes. Le Mémoire de M. Ficker, qui occupe 236 pages du bulletin de l'Académie, offre une étude curieuse sur les diverses phases du droit germanique et des recherches approfondies sur les rédactions successives de ses Codes les plus importants, et lors même que de nouvelles découvertes viendraient à démentir ses conclusions, son travail qui révèle des faits inconnus n'en aura pas moins contribué aux progrès de la science.

# VARIÉTÉS.

---

## CHANSONS HISTORIQUES ET POPULAIRES DU QUINZIÈME SIÈCLE RARES OU INÉDITES.

---

M. Le Roux de Lincy a publié, dans la collection du libraire Aubry (*le Trésor des pièces rares et inédites*), un curieux opuscule intitulé : *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI*; un très-joli volume in-12, parfaitement imprimé, chez Ducessois, et cartonné à l'anglaise, avec petits fers, dans le goût du seizième siècle. Ce recueil n'est autre que la publication ou la reproduction d'un manuscrit du quinzième siècle, ayant appartenu à feu M. Bottin, très-connu par l'Annuaire parisien qui porte son nom. M. Bottin, membre de la Société des antiquaires de France, était un amateur éclairé de la littérature du moyen âge. Ce manuscrit, à la vente après décès de M. Bottin, en 1855, fut acquis par M. de Lincy, qui vient de s'en faire l'éditeur. Le recueil que nous avons sous les yeux contient une trentaine de chansons populaires, composées sous l'impression des faits ou événements historiques auxquels elles se rattachent. Nous allons indiquer la date et le titre des principales :

1403. Sur le siège de Maestricht et la bataille de Tongres.

1419. Sur la mort de Jean sans Peur.

1420. Contre les Armagnacs et sur le siège de Melun. — Les Chausses enlevées.

1453. Sur les Gantois.

1464. Sur la captivité de Philippe de Savoie.

1465. Deux ballades sur le seigneur de Croy; autres sur la mort

d'Isabelle de Bourbon, comtesse de Charolais ; la bataille de Montlhéry ; guerres de Liège et de Dinant.

1466. Les souhaits de Tournay (pièce satirique).

1467. Sur la mort de Philippe le Bon.

1470. Sur Richard Neville, comte de Warwick.

1471 et 1472. Sur la campagne de Louis XI en Picardie.

Comme tour littéraire, l'une des meilleures pièces de ce recueil est celle qui a pour titre : *les Chausses enlevées*. « Un homme d'armes (1), dit M. de Lincy, revient de la guerre sur son cheval, ayant dépensé tout ce qu'il y avait gagné, et portant des chausses en guenilles. Il avise un bon compagnon vêtu de chausses excellentes ; il court à lui et le contraint de se dépouiller en sa faveur. Le compagnon n'ose pas s'y refuser ; mais il dit à l'homme d'armes : « Au moins donnez-moi ces mauvaises chausses que vous portez. » L'homme d'armes y consent, met pied à terre et dit à l'autre : « Tiens mon cheval. » Mais tandis qu'il est assis et défait ses vieilles chausses, le bon compagnon saute en selle et s'enfuit. En vain l'homme d'armes le rappelle et lui offre ce qu'il a pris. La pièce se termine ainsi :

*Le gent d'armes.*

Mon ami, hau ! revenés,  
Et vos cauches reprenés.

*Le compagnon.*

Se meshuy vous me tenés,  
Au courre le gaignerés.

« Si vous me tenez à cette heure, vous serez vainqueur à la course. »

La petite scène, comme on le voit, ne manque pas de sel, et l'on y sent le siècle des contes de Louis XI, ainsi que de l'excellente farce de Patelin.

Mais la forme de cette poésie populaire, et cependant assez recherchée, n'est pas faite, il faut le dire, pour nous plaire aujourd'hui, du moins sous ce premier rapport. De tout temps, la chanson, genre essentiellement éphémère dans un sens, a emprunté la meilleure part de son charme et de sa valeur à des allusions, à des rapports fugitifs comme les circonstances qui servaient de bases à ces rapports eux-mêmes. Mais aussi, comme le dit un ancien adage :

Le temps qui détruit tout donne à tout l'existence.

(1) Page 31.

A titre de témoignage historique, ces œuvres passagères revêtent en quelque sorte, pour la postérité qui les exhume, une vie nouvelle et une valeur, un sens, une portée, parfois bien différents de ceux que l'intention des auteurs attribuait à leurs œuvres. Je viens d'indiquer sommairement l'intérêt complexe que nous offrent aujourd'hui les chansons du moyen âge. Cet intérêt est assez vivement senti de nos jours; il a reçu parmi nous des suffrages assez éclatants, pour que je me dispense de développer, à cet égard, une telle proposition. Je dois la considérer comme prouvée et unanimement acceptée.

Sans insister donc plus longtemps sur cette thèse, je m'appuierai, à mon tour, de cet intérêt général témoigné en faveur des chants populaires et historiques. A l'occasion du recueil spécial et déterminé que vient de publier M. L. de Lincy, j'indiquerai plusieurs autres pièces du même genre et dignes du même honneur ou des mêmes recherches.

Les annales de notre histoire, dans la première moitié du quinzième siècle, sont assez sombres. La poésie nationale et populaire y pousse, toutefois, çà et là, des fleurs vivaces qui viennent, de temps à autre, égayer et raviver la tristesse de ce fonds noir. Monstrelet consacre à la journée d'Azincourt, en 1415, un dernier chapitre qu'il termine ainsi : « Après la quelle piteuse et douloureuse journée, aucuns clerks du royaume de France, moult esmerveillés, firent les vers qui s'ensuivent. » Suivent, en effet, trois strophes, très-savamment rimées pour l'art ou selon l'art du temps : *secundum artem*. Tout le monde peut se procurer le texte de ce morceau (1), et, par conséquent, je me borne à indiquer ce premier spécimen.

Voici maintenant une petite pièce inédite et très-courte, qui date de 1418. Au mois de septembre, le duc de Bretagne vint à Paris. Il pressa le dauphin, qui depuis fut Charles VII, de signer la *paix* avec le duc de Bourgogne. Mais Charles s'y refusa. Une nouvelle rupture éclata entre les princes. Le dauphin alla mettre le siège devant Tours, qui tenait pour le duc de Bourgogne. Un politique de l'époque exprima, dans le quatrain qui va suivre, son opinion sur cette conjoncture :

Je soutiendray devant tous  
Que la paix (2) vault mieux que Tours.

(1) Liv. I, chap. 156.

(2) *Pès*, dans l'original.

Je veil soutenir qui qu'en grogne  
Que pès vault mieux que Bourgogne.

Ce quatrain se lit sur l'un des feuillets de la chronique inédite de Cousinot, intitulée : *la Geste des nobles François* (1).

On trouve également dans Monstrelet, sous la date de 1422, *la complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs de France* ; longue litanie en 32 couplets ou strophes inégales.

Mon obligé et savant confrère, M. E. de Stadler, inspecteur général des archives de France, a bien voulu relever en ma faveur un morceau politique ou historique, en vers, qui doit prendre ici son rang par ordre de date. M. de Stadler l'a recueilli dans les archives de la ville de Mâcon, et m'en a transmis la copie suivante, dont il est l'auteur. Sur le registre des délibérations de cette ville qui s'étend de 1419 à 1428, le greffier du conseil a écrit, au premier feuillet, la pièce dont il s'agit. La poésie n'en est point riche. Voici cette pièce :

L'an mil quatre cent vingt et dous (2),  
Fu prins Tornus (3) et mis sus dos (4).  
Le vint et trois jour de septembre,  
De gens d'armes (5) en tiel grant nombre  
Ço fit de Grolée Humbert (6)  
Qui conduisoit Cadep Bernert,  
Frère du conte d'Armigniat (7),  
Et Hemeri de Severat (8)  
Qui ont le país desoucé (9)  
Et mis du tout en povreté.

Compaignons de Luen (10) et de Branges (11),  
Tenés-vous fort ;

(1) Manuscrit 9,656, fol. 61 (Bibl. imp.).

(2) 1422.

(3) Tournus.

(4) *Tournus fut tourné.*

(5) Par des gendarmes en si grand nombre.

(6) Humbert de Groslée, Dauphinois, bailli de Lyon, l'un des principaux auxiliaires ou officiers de Charles VII.

(7) Bernard, frère cadet du comte d'Armagnac.

(8) Amaury de Severac, maréchal de France.

(9) *Désossé, désaucé ou détrossé ?*

(10) Sans doute Louhans, près de Mâcon.

(11) Branges, Saône-et-Loire, arrondissement de Louhans.

Ne faites pas comme Tornus  
Qui a pris la mort.

A Cusure (1), nous manderons  
Qu'ilz mettent bonne garnison;  
C'est un bon port;  
Pour bien garder nostre païs  
Nous sumes fort.

Point n'ont volu de garnison,  
Mais se sont moqués de Mascon;  
Dont ilz ount tort.  
Ilz ont esté pris en leur liz (2)  
Comme un port (3).

Gentil[s] capitain[s] de Precy (4)  
Et Michelet de Remilly (5),  
Nous vous voudrions.  
Pour Dieu prier soiés d'acors,  
Que se nul passe par deça, quilz soient mors.

E! nobles bourgeois de Mascon,  
Qui partout avés grant renom,  
Gardés-vous bien de trayson :  
Troup (6) estes fort;  
Ne fêtes pas come Tornus  
Qui a pris la mort.

Vous y avés un bel avis;  
Et si estes sages ausi;  
Loyaulx avés esté toutz diz (7);  
C'est un grand loux (8).  
Ne festes pas come Tornus  
Qui est mis sus dos.

A part la forme, très-défectueuse, cette petite pièce n'est pas dépourvue, malgré son caractère essentiellement local, de tout intérêt

(1) Ou *Cusuré*, peut-être *Cuisery*, arrondissement de Louhans.

(2) En leurs lits.

(3) Porc.

(4) Ou *Piéty*.

(5) Capitaines de gendarmes.

(6) Vous êtes trop forts (pour avoir recours à la trahison).

(7) Toujours.

(8) *Los*, en vieux français; en latin, *laus*.



historique. Comme peinture morale, on y trouve un reflet de cette situation étrange que faisait alors aux populations l'état de guerre civile où la France était plongée. La notion du bien et du mal, du droit et de l'injustice, disparaît sous l'unique préoccupation de la sécurité ou plutôt de l'insécurité locale. La guerre entre les Armagnacs et les Bourguignons, entre les Anglais et les Français, avait revêtu le caractère d'un vaste brigandage. Il s'agit ici d'une invasion des Armagnacs ou Dauphinois sur les terres de Bresse et du Mâconnais, qui appartenaient au duc de Savoie et au duc de Bourgogne, alliés contre le fils de Charles VI. La prise de Tournus, bientôt reperdue, fut un des rares avantages militaires que le régent parvint à remporter dans cette période d'infortune. Les historiens généraux ont négligé pour la plupart cet épisode. Mais on en trouve la trace dans les historiens spéciaux. L'un d'eux s'exprime ainsi : « Tournus fut surprise la nuit du 22 au 23 septembre 1422; les habitants de Plotes, Ozenay, le Villars, Vers et d'Ulphé, n'y ayant pas voulu faire la garde, quoiqu'ils y eussent été condamnés par le bailli de Mâcon. » (*Histoire de Tournus*, par le P. Juénin, jésuite, 1733, in-4°, p. 211.) Le même auteur a connu notre chanson. Il l'a transcrite et n'a pas dédaigné de l'insérer parmi les *preuves* du même ouvrage, à la page 267. Nous la reproduisons à notre tour, en combinant, avec les variantes dues au P. Juénin, celles que nous fournit la lecture de notre savant ami M. E. de Stadler.

Les historiens de Bourgogne mentionnent également, d'une manière assez fugitive, deux autres épisodes de ce genre, qui eurent lieu consécutivement dans ces contrées en 1423 et 1424. La Bussière (1) et la Roche-Buffart en furent successivement le théâtre (2).

Le greffier de Mâcon a également inséré dans son registre deux couplets ou chronogrammes qui contiennent, sous la forme métrique (je n'ose dire poétique), une commémoration précise de ce double événement. Ce dernier morceau me paraît inédit. En voici le texte :

L'an mil m<sup>me</sup> xx iiij (3)  
En septembre le xxiiij

(1) Aujourd'hui Bussière, arrondissement et canton de Mâcon.

(2) Voyez Dom Plancher, *Histoire de Bourgogne*, tome IV, pages 78 et 92.

(3) 1424. Il faut prononcer, je crois :

L'an mil quatre cent vingt et quatre.

S'en vindrent borguignons embatre  
A l'encontre de la Buys sire.  
Là firent ardoir et abatre  
Tellement que lon peu bien dire :  
*Jadis fu cy La Buys sire* (1).

Et l'an mil IIII<sup>e</sup> xx iiij  
En octobre le xx iiij  
A Mascon vint le duc de Bourgogne,  
Que Dieu mantigne sans vergogne (2),  
Qui par force d'armes gitat  
Du Chastel de la Roche-Buffart  
Jacquet Aubel, son compagnion,  
Et plusieurs autres fors larons  
Qui mains prodomes ont murtru  
Et fait du roc en bas salu (3).

Sous la date de 1431, M. Digot, auteur d'une *Histoire de Lorraine*, récemment couronnée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rapporte ce qui suit (4). On chantait en Lorraine la complainte ci-après touchant la bataille de Bulgnéville :

L'an mil quatre cent trente-un  
Deux jours après le mois de jun,  
Entre Saussure et Beaufremont,  
Antoine, comte de Vaudémont,  
Avec le marchal de Bourgogne,  
Gaignèrent la dure besongne  
Où le bon duc René fut pris  
Avec plusieurs de ses amis.  
Plusieurs furent mors sur la place;  
Je prie Dieu leur faire grâce.  
Mais chacun devoit bien maldire  
Ceux qui lâchement s'enfuirent;  
Car pour eulx endurons grant peine  
En Barrois et en Lorraine,  
Dont le noble duc estoit sire.  
Or, prions Dieu, nostre sire,

(1) *Campos ubi Troja fuit..... (Enéide., III, 11).*  
*Fuit Ilium..... (Ibid., II, 325.)*

(2) Que Dieu maintienne sans tache, sans honte : *verecundia*.

(3) Qui avaient mis à mort et précipité du haut du roc maints bonnêtes gens.

(4) 1856. In-8°, t. III, p. 27. ;

Qu'aux prisonniers soit délivrance,  
Et aux trespassez allégeance,  
Et aux échappez bon couraige  
De récupérer ce dommaige (1).

Il existe sous cette même date de 1431, une chanson historique d'un intérêt beaucoup plus général et tout à fait considérable. Elle a pour titre : *Complainte de la ville de Paris*. Le texte original se conserve aux archives de la mairie de Londres dans le registre K, au folio 103. C'est, comme le titre l'indique, une *complainte*, de la ville de Paris, adressée au gouvernement anglais, qui alors régnait sur la capitale et sur une grande partie de la France. Paris, déjà frémissant sous le joug, exhale dans cette complainte les douleurs que lui fait subir cette domination étrangère, et le poète en pronostique la fin sous une forme dubitative. On trouvera la teneur complète de cette chanson dans un livre très-précieux dont il n'a été malheureusement publié qu'un seul volume. Ce livre est intitulé : *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, par M. Jules Delpit. Paris, Dumoulin, 1847, in-4°. Tome premier, p. 238-239. Nous en reproduirons seulement les quatre premiers vers et le refrain :

Jeo suis Paris qui ne fais que languir,  
Loing de secours en douleur et martire :  
Loups ravissants (2) me viennent assaillir  
De jour et nuyt qui me veulent occire.  
.....  
Seigneurs Anglois.....  
Ou vous perdrez Paris et toute France.

On trouve dans le Catalogue Leber, Paris, Techener, vers 1837, in-8°, tome III, sous le n° 5717 et sous la date de 1436, l'indication d'une pièce qui semble se rattacher à la précédente. Elle a pour titre : *Chanson sur la réduction de Paris* par Charles VII. Le texte de cette pièce doit exister à la bibliothèque de Rouen.

En 1441, Charles VII, forcé de reconquérir son royaume à main armée et ville à ville, vint poser le siège devant Pontoise. Les Anglais,

(1) Voir dans le même auteur la complainte sur la captivité de Conrad Bayer, évêque de Metz en 1440. (Digot, *Histoire de Lorraine*, tome III, page 63, note 1.)

(2) Le poète parle ici au figuré. Mais le fait, en même temps, était tel au propre.

qui tenaient cette place, commencèrent courtoisement par une sommation littéraire. Ils adressèrent aux assiégeants une ballade satirique en français, dont le texte nous est resté. Les Français ripostèrent par une réponse également en vers et reprirent sur leurs adversaires la ville de Pontoise. Cette ballade aussi bien que la réponse se lisent dans la chronique officielle de Jean Chartier (1). En consultant cet ouvrage, le lecteur peut juger de quel côté demeura l'avantage de cette double lutte poétique et militaire.

Charles VII, allié avec René d'Anjou, vint assiéger, en 1444, la ville de Metz. « En temps de guerre, dit à ce propos un ancien chroniqueur lorrain, plusieurs sont souvent inventif de ballade, farce, rondeaux, chansons, dictum et virelay; et pour ce ne fut possible que en cette guerre n'en y eult aucuns qui en fist, dont j'en fera récite (2) d'aucuns; mais bien est vray qu'il y eust une moralité sur icelle guerre, la quelle pour présent n'en fait (3) nulles mancions, pour ce que icelle moralité est trop longue et proluxe; mais, pour abrégier, cy après trouverez une complainte faite par ung prisonniers, une chanson, et ung dictum ou virelay (4). »

L'auteur que nous citons omet effectivement la *moralité*. Mais il nous a conservé la *complainte*, la *chanson* et le *virelay*. Nous voudrions surtout qu'il nous fût possible de reproduire ici la première de ces pièces, dont le titre est ainsi conçu :

« La complainte d'ung jonne compaignons détenus prisonnier de Lorraine vers les bains de Plumière (Plombières), ou vers Lucey (Luxeuil) en Borgoigne, ou Espinal, où il y a bains chault. »

Mais nous devons réserver pour des matériaux inédits l'espace mesuré que nous offrent ces pages. Tel est le document dont je vais parler.

Le département des manuscrits (Biblioth. impér.) possède, entre autres livres d'heures du plus charmant intérêt, un volume de ce genre (5) qui fut à l'usage d'Isabelle Stuart, duchesse de Bretagne.

(1) Edition de 1661, p. 117 et 118. Les amateurs de chansons historiques retrouveront le texte de cette pièce dans mon édition nouvelle de Jean Chartier, qui doit paraître prochainement. (*Bibliothèque elzévirienne*.) J'ai amélioré le texte de Godefroy, à l'aide des manuscrits.

(2) Ferai récit.

(3) Fais.

(4) *Chronique de Prailon*, dans la *Relation du siège de Metz*, par MM. de Saulcy et Huguenin. Metz, 1835. In-8°, p. 285.

(5) Manuscrit latin, n° 1369.

Fille de Jacques I<sup>er</sup>, roi d'Ecosse, cette princesse vint en France en compagnie de ses trois sœurs : Jeanne, Eléonore et Marguerite, sur l'invitation de Charles VII, allié ou confédéré de leur père. Marguerite, en 1436, devint la première femme du dauphin (Louis XI). Elle mourut à Châlons, le 16 août 1445; célèbre par son amour pour la poésie et par le mélancolique adieu que ses lèvres de moribonde jetèrent à la vie (1). Cette fin prématurée causa une impression profonde et fut immédiatement célébrée par la poésie. Simon de Phares, astrologien du règne de Charles VIII, était né vers 1430. Dans un recueil qu'il nous a laissé, il mentionne un astrologien, son confrère, « messire Pierre de Saint-Valérien, chanoine de Paris, expert en médecine, etc. » L'an 1435, dit-il, « messire Pierre fut envoyé en Ecosse, avecques aultres, pour admener Madame Marguerite... qui esposa Loys daulphin et qui guères ne vesquit. Dieu ait son âme ! *La chanson en fut faite; laquelle jeune plusieurs fois j'ai chantée.* (2).»

J'ai retrouvé, si je ne me trompe, le texte même de cette chanson. Isabelle Stuart, sœur de Marguerite, épousa, en 1441, François I<sup>er</sup>, duc de Bretagne, et mourut en 1450. Son livre d'heures, qui nous a été conservé, est un joli petit volume sur vélin; présent de noces apparemment qui lui fut offert par le duc son époux. On y voit (3) le portrait du jeune prince, puis ailleurs le portrait de la duchesse (4), l'un et l'autre assez bons et d'une évidente ressemblance; puis ailleurs, en maint endroit, ses armes, et sa signature autographe au bas des pages : *Ysabeau*. Aucun doute, par conséquent, n'est possible sur l'authenticité de l'attribution de ce livre d'heures. De la page 15 à la page 20, se trouve une prière française intercalée dans un vide du manuscrit original; puis enfin, à la page 446 et de la même main que cette prière, la pièce de vers que nous allons transcrire :

VERS SUR LA MORT DE MARGUERITE D'ÉCOSSE.

La très douce Vierge Marie,  
Veillez ceulx et celles garder  
Qui orront pitceuses nouvelles  
Oresendroit et raconter

(1) *Fi de la vie!*....

(2) *La vie des astrologiens célèbres; manuscrit français du roi, 7487, fo 149, v<sup>o</sup>.*

(3) Page 38.

(4) Page 56.

De Madame la Dauphine  
Trespassee nouvellement.

La très douce vierge Marie,  
Quant la dame du hault paraige  
Sentit le mal qui approchoit  
En soupirant moult tendrement  
Son âme à Dieu recommançoit  
Elle et son noble lignaige  
De France et d'Escoce auxi  
Et par desur tretouz les autres  
Le dauphin son loial (1) mary.

« Adieu, dauphin, mon très chier sire ! »  
A plourer la dame se print ;

« Pour vous, j'avoie la mer passée,  
« Où j'ai prins moult de grans plaisirs.  
« Si avoit trestout mon lignage,  
« De France et d'Escoce aussi ;  
« Car j'avois esté mariée  
« Au plus nobles des fleurs de lis.

« Adieu, très noble roy de France,  
« Père de mon loyal mari.  
« Adieu mon père, roy d'Escoce,  
« Et ma dame de mère aussi.  
« Adieu, fin franc duc de Bretagne,  
« Frère (2) de mon loyal mary :  
« Quant saurez que seray trespassee  
« Pour moy aurez le cœur marry.

« Adieu, toutes saintes églises,  
« Papes, cardinaux ; cette fois,  
« Adieu toute la seigneurie  
« De France, où est le païs courtois.  
« Adieu, noble royne de France (3)  
« Et toutes vos dames aussi (4) ;  
« Je vous prie, ma très chière dame,  
« Confortez mon loyal mary.

(1) Légal, légitime.

(2) Par les femmes.

(3) Marie d'Anjou.

(4) Les dames de la reine entouraient la dauphine à son lit de mort.  
(Voy. l'enquête sur la fin de cette princesse dans Duclos, *Pièces sur  
Louis XI*. 1746, in-12, p. 26.)

- Adieu, noble duchesse de Bretagne
- Dame Ysabeau (1) o ♡ courtois
- Adieu, Catherine de France,
- La comtesse de Charoloys (2).
- Adieu, duchesse de Bourgoigne (3),
- La mienne seur o (4) cueur jolis ;
- Si vous povez par nulle voye
- Mettez paix en la fleur de lis (5). »

En soupirant est trespasée  
La dame dont est fait mention  
Recommandant à Dieu son âme  
Pour lui prier faire pardon.  
« Vray Dieu de consolacion  
« Veillez mon amme rachater  
« Car jay (6) voy bien que en nulle voye  
« A la mort ne puis eschaper. »

Cette chanson (7) paraît avoir eu pour auteur la duchesse Ysabeau elle-même.

Nous mentionnerons maintenant, d'après l'ordre chronologique, la *ballade* « composée en 1450, sur l'expulsion des Anglais de la Normandie par maistre Robert Regnault, maistre bedeau de l'Université d'Angers. » Voyez *Revue anglo-française*, in-8° (vers 1839), tome III, page 117.

(1 et 4) *O* signifie *avec*; mais il faut le prendre ici pour *au*. Le sens est le même dans les deux cas, comme *with* en anglais.

(2) Mariée à Charles le Téméraire.

(3) Isabelle de Portugal.

(5) Allusion à une circonstance historique très-grave. Il s'agit du dissentiment ou mieux de la discorde profonde qui existait entre le roi et le dauphin. (Voy. Duclos, *ibidem*.)

(6) *Jay* pour *je* pourrait être un son *écossais*.

(7) On vient de lire la chanson qui célébra la mort de Marguerite d'Ecosse. Nous possédons, du même temps et relativement au même personnage, un autre morceau assez piquant. C'est le programme, écrit et figuré, d'un ballet qui fut dansé à Nancy, par les princes et princesses de la famille royale, vers le mois de mai 1445, peu de temps, comme on voit, avant la mort de la dauphine. La jeune Marguerite figurait dans ce ballet. L'original de ce programme se trouve sur la première feuille de garde du ms. 10297 (ancien fonds du roi, français). Voyez *Notices et extraits des manuscrits*, tome XIX, 2<sup>e</sup> partie, 14<sup>e</sup> page de mon *Mémoire sur la Geste des nobles*.

La mort de Charles VII en 1461 paraît avoir enfanté d'assez nombreuses productions, qui appartiennent au genre historique et populaire. Nous citerons deux morceaux de cette espèce qui justifient à des degrés différents cette définition. L'un, composé de 1462 à 1463, a pour titre : *Regrets et plaintes de la mort du roy Charles VII*. On en trouvera le contenu, *in extenso*, dans l'opuscule intitulé : *Nouvelles recherches sur le poète Henri Baude*, Paris, Dumoulin, 1853, in-8°, pages 17 et suivantes. L'autre s'intitule *Complainte des trois états et épitaphes pour la mort du roy Charles dernier deffunt*. Le texte, qui paraît inédit, est contenu dans le manuscrit français du roi 9675, 3, vers le milieu du volume.

Enfin le règne entier de Charles VII a frappé les imaginations contemporaines au point de fournir le sujet d'une sorte d'épopée, conçue dans la forme poétique et populaire. Sous Louis XI, un ancien clerc de la bazoche, devenu procureur au parlement de Paris, composa les *Vigiles de Charles VII*. Martial de Paris, dit d'Auvergne, auteur de ce poème, était né sous Charles VII. Ce long ouvrage, divisé par couplets, se chantait dans les campagnes sous Charles VIII, époque où la mémoire de Charles VII, comprimée ou déprimée sous Louis XI, fut de nouveau glorifiée. Les *Vigiles de Charles VII* ne sont autre chose que la chronique de Jean Chartier et celle du héraut Berry, mises en vers.

VALLET DE VIRIVILLE.



# MISSIONS

## SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

---

*RAPPORT à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, sur une mission scientifique en Italie.*

IV. *Excursion à Véléia et topographie des ruines.* — Après avoir étudié à Parme tout ce qui avait rapport à Véléia, j'ai voulu visiter les ruines de cette cité. Je me suis donc rendu à Plaisance, dont la ville romaine n'est distante que de 20 ou 21 milles. Une route très-accessible aux voitures conduit un peu au delà de l'endroit appelé *Castel-Badagnano*, au nord du *Castel-Olmetto*, à 5 ou 6 milles environ de Véléia. A partir de ce point, il n'existe plus de route : il faut remonter le lit, desséché pendant les trois quarts de l'année, du torrent Chero, qui offre entre ses deux bords très-escarpés, et le plus souvent formés de rochers, une large surface remplie de pierres, absolument impraticable aux voitures, et, en beaucoup d'endroits, aux chevaux eux-mêmes. A très-peu de distance du lieu où se voient des feux naturels de gaz hydrogène, sur lesquels le célèbre Volta a fait un Mémoire, et qui brillent au loin, comme des phares, pendant la nuit et au crépuscule, on abandonne le Chero et l'on commence à gravir, à gauche, l'Apennin, par un chemin pierreux, près du lit du Riolo qui forme, l'hiver, un affluent du torrent qu'on vient de quitter. Après avoir parcouru un mille environ par

(1) Voir la livraison de novembre.

une pente assez rapide, on arrive à Véléia et à la petite église de Macinesso qui en domine les ruines. C'est donc à un mille à l'est du Chero, sur les flancs de l'Apennin, au-dessous des monts Rovinazzo et Moria, que se trouve située Véléia. Une autre route y conduit, qui est accessible aux chevaux ; mais elle est beaucoup plus longue : elle part de la voie Emilienne à Fiorenzuola. Après les difficultés et les fatigues inouïes que j'ai éprouvées pendant cinq heures de marche dans les rochers du Chero, je n'ai pas été surpris d'appréhender du *custode*, qui est, avec le prêtre de la *pieve*, le seul habitant de la colonie romaine, que j'étais le premier Français qui fût venu visiter ces ruines depuis 1815. Grâce à l'obligeance de M. Lopez, qui avait donné ordre au *custode*, par une lettre dont j'étais porteur, de mettre à ma disposition la petite maison construite pour le directeur, au sud-ouest du *forum*, j'ai pu séjourner cinq jours entiers dans ces lieux inhospitaliers.

Ce qui m'a frappé tout d'abord en arrivant à Véléia, c'est l'admirable vue dont on jouit de ce coteau de l'Apennin et la situation pittoresque de la ville romaine, construite en amphithéâtre sur un sol incliné, présentant une suite de terrasses embellies de portiques, d'où l'on découvrait la vallée. De trois côtés, la vue est bornée par l'Apennin et les deux chaînes de collines élevées qui s'en détachent pour former la ceinture du Chero. Au nord, ces collines s'élargissent et s'ouvrent sur la plaine du Pô, couverte de terres fertiles, de pâturages et de vergers. Au delà du fleuve, on distingue Crémone au milieu de la riche Lombardie, et à 40 lieues de là, le paysage est fermé par la neige des Alpes. C'est assurément une des vues les plus belles et les moins connues de l'Italie. On peut s'étonner qu'Antolini et tous ceux qui ont écrit sur Véléia n'en aient pas parlé : car le magnifique panorama que l'on découvre de certaines parties de la colline n'est pas une chose indifférente pour la direction à donner aux fouilles, si nous nous rappelons à quel point les Romains étaient curieux des belles vues, et combien ils se montraient délicats dans le choix des sites où ils élevaient leurs habitations.

J'ai trouvé, dans la *casa* du directeur, le plan gravé en 1765, l'ouvrage d'Antolini et les dessins de Voghera. Il m'a été facile de me convaincre, sur les lieux mêmes, ainsi que M. Lopez me l'avait annoncé, de l'inexactitude incroyable de tous les travaux antérieurs. Je me suis donc mis en devoir de prendre toutes les mesures, de lever un plan complet de la ville et de faire les dessins des objets les plus remarquables. Il ne m'a pas fallu moins de cinq jours entiers pour accomplir ce travail.

Mon séjour à Véléia m'a suggéré quelques observations toutes personnelles que je prendrai la liberté de soumettre à Votre Excellence. — C'est une opinion généralement répandue à Parme que Véléia avait peu d'importance. En effet, les dimensions du *forum*, d'après lesquelles on peut se faire ordinairement une idée de l'étendue d'une cité, sont très-restreintes, puisque l'*area* ne donne que 32<sup>m</sup>,60 de longueur, sur 17<sup>m</sup>,08, sans comprendre le portique. En outre, il semble que la ville ne dût pas s'étendre à l'ouest, où se trouve, à très-peu de distance du *forum*, le torrent Riolo ; — à l'est, les fouilles opérées sous l'administration de M. Moreau de Saint-Méry ont probablement mis au jour, de ce côté, les dernières maisons importantes, la pente de plus en plus rapide du terrain dans cette direction n'ayant guère dû permettre de construire des habitations au delà. Au nord du *forum*, on n'a rien trouvé au-dessous des ruines découvertes dans les années 1761 et 1762. Ce ne serait donc, dans l'opinion vulgairement adoptée, que dans la partie méridionale, au-dessus de l'église, que l'on pourrait encore faire des fouilles fructueuses. M. Lopez a fait pratiquer des sondages du côté de l'amphithéâtre, et, plus au sud encore, ils n'ont rien produit. Cependant, il me paraît impossible que le centre de la ville de Véléia soit découvert ; j'ajouterai même que les quartiers principaux, les théâtres, les temples, les plus beaux édifices publics et privés sont encore sous la terre. Voici sur quelles raisons je fonde cette opinion :

1° La fameuse inscription trajane, trouvée sur l'emplacement de la basilique de Véléia, est déjà un témoignage en faveur de l'importance de cette cité. 51 propriétaires hypothèquent leurs terres à l'empereur ; un grand nombre de ces fonds sont situés dans le territoire de Plaisance, et cependant, c'est à Véléia que le contrat a été passé, et que le titre est resté exposé. Il nous apprend que 300 enfants pauvres étaient nourris avec l'intérêt de la somme prêtée par Trajan ; or, ce nombre de 300 est très-considérable, si nous nous rappelons que l'Etat n'avait pas à secourir les esclaves qui étaient entretenus par leurs maîtres et étaient hors de la cité. Il s'agit donc seulement ici des enfants pauvres de condition libre. Nous ferions un faux rapprochement si nous mettions en comparaison de ce chiffre celui des nécessiteux de nos cités modernes pour établir une proportion entre le nombre des pauvres et l'importance d'une ville aux deux époques. Il faut ajouter qu'il n'est pas probable qu'il n'y eût à Véléia d'autres pauvres que ces 300 enfants secourus par la munificence impériale ; nous voyons, par les inscriptions, que, dans

la plupart des cités de l'Italie, les riches particuliers faisaient des largesses et même des fondations perpétuelles en faveur des pauvres de leur municpe. Il en était, sans aucun doute, de même à Véléia. Nous ne voyons donc figurer dans le contrat impérial qu'une partie plus ou moins considérable des pauvres du municpe. Or, une ville romaine qui a plus de 300 enfants pauvres, c'est-à-dire plus de 150 familles pauvres de condition libre, ne peut avoir été d'une importance secondaire.

2° L'inscription trajane n'est pas la seule qui rappelle des engagements hypothécaires parmi celles qui ont été trouvées à Véléia. Il existe plus de 15 fragments de tables de bronze, tous d'épaisseurs différentes, appartenant, par conséquent, à des monuments divers. La plupart de ces fragments paraissent, d'après la forme des caractères, être à peu près du même temps. Les formules qu'on y remarque, analogues à celles de la Table alimentaire, permettent d'affirmer qu'il y avait à Véléia un grand nombre d'obligations hypothécaires. Peut-être n'était-ce, il est vrai, que des engagements privés et n'ayant aucun rapport avec l'assistance publique ; mais ils ne témoignent pas moins, par le développement considérable de l'usage des hypothèques, du nombre des propriétaires de cette cité.

3° Le torrent Riolo, qui est à l'ouest, est évidemment d'une formation postérieure à la catastrophe qui a enseveli Véléia. La surface du sol ayant changé, l'eau torrentielle s'est creusé une pente nouvelle. Ce qui prouve d'ailleurs que ce torrent n'indique point la limite de Véléia de ce côté, c'est que l'ancien plan de Costa atteste que les fouilles faites au delà du Riolo, à l'ouest, ont mis au jour plusieurs monuments, recouverts aujourd'hui, parce que ces terres ont été rendues à la culture et ne se trouvent pas dans le domaine acquis par l'Etat, Antolini avait déjà fait cette remarque sur le Riolo, et M. Lopez l'admet comme très-fondée.

4° Le *forum* n'atteindrait pas, j'en conviens, des dimensions proportionnées à l'extension que je suppose à la ville de Véléia ; mais ce n'était probablement pas le grand *forum* central, et il pourrait être assimilé, comme importance, au forum triangulaire de Pompéi. Pourquoi vouloir que, dans une ville romaine, il n'y ait pas eu, comme dans nos villes modernes, plusieurs places publiques ? L'exemple de Pompéi n'est-il pas concluant ? Mais à quel signe distinguera-t-on le *forum principal* des places secondaires ? — Je répondrai : à un signe certain ; au caractère religieux des édifices qui l'entourent. Il est sans exemple que le *forum* central d'une ville romaine n'ait pas de temples ou n'en ait qu'un seul ; or, de tous les

monuments qui entourent le *forum* de Véléia, il n'y en a qu'un qui ait pu servir de temple, et encore ses dimensions sont-elles très-restreintes (10<sup>m</sup>,50 de profondeur, sur 8<sup>m</sup>,45 de façade). Il est remarquable que sur le *forum triangulaire* de Pompéi il n'existe également qu'un seul temple : celui de Neptune. Mais sur le *forum* central, il y en a quatre : ceux de Vénus, de Jupiter, de Mercure et d'Auguste. Deux d'entre eux avaient des proportions considérables. On y voit, de plus, la curie, l'édifice d'Eumachia, etc. Rien de semblable sur le petit *forum* de Véléia : d'un côté, des boutiques, et des trois autres, de petits monuments qui ont dû servir aux *offices* publics. L'un d'eux doit nous frapper par ses proportions : c'est la basilique qui dépasse de beaucoup en étendue l'*area* du *forum* lui-même ; car, en comprenant seulement le vestibule de l'est ou *chalcidique*, elle mesure 41<sup>m</sup> sur 12<sup>m</sup>,70. Les statues des *décuriens* et celles de la famille des premiers Césars ont été trouvées dans cette basilique. C'est là qu'était exposée la *Table alimentaire*, et, très-probablement, la *Lex Rubria* qui a été trouvée, à très-peu de distance, sur l'*area* du *forum*. Comment se fait-il que cette basilique soit plus grande que celle de Pompéi, et se trouve si peu en harmonie avec les proportions restreintes de la place publique ? — Qu'était-ce ensuite que ces deux grandes tables de marbre avec des bancs de chaque côté, et situées sur le *forum* au milieu de la double rangée de portiques ? Il n'existe nulle part ailleurs, dans les cités romaines, de monuments analogues, et l'on a reconnu, je crois, leur vraie destination lorsqu'on les a désignées sous le nom de *Tables numéraires* : c'est là que se payait l'impôt aux agents du questeur (Tite-Live, l. VII, 21, et l. XXIII, 21), et, sans doute aussi, l'intérêt à 5 p. % des sommes prêtées par l'empereur, sur hypothèques, aux propriétaires de Véléia (Table alimentaire) ; en un mot, c'est sur ces tables que devaient s'acquitter toutes les redevances au fisc et se verser les deniers destinés au trésor municipal. Un usage traditionnel, qui s'est conservé en Italie jusqu'à nos jours, ne doit plus nous laisser de doute sur la destination de ces monuments. Les fermiers viennent s'acquitter encore aujourd'hui de leurs redevances, à la maison de leurs *patrons*, sur des tables de pierre semblables à celles de Véléia. Il en existe une consacrée à cet usage dans une propriété particulière, près du Ponte-Molle, à 3 milles de Rome. — Les bâtiments, situés à l'ouest du *forum*, qui, par leur richesse, leurs pavés de marbre et leurs statues, placées de chaque côté des portes, sous les portiques, donnent à penser qu'ils ne pouvaient servir de boutiques ; c'étaient probablement les *offices* du

questeur : il est impossible d'y voir des habitations ; car ils ne présentent aucune des dispositions des maisons romaines. Enfin, il est une dernière circonstance qu'il ne faut pas négliger ; on lit encore, en grande partie du moins, une inscription gravée dans la pierre, dans le sens de la largeur du *forum*, et qui conserve des vestiges annonçant que le corps des lettres était rempli par des lames de bronze. Cette inscription nous apprend qu'un certain Lucius Lucilius Priscus, de la tribu Galeria, a fait faire, à ses frais (*de sua pecunia*), l'*area* du *forum* en pierres de tailles régulières.—Il résulte, pour moi, de tout ce qui précède, que cette petite place n'est pas le véritable *forum central*, ayant des temples, une curie, des tribunaux, etc. ; mais bien un forum secondaire par son étendue et son importance, et qui, toutefois, n'aurait à mes yeux qu'un plus grand intérêt scientifique ; car il nous révélerait un fait que je crois nouveau dans la science archéologique ; la destination de ce petit *forum* aurait été toute spéciale, et on pourrait le désigner sous le nom de *forum du questeur* ou *forum des finances*. Là aurait été aussi la *Bourse*. La grande basilique, qui occupe à elle seule presque autant de place que tous les autres édifices publics, était et devait être en effet le monument le plus considérable d'une place réservée aux finances, puisque c'était dans les basiliques que se traitaient toutes les affaires commerciales. Les *Tables numulaires*, par la position même qu'elles occupent, semblent indiquer que cette place était consacrée au questeur ; enfin, l'*area* du *forum* a été pavée par la générosité d'un particulier, ce qui lui ôte encore le caractère d'un lieu central de réunion. Toutes les inscriptions de bronze trouvées dans ce *forum*, en y comprenant les fragments dont j'ai parlé plus haut, ont rapport aux finances. Il est digne de remarque qu'on a conservé à Véléia, jusqu'à la fin du troisième siècle, les deux grandes tables de bronze, dont l'une, la *Lex Rubria*, n'était déjà plus, à l'époque des premiers Césars, qu'une lettre morte depuis les règlements d'Auguste, et dont l'autre, la *Table alimentaire*, ne pouvait plus avoir aucun effet, l'institution trajane ayant péri après Alexandre Sévère, et la ruine de Véléia devant avoir eu lieu dans les derniers temps du règne de Probus, puisque le monument le plus récent date de cet empereur, et qu'on n'a pas même trouvé un souvenir de Dioclétien et de ses successeurs. A quoi bon conserver, dans un lieu public, les textes d'une loi abolie et d'un contrat périmé ? — C'est que ces deux monuments avaient trait aux matières de finances et trouvaient naturellement place, au moins comme souvenirs, dans un lieu réservé spécialement aux affaires du commerce et du fisc. La

loi *Rubria* était un précieux témoignage de la sollicitude de Rome pour les peuples de la Cisalpine, au temps de la république ; le contrat de Trajan rappelait une belle institution, regrettée sans doute, et l'on avait voulu en conserver la mémoire en plaçant l'inscription dans la *Bourse* de Véléia. Ainsi, de même qu'on trouve dans les cités romaines des places publiques affectées aux différents marchés : *forum boarium*, *forum olearium*, *forum piscarium*, etc., Véléia nous fournirait l'exemple d'un *forum des finances*. D'ailleurs, dans les camps romains qui ont souvent servi, quant à la disposition générale, de modèle aux fondateurs des colonies, comme à Augusta-Prætoria, par exemple, il y avait, comme on sait, près de la tente du questeur, une *area* spacieuse où se faisaient les distributions de vivres et où se payait la solde : c'était comme un véritable *forum du questeur*, qui a très-bien pu donner l'idée de faire des places publiques analogues dans les cités fondées aux derniers temps de la république. J'aurai occasion de montrer bientôt que Véléia était un grand centre de commerce, et qu'on y voyait prospérer une branche d'industrie qui était fort répandue chez les Romains. On comprend dès lors comment les dieux étaient absents d'un *forum* où l'on ne traitait que les affaires d'argent.... Je me trompe ; un seul devait être présent ; aussi n'y voyons-nous qu'un temple, peut-être celui de Mercure.

5° L'amphithéâtre découvert n'est pas le véritable, et il suffit, pour s'en convaincre, d'en examiner les ruines et de les mesurer. L'*arena* des combattants a 37 mètres dans le sens de la longueur de l'ovale, et 25 mètres 50, dans le sens de la largeur. La plus grande profondeur des murs de soubassement des gradins est de 8 mètres seulement, et l'on trouve, à 2 mètres plus loin, des habitations romaines. Nous aurions donc des gradins dont le rayon, depuis l'*arena*, serait de 10 mètres au plus, lorsque l'arène elle-même en aurait 37 ; c'est-à-dire qu'elle serait près de quatre fois plus longue que le rayon des gradins, résultat qui serait tellement contraire à toutes les règles, que je n'hésite pas à le déclarer impossible. L'arène du Colisée de Rome a, d'après Nibby, 420 palmes de long sur 268 de large, et la profondeur des gradins est de 270 palmes. Les mêmes proportions se retrouvent à Nîmes, à Arles, à Vérone, à Pompéï, partout, en un mot ; car c'est une règle constante que la profondeur ou le rayon des gradins depuis l'enceinte de l'*arena* soit au moins égale au plus petit diamètre de l'ovale du milieu. En *restituant* sur le papier l'amphithéâtre de Véléia, comme l'a fait l'architecte Antolini sur l'emplacement des ruines et sans em-

piéter sur les constructions voisines, on a une profondeur de gradins trois fois plus petite que le plus petit diamètre de l'ovale. Cela ne pouvant avoir lieu, il en résulte que cet amphithéâtre était abandonné au temps de l'événement, qu'ils avaient pris les pierres des substructions et des gradins pour bâtir des maisons sur l'emplacement même des soubassements détruits, et qu'il faut sans doute chercher ailleurs, sous la terre, l'*amphithéâtre nouveau*, comme le *forum*, les théâtres, les temples et la curie.

6° On a trouvé parmi les ruines qui dominent la basilique une habitation où se sont conservées les traces d'un luxe semblable à celui des belles maisons de Pompéi : *atrium*, avec portiques, *cavædium*, *tablinium*, etc. Cette maison pourrait s'appeler aussi *maison du sanglier*, ou plutôt de la *laie* ; car on y voit encore, ainsi que je l'ai dit plus haut, les débris d'une mosaïque qui représentait une laie au milieu ; sur les côtés, de petits dauphins, et aux quatre angles, une feuille de houx. Il est peu probable que cette habitation ait été la seule où respirât cette élégance de bon goût dont les Romains avaient le secret. L'établissement de bains qui est à l'ouest est très-vaste et l'on y trouvait tout le *confortable* que les mœurs raffinées de la haute société du troisième siècle pouvaient exiger. Le *sudatorium* est de tous ceux que j'ai vus celui qui fait le mieux comprendre le système de chauffage employé par les Romains pour produire la température élevée de la salle. On s'expliquerait difficilement comment un établissement de bains aussi complet aurait été construit dans une petite ville sans importance et sans luxe.

7° On n'a trouvé nulle part les murs de la ville, par conséquent, nulle part de tombeaux ni de grandes voies ; or, il devait certainement y avoir plusieurs voies partant de Véléia. Il en existait, sans aucun doute, une vers Plaisance, une autre vers Parme, une troisième vers le Sud, qui devait joindre la voie Aurélienne de l'autre côté de l'Apennin : j'ai donc été induit en erreur par le chanoine Cara lorsque j'ai indiqué sur ma carte cinq routes s'éloignant de Véléia, comme si elles existaient réellement. Je demanderai maintenant comment on peut avoir la moindre idée de l'étendue d'une ville romaine dont on n'a encore découvert ni les murs, ni les portes, ni les voies, ni les temples, ni les théâtres, ni la curie, ni le *forum*, ni l'amphithéâtre, ni les maisons principales ? — Je crois qu'on peut conclure de tout ce que je viens de dire que Véléia est encore sous la terre et que le peu qu'on en a découvert doit seulement nous inspirer le plus ardent désir de connaître tout ce qu'on ignore.

M. Lopez, que j'ai trouvé d'abord attaché à l'idée que Véléia avait



peu d'importance, a paru touché des raisons que j'ai eu l'honneur de lui soumettre. — Le premier mot de M. Borghesi, dès qu'il eut entendu mes explications, a été celui-ci, et je tiens à le rapporter textuellement à Votre Excellence : « Je crois que Véléia était beaucoup plus importante que Pompéï. » — M. Pietro Ercole Visconti, dont j'ai voulu aussi connaître l'opinion sur ce point, est dans le même sentiment : il a ajouté que non-seulement Véléia devait être plus grande que Pompéï, mais qu'elle devait présenter plus d'intérêt sous le rapport archéologique ; car elle a vécu deux siècles de plus. En effet, si la plupart des objets trouvés à Pompéï ont plus de mérite au point de vue de l'art et du bon goût que ceux de la très-petite portion de Véléia qui est découverte, c'est que la première n'a pas traversé l'époque de la décadence. La seconde nous présente les curieux éléments de l'histoire de cette décadence dans l'art, sans toutefois que les monuments de la grande époque fassent défaut. L'Hercule ivre est au moins égal, pour le style et la science du *modelé* au Faune du Musée Borbonico ; l'Apollon et le Bacchus marquent le premier déclin, et, enfin, les mosaïques rappellent le temps de Caracalla et d'Alexandre Sévère. — J'examinerai, en terminant, cette partie de mon rapport, deux questions : Serait-il 1<sup>o</sup> productif pour la science, et 2<sup>o</sup> dispendieux pour le budget du duché de Parme de faire continuer les fouilles ? — La première de ces deux questions me paraît déjà résolue. Véléia, dont on n'a découvert qu'une très-faible partie, nous a révélé un grand nombre de faits importants et de particularités intéressantes sur les usages publics et privés des Romains ; de plus, des inscriptions uniques, trouvées parmi ces ruines, ont répandu un jour inattendu sur une des plus belles institutions de l'antiquité, sur la philologie, sur la géographie, enfin sur les lois de la république. L'art même tient une place importante dans les objets tirés de cette cité : quels trésors ignorés ne livreraient pas à l'archéologie des fouilles habilement dirigées ! — Quant à la seconde question, je crois être obligé de déclarer, en conscience, que ces travaux seraient sans doute plus dispendieux qu'à Pompéï ; car si, en tenant compte des considérations énoncées plus haut, on dirige les fouilles du côté où devait se trouver le quartier riche, c'est-à-dire vers le point où les portiques et les terrasses des maisons devaient avoir la plus belle vue sur la vallée, on se rapprochera de plus en plus du sommet du Rovinazzo, et, par conséquent, on devra rencontrer une couche de terre de plus en plus épaisse. Cependant cette couche est peut-être profonde seulement dans les enfoncements des terrasses, tandis que, dans les lieux où la pente

était brisée à angle droit par le plan vertical des maisons et des portiques, la terre a dû glisser dans l'éboulement sans pouvoir s'y arrêter ; par conséquent, en opérant différents sondages, on doit rencontrer plusieurs points saillants, sans doute presque à fleur de terre, en bien des endroits. — J'ai eu l'honneur de soumettre ces considérations à S. A. R. Madame la duchesse de Parme qui, malheureusement, malgré l'intérêt éclairé qu'elle daigne prendre à ces belles études, se trouve dans l'impossibilité d'étendre les ressources de son budget à des dépenses imprévues. C'est à grand' peine qu'elle peut faire poursuivre les travaux déjà commencés et en cours d'exécution, comme l'œuvre du célèbre Toschi, qui a légué, en mourant, à ses élèves le soin d'achever la gravure des fresques du Corrège dont l'original s'efface chaque jour davantage, et qui, dans quelques années, aura complètement disparu des voûtes du Dôme et de Saint-Jean. La nécessité de préserver d'une ruine complète le fameux théâtre Farnèse exige encore de nouveaux sacrifices, et l'on comprend que de pareils travaux tiennent trop à l'honneur du pays pour qu'ils n'absorbent pas les seuls fonds disponibles. Il faut donc regretter que les fouilles de Véléia soient ajournées encore pour longtemps peut-être ; il faut le regretter, pour l'histoire, pour l'épigraphie, pour l'archéologie et pour l'art. La cinquième partie de ce rapport le fera mieux comprendre encore.

V. *Objets trouvés à Véléia.* — On peut répartir les objets qui proviennent de Véléia ou du territoire de cette cité sous sept titres différents : — 1° monuments de pierre ou de marbre : statues, colonnes, chapiteaux, ornements, piédestaux, ustensiles industriels, etc. ; — 2° mosaïques et camées ; — 3° peintures ; — 4° monuments de bronze : statues, bustes, ornements, vases, corniches, ustensiles domestiques, etc. ; — 5 poteries ; — 6° inscriptions ; — 7° monnaies.

Un grand nombre de ces objets est malheureusement perdu ; d'autres ont enrichi la collection de M. de Caylus, comme la correspondance du P. Paciaudi en fait foi (lettre 70, 20 août 1763. — Let. 71, 8 octobre 1763. — Let. 72, sans date ; — *Musée Caylus*, T. IV, tab. 49). C'est surtout pour les objets perdus ou distraits de la collection Farnèse que les dessins de Permoli sont, comme je l'ai dit, d'un grand intérêt.

De tous les objets trouvés à Véléia un très-petit-nombre a été publié, sauf les inscriptions qui le sont presque en entier, mais souvent d'une manière inexacte. — J'ai pris, tantôt le calque sur le recueil de Permoli, tantôt le dessin au Musée Farnèse ou à Vélé-

léia, des objets qui m'ont paru les plus curieux, et dont je n'ai pas vu d'analogues ni au Musée Borbonico, ni dans les autres collections que j'ai visitées en France et en Italie; enfin j'ai recueilli, vérifié et corrigé toutes les inscriptions relatives à Véléia. Je dois à la généreuse amitié de M. Lopez quelques inscriptions inédites. Avant d'entrer dans le détail de mes travaux relatifs à chacune des sections indiquées ci-dessus, je crois utile de dire quelques mots du Musée des antiques qui renferme la plupart de ces objets. Ce Musée a été dessiné, disposé, et on peut dire créé par M. Lopez. L'ordre merveilleux qui y règne, l'intelligence et le goût qui président aux divisions et à l'arrangement des salles m'ont d'autant plus frappé qu'en Italie on voit beaucoup de *magasins* et peu de *musées* d'antiquités. M. Lopez n'est pas seulement archéologue et numismate; il est surtout artiste: il est même plutôt disciple de Winckelmann que de Niebuhr. — La première salle est consacrée aux inscriptions sur marbre ou sur pierre et aux *doliaires*; la seconde, aux bronzes. Le fond de cette salle est occupé presque entièrement par la *Table alimentaire*, encadrée dans un vaste bas-relief qui est la reproduction fidèle de la base de la colonne trajane. Aux deux côtés, sont deux cadres qui contiennent, l'un, l'inscription de la *loi Rubria*, l'autre, tous les fragments de contrats dont j'ai parlé plus haut. Sur des socles, aux angles de la salle et près des portes, sont l'Hercule ivre, un buste d'enfant, le buste colossal d'Adrien, le Bacchus, l'Apollon, le Mars et une Victoire aux ailes éployées, provenant tous de Véléia. Quatre armoires renferment, sous des vitrines: 1° les statues de bronze; 2° les vases sacrés; 3° les ustensiles; 4° les armes. Une grande moitié de ces objets provient aussi de Véléia. Les ornements de la voûte, exécutés sous la direction de M. Lopez, représentent, en relief, les attributs de la vie civile, militaire, religieuse, domestique des Romains et correspondent à la division des bronzes renfermés dans les quatre armoires. La frise est ornée d'un bas-relief figurant les griffons et les ornements du temple d'Antonin et Faustine. Au milieu de la salle, encastrée dans le pavé, est la plus grande des mosaïques trouvées à Véléia. — La troisième salle renferme des bustes, des fragments de statues en marbre, de provenance diverse, des antiquités égyptiennes, puis des poteries, une peinture et une mosaïque de Véléia. — La cinquième salle est consacrée aux médailles. Les peintures, exécutées d'après les indications de M. Lopez, sont de Scaramuzza, qui n'a jamais été mieux inspiré. La fresque de la voûte symbolise l'archéologie. Des quatre côtés, sont les médaillons de Winckelmann, Visconti, Lanzi et

Champollion, personnifiant l'archéologie grecque, romaine, étrusque et égyptienne. Au-dessous de chacun de ces médaillons sont des grisailles figurant l'alliance des arts et de l'archéologie en Grèce et à Rome, et rappelant les principales découvertes de la science, en Etrurie et en Egypte. Je n'hésite pas à affirmer que le cabinet des médailles de Parme est, aujourd'hui, au nombre des plus beaux qui soient au monde. La valeur bien connue de la collection est d'ailleurs digne de l'enceinte que M. Lopez lui a donnée. Mais les monnaies provenant de Véléia, bien que très-nombreuses, ne présentent aucun type remarquable.

Indépendamment du Musée des antiques, il faut visiter, dans la galerie des peintures, une sorte de rotonde renfermant presque toutes les statues provenant de Véléia. Enfin, dans le *magasin* sont encore les objets qu'on n'a pu classer dans les salles, faute de place : colonnes, corniches, chapiteaux, amphores, etc.

Il est à regretter que M. Lopez ait été détourné de ses travaux par des occupations étrangères à la science ; car le loisir lui a manqué pour mettre la dernière main à son œuvre : le *catalogue* n'est pas achevé ; les éléments seuls sont réunis ; il est donc impossible, sans le secours du conservateur lui-même, de connaître la provenance des objets. Quand le travail sera terminé, des cartons d'une couleur particulière indiqueront tous ceux qui ont été trouvés à Véléia.

1° Les statues de marbre et de pierre (1) provenant de Véléia sont : une statue (marbre) crue de *Livie* ;

Une statue (marbre) crue de *Germanicus*, mais dont la tête a été rapportée anciennement et qui a pu être primitivement un *Auguste* ;

Une statue (marbre) désignée dans l'ancien guide de M. de Lama, sous le nom d'*Agrippine la mère* ;

Une statue (marbre) désignée, dans le même ouvrage, sous le nom de *Caligula enfant*, mais qui paraît être plutôt un *Néron enfant* ;

Une statue (marbre) désignée sous le nom de *Drusille* ;

Une statue sans tête (marbre), crue d'*Agrippine la jeune* ;

Statues de *décursions* au nombre de six.

Ces statues sont, en général, d'une exécution assez médiocre, quoique du premier siècle. Une seule doit être remarquée : celle dite d'*Agrippine la jeune* dont les draperies révèlent un ciseau ha-

(1) La lettre D indique les objets dont j'ai fait le dessin ; — la lettre C ceux dont j'ai pris le calque d'après les dessins conservés à Parme. *Inéd.* — *Inédit.*

bile, bien qu'elles soient tourmentées à la manière conventionnelle de l'art romain, si loin, sous le rapport de la représentation des vêtements, de la simplicité large et naturelle des Grecs. Pietro Martini a fait un beau dessin de cette statue (Recueil Bertioli). — (*Inéd. C.*) Les autres statues ont été très-imparfaitement dessinées et publiées par Antolini.

— Débris d'une statue colossale, en tuf (inconnue), conservée dans le magasin, à Véléia. (*Inéd. D.*)

— Parmi les nombreux chapiteaux de colonnes et de pilastres trouvés à Véléia, il en est qui m'ont paru mériter une attention particulière.

— Un chapiteau dont la corniche est octogone, à Véléia. (*Inéd. D.*)

— Un chapiteau très-ornementé : quatre aigles aux ailes éployées dont les têtes soutiennent les quatre angles de la corniche et portant dans leurs becs des guirlandes de lauriers (publié par Antolini. C.) Un de ces chapiteaux se trouve dans le magasin du Musée des antiques.

— Un chapiteau très-rare et peut-être unique formé de cinq cordons doriques, s'élargissant vers le sommet et dont la corniche quadrangulaire, ornée de l'*œuf*, est soutenue par quatre enfants debout dans des poses variées. — Magasin du Musée des antiques, dessin de Permòli (recueil de Costa), publié par Antolini (C.).

— Un pilastre d'un bon style, représentant l'acanthé et les deux dauphins *affrontés*. — Magasin du Musée des antiques. (Publié par Antolini. C.)

— Une base attique de colonne, temple du *forum* de Véléia, en place. (*Inéd. D.* mesures.)

— Bases, chapiteaux et colonnes des portiques du *forum* de Véléia, en place. (*Inéd. D.* mesures.)

— Une pierre triangulaire qui a dû servir de base à un trépied et non pas à un cadran solaire, comme on l'a dit, attendu qu'elle est encore en place sur le *forum* de Véléia et qu'elle se trouvait sous le portique, à l'ombre. (*Inéd. D.* mesures.)

— Un moulin à huile (pierre). Sur le *forum* de Véléia. (*Inéd. D.* mesures.)

— Une tête barbue en relief plein (marbre noir). — Musée des antiques. (Dessin de Permòli. — Recueil Costa. — *Inéd. C.*)

— Un disque de marbre blanc sculpté sur les deux faces et devant, par conséquent, servir d'ornement de portique comme ceux de Pompéi, de Tusculum, de Nîmes, etc. Sur une des faces, sont

représentées deux têtes de profil : un vieillard chauve et barbu, un jeune homme dont une partie de la chevelure est ramenée, en corne, sur le haut du front, coiffure très-fréquemment reproduite, par les artistes romains dans les sujets champêtres et satiriques. (Voy. les bas-reliefs de la villa Albani). — *Inéd.* Dessin de Permòli. L'original est perdu. — C.)

— Bas-relief sculpté au revers de l'inscription de Sulpicius et représentant un esclave en costume de *torarius*, ayant le fouet dans la main droite et la lance dans la gauche. (Musée des antiques, 1<sup>re</sup> salle. — Dessin de Permòli; — publié par de Lama. C.)

— Un piédestal en marbre blanc (Forum de Véléia; dessin de Permòli, *Inéd.* C.)

— Un bas-relief en marbre blanc, représentant un puits et une fleur de lotus. (Musée des antiques; dessin de Permòli; *Inéd.* C.)

2<sup>o</sup> Les *Mosaïques et Camées* provenant de Véléia, sont :

— La grande mosaïque du dauphin et de la laie. (Véléia; *Inéd.* D, et mesures.)

— Mosaïque de la *tête voilée*. (Musée des antiques, bronzes; dessin de Permòli. *Inéd.* C.)

— Mosaïque très-curieuse représentant une scène de l'*Electra* de Sophocle : Oreste accompagné de Pylade est introduit en présence d'Electre et lui remet, sans se faire connaître, l'urne qui renferme, soi-disant, les cendres de son frère. Voy. *Electre*, acte IV. (Musée des antiques; dessin du recueil de Costa, publié en mauvaïse gravure dans l'ouvrage de M. Angelelli de Bologne : *Tragedie di Sofocle recate in versi italiani*; 1824. C.)

— On a rapporté encore d'autres mosaïques de Véléia; mais elles représentent des ornements qui se trouvent ailleurs. Quelques-unes, laissées à Véléia, ont été détruites. Voghera a tenté de faire la restitution de plusieurs d'entre elles; mais elles m'ont paru arbitraires.

— Plusieurs camées antiques ont été trouvés à Véléia; mais, malheureusement, ils ont été distraits ou perdus. Permòli nous a conservé les dessins de deux de ces pierres : 1<sup>o</sup> Jupiter de profil, assis sur son trône, tenant le sceptre d'une main, et la foudre de l'autre; à ses pieds, son aigle. (C.) — Un renard. (C.)

3<sup>o</sup> *Peintures*. — On a trouvé à Véléia des fragments de stucs coloriés, sans importance. — On conserve au Musée des antiques (3<sup>o</sup> salle), une grande peinture représentant une façade de feuillage avec des ouvertures ménagées d'espace en espace. Cette palissade de verdure paraît former l'enclos d'un jardin. Des personnages

sont aux portes, dans des attitudes variées. Ce sujet est traité avec art et finesse. (Reproduit très-fidèlement, avec les couleurs, par Permoli. *Inéd.* C.)

4° *Bronzes. — Statues.* — La plus belle de toutes les statues de bronze provenant de Véléia est le fameux *Hercule ivre* qui a été transporté à Paris en 1797, et a été rendu en 1815. La science du modelé, le naturel de la pose, le *laisser-aller* de l'ivresse tempérée par cette grâce et cette noblesse que les grands artistes de Rome savaient donner à toutes leurs compositions, l'expression enjouée de la physionomie, la douce bonhomie qui respire dans les traits du dieu, font de ce petit chef-d'œuvre un des plus précieux restes de la belle époque de l'art. L'Hercule ivre doit être placé sur le même rang que le *Faune* de Pompéi et le *Mercure au repos* d'Herculanum ; mais il a, de plus que les chefs-d'œuvre si connus du Musée Borbonico, un grand intérêt au point de vue de l'archéologie religieuse ; car il nous présente un type très-peu connu et, sans doute, fort rarement reproduit par les sculpteurs anciens. Il n'existe, en effet, qu'un petit nombre d'Hercules ivres : un fut publié dans le *Museo Arrigoniano* ; un autre est à Naples, un troisième a été gravé dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique* de Rome, l'année 1854. Aucun des trois ne peut entrer en comparaison avec celui de Véléia (1). — Une lettre adressée à M. Gérard, par M. Lopez, le 24 décembre 1830 et publiée dans le *Bulletin* de ce dernier recueil, donnait la description détaillée de ce bronze, et était accompagnée d'un dessin très-imparfait. Je dois à l'amitié de M. Lopez la faveur d'avoir fait faire, à mes frais, le moule de ce chef-d'œuvre. Un autre moule a été pris, à Paris, à l'époque où l'original y était déposé ; mais il n'en a pas été fait d'autres depuis 1815. Les reproductions très-grossières et presque informes qui figurent dans les ateliers sont les produits d'un deuxième ou troisième *surmoulage*, elles ne sauraient donc donner aucune idée de l'original.

— Les statuettes de l'Apollon et du Bacchus sont très-inférieures à l'Hercule. Le dessin du Bacchus seul a été publié dans les *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*. (C.)

— Une Victoire aux ailes éployées mérite d'être citée pour la noblesse du style. Mais elle appartient, ainsi que l'Apollon et le Bacchus, à ce qu'on peut appeler l'art conventionnel des Romains.

(1) Il s'en trouve un au cabinet des médailles de Paris. L'exécution en est très-médiocre.

— La statuette de Mars est curieuse en ce qu'elle est fixée à une enseigne militaire dont elle formait le faite, et en ce qu'on voit figurer au-dessus du poteau contre lequel le Dieu est appuyé la représentation, en miniature, de la porte *Gemina*. (Musée des antiques. *Inéd.* D.)

— La tête colossale, en bronze doré, de l'empereur Adrien est d'un beau caractère; mais elle a été malheureusement, défigurée par une restauration commune et maladroite. (Musée des antiques. Voy. le travail de M. Lopez dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance arch.*, 1832.)

— Une tête d'adolescent, en bronze, avec des yeux de pierre, paraît appartenir à la bonne époque et est remarquable par l'expression. (Musée des Antiques.)

— Un *Méléagre*, qui a été à Paris. Le dessin en a été publié dans les *Annales de l'Inst. de corresp. arch.* de 1846 (article de M. Braun). (C. Musée des Antiques.)

— Un petit buste de *Mirmillon*, d'un grand style et d'une grâce de mouvement et d'expression admirable. (Musée des Antiques; publié dans le recueil indiqué plus haut. G.)

— Un petit génie : coiffure singulière. (Musée des Antiques; dessin de Permòli. *Inéd.* C.)

— Un petit buste de *Pallas*. (Musée des Antiques; dessin de Permòli. *Inéd.* C.)

— Un *Midas* ou un *Faune*, un genou en terre : science et finesse dans l'exécution. L'original est à Paris, au Cabinet des médailles. (*Inéd.* C.)

— Un socle de bronze : ornements finement ciselés, feuillage d'argent, incrusté. (Musée des Antiques; dessin de Permòli. *Inéd.* C.)

— Plusieurs têtes de bronze : ornements en relief, petite dimension, servant de supports ou d'attache à des anses de vases, boutons de tiroirs, etc., bonne époque. (Musée des Antiques; dessins de Permòli. *Inéd.* C.)

— Détails d'un magnifique vase de bronze : tête, ornements et figures. (Musée des Antiques; dessin de Permòli. *Inéd.* C.)

— Une tête de bélier. — Un modèle de lampe très-élégant et d'un dessin original représentant une grenouille. (Disparu. — Dessin *inédit* de Permòli. C.) — Autres modèles de lampes; ustensiles divers, ornements de parure. (Musée des Antiques; dessins de Permòli. *Inéd.* C.)

— Un grand nombre de Minerves, de Fortunes, de Vénus, de



petits bustes d'Empereurs, de Génies, de Victoires, de Silènes, de Dieux Lares, de jouets d'enfants, etc.

5° *Poteries.* — Les poteries de Véléia sont très-variées. D'après le grand nombre d'inscriptions et de marques de fabrique, d'après le texte même de la Table alimentaire qui porte plus d'une fois ces mots : CVM FIGLINIS, qui ne signifient pas *la terre propre à la fabrication de la poterie*, comme l'a cru de Lama, et comme je l'ai répété d'après lui, mais bien les manufactures elles-mêmes, ainsi que l'a parfaitement établi M. Borghesi, dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser le 3 octobre 1856 ; enfin, d'après les nombreux modèles de vases, de lampes, d'appuis de lampes, etc., trouvés à Véléia, on peut conclure que cette industrie avait pris une très-vaste extension dans ce pays. Il est même très-probable que la poterie de Véléia avait une certaine renommée dans toute l'Italie, car M. Lopez a remarqué, au musée Borbonico, une lampe en terre cuite, représentant un sujet érotique dont le moule a été trouvé à Véléia (Musée des Antiques de Parme). Plusieurs objets curieux ont été découverts par M. Lopez lui-même dans les dernières fouilles ; mais, sauf quelques fragments dont j'ai pris le dessin, les sujets et les formes de ces divers ustensiles se trouvent ailleurs.

6° *Inscriptions.* — J'ai réuni, à peu près, toutes les inscriptions concernant la cité de Véléia. L'absence de catalogue a rendu mes recherches assez difficiles d'abord, et c'est grâce à l'obligeance de M. Lopez que j'ai pu distinguer les monuments épigraphiques de cette cité de tous ceux qui lui sont étrangers. Je dois signaler un inconvénient grave qui rend impossible l'estampage exact de plusieurs inscriptions dont on n'a retrouvé que des fragments : c'est que, dans le mur où ces fragments ont été encastrés, on a gravé, en caractères semblables, les restitutions arbitraires proposées par M. de Lama. La couleur seule des lettres indique la partie qui a été restituée. M. Lopez reconnaît lui-même tout ce qu'un pareil système a de vicieux ; mais il était mis en pratique avant lui. Outre que M. de Lama était loin d'avoir l'autorité suffisante pour se permettre d'opérer une restitution qui équivaut à une véritable altération du monument, et qui semble fermer le champ à toute interprétation nouvelle, le grand défaut de ce procédé est de réunir souvent différents débris, trouvés isolés les uns des autres, et de supposer gratuitement qu'ils appartiennent au même titre. Dans la collection du Musée Farnèse, on voit figurer, par exemple, trois ou quatre inscriptions publiées dans des recueils sérieux sur la foi de M. de Lama, et que l'on ne doit considérer que comme le résultat téméraire d'une

invention plus ou moins ingénieuse. Ce ne sont, malheureusement, pas les seules erreurs graves que l'on puisse relever dans le recueil publié par M. de Lama. Une grande partie des inscriptions qu'il a données ont été mal lues et inexactement copiées par lui. Orelli en a reproduit quelques-unes qui se trouvent complètement fausses, parce qu'il n'avait pas jugé nécessaire de soumettre le travail de M. de Lama à un contrôle sévère. Je ne citerai qu'un exemple des fautes qui ont été enregistrées par des hommes savants et exacts, sur la foi de l'ancien conservateur du musée de Parme. M. de Lama a lu sur une petite plaque de bronze gravée *au pointillé* ces premiers mots d'une inscription votive : ISIDI-OSTIL (iae) ou OSTIL (ianae). Orelli a reproduit ce texte, qui a dû exercer l'esprit des épigraphistes, car il révélait un surnom d'Isis, inconnu jusqu'alors ; mais j'ai lu sur le monument original ces mots : ISIDI-OSIR, qui ne rappellent qu'une invocation très-ordinaire. Le dessin du recueil de Costa, fait à l'époque où l'inscription a été trouvée, et où elle n'avait pas subi l'altération qui la rend aujourd'hui plus difficile à lire, a confirmé ce texte d'une manière péremptoire.

Toutes les inscriptions qui concernent la cité de Véléia sont réunies au Musée des Antiques, sauf celle que l'on voit encore sur le pavé du *forum* et les deux monuments de *Minerva Cabardia* trouvés à Caverzago, et dont le propriétaire n'avait pas voulu se dessaisir.

J'ai fait l'estampage :

1° De la Table alimentaire ;

2° De la *Lex Rubria*, dont il n'existe qu'un seul *fac-simile*, levé par M. Lopez au moyen de feuilles de plomb et envoyé par lui à M. Ritschl, préfet de la bibliothèque de l'Université de Bonn ;

3° Des différents fragments de bronze appartenant à des contrats hypothécaires.

Je me suis contenté de prendre une copie exacte de toutes les autres inscriptions. Je pourrai donc présenter dans son ensemble toute la collection des monuments épigraphiques de la cité de Véléia. Un petit nombre d'inscriptions doliaires sont inédites. Une inscription en mosaïque a été perdue. J'en ai trouvé le dessin dans le recueil de Costa (C).

7° *Monnaies*. — On a trouvé un très-grand nombre de monnaies à Véléia ; mais aucune n'appartient à un type qui soit inconnu ni même qui soit rare. Je n'ai donc pas à m'en occuper ici.

VI. *Recherches géographiques sur la cité de Véléia*. — Il me reste, dans la sixième et dernière partie de ce rapport, à mettre sous les yeux de Votre Excellence le résultat de mes recherches géographi-

ques, résultats qui n'ont encore rien de définitif ; car je n'ai guère eu que le temps de recueillir les documents dont j'espère tirer parti pour chercher à recomposer la cité de Véléia, avec ses divisions en *pagi* ; mais le travail ne peut être achevé sur ce point qu'après de longues recherches faites sur les cartes et à l'aide des documents mêmes que j'ai rapportés.

Celui que je considère comme le plus important est le calque de la carte manuscrite donnant les divisions du diocèse de Plaisance en vicariats, de l'année 1605 ; car, en rapprochant les circonscriptions de ces vicariats de l'étendue conjecturale que j'avais donnée sur ma carte, gravée en 1854, à quelques-uns des *Pagi* de la *Table alimentaire*, j'ai été frappé tout d'abord du rapport qui existait entre le tracé des anciennes limites municipales et celui des divisions épiscopales modernes. Le *pagus Velleius*, par exemple, dont Véléia est le centre, a, sur ma carte, identiquement, la même figure et la même étendue que le vicariat de Macinesso dont la *pieve* domine aujourd'hui les ruines de Véléia. Le *pagus Ambitrebis* coïncide avec le vicariat de Rivergaro ; le *pagus Domitius*, avec le vicariat de Lugagnano, etc. — M. Borghesi, que j'ai consulté sur cette singulière coïncidence, croit que les divisions des diocèses, lors de l'établissement régulier du christianisme, après la paix de l'Eglise, ont été calquées sur les divisions, toutes faites, des cités en *pagi*. Ce fait avait déjà été constaté par Durandi, qui est mort malheureusement à l'époque même où la découverte de la *Table trajane* aurait fourni des preuves nombreuses à l'appui de son système, qui n'était encore qu'hypothétique. Un fait remarquable, c'est que, le principe une fois admis, les divisions des diocèses n'ont pas changé depuis leur origine jusqu'au dix-septième siècle. Elles subsistent encore aujourd'hui, sauf de légères différences, dans la Lombardie du moins, où l'on trouve encore des vicariats. Ces vicariats, il est vrai, n'ont pas la même importance qu'au moyen âge, où l'archiprêtre de chaque *pieve*, c'est-à-dire de chaque métropole de vicariat, pouvait seul donner le sacrement de baptême. Aujourd'hui que le privilège n'existe plus, l'archiprêtre exerce encore une sorte d'autorité administrative sur les autres paroisses du vicariat. Et le nom même de *pieve*, qui désignait autrefois l'église baptismale, s'est conservé jusqu'à nos jours. M. Domenico Vaccari, archiprêtre de la *pieve* de Macinesso, duquel je tiens, en partie, ces détails, a sous ses ordres les cinq curés des paroisses de l'ancien vicariat.

J'ai fait ensuite quelques recherches dans les cartes manuscrites du cadastre, au ministère des finances du duché ; j'ai même con-

sulté les registres des contribuables où les noms des champs figurent à côté de ceux des propriétaires; car je comprenais que les noms des fonds de terre mentionnés dans la Table, et qui doivent se retrouver en grande partie dans les appellations modernes, ne peuvent tous être inscrits sur les cartes topographiques, si détaillées qu'on les suppose. En effet, les fonds de terre, *fundi*, ne sont ni des villages, ni des hameaux, ni des villas, ni même toujours des métairies; mais de simples champs, c'est-à-dire ce qu'on trouve aujourd'hui sur les cartes du cadastre. Je les ai donc examinées; mais les propriétés portent seulement un numéro de renvoi aux registres où sont inscrits les noms des propriétaires, ceux des terres et la quantité de l'impôt. Les registres du cadastre de la seule province de Plaisance remplissent une salle entière. Il faudrait donc faire un travail de six mois pour retrouver, dans les appellations modernes, une partie des noms anciens; encore la multiplicité des noms semblables rendrait-elle cette étude très-difficile. Dans le même district, on trouve, par exemple, vingt fonds de terre qui portent le nom d'*Antognano*: comment reconnaître l'emplacement du *fundus Antonianus*? La même confusion aurait existé autrefois, si l'on n'avait pris le soin de distinguer par un et, quelquefois, par plusieurs surnoms lequel des fonds *Antonianus* on entendait désigner. Ces surnoms ont disparu pour faire place à des appellations toutes modernes qui viennent s'ajouter au nom ancien. Quand, après les plus pénibles recherches, on arriverait à retrouver un certain nombre des fonds de la Table et à les grouper dans un territoire qui correspondrait vaguement au *pagus* romain, on n'aurait pas pour cela reconstitué le *pagus* en entier, car les fonds hypothéqués à l'empereur par le contrat spécial devaient former, évidemment, la très-petite minorité des propriétés renfermées dans un *pagus*. Le *pagus Albensis*, qui a le plus grand nombre de fonds inscrits sur la Table, n'en compte cependant que 43. L'estimation de ces fonds nous fait voir qu'ils étaient, en général, d'une médiocre étendue, et qu'au temps de Trajan, dans la Cisalpine du moins, la propriété était morcelée à peu près comme elle l'est aujourd'hui. Les cinquante et un propriétaires mentionnés dans le contrat possèdent 342 fonds de terre distincts, ayant chacun une désignation particulière. La valeur de ces 342 fonds ne s'élève, ensemble, qu'à la somme de 13,874,278 sesterces, ce qui représente environ 3,468,569 francs (en prenant le sesterce pour 25 centimes).

Obligé d'abandonner mes recherches au cadastre, à cause de la pauvreté des résultats que j'avais obtenus, j'ai dû me contenter des

cartes les mieux faites et les plus détaillées qui eussent paru. J'ai acquis la grande carte, très-rare aujourd'hui, des officiers de l'état-major autrichien, dessée au  $\frac{6}{1000}$ . En ajoutant ce document aux excellentes indications géographiques qu'on trouve dans le Dictionnaire statistique du duché de Parme, de Molossi, et aux notes que j'ai prises en parcourant le pays, j'espère avoir les éléments principaux de mon travail de restitution.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les résultats principaux de mes recherches dans le duché de Parme. Ces recherches ont absorbé la plus grande partie du temps qui m'était accordé pour ma mission. Je n'ai passé que peu de jours à Rome, et n'ai pu faire que constater les découvertes importantes de ces derniers temps; j'ai voulu du moins en être instruit par ceux mêmes qui les avaient faites ou qui en étaient le mieux informés. Le second rapport que j'aurai l'honneur de soumettre à Votre Excellence ne sera donc qu'une rapide analyse des entretiens que j'ai eus avec MM. de Rossi, Visconti, Henzen et le P. Marchi.

Je suis, avec un profond respect,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

E. DESJARDINS.

Paris, le 6 octobre 1856.

# CHRONIQUE.

---

SOCIÉTÉS SAVANTES. — FAITS DIVERS. — ARCHÉOLOGIE.

---

Le conseil municipal de Toulouse a décidé, dans sa séance du 9 septembre, qu'une exposition nationale des beaux-arts et de l'industrie aurait lieu dans cette ville le 15 mai 1858. On annonce dès aujourd'hui la publication du journal destiné à rendre compte de cette exposition, sous le titre de *Flambeau de l'industrie*. Ce journal est fondé sous la direction de M. Marcel-Briol.

— L'Académie de médecine va bientôt posséder dans le local ordinaire de ses séances le buste de l'illustre docteur Roux. A l'Exposition universelle de 1855, M. Destraz avait envoyé un buste de l'habile professeur qui était d'une parfaite ressemblance. L'Académie de médecine a désiré en avoir une reproduction. Le Gouvernement, s'associant au vœu de l'Académie de médecine, a fait don du marbre nécessaire pour l'exécution de ce buste.

— L'Académie de Lyon, dans sa séance du 2 consacrée aux élections, a fait les nominations suivantes :

MM. Ant. Michel, membre de la chambre de commerce, et Perroud, entomologiste, ont été élus membres titulaires de la classe des sciences.

M. Fabisch, professeur de sculpture à l'École des beaux-Arts, a été nommé titulaire de la classe des belles-lettres et arts, section des beaux-arts.

M. Mantellier, archéologue, conseiller à la cour impériale d'Orléans, a été inscrit sur le tableau des correspondants de la classe des belles-lettres et arts.

M. le docteur Rougier, président du conseil de salubrité, et M. Paul Sauzet, ancien président de la chambre des députés, ont été élus, pour l'année académique 1858-59 : le premier, président de la classe des sciences ; le second, président de la classe des belles-lettres et arts.  
(*Salut public.*)

— Le 8 novembre, a eu lieu à Ramatuelle un banquet composé des personnes qui ont fait usage du soufre pour combattre la maladie de la vigne en 1857, et qui ont obtenu une complète réussite. Le digne maire de cette localité, toujours disposé à encourager les procédés utiles à l'agriculture et à la prospérité de ses administrés, a bien voulu honorer de sa présence cette réunion de viticulteurs et s'associer à cette fête de famille.

Des toasts ont été portés à l'honneur de tous ceux qui ont contribué, soit par leurs écrits, soit par leurs exemples, à la propagation d'un procédé qui, par son efficacité, a complètement dissipé toutes les craintes d'un avenir incertain et ramené l'espoir et la certitude d'abondantes récoltes en vin, malgré la persistance de cette terrible maladie.

Un toast a été également porté à M<sup>e</sup> Franc, notaire à Ramatuelle, pour l'initiative qu'il a prise, en 1856, de ce procédé ; initiative qui a contribué à l'adoption du soufrage en 1857, par la généralité des propriétaires de cette commune.  
(*Union du Var.*)

— La Société d'archéologie d'Eure-et-Loir a décidé qu'une exposition publique d'objets d'art aurait lieu à Chartres dans le courant du mois de mai prochain.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que cette entreprise a réuni les plus nombreux suffrages, et que, dans la réalisation qui lui est assurée, elle semble devoir prendre les proportions et l'éclat que doivent désirer les amis des arts.

L'autorité municipale, M. le Préfet, et tout dernièrement Mgr l'évêque, ont donné à cette œuvre utile et sérieuse les approbations les plus empressées, daignant promettre en même temps l'appui de leur actif et bienveillant concours.

De premiers renseignements pris, de premières relations établies entre la commission d'organisation et les possesseurs des richesses archéologiques du département, donnent l'assurance d'une coopération pleine de bon vouloir et de générosité.

D'un autre côté, la commission a acquis toute certitude sur la concession temporaire qui lui sera faite en temps utile d'un beau local où tant de choses remarquables et précieuses pourront recevoir la plus convenable installation.

L'entreprise va donc sortir de la voie des négociations et des études préalables pour entrer dans celles des premières réalisations. Quoique un assez long espace de temps nous sépare encore du mois de mai, la commission a cru nécessaire de commencer les travaux qui doivent avoir pour but de reconnaître les objets dont elle pourra devenir dépositaire.

Des délégués choisis dans chacun des centres de la contrée voudront bien se charger de faire cette reconnaissance indispensable, et tout fait compter sur le succès qu'obtiendra la mission importante et décisive confiée à leur zèle et à leurs lumières.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la marche d'une affaire qui nous promet, pour le mois de mai prochain, une solennité artistique si digne d'attention et d'intérêt. (*Journal de Chartres.*)

— M. Piard, conservateur du musée de Lons-le-Saulnier, vient de mourir ; nous trouvons à son sujet, dans un journal, une notice biographique fort intéressante :

« Un type curieux vient de s'effacer et de disparaître. Une physiologie comme il s'en trouve encore quelques-unes au fond de nos provinces, à l'abri de ce flot de la petite civilisation sociale qui nivelle toutes les aspérités ; le père Piard, conservateur du musée de Lons-le-Saulnier, vient de mourir à l'âge de 77 ans.

« C'était une curieuse organisation. Il tenait à la fois du *Petit manteau bleu* et de l'*Antiquaire* de Walter-Scott.

« Négociant en vins, puis receveur municipal, puis archiviste à la préfecture, il n'était réellement que collectionneur d'annuaires, de coquillages, de vieilles gravures et d'autographes, et la mort l'a trouvé, après ces diverses incarnations, purement et simplement conservateur du musée de Lons-le-Saulnier, qu'il avait commencé en 1819 et continué presque seul, à l'aide de ses propres ressources. De sorte que le musée de Lons-le-Saulnier pourrait s'appeler *Musée Piard*, sans grande injustice pour les divers donateurs qui ont concouru à l'agrandissement du dépôt. Le maire et le conseil municipal de Lons-le-Saulnier, à partir de 1852, ont aidé bravement l'héroïque conservateur.

« Il est mort plus pauvre qu'Aristide, et il aurait pu finir rentier recommandable. Plus il vieillissait, moins il était personnel. L'argent qui lui arrivait était partagé entre le musée de Lons-le-Saulnier et les pauvres. Quant à lui, il gardait à peine pour se vêtir, et on a vu, sur les derniers temps de sa vie, le brave et digne homme enfermé dans une huppelande dont un portier n'aurait pas voulu.

« Mais, pendant la cruelle maladie qui devait l'enlever, tous ceux qui se connaissaient en dévouement, en probité et en honneur réel, sont venus serrer les mains de ce pauvre vieillard qui s'inquiétait encore, deux heures avant de mourir, non de ses cruelles souffrances, mais d'un manuscrit arabe, enlevé à la bibliothèque de Constantine en 1837, et qui venait d'être donné à la bibliothèque de la ville.

« Le père Piard, comme l'appelaient les pauvres de Lons-le-Saulnier, avait connu un grand nombre d'illustrations parisiennes : Charles Nodier, Béranger, le baron Taylor, des peintres et des hommes de lettres, et il laisse une correspondance fort curieuse. »

— Mgr l'évêque de Quimper a donné récemment des ordres pour



qu'on commence le travail de la statue équestre du roi de la Bretagne armoricaine, Gradlon, dont il a décidé le rétablissement sur la galerie de la façade occidentale de la cathédrale de Quimper. M. A. de Blois est chargé par le prélat d'en surveiller l'exécution, et l'inauguration en aura lieu à l'époque du congrès breton, qui se tiendra à Quimper en 1858.

— Le journal d'Yvetot, l'*Abeille cauchoise*, a ouvert récemment un concours de poésie, en invitant ses abonnés et ses lecteurs à lui adresser leurs productions. Stimulé par cet exemple, le *Journal de Seine-et-Oise* vient de proposer un prix pour la meilleure pièce de vers qui sera adressée à son rédacteur en chef, M. Beau, à l'occasion de l'inscription commémorative que l'édilité versaillaise vient de faire placer sur la maison où Labruyère a composé son immortel ouvrage. Cette maison est située à Versailles, rue des Réservoirs.

— Une trouvaille importante a été faite dans un champ où M. Loiseau-Léger, cordier à Autun, faisait creuser les fondations d'une maison, auprès du faubourg Mazagran. Le champ où la découverte dont nous allons entretenir nos lecteurs a eu lieu, est compris dans le périmètre de cette partie d'Augustodunum, que la tradition désigne sous le nom de *Quartier des orfèvres*. C'est dans ce quartier qu'ont été ramassés, à différentes époques, les objets les plus précieux dont se soient enrichis les cabinets de nos collectionneurs d'antiquités. Le temple de la Fortune y était élevé, et l'on peut se faire une idée de l'importance de ce monument par le chapiteau et le fragment d'entablement qui se trouvent au musée d'Autun.

La trouvaille de M. Loiseau consiste en cinquante médailles d'or portant l'effigie des empereurs Néron, Vespasien, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, et des impératrices Sabine et Faustine; elles ont été frappées par conséquent dans ce laps de temps compris entre l'an 60 environ de l'ère chrétienne et l'année 180. Elles se trouvaient à un peu plus d'un mètre de profondeur, dans un puits romain ayant à peu près cinquante centimètres de largeur à son orifice et un mètre à sa base. Ce puits n'est pas très-profond; on en a extrait toute la terre qu'il contenait, et, cette opération terminée, il s'est rapidement rempli d'eau. Au-dessus et au-dessous des médailles, on a recueilli trois vases en terre, dont deux sont en bon état de conservation; plusieurs fragments de belle poterie; quatre têtes de figurines en terre cuite, ayant toutes un beau caractère; un attelage de deux chevaux, également en terre cuite, ayant environ 55 centimètres de longueur, et un fragment de groupe d'une dimension un peu moindre, représentant des divinités assises, aux sièges desquelles sont appuyés plusieurs petits génies; et enfin un morceau de corne de cerf et d'autres objets d'une valeur minime. L'attelage présente cette particularité que les deux chevaux qui le composent sont liés à un joug assez semblable à celui dont se servent aujourd'hui nos laboureurs, et qui est attaché lui-même au timon d'un char. Peut-être ce char supportait-il les divinités dont nous venons de parler.

(*Écho de Saône-et-Loire.*)

— M. Decorde, curé de Bures, auteur de plusieurs ouvrages historiques, vient d'adresser la notice suivante au *Journal de Rouen* :

« A la fin de 1856 et au commencement de 1857, au moment de la démolition de la vieille église de Saint-Nicolas-de-Leure (Havre), l'on recueillit divers fragments auxquels se rattachaient des souvenirs historiques. M. l'abbé Cochet vient de publier un rapport sur ces découvertes d'objets qui remontent aux seizième, quinzième, quatorzième, et même au treizième siècles. Dans l'impossibilité d'analyser ici tout le travail du savant inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, nous nous bornerons à mentionner une pierre tombale sur laquelle il ne reste que ces mots : GIST GVIL DE GROVMESNIL QUI TRESPASSA LAN DE GRACE..... QVE DEX EIT S'AME.

« M. Cochet voit dans cette dalle tumulaire un vestige du monument qui recouvrit les restes de Guillaume de Gromesnil, le héros du combat de l'Ecluse, où périrent plus de 30,000 marins français. La date manque, il est vrai ; mais la forme de la pierre, le style des décors, le caractère des lettres, la teneur de l'inscription, la similitude parfaite des noms, tout porte M. Cochet à penser que le fameux marin sera venu mourir à son port d'armement.

« Je ne saurais assez dire toute l'émotion que j'ai ressentie, écrit M. Cochet, en voyant tirés de la poussière du tombeau, et comme parlant devant moi, ces hommes dont je vénérerais déjà la mémoire, rien que pour avoir lu leurs noms sur les comptes de nos clercs et fournisseurs royaux. Mieux que jamais je compris alors cette pensée de Montaigne : « Est-ce par erreur ou par fantaisie de nature que la « vue des places que nous savons avoir été hantées et habitées par « personnes desquelles la mémoire est en recommandation, esmeut « aulcunement plus qu'ouïr le récit de leurs faitz ou lyre leurs « escriptz ? »

« En effet, continue M. Cochet, ces inscriptions tumulaires sont comme des voix d'outre-tombe qui viennent converser avec nous après un silence de cinq siècles ; elles sont comme une émanation de la pensée et de la personne même des héros.

« La pierre sépulcrale du seigneur normand qui se montra avec tant de courage dans la défaite du 24 juin 1340 est malheureusement mutilée. Cependant on reconnaît encore aisément des creux qui ont été autrefois remplis de mastic et de peinture.

« M. Cochet cite une dizaine d'autres fragments de pierres tumulaires au milieu desquels il en trouve un qui lui paraît également rappeler un combattant de la fatale journée de l'Ecluse. C'est un morceau de dalle sur lequel on lit : FANE GYLL DVMOUSTIER. QVI. Il croit reconnaître là le lieu de sépulture de la femme de Guillaume Du Moustier, *maître d'une gallaye de 200 hommes*, qui a pu être enterrée sous la même pierre que son mari, conformément à une coutume bien connue du moyen âge.

« Outre les pierres tumulaires, les débris de l'ancienne église de Leure ont offert des restes de colonnes et de chapiteaux de diverses

époques, des bas-reliefs, des pavés historiés, des vases funéraires de couleurs et de formes différentes, etc. Parmi ces derniers, plusieurs étaient percés de trous et avaient servi à recevoir des charbons et de l'encens le jour des funérailles.

« Cette découverte, remarquable à plus d'un titre, intéresse au plus haut point non-seulement l'histoire maritime du Havre et de la Normandie, mais encore celle de toute la marine française, dont les éléments sont si rares à cette époque. »

— La *Revue numismatique* contient un travail de M. Mantellier, conseiller à la cour impériale d'Orléans, sur la fabrication des sequins par l'atelier monétaire de Trévoux. On voit dans cette notice que sous Mademoiselle, vers 1655, il se frappait à Trévoux de petites pièces de cinq sous, tellement jolies que les orientaux les recherchaient comme objets de toilette et en couvraient leurs habits; l'usage en devint général. Les presses monétaires de Trévoux furent augmentées, les profits furent considérables, et les droits seuls de la princesse s'élevèrent à cent mille livres par an.

— M. Akerman, secrétaire de la Société des antiquaires anglais, en se livrant à des recherches archéologiques dans un cimetière anglo-saxon, à Brightampton, près de Witney-Oxon, vient de découvrir un mode fort singulier, et l'on croit même unique, d'enterrement. Dans une tombe de 2 pieds seulement de profondeur, reposait le squelette d'un homme mesurant 6 pieds 6 pouces de longueur; une tête de lance en fer près de l'oreille gauche, un couteau sur les genoux, et la main gauche serrant encore la poignée de l'umbon d'un bouclier.

Le squelette avait la tête tournée vers l'Orient, position exactement contraire à celle des corps dans les tombes anglo-saxonnes, où ils ont généralement la tête tournée vers l'Occident.

Sous le squelette et en contact immédiat avec lui, gisaient les restes d'une femme dont la tête était sous les jambes de l'homme et les pieds sous sa tête. Près du crâne de ce dernier squelette on trouve une épingle à cheveux en bronze, sur la poitrine une agrafe en bronze, et sur les genoux, sur lesquels les mains étaient posées, neuf grains d'ambre d'une grosseur extraordinaire, qui probablement avaient formé des bracelets. (*Times.*)

— Le célèbre statuaire Rauch est mort le 3 décembre à Dresde. Il était né le 2 janvier 1777 à Orolsen, et avait été appelé dès 1811 à Berlin, où il s'illustra par le monument de la reine Louise. De toutes ses œuvres, la plus importante est le monument de Frédéric le Grand à Berlin.

---

# CONCOURS ACADÉMIQUES.

---

SUJETS DE PRIX MIS AU CONCOURS. — PRIX DÉCERNÉS.

---

L'Académie de législation de Toulouse a arrêté de la manière suivante le programme des concours et des sujets de prix pour les années 1858 et 1859.

## CONCOURS ORDINAIRE.

Pour l'année 1858, l'Académie remet au concours : *la Féodalité et le Droit civil français.*

L'Académie n'attend pas du résultat de ce concours l'exposition du droit public ou des diverses institutions politiques du régime féodal ; ce qu'elle en attend, c'est le tableau des effets que la féodalité, dans ses phases diverses de progrès et de décroissance, exerça sur notre droit civil proprement dit, sur les rapports des personnes, sur l'état de la famille, sur le mariage et les caractères de l'association conjugale quant aux biens, sur l'économie de la propriété et ses différents modes d'acquisition, de jouissance, de transmission ; enfin sur les contrats et obligations en général.

Les auteurs sont invités à comprendre aussi dans leurs études les résultats que produisit, pour la formation de notre droit national, la réaction des légistes contre la féodalité, et de rechercher les traces que ce double mouvement peut avoir laissées, soit dans nos lois, soit dans nos mœurs juridiques.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Pour le concours de 1858, l'Académie rappelle qu'elle a proposé la question suivante : « Des améliorations à introduire dans la législation en matière de séparation de corps. »

L'abolition du divorce a rendu insuffisantes les dispositions du Code Napoléon sur la séparation de corps. Le législateur avait aperçu ces lacunes, et un projet sur la matière suivit de près la loi du 8 mai 1816. Ce projet n'a pas eu de suite. Aujourd'hui, la suppression du divorce étant définitivement consacrée par l'opinion publique, il y aurait opportunité à combler ces lacunes. Déjà le législateur est entré dans cette voie, par la loi du 6 décembre 1850. Mais, outre qu'il reste à coordonner la matière

avec ensemble et à régler les points encore controversés dans la jurisprudence, les concurrents auront à examiner s'il n'y aurait pas lieu d'introduire des réformes nouvelles, quant aux causes, quant à la procédure et quant aux effets de la séparation de corps.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Pour le concours de 1859, l'Académie propose le sujet suivant : *Etude sur la vie et les travaux de Grotius.*

En proposant cette étude sur Grotius, l'Académie, sans exclure un jugement sommaire sur les travaux de ce grand homme qui appartiennent au domaine de l'érudition, de la poésie ou de la littérature sacrée, recommande aux concurrents de s'attacher surtout à l'appréciation de ceux de ses ouvrages qui ont pour objet le droit public, et en particulier de son *Traité De jure belli ac pacis*, dont elle désire qu'ils caractérisent avec soin la méthode, le style et les vues, et qu'ils mesurent l'influence sur les progrès du droit international en Europe.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

CONCOURS ÉTABLI PAR LA VILLE DE TOULOUSE, EN L'HONNEUR  
DE LA FÊTE DE CUJAS.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour le concours de 1858, le sujet suivant :

« Etude sur la vie et les travaux de Dufaur de Saint-Jory, premier président du parlement de Toulouse. »

Les prix consisteront en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Pour le concours de 1859, l'Académie propose le sujet suivant :

« Etude historique sur le Franc-alleu, dans les pays qui composaient le ressort du parlement de Toulouse. »

L'Académie désire que les candidats recherchent et exposent, avec l'origine du Franc-alleu, sa portée, et son influence sur l'état des personnes et la condition des terres. Elle désire aussi qu'ils fassent une appréciation critique des travaux et de la controverse des jurisconsultes français, à partir du seizième siècle, sur le Franc-alleu de la province de Languedoc.

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé la question suivante pour le concours de 1858 :

« Rechercher et caractériser les attributions respectives que les Etats provinciaux, le Parlement de Toulouse et les Intendants du Languedoc ont exercées en matière d'administration publique, jusqu'à la révolution de 1789. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 600 francs.

Pour le concours de 1859, l'Académie propose le sujet suivant :

« Etude historique et économique sur la législation française concernant la matière des subsistances publiques, et sur les diverses mesures d'administration générale prises à ce sujet, surtout dans les temps de disette et de cherté extraordinaires. »

L'Académie se propose, par la formule qui précède, d'appeler l'attention des concurrents sur les divers monuments de la législation française, ancienne et moderne, qui ont eu pour objet de régler, dans les temps ordinaires, le commerce intérieur et extérieur des denrées servant à la subsistance publique, et notamment celui des céréales. Ils rechercheront quels ont été, aux diverses époques, les principes économiques qui ont dicté les dispositions légales, favorables ou non à la liberté de circulation,

d'achats et ventes, d'importations et exportations de ces denrées. Une étude analogue devra être faite pour les temps de disette et de cherté excessive : les diverses mesures d'administration générale adoptées autrefois, pendant la révolution et dans les temps plus rapprochés de nous, telles que réserves et greniers d'abondance, lois de *maximum*, encouragements au commerce privé, seront tour à tour examinés, soit dans leurs principes théoriques, soit dans les résultats qu'elles ont produits.

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

#### CONCOURS SPÉCIAL DES LAURÉATS UNIVERSITAIRES.

##### Prix de l'Académie.

Les licenciés en droit, les aspirants au doctorat, les docteurs, qui depuis *moins de cinq ans* ont obtenu des prix dans les concours pour la licence ou le doctorat, dans l'une des Facultés de droit de l'Empire, ou obtenu des distinctions analogues et correspondantes dans les Universités étrangères, sont seuls admis à ce concours.

Les auteurs jouissent de toute liberté pour le choix du genre et du sujet, qui pourra porter sur toutes les branches du droit indistinctement.

L'Académie présentera, à la séance de la *Fête de Cujas*, les Mémoires qu'elle aura jugés dignes de cette distinction académique.

Le nombre des présentations n'est pas limité.

L'ordre dans lequel elles seront faites, sera réglé d'après la date de la réception des Mémoires.

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs, qui prendra le titre de *prix de l'Académie*, sera décernée, s'il y a lieu, au meilleur des Mémoires reconnus dignes d'être *présentés*. (Délibération de l'Académie du 2 mai 1855.)

##### PRIX DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 300 francs, fondée par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, à la composition qui sera reconnue la plus remarquable *sous le rapport de la science du droit et par les qualités du style*.

Les Mémoires qui, dans le courant de l'année précédente, ont obtenu, devant l'une des Facultés de droit de l'Empire, le premier prix, au concours ouvert entre les aspirants au doctorat et les docteurs, concourent seuls pour le prix du Ministre de l'instruction publique et des cultes. Arrêté ministériel du 30 mai 1855.)

Les Mémoires devront être déposés, au plus tard, le 30 avril de l'année pour laquelle le concours est ouvert.

(Les adresser *franco* au Secrétaire perpétuel de l'Académie, rue Croix-Baraignon, 9, à Toulouse.)

Les prix seront distribués dans la séance annuelle de la *Fête de Cujas*.

Les Mémoires seront écrits en français ou en latin.

Les enveloppes cachetées, contenant les noms des auteurs, ne seront ouvertes que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction.

L'auteur qui livrerait son Mémoire à la publicité avant la séance solennelle, perdrait tout droit au prix qu'il aurait obtenu.

# BIBLIOGRAPHIE.

---

## SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — Séances et travaux, compte rendu par M. *Ch. Vergé*, 3<sup>e</sup> série, tome XXII, 11<sup>e</sup> livraison, novembre 1857. In-8<sup>o</sup> de 160 pages.

— Deuxième Mémoire sur la physiologie de la pensée, par M. *Lélut*. 40 pages.

— Mémoire sur le droit de la Provence au moyen âge, et jusques dans les temps modernes, par M. *F. Laferrière* (suite). 27 pages.

— Histoire de la morale, par M. *Adolphe Garnier*. 3<sup>e</sup> Mémoire, Xénophon (suite), 26 pages.

— Mémoire sur la division du sol, par M. *Wolowski* (suite). 15 pages.

— Mémoire sur les partages de terres que les barbares firent dans les Gaules, et sur la propriété commune des Germains, par M. *Daresté*. 17 pages.

— Le comte Mollien, par M. *Michel Chevalier*. 21 pages.

— Rapport verbal sur le code général des lois françaises, par M. *Durand*, présenté par M. *Ch. Giraud*. 7 pages.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES. — 18<sup>e</sup> année, 4<sup>e</sup> série, tome IV, 1<sup>re</sup> livraison, septembre-octobre 1857. In-8<sup>o</sup> de 112 pages.

— Mémoire sur les actes d'Innocent III, par M. *Léopold Delisle*. 73 pages.

— Choix de pièces inédites tirées des archives du château de Serrant, par M. *Paul Marchegay*. 23 pages.

— Bibliographie, livres nouveaux. 12 pages.

— Chronique. 3 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION. — Tome IV, n° 10, octobre 1857. In-8° de 48 pages.

— Fragments d'une étude sur le buffle, par M. *G. Davelouis*. 21 pages.

— Rapport sur les documents adressées d'Algérie en réponse au questionnaire sur l'autruche, par M. le docteur *L. A. Gosse* (fin). 5 pages.

— Sur l'introduction et la culture des Bambous de Chine en Algérie, par M. *Hardy*. 5 pages.

— Rapport sur deux éducations du bombyx *cynthia*, par M. *Gazan*. 2 pages.

— Extrait des procès-verbaux du conseil d'administration de la Société, par M. *Guérin-Méneville*. 12 pages.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE MONTPELLIER. — Tome IV, n° 25, août 1857. Grand in-4° de 100 pages et une planche.

— Une consultation inquisitoriale au quatorzième siècle, par M. *A. Germain*. 36 pages.

— Les peintres et les enlumineurs du roi René, par M. *Jules Renouvier*. 28 pages.

— Donation inédite de Louis XI en faveur d'Etienne de Vesc, par M. *A. Germain*. 6 pages.

— Notice sur l'autel de Saint-Guillem-du-Désert, par M. *A. Le Ricque de Monchy*, 28 pages, 1 planche.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE. — 3<sup>e</sup> série, volume II, 3<sup>e</sup> livraison, in-4° de 160 pages. 5 planches.

— Note sur des fouilles entreprises à Avranches aux abords des rues Ormont et de Mortain dans le courant des années 1855 et 1856, par M. *Eugène de Beaurepaire*. 7 pages, 2 planches.

— Note sur une découverte de pavés émaillés, par M. *Eugène de Beaurepaire*. 3 pages, 1 planche.

— La commune de Sainte-Honorine-la-Chardonne (Orne), par M. le comte *Hector de La Ferrière-Percy*. 23 pages.

— Notice sur le bas-relief qui décore le tympan du portail sud de la cathédrale de Bayeux, par M. *Chigouesnel*. 7 pages.

— Notice sur la chambrerie de l'abbaye de Troarn, par M. *Alfred de Caix*. 77 pages.

— Pierre tombale, sépulture et vases funéraires du treizième siècle, trouvés au Havre en novembre 1856, par M. l'abbé *Cochet*. 10 pages, 1 planche.

— Guillaume de Conches, notice biographique, littéraire et philosophique, par M. *A. Charma*. 32 pages, 1 planche.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE du département de la Moselle. — 8<sup>e</sup> cahier. 1857. In-8° de 260 pages.

— Description de quelques grimpeurs du genre *linnæus* Picus, par M. *Alfred Malherbe*. 19 pages.



— Note sur la faune ornithologique de l'Algérie de M. Alfred Malherbe, par M. le baron de *Selys-Lonchamps*. 5 pages.

— Testacea nova australiæ, par M. *Arthur Morelet*. 8 pages.

— Deuxième supplément au catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles observés dans le département de la Moselle, par M. *Joba*. 3 pages.

— Notes pour servir à l'histoire des insectes nuisibles dans le département de la Moselle; 1<sup>re</sup> partie, coléoptères, par M. *J.-B. Gehin*. 124 pages.

— Observation sur un fossile nouveau trouvé dans le département de la Moselle, par M. *Terquem*. 4 pages, 1 planche.

— Notice sur l'extraction du minerai de cuivre sur les bancs de Nider-Limberg, de Sainte-Barbe et de Kerling, près de Sarrelouis, par M. *Fridrici*. 4 pages.

— Notes géologiques, par M. *E. Jacquot* : source jaillissante de la saline de Saltzbronn; excursion dans la vallée de l'Orne. 12 pages.

— Note sur les effets d'un coup de foudre qui a frappé une pile d'obus à l'arsenal de Metz le 21 août 1856, par M. le colonel de *Lamothe*. 5 pages, 1 planche.

— Exposition d'une méthode propre à résoudre avec précision diverses questions de statistique botanique, par M. *Du Colombier*. 26 pages, 1 planche.

— Revue des collections composant, en 1857, le Muséum d'histoire naturelle de la ville de Metz. 44 pages.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES — Annales, tome IX, onzième cahier, in-8° de 256 pages.

— Procès-verbal de la séance publique annuelle du 27 novembre 1856. 2 pages.

— Compte rendu des travaux de la Société, par M. *Lebrunt*. 15 pages.

— Rapport de la commission chargée par la Société de la visite des fermes dans l'arrondissement d'Epinal, par M. *Deblaye*. 13 pag.

— Concours de pomologie. Rapport par M. *Deblaye*. 23 pages.

— Rapport à la Société sur la machine à tailler les roues d'horlogerie, de M. Ganderth, par M. *Lemoyné*. 4 pages.

— Rapport fait au nom de la commission de publications sur les concours littéraires, scientifiques et artistiques de 1856, par M. *Malgras*. 4 pages.

— Notice sur diverses expériences agricoles, par M. *Maud'heux*. 20 pages.

— Etude sur le renouvellement du cadastre, par M. *Marchal*. 10 pages.

— Traduction en vers de l'Iliade d'Homère, par M. *E. Petit*. 21 pages.

— Catalogue des monnaies lorraines de la collection du musée départemental, par M. *Jules Laurent*. 25 pages.

— Notice historique sur les épidémies qui ont régné dans l'est de la France, par M. *Maud'heux*. 53 pages.

- Découverte d'Alesia. Rapport de M. *Gley*. 7 pages.
- Rapport adressé à la Société sur les objets concernant l'histoire naturelle, déposés au musée vosgien pendant l'année 1856, par M. le docteur *Mougeot*. 25 pages.
- Rapport au préfet des Vosges, sur les accroissements des collections du musée départemental pendant l'année 1856, par M. *Jules Laurent*. 4 pages.
- Notice sur Antoine Dutac, lue en séance ordinaire le 16 juillet 1857, par M. *Claudet*. 2 pages.

COMICE AGRICOLE DE LILLE. — Archives de l'agriculture du nord de la France. Tome 1<sup>er</sup>, n° 7, septembre 1857, In-8° de 60 pages.

- Rapport sur le concours départemental de Douai en 1857, par M. *L. Heddebault*, 6 pages.
- Rapport sur le concours départemental d'animaux reproducteurs, tenu à Lille le 6 septembre 1857, par M. *Charles*, 31 pages.
- Rapport sur le crible-trieur Pernollet, par M. *L. Heddebault*, 3 pages.
- Bulletin des séances, 10 pages.
- Tableau météorologique du mois de septembre, par M. *Victor Meurein*, 5 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET D'HORTICULTURE DE VAUCLUSE. — Tome VI, 11<sup>e</sup> livraison, novembre 1857. In-8° de 32 pages.

- Compte rendu des séances, par M. *Tamisier*, 3 pages.
- Rapport sur les truffières artificielles de M. Rousseau, par M. *Loubet*, 17 pages.
- Question des assurances agricoles, par M. *Aug. Picard*, 7 pages.
- Comice agricole de Carpentras : Prix décernés par M. *Adrien Barret*, 4 pages.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-GARONNE ET DE L'ARIÈGE. — 3<sup>e</sup> série, tome VIII. Novembre 1857. In-8° de 40 pages.

- Résultat du régime du parcours appliqué aux métis quart sang Dishley Lauraguais, par M. le vicomte *de Panat*, 5 pages.
- Agriculture italienne, par M. le vicomte *de Lapasse*, 9 pages.
- Chronique agricole des mois d'octobre et de novembre, par M. *Martegoutte*, 8 pages.
- Chronique agricole de l'Ariège par M. *Laurens*, 16 pages.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE. — Annales, tome XIV, 3<sup>e</sup> livraison, 1857. In-8° de 132 pages.

- Recherches sur la résidence des rois Franks aux Estinnes, par M. *Théophile Lejeune* : origine des Estinnes ; palais des rois Franks ; des villes royales et des palais champêtres sous les deux premières dynasties ; le palais de Leptines sous les Mérovingiens ; séjour des maires du palais ; concile de 743 ; le palais de Leptines sous les Car-

lovingiens; concile de 756; organisation de la villa royale; atelier monétaire; les Normands. 59 pages.

— Lettres inédites de Marie de Médicis et du cardinal infant Ferdinand, gouverneur-général des Pays-Bas, publiés par M. G. *Hagemans*, 12 pages.

— Art et archéologie par M. *Arnaud Schaepkens*, 8 pages.

— Généalogie de la maison de Locquenghien (suite), par M. l'abbé *Stroobant*, 25 pages.

— Notice historique sur le chapitre collégial de Sainte-Dympne à Gheel, par M. l'abbé *Stroobant*, 17 pages.

— Extrait des procès-verbaux et de la correspondance de l'Académie, 5 pages.

---

VERHANDLUNGEN DES HISTORISCHEN VEREINS FÜR NIEDERBAYERN. — Actes de la Société d'histoire de la basse Bavière. Landshut Gommann. Paris, Klincksieck, 1857. Tome XV. Deuxième livr. in-8°.

Cinquième rapport annuel de la Société d'histoire naturelle de la basse Bavière, fait à l'assemblée générale du 28 janvier 1857 pour l'année 1856, par le Dr Wiesend. — Documents historiques, topographiques et statistiques sur la paroisse de Grainet, par Jos. Fisch. — Supplément à l'histoire et à la description des plus anciens édifices de la ville de Passau, par Erhard, doct. méd. — Indications de l'Université et de la Société royale des sciences de Gottingue. Mémoires proposés pour le prix Wedekind en faveur de l'histoire d'Allemagne.

BALTISCHE STUDIEN, HERAUSGEG. VON DER GESELLSCHAFT FÜR POMERISCHE. — Etudes baltiques, publiées par la Société d'histoire et d'archéologie de la Poméranie. Seizième année. 1 liv. Stettin, 1856. Paris, Klincksieck. 210 pages, avec 8 planches lithographiées. In-8°.

Vingt-septième Rapport annuel. — La Poméranie orientale, ses princes, division du pays en districts sous leur administration, par L. Quandt. — L'infanterie de Friedland à Greifswald dans les années 1627-31, par J.-G.-L. Rosegarten, d'après les documents des archives municipales de Greifswald. — La prétendue charte du duc de Poméranie, Barnim I<sup>er</sup>, de l'an 1200, publiée dans le Cod. Pom. Diplom. de Breger I, n° 16, et les rapports de féodalité entre la Poméranie et la marche de Brandebourg qui en découlent, par K.-W.-F. Hasselbach.

MITTHEILUNGEN DES HISTORISCHEN VEREINES FÜR STEIERMARK. — Communications de la Société historique de Styrie, publiées par le Comité. Sixième livraison. Gratz, Hesse. Paris, Klincksieck, 1856. IV et 274 pages, avec 1 planche. In-8°.

Travaux de la Société sur les sceaux de pierre des oculistes dans l'antiquité en général, et sur celui de Riegl, nouvellement découvert, en particulier, par H. Schreiber. — Gunther, dernier margrave de Soune, par Kma Tangl. — Excursions épigraphiques en 1855, par R. Knabl. — Description des châteaux et forteresses de Styrie, par G. Góth. — Du même, Regestes de chartes pour l'histoire de Styrie.

**MITTHEILUNGEN DER DEUTSCHEN GESELLSCHAFT . . . . IN LEIPZIG.** — Communications de la Société allemande pour l'exploration des antiquités et de la langue nationale, à Leipzig, publiées par son premier directeur. Tome 1<sup>er</sup>. Première liv. Leipzig, Weigel. Paris, Klincksieck, 1856. 208 pages, avec 1 planche lithographiée.

Le comte Wiprecht de Groitzsch et son château-fort, par Fr. Bulau. La chapelle du château de Groitzsch et sa découverte dans l'été de 1829, par A. Geutebrück. — Un procès de presse contre A. Frank, libraire, à Magdebourg, à la foire de Pâques, à Leipzig, en 1591. Documents pour l'histoire de la librairie et de la littérature de la période des luttes des kryptocalvinistes, d'après les pièces, par H. Schletter. — Récit du pèlerinage au Saint-Sépulcre entrepris par le chevalier Bernard de Hirschfeld, en 1517, et raconté par lui-même. Publié par A. de Minckwitz. — Livre municipal de Leipzig de l'année 1359, par E. G. Gersdorf. — La collection de Chartes de la Société allemande (1<sup>er</sup> article), par le même.

**29, 30 u. 31 JAHRES BERICHT D. VOIGTLÄNDISCH ALTERTHUMSFORSCHENDEN VEREINS.** — 29<sup>e</sup>, 30<sup>e</sup> et 31<sup>e</sup> Rapport annuel de la Société archéologique du Voigtland, publié par le Dr Fr. Alberti. Gera. Ronneburg, Hofmeister. Paris, Klincksieck, 1856. 88 pages, avec 2 planches lithographiées. In-8<sup>o</sup>.

Rapport de Lor. Beltz sur les fouilles entreprises par la Société dans le Dachshügel, avec des remarques de F. Schmidt. — Restes du paganisme germain dans les superstitions populaires, par Fr. Alberti. — Travaux de la Société.

**MITTHEILUNGEN DER GESCHICHTS-UND ALTERTHUMSFORSCHENDEN GESELLSCHAFT DES OSTERLANDES.** — Communications de la Société d'histoire et d'archéologie de l'Osterland. 4. vol. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> fasc. Altenbourg, imprimerie aulique. 1856. Paris, Klincksieck. 8 pages, 133-373.

Rapport annuel pour 1853-1854, par E. Hase. — Matériaux pour une histoire généalogique de la famille de Bernstein, depuis le commencement du quatorzième siècle jusqu'au dix-septième, par V. de Carlowitz-Maxen et A. de Minckwitz. — La chapelle de l'hôtel de ville d'Altenbourg, depuis sa fondation, en 1437, jusqu'à sa suppression, en 1528, par Fr. Wagner. — Du même, deux Chartes concernant l'histoire de la ville de Roda. — Du même, les chartes concernant l'histoire de l'église collégiale Saint-Georges, dans le château d'Altenbourg. — Sept pièces relatives à l'histoire de l'enlèvement du prince, par E. Hase, 3<sup>e</sup> fasc. — Rapport annuel pour 1854-1855, par E. Hase. — Histoire du pays de Pleissner sous Henri l'Illustre et Albert le Dégénéré, avec fac-simile, par de Gabelentz. — Le Dr Thomas Reinesius, médecin de la ville et bourgmestre d'Altenbourg, esquisse biographique du dix-septième siècle, par E. Hase. — Suite des chartes relatives à la collégiale Saint-Georges, par Wagner. — Du même, Mélanges pour l'histoire de la ville d'Altenbourg.

**MITTHEILUNGEN AUS DEM GEBIETE DER GESCHICHTE LIV-EHST-UND KURLAD'S.** — Mémoires pour l'histoire de la Livonie, de l'Esthonie

et de la Courlande, publiés par la Société historique et archéologique des provinces russes de la mer Baltique. Tome VIII, 3<sup>e</sup> fascicule. Riga, 1857. Kimmel. Paris, Klincksieck.

Matériaux pour l'histoire de Livonie dans les années 1581 et 1582, par R. H. de Busse. — Extraits d'un journal tenu pendant le siège de Pleskau, avec quelques lettres de la même époque. — Supplément au Mémoire intitulé : Expédition en Livonie de Jean le Moyen, comte de Nassau-Katzenellenbogen, par le baron J. de Bohlen. — Catalogue de quelques chartes qui sont conservées dans le département des confessions étrangères, au ministère de l'intérieur, par le Dr Minsloff (avec la teneur de onze de ces pièces, des années 1487-1623). — Accroissement de la littérature historique en Livonie, en Esthonie et en Courlande, de 1847 à 1855, par le Dr Napiersky. — Matériaux pour l'histoire de Frédéric de Haseldorf, évêque de Dorpat. — Encore une petite notice sur Bourkard Waldis, par le même. — Sur quelques familles nobles des provinces de la Baltique, originaires de Westphalie. — Double titre de l'histoire de Livonie de Chr. Kelch, par le Dr Buchholz. — Suite des matériaux pour l'histoire de l'ancienne université de Dorpat, par le Dr Beise. — Notices littéraires.

OBERBAYRISCHES ARCHIV FÜR VATERLÄNDISCHE GESCHICHTE. — Archives pour l'histoire provinciale de la haute Bavière, publiées par la Société historique de cette province. Tome XVI. 1856. Deuxième livraison. Munich, 1857. Franz. Paris, Klincksieck.

Aperçu de l'unique collection complète des Incunables de la lithographie et des autres inventions de Senefelder, avec une introduction pour le soixantième anniversaire de l'invention de la lithographie, à Munich, par le professeur Franz. Marie Ferchl, collectionneur et ami de l'inventeur. — Rapport sur la découverte des murs de fondation d'un édifice romain, près de Holzhausen, dans la paroisse de Bachendorf, arrondissement de Traunstein, par le Dr M.-A. Vogel. — Rodolphe Volkart de Heeringen, docteur en médecine et en théologie, doyen de Saint-Pierre, à Munich, par E. Geiss. — Suppléments et rectifications à la série des abbés du monastère de Rott, avec la liste des prieurs de ce couvent, par le même.

VERHANDLUNGEN DES HISTORISCHEN VEREINS VON OBERPFALZ. — Mémoires de la Société historique du haut Palatinat et de Ratisbonne. Tome 16<sup>e</sup> de la collection et 8<sup>e</sup> de la nouvelle série, avec des planches lithographiées. In-8°. Ratisbonne, 1856. IV et 380 pages.

Supplément à l'histoire de la cathédrale de Ratisbonne. — 1<sup>re</sup> partie : Comptes relatifs à la construction de la cathédrale, de l'année 1459, avec des remarques et le règlement concernant les tailleurs de pierre, de l'année 1514. — 2<sup>e</sup> partie : Additions et modifications aux deux volumes de l'histoire de la cathédrale, par Jos. Rud. Schuegraf. — Rapports annuels pour les années 1852 et 1853, par Jos. Mayer.

## OUVRAGES DIVERS.

---

ŒUVRES COMPLÈTES DE P. DE RONSARD. Nouvelle édition publiée sur les textes les plus anciens, avec les variantes et les notes, par M. Prosper Blanchemain. T. II. Paris, Jannet, 1857. 488 pag. (5 fr.)

Nous avons déjà rendu compte du premier volume de cette publication. M. Blanchemain, après avoir fait paraître un livre de pièces inédites de Ronsard, a voulu donner une édition complète de ce poète. C'est une idée à laquelle on ne peut qu'applaudir, les anciennes éditions sont rares, peu correctes pour la plupart et fort chères. Celle qu'on publie chez M. Jannet aura du moins l'avantage d'être faite avec soin et collationnée sur les différents textes, de manière à présenter le moins de lacunes et de fautes possible. Le deuxième volume contient cinq livres d'odes, plus le recueil des odes retranchées par Ronsard aux dernières éditions de ses œuvres. Ce ne sont pas les meilleures, mais nous croyons que l'éditeur a bien fait de ne pas les négliger. Quant à celles contenues dans les cinq livres, elles forment la majeure partie du volume; il y en a de charmantes. Les notes sont peu nombreuses: elles sont en effet rarement nécessaires; mais l'éditeur a cru néanmoins devoir conserver toutes celles que Ronsard lui-même avait mises dans les précédentes éditions.

ŒUVRES DE CHAMFORT, précédées d'une étude sur sa vie et son esprit, par A. Houssaye. Paris, Delahays, 1857. 356 pages.

L'introduction est antérieure à 1848; nous y voyons Chamfort, enfant naturel, débutant péniblement dans la vie, puis se tirant d'affaire grâce à son esprit; ne faisant rien, mais étudiant les hommes; ami de Mirabeau, se lançant lui aussi dans le mouvement révolutionnaire, en haine des nobles, puis réactionnaire en haine de la révolution; arrêté enfin, emprisonné, ne pouvant supporter cette privation de liberté à laquelle on veut le soumettre. Il cherche à se tuer, et cette scène vraiment romaine n'est pas la partie la moins curieuse de l'introduction. Il se manque pourtant, il guérit; mais bientôt la mort arrive pour tout de bon, avec ce mot vraiment philosophique: « Je m'en vais de ce monde où il faut que le cœur se brise ou se bronze. » Siéyès l'accompagna seul à sa dernière demeure; c'était bien le moins qu'il pût faire, si nous en croyons le comte de Lauraguais qui prétend que c'est Chamfort qui lui donna cette phrase: « Qu'est-ce que le tiers état? Tout. Qu'a-t-il? Rien. » Phrase que Siéyès modifia ensuite et dont il fit: « Qu'est-ce que le tiers état? Rien. Que doit-il être? Tout. » Dans le volume publié par M. Houssaye se trouvent: le marchand de Smyrne, les éloges couronnés de Molière et de la Fontaine, des dialogues philosophiques, des poésies, des maximes, des pensées, etc., etc. Sans être complète, cette édition, grâce surtout à la notice placée en tête, peut donner une idée de cet homme bizarre, dont l'esprit a fait la fortune, et dont les railleries et surtout la conversation ont fait la réputation.

MISE EN VALEUR DES TERRES PAUVRES PAR LE P.N. MARITIME, suivié d'un Appendice sur les taupes, les vignes de Cap-Breton et les marais des Landes, par M. *Amédée Boitel*, inspecteur général de l'agriculture. Deuxième édition, accompagnée de figures. In-8° de 244 pages. Paris, 1857, chez V. Masson. (5 fr.)

Il y a quelques années, M. Boitel publia une petite brochure sur le pin maritime et sur sa culture dans les Landes de Gascogne. Le succès de cet opuscule l'engagea à reprendre ses travaux et à offrir au public un ouvrage plus complet. C'est le résultat de ses études qu'il vient de faire paraître. Cette fois, l'auteur a considérablement agrandi le cadre de son ouvrage. Non content de faire connaître tous les avantages de la culture du pin maritime dans les Landes, il a étendu ses études à la Sologne et à quelques autres parties encore incultes de notre pays. Cet ouvrage se fait remarquer par des observations curieuses sur la mise en valeur des terrains stériles et sur la culture des conifères en général et du pin maritime en particulier. Espérons que M. Boitel verra apprécier ses idées par le public, et que l'ouvrage intéressant qu'il vient de publier engagera les propriétaires à ne plus négliger des terres regardées, jusqu'à présent, comme stériles.

LEÇONS DE CÉRAMIQUE OU TECHNOLOGIE CÉRAMIQUE, comprenant les notions de chimie, de technologie et de pyrotechnie, applicables à la fabrication, la synthèse, l'analyse et la décoration des poteries, par M. *Salvétat*, chef des travaux chimiques à la Manufacture impériale de Sevres, professeur à l'École centrale des Arts et Manufactures. Tome 1<sup>er</sup>. In-12 de XXVI-458 pages, avec 66 figures dans le texte. Paris, 1857, chez Mallet-Bachelier.

Ce premier volume se compose des douze premières leçons professées par M. Salvétat à l'École centrale des Arts et Manufactures; elles sont entièrement consacrées à l'étude de la chimie céramique, c'est-à-dire à l'étude de tous les corps simples ou composés nécessaires à l'art céramique. Ces leçons sont nettes et claires, ce qui n'a pas lieu d'étonner de la part du collaborateur de M. Alexandre Brongniard et de l'élève de M. Dumas. La position de M. Salvétat lui permettait, du reste, de publier un traité complet de céramique; espérons que son ouvrage sera apprécié, comme il doit l'être, par les nombreux industriels qui ignorent encore les principes les plus élémentaires d'une industrie qui exige pour réussir les connaissances les plus variées.

NOTICE SUR LA VIE MILITAIRE ET PRIVÉE DU GÉNÉRAL MARQUIS DE CARAMAN, par M. *le comte de Caraman*, ancien ministre plénipotentiaire. Deuxième édition. In-12 de XII-204 pages. Paris, 1857, chez Didier et C<sup>ie</sup>.

La première édition de cette notice parut il y a dix-neuf ans, peu de temps après la mort du général de Caraman, enlevé par le choléra, à Constantine, après le glorieux assaut auquel il eut l'honneur de contribuer. Le marquis de Caraman assista, à partir de 1808, aux guerres de l'empire; il fut même, dans les dernières années, officier d'ordonnance de l'Empereur. Aussi sa correspondance offre-t-elle un vif intérêt.

On doit donc savoir gré au comte de Caraman d'en avoir donné de longs extraits dans la seconde édition de cette brochure. On regrette seulement, en la lisant, l'esprit de partialité qui a peut-être présidé à la rédaction de quelques appréciations politiques.

**PROBLÈME D'APPLICATION DE L'ALGÈBRE A LA GÉOMÉTRIE**, avec les solutions développées, par *M. G. Ritt*, inspecteur général de l'instruction publique. In-8° de 284 pages et 8 planches. Deuxième édition. Paris, 1857, chez Hachette. Prix : 5 fr.

Il y a peu de temps, nous rendions compte dans ce journal d'un ouvrage semblable du même auteur qui était arrivé à sa quatrième édition. Les recueils de problèmes de *M. Ritt* ont eu promptement, auprès des jeunes gens qui préparent leurs examens, un succès qui s'explique par le bon choix des questions et la clarté des démonstrations. Cette nouvelle édition d'un ouvrage, déjà connu, ne peut donc manquer d'être appréciée à sa juste valeur.

**HISTOIRE DE FRANCE** depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours, par *Amédée Gabourd*. Tome VII. Paris, 1857. Gaume. In-8° de 539 pages.

Le tome VII de l'Histoire de France de *M. Gabourd* commence en 1328, avec Philippe VI et l'avènement des Valois au Trône. On y trouve les affaires de Flandre avec Arteveld, la bataille de l'Ecluse, puis la guerre de Bretagne avec la comtesse de Montfort, qui, comme le dit Froissart, avait courage d'homme et cœur de lion, la bataille de Crécy, enfin tous les événements de ce règne si rempli, jusqu'à la mort du roi, en 1350. L'auteur consacre une grande partie de son travail à la situation de l'Eglise et à celle de la France, tant au point de vue de ses relations avec l'extérieur qu'au point de vue de ses affaires intérieures. Après la mort du roi, il passe en revue les pouvoirs publics, la question des armoiries et du blason, celle de l'art militaire, de l'artillerie, des fortifications, de la marine, du commerce et de l'industrie, des vêtements et des costumes, de la musique, des manuscrits et enluminures, de la peinture, de l'architecture, de la littérature pendant la première moitié du quatorzième siècle. *M. Gabourd* fait ensuite l'histoire du règne de Jean et de sa captivité, et celle de Charles V, ainsi que celle du règne néfaste de Charles VI. Dans ce volume, comme dans les précédents, les affaires de l'Eglise sont exposées avec le plus grand détail.

**DICTIONNAIRE HISTORIQUE, GÉNÉALOGIQUE et GÉOGRAPHIQUE** du département de l'Aisne, par *Melleville*. Tome I. LAON, 1857. In-8° de Vill-372 pages.

Le but que l'auteur semble s'être proposé en composant son dictionnaire est de présenter un exposé succinct des annales particulières de chacune des localités du département de l'Aisne. On y trouve les noms des lieux avec un court historique et la nomenclature des seigneurs auxquels ils ont appartenu, ainsi que les noms des communautés religieuses avec leur histoire résumée et même avec la reproduction de quelques chartes importantes. Le premier volume publié ne va que jusqu'à *Ly-Fontaine* ou *Lis-Fontaine*, village de l'ancien Vermandois :



le volume suivant terminera sans doute la publication de M. Melleville. Nous citerons, entre autres articles importants, celui que l'auteur a consacré à la ville de Laon, le plus étendu et le plus détaillé de tous, celui de la Ferté-Milon, celui de Bruyère-sous-Laon, etc., etc. Des planches représentant les armoiries des villes et des familles complètent cette publication qui, toute succincte qu'elle soit, ne laisse pas que de renfermer des renseignements précieux et de curieux détails.

**JOURNAL INÉDIT D'ARNAUD D'ANDILLY**, publié et annoté par *Achille Halphen*. Paris, Techener, 1857. In-8° de XXXI-506 pages.

Les précieux manuscrits de Conrart, cette mine si souvent explorée et qui est encore loin d'être épuisée, renfermaient, sans aucune désignation (2), le document important dont M. Halphen vient d'entreprendre la publication. Des rapprochements ingénieux, mais irréfutables, lui ont permis de fixer le nom du véritable auteur de ce *Journal*, qui comprend une période de six années (1614-1620), et de l'attribuer, sans doute possible, à Arnaud d'Andilly. « Si ce journal a une grande valeur historique, nous dit l'éditeur dans sa préface, il n'en a aucune au point de vue littéraire; c'est une œuvre de premier jet, écrite au courant de la plume, sans aucun souci de rédaction. Consigner les faits, jeter à la hâte sur le papier tout ce qui lui paraissait digne d'être mentionné, c'est tout ce qu'Arnaud d'Andilly a voulu faire, se réservant sans doute de donner une forme littéraire à son journal, si l'idée lui venait un jour de le livrer à la publicité. » Mais, tel qu'il est, ce document a une valeur sérieuse; ce que nous en connaissons fait vivement regretter que M. Halphen n'ait pas réussi dans ses recherches et retrouvé le *Journal* complet d'Andilly, qui, suivant M. Varin, devait se continuer jusqu'en 1630. Espérons donc que, plus tard, M. Halphen sera plus heureux, et que la publication qui nous occupe sera continuée.

**CATALOGUE MÉTHODIQUE de la bibliothèque communale de la ville d'Amiens. Histoire (2<sup>e</sup> partie).** Amiens, 1857, Herment, 575 pages.

Un catalogue n'est pas toujours une lettre morte, une nomenclature aride et sèche; on y trouve quelquefois mieux: un ensemble et souvent une histoire toute faite par de simples indications bibliographiques. Le nouveau volume du Catalogue de la bibliothèque d'Amiens renferme la seconde partie de l'histoire. Il se compose d'ouvrages relatifs à l'histoire généalogique des rois de France, à l'histoire politique de la France, aux états généraux et provinciaux, à l'histoire administrative et diplomatique, aux mémoires d'Etat, dépêches et négociations, aux traités, finances, offices judiciaires et parlements, aux ouvrages d'histoire et d'organisation militaire, etc., etc.; en un mot, de tout ce qui a rapport à l'histoire de France. Quelques-uns des chapitres que nous venons d'énumérer forment, par la simple juxtaposition des titres des ouvrages, une sorte d'histoire toute faite, soit de l'art militaire, soit des traités, soit de toute autre branche spéciale de l'histoire. Le chapitre IV est consacré à l'histoire d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie. Enfin ce catalogue se termine par un chapitre intitulé: *Mélanges archéologiques*.

**ESSAI SUR LES ANCIENNES JURIDICTIONS D'ALSACE**, par M. Veron-

*Réville*, conseiller à la cour impériale de Colmar. Colmar, 1857. In-8° de XV-248 pages. (6 fr.)

Ceci est un bon livre. Dans sa préface, M. Veron-Réville s'est peut-être arrêté un peu trop sur l'importance et l'utilité des études historiques, déclarant que l'histoire est l'expérience des nations, et que par conséquent il est important d'explorer avec soin le domaine historique, vérité qui est un lieu commun et ne prouve rien. Mais là où l'auteur a raison, c'est quand il entre dans le vif de son sujet. Il a voulu d'abord se rendre compte du droit coutumier d'Alsace au moment de la révolution, mais il s'est bientôt aperçu que ce droit différait entièrement du droit des autres provinces de France. En remontant toujours, il s'aperçut, chose toute naturelle, que le droit alsacien procédait directement du droit germanique. Or, le droit germanique, par son unité, a amené dans tous les droits qui en découlent directement une similitude sinon complète, au moins fort étendue. M. Veron-Réville a donc été forcé d'étudier à fond ces éléments indispensables, et son livre présente un précis, assez détaillé pourtant, de l'ancien droit germanique, et enfin la législation complète de l'Alsace ; le tout accompagné de notes et de références.

**MÉMOIRES INÉDITS ET OPUSCULES DE JEAN ROU (1638-1711), publiés par Francis Waddington. 1857. 2 vol. in-8° (16 fr.).**

Jean Rou, avocat au parlement de Paris et protestant, naquit en 1638 : il abandonna le barreau pour travailler d'une manière plus suivie à ses tables chronologiques, qui, dès leur apparition, lui valurent une réputation européenne. Son titre de protestant, joint à quelques faits relatifs à divers pays et relatés dans ses tables, le fit enfermer à la Bastille, d'où il sortit pour se livrer à l'enseignement. Son ouvrage avait été confisqué, et malgré la protection incessante de M. de Montarrier, gouverneur du dauphin, il ne put jamais rentrer en possession de ses planches de cuivre ; successivement précepteur des enfants du comte de Sunderland, du comte de Northumberland, fils de Charles II, du comte de Wittgenstein et des enfants de M. de Sommerdick, il finit par être nommé translateur ou secrétaire interprète des États généraux de Hollande, et mourut dans cette charge en 1711. Le second volume de Rou est moins personnel que le premier ; on y trouve plus de détails sur les hommes et sur les choses. Dans ces Mémoires, outre une foule d'indications relatives aux divers opuscules qu'il a publiés, on rend compte un grand nombre d'anecdotes sur Bayle, Chapelain, Ménage, le marquis de Longey, M. de Marolles, les prédicateurs protestants les plus en renom, etc., etc. Des cartons, contenant des passages un peu trop crus pour avoir pu trouver place dans cette publication, complètent ces Mémoires qui sont certainement appelés à réussir auprès du public. C'est le premier ouvrage annexe édité par la Société de l'histoire du protestantisme français, fondée en 1852, par M. Ch. Read, chef de la section des cultes non catholiques au ministère de l'instruction publique et des cultes.

**AUFFAY OU LE VIEIL ISNEVILLE, arrondissement de Dieppe, par Isidore Mars. Rouen, 1857. In-8° de VIII-293 pages.**

M. Mars fait l'histoire du vieil Isneville dans le pays de Caux, qui à son origine était un gouvernement amovible, renfermé dans la

circonscription du comté de Talou ou Tellau, et qui devint ensuite héréditaire. C'est en 1060 que Richard d'Heugleville-sur-Scie résolut de bâtir un bourg sur la Scie, dans le lieu qu'on appelait autrefois Isneville, et qu'il nomma Auffay; ce n'était alors qu'un château environné de quelques maisons. Guillaume, fils de Robert le Diable, étant devenu duc de Normandie, la plupart des seigneurs levèrent l'étendard de la révolte; Richard d'Heugleville fut un de ceux qui restèrent fidèles à leur suzerain. L'auteur continue de la sorte l'histoire d'Auffay; il nous montre, après la victoire du duc de Normandie, Gilbert d'Auffay fondant un établissement religieux, et rapporte les faits et gestes des moines de 1067 et 1079. M. Mars entre dans les plus grands détails et ne s'arrête qu'en 1844. Son histoire est aussi complète que possible, et ne manque pas d'un certain intérêt en ce qui concerne l'histoire de la Normandie.

COURS DE MINÉRALOGIE (HISTOIRE NATURELLE), par M. A. *Leymerie*, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse. Première partie. In-8° de XIV-347 pages, avec 257 figures intercalées dans le texte. 1857. Paris, chez V. Masson. Toulouse, chez L. Ginnet.

La minéralogie proprement dite ne date que des travaux de Werner, mais la méthode et la classification du célèbre professeur de Freyberg n'ont jamais été adoptées en France, malgré les efforts tentés par M. Brochant de Villiers. Haüy fit entrer la minéralogie dans une voie essentiellement cristallographique, qui fut en général adoptée jusqu'au moment où Berzélius vint, par son influence, faire prédominer la chimie dans cette branche des sciences naturelles. Ces diverses impulsions, imprimées à la minéralogie, amenèrent une confusion fâcheuse dans les méthodes et les classifications, confusion qui eut pour résultat d'éloigner de son étude beaucoup de gens studieux. M. Leymerie a voulu envisager la minéralogie au point de vue de l'histoire naturelle, point de vue sous lequel elle n'a jamais été traitée sérieusement chez nous. En éloignant de cette science les parties appartenant à la chimie et à la physique, il est parvenu à publier un ouvrage suffisamment complet; et, qui, grâce à l'alliance des méthodes de Werner et d'Haüy, renferme tout ce qui est nécessaire pour étudier la minéralogie, comme branche d'histoire naturelle. Espérons donc que les idées de M. Leymerie prévaudront enfin, et que l'on reviendra, en France, à une classification naturelle des minéraux, dont on n'aurait jamais dû s'écarter.

DISCUSSION HISTORIQUE ET IMPARTIALE SUR l'époque de l'établissement de la foi chrétienne dans les Gaules, et principalement sur l'origine des églises de Limoges et de Mende, par l'abbé *J.-B.-E. Pascal*. Paris, 1857, Bray. In-8° de 118 pages.

Le but que M. Pascal s'est imposé est de discuter l'époque à laquelle saint Séverien, disciple de saint Martial, premier évêque de Limoges, a paru dans le Gévaudan. Pour mener à bonne fin cette entreprise, il a cru devoir commencer par les traditions anciennes sur l'établissement des premières églises, rentrer dans les Gaules, puis passer ensuite à saint Martial et à saint Séverien. Son ouvrage, malgré sa forme un peu vive, est consciencieusement fait; l'auteur y prend une à une toutes les opinions émises, les examine et les discute avec soin, citant volontiers les autorités, et se livrant notamment à un examen approfondi des docu-

ments des archives de la Lozère. Une des parties curieuses de son livre est celle relative à la découverte du manuscrit de saint Martial.

La fin de son volume contient des notes supplémentaires et des annexes au Gabalum. D'après M. Pascal, il serait démontré qu'avant saint Privat, un autre évêque occupait le siège gabalitin; il maintient que saint Sévérien a été disciple de saint Martial, et l'un des sept évêques envoyés par le siège apostolique, vers le milieu du troisième siècle.

RECUEIL DE POÉSIES FRANÇAISES des quinzième et seizième siècles, morales, facétieuses, historiques, réunies et annotées par M. A. de Montaignon. Tome VI. Paris, 1857. Jannet. 351 pages. (5 fr.)

La grande et vraie pronostication générale pour tous les climats et nations, qui ouvre le sixième volume de ce recueil, est l'œuvre d'un écolier se raillant de l'Université. On y trouve des allusions à la querelle des nominaux et des réalistes. Cette pièce fort longue, qui n'occupe pas moins de 46 pages, est assez intéressante. Il en est de même du morceau intitulé : Cleri Turonensis hymni duo ad Henricum III, Galliarum et Navarræ regem, unus ante pugnam, alter post victoriam Yvriacam. (MDLXXX.) Cette pièce en latin et en français, est écrite en faveur de Henri IV et contre la ligue et le parti de l'étranger. Ce nouveau volume, d'une collection dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, se termine par le siège de Lusignan.

DE L'ÉDUCATION, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Tome II. Paris, 1857. Lecoffre. In-8° de 656 pages.

Le premier volume de cet ouvrage traitait du but, de la nature et de la nécessité de l'éducation; le second se rapporte à l'autorité et au respect dans l'éducation. La question est de savoir par qui l'enfant doit être élevé, qui a le droit et le devoir de faire son éducation? L'auteur répond : Dieu d'abord, puis le père et la mère, l'instituteur et enfin l'enfant lui-même et son condisciple. C'est ce qu'il appelle le personnel de l'éducation. Telles sont les questions que M. Dupanloup a voulu résoudre, et qu'il a traitées d'une manière fort détaillée dans le nouveau volume qu'il publie.

HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, par l'abbé Rohrbacher. Tome VIII. In-8° de 632 pages. Paris, 1857. Gaume.

Trois éditions successives prouvent surabondamment le mérite de l'ouvrage de M. Rohrbacher; aussi nous contenterons-nous d'analyser sommairement le nouveau volume, les éloges que nous pourrions lui donner étant tout à fait inutiles. Le huitième volume commence en l'an 430 de l'ère chrétienne, au concile d'Ephèse et au pape Célestin, et débute par la condamnation de la doctrine de Nestorius sur l'incarnation. Puis vient le concile de Chalcedoine et la condamnation de la doctrine d'Eutychès, le pape saint Léon, l'invasion d'Attila et sa mort; l'état de l'Église désolée en Italie par les guerres des Hérules et des Ostrogoths, déchirée en Orient par les schismes des Grecs, persécutée en Afrique par la cruauté des Vandales, en Arménie par la politique des Perses, est une peinture saisissante. Le volume se termine à l'année 519 de l'ère chrétienne; l'auteur y montre les Églises d'Occident unies au pontife romain, admises dans les mœurs et les révolutions des peu-

ples barbares, tandis qu'il nous fait voir les Eglises d'Orient, désunies et désolées par leur servilisme politique et ne pouvant retrouver l'union et la paix que par leur soumission au même pontife.

**JOURNAL DU MARQUIS DE DANGEAU**, publié avec les additions inédites de Saint-Simon. Tome X. In-8° de 504 pages. Paris, 1857. Didot.

Le dixième volume du Journal de Dangeau contient les événements qui se sont passés de l'an 1704 à l'an 1705. Parmi les détails intéressants qui s'y trouvent, nous citerons les conférences de Villars avec Jean Cavalier, le chef des huguenots des Cévennes, qui, après une défaite, demandait pardon et amnistie pour lui, pour Roland, un des chefs, et pour Catinat, un de ses officiers, comme aussi pour leurs compagnons, suppliant S. M. de leur accorder une route et un passe-port pour sortir du royaume avec quatre cents hommes dont ils donneraient les noms, etc., etc. Le séjour du duc de Mantoue à Paris, et ses entrevues avec le roi sont également un des points saillants de ce volume, ainsi que les promotions des officiers généraux qui eurent lieu le 27 octobre 1704. Dangeau récapitule, à la fin de 1705, l'emploi de la semaine du roi et indique jour par jour ce que faisait Louis XIV. Conseil les dimanches, mercredis et jeudis, et tous les lundis de quinzaine. Mardi et samedi, conseil des finances. Le lundi, de quinze en quinze jours, conseil de dépêches pour les affaires particulières des provinces. Le roi travaille le vendredi avec le P. Lachaise, et le mercredi avant le conseil avec le cardinal de Noailles comme archevêque de Paris. Les dimanches et mercredis soir, il travaille chez M<sup>me</sup> de Maintenon avec Chamillart; les mardis, avec Pontchartrain pour les affaires de la marine; les lundis, avec M. Pelletier pour les fortifications et pour les ingénieurs.

**CARTULAIRE DES SIRS DE RAYS**, par *Paul Marchegay*, archiviste paléographe. In-8° de 204 pages. Paris, 1857. Techener.

Le cartulaire que publie M. Marchegay a été découvert dans les archives du château de Serrant; il remonte au seizième siècle et contient la copie des *lettres et enseignements de la seigneurie de Rays*, depuis 1461 jusqu'en 1449. L'éditeur, en publiant ce document, n'a pas songé à le donner complètement, à cause de son étendue et de l'intérêt souvent fort restreint que présentent un grand nombre de chartes qui en font partie. En effet, sans compter les doubles et les attaches, le nombre des pièces est de 326, presque toutes inédites. Une analyse succincte met les lecteurs à même de se faire une idée de l'importance des pièces citées, qui sont classées par ordre chronologique. Le cartulaire est fort intéressant pour les personnes qui s'intéressent à l'histoire de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou. Le travail de M. Marchegay a d'abord été publié dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années) et ce n'est qu'en ces derniers temps qu'il s'est décidé à le donner en volume.

**LES MOSAÏQUES CHRÉTIENNES DES BASILIQUES DE ROME**, par *Henry Barbet de Jouy*. In-8° de XXX et 142 pages. Paris, 1857. Didron. (5 fr.)

Le titre même de cet ouvrage en indique suffisamment le contenu. Il n'y a dans le livre que ce que promet son titre, une description et rien

de plus ; mais cette description ou plutôt cette série de descriptions forme un ensemble curieux sur une branche de l'art généralement peu étudiée. Les premières mosaïques chrétiennes de Rome remontent au quatrième siècle ; au treizième, on trouve une sorte de renaissance avec les maîtres mosaïstes, et surtout avec Giotto et sa *nacelle de saint Pierre* placée au-dessus des trois portes du portique dans le cortile de Saint-Pierre. Vasari en fait le plus grand éloge. M. Barbet de Jouy, dans sa préface, passe succinctement en revue toute cette histoire de la mosaïque, et c'est là pour la plupart des lecteurs la partie intéressante de son ouvrage, le reste n'est plus guère qu'un catalogue détaillé.

**LA CHASSE ROYALE**, composée par le *Roy Charles IX*, et dédiée au *Roy Louis XIII*. Nouvelle édition précédée d'une introduction par *Henri Chevreuil*. Paris, 1857. Potier. In-12 de XXXIX-8 et 95 pages.

La Chasse royale a été éditée, il y a quelques semaines, par M. Bouchard-Husard, et il en a été rendu compte ici même. Aussi ne parlions-nous pas de cette édition nouvelle, si M. Chevreuil n'y avait ajouté quelques pièces, et notamment une introduction assez intéressante sur le *roy Charles IX* considéré comme écrivain et comme chasseur. Il cite un certain nombre de vers de ce prince, adressés la plupart à Ronsard, et donne ensuite une pièce de vers de Baif au roi, une autre de François d'Amboise, toutes deux relatives à sa passion pour la chasse, deux réponses de Ronsard à des vers de Charles IX, et enfin une élégie du poète Vendomois sur le livre de la chasse du feu *roy Charles IX*, recueillie et ramassée (sic) par la diligence de M. de Villeroi. Après toutes ces pièces, qui complètent l'introduction du livre, M. Chevreuil a placé la dédicace à Louis XIII, signée Alliot, et un extrait du privilège, signé Renouard, et daté du 1<sup>er</sup> mai 1626.

**FLORE DE LORRAINE**, par M. D. A. Godron, doyen de la Faculté des sciences de Nancy. 1<sup>re</sup> édition, tome 1<sup>er</sup>. In-12 de XII-504 pag. 1857, Nancy, chez Grimblot, veuve Raybois et C<sup>o</sup>; Metz, chez Alcan ; Paris, chez Baillièrre et chez V. Masson.

Dans une préface de quelques pages, l'auteur établit clairement les raisons qui l'ont porté à donner à son ouvrage le nom d'une ancienne province. Dans les sciences naturelles, en effet, l'on est, en général, conduit à envisager certaines régions bien circonscrites, constituant par leur configuration même un centre de production d'espèces déterminées. Or, nos anciennes provinces répondaient mieux que nos départements actuels à ces exigences ; M. Godron a donc été amené par la nature de son sujet à lui donner un titre fort simple, en réalité, mais qui, au premier abord, peut sembler étrange. Le premier volume de cette seconde édition comprend un grand nombre de familles ; l'auteur a pris soin d'indiquer non-seulement les lieux où chaque plante se rencontrait le plus fréquemment, mais même les formations géologiques qui lui convenaient le mieux, et, en certains cas, l'altitude où commençait et où finissait la végétation de quelques familles. Cet ouvrage est bien fait, ce qui n'a rien d'étonnant de la part de son auteur, qui a déjà habitué ses lecteurs depuis longtemps à des publications sérieuses.

**LES ÉPOQUES MILITAIRES DE LA GRANDE-KABYLIE**, par M. Berbrugger, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Alger. In-18 de

319 pages avec une carte. 1857, Alger, chez Bastide, et Paris, chez Bestel et C<sup>o</sup> et chez Challand. (Prix : 2 fr.)

Ce nouvel ouvrage du savant conservateur de la bibliothèque d'Alger emprunte à l'expédition qui se fait en ce moment un intérêt puissant. Le moment est enfin venu, il faut l'espérer, où nous allons asseoir une domination complète sur ces montagnes contre lesquelles se sont brisés tour à tour les efforts des Romains, des Barbares, des Arabes, des Espagnols et des Turcs. Un pays resté à l'état primitif sur les bords d'une mer qui fut, de temps immémorial, le centre de la civilisation, et une population qui a constamment conservé sa physionomie propre, sont assurément un spectacle digne d'attirer l'attention. M. Berbrugger l'a compris et a voulu présenter en peu de mots l'histoire, si peu connue, de la Grande-Kabylie : il y a réussi. Son ouvrage renferme des faits curieux et pour la plupart ignorés. Le seul reproche que l'on puisse adresser à ce volume, c'est d'être accompagné d'une carte qui laisse un peu à désirer. Il est vrai de dire que l'auteur de ce croquis, M. MacCarthy, manquait des matériaux nécessaires pour pouvoir dresser une carte beaucoup plus détaillée.

LA RELATION DES TROIS AMBASSADES DE M. LE COMTE DE CARLISLE, nouvelle édition, revue et annotée par le prince *Augustin Galitzin*. Paris, 1857. Jannet. XXXI-368 pages. (5 fr.)

La Russie, peu connue de nos jours quant à ses mœurs et à ses habitudes intimes, ne l'était en aucune façon à l'époque où le comte de Carlisle s'y rendit comme ambassadeur d'Angleterre. La relation que ce qu'il a fait et vu dans ce pays devait avoir à l'époque où elle parut un très-grand intérêt comme un document unique sur une contrée presque inconnue jusqu'alors. Aujourd'hui, si cette sorte d'intérêt semble avoir un peu diminué, il n'est pas moins curieux de connaître l'opinion que l'on s'était formée à cette époque de cet empire si différent du nôtre, et de voir les mœurs et les usages du temps daguerréotypés, pour ainsi dire, dans la relation qui nous occupe. M. de Galitzin, qui s'est fait l'éditeur de cet ouvrage, a mis en tête une préface fort intéressante sur la Russie ; il a publié ensuite une notice bibliographique sur les différentes éditions du livre, ainsi qu'une dissertation sur son auteur probable. Il conclut en faveur d'un nommé Guy Miège, Suisse, qui a habité trente ans en Angleterre, et qui a accompagné le comte de Carlisle dans ses voyages. L'auteur décrit minutieusement tout ce qui est arrivé dans ses trois ambassades, commencées en 1663 et finies en 1664 ; il nous raconte toutes les cérémonies qui ont eu lieu, nous indique les pays parcourus, nous met, en un mot, du voyage. M. de Galitzin termine sa préface par ces mots : « Quand un ouvrage a paru sept fois, il peut risquer une huitième apparition. Je me figure donc ne m'être pas livré à une œuvre bizarre en faisant entrer la relation du comte de Carlisle dans une bibliothèque digne en tout point du nom gracieux qu'elle a ressuscité ; je veux même espérer que les annotations que j'y ai jointes n'entraveront pas trop son succès, parce qu'elles sont empreintes d'un sentiment toujours estimable, sous quelque forme qu'il se manifeste..... je veux dire celui de l'amour du sol où l'on est né. » Nous ne pouvons qu'applaudir à ce volume qui vient s'ajouter aux précédentes publications du prince sur sa patrie.

**JOURNAL D'UN MISSIONNAIRE AU TEXAS ET AU MEXIQUE**, par l'abbé *E. Domenech*, 1846-1852. In-8° de 477 pages. Paris, 1857. Gaume.

Ce journal est le récit détaillé de la vie et des aventures d'un missionnaire qui, après être resté cinq années au Mexique et au Texas, a été obligé, par ordre des médecins, de quitter la mission dans laquelle il avait épuisé sa santé et ses forces, pour tâcher de reprendre un peu de vie dans le repos et le calme au sein de sa patrie. Son livre est une relation intéressante et naïve, pleine de descriptions animées. L'abbé Domenech nous raconte en détail tout ce qui l'a frappé, et il raconte avec verve et avec esprit ; son récit est entrecoupé de réflexions souvent fort amusantes par leur imprévu. Les privations sans nombre que le courageux missionnaire eut à endurer pendant son pénible voyage ne sont certainement pas la partie la moins saisissante du voyage, surtout si l'on y ajoute les dangers sans cesse renaissants, dangers venant des routes, des animaux et des hommes. La minutie des détails qu'il donne, loin de fatiguer le lecteur, ne fait que l'intéresser davantage, en l'identifiant pour ainsi dire à cette vie si rude et si accidentée.

**TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE**, par *M. E. Catalan*, docteur ès sciences. 1<sup>re</sup> partie. Du point, de la droite et du plan. In-8° de 96 pages, avec un atlas de 11 planches. Paris, 1857. Chez V. Dalmont. (4 fr.)

L'ouvrage de *M. Catalan*, comme l'indique son titre, est éminemment élémentaire, mais il renferme tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour résoudre tous les problèmes qui peuvent se présenter en géométrie descriptive, sur le point, la ligne droite et le plan. L'auteur a donc atteint son but, ce qui n'a pas lieu d'étonner, car son nom seul était une garantie suffisante de la clarté des méthodes et des démonstrations.

**CONNAISSANCE DES TEMPS OU DES MOUVEMENTS CÉLESTES à l'usage des astronomes et des navigateurs pour l'an 1859**, publié par le *Bureau des longitudes*. In-8° de 480 pages, avec des *Additions*. Paris, 1857. Chez Mallet-Bachelier.

Ce volume est le 181<sup>e</sup> d'une Ephéméride qui n'a jamais souffert d'interruption depuis 1679 ; mais cette précieuse collection est trop connue pour qu'il soit besoin d'en rendre compte. Les additions de ce volume se composent de deux mémoires, l'un de *M. Liouville* : *Développements sur un chapitre de la mécanique de Poisson* ; l'autre de *M. Daussy* : *Sur la table des positions géographiques*.

**ŒUVRES COMPLÈTES D'HOMÈRE**, traduction nouvelle, avec une Introduction et des notes, par *P. Giguet*. Paris, 1857. Hachette. In-12 de VIII-726 pages. (3 fr. 50 c.)

La traduction de *M. Giguet* est assez littérale ; elle a paru pour la première fois en 1852, et la seconde édition qu'il publie aujourd'hui prouve assez que la première a été favorablement accueillie du public. En général, il serre son texte d'assez près ; nous lui reprocherons cependant d'avoir quelquefois affaibli l'original. Ainsi, quand il dit :  
« Quelle divinité fit naître entre eux cette discorde ? Le fils de Latone



et de Jupiter. Irrité contre le roi, il frappe le camp d'une contagion cruelle, et les guerriers périssent. » Sans doute les guerriers périssent, mais il n'est pas question d'eux dans le texte. Homère a fait une opposition bien plus vive et plus grandiose; il a montré le dieu irrité contre le roi, et les peuples périssent; des peuples entiers suffisent à peine à assouvir la colère terrible d'un dieu, et ce n'est pas à quelques guerriers qu'il s'en prend seulement. Mais ce sont là des fautes de détail; en somme, la traduction de M. Giguet est fidèle; après l'Illiade et l'Odyssée, il a publié les petits poèmes, la Batrachomyomachie et les hymnes.

LA TURQUIE ET SES DIFFÉRENTS PEUPLES, par *Henri Mathieu*. Paris, 1857. Dentu. 2 vol in-12. Ensemble XXIV-760 pages.

Il y a vingt ans, à peine, on était généralement convaincu en Europe de la fin prochaine, inévitable de la Turquie. C'est ainsi que débute la préface de M. Mathieu. L'opinion universelle, défavorable pour les Turcs, exaltait les Grecs. L'auteur, convaincu que pour aborder la question d'Orient il faut connaître le passé de tous les peuples de la Turquie et leur état actuel, commence par étudier leur histoire et leur gouvernement. Il veut nous montrer la Turquie telle qu'elle est réellement, et non telle qu'on la représente. Les deux volumes sont pleins de renseignements et de faits intéressants, et surtout, ce qui n'est pas d'un mince attrait, d'aperçus nouveaux et peu connus.

LEÇONS DE PHYSIQUE, par M. *P. Desains*, professeur à la Faculté des sciences de Paris. Tome 1<sup>er</sup>. In-12 de XIV-614 pages, avec 397 figures dans le texte. Paris, 1857. Chez Dézobry, Magdelaine et C<sup>ie</sup>. (6 fr.)

L'enseignement de la physique, depuis quelques années, laissait beaucoup à désirer sur un point important, nous voulons parler des ouvrages consacrés à cette branche de la science; presque tous, en effet, étaient ou trop élémentaires ou trop spéciaux. Les uns ne pouvaient servir qu'aux élèves commençant leurs études; les autres rebutaient ou éloignaient les lecteurs par la sécheresse des méthodes d'exposition et par l'aridité des formules dont les auteurs s'entouraient dans leurs démonstrations. M. P. Desains, dans les leçons de physique qu'il vient de publier, a su éviter habilement l'un et l'autre de ces défauts. Son ouvrage, destiné aux candidats à l'École polytechnique et à l'École normale, contient toutes les théories de physique générale exigées dans les examens; mais, tout en faisant une large part aux calculs, M. Desains a exposé avec cette clarté et cette lucidité qui lui sont propres, tous les phénomènes qui, par les modifications accidentelles et passagères qu'ils impriment à la matière, constituent, suivant la définition d'un illustre académicien, l'ensemble de la physique. On le voit, l'auteur a adopté dans son ouvrage une marche analogue à celle qu'il suit dans le cours remarquable qu'il fait à la Sorbonne. Ajoutons qu'il a pris soin de recourir toujours aux sources originales, et ce n'est pas là un des moindres mérites de ses leçons de physique; il a souvent cité de longs passages d'auteurs anciens, en rendant compte des découvertes qui les ont illustrés, et, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, il a donné des notes curieuses et intéressantes sur l'histoire et les progrès des sciences physiques, notes que l'on chercherait en vain dans les traités antérieurs. Le premier volume est divisé en

cinq livres ; le premier traite de l'action de la pesanteur sur les corps et de l'élasticité des gaz ; le second, de la dilatation des corps, de leurs transformations en vapeur et de la calorimétrie ; les théories de l'électricité statique et du magnétisme sont développées dans les troisième et quatrième livres ; enfin, le cinquième est consacré à l'étude des actions moléculaires. De nombreuses figures, intercalées dans le texte, servent de complément aux démonstrations ; dessinées avec soin d'après les modèles les plus récents, elles permettent au lecteur de se faire une idée très-exacte des instruments et des appareils. Le tome deuxième sera consacré à l'acoustique, l'optique, la chaleur rayonnante et l'électricité dynamique. Espérons que cette seconde partie ne se fera pas attendre longtemps, et qu'elle viendra compléter bientôt un ouvrage qui, dès à présent, peut compter au nombre des meilleurs traités de physique que nous possédions. On ne devait pas, du reste, attendre moins d'un professeur tel que M. P. Desains.

LE FUDARK RUNIQUE DE LA GERMANIE, puisé à ses sources et expliqué pour la première fois par les monuments, par *G.-J. Lauth*, professeur au Gymnase royal de Munich. Avec tables lithographiées. Munich, Lindauer, 1857. Gr. in-8° de 208 pages.

On a considéré de tout temps la traduction de la Bible de l'évêque Goth Ulphilas comme le plus ancien monument de la littérature germanique. Mais depuis longtemps on se demandait pourquoi cet évêque, tout en conservant en général l'ordre de l'alphabet grec, s'en écartait cependant quelquefois si singulièrement dans les signes. On chercha à s'expliquer cet écart par le rapport qu'avaient les *runes* avec ces signes, et l'on pressentit une liaison entre les deux. Par le *Fudark runique* de M. Lauth, ce pressentiment s'est élevé sinon jusqu'à la certitude, au moins jusqu'à la plus grande vraisemblance ; il n'est presque plus permis de douter que les *runes* n'aient été le modèle de l'alphabet d'Ulphilas.

Par là se trouve en même temps résolu un second point. Jusqu'à présent, on s'était représenté les runes comme des symboles mystérieux et d'une origine inconnue, qui avaient servi à diverses opérations magiques. Sans nier ce dernier usage, l'auteur nous conduit, d'un pas plus assuré qu'on ne l'a fait avant lui, jusqu'aux temps primitifs des peuples germaniques, et nous démontre, en s'appuyant sur des documents anciens, que les runes n'ont été autre chose que des caractères alphabétiques empruntés aux Grecs. Plus d'un lecteur sera trompé dans son attente, en trouvant dans l'explication des runes énigmatiques, au lieu d'une mystérieuse sagesse primitive, une froide discussion grammaticale, dont il résulte que les *runes* sont égales à l'alphabet néo-ionien de vingt-quatre lettres.

S'il en est ainsi, on pourrait conclure que mille ans avant l'évêque Ulphilas, la Germanie était peut-être déjà en possession de l'écriture et d'une certaine culture qui en est inséparable, et de ces prémisses découlerait le simple corollaire que les *Germaines* devaient former un peuple central entre les *Celtes* et les *Slaves*.

Quant à l'explication des monuments que renferme le livre de M. Lauth, elle est fort nette, fort concise et très-propre à exciter d'autres recherches de ce genre. Ce travail peut être recommandé à tous ceux qui veulent acquérir une conviction scientifique solide, relativement aux temps primitifs de la Germanie.

GESCHICHTE DER PADAGOGIK. — Histoire de la pédagogie depuis la renaissance des études classiques jusqu'à notre temps, par M. *Charles Raumer*, professeur à l'Université d'Erlangen. 3<sup>e</sup> édit. Stuttgart, 1857. 4 vol. in-8<sup>o</sup>.

Cet ouvrage, dont la publication a été commencée en 1843 et finie en 1855, est déjà à la troisième édition. L'auteur ne se borne pas à l'histoire des systèmes pédagogiques, il montre leurs rapports avec l'histoire générale des idées et des mœurs et profite de ses études pour éclairer les questions qui touchent, de nos jours, à l'éducation, aux écoles, à la pratique et à la théorie de l'enseignement. Après une introduction sur le moyen âge, le premier volume commence avec le Dante à la renaissance des études classiques, expose ensuite les travaux pédagogiques, depuis Pétrarque et Boccace jusqu'à Léon X, entre alors en Allemagne, où il s'entend sur la Réforme et finit par une étude sur les jésuites. — Le deuxième volume est consacré aux systèmes modernes, depuis Bacon jusqu'à la mort de Pestalozzi. Le troisième volume fait connaître l'enseignement proprement dit et ne néglige pas l'enseignement des femmes. Le quatrième traite de l'histoire et des constitutions particulières des Universités allemandes.

THE EASTERN ORIGIN OF THE CELTIC NATIONS, ETC. — Origine orientale des nations Celtiques, démontrée par la comparaison de leurs dialectes avec le sanskrit, le grec, le latin et les langues teutoniques, pour former le complément aux recherches sur l'histoire physique des races, par *James Cowles Prichard*, publiée par R.-G. Latham. Londres, Houlston et Wright. Paris, Stassin et Xavier.

La recherche de l'origine orientale des anciennes populations de la Gaule, qu'on désigne sous le nom de Celtes ou Gaulois, n'est pas un fait nouveau dans la science, et depuis longtemps déjà les travaux de Bopp, de Pictet et d'autres indianistes ont établi d'une manière incontestable les affinités linguistiques des anciens idiomes parlés dans l'Armorique et dans la Grande-Bretagne avec le sanskrit, ou, pour être plus exact, leur dérivation de cette langue, mère de presque toutes celles des populations européennes. La thèse que renferme le livre dont nous signalons aujourd'hui la publication n'a donc rien de nouveau, et nous pouvons ajouter qu'il ne nous semble apporter aucun élément encore inconnu dans cette grave et délicate question. Nous ne pouvons même nous empêcher de remarquer que les autorités invoquées par l'auteur dans son examen critique, insuffisantes en présence des travaux modernes, restent bien en arrière du point où en est arrivée aujourd'hui la science. Ces observations faites sur l'ensemble de l'ouvrage, nous reconnaissons volontiers qu'il s'y trouve d'intéressants détails sur un certain nombre de langues peu connues, et de curieux rapprochements lexicographiques sur plusieurs branches de langues indo-germaniques, ou, pour employer une expression plus juste, indo-européennes, ici surtout où l'auteur consacre un espace assez considérable aux langues slaves qui ont la même origine. C'est, en résumé, un œuvre de vulgarisation qui mérite certainement d'attirer les regards du monde savant, mais qui nous semble destinée surtout à répandre des notions peu familières jusqu'ici, principalement en Angleterre, où les études de philologie comparée n'ont pas atteint encore la même hauteur ni le même

développement qu'en France et surtout qu'en Allemagne, la vraie terre classique de ces études.

RELIQUE HEARNIANÆ, ETC. — Souvenirs de Thomas Hearne, M. A. de Edmund-College, de l'Université d'Oxford (1703-1735), extraits de son journal et réunis, avec quelques notes explicatives, par M. *Philippe Bliss*, principal de Sainte-Marie-College. Oxford. Paris, Stassin et Xavier.

Ces souvenirs, recueillis d'après les notes tenues au jour le jour, par Thomas Hearne, de 1703 à 1735, fournissent des renseignements curieux sur l'état de l'opinion du parti tory ou plutôt du parti jacobite au commencement du dix-septième siècle. M. Hearne partageait les principes et on peut ajouter tous les préjugés des partisans des Stuarts, et cette disposition d'esprit se fortifiait encore chez lui des traditions bien connues de l'Université d'Oxford à laquelle il appartenait. Ses appréciations sont empreintes à un haut degré de cet esprit d'opposition royaliste, et elles l'entraînent à des jugements exagérés, souvent injurieux, sur tout ce qui appartient au régime nouveau qui succéda à la chute de Jacques II ; mais ce parti pris, dans des Mémoires où on ne va pas chercher d'ailleurs l'impartialité de l'histoire, donne un caractère souvent très-piquant à ces souvenirs, parmi lesquels naturellement Oxford et ses coutumes, qui ne forment pas un des détails les moins curieux de ce livre, tiennent la place principale. On trouve toutefois, aussi, dans les notes de M. Hearne, des anecdotes en assez grand nombre sur les faits et les personnages les plus remarquables de son temps ; mais ce qui intéresse plus particulièrement, comme nous l'avons dit, et ce qui, à notre avis, mérite de fixer l'attention, c'est le tableau tracé au vif, pris sur le fait, d'une portion considérable de l'opinion publique de ce temps, pour qui, non-seulement Guillaume III, mais les princes, acceptés désormais, de la maison de Hanovre restaient toujours des usurpateurs que Thomas Hearne ne peut se décider à désigner que par des circonlocutions au moins très-irrespectueuses.

DOCTRINAL DE LA HISTORIA UNIVERSAL jusqu'en 1852, par *Weber-Sanz del Rio*. 4 vol. in-8°. 1857. Madrid, Durán. Paris, agence de la librairie espagnole, quai de l'École, 20.

Ouvrage d'histoire important, où les événements politiques sont présentés dans leur rapport avec la religion, les sciences et les lettres, le livre ci-dessus a été déclaré livre de texte pour l'étude des développements de la philosophie. Il se divise en quatre parties, renfermées chacune dans l'un des quatre volumes. En tête de ces principales divisions se trouve un discours préliminaire sur l'état religieux, social et littéraire des divers peuples et les réformes administratives des gouvernements. De ces diverses considérations générales, l'auteur passe à l'exposé des faits particuliers qui caractérisent : 1° l'antiquité, c'est-à-dire l'histoire des nations de l'Orient, de la Grèce et de Rome ; 2° le moyen âge, marqué surtout par l'invasion des Barbares, l'établissement de l'empire germanique, la puissance de la papauté et la décadence des empereurs et des papes ; 3° la Renaissance, depuis la découverte du nouveau monde, les réformes religieuses, la guerre de Trente Ans et la monarchie absolue de Louis XIV ; 4° l'ère des révolutions, qui commence à la guerre de l'Indépendance en Amérique et se continue par les révolutions françaises de 1789, 1815, 1830 et 1848.

COMEDIAS ESCOGIDAS DE DON AUGUSTIN MORETO GUERRA Y CABAÑA, par D. Luis Fernandez y Orbe. Madrid. Rivadaneira. Paris, Stassin-Xavier.

Ce volume forme le trente-neuvième de la bibliothèque des auteurs espagnols, publication importante qui fait le plus grand honneur au libraire Rivadaneira. Le poète qui est l'objet du livre ci-dessus, Augustin Moreto, placé à côté de Lope de Véga et de Pedro Calderon, est moins connu que ces derniers, et cependant peu d'écrivains dramatiques contemporains ont laissé plus de pièces pouvant se représenter aujourd'hui sans changements. Sa biographie est dans plusieurs histoires de la littérature espagnole, pleine de récits contradictoires. Fernandez Guerra, en l'écrivant de nouveau, a pu, par des pièces authentiques, rétablir la vérité des faits, prouver que Moreto était né à Madrid en 1618, et qu'il avait été reçu licencié ès arts, à l'Université d'Alcala, en 1639. Les trente-trois comédies du livre sont choisies parmi les cent trente-trois œuvres dramatiques qui appartiennent sans conteste au poète seul, et les seize qu'il composa avec des collaborateurs. M. Fernandez-Guerra a joint à la collection un catalogue, par ordre alphabétique, des pièces attribuées à Moreto, avec le sommaire de celles qui n'ont pas été extraites, un résumé de toutes les productions du poète, classées par genres, et l'indication chronologique de cinquante-neuf éditions et de vingt-sept manuscrits.

METODO LEXICOLOGICO Y HERMENEUTICO pour apprendre la langue française, par D. Vicente Alcobér y Largo. Madrid, C.-B. Baillière. Paris, M<sup>me</sup> Denné-Schmitz. 1 vol. in-4<sup>o</sup>

Les soixante premières pages du volume sont consacrées au caractère de la langue française dans ses origines, son orthographe, ses étymologies. Elles comprennent aussi un exposé comparatif des conjugaisons, des diverses parties du discours, des locutions adverbiales, prépositives et conjonctives. Les neuf leçons suivantes sont relatives aux expressions et phrases françaises importées dans la langue espagnole, aux figures étymologiques, aux lois générales de la permutation des lettres, à l'analogie des radicaux pour la ressemblance ou la différence de sens dans les mêmes mots des deux idiomes; à la valeur primitive du radical, à l'étude des préfixes, des mots simples et des dérivés. La syntaxe des deux langues, en général, leurs idiotismes et la propriété des termes font le sujet de quatre autres leçons. Une quatrième partie traite de l'orthographe et des signes de ponctuation. La cinquième, enfin, explique les principes d'herméneutique qui facilitent la traduction française, donne le catalogue des mots de notre langue tirés des racines basques, sémitiques, germaniques, néo-latines, et le tableau comparatif des locutions étrangères employées dans les deux idiomes.

ANNALES ECCLESIASTICI quos post Cæsarem S. R. E. card. Baronium, Odericum Rainaldum ac Jacobum Laderchium, presbyteros congregationis Oratorii de Urbe, ab an. MDLXXII, ad nostra usque tempora continuat Augustinus Theiner, ejusdem congregationis presbyter, consultor SS. congregationum indicis librorum prohibitorum, episcoporum et regularium, ac sancti officii, socius collegii theologorum archigymsasii Romani, Academiæ pontificiæ archeologiæ, et Academiæ Herculaneensis tabulariorum S. R. E. præfectus, etc... T. I, II, III. Rome, 1857.

Les annales de l'Eglise, si intéressantes, quel que soit le point de vue auquel on considère l'histoire, ont été conduites par Baronius jusqu'en 1198; Rainaldi et Laderchi, deux prêtres de l'Oratoire, continuèrent jusqu'en 1571 ce travail qui, depuis environ deux siècles, est resté interrompu. Le R. P. Theiner a osé entreprendre de compléter cette œuvre immense. S'il faut en juger par le commencement, par les trois premiers volumes, le succès couronnera ce beau zèle. Pour arriver au but, le P. Theiner s'est créé une méthode particulière qui repose sur une classification nouvelle dont ses prédécesseurs n'avaient pas eu la pensée. Il s'occupe en premier lieu des événements accomplis en Allemagne, l'empereur étant regardé comme le défenseur naturel de l'Eglise. Vient ensuite l'histoire ecclésiastique des royaumes et provinces du nord, intimement liées à la Germanie. Descendant à l'Europe méridionale, l'auteur traite d'abord de la France, la première née de l'Eglise. Ce qui se rapporte à l'Orient et à l'Amérique est rattaché à l'Espagne et au Portugal, à moins que les événements n'aient aucune relation avec l'histoire de ces deux royaumes, auquel cas ils se trouvent former des chapitres distincts à la fin de chaque année. Evitant toute discussion, le P. Theiner ne s'appuie que sur les documents qu'il tire des archives du Vatican, où ils demeuraient ensevelis. Il s'est mis aussi en garde contre deux erreurs de ses deux prédécesseurs. Rainaldi et Laderchi étaient des auteurs dont les ouvrages étaient déjà publiés, et ils ne reproduisaient souvent les documents que par des analyses ou par des extraits. — Les trois volumes publiés se rapportent au pontificat de Grégoire XIII, et ils ont, pour la France en particulier, le plus grand intérêt. On y voit une immense quantité d'autographes inédits de Charles IX, Catherine de Médicis, Henri III et Henri IV, Maximilien II et Rodolphe II, Philippe I d'Espagne, Jean III, Sébastien et Henri de Portugal, des ducs de Bragance et d'Albe, de presque tous les princes de l'Europe, des czars de Moscovie, etc., et la correspondance tout entière des évêques avec le pape. On y trouve des détails précis sur la Saint-Barthélemy, les malheurs des catholiques d'Angleterre, d'Irlande et d'Ecosse, et sur les événements de la vie de Marie Stuart dont le P. Theiner a trouvé des lettres autographes qui avaient échappé aux recherches du prince Lobonoff. On pourra voir d'un seul coup d'œil, dans le *programme* présenté par les éditeurs romains, tous les avantages qu'offre cette publication si importante. Nous ajouterons seulement que l'ouvrage du P. Theiner produit des documents très-curieux pour l'histoire de la Russie et de la Livonie, documents qui ne se trouvent pas dans la belle collection de M. Tourgenieff, *Monumenta historica Russiæ*. Pétersbourg, 1841. 2 vol. gr. in-4°.

DELLA CONOSCENZA INTELLETTUALE. — Traité de la connaissance intellectuelle, par le R. P. *Liberatore*, de la Compagnie de Jésus. Rome, 1857.

En commençant ce traité, dont nous n'avons ici que la première partie, consacrée à l'étude de quatre systèmes philosophiques modernes, l'auteur déclare que son intention a été d'exposer les doctrines philosophiques de saint Thomas d'Aquin. Aux yeux du P. *Liberatore*, un système est plus ou moins vrai, selon qu'il se rapproche plus ou moins de la doctrine du docteur Angilique, plus ou moins faux, selon qu'il s'éloigne plus ou moins de cette même doctrine. Les systèmes examinés par l'auteur sont le lamennaisianisme, la théorie de Rosmini sur l'idée innée de l'être, le traditionalisme, l'ontologisme restauré par Gioberti.

*Le Rédacteur en chef*, CH. LOUANDRE.

## TABLE DES MATIÈRES.

### A.

- ABRIA (M.). De la vitesse de la lumière, 40.
- ACADÉMIE d'archéologie de Belgique, 569, 750.
- de la religion catholique, 591.
  - de législation de Toulouse, 107, 501, 744.
  - des arts, sciences, belles-lettres et agriculture de Mâcon, 569.
  - de Stanislas, 501.
  - des beaux-arts de l'Institut impérial de France : séance publique annuelle. — Notice historique sur David (d'Angers), par M. F. Halévy, secrétaire perpétuel de l'Académie, 404.
  - des belles-lettres de Barcelone. Sujets de prix mis au concours, 107.
  - des inscriptions et belles-lettres de l'Institut impérial de France : Des mémoires présentés par divers savants, 25; — compte rendu des séances, 26, 186, 264, 405, 549, 686; — séance publique annuelle : discours de M. Ravaisson, 129; — rapport fait au nom de la commission des antiquités de la France, par M. de Longpérier, 140; — sujets de prix mis au concours, 241; — Notice historique sur la vie et les travaux de M. Guérard, par M. Naudet, 303; — rapport lu par M. Guignaut, dans la séance publique annuelle, sur les travaux envoyés par les élèves de l'École française d'Athènes, 475; — Histoire littéraire de la France, publiée par l'Académie, 531, 653.
  - des Jeux floraux, 680.
  - des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, 502.
  - des sciences, arts et belles-lettres d'Aix : Des travaux de l'Académie, par M. A. Silvy, 548.
  - des sciences, arts et belles-lettres de Châlons-sur-Marne : Lettres patentes de fondation en 1756, par M. Ed. de Barthélemy, 275.

- ACADÉMIE des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 107, 110.
- des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, par M. Perrens, 272.
  - des sciences de l'Institut impérial de France : Esquisse d'une carte géologique du Dauphiné, par M. Lorry, 532.
  - des sciences de Turin, 569.
  - des sciences morales et politiques, 108, 565, 498, 625, 747.
  - du Gard. Séance publique annuelle, 571.
  - Française. Séance publique annuelle : rapport de M. Villemain sur les prix proposés par l'Académie, 157; — rapport de M. Vitet sur les prix de vertu, 171; — sujets de prix mis au concours, 244.
  - impériale de Reims : nouveau procédé d'extraction du sucre de tous les végétaux, par M. E.-J. Maumené, 431; — études sur les déesses Mères ou Maires et sur la fête Hiul ou Iul, par M. Th. Lorin, 573.
  - impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon : description d'un nouveau genre d'édenté fossile, etc., de M. Nodot, par M. Boillot, 191.
  - impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux : de la vitesse de la lumière, par M. Abria, 40; — sujets de prix mis au concours, 106; — rapport de M. Gefroy sur des ouvrages adressés à l'Académie, 296.
  - impériale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille : sujets de prix mis au concours, 622.
  - impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen : compte rendu des travaux de l'année 1835-1836, par M. Boillot, 58; — sujets de prix mis au concours, 625.
  - impériale des sciences de Vienne : compte rendu des séances, 699.
  - impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 302; — 498.
  - romaine d'archéologie, 210.
- ALLEMAGNE, 699.

- ANGERS (le Musée de la ville d'), par M. Dauban, 53.
- ANGLETERRE. Comptes rendus des travaux des Sociétés savantes, 47, 205, 460.
- ANTIQUITÉS de la France (Rapport sur les), fait à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut, par M. de Longpérier, 140.
- ARCADIE. Rapport de M. Delacoulonche sur l'histoire, les mœurs et les coutumes de l'ancienne Arcadie, 60, 211, 324.
- ARCHITECTURE (L') romane. Compte rendu du cours de M. Quicherat à l'École impériale des chartes, par M. Aug. Krœber, 641.

**B.**

- BARBAT (M.). Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne, etc., 21.
- BARTHÉLEMY (M. Edouard de). Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne, etc., 21; — comptes rendus, 177, 275, 694.
- BAUDOIN (M.). Compte rendu des travaux du congrès scientifique des Sociétés de l'Yonne et de la Nièvre 44; — de l'esprit religieux et politique des Bourguignons pendant les troubles du seizième siècle, 450.
- BELGIQUE, 369, 750.
- BIBLIOGRAPHIE. Ouvrages divers, 113, 253, 370, 504, 650, 754.  
— Publications des Sociétés savantes, 108, 248, 363, 498, 625, 747.
- BIBLIOTHÈQUE de l'École des Chartes, 108, 364, 747.
- BOILLOT (M. A.). Compte rendu des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 58; — compte rendu de la description d'un nouveau genre d'édenté fossile, etc., 191; — la météorologie dans les Mémoires des Sociétés savantes, 513.
- BOURQUELOT (M. Félix). De la transformation des noms de plusieurs villes gauloises, 267.
- BRACONNOT, sa vie et ses travaux, par M. J. Nicklès: compte rendu, par M. Decharmes, 284.

**C.**

- CHALONS-SUR-MARNE (Histoires de), par MM. Ed. de Barthélemy et Barbat, 21.
- CHANSONS historiques et populaires du

- quinzième siècle rares ou inédites, par M. Le Roux de Lincy, 704.
- CHRONIQUE, 96, 236, 351, 490, 616, 758.
- COCHET (M. l'abbé). La Normandie souterraine; sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, 667.
- COMICE agricole de Lille, 112, 429, 629, 750.
- COMITÉ flamand de France, 114, 295.
- COMMISSION des antiquités du département de la Côte-d'Or, 367.  
— historique du Cher, 627.
- CONCOURS ACADÉMIQUES, 106, 241, 377, 496, 622, 744.
- CONGRÈS de la Société botanique de France à Montpellier, 202.  
— des délégués des Sociétés savantes: session de 1857; compte rendu, 34.  
— provincial tenu à Avallon par les Sociétés savantes de la Bourgogne: Mémoire sur l'esprit religieux et politique des Bourguignons pendant les troubles du seizième siècle, par M. Baudouin, 450.  
— scientifique des Sociétés de l'Yonne et de la Nièvre tenu à Avallon: compte rendu, par M. Baudouin, 44.
- CORRARD DE BREBAN. Les rues de Troyes anciennes et modernes, 177.
- COURTOIS (M. A.). Du lieu de la naissance de Godefroy de Bouillon, 423.

**D.**

- DARCEL (M. Alfred). Histoire d'une guerre d'érudition, 385; — compte rendu, 667.
- DAUBAN (M.). Le Musée d'Angers, 53.
- DAVID (d'Angers). Notice historique lue en séance publique de l'Académie des beaux-arts, par M. Halévy, secrétaire perpétuel, 403.
- DELACOULONCHE (Rapport de M.), ancien membre de l'École française d'Athènes, sur l'histoire, les mœurs et les coutumes des peuples de l'ancienne Arcadie, 60, 211, 324.
- DECHARMES (M. C.). Compte rendu, 284.
- DESJARDINS (M. Er.). Rapport sur une mission scientifique en Italie, 598, 717.
- DISCOURS prononcé par M. Ravaisson à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 129.  
— par M. de Montalembert, président



- de la séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut impérial de France. 149.
- DUCROS (M. F.).** De l'histoire littéraire de la France. 531, 653.
- DUMAS (M.).** Communication faite à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 688.

**E.**

- ECOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.** Rapport de M. Guignaut sur les travaux envoyés par les élèves de cette Ecole, 475.

**F.**

- FOUCHER DE CAREIL (M. le comte).** Communication d'une lettre de Leibnitz sur l'achèvement du Louvre, 592.

**G.**

- GEFFROY (M.).** Rapport sur deux ouvrages adressés à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 296.
- GIRARD (M. A.).** Compte rendu, 688.
- GROULT (M. Jules).** Compte rendu, 400.
- GUÉRARD (M.).** Notice historique sur sa vie et ses travaux, par M. Naudet, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 305.
- GUIGNAUT (M.).** Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux envoyés par les élèves de l'Ecole française d'Athènes, 475.

**H.**

- HALEVY (M.-F.),** secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts : Notice historique sur David (d'Angers), 405.
- HISTOIRE anecdotique des rues, places et avenues de Versailles, depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours, de M. J.-A. Leroi, par M. Frédéric Lock, 674.**
- de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses institutions, par M. Ed. de Barthélemy, 21.
  - de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses monuments, par M. Barbat, 21.
  - des premiers développements du Tiers-Etat par l'Eglise et les associations, de M. E. Semichon, par M. J. Groult, 400.

- HISTOIRE d'une guerre d'érudition : M. Lenormant et la Société du département de l'Eure, par M. Alfred Darcel, 385.**
- Littéraire de la France publiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres : Compte rendu, par M. F. Ducros, 551, 653.

**I.**

- INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE.** Séance publique annuelle : Discours de M de Montalembert, président, 149.
- royal de Londres, 206.
- ITALIE.** Compte rendu des travaux des Sociétés savantes, 210, 591.
- Rapport de M. Er. Desjardins, sur une mission scientifique en Italie, 598, 717.

**K.**

- Kræber (M. Aug.).** Compte rendu, 641.

**L.**

- LANGLOIS (Rapport de M. Victor),** chargé d'une mission scientifique en Sardaigne, 465.
- LANGUE (La) d'oc et les poètes languedociens de notre temps, par M. Jules Roussy, 1.**
- LEROI (M. J.-A.).** Histoire anecdotique des rues, places et avenues de Versailles, depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours, 674.
- LE ROUX DE LINCY (M.).** Chansons historiques et populaires du quinzième siècle, rares ou inédites, 704.
- LES RUES de Troyes, anciennes et modernes, etc., de M. Corrad de Breban, par Ed. de Barthélemy, 177.**
- LOCK (M. Frédéric).** Compte rendu, 674.
- LONGPERIER (M. de).** Rapport fait à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la commission des antiquités de la France, 140.
- LORIN (M. Th.).** Etudes sur les déesses Mères ou Maires et sur la fête Hiul ou Iul, 573.
- LOUVRE.** Lettre de Leibnitz à M. Perreault sur l'achèvement du Louvre, communiquée par M. le comte Foucher de Careil, 592.

**M.**

- MATHON (M.).** Notice sur une mitre dite de Philippe de Dreux, 561.
- MAUMENÉ (M. E.-J.).** Nouveau procédé d'extraction du sucre de tous les végétaux, 431.

**MAURY (M. Alfred).** Fragment de son rapport à la Société de géographie. 692.

**MÉTÉOROLOGIE (La)** dans les Mémoires des Sociétés savantes, par M. A. Boillot, 513.

**MISSIONS scientifiques et littéraires :** De M. Delacoulonche, sur l'histoire, les mœurs et les coutumes des peuples de l'ancienne Arcadie. 60, 211, 524.  
— de M. Victor Langlois, chargé d'une mission scientifique en Sardaigne. 463.

— Des élèves de l'École française d'Athènes (rapport de M. Guigniaut), 473.

— de M. Er. Desjardins, sur une mission scientifique en Italie, 598, 717.

**MONCEL (M. Th. du).** Communication faite à la Société météorologique de France sur le bruit produit par les poteaux des lignes télégraphiques. 53.

**MONTALEMBERT (Discours de M. de).** président de la séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut impérial de France. 149.

**MUSÉE (Le)** de la ville d'Angers, par M. Dauban, 55.

#### N.

**NAUDET (M.),** secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : Notice historique sur la vie et les travaux de M. Guérard, 303.

**NODOT (M. L.),** membre de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. Description d'un nouveau genre d'édenté fossile, etc., 191.

**NORMANDIE souterraine (La)** de M. l'abbé Cochet, par M. Alfred Darcel, 667.

#### P.

**PAYEN (Discours de M.),** prononcé à la séance de distribution des récompenses, pour l'exposition de 1857, par la Société centrale d'horticulture, 555.

**PERRENS (M.),** Compte rendu, 272.

**PHYSIQUE** du globe. La météorologie dans les Mémoires des Sociétés savantes, par M. A. Boillot, 513.

**PRIX** décernés en suite de concours par l'Académie de législation de Toulouse, 107 ; — par l'Académie des beaux-arts de l'Institut impérial de France, 496 ; — de vertu décernés

dans la séance publique annuelle de l'Académie française ; rapport de M. Vitet, 171 ; — noms des personnes auxquelles des prix ou des médailles ont été décernés, 176.

#### Q.

**QUICHERAT (M. Jules).** De l'architecture romane, cours fait à l'École impériale des chartes, 641.

#### R.

**RAPPORT** de M. Delacoulonche, ancien membre de l'École française d'Athènes, sur l'histoire, les mœurs et les coutumes des peuples de l'ancienne Arcadie. 60, 211, 524.

— de M. de Longpérier, au nom de la commission des antiquités de la France, à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 110.

— de M. Er. Desjardins, sur une mission scientifique en Italie, 598, 717.

— de M. Guigniaut à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance publique annuelle, sur les travaux des élèves de l'École française d'Athènes, 473.

— de M. Victor Langlois, chargé d'une mission scientifique en Sardaigne, 463.

— de M. Villemain, sur les prix proposés par l'Académie française, 157.

— de M. Vitet, sur les prix de vertu décernés dans la séance publique annuelle de l'Académie française, 171.

**RAVAISSON (Discours de M.),** président de la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 129.

**RITTER (M.),** Du rôle des influences locales en météorologie, 198.

**ROSNY (M. Léon de).** Travaux des Sociétés orientales françaises et étrangères, 257.

**ROSSY (M. Jules).** La langue d'oc et les poètes languedociens de notre temps, 1 ; — Compte rendu, 680.

**RUES (Histoire anecdotique des),** places et avenues de Versailles depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours, par M. J.-A. Leroi, 674.

— de Troyes anciennes et modernes, par M. Corrad de Bréban, 177.

**RUSSIE.** Compte rendu des travaux de la Société impériale d'archéologie, 586.

- SARDAIGNE.** Rapport de M. Victor Langlois, chargé d'une mission scientifique, 465.
- SECOND (M. A.).** Notice sur un fait d'entomologie, 289.
- SEMICHON (M. E.).** Histoire des premiers développements du Tiers-Etat par l'Eglise et les associations, 400.
- SÉPULTURES** gauloises, romaines, franques et normandes, de M. l'abbé Cochet, par M. Alfred Darcel, 667.
- SILVY (M. A.).** Compte rendu, 546.
- SOCIÉTÉ** académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, 500; — Notice sur une mitre dite de Philippe de Dreux, par M. Mathon, 561.
- académique de Maine-et-Loire, 573.
  - archéologique de Béziers, 367.
  - archéologique de la Grande-Bretagne, 47.
  - archéologique de l'Orléanais, 367.
  - archéologique de Montpellier, 748.
  - archéologique, historique et scientifique de Soissons, 626.
  - asiatique de Londres, 31, 208.
  - botanique de France: Congrès à Montpellier, 202.
  - d'agriculture du département de la Gironde, 114, 288.
  - d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse, 252, 568, 750.
  - d'agriculture et d'industrie agricole du département de la Côte-d'Or; du rôle des influences locales en météorologie, par M. Ritter, 198.
  - d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, 112, 368, 503.
  - d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 251.
  - de chimie de Londres, 460.
  - de géographie de Londres, 461.
  - de géographie. Rapport annuel par M. Alfred Maury, 692.
  - de médecine de Poitiers, 111.
  - d'Emulation de Cambrai, 248.
  - d'Emulation des Vosges, 749.
  - d'Emulation du département de l'Allier, 251, 570.
  - d'encouragement pour l'industrie nationale: communication de M. Dumas, par M. A. Girard, 688.
  - de numismatique de Londres, 206.
  - des antiquaires de la Morinie, 110: sur le lieu de naissance de Godfroy de Bouillon, par M. A. Courtois, 423.
- SOCIÉTÉ** des antiquaires de l'Ouest, 249, 366.
- des antiquaires de Normandie, 748.
  - des antiquaires de Picardie, 42, 247.
  - des arts de Londres, 205, 207, 462.
  - des ingénieurs de Londres, 207.
  - des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne, 302.
  - des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 584, 694.
  - des sciences médicales de la Moselle, 628.
  - d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, 110, 289.
  - d'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime de France. — Compte rendu par M. Ch. de Franciosi, 697.
  - d'histoire naturelle du département de la Moselle, 748.
  - d'horticulture de la Sarthe, 252.
  - d'horticulture du département de l'Allier, 368.
  - dunkerquoise, 249.
  - géologique de France, 109.
  - havraise d'études diverses, 366.
  - historique algérienne, 111, 365, 627.
  - historique et littéraire du Bas-Limousin: sa fondation, 282.
  - impériale académique de Cherbourg, 294.
  - impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 251, 368, 629.
  - impériale d'archéologie de Russie: travaux de la section orientale, 586.
  - impériale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, 627.
  - impériale des antiquaires de France, 50; — Mémoire sur la transformation des noms de plusieurs villes gauloises, par M. Félix Bourquelot, 267.
  - impériale des sciences naturelles de Cherbourg, 499, 513.
  - impériale et centrale d'agriculture, 365, 502.
  - impériale et centrale d'horticulture: distribution des récompenses pour l'exposition de 1857; discours de M. Payen, 535.
  - impériale zoologique d'acclimatation, 109, 248, 281, 364, 625, 748.
  - industrielle de Mulhouse: sujets de prix mis au concours, 357.
  - libre des pharmaciens de Rouen, 628.

SOCIÉTÉ Linéenne de Londres, 206.  
— médicale hellénique de Paris, 560.  
— météorologique de France, 33, 513.  
— météorologique de Londres, 208.  
— orientale de France, 109, 564.  
— philomatique de Bordeaux, 565.  
— pour la conservation des monuments historiques d'Alsace : sa fondation et ses travaux, 196.  
— protectrice des animaux, 291.  
— royale de géographie de Londres, 52.  
— royale de littérature de Londres, 207.  
— zoologique de Londres, 461.  
SOCIÉTÉS d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège, 112, 252, 369, 565, 629, 750.  
— orientales françaises et étrangères. Leurs travaux, par M. Léon de Rosny, 257.  
SUJETS DE PRIX mis au concours par les Académies et Sociétés savantes ci-après : Académie de législation de Toulouse, 744. — Académie des beaux-arts de l'Institut impérial de France, 497. — Académie des belles-lettres de Barcelone, 107. — Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut impérial de France, 241. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 107. — Académie française de l'Institut impérial de France, 244. — Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 106. — Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, 622. — Académie impériale des sciences, belles-lettres

et arts de Rouen, 623. — Société des antiquaires de Picardie, 247. — Société industrielle de Mulhouse, 337.

**T.**

TRAVAUX des Sociétés orientales françaises et étrangères, par M. Léon de Rosny, 257.

TROYES (les rues de) anciennes et modernes, par M. Corrad de Breban, 177.

**V.**

VALLET DE VIRIVILLE (M.). Compte rendu, 704.

VARIÉTÉS. Le Musée de la ville d'Angers, par M. Dauban, 53. — Notice historique sur la vie et les travaux de M. Guérard, par M. Naudet, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 305. — Note de Leibnitz sur l'achèvement du Louvre, communiquée par M. le comte Foucher de Careil, 592. — Chansons historiques et populaires du quinzième siècle, rares ou inédites, publiées par M. Le Roux de Lincy. Compte rendu par M. Vallet de Viriville, 704.

VERSAILLES (Histoire des rues de), par M. J.-A. Leroi, 674.

VILLEMAIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Rapport fait à la séance publique annuelle sur les prix proposés par l'Académie, 157.

VITET (Rapport de M.) sur les prix de vertu décernés dans la séance publique annuelle de l'Académie française, 171.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.









